



HAL
open science

La loi Devaquet : raisons et sens d'un échec

Olivier Crouillebois

► **To cite this version:**

Olivier Crouillebois. La loi Devaquet : raisons et sens d'un échec. Histoire. Sorbonne Université, 2020. Français. NNT : 2020SORUL001 . tel-03407909

HAL Id: tel-03407909

<https://theses.hal.science/tel-03407909>

Submitted on 28 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE II

Laboratoire de recherche SIRICE UMR 8138

T H È S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Histoire moderne et contemporaine

Présentée et soutenue par :

Olivier CROUILLEBOIS

le : 13 JANVIER 2020

**LA LOI DEVAQUET : RAISONS ET SENS D'UN
ÉCHEC**

Sous la direction de :

M. Olivier DARD – Professeur, Sorbonne-Université

Gilles RICHARD – Professeur, Rennes II

Membres du jury :

M. François AUDIGIER – Professeur, Université de Lorraine

M. Ludivine BANTIGNY – Professeur, Rouen Normandie

M. Christine BOUNEAU – Professeur, Bordeaux Montaigne

M. Jean-Noël LUC – Professeur, Sorbonne Université

REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer toute ma gratitude envers mes directeurs Olivier Dard et Gilles Richard, pour l'attention toute particulière, pour les conseils et la qualité des échanges qu'ils m'ont accordés pendant toutes ces années.

Mes pensées vont sans attendre vers ma compagne Karine qui, avec beaucoup de constance et infiniment de tendresse a accompagné chaque jour de travail, sans jamais se lasser de devoir partager notre vie avec ma thèse.

Ma sœur Catherine Dupeyrat et ma très chère amie Anahide Kefelian se sont spontanément proposées pour la relecture et la chasse aux fautes d'orthographe. C'est avec précision et malgré l'ampleur de la tâche qu'elles ont su rendre ce texte lisible et compréhensible. Qu'elles en soient remerciées chaleureusement.

Je voudrais rendre hommage à la constance de toute ma famille, de tous mes amis et de tous mes camarades qui m'ont écouté depuis six ans, leur raconter inlassablement l'histoire de la loi Devaquet, avec une mention toute particulière à ma collègue Marie Delaporte à qui j'ai confié chaque matin à l'ouverture de la Maison de la Recherche, mes doutes, mes angoisses et mes enthousiasmes.

Une vie entière ne suffira pas pour dire toute ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont fait entrer dans le monde de la recherche : les sociologues Rémi Guillot et Jean-Christophe Marcel et l'historien Fabrice Cahen. Je veux y associer également mon ami le philosophe Jean-Michel Besnier et surtout mon ancien directeur de mémoire, le professeur Dominique Barjot ainsi que tous les enseignants de l'Ecole doctorale II de la Sorbonne.

J'ai pu affronter ses années de travail uniquement parce que je savais que derrière moi, mon fils Gabriel Crouillebois, sa maman Betty Barat, mes amis Sylvie et Stéphane Chiquet et mon indéfectible amie Gilda Bouchat, étaient sans cesse présents.

Il n'était pas envisageable aux yeux de l'institution scolaire que je sois un jour face à un jury de thèse. Aussi, je voudrais rendre hommage à ma professeure de philosophie de terminale, France Renucci qui la première m'a donné ma première note au-dessus de la moyenne.

Ma mère a été là chaque jour comme elle l'a été depuis ma naissance. Il fallait qu'elle soit fière de moi. J'y ai mis toute mon énergie. L'esprit de mon père m'a accompagné sans cesse. Sans ce soutien spirituel je n'y serais pas parvenu.

"On va dépenser une masse de crédits pour absorber une masse de crétins qui, normalement, n'auraient pas eu accès à l'enseignement supérieur"¹.

Charles de Gaulle

"Errare devacuum est."

Banderole étudiante lors des manifestations de novembre et décembre 1986

¹ Conseil des ministres du 4 mai 1965. Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Paris, Delanoël, 1994, p.175.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

8

PREMIERE PARTIE LE DEUXIEME TEMPS DE LA SCOLARISATION DE MASSE

CHAPITRE I

Refonder l'université : une question posée depuis les années 1960

I. Les colloques de Caen.....	36
II. La loi Edgar Faure de 1968.....	42
A. Une urgente nécessité.....	43
B. Un texte novateur et fondamental.....	46
C. Un texte discuté et adopté par une majorité disciplinée.....	50
III. La réforme d'Alice Saunier-Seïté.....	57
A. Jean-Pierre Soisson : l'ébauche d'une première réforme libérale de la loi Faure.....	57
B. Alice Saunier-Seïté reprend le projet de réforme avec fermeté.....	59
IV. La loi Savary.....	65
A. Démocratisation et professionnalisation.....	68
B. Les réactions étudiantes à la loi Savary.....	72

CHAPITRE II

Quelle autonomie pour l'université (1985-1986)

I. L'autonomie, une idée soutenue par les gauches : le rapport du Collège de France.....	77
II. Un ballon d'essai : le projet d'université libre d'Alain Touraine et de Michel Crozier.....	80
III. Les forces favorables à une libéralisation de l'enseignement supérieur.....	84
A. Le groupe d'étude pour la rénovation de l'université : le GERUF.....	85
B. La brochure du GERUF : <i>Renaissance</i> , matrice de la proposition de loi "Foyer".....	89

CHAPITRE III

Une situation politique singulière au printemps de l'année 1986

I. Les élections législatives de mars 1986.....	95
A. L'avant 16 mars : La question de la proportionnelle et de la cohabitation.....	96
B. La plate-forme RPR/UDF.....	105
C. Les résultats des élections et la victoire de la coalition RPR/UDF.....	110
II. Le ministère de l'Éducation nationale : des éléments pour comprendre la crise.....	121
III. Alain Devaquet : un professeur Nimbus égaré sur les chemins des politiques.....	126
A. Qui est ce jeune ministre ?.....	126
B. Un jeune gaulliste comme les autres ?.....	133
C. Le gaullisme : un héritage encombrant.....	140

DEUXIEME PARTIE LA CONSTRUCTION DE LA LOI DEVAQUET

CHAPITRE IV

La nouvelle majorité à l'offensive sur la question universitaire

I. La proposition de loi n° 75 dite loi "Foyer". Une proposition de loi offensive.....	149
II. Une polémique sur les chiffres et les premières réactions et syndicales.....	161
III. Après la proposition de loi Foyer, des débats agitent l'université et la recherche.....	163
A. Abrogation ou pas abrogation de la loi Savary.....	163
B. Faut-il brûler le CNRS.....	169

CHAPITRE V

Le projet Devaquet

I. Le projet de loi du ministre délégué Alain Devaquet : l'esprit de la loi	174
II. Les grands axes de la loi.....	178
A. L'autonomie.....	178
B. Anticiper les inégalités entre les établissements.....	181
C. Les établissements fédérés : une concession faite au GERUF.....	182
D. Une approche financière.....	184

TROISIEMME PARTIE LA LOI A L'HEURE DES CONSULTATIONS

CHAPITRE VI

L'avant-projet de loi Devaquet en Conseil restreint. (26, 28 mai et 3 juin 1986)

I. La composition des conseils.....	193
II. Les droits d'inscription.....	196
III. L'accès à l'université.....	197
IV. Sélection vs orientation.....	199
V. Le Conseil restreint (3 juin 1986).....	202

CHAPITRE VII

Les consultations

I. La Commission des Affaires culturelles du Sénat (3 juin 1986).....	206
II. La Conférence des présidents d'université : le premier accroc.....	208
III. La conférence de presse d'Alain Devaquet (12 juin 1986).....	213

CHAPITRE VIII

Les consultations : deuxième phase (19 au 28 juillet 1986)

I. Le CNESER (1 ^{er} juillet 1986).....	221
II. Le CSEN (4 juillet 1986).....	224
III. Le Conseil des ministres (11 juillet 1986).....	225
IV. Le Conseil économique et social (28 juillet 1986).....	232

QUATRIÈME PARTIE LES DÉBATS PARLEMENTAIRES

CHAPITRE IX

Le Sénat

I. Première réunion de la Commission des Affaires culturelles du Sénat. (15 et 16 octobre 1986).....	241
II. Deuxième réunion de la Commission des Affaires culturelles et première séance publique au Sénat. (22 et 23 octobre 1986).....	247
III. Deuxième séance publique du Sénat (28 octobre 1986).....	253

CHAPITRE X

L'Assemblée nationale

I. Les travaux s'ouvrent à l'Assemblée nationale (14 novembre 1986).....	261
II. Audition de la CPU et examen du projet de loi (18 et 19 novembre 1986).....	262
III. Les questions au Gouvernement (26 novembre 1986).....	265

CINQUIÈME PARTIE LA MOBILISATION CONTRE LE PROJET DEVAQUET

CHAPITRE XI

Les organisations étudiantes

I. Retour sur l'UNEF : une <i>catharsis</i> permanente.....	277
A. L'émergence du gauchisme.....	278
B. L'après-Mai 1968.....	279
II. Les organisations politiques et syndicales de droite	282
A. La Fédération des étudiants nationalistes (FEN).....	285
B. Occident.....	287
C. Le Groupe union défense (GUD).....	288
D. L'Union nationale interuniversitaire (UNI).....	289

CHAPITRE XII

Des étudiants en alerte

I. Villetaneuse à l'avant-garde.....	293
A. Isabelle Thomas : le portrait.....	294
B. Des étudiants de Villetaneuse découvrent les projets du RPR et de l'UDF.....	297
II. Des étudiants quittent l'OCI.....	298
III. La première rencontre d'Alain Devaquet avec l'UNEF-ID (22 mai 1986).....	303

CHAPITRE XIII

Les bases du mouvement de contestation. Septembre et octobre 1986

I. La rentrée des organisations politiques et syndicales étudiantes.....	309
A. Le Comité national des JCR (6 et 7 septembre 1986).....	310
B. Bureau national de l'UNEF-ID (14 et 15 septembre 1986).....	310
II. Le Collectif national de l'UNEF-ID (4 et 5 octobre 1986).....	311

CHAPITRE XIV

Une mobilisation qui prend corps (16-24 octobre 1986)

I. Journée d'information sur le projet de loi dans les universités (16 octobre 1986) et la grève d'avertissement (21 octobre 1986).....	315
---	-----

II. Un bureau national houleux à l'UNEF-ID (24 octobre 1986).....	320
---	-----

CHAPITRE XV

Quelques universités à l'avant-garde. (8 novembre -23 novembre 1986)

I. Les suites de l'appel de Caen et la réaction de Villetaneuse	323
A. Nouvelle réunion du bureau national de l'UNEF-ID (14 novembre 1986).....	324
B. Coordination nationale à Caen (15 novembre 1986).....	326
C. Le débat gagne les MJS et SOS Racisme (16 novembre 1986).....	326
II. La grève commence à Villetaneuse (17 novembre 1986)	328
A. L'entrevue "fantôme" d'Alain Devaquet avec Philippe Darriulat et Alain Bauer (17 novembre 1986).....	331
B. Villetaneuse s'organise. (18 novembre 1986).....	332
C. Commission lycéenne de SOS Racisme (18 novembre 1986).....	333
III. Deuxième coordination nationale de "l'Appel des étudiants" (21 novembre 1986).....	335

CHAPITRE XVI

L'accélération du processus de mobilisation (22 et 23 novembre 1986)

I. La visite de François Mitterrand à Auxerre. (22 novembre 1986).....	339
II. Le États généraux des étudiants en lutte : le point de départ. (22 novembre 1986).....	340
III. La manifestation de la FEN. (23 novembre 1986).....	347

CHAPITRE XVII

L'entrée en scène des lycéens et les premiers doutes de la majorité (24 novembre-26 novembre 1986)

I. L'autre composante du mouvement : les lycéens.....	352
II. Les lycéens dans l'action.....	354
III. Le calme avant la tempête. (25 - 27 novembre 1986).....	362

CHAPITRE XVIII

Les grandes manœuvres des lycéens et des étudiants (26 novembre -1^{er} décembre 1986)

I. La manifestation du jeudi 27 novembre 1986 : le point culminant ou le point de bascule ?	369
A. L'organisation conjointe de la manifestation avec la préfecture de Police.....	373
B. La manifestation (27 novembre 1986).....	376
C. La première coordination nationale à Paris I-Le Panthéon. (27 novembre 1986).....	384
II. Le Gouvernement cherche à gagner du temps et le mouvement, une stratégie. (28 novembre 1986).....	384
III. TF1 : "Questions à domicile". (30 novembre 1986).....	393
IV. La rencontre secrète entre René Monory et Philippe Darriulat. (1 ^{er} décembre 1986).....	395

SIXIEME PARTIE

LA CRISTALISATION (28 NOVEMBRE - 4 DECEMBRE1986)

CHAPITRE XIX

La charpente du mouvement de contestation

I. Attendre et voir (2 décembre 1986).....	407
II. Les coordinations.....	410
A. Les Comités d'action lycéen : la forme originelle des coordinations.....	411
B. Qu'est-ce qu'une coordination ?	413
C. Le constat du manque de démocratie des organisations syndicales.....	415
III. Les coordinations étudiantes. Quel mode d'organisation ?.....	417
IV. La deuxième coordination étudiante (2 décembre 1986).....	423

CHAPITRE XX

La manifestation du 4 décembre 1986

I. De la Bastille aux Invalides	435
II. Les délégations étudiantes à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Éducation nationale.....	443
III. Les incidents violents se poursuivent sur l'Esplanade des Invalides.....	450
IV. La séance confuse à l'Assemblée nationale (4 décembre 1986).....	462

CHAPITRE XXI

Que s'est-il passé le soir du 4 décembre 1986

I. Comprendre cette manifestation.....	467
A. 92 000 jeunes dans les rues de Paris.....	467
B. Une dispersion très brutale.....	476
II. Un mouvement apolitique : un mythe savamment entretenu par le quotidien : <i>Libération</i>	481

SEPTIEME PARTIE

LA CRISE POLITIQUE ET LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

CHAPITRE XXII

Une situation qui se dramatise. (5 et 6 décembre 1986)

I. Le putsch de René Monory	493
II. La mort de Malik Oussekiné	499
III. Un réveil douloureux. (6 décembre 1986)	507
A. Le retour de Jacques Chirac à Paris.....	512
B. À Jussieu, la coordination de tous les dangers	515

CHAPITRE XXIII

Une crise au sein du gouvernement. (7 et 8 décembre 1986)

I. Après les consultations : capitulation ou sagesse politique	519
II. Les raisons du retrait.....	522
III. La mobilisation des syndicats après celle des étudiants	525
IV. Les étudiants : entre victoire et deuil	528

CHAPITRE XXIV

Les conséquences du retrait du projet Devaquet et la fin du mouvement

I. Les flottements de la majorité gouvernementale. (9 décembre 1986)	533
A. Jacques Chirac décrète la pause	534
B. François Mitterrand : juge arbitre	535
II. L'hommage à Malik Oussekiné "Plus jamais ça"	537
III. Charles Pasqua répond aux questions des députés	540
IV. La coordination nationale s'auto dissout	543

CONCLUSION GÉNÉRALE 547

INDEX	577
BIBLIOGRAPHIE	583
ABREVIATIONS	599
ANNEXES	601

INTRODUCTION

POURQUOI LE PROJET DE LOI D'ALAIN DEVAQUET ? UNE HISTORIOGRAPHIE SILENCIEUSE

Les mouvements étudiants sont observés avec une attention toute particulière depuis les événements de Mai 1968. Il existe sur cette période une bibliographie (et une historiographie) pléthorique. Par conséquent, il semble que le "moment 68" soit devenu la référence en la matière, au point que la mémoire apparaît comme défaillante quant aux mouvements étudiants suivants. En effet, depuis 1968, plusieurs crises ont troublé le calme académique de nos universités avec plus ou moins de tumultes. En 1976, la réforme proposée par Alice Saunier-Seïté engendre le mouvement de grève le plus long de l'université française. En 1984, le projet de loi Savary provoque plusieurs semaines de grèves et de manifestations dont certaines très violentes. Dans le décompte des mobilisations étudiantes, il faut également intégrer les sujets de mécontentement des étudiants qui n'ont pas un rapport direct avec le monde universitaire, tel que la loi sur les sursis militaires proposée par le ministre de la Défense nationale, Michel Debré en 1973. Aborder la crise universitaire de novembre et décembre 1986 suppose donc que l'on puise dans les sources bibliographiques de trois types : l'histoire politique, l'histoire de l'éducation et l'histoire des mouvements étudiants. Or, si la mémoire collective n'a pas oublié la mort du jeune Malik Oussekiné et les chants dans les cortèges¹, ni les manifestations d'étudiants et de lycéens bien plus importantes en nombre que celles de 1968, il faut prendre acte que le mouvement Devaquet fait l'objet d'un relatif silence des historiens.

Ainsi, on note que les contemporanéistes, et surtout ceux spécialistes des droites et du gaullisme évoquent très peu cette crise, pourtant importante dans l'histoire récente de l'UDF et du RPR. Andrew Knapp y consacre un peu plus de deux pages², Serge Berstein dans son *Histoire du gaullisme*³ l'évoque en vingt-deux lignes ; deux lignes la concernent dans *Histoire des droites en France*⁴ de Jean-François Sirinelli et rien dans *Histoire des droites en France*⁵ de Gilles Richard. *L'histoire des gauches en France*⁶ de Gilles Candar et Jean-Jacques Becker

¹ "Devaquet, si tu savais ta réforme, ta réforme, Devaquet si tu savais ta réforme où on s'la met !" sur l'air de "Si tu veux...Marguerite", paroles de Vincent Telly, musique d'Albert Valsien et interprétée par Fragson, 1913.

² Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Seuil, 1994, p. 164-166.

³ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002, p. 462-463.

⁴ Jean-François Sirinelli, *Histoire des droites en France, tome I*, Paris, Gallimard, 1992, p. 467.

⁵ Gilles Richard, *Histoire des droites en France*, Paris, Perrin, 2017.

⁶ Gilles Candar, Jean-Jacques Becker, *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005.

demeure muette sur le sujet, encore qu'il faille toutefois tenir compte des trois pages dans *Crises et alternances*¹ du même Jean-Jacques Becker. Aucun ouvrage d'histoire politique n'est totalement dédié à la loi Devaquet comme c'est le cas, par exemple, pour la loi Faure².

Le champ éditorial de l'histoire de l'éducation présente la même carence. Antoine Prost dans de très nombreux articles scientifiques évoque cette crise, mais le nom d'Alain Devaquet n'est même pas cité dans son ouvrage *Education, société et politiques*³.

Enfin, l'histoire des mouvements étudiants semble encore se concentrer autour de l'étude du mouvement de Mai 1968. Didier Fischer dans son *Histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*⁴, relate la loi Devaquet en deux pages. Alors qu'ils vouent toute leur énergie à retracer l'histoire des mouvements étudiants depuis tant d'années, Jean-Philippe Legois, Robi Morder et Alain Monchablon n'ont pourtant pas réservé de chapitre particulier à la loi Devaquet dans le livre édité par le GERME (Groupe d'étude et de recherche sur les mouvements étudiants) sous le titre de *Cent ans de mouvements étudiants*. Le champ sociologique n'est guère plus riche. L'importante étude réalisée sous l'égide de l'Observatoire de la vie étudiante et dirigée par Louis Gruel, Olivier Galland et Guillaume Houzel⁵ traite la crise de novembre et décembre 1986 en quatre pages et demie. Cependant, il faut retenir le livre du sociologue Gérard Namer⁶, mais qui n'offre que peu d'intérêt du point de vue historique dans la mesure où tous les noms des acteurs lycéens ou étudiants ont été remplacés par des initiales ou acronymes indéchiffrables.

Comme le fait remarquer Robi Morder, lors de son discours introductif à la journée organisée sur la loi Devaquet par les anciens de l'UNEF, il n'existe que peu ou pas de travaux universitaires sur ce mouvement. Si Nicolas Carboni parle longuement de la crise de 1986 dans sa thèse⁷, il n'en fait pas son unique objet. Il en va de même pour le mémoire de DEA de Robi Morder⁸ et de celui de Didier Leschi⁹. Il existe donc un problème de sources autour de ce sujet. Toutefois la bibliographie n'est pas totalement inexistante. Nous avons commencé nos

¹ Jean-Jacques Becker, *Crises et alternances, 1974-2000*, Paris, Le Seuil, p. 409-412.

² Bruno Poucet, David Valence, *La loi Edgar Faure, Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

³ Antoine Prost, *Education, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997.

⁴ Didier Fischer, *Histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

⁵ Louis Gruel, Olivier Galland et Guillaume Houzel, *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

⁶ Gérard Namer, *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*, Paris, L'Harmattan, 1990.

⁷ Nicolas Carboni, *L'agitation étudiante et lycéenne de l'après Mai 1968 à 1986. Du cadre national à l'exemple clermontois*, Thèse de doctorat sous la direction de Mathias Bernard, janvier 2012.

⁸ Robi Morder, *Revendications-négociations : Débats et pratiques dans le syndicalisme étudiant en France 1976-1986*, dirigé par Michel Dobry, mars 1989.

⁹ Didier Leschi, *Les stratégies syndicales étudiantes : l'UNEF-ID dans la crise de novembre et décembre 1986*, DEA d'histoire contemporaine. Dirigé par Jean-Jacques Becker, Paris X Nanterre, 1986-1987.

recherches en lisant en tout premier lieu le livre d'Alain Devaquet intitulé : *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*¹. La lecture de cet ouvrage est essentielle dans la compréhension du travail de construction du ministre délégué autour de son projet de loi, des difficultés qu'il a rencontrées lors des débats parlementaires, et de la façon dont il a perçu les événements jusqu'à sa démission. Ce livre est d'autant plus important qu'après son départ prématuré du Gouvernement en décembre 1986, Alain Devaquet a tenu à rester silencieux sur cette période. Il accepte pourtant de participer à deux émissions de télévision : *Édition spéciale* du 27 novembre 1987 et *Apostrophes*, l'émission littéraire de Bernard Pivot du 19 février 1988. Hormis ces deux apparitions télévisuelles, Alain Devaquet a refusé tous les entretiens, que ce soit avec les journalistes ou les historiens. Malgré nos demandes répétées, il est resté fidèle à sa volonté initiale. Il est mort le 19 janvier 2018 sans que nous ayons pu le rencontrer.

Si cet ouvrage, écrit très probablement avec une grande rigueur morale et un souci d'objectivité, s'avère riche d'informations, il ne nous livre qu'une vision très partielle du déroulement de la crise. En effet, il ne nous dit rien sur le contexte politique d'avant le projet et très peu sur la gestion de la crise à partir du 4 décembre 1986.

À l'instar de celui d'Alain Devaquet, trois livres ont été écrits par des acteurs de l'époque. Julien Dray², dirigeant de SOS Racisme au moment des faits et membre du Parti socialiste, raconte les événements au travers d'une grille de lecture très spécifique. En effet, il n'est plus étudiant en 1986 et il dirige conjointement SOS Racisme (avec Harlem Désir) et le courant Questions socialistes au PS, dont Isabelle Thomas est la représentante au sein de l'UNEF-ID. De plus, Julien Dray est un ancien étudiant de Villetaneuse ; par conséquent, son livre apparaît plus comme étant la chronique des événements de la tendance Questions socialistes à l'UNEF-ID que celle du mouvement de contestation de novembre et décembre 1986 dans son ensemble. Il faut ajouter à ce manque d'objectivité des erreurs de dates et des orthographe approximatives de noms propres qui nuisent à sa crédibilité³.

Un deuxième livre tente d'apporter aussi un éclairage sur le mouvement : c'est celui de Daniel Gluckstein⁴. Dirigeant du Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT)⁵, ancien professeur de lettres et d'histoire en lycée professionnel, ce militant trotskiste est en 1986 permanent de son organisation politique. Bien que très marqué idéologiquement, cet ouvrage

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*. Paris, Odile Jacob.1988.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987.

³ Le nom du député René Couanau est orthographié Couano !

⁴ Daniel Gluckstein, *Qui dirige ? ... Personne, on s'en charge nous-mêmes*, Paris, Séléo, 1987.

⁵ Tendance lambertiste du mouvement trotskiste français, le MPPT est l'héritier de l'Organisation communiste internationaliste (OCI)

est sans doute le plus précis de ceux publiés à la même période. Enfin, le seul livre proposé par des étudiants est celui de Sylvia Zappi et David Assouline¹, syndiqués, militants politiques et membres de la coordination nationale. Le livre qu'ils écrivent nous offre un grand nombre d'éléments de compréhension internes au mouvement. Mais de nombreuses approximations font qu'il ne peut pas devenir un authentique document de référence.

Au total, bien que fidèles dans la retranscription des faits, ces trois ouvrages ne peuvent satisfaire aux exigences scientifiques. N'ayant pas le recul nécessaire à une analyse dépassionnée (ils ont tous été écrits peu de temps après les événements²), ils s'avèrent plus militants qu'historiques.

LA PROBLÉMATIQUE : UN GRAND MOUVEMENT ÉTUDIANT PENDANT LA PREMIÈRE COHABITATION

La mémoire collective a retenu que le projet de loi Devaquet a été retiré après des manifestations massives et violentes, mais essentiellement après la mort brutale de Malik Oussekiné. Le mouvement étudiant de novembre et décembre 1986 est en réalité extrêmement court, moins de deux mois, au regard des événements de 1968 qui ont duré du 22 mars à la fin juin (et dont la forme la plus aiguë se situe entre le 3 mai et la fin du mois de juin) ou bien de celui de 1976 contre la réforme d'Alice Saunier-Seïté qui s'avère être le plus long et s'étale de fin février à fin mai.

La première université, celle de Villetaneuse, se met en grève le 17 novembre 1986, mais l'ensemble du mouvement ne prend réellement toute sa dimension qu'à partir du 22 novembre, date des "États généraux des étudiants en lutte". Après le retrait du projet de loi, le 8 décembre 1986, la coordination nationale vote sa propre dissolution le 11 décembre et le mouvement s'arrête immédiatement. Moins de quatre semaines au total, donc. Au cours de la période qui va des États généraux au 4 décembre, date de la deuxième grande manifestation, la situation est assez calme. Le mouvement certes s'amplifie de jour en jour mais il se déroule de façon habituelle, dans les pratiques routinières d'un mouvement de contestation étudiantin : assemblées générales, grèves et perturbations des cours, appels à la mobilisation et manifestations. La seconde période, qui commence dans la soirée du 4 décembre, fait que le mouvement entre alors dans une phase paroxystique avec des violences à la fin de la

¹ Sylvia Zappi, David Assouline, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987.

² Daniel Gluckstein publie le sien en janvier 1987, Julien Dray en mars 1987 et Sylvia Zappi et David Assouline en avril 1987.

manifestation qui se répètent le 5 toute la journée et une partie de la nuit avec le décès de Malik Oussekiné et le 6 après la manifestation en hommage à ce dernier. C'est cette seconde phase que la mémoire a retenue, tant les images télévisuelles et les récits des journaux ont contrasté avec le caractère particulièrement enthousiaste et "bon enfant" de la manifestation du 27 novembre et de celle du 4 décembre tout au long de l'après-midi.

Le destin du projet de loi d'Alain Devaquet est-il lié à ces deux semaines de mobilisation, à ces huit jours et nuits de violence et à la crise politique qui les a suivis ? Il nous apparaît à la lecture des documents d'archives, au déchiffrement des rapports des différentes commissions et des textes parlementaires ainsi qu'aux débats du Sénat puis de l'Assemblée nationale, que le projet de loi porte en lui les germes essentiellement politiques de son propre échec dès l'installation du ministre délégué Alain Devaquet dans son ministère. Nous nous sommes donc attachés à comprendre le contexte problématique de l'université française depuis 1968, mais également les processus qui se sont enclenchés dès la nomination du jeune ministre délégué, jusqu'au retrait définitif de son projet de loi. C'est la raison pour laquelle nous estimons essentiel de poser la question des raisons et du sens de l'échec du projet de loi Devaquet.

Contrairement à ce que l'opinion publique a retenu, l'originalité de ce mouvement de contestation ne se limite pas aux événements violents du 4 décembre et à la mort de Malik Oussekiné. En effet, il possède plusieurs caractéristiques qui le différencient des mouvements de contestation étudiants précédents.

Tout d'abord, le contexte politique très particulier dans lequel il voit le jour : la première cohabitation. Après les élections législatives de mars 1986 victorieuses pour les droites, le socialiste François Mitterrand président de la République, élu depuis 1981, nomme un Premier ministre, Jacques Chirac, soutenu par une coalition constituée de son parti le RPR, et de l'UDF (un rassemblement de composantes centristes, démocrates-chrétiennes et libérales). Après ces législatives, il reste à Jacques Chirac et à sa majorité un peu plus de deux ans pour conquérir le pouvoir, mais cette dynamique de reconquête des droites est brisée par la crise suscitée par l'échec du projet de loi d'Alain Devaquet. Lors de la composition de son Gouvernement, Jacques Chirac a pris grand soin de l'attribution des ministères, des ministères délégués et des secrétariats d'État en respectant l'importance des partis d'origine. De ce fait, le ministère de l'Éducation nationale est attribué à René Monory (centriste, CDS) et le ministère délégué à l'Enseignement et à la Recherche est proposé à Alain Devaquet (RPR). Liées par une plateforme de Gouvernement rédigée avant les élections, les différentes composantes de cette nouvelle majorité s'engagent à mettre en chantier un certain nombre de réformes. Cependant, celle concernant l'enseignement supérieur n'est pas clairement définie et n'apparaît pas la plus

urgente, ni pour le ministre de l'Éducation nationale, ni pour le ministre délégué à l'Enseignement supérieur. C'est sans compter sur un groupe de 19 députés de la majorité, soutenus par un *lobby* universitaire qui, dès le lendemain du discours de politique générale du nouveau Premier ministre, s'empresse de déposer une proposition de loi¹ qui s'oppose de façon manifeste aux conceptions d'Alain Devaquet sur le sujet. Un premier malaise va donc s'instaurer entre le jeune ministre délégué et une partie de la majorité, dont certains membres de son propre parti.

Or cette situation politique, y compris au sein même du ministère de l'Éducation nationale, s'avère complexe et les antagonismes politiques entre les deux partis de la majorité, bien que mis en sourdine le temps de la campagne électorale, ne manquent pas de ressurgir entre le ministre et son ministre délégué.

La seconde particularité de ce mouvement réside dans sa propre identité et dans un nouveau mode de mobilisation. Pour la première fois depuis le début de l'histoire du syndicalisme étudiant, un syndicat n'est pas le moteur exclusif d'une mobilisation. Traditionnellement, le monde étudiant s'engage dans différents combats derrière les deux grandes centrales étudiantes présentes dans les universités depuis la scission de "la grande UNEF" en 1971 en deux syndicats : UNEF-Unité syndicale et UNEF-Renouveau. Cette fois, le processus routinier de délégation de pouvoir vers une instance syndicale ne se renouvelle pas lorsque les étudiants commencent à réagir à la proposition de loi n° 75 et au projet de loi Devaquet. Outre que la direction du syndicat majoritaire l'UNEF-Indépendante et démocratique², ne semble pas s'émouvoir dans un premier temps des projets du ministre délégué, on constate que dans la population étudiante s'instaure une certaine distance avec le milieu syndical. Au sein de la direction du syndicat, le bureau national en l'occurrence, certaines tendances perçoivent cette évolution. Or, les statuts de l'UNEF-ID envisagent la probabilité d'un mouvement conjointement constitué de syndiqués et de non-syndiqués : c'est l'article 9 de la charte du syndicat. Ces tendances proposent donc que grâce à l'application de cet article, pour la première fois dans la direction d'un mouvement, le syndicat s'efface derrière le principe de l'auto-organisation sur la base d'une parité syndiqués/non-syndiqués. Par le biais de ce nouveau répertoire d'action collective, le mouvement acquiert une formidable autonomie. Chaque université délègue des porte-parole qui la représentent au sein d'une coordination nationale. Nous verrons que si le principe d'une coordination dans un mouvement de contestation est ancien, c'est sûrement dans le cadre de la crise universitaire de 1986 que

¹ Proposition de loi n° 75 dite "proposition Foyer".

² Nouvelle appellation de l'UNEF-US après le congrès de 1980.

celui-ci s'avère le plus abouti. Il est d'autant plus important à étudier qu'il est le point de départ d'autres formes de coordinations dans une crise sociale qui s'étend à d'autres corps de la société, immédiatement après celle du monde universitaire.

Enfin, tous les événements historiques secrètent leurs propres mythes. Sur cette histoire comme sur beaucoup d'autres, il existe une *doxa*. Celle-ci est le produit d'une mémoire faussée par de multiples et diverses approximations, mais aussi d'une perception erronée de la situation. Nous nous sommes aperçus, par exemple, que dans beaucoup de récits les narrateurs situent la mort de Malik Oussekiine lors de la manifestation violente du 4 décembre 1986, ou bien qu'Alain Devaquet a démissionné à la suite de la mort de ce jeune étudiant. La mauvaise perception d'un événement est parfois même relayée par les acteurs principaux de celui-ci. Le travail d'une reconstruction plus précise nous est apparu nécessaire, malgré la très grande proximité de cette histoire.

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Pour étudier le mouvement de novembre et décembre 1986 au travers des trois axes que nous avons préalablement évoqués (histoire politique, histoire de l'Éducation et histoire des mouvements étudiants) nous nous sommes penchés sur la bibliographie existante. Nous avons ensuite recueilli un grand nombre de documents parlementaires, aux archives de l'Assemblée nationale, aux archives du Sénat et aux Archives nationales de Pierrefitte en ce qui concerne les papiers d'Alain Devaquet. Nous avons consulté aussi la presse écrite quotidienne et hebdomadaire à la BDIC de l'université de Nanterre. Les archives étudiantes représentent un matériau fondamental. Elles sont disponibles pour l'essentiel dans les locaux de la Cité des mémoires étudiantes et à la BDIC. À cela il faut enfin ajouter les entretiens que nous avons effectués, les images des émissions et des journaux télévisés et celles du film *Devaquet, si tu savais*¹.

L'ensemble des travaux de réflexion des parlementaires sur l'élaboration du texte de loi est disponible, sous forme de comptes-rendus de la Commission des Affaires culturelles du Sénat, de la Commission des Affaires culturelles familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Les débats des sénateurs et des députés sont accessibles dans le *Journal officiel de la République française*, disponibles sur les sites du Sénat et de l'Assemblée nationale.

¹ Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet si tu savais...*, Production du Village, l'Agence IM-Média, la Huit, 54 mn, 1988.

La lecture du rapport n° 270 (1986-1987) de Paul Masson (RPR) fait au nom de la Commission d'enquête du Sénat, déposé le 12 juin 1987¹, s'est révélée très riche. En effet, de façon très fouillée, il apporte un éclairage sur les nombreuses facettes de ce mouvement. Ce document n'est toutefois qu'une analyse de la crise. En effet, contrairement à ce qui avait été demandé par le Parti communiste français, à l'origine de la constitution de cette commission d'enquête, les sénateurs n'ont pas pu s'intéresser sur les raisons du décès de Malik Oussekiné, l'instruction sur la mort de ce jeune étudiant n'étant toujours pas close au moment où les commissaires se sont mis au travail. Le travail de la Commission est donc tronqué par rapport à l'intégralité des événements. Au-delà de cette raison et prenant en compte un certain nombre d'analyses leurs paraissant erronées, les sénateurs communistes et socialistes ont refusé de cosigner le rapport, les commissaires de la Gauche démocratique se sont abstenus.

De la même manière, à l'Assemblée nationale, Emmanuel Aubert (RPR) dépose le 16 juin 1987, le rapport d'enquête relatif aux événements de novembre et décembre 1986, n° 850². Ce rapport est constitué de deux parties : un récit très ramassé de la crise suscitée par le projet de loi, puis les auditions des protagonistes de cette crise : ministres, conseillers, directeurs de la police nationale, commissaires de police, commandants de CRS, recteurs, présidents d'universités, responsables politiques, responsables syndicaux universitaires, étudiants syndicalistes. Ces nombreuses auditions nous ont permis d'accéder à la parole de personnalités disparues depuis (Alain Devaquet, René Monory, Charles Pasqua, Yves Durand, Robert Pandraud, Daniel Cabieu, *etc.*), mais également de pouvoir croiser les sources sur les mêmes informations.

Les archives du ministre délégué Alain Devaquet sont conservées aux Archives nationales. Malheureusement, elles ne contiennent que les convocations aux Conseils restreints,

¹ Rapport n° 270, fait au nom de la Commission d'enquête créée en vertu d'une résolution par le Sénat le 17 décembre 1986, chargée de recueillir des éléments d'information sur la préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986. Cette commission est composée du président Pierre-Christian Taittinger (RPR), Paul Robert (GRDE), Jean Collin (UC), des vices-présidents Adrien Gouteyron (RPR), Jean-Pierre Bayle (PS) des secrétaires Charles Lederman (PCF), Henri de Raincourt (RPR), du Rapporteur Paul Masson (RPR) (*Rapporteur*) et de Michel Miroudot (RI), Paul Séramy (UC), Philippe de Bourgoing (RI), Robert Pontillon (PS), Dominique Pado (UC), Raymond Bourguin (RPR), Hélène Missoffe (RPR), Pierre Vallon (UC), Jacques Mossion (UC), Hubert Haenel (RPR), Jean-Luc Mélenchon (PS), Michel Rigou (PCF) et Claude Estier (PS).

² Rapport n° 850 fait par Emmanuel Aubert (RPR) au nom de la Commission d'enquête relative aux événements de novembre et décembre 1986, tome I et II. Cette commission est composée du président Pascal Clément (UDF), des vice-présidents Albert Mamy (UDF), Pierre Mazeaud (RPR), René André (RPR), du secrétaire Henri Bouvet (UDF), du Rapporteur Emmanuel Aubert (RPR), et de François Asensi (PCF), André Billardon (PS), Yvan Blot (RPR), Gilbert Bonnemaïson (PS), Jean-Claude Cassaing (PS), Henri Cuq (RPR), Jean-Louis Debré (RPR), Guy Ducoloné (PCF), Michel Jacquemin (UDF), Pierre Joxe (PS), Alain Lamassoure (UDF), Jean-Pierre Michel (PS), Alain Richard (PS), Michel Sapin (PS) et Georges-Paul Wagner (FN).

une ou deux notes de préfet et quelques communiqués de presse envoyés par Michèle Legras, sa cheffe de cabinet.

Le décryptage de la presse quotidienne (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *Le Matin*, *Le Quotidien de Paris*, *Le Parisien*, *l'Humanité*, etc.) nous a permis de constituer un fil rouge chronologique précis qui va de l'année 1985 jusqu'au début de l'année 1987, c'est-à-dire de la préparation de la campagne des législatives de mars 1986, jusqu'aux conflits sociaux de l'hiver 1986-1987¹. Afin d'avoir un aperçu de la couverture de la presse, les quotidiens *Libération*, *Le Monde* et *l'Humanité* ont publié 628 articles en rapport à l'enseignement supérieur, à la loi Devaquet et au mouvement de contestation de mars à décembre 1986. Ces lectures ont été complétées par celle de la presse hebdomadaire (*Le Point*, *Le Nouvel Observateur*, *l'Événement du jeudi* et *l'Express*)². La presse magazine offre un autre point de vue. *Paris Match* évoque le mouvement dans ce qu'il a de plus spectaculaire : les manifestations. Le mensuel *Actuel*, désormais disparu et *Libération*³ publient conjointement en janvier 1987 un numéro spécial sur le mouvement de grève. La presse militante, riche d'informations est également abondante. Le RPR publie *La Lettre de la Nation*⁴, mais ses articles se résument très souvent à des éléments de langage à destination des militants et des élus. Le quotidien de la Ligue communiste révolutionnaire, *Rouge*, propose le temps du mouvement un quotidien de lutte intitulé : *Autre chose*. Il est également possible de recueillir des informations dans *Lutte des classes*, l'organe de presse de Lutte ouvrière. Enfin, la presse syndicale étudiante, ainsi que les journaux de grève circulant dans les universités constituent un *corpus* important pour saisir l'esprit du mouvement.

La presse audiovisuelle apporte une grande contribution. La plupart des journaux télévisés sont disponibles sur *Internet* et dans les archives de l'*INA*. On retrouve les mêmes séquences que pour la presse papier, à savoir des éditions quotidiennes et des éditions spéciales quelques mois après les événements.

Les archives étudiantes représentent une ressource capitale de ce travail. L'essentiel des documents relatifs aux étudiants sont disponibles à la Cité des mémoires étudiantes dirigée par Jean-Philippe Legois. Ils sont constitués de tracts de différentes organisations syndicales étudiantes (UNEF-ID, UNEF-SE, UNI, PSA, etc.) de documents internes de travail de l'UNEF-ID (rapports du bureau national, communiqués de presse, comptes-rendus de réunions) et de certains numéros de *l'Étudiant de France*⁵.

¹ Sur la fréquence quotidienne des articles relatifs à la loi Devaquet, voir annexe n° 31

² Voir annexe n° 33.

³ Le numéro spécial de *Libération* est pour l'essentiel une compilation des articles rédigés durant la crise étudiante.

⁴ Les exemplaires de la *Lettre de la Nation* sont disponibles au siège des Républicains.

⁵ Fonds UNEF-ID, n° 119. Cité des mémoires étudiantes.

Le GERME possède de très nombreux documents (textes, tracts, analyses, articles, témoignages, images). Un dossier très complet sur le mouvement est disponible sur le site du GERME¹. De plus, le GERME est à l'initiative de deux journées d'études, les 17 et 18 novembre 2016, sur le "mouvement Devaquet" très riches d'enseignements. Une autre rencontre organisée l'AAUNEF (Association des anciens de l'UNEF) s'est déroulée le 3 décembre 2016 avec des acteurs du mouvement. Nous avons également consulté les archives confédérales de la CFDT² où nous avons trouvé des documents et des tracts de l'organisation syndicale PSA (Pour un syndicalisme autogestionnaire, proche de la CFDT), des publications du SNESup et surtout la brochure du GERUF (Groupe d'études pour la renaissance de l'université française), groupe de pression constitué d'enseignants, de politiques et de syndicalistes proches de la nouvelle majorité. La BDIC possède également un fond "Devaquet" dans lequel on peut trouver des tracts, des comptes-rendus et des journaux de grève³.

Nous avons tenté pendant plusieurs années de réunir un certain nombre de témoignages, tant dans le champ politique qu'étudiant. En premier lieu, il nous paraissait impossible de ne pas interroger le témoin principal : Alain Devaquet. N'étant pas parvenu à trouver un moyen de le joindre, nous avons sollicité son conseiller technique Daniel Vitry. Ce dernier, bien qu'acceptant pourtant de transmettre notre requête auprès d'Alain Devaquet, nous a mis en garde sur un probable refus : Alain Devaquet n'évoque plus cette période, y compris en privé. Au demeurant, Daniel Vitry, qui a accepté deux entretiens, nous prévient lors du second qu'il n'a plus toute sa liberté de parole. Alain Devaquet lui a suggéré de ne répondre qu'à certaines de nos questions, ayant décidé d'écrire et peut-être de publier un nouvel ouvrage sur la période. Son état de santé ne lui a toutefois pas laissé le temps et l'énergie pour le faire.

Au-delà de cette première déconvenue, plusieurs hommes et femmes ont refusé de témoigner. C'est entre autres le cas de Michèle Legras, cheffe de cabinet d'Alain Devaquet (et sans doute à la demande de ce dernier), mais aussi celui d'Édouard Balladur et de Pierre Méhaignerie (qui ont prétendu ne plus se souvenir), de Gérard Longuet et de Jean Glavany (qui ont accepté puis se sont rétractés) ou encore de Michèle Alliot-Marie, de Julien Dray, d'Alain Madelin et de Jean-Luc Mélenchon qui n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien. Il est intéressant de noter qu'à l'exception de Jean-Luc Mélenchon, l'ensemble des refus émane de membres de l'UDF ou du RPR. Seul Jacques Toubon, responsable politique au RPR à cette époque, a accepté de nous recevoir.

¹ GERME *Inform.*

² Fonds PSA, archives confédérale de la CFDT, 3 SE 38. 1986.

³ BDIC, Fond UNEF-ID, FA 1959.

Le travail de recueil de témoignages a été plus aisé avec les responsables étudiants, politiques et associatifs de cette période. Isabelle Thomas, David Assouline, Alain Bauer, Philippe Darriulat, Harlem Désir, Pierre-François Grond et Robi Morder se sont prêtés volontiers à l'exercice. Nous avons également désiré entendre le récit d'étudiants *lambda*, syndiqués ou non, mais n'étant pas dans les instances de l'UNEF-ID. Ainsi, nous avons rencontré Florence Bourgne, Didier Leschi, Pascal Troadec, Stephen Goldberg et Christelle François.

Les hasards de la recherche nous ont aussi permis de rencontrer Pierre Mignaval. Pierre Mignaval est maître d'œuvre d'une très importante compilation de 160 entretiens enregistrés entre 1995 et 2005, effectuée sous l'égide de l'Institut national de recherches pédagogiques et du Service d'histoire de l'Éducation (INRP/SHE)¹, avec les acteurs et les témoins des politiques de l'Éducation nationale depuis la Libération jusqu'à nos jours². Nous avons pu ainsi recueillir les témoignages de personnages disparus tel que René Monory, mais également ceux de ses chefs de cabinet, directeurs de cabinet, conseillers techniques, *etc.* Les souvenirs de Michèle Alliot-Marie (RPR), secrétaire d'État à l'Enseignement et de Nicole Catala (RPR), secrétaire d'État à la Formation professionnelle ont été aussi enregistrés. Fidèle à son engagement, Alain Devaquet n'a pas participé à ces entretiens. Michèle Legras quant à elle, évoque sa carrière dans l'Éducation nationale en évitant toute la période de collaboration avec Alain Devaquet.

Enfin, l'ensemble des questions relatives au maintien de l'ordre lors des manifestations du 27 novembre et des 4, 5 et 6 décembre aurait pu trouver réponses dans les archives de la préfecture de Police. Nous n'avons malheureusement pas eu les autorisations pour y accéder et pour les consulter. Toutefois, la Ligue de Droits de l'Homme s'est penchée sur le problème des violences policières. La commission réunie à cet effet par Henri Noguères³ publie le résultat de ses travaux en 1987 sous la forme d'un rapport intitulé : Rapport de la commission constituée à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme en vue de rechercher la vérité sur les violences commises à l'occasion des manifestations d'étudiants et de lycéens provoquées par le projet de

¹ Entretiens INRP/SHE, conduits par Marie-Thérèse Frank, Françoise Lepagnol-Lec et Pierre Mignaval.

² Nous avons ainsi recueilli les entretiens de : Michèle Alliot-Marie, Louis Ballardier, Philippe Campinchi, Nicole Catala, Jean-Yves Cerfontaine, Philippe Darriulat, Marc Fossier, Claude Guillerme, Guenhaëlle Le Dréau, Edmond Legoutière, Catherine Maus, René Monory, Michel Roger et Bertrand Saint-Sernin.

³ Cette commission est constituée de Henri Noguères, avocat et ancien président de la LDH, de Daniel Angleraud, secrétaire confédéral de la CGT, d'Hubert Coudane, président de Paris XI et vice-président de la CPU, de Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à Paris XI, de Jean-Jacques Fol, président de Paris VII, d'Henri Gaillac, conseiller à la Cour de cassation et cofondateur et ancien président du Syndicat de la magistrature, de Francis Jacob, avocat, cofondateur et ancien président du Syndicat des avocats de France, de Charles Palant, coprésident du MRAP, et de Paul Roux, ancien directeur général de l'Inspection générale des services de police.

loi Devaquet¹. Outre l'analyse de la crise, la Ligue des Droits de l'Homme propose dans ce rapport un certain nombre d'auditions et de témoignages recueillis de victimes, de familles ou d'avocats.

LE PLAN

L'histoire du projet de loi sur l'enseignement supérieur d'Alain Devaquet se déroule très exactement entre le 9 avril 1986, date du discours de politique générale de Jacques Chirac, et le 11 décembre 1986, jour où la coordination nationale des étudiants procède à son auto-dissolution, soit 9 mois durant lesquels le projet connaît trois phases. La première, celle du travail d'écriture, des débats et des combats parlementaires : elle couvre la période allant du 9 avril 1986 au 4 décembre 1986. La deuxième phase qui concerne le mouvement étudiant, l'organisation des grèves dans les universités et les manifestations, va du 13 novembre au 4 décembre. Et enfin, la troisième phase qui voit grandir la crise politique dès le 4 décembre provoquant le retrait du projet de loi le 8 décembre 1986.

Nous remarquons à cette occasion que la première et la deuxième période se chevauchent pour se terminer le 4 décembre 1986. C'est probablement dans cette "aberration chronologique" que réside une des raisons de la crise. En effet, nous sommes face à une double conjugaison du temps : celui des procédures administratives et juridiques des débats parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale, et celui de la mobilisation étudiante. Or il apparaît qu'aucune communication n'a eu lieu entre ces deux mondes parallèles, lesquels finissent par se confronter le soir du 4 décembre 1986.

Le plan s'articule autour de ces phases successives. La première partie fait référence à l'essentiel des questions posées par l'Enseignement supérieur depuis la montée en puissance du nombre d'étudiants entrants à l'université en 1963 et les réponses apportées par les réflexions du colloque de Caen initié par Pierre Mendès France en 1966. Une place importante est ensuite accordée à la loi d'Edgar Faure de 1968, véritable matrice de l'université française moderne, laquelle sera en partie réformée par la volonté d'Alice Saunier-Seïté et d'Alain Savary.

Mal appliquée, la nouvelle loi d'Alain Savary votée en 1984 mobilise un certain nombre d'acteurs favorables à une libéralisation de l'enseignement supérieur et à une plus grande autonomie de l'université. La campagne des législatives et la victoire des droites à ce scrutin provoquant une situation politique nouvelle, la cohabitation ainsi que l'installation du nouveau

¹ Henri Noguères, *Rapport de la commission constituée à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme en vue de rechercher la vérité sur les violences commises à l'occasion des manifestations d'étudiants et de lycéens provoquées par le projet de loi Devaquet*, Paris, La Découverte, 1987.

Gouvernement et par conséquent du nouveau ministère de l'Éducation nationale, clôt avec le portrait d'Alain Devaquet cette première partie.

La deuxième partie est entièrement consacrée à l'élaboration du projet de loi. Cela comprend une première initiative émanant de députés de la nouvelle majorité sous la forme d'une proposition de loi. Celle-ci n'ayant pas reçu l'assentiment d'Alain Devaquet, ce dernier décide d'écrire son propre projet de loi. Nous avons traité des enjeux politiques du projet et des grandes lignes de celui-ci.

Pour la troisième partie, nous nous sommes penchés sur le long cheminement législatif, sur le processus des consultations des instances de l'Enseignement supérieur, des travaux des commissions parlementaires et des premières difficultés politiques rencontrées par le ministre délégué Alain Devaquet.

Les débats parlementaires constituent la totalité de la quatrième partie. Le Sénat ouvre le premier les travaux sur le texte, en commission puis en séances publiques. Adopté par le Sénat, c'est à l'Assemblée nationale que le projet doit être retravaillé en commission avant d'être débattu en séance. Ces débats doivent débiter le 27 novembre 1986, date de la première grande manifestation étudiante et lycéenne.

Le projet de loi est ensuite étudié au travers du prisme étudiant dans la cinquième partie. Après un état des lieux des forces étudiantes en lice, nous avons analysé le déroulement de la mobilisation dès le mois de septembre à l'heure où les étudiants découvrent le projet d'Alain Devaquet. Ce dernier diversement apprécié par les tendances existantes au sein de l'UNEF-ID, le syndicat étudiant majoritaire, devient l'objet d'un débat clivant sur la nécessité d'une réplique d'ampleur. Ce débat porte sur le principe de l'auto-organisation et la mise en place de coordinations se substituant au rôle traditionnel du syndicat dans la conduite d'une grève. À partir du 22 novembre 1986, date des États généraux des étudiants en lutte, la grève est décrétée et entraîne étudiants et lycéens sur tout le territoire. Le 27 novembre, après les premières grandes manifestations, la première coordination est installée à Paris.

La sixième partie traite dans un premier temps de l'histoire et du fonctionnement des coordinations. Nous avons tenté de comprendre les enjeux politiques qui interviennent dans la constitution de la deuxième coordination nationale. Puis, nous avons observé la préparation et le déroulement de la deuxième grande manifestation parisienne à l'issue de laquelle, lors d'affrontement très violents avec les forces de l'ordre, le mouvement entre dans une phase de cristallisation, tant au point de vue des étudiants que de celui du Gouvernement.

Les tensions existant désormais entre les étudiants et le Gouvernement vont brusquement s'aggraver avec la mort de Malik Oussekiné dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986.

C'est l'objet de la septième partie. La crise universitaire devient alors une crise politique. L'opportunité du retrait du projet de loi s'inscrit dans le débat public mais aussi au sein même du Gouvernement. Après mûres réflexions et tenant compte de l'étendue de la crise et des dissensions qu'elle engendre au cœur du Gouvernement et comprenant que cette crise servait les intérêts du président de la République, Jacques Chirac retire le projet le 8 décembre 1986. Le surlendemain la coordination nationale s'auto-dissout. Le mouvement prend fin.

PREMIÈRE PARTIE

LE DEUXIEME TEMPS DE LA SCOLARISATION DE MASSE

Il est souvent rappelé lors des débats autour de la loi "Faure" que l'université française de 1968 fonctionne sur les bases d'une loi sur la constitution des universités, promulguée le 10 juillet 1896 sous Félix Faure¹. La gestion globale des établissements universitaires tant sur le plan administratif que pédagogique s'avère être une aberration anachronique à la rentrée 1967-1968, d'autant que ceux-ci se heurtent à un nouveau défi : l'accueil de 500 000 étudiants, soit plus du double de la rentrée de l'année 1961-1962.

Au cours des années qui vont de la Libération au milieu des années 1950, le taux de croissance des étudiants est en moyenne de 12 % par an. Le phénomène s'amplifie à la rentrée de l'année 1959/1960 avec une accélération conséquente de près de 38 %.

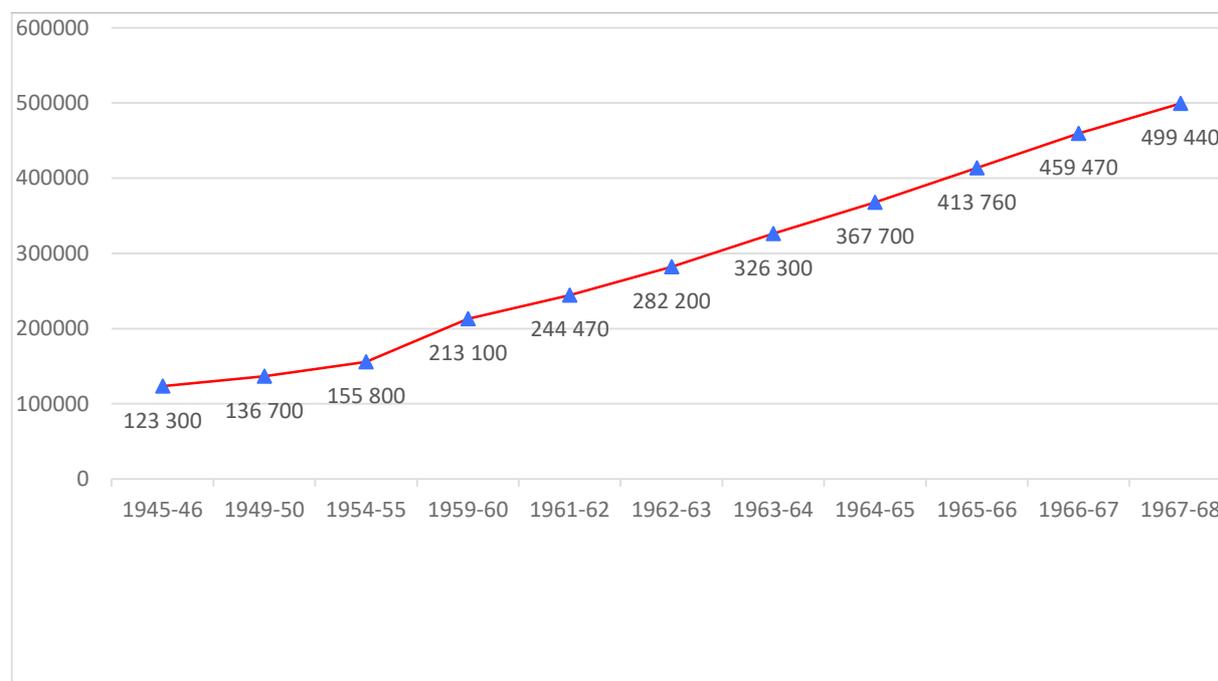


Tableau 1. Effectifs des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur entre 1945 et 1968².

¹ *JORF* du samedi 11 juillet 1896, p. 3957.

² Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann "Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France", *Le Mouvement social*, 2010/4 n° 233, p. 31-46 et Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 556.

Entre 1960 et 1967, ce processus consécutif au *baby-boom* est préalablement observé dans l'enseignement secondaire puis à l'entrée des universités. Ce sont 40 000 bacheliers qui se présentent aux portes des établissements universitaires chaque année, soit une augmentation de 10 % à 15 % par an¹.

Les données démographiques ne sont pas les seules en cause. Le développement de la scolarisation demeure un vecteur important dans l'augmentation des effectifs. En effet, de la rentrée de 1960 à celle de 1963, l'accroissement des effectifs dû à l'extension de la scolarité s'élève à 84 %. Toutefois, si l'on prend la période qui va de 1960 à 1968, la partie due à l'extension de la scolarisation chute à 64 %. On considère alors que les 36 % restants sont le seul effet du *baby-boom*. Ce phénomène conjoint du taux de scolarisation et des effets démographiques du *baby-boom* se stabilise au début des années 1970 où les effets de la surnatalité d'après-guerre sont désormais supplantés par ceux du taux de scolarisation².

LES EFFETS DU TAUX DE SCOLARISATION

À la Libération, l'effort de l'État à l'égard du monde scolaire s'avère être un vaste chantier. Il faut tirer un trait sur les politiques de l'enseignement de Vichy et lancer les réformes issues des réflexions menées par la Résistance dès les années 1942/1943.

René Capitant est nommé à la tête du ministère de l'Éducation nationale par Charles de Gaulle dans le premier Gouvernement provisoire. Le Gouvernement lance le 8 novembre 1944 une commission chargée, sous l'égide du physicien Paul Langevin, de réfléchir aux problèmes relatifs à l'enseignement³. En cohérence avec les positions du Conseil national de la Résistance en matière d'enseignement, mais aussi dans l'esprit conjoint de l'héritage des Compagnons de l'Université nouvelle⁴ et des innovations de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale du Front populaire, le plan Langevin-Wallon s'appuie essentiellement sur un "principe de justice" :

"Le premier principe, celui qui par sa valeur propre et l'ampleur de ses conséquences domine tous les autres est le principe de justice [...]. Tous les enfants,

¹ Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 168.

² Louis Gruel, Olivier Galland et Guillaume Houzel, *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 23.

³ André D. Robert, *L'école en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010, p. 27.

⁴ Universitaires, anciens combattants et pacifistes, ce groupe milite pour que l'on offre le même enseignement à tous les Français dans le cadre d'une école unique. Bruno Garnier, *Les combattants de l'école unique*, Lyon, INRP, 2008. *passim*

quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques ont un droit égal au développement maximum que leurs personnalités comportent. Ils ne doivent pas trouver d'autre limitation que celle de leurs aptitudes"¹.

La volonté des initiateurs de ce plan se base sur l'égalité d'accès des enfants à l'enseignement, le mérite comme seul mode de sélection aux études supérieures, mais également la possibilité pour tous les enfants d'accéder à une meilleure formation professionnelle. De fait, l'école doit assurer à l'élève une ouverture vers une formation professionnelle, intellectuelle ou manuelle. Comme le suggère le nouveau Commissariat au Plan créé en 1946, la nécessité de la formation professionnelle des enfants résulte, à l'issue de la guerre, d'un besoin impérieux de reconstruction et de modernisation du pays.

Le plan Langevin-Wallon promet d'être particulièrement audacieux, tant il concerne les enseignants que les enseignés. L'ensemble des préconisations est la suivante : tout d'abord une meilleure formation des enseignants ; l'allongement de la scolarité recommandé de 14 à 18 ans ; enfin, un tronc commun offrant la même scolarisation pour tous les enfants, de la maternelle à la fin du second cycle, c'est-à-dire pendant toute une période d'observation et d'orientation. Au-delà, le plan prévoit la création de postes de psychologues scolaires attachés aux équipes pédagogiques participant ainsi à l'observation et à l'orientation des enfants. Malheureusement, le plan Langevin-Wallon, initié à la faveur de la concorde politique de l'immédiat après-guerre, ne résiste pas aux divisions des partis. Il est abandonné, mais demeure toutefois comme une référence *quasi* mythique dans l'esprit de nombreuses réformes de l'Éducation.

La réforme Berthoin, du nom du ministre de l'Éducation de Charles de Gaulle, tente de répondre à la demande de professionnalisation suscitée par la croissance que connaît le pays en 1959. En effet, alors que le besoin en ingénieurs et scientifiques de 1956 à 1961 se chiffre à près de 51 000, on prévoit pour la même période, à peine 24 000 diplômés dans l'enseignement supérieur². Pour pallier ces carences, Jean Berthoin, ancien préfet, sénateur radical-socialiste et ministre de l'Éducation nationale sous Pierre Mendès France et Edgar Faure, envisage de réformer le système éducatif en prolongeant tout d'abord la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans (ordonnance n° 59-45).

Il s'attache ensuite à transformer les centres d'apprentissage en collèges d'enseignement technique (CET). De la même façon les cours complémentaires deviennent des collèges d'enseignement général. Et enfin, l'observation et l'orientation des élèves durant la 6^e et la 5^e

¹ André D. Robert, *op.cit.*

² Statistiques de la Documentation française, *Le collège unique de 1975 aux années 2000, Mise en place et réformes*, 2001. Site de la Documentation française, consulté le 7 décembre 2016.

permettent de mieux guider tous les enfants (sur la base du mérite plus que celle de la classe sociale) vers une filière adaptée, soit une filière générale courte ou longue, soit une filière technique, courte ou longue également.

L'observation du schéma suivant nous donne une vision plus claire du taux de scolarisation, puisqu'en 1973, le nombre des enfants scolarisés en premier cycle du secondaire est trois fois et demie supérieur qu'à l'heure de la réforme Berthoin. Le secondaire connaît alors une situation similaire : ainsi le nombre d'élèves en second cycle double et celui des candidats au bac augmente dans les mêmes proportions.

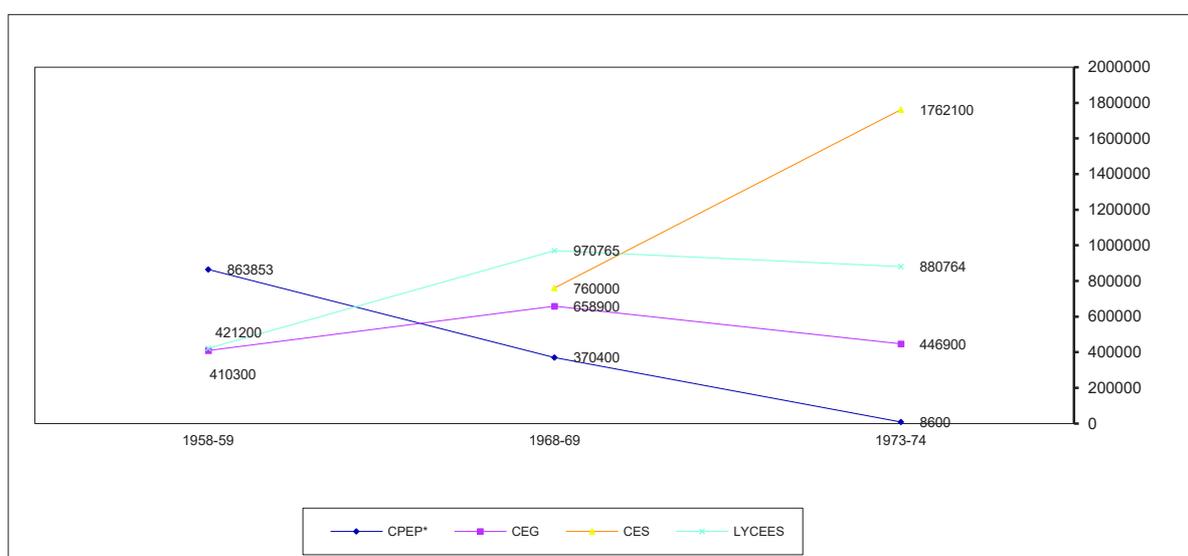


Tableau 2. Effectifs des premiers cycles (1958-1973)¹ *Classes de fin d'études primaires.

LA SÉLECTION

Dès avril 1963, le Gouvernement crée les collèges d'enseignement secondaire (CES). Jean Capelle, le véritable artisan de la réforme constate que la diversité des outils d'enseignement (classes de fin d'études, CEG, cours complémentaires et lycées) ne donnaient pas à tous les enfants la même chance d'accéder au bac, selon le type d'établissement qu'ils fréquentaient.

"On peut apprécier l'inégalité scolaire [...] par la probabilité pour qu'un élève normalement doué devienne candidat au baccalauréat, selon qu'il entrait 1) en classe de fin d'études ; 2) en classe de 6^e de cours complémentaire ; 3) en classe de 6^e des lycées ou collèges"².

¹ Antoine Prost, *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 99.

² Jean Capelle, *L'école de demain reste à faire*, Paris, PUF, 1966, p. 25.

Ces nouveaux collèges d'enseignement secondaire sont divisés en deux parties. La sixième et la cinquième constituent un premier cycle d'observation et la quatrième et la troisième, un cycle d'orientation. Le principe d'une orientation et d'une sélection systématique à l'issue de la troisième apparaît comme une absolue priorité pour Charles de Gaulle. Au cours du Conseil des ministres du 12 décembre 1962, le président de la République prend la parole et s'exprime sur ce sujet :

"L'éducation nationale : c'est la grande affaire, tout de suite et pour longtemps. Elle doit d'ailleurs contribuer à effacer peu à peu les classes sociales, à condition que tous les jeunes Français y jouissent de chances égales et que son ouverture aux masses soit compensée par une orientation et une sélection appropriée"¹.

Ce point de vue est corroboré par le témoignage de Jean Capelle, directeur général de l'Organisation et des Programmes scolaires.

Le 6 avril 1963, un Conseil restreint est convoqué. Il n'est pas dans la tradition qu'un conseiller tel que Jean Capelle assiste à ce type de conseil ; toutefois, il semble que le président de la République en l'y conviant veuille marquer sa différence de point de vue avec son Premier ministre.

"Le général préside la table ovale, encadré par le ministre Fouchet à sa droite et le secrétaire général Burin des Rosiers à sa gauche ; face à lui s'installe le Premier ministre, entouré de deux de ses collaborateurs. Je prends place derrière le général de Gaulle, à côté de ses conseillers techniques. Au moment d'ouvrir la séance, il me cherche du regard, demande à Burin des Rosiers de s'écarter d'un siège et m'invite à m'asseoir à côté de lui, puis il me donne la parole pour un bref exposé sur la généralisation de la formule : collège de premier cycle. Après quoi il s'adresse à M. Pompidou : "Je crois M. le Premier ministre, que la généralisation des collèges de premier cycle permettra de mieux résoudre le problème de l'orientation des jeunes et d'assurer les meilleures conditions d'une véritable égalité des chances. Vous êtes bien d'accord ? " Sans enthousiasme, et sans commentaire, M. Pompidou répondit affirmativement"².

Pour Charles de Gaulle, la sélection doit être assujettie aux besoins économiques et technologiques de la Nation. Il faut donc instituer un système de quotas. Le Plan établit un certain nombre de critères et des chiffres sont avancés en 1963. Après la 3^e, il est envisagé :

- 21 % de sortie immédiate vers la vie active,
- 46 % d'orientation vers l'enseignement court dont 25 % vers l'enseignement professionnel,

¹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Fayard, 1994, p. 440.

² Jean Capelle, *L'école de demain reste à faire*, Paris, PUF, 1966, p. 8.

- 33 % vers les lycées, soit 10 % dans l'enseignement technique, 16 % dans l'enseignement général et 7 % d'échec.

En conséquence, 10 % d'une classe d'âge accéderait à l'enseignement supérieur. Le président de la République préconise alors une orientation effectuée par les maîtres et sur l'appréciation "par l'État des besoins des différentes branches d'activités de la Nation, en nombre et en qualité suffisants, même si les parents et les enfants sont d'un autre avis"¹. Cette orientation serait alors effectuée par des psychologues scolaires et des assistants psychologues.

Le point de vue du chef de l'État semble ne pas être partagé par tous et en premier lieu par son Premier ministre comme son ministre de l'Éducation nationale. En effet, tous n'ont pas la même appréciation en ce qui concerne la sélection. "Il faut rejeter toute pensée malthusienne" déclare Christian Fouchet, le 13 novembre 1964, à l'Assemblée. Outre cet aspect moral du sujet, Christian Fouchet sait que les étudiants sont par nature hostiles au principe de sélection. Le long conflit entre le pouvoir et l'UNEF autour de la crise algérienne² demeure encore dans l'esprit du ministre et braquer le syndicat étudiant, c'est aussi prendre le risque de voir l'ensemble de la gauche se dresser contre lui. Ce refus d'imposer une sélection aux élèves comme à leurs familles est partagé par le Premier ministre. Sans doute est-ce le résultat de son expérience de l'enseignement en littérature qu'il diffusait auprès des élèves bourgeois du lycée Henri IV. Georges Pompidou, en bon libéral, répugne à s'engager dans cette voie. "Ce n'est pas moi qui encasernerai la jeunesse française"³, avait-il coutume de répéter. Toutefois, s'il doit y avoir une sélection, elle doit s'exercer par le biais de l'examen. Durcir le baccalauréat devrait faire baisser de 30 à 40 % le nombre de bacheliers⁴. Le bras de fer entre le chef de l'État, son Premier ministre et son ministre de l'Éducation nationale au sujet de la sélection perdure. En avril 1967, Christian Fouchet laisse sa place à Alain Peyrefitte. Une des premières missions confiées au nouveau ministre de l'Éducation nationale est "de faire passer l'orientation et la sélection". Au cours du sixième Conseil restreint du 14 novembre 1967, Charles de Gaulle, quelque peu agacé, finit par imposer les conseils d'orientation. Toutefois, il hésite quant à la composition de ces derniers. Quel type d'orienteurs œuvrera au sein de ces conseils ?

¹ Conseil du 26 mai 1966. Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994, p. 204.

² Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 185-259.

³ Jacques Narbonne, *op.cit.* p. 91.

⁴ Compte-rendu d'une réunion à Matignon le 20 avril, note au ministre du 22 avril 1964, AN, 19870199, art.10 cité par Antoine Prost, *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 105.

"Comment les choisir ? Il faut éviter de se laisser entortiller par les psychanalystes et d'autres fumistes, qui créeront un prurit d'agitation dans l'orientation, qui doit être calme, dégagée d'arrière-pensées de tout calibre, notamment politiques. [...] Il faut que l'essentiel, le *critérium* du choix et de la carrière de ces orienteurs soit dans le décret. On s'apercevra vite qu'ils seront l'essentiel, dans l'orientation. Tout le monde se dégonflera, excepté eux"¹.

Le succès des réformes du premier cycle engendre une augmentation des effectifs du second cycle. Là encore les chiffres sont éloquentes : entre 1958 et 1968, le nombre de reçus au baccalauréat passe de 51 500 en 1958 à 133 300 à la fin de 1967². Les facultés vivent alors le même phénomène et les chiffres décrivent la même affluence. À la rentrée de 1958, seuls 202 000 étudiants s'inscrivent en faculté, ils sont 508 000 à se presser aux portes des établissements universitaires en 1967.

Toutefois, le nombre d'étudiants répartis dans les différentes disciplines n'est pas conforme aux prévisions du V^e Plan. Au cours des années 1960, le nombre d'étudiants se présentant à l'entrée des facultés de droit s'est multiplié par trois et les facultés de lettres ont vu leur effectif se multiplier par deux et demi, alors que de leur côté les facultés de sciences, de médecine et de pharmacie ont à peine doublé les leurs.

UNE SÉLECTION DE FAIT

Une sélection qui n'ose pas réellement dire son nom s'impose pourtant dans les classes du secondaire. Dès l'immédiat après-guerre, la science pénètre peu à peu la vie quotidienne. Des mots qui n'appartenaient jusqu'alors qu'au vocabulaire de la science-fiction s'installent dans celui du quotidien. L'an 2000 apparaît comme le passage à une ère de technologie présente dans les moindres gestes de la vie quotidienne. L'informatique ne représente rien pour la plupart des Français et si l'ordinateur n'est, à cette époque, qu'un outil dont l'usage est réservé à une seule élite de scientifiques, d'autres concepts s'imposent à nous. La bureautique réorganise le travail administratif et possède dès les années 1950, son salon, le SICOB³ qui se déroule au CNIT⁴, bâtiment d'avant-garde construit à la Défense à l'ouest de Paris. La robotique doit désaliéner l'homme de la machine et prend lentement sa place dans l'industrie dès les années soixante. L'atome nous assure la paix et comble nos besoins énergétiques. Cette appétence à la

¹ Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994, p. 234-235.

² Les chiffres de 1968 ne peuvent être pris comme référence, les épreuves ne s'étant pas déroulées de façon satisfaisante.

³ Salon des industries et du commerce de bureau.

⁴ Centre national des industries et des techniques.

modernité et à la technologie suscite de nouveaux réflexes, tout autant chez les parents que chez les enfants et les enseignants, d'autant que le Gouvernement par le biais des travaux du Plan explique que le pays a particulièrement besoin de scientifiques. L'homme nouveau de demain sera un scientifique. Il faut donc produire des "blouses blanches".

Dans les classes du secondaire, les matières scientifiques (mathématiques, physique, chimie) deviennent de fait des matières d'excellence. Le "matheux" supplante le "fort en thème". Une hiérarchisation s'instaure dans les lycées et le choix d'une filière littéraire est souvent suscité par l'échec à l'accès d'une filière scientifique.

Toutefois, tous ces bacheliers n'accèdent pas aux portes des facultés de sciences. Ceux ayant obtenus les meilleurs résultats se tournent souvent vers les grandes écoles, les autres optent pour les filières courtes telles que les IUT à partir de 1966 ou vers les sciences économiques ou les sciences humaines. La biologie ainsi que la chimie offrent à certains une ouverture vers la médecine ou la pharmacie. Ceux des filières littéraires et philosophiques se voient de fait refoulés des universités scientifiques alors que leurs capacités pourraient leur permettre sans encombre de suivre un enseignement de ce type.

Le résultat de cette sélection non avouée s'avère pour la recherche et l'industrie particulièrement contre-productive. Alors que le pays réclame chaque jour des hommes et des femmes capables de maîtriser des technologies innovantes, un grand nombre d'étudiants remplissant les critères et possédant les aptitudes se détournent des carrières scientifiques pour aller remplir les amphithéâtres des facultés de lettres et de droit.

Cette volonté d'orienter les enfants vers des carrières scientifiques provoque aussi dans les écoles, les CES et les lycées, un phénomène que l'on ne mesure pas dans l'immédiat : la détérioration de l'image des métiers manuels. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les conditions particulièrement délabrées dans lesquelles les enseignements sont dispensés dans les collèges d'enseignement technique dans les années 1960. Ces filières courtes de très mauvaise réputation constituent une véritable "voie de garage" jusqu'à l'âge de seize ans, avant de laisser l'enfant s'engager dans le monde du travail. L'image de ces établissements est tellement dégradée qu'on n'hésite pas à utiliser des termes comme "dépotoirs" pour évoquer les CET¹. Les effets de la dégradation de l'image de marque du travail manuel se ressentent plusieurs années après, au point que le ministère du travail de Valéry Giscard d'Estaing entreprend la

¹ Martres-Sicard Brigitte. "Les collèges d'enseignement technique et les belles-lettres" cité dans *Littérature*, n° 19, 1975. Enseigner le français, p. 41-48. Voir aussi : C. Baudelot, R. Establet, *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspéro, 1970.

mise en place d'une énorme campagne de communication sur le thème : "Revalorisons le travail manuel".

On peut malgré tout discerner deux formes de sélections. La première, dont nous venons d'évoquer quelques-uns des aspects, est une sélection suscitée par l'évolution des besoins technologiques dans un pays dont la modernité est un nouveau mot d'ordre politique. En effet, les grands projets gaulliens s'annoncent tant dans le domaine des transports avec le *France*, le *Concorde*, l'électrification des voies ferroviaires et la création du *Capitol*, train à grande vitesse, que dans le domaine de la physique nucléaire avec l'accélérateur de particules ou le *Cyclotron* ou encore la création du Centre d'études des télécommunications (CNET) et celle du Centre national d'études spatiales (CNES).

L'autre forme de sélection, dénoncée par les étudiants dès l'application de la loi Faure jusqu'au projet Devaquet, relève non plus du domaine de la demande technologique, mais de celui dicté par les lois du marché. En effet, si dans l'esprit des textes de la loi Faure à la loi Savary, tous les bacheliers ont accès à l'université, cette égalité idéale ne passe pas les barrières sociales. Or, de Mai 1968 aux manifestations de décembre 1986, les mots d'ordre n'ont guère changé. Particulièrement sensibilisées au thème de la sélection, les organisations syndicales et révolutionnaires n'ont eu de cesse de dénoncer la sélection sociale qui se surajoute à la sélection organisée et voulue par les différents gouvernements. Car à l'entrée de l'université, le fils de cadre rencontrera moins de difficulté que celui de l'ouvrier. Toutefois, si les chiffres ont donné et donnent toujours raison à ces mots d'ordre, il faut savoir analyser les statistiques et en tirer des conclusions.

Certes les enfants de cadres supérieurs et des professions libérales demeurent majoritaires à l'entrée à l'université. Quant aux autres catégories sociales, il faut prendre en compte dans un premier temps que ces catégories ont évolué de manière considérable, du début des années 1960 aux années 1980. C'est le cas du monde agricole (exploitants et ouvriers) dont la représentativité n'a cessé de diminuer depuis 1960, mais c'est aussi le cas pour les patrons de l'industrie et du commerce. Les enfants d'ouvriers qui représentaient à peine 3 % au milieu des années 1950¹ sont de plus en plus présents au sein des universités. En effet, en contradiction avec la *doxa* syndicale étudiante, on constate que les enfants d'ouvriers, bien que minoritaires, à l'instar des enfants d'exploitants agricoles, ont bien mieux profité de l'amélioration du taux de scolarisation que les autres classes socio-professionnelles. En effet, comme le font remarquer Didier Lapeyronnie et Jean-Louis Marie, l'appréciation de ces données suppose deux lectures.

¹ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 280.

Si l'on se base sur une lecture "égalitaire", c'est-à-dire considérer que les enfants ont tous la même chance de parvenir aux portes de l'université, on constate alors que les couches bourgeoises de la société sont bien mieux représentées que les classes défavorisées. Cependant, cette lecture fait abstraction de l'évolution de l'enseignement secondaire, lequel est plus bénéfique aux catégories sociales basses qu'aux classes aisées. On prend alors conscience qu'une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur s'est opérée¹.

Le phénomène de démocratisation est donc lié à deux effets conjoints. D'une part, alors que s'effectue une remarquable croissance des effectifs au sein des universités, on observe une baisse des effectifs bourgeois dans le recrutement des étudiants, mais on remarque au même moment une forte hausse des inscriptions d'enfants issus des classes moyennes.

"Si le recrutement social de l'université (probabilité pour qu'un individu d'une classe sociale donnée entreprenne des études supérieures) ne s'est guère modifié, la composition sociale de l'université s'est fortement démocratisée"².

D'autre part, cette démocratisation de l'accès à l'université s'accompagne d'un autre effet : celui de la féminisation. On a longtemps considéré que faire des études supérieures est loin d'être une priorité pour les femmes, puisqu'elles ne représentent que 14,6 % de la population étudiante en 1920/1921³. Le type de cursus dans lequel les jeunes filles s'engagent avant-guerre et dans l'immédiat après-guerre nous offre les éléments pour mieux comprendre ce phénomène. En effet, les femmes optent plus volontiers pour les facultés de lettres, où elles sont particulièrement présentes. Elles sont déjà 40,3 % à la rentrée 1920/1921 à occuper majoritairement les bancs des amphithéâtres et 54,1 % dès les années 1945/1946. Au moins jusqu'à cette période ce choix peut être considéré plutôt comme une volonté d'acquérir un bagage culturel que de s'engager vers la voie professionnelle. Cependant, on remarque également une progression très rapide des femmes dans la filière pharmaceutique. De 23,3 % en 1920/1921, elles représentent plus de la moitié des effectifs des étudiants présents dans les laboratoires en 1945/1946, soit 53 %. Là encore, on peut imaginer que ces années d'études poussent ces jeunes femmes vers les officines familiales plutôt que vers la recherche fondamentale dans un grand laboratoire pharmaceutique.

¹ Didier Lapeyronnie, Jean-Louis Marie, *Campus blues, les étudiants face à leurs études*, Paris, Seuil, 1992, p. 103.

² Raymond Boudon, "La crise universitaire française, essai de diagnostic sociologique", *Les Annales*, n° 3, mai-juin 1969.

³ Antoine Prost, Jean Richard Cytermann, "Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France", *Le Mouvement social*, 2010/4 n° 233, p. 31-46.

Dès les années 1960, l'émergence d'une réflexion sur l'essor du second féminisme tant dans le domaine privé que dans le monde du travail dynamise l'accès des femmes à l'université pour atteindre un équilibre à la fin des années 1970.

LES EFFETS DE LA CRISE.

L'année 1973, date du premier choc pétrolier, marque symboliquement la fin des "Trente Glorieuses". La crise économique s'installe. Si toutes les catégories sociales sont touchées par les effets de cette crise, on remarque qu'elles ne réagissent pas toutes de façon identique.

Les enfants des exploitants agricoles, cumulant de fait la "déruralisation" de la société française et les effets de la crise, en subissent les contrecoups de manière particulière puisqu'ils étaient 7,7 % à l'entrée de l'université en 1971/1972 et ne sont plus que 3,6 % en 1987/1988. Ce déficit de recrutement se fait sentir pour les mêmes raisons chez les fils d'ouvriers agricoles dont le pourcentage en 1987/1988 est identique à celui de 1962/1963. L'autre catégorie la plus stigmatisée par cette nouvelle donne économique est celle qui englobe les enfants des patrons d'industrie et de commerce dont les effectifs étaient similaires à ceux des enfants de cadres moyens en 1959/1960 (19,8 %). En 1971/1972, 12,4 % de leurs enfants se pressent devant les portes des universités ; ils ne sont plus que 8 % en 1987/1988. Les professions libérales, les cadres supérieurs ainsi que les cadres moyens résistent mieux aux manifestations de cette crise, puisqu'ils se maintiennent entre 28,5 % en 1971/1972 et 29 % en 1987/88 pour les premiers (avec une pointe à 32,9 % en 1974/1975) et augmentent leur représentativité de 15,6 % à 17,9 % en 1987/1988 pour les fils de cadres moyens. Enfin, et contre toute attente, si les employés et les ouvriers, particulièrement touchés par les conséquences de cette crise, sont eux aussi moins présents dans les universités après 1973, il n'en demeure pas moins qu'on observe une certaine stabilité de leurs effectifs puisqu'ils ne perdent que 2 % après 1971/1972 et maintiennent leur présence autour de + ou - 8 % pour les employés et + ou - 12,5 % pour les ouvriers.

La massification et la démocratisation de l'accès à l'université posent de multiples problèmes. La dimension immobilière n'en est pas la moindre. Rien n'est réellement prévu au début des années 1960 pour accueillir cette masse d'étudiants et des situations particulièrement critiques sont vécues de façon de plus en plus aigüe à chaque rentrée. À Paris et en province, les conditions d'enseignement sont de plus en plus dégradées. De 1958 à 1962, la ville de Strasbourg voit ses effectifs augmenter de 68 %, Lyon et Aix-Marseille de 50 %, et plus de 40 %

à Dijon, Toulouse et Montpellier. On improvise en multipliant les constructions hâtives ou en utilisant les bâtiments hors des horaires habituels. Paris qui connaît une situation similaire, bien que moins dramatique (+ 20 % des effectifs)¹, réagit avec rapidité. En 1958, trois bâtiments sont érigés dans la capitale pour la faculté des sciences. À Orsay, se construit l'annexe de la faculté des sciences en 1959. À la rentrée 1964, la première tranche des travaux de l'annexe de la faculté de lettres à Nanterre est livrée dans des délais particulièrement courts, puisque les travaux n'ont débuté qu'au mois de janvier. Le reste des bâtiments, quatre immeubles de quatre étages ainsi que la fameuse tour administrative, sera livrés au début de 1968. D'autres programmes sont réalisés : à Assas, un amphithéâtre de 1 700 places est ouvert, l'extension de la faculté de pharmacie est achevée et le centre hospitalier universitaire (CHU) de l'hôpital Saint-Antoine se voit doté d'un bâtiment de douze étages.

LA RENTRÉE 1986-1987

Cette rentrée n'échappe pas à la question récurrente du nombre : 1 400 000 étudiants² dont 192 876 primo entrants, s'inscrivent dans les différents établissements universitaires. Le Gouvernement doit faire face aux mêmes situations : des services de scolarité pris d'assaut et des amphithéâtres surchargés. Si l'on prend la région parisienne comme exemple, les dernières des treize universités ont été construites au début des années 1970. C'est le cas de Paris XIII Villetaneuse ouverte en 1970, Paris XII Créteil créée en 1971 et Paris VIII reconstituée à Saint-Denis après le démantèlement de Vincennes en 1980.

Le chiffre imposant des effectifs se confronte à celui du chômage³. En effet, à la fin de l'année 1986, le nombre de chômeurs a augmenté de + 5,5 % par rapport à l'année passée, soit 2 574 000 demandeurs d'emploi (chiffres corrigés des variations saisonnières), c'est-à-dire 10,7 % de la population active. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans dépasse les 25 % à fin 1984 et grâce à la mise en pratique du Plan emploi jeunes adopté en juillet 1986, il se stabilise à 22 % à la fin de cette année⁴.

¹ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 273.

² Ils étaient 1 368 243 en 1985-86 et 1 181 108 en 1980-81. Louis Gruel, Olivier Galland et Guillaume Houzel, *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 180.

³ Didier Lapeyronnie, Jean-Louis Marie, *Campus Blues*, Paris, Seuil, 1992, p. 100.

⁴ Olivier Marchand, Elisabeth Martin-Le Goff, "Stabilité de l'emploi mais reprise du chômage en 1986", *Économie et statistique*, n° 198, avril 1987. p. 3-13.

La question qui revient chaque année se pose à nouveau : faut-il instaurer des systèmes contraignants pour endiguer le flot des nouveaux étudiants qui revendiquent légitimement l'accès à l'université ? La question est d'autant plus angoissante que le mot d'ordre lancé par Jean-Pierre Chevènement de 80 % de bacheliers par classe d'âge dans quinze ans n'est pas remis en question. Quoiqu'il arrive, le processus est inexorable comme le remarque Antoine Prost :

"Les taux d'accès en seconde augmentent régulièrement et ils augmenteraient davantage encore si l'on construisait des lycées. La seule extrapolation de l'évolution constatée depuis dix ans conduit à faire accéder, en l'an 2000, 65 % des classes d'âge en classe de terminale"¹.

¹ Antoine Prost, "L'université est-elle réformable ?", *Le Débat*, 1987, n° 45, p. 84-90.

CHAPITRE I

REFONDER L'UNIVERSITÉ, UNE QUESTION POSÉE DEPUIS LES ANNÉES 1960

Avant de préoccuper les Gouvernements, chercheurs et enseignants ont parfois été sollicités bien en amont pour réfléchir ensemble au devenir des universités. C'est la volonté de Pierre Mendès France lorsqu'il réunit enseignants et scientifiques au cours des colloques de Caen de 1956 et 1966.

Vouloir imposer une nouvelle réforme de l'enseignement supérieur est une tentation pour beaucoup de nouveaux gouvernements, depuis celle qui apparaît comme un modèle depuis 1968 : la loi Faure. Dans cette perspective, succédant à Jean-Pierre Soisson qui ne parvient pas après plusieurs mois à imposer sa réforme du second cycle universitaire, Alice Saunier-Seïté, est nommée le 12 janvier 1976, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur par Valéry Giscard d'Estaing. Elle devient "l'homme fort du Gouvernement" pour reprendre le trait d'humour de Michel Droit¹. Le 16 janvier 1976, elle signe l'arrêté sur la réforme du second cycle universitaire. C'est sans compter sur la détermination des étudiants qui lancent un mouvement de grève et de contestation qui dure pendant plus de trois mois. Ce mouvement, sans doute le plus long de l'histoire de l'université française après Mai 1968, s'épuise non sans avoir obtenu de nombreuses modifications du texte initial. Le changement de couleur politique en 1981 occasionne de nouvelles mutations dans le fonctionnement des universités.

Le 26 janvier 1984, Alain Savary parvient à faire voter sa réforme après une très longue période de consultation et d'interminables sessions à l'Assemblée nationale². Les étudiants opposent également un mouvement de contestation violent.

Les réformes ne sont pas l'apanage des seuls ministres de l'Éducation nationale. Un certain nombre de propositions de loi arrivent également sur les bureaux de l'Assemblée nationale ou du Sénat. C'est entre autre le cas de la proposition de loi sur l'enseignement supérieur n° 62 présentée au Sénat le 31 octobre 1985 par Paul Séramy (UC), Adrien Gouteyron (RPR), Michel Durafour (UDF-Rad) et Michel Miroudot (RI) ou celui de la proposition de loi relative aux universités n° 75, présentée devant l'Assemblée nationale le 11 avril 1986 par 23 députés de la majorité de la nouvelle assemblée.

¹ Pierre Mazeaud, *Notice sur la vie et les travaux d'Alice Saunier-Seïté*, Académie des sciences morales et politiques. Séance du 25 janvier 2007.

² Les députés vont débattre durant 17 jours d'affilée, soit 43 séances et 132 heures de débats. Il y aura 2 204 amendements. Serge Hurtig (dir), *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 233.

Comprendre ces différentes tentatives, c'est aussi comprendre comment se construit un projet de loi et découvrir des éléments sur les raisons d'un échec.

I. LES COLLOQUES DE CAEN (1956-1966)

Réformer l'université est une volonté récurrente de chaque Gouvernement. Cette volonté existe également chez les universitaires depuis fort longtemps ; c'est la raison d'être des colloques de Caen.

À la Toussaint 1956, Pierre Mendès France préside le premier colloque de Caen. Véritables "états généraux de la recherche scientifique", ils attirent près de 300 participants, pour la plupart scientifiques, enseignants, syndicalistes, hommes politiques mais aussi industriels de grandes firmes telles que *Kodak*, *CSF* ou *Merlin-Gérin*. Ensemble, ils marquent leur volonté d'unir les efforts pour une recherche plus dynamique sur le plan des politiques économiques et industrielles, au moment où la France passe du stade de la reconstruction à celui de la croissance. Un besoin d'autant plus nécessaire que, comme le fait remarquer Jean-Louis Crémieux-Brilhac, ce sont deux mondes qui semblent s'ignorer :

"Pourquoi tant de barrières entre grandes écoles et universités, entre facultés, entre cadres de la Recherche et de l'Enseignement. Comment justifier cette ossification en matière d'enseignement. Pourquoi cette muraille de Chine entre recherche fondamentale et industrie ? "¹

Une des conclusions de ce colloque pose la question de l'organisation même de la recherche scientifique et en particulier la formation des futurs chercheurs. Or à cette époque, la France ne compte que 35 000 étudiants dans les facultés des sciences sur 155 000 étudiants et ne produit que 4 000 ingénieurs, sachant que le pays aurait besoin de 12 000 ingénieurs supplémentaires par an, dans les dix ans à venir.

Dans le sillage de ce premier colloque de Caen se constitue l'Association d'études pour l'expansion de la Recherche scientifique (AEERS), présidée par le conseiller technique au ministère de l'Éducation nationale, Jean-Louis Crémieux-Brilhac. Elle regroupe des savants, des industriels, des syndicalistes et, bien sûr, beaucoup de chercheurs. Bien qu'à l'initiative de cette association, Pierre Mendès France n'en est pas membre. S'étonnant pourtant du manque de personnel politique au sein de cette instance, il recommande la création d'un comité

¹ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, "Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique, 1954-1968". Reprint des *Cahiers pour l'histoire de la recherche*, CNRS Éditions, 1995.

d'honneur dans lequel siègeront des anciens présidents du Conseil, comité qui demeure à l'état théorique.

À l'occasion du dixième anniversaire du colloque de Caen, l'AEERS organise les 11, 12 et 13 novembre 1966¹ un second colloque présidé cette fois par le mathématicien André Lichnérowicz. Comme pour le précédent, on y retrouve essentiellement des chercheurs, des professeurs, des "prix Nobel et de jeunes turcs éclairés de la classe politique" et des "technocrates anti-institutionnels" selon la formule de Jean-Claude Passeron². Ce colloque met l'accent sur les finalités et l'organisation de la recherche et de l'enseignement, la formation des maîtres, l'éducation permanente et surtout sur le besoin de créer de nouvelles universités autonomes échappant ainsi au système centralisateur des facultés. Ainsi, le rapport d'André Lichnérowicz propose la création de trois universités expérimentales :

"Création, dite expérimentale, dans le cadre de la planification nationale, d'universités publiques, autonomes, compétitives, diversifiées ne disposant d'aucun monopole sur une aire géographique"³.

Dans son discours, Pierre Mendès France revient également sur ce point. Il évoque aussi le problème de l'accueil massif des étudiants dans les universités qui n'est toujours pas maîtrisé. La sélection, déjà vivement recommandée par beaucoup, n'aurait de sens que si les enseignements supérieurs disposaient du nombre nécessaire de places pour la formation des cadres que le pays réclame. Pierre Mendès France persiste : l'enseignement de masse demeure bénéfique car il répond au besoin "de survie d'un grand pays moderne"⁴. Toutefois, l'enseignement traditionnel ne saurait suffire en se limitant à la délivrance des diplômes qui sanctionnent par l'échec et laissent à l'abandon, sans autres formes de formations, ceux qui n'obtiendraient pas ce précieux sésame. La formation continue ou l'éducation permanente s'impose pour lutter contre l'inadaptation professionnelle des étudiants qui constitue "un paradoxe économique et un scandale social"⁵.

Ce besoin d'adaptation du système universitaire passe par une transformation structurelle de l'enseignement supérieur. Pour cela, il semble nécessaire de combattre les vieux

¹ L'université face à sa réforme. II - L'avenir et la réforme des structures. Le colloque de Caen. *Revue de l'Enseignement supérieur*. 4/1966, p. 47-53.

² Jean-Claude Passeron, 1950-1980, "l'Université mise à la question", cité dans Jacques Verger, *Histoire des universités en France*, Privat, Toulouse, 1988, p. 372.

³ André Lichnérowicz, "l'Université face à sa réforme", *Revue de l'enseignement supérieur* n° 4, 1966, p. 60-69.

⁴ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, "Discours de Pierre Mendès France à l'ouverture du second colloque de Caen", cité dans *La politique scientifique de Pierre Mendès France. Une ambition républicaine*, sous la direction de Jean-Louis Crémieux-Brilhac. Paris, Armand Colin, 2012, p. 115-124.

⁵ *Ibid.*

travers de l'institution comme "la rigidité de l'administration, l'étroitesse des règlements, l'abus des cloisons étanches" et de voir disparaître "les doyens comptables, les professeurs archivistes, les directeurs de laboratoires gestionnaires"¹. Afin de réussir cette nouvelle structuration, Pierre Mendès France en appelle à deux principes : le rôle de l'État et la responsabilité des hommes et des groupes ; l'État définissant les options et les lignes directrices avec fermeté en laissant s'exprimer le sens des décisions et de l'esprit d'entreprise :

"Nous ne sommes ni assez planificateurs quand il s'agit de fixer les objectifs essentiels, de répartir les grandes masses, ni assez décentralisateurs quand il s'agit d'assurer des fonctions de gestion"².

Sans l'application du principe d'autonomie pour l'enseignement supérieur, Pierre Mendès France annonce les difficultés qui se profilent à l'horizon :

"Mériter une plus grande liberté de gestion, pour les universités, c'est reconnaître qu'il ne leur sera pas possible de scolariser et d'encadrer 700 000 étudiants en 1972, compte tenu de la limitation des moyens disponibles, sans rechercher leur plein emploi : création de semestre d'été, développement des cours du soir, allongement de l'année universitaire"³.

Cette autonomie n'est pas possible sans une transformation de ces institutions ainsi qu'une réforme des mœurs, ce qui induit de changer les rapports entre le corps enseignant et les étudiants et de faire preuve d'une plus grande volonté d'investissement de ces derniers dans le fonctionnement de l'université ; ce qui préfigure le profil des futurs conseils d'administration universitaires avec la participation des étudiants.

Le discours introductif de Pierre Mendès France résume l'ensemble des grands thèmes qui sont débattus lors de cette rencontre. Les recommandations finales, déclinées en quinze points⁴, sont adoptées à l'unanimité.

Le rajeunissement de l'université française est donc le thème porteur de ce colloque. L'image n'est pas trop forte tant l'adjectif "napoléonien" a été utilisé au cours de cette rencontre, dans les différents commentaires qui en ont été faits. Il faut donc décloisonner et décentraliser l'institution pour en faire des unités autonomes, pluridisciplinaires et concurrentes. Ces unités

¹ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, "Discours de Pierre Mendès France à l'ouverture du second colloque de Caen", cité dans *La politique scientifique de Pierre Mendès France. Une ambition républicaine*, sous la direction de Jean-Louis Crémieux-Brilhac. Paris, Armand Colin, 2012, p. 115-124.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ L'avenir et la réforme des structures. Jean-Louis Crémieux-Brilhac, "Discours de Pierre Mendès France à l'ouverture du second colloque de Caen", cité dans *La politique scientifique de Pierre Mendès France. Une ambition républicaine*, sous la direction de Jean-Louis Crémieux-Brilhac. Paris, Armand Colin, 2012, p. 115-124.

auront des effectifs moins nombreux (20 000 au maximum) ce qui sous-entend la création d'une quinzaine d'universités en région parisienne et d'autres sur le reste du territoire. La suppression des chaires (les professeurs de faculté deviennent des professeurs d'université) et par conséquent la disparition du mandarinat demeure un point fort de ces recommandations et, comme le souligne Rémy Grillault de *Tribune socialiste*¹, il a fallu un véritable courage de la part des sommités médicales présentes pour accepter une telle évolution. Au-delà, c'est la nomination de l'enseignant qui est pointée du doigt. En effet, le point n° 6 propose que la nomination des professeurs d'université ne se fasse plus sur le titre, mais par le biais d'une évaluation de ce dernier par un groupe d'experts étrangers à l'université.

Ce rajeunissement passe également, aux yeux des participants, par la pluralité des sources de financements ; encore que rien n'est réellement proposé dans le point n° 7 relatif à cette question. André Lichnérowicz évoque dans sa contribution² des "ressources venant de donations, de subventions diverses et de contrats d'origine publique et privée".

Le thème de la sélection pourtant évoqué dans le discours introductif de Pierre Mendès France n'apparaît pas dans les recommandations, au grand regret de Jean-Louis Crémieux-Brilhac³, alors que le débat est ouvert depuis les années 1960. Comme Laurent Schwartz, "sélectionniste" convaincu, Louis Weil, participant au premier colloque de Caen, désirait que :

"Les universités soient de qualité, et pour ce faire, que les premiers cycles soient autonomes, diversifiés et maîtres de leurs seuils"⁴.

Cela est d'autant plus regrettable que le sujet a dominé les débats au cours du colloque. Le rapport introductif évoque l'afflux d'étudiants en quête d'un enseignement supérieur dans une structure dont la finalité est aussi la recherche :

"Ce qui n'est pas normal du tout, c'est que l'afflux des étudiants...vienne gêner gravement le travail de recherche, que pour répondre à cet afflux d'étudiants on a créé à tort et à travers des universités⁵ qui n'en sont pas, des chaires de professeurs que l'on est obligé de faire occuper, et à vie, par des gens dont on ne peut plus être certain du talent. Les structures de notre université [...] sont incompatibles avec l'accueil d'une masse de jeunes gens de niveau moyen"⁶.

¹ *Tribune socialiste* du 19 novembre 1966.

² André Lichnérowicz, " Pour des universités, l'Université face à sa réforme ", *Revue de l'enseignement supérieur* n° 4, 1966, p. 60-69.

³ "Conférence avec Jean-Louis Crémieux-Brilhac au séminaire d'Antoine Prost, Centre Mahler, Paris I, le 26 juin 1986. Archives sonores du CNRS, Site histcnrs, consulté le 11 mars 2015

⁴ *ibid*, consulté le 11 mars 2015

⁵ Le rédacteur fait ici référence aux instituts de formation technique supérieurs, futurs IUT créés en janvier 1966.

⁶ Dominique Damamme, *La question étudiante*, dans Dominique Damamme, Boris Golille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, Paris, Éditions de l'atelier, 2008, p. 119-120.

Le rapport propose alors une université reposant sur deux piliers : l'un pour l'enseignement supérieur de masse et l'autre voué à la recherche et à la formation d'élite. C'est en partie ce que suggère Jean-Louis Lichnérowicz lorsqu'il évoque la création, d'une part d'universités autonomes et concurrentielles vouées au troisième cycle et à la recherche scientifique et, d'autre part des collèges universitaires destinés au premier cycle. Et Marc Zamansky pose ouvertement la question de la sélection lorsque l'on évoque l'allongement de la scolarité, laquelle n'aurait de sens que si elle était assortie "d'importants moyens permettant la sélection et une formation professionnelle à tous les niveaux".

Nous verrons à quels points les propositions émanant du colloque de Caen sont reprises par le ministre Edgar Faure pour la rédaction de sa réforme. Cependant, les quinze points du colloque ne sont que des recommandations qui, pour aboutir, doivent être entendues et reprises par les politiques. Or en 1966, le ministre de la Recherche, Alain Peyrefitte, et le ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, pourtant présents l'un et l'autre au colloque, ne semblent pas s'engager avec précipitation dans une réforme en profondeur des institutions scientifiques et universitaires. Il suffit pour s'en convaincre de lire le discours très convenu du ministre de l'Éducation nationale :

"Il n'est pas question de détruire tout ce qui existe si imparfait que ce soit, pour construire sur les débris une structure qui serait idéale. [...] Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, c'est vers l'évolution rapide que l'on doit aller plutôt que vers une révolution. Mais d'ores et déjà, je peux vous dire que j'entends faire étudier, sans attendre, la possibilité de lancer des opérations expérimentales"¹.

Il est vrai que ce dernier est, à l'automne 1966, plus préoccupé par la mise en place de sa propre réforme que par la réponse aux *desiderata* des enseignants et des chercheurs. En effet, en novembre 1966, Christian Fouchet tente de mettre en place la première phase de son plan sur la réforme de l'enseignement supérieur. Depuis 1963, il a lancé une réflexion globale de l'Éducation nationale sur la nécessité de "recruter des élites sur une base démocratique"². En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la réflexion est menée par la "commission des 18" et dirigée par le doyen de la faculté des sciences, Marc Zamansky, gaulliste mais également proche des réseaux mendésistes. Le projet de réforme s'articule en trois parties : la professionnalisation et la spécialisation scientifique des filières, le contrôle des flux d'étudiants à l'entrée des facultés par le biais de la sélection et la réorganisation des cursus en trois cycles. Le projet est

¹ *Les Cahiers de l'UNEF*, n° 16, avril 1967, p. 3 à 11. Site www.esu-psu-unef.com, consulté le 13 mars 2015

² Antoine Prost, *Éducation, société et politique. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992, p. 99.

ambitieux et s'avère, comme le note Didier Fischer, le plus important depuis 1945¹. Cependant, le mot "sélection" intervient très souvent dans le débat. Un débat partagé par le monde universitaire tout autant que les sphères du pouvoir. En ce qui concerne le monde universitaire, le numéro de la revue *Esprit* de 1964 déjà cité, est à ce titre tout à fait représentatif. Face à la problématique du nombre, les articles sont partagés entre la défense d'un enseignement culturel "élitiste" et la préparation de l'université à un enseignement de masse. Sur la base de cette dichotomie plusieurs propositions sont imaginées. Sur la forme de l'institution : soit une faculté ou un institut professionnel spécialisé. D'autres évoquent deux niveaux d'enseignement : des universités ou des collèges universitaires de premier cycle. Les cycles pourraient être courts ou longs. Se dessinent alors deux projets : l'un repose sur l'idée de mise en place de collèges universitaires qui se situeraient entre le lycée et l'université, l'autre propose l'ouverture en nombre d'établissements d'enseignement technique supérieur, lesquels amèneraient les étudiants à des débouchés professionnels précis. Ces deux dernières propositions auraient deux avantages : créer des filières courtes orientées vers les besoins de l'économie et enrichir le développement de la recherche scientifique.

Il est à noter, comme le remarque Dominique Damamme, qu'aucun des rédacteurs de la revue ne propose de "diversification des filières et d'orientation comme alternative à la sélection"², à l'exception de Paul Ricoeur, rédacteur en chef du dossier, qui fait le constat que la sélection à l'entrée de l'université n'est "ni souhaitable, ni possible." Il affirme alors que "la seule réponse au défi du nombre est la diversification des filières" et la création d'un "puissant enseignement technique supérieur." Et faisant la synthèse des analyses de certains de ses rédacteurs, il revendique la division de l'enseignement supérieur en deux niveaux : université et collèges universitaires dotés entre eux "d'un filtrage vers la fin de la propédeutique".

Le monde politique est également sensible au sujet de la sélection. Il semble qu'au sein même des instances du pouvoir, le principe de l'application de celle-ci ne soit pas apprécié de façon unanime. Le ministre Fouchet y est hostile et réfute l'application d'une pensée malthusienne³ au sujet du flux important des étudiants. Créer une quelconque forme de sélection limiterait le pays dans la production d'ingénieurs et de techniciens de haut niveau dont il a tant besoin. D'un point de vue purement politique, Christian Fouchet n'ignore pas la capacité de l'UNEF à politiser le débat, entraînant avec elle l'ensemble des partis de gauche.

¹ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants de France de 1945 à nos jours*. Paris, Flammarion, 2000, p. 303.

² Dominique Damamme est professeur de science politique. Dominique Damamme, *La question étudiante, dans* Dominique Damamme, Boris Golille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, Paris, Éditions de l'atelier, 2008, p. 119-120.

³ Déclaration à l'Assemblée nationale du 13 novembre 1964.

Un point de vue partagé par Jacques Narbonne, le conseiller de Charles de Gaulle, qui estime que les prochaines rentrées se dérouleraient :

"... dans une telle ambiance d'agitation politico-étudiante qu'il deviendra de plus en plus difficile d'imposer les solutions du bon sens et de l'intérêt national. Toute mesure de sélection sera qualifiée d'expédient"¹.

Pour sa part, Charles de Gaulle est un partisan de la sélection et son entourage ne manque pas de l'encourager dans cette voie, à l'instar du recteur Capelle pour qui "la sélection est une loi de la nature tout aussi incontestable que la pesanteur"². Si le président de la République craint lui aussi la submersion des établissements universitaires (la métaphore fluviale et maritime est souvent utilisée par le Général), il prend en compte les exigences du Plan et tente de trouver l'équilibre entre la formation des élèves et le besoin de main-d'œuvre.

L'AEERS organise, deux ans après, un autre colloque dans le même esprit que celui de Caen, cette fois à Amiens. C'est la dernière manifestation de l'association. Participent à cette réunion, Alain Peyrefitte, le nouveau ministre de l'Éducation nationale nommé en avril 1967, ainsi qu'Alain Geismar, le secrétaire du SNESup. Ce dernier conclut son intervention en déclarant avec véhémence à l'attention du ministre :

"La volonté d'innovation véritable et progressiste se mesure dans les lois d'orientation, les lois programmes et les budgets, ou bien par la grève et dans la rue"³.

C'était au mois de mars 1968.

II. LA LOI EDGAR FAURE (1968)

Jean Sagnes rappelle, au cours d'un rapide historique de l'université française, que Napoléon institue les universités impériales le 10 mai 1806, rétablissant ainsi le statut d'université supprimé en septembre 1793 par la Convention⁴. Toutefois, cette université n'a

¹ Note de Jacques Narbonne à Charles de Gaulle, 17 janvier 1964, 574AP/4.

² Dominique Damamme, *La question étudiante*, dans Dominique Damamme, Boris Golille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, Paris, Éditions de l'atelier, 2008, p. 117.

³ Geneviève Dreyfus-Armand. "D'un mouvement étudiant à l'autre : la Sorbonne à la veille du 3 mai 1968", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. Mai 68 : Les mouvements étudiants en France, 1988, n° 11-13. et *Le Monde*, p. 136-147.

⁴ Jean Sagnes, *Edgar Faure et la restauration de l'autonomie des universités*, cité *Edgar Faure, homme politique et homme d'État (1908-1988)*. Actes du colloque tenu au Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry-Montpellier III) le 3 octobre 1998. Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 1999, p. 80-109.

rien à voir avec l'université telle qu'on l'entend depuis le Moyen-Âge. Elle comprend en réalité l'ensemble des administrations relatives à l'instruction publique du primaire jusqu'au supérieur. Il faut attendre que la Troisième République promulgue la loi du 10 juillet 1896 du ministre Poincaré pour que celle-ci restitue aux universités leur véritable statut. Dès lors, on entend par université l'ensemble des facultés d'une même ville. Peu amendée, la loi du 10 juillet 1896 régit l'enseignement supérieur jusqu'en 1968.

A. UNE URGENTE NÉCESSITÉ

Lorsque se sont éteints, petit à petit, les feux attisés par le vent de contestation qui a soufflé sur le pays jusqu'au mois de juin 1968, il a bien fallu, pour le Gouvernement, faire un certain nombre de constats et en tirer les conséquences. L'un des plus urgents concerne l'université. Il fallait comprendre les causes profondes du mouvement étudiant, les raisons de sa colère et de ses attentes. Malgré de timides tentatives de prises de contact avec les étudiants durant le mouvement émanant du ministère de l'Éducation nationale¹ après la démission d'Alain Peyrefitte², les hommes politiques sentent qu'il est impératif de prendre des décisions susceptibles d'apporter de profonds changements, d'autant que la rentrée n'est qu'à cinq mois. La tâche est d'importance car la vague de mai a considérablement déstructuré l'université. Comme le note Antoine Prost, à la différence du mouvement ouvrier où les grévistes dans les usines et les entreprises se sont limités à la contestation des pouvoirs sans jamais les détruire³, dans les universités les instances dirigeantes ont cessé d'être reconnues comme interlocuteurs. Il en est de même pour le pouvoir interne aux universités qui est remplacé par des assemblées générales ou des comités de lutte, plus ou moins représentatifs et sans aucune officialité, dans lesquels siègent étudiants, assistants et maîtres-assistants. Il faut noter qu'à cet égard, les assistants et maîtres-assistants, quoique représentés par quelques délégués au sein des assemblées réunies autour des doyens de faculté avant les événements, sans aucun autre pouvoir que consultatif, se sont très rapidement désolidarisés des doyens pour rejoindre les cohortes d'étudiants grévistes⁴.

¹ Le ministre d'alors était François-Xavier Ortoli, nommé à ce poste après la démission d'Alain Peyrefitte lors du remaniement ministériel du 31 mai 1968. François-Xavier Ortoli reste ministre jusqu'à la constitution du Gouvernement de M. Couve de Murville, le 12 juillet 1968.

² Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 178.

³ *Ibid.*, p. 177.

⁴ Antoine Prost, "1968, mort et naissance de l'université française", *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n° 23, juillet-septembre 1989, p. 59-70.

Cette migration des assistants et maîtres-assistants possède un sens particulier qui tient à l'organisation hiérarchique de l'université depuis le XIX^e siècle.

Le doyen d'une faculté est alors nommé par le ministre sur deux listes proposées à celui-ci par le Conseil et l'Assemblée. Ces deux instances sont composées de la façon suivante. Le Conseil regroupe des professeurs titulaires qui ont pour mission d'établir le budget, de décider des vacances de chaire et de proposer un nom au ministre afin de pourvoir les chaires vacantes. L'Assemblée pour sa part est constituée de maître de conférences. Équivalents des professeurs de deuxième classe de nos jours, ce sont des docteurs d'État, assurant des cours magistraux, au même titre que les professeurs titulaires de chaire. En dessous de cette position figurent les professeurs à titre personnel et les professeurs sans chaire. Ces derniers ne peuvent devenir doyen et leur représentation au sein du Conseil de l'Université est très limitée. L'activité pédagogique de ces professeurs est fort réduite. Elle se limite à deux ou trois enseignements par semaine. Les cours et les enseignements sont en fait assurés par des assistants et des maîtres-assistants. Le recours à ces jeunes enseignants sans statut défini, dans une situation économique précaire, est le résultat conjoint du déficit démographique de l'après-guerre et de la pénurie de docteurs dans les années 1950. Les facultés de lettres employaient plus volontiers de jeunes agrégés, alors que les facultés de sciences ou de droit se tournaient vers de futurs docteurs. Ce n'est qu'en 1960 qu'on officialise leur situation en créant ce corps de maîtres-assistants dont le statut varie toutefois, tout comme la rémunération, suivant les facultés. L'absence de statut de ces enseignants va de pair avec leur manque de représentativité au sein des instances de l'université. En 1963, on crée à leur intention, dans l'assemblée de faculté, un siège de maître-assistant par discipline et deux sièges pour les assistants par faculté. Il est nécessaire de préciser toutefois que ces sièges accordés ne le sont qu'à titre consultatif.

En 1963, la part de professeurs représente 36,1 % du corps enseignant, celle de maîtres-assistants 18,25 %, celle des assistants 32,7 % et celle des maîtres de conférences, 19,95 %¹. Cette situation précaire fait que ces jeunes enseignants se syndiquent plutôt au SNESup, d'autant que celui-ci revendique dans les années 1960 la création d'un corps unique d'enseignants du supérieur. En 1966, sur les 4 800 adhérents, ils sont 52 % d'assistants, 30 % de maîtres-assistants et 18 % de professeurs à rejoindre les rangs de ce syndicat². Le rapprochement de ces enseignants appartenant à la même tranche d'âge que leurs étudiants se concrétise alors au début de Mai 1968, dans la nature même de la contestation des structures de

¹ Jean-Yves Merindol, "Les universitaires et leur statut depuis 1968", *Le Mouvement social*, 2010/4 n° 233, p. 69-91.

² "Le SNESup et les événements de 1968", *Le SNESup*, n° 566, mars 2008, p. 12-14.

l'université, d'autant que ces jeunes enseignants membres du SNESup ont également milité auparavant dans les rangs de l'UNEF et souvent au sein de la tendance "gauche syndicale."

Or, durant les journées de mai, la transformation et la restructuration de l'université sont à l'ordre du jour des débats et des assemblées. Les thèmes des propositions faites lors de ces discussions, au-delà des positions de principes révolutionnaires, sont à la base des réformes à venir et principalement celles que propose Edgar Faure quelques semaines plus tard. Le rapport entre les enseignants et les étudiants semble être un sujet central des débats dans ces commissions improvisées.

"Une nouveauté fondamentale se développe : une transformation radicale des rapports entre professeurs et étudiants qui constituera, si elle se prolonge, une véritable révolution universitaire beaucoup plus importante que tous les changements de structures, de programmes et d'examens"¹.

D'autres thèmes sont également évoqués qui parfois vont bien au-delà des questions strictement universitaires. Dominique Damamme rappelle que le programme des listes des assistants pour l'élection des délégués à la Commission centrale de la faculté des sciences de Paris qui se tient le 27 juin, propose entre autres choses :

"La réforme des contenus et de la pédagogie du secondaire, le maintien du baccalauréat, le refus de la sélection à l'entrée du supérieur, la mise en place d'une orientation non autoritaire, progressive et réversible au niveau du 2^e cycle, la transformation des méthodes d'enseignement et le renforcement de l'encadrement des étudiants, l'établissement d'un système d'évaluation continue des connaissances"².

Les étudiants ont déstructuré l'université comme institution administrative, mais au-delà ils ont conjointement défait l'image de l'universitaire et celle de son savoir. Beaucoup de professeurs n'ont saisi ni la profondeur du malaise, ni son expression, même s'ils n'ont pas été rejetés par leurs étudiants.

¹ *Le Monde* du 16 mai 1968.

² Pierre Bourtoyre, "Débats enseignants-étudiants de la faculté de sciences", *La Pensée*, n° spécial, *l'Université en mouvement*, n° 140-141, août-octobre 1968 cité dans Dominique Damamme, *Laboratoire de la réforme pédagogique*, Dominique Damamme, Boris Golille, Frédérique Matonti, Bernard Pudal (dir.), *Mai Juin 68*, Paris, Éditions de l'atelier, 2008, p. 252.

B. UN TEXTE NOVATEUR ET FONDAMENTAL

Edgar Faure rédige, soumet au Parlement et fait voter sa réforme en quatre mois. Jamais dans l'histoire une réforme universitaire de cette ampleur n'a été imposée et surtout dans un délai aussi court. Au-delà de la performance parlementaire, il faut s'arrêter un instant sur la particularité de la genèse de cette réforme et du paradoxe qui est à son origine. Mai et juin 1968 ont vu les étudiants français s'acharner à saper les bases de l'institution universitaire. Tenter de rétablir l'université dans ses fondements, sans prendre le soin d'y apporter quelques réformes que ce soit, aurait immédiatement remis le feu aux poudres. Les étudiants ont mis un terme définitif à l'université du XIX^e siècle. Pour autant, l'acte destructeur de ceux-ci ne s'est pas avéré stérile. Mise à bas, toute l'université est à reconstruire. Les pratiques pédagogiques, l'organisation des cours, des examens mais aussi l'organisation démocratique du fonctionnement de cette même université ont été remis en question. Alors, comme le rappelle Antoine Prost :

"Par quoi les événements de 1968 marquent paradoxalement la naissance en France de véritables universités"¹.

Il existe un second paradoxe dans le contexte qui entoure cette loi. Le second tour des élections législatives du 30 juin 1968 voit la victoire assurée pour 358 députés de la majorité sur les 485 que compte la Chambre. Les gaullistes gagnent 97 sièges de plus et les Républicains indépendants 21. Or, l'ensemble de ces députés a fait sa campagne électorale sur le thème d'un retour à l'ordre dans les rues, dans les usines, dans les facultés et de la fin de "la chienlit." Certains, chez les "gaullistes d'ordre", selon la terminologie proposée par François Audigier², regroupés autour du SAC et des CDR et marqués plus à droite que dans l'ensemble de l'ancienne législature, se démarquent de leurs collègues par la volonté de pratiquer la répression plus que la réforme. Le retour à la normale évoque dans leurs esprits une situation équivalente à celle d'avant les événements, ce qui ne laisse aucune place à l'application d'une quelconque réforme qui pourrait laisser imaginer que les émeutiers de mai avaient peut-être raison. Contre toute attente, c'est la majorité de ces mêmes députés, dont certains ont probablement défilé le 30 mai sur les Champs-Élysées et pourtant fort réticents à céder la moindre indulgence à l'égard

¹ Antoine Prost, "1968 : mort et naissance de l'université française", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 23, juillet-septembre 1989, p. 59-70.

² François Audigier, "Le débat parlementaire sur la loi d'orientation, une unanimité trompeuse", Colloque "Réformer l'université après Mai 1968, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur et son application (1968-1984)". Colloque organisé par la Fondation Charles de Gaulle, le centre d'histoire de Sciences-Po et par le Comité d'histoire parlementaire et politique, septembre 2011.

des étudiants, qui a voté le 10 octobre la loi de réforme de l'enseignement supérieur, dite loi Faure.



Edgar Faure¹

Edgar Faure² est nommé le 13 juillet 1968 ministre de l'Éducation nationale dans le nouveau Gouvernement Couve de Murville. Peu d'hommes politiques incarnent mieux la IV^e République qu'Edgar Faure. Né à Béziers en 1908 d'une famille de médecins et de viticulteurs, il étudie le droit et devient avocat en 1929. C'est au cours de ses études qu'il rencontre Pierre Mendès France, mais il ne suit pas tout de suite son ami dans la voie du radicalisme. En revanche, la proximité avec Louis Jacquinot et Édouard Frédéric-Dupont le conduit à se rapprocher de l'Alliance républicaine démocratique. Ce n'est que lorsqu'il épouse sa femme, Lucie Meyer, qu'il fait la connaissance de son oncle Julien Cain qu'il s'oriente vers les milieux radicaux.

¹ <https://images.app.goo.gl/vmYPc1yosmcBrPpC7>, consulté le 17 mai 2018.

² Sur Edgar Faure, voir la contribution de Serge Berstein dans Jean Sagnes (dir), *Edgar Faure, homme politique et homme d'État (1908-1988)*, Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 1999, p. 9-18.

Mais l'heure politique d'Edgar Faure n'a pas encore sonné. Hésitant entre le MRP et le radicalisme, mais convaincu que sa voie est celle du centrisme, il ne s'engage réellement qu'en 1945 en se présentant sans succès dans le Puy-de-Dôme. C'est enfin sous l'étiquette radicale qu'il est élu député du Jura en novembre 1946. Il est élu tour à tour, sénateur du Jura (1959-1966) et député du Doubs (1967-1980). Toutefois, après avoir assumé les postes de ministre du Budget, de la Justice et des Finances, cet ancien président du Conseil (de janvier à février 1952 et de février 1955 à janvier 1956) se rallie au général de Gaulle en 1958 et soutient son retour, faisant le constat du dysfonctionnement et de la paralysie de la IV^e République face à la guerre d'Algérie. Ce ralliement au Général n'est pas définitif. Edgar Faure dénonce le projet de l'élection du président de la République au suffrage universel en 1962, et s'éloigne des sphères gaullistes. Cependant, il accepte une mission en Chine populaire que lui propose le général et, malgré son opposition au référendum de 1962, il appelle à voter Charles de Gaulle en 1965. Georges Pompidou devenu Premier ministre et soucieux d'élargir sa majorité au centre gauche, nomme ce radical pragmatique et social, ministre de l'Agriculture de janvier 1966 à avril 1967, et de nouveau d'avril 1967 à juillet 1968.

Le général de Gaulle semble n'avoir que tardivement compris le sens même de la révolte étudiante de Mai 1968. De l'aveu de Marcel Pinet, son conseiller pour les questions d'éducation Charles de Gaulle "n'avait pas senti venir les choses et ce qui s'est passé heurtait beaucoup le fond de ses certitudes ; il a beaucoup utilisé alors cette formule : "à mon corps défendant"¹. Il est d'autant plus dérouté que le développement de l'enseignement supérieur a été, durant ces années précédentes, un de ses soucis majeurs. Edgar Faure a la confiance du Général qui reconnaît en lui des capacités de dialogue et d'ouverture. C'est un universitaire, homme de droit (agrégé de la faculté de droit, il a été procureur adjoint au Tribunal international de Nuremberg), doublé d'un homme de lettres (il est élu à l'Académie française en 1978) et d'un historien prolifique. C'est la raison pour laquelle, entre autres, il lui confie l'urgente mission de réformer l'enseignement supérieur :

"Vous avez les mains libres. Tout ce que je vous demande, c'est que les étudiants ne se décernent pas eux-mêmes leurs diplômes"².

Or, en cet été 1968, le temps est compté et le général presse Edgar Faure de rédiger au plus vite un projet de loi d'orientation. Aussi, précise-t-il à son nouveau ministre les grandes lignes qu'il

¹ Claude Lelièvre, Christian Nique, *L'école des présidents de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 80.

² Daniel Colard, *Edgar Faure ou l'intelligence politique, 1945-1975*, Paris, Jean Dullis éd., 1975, p. 169.

souhaite voir dans la future réforme. La participation, ce principe idéologique qui lui tient tant à cœur et qu'il a envisagé de soumettre, sans succès, au monde de l'entreprise, tant les réticences du monde ouvrier comme celles des instances patronales ont été fortes, Charles de Gaulle se propose de l'appliquer à l'université :

"Les professeurs sont des gens instruits, cultivés ; les étudiants sont des gens qui aiment apprendre ; c'est vraiment un milieu très propice pour entendre le message de la participation"¹.

Le 14 juillet, le Premier ministre Maurice Couve de Murville expose à Edgar Faure les quatre grands thèmes fixés pour ce projet de loi :

- analyser les événements comme une crise de civilisation et abandonner la théorie du complot politique ;
- décréter l'autonomie des universités ;
- instituer la participation au sein des universités en y incluant les étudiants ;
- rénover les contenus des formations ainsi que la pédagogie.

Ces recommandations doivent guider et orienter le ministre qui avait en réalité peu d'éléments pour mettre en œuvre son projet de loi. Gérald Antoine, recteur et conseiller spécial a écrit un livre en 1966, en collaboration avec Jean-Claude Passeron² sur la réforme de l'université, mais les seules notes récentes auxquelles Edgar Faure peut se référer sont celles que Jacques de Chalendar, un inspecteur des Finances, a collecté au fil des visites des facultés occupées pendant les événements. Edgar Faure reprend à son compte l'initiative et envoie ses chargés de mission écouter les étudiants réunis en comités d'action, les syndicats tout autant que les recteurs et les enseignants³. Toutefois, si ces documents sont nombreux, ils demeurent insuffisants :

"Nous étions au milieu d'un champ de décombres : la vieille légalité était morte, les autorités avaient toutes les peines du monde à faire fonctionner les établissements. Il fallait donc trouver un nouveau principe de légitimité"⁴.

¹ Claude Lelièvre, Christian Nique, *L'école des présidents de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 82.

² Gérald Antoine, Jean-Claude Passeron, *La réforme de l'Université*, Paris, Calman-Levy, 1966.

³ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992, p. 150.

⁴ Aimé Savard, *interroge René Raimond, Vivre notre histoire*, Paris, Le Centurion, 1976, p. 279.

Edgar Faure s'entoure alors d'un cabinet au contour politique très large, dans lequel on retrouve l'inspecteur des Finances Jacques de Chalendar, les professeurs de droit Michel Alliot et Jean-Denis Bredin, l'historien François Furet, Yann Gaillard qui a été précédemment conseiller technique d'Edgar Faure au ministère de l'Agriculture, ainsi que le recteur d'Orléans, Gérard Antoine. Le ministre de l'Éducation, nous l'avons dit, n'a que très peu de temps pour préparer sa réforme. Edgar Faure entreprend alors une série de consultations. Elles se veulent le plus larges possibles et toutes les organisations et groupes politiques, syndicaux et professionnels ont été reçus. Près de 5 000 personnes sont accueillies rue de Grenelle. Pierre Trincal, son chargé de mission, recense et rédige des synthèses à partir des notes que lui ont fait parvenir les fameux "envoyés spéciaux" dans les universités.

C. UN TEXTE DISCUTÉ ET ADOPTÉ PAR UNE MAJORITE DISCIPLINÉE

Les travaux de conception et d'élaboration du projet de loi sont très rapides puisque le ministre présente sa loi devant la Chambre le 24 juillet 1968. C'est un tour de force qui est salué unanimement par l'ensemble des parlementaires, dont certains avec énormément d'emphase, à l'instar du président du groupe Progrès et démocratie moderne, Jacques Duhamel, qui s'exprime à l'Assemblée nationale en octobre 1968 :

"En trois mois, vous avez renoncé à cent soixante ans de tradition. Cette réforme est une révolution de ce que fut le service public de l'enseignement supérieur assuré par l'État après l'Église. En trois mois d'imagination, vous avez dessiné les missions et les ouvertures de l'Université moderne. Ce projet est une perspective, car les événements ont amené le Gouvernement à donner ici un sens aux notions, par ailleurs si vagues, d'autonomie et de participation"¹.

Le discours du 24 juillet 1968 fait date dans la mémoire parlementaire comme celui d'un homme lucide, courageux et non dénué d'humour². D'emblée, dès les premiers instants, Edgar Faure annonce ce qui fait le cœur de ce projet de loi : le dialogue et la participation. Puis, prenant soin de préciser que cette intervention à la Chambre n'est pas la présentation d'une loi dont les articles seraient pratiquement écrits, mais d'un ensemble de propositions autour duquel il convient de débattre, il ajoute que pour cela, la représentation nationale va devoir s'imposer "une révision déchirante de ses habitudes, de ses structures et de ses doctrines". Cela passe par

¹ *JORF*. Assemblée nationale, 1^{ère} séance du jeudi 3 octobre 1968, p. 3009.

² *JORF*. Assemblée nationale, 1^{ère} séance du mercredi 24 juillet 1968, Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration, p. 2524-2545.

l'écoute et l'analyse attentive du "malaise profond" qui a suscité le mouvement étudiant, lequel intervient paradoxalement "dans un pays qui atteint le stade de la société de consommation, cette société contestée et repoussée par ceux-là mêmes qui doivent en être les bénéficiaires".

Il entend cette jeunesse, non plus comme un état passager sans statut social, mais bien comme une "sorte de classe" consciente qui s'oppose au reste de la nation. Il faut donc amener cette classe dans la dynamique scientifique, industrielle et économique, nationale et européenne.

À ce stade du discours, Edgar Faure utilise une image forte qui marque le second volet de son argumentation. Elle consiste à rompre avec "la conception napoléonienne de l'université centralisée et autoritaire" qui s'est avérée non seulement totalement périmée mais surtout singulièrement fragile face au vent de la revendication. Edgar Faure fait référence à de "petits empires" et de "petites féodalités"¹ :

"Il faut même reconnaître qu'aujourd'hui l'Éducation nationale ne peut plus être seulement l'Instruction publique de nos grands-pères, drapée dans son désintéressement, dans son austère grandeur, mais aussi quelque peu isolée, ombrageuse, claustrale dans l'accomplissement de sa très noble mission, mais que cette Éducation nationale doit participer à la vie de toute la nation, comme la nation tout entière doit contribuer à son devenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des Républicains indépendants et sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne*)".

La démocratisation de l'enseignement s'impose alors, et cela de la maternelle à l'université. Ce processus doit se faire dans sa dimension financière, par le biais d'aides accordées aux familles les plus démunies car, comme le reconnaît le ministre, "les chances d'accéder à l'enseignement supérieur sont encore beaucoup plus importantes pour les enfants issus des milieux privilégiés que pour les fils de travailleurs, d'ouvriers et de paysans". Cette démocratisation s'envisage également par le changement dans les modalités d'organisation des examens qui, jusque-là, semblent être favorables à ceux des milieux culturellement favorisés.

Le thème de la sélection, au demeurant fort sensible chez les enseignants, chez les chercheurs et relayé par les politiques, est alors abordé. Bien que reconnaissant que celle-ci semble "séduisante" sans être "absurde", Edgar Faure ne retient pas la sélection comme une solution au problème du nombre et il s'en explique.

Le premier argument est d'ordre juridique. Tout bachelier dispose du droit de s'inscrire dans une faculté "dont l'accès est articulé avec son diplôme", ce qui constitue aux yeux d'Edgar

¹ C'est une rhétorique qui avait déjà été utilisée par Pierre Mendès France dans le discours d'introduction au colloque de Caen de 1966.

Faure une première sélection, dans la mesure où il regrette qu'un bachelier en philosophie ne puisse pas étudier de mathématiques. Lui dénier ce droit relève donc du juridique.

Le second argument est de nature psychologique. Ne pas respecter ce droit entraînerait de fait des réactions dans l'état d'esprit des Français. Or, on comprend qu'au lendemain des événements de mai et juin 1968, le Gouvernement évite, dans le domaine universitaire, de prendre des positions qui susciteraient de vives répercussions au sein d'une population encore très réactive.

Enfin, la dernière raison pose la question de l'adaptation du système à la conjoncture. On ne peut imaginer établir une sélection en fonction de l'afflux plus important d'étudiants à telle rentrée, sachant que l'année suivante le nombre d'étudiants serait peut-être inférieur ; une mesure qui de toute façon s'avère impossible pour l'année à venir, puisque la première partie du baccalauréat s'est déjà déroulée. Le ministre s'exprime *in fine* sur la situation des bacheliers refoulés de facultés sélectives, lesquels iront encombrer celles qui ne le sont pas. Alors, en opposition au principe de la sélection à l'entrée des facultés, mais conscient de la réalité du problème, Edgar Faure préfère se tourner vers la qualification et l'orientation.

Le ministre fait aussi le constat suivant : le rapport enseignant/enseigné a considérablement évolué. Les méthodes d'enseignement doivent s'adapter à ce changement paradigmatique :

"La révolte de l'étudiant contre le cours magistral déclenche la révolte de l'enseignant contre la magistrature bureaucratique".

Ainsi l'étudiant retrouve non seulement une considération, c'est-à-dire une reconnaissance mais aussi une responsabilité. Il est nécessaire, pour redonner une dimension humaine aux acteurs de l'université, de redéfinir leurs rôles dans cette institution. L'institution doit également définir à son tour la nature des relations qu'elle établit avec l'État.

"Il faudra qu'ensuite en abrogeant ou en aménageant certains des textes existants, elle [la loi cadre] permette au Gouvernement de laisser aux établissements, dans les limites à fixer, une grande liberté et, de ce fait même, une grande responsabilité quant à la définition de leur organisation juridique et administrative, de leur vocation disciplinaire et pluridisciplinaire, du contenu, de la forme et de la sanction de leur enseignement. [...] Contrairement à tant de précédents, l'université sera appelée à se rénover par elle-même".

Les grandes lignes du projet de loi sont ensuite déclinées. Le ministre de l'Éducation nationale évoque la suppression des chaires en proposant de les substituer à des "départements

universitaires". Il suggère également de réviser la durée des thèses "qui absorbent dix à douze ans de la vie d'un homme dans la période de pleine activité". Il revient ensuite sur le thème de la participation de toutes les composantes de l'université, étudiants inclus, ainsi que sur la répartition équitable des responsabilités dans l'organisation de celle-ci, avant d'aborder la question de la présence de personnalités extérieures dans les instances de gestion de l'université. Quel est le contenu de l'autonomie de l'université ? Sur le plan pédagogique, elle n'a de limite que celle de la valeur nationale des diplômes. Pour le ministre, l'autonomie ne signifie en aucun cas d'envisager la gestion des universités selon le modèle commercial et concurrentiel. Le vent de liberté de Mai 1968 a laissé des traces et le ministre semble en avoir retenu quelques leçons quand il aborde le sujet du libre exercice des libertés politiques et syndicales des étudiants. Mais le mot liberté recouvre également la vie culturelle et sociale dans les cités universitaires, laquelle doit être déterminée par les étudiants eux-mêmes. Dans le même esprit "libertaire", Edgar Faure reconnaît que la forme des enseignements puisse être remise en question par les étudiants puisque, dit-il, "la recherche scientifique est, par nature, une remise en cause permanente du savoir".

Edgar Faure rappelle qu'il est également ministre de l'Éducation nationale et que l'enseignement supérieur n'est pas son unique préoccupation : "Le supérieur dépend donc de ce qui conduit à lui, c'est-à-dire le secondaire". Il annonce à ce propos quelques éléments de réflexion sur la dichotomie sciences/lettres. Il préconise l'abandon du latin en sixième et de l'introduction de matière "tournées vers le monde" comme le droit en terminale. Il propose également, ce qui n'a sans doute pas manqué de surprendre ses collègues, l'enseignement de la science politique et économique dans les classes terminales, pour, dit-il : "non pas endoctriner les élèves mais bien pour éviter l'endoctrinement".

La dernière partie du discours du ministre se veut plus politique. Elle est destinée en premier lieu aux acteurs du mouvement de mai ainsi qu'aux conservateurs c'est-à-dire aux membres de sa majorité. Il met en garde ces derniers : imaginer qu'avec le retour au calme on reviendrait à la situation antérieure dans les facultés n'est qu'illusoire voire dangereux. Ignorer que le malaise est profond et le considérer comme un épiphénomène étudiantin hexagonal ne ferait que souffler sur des braises mal éteintes. En direction de "nos révolutionnaires", il utilise avec une très grande habileté le concept d'aliénation. En effet, si les slogans du printemps ont amplement dénoncé l'aliénation des travailleurs aux outils de production et à la domination dans le rapport maître/esclaves, Edgar Faure reconnaît que la société de consommation puisse être tout autant aliénante. Il préconise donc que les uns et les autres s'engagent dans la voie de la participation :

"Nous souhaitons nous aussi un changement de société et nous pouvons l'obtenir par la participation comme moyen essentiel de réformer la personnalité des individus et des groupes, d'échapper à l'aliénation et, puisque ce mot existe, à l'unidimensionnalité"¹.

Là encore l'intelligence politique d'Edgar Faure s'exprime en utilisant l'image de la décolonisation, principe contre laquelle ni le PCF, ni la gauche socialiste particulièrement sensibles, ne peuvent s'élever. Annonçant le principe de "décolonisation de la condition salariale" pour faire que la participation, qui n'est autre que le message politique du général de Gaulle, soit perçue, Edgar Faure est sûr de se faire entendre jusqu'aux travées du Parti communiste. :

"Il appartiendra sans doute – par quel étrange message ! – à l'homme qui préside aux destinées de ce peuple et qui a accompli, dans une épreuve si douloureuse pour la nation, pour tous et pour lui-même, la tâche indispensable de la décolonisation dans laquelle des pays plus puissants et plus riches se trouvent encore si tragiquement englués, il lui appartiendra sans doute d'amorcer maintenant la désaliénation sociale".

Une première version du projet est présentée au Conseil des ministres du 4 septembre 1968, laquelle suscite réactions et critiques. Le ministre est entendu devant la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales le lendemain. Il y présente les grandes lignes pratiques de son projet : création de conseils paritaires, autonomie de l'université dans les domaines de l'administration, du budget et de la pédagogie. Il évoque également la sélection dont il préfère la dénomination "d'orientation." Le principe du projet est admis par l'ensemble de la Commission. On évoque la discipline de parti ou la nécessité politique mais plusieurs membres, notamment des gaullistes effrayés par certaines dispositions, manifestent, malgré cela, une attitude plus que critique à leur égard.

Le texte, à nouveau amendé, est présenté devant le Conseil des ministres le 11 septembre, puis est proposé, après quelques modifications, au Conseil de l'enseignement supérieur, le 16 septembre, puis porté devant le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, les 17 et 18 septembre 1968 qui l'adopte sans opposition.

Dans la soirée du 10 octobre 1968², la loi est adoptée par 441 voix. Aucun député ne s'est exprimé contre l'adoption de la loi. Six députés gaullistes se sont pourtant abstenus :

¹ Edgar Faure fait sans doute référence à "l'homme unidimensionnel" d'Herbert Marcuse, dont l'œuvre et la théorie ont connu un succès de grande ampleur en 1968. Marcuse critique dans cet ouvrage, la montée en puissance de la répression sociale dans nos sociétés modernes qu'elles soient basées tant sur un modèle capitaliste que communiste. Herbert Marcuse, *L'homme unidimensionnel*, Paris, Éditions de Minuit, 1968.

² *JORF*, Assemblée nationale, 2^e séance du 10 octobre 1968, scrutin n° 18, p. 3275.

l'ancien ministre des Anciens combattants Alexandre Sanguinetti, l'ancien ministre de l'Éducation nationale Christian Fouchet, l'ancien ministre des Postes et télécommunications Jacques Marette, Raymond Triboulet, Joseph Frys et Alfred Westphal. Si la victoire d'Edgar Faure est sans conteste, Jean Sagnes, pour sa part, considère que ces six abstentions ont "valeur de vote négatif"¹. Quatre autres députés n'ont pas pris part au vote, dont Aimé Césaire. Les trente-trois députés du groupe communiste se sont abstenus, considérant qu'ils n'étaient pas opposés au principe d'une loi mais que cette dernière n'allait pas assez loin.

Elle est transmise au Sénat le 15 octobre qui l'examine à nouveau du 23 au 25 octobre 1968. Le 28 octobre le Sénat adopte la loi : sur 278 votants, 260 sénateurs se prononcent en faveur de celle-ci et 18, essentiellement des sénateurs communistes, s'abstiennent. Adoptée au Sénat comme à l'Assemblée la loi est donc promulguée le 12 novembre 1968 à l'unanimité. En février et mars 1969, en application de la loi, les unités d'enseignement et de recherche procèdent à l'élection de leurs Conseils d'administration. Ces élections sont aux yeux du ministre d'une importance capitale car le sort tout entier de la loi dépend de ce qui doit ressortir des urnes. Or, la participation au sein des instances délibératives des représentants des étudiants, des maîtres-assistants, du personnel administratif et technique, c'est-à-dire des membres de la communauté universitaire qui jusque-là n'avaient que très peu voix au chapitre, constitue une véritable petite révolution.

Pour autant, cette loi a des adversaires dans des camps très opposés. Pour les nostalgiques de l'ordre ancien, pour qui les réformes sont souvent synonymes de laxisme, comme pour les gauchistes, pour qui ces élections sont à l'évidence un "piège à cons", cette loi représente une tentative de récupération par l'État et par le pouvoir². Le déroulement de ces élections ne va donc pas de soi. Les organisations étudiantes et surtout l'UNEF ainsi que le SNESup³ appellent au *boycott*. De fait, une trop faible participation pourrait compromettre toute la légitimité de la loi. La loi passe son premier baptême du feu avec succès. À la fin du mois de mars, 551 unités de recherche et d'enseignement sur 621 ont procédé aux élections. La participation varie entre 42 % et 77 % chez les étudiants et entre 56 % et 83 % chez les enseignants selon les catégories⁴. Les chiffres étudiants selon les disciplines sont aussi éloquents : 42 % en lettres, 46 % en

¹ Edgar Faure, *homme politique et homme d'État (1908-1988)*. Actes du colloque tenu au Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry-Montpellier III) le 3 octobre 1998. Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 1999. p. 80-109. Jean Sagnès, *Edgar Faure et la restauration de l'autonomie des universités*, p. 96.

² Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 428.

³ Les minorités sous le contrôle du PCF de ces deux organisations ont appelé à voter pour l'élection des Conseils. Cette situation va perdurer au-delà de la scission de 1971 entre l'UNEF-Renouveau et l'UNEF-Unité syndicale.

⁴ Jean Sagnes, *op.cit.* p. 103.

sciences, 60 % en droit et sciences économiques et 65 % en médecine. On comprend effectivement à la lecture de ces chiffres que la capacité des organisations gauchistes à convaincre est bien plus efficace dans le secteur lettres qu'en droit et qu'en médecine. Un autre vecteur rentre en ligne de compte qui fait que ces dernières disciplines, bien que se pliant au rituel électoral, ne reconnaissent pas la légitimité de la loi ou se sentent beaucoup moins concernées par le nouveau régime des universités. La loi est encore discutée et modifiée jusqu'en juillet 1971, mais elle demeure la base et le socle du fonctionnement des universités françaises jusqu'à nos jours. Il est donc indispensable, pour bien comprendre les tenants et les aboutissants du projet de réforme d'Alain Devaquet, de maîtriser l'esprit et la lettre de la loi d'Edgar Faure.

De façon évidente, les événements qui ont présidé à l'élaboration de ces deux projets de loi ne sont pas comparables. Du point de vue politique, si ces deux volontés de réformer l'Enseignement supérieur et la Recherche interviennent dans le débat à l'issue immédiate d'élections législatives, la situation de l'exécutif n'est pas semblable. En effet, il y a une cohérence politique en juin 1968 entre le chef de l'État, le Premier ministre, le Gouvernement et la majorité à la chambre qu'on ne retrouve pas en 1986, puisque le chef de l'État et le premier ministre ne sont pas issus du même parti et que le premier ministre est le chef d'un gouvernement de coalition. Au sein de ce dispositif, la nécessité d'une réforme de l'Enseignement supérieur n'a pas la même urgence. Pour Edgar Faure, il faut remettre en ordre et en fonctionnement une institution totalement dévastée par les événements. Pour Alain Devaquet l'urgence réside dans la volonté politique d'abroger une loi édictée par l'ancienne majorité. Les besoins ne sont à l'évidence pas les mêmes, toutefois, il persiste une similitude. Comme Alain Devaquet, Edgar Faure va devoir faire face sur son aile droite à des manifestations de résistance de députés et de sénateurs venant de son propre camp. Comme nous l'avons vu, cette opposition s'est principalement exprimée au travers des débats parlementaires et surtout par l'abstention de six députés dont trois anciens ministres le jour du vote de la loi. Il est à noter que si le chef de l'État, le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale n'avaient pas été sur la même ligne concernant le besoin de cette réforme, les manifestations de mauvaise volonté au sein de leur propre majorité auraient été bien plus importantes, tant cette réforme paraissait donner un poids excessif aux étudiants et pas assez d'autonomie à l'institution universitaire. Pour autant, l'unanimité s'est faite autour d'une même discipline politique.

L'opposition de droite va se constituer dix-huit ans plus tard sur les mêmes thèmes. Ayant à peine attendu les résultats des législatives de 1986, un groupe de députés de droite

dépose un projet de loi, soutenu par des universitaires dont le but est bien évidemment d'abroger la loi du ministre socialiste Alain Savary mais d'abroger également la loi du 12 novembre 1968 considérée par eux comme trop laxiste.

La loi d'Edgar Faure s'avère être un ouvrage solide, bâti sur des fondations profondes. La fin du pouvoir gaulliste et l'achèvement progressif du moment "68", ainsi que l'avènement de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République en 1974, ne remettent en aucune façon cette loi en question. Toutefois, si la seconde secrétaire d'État aux universités, Alice Saunier-Seïté n'envisage pas de réformes de fond, certains aspects de la loi Faure, telle que la présence d'étudiants au sein des conseils, demeure à ses yeux une atteinte à l'intégrité du corps professoral.

III. LA RÉFORME D'ALICE SAUNIER-SEITÉ (1976)

Lorsque Valéry Giscard d'Estaing accède à la présidence de la République, il nomme Jean-Pierre Soisson, député Républicain indépendant de la 1^{ère} circonscription de l'Yonne et maire d'Auxerre, au secrétariat d'État aux universités, secrétariat autonome dont les compétences recouvrent l'Enseignement supérieur et la Recherche. Il est à noter que ce secrétariat d'État est le premier du genre, la gestion des universités incombait jusque-là au seul ministère de l'Éducation nationale.

A. JEAN-PIERRE SOISSON : L'ÉBAUCHE D'UNE PREMIÈRE RÉFORME LIBÉRALE DE LA LOI FAURE

Jean-Pierre Soisson entreprend dès le premier semestre 1976 une réforme du second cycle universitaire. Elle s'inscrit dans un travail de refonte plus globale des trois cycles universitaires. En octobre 1973, le premier cycle est réaménagé et sanctionné par le diplôme d'études universitaires générales (DEUG). En octobre 1975, le troisième cycle et le doctorat sont revus à leur tour. La réforme du second cycle s'avère bien plus délicate. En 1972, une enquête menée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) montre qu'en 1970 la moitié des diplômés rentrent dans l'enseignement (dont 70 % de littéraires) et 20 % dans l'administration (dont 30 % de juristes)¹. Or, deux écueils se dressent pour ces jeunes diplômés : d'une part, la diminution des postes d'enseignants, due à la fin de l'effet du *baby-boom* sur les

¹Le Monde du 23 février 1974.

vagues d'inscriptions à l'université, et d'autre part, le succès des taux de scolarisation dans le secondaire qui entraîne, de fait, les mêmes réductions d'effectifs dans l'enseignement. De plus, la montée d'une crise économique qui ne fait que débiter encourage une certaine modération dans les budgets. Face à cette situation, seuls 25 % des étudiants dotés d'un diplôme sont accueillis dans le secteur privé, alors qu'il faudrait que la proportion atteigne 60 %, soit 20 000 diplômés de plus par année¹. En 1971, le ministre de l'Éducation nationale, Olivier Guichard (UDR), entouré de groupes de travail constitués de représentants professionnels, estimait déjà, alors que la situation était encore peu critique, qu'il était nécessaire d'adapter les formations à la réalité du monde du travail, en étroite collaboration avec les milieux professionnels².

Pour cela, le Gouvernement et les parlementaires doivent parvenir à limiter l'accès des étudiants dans les filières générales, en les orientant au maximum vers des formations "professionnalisantes". C'est ce à quoi Jean-Pierre Soisson va s'attacher. Dès le mois de décembre 1975, le ministre entame les premières réformes du second cycle. Le principe de son projet, cohérent avec l'esprit de la réforme d'Edgar Faure, ne définit pas le contenu des licences et maîtrises, mais détermine seulement le volume horaire se situant entre un maximum et un minimum. C'est donc à chaque établissement universitaire de définir le contenu de ses propres formations. Cependant, les diplômes décernés à l'issue de ces formations doivent, pour conserver leur valeur nationale, être validés par des "Groupes d'études techniques" (GET) qui regroupent à hauteur d'un tiers des représentants choisis par le ministre de l'Éducation nationale, en "référence aux principaux secteurs d'activités économiques, sociales et culturelles de la Nation"³. Ils proviennent soit de secteurs économiques, tels que la métallurgie, la santé ou la chimie, soit des "commissions pédagogiques qui sont déjà chargées de donner un avis sur les formations offertes en IUT"⁴. Pour être officialisés, le CNESER doit donner un avis sur ces contrats d'habilitation qui ne sont définitivement accordés que lorsque le ministre a donné un avis positif. Enfin, une université peut alors soumettre à un nouveau contrôle un étudiant ayant obtenu son diplôme dans un autre établissement universitaire, ce qui remet en cause le principe fondamental de la validité nationale des diplômes.

La colère des étudiants est suscitée par la crainte de voir s'instaurer une nouvelle sélection à l'entrée du second cycle qui prend une importance d'autant plus grande que l'on voit peu à peu les universités devenir concurrentielles. Les appréhensions des étudiants se confirment lorsqu'ils découvrent la circulaire Quermonne du 25 février 1976, laquelle précise

¹ *Le Monde* du 17 février 1976.

² *Le Monde* du 20 octobre 1971.

³ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 459.

⁴ *Le Monde* du 17 février 1976.

que le réexamen des formations existantes se fera en fonction des besoins précis sur avis des GET¹.

Le projet de Jean-Pierre Soisson subit plusieurs réécritures. En octobre 1975, une quatrième version est présentée devant la Conférence des présidents d'universités, qui apparaît comme étant un de ses interlocuteurs privilégiés². Toutefois, cette dernière émet un certain nombre de réserves à l'égard du projet. Le 5 décembre 1975, l'UNEF ex-Renouveau mais également la FEN et le SGEN³ dénoncent le projet de loi. Ces syndicats y voient, non seulement une collaboration étroite entre le ministère et le patronat mais aussi une soumission supplémentaire de l'université aux *desiderata* de ce dernier. Le secrétaire d'État à l'enseignement supérieur propose le 16 décembre 1975 une nouvelle version de son texte. Cette fois, c'est le CNESER qui demande que l'examen du texte soit reporté. Le 7 janvier 1976, alors que le texte est présenté une nouvelle fois devant le CNESER, l'UNEF ex-Renouveau, le SNESup et la CGT contestent le projet qui n'est pas voté par le Conseil. C'est donc sans l'avis de ce dernier que le projet sera publié au *Journal officiel*.

Bien qu'étant l'instigateur du projet, Jean-Pierre Soisson ne semble pas être, aux yeux du Premier ministre, l'homme de la situation pour le faire aboutir. En effet, le secrétaire d'État n'est pas entendu avec autant d'aisance dans toutes les instances universitaires. Comme nous l'avons vu le CNESER ne lui est pas favorable, alors que Jean-Pierre Soisson privilégie la Conférence des présidents d'universités. S'il est vrai que ces derniers ont une oreille attentive, la relation "marquée d'une complicité objective"⁴ s'est toutefois peu à peu refroidie au fil des mois.

B. ALICE SAUNIER-SEÏTÉ REPREND LE PROJET DE RÉFORME AVEC FERMETÉ

Le 12 janvier 1976, Jacques Chirac fait part à Alice Saunier-Seïté de sa volonté de lui confier le secrétariat d'État. La mission est périlleuse ; chaque ministre de l'Éducation nationale chargé de l'Enseignement supérieur garde en mémoire les journées de mai et juin 1968. "Ne me remerciez pas. Ce n'est pas un cadeau"⁵, lui souffle le Premier ministre. Quant au président

¹ Alain Touraine, *Lutte étudiante*, Paris, Seuil, 1978, p. 24.

² *Le Monde* du 14 janvier 1976.

³ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 459.

⁴ *Le Monde*, *op.cit.*

⁵ Pierre Mazeaud, *Notice sur la vie et les travaux d'Alice Saunier-Seïté*, Académie des sciences morales et politiques. 25 janvier 2007.

de la République, son message d'accueil à l'issue du premier Conseil des ministres, est sans ambiguïté : "Sachez bien, en tous cas, que je ne vous en voudrais pas de ne pas réussir là où tous vos prédécesseurs ont échoué"¹.



Alice Saunier-Seïté²

À 51 ans cette femme possède déjà une imposante carrière universitaire. Titulaire d'un doctorat en lettres, Alice Saunier-Seïté est également diplômée de l'École nationale des langues orientales vivantes. Elle est de 1958 à 1963 chargée de recherche au CNRS et maître de conférences en géographie à l'université de Brest. Elle devient professeur, et en 1966 elle est nommée directeur du collège littéraire universitaire de Brest. En 1967, à la demande d'Alain Peyrefitte (UNR), alors ministre de l'Éducation nationale, elle siège au sein de la "Commission Capelle" avec d'autres universitaires et inspecteurs généraux. Les travaux de la commission arrivent à peine à leur terme alors que les événements de Mai 1968 secouent Paris mais aussi la province. Elle accueille avec bienveillance la loi d'orientation d'Edgar Faure, mais elle considère pourtant, après la mise en place de celle-ci, que l'esprit de la réforme est "dénaturé." :

"Depuis 1968, les beaux esprits qui font la mode intellectuelle (et politique) estiment que l'université – ce service public prestigieux qui coûte si cher à la Nation et qui engage son avenir – ne devait plus être un lieu de contrainte pour apprendre et inventer, mais la foire des cogitations libérées, la braderie de tous les diplômés, la cour des miracles de tous les marginaux"³.

¹ Pierre Mazeaud, *Notice sur la vie et les travaux d'Alice Saunier-Seïté*, Académie des sciences morales et politiques. 25 janvier 2007.

² Interview d'Alice Saunier-Seïté, journal télévisé d'Antenne 2. *Ina.fr*, consulté le 12 août 2016

³ Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, de la communale à l'université*, Paris, Plon, 1982, p. 79.

La même année, elle est la première femme à atteindre le plus haut niveau de responsabilités universitaires en devenant doyen d'une université.

À partir de 1969, elle dirige l'IUT de Sceaux jusqu'à l'année 1973, durant laquelle elle accède au poste de recteur de l'académie de Reims, une fonction qui lui avait été proposée à deux reprises par Alain Peyrefitte et par Edgar Faure¹. Là encore c'est la première femme à assumer un rectorat. Sa nomination au secrétariat d'État à l'Enseignement supérieur n'est pas la première mission politique d'Alice Saunier-Seïté. En effet, elle est depuis 1973 la conseillère municipale puis la maire adjointe de Manso, une petite commune corse. Elle est membre en 1976 du club de réflexion politique créé par Edgar Faure, le Nouveau contrat social², puis s'engage enfin au sein du Parti républicain dont elle devient le secrétaire général-adjoint en janvier 1978. Elle se présente, la même année, sans succès, aux élections législatives à Metz.

Le 16 janvier 1976, soit une semaine seulement après sa prise de fonction, Alice Saunier-Seïté signe l'arrêté sur la réforme des seconds cycles universitaires³. En total accord avec le projet de son prédécesseur, elle en fait son propre combat :

"Il y a eu assez de discussions préalables, de concertation. On ne pouvait pas tout recommencer. Le chapitre était déjà clos. [...] Un consensus ne satisfait jamais tout le monde ; il est normal que les décisions d'un ministère polarisent l'hostilité"⁴.

Alice Saunier-Seïté fait quelques années plus tard une analyse plus brutale de la réaction des syndicats :

"Les syndicats marxistes d'enseignants et d'étudiants firent, de ce texte, leur cheval de bataille, sur une présentation fautive de ses dispositions. Le prétexte n'importait pas. Il en fallait un, n'importe lequel, pour susciter des grèves universitaires, comme chaque année depuis 1967. Les syndicats dits modérés, dont la hantise est d'être inféodés au pouvoir, condamnèrent le texte qui, d'ailleurs, dérangeait leur conservatisme"⁵.

Le texte publié au *Journal officiel* repose sur deux piliers : la licence et la maîtrise. La licence est conçue comme un diplôme terminal. Elle sanctionne, soit une formation fondamentale, soit une formation pluridisciplinaire, soit enfin une formation professionnelle. Le principe de "diplôme terminal" dans le texte officiel est alors perçu par l'opinion publique comme étant

¹ Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, de la communale à l'université*, Paris, Plon, 1982, p. 101.

² Sur le club de réflexion d'Edgar Faure, Roland Pinta, *Les identités radicales d'Edgar Faure*, conférence prononcée devant la Société d'histoire du radicalisme, le jeudi 9 octobre 2003.

³ *Dispositions relatives au deuxième cycle des études universitaires*, *JORF* du 20 janvier 1976, p. 528.

⁴ *Le Monde* du 30 janvier 1976.

⁵ Alice Saunier-Seïté, *op.cit.* p. 132.

l'expression de la volonté du Gouvernement de limiter le nombre d'étudiants dans la poursuite de leurs études. La maîtrise, pour sa part, se subdivise en deux parties : soit elle sanctionne des études scientifiques fondamentales, soit une formation scientifique et technologique ayant un objectif professionnel. L'esprit de l'arrêté réformant le second cycle universitaire réside dans la nouvelle définition de celui-ci : "Dispenser une formation scientifique de haut niveau qui prépare les étudiants à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles". Toutefois, le mot fort du texte est bien la professionnalisation des formations. Or, il est évident que la simple lecture de ce texte ne peut, en aucun cas, suggérer la moindre crainte chez les étudiants ; toutes les formations sont vouées à offrir une voie professionnelle aux étudiants. L'accent mis sur cette professionnalisation, tout autant que le mode opératoire pour la direction de celle-ci, à savoir l'intervention des Groupes d'études techniques dans les instances décisionnaires suscite la colère chez les étudiants comme chez les enseignants. C'est un texte "rétrograde et malthusien" déclare l'UNEF ex-Renouveau et le SNESup¹.

Alors que la grève gagne peu à peu l'ensemble des universités de province, Alice Saunier-Seïté reçoit le 12 et le 13 février les organisations syndicales étudiantes. À leurs questions la secrétaire d'État offre des réponses jugées "vagues ou peu sérieuses"², voire catégoriques : "Inutile d'insister ! La consultation a été suffisante, je n'ai pas l'intention de revenir sur cette réforme"³.



Autocollant de l'UNEF⁴.

À partir du 3 mars 1976, le mouvement s'organise en coordination réunissant syndicats étudiants et enseignants. Le 11 mars 1976, le *Bulletin officiel* du secrétariat d'État aux universités publie la première circulaire d'application de la réforme du second cycle, signée par

¹ *Le Monde* du 22 janvier 1976.

² *Le Monde* du 15/16 février 1976.

³ René Maurice, *L'UNEF ou le pari étudiant*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 44.

⁴ https://images-02.delcampe-static.net/img_large/auction/000/249/835/532_001.jpg?v=0 consulté le 12 décembre 2018.

Jean-Louis Quermonne, le directeur des Enseignements supérieurs et de la Recherche. Le texte de cette circulaire précise celui de l'arrêté du 16 janvier 1976, objet de toutes les crispations universitaires. La circulaire indique que les universités sont invitées à présenter avant le 1^{er} décembre 1976 le contenu des licences qu'elles entendent proposer aux étudiants afin d'obtenir, ou pas, l'habilitation du secrétariat d'État qui fera de la licence un diplôme national. Un processus similaire s'adaptera aux maîtrises un an après. Les projets des universités sont alors étudiés par les représentants des onze "Groupes d'études techniques" constitués de membres du patronat, des syndicats et d'universitaires. Le principe de cette circulaire s'applique non seulement aux nouvelles formations, mais concerne également les formations existantes qui doivent être reformatées en fonction des besoins, c'est-à-dire selon les normes établies par les Groupes d'études techniques et les nécessités du marché de l'emploi. Ce souci d'adaptation au marché est poussé jusque dans les moindres détails. Il est demandé aux universités de préciser clairement, simplement et aussi brièvement que possible, les dénominations des formations proposées afin que les employeurs s'y retrouvent !¹

Au-delà de cette volonté de "professionnalisation des formations" voulue par Alice Saunier-Seïté, il existe une intention plus politique. Jacques Chirac, n'est pas hostile à la disparition de certaines filières, à l'instar des lettres ou des sciences humaines, réputées politiquement plus "turbulentes" et moins rentables que les filières technologiques. L'agitation règne depuis bientôt quatre mois et prend chaque jour un tour plus politique. Les syndicats autonomes d'enseignants commencent à manifester leur impatience, dénonçant les agitateurs, mais aussi les structures de l'université voulues par la loi Faure qui laisseraient le champ libre à "des minorités violentes qui ne respectent absolument pas le droit au travail et la liberté de la grande majorité des étudiants et des enseignants"².

Assez rapidement, une coordination nationale des étudiants structure le mouvement. Composée de nombreuses organisations syndicales (UNEF-US, UNEF-ex Renouveau, MARC, COSEF), elles se mobilisent contre le projet de réforme sans pour autant avoir les mêmes stratégies, lesquelles sont largement inspirées par les organisations politiques qui les contrôlent. Le mouvement prend une ampleur qui ne laisse pas les partis politiques d'opposition sans réaction, bien qu'ils n'interviennent pas dans le mouvement. Au reste, les organisations gauchistes, naturellement méfiantes à l'égard du PS et du PCF, entendent marquer leur territoire au sein des coordinations. À partir du mois d'avril, les manifestations se déroulent sur l'ensemble du territoire, chaque fois plus nombreuses mais surtout plus violentes. Dès la

¹ *Le Monde* du 13 mars 1976.

² *Le Monde* du 10 mars 1976.

troisième coordination étudiante, la situation est de plus en plus tendue entre les partisans d'une ligne politique radicale et ceux ouverts à la négociation. Un fossé se creuse également entre syndicats étudiants et syndicats enseignants. Mais la véritable fracture est initiée par l'UNEF-ex Renouveau et le SNESup dont le rapport de subordination au Parti communiste est connu de tous. Or les élections législatives approchent et le PCF voit là d'un très mauvais œil un mouvement qui perdure, qui s'enlise dans la violence de rue et dont il ne veut pas prendre la responsabilité politique. Dès lors des négociations s'ouvrent entre la secrétaire d'État et l'UNEF ex-Renouveau et des mots d'ordre de reprise des cours sont lancés dans les universités. Ces appels demeurent lettres mortes et les facultés mobilisées sont encore très nombreuses.

Toutefois, le bureau national de l'UNEF ex-Renouveau du 5 mai 1976 peut annoncer les cinq points sur lesquels Alice Saunier-Seïté a fini par céder :

- les universités maintiennent les enseignements de deuxième cycle actuellement dispensés ;
- l'étudiant titulaire d'une licence aura accès automatiquement à la maîtrise ;
- contre la volonté de cloisonner les filières, les équivalences sont maintenues ;
- les Groupes d'études techniques n'auront d'avis que consultatif ;
- le caractère des nouveaux diplômes est reconnu par les conventions collectives¹.

Fort de ces nombreuses négociations avec les étudiants et les présidents d'universités, Jean-Louis Quermonne fait parvenir à ces derniers une nouvelle circulaire, laquelle doit être discutée lors de la prochaine réunion de la CPU le 20 mai 1976. À partir de cette date, les cours reprennent dans les universités parisiennes et provinciales.

Le 20 juillet, une dernière circulaire est publiée. Toutefois le problème majeur demeure le déroulement "normal" des examens. Alice Saunier-Seïté multiplie alors les déclarations. La délivrance d'un diplôme national répond à des critères très stricts, vis-à-vis desquels on ne peut transiger. Pour cela, elle renvoie aux recteurs le soin d'organiser avec les présidents une prolongation des cours au-delà du mois de juin.

Le 21 juillet 1980, la loi Séguin-Ruffenacht-Sauvage est votée à l'assemblée nationale, avec une très courte majorité (adoptée par 184 voix contre 103 au Sénat et 279 voix contre 200 à l'Assemblée nationale). Cette loi se distingue par quelques dispositions dont les principales portent sur :

- le renforcement du poids des enseignants de rang magistral au sein des conseils ;

¹ René Maurice, *L'UNEF ou le pari étudiant*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 138.

- les fonctions de président et de directeur, lesquelles doivent être réservées à ces mêmes enseignants de rang magistral ;
- la réélection immédiate du président d'université limitée à une seule fois ;
- l'intervention de personnalités extérieures dans les conseils d'UER ;
- et enfin, l'établissement d'un calendrier d'application.

L'application de cette loi, votée sous l'égide d'Alice Saunier-Seïté est très mal vécue par l'opposition. En effet, à moins d'un an des élections présidentielles, un texte allant à contre-courant de l'esprit de la loi Faure, du moins en ce qui concerne la place des enseignants de rang magistral dans les Conseils, est peu goûté par les politiques tout autant que les universitaires. Elle éloigne de fait de la présidence d'une université les assistants et les maîtres-assistants considérés comme étant plus favorables à la gauche¹. Le caractère éminemment politique de cette loi est encore plus flagrant lorsque l'on se penche sur les souvenirs de la secrétaire d'État en charge des universités de l'époque, Alice Saunier-Seïté :

"Malgré ses concessions à la bible de 1968, (et peut-être à cause d'elles, puisque d'autres tables de la loi nous sont promises) la loi Sauvage incarne, au même titre que la loi Sécurité et Liberté, un symbole condamné"².

La réaction est sans appel : 35 universités refusent d'appliquer la loi. C'est donc par arrêtés ministériels, publiés les 17 et 20 novembre, que sont appliquées les dispositions nécessaires à la composition des conseils. Le SNESup réagit à l'approche des élections présidentielles d'avril 1981 et appelle entre les deux tours à voter François Mitterrand³. Quant au SGEN, il se félicitera de la victoire du candidat socialiste⁴.

IV. LA LOI SAVARY. (1984)

Dans le catalogue des *110 propositions pour la France* du candidat socialiste François Mitterrand publié pendant la campagne des présidentielles de 1981, la proposition n° 92 évoquait l'abrogation de la loi Seguin-Rufenacht-Sauvage (plus communément appelée : loi Sauvage) sur la composition des conseils d'universités et d'UER.

¹ Claude Lelièvre, Christian Nique, *L'école des présidents de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 306.

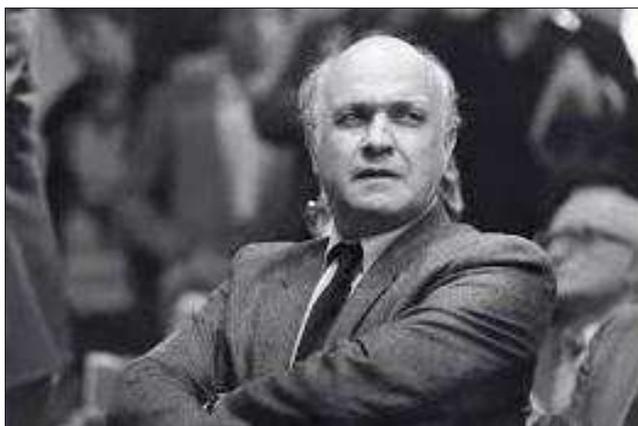
² Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, de la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, p. 184.

³ *SNE-Sup* n° 140 de mai 1981.

⁴ *Campus* du 25 mai 1981.

"Dans le monde universitaire durement éprouvé, la victoire de la gauche a éveillé de grands espoirs auxquels il faut maintenant répondre. [la loi Sauvage] est un texte de réaction à la fois brutale et stérile"¹.

Le 16 septembre 1981, est voté le projet de loi portant sur l'abrogation de la loi Sauvage² à l'Assemblée nationale, par 350 voix contre 154.



Alain Savary³

Il n'y a pas dans les *110 propositions pour la France* d'article sur un possible projet de nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Toutefois, le monde universitaire favorable à la nouvelle majorité est impatient, y compris les deux centrales syndicales étudiantes, l'UNEF-SE et l'UNEF-ID⁴, qui souhaitent que celle-ci aille plus loin dans les réformes. Cependant, la principale priorité du nouveau ministre de l'Éducation nationale Alain Savary, lorsqu'il est nommé à ce poste le 26 mai 1981, demeure l'abrogation de la loi Sauvage. Le 11 juin 1981, Alain Savary rencontre les membres de la Conférence des présidents des universités, instance méprisée par la secrétaire d'État Alice Saunier-Seïté depuis 1976⁵, et évoque devant eux l'abrogation de la loi Sauvage, mais également la nécessité d'une refonte générale du système universitaire. Le 26 août 1981, à l'issue du Conseil des ministres au cours duquel le projet de loi d'abrogation de la loi Sauvage est adopté, le ministre précise :

"Son abrogation n'est qu'une première étape avant un réexamen de l'ensemble des dispositions législatives relatives aux universités, qui sera effectué ultérieurement"⁶.

¹ Intervention d'Alain Savary, le 16 septembre 1981, à l'Assemblée nationale. *Le Monde* du 18 septembre 1981.

² Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant abrogation de la loi n° 80-564 du 21 juillet 1980, modifiant les articles 13, 14, 15 de la loi d'orientation de l'Enseignement supérieur du 12 novembre 1968 et portant modification des articles 14 et 15 de ladite loi. *JORF*, 2^e séance du vendredi 2 octobre 1981.

³ <http://www.histocom20.eu/sites/default/files/captures/uy.jpg>, consulté le 15 juin 2016.

⁴ *Le Monde* du 17 septembre 1981.

⁵ Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, de la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, p. 135.

⁶ Serge Hurtig (dir), *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 222.

On ne parle pas encore de loi, mais après avoir consulté le CNESER le 7 septembre 1981, Alain Savary annonce à l'Assemblée nationale, dix jours plus tard, l'ouverture d'un débat sur l'enseignement supérieur. Est-ce un bon choix, alors qu'autour de lui ils sont beaucoup à lui conseiller un simple toilettage de la loi d'Edgar Faure ? Il semble que le ministre n'ait cédé pas à une quelconque pression, ni de l'opposition, ni des syndicats, pas plus de sa propre majorité¹, comme veut le faire croire *Le Figaro*. Incontestablement, Alain Savary veut marquer son projet d'une empreinte politique, en cohérence avec son engagement et la vision qu'il a du rôle de l'enseignement dans une société démocratique. L'esprit de la loi de 1968 correspond à ses convictions toutefois elle ne lui paraît pas suffisamment audacieuse. En effet, sa volonté est de développer la démocratisation de l'université en y favorisant la participation voulue par Edgar Faure mais dans des proportions plus importantes en ce qui concerne les étudiants et les personnels administratifs et techniques :

"On avait tous conscience que le conseil d'administration des universités marchait mal, certaines universités n'avaient pas de statut... un vide juridique dans certaines universités ou des situations antagonistes : il fallait faire de l'ordre, il fallait que les étudiants puissent s'exprimer, donc un texte de loi était nécessaire... toute une série d'éléments faisant dire aux collaborateurs du ministre : il faut refaire un ordre"².

Alain Savary répugne à la précipitation. Il confie dans un premier temps à Claude Jeantet, un maître-assistant adhérent au SGEN, le soin de diriger une commission chargée de préparer les travaux de réflexion autour de cette nouvelle loi³. De fait, la gestation de la loi est fort longue. En effet, il ne s'écoule pas moins de sept mois entre le discours du 17 septembre 1982 devant les parlementaires et l'adoption devant le Conseil des ministres le 30 mars 1983. Cette période peut paraître très longue, si on ne l'intègre pas dans l'important travail d'Alain Savary dont la tâche couvre l'ensemble de l'Éducation nationale de la maternelle aux universités. Le chantier du "Grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale (GSPULEN)" est de taille.

¹ *Le Figaro* évoque "la mainmise des communistes sur l'université" *Le Figaro* du 10 novembre 1981.

² Danièle Blondel, directrice des Enseignements supérieurs de 1982 à 1985. Serge Hurtig (dir), *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 224.

³ Jacques Minoz, *Histoire des universités françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 1991, p. 78. Le rapport Jeantet ne fut jamais publié.

A. DÉMOCRATISATION ET PROFESSIONNALISATION

L'esprit de la loi repose sur deux piliers : la démocratisation et la professionnalisation. Afin de faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, le ministre de l'Éducation nationale, soutenu par le Gouvernement socialiste, veut rompre avec une certaine logique de ségrégation sociale, toujours d'actualité, en favorisant l'accès des universités aux catégories sociales les plus défavorisées. À la rentrée 1983/1984, selon le ministre de l'Éducation nationale, les enfants de parents de professions libérales et cadres supérieurs représentent 30,1 % des nouveaux étudiants, ceux de cadres moyens 17,2 % contre 12 % pour les enfants d'ouvriers¹ et seulement 0,6 % pour les fils d'ouvriers agricoles. Favoriser l'accès représente le premier volet de ce projet. Limiter l'échec s'avère le plus grand pari du texte, dans une conjoncture économique complexe qui semble perdurer. En effet, le taux d'échec au cours du cursus universitaire touche encore plus les catégories socialement défavorisées.

"Ces données globales, déjà significatives, le sont davantage encore lorsqu'on détaille la composition des cycles d'études par catégories socio-professionnelles. C'est ainsi que les ouvriers qui comptaient en 1978-1979 pour 35,5 % de la population active de notre pays, n'étaient représentés qu'à hauteur de 13,2 % à l'Université et, je tiens à le souligner, de 7,5 % seulement dans le troisième cycle. Inversement, les cadres supérieurs et les membres de professions libérales figuraient à concurrence de 40,7 % dans le même troisième cycle, alors que leur représentation moyenne à l'Université ne dépasse pas le tiers des effectifs"².

La démocratisation de l'Enseignement supérieur suppose également des moyens. Or, la dotation financière des universités stagne. Le ministre annonce les chiffres couvrant le dernier septennat : 795 millions de Francs en 1979, 824 millions en 1980 et 825 millions en 1981³. Là encore Alain Savary insiste. Accorder de nouveaux moyens n'a de sens que s'ils sont équitablement répartis sur l'ensemble du territoire afin d'éviter cette concurrence fort ancienne entre Paris et la province. Derrière cet argument se profile celui de la régionalisation et des liens entre le monde universitaire et le monde économique.

Il semble nécessaire à Alain Savary d'élargir les représentations dans les instances. Lorsque Edgar Faure propose que les étudiants soient représentés aux seins des conseils de l'université, il le fait dans l'esprit de la participation, chère au général de Gaulle. Ce principe

¹ Professions libérales et cadres supérieurs : 33,7 %, cadres moyens : 17,7 %, ouvriers : 13,8 % selon Louis Gruel, *Les étudiants en France, Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 186.

² Alain Savary, *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 24 mai 1983, p. 1349.

³ Alain Savary, *ibid.*

n'est en aucun cas rejeté par le ministre de l'Éducation nationale socialiste, mais il considère que cette représentation, pour être efficace, se doit d'être plus lisible.

"Le projet veut donc adopter, en toute clarté, les exigences de la démocratie aux réalités universitaires. Chacun doit pouvoir être représenté en fonction d'une position particulière dans l'institution et sur des critères clairs"¹.

De fait le conseil d'administration se compose comme suit :

- 40 % à 45 % de représentants des enseignants chercheurs, des enseignants et des chercheurs.²
- 20 % à 30 % de personnalités extérieures ;
- 20 % à 25 % de représentants étudiants ;
- 10 % à 15 % de représentants de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Outre une meilleure représentativité des étudiants dans les conseils, un troisième conseil est créé : le Conseil des études et de la vie étudiante.

C'est incontestablement cette partie du projet qui sera attaquée par les syndicats enseignants, considérant que leurs positions au sein des conseils et dans l'université sont considérablement remises en question. Au-delà de ce point de vue, une analyse plus politique est faite par les éléments les plus réactifs, à l'instar de Jean Foyer, qui critiquait déjà avec virulence la loi de 1968 sur ce sujet :

" [Cette loi] légitimait l'action politique partisane à l'intérieur des établissements universitaires, [les] éléments gauchistes [y] dominant pour être ensuite remplacés par] un organe proche du parti communiste"³.

Le deuxième pilier porte sur la nécessité d'embrasser l'ensemble du spectre de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, écoles normales supérieures, écoles françaises à l'étranger, IUT) dans un grand service public, le but étant d'offrir une capacité plus large d'autonomie administrative, pédagogique et financière de ces établissements.

C'est ce que souligne l'article premier du texte de loi :

¹ Alain Savary, *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 24 mai 1983, p. 1351.

² La précédente loi répartissait les pourcentages des enseignants comme suit : professeurs, maître de conférences et chercheurs de rang égal : 50 %, maîtres-assistants et chercheurs de rang égal : 15 %, assistants chercheurs de rang égal et autres enseignants à temps plein rémunérés sur des emplois d'État affectés à l'université : 5 %, étudiants, 15 %, membres du personnel non-enseignant : 5 %, personnalités extérieures : 10 %.

³ *Le Monde* du 18 septembre 1981.

"Le service public de l'Enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post-secondaires relevant des différents départements ministériels".

En effet, comme le fait remarquer Alain Savary, les principes d'autonomie, de pluridisciplinarité et de participation de la loi d'Edgar Faure de 1968 sont toujours d'actualité, toutefois, ils ne concernent que l'université :

"La loi de 1968 a eu un champ d'application plus étroit que ce qui est souhaitable, excluant pratiquement les établissements d'enseignement supérieur autres que les universités et insistant davantage sur les aspects institutionnels que sur les missions et les finalités de cet enseignement"¹.

Alain Savary veut élargir les potentialités des universités vers la professionnalisation. C'est la raison pour laquelle cette loi propose la notion d'établissements publics à caractère culturel, scientifique et professionnel. Il est nécessaire, non seulement d'ouvrir l'université vers le monde du travail, ambition indispensable face à une jeunesse déjà particulièrement menacée par l'ombre du chômage, mais également de placer les établissements universitaires dans les logiques économiques nationales, et aussi régionales, un domaine qu'Alain Savary avait préalablement observé au cours de sa vie professionnelle². À cet égard, le projet de loi veut instituer un comité départemental de coordination des formations supérieures et un comité consultatif régional des établissements d'enseignement supérieur. Si le mot d'ordre des gaullistes et d'Edgar Faure en 1968 était la régionalisation, Alain Savary évoque ici celui de la décentralisation. Cet effort vers les régions est d'autant plus nécessaire que, bien que prévu par la loi de 1968, le Conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (CRESER) n'a jamais vu le jour.

La professionnalisation des enseignements demeure un des maîtres-mots de ce projet de loi. Alain Savary envisage de réaménager les cycles. Le principe de l'accès de tout bachelier aux enseignements universitaires de son choix est réaffirmé. Dans la présentation du texte, Jean-Claude Cassaing (PS)³ affirme que l'accueil de ces bacheliers, pour en faire des étudiants qualifiés, "impose de rejeter tous les mécanismes d'exclusion avoués ou sournois". L'approche de la forme nouvelle du premier cycle est envisagée par le biais de ce qu'il définit par "une stratégie d'orientation évolutive".

¹ Alain Savary, *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 24 mai 1983, p. 1349.

² Serge Hurtig (dir), *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 226.

³ Jean-Claude Cassaing est député socialiste de la Corrèze de 1981 à 1988. Il est également agrégé de lettres et chercheur au CNRS.

Si le mot "sélection" n'est pas présent dans le texte de loi, il est tout de même prononcé par le Rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, Jean-Claude Cassaing¹, rappelant qu'elle existe déjà pour certaines filières. Pour autant, l'accès au second cycle n'est pas systématique et doit répondre à certaines conditions en fonction des formations. En effet, l'étudiant qui a satisfait au contrôle des connaissances sanctionnant le premier cycle est admis, de fait, dans le second cycle. Toutefois, l'accès aux formations évoquées par Jean-Claude Cassaing, telles que les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises de sciences et de gestion (MSG), ou les maîtrises d'informatique appliquées à la gestion est régi par une sélection qui se caractérise soit par un concours, soit par l'examen d'un dossier.

Dans son intervention, le ministre se défend à son tour de vouloir imposer une quelconque forme de sélection dans sa loi, d'autant qu'à ses yeux, la véritable sélection qui ne veut pas dire son nom est celle induite par l'injustice sociale. Cependant, il reconnaît de façon implicite que le principe d'une sélection au niveau du second cycle, malgré l'obtention du diplôme nécessaire, risque de provoquer des situations inconfortables que les étudiants appellent communément "reçu/collé". Le ministre accepte de façon préventive un amendement à l'article 13 :

"Je veux appeler l'attention sur le fait que ce barrage prétendument nouveau existe déjà, qu'il touche des filières ne représentant que 15 000 étudiants environ, alors que le second cycle en accueille 260 000, que l'augmentation éventuelle de cette proportion sera nécessairement faible. Enfin, je suis prêt à accepter volontiers un amendement à l'article 13 qui préciserait que les filières concernées seront énumérées dans une liste limitative"².

Alain Savary dote sa loi de nouvelles instances. C'est ainsi qu'il propose la création d'un Comité national d'évaluation (CNE). Ce comité a pour but d'évaluer les institutions universitaires et de proposer un avis sur :

- le fonctionnement de l'enseignement supérieur ;
- la façon de contribuer à l'amélioration des établissements ;
- la façon de contribuer au développement de l'autonomie ;
- l'amélioration de l'ensemble du service public de l'enseignement supérieur.

¹ Jean-Claude Cassaing, *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 24 mai 1983, p. 13.

² Alain Savary, *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 24 mai 1983, p. 1352.

Outre le CNE, cette loi instaure la Conférence des présidents d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ainsi que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

B. LES RÉACTIONS ÉTUDIANTES À LA LOI SAVARY

Les bases de cette loi sont présentées devant les députés le 24 mai 1983. Pour autant, les étudiants comme les enseignants n'ont pas attendu l'arrivée du projet de loi devant l'Assemblée nationale pour prendre position. Ce sont les deux UNEF¹ qui réagissent les premières lors de sa présentation le 30 mars devant le Conseil des ministres. Si elles manifestent l'une et l'autre une certaine satisfaction à la lecture du texte de loi, elles formulent toutefois quelques critiques. Pour l'UNEF-SE, l'annonce d'un concours entre les deux premiers cycles ne doit être qu'une "exception concernant des formations très pointues". De plus, l'UNEF-SE revendique de nouvelles bourses mieux dotées, ainsi qu'une meilleure répartition des étudiants dans les conseils d'administration et d'unité de formation et de recherche (UFR, *ex* : UER)². Pour sa part, l'UNEF-ID est encore plus modérée dans son propos. Par la voix de Jean-Christophe Cambadélis, son secrétaire général, l'UNEF-ID entend "[se] démarquer de toute logique sélective au profit de la qualification"³.

Ce mouvement de protestation se dessine peu à peu à l'encontre du projet de loi d'Alain Savary et présente des aspects surprenants au regard des précédents mouvements. En effet, l'esprit du projet de loi est connu de tous depuis déjà dix-huit mois. Le Rapporteur Claude Jantet s'est engagé dans une très longue concertation au cours de laquelle près de 110 organisations ont été consultées⁴. Un questionnaire a été envoyé aux universités, 286 réponses ont été analysées⁵. Si les deux principales centrales syndicales étudiantes se sont exprimées, elles n'entendent pas pour le moment entraîner les étudiants dans une grève dure. Or, on constate que des universités essentiellement de droit et de sciences économiques se mobilisent. À Montpellier I, les cours ont quasiment cessé, depuis le 21 avril 1983, le centre universitaire de Malakoff est également touché, et près de 3 000 étudiants ont voté la grève à Paris II Assas.

¹ Entre la réforme d'Alice Saunier-Seïté et celle d'Alain Savary, l'UNEF-US est devenue l'UNEF-Indépendante et démocratique, et l'UNEF ex-Renouveau a pris le nom d'UNEF-Solidarité étudiante.

² *Le Monde* du 15 avril 1983.

³ *Ibid.*

⁴ Serge Hurtig, *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2002, p. 227.

⁵ *Le Monde* du 25 avril 1983.

En observant les organisations engagées pour l'occasion, on comprend aisément la tournure très politique que prend cette mobilisation, bien que la plupart des étudiants interrogés s'en défendent. En effet, ces différentes organisations ont toutes des liens plus ou moins proches avec l'opposition politique du moment. On y retrouve l'UNI, se positionnant ouvertement comme anti-marxiste et proche du RPR, le CELF qui est dans le sillage giscardien, la CNEF que l'on situe à droite et au centre-droit. Ces organisations étudiantes sont cependant peu représentatives¹. En revanche, la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur possède dans les universités une audience bien plus imposante.

Conscients de la nécessité de s'unir face au poids que représentent les deux UNEF, les étudiants de droit et de sciences économiques constituent une coordination nationale contre le projet Savary. Elle rassemble quatorze universités et grandes écoles. Comme à chaque tentative de mise en place d'une coordination, on retrouve non seulement les mêmes élans de la part de bon nombre d'étudiants, mais aussi les mêmes pratiques politiques et syndicales. Dans un article paru dans *Le Monde*, un jeune étudiant membre du comité de grève de Montpellier explique avec beaucoup de conviction que le mouvement est "apolitique et asyndical" et appelle ses camarades à demeurer "unis pour des raisons d'efficacité".

À l'instar des militants trotskistes et socialistes de l'UNEF-ID et des militants communistes de l'UNEF-SE, les militants de droite et d'extrême droite présents au sein de la coordination nationale connaissent les mêmes méthodes pour s'emparer du *leadership* du mouvement. C'est ce qui apparaît le 27 avril 1983, lors de la manifestation organisée par la coordination nationale à Paris. Bien que se voulant apolitiques, les membres du Parti des forces nouvelles (PFN), du Groupe union-droit (GUD), de l'UNI et du CELF, sont pour leur part, clairement identifiables. Un *sit-in* est prévu place de la Concorde, mais la préfecture de Police de Paris n'en a pas donné l'autorisation. La police réagissant trop tardivement, les étudiants s'installent devant l'Assemblée nationale. Le *sit-in* s'organise dans le calme. Certains députés vont à la rencontre des étudiants, tels que Gilbert Gantier (UDF) ou Robert-André Vivien (RPR). Jean-Claude Gaudin (UDF) lance aux étudiants : "Il faut repousser le projet de loi à l'automne parce qu'il est mauvais"². Très vite des incidents se produisent et les CRS chargent les étudiants afin de dégager l'Assemblée nationale.

Le lendemain, c'est à l'appel de l'UNEF-ID que près de 7 000 étudiants vont défiler dans les rues de Paris. De son côté, l'UNEF-SE rassemble 700 étudiants dans un amphithéâtre en

¹ Aux élections du CNESER, l'UNI rassemble 9,62 % des suffrages, le CNEF : 6,42 %, et le CELF ne recueille que 5,06 %. À l'opposé l'UNEF-SE totalise 31,46 % des voix et l'UNEF-ID : 33,05 %. *Les Cahiers du GERME* n° 11/12 4^e trimestre, 1996.

² *Le Monde* du 29 avril 1983.

plein air au pied du centre Pierre Mendès France à Tolbiac. Des députés communistes y sont attendus.

À ce stade, le mouvement en est-il un ? Incontestablement au regard du nombre d'universités mobilisées, puisque Paris, Caen, Nancy, Angers, Dijon, Aix-en-Provence, et Montpellier semblent touchées par la grève. Pour autant, il n'est pas unitaire. Comme nous l'avons vu, les organisations syndicales plutôt marquées à droite tentent de se regrouper au sein d'une coordination nationale, laquelle s'avère plus politisée qu'elle ne le dit et semble débordée par sa droite au cours d'incidents dans les manifestations. Leur représentativité est faible et la plupart des étudiants méfiants à l'égard des organisations politiques dénoncent l'attitude des groupuscules d'extrême droite qui utilisent les manifestations pour affronter les forces de l'ordre. De plus, la coordination nationale n'échappe pas aux dissensions politiques des partis de l'opposition et l'on retrouve les mêmes tensions qui existent entre UDF et RPR qu'entre le CELF et l'UNI¹. De son côté, la gauche marche en ordre séparé, l'antagonisme entre les deux UNEF est vivace.

Chaque jour, de nouvelles manifestations ont lieu dans la capitale ainsi qu'en province. Le 7 mai 1983, deux cortèges se déroulent en même temps à Paris. Ils sont 8 000 manifestants à défiler du Champs de Mars au pont d'Austerlitz pour la coordination nationale contre le projet Savary, et 800 à l'appel du comité de grève de Jussieu pour une "vraie réforme de gauche". Si cette dernière se déroule sans heurts, la manifestation de la coordination nationale est le théâtre d'affrontements violents avec les forces de l'ordre. Près d'une centaine de policiers sont blessés, et 113 interpellations sont effectuées. À ce stade, l'apolitisme de ce mouvement n'est plus qu'un mythe. Les slogans sont sans équivoque : "Allende on t'a eu, Mitterrand, on t'aura". C'est ce que font remarquer Serge Bolloch et Charles Vial du *Monde* :

"Ces manifestants affectionnent de se proclamer "en colère". Pourquoi s'obstinent-ils à dissimuler qu'ils destinent cette colère, non à un texte, non à un ministre, mais finalement à tout un gouvernement qu'ils récusent en bloc ? "².

Néanmoins, le ministre ne renonce pas. Il maintient que le texte sera bien discuté à partir du 24 mai, mais il accepte de recevoir les étudiants. C'est ainsi que les étudiants de la coordination nationale sont reçus le 3 mai 1983. Ils demandent de "véritables négociations". Une seconde rencontre est organisée le 10 mai. De son côté, Pierre Joxe, président du groupe socialiste préconise à ses députés d'"aller systématiquement organiser des discussions avec les

¹ *Le Monde* du 18 mai 1983.

² *Le Monde* du 7 mai 1983.

étudiants pour avoir tout le débat nécessaire"¹. L'attitude d'Alain Savary quant à la gestion de ce conflit demeure celle de la concertation et du débat. Elle est à ce titre fondamentalement différente de celle d'Alice Saunier-Seïté :

"Il reste à M. Savary un atout que Mme Saunier-Seïté n'a jamais eu en main : la capacité de concertation. En assauts imprévisibles et soudains, Mme Saunier-Seïté réglait les affaires de l'Université en séance de nuit à l'Assemblée ou au Sénat, devant des hémicycles quasiment vides lorsque le sommeil avait vaincu les âmes vieillissantes. La non-information était aussi sa spécialité qui permettait, au creux du mois d'août, de faire des coupes sévères dans les habilitations de diplômes nationaux"².

Le 24 mai débute l'examen en première lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale. Les députés vont débattre durant dix-sept jours d'affilée, soit 43 séances et 132 heures³. Préalablement, les députés de la Commission des Affaires culturelles familiales et sociales ont adopté près d'une centaine d'amendements. La multiplication des amendements (au total 2 204) laisse entrevoir un tel allongement de la durée des débats que Pierre Mauroy envisage l'utilisation du 49.3⁴. Le projet est finalement voté à l'Assemblée nationale le 10 juin 1983, malgré "l'embouteillage parlementaire" orchestré par l'opposition⁵. Les débats au Sénat sont plus courtois et bien moins longs et le texte est adopté le 15 novembre. Le texte modifié par les sénateurs revient le 9 décembre devant les députés, qui l'adoptent le 10 décembre en rétablissant l'essentiel des articles votés en première lecture. De retour au Sénat, le texte est rejeté après le rapport établi par Paul Séramy (UC), au nom de la Commission des Affaires culturelles. C'est donc le 20 décembre que le projet est à nouveau discuté et adopté par la représentation nationale. Après une nouvelle discussion au Conseil constitutionnel, la loi Savary est enfin promulguée le 26 janvier 1984⁶.

La loi Savary ne s'applique pas correctement dans l'ensemble des universités. Les inerties sont fortes et non dénuées d'arrière-pensées politiques. De plus, le 20 janvier 1984, le Conseil des ministres adopte le projet de loi visant à la création d'un grand service public de l'Éducation nationale. "Un dossier embarrassé de préjugés et de passion"⁷, explique Alain Savary. En effet ce projet provoque un mécontentement de la part des partisans de l'école privée qui s'y opposent avec fermeté. L'opposition des droites s'engage également dans ce combat (aux corps

¹ *Le Monde* du 5 mai 1983.

² *Le Monde* du 29 avril 1983.

³ Serge Hurtig (dir), *Alain Savary: politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 233.

⁴ Serge Hurtig, *ibid.*, p. 234.

⁵ La formule est de Jean-Claude Cassaing, *JORF*, Assemblée nationale, 2^e séance du 10 juin 1983, p. 2 420

⁶ *JORF* du 27 janvier 1984, p. 431.

⁷ Alain Savary, entretien avec Mona Ozouf, "Une école pour les élèves", *Le Débat*, n° 32, nov. 1984, p. 1-26.

défendant des représentants de l'Eglise) et à la suite de manifestations très importantes le 4 mars 1984 à Versailles et le 24 juin 1984 à Paris¹, le président de la République annonce qu'il retire le projet le 14 juillet 1984. Le 17 juillet Alain Savary présente sa démission. Fort de ce succès, les opposants à la loi Savary sur l'enseignement supérieur espèrent qu'à la faveur des prochaines élections législatives, celle-ci pourrait être remise en cause.

¹ Il semble que ces deux manifestations soient les plus importantes en effectifs depuis le début de la V^e République. Si l'on se réfère aux chiffres avancés par le Sénat, la manifestation du 4 mars 1984 rassemble 500 000 personnes pour la préfecture de Police et 800 000 selon les organisateurs. La manifestation parisienne du 24 juin 1984 réunissait quant à elle 850 000 participants selon la police et 1 500 000 selon les organisateurs. Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 262.

CHAPITRE II

QUELLE AUTONOMIE POUR L'UNIVERSITÉ ? (1985-1986)

Comme nous venons de le voir, le principe d'une réforme profonde de l'université tendant vers l'autonomie ne date pas de la déclaration de politique générale de Jacques Chirac du 9 avril 1986, ni même de la plate-forme RPR/UDF signée le 16 janvier 1986. Il devient omniprésent dans les discours des droites depuis que celles-ci envisagent de revenir aux affaires à la faveur des prochaines élections législatives de 1986, tout autant qu'à gauche. Pour autant, le clivage politique autour de l'enseignement supérieur ne se résume pas en une dichotomie simpliste opposant une droite libéralisant l'institution universitaire et une gauche farouchement attachée au principe d'un service public. La guerre scolaire du printemps 1984 a laissé des cicatrices encore singulièrement douloureuses, non seulement entre partisans de l'école libre et tenants de l'enseignement public étatisé, mais aussi au sein même de la famille socialiste qui vit fort mal l'abandon de ce principe (idéologique) fondamental.

I. L'AUTONOMIE, UNE IDÉE SOUTENUE PAR LES GAUCHES : LE RAPPORT DU COLLÈGE DE FRANCE (MARS 1985)

Pressentant le malaise tangible au sein des universités et constatant les difficultés que rencontre l'application de la loi Savary au sein des conseils d'administration de ces dernières, le Collège de France, à la demande du président de la République, remet le 27 mars 1985 en la personne d'Yves Laporte, administrateur, un rapport "sur les principes fondamentaux de l'enseignement de l'avenir". Dirigé par le sociologue Pierre Bourdieu, l'ensemble des professeurs du Collège de France (y compris certains déjà à la retraite) a participé à la rédaction de ce rapport¹. Si la majeure partie de celui-ci évoque l'ensemble du système éducatif français, il fait aussi référence à l'université idéale aux yeux de ces professeurs, et leurs propos ne sont pas si éloignés de ceux imaginés par les groupes de réflexion du RPR ou de l'UDF. Là encore, le thème de l'autonomie est largement repris. Toutefois, les termes utilisés sont moins marqués que ceux que peuvent utiliser les groupes de pression ou les parlementaires RPR et UDF. La tonalité générale de ce rapport ne participe pas, comme on le découvre dans les publications de

¹ *Le Monde* du 29 mars 1985.

la droite libérale universitaire ou dans les propositions des parlementaires, d'une volonté farouche de "libéraliser" l'université, mais plutôt de proposer que d'autres structures privées ou semi-privées viennent compléter le "paysage universitaire français". L'autonomie suppose aussi la concurrence mais dans un état d'esprit qui veut aller au-delà de l'antagonisme public/privé.

"L'enseignement devrait dépasser l'opposition entre le libéralisme et l'étatisme en créant les conditions d'une émulation réelle entre des institutions autonomes et diversifiées, tout en protégeant les individus et les institutions les plus défavorisées contre la ségrégation scolaire pouvant résulter d'une concurrence sauvage"¹.

En effet, l'autonomie financière a dans ce rapport une part importante puisqu'on parle de pluralité de sources de financement venant des entreprises privées ou publiques, des fondations privées, de la participation des étudiants, voire des anciens étudiants. Toutefois, la place de l'État comme principal pourvoyeur de fonds n'est pas obligatoirement écartée en faveur de ressources privées. La région, la municipalité et les subventions de l'État apparaissent comme des soutiens financiers importants. L'État se doit même d'intervenir pour préserver les cursus qui pourraient être négligés par le privé.

"L'autonomie devrait être aussi entière en matière de création d'enseignements, de collation des grades et de régulation des flux d'étudiants, l'État se devant de soutenir des enseignements économiquement non rentables mais culturellement importants"².

L'État, dans cette perspective, pourrait également intervenir afin de minimiser les effets pervers que la concurrence entre établissements ne manquerait pas de produire, tels que l'augmentation des coûts d'inscription ou l'éloignement géographique.

« [...] le pouvoir central devrait conférer aux plus démunis des garanties explicites, efficaces et sans cesse repensées contre les effets de la concurrence sauvage"³.

Il préconise également, que ces établissements aient la possibilité de recruter leurs propres enseignants et qu'ils puissent être évalués par des instances indépendantes, désignées pour une période de cinq ans maximum et constituées de personnes étrangères au monde éducatif mais "choisies pour leurs contributions créatives aux activités les plus diverses".

Toutefois, ce rapport propose une vision très ample et ambitieuse dépassant largement la question de l'autonomie. Ce texte de trente-sept pages contient neuf principes, celui portant sur

¹ "Rapport du Collège de France, IV. L'unité dans et par le pluralisme", *Le Monde de l'Education*, mai 1985, p. 61-68.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

l'autonomie n'apparaissant qu'à la toute fin du rapport¹. La presse dans son ensemble se focalise sur l'évocation de l'autonomie.

François Mitterrand se déplace le 14 mai 1985 au Collège de France afin de se faire remettre les conclusions du rapport qu'il avait demandé aux professeurs de cette institution. Sur les neuf principes élaborés par les professeurs, le président de la République n'en retient que trois, et ce ne sont pas ceux sur lesquels les commentateurs se sont concentrés. En effet, François Mitterrand met l'accent sur le fait qu'un enseignement de qualité se doit d'être dispensé au plus grand nombre. Pour cela, l'État doit veiller à ce que la concurrence ne lèse personne et que l'autonomie des établissements soit respectée : "De fait la loi du 26 janvier 1984 renforce l'autonomie des établissements supérieurs". Puis, le président appuie l'idée de la nécessité d'une école plus ouverte en lançant des passerelles vers la culture et le monde extérieur. L'allègement des programmes constitue le troisième principe sur lequel le président insiste. Il formule alors trois propositions : faire que l'université s'ouvre à la formation permanente des adultes en favorisant les techniques d'enseignement à distance plus modernes que l'actuel système par correspondance ; créer une chaîne de télévision vouée à l'éducation et à la culture ; et enfin doter les établissements supérieurs ainsi que les lycées d'outils d'évaluation permanente : ce qui est en partie fait puisque le Conseil des ministres du mardi 30 avril 1985 fait connaître la composition du Comité national d'évaluation, lequel sera présidé par Laurent Schwartz.

L'intervention du président de la République est perçue comme une synthèse *a minima* des travaux du Collège de France puisqu'il n'est revenu que sur trois principes peu novateurs par rapport aux propositions aussi nombreuses qu'entreprenantes. En effet, alors qu'une grande partie de l'opinion publique, de l'opposition et beaucoup d'analystes semblent favorables à l'idée d'une plus grande autonomie au sein de l'enseignement, François Mitterrand n'a fait *in fine* qu'entériner le principe d'autonomie contenu dans la loi Savary et saluer la création du Comité national d'évaluation. Ce qui fait dire à Eric Conan de *Libération* :

"François Mitterrand a d'autant plus rendu hommage à la qualité du travail de la prestigieuse institution qu'il renonçait à en retenir les propositions les plus audacieuses, préférant sélectionner dans cette contribution les idées qui ne sont pas trop contradictoires avec la vulgate en vogue au ministère de l'Éducation nationale. C'est à dire pas grand'chose, tant la commémoration des blouses grises qui sert depuis

¹ Les thèmes de ces principes étant les suivants : 1 - L'unité de la science et la pluralité des cultures ; 2 - La diversification des formes d'excellence ; 3 - La multiplication des chances ; 4 - L'unité dans et par le pluralisme ; 5 - La révision périodique des savoirs enseignés ; 6 - L'unification des savoirs transmis ; 7 - Une éducation ininterrompue et alternée ; 8 - L'usage des techniques modernes de diffusion ; 9 - L'ouverture dans et par l'autonomie.

quelque temps de discours officiel supporte mal l'appel d'air frais que s'est permis le Collège de France"¹.

L'autonomie est donc dans l'air du temps et apparaît comme une solution aux nombreux problèmes posés par l'arrivée massive des bacheliers à l'université (les 80 % de classe d'âge au baccalauréat de Jean-Pierre Chevènement²) ainsi que l'échec ressenti à l'issue de la première ou seconde année. Cependant, on perçoit également à quel point elle peut s'avérer pernicieuse aux yeux des chercheurs, des pédagogues, des enseignants ainsi qu'à ceux des syndicalistes si celle-ci n'est pas maîtrisée.

II. UN BALLON D'ESSAI : LE PROJET D'UNIVERSITÉ LIBRE D'ALAIN TOURAINE ET DE MICHEL CROZIER (MARS 1985)

Tandis que le Collège de France remet son rapport, le principe d'une autonomie financière de l'enseignement supérieur est en débat et celui-ci dépasse, nous le verrons, les clivages politiques. En effet, la société n'est pas insensible au discours libéral en ce qui concerne la recherche et l'université. Le modèle américain demeure la référence et beaucoup voudraient orienter les pôles universitaires vers des structures bâties sur le principe de l'association ou de la fondation, qui seraient habilitées à délivrer leurs propres diplômes, homologués ou reconnus par l'État. C'est en substance ce que revendique l'Association pour la fondation universitaire de Paris présidée par le sociologue Alain Touraine. Avant que le projet ne prenne sa forme associative, Alain Touraine et Michel Crozier vont développer leur point de vue sur ce que serait cette université libre, dans un débat organisé par *Le Figaro* animé par Bernard Bonilauri et publié les 27 et 28 mars 1985. L'intervention de ces deux sociologues dans ce débat sur le devenir universitaire peut paraître surprenante, tant par les orientations politiques connues de ces deux chercheurs, que par le champ habituel de leurs recherches.

Né en 1922, Michel Crozier, issu d'HEC, fonde au sein du CNRS le Centre de sociologie des organisations (CSO) en 1962. Ce chercheur n'a pas une expérience très longue de l'université puisqu'il n'enseigne qu'une seule année à Nanterre, de 1967 à 1968. C'est un libéral et son combat pour le principe d'une université autonome est ancien. En 1964, dans le

¹ *Libération* du 15 mai 1985.

² Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, fixe en septembre 1985 l'objectif d'amener à 80 % la proportion d'une classe d'âge au baccalauréat. Le ministre parle en réalité d'une classe d'âge au niveau du bac et non pas de 80 % de bacheliers.

numéro de la revue *Esprit* consacré à l'université, il suggère que les universités deviennent "des entreprises autonomes capables de se gérer de façon responsable"¹.

Pour Alain Touraine, né en 1925, l'expérience de l'enseignement à l'université se résume aux trois ans qu'il passe également à la faculté de Nanterre de 1966 à 1969. Directeur d'études de l'EHESS depuis 1960 et sociologue mondialement reconnu, proche de Michel Rocard il est considéré comme étant une caution morale de la gauche gestionnaire. En 1958, il fonde le Laboratoire de sociologie industrielle, puis en 1970, le Centre d'études des mouvements sociaux.

Pourquoi Alain Touraine et Michel Crozier se mobilisent-ils en ce printemps 1985 pour ce projet d'université libre ? Sont-ils portés par un discours libéral de plus en plus prégnant dans l'opinion publique, ou bien réagissent-ils à la rédaction du rapport du Collège de France, diligenté par un autre sociologue, Pierre Bourdieu, avec qui ils n'ont que peu de convergences de vues ? On ne peut s'empêcher de penser que la proximité de la parution du rapport du Collège de France et la publication des deux tribunes du *Figaro*² est sans doute due à l'antagonisme scientifique qui règne entre ces deux sociologues et Pierre Bourdieu.

Dans la première partie de l'interview intitulée : *Un nouveau type d'université*, Bernard Bonilauri ne manque pas de mettre en avant les positions idéologiques qui différencient les deux sociologues, puisqu'il présente Alain Touraine comme une "figure de l'*intelligentsia* de gauche" et Michel Crozier comme un "modéré". Cependant, l'un comme l'autre s'efforcent de ne pas tomber dans un discours néo-libéral élémentaire et évitent l'écueil des propos corporatistes :

"Après tout nous pourrions nous laver les mains ; nous ne sommes dans une université ni l'un ni l'autre : Michel Crozier a fait carrière au CNRS et moi à l'École des Hautes Études".

Toutefois, les propos tenus sur l'enseignement supérieur dans cette chronique ne diffèrent pas de ceux que l'on va découvrir dans les mois à venir. Alain Touraine trace le profil d'une université dégradée et inerte face au changement, vis-à-vis de laquelle seule la création de "para-universités" telles que le Collège de France au XVI^e siècle, le Muséum d'Histoire naturelle au XVIII^e, l'École pratique des hautes Études au XIX^e et le CNRS au XX^e et plus proche de nous, des écoles de commerce qui ne cessent de monter en puissance, ne semble pouvoir remédier à l'inertie de la recherche universitaire. D'emblée, bien que fervent partisan

¹ Michel Crozier, "Autonomie des universités ?" *Esprit* n° 5-6, 1964, p. 934.

² *Le Figaro* du 27 et 28 mars 1985.

de la sélection, il précise que celle-ci ne doit pas s'opérer dans le but d'une diminution de la masse des étudiants à l'entrée des établissements, mais plutôt d'en favoriser le niveau.

Pressentant sans doute les questions sur le rapport de la sélection et du marché, il s'empresse de dénoncer l'idée de la création d'établissements privés à l'instar des facultés japonaises¹. La fonction première d'une université demeure la recherche (production des connaissances), la diffusion (enseignement des connaissances) et la formation professionnelle (application des connaissances). Sa qualité réside dans sa capacité à communiquer entre ces trois fonctions. Mais pour cela, il faut se soustraire à la logique et au poids de l'administration. De fait, la question du marché comme seule dynamique opposée à une administration sclérosée n'a pas de sens. Il apparaît comme une contrainte aussi pesante que la bureaucratie.

"L'esprit de liberté ne signifie pas être sur un marché mais pouvoir prendre des décisions, élaborer des politiques".

La question de l'autonomie est réellement abordée dans une intervention de Michel Crozier, qui développe le concept de l'institution autonome à l'instar de l'entreprise. L'université aurait sa propre direction, ses leaders, son management ainsi que sa propre évaluation. Voulant se démarquer d'un certain néo-libéralisme, où l'individu seul fait valoir ses droits face à l'ensemble auquel il appartient, Michel Crozier souligne la nécessité de ramener l'individu au sein de l'institution, évitant en cela le découragement des enseignants lassés des inerties de la bureaucratie.

"L'un sans l'autre mène à l'épuisement. S'il n'y a que l'individu, c'est l'atomisation qui s'installe ; s'il n'y a que l'organisation, c'est le conformisme".

Le journaliste du *Figaro* pose alors dans ce débat la problématique de la sélection. C'est Alain Touraine qui propose de mettre en pratique une sélection qui éliminerait 20 % à 30 % des candidats, en les orientant, le cas échéant, vers d'autres établissements tels que des collèges universitaires courts. Il précise enfin que cette idée est également partagée par Laurent Schwartz, l'initiateur du Comité national d'évaluation en 1984, auquel il fait dire :

"Une situation universitaire qui ne peut réguler les flux d'entrées et de sorties n'est pas en mesure d'élaborer une politique".

¹ Les universités japonaises sont entièrement privées.

La mise en place d'une telle université libre réside dans sa gestion économique. Il faut donc abandonner la logique administrative de la gestion qui préside dans nos universités à une logique de production. Afin de passer de l'une à l'autre, l'État, principal pourvoyeur, doit se limiter à financer ou non l'institution, le rôle de gestionnaire et d'organisateur incombant à l'université.

"Je demande donc que les discussions budgétaires avec l'État se terminent aux portes de l'université, qu'on nous accorde une allocation globale et qu'on nous reconnaisse le droit d'organiser notre travail".

La seconde partie du débat est publiée le 28 mars 1985. Elle est intitulée : *L'espoir d'une renaissance*¹. Intervient alors le problème du statut du personnel. Alain Touraine préconise donc un système où 70 % des personnels auraient, selon l'euphémisme employé, une "sécurité de l'emploi" et 30 % seraient "mobiles." Michel Crozier propose une vision plus pragmatique. La prise de risque dans la création d'une entreprise justifie la liberté d'engager ou de licencier. Il accorde tout de même la possibilité au président de son établissement d'engager à hauteur de 30 % des enseignants venant de l'université traditionnelle, qui pourraient conserver ce qu'il appelle "ce filet de protection", à savoir le statut de fonctionnaire, et qui viendraient compléter les 70 % autres employés sous contrat.

Presque une année après cet article, Alain Touraine fonde l'Association pour la fondation universitaire de Paris, sur les bases des arguments développés alors. L'association qu'il met en place est surprenante par son aspect hétéroclite. Contrairement au GERUF qui comme nous allons le voir est implanté de façon spécifique dans le monde de l'enseignement supérieur, la composition de celle-ci va bien au-delà de la corporation universitaire. Certes on retrouve au sein du bureau, des scientifiques tels que le mathématicien André Lichnérowicz, les sociologues Michel Crozier et Michel Wieviorka, l'économiste Philippe Guillemard et Anne-Marie Guillemard, professeur à l'université Paris I. Plus surprenant, on croise François Dalle (ex-PDG de *l'Oréal*), l'ancien Préfet Paul Delouvrier, Gérard Worms (directeur général adjoint de la *Compagnie financière de Suez*), Yves Cannac (président de la *CEGOS*), l'éditorialiste Jean Daniel, Roger Fauroux (Directeur de l'ENA), Hubert Heilbronn, (gérant de la banque *Lazare frères*), Robert Lattes (Directeur de la *Banque Paribas*), Jacques Maisonrouge (ancien président d'*IBM*), Gabriel Pallez (président du *CCF*), Jacques Rigaud (Administrateur

¹ *Le Figaro* du 28 mars 1985. Nous verrons un peu plus loin que ce concept de renaissance est repris par le GERUF dans l'intitulé de sa brochure et dans le titre de la pétition manifeste lancée dans le même quotidien 29/30 juin 1985.

de *RTL*), Antoine Riboud (PDG de *BSN*)¹. Pour la politique, on trouve les noms de Christian Beullac, Jean Boissonnat et Pierre Sureau. Et enfin Françoise Giroud pour la presse. Le monde de la haute administration est aussi représenté par le président du conseil d'administration d'EDF, Marcel Boiteux, le président de section honoraire au conseil d'État, Roger Grégoire, l'Inspecteur général des Finances (E.R), Simon Nora, le Conseiller d'État honoraire, Raymond Poignand, et le Directeur général de l'Assistance publique, Jean Choussat. Enfin, l'écrivain et membre de l'Académie française Jean d'Ormesson clôt la liste².

Cette proximité avec des membres "prestigieux" (pour reprendre le qualificatif de Maurice Schumann, président de la Commission des Affaires culturelles³) du monde de l'économie et de la finance, ainsi que des représentants de grandes entreprises, peut laisser supposer que l'Association pour la fondation universitaire de Paris est bien plus destinée à une collaboration étroite avec le monde de l'entreprise et de la finance, qu'à une université "libre" mais financée par des fonds publics et dont le seul but aurait été de se débarrasser de ses carcans administratifs.

Ce débat a lieu *extra muros* mais également *intra muros*. Ainsi il mobilise au cœur même de l'université des enseignants, des étudiants et aussi des syndicalistes en lien avec des relais politiques libéraux.

III. LES FORCES FAVORABLES À UNE LIBÉRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis le début des débats engagés par Alain Savary sur sa volonté de réformer l'université, une partie du monde syndical universitaire se mobilise avec énergie. En réalité, son objectif n'est pas tant d'empêcher Alain Savary d'imposer sa loi mais surtout de revenir à une situation antérieure à la loi Faure. Le changement de majorité issu des élections législatives offre un nouvel espoir. Pour ce faire, syndicats et groupes de pression vont alors s'inscrire dans la dynamique libérale du nouveau Gouvernement.

¹ Le comité scientifique était constitué comme suit : Pierre Aigrain, Jean-Pierre Aubin, Jean Bernard, André Blanc-Lapierre, Raymond Boudon, Bernard Cagnac, Jean Cantacuzene, Antoine Culioli, Hubert Curien, Gérard Debreu, Jean Delumeau, Guy Danielou, François Furet, Pierre Gilles de Gennes, Paul Germain, François Jacob, Pierre Lafitte, Emmanuel Leroy-Ladurie, Xavier Pichon, Jacques Lesourne, Jean-Louis Lions, Philippe Meyer (physicien), Philippe Meyer (médecin), Jean-Claude Pecker, Christian Sauter, Jean-Claude Simon, Henry Tezenas du Montcel, Pierre Tabatoni.

² Sénat. Commission des affaires culturelles. Procès-verbal de la 2^{ème} séance du mercredi 15 octobre 1986.

³ *Ibid.*

A. LE GROUPE D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DE L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE (GERUF) ET SA MOUVANCE

Si certains universitaires plangent sur une université libre, d'autres, sans doute plus attachés à la vieille institution, tentent de transformer celle-ci de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle universitaires, syndicalistes enseignants et étudiants, prennent l'initiative de se regrouper et d'installer le Groupe d'étude pour la rénovation de l'université française (GERUF).

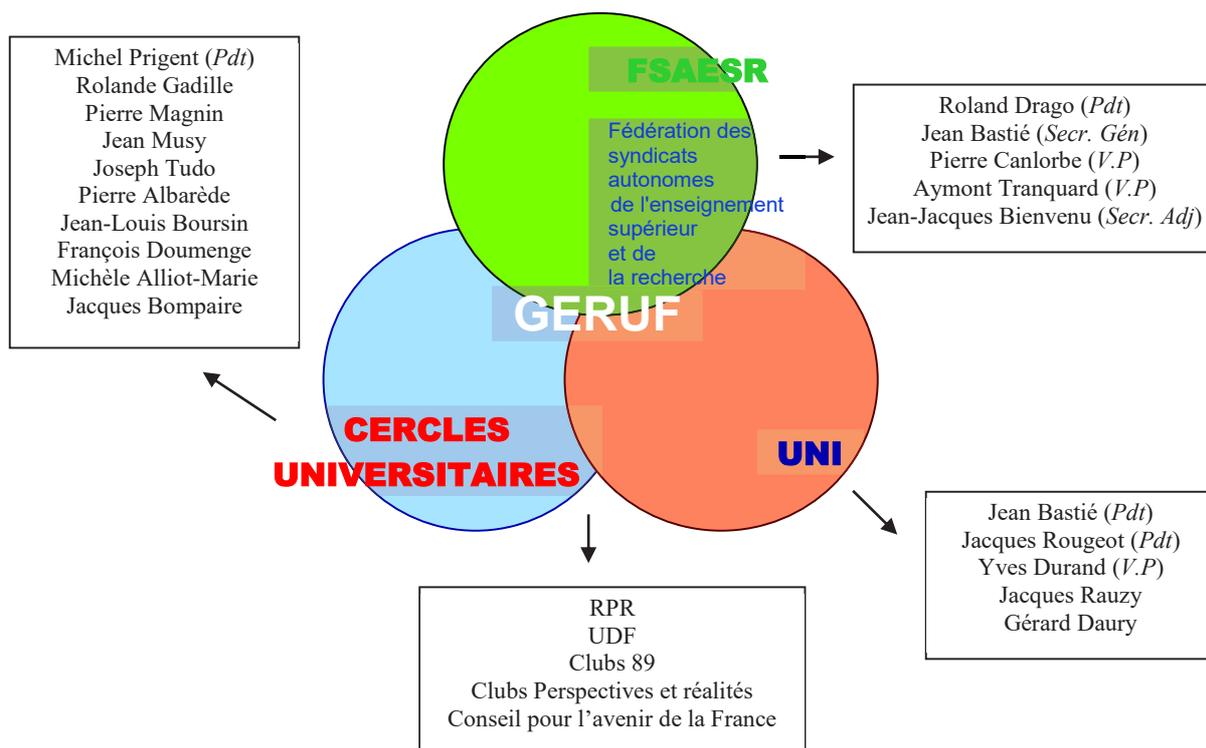


Tableau n° 3. Les différentes composantes du GERUF.

Selon Jean Bastié, bien que créé en janvier/février 1982¹, c'est surtout en mars 1984 que le GERUF émerge en publiant son manifeste sous la forme d'une plaquette intitulée : *Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*². Le GERUF n'est pas une organisation syndicale, ni une association politique *stricto sensu*, mais plutôt un groupe informel de réflexion ou encore un cartel, selon la définition qu'en donne Jean Bastié devant la Commission sénatoriale de affaires culturelles³. L'organisation du GERUF repose sur trois groupes représentatifs du monde universitaire : les chercheurs et les enseignants qui se rassemblent au

¹ Sénat. Commission des affaires culturelles. Procès-verbal de la 1^{re} séance du mercredi 15 octobre 1986.

² *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérales de la CFDT, 3 SE 38.

³ Sénat. *op.cit.*

sein des Cercles universitaires, les syndicalistes enseignants réunis autour de la Fédération nationale des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche (FNSAESR) et enfin les étudiants et enseignants militant dans les rangs du syndicat Union nationale inter-universitaire (UNI). Il est aussi accompagné de représentants de l'opposition membres du RPR et de l'UDF, des *think tanks* libéraux tels que le Conseil pour l'avenir de la France, les Clubs 89 proches du RPR ou les clubs Perspectives et réalités dans le sillage des giscardiens ¹. On trouve regroupés au sein des Cercles universitaires créés en 1977, près de 3 000 enseignants et chercheurs ². Michel Prigent ³, agrégé de littérature et directeur éditorial des Presses universitaires de France, les préside. Des figures importantes de l'université y adhèrent : Jacques Bompaire, professeur de langue et de littérature grecque, président de Paris-Sorbonne et *leader* du mouvement des présidents d'universités libéraux⁴, Gérard Milhaud, chef de service au CHU de l'hôpital Saint-Antoine, Rolande Gadille, professeur d'Histoire à Lyon III, François Doumenge, professeur de géographie et ancien recteur de l'académie des Antilles et de la Guyane ou encore Pierre Magnin, recteur de l'académie de Strasbourg de 1979 à 1980, professeur de médecine et ancien membre du Conseil économique et social.

Les Cercles universitaires ne semblent exister qu'au travers de réunions et de colloques, à l'instar de celui qui se tient le 30 novembre 1985 à Paris. Sous la présidence de Michel Prigent, les chercheurs et universitaires réunis dénoncent la loi Savary, afin de "sortir d'un processus de collectivisation lente et éviter un discrédit international"⁵. Pour ces enseignants proches de l'opposition, la loi de 1984 n'est pas la seule responsable du malaise de l'université. La loi Faure apparaît à leurs yeux comme "bien pire que la loi Savary." À ce propos *Le Monde* rapporte les propos d'un professeur de Caen :

"L'hyper étatisation a confisqué le pouvoir aux universitaires, la *syndicratie* a provoqué la promotion des médiocres et a entraîné un nivellement des grades. Enfin la pluridisciplinarité a obligé les institutions aux objectifs différents à cohabiter. Bref l'université depuis quinze ans a fait preuve de son inefficacité".

La tonalité idéologique des Cercles universitaires ne fait aucun doute. Toutefois, il est important de rappeler que le profil politique de certains membres dépasse largement les limites de la

¹ *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérales de la CFDT, 3 SE 38.

² *Le Figaro* du 21-22 juin 1986.

³ Michel Prigent en tant qu'ancien normalien favorise l'émergence des nouveaux philosophes André Glucksmann et Bernard-Henri Lévy dans le champ éditorial et médiatique. Gilles Richard, *Histoire des droites en France de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, p. 408.

⁴ *Le Monde* du 15 mai 1985.

⁵ *Le Monde* du 3 décembre 1985.

majorité. C'est, entre autres, le cas de Jacques Bompaire qui s'avère actif dans les rangs du GRECE¹ et de la revue *La Nouvelle école*, au même titre que Pierre Magnin.

Avant de livrer au public l'essentiel de leur programme dans les pages de la brochure du GERUF en février 1986, les Cercles universitaires, en collaboration avec l'UNI, publient sur une pleine page du *Figaro* dans son édition du 29/30 juin 1985, un texte fondateur intitulé : *Manifeste pour l'avenir de l'enseignement supérieur. Du refus à la résistance*. Ce manifeste est le premier acte fort du combat politique que ces universitaires engagés vont mener. Il présente l'université comme un organisme malade et proche de l'étouffement. Il explique alors que la mise en place des directives de la loi Savary menace la survie de l'institution. Il appelle donc les universitaires à refuser, dans le cadre légal de la loi, de mettre en place les nouveaux conseils d'administration. Au-delà du document rédigé dans le but d'alerter la population sur la nécessité de rénover l'enseignement supérieur et la recherche, ce manifeste est également destiné à attirer l'attention des hommes politiques de l'opposition. Ils sont alors sollicités pour prendre position dès maintenant pour :

"adopter les grandes lignes d'un programme de reconstruction [...] qui ne saurait consister ni en simples aménagements de détail ni dans la restauration d'une situation antérieure"².

Le message politique est clair. Ces universitaires ne veulent pas de la réforme de la loi Savary mais bien de son abrogation, et se défendent également de vouloir revenir à la loi Faure. Le manifeste propose les grandes lignes d'une nouvelle loi, qui seront constamment développées dans les mois à venir : autonomie pédagogique, financière et administrative. Au-delà de l'abrogation de la loi Savary, les Cercles universitaires et l'UNI entrevoient la possibilité de démanteler les grands pôles de recherche tels que le CNRS et l'INSERM considérés comme de "véritables gouffres financiers stériles et politisés"³ afin de les intégrer au sein de l'enseignement supérieur.

Outre ces universitaires, le GERUF rassemble également des membres de la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche tels que Roland Drago, agrégé de droit, président, Jean Bastié, professeur de géographie, secrétaire général, Pierre Canlorbe, professeur de médecine, vice-président, Aymond Tranquard, professeur de chimie, vice-président et Jean-Jacques Bienvenu, agrégé de droit public, secrétaire adjoint.

¹ Anne-Marie Duranton-Cabrol, "La nouvelle droite entre printemps et automne, 1968-1986". *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N° 17, janvier-mars 1988, p. 39-50.

² Manifeste pour l'avenir de l'enseignement supérieur. Du refus à la résistance. *Le Figaro* du 29/30 juin 1986.

³ *Ibid.*

Traditionnellement présents au sein de chaque grande discipline (lettres, droit, sciences, médecine), les Syndicats autonomes se regroupent sous la tutelle de la Fédération. La Fédération nationale des syndicats de l'enseignement supérieur est créée en 1948, et participe avec le Syndicat national des lycées et des collèges à la constitution de la Confédération syndicale de l'Éducation nationale en 1984. La couleur politique de ces syndicats est sans ambiguïté. Elle va de la "droite furieuse" aux "centristes culbutés", pour reprendre la formule d'Alain Devaquet¹ qui explique également que l'adhésion à ce syndicat est surtout suscitée en réaction au Syndicat national de l'Enseignement supérieur (SNESup), lequel est plus marqué à gauche, voire influencé par le Parti communiste.

Enfin, le très droitier syndicat² UNI (Union nationale inter-universitaire) est représenté par des hommes aux profils intéressants³. Jean Bastié est professeur de géographie. Il est maître assistant à l'Institut de géographie de la Sorbonne en 1956. En 1981, il crée l'Institut d'urbanisme et d'aménagement à la Sorbonne Paris IV. Adhérent du Parti communiste à la Libération, il quitte celui-ci en 1959⁴. Il devient le secrétaire général de la FNSAESR en 1974. Jacques Rougeot, président, est professeur de littérature à la Sorbonne Paris IV. Il est aussi membre du Club de l'Horloge et écrit dans la revue *Contrepoint*. Il est un des fondateurs de l'UNI. Yves Durand⁵, vice-président, est professeur d'histoire moderne à Paris IV. Il est également membre du Club de l'Horloge. Enfin, Gérard Daury, astrophysicien, est lui aussi membre fondateur de l'UNI en Mai 1968. Il est toutefois étonnant que l'UNI soit présentée comme un syndicat étudiant alors que seuls des enseignants y occupent les postes représentatifs.

Enfin le GERUF compte parmi ses membres des représentants politiques de l'opposition qui vont du RPR à l'UDF, dont Jean Foyer et Michèle Alliot-Marie pour les plus représentatifs, en passant par les Clubs 89, et les clubs Perspectives et réalités et Conseil pour l'avenir de la France.

La place qu'occupe Michèle Alliot-Marie dans l'organigramme du GERUF n'est pas anecdotique. En 1985, elle possède déjà un long parcours politique qui mérite qu'on s'y attarde un peu. Michèle Alliot-Marie est née le 10 septembre 1946. Elle est la fille de Bernard Marie et de Renée Leyko. Son père, arbitre international de rugby est également député UDR des Pyrénées atlantiques de 1967 à 1981 et maire de Biarritz de 1977 à 1989. Brillante élève, Michèle Alliot-Marie est titulaire d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, d'une

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 40.

² Le quotidien *Le Monde* classe systématiquement l'UNI comme antimarxiste.

³ Pour plus de détails sur l'UNI, voir p. 288.

⁴ Notice Jean Bastié, <http://maitron.en.ligne.univ-pari1>, consulté le 6 décembre 2018.

⁵ Yves Durand devient le conseiller pour l'enseignement supérieur de Jacques Chirac après le 16 mars 1986.

maîtrise d'ethnologie. Elle est l'auteur de deux thèses : l'une en droit qu'elle soutient en 1973 à Panthéon Assas, l'autre en science politiques présentée à Panthéon Sorbonne en 1982. Si l'on en croit les journalistes Neila Latrous et Jean-Baptiste Marteau¹, elle milite alors à l'UNI. Depuis 1968, elle côtoie Michel Alliot, son professeur de droit, alors directeur de cabinet d'Edgar Faure, et l'épouse en 1971. En fréquentant les cabinets ministériels elle devient elle-même conseillère technique d'Edgar Faure quand celui-ci est au ministère des Affaires sociales, puis occupe la même fonction de 1974 à 1976 auprès de Jean-Pierre Soisson, alors secrétaire d'État aux universités. Après la nomination d'Alice Saunier-Seïté à ce même poste, Michèle Alliot-Marie devient sa directrice de cabinet de 1976 à 1978.

Militante au RPR depuis 1981, sa vie politique se concrétise en 1983 quand elle est élue conseillère municipale de Ciboure, puis de Biarritz un an après. En 1985, le RPR lui confie le secrétariat national de l'Éducation et de la Recherche. Divorcée de Michel Alliot en 1984, elle rencontre Patrick Ollier. Cofondateur de l'Union des jeunes pour le progrès (UJP) en 1964, ce militant gaulliste devient de 1970 à 1973 le conseiller des premiers ministres Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer, puis il est successivement le conseiller de Georges Gorce, de Paul Dijoud et d'Alain Peyrefitte de 1974 à 1981. C'est donc la raison pour laquelle, Michèle Alliot-Marie possédant conjointement une pratique politique ancienne et surtout une maîtrise des problématiques relatives à l'enseignement supérieur, rejoint les rangs du GERUF.

B. LA BROCHURE DU GERUF : *RENAISSANCE*, MATRICE DE LA PROPOSITION DE "LOI FOYER"

Le GERUF s'attache dès 1982 à lutter contre la loi Sauvage, puis contre la réforme des conseils supérieurs, mais son principal objectif demeure, à la veille des prochaines législatives, l'abrogation de la loi Savary. Pour exemple, le 3 février 1985, au cours d'assises des Clubs 89², Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing évoquent cette probabilité. Au début du mois de mars de la même année, *Le Bulletin*, organe d'information de la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur et de la recherche, annonce dans son numéro 45 que cette loi ne doit pas survivre aux législatives de mars 1986. Afin que tout le monde comprenne sa détermination, Jean Bastié, rédacteur de l'article, précise :

¹ Neila Latrous, Jean-Baptiste Marteau, *UMP, un univers impitoyable*, Paris, Flammarion, 2011, p. 250. Jean-Baptiste Marteau est un ancien étudiant de Paris I Panthéon Sorbonne et membre des jeunes UMP.

² *Le Figaro* du 3 février 1985.

"Nous veillerons d'ailleurs à ce qu'au cours de la campagne électorale, les élus de la future majorité en prennent l'engagement formel".

Ce besoin d'engager la responsabilité future des élus dénote ici une crainte de ne pas être entendu de tous. Cette fédération n'ignore pas que de nombreux parlementaires sont issus du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur et que, peut-être, leur appréciation sur le fonctionnement de l'université n'est pas unanime, d'autant que le Syndicat autonome, très marqué idéologiquement, n'est pas majoritaire dans l'ensemble du champ de l'enseignement supérieur. Aussi, Jean Bastié dans le même article propose-t-il des "conseils pratiques" quant à la préparation de l'abrogation de la loi Savary :

"Cette abrogation serait rendue plus difficile si les universités, à ce moment-là, venaient à peine de la mettre en application. C'est donc à une véritable course contre la montre que se livre l'actuel Gouvernement en cherchant à mettre en place le sectarisme".

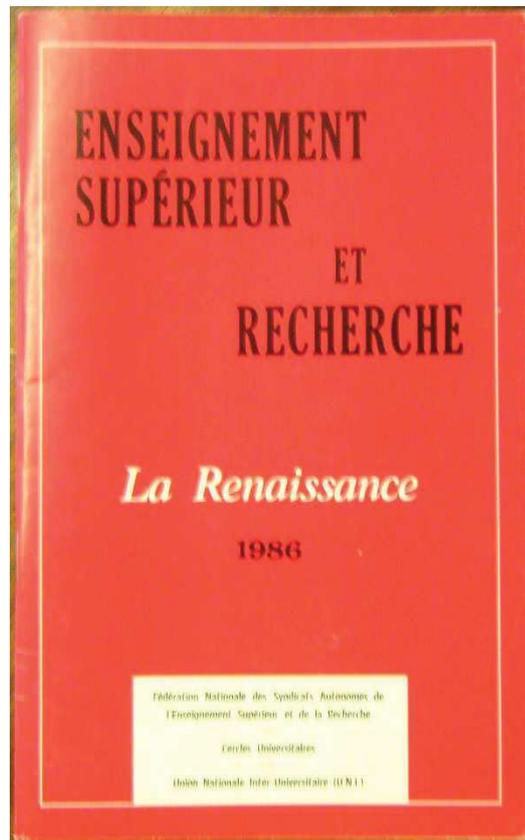
Il explique ensuite la nécessité d'empêcher ou de retarder la mise en place d'une commission d'élaboration des statuts, de refuser d'y participer ou d'y mandater un observateur. Toutefois, si des projets de statuts étaient soumis au conseil d'université, il recommande la présence "d'amis" déposant nombres d'amendements destinés à retarder le vote. Et Jean Bastié de conclure :

"On doit pouvoir arriver ainsi jusqu'au 15 juillet 1985 [...] Entre le 15 juillet et le 15 septembre l'administration sera submergée et paralysée. En octobre, nous entrerons dans la campagne électorale pour les législatives durant laquelle le Gouvernement n'aura qu'une préoccupation : ne pas faire de vagues. Il hésitera, dans le climat politique qui régnera en décembre-janvier, à procéder, comme prévu, à des élections générales dans les universités. [...] Il dépend de nous que la loi Savary ne soit pas appliquée [...] Collaborer à la mise en place de cette loi mort-née serait intellectuellement absurde et politiquement condamnable".

Dans une brochure publiée en février 1986, intitulée : *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, le GERUF présente son action et les propositions qu'il entend soumettre à ses amis politiques. Celles-ci demeurent ambitieuses.

"Le GERUF a réfléchi à tous les aspects du fonctionnement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sa doctrine est exprimée dans 15 propositions qui ont été publiées dès le 15 mars, et il a déjà rédigé une quinzaine de textes d'ordonnances, lois et décrets. Il compte en rédiger encore à peu près autant. Ils remplaceront plusieurs

centaines de textes promulgués depuis 1981. Le travail du GERUF sera terminé pour mars 1986"¹.



En effet, outre la loi sur l'enseignement supérieur, c'est tout un train de lois socialistes qu'il prétend vouloir abroger ou transformer, telles que la loi relative à la limite d'âge dans la fonction publique, la loi hospitalière, la loi sur les études médicales et enfin celle sur l'enseignement technique et professionnel. Au-delà de ces abrogations, le GERUF entend s'attaquer à la dissolution du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et de l'ORSTOM (Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-mer), en proposant de les mettre sous la tutelle de l'enseignement supérieur.

Le GERUF met, de façon essentielle, l'accent sur les trois conditions nécessaires à l'autonomie des établissements universitaires. La première d'entre-elles repose sur l'aspect financier : les universités ne doivent plus dépendre du financement de l'État et doivent "développer dans de fortes proportions leurs ressources propres, que celles-ci proviennent de

¹ *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérales de la CFDT, 3 SE 38, p. 1.

contrats passés avec le monde économique, de fondations ou des droits d'inscription des étudiants qui pourront être fixés librement"¹. L'augmentation des tarifs d'inscription, sur laquelle on ne nous donne aucune information quant à ses proportions, est justifiée par le fait qu'il est nécessaire de "renoncer au mythe de la gratuité des études supérieures", laquelle s'avérerait contreproductive pour les bénéficiaires :

"Les droits des étudiants pourront être fixés librement. Il faut en effet renoncer au mythe de la gratuité des études supérieures : tout se paie, et ce qui est prétendument gratuit est en fait payé par d'autres que les usagers et, qui plus est, se trouve sournoisement dévalué dans l'esprit même des bénéficiaires"².

On découvre également, à la fin de la phrase, que le principe qui permet l'augmentation des inscriptions s'effectue librement, ce qui induit non seulement que les inscriptions sont plus onéreuses, mais qu'elles le sont à la faveur de la décision de chaque université. Ce qui, en résumé, signifie que pour un cursus identique, un étudiant dépense plus ou moins selon l'université qui l'accueille.

La deuxième évoque le statut administratif de l'université. Celui-ci doit être moins contraignant. En réalité, le GERUF préconise que chaque université échappe à la tutelle de l'État et puisse ainsi définir et opter pour son propre mode de fonctionnement administratif. Enfin la troisième condition porte sur la dimension pédagogique de l'autonomie. Les universités se voient offrir la capacité de décerner "des diplômes propres à chaque établissement"³. Là encore, le GERUF nous explique que pour le même cycle d'études le diplôme d'un étudiant n'aura pas la même valeur selon le choix de telle ou telle université. Ces trois points fondamentaux, bien que particulièrement peu détaillés et peu précis, retiennent l'attention et deviennent dans les mois à venir les abcès de fixation contre lesquels les lycéens et les étudiants vont se mobiliser pendant plusieurs semaines, d'autant qu'ils remettent en question le principe d'égalité républicaine fondamentale qui fait qu'un citoyen est soumis aux mêmes règles et bénéficie des mêmes droits sur l'ensemble du territoire.

Le document que le GERUF édite aurait pu, au regard de la qualité de ses rédacteurs, se limiter à n'être qu'une simple nomenclature de propositions de nouvelles lois ou de nouveaux aménagements de lois existantes ; c'est un travail fréquent que tous les groupes de pression effectuent auprès du personnel politique. Pour autant, ce document prend très rapidement des

¹ *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérales de la CFDT, 3 SE 38, p. 5.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

allures de manifeste, dont le vocabulaire est plus représentatif d'un tract politique que d'un travail de réflexion de chercheurs et d'universitaires. Et si l'abrogation de la loi Savary demeure incontestablement la priorité, on devine rapidement que c'est plus la dimension socialiste de celle-ci qu'il faut combattre que les carences qu'elle est supposée engendrer dans le monde universitaire. On parle alors de "mainmise politico-syndicale" orchestrée par des "bataillons syndicaux", de "politisation sans mesure dans le registre rouge évidemment"¹.

Le texte du GERUF est lu, et il ne semble pas recueillir l'assentiment de toutes les droites, voire du Gouvernement. Au cabinet du ministre délégué, Daniel Vitry², professeur de droit et conseiller technique d'Alain Devaquet perçoit ainsi le projet du GERUF :

"Quand vous lisiez le texte du GERUF, c'était un texte fait par des professeurs de facultés de droit qui n'avaient qu'un objectif qu'ils avaient défini entre eux, c'était protéger les facultés de droit, ils s'appellent toujours comme ça, "les facultés de droit", sachant très bien que ça avait disparu depuis 1968. Enfin, bon. Et de ce point de vue-là le texte du GERUF était tout à fait de qualité, mais ne résolvait qu'une partie, une toute petite partie du problème. Mais de toute façon, ils ne s'intéressaient à rien d'autre"³.

De tous côtés, les membres du GERUF diffusent leurs propos et tentent de convaincre le plus grand nombre. Dans une tribune du *Monde*, Michel Prigent, président des Cercles universitaires, annonce un risque d'implosion du système universitaire et scientifique. Il dénonce ainsi la politisation de la recherche et de l'université en stigmatisant les relais idéologiques entre la gauche politique (Savary, Chevènement), la gauche syndicale et intellectuelle. Une destruction de l'université aurait donc été amorcée, mais sans grand succès puisque "de très nombreuses universités [qui] refusent de se soumettre à la normalisation ministérielle." Dans le même esprit, Michel Prigent s'attaque au CNRS dont "la boulimie administrative n'a d'égal que son anorexie scientifique". De façon assez surprenante pour un universitaire, pour évoquer le monolithisme administratif et syndical du CNRS, Michel Prigent cite conjointement, un livre de François de Closets : *Tous ensemble pour en finir avec la syndicalité*⁴ et l'émission *Droit de réponse* de Michel Polac consacrée au CNRS⁵ ! Il conclut par la nécessité d'une stratégie de rénovation incluant une autonomie totale des universités

¹ *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérales de la CFDT, 3 SE 38, p. 7.

² Daniel Vitry est professeur de droit. Il a enseigné à Nancy (1972-77), à Strasbourg (1977-79). Il devient le conseiller du directeur des enseignements supérieurs (1979-81), puis dirige l'UFR de sciences économiques à Paris II Panthéon Assas. Il est nommé vice-président de cette université en 1983. Il devient le conseiller technique d'Alain Devaquet en 1986, puis de Jacques Valade après la démission d'Alain Devaquet. Sources *Who's who*.

³ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

⁴ François de Closets *Tous ensemble pour en finir avec la syndicalité*, Paris, Le Seuil, 1985.

⁵ Faut-il brûler le CNRS ? *Droit de réponse*, *TF1*, 23 novembre 1985.

(statutaire, pédagogique et financière) et la fusion du CNRS au sein du même ministère que celui de l'enseignement supérieur.

"En un mot, l'heure est venue de réduire la rigidité globale du système qui menace la finalité scientifique de l'institution. Chacun constate aujourd'hui les conséquences d'un transfert de légitimité qui a substitué l'autonomie syndicale à l'autorité scientifique. L'éducation, l'université et la recherche sont depuis longtemps des cobayes idéologiques. Si l'on n'y prend garde, ils seraient bientôt des cobayes morts"¹.

Nous constatons, que les acteurs des champs universitaires et scientifiques depuis plusieurs années remettent en question le fonctionnement des universités, avec l'autonomie comme mot d'ordre, sans que l'on sache très bien ce que ce mot recouvre vraiment chez les uns, comme chez les autres. À la faveur des élections législatives qui arrivent en mars 1986, les membres de l'opposition reprennent à leur compte les pistes explorées par les universitaires pour en faire leur propre cheval de bataille.

¹*Le Monde* du 4 avril 1986.

CHAPITRE III

UNE SITUATION POLITIQUE SINGULIÈRE AU PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1986

Dans ses *Cahiers secrets de la V^e République*, Michèle Cotta note, à la date du 12 janvier 1986, un échange entre Maurice Faure et François Mitterrand :

"Maurice Faure me confirme que Mitterrand s'attend à une majorité absolue RPR-UDF à l'issue des élections, même s'il pense que d'ici là le PS va remonter légèrement. Il craint cependant d'appeler Jacques Chirac à Matignon de peur de renforcer son poids. Il pense à Chaban qu'il juge trop mou, voire à Giscard d'Estaing. "Tout de même, lui a objecté Maurice Faure, rappeler Giscard comme Premier ministre, ça fait un peu opérette"¹.

Quoiqu'il en soit le choix sera dicté par la sanction des urnes et s'il ne se prononce pas dans l'immédiat, François Mitterrand sait d'ores et déjà le nom de son prochain Premier ministre. Un mois avant, alors qu'il s'entretient avec son chef de cabinet, Jean Glavany, sur le choix du futur Premier ministre, le président de la République lui explique :

"Dites-vous bien Glavany, qu'il n'est pas interdit d'être habile et qu'il n'est pas obligatoire d'être idiot. De toute façon, des candidats il y en aura à ne pas savoir qu'en faire"².

I. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1986

Depuis plusieurs mois, les différentes formations politiques se préparent pour les prochaines élections législatives du printemps 1986. Certaines données ont changé depuis les législatives de 1981. Le Parti socialiste ne gouverne plus avec le Parti communiste français, lequel a quitté le Gouvernement, les droites parlementaires semblent vouloir s'orienter vers une plate-forme commune et le Front national est un parti avec lequel il va falloir peut-être compter dans les travées de l'Assemblée nationale. Au-delà des habituelles controverses politiques, l'essentiel des débats se concentrent sur une hypothèse constitutionnelle : la cohabitation.

¹ Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V^e République*, tome II 1977-1986, Paris, Fayard, 2008, p. 718.

² Pierre Favier, Michel Martin Roland, *La décennie Mitterrand*, tome II. *Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 385.

A. L'AVANT 16 MARS : LA QUESTION DE LA PROPORTIONNELLE ET DE LA COHABITATION

Edouard Balladur aborde le premier le sujet dans un article du *Monde* de septembre 1983, intitulé : *Les deux tentations*, dans lequel il préconise une cohabitation entre un Premier ministre de droite et un président de la République socialiste.



Affiche du RPR pour la campagne des législatives de mars 1986.
Agence Goudard, Brochand, Mounier, Godard¹.

Avant d'aborder la réflexion sur la cohabitation, Édouard Balladur met en garde ses lecteurs sur le danger que représenterait un changement de mode de scrutin et le passage à la proportionnelle. S'il note que le système à deux tours offre une plus-value au vainqueur, il fait également remarquer que ce type de scrutin induit, par le biais des désistements de second tour, "une part de proportionnelle à l'intérieur de chacun des deux camps"². L'article d'Édouard Balladur s'avère prophétique et une sourde inquiétude tenaille alors les *leaders* de l'opposition : le possible changement du mode de scrutin. On passerait donc d'un scrutin uninominal à deux tours, avec un seuil à 10 % des suffrages des électeurs inscrits pour se représenter au deuxième tour³, à un scrutin de liste à la proportionnelle départementale à un tour. L'idée même de ce changement de modalité était évoquée dans la proposition n° 47 des 110 du programme électoral du candidat François Mitterrand.

¹ Laurent Gervereau, *La propagande par l'affiche*, Paris, Syros-Alternatives, 1991, p. 167.

² Édouard Balladur, "Les deux tentations", *Le Monde* du 16 septembre 1983.

³ Loi n° 66-1022 du 29 décembre 1966 modifiant et complétant le code électoral. *JORF* du 30 décembre 1966 p. 11 684. La loi du 19 juillet 1976 porte le seuil à 12,5 %. Loi n° 76-665 du 19 juillet 1976 modifiant certaines dispositions du code électoral et du code de l'administration communale. *JORF* du 20 juillet 1976.

Le changement de mode de scrutin à la veille de certaines élections n'est pas chose nouvelle ; cette procédure a déjà été utilisée en 1919, 1928, 1945, 1951 et en 1958. L'utilisation du scrutin uninominal à deux tours, voulu par le général de Gaulle en 1958, n'est pas régie par une règle constitutionnelle. Une simple loi peut donc permettre de changer le mode d'élection des députés¹.

Le système proportionnel présente l'avantage d'être plus représentatif des différentes tendances politiques, sans minimiser la place des partis minoritaires. Ce mode d'élection qui supprime les ralliements de second tour permet d'obtenir à la Chambre une représentation (presque) fidèle du corps électoral français. Mais ce système n'a pas que des avantages ; il favorise l'apparition des petites organisations politiques au sein de l'Assemblée, au risque de nuire à la constitution de majorités solides. Or, le but d'une élection ne réside uniquement dans la mesure des forces politiques en lice, mais est de donner aussi au pays les moyens législatifs de fonctionner normalement.

La pertinence ou non d'un changement de mode du scrutin va donner lieu à un débat sans fin entre les politologues, les constitutionnalistes et les chroniqueurs politiques. Et les partis politiques ne sont pas en reste. Comme nous l'avons vu, les petits partis sont très attentifs à ce nouveau changement. Le PSU, les écologistes et bien sûr le Front national sont bien évidemment hostiles au système majoritaire qui leur barre jusqu'alors la porte de l'Assemblée nationale. Quant aux grandes formations, elles n'ont pas toutes la même analyse. Le RPR a deux raisons fondamentales de s'opposer au principe d'une modification du mode électoral. La première tient de sa filiation gaulliste. Le fait majoritaire demeure un des piliers de l'esprit gaulliste dans le processus électoral. La représentation proportionnelle est douloureusement liée, dans la mémoire gaulliste, à l'épisode des apparentements lors des élections législatives de 1951. La seconde raison réside dans la réaction du RPR qui perçoit le changement de mode de scrutin comme une manœuvre de dernière minute, orchestrée par le pouvoir dans le but de l'empêcher d'obtenir une position majoritaire dans les travées de l'Assemblée. Le risque pour les deux composantes de la droite républicaine de perdre les élections est d'autant plus grand que le poids du Front national dans l'électorat est devenu soudain plus important depuis 1984 et que, contre toute attente, les socialistes conservent à cette période une audience significative.

Une trop faible majorité de la coalition RPR/UDF aux législatives contraindrait cette dernière à passer des accords avec le parti d'extrême droite pour pouvoir gouverner le pays. Une hypothèse à laquelle l'entente de la droite républicaine ne résisterait pas. La position de

¹ Jacques Chapsal, *La vie politique sous la V^e République, 1974-1987, tome 2*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 468.

l'UDF, du fait de sa diversité, s'exprime à ce sujet de façon contrastée. En effet, le courant démocrate-chrétien, héritier du MRP, reste fidèle à son attachement passé à la représentation proportionnelle. Quant aux autres composantes, elles conservent cette approche très "notabilisée" du scrutin uninominal. L'alignement de Valéry Giscard d'Estaing sur la position des gaullistes, tente de faire oublier qu'il prônait dans un ouvrage paru en 1984, *Deux français sur trois*¹, l'application de la représentation proportionnelle pour les départements les plus peuplés.

Au printemps de 1985, rien n'est encore décidé de façon précise quant à la forme définitive que doit prendre ce changement de mode électoral, d'autant que le président de la République a annoncé au cours d'une émission de télévision, le 16 janvier 1985, comment il désire changer le mode de scrutin :

"Paul Amar : Vous vous apprêtez à modifier le mode du scrutin. Dans quel sens ?
François Mitterrand : Si l'on parle précisément des législatives [...] ce sera certainement un scrutin dont la finalité sera proportionnelle.
Paul Amar : Mais il y aura une part de scrutin majoritaire ?
François Mitterrand : [...] il peut y avoir un processus majoritaire"².

Malgré les propos présidentiels sur la nécessité "d'instiller de la proportionnelle" dans le mode de scrutin, rien ne laisse présager la décision prise par le Gouvernement. Celui-ci annonce le 3 avril 1985, par la voix du ministre de l'Intérieur Pierre Joxe, au cours du Conseil des ministres, qu'il opte en définitive pour le principe du scrutin départemental à un tour à la plus forte moyenne. Ce système, explique François Mitterrand au Conseil des ministres, évite un redécoupage général des circonscriptions, que le système majoritaire imposerait quelques mois avant les élections³ ; une pratique toujours mal vécue par l'électorat et l'opposition, quelle qu'elle soit. Cette prise de position est vivement ressentie dans la classe politique. L'opposition réagit immédiatement. Dans les couloirs de l'Assemblée, Valéry Giscard d'Estaing déclare :

"Les fondements de la V^e République reposent sur deux piliers : le président de la République élu au suffrage universel et la possibilité de réunir une majorité solide de Gouvernement. Ce qui est proposé conduira à l'effondrement du second pilier"⁴.

¹ Valéry Giscard d'Estaing, *Deux français sur trois*. Paris, Compagnie 12, 1984. *passim*.

² *Soir 3*, journal télévisé, le 16 janvier 1985, *ina.fr*, consulté le 12 août 2016.

³ Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V^e République, tome II 1977-1986*, Paris, Fayard, p. 693.

⁴ Valéry Giscard d'Estaing. *Soir 3* journal télévisé, le 3 avril 1985, *ina.fr*, consulté le 12 août 2016.

Un communiqué est aussitôt diffusé par le RPR et l'UDF :

"Avec le scrutin proportionnel, le président de la République a choisi son intérêt personnel contre l'intérêt national. Ce mode de scrutin est incompatible avec les institutions de la V^e République ; il conduira à la paralysie du Gouvernement. Il dépossède le citoyen du droit de choisir un député. L'opposition combattra donc énergiquement cette décision contraire à l'intérêt du pays"¹.

Pour sa part, Jacques Chirac analyse cette décision comme une manœuvre du président de la République destinée à diviser la droite en offrant une place excessive au Front national. Permettre au parti d'extrême droite d'obtenir alors un groupe parlementaire ne fera que pérenniser cette situation². Un argument que récuse avec vigueur Pierre Joxe, qui explique que le Front national n'a pas besoin de représentation parlementaire pour exister³. Une façon habile de rappeler une certaine proximité du RPR avec les idées du FN, quand il accueillait ses membres au sein de coalitions électorales.

Le principe fondamental de ce choix, par le Gouvernement de Laurent Fabius, n'est évidemment pas exempt de manœuvre :

- il protège le Gouvernement et la majorité d'une réaction électorale à la hauteur de celle de 1981, phénomène ressenti depuis, lors des différentes échéances électorales intermédiaires ;
- il minimise les majorités parlementaires qui, de ce fait, s'avèrent moins dangereuses ;
- la montée en puissance du Front national associée à une victoire en demi-teinte de la droite républicaine, fait que cette dernière est obligée de prendre en compte de possibles rapprochements avec le FN. Les forces de gauche tireraient alors profit de la dénonciation de ces "alliances" ;
- il permet aussi d'autonomiser le Parti socialiste par rapport au PCF, lequel n'apparaît plus comme un indispensable soutien électoral du parti majoritaire ;
- et enfin, le probable succès de la droite s'avère d'autant moins flagrant si celle-ci ne parvient pas à constituer des listes communes UDF/RPR.

L'annonce de l'adoption des textes au Conseil des ministres du 10 avril suivant suscite alors deux réactions d'importance. Michel Rocard, ministre de l'Agriculture, présente sa démission⁴. La seconde se déroule le même jour. Jacques Chirac et Jean Lecanuet rendent public leur

¹ *Soir 3* journal télévisé, le 3 avril 1985, *ina.fr*, consulté le 17 août 2016.

² Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 308.

³ *Ibid.*, p. 309.

⁴ Michel Rocard, entretien du 18 novembre 1989. Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *ibid.*, p. 312.

"accord pour gouverner ensemble et seulement ensemble". Cette annonce pose deux contraintes : l'une concerne le Front national avec lequel il est exclu de passer toutes formes d'alliances et l'autre interdit le moindre compromis avec le Parti socialiste. Il est probable que ces conditions aient été dictées par le souci pour l'UDF de ne pas être associée à une tentative du RPR d'accueillir les voix et les hommes du Front national, de la même façon, pour le RPR, d'empêcher certaines composantes de l'UDF de céder aux sirènes socialistes.

Incontestablement, la droite se prépare à gagner les élections législatives de mars 1986. Certains mêmes estiment que ces échéances pourraient peut-être avoir lieu de façon anticipée. Mais rien dans l'attitude du président de la République ou du Premier ministre ne laisse présager cette éventualité. Or, cette nouvelle situation politique parlementaire pose deux questions auxquelles les Français ne sont pas réellement préparés : l'alternance et la cohabitation. Les Français ont vécu l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981 sans bouleversement dans le fonctionnement des institutions de la République. Toutefois, si la France vit sa première alternance présidentielle et parlementaire gauche/droite, elle a déjà connu un changement politique lors de l'élection du président Valéry Giscard d'Estaing. Certes, Valéry Giscard d'Estaing, porté par la droite libérale des Républicains indépendants, désigne comme Premier ministre le gaulliste Jacques Chirac. Cela étant, cette "cohabitation" peut être considérée comme "douce" dans la mesure où le nouveau président de la République est issu de la majorité précédente. On parle alors de majorité présidentielle, selon la formule proposée par Georges Pompidou. Mais ce qui se profile à l'horizon politique reste une inconnue. Bien qu'il n'existe rien dans les textes de la fondation de la V^e République qui l'empêche, le principe d'un exécutif dirigé par deux têtes aux couleurs politiques antagonistes n'est envisagé que comme une probabilité constitutionnelle¹. Jusque-là, le bon fonctionnement du pays doit reposer exclusivement sur la cohérence entre le président d'une part et un gouvernement soutenu par une majorité parlementaire du même bord politique, d'autre part. Il en est ainsi de 1962 à 1974. Comme le fait remarquer Jacques Chapsal, la V^e République "est considérée comme s'identifiant purement et simplement au gaullisme"². Il y a donc de la part des gaullistes un impensé relatif à la cohabitation. Le général de Gaulle s'interroge à ce propos à l'issue des élections de 1967 au cours desquelles le confort parlementaire de la majorité a quelque peu été mis à mal :

¹ Jacques Chapsal, *La vie politique sous la V^e République, 1974-1987*, tome II, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 489.

² Il note au passage que l'appellation de l'organisation gaulliste UD-V^e, est l'acronyme de l'Union pour la défense de la V^e République.

"Au fond, cela aurait été amusant de voir comment on peut gouverner avec la Constitution"¹.

Les élections présidentielles de 1965, malgré la mise en ballottage du général de Gaulle par François Mitterrand, n'ont guère affolé les esprits. L'idée même que le général perde les élections paraissait incongrue, tout autant qu'un changement de régime.

Il apparaît que le principe même de la cohabitation est illusoire et que la dissolution reste la solution majoritairement admise. En 1967, l'hypothèse d'une victoire de l'opposition aux législatives provoque un certain nombre de réflexions. Les soutiens du résident s'insurgent et invoquent, à l'instar d'Alexandre Sanguinetti², la possibilité pour le général d'avoir à brandir l'article 16 de la Constitution, et de recourir aux pleins pouvoirs. Quant à l'opposition, elle soutient le principe du strict respect des textes et des institutions. En revanche, un troisième avis émerge, par la voix de René Capitant, estimant pour sa part en 1966, qu'en cas de victoire de la gauche le président de la République devrait démissionner :

"Le peuple français a le droit de renverser le président de la République au cours du septennat. Il a, outre le moyen d'exercer ce droit en renvoyant à l'Assemblée une majorité hostile à la politique présidentielle – par exemple, une majorité dirigée par Mitterrand"³.

La classe politique vit donc jusqu'en 1973 dans une sorte d'insouciance, tant les différentes majorités sont dominantes. En perspective des législatives de 1978 l'éventualité d'une cohabitation s'avère de plus en plus prégnante. Les constitutionnalistes avancent un certain nombre d'hypothèses : le quinquennat, la proportionnelle, le compromis modérateur ou l'inéligibilité⁴. Mais les hommes politiques ont une autre lecture, et cela bien évidemment en fonction de leur positionnement à l'égard du pouvoir du moment. Jacques Chirac juge impossible la poursuite du mandat de Valéry Giscard d'Estaing en cas de victoire de la gauche⁵ (alors qu'il préconise en 1986, le maintien de François Mitterrand, jusqu'au terme de son mandat à la présidence de la République). Au même titre, Raymond Barre conseille au président Mitterrand de démissionner en cas de victoire de la droite en 1986, en se basant sur une appréciation gaullienne de la Constitution (oubliant, à cet égard, que Valéry Giscard d'Estaing

¹ Cité dans *Le Quotidien de Paris* du 30 novembre 1979.

² *Le Monde* du 17 novembre 1966.

³ *Notre République* du 25 novembre 1966.

⁴ Olivier Duhamel, "De l'alternance à la cohabitation ou l'énigme résolue de la Constitution", *Revue française de science politique*, 3^e année, n° 4-5, 1984, p. 1102-1117.

⁵ En 1977, il envisage même qu'à la suite d'un échec de la majorité aux législatives de 1978, Valéry Giscard d'Estaing serait le dernier président de la V^e République. *Le Monde* du 5 avril 1977.

défendait un point de vue contraire, sans que son Premier ministre, Raymond Barre, ne vienne le contredire).

Pour sa part, Valéry Giscard d'Estaing est très clair quant à l'alternance :

"Un président de la République élu pour sept ans, chargé d'assurer la continuité de l'État, ne doit pas interrompre ses fonctions en raison des résultats d'une élection qui s'applique à d'autres qu'à lui. Je ne désertai pas la fonction que j'exerce"¹.

Sa position, vis-à-vis d'une probable cohabitation, se réfère à une lecture rigoureuse de la Constitution. Et c'est en partie l'esprit du discours de Verdun-le-Doubs, le 27 janvier 1978. Ce célèbre discours vise en priorité son électorat, l'appelant à faire le "bon choix" et le mettant en garde contre l'application du programme commun de la gauche, si cette dernière parvient à gagner les élections législatives. En revanche, il sert aussi et surtout à fustiger l'attitude du RPR depuis la démission de Jacques Chirac de son poste de Premier ministre, et le risque qu'il suscite à critiquer l'action du président de la République. Le pays est alors divisé en quatre grandes tendances politiques : les socialistes et les communistes d'un côté, les centristes et les gaullistes de l'autre. Aucune d'entre elles ne peut espérer gagner les élections sans le soutien d'une autre composante. La position critique du RPR à l'encontre de Valéry Giscard d'Estaing menace l'ensemble des composantes à droite. La défection du RPR dans une dynamique majoritaire à droite menace donc le résultat des législatives. En cas de cohabitation, Valéry Giscard d'Estaing s'en tient aux textes fondateurs. Comme le note non sans humour Jacques Chapsal, c'est le renoncement à la "dramatisation gaullienne"² et remarque que Valéry Giscard d'Estaing annonce qu'il demeurera à la tête de l'État jusqu'à la fin de son mandat, mais qu'il se retirera au château de Rambouillet³ en laissant le nouveau Gouvernement diriger les affaires du pays.

Dans son article du *Monde* de 1983, il ne fait aucun doute pour Édouard Balladur qu'un président doit avoir une majorité forte et durable. Sans le secours de celle-ci, le président tout autant que le Gouvernement seraient affaiblis. Mais il reconnaît que même en situation de cohabitation, la Constitution protège la fonction présidentielle qui conserve un certain nombre de prérogatives, telles que la nomination du Premier ministre, la présidence du Conseil des ministres, la signature des lois et décrets, la soumission de ces lois au référendum, l'exercice des pouvoirs diplomatiques et militaires ou la dissolution de l'Assemblée nationale. *In fine*, un pouvoir le conduit à "contraindre" tout autant l'Assemblée nationale que le Gouvernement à

¹ *Le Monde* du 22 mai 1977.

² Jacques Chapsal, *La vie politique sous la V^e République, 1974 – 1987*, tome II, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 101.

³ *Le Monde* du 11-12 juillet 1999.

rester dans son sillage, échappant ainsi à une crise politique grave. Édouard Balladur conclut alors que la Constitution de 1958 possède en ses textes une parfaite adaptabilité à cette éventualité :

" [...] quasi présidentielle et même davantage, quand le président dispose d'une majorité à l'Assemblée, plus parlementaire quand ce n'est pas le cas. En pareille hypothèse, le Premier ministre, charnière entre le Parlement et le président, verrait son rôle s'affirmer"¹.

Édouard Balladur écrit cet article avec l'accord de Jacques Chirac, bien que ce dernier ne soit pas "spontanément favorable" à cette idée². À deux ans des échéances, il lui faut absolument désamorcer le débat avec les autres composantes sur ce que serait la future majorité. Jacques Chirac déclare :

"Pour nous, c'était clair, il n'était pas question de ne pas gouverner si nous remportions les législatives. La cohabitation me paraissait inévitable, et je ne voulais pas enfermer l'opposition dans ce débat"³.

L'engouement à l'égard de la cohabitation n'est pas univoque à droite. Le RPR semble plutôt cohérent, seules quelques personnalités émettent des doutes quant à sa mise en place. Toutefois, la candidature de Jacques Chirac au poste de chef du Gouvernement, si la victoire de la droite se concrétise, fait taire les oppositions au sein du parti chiraquien.

L'UDF n'évolue pas, à ce sujet, dans une telle harmonie, et le principal opposant à la cohabitation n'est autre que Raymond Barre. Campant sur une posture tout à fait gaullienne, l'ancien Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing dénonce cette probabilité constitutionnelle comme contraire aux institutions de la V^e République. "On ne déjeune pas avec le diable, même avec une très longue cuillère", a-t-il déclaré à Amiens, le 8 novembre 1985. Pour Raymond Barre, la cohabitation ne ferait qu'affaiblir la fonction présidentielle, du moins celle qu'envisage Charles de Gaulle et qu'il définit ainsi, lors de la conférence de presse du 31 janvier 1964 : "Il ne peut y avoir de dyarchie au sommet de l'État". Cette position catégorique et sans appel pourrait faciliter dans un premier temps le cheminement de Jacques Chirac. En refusant la cohabitation, Raymond Barre s'efface de fait des probables ministrables. Cependant, sa position dans les sondages de juin 1985 le positionne à 29 points au-dessus de

¹ *Le Monde* du 16 septembre 1983.

² Jacques Chirac, *Chaque pas doit être un but*, Paris, Nil, 2009, p. 312.

³ Entretien avec Jacques Chirac, du 2 octobre 1989. Pierre Favier, Michel Martin-Rolland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 300.

Jacques Chirac pour l'ensemble des français et à 31 points pour les sympathisants RPR/UDF¹. Et c'est là probablement la stratégie de Raymond Barre. En visant les présidentielles de 1988, il dénonce la cohabitation, qui ne ferait que l'affaiblir s'il devenait Premier ministre, tout en renforçant le président de la République. C'est ce qu'explique en substance le député barriste de l'Essonne, Pierre-André Wiltzer :

"Cohabiter présente un grave danger, car accepter d'être nommé Premier ministre par un président qui vient d'être désavoué par le suffrage universel, c'est lui rendre sa légitimité, c'est se placer dans sa main en lui restituant des prérogatives"².

Pour autant, dans sa stratégie de conquête, Jacques Chirac a besoin de l'union avec l'UDF tout en tentant de neutraliser Raymond Barre. Des contacts sont maintenus depuis plusieurs mois. Au gré de réunions et de conventions (à l'instar de celle organisée par Valéry Giscard d'Estaing en Auvergne, à laquelle Raymond Barre refuse d'assister), le RPR impose le principe nécessaire de l'union. La zone d'influence de Raymond Barre sur l'ensemble de l'UDF demeure toutefois importante. Elle comprend dans son sillage Charles Millon, François d'Aubert ou encore Philippe Mestre, la grande majorité du CDS ainsi que beaucoup d'adhérents directs.

Dans l'impossibilité de rassembler l'ensemble des soutiens de Raymond Barre, Jacques Chirac se tourne alors vers la majorité cohabitationniste du Parti républicain, c'est-à-dire les *quadrans* plus communément appelés la "Bande à Léo". Ces nouveaux cadres du Parti républicain offrent à Jacques Chirac l'authentique soutien qu'il attend de l'UDF. Regroupés autour de leur secrétaire général François Léotard, Alain Madelin (délégué général du PR), Gérard Longuet (trésorier du PR) ainsi que Claude Malhuret et Jacques Douffiagues, ils rejettent l'aspect parfois "apathique et sénile" du centrisme en se faisant les porte-parole français de la révolution libérale. C'est à ce titre qu'ils acceptent l'alliance avec le RPR, maintenant ainsi Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre à l'écart.

B. LA PLATE-FORME RPR/UDF

Dans son ouvrage intitulé : *Deux français sur trois*, Valéry Giscard d'Estaing affirme :

¹ Sondage sur le meilleur candidat présidentiel de la droite. Source SOFRES.

² Entretien avec Pierre-André Wiltzer du 18 juillet 1989, cité dans Pierre Favier, Michel Martin-Rolland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 301.

"Il n'existe plus que deux voies possibles pour les sociétés industrielles : le socialisme et le libéralisme. Ceux qui parlent d'une troisième voie commettent un contresens historique"¹.

Il vise alors Jacques Chirac qui tergiverse encore sur sa stratégie pour les prochaines législatives. Il semble que le message ait été entendu.

Le 12 novembre 1985, lors d'un dîner organisé sur un bateau² par le journaliste du *Figaro magazine* Alain Lefebvre, Jacques Chirac rencontre Alain Madelin, Gérard Longuet et François Léotard³. Au cours de ce dîner, ils tracent les grandes lignes d'une stratégie pour que le choix du président de la République pour le poste de premier ministre, ne soit ni un cadre de l'UDF, ni Jacques Chaban-Delmas. Le but étant bien évidemment de propulser Jacques Chirac à Matignon, mais aussi de trouver pour la "Bande à Léo" le moyen d'imposer au sein même du futur Gouvernement, la doctrine libérale dont ils sont les fervents défenseurs depuis les années 1980, à l'ensemble des droites⁴. Au-delà de ce principe, l'enjeu supplémentaire pour les membres du PR est de gagner de l'espace au sein même de la confédération centriste.

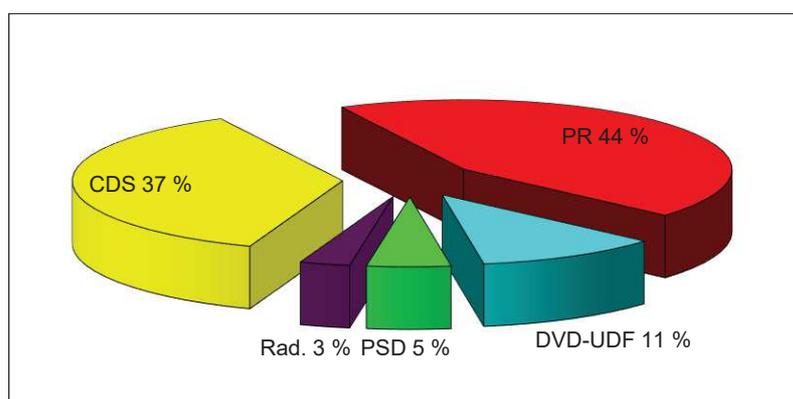


Tableau n° 4. Poids des composantes du groupe UDF en 1986⁵.

En effet, comme nous le voyons sur le schéma, les adhérents du PR représentent 44 % des adhérents de l'UDF en 1986, mais il faut prendre en compte le fait qu'ils représentaient plus de 53 % en 1978 et en 1981. Les probables ambitions présidentielles de François Léotard en 1988 passent également par ces calculs.

¹ Valéry Giscard d'Estaing *Deux français sur trois*, Paris, Flammarion, 1984, p. 235.

² Kevin Brookes, "Le rôle des clubs et des réseaux d'intellectuels libéraux dans la diffusion du néo libéralisme en France. Le cas d'ALEPS et du groupe des nouveaux économistes". *Congrès de AFSP*. Paris, 2013

³ Jérôme Perrier, "La parenthèse libérale de la droite française des années 1980. Le phénomène politique de la "Bande à Léo" ou l'échec de la promotion du libéralisme contre l'État", *Histoire@Politique*, n° 25, janvier avril 2015.

⁴ *Ibid.*

⁵ Alexis Massart, *L'union pour la démocratie française (UDF)*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 278.

L'émergence du discours sur le libéralisme, porté par la "révolution conservatrice" américaine de Ronald Reagan et du thatchérisme anglais est promu en France principalement par François Léotard et Alain Madelin, tous deux membres du Parti républicain. Prenant la tête du parti en 1982, avec Gérard Longuet et Alain Madelin, François Léotard recentre l'organisation vers une nouvelle dynamique doctrinale lui permettant de s'éloigner du "libéralisme avancé" prôné en son temps par Valéry Giscard d'Estaing. La "Bande à Léo" considère non seulement que cette forme de libéralisme étatique est une forme mal définie et pas assez offensive, et qui plus est la raison de l'échec de Valéry Giscard d'Estaing aux élections de 1981. Dès lors ces jeunes cadres du PR ne se situent dorénavant plus au centre, mais décident d'incarner un libéralisme du futur, tout en offrant à l'ensemble des droites¹ une nouvelle charpente idéologique capable de l'opposer au socialisme². Comme le note Sylvie Guillaume, le travail idéologique du PR et de la "Bande à Léo" est bien de reconstruire une droite en s'éloignant du libéralisme avancé giscardien, en se tournant résolument vers les théories économiques de Friedrich von Hayek ou de Milton Friedman³. À ce propos Alain Madelin explique :

"L'alternance ne doit être ni une revanche ni une restauration mais avoir un contenu franchement libéral. Nous nous devons de proposer aux Français une alternance franche et non pas un compromis mou entre un monsieur Dupont social libéral et un monsieur Dupond libéral social. La modernité aujourd'hui (et non la mode) c'est le libéralisme"⁴.

L'adhésion de Jacques Chirac au discours libéral ne va pas de soi. Au reste quelle définition donner à cette démarche ? Une conversion, un *aggiornamento* ou un ralliement ? En dépit de son discours d'Égletons au mois d'octobre 1976, sur le "travaillisme à la française", Jacques Chirac semble dès 1979 comprendre la nécessité de se rapprocher de la cause libérale. Apparemment totalement convaincu du bien-fondé du choix de cette nouvelle doctrine, il va jusqu'à décerner le 1^{er} mars 1984 la médaille de la ville de Paris à Friedrich von Hayek, le chef de file des penseurs libéraux.

Le libéralisme de Jacques Chirac coexiste-t-il avec celui d'Alain Madelin ? Depuis le début des années 1980, le libéralisme est à la mode. Pas moins de 60 ouvrages sont publiés sur

¹ Gilles Richard, *Histoire des droites en France de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017, p. 430.

² Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2012, p. 448.

³ Sylvie Guillaume, *L'UDF et l'économie : le libéralisme revisité*, cité dans Gilles Richard, Sylvie Guillaume et Jean François Sirinelli, *Histoire de l'UDF, l'Union pour la démocratie française, 1978-2007*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 59.

⁴ *Le journal des Républicains*, n° 4, mai juin 1985.

ce sujet entre 1983 et 1986. À cela il faut ajouter les hebdomadaires *Le Point*, *L'Express* et *Le Figaro magazine*. Les clubs tels que le Club 89, Perspectives et réalités, le Conseil pour l'avenir de la France, le Club de l'Horloge jouent pour leurs parts un rôle extrêmement puissant dans la diffusion de la doctrine libérale et "forment, maillon après maillon, la chaîne de la résistance à l'emprise idéologique de l'État socialiste"¹. Mais si les Français se tournent volontiers vers ce nouvel horizon, tous n'ont pas le même absolu que les cadres du Parti républicain. Ainsi, un sondage de 1985 fait apparaître que si 65 % des Français contre 15 % ont un sentiment positif pour le mot "libéralisme", ils conservent toutefois une certaine réserve à l'égard des projets des libéraux. En effet, 76 % d'entre eux refusent que l'on supprime l'IGF, 56 % sont contre la facilité des licenciements et seuls 30 % contre 47 % exigent que l'État renonce à subventionner les entreprises en difficulté². Jacques Chirac sait aussi cela et il sait aussi qu'il n'est pas seul dans son entourage politique à se méfier de l'expansion de la *doxa* libérale. Bernard Pons mais surtout Philippe Séguin sont sur cette ligne. À l'UDF, le discours du PR n'est pas univoque et des oppositions à celui-ci se font entendre de Raymond Barre à Jacques Barrot et Simone Veil.

La plate-forme est préparée par Édouard Balladur, Alain Juppé, Alain Madelin et Gérard Longuet. Mais aussi avec l'aide des membres des clubs Perspectives et réalités, Club 89 et des Nouveaux économistes dont André Fourcans, professeur à l'ESSEC³. Si le contenu de la plate-forme est conforme à la doctrine libérale et semble s'écarter définitivement des arguments travaillistes du RPR d'avant 1981, trois points toutefois essentiels et défendus par la "Bande à Léo", n'apparaissent pas dans les textes :

- la Sécurité sociale : selon Alain Madelin, "il faut stopper la dérive de l'État providence qui ne produit que de l'assistanat", mais le RPR entend conserver un système cher aux Français ;
- les retraites : Alain Madelin aurait prévu d'utiliser les gains des dénationalisations pour remplacer le système des retraites d'alors pour créer un système mixte de retraites par capitalisation et de retraites par répartition de base ;
- l'école : la remplacer par une école à la carte, c'est-à-dire suppression de la carte scolaire et choix pour les parents d'un établissement dans un environnement concurrentiel.

¹ Philippe Buisson, (dir.) *Le guide de l'opposition*, Paris, Intervalles, 1983, cité dans Gilles Richard, Olivier Dard, (dir.) *Les droites et l'économie en France au XXe siècle*, Paris, Riveneuve, 2011, p. 23.

² *L'Express* du 7-13 juin 1985.

³ Kevin Brookes, "Le rôle des clubs et des réseaux d'intellectuels libéraux dans la diffusion du néo libéralisme en France. Le cas d'ALEPS et du groupe des Nouveaux économistes". *Congrès de AFSP*. Paris 2013.

Nous comprenons ici que le projet libéral de Jacques Chirac n'est pas aussi radical que celui de la "Bande à Léo". L'adhésion au libéralisme de Jacques Chirac est de nature pragmatique et, de plus comme le notent de nombreux historiens ou chroniqueurs, le chef de file du RPR peut rapidement changer d'avis et s'adapter à une nouvelle stratégie sans que cela ne le trouble plus. On évoque même un manque "d'appétence doctrinale" et "une malléabilité idéologique légendaire"¹.

Mais au-delà des positions politiques de son leader, on discerne, à la lumière du contenu de la plate-forme, que bien que s'étant converti au libéralisme le RPR demeure attaché aux acquis de la Libération. Il se limite aux aspects strictement économiques et conserve à l'État un rôle régulateur. À l'inverse du libéralisme à l'anglo-saxonne proposé par la "Bande à Léo", Jacques Chirac ne se reconnaît pas dans l'aspect "libertarien" de la doctrine.

Le 16 janvier 1986, le RPR et l'UDF entérinent l'accord de Gouvernement en présentant la "plate-forme pour gouverner ensemble" laquelle est cosignée par Jacques Chirac et Jean Lecanuet. L'avant-propos du document donne immédiatement le ton de ce que sera cette campagne électorale, en assénant comme principe, dès la deuxième ligne : "le socialisme a été un échec", principe qui justifie tous les articles du programme. La tonalité libérale est sans ambiguïté :

- libérer les initiatives individuelles dans la vie économique, dans la vie sociale, dans la vie culturelle ;
- redonner sa vraie place aux valeurs de responsabilité et d'effort ;
- proposer un projet de société exprimant l'identité nationale auquel puisse adhérer la communauté française toute entière.

D'emblée, les composantes de la coalition des droites manifestent leur rejet de la représentation proportionnelle en annonçant le retour au scrutin majoritaire dès lors qu'elles reviendraient aux affaires.

Cette plate-forme se décline en trois grandes parties portant sur l'économie, les libertés et enfin la place de la France dans le monde. En rompant ainsi avec la volonté d'un système social plus égalitaire affichée par les socialistes, l'opposition se range sur les positions du

¹ Jérôme Perrier, "La parenthèse libérale de la droite française des années 1980. Le phénomène politique de la "Bande à Léo" ou l'échec de la promotion d'un libéralisme contre l'État", *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015.

Conseil national du patronat français (CNPF) d'Yvon Gattaz et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) de René Bernasconi¹.

C'est bien sûr la partie économique qui domine le document ; les dénationalisations et la déréglementation demeurent les maîtres-mots de ce texte. Il est urgent, aux yeux de la coalition des droites, de marquer le territoire économique d'un changement paradigmatique profond. Ce sont donc l'ensemble des entreprises nationalisées à partir de 1981 qui sont visées, à savoir les groupes industriels : *Pechiney, Thomson, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Compagnie générale d'électricité, Bull*, mais aussi le secteur bancaire et financier ainsi que les assurances. Le statut même des employés de ces secteurs est remis en question dans la mesure où les lois dites de démocratisation sur la représentation des salariés seront abrogées et remplacées par le principe de participation et par l'actionnariat salarié.

Dans cet élan libérateur de l'économie française, on propose la libération totale des prix, la suppression de l'IGF², la réduction des impôts et la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Les services publics devront être réformés en profondeur. En premier lieu : la recherche. Les rédacteurs de la plate-forme nous livrent ici l'ébauche de la réforme. Si on ne parle pas clairement de déréglementation du service public de la recherche et de l'enseignement supérieur, la volonté d'orienter ce dernier en direction des entreprises y est clairement affichée. Cela passe par le regroupement d'unités de recherche comme le CNRS vers l'enseignement supérieur ; ce transfert permettant alors d'offrir aux entreprises des outils propres à leurs besoins de recherche et d'innovation.

L'éducation est bien sûr évoquée. Le combat mené en 1984 pour l'enseignement privé est encore d'actualité pour les droites. La liberté d'enseignement est devenue un mot d'ordre, et l'État s'engage à en être le garant. Enfin, pour favoriser l'émergence d'établissements concurrentiels, le principe de la sectorisation devra être abandonné.

Quant au sort de l'enseignement supérieur, il n'occupe que ces quelques lignes :

"Les établissements d'enseignement supérieur seront pleinement autonomes et délivreront leurs propres diplômes (suppression de la loi Savary, possibilité de création d'établissements privés d'enseignement supérieur) "³.

¹ Gilles Richard, Sylvie Guillaume et Jean François Sirinelli, *Histoire de l'UDF, l'Union pour la démocratie française, 1978-2007*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 59.

² Impôt sur les grandes fortunes.

³ Plate-forme commune du RPR et de l'UDF intitulée "Plate-forme pour gouverner ensemble" signée le 16 janvier 1986 par M. Jacques Chirac, président du RPR et M. Jean Lecanuet, président de l'UDF. *Discours.vie-publique.fr.*, consulté le 10 janvier 2016.

C. LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ET LA VICTOIRE DE LA COALITION RPR/UDF

Au soir du dimanche 16 mars 1986, la coalition RPR/UDF est effectivement victorieuse, mais les résultats sont pour le moins paradoxaux.

Pour les commentateurs au soir des élections, la victoire de la coalition RPR/UDF ne fait aucun doute, encore qu'il faille attendre fort tard les résultats de Saint-Pierre et Miquelon, de Tahiti et de Wallis et Futuna pour le confirmer. En effet, cette coalition obtient la majorité absolue avec 44,8 % des suffrages et cela grâce à l'apport de 14 élus "divers droite". L'analyse, parti par parti, donne une vision plus précise de la victoire relative des droites.

	Nombre	% des inscrits
Inscrits	37 562 173	100 %
Abstentions	7 878 658	21,50 %
Votants	29 299 852	78,00 %
		% votants
Bulletins blancs ou nuls	1 275 684	3,40 %
Suffrages exprimés	28 024 168	74,60 %

Tableau n° 5. Participation élections législatives 1986.

Tout d'abord la participation est en hausse. Si l'on compare les chiffres des législatives de 1981, l'abstention a baissé de 29, 1 % (1^e tour) et de 24,9 % (2^e tour) à 21,50 %¹. Quant au chiffre des bulletins nuls ou blancs, il a considérablement progressé puisqu'il passe de 1,41 % (1^{er} tour) et de 2,62 % (2^e tour) à 3,40 %. L'importance de ces derniers votes est, selon Jacques Chapsal, due au fait que certains électeurs auraient été déconcertés par le mode de scrutin (scrutin de liste à un seul tour) et aussi troublés par la concomitance des élections régionales.

Le RPR, qui apparaît comme le *leader* de la coalition ne gagne que 67 sièges par rapport à l'ancienne législature et obtient 155 députés (soit 147 RPR + 8 app.). L'UDF pour sa part augmente son résultat de plus du double : puisqu'elle passe de 62 à 131 élus (soit 114 UDF + 17 app.). L'influence et la progression politique du RPR sont donc moins importantes dans le choix des Français que celle de l'UDF. L'entente entre les deux organisations n'est donc pas parfaite, même si les listes communes sont présentes dans 61 départements sur 96². Et pour ces listes, l'équité n'est pas obligatoire et le RPR est tête de liste dans 42 départements contre 19

¹ Encore qu'il faille ne pas comparer une élection à 1 tour à des élections à 2 tours.

² Jacques Chapsal, *La vie politique sous la V^e République 1974-1987, tome II*, Paris, Presses universitaires de France, p. 526. Ces chiffres ne couvrent que la métropole.

pour l'UDF. Pour 35 départements, des listes séparées ont vu le jour, sans compter les listes réellement dissidentes dont 5 sont UDF et 5 RPR. En conclusion, l'hégémonie du RPR que Jacques Chirac entend faire peser sur la coalition n'est pas aussi étendue qu'il l'espérait.

Etiquette politique	Voix	% exprimés
PS	8 749 983	31,22
MRG	107 769	0,38
Listes communes RPR/UDF	6 008 612	21,44
RPR	3 143 224	11,22
UDF	2 330 167	8,31
PCF	2 739 925	9,78
FN	2 703 442	9,65
Divers gauche	301 063	1,07
Divers droite	1 083 711	3,87
Extrême gauche	430 352	1,54
Extrême droite	57 432	0,20
Ecologistes	340 109	1,21
Régionalistes	28 379	0,10
UNG (Martinique)	56 044	0,20

Tableau n° 6. Résultats législatives 1986.

Les gauches dans leur ensemble (PS, MRG et PCF), réalisent le score médiocre de 42,43 %. Quant au Parti socialiste, la première raison de son mauvais résultat réside dans une abstention importante, comme nous l'avons vu, mais qui s'est principalement exprimée au sein des couches populaires et des couches moyennes (27 % chez les ouvriers et 25 % chez les cadres moyens et employés) c'est-à-dire pour une partie importante de l'électorat traditionnel du PS¹. Quant aux suffrages exprimés, le Parti socialiste ne regagne qu'un point par rapport aux élections européennes de 1984 chez les ouvriers, en revanche il augmente de 8 points chez les cadres supérieurs et les professions libérales, et de 9 points chez les cadres moyens et employés. Ces chiffres expriment d'une part la déception des classes populaires à l'encontre du "grand renoncement" du PS face à ces engagements de 1981, mais à l'inverse ils confirment une nouvelle confiance accordée par les classes moyennes au travail du Gouvernement de Laurent Fabius depuis 18 mois².

¹ Source : Sondages post électoraux *SOFRES*, 2 000 interviews du 22 mars au 19 avril 1986.

² Jérôme Jaffré, "Les élections législatives du 16 mars 1986. La défaite de la gauche et les progrès du Parti socialiste", *Pouvoirs* n° 38. 1986.

Pour le Parti socialiste, c'est de façon paradoxale une surprise puisqu'il obtient son meilleur résultat (excepté les élections de juin 1981) depuis 1978 en atteignant 31,02 % des voix. Avec 206 députés, il constitue à lui seul le groupe parlementaire le plus important du Palais-Bourbon¹. Fort de cette "glorieuse défaite"², Lionel Jospin déclare :

"La coalition RPR-UDF est loin d'avoir obtenu le succès qu'elle espérait. Sa majorité est factice et fragile. On sait ses *leaders* très divisés. Il ne faudra pas attendre longtemps avant de voir cette coalition d'intérêts et ce nœud de rivalités se défaire sous l'effet des ambitions contraires"³.

La stabilisation du Parti socialiste prouve que l'exercice du pouvoir n'a que peu entamé son image et par là-même celle de François Mitterrand ; une situation qui ne faisait pas partie des *scenarii* de Jacques Chirac pour les deux ans à venir.

Mais le succès du PS ne suffit pas à endiguer la défaite des gauches. Le Mouvement des radicaux de gauche persiste à s'effriter d'année en année. En effet, déjà fort peu représentatif en 1978 où il atteint 2,15 % des voix au premier tour, il chute désormais à 0,38 %. Le recul significatif des gauches est essentiellement dû à celui du Parti communiste français. La proportionnelle pourtant réclamée par les communistes depuis longtemps, ainsi qu'une opposition plus marquée à l'égard du Parti socialiste depuis 1984 devait, dans l'esprit des cadres du Parti, constituer une stratégie de remontée. Le Parti communiste perd 9 sièges, mais grâce à la proportionnelle conserve 35 députés et se maintient dans l'hémicycle. L'observation attentive des chiffres nous offre plusieurs éléments d'analyse : la chute du PCF n'a pas servi le Parti socialiste, les voix communistes se sont peu portées sur les listes socialistes, et se sont pour l'essentiel perdues dans l'abstention et pour une petite part vers le Front national⁴. Un score similaire au Front national qui, lui aussi, grâce à ce nouveau mode de scrutin, fait une entrée en force à l'Assemblée nationale qui n'avait pas accueilli de députés d'extrême droite depuis l'épisode poujadiste. L'émergence du Front national est sans doute le résultat de l'élaboration d'une stratégie de François Mitterrand : si les droites n'obtiennent pas la majorité, elles seront obligées de prendre en compte le FN⁵. Tel n'est pas le cas le soir du 16 mars. En revanche le faible score majoritaire de la coalition RPR/UDF fait que cette dernière ne peut ignorer

¹ Sources : site de l'Assemblée nationale consulté le 20 mai 2017.

² Jacques Chapsal, *La vie politique sous la V^e République 1974-1987, tome II*, Paris, Presses universitaires de France, p. 525.

³ Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 450.

⁴ Pierre Brechon, *La France aux urnes, cinquante ans d'histoire électorale*. Paris, La Documentation française, 1993, p. 139.

⁵ Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002, p. 452.

totalemment l'électorat frontiste qui pèse désormais sur les questions de société et surtout sur la question nationale.

À l'ouverture de la VIII^e législature, la nouvelle Assemblée nationale compte cinq groupes parlementaires, présidés par :

- Pierre Joxe pour le PS
- Pierre Messmer pour le RPR
- Jean-Claude Gaudin pour l'UDF
- André Lajoinie pour le PCF
- Jean-Marie Le Pen pour le FN

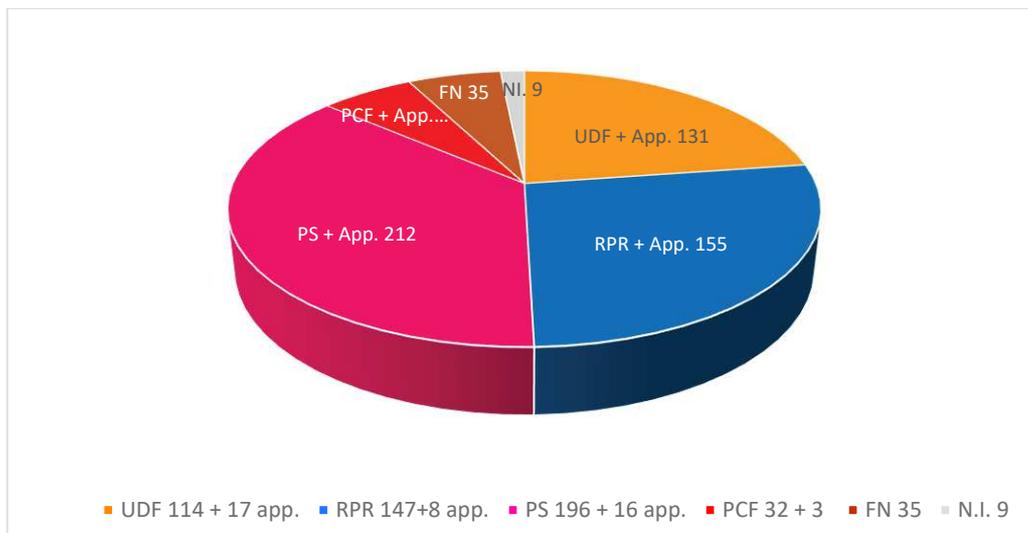


Tableau n° 7. Composition de la nouvelle Assemblée nationale

C'est donc une situation institutionnelle et politique tout à fait nouvelle dans l'histoire de la V^e République. Respectueux des institutions et reconnaissant la victoire de la droite, "faible numériquement mais qui existe", pour reprendre le mot du président de la République¹, François Mitterrand nomme Jacques Chirac, Premier ministre, le 18 mars 1986. Toutefois, le choix porté sur Jacques Chirac n'est pas une évidence. Plusieurs noms circulent encore à la veille de la nomination du futur Premier ministre.

C'est le cas de Simone Veil dont l'image de marque dépasse largement les traditionnels clivages politiques gauche/droite. Militante pro-européenne et très populaire, elle peut également s'avérer être un rempart contre les assauts de la composante néo-libérale de l'UDF.

On parle également de Valéry Giscard d'Estaing. Un point de vue qui aurait sûrement choqué l'opinion publique. Cependant, cette solution comporte plusieurs avantages. Valéry Giscard d'Estaing est un cohabitationniste convaincu. Bien que partisan de l'union des droites,

¹ Journal télévisé *Antenne 2*, le 17 mars 1986, *ina.fr*, consulté le 3 septembre 2016.

sa nomination provoquerait bien des soubresauts au sein du RPR. Appeler Alain Peyrefitte est une autre hypothèse. Toutefois, cette éventualité ne peut s'envisager que si Jacques Chirac ne brigue pas lui-même ce mandat.

Enfin, la candidature de Jacques Chaban-Delmas est évoquée. Mais elle a l'inconvénient de laisser Jacques Chirac et son équipe agir sans la contrainte d'un Premier ministre qui n'est pas chef de parti. Or, le but de François Mitterrand est bien de contenir les capacités de nuisance de Jacques Chirac :

"Le plus dur d'entre tous, c'est Chirac. C'est donc le plus dur qu'il faut prendre. Pour lui casser les reins en l'usant au pouvoir"¹.

François Mitterrand demande alors à Jean-Louis Bianco de rencontrer Jacques Chaban-Delmas. Le lundi soir, Jacques Chaban-Delmas répond à Jean-Louis Bianco qu'il n'aura pas le soutien du RPR : "Ce n'est pas possible, Chirac a tout verrouillé"².

Jacques Chirac n'ignore ni ces tractations et les dangers qu'elles représentent pour lui, ni l'état de ses forces politiques. Sa majorité à l'Assemblée est étriquée, il lui faut alors la certitude que tous soutiendront sa candidature. Pour s'en assurer, à l'issue d'une réunion au lendemain des élections, il réunit les responsables de l'UDF et du RPR dans l'appartement du sénateur centriste Pierre Schiélé³. Il est accompagné de Charles Pasqua, Jacques Toubon, Claude Labbé et Édouard Balladur. Autour de son président, Jean Lecanuet, l'UDF est également représenté par François Léotard et Jean-Claude Gaudin pour le Parti républicain, Pierre Méhaignerie pour le CDS, André Rossinot pour le Parti radical, Georges Donnez pour le PSD et enfin, Paul Girod pour les adhérents directs⁴. Jacques Chirac leur annonce qu'il envisage que les responsables de partis entrent au Gouvernement et souhaite un partage équitable entre les différentes composantes de la coalition. Fort de leurs soutiens, mais soucieux de se prémunir de toutes autres tentatives, il "verrouille" l'accord par le biais d'un communiqué commun aux différentes composantes de la coalition :

"Toute personnalité appartenant à la nouvelle majorité, qui serait sollicitée par le président de la République pour assurer la fonction de Premier ministre, s'assurera, avant d'accepter, que la mise en œuvre de la politique nouvelle voulue par le pays

¹ Entretien avec Claude Estier du 2 juin 1989, cité dans Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 386.

² Jean-Louis Bianco, *Mes années Mitterrand* Paris, Fayard, 2015, p. 179.

³ *Le Nouvel Observateur* du 21 au 27 mars 1986.

⁴ Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *op.cit.*, p. 454.

bénéficiera du soutien nécessaire de l'ensemble des forces politiques, composant la majorité"¹.

Le communiqué précise également que cette personnalité doit faire partie des élus du scrutin du 16 mars dernier, ce qui éloigne Simone Veil d'une probable nomination. Il faut aussi qu'elle ait participé à la mise en place de la plate-forme RPR/UDF, ce qui, de fait, élimine Jacques Chaban-Delmas et Valéry Giscard d'Estaing, qui ont refusé d'y apporter leurs contributions.

Le lundi 17 mars 1986, sans en avoir référé à ses conseillers, le président de la République décide de prendre la parole au journal télévisé de 20 heures pour annoncer qu'il "appellera" un Premier ministre le lendemain mardi². Cette déclaration télévisée perturbe un tant soit peu le monde politique et active toutes les supputations et tous les conciliabules. À 17h30, Jacques Chirac entre dans la cour de l'Élysée pour un entretien qui va durer deux heures quinze³.

Il est fort difficile de faire un compte rendu exhaustif de cet entretien, tant les protagonistes sont demeurés discrets quant au contenu de celui-ci. Toutefois, il semble que d'emblée les deux hommes soient tombés d'accord sur la nomination de Jacques Chirac au poste de Premier ministre. Cela étant dit, François Mitterrand a rappelé le poids de ses préséances dans le domaine diplomatique et dans celui de la défense.

"Nous sommes gaullistes, et nous reconnaissons la primauté du président de la République dans ces domaines"⁴.

lui aurait répondu Jacques Chirac. Le programme politique de la nouvelle majorité est ensuite abordé : le retour au scrutin majoritaire, les différentes mesures d'ordre économique et social, telles que les dénationalisations, le contrôle des prix et des changes, l'assouplissement de procédures de licenciement. Or, le nouveau Premier ministre désire que les choses aillent vite et propose d'utiliser une procédure exceptionnelle, en ayant recours aux ordonnances. Ce procédé offre au Parlement la possibilité d'autoriser le Gouvernement à prendre des mesures qui sont habituellement du domaine de la loi (Art. 38 de la Constitution). Or, rien dans la Constitution n'oblige le président de la République à signer ces ordonnances. Si l'on en croit les mémoires de Jacques Chirac, François Mitterrand s'est engagé à les signer, pour peu qu'elles soient conformes à la légalité républicaine⁵. Pour sa part, François Mitterrand assure qu'il ne

¹ Jacques Chirac, *Chaque pas doit être un but. Mémoires*, Paris, Nil, 2009, p. 319.

² *Le Nouvel Observateur* note que le terme normalement usité est "nommé". *Le Nouvel Observateur* du 21 au 27 mars 1986.

³ *Ibid.*

⁴ Entretien avec François Mitterrand du 16 mars 1989. Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 462.

⁵ Jacques Chirac, *Chaque pas doit être un but. Mémoires*, Paris, Nil, 2009, p. 320.

s'est pas engagé à signer *toutes* les ordonnances¹. On peut s'étonner de l'insistance de Jacques Chirac à vouloir utiliser ce processus. C'est du moins la question que se pose le constitutionnaliste Olivier Duhamel dans *l'Express* :

"À première vue ce désir surprend. Les ordonnances donnent à François Mitterrand plus de pouvoir que la voie législative normale. Symétriquement, elles en ôtent à l'Assemblée. Cela signifie peut-être que le président s'est déjà engagé à signer lesdites ordonnances si elles étaient raisonnables. Cela signifie sûrement que le Premier ministre préfère négocier tranquillement avec le chef de l'État, fût-il de gauche, plutôt qu'avec les droites de l'Assemblée, truffées de dissidents et de lepénistes prêts à toutes les obstructions pour sauver la proportionnelle que leur a donnée un groupe parlementaire"².

En réalité, si rien n'oblige le président de la République à signer les ordonnances, c'est surtout que rien n'est précisé dans la Constitution quant au délai dans lequel il est tenu de les signer.

Vient ensuite le choix des ministres. Nous l'avons rappelé, le président de la République entend garder la main sur trois domaines : l'Intérieur, la Défense et les Relations extérieures. La légende veut qu'il ait mal accueilli le nom de Charles Pasqua pour le ministère de l'Intérieur. Le chef de l'État prétend qu'il va procéder à des écoutes de l'Élysée ainsi que du reste Gouvernement. Jacques Chirac, surpris répond :

"Écoutez, je m'en porte garant, vous n'avez rien à redouter de Charles Pasqua".

À cela François Mitterrand lui répond et raconte :

"Je lui ai dit que je le savais bien, mais que lui en revanche n'était pas à l'abri Il a eu l'air étonné"³.

Toutefois, Charles Pasqua est retenu pour l'Intérieur, tout autant que Michel Aurillac pour la Coopération. En ce qui concerne de Quai d'Orsay, Jacques Chirac avance le nom de Valéry Giscard d'Estaing, que le président refuse à cause de son statut d'ancien président de la République. Puis, celui de Pierre Méhaignerie, mais François Mitterrand le trouve trop anti-cohabitationniste et enfin celui de Jean Lecanuet, qui apparaît trop atlantiste aux yeux du chef de l'État. C'est, *in fine*, sur le nom de Jean-Bernard Raimond, diplomate de carrière en poste à Moscou à ce printemps 1986, que les deux hommes tombent d'accord. Le ministère de la

¹ Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 463.

² *L'Express* du 28 au 3 avril 1986.

³ Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 16.

Défense est alors l'objet d'une crispation entre les deux têtes de l'exécutif. François Mitterrand s'oppose à la nomination de François Léotard à ce poste :

"Votre ami Léotard aurait été fichu de déclarer une guerre sans que nous ne nous en apercevions ni l'un ni l'autre"¹.

Quant au reste de la liste des noms évoqués, le chef de l'État n'oppose pas plus de refus. Le jeudi 20 mars à 18h30, Jean-Louis Bianco s'avance sur le perron de l'Élysée et annonce la composition du Gouvernement. C'est un des gouvernements les plus nombreux de la V^e République. Il comporte 39 membres et se présente comme suit :

- le Premier ministre,
- 14 ministres,
- 8 ministres délégués²,
- 13 secrétaires d'État³,
- 3 secrétaires d'État autonomes.

Sur l'ensemble des 14 ministres, un seul porte le titre de ministre d'État. En effet, considéré comme un vice-Premier ministre, Édouard Balladur est en charge du ministère de l'Économie, des Finances et des Privatisations. Le chef du Gouvernement a choisi également deux personnalités destinées à travailler dans le sillage du président de la République. Il s'agit de Jean-Bernard Raimond pour le Quai d'Orsay et d'André Giraud pour la Défense. Ces deux hommes apparaissent ici plus comme des techniciens que des politiques, bien qu'étant proches du RPR pour le premier et de l'UDF (sans y appartenir) pour le second. Jean-Bernard Raimond est un diplomate chevronné, dont la carrière débute en 1956. Quant à André Giraud, bien qu'ancien ministre de Raymond Barre dès avril 1978, c'est à titre d'ancien administrateur général du Commissariat à l'Énergie atomique qu'il est appelé à ce poste. Il faut noter que, faisant partie des domaines réservés du président de la République, les représentants de ces deux ministères ont été conjointement choisis par le chef de l'État et par le Premier ministre.

Enfin, le choix d'un technicien préside à la décision d'accorder le ministère de l'Agriculture à un homme de terrain : François Guillaume, patron de la très puissante fédération syndicale agricole, la FNSEA, que Jacques Chirac a croisé à maintes reprises lorsqu'il était lui-même à la tête de ce ministère.

¹ Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 464.

² Deux seront ajoutés à la liste le 25 mars 1986 et un à partir du 20 janvier 1987. Voir annexe n° 1. Benoît Yvert, *Premiers ministres et présidents du Conseil depuis 1815*, Paris, Perrin, 2002, p. 715.

³ Un sera ajouté à la liste le 25 mars 1986, deux à partir du 19 août 1986. Voir annexe n° 1.

La composition de ce Gouvernement est dictée par deux impératifs : tenter un équilibre entre le RPR et l'UDF, tout en maintenant le même principe pour toutes les composantes de l'UDF. De fait, Jacques Chirac associe tous les chefs de partis de la coalition à son Gouvernement : François Léotard pour le Parti républicain, André Rossinot pour le Parti radical et Pierre Méhaignerie pour le Centre des démocrates sociaux. Le modeste Parti social-démocrate bénéficiera d'un poste de secrétaire d'État aux Anciens combattants, dirigé par Georges Fontes. Toutefois, François Mitterrand donne un conseil à Jacques Chirac :

"Vous avez tort de mettre des chefs de parti dans votre Gouvernement, ils vous critiqueront quand même"¹.

Jacques Chirac ne parvient pas à maintenir la parité entre RPR et UDF. De plus, le RPR "se taille la part du lion"², les ministères-clés lui sont en majorité accordés. En ce qui concerne l'UDF, le Premier ministre prend soin d'une répartition, parfois très politique, des postes. En effet, le CDS qui est la composante la plus "barriste" de l'UDF doit être particulièrement ménagé, afin de le convertir au mieux à l'esprit de la cohabitation, d'autant qu'il faut se souvenir que Pierre Méhaignerie a accepté de participer au Gouvernement, en annonçant, malgré tout son soutien à Raymond Barre aux présidentielles de 1988. Jacques Chirac lui accorde le ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et du Transport. Il nomme aussi René Monory au poste prestigieux de ministre de l'Éducation nationale.

Plus proche de la nouvelle tonalité libérale du RPR, le Parti républicain, par la voix du courant mené par François Léotard, avait préalablement opté, sans ambiguïté, pour la candidature de Jacques Chirac. N'ayant pas obtenu le ministère de la Défense pour François Léotard, Jacques Chirac lui propose celui de la Culture et de la Communication. Il offre également l'Industrie, les P. et T. et le Tourisme à Alain Madelin ainsi que le secrétariat d'État chargé des P. et T. à Gérard Longuet. On constate également des dénominations nouvelles dans ce Gouvernement : les Privatisations possèdent leur propre ministère, et la Francophonie, les problèmes du Pacifique Sud et les Droits de l'Homme sont pour leurs parts encadrés par des secrétariats d'État. Cependant, les Droits des femmes disparaissent

Jacques Chirac est, malgré tout, face à deux fronts. D'un côté, une majorité fort courte, constituée de gens au sein desquels il ne compte pas que des amis. Afin de maintenir une cohésion au sein de son Gouvernement et de sa majorité, Jacques Chirac va réunir chaque semaine pendant les deux prochaines années, les présidents de groupes et les chefs de partis

¹ Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 16.

² *Libération* du 23 mars 1986.

ainsi que Jacques Toubon, secrétaire général du RPR¹. De l'autre, il est face à un président de la République qui n'attend que la première occasion pour nuire à son efficacité. Le Premier ministre le sait. Le 20 mars, alors qu'il s'apprête à signer le décret de nomination du Premier ministre, François Mitterrand se tourne alors vers Jacques Chirac et lui dit :

"Ma main tremble, mais une fois que j'aurai signé je ne pourrai plus vous déboulonner. Enfin... je trouverai bien un moyen"².

Le 22 mars 1986, a lieu le premier Conseil des ministres de la cohabitation. L'ambiance est glaciale. Le président entre en compagnie du Premier ministre, s'assied à la grande table, entre André Giraud et Édouard Balladur sans avoir serré la main à aucun des membres du Gouvernement. La presse va immortaliser cet instant où le malaise est flagrant de part et d'autre. François Mitterrand rappelle le sens et la mission de chacun au sein du Gouvernement, non sans préciser à nouveau quelles sont ses prérogatives :

"C'est ici que se traitent les affaires du pays. Dès maintenant, la responsabilité entière, c'est la vôtre ; pour certains problèmes, c'est encore la mienne. Mais pour tous, ce sera la nôtre"³



Premier Conseil des ministres de la cohabitation. L'Élysée, le 20 mars 1986.⁴

Puis quelques instants après, il ajoute :

"Nous avons un excellent article 20⁵ dans la Constitution, qui définit clairement les responsabilités des uns et des autres."

¹ Benoît Yvert, *Premiers ministres et présidents du Conseil depuis 1815*, Paris, Perrin, 2002, p. 798.

² Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991, p. 473.

³ Jacques Attali, *Verbatim II 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 25.

⁴ <https://images.app.goo.gl/5SoHhju8fp2CFmDD7>, consulté le 9 janvier 2018.

⁵ "Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49

À la sortie de ce premier conseil, François Mitterrand souffle à Jacques Attali, son conseiller : "Ce fut atroce".

Les règles sont fixées et elles placent les deux protagonistes sous le contrôle de l'esprit de la Constitution. Toutefois, Jacques Chirac dans ses mémoires prétend que bien que cette constitution les contraigne à agir pour le bien de la Nation, la situation était délicate¹. Il est vrai que sans jamais déborder du cadre institutionnel, François Mitterrand a maintes fois suscité l'exaspération chez son Premier ministre. En réalité, la situation est bien plus délicate pour Jacques Chirac que pour le président de la République, tant ce dernier se trouve depuis le 16 mars, conjointement chef de l'État et chef de l'opposition, bénéficiant néanmoins d'un parti encore solide, qui lui aussi possède la double identité de parti présidentiel et premier parti d'opposition.

Le 5 avril 1986, le *Journal officiel de la République française* publie la liste des membres du cabinet de Jacques Chirac :

Directeur de cabinet :	Maurice Ulrich
Chef de cabinet :	Michel Roussin
Conseiller auprès du Premier ministre :	Jacques Foccart Roger Romani Jacques Pelissier Denis Baudouin

Directeur adjoint du cabinet, Conseiller pour les affaires économiques et financières :	François Heilbronner
---	----------------------

Conseiller pour les affaires sociales Conseiller pour l'éducation et la recherche :	Marie-Hélène Briard, administrateur civil Yves Durand, professeur des universités
---	--

Conseillers techniques.

Alexandre Benmaklouf, Michel Boutinar-Rouelle, Rémy Chardon, Jean Colonna, Noël Forgeard, José Freches,	vice-président du tribunal de Nanterre administrateur civil administrateur civil directeur général de la commune de Paris ingénieur des mines conseiller référendaire à la Cour des comptes
--	--

et 50. Art. 20, titre III de la Constitution de la République française", Site de l'Assemblée nationale.fr, consulté le 12 janvier 2019

¹ Jacques Chirac, *Chaque pas doit être un but. Mémoires*, Paris, Nil, 2009, p. 328.

Philippe Galy,	sous-directeur à la Caisse des dépôts et des consignations
Jean Picq,	conseiller référendaire à la Cour des comptes
Gérard Rameix,	conseiller référendaire à la Cour des comptes
Yves-Thibault de Silguy,	conseiller référendaire à la Cour des comptes
Chargés de mission.	
Christine Albenael de Lagarde,	agrégée de l'Université
Michel Balluteau	
Antoine Durrleman,	conseiller référendaire à la Cour des comptes
Lydie Gerbaud	
Alain Moulinier,	ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
Jean-Jacques de Peretti	
Bertrand Selmer,	administrateur civil
Chef du secrétariat particulier	
Denise Esnous,	chef de service administratif
Chef du cabinet militaire :	Le général Robert Gastaldi

II. LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : DES ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE LA CRISE À VENIR

Le Premier ministre a nommé le CDS René Monory au poste de ministre de l'Éducation nationale, ainsi que le RPR Alain Devaquet à celui de ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. Michèle Alliot-Marie (RPR) est nommée secrétaire d'État à l'Enseignement et Nicole Catala (RPR) à la Formation professionnelle et à l'Enseignement technique. Les uns et les autres constituent respectivement leur cabinet : pour le cabinet de René Monory :

Cheffe de cabinet :	Catherine Maus.
Directeurs de cabinet :	Bertrand Saint-Sernin, puis Michel Roger.
Directeur adjoint :	Guy Bourgeois.
Conseillers techniques :	Marc Fossier, Louis Balladier, Claude Guillerme. Edmond Legoutière, Michel Roger, Claude Goasgen.

Pour le cabinet d'Alain Devaquet :

Cheffe de cabinet :	Claude-Annick Tissot ¹ .
---------------------	-------------------------------------

¹ Claude-Annick Tissot est également la compagne d'Alain Devaquet. Née le 11 juin 1949, elle a travaillé au cabinet de René Tomasini, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement en 1974. Elle adhère au RPR en 1976

Directrice de cabinet : Michèle Legras.
Conseillers techniques : Daniel Vitry, François Bersani, Gilles Marchandon.
Chargé de mission : Alain Pompidou.

pour le cabinet de Michèle Alliot-Marie :

Chef de cabinet : Philippe Navarre.
Directeurs de cabinet : Marie-Jean Vinciguerra, Georges Septour.
Conseillers techniques : Madeleine Bourelly-Istria, Hugues Wilhem.

et pour le cabinet de Nicole Catala :

Cheffe de cabinet : Marie-Michèle Bataille.
Directeur de cabinet : Jean-Claude Dutailly.
Conseillers techniques : Claude Bancal, Georges Girault.
Chargés de mission : André Escoulin, Jean-Ange Tomi.

Il faut s'arrêter quelques instants sur la constitution du ministère de l'Éducation nationale, tant celle-ci nous offre quelques éléments de compréhension sur la crise à venir. Dans un premier temps, Jacques Chirac pense à Philippe Séguin, mais les barristes s'y opposent. Les *leaders* du CDS, Pierre Méhaignerie et Jacques Barrot, proposent René Monory. Le 19 mars, Jacques Chirac l'appelle à son bureau vers 18 heures :

"On est en train de regarder un ministère qui est très bien, c'est le ministère de l'Éducation nationale"¹.

Connaissant l'importance du ministère, René Monory précise aussitôt qu'il est d'accord à condition qu'il ait tout, sous-entendu un ministère qui couvrirait tout l'enseignement, des maternelles aux universités. Il n'envisage pas le partage de son ministère avec d'autres membres de la majorité. Mais Jacques Chirac a déjà proposé l'Enseignement supérieur et la Recherche à Alain Devaquet, au titre de ministre délégué, ce qui fait dire à René Monory dans une formulation un peu singulière :

"Ça lui a été confié, comme on a sans doute fait des promesses à M. Devaquet avant moi, puisqu'il a été ministre avant moi, quelques minutes à l'Hôtel de Ville"².
En fait, Alain Devaquet raconte qu'il a été sollicité pour ce poste le 18 mars vers 22 heures. En réalité, il semble plus enclin à diriger la Recherche qu'il considère être son domaine de prédilection, mais là encore, Jacques Chirac insiste et obtient qu'il endosse cette double mission :

¹ René Monory, entretien INRP/SHE du 29 janvier 2003.

² *Ibid.*

"Alain, je sais bien que les chaussures sont trop petites ou trop grandes, mais nous allons au combat, il faut marcher"¹.

Est-ce le moyen, en offrant la Recherche à Alain Devaquet, de soustraire l'Enseignement supérieur à René Monory ? Les déconvenues de René Monory ne s'arrêtent pas là. Outre le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Jacques Chirac lui adjoint deux secrétariats d'État : le secrétariat d'État à la Formation professionnelle et à l'Enseignement technique, dirigé par Nicole Catala, et le secrétariat d'État chargé de l'Enseignement, à la tête duquel est placée Michèle Alliot-Marie titre quelque peu énigmatique, comme le fait remarquer Frédéric Gaussen du journal *Le Monde*². Un ministre, un ministre délégué et deux secrétaires d'État, pour un seul ministère, surprend beaucoup de monde. C'est l'avis de René Monory et de Catherine Maus³, sa cheffe de cabinet :

"Sa réaction est une réaction de soumission au Premier ministre, d'abord, c'est un fait il n'y a rien d'autre à en dire. La nomination d'un gouvernement est l'œuvre entière du Premier ministre. Donc, il est clair que la situation politique à cette époque-là n'était pas facile, il y a eu des conséquences après. [...] C'était beaucoup, c'était une décision d'ordre politique parce qu'il est probable que beaucoup de promesses avaient été faites. C'est un grand ministère qui pouvait justifier aussi des différences d'approches, mais c'est vrai, c'est trop"⁴.



Nicole Catala⁵



Michèle Alliot-Marie⁶

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, Université et recherche : l'état d'urgence*. Paris, Odile Jacob, 1988, p. 14.

² *Le Monde* du 10 avril 1986.

³ Chargée de mission au cabinet du Premier ministre Raymond Barre (1976-1978), Catherine Maus devient cheffe de cabinet du ministre délégué de la Condition féminine, Monique Pelletier (1978-1981) et cheffe de cabinet de René Monory de 1986 à 1988.

⁴ Catherine Maus, entretien INRP/SHE du 12 décembre 2001.

⁵ <https://images.app.goo.gl/yQuQnfExh5jvc19e7> consulté le 23 novembre 2018.

⁶ <https://images.app.goo.gl/nygizeX352CfFR2r6>, consulté le 23 novembre 2018.

Un point de vue que semble confirmer Marc Fossier, le conseiller technique de René Monory, quand il explique que l'équipe a été "assemblée sur le perron de l'Élysée" sans que Monory ait clairement choisi qui que ce soit¹. La lecture politique de la composition du ministère offre alors une explication, dès lors qu'on prend soin de la contextualiser. Jacques Chirac se doit d'attribuer les ministères avec le souci d'un équilibre politique. Or, offrir à René Monory, grande figure du CDS, un ministère d'importance n'est envisageable que s'il est "bordé" avec des membres du RPR. S'il ne fait aucun doute qu'Alain Devaquet est nommé dans la perspective de souligner le lien qu'il peut y avoir entre les universités et la recherche², on peut imaginer que Nicole Catala ait été choisie pour ses qualités de professeur de droit, mais surtout pour son engagement plus politique comme dirigeante au sein du Club 89³, lequel nous l'avons vu, est aussi partie prenante du GERUF. Le choix de Michèle Alliot-Marie, tout autant que l'intitulé de son secrétariat, demeure très vague. C'est ce qu'elle avoue plusieurs années après :

"Et le mandat qui m'était confié. La mission, était une mission très transversale, puisque l'intitulé même d'enseignement faisait que cela recoupait l'ensemble qui n'était pas forcément une bonne chose, tant il est vrai que les intitulés flous, et notamment quand il s'agit de secrétariat d'État peuvent amener à des empiètements de compétences, ou à des difficultés de frontières, qui ne sont jamais très nettes dans les relations d'un ministre et ses secrétaires d'État"⁴.

Le profil politique de cette mission apparaît plus évident lorsqu'on connaît le parcours de Michèle Alliot-Marie. Fidèle de Jacques Chirac, enseignante elle-même, elle est chargée par ce dernier des problèmes de l'éducation et de la recherche quand Jacques Chirac est président du RPR. En 1986, elle fait partie de militants qui préparent le programme législatif des prochaines élections. Son parcours ne se limite pas à cela et nous savons que Michèle Alliot-Marie est également membre du Groupe d'étude pour la renaissance de l'université française (GERUF). C'est donc une antenne directe du recteur Yves Durand au sein du ministère de l'Éducation nationale. À ce titre, elle semble être investie de deux missions : marquer le territoire du RPR dans un ministère d'importance dirigé par un membre du CDS, ainsi que d'être le porte-parole du GERUF et rappeler ainsi au ministre René Monory et au ministre délégué Alain Devaquet, les grandes lignes de l'accord RPR/UDF en matière d'enseignement supérieur et de recherche. D'emblée, les relations entre Michèle Alliot-Marie et René Monory ne sont pas bonnes. René

¹ Marc Fossier est conseiller technique dans le cabinet de René Monory de 1986 à 1988. Marc Fossier, entretien INRP/SHE du 30 mai 2003.

² Michèle Alliot-Marie, entretien INRP/SHE du 6 janvier 2005.

³ Fondé en 1981, le Club 89 est codirigé par Nicole Catala avec Alain Juppé et Michel Aurillac.

⁴ Michèle Alliot-Marie, *op.cit.*

Monory est un homme d'expérience et ne comprend ni la présence, ni l'utilité de ce secrétaire d'État :

"Je n'ai pas demandé de secrétaire d'État, je n'ai rien à leur faire faire sinon d'aller à l'étranger quand je ne peux pas y aller, ou présider des conférences de presse subalternes ou faire de la représentation. [...] Je veux dire, c'est suffisamment compliqué, piloter les directeurs, les syndicats, *etc.* Il ne faut pas qu'il y ait de dyarchie à la tête du ministère. Déjà avec Devaquet c'est compliqué, donc Monsieur Chirac, je n'ai pas de boulot sérieux à donner à Madame Alliot-Marie. [...] structurellement, il y avait un ministre de l'Éducation nationale et un secrétaire d'État à l'enseignement : cherchez la différence ? "¹.

Selon l'ensemble des témoins de l'époque, chefs de cabinets ou conseillers techniques, les relations entre René Monory et Alain Devaquet semblent être cordiales. Toutefois, il apparaît que René Monory ait eu des consignes de la part du Premier ministre : le ministre délégué doit pouvoir travailler seul². Ce à quoi il se soumet loyalement. Mais René Monory ne peut pas laisser son ministre délégué agir sans aucun contrôle. Aussi, il missionne Marc Fossier :

"Devaquet a la confiance entière de Jacques Chirac, il fera ce que le Premier ministre lui dira. Néanmoins, par souci de cohérence, Marc, j'aimerais bien que vous regardiez un peu ce qu'il se passe. Il y avait un ministre délégué à l'Enseignement et à la Recherche, la recherche, vous n'aurez pas de problème, parce que vous connaissez ça depuis que vous êtes tout petit, l'enseignement supérieur, je vous demande de regarder ce qu'il se passe, de comprendre et de venir me dire ce que je dois savoir et quand et comment je dois intervenir"³.

La mission de Marc Fossier est mal perçue au sein du cabinet d'Alain Devaquet. Si le ministre accueille plutôt bien le conseiller de René Monory, il n'en n'est pas de même de la part de Michèle Legras, la cheffe de cabinet d'Alain Devaquet. Le premier contact est plutôt sévère :

"C'est suffisamment compliqué comme cela, je ne tolérerai pas qu'un quelconque représentant de M. Monory vienne interférer directement avec les directions qui dépendent de M. Devaquet". Michèle Legras qui était une vieille routière expérimentée des cabinets a rapidement compris que ministre, ministre délégué, services, cabinet du Premier ministre qui était extrêmement agressif et des universités qui bougeaient dans tous les sens avec des lobbys dans tous les coins, s'il y avait en plus un zest d'interférence et d'incompréhension entre les deux cabinets, sa tâche devenait infaisable"⁴.

¹ Marc Fossier, entretien INRP/SHE du 30 mai 2003.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.* Michèle Legras, comme Alain Devaquet, a refusé de témoigner auprès de Pierre Mignaval dans le cadre des entretiens INRP/SHE. Pour notre part, Michèle Legras a répondu à notre invitation en nous faisant parvenir un courrier dans lequel elle précisait qu'elle ne se sentait plus en capacité de répondre à nos questions. Quant à Alain Devaquet, il a toujours refusé de nous rencontrer.

III. ALAIN DEVAQUET : "UN PROFESSEUR NIMBUS ÉGARÉ SUR LES CHEMINS DE LA POLITIQUE"¹

Alain Devaquet n'est pas un habitué des médias. Et si son visage et son allure de perpétuel enseignant discret sont connus des militants du RPR et des chroniqueurs politiques, l'opinion publique ne découvre réellement le jeune ministre délégué qu'au lendemain des élections. En effet, Alain Devaquet n'a rien des *homo politicus* qu'il croise régulièrement depuis son adhésion au RPR en 1977. Il n'a ni l'aisance de Jacques Chirac, ni la faconde de Charles Pasqua, ni la réserve parfois hautaine d'Édouard Balladur. Il fait partie de ces *quadras* qui occupent le devant de la scène politique depuis le début des années 1980, mais avec une retenue qu'on ne retrouve pas chez ses collègues.

A. QUI EST CE JEUNE MINISTRE ?

Alain Devaquet naît à Raon-l'Étape dans les Vosges, dans cette petite ville située au confluent de la Meurthe et de la Plaine, surnommée la porte des Vosges. Il est le fils de Jean Devaquet et de Maria Devaquet née Noël.

Il voit le jour le 4 octobre 1942, en pleine occupation allemande et deux ans avant que la ville ne soit pillée et incendiée par les nazis, en novembre 1944.



Alain Devaquet au cours de l'émission *Apostrophes* de Bernard Pivot. 1987².

¹ L'image est de Nicole Gauthier de *Libération*.

² <https://images.app.goo.gl/DkoFjqkcCFVZWhoZ6>, consulté le 30 septembre 2018

Son père était boulanger, une profession qui se transmet jusque-là de père en fils, et qu'il est contraint d'abandonner à la suite de blessures subies pendant la guerre.

"Il ne pouvait pas toujours m'aider dans mes études : il n'avait pas dépassé le brevet élémentaire. Mais il était "derrière moi" tout le temps. Cela m'obligeait à travailler"¹.

Alain Devaquet n'a pas honte de ce milieu modeste, il le revendique même et devient subitement cassant quand il raconte qu'il n'y avait pas de cadeau à Noël chez lui. "Ne faites pas d'ironie, j'étais très heureux", réplique-t-il de façon cinglante au journaliste² du *Monde*. Le jeune Alain Devaquet est boursier, il va garder ce souvenir en tête dès lors qu'il devient ministre, lorsqu'il aborde la question de l'augmentation des droits d'inscription. Pour un boursier, la réussite scolaire prend donc un sens tout particulier. Devenir instituteur est une voie toute tracée. Il passe le concours avec succès en 1957 et intègre l'École normale de Nancy³.

"Ce n'est que là que j'ai entendu parler de l'ENA, de Normale sup., de Polytechnique"⁴.

Remarqué par ses enseignants, on lui conseille de préparer l'École normale supérieure de Saint-Cloud en 1962. Il y reste quatre ans et décroche une agrégation de physique et un doctorat ès-sciences. Puis il est stagiaire, attaché, puis chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique de 1966 à 1970. C'est à cette date qu'il entame un voyage sur le continent américain, qui l'amène à exercer à l'université Cornell, établissement privé situé à Ithaca dans l'état de New York, ainsi qu'à l'université de Western Ontario au Canada, jusqu'en 1973⁵. À son retour en France, il intègre l'université Paris VI-Pierre et Marie Curie et Polytechnique comme maître de conférences. Enfin, en 1974, il devient professeur à l'université Paris VI-Pierre et Marie Curie⁶.

Engagement professionnel et engagement politique vont de pair chez Alain Devaquet. En effet, être chercheur ne recouvre pas uniquement le domaine scientifique. Pour lui, la science ne se limite pas à sa propre application, elle prend tout son sens quand elle est communiquée et transmise. L'enseignement est donc le moteur de son orientation scientifique.

¹ *Le Figaro* du 29 février 1986.

² *Le Monde* du 4 décembre 1986.

³ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, Université et recherche : l'état d'urgence*. Paris, Odile Jacob, 1987. p. 125.

⁴ *Le Monde*, *op.cit.*

⁵ *Le Figaro* du 8 décembre 1986.

⁶ Source *Who's who*. 2009.

"Depuis l'âge de 14 ans j'ai consacré l'essentiel de moi-même à l'enseignement et à la recherche. Ce sont là deux domaines trop essentiels pour mon pays : je n'hésite pas à leur consacrer ma vie. Cette mission peut prendre des formes très diverses. Je peux servir en retrouvant mes élèves et mon enseignement, mes chercheurs et nos équations. Je peux servir en faisant des conférences, ou un livre, pour expliquer à tous ce qu'est la science, ce que sont ses enjeux. Je peux servir en faisant patiemment progresser quelques idées au sein du mouvement politique dont je fais partie ou en aidant les hommes politiques à se familiariser avec ces questions que leur formation ne leur permet pas de défricher, seuls, sans difficultés. Je peux servir, comme je viens de le faire en étant ministre ou comme je l'ai fait en étant député. La méthode et le costume changent, la tâche et le devoir restent"¹.

Son engagement politique est motivé par les mêmes raisons. En 1977, Alain Devaquet, âgé alors de 35 ans, commence un parcours politique pour le moins "hétérodoxe" comme le note son ami Jacques Toubon². Il se présente simplement au siège du RPR, au 55^e étage de la tour Montparnasse, et déclare à la responsable de l'accueil sa volonté d'adhérer au mouvement. Ses motivations sont simples, voire simplistes. Elles tiennent d'une part, à son admiration pour le général de Gaulle, dont il a lu avec avidité tous les ouvrages et, d'autre part, comme nous venons de le voir, à son désir de "mettre au service du monde politique ma connaissance de la recherche et de la technologie"³.

"Dans le bureau d'Alain Devaquet, qu'il soit ministre, qu'il soit maire du XI^e, parce que autant je ne le connaissais pas avant autant, je l'ai bien connu après, il y avait le portrait du général de Gaulle, alors qu'il est trop jeune pour avoir connu la Résistance, Devaquet il est de 42. Oui, c'est un idéaliste, au sens marxiste du terme c'est-à-dire qu'il croit aux idées, et il croit que quand il a démontré qu'une idée était bonne et que ça tenait"⁴.

L'idéal qui suscite son engagement en politique et au RPR apparaît quelque peu hors du temps.

"Et Devaquet, n'était pas un gaulliste politique, mais il était plutôt un gaulliste, on peut pas le dire au point de vue de l'état civil mais historique, symbolique"⁵.

Il semble alors que le sentiment qui domine chez cet homme relève plus de l'idéalisme que de la volonté de combattre, ce qui peut surprendre lorsqu'on s'engage en politique surtout dans un

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, Université et recherche : l'état d'urgence*. Paris, Odile Jacob, 1987, p. 272.

² Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

³ *Le Monde* du 4 décembre 1986.

⁴ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

⁵ Jacques Toubon, *op.cit.*

parti de gouvernement tel que le RPR. C'est probablement là une de ses failles qui font qu'Alain Devaquet tente de mener sa vie politique comme il le fait tant sur le plan professionnel que spirituel.

"Donc, on était très proches et puis surtout, je partageais, nous partagions beaucoup d'idées. Lui était comme chacun le sait un dignitaire de la franc-maçonnerie, ce qui n'était pas du tout mon cas, mais nous partagions beaucoup ensemble d'idées libérales, c'est-à-dire qu'en fait au sein du RPR, la fraction à gauche, ce qui veut rien dire, je veux dire, on était plutôt gaulliste de gauche, par rapport à d'autres parties du RPR qui étaient plus à droite"¹.

Ce décalage constant par rapport à la réalité de son environnement politique va être son principal handicap.

Alain Devaquet est accueilli au sein du RPR à sa juste valeur, tout du moins dans un premier temps. Il y retrouve un autre scientifique de renom, André Turcat, premier pilote du prestigieux supersonique Concorde et qui s'occupe de la branche scientifique au RPR. Le versant politique va prendre rapidement le pas sur celui de la science. Alain Devaquet apprend, à la lecture du *Figaro*, que le parti a décidé d'en faire son candidat dans le onzième arrondissement de Paris à l'occasion des élections législatives de 1978, quartier qu'il ne connaît pas et, quitte à choisir, qu'il aurait bien échangé contre une circonscription vosgienne qu'il connaît bien mieux². Le socialiste Georges Sarre est le gagnant pressenti pour cette élection. Alain Devaquet est tout de même élu. Cette victoire le propulse, à son corps défendant, dans les sphères dirigeantes du parti. Jacques Chirac lui propose avec insistance le poste de secrétaire général du RPR, Jérôme Monod étant démissionnaire après les élections de mars 1978.

On ne pourrait retenir de cet évènement que la partie émergée, c'est-à-dire une proposition arrivant à l'issue d'une simple entrevue de travail sur une stratégie politique à venir, entre le Premier ministre et le jeune député. En réalité, la proposition n'est pas une initiative de Jacques Chirac. Pierre Juillet et Marie-France Garaud observent depuis longtemps ce jeune militant très dynamique, mais peu rompu au combat politique, qui apparaît comme "transparent" dans l'esprit des militants³ et surtout ne possède, ni n'appartient à aucun réseau. En effet, son adhésion directe fait qu'il n'a ni filiation ni parrainage dans le mouvement.

"Alain a été mis, par Chirac, dans la politique, quand il s'est agi de remplacer Monod, et que Chirac ne voulait pas faire appel à des gens qui avaient déjà donné. Et on est allé chercher Alain, qui arrivait de ses Vosges natales, mais qui était un très brillant

¹ Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

² *Le Monde* du 4 décembre 1986.

³ Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Seuil, 1996, p. 445.

sujet et un esprit logique et scientifique. Et Chirac en a fait un secrétaire général du RPR, alors qu'Alain n'avait pas du tout la vocation de ça. Jérôme Monod était Jérôme Monod, ce qui veut dire qu'il a exercé ses fonctions à la tête du RPR, pleinement, c'est-à-dire qu'il n'avait des comptes à rendre qu'à Chirac. Et je pense que Jérôme est parti parce qu'il avait dit qu'il partirait après les élections, ça c'est clair. Mais il est parti aussi parce qu'à l'époque Juillet, Garaud, Pasqua avaient besoin au RPR de quelqu'un de plus docile, et ça j'en suis certain. Et donc le fait de mettre quelqu'un d'inexpérimenté... voilà"¹.

Le choix de ce type de profil au poste de secrétaire général du RPR n'est ni nouveau, ni anodin, à certaines époques du parti gaulliste. C'est l'analyse que fait Andrew Knapp en mettant en parallèle le rôle du secrétaire général du RPR et celui de Premier ministre d'un gouvernement de la V^e République et de sa majorité parlementaire. Le secrétaire général doit sa durée à ce poste à la volonté du chef du parti. Au même titre que pour un premier ministre, le secrétaire général possède une certaine autonomie dont la réalité se mesure à l'aune de ses réseaux au sein de l'appareil, avec les parlementaires et les organisations alliées et de ses capacités à faire face aux dangers récurrents des inimitiés et des rivalités autour du président comme de lui-même. C'est le cas pour André Bord et Jérôme Monod. André Bord est secrétaire général de l'UDR de juin 1975 à avril 1976. Sa renommée ne dépasse guère les limites géographiques de l'Alsace, sa terre d'élection. En réalité, le véritable *leader* du parti est Jacques Chirac qui est, à la même époque, secrétaire général honoraire. Jérôme Monod est un proche de Jacques Chirac dont il a dirigé le cabinet à Matignon, mais n'a aucun fief politique. Ancien directeur de la DATAR, protestant rigoureux, il a, dit-on, un certain savoir-faire pour "remplir les caisses du parti", mais peu de goût pour la politique politicienne. De fait, on l'éloigne des négociations sensibles, avec l'UDF entre autres.

De son propre aveu, Alain Devaquet reconnaît que c'est une expérience traumatisante qu'il vit pendant 19 mois :

"Je suis un homme de réflexion, d'écriture. Les rapports de force dans un état-major, cela ne m'intéresse pas. Mais alors pas du tout. [...] Je m'en suis sorti sans cicatrice ce n'est déjà pas mal"².

"On n'aurait pas pu imaginer pire pour lui", explique un de ses proches à une journaliste de *Libération*³. Les incessants combats internes au RPR opposant les jeunes pousses aux vieux "barons" représentent ce qu'il refuse en politique :

¹ Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

² *Le Monde* du 4 décembre 1986.

³ *Libération* du 13 juin 1986.

"Même à la tribune de l'Assemblée, je ne crois pas nécessaire de commencer chaque phrase avec une insulte"¹.

Au-delà des tensions permanentes, Alain Devaquet manifeste peu d'intérêt pour les tractations occultes, les manigances et les conspirations de cour au sein de la direction du RPR, lesquelles sont incarnées à ses yeux par le couple Juillet/Garaud, par Yves Guéna ou Charles Pasqua, pour qui il n'a que peu d'estime. Un sentiment réciproque, si l'on en croit les propos du ministre de l'Intérieur en 1986 qui ne manque pas de dire son mépris à l'égard du jeune scientifique : "Des Devaquet, j'en mange trois par petit déjeuner !"² À la fin du mois de septembre 1979, Alain Devaquet abandonne sa fonction au sein de la "machine RPR." Il confie malgré tout à un journaliste qu'il "n'a pas vu passer les balles". À un autre, il reconnaît simplement qu'il "n'était pas fait pour ça". Un avis que partage, non sans cruauté, Bernard Pons, son successeur :

"L'erreur de Devaquet a été de se prendre pour le secrétaire général du RPR"³.

Alain Devaquet, député du XI^e arrondissement, ne résiste pas à la vague rose de mai et juin 1981. En revanche, aux élections municipales de 1983, il gagne la mairie du même arrondissement, comme pour la totalité des arrondissements de Paris qui passent aux mains des droites. Cependant son travail d' élu municipal n'est pas perçu de la même façon, selon ses amis ou ses adversaires. *Le Figaro* note que, dans le déroulé d'une journée de l'édile, après avoir donné ses cours, il rejoint sa mairie et y consacre quatre heures de son temps, avant de réserver quatre autres heures à la réflexion et à l'écriture.

"Vous vous rendez compte, j'ai déjà quarante-deux ans, j'ai assez perdu de temps de ma jeunesse à lire des romans policiers"⁴.

Une vision peu partagée par les élus socialistes du conseil municipal qui considèrent qu'il "gère le XI^e arrondissement par l'absence"⁵.

En 1981, il crée le club "Science et société", toujours convaincu de la nécessité d'initier le monde politique aux arcanes de la science. L'un des arguments lors de la création de ce club repose sur la mobilisation des scientifiques dans la lutte contre le chômage⁶. Toutefois, "ce

¹ *Le Monde* du 4 décembre 1986.

² *Le Matin* du 28 novembre 1986.

³ *Le Nouvel Observateur* du 28 novembre au 4 décembre 1986.

⁴ *Le Figaro* du 29 février 1986.

⁵ *Libération* du 13 juin 1986.

⁶ *Libération*, n° spécial "La nouvelle vague", p. 36.

scientifique en mission chez les politiques" comme le qualifie *Le Figaro*, s'acharne à demeurer, contre toute attente, dans le tumulte politique de son parti. Dès décembre 1985, Jacques Chirac demande à Alain Devaquet de ne pas participer aux prochaines législatives. Furieux, il menace de démissionner de son poste d'élus du XI^e, mais ce retrait se négocie : le président du RPR lui promet la tête de liste aux prochaines régionales et le portefeuille de la recherche en cas de victoire aux législatives de 1986. Une promesse qui est tenue.

En juin 1986, Nicole Gauthier, journaliste de *Libération*, dit de lui :

"Alain Devaquet ressemble à un professeur Nimbus égaré sur les chemins de la politique. Et, simultanément, à un politicien sans étoffe, mal intégré, pour lequel le langage scientifique est rassurant. Ses loisirs sont à l'image de ce cavalier seul : depuis qu'il a abandonné, à la suite d'un grave accident, la course automobile, il passe ses vacances entouré de livres – "il dévore, il lit de tout", explique son entourage. Et quelques fois, quand il a le temps (c'est-à-dire rarement), il va jouer de l'orgue pendant la messe à l'église de sa paroisse"¹.

C'est en substance ce que l'on retient, en ce printemps 1986, de cet homme calme, placide, fumeur de pipe. Il s'éloigne volontiers de la vie mondaine pour se consacrer à sa vie familiale au cours de laquelle il écoute de la musique classique avec ses deux fils, Marc, 17 ans et Jérôme, 15 ans². Il possède une vie spirituelle intense ; c'est un catholique pratiquant ainsi qu'un franc-maçon, initié à la Grande loge de France, plus actif qu'il ne le laisse paraître.

"La fréquentation des loges m'a aidé à polir mon caractère rude, anguleux : j'y ai appris l'art des rapports humains"³.

Mais il est motivé par un idéal : transmettre sa passion de la recherche scientifique, doublé d'un sens de l'engagement que certains pourraient qualifier d'idéalisme. Bien qu'ayant un parcours politique riche, puisque celui-ci s'étend de 1977 à 2002, Alain Devaquet n'est pas, selon les représentations communément admises, un homme politique. Est-ce un "naïf", comme le présente *l'Express* ? C'est sans doute ainsi que les quatre conseillers de Jacques Chirac, Marie-France Garaud, Pierre Juillet, Yves Guéna et Charles Pasqua l'ont deviné⁴. C'est toutefois peu probable, au regard du chemin parcouru au sein du RPR depuis son passage au secrétariat général du parti. En comparaison, Jérôme Monod a rejoint la direction de la *Lyonnaise des eaux* après une expérience similaire, sans jamais revenir à la politique.

¹ *Libération*, du 13 juin 1986.

² *L'Express* du 5 au 11 décembre 1986.

³ *Ibid.*

⁴ Philippe Boggio, Alain Rollat, *Ce terrible Monsieur Pasqua*, Paris, Olivier Orban, 1988, p. 167.

Toutefois, le jugement des journalistes au mois de mars 1986 est quelque peu hâtif. Certes, ils se basent sur le ressentiment exprimé par Alain Devaquet lors des *interviews*. Pour autant, déjà au printemps de cette année-là, sa carrière politique ne s'est pas limitée à l'expérience du secrétariat général du RPR. Il est en 1976 chargé de mission au secrétariat d'État aux universités, membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale (1979-1981), conseiller scientifique en 1979, membre du comité politique et du bureau politique du RPR, chargé de mission auprès du maire de Paris (1979-1983), maire du XI^e arrondissement (1983-1995), conseiller régional de l'Ile-de-France (1983-1986) et conseiller de Paris (1983-2001)¹. La naïveté l'aurait-elle conduit à ouvrir toutes ces portes ?

Son *hexis* d'éternel jeune chercheur (certains de ses amis du RPR le surnomment Tintin pour son visage enfantin !)² joue probablement contre sa crédibilité d'homme politique, tant il est vrai que la plupart de ses collègues, qui sont à l'origine des scientifiques comme par exemple Bernard Pons qui est médecin, ont eu tôt fait d'enfiler le costume de politicien, au point d'en faire oublier leur ancien métier. Alain Devaquet revendique les deux habits, même s'il réfute l'idée qu'on puisse soupçonner chez lui une quelconque ambition : "Je ne fais pas une carrière ministérielle" déclare-t-il à Claude Weil pour le *Nouvel Observateur*. "On le croit" ajoute le journaliste, qui ne manque pas d'ajouter qu'il "a toujours un peu l'air d'un scientifique égaré dans la politique".³

Un avis que partage son ami Jacques Toubon :

"Mais il est évident que la vocation d'Alain Devaquet était d'être Prix Nobel, et pas ministre"⁴.

B. UN JEUNE GAULLISTE COMME LES AUTRES ?

La forme que prend l'adhésion d'Alain Devaquet au sein du RPR peut paraître surprenante et peu commune. Il n'est pas sûr, cependant, qu'elle réponde exactement à ses attentes, tant le parti gaulliste auquel il adhère n'est plus tout à fait semblable à celui de son créateur, du fait de la mutation qui s'opère depuis le début des années 1970.

Les élections présidentielles de 1974 sont terribles pour les gaullistes qui réalisent leur plus mauvais score depuis 1958. Malgré les efforts du candidat Jacques Chaban-Delmas à rallier

¹ Source *Who's who*. 2009.

² *L'Express*, du 5 au 11 décembre 1986.

³ *Le Nouvel Observateur* du 28 novembre au 4 décembre 1986.

⁴ Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

autour de lui l'ensemble du parti, seulement 15,11 % des voix se portent sur l'UDR contre 43,25 % pour le candidat socialiste François Mitterrand et 32,6 % pour le candidat centriste Valéry Giscard d'Estaing. Au second tour, Valéry Giscard d'Estaing gagne l'élection avec 50,81 % des suffrages, soit avec seulement 425 000 voix d'avance sur son concurrent de gauche. La faible marge de manœuvre du nouveau locataire de l'Élysée l'oblige à prendre comme Premier ministre le très récent secrétaire général de l'UDR, Jacques Chirac¹. Celui-ci accepte et prévient le nouveau président de la République :

"Je vous apporte le mouvement sur un plateau, mais à condition que vous respectiez les principes essentiels du gaullisme"².

Jacques Chirac n'est pas dans une posture confortable. Il ne possède pas la confiance de la totalité de son parti et doit gouverner avec les proches du président de la République, les Républicains indépendants, avec la nébuleuse centriste constituée des courants démocrates-chrétiens et radicaux, face à une gauche qui s'organise en prévision des législatives de 1978 et bien sûr des présidentielles de 1981. Les résultats des élections cantonales de mars 1976, suffrage traditionnellement peu politisé, vont exacerber les tensions qui existent entre le président de la République et son Premier ministre. De fait, considérant ne pas disposer des moyens qu'il estime nécessaires pour assumer ses fonctions de Premier ministre, Jacques Chirac choisit d'y mettre fin, le 25 août 1976. Libre de tous mouvements, Jacques Chirac doit cependant assurer son avenir politique et celui de son parti. À la fin du mois de septembre, au cours des journées parlementaires à Rocamadour, il appelle à la création d'un "vaste mouvement populaire" dans lequel se retrouverait "la défense des valeurs essentielles du gaullisme et un véritable travaillisme français"³. Le 5 décembre 1976, au cours d'un énorme meeting organisé au Parc des expositions de Paris, Jacques Chirac est plébiscité président du Rassemblement pour la République (RPR) avec 96 % des suffrages exprimés.

En mars 1978, après des élections législatives maintenant *in extremis* la droite parlementaire au pouvoir, Jacques Chirac et le RPR se sentent de plus en plus affranchis de Valéry Giscard d'Estaing, d'autant que les échéances présidentielles se profilent. Cependant, à trop vouloir prendre du champ à l'égard du président de la République, le *leader* du RPR risque

¹ Jacques Chirac est nommé secrétaire général, le 1^{er} décembre 1974, par le comité central de l'UDR, avant de changer les statuts du parti, lesquels permettront désormais au conseil national d'élire le secrétaire général. Le lendemain Jacques Chirac prend sa carte au parti. Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Seuil, 1994, p. 87.

² Jean Bothorel, *Le pharaon : histoire du septennat giscardien*, Paris, Grasset, 1983, p. 120.

³ Jacques Chapsal, *La vie politique sous la V^e République 1974-1987*, tome II, Paris, PUF, 1981, p. 78.

de voir bon nombre de ses députés se livrer à différentes manœuvres politiques¹ et rejoindre les rangs giscardiens. Bien qu'inspiré du RPF et y faisant sans cesse référence, y compris dans la sémantique commune de leurs sigles respectifs², le RPR, en se livrant alors à ces multiples jeux, se détourne de l'idéal gaullien et de la notion d'un mouvement qui doit rassembler au-delà des antagonismes droite/gauche. Le RPR devient un parti ancré dans les pratiques politiques partisans dénoncées par le général. En revanche, s'opposer plus durement au président de la République risque de faire passer le RPR, aux yeux de l'électorat de droite, comme le diviseur de la majorité. Le mouvement de Jacques Chirac se cantonne alors à une critique "brouillonne"³.

La victoire de la gauche en mai 1981 autorise le RPR au droit d'inventaire du "libéralisme avancé" de Valéry Giscard d'Estaing, lequel apparaît aux yeux des gaullistes comme une perversion intellectuelle du libéralisme. La critique emprunte deux arguments : le dirigisme économique, dont la bureaucratie d'État pèse sur la liberté d'entreprendre, et le libéralisme culturel, lequel est considéré comme un réel laxisme dans le domaine des mœurs et de la justice.

"Sous le manteau chatoyant du "libéralisme avancé", le giscardisme a été le principal véhicule d'un "socialisme rampant" qui frayait ainsi la voie au "collectivisme bureaucratique" de la gauche. Or cet infléchissement socialisant du septennat giscardien s'est révélé doublement désastreux pour la droite : d'une part, il a contribué à la désarmer intellectuellement et politiquement, en la privant de son identité, en suspectant ses références traditionnelles, en agréant implicitement l'hégémonie culturelle de la gauche socialiste ; d'autre part, il a désorienté l'électorat naturel de la droite française, provoquant déception et indignation parmi les couches sociales qui formaient traditionnellement l'ossature de la majorité"⁴.

La critique de l'État giscardien ne suffit pas cependant à constituer un programme électoral. Au lendemain des élections présidentielles, les gaullistes font le constat de leur nouvelle situation politique : le pouvoir n'est plus à conserver, il est à conquérir. Face à cette évidence, il faut se positionner clairement. Ils basent alors leur stratégie sur la reconquête de l'électorat de droite. Pour cela, ils s'ouvrent dès avant 1981 à la *doxa* néo-libérale qui étend son influence dans le monde dans le sillage de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Leurs discours s'arc-boutent dorénavant sur celui du libéralisme économique, ainsi que sur celui du rigorisme moral, c'est-

¹ À l'issue des législatives, Jacques Chaban-Delmas est pressenti pour siéger à nouveau au perchoir de l'Assemblée nationale. Jacques Chirac est d'accord pour cette candidature mais comprend également que Jacques Chaban-Delmas, son ancien ennemi, a le soutien du président et de l'UDF. Changeant de stratégie, Jacques Chirac présente Edgar Faure, récemment inscrit au groupe RPR. *In fine*, une vingtaine de députés RPR élira le maire de Bordeaux. Jacques Chirac fera transformer les statuts du RPR afin d'en exclure désormais les ministres et présidents d'assemblées, des instances dirigeantes Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2002, p. 430.

² *Ibid.*, p. 419.

³ Jean Baudoin, "Le "moment néo-libéral" du RPR : essai d'interprétation.", *Revue française de science politique*, 40^e année, n° 6, 1990, p. 830-844.

⁴ *Ibid.*

à-dire une vision totalement inversée du libéralisme de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre. Les grands axes de ce virage politique passent par les dénationalisations, le désengagement de l'État au niveau de la planification, de la réglementation économique ainsi que des systèmes de protection sociale. La libéralisation de l'ordre moral est comprise alors comme une dénonciation du relâchement des mœurs, et un retour de l'État sur les questions sécuritaires. Une orientation qui prend tout son sens dans une intervention du secrétaire du mouvement, Jacques Toubon, lors des assises nationales du RPR à Toulouse en 1982 :

"Pas de féminisme mais la famille, pas d'écologie mais le travail et le niveau de vie, pas de régionalisme mais la nation, pas la permissivité mais la morale"¹.

Au travers de cette mutation idéologique, le RPR ne fait que s'aligner sur celle qu'ont vécue tous les grands partis libéraux-conservateurs occidentaux.

Toutefois, il est important de poser la question de la mutation idéologique du gaullisme. Le phénomène de "dégauillisation", pour reprendre l'expression de Jean Baudoin², se caractérise par plusieurs vecteurs.

Le premier s'effectue au travers du rajeunissement du mouvement et le second par un changement de génération de militants qui n'ont pas connu la période originelle du gaullisme, qui va de la Résistance à la Libération et du RPF au référendum de 1969. Cette cure de rajeunissement du parti a deux conséquences : un renouvellement du personnel politique, mais aussi le déclin des "gaullistes historiques".

Le deuxième volet important dans l'évolution du RPR se situe dans une élévation du niveau des diplômes et des statuts socio-professionnels des militants et des cadres. Le RPR est et demeure un parti représentatif de la société française. On retrouve là l'héritage du RPF, qui se voulait être un parti populaire au sens large du terme. C'est ainsi que le définit un militant dans un article du *Quotidien de Paris* de décembre 1986 :

"Le RPR, c'est un vrai parti, avec toutes les couches sociales représentées. L'UDF c'est un club de golf"³.

Mais il existe d'importantes fluctuations au cours des années 1975-1986. La plus spectaculaire étant la chute du nombre d'ouvriers dans le parti, puisqu'on passe de 22 % en 1975 à 8 % en 1986. Une image forte du gaullisme populaire des origines semble se déliter,

¹ *Le Monde* du 26 janvier 1982.

² Jean Baudoin, "'Gaullisme' et 'chiraquisme' : réflexions autour d'un adultère", *Pouvoirs*, n° 28, 1984, p. 60.

³ *Le Quotidien de Paris* du 2 décembre 1986.

encore que, comme le font remarquer Patrick Guiol et Eric Neveu¹, ce gaullisme populaire n'est pas un gaullisme prolétarien. L'essentiel du recrutement se faisait chez les ouvriers des services publics et nationalisés, ainsi qu'au sein des agents de maîtrise.

Il semble que, selon Philippe Dechartre, les militants populaires aient été attirés par le Parti socialiste à partir de 1978/1979, ou par le Front national au début des années 1980. Ces militants sont abandonnés par le parti, lequel préfère alors concentrer son effort sur des populations plus aptes à percevoir le discours néo-libéral. Ce qui fera dire à Patrick Guiol et Eric Neveu, en reprenant le mot de Malraux :

"L'image du métro à six heures représente plus qu'une métaphore.... même si pour une fois le wagon de première classe paraît plus bondé"².

Ce phénomène de décrue des ouvriers accompagne celui des agriculteurs dans les mêmes proportions. Il semble que l'attitude du parti à l'égard de ces militants soit la même que pour les ouvriers et que rien n'ait été fait pour les retenir. L'effet est diamétralement opposé en ce qui concerne les cadres, lesquels occupent une place de plus en plus prépondérante au sein du mouvement depuis 1979. Cet effet est suscité par la crainte de mesures trop restrictives à leur égard dans le programme des candidats de gauche (nationalisations, impôts sur les fortunes) et le besoin de combattre cette gauche après 1981.

Le rajeunissement des cadres participe à cette mutation. En 1984, une enquête est réalisée au cours des assises de Grenoble³. Les chiffres sont éloquentes : les membres du RPF ayant adhéré avant 1957 ne représentent plus que 6 %, les militants du début de la V^e République ayant adhéré entre 1958 et 1967 ne sont plus que 5 %. En revanche, on constate que 18,5 % se sont engagés entre 1968 et 1975. Lors de la transformation de l'UDR en RPR, et de la reprise en main du mouvement par Jacques Chirac, un important renouvellement apporte un sang nouveau, puisque 32 % des délégués aux assises de 1984 ont adhéré entre 1976 et 1980.

La baronnie gaulliste n'est plus une référence chez les militants gaullistes, pas plus qu'au sein de l'électorat français. L'échec de la candidature de Michel Debré aux présidentielles de 1981 marque symboliquement l'ampleur du phénomène. En 1983, selon les chiffres officiels, le RPR

¹ Patrick Guiol, Eric Neveu, "Sociologie des adhérents gaullistes", *Pouvoirs* n° 28 janvier 1984, pp 91-106. Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Seuil, 1996, p. 390.

² Patrick Guiol, Eric Neveu, *op.cit.*

³ Enquête réalisée auprès de 3 027 délégués votants, Un échantillon de 2 058 réponses a été obtenues soit un taux de 68 %. Pierre Bréchon, Jacques Derville, Patrick Lecomte, "L'univers idéologique des cadres du RPR. Entre l'héritage gaulliste et la dérive droite". *Revue française de science politique*, 37^e année, n° 5, 1987, p. 675-695.

compte 850 000¹ adhérents, mais il est intéressant de constater que 30 % de ces adhérents sont âgés de moins de trente ans. L'encadrement est également rajeuni, puisqu'à la même époque 30 % des membres du comité exécutif sont de nouveaux adhérents². En 1984, lorsque Jacques Toubon devient secrétaire général, la Commission exécutive est constituée de jeunes secrétaires nationaux, dont certains sont déjà députés, tous nés après 1940. On y retrouve, entre autres, Alain Juppé (né en 1941), Michel Barnier (né en 1951), Christian Bergelin (né en 1945), François Fillon (né en 1954), Jacques Godefrain (né en 1943), Michel Noir (né en 1944) et Philippe Séguin (né en 1943), le maire de Grenoble Alain Carignon (né en 1949) et le maire de Chalons-sur-Saône Dominique Perben (né en 1945) ainsi qu'une jeune enseignante, Michèle Alliot (née en 1946)³.

Dans un article paru en 1984 dans la revue *Pouvoirs*, Jacques Frémontier⁴ étudie un échantillon de 33 jeunes cadres du RPR, tous nés après le 1^{er} janvier 1940, répartis de la façon suivante : 10 députés, 20 nouveaux maires, 2 adjoints au maire de Paris et le délégué national à la Jeunesse du RPR, sans mandat électif. Son étude propose deux problématiques : sont-ils totalement différents de leurs aînés, et offrent-ils un message politique différent et nouveau ? Leurs origines sociales se déclinent de la façon suivante : sur les 33 "cadets" du RPR, 6 sont issus de cette élite bourgeoise faite de revenus très confortables du chef de famille et d'un réseau de relations professionnelles et sociales important (soit 18,18 %). On cite l'exemple de Françoise de Panafieu, adjointe à la Culture du maire de Paris, fille de François et Hélène Missoffe, anciens ministres l'un et l'autre, nièce de Jean-François Poncet et petite fille d'une Wendel. Ensuite, 6 proviennent de la *higer middle class*, c'est-à-dire un milieu de chefs de moyennes entreprises comprenant de 50 à 100 employés, de cadres supérieurs, d'avocats, de médecins ou d'officiers supérieurs. Le contingent le plus important, soit 27,27 %, sont d'extraction plus moyenne. On y retrouve des filles ou fils de chefs de PME, de cadres moyens, d'officiers subalternes ou d'enseignants du secondaire. C'est le cas d'Alain Carignon, jeune maire de Grenoble dont le père était correspondant local du *Dauphiné libéré*. Une partie non négligeable (21,21 %) est le produit de la petite bourgeoisie, celle des commerçants, des artisans, des instituteurs et des sous-officiers. Philippe Séguin, dont la mère est institutrice et le père tué à la guerre, est très représentatif de cette catégorie. C'est aussi le cas pour Alain Devaquet dont

¹ Ces chiffres sont bien évidemment "gonflés", mais l'ampleur des nouvelles adhésions pourra être confirmées par d'autres sources indépendantes. Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Seuil, 1996, p. 128.

² Andrew Knapp, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Seuil, 1996, p. 128.

³ William R. Schonfeld, RPR et UDF à l'épreuve de l'opposition. *Revue française de science politique*, 36^e année, n° 1, 1986, p. 14-29.

⁴ Jacques Frémontier, "Les jeunes élus du RPR, des héritiers ou des parricides ?", *Pouvoirs*, n° 28, 1984.

le père est boulanger. Enfin, seul 9,09 % sont enfants d'ouvriers, d'employés ou de paysans ; une cohérence avec les chiffres des militants RPR relevés pour la même période.

Le *cursus* scolaire et universitaire de ces jeunes demeure cohérent avec la mutation idéologique du RPR au début de ces années 1980. Contrairement à la *doxa*, ces cadets de droite n'ont pas été plus scolarisés au sein de l'école privée que dans les rangs de l'école de la République : un sur deux a suivi l'enseignement de l'école publique, alors qu'un sur trois a suivi un cursus scolaire au sein de l'école libre. Ils sont 6 sur 33 à avoir alterné les deux modes d'enseignement, tout en achevant leur second cycle dans le public. Le parcours universitaire est plus marqué. En effet les grandes écoles séduisent majoritairement ces jeunes gens. Ils sont 24,24 % à choisir ce cap. Alain Juppé, Dominique Perben, Philippe Séguin et Jacques Toubon se tournent vers l'ENA, Jean-Louis Masson et Jacques Vernier optent pour Polytechnique¹. Jacques Berthelot et Alain Juppé tentent l'ENS puis sont agrégés². Bruno Bourg-Broc est le seul ayant obtenu un CAPES, alors que 10 de ses compagnons ont choisi la voie du DES, dont 8 en droit et 2 en histoire. Enfin 27,27 % ont suivi les cours des Instituts d'études politiques.

Toutefois, le passage par les grandes écoles aussi prestigieuses soient-elles n'est pas le seul vecteur favorable pour l'accession aux postes à responsabilité du personnel politique du RPR. La voie purement scientifique comme l'est celle d'Alain Devaquet apparaît donc comme exceptionnelle. Il est vrai qu'elle prépare moins bien à une carrière politique que l'IEP, Sciences po. ou l'ENA. Jacques Frémontier met l'accent sur les autodidactes. Au-delà du fait que certains n'ont même pas leur bac (24,24 %), il note que ces non-diplômés sont des fils de chefs d'entreprise (Patrick Balkany, Charles Hochart, Jean-Claude Mignon et Jean-Paul Charié) ou sont issus de la petite bourgeoisie (Alain Carignon, Jean-Louis Dole). Leurs origines sociales en font des adversaires plus déterminés encore pour se battre et gagner des villes tenues par la gauche. De plus, ils deviennent alors d'excellents porte-parole du discours néo-libéral.

"L'émergence de ces *self-made-men* ne fait sans doute que traduire en terme scolaire/universitaire une mutation sociopolitique fondamentale : la mainmise progressive du secteur privé sur le pouvoir local. Un nouveau modèle tend à l'emporter dans l'imaginaire social : celui du jeune homme énergique qui préfère le cursus de l'entreprise à celui de l'université"³.

Treize membres de l'étude présente sont issus du monde de l'entreprise, dont 6 sont autodidactes. La notion d'entreprise prend alors un sens tout à fait particulier. Le parcours en

¹ C'est le cas pour Alain Devaquet.

² Il en va de même pour Alain Devaquet.

³ Jacques Frémontier, "Les jeunes élus du RPR, des héritiers ou des parricides ?" *Pouvoirs*, n° 28, 1984.

entreprise tente alors à se substituer au parcours militant, tant sa symbolique est un des piliers fondamentaux au cœur du discours néo-libéral. L'entreprise n'est plus l'outil d'une économie, c'est dorénavant une mythologie au service d'une idéologie.

L'engagement politique possède de nombreuses origines. Si le général avait réussi, sur sa seule image, à agréger autour de lui un grand nombre de militants en 1948, d'années en années le phénomène n'est plus aussi opérant. La famille est devenue alors un lieu de conscientisation forte quand celle-ci est déjà militante. Près d'un tiers des cadets ont un père élu, 2 ont un père militant au RPR ou à l'UDF, pour 7 d'entre eux leur père est sympathisant gaulliste, et pour 9 un ancien résistant. Mais le meilleur vecteur d'adhésion au mouvement gaulliste demeure les événements politiques. On retrouve alors les grandes dates de l'histoire politique française de l'après-guerre, mais aussi les événements internes au mouvement gaulliste. La guerre d'Algérie et la lutte contre l'OAS sont des facteurs déclenchants pour 9,09 % d'entre eux. Mai 1968 et la grande manifestation du 30 mai sur les Champs-Élysées suscitent à nouveau des vocations pour 18,18 %. La candidature de Jacques Chaban-Delmas ainsi que la création du RPR en 1976 créent un nouveau courant de sympathie à l'égard du mouvement gaulliste. Ils sont alors 27,27 % à s'engager à l'instar d'Alain Juppé, Patrick Balkany et Nicolas Sarkozy. Enfin l'arrivée de la gauche au pouvoir mobilise une fois de plus près de 12,12 % de jeunes gens.

Alain Devaquet a pour sa part une démarche bien plus personnelle et semble vouloir échapper aux statistiques. Il a un engagement tardif (35 ans), ni son environnement familial, ni son parcours universitaire ne le destinent à une carrière politique. Il s'engage au RPR uniquement motivé par l'admiration qu'il a envers le général de Gaulle précisément au moment où le parti s'éloigne de la figure tutélaire de celui-ci.

C. LE GAULLISME : UN HÉRITAGE ENCOMBRANT ?

Depuis les années 1970, les jeunes recrues du RPR sont-elles essentiellement "gaullistes", au sens originel du terme ? En 1984, seuls 37 % de militants justifient leur engagement au RPR, par l'attachement qu'ils ont à l'égard de la figure de Charles de Gaulle¹.

"À l'heure où le mouvement gaulliste réussit pour la première fois à s'implanter profondément dans le tissu local et où Jacques Chirac apparaît - peut-être provisoirement - comme le plus crédible des candidats à la succession, c'est l'UDF, divisée par la querelle des chefs, ébranlée par l'éclipse de son fondateur

¹ Pierre Bréchon, Jacques Derville, Patrick Lecomte, "Les cadres du RPR", Paris, *Economica*, 1987, p. 154.

charismatique, qui lui semble lui imposer son hégémonie idéologique. Le virus de l'État minimal fait des ravages. Le fantasme du parricide s'empare de plus d'un cadet : brûlons l'œuvre du Père ! dénationalisons Renault ou l'EDF ! construisons une armée européenne ! réfugions-nous dans la matrice américaine ! "¹.

Quel est le poids de cet héritage dans l'engagement des jeunes recrues du RPR ? Quelles valeurs représente-t-il encore ?

Dans l'étude réalisée en 1984 auprès des délégués aux Assises de Grenoble, les politistes Pierre Bréchon, Jacques Derville et Patrick Lecomte² nous expliquent qu'à cette époque, les militants engagés dans le mouvement sur la période 1940-1975 étaient 77 % à considérer que la personnalité du général avait été prépondérante dans leur décision. Ils étaient encore 48 % à affirmer que cette référence était effective pour ceux dont l'adhésion s'est effectuée dans la période 1981-1984. Cependant, à la lecture des questions posées à ces adhérents, on comprend que cette image fait référence à des périodes historiques précises : la Résistance et l'Appel du 18 juin, le retour aux affaires en 1958, ainsi que l'abandon du pouvoir après l'échec du référendum de 1969. C'est donc davantage la dimension historique de l'homme que son message politique qui marque la mémoire des militants. Pour autant, ces jeunes gaullistes de 1984 vont se démarquer considérablement de l'environnement idéologique gaulliste, voire gaullien, premièrement par l'approche économique, conceptualisée par la conversion au discours néolibéral et le rejet de "l'ardente obligation" de la planification ; et deuxièmement, par la dimension sociale de la solidarité, socle fondamental et héritage du Conseil national de la Résistance, lequel ne semble plus être une priorité dans les projets politiques du RPR.

Dès lors, un nouveau terme intervient dans le vocabulaire des analystes politiques : celui de *l'héritage gaulliste*. Qu'entend-on par gaullisme et comment peut-on se dire gaulliste ? Il apparaît que le gaullisme se concrétise conjointement par l'homme, Charles de Gaulle, et par l'acte fondateur, l'Appel du 18 juin 1940. C'est ce que comprend Alain Devaquet et c'est à ce gaullisme-là auquel il veut s'attacher quand il fait le choix de son adhésion au RPR. À ce stade, le gaullisme s'incarne dans cette seule image forte, il n'y a donc pas, à proprement parler, d'idéologie. Il semble alors qu'il n'existe pas d'autre héritage que celui-ci. Matérialiser le gaullisme et son héritage, c'est en faire un objet :

"Le terme d'héritage suppose donc un objet doté d'un contenu. Dans le cas de l'héritage partisan, il peut s'agir, par exemple, d'un legs organisationnel ou idéologique. C'est pourquoi, l'héritage sous-entend l'idée d'une substantialisation, voire d'une

¹ Jacques Frémontier, "Les jeunes élus du RPR, des héritiers ou des parricides ?" *Pouvoirs*, n° 28, 1984.

² Pierre Bréchon, Jacques Derville, Patrick Lecomte, "L'univers idéologique des cadres du RPR, Entre l'héritage gaulliste et la dérive droite", *Revue française de science politique*, 37^e année, n° 5, 1987, p. 675-695.

objectivation, entendue dans le sens d'appréhension d'un fait social comme une réalité objective dotée d'une existence extérieure et autonome. Il peut être considéré comme un mode de référence au passé substantialisé"¹.

Cette substantialisation prend corps par la mutation d'un gaullisme historique à un gaullisme doctrinal. Deux thèmes forts déterminent alors le corps doctrinal de l'orthodoxie gaulliste : la participation et le caractère populaire de la base électorale du gaullisme. En voulant s'approprier ces "dogmes", après la disparition politique et réelle du général, les cadres du RPR se posent en gardiens du temple du gaullisme des origines. En 1977, le RPR évoque encore au cours d'un congrès extraordinaire "la tradition gaulliste de la participation dans l'entreprise"². Quant à cette assise populaire qui avait fait l'âge d'or du RPF, elle demeure un rêve de retour aux sources que caresse le RPR, en utilisant à nouveau le concept de rassemblement dans le nom de la nouvelle formation gaulliste.

Vouloir échapper à cette orthodoxie, c'est prendre le risque de perdre l'essentiel du "patrimoine génétique" du gaullisme. Mais la réalité sociologique des cadres du RPR nous éclaire davantage sur la distance qui existe dorénavant entre la symbolique et la réalité des choix politiques. Le RPR se détourne de l'idéal d'un mouvement populaire et interclassiste, lequel n'existe plus que dans la mystique gaulliste du rassemblement et de l'unité nationale. Dans cette même étude sur les cadres du RPR³, les politistes notent que l'identification aux classes supérieures non seulement contredit le principe populaire du rassemblement, dans son sens littéral, mais déplace le pôle d'attraction des militants vers cette autre sociologie. Si l'idée d'appartenir à une classe sociale est toujours prégnante à 48 %, il est clair que les délégués de ces assises pensent appartenir aux classes supérieures. En effet, l'étude laisse apparaître que 19 % prétendent appartenir aux classes privilégiées, 28 % à une classe dirigeante, 9 % à la classe libérale. Une importante proportion s'identifie à la classe moyenne pour 33%, et seuls 7% d'entre eux se sentent faire partie d'une classe de salariés.

Il est évident que les préoccupations d'ordre économique, culturel et politique y tiennent une part importante. Le glissement progressif du RPR à la fin des années 1970 n'est pas dû, de façon exclusive, à sa mutation sociologique. Cette auto-perception "élitiste" modifie considérablement les orientations et le positionnement politique du parti. Désormais convaincu

¹ Florence Haegel, "Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR", *Revue française de science politique*, 40^e année, n° 6, 1990, p. 64-879.

² *Le Monde* du 2 juin 1977.

³ Pierre Bréchon, Jacques Derville, Patrick Lecomte, "L'univers idéologique des cadres RPR. Entre héritage gaulliste et dérive droite", *Revue française de science politique*, 37^e année, n° 5, 1987, p. 675-695.

des cibles sociologiques qu'il va devoir conserver en son sein, le RPR doit se forger un *corpus* idéologique adapté.

Là encore Alain Devaquet ne possède pas la même analyse et le même auto-positionnement. Ce fils de boulanger provincial, ce boursier devenu enseignant et chercheur ne correspond en aucun point au profil sociologique des militants RPR défini au cours de ces études. N'ayant ni filiation, ni formation politique antérieure, le futur ministre délégué ne perçoit pas d'emblée les mutations que le parti dans lequel il s'engage est en train de vivre. Cette erreur d'appréciation explique sans doute les difficultés qu'il rencontre lors de son passage au secrétariat national et lors de débats avec des membres de son parti au moment de rédiger sa propre loi.

Cette première partie nous donne à voir un état des lieux des mutations du monde universitaire depuis 1968 jusqu'à l'année 1986, d'Edgar Faure à Alain Devaquet.

La loi Faure est un pilier. Construite sur les ruines d'une université anachronique, elle demeure une référence sur laquelle l'université moderne fonctionne encore. Elle est aussi un paradoxe. Initialisée par un exécutif qui s'était avéré incapable d'anticiper un mouvement venu des profondeurs de cette université, Edgar Faure, ministre de Charles de Gaulle, en a fait un outil moderne, stable et durable tant dans son fonctionnement administratif, pédagogique que politique. Les vieilles traditions mandarinales ont été écartées pour faire place à un système éducatif adapté aux espoirs des étudiants ainsi qu'aux demandes technologiques du pays. Mais les tentations de réformer la loi Faure ont été fréquentes et les arrière-pensées partisans ne sont jamais éloignées de cette volonté réformatrice. Alice Saunier-Seïté voulait en faire un outil élitiste au service du monde économique, financier et industriel, sans omettre d'en débarrasser les marxistes qui en "gangrèneraient" le fonctionnement. Alain Savary voulait pour sa part une université plus ouverte au tissu économique national, mais aussi régional. Fidèle à ses convictions politiques, il désirait une université au fonctionnement plus démocratique.

Dans la première moitié des années 1980, le courant de pensée libéral souffle également sur les universités. L'université doit être à la tête de cette révolution qui gagne déjà les États-Unis et la Grande-Bretagne. Des initiatives à l'instar de celle d'Alain Touraine et de Michel Crozier émergent et si le mode pédagogique de ces nouvelles expériences ne diffère guère de ce qui se passe dans nos universités, c'est le fonctionnement financier et surtout administratif qui se veut original. Copiée sur le modèle de l'entreprise, cette université cherche à se soustraire du principe de service public étatisé, perçu par les initiateurs de ce nouveau système universitaire comme une charge et comme une inertie.

Bien que fidèles à la délégation de service public, les propositions du GERUF ne sont pas aussi éloignées du courant de pensée libéral. Toutefois, le véritable substrat de la brochure *Renaissance* demeure l'abrogation totale et irréversible de la loi Savary et aussi de la loi Faure considérée comme le germe de toutes les carences que connaîtrait l'université depuis 1968.

L'université française à la veille des élections législatives de mars 1986 doit faire face à deux types d'assauts : la voie du libéralisme sur le mode des universités privées américaines et le retour à un fonctionnement *ante* 1968. Nommé au poste de ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Alain Devaquet n'envisage pour l'université, ni la révolution conservatrice, ni le retour des mandarins. Au demeurant Alain Devaquet, qui reconnaît une appétence particulière pour la recherche plus que pour l'enseignement supérieur, n'a pas de perspective spécifique pour l'université. Ce militant et admirateur du général de Gaulle n'a pas

d'idées préconçues sur l'université, environnement qu'il connaît pourtant bien, puisqu'il y enseigne depuis de nombreuses années. Il le dit et le reedit tout au long de la crise : la loi Savary qui régit les universités en mars 1986, ne lui paraît pas être une mauvaise loi et il ne voit pas l'urgence à la réformer, encore moins à l'abroger.

Toutefois, pour avoir tenu un poste à responsabilité au sein du parti gaulliste, Alain Devaquet ne peut pas ignorer les tensions inhérentes à un ministère partagé par des membres du RPR et dirigé par un cacique de l'UDF. Il comprend que les problématiques à venir sont moins d'ordre technique que politique. Au reste, il est légitime de poser la question de la présence d'Alain Devaquet à ce poste. Certes, c'est un brillant scientifique, qui connaît également les rouages de l'université en tant qu'enseignant, mais son cheminement militant n'est pas sans écueil. Le passage par le secrétariat général du RPR est vécu par Alain Devaquet comme une épreuve difficile. Si ce n'est sa fidélité à Jacques Chirac, rien ne le voue politiquement à présider aux destinées de l'enseignement supérieur. Considéré en son temps comme "docile" par Marie-France Garraud et Pierre Juillet, Alain Devaquet est-il tout à fait l'homme de la situation pour faire face à l'épaisseur politique de René Monory dans un ministère sensible et toujours en alerte ? D'autant que René Monory n'apprécie guère la présence d'un ministre délégué et de secrétaires d'État dans un ministère dont il voulait conserver l'entière maîtrise. Le positionnement d'Alain Devaquet est précaire. Face à la stature de René Monory, il ne peut pas (et ne veut pas) revendiquer un quelconque statut d'homme politique rompu aux arcanes de la fonction, pas plus que celui d'un carriériste. C'est sa première expérience de ministre. De plus, Alain Devaquet dirige un ministère qu'il n'a pas appelé de ses vœux et se voit devoir écrire une loi dont il ne perçoit ni la nécessité, ni l'urgence. Cette fragilité ne constitue-t-elle pas les premiers éléments d'une crise à venir ?

DEUXIEME PARTIE

LA CONSTRUCTION DE LA LOI DEVAQUET

Au-delà de l'ambition récurrente qui préoccupe les différents gouvernements depuis Mai 1968 de maîtriser cette imposante institution souvent éruptive, il y a de la part du nouveau Gouvernement une volonté de mettre un terme aux multiples expériences passées. Deux perspectives se dessinent doucement depuis plusieurs années : la tentation du retour au statut mandarinal qui persiste dans les esprits des professeurs depuis la loi Faure, et la soumission de l'université et de la recherche aux nouveaux dogmes libéraux. Des enseignants, en collaboration avec des syndicats et des hommes et des femmes politiques, s'organisent dans ce sens pour créer des *lobbies* prêts à solliciter les élus et les futurs élus. Plus audacieux encore, des chercheurs lancent des initiatives tendant à autonomiser totalement les universités sur le modèle des universités privées américaines ou japonaises. L'autonomie est donc le maître-mot des débats au sujet du monde universitaire.

Ces axes de réflexion sont en cohérence avec les lignes politiques de la coalition victorieuse des législatives de mars 1986. Pour autant, on ne peut ignorer qu'aux yeux de l'UDF et du RPR, réformer l'université c'est tout d'abord supprimer la loi Savary, encore en vigueur en ce printemps 1986 ; cette loi contre laquelle les anciens élus de l'opposition se sont battus pied à pied en déposant pas moins de 2 204 amendements¹. Pour autant, si les universitaires engagés travaillent d'arrache-pied pour sensibiliser les politiques sur la nécessité de refondre en profondeur l'université, le sujet n'apparaît pas prioritaire dans les débats préparatoires des cadres de l'UDF comme du RPR, et si l'oreille de ces derniers est attentive, elle est avant tout électorale. Avant les élections, la plate-forme électorale présentée par les deux partis de droite et du centre est certes sans ambiguïté mais peu argumentée ; un seul article de trois lignes évoque le sort des universités et la recherche :

"Les établissements d'enseignement supérieur seront pleinement autonomes et délivreront leurs propres diplômes (suppression de la loi Savary, possibilité de création d'établissements privés d'enseignement supérieur)"².

¹ Serge Hurtig, *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presses de Sciences po, 2002, p. 234.

² Jacques Chirac, Jean Lecanuet, *Plate-forme pour gouverner ensemble*, Rassemblement pour la République, Union pour la Démocratie française, Paris, le 16 janvier 1986, p. 11. Archives de l'UMP.

L'absence de concertation (ou la volonté de ne pas approfondir le sujet) autour du sort des universités s'avère être un problème pour le ministre délégué. En dépit des brochures publiées, des tribunes, des appels parus dans la presse et des propositions de loi déposées devant le bureau de l'Assemblée, Alain Devaquet n'est pas enclin à un quelconque bouleversement dans le monde universitaire et seul le discours de politique générale du Premier ministre qui officialise le choix du Gouvernement en la matière le contraint à réagir. Abroger la loi Savary, puisque telle est la volonté de Jacques Chirac, est un premier essai pour les professeurs de droite et leur syndicat, qu'ils tentent immédiatement de transformer en déposant leur propre proposition de loi. Il leur faut absolument une loi "revancharde" et enfin retrouver les territoires perdus en 1968 et après 1981. Alain Devaquet refuse de se soumettre à cette offensive. La seule parade suppose d'écrire une nouvelle loi. Mais il doit se démarquer de son aile droite sans renier les engagements de la majorité victorieuse.

Pour peu plaisant que ce soit, Alain Devaquet doit se battre contre son camp. Cependant son travail est grandement facilité par l'absence d'opposition. En effet, les syndicats enseignants comme étudiants demeurent discrets. De plus, au moment où des éléments de son projet "fuitent" dans la presse¹, professeurs et étudiants ont quasiment déserté les universités.

Alain Devaquet n'est pas seulement ministre délégué à l'Enseignement, on lui a aussi confié la Recherche. À ce titre, il doit réagir conjointement aux propositions du GERUF sur le destin du CNRS qu'il verrait bien disparaître en tant qu'institution pour rejoindre le giron de l'enseignement supérieur, et à la volonté de certains ministères concernés de s'approprier une partie de la recherche. Là encore, Alain Devaquet doit se battre sans toutefois brusquer ses collègues ministres au nom de la cohérence du programme politique de la coalition. Une situation contradictoire qui rend la tâche d'Alain Devaquet particulièrement délicate.

¹ *Libération* du 29 mai 1986.

CHAPITRE IV

LA NOUVELLE MAJORITÉ À L'OFFENSIVE SUR LA QUESTION UNIVERSITAIRE

Rien n'est clairement défini et le texte d'un programme électoral n'est pas encore une loi. Entre le 18 mars 1986, date à laquelle Alain Devaquet est appelé par le nouveau premier ministre Jacques Chirac, et le 9 avril, date à laquelle ce dernier fait son discours de politique générale, le sort de la loi Savary n'est pas encore scellé : abrogation ou toilettage ?

"Le fait que l'on décide oui ou non d'abroger la loi Savary n'était pas une évidence biblique. Il y avait d'autres solutions potentielles, et donc les premières semaines, c'est-à-dire jusqu'au discours de politique générale de Chirac, on ne sait pas si la loi sera abrogée"¹.

En effet, à aucun moment, le jeune ministre délégué n'a été sollicité, ni par Jacques Chirac, ni par le parti, pour discuter de l'opportunité de cette abrogation, avant ou après le 16 mars².

I. LA PROPOSITION DE LOI N° 75, DITE LOI FOYER : UNE PROPOSITION DE LOI OFFENSIVE

Un évènement rapporté par Jean-Jacques Payan³, pourtant passé totalement inaperçu, illustre la complexité d'aborder politiquement une réforme d'ampleur dans le domaine universitaire. Dans le cadre des consultations qu'un nouveau ministre ne manque pas de faire après sa nomination, René Monory, accompagné de son ministre délégué Alain Devaquet et de sa secrétaire d'État Michèle Alliot-Marie, rencontre le 7 avril 1986 l'ensemble des recteurs-chanceliers ainsi qu'une grande part de l'administration centrale constituée de directeurs, doyens d'inspections générales, chefs d'établissements directement rattachés au ministre et services d'information. Cette réunion débute par un propos de René Monory suivi par celui d'Alain Devaquet portant l'un et l'autre sur l'aménagement possible de la loi Savary. Alors qu'ils se trouvent devant une assemblée de recteurs nommés sous la précédente législature (24 sur 28), René Monory et Alain Devaquet doivent faire face à une critique en règle de la loi

¹ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

² Assemblée Nationale, *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête relative aux événements de novembre et décembre 1986*, n° 850, audition de M. Alain Devaquet, Annexes, tome I, p. 39.

³ Laurence Paye-Jeanneney, Jean-Jacques Payan, *Le chantier universitaire, "Bâtir l'avenir"*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 214. Jean-Jacques Payan est en 1986 directeur des Enseignements supérieurs et de la Recherche au ministère de l'Éducation nationale.

Savary et de la difficulté de sa mise en application, sous l'œil amusé de Michèle Alliot-Marie. Alors que rien pour le moment n'est réellement engagé de la part du Gouvernement quant à la loi Savary, et que beaucoup hésitent entre abrogation et aménagement, Michèle Alliot-Marie, incarnant ici la ligne dure, peut à l'issue de cette réunion convaincre le chef du Gouvernement d'opter pour l'abrogation. C'est l'analyse que fait René Monory, lorsqu'il reçoit Jean-Jacques Payan, au lendemain de cette assemblée :

"Vous avez noté, monsieur le directeur général, que j'ai pris grand soin, comme Alain Devaquet, d'éviter le mot d'abrogation, mais la réaction des recteurs nous place en porte-à-faux"¹.

Pour René Monory, le terme d'abrogation n'est pas "heureux"². Après en avoir discuté avec Bertrand Saint-Sernin, son directeur de cabinet, il demande à celui-ci d'appeler Maurice Ulrich³, le directeur du cabinet du Premier ministre, pour lui faire part de ses réflexions au sujet de la réforme. René Monory reçoit différentes notes sur la nécessité d'un seul toilettage de la loi Savary provenant de divers universitaires. Prudent, il obtient le texte du discours que Jacques Chirac prépare, dans lequel le terme "abrogation" apparaît. René Monory demande alors à Jacques Chirac de remplacer "abrogation" par "révision, aménagement ou toilettage"⁴. Jacques Chirac lui donne son accord. Pourtant, le 9 avril 1986 le Premier ministre s'exprime de la façon suivante à l'Assemblée nationale :

"Dans l'enseignement supérieur, le principe d'autonomie doit être définitivement concrétisé, tant à l'entrée, au moment de la sélection des étudiants, qu'à la sortie au moment de la délivrance des diplômes [...] L'autonomie doit aller de pair avec un allègement des structures universitaires, un décloisonnement du travail d'enseignement et de recherche, une mobilité accrue des hommes [...] Cette rénovation de l'université suppose l'engagement sans réticence de tous les enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur. Elle passe par une abrogation rapide de la loi sur l'enseignement supérieur de 1984, quasi unanimement rejetée par les corps universitaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RPR et UDF.*)".

¹ Laurence Paye-Jeanneney, Jean-Jacques Payan, *Le chantier universitaire, "Bâtir l'avenir"*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 214.

² Bertrand Saint-Sernin est professeur de philosophie. Après avoir enseigné à Lille III en 1982, il est nommé recteur et chancelier de l'université de Nancy-Metz (1982-1986). En 1986, il devient le directeur de cabinet de René Monory. Bertrand Saint-Sernin, entretien INRP/SHE du 2 janvier 2002.

³ Ancien diplomate, puis adjoint du cabinet de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, Maurice Ulrich est nommé président directeur général d'*Antenne 2* de 1978 à 1981. En 1981, il devient le directeur de l'Information et de la communication auprès de Jacques Chirac alors maire de Paris.

⁴ Michel Roger, entretien INRP/SHE du 1^{er} juillet 1999.

Que s'est-il passé ? C'est sous la pression d'Yves Durand, le conseiller à l'enseignement supérieur auprès du Premier ministre, que le mot abrogation apparaît dans le texte du discours de Jacques Chirac. Et en dépit de l'accord passé avec René Monory, Yves Durand insiste encore pour que le mot demeure¹, comme l'indique Michel Roger². L'inquiétude domine au ministère de l'Éducation nationale.

"Le Premier ministre a prononcé des phrases dont il ne perçoit pas toutes les conséquences possibles"³.

confie René Monory à Catherine Maus, sa cheffe de cabinet et il ajoute quelques années plus tard :

"On a eu peur quand on a entendu la déclaration de Jacques Chirac. On n'était pas d'accord parce qu'on savait que ça allait mettre le feu. [...] J'avais dit à Chirac : "Pendant votre discours, vous ne direz rien, pas de ça". "Non, non, René, je vous promets, je vous promets". Et puis finalement, il a parlé parce que le recteur Durand l'avait mis sur son papier, qu'il n'avait pas relu. Sûrement".

Cet "incident" met en lumière trois choses extrêmement importantes. L'une est le peu de valeur que donne Jacques Chirac, Premier ministre, à un accord qu'il passe avec son ministre de l'Éducation nationale, la deuxième est relative à l'extraordinaire influence qu'exerce Yves Durand auprès du Premier ministre. Enfin, la légendaire versatilité politique de Jacques Chirac pour la dernière.

Fort de la déclaration de politique générale du Premier ministre, devant l'Assemblée, 19 députés pour le groupe RPR :

Pierre Messmer,	Alain Peyrefitte,	Jean Foyer,
Pierre Pascalon,	Bruno Bourg-Broc,	Claude Barate,
Michel Bernard,	Olivier Guichard,	Alain Chastagnol,
Bernard Debré,	Didier Julia,	Jean-Paul Seguéla,
Michel Hannoun,	Jacques Legendre,	Gérard Léonard,
Christian Cabal,	Jacques Sourdille,	Maurice Toga,
Jean-Michel Dubernard,		

et 4 députés pour le groupe UDF :

Jean-Claude Gaudin,	Yves Fréville,	Raymond Barre,
Edmond Alphandéry,		

¹ René Monory, entretien INRP/SHE du 29 janvier 2003.

² Ancien chargé de mission au cabinet de Jean Lecanuet, Garde des Sceaux en 1975, puis de 1976 à 1977, conseiller technique au cabinet de Jean Lecanuet alors ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, Michel Roger est également conseiller municipal de Poitiers en 1983. En 1986, il est conseiller technique, puis directeur de cabinet de René Monory de 1986 à 1987. Michel Roger, entretien INRP/SHE du 1^{er} juillet 1999.

³ Catherine Maus, entretien INRP/SHE du 12 décembre 2001.

déposent le 11 avril 1986 au bureau de l'Assemblée, sous le numéro 75, une proposition de loi relative aux universités, dite loi Foyer¹. Jean Foyer a été professeur de droit des universités de Poitiers, de Lille, de Nanterre et d'Anger. En 1986, il enseigne encore à Paris II Panthéon-Assas. Appartenant au RPR, il est élu de façon ininterrompue depuis 1959, député du Maine et Loire. Également membre du GERUF, il incarne, au sein de son parti, l'aile conservatrice. C'est du moins ce que montre Jacques Toubon :

"Il y a à l'intérieur du RPR une tendance que l'on appelle en termes journalistique, les mandarins, et c'est surtout vrai par exemple dans les études de médecine, on a toujours l'habitude de parler des mandarins, mais ça existe dans tous les domaines de l'Université et de la Recherche. Et je pense qu'ils avaient préparé de longue main, une sorte de nouvelle structure, de nouvelles propositions, et ceci est d'autant plus vrai que Jean Foyer était anti-cohabitationniste, il était doctrinalement anti-cohabitationniste, deuxièmement que il aurait souhaité reprendre la présidence de la commission des lois et c'est moi qui a été désigné comme candidat et je pense qu'il n'a pas été très content. Il avait donc plusieurs raisons de se mettre en position de pointe"².

La composition de cette liste de parlementaires est importante. En effet, si l'on y retrouve des figures incontournables du personnel politique de la droite et du centre (Pierre Messmer, Bernard Debré, Alain Peyrefitte et Olivier Guichard, tous deux anciens ministres de l'Éducation nationale pour le RPR ou encore Raymond Barre, ancien Premier ministre, Jean-Claude Gaudin ou Edmond Alphandéry pour l'UDF), elle est cependant majoritairement composée de membres du RPR. On peut supposer, au travers de cette faible représentativité, qu'une réforme de l'université n'est pas une priorité pour toutes les composantes de l'UDF. Il faut noter encore qu'à part Jean Foyer, aucun membre du GERUF ne figure sur cette liste. Enfin, elle est constituée de 17 universitaires et enseignants du secondaire. On dénombre ainsi :

- 6 professeurs de médecine :
Christian Cabal,
Michel Dubernard
Michel Hannoun
Jean-Paul Seguéla
Jacques Sourdille
Maurice Toga
- 2 professeurs de droit :
Gérard Léonard
Jean Foyer
- 4 professeurs de sciences
économiques :
Pierre Pascalon

¹ En réalité, c'est sous le nom de Pierre Messmer que ce projet de loi a été déposé.

² Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

Edmond Alphandéry
Raymond Barre
Yves Freville

- 2 professeurs d'histoire et de géographie¹ : Jean-Claude Gaudin
Bruno Bourg-Broc
- 2 professeurs de lettres : Jacques Legendre
Alain Chastagnol
- 1 professeur de philosophie : Didier Julia

Cependant, elle ne recouvre pas l'ensemble du champ universitaire et scientifique. La représentation demeure très traditionnelle. Le droit, l'économie et les sciences humaines sont largement présents à l'exception toutefois de la sociologie, de la psychologie et des sciences sociales. Quant aux sciences dites "exactes", elles sont essentiellement représentées par des médecins. La surreprésentation des enseignants au sein de cette liste de parlementaires n'est pas anodine. Elle sous-entend le message dont la dimension corporatiste n'échappe à personne : le sort de l'université est l'affaire des universitaires. De fait, se sentant propriétaires de cette université, ils sont donc en droit d'en revendiquer le fonctionnement et l'avenir, sans aucune forme de contrôle. Cette attitude et cette appropriation suscitent une réaction virulente d'Alain Devaquet, qu'il justifie dans sa déposition devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale :

"Je considère cela comme inadmissible, parce que si les universitaires sont, bien entendu, les mieux à même de gérer l'université, ils doivent en rendre compte devant la nation qui, elle, est propriétaire de l'université. Cela signifie qu'il existe une justification sociale du travail des universitaires et des chercheurs face à la nation"².

La proposition de loi est annoncée devant l'Assemblée nationale, au cours de la séance du 23 avril 1986, et devrait être envoyée devant les membres de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales.

Dans ce texte de neuf pages³, qui reprend le texte déjà rédigé par le GERUF dans le fascicule intitulé *Renaissance*, le principe d'autonomie s'avère être le socle du projet dès les quelques lignes préliminaires. Ce texte n'hésite pas parfois à aller vers l'outrance, selon le

¹ Jean-Claude Gaudin et Bruno Bourg-Broc ne sont pas universitaires. Ils ont enseigné en collège et en lycée.

²Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Alain Devaquet du 14 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 39.

³Assemblée nationale, *Proposition de loi relative aux universités, n° 75*, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 1986. Annexe du procès-verbal de la séance du 23 avril 1986. Annexe n° 4.

principe simple qu'au-delà des mots et des phrases chocs l'esprit du propos demeure. Le ton est rapidement donné puisque dans l'exposé de ses motifs cette proposition entend aider l'université française à être "débarrassée d'un carcan administratif et bureaucratique qui l'étouffe." L'autre point fort de ce propos réside dans l'idée que cette future loi ne porte pas les bases d'une énième transformation qui s'ajouterait à la longue lignée des précédentes. De ce fait, elle se doit de supprimer la loi Savary qui semble aux yeux des rédacteurs de la proposition comme une loi inefficace et porteuse de défauts s'accumulant à ceux des précédentes réformes et par conséquent de balayer d'un geste la loi de 1968, dite loi Faure. La position de certains députés à l'encontre de la loi Faure est d'autant plus étonnante que Jean Foyer, Olivier Guichard, Didier Julia et Alain Peyrefitte étaient déjà députés en 1968 et l'ont tous votée.

La proposition de loi Foyer présente donc l'autonomie comme l'outil structurel et indépassable du changement en profondeur du système universitaire français. Dans cette perspective, les rédacteurs de cette proposition de loi ne font que reprendre la thématique abordée dans la loi Faure qui agite le monde universitaire depuis près de trente ans. Elle invoque, dans l'exposé des motifs, la possibilité que chaque établissement puisse déterminer ses propres structures administratives, et son propre régime d'études. Et enfin, elle propose que l'établissement définisse son propre statut. On peut dès lors considérer ce texte comme un changement paradigmatique fondamental, dans la mesure où il offre l'opportunité d'échapper à la tutelle de l'État, tout du moins en ce qui concerne le principe du statut, ce qui n'est pas sans rappeler la structuration des universités américaines qui demeurent une référence pour bien des universitaires libéraux.

L'article premier des règles générales repose essentiellement sur le changement du statut futur de l'université :

"Les universités ont le statut d'établissement public. Elles peuvent correspondre à une ou plusieurs disciplines. Si elles recouvrent plusieurs disciplines, elles peuvent être composées de plusieurs établissements publics.

Elles sont créées par décrets.

Elles sont autonomes.

Elles déterminent leurs statuts".

Cet article déclare que "les universités ont le statut d'établissement public", ce qui est le cas depuis la loi Faure. Cela sous-entend un budget propre, un conseil d'administration composé de représentants élus et nommés par l'État. Le statut est imposé par le régime d'établissement public, lequel est fixé par la loi. Cependant, il est précisé que "[les universités] déterminent leurs statuts" comme cela a été annoncé dans l'exposé des motifs, sans qu'apparaisse la formule

faisant référence à la loi en vigueur, laquelle déclare que les statuts doivent être transmis au ministre de l'Éducation nationale¹. Ces statuts ne peuvent évidemment pas être compris au sens budgétaire ou au sens des règlements financiers qui s'appliquent au régime d'établissement public. Au même titre, le conseil d'administration ne peut pas être constitué différemment d'un conseil d'administration d'un autre établissement public. En résumé, l'article premier nous explique que les établissements universitaires seront toujours déclarés comme établissements publics, tout en ayant la totale maîtrise de l'élaboration de leurs statuts afin que leur autonomie puisse être correctement appliquée.

Si la loi Savary insiste précisément sur le principe de service public, c'est que ce choix éminemment politique s'inscrit dans la dynamique initiée par le ministre Alain Savary dans le projet d'un grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale (GSPULEN) prévu dans les 110 propositions du candidat socialiste en 1981. Il était donc naturel et cohérent politiquement à l'époque de reconsidérer l'enseignement supérieur dans sa dimension de service public, tout en conservant le statut d'établissement public à caractère scientifique et culturel, défini par la loi Faure, dont il élargit le spectre en y ajoutant l'aspect professionnel.

Le second article du titre premier marque la volonté d'un retour en puissance des professeurs dans la composition des conseils administrant chaque établissement. En effet, le conseil d'administration doit être divisé en deux : une moitié de professeurs, une autre moitié composée d'enseignants, de personnels administratifs, d'étudiants et de personnalités extérieures. Par le biais du contenu de ce deuxième article, les parlementaires insistent dans l'intention de se démarquer des lois Faure et Savary. Le ministre de l'Éducation nationale du général de Gaulle avait souhaité, au travers de sa loi, instiller un esprit de participation dans la conduite des conseils d'administration. Ainsi, ces derniers devaient être composés de professeurs, d'enseignants, d'étudiants, de représentants des personnels non-enseignants ainsi que de personnalités extérieures. Le nombre de représentants du corps enseignant (professeurs, maîtres de conférences, maîtres-assistants et assimilés) devait être égal à celui des étudiants. Toutefois, les professeurs ou maîtres de conférences devaient être représentés au sein de ce collège à hauteur de 60 %. Dans la perspective de démocratisation de la gestion des universités, le ministre Savary avait proposé quant à lui que le nombre de conseils soit élargi à trois (conseil d'administration, conseil scientifique et conseil des études et de la vie universitaire) se structurant de la façon suivante :

¹ Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, dite Savary, article n° 22.

- 40 à 45 % de représentants des enseignants chercheurs, des enseignants et des chercheurs.
- 20 à 30 % de personnalités extérieures
- 20 à 25 % de représentants d'étudiants
- 10 à 15 % de représentants des personnels non enseignants.

La proposition de loi Foyer s'inscrit donc dans une volonté du retour du "mandarinate" dans les instances administratives des établissements d'enseignement supérieur. Ce n'est pas autrement que s'exprime Pierre Canlorbe devant la Commission des affaires culturelles du Sénat, lors d'une audition du GERUF :

"Le projet de loi prévoit que 40 % de ces conseils seront composés de professeurs. Il nous semble que cette proportion est trop faible et, pour notre part, nous préférierions 50 %. Il nous semble très important, sur le plan des principes, que les professeurs détiennent la moitié des sièges des conseils. Cela va dans le sens de la philosophie libérale prônée par le Gouvernement"¹.

L'article 3 stipule que seul un enseignant professeur peut être élu président. Ce choix réellement élitiste éloigne de fait les enseignants non professeurs, ce qui réduit d'autant la possibilité d'une évolution du profil de la fonction.

L'article 4 fait référence au statut des personnels enseignants. Il semble ici que les rédacteurs de cette proposition de loi insistent sur la nécessité de préserver l'indépendance et la liberté d'expression des enseignants dans l'exercice de leur fonction. Cet article ne dit rien de plus, en réalité, dès lors qu'on le compare avec l'article similaire de la loi Savary, qui précise que cette indépendance et cette liberté sont préservées si elles demeurent conformes à la loi et aux traditions universitaires de tolérance et d'objectivité. Cela supposerait alors que les parlementaires, qui sont à l'origine de cette proposition de loi, considèrent que la liberté d'expression n'était pas garantie jusqu'alors au sein de l'université française. Seule la Constitution protège cette liberté, ce qui est vrai puisque la catégorie des professeurs des universités est la seule, parmi les agents de l'État, expressément citée dans la Constitution de 1958.

L'article 5 est un des articles forts de ce texte.

"Les conditions d'accès à l'université, le régime des études, les grades et les titres universitaires sont déterminés par les universités et leurs établissements".

¹ Sénat, *rapport de la Commission des Affaires culturelles*, séance du mercredi 15 octobre 1986.

Il va au-delà des précédentes réformes dans le principe d'autonomie des universités. En effet, il propose à chacune d'entre elles de déterminer leurs propres conditions d'accès, de définir le contenu des études ainsi que les modalités relatives aux grades et aux diplômes décernés, et cela indépendamment des autres universités françaises. Or, jusqu'alors la seule et unique condition d'accès à l'université sur la totalité du territoire national réside dans la possession du baccalauréat, qui est, il faut le rappeler, le premier grade universitaire. C'est donc une rupture fondamentale avec le fonctionnement historique de l'enseignement supérieur français. La valeur même de ce premier grade est, dans ce cas, remise en question, puisqu'on suppose qu'il doit être assorti d'une mention ou d'une moyenne particulière et cela selon l'université choisie par le bachelier. Les cursus, c'est-à-dire le régime des études, seront également déterminés par l'établissement, ce qui veut dire que les cycles traditionnels pourront être aménagés. Enfin les diplômes obtenus n'auront pas la même valeur d'une université à l'autre puisque :

"Pour les universités qui en font la demande, des commissions nationales, composées d'universitaires et d'autres personnalités qualifiées, constituées à la diligence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, attribuent la reconnaissance de l'État aux grades ou titres".

En résumé, dans la même matière et en fonction de l'université, des diplômes seront validés par l'État et d'autres ne le seront pas.

L'article 6 est relatif à l'aspect financier de cette proposition de loi. Là encore le principe d'autonomie prend une nouvelle ampleur en comparaison des textes de loi en vigueur en 1986. En toute logique libérale, la gestion financière d'une université pour les inspirateurs de la proposition Foyer se doit de fonctionner en dehors des pratiques traditionnelles de la fonction publique. De ce fait, ils proposent que les établissements d'enseignement supérieur ne soient plus soumis à la comptabilité publique et qu'ils déterminent eux-mêmes leurs règles financières et comptables. Or, il faut noter que les instigateurs de cette proposition de loi rappellent dès l'article premier du texte que "les universités ont le statut d'établissement public". Il est donc impossible pour un établissement public d'échapper au contrôle de l'État sur sa comptabilité, d'autant plus que l'agent comptable de chaque établissement est nommé conjointement par le ministre de l'Éducation nationale et par le ministre chargé du Budget. C'est la raison pour laquelle il est fait référence, dans cet article, à la Cour des comptes, organisme de contrôle financier de l'État. La loi Savary prévoit que les comptes établis par un agent comptable soient soumis au contrôle *a posteriori* de l'Inspection générale des finances, la très rigoureuse instance interministérielle de contrôle. C'est à la Cour des comptes, juridiction financière destinée entre

autres au contrôle des établissements publics, moins contraignante que l'Inspection générale des finances, que les rédacteurs de l'article projettent de confier l'expertise financière des nouvelles universités.

L'article 7 du titre II fait référence aux conseils d'université existants et futurs. Afin de marquer une rupture totale avec les modes antérieurs de fonctionnement administratif des établissements universitaires, les parlementaires proposent que les anciens conseils issus de la loi Savary soient dissous dès la publication de la prochaine loi. La date butoir est fixée au 30 juin 1986, ce qui sous-entend que la loi soit préparée, discutée, amendée par les deux chambres, promulguée et publiée avant cette date. On entend faire vite et cela pour plusieurs raisons : parce qu'il ne faut en aucun cas laisser du temps à l'opposition pour réagir, abroger la loi Savary rapidement et éviter ce qui avait également caractérisé cette loi dans la lenteur de sa mise en application, puisqu'il faut rappeler qu'à ce printemps 1986 environ un tiers des universités n'avaient que partiellement ou pas du tout appliqué la loi. Au cours d'une conférence de presse, Jean Foyer justifie cette diligence :

"Plus de la moitié des universités ont adopté une politique de résistance vis-à-vis de la loi Savary avec notre soutien. Il y a donc un vide juridique à combler. Nous souhaitons que cette proposition soit examinée d'extrême urgence"¹.

L'article 11 du titre III détermine la composition d'un conseil d'administration de quarante membres. On retrouve ici la volonté d'imposer une représentation importante de professeurs dans ces conseils, ce que réclament depuis fort longtemps les syndicats représentatifs de cette catégorie. La volonté des professeurs de contrôler les conseils d'administration prend tout son sens à la lecture de la seconde partie de l'article. En effet, dans le cas où le nombre des professeurs est égal ou inférieur à vingt, ils siègent tous au conseil, les autres membres étant représentés en proportion. Ce qui revient à dire que dans cette conformation, les assistants ne siègeront plus (1 demi), les étudiants perdront 3 représentants (2 et demi) et les autres membres verront leurs effectifs diminuer de moitié.

Enfin, l'article 16 évoque le conseil scientifique, instance de grande importance dans une université, laquelle regroupe en son sein des professeurs, des maîtres de conférences, des maîtres-assistants, des assistants et chercheurs docteurs d'État, et des personnalités extérieures. L'article précise que ce conseil est élu "selon les modalités déterminées par le conseil de l'établissement." Par conséquent, d'une université à l'autre, des conseils scientifiques seront élus sur la base de modalités (totalement) différentes.

¹ *Le Monde* du 12 avril 1986.

Le Figaro salue l'initiative, tout d'abord parce que cosignée par des parlementaires tels que Pierre Messmer, Jean-Claude Gaudin ou Raymond Barre, ce qui montre une "remarquable cohésion dans la majorité parlementaire". Dans son enthousiasme, le quotidien se félicite de la future disparition des "soviets politico-syndicaux" en lieu et place des conseils d'administration dont la moitié des sièges iront aux professeurs. Bien sûr, l'abrogation de la loi Savary laissera place à une "véritable autonomie" des universités :

"De telles dispositions sont de nature à favoriser une saine émulation entre les universités comme c'est déjà le cas pour la plupart des grandes écoles"¹.

La présentation de cette proposition de loi suscite évidemment beaucoup d'autres réactions. Sans doute sous l'influence d'Yves Durand, Matignon semble être singulièrement motivé par ce sujet et lui donne une importance particulière, alors que le ministre René Monory reste plutôt discret, fidèle à son image de "père tranquille des petits épargnants", comme *Le Monde* se plaît à le caricaturer.² En effet, le remplacement de l'ensemble de la loi abrogée par un texte écrit dans la précipitation n'augure rien de bon à ses yeux depuis sa prise de fonction, d'autant que la multiplicité des réformes sur l'enseignement depuis vingt ans a déjà fragilisé le monde universitaire. Autant se contenter d'aménager partiellement la loi Savary sur les points les plus contestés, plutôt que réécrire *ex nihilo* un nouveau texte qui risquerait de susciter une longue série de débats houleux, de désorienter une administration complexe, peu favorable à la nouvelle majorité et enfin de mobiliser les syndicats d'enseignants, d'étudiants, des personnels techniques et administratifs. René Monory est alors surpris par la virulence et la précipitation qui accompagnent le dépôt de cette proposition de loi. Craignant de nouveaux bouleversements, il opte pour une posture prudente qu'il partage avec de nombreux universitaires, appartenant, y compris, à l'actuelle majorité, qui comme le rappelle Frédéric Gaussen du *Monde*, sont tous attachés au centralisme jacobin, à l'instar de leurs collègues de gauche³. Il se doit de réagir et multiplie les messages de modération en direction de la presse.

La Fédération des syndicats autonomes pressant le manque d'empressement du ministre délégué rappelle, sur un ton presque menaçant, que si la loi Savary n'était pas abrogée "dans les plus brefs délais, on enregistrerait un véritable reniement qui ferait perdre toute crédibilité à la nouvelle majorité dans l'université"⁴.

¹ *Le Figaro* du 11 avril 1986.

² *Le Monde* du 22 mars 1986.

³ *Le Monde* du 12 avril 1986.

⁴ *Le Monde* du 10 avril 1986.

Cette proposition de loi amène plusieurs réflexions. Tout d'abord on peut constater que c'est un ensemble d'articles très "resserrés". Il est vrai qu'en comparaison de la très verbeuse loi Savary (plus d'une soixantaine d'articles), la proposition de loi Foyer peut apparaître comme très sommaire.

Sur le fond, on peut s'étonner de la facture très "anti-étatiste" du texte. Cette volonté de désengager l'État de sa fonction de tutelle de l'enseignement supérieur peut surprendre de la part d'hommes politiques dont deux ont été ministres de l'Éducation nationale, pour la plupart gaullistes historiques et connus pour leur attachement à la notion d'État. Or, le mot "État" disparaît totalement dans ce texte à la faveur de celui "d'intérêt national". On est également surpris de voir avec quelle légèreté des principes de droit pourtant élémentaires sont ignorés (statut d'établissement public et rédaction autonome des statuts, établissement public et non assujettissement aux règles de la comptabilité publique)

Une seconde remarque s'impose. Alors que comme nous l'avons noté préalablement, le texte de cette proposition de loi est le même que celui présenté par le GERUF dans sa plaquette intitulée *Renaissance*, les notes relatives aux droits d'inscription, et à la liberté laissée à chaque université d'en déterminer le montant ont également disparu des conditions d'accès ou du volet financier du projet Foyer. Enfin, cette proposition de loi n'est pas totalement cohérente. Alors que sous bien des aspects, elle présente toutes les argumentations non pas d'une nouvelle réforme, mais bien d'une refondation révolutionnaire de l'université et de la recherche, elle ne se décide pas malgré cela à rompre définitivement avec les fondamentaux républicains du service public. À ce titre, les lignes du texte préliminaire de *Renaissance* sont plus fidèles à une vision libérale de l'enseignement supérieur. En réalité, il semble bien que les rédacteurs aient eu des scrupules à évoquer ici ce qui aurait été de façon évidente un authentique bouleversement, en utilisant le mot de privatisation de l'université¹.

Enfin, d'une manière plus politique, cette proposition de loi, qui plus est déposée en urgence, ne serait-elle pas le produit d'une stratégie destinée à revendiquer un allègement du poids de l'État dans la sphère universitaire, sans pour autant vouer l'institution à une gestion libérale ? Les personnels politiques soutenant cette proposition, au RPR mais surtout à l'UDF (Raymond Barre, pour ne citer que lui), plutôt attachés au centralisme jacobin, ne sont pas des soutiens des plus fidèles du nouveau Premier ministre. Comme le fait remarquer Catherine

¹ La privatisation de l'enseignement supérieur demeure dans les esprits des législateurs de droite sans que jamais le mot ne soit prononcé. En effet dans la proposition de loi n° 62 présentée par les sénateurs Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Durafour et Michel Miroudot, le titre III évoque la création d'établissements d'enseignement supérieur privés, au nom de la garantie du pluralisme scolaire dans l'enseignement supérieur. Sénat, *Proposition de loi sur l'enseignement supérieur n° 62*, Annexe au procès-verbal du 31 octobre 1985.

Bedarida du quotidien *Libération*, la présence de Raymond Barre ou de Jean-Claude Gaudin dans la liste des soutiens au projet de loi élaborée par Yves Durand n'est sûrement pas fortuite et permet à ces derniers de "jeter un pavé dans la mare d'Alain Devaquet et donc de Jacques Chirac"¹.

II. UNE POLÉMIQUE SUR LES CHIFFRES ET LES PREMIÈRES RÉACTIONS SYNDICALES

Se hâter devient le *leitmotiv* de ces parlementaires signataires de la proposition de loi, arguant du fait que la loi Savary n'est que partiellement appliquée au sein des universités. Les chiffres avancés par le GERUF s'avèrent quelque peu excessifs, quand Jean Foyer annonce dans la presse que plus de la moitié des universités refusent d'appliquer la loi Savary. En effet, suite à l'appel lancé par les Cercles universitaires et l'UNI dans *Le Figaro* du 29/30 juin 1985, bon nombre d'établissements refusent la mise en place de leurs conseils d'administration :

"La loi Savary laisse bien peu de liberté aux universités et va à l'opposé de l'autonomie des établissements supérieurs pourtant prônée par le pouvoir socialiste, notamment à l'occasion de la publication du rapport du Collège de France"².

Pour sa part, le rapport de la Commission des affaires culturelles du Sénat, rédigé par Paul Séramy (UC) en octobre 1986, précise qu'à la fin de l'année 1985 un tiers des universités, soit 23 ou 24 établissements, n'ont pas révisé leurs statuts dans les conditions prévues par la loi, tandis que d'autres dotées de ces nouveaux statuts n'avaient pas organisé les élections.

Les chiffres varient sans jamais être très précis. Pour le *Nouvel Observateur*, on parle de 60 universités sur 74 qui auraient appliqué la loi Savary³. Dans son édition du 13/14 avril 1986, *Le Monde* explique que sur 74 universités, 56 ont adopté des statuts conformes à la loi. On est donc loin de la moitié ou du tiers. Toutefois, dans cet ensemble de 56 établissements, 30 ont adopté leurs statuts à la majorité qualifiée des deux tiers et dans 19 autres établissements, où le *quorum* n'a pas été atteint, le ministère a toutefois validé les statuts. Enfin, dans 7 cas les statuts ont été approuvés par le ministère à condition qu'un ou deux articles soient modifiés. À ces 56 universités, on peut ajouter 4 universités pour lesquelles l'arrêté approuvant les statuts n'est pas encore signé et 2 dont les arrêtés sont signés mais pas encore publiés. Dans son édition du 23 juillet 1985, *Le Figaro* évoque 21 universités (Paris I, II, IV, V, et VI, Amiens, Lille II et III,

¹ *Libération* du 29 mai 1986.

² *Le Figaro* du 23 juillet 1985.

³ *Le Nouvel Observateur* du 16 au 22 mai 1986.

Caen, Nantes, Montpellier I, Poitiers, Pau, Limoges, Reims, Toulouse III, Strasbourg II, Besançon, Bordeaux I et II et Nice)¹ qui refusent d'adopter les statuts imposés par la loi ainsi que 12 établissements qui ont reporté le vote au mois d'octobre suivant.

	GERUF	SENAT	LE MONDE	LE FIGARO	LE NOUVEL OBS	A. DEVAQUET
Universités ayant opté totalement pour la loi Savary	37	2/3 soit 48/50	56		60	15
Universités ayant opté partiellement pour la loi Savary		1/3 soit 24/25				41
Universités ayant refusé la loi Savary	37		18	21	14	18
Nombre d'universités	74	74	74	74	74	74

Tableau n° 8. Nombre d'université ayant opté totalement, partiellement ou n'ayant pas opté la loi Savary.

Quant au ministre délégué Alain Devaquet, il précise dans son livre que sur 74 universités, seules 15 appliquent la loi Savary dans son intégralité ; 41 établissements l'ont adoptée partiellement, dont 11 qui ont des statuts mais pas de Conseils d'établissement et 22 qui possèdent statuts et conseils, mais n'ont pas révisé les statuts d'UFR ; et enfin seules 18 universités ont totalement refusé la loi Savary et fonctionnent sur le régime de la loi Faure. Pour autant les universités qui ont accepté d'appliquer la loi ne sont pas représentatives politiquement. En effet, comme le déplore Jacques Malherbe du *Figaro*, les établissements en règle sont parfois des bastions libéraux, "ce qui donne un caractère tout relatif à la sincérité de certains ralliements..."

Certes, le monde syndical s'alarme, toutefois les réactions restent mesurées. Pour la FEN, "on se dirige vers un renforcement de l'inégalité, en fonction de la situation géographique, financière ou sociale"². Le SNESup, dans son bulletin du 21 avril 1986, réagit en rédigeant un long article intitulé : *Les parrains*, et trace le portrait des composantes du GERUF, lequel "mêle étroitement les plus beaux fleurons de la droite corporatiste universitaire et des membres en vue du nouveau pouvoir". Mais l'essentiel du bulletin est consacré à la reproduction de la proposition de loi du GERUF, accompagné des commentaires du syndicat enseignant, article par article. Enfin, dans son éditorial, Jacques Deveau, secrétaire général du SNESup, annonce une rencontre avec le ministre le 23 avril prochain.

Malgré le dépôt de la proposition de loi Foyer, les membres du GERUF ne désarment pas. Après l'abrogation de la loi Savary, c'est le CNRS qui devient leur nouvelle cible. En effet, dans un communiqué, ils exigent :

¹ *Le Figaro* du 23 juillet 1985.

² *Le Monde* du 12 avril 1986.

"...que la recherche scientifique fasse l'objet d'une loi-cadre mettant fin à la concentration bureaucratique et à l'emprise syndicale qui portent atteinte à la réputation et à l'indépendance de la science française. [Ils souhaitent] que le potentiel du CNRS soit redistribué dans une nouvelle structure de l'enseignement supérieur"¹.

On comprend aisément que les "ultras", comme les surnomme Alain Devaquet², constituent alors la première opposition que le ministre rencontre, et sont d'autant plus réactifs dès qu'ils comprennent que ce dernier ne s'engage pas dans la voie imaginée par le GERUF.

"La plus grande crainte du ministre, Alain Devaquet, était d'avoir à mener une lutte difficile contre la droite de la majorité, inspirée par l'UNI et les ultras de l'université, dont un conseiller de Jacques Chirac, Yves Durand ancien recteur et fort réputé professeur d'histoire moderne à la Sorbonne, était une tête de file"³.

III. APRÈS LA PROPOSITION DE LOI FOYER, DES DÉBATS AGITENT L'UNIVERSITÉ ET LA RECHERCHE

Le dépôt de la proposition de loi Foyer au bureau de l'Assemblée nationale provoque immédiatement l'ouverture de débats dans le monde universitaire. Or il y a en 1986, 71 universités et 3 instituts nationaux polytechniques. Le nombre d'étudiants, d'enseignants et de personnels non enseignants est donc conséquent. Ce monde est déjà fragilisé depuis la loi Savary, mais aussi chez les politiques, dans l'opinion publique et dans la presse.

A. ABROGATION OU PAS ABROGATION DE LA LOI SAVARY ?

De fait, si le principe de l'abrogation de la loi Savary était une évidence pour tous dans les rangs de la nouvelle majorité, elle n'en reste pas moins un sujet de préoccupation pour le ministre délégué Alain Devaquet, à l'instar de René Monory.

"Tout bien pesé, la loi Savary suscite des critiques variées mais aucune qui ne puisse être corrigée facilement. Elle ne crée pas l'irréparable. Pour ma part, s'il m'avait été donné de choisir le chemin, je ne l'aurais pas abrogée. Ses imperfections ne justifiaient pas que l'on replongeât chaque université, chaque unité d'enseignement et de recherche, dans d'interminables débats juridiques et politiques où chaque participant

¹ *Le Monde* du 15 avril 1986.

² Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 38.

³ Jean-Jacques Becker, *Crises et alternances (1974-1995)*, Paris, Seuil, 1998, p. 409.

use des forces qui sont ardemment requises ailleurs. Si certains s'acharnaient sur cette loi, c'est qu'elle était un symbole"¹.

Le ministre se trouve confronté alors à un ensemble d'enseignants et de parlementaires dont il ne goûte que très modérément les positions radicales. Le fait qu'un des leurs, Yves Durand, ait l'oreille de Jacques Chirac ne lui facilite pas la tâche.



Le recteur Yves Durand².

Cet historien, spécialiste du XVIII^e siècle, dont "ses collègues subodorent une certaine nostalgie à l'égard de Charles Maurras"³, est nommé conseiller pour l'Éducation, l'Enseignement et la Recherche par le Premier ministre le 11 avril 1986.

Après des études au Prytanée de la Flèche, Yves Durand, devient en 1962, assistant puis maître-assistant à la Sorbonne en 1966/1967. C'est en 1969 qu'il part à Nantes où il est chargé d'enseignement d'histoire moderne et contemporaine, puis maître de conférences, et enfin professeur titulaire en 1971. En 1976, il est élu vice-président de l'université de Nantes. Recteur des académies de Rouen puis d'Aix-Marseille de 1977 à 1981, il est nommé professeur d'histoire moderne à la Sorbonne en 1986⁴. Il apparaît probablement comme étant le seul, dans l'entourage de Jacques Chirac, à posséder une telle connaissance des rouages universitaires. Cependant Yves Durand est pressenti à ce poste surtout comme le représentant actif et idéologique du syndicat auquel il appartient, l'UNI.

"À droite, on avait quoi ? On avait Durand qui a eu un rôle fondamental, mais qui était un ultra, comme on disait du temps de la guerre d'Algérie, et c'était jamais assez loin"⁵.

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 49.

²² <https://images.app.goo.gl/7qirkrph2QB9Fai8A>, consulté le 2 octobre 2018.

³ *Le Nouvel Observateur* du 16-22 mai 1986.

⁴ Notes biographiques du *Who's who*. www.whoswho.fr. consulté le 2 octobre 2018.

⁵ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

Les appréciations à l'égard du recteur Yves Durand demeurent dans la même tonalité au sein du cabinet de René Monory. "Alors lui, c'était un jusqu'au-boutiste !" s'écrie Guenhaëlle Le Dréau¹. D'emblée, les conseillers du ministre jaugent le poids politique d'Yves Durand à l'instar de Bertrand Saint-Sernin qui explique :

"Il y a une droite plus ... comment dirais-je ... pas plus revancharde, mais ... plus doctrinaire, plus dogmatique qui n'était pas du tout dans l'approche de M. Monory et me semble-t-il pas non plus de M. Devaquet².

Bien que ne s'étant rencontrés pas plus de trois fois, l'antagonisme persistant entre Yves Durand et Alain Devaquet n'a pas échappé aux observateurs ; à la presse bien sûr, à l'instar de *l'Évènement du jeudi* qui évoque "un recteur de choc spécialiste du génocide des chouans contre un ministre jugé trop mou"³, mais aussi aux députés siégeant à la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, qui par la voix du député communiste Guy Ducoloné n'hésitent pas à s'interroger sur la nature de leurs relations. "C'est une histoire d'atomes crochus", se défend Yves Durand, "ce n'est pas une affaire politique !" ⁴

Est-il là pour équilibrer la modération d'Alain Devaquet, lequel a été choisi à ce poste pour sa bonne connaissance du monde scientifique et universitaire, plutôt que pour son militantisme au sein du RPR ? ⁵

"Alors, pourquoi est-ce qu'Alain Devaquet s'est retrouvé là-dedans ? Mais pour une raison très simple, c'est que les profs de sciences sont plutôt à gauche qu'à droite. Quand vous prenez l'historique de la faculté de sciences, les professeurs de sciences et les grands auteurs de découvertes scientifiques, qu'elle que soit la nature, sauf la médecine, sont plutôt à gauche qu'à droite. À droite il y a peu de scientifiques de bon niveau. Devaquet était un scientifique de bon niveau et pour une fois qu'on en avait un ! Donc c'est pourquoi Alain Devaquet, parce qu'il est scientifique, reconnu par ses pairs, de bon niveau, qu'il est jeune, qu'il n'a pas de casserole, qu'il n'est pas fils de famille, il a toutes les qualités et il devient ministre"⁶.

¹ Entrée au cabinet de Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur en 1977, Guenhaëlle Le Dréau devient assistante parlementaire de François d'Aubert et l'attachée de presse de René Monory, sénateur de la Vienne et président du Conseil général en 1983. En 1986, elle exerce les fonctions de conseillère technique, chargé des relations avec le Parlement auprès de René Monory. Guenhaëlle Le Dréau, entretien INRP/SHE du 3 mars 2003.

² Bertrand Saint-Sernin, entretien INRP/SHE du 31 janvier 2002.

³ *L'Évènement du jeudi* du 27 novembre 1986.

⁴ Assemblée nationale, Rapport de la Commission d'enquête, n° 850, audition d'Alain Devaquet du 19 mai 1987. Annexe, tome II, p. 130.

⁵ Cette question interpelle autant le ministre que certains journalistes. Laurent Joffrin, *Un coup de jeune, portrait d'une génération morale*, Paris, Arléa, 1987, p. 122 et Nicole Gauthier, Alain Devaquet, capitaine Nemo du RPR, *Libération* du 13 juin 1986.

⁶ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

Jacques Chirac connaît le peu d'énergie de son ministre à vouloir abroger cette loi. D'un autre côté, il surestime probablement l'influence du GERUF et des Syndicats autonomes au sein du monde universitaire et imagine pouvoir grâce à eux, et guidé par Yves Durand, imposer son point de vue sans trop de dégât dans les universités.

"Je dirais que j'ai vu que la nomination d'Yves Durand au cabinet du Premier ministre comme naturelle, parce que je l'avais vu depuis de longues années participer à beaucoup de travaux autour de ça, je n'y ai pas très franchement prêté attention. Enfin l'interprétation selon laquelle, c'était, disons, les plus traditionalistes qui avaient pris le pouvoir, mais c'est vrai que très vite on a senti que Devaquet n'était pas sur la ligne, justement, des plus durs, des plus réactionnaires, puisqu'il s'agissait de revenir en arrière"¹.

De même, la nomination de Michèle Alliot-Marie au poste de secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement, n'inspire pas une totale confiance à Alain Devaquet, pas plus qu'à René Monory². En effet, avant même que le ministre de l'Éducation nationale ait eu le temps d'organiser une conférence de presse afin de présenter les options de son ministère, Michèle Alliot-Marie prend l'initiative d'une déclaration à *La lettre de l'Éducation*³, dans laquelle elle se positionne comme étant la "ministre de l'Éducation nationale-bis" en évoquant, entre autres problèmes relatifs à l'enseignement, la probable abrogation de la loi Savary dans les trois mois, en contradiction avec ce que le ministre a laissé entendre à ce sujet.

Cette période de remous et de déclarations intempestives doit se terminer. C'est du moins ce que tente de faire le ministre de l'Éducation nationale, René Monory, le 14 avril 1986, en organisant une conférence de presse au cours de laquelle il définit le rôle que chacun doit tenir au sein de son ministère⁴ :

"Michèle Alliot-Marie est avec moi dans cette maison. Je lui confierai des missions successives importantes. Pour commencer, elle devra me rendre dans deux mois un rapport sur la déconcentration de l'administration"⁵.

Si le calme est normalement revenu dans l'enceinte de la rue de Grenelle, René Monory doit alors faire face à une opposition farouche menée par les Autonomes, l'UNI et les Cercles

¹ Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

² *Libération* du 25 mars 1986.

³ *Le Monde* du 12 avril 1986.

⁴ En 2003, René Monory revient sur cet épisode : "Tant qu'elles [Michèle Alliot-Marie et Nicole Catala] voulaient rester à leurs places, ça marchait bien. Fallait pas qu'elles prennent la place du ministre, c'est tout !" René Monory, entretien INRP/SHE du 29 janvier 2003.

⁵ *Libération* du 15 avril 1986.

universitaires, lesquels possèdent de nombreux relais dans la nouvelle majorité et ne manquent jamais de lui rappeler, eux aussi, les propositions de la plate-forme RPR/UDF. Ainsi, craignant sans doute une emprise de l'ancien ministre de Valéry Giscard d'Estaing sur le dossier universitaire, l'UNI déclare :

"Si les intentions prêtées au ministre se confirmaient, elles constitueraient un reniement inadmissible et une faute politique grave, qui porteraient atteinte au capital de confiance dont bénéficie aujourd'hui le nouveau Gouvernement"¹.

Et pour sa part, la Fédération nationale des syndicats autonomes rappelle que si la loi Savary n'était pas abrogée dans les plus brefs délais :

"On enregistrerait un véritable reniement qui ferait perdre tout crédibilité à la nouvelle majorité. [On ne peut accorder] aucune confiance à l'administration socialo-communiste partout mise en place sans pudeur de 1981 à 1986"².

Le RPR exprime lui aussi son étonnement face à l'attitude modérée de René Monory. C'est ce que fait remarquer sans ambages, *La Lettre de la Nation* :

"De même pour la loi Savary sur l'enseignement supérieur, la plate-forme de Gouvernement stipule : "Les établissements d'enseignement supérieur seront pleinement autonomes et délivreront leurs propres diplômes (suppression de la loi Savary, possibilité de création d'établissements privés d'enseignement supérieur)". On ne saurait être plus clair. Alors pourquoi le nouveau ministre de l'Éducation nationale affirme-t-il : "la pire des choses serait de dire : je vais tout casser" ? Il faut au contraire casser tout ce qui peut l'être"³.

Mais le ministre René Monory n'entend pas les rappels à l'ordre de l'UNI, pas plus que ceux du RPR, et continue d'expliquer la nécessaire modération quant à l'autonomie :

"Tout le monde dit oui à l'autonomie et à la concurrence. Je suis pour. Mais l'autonomie passe par un financement personnel et direct. Tant que le financement demeure national, c'est un mot creux"⁴.

Cette petite phrase laisse perplexes les journalistes présents à cette conférence de presse (d'autant plus qu'ils n'ont pas eu le loisir de poser des questions)⁵. Signifie-t-elle que

¹ Communiqué de l'UNI du 27 mars 1986 repris dans *Le Monde* du 29 mars 1986.

² Communiqué de la Fédération nationale des syndicats autonomes repris dans *Le Monde* du 10 avril 1986.

³ *La Lettre de la Nation* du 26 avril 1986.

⁴ *Le Monde* du 16 avril 1986.

⁵ À ce propos, l'Association des journalistes universitaires avait regretté cet état de fait, constatant que les journalistes présents ont dû se contenter d'enregistrer des déclarations et n'ont pu ainsi exercer pleinement leur métier. *Le Monde* du 16 avril 1986.

l'autonomie ne serait réservée qu'à des universités privées ou semi-privées ? Quant à Alain Devaquet, c'est au titre de scientifique qu'il s'exprime sur ce dossier, en se gardant bien, lui aussi, de toute précipitation en la matière :

"Toute politique doit être soutenue par l'analyse qui la justifie, la programme et en marque les limites".

Dans ce dossier, tant pour René Monory qu'Alain Devaquet, la circonspection est de mise. Ils sont conscients que tous les gouvernements redoutent la mobilisation du monde scolaire et universitaire et craignent qu'une guerre idéologique avec leur adversaire naturel à gauche, mais aussi au sein même de leur propre coalition, ne fragilise celle-ci. Il est intéressant de noter la convergence de points de vue de ces deux hommes dont l'approche s'avère plus pragmatique que politique, du moins pour le moment, ainsi que les attaques les plus virulentes de la branche la plus libérale de leurs formations politiques respectives qu'ils subissent l'un comme l'autre.

René Monory entend mener les réformes au rythme d'un train de sénateur. L'ancien garagiste de Loudun aime à rappeler ses origines modestes.



René Monory. Décembre 1986¹.

Né à Loudun (Vienne) le 6 juin 1923, titulaire d'un brevet élémentaire et d'un brevet industriel, il gravit les échelons professionnels en commençant à travailler dans le garage de son père, dès l'âge de quinze ans. il est élu à la mairie de Loudun en 1959, au Conseil général

¹ <https://images.app.goo.gl/4S88GJmY3pAJtMu5A>, consulté le 16 octobre 2018.

de la Vienne en 1961, puis devient sénateur UCDP¹ de la Vienne en octobre 1968, siège qu'il occupe de façon *quasi*-ininterrompue jusqu'en septembre 2004.

Il entame une carrière ministérielle en étant nommé ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat par Valéry Giscard d'Estaing de 1977 à 1978, puis, sous la même présidence, ministre de l'Économie d'avril 1978 à mai 1981. En 1985, il est élu président du Conseil régional de Poitou-Charentes. Son bref *cursus* scolaire lui sera souvent reproché par les étudiants, qui ne manquent pas de rappeler qu'il n'avait même pas le bac. Sans doute peu à son aise dans un milieu qu'il ne connaît pas, René Monory utilise ses carences scolaires comme argument politique :

"Je ne suis pas universitaire mais 98 % des parents me ressemblent"².

B. "FAUT-IL BRÛLER LE CNRS ? "³

La recherche est l'autre brèche à colmater pour Alain Devaquet. Ce second volet de son ministère l'oppose à Alain Madelin, ministre UDF/PR de l'industrie.

À qui doit revenir le ministère de la Recherche : à Alain Madelin ou à Alain Devaquet ? L'enjeu est d'importance, car il concerne tous les grands pôles français de recherche scientifique : en tout premier lieu le CNRS et l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut national de recherche agronomique (INRA), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et enfin l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). La question se pose quant au choix du ministère de tutelle chapeautant ces nombreux instituts de recherche. Ces considérations ont un sens politique extrêmement important, d'autant que l'on connaît les positions d'Alain Devaquet sur l'intégrité des instituts de recherche tels que le CNRS et l'INSERM, face à celles des libéraux du RPR comme de l'UDF, qui n'ont de cesse de vouloir les démanteler ou les intégrer à l'université.

La question concernant l'attribution de ces postes à responsabilité a des origines multiples. Au lendemain de la victoire des droites aux législatives, Jacques Chirac propose la direction de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Alain Devaquet. Cette proposition le place de

¹ Union centriste des démocrates de progrès jusqu'en 1983, le nom se transforme en suite en Union centriste (UC)

² *Le Monde* du 16 avril 1986.

³ *Faut-il brûler le CNRS ?* est le thème abordé lors de la célèbre émission de Michel Polac, intitulée *Droit de réponse*, diffusée sur *TF1*, le 23 novembre 1985.

fait dans le sillage du ministre de l'Éducation nationale. Or, le futur ministre n'envisage pas les choses sous cet angle. Pour lui, la recherche doit faire l'objet d'un ministère unique, ce qu'il fait savoir à Jacques Chirac, et qu'il ne doit dépendre que du Premier ministre.

Cette même logique s'impose à nouveau quant au partage des tâches relatives à la Recherche. Jacques Chirac, doit au moment de la constitution de son Gouvernement, non seulement faire face aux *desiderata* de sa famille politique, mais aussi prendre en compte ceux de l'autre moitié de la coalition, subdivisée en plusieurs chapelles. Les choix sont non seulement délicats mais sensibles. Il faut rappeler que la période de gouvernement qui s'annonce, s'avère très courte et assez peu sereine avant l'échéance présidentielle de 1988, qui verra toutes les composantes de l'actuelle majorité reprendre leur liberté de parole et d'actes afin de promouvoir leurs propres candidats. L'attribution de tel poste ministériel à tel représentant de tendance relève alors de la construction d'un château de cartes où il faut avec délicatesse et dextérité juger de la façon de combler les appétits du moment et anticiper les réactions politiques futures¹. Le choix d'Alain Madelin pour le ministère de l'Industrie résulte de ce subtil compromis. Membre du Parti républicain, il est le représentant de la branche néo-libérale de l'UDF, avec François Léotard, le ministre de la Culture et de la Communication, puis à partir du 19 août 1986, avec Gérard Longuet, le ministre délégué aux Postes et télécommunications. Son rôle principal est bien évidemment de restructurer l'industrie française par le biais d'une grille de lecture libérale partagée par le RPR, et dont la principale action réside dans la dénationalisation de plusieurs pans du secteur industriel. Ce choix est également dicté par le fait que les membres de la "Bande à Léo" représentent un point d'appui sur lequel Jacques Chirac s'arc-boute pour rallier le reste de l'UDF à sa cause et cela depuis le début du rapprochement en vue des législatives de mars.

Cependant, le champ d'intervention du ministre de l'Industrie s'étend également à plusieurs domaines partagés avec celui de la Recherche. En effet, la recherche dès lors qu'elle concourt à l'élaboration de quelconque produit destiné au monde industriel, peut alors demeurer sous la tutelle du ministère de l'Industrie. Il en va de même des financements attribués à cette recherche. Les crédits de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) ont été transférés au ministère de l'Industrie. Il ne reste alors au ministre de la Recherche que la partie fondamentale de celle-ci et Alain Devaquet n'entend pas céder à Alain Madelin cette partie non négligeable de la recherche scientifique. Bien que les arguments d'Alain Devaquet en la matière semblent pertinents, surtout quand il fait jouer dans le débat son vécu de chercheur,

¹ Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 467-468.

on ne peut ignorer une lutte politique entre deux membres d'une coalition, pas plus qu'un conflit d'*ego* qu'Alain Devaquet laisse s'exprimer dans son ouvrage quand il fait référence, entre autres, à l'appétit "glouton" d'Alain Madelin¹.

Au travers de l'histoire du CNRS², on comprend que le couple recherche et université possède déjà une longue vie commune tout en respectant les spécificités, les rôles et les temporalités respectives de chacune, le temps de l'enseignement n'étant pas le même que le temps de la recherche. On peut donc parler d'association ou de collaboration entre ces deux mondes, le CNRS fournissant aux laboratoires de recherche universitaire des moyens humains en termes de chercheurs et d'ingénieurs ainsi que des moyens financiers³.

Fondre les centres de recherche dans le giron de l'enseignement supérieur apparaît donc aux yeux du ministre comme une aberration. Tout d'abord à cause du mépris affiché du GERUF à l'égard du personnel du CNRS et des autres centres, mais aussi par le manque de clairvoyance quant aux conséquences que la fusion provoquerait dans le monde de la recherche, qu'elles soient humaines, financières ou scientifiques. La délocalisation des laboratoires désorganiserait forcément les recherches en cours, quand celles-ci risqueraient d'être totalement stopper. Matignon prend donc la décision de confier la responsabilité de ces pôles à Alain Devaquet, mais en en partageant la direction avec d'autres ministères. Ainsi le CNRS et l'ANVAR demeurent sous la tutelle du ministre délégué Devaquet. En revanche, le CNES et l'INRIA seront codirigés avec le ministre de l'Industrie, Alain Madelin, l'INRA avec le ministre de l'Agriculture, François Guillaume, et l'INSERM avec celui de la Santé, Michèle Barzach. Le CEA, quant à lui, bénéficie d'un statut un peu particulier puisque qu'il est sous la présidence du Premier ministre, lequel délègue ses responsabilités au ministre de la Défense dès lors que l'on évoque des problèmes concernant la défense du pays, au ministre de l'Industrie dès que ceux-ci touchent aux questions de production et enfin au ministre de la Recherche pour tous les sujets relatifs à la recherche scientifique⁴.

Fort de la décision de Matignon, Alain Devaquet peut donc annoncer, le 24 avril 1986 devant l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information, que le CNRS et l'INSERM ne seront pas "dépecés"⁵. Fidèle à la tradition de collaboration entre la recherche et l'université, Alain Devaquet explique qu'il y a urgence à "revitaliser la recherche universitaire

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 19.

² Sur la genèse du CNRS, *Le CNRS, la naissance*, exposition proposée par le Comité pour l'Histoire du CNRS, du 26 janvier au 23 février 2007, à la Bibliothèque universitaire du Havre, et Jean-François Picard, Elisabeth Pradoura, La longue marche du CNRS, *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, n° 1, 1988.

³ Alain Devaquet, *op.cit.*, p. 180.

⁴ *Le Monde* du 15 avril 1986.

⁵ *Le Monde* du 26 avril 1986.

en lui insufflant dynamisme, jeunes et crédit"¹. Il préconise alors d'intégrer de jeunes chercheurs dans l'université pour :

"... qu'ils y créent leurs laboratoires dans les disciplines de recherche novatrices. Dans dix ou quinze ans, lorsque la recherche universitaire sera aussi saine que le CNRS ou l'INSERM, il deviendra peut-être possible d'envisager un éclatement de ces organismes dans les universités"².

Pour le ministre ce choix n'est pas uniquement technique. Le démantèlement de ces organismes aurait suscité des réactions nombreuses et multiples, tant dans le champ scientifique que syndical. C'était aussi le moyen politique de couper court aux attaques incessantes du GERUF et de ses représentants :

"D'un côté la décision d'abroger la loi Savary était prise et la proposition de la loi Foyer-GERUF "piaffait d'impatience." De l'autre, l'anéantissement du CNRS, de l'INSERM et de l'OSTROM menaçait. Je ne pouvais accepter ni la loi Foyer, ni la destruction des organismes de recherche. Dès lors, mon chemin était tout tracé. Tout d'abord, je l'ai dit, faire savoir que je préparais moi-même un projet de loi sur l'université. Ensuite, défendre le CNRS car il était le verrou. De son sort dépendait celui de tous les autres organismes. Là aussi il fallait prendre les devants et, tout en reconnaissant les imperfections de l'organisme, indiquer clairement qu'il ne serait pas anéanti"³.

Il n'a fallu que trois jours après le discours de politique générale du Premier ministre, pour que 23 députés de la nouvelle majorité déposent une proposition de loi sur l'Enseignement supérieur et la Recherche. Or cette proposition de loi reprend presque mot pour mot le texte de *Renaissance*, la brochure éditée par le GERUF. Au travers de ce dépôt de proposition de loi, ces députés se font les porte-parole de ce groupe de pression. Cela n'échappe pas à Alain Devaquet qui en aucun cas ne veut cautionner cette initiative. Face à la précipitation des députés mais surtout au contenu de cette proposition de loi, qu'il ne goûte que très peu, Alain Devaquet se doit de réagir ; l'écriture de son propre projet de loi s'impose. Mais au-delà de la difficulté inhérente à l'écriture d'un texte de loi, Alain Devaquet sait que les premiers opposants au texte sont membres de sa propre majorité.

¹ *Le Monde* du 26 avril 1986.

² *Ibid.*

³ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 58.

CHAPITRE V LE PROJET DEVAQUET

Parce qu'il porte une attention soutenue sur la droite du RPR et sur les syndicats enseignants, quoique peu réactifs pour le moment, le ministre Devaquet ne perçoit ni les premières réactions syndicales étudiantes, ni le bruit des premières manifestations, fort lointaines il est vrai de la rue Descartes.

Le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF), proche de l'UDF, salue l'annonce de l'abrogation de la loi Savary, mais considère qu'"il faut aller vite pour rompre avec le flou et l'incertitude qui ont prévalu"¹ depuis 1983. Quant à l'UNI, elle juge que la loi Savary est "d'ores et déjà caduque" et se félicite de "cette position très nette d'autant plus opportune après les propos ambigus et inquiétants prêtés au ministre de l'Éducation nationale"².

L'UNEF-ID se dit inquiète et rappelle "son attachement au maintien du caractère national des diplômes, à l'égalité des droits d'inscriptions pour tous et à une politique permettant l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre"³. Un tract du syndicat alertant les étudiants sur la proposition de loi Foyer est diffusé, fin avril, dans les couloirs de la faculté de lettres Paul Valéry de Montpellier. Les organisations syndicales réagissent rapidement, convoquent une assemblée générale et décident d'une manifestation pour le jour même dans les rues de Montpellier à laquelle participent près de 3 000 étudiants. D'autres villes universitaires vont connaître un flot de manifestations : Brest, le 14 mai, avec 1 500 étudiants dans les rues rejoints par des lycéens inquiets ; près de 1 000 à Quimper, 600 à Landernau⁴. Au plan national, les centrales syndicales étudiantes n'ont que peu de réactions. L'Union nationale des étudiants français-Solidarité étudiante (UNEF-SE), proche du Parti communiste français, tient son soixante et onzième congrès⁵ à Limoges du 1^{er} au 4 mai 1986. Outre le constat qu'il fait d'une "désyndicalisation" des étudiants français, qui accompagne le recul de ce syndicat dans le résultat des dernières échéances électorales étudiantes (21 % des suffrages pour l'UNEF-SE

¹ *Le Monde* du 13/14 avril 1986.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Daniel Gluckstein, *Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes*. 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique, Paris, Selio, 1987, p. 59.

⁵ On peut s'étonner qu'une organisation syndicale, l'UNEF-SE, qui résulte d'une scission au sein de l'UNEF, opérée en 1971, tiende en 1986, soit quinze ans après, son soixante et onzième congrès. Cela s'explique par le fait que les membres de ce syndicat, bien que minoritaires, se revendiquent toujours comme étant de la "grande UNEF", au point que *l'Humanité* n'évoque jamais le sigle "SE" quand elle parle du syndicat étudiant !

contre 37 % pour l'UNEF-ID), Régis Piquemal, président sortant, met en garde les étudiants contre "les courants libéraux qui ont le vent en poupe depuis le 16 mars dernier" :

"On va vers une université à deux vitesses, accentuant les inégalités géographiques et la ségrégation sociale dont l'université n'est jamais vraiment venue à bout"¹.

Le nouveau président Patrice Leclerc, étudiant en licence d'histoire à l'université de Nanterre, est encore plus précis :

"On est passé progressivement de l'idée que "l'État ne peut pas payer " à l'idée que "l'État n'a pas à payer". Cela rejoint les projets de la mise en concurrence des établissements d'enseignement supérieur, d'"autonomie", voire de financement direct par les entreprises qui sont avancés par le ministre de l'Éducation nationale"².

L'UNEF-SE lance un mot d'ordre de grève pour l'ensemble des villes universitaires contre le projet de réforme. C'est à Bordeaux, où la grève s'avère la mieux suivie depuis le début du mois, que les étudiants organisent de multiples actions allant de l'occupation des locaux administratifs jusqu'au blocage du rapide Bordeaux-Paris en gare Saint-Jean le lundi 26 mai 1986.

I. LE PROJET DE LOI DU MINISTRE DÉLÉGUÉ ALAIN DEVAQUET : L'ESPRIT DE LA LOI

Face à ces premières manifestations et soumis aux pressions *quasi* permanentes des composantes du GERUF, des membres du Gouvernement et des parlementaires, Alain Devaquet doit prendre une décision. La proposition de loi Foyer dictée par une vision très "revancharde", dont le but est aussi de marquer un territoire politique, sied mal au ministre délégué.

"Pour ce qui est du texte du GERUF, je considère personnellement qu'il propose de l'université une vision qui est historiquement dépassée et quelque fois inadmissible [...] c'est l'un des motifs qui a fondé ma décision de préparer moi-même un projet de loi"³.

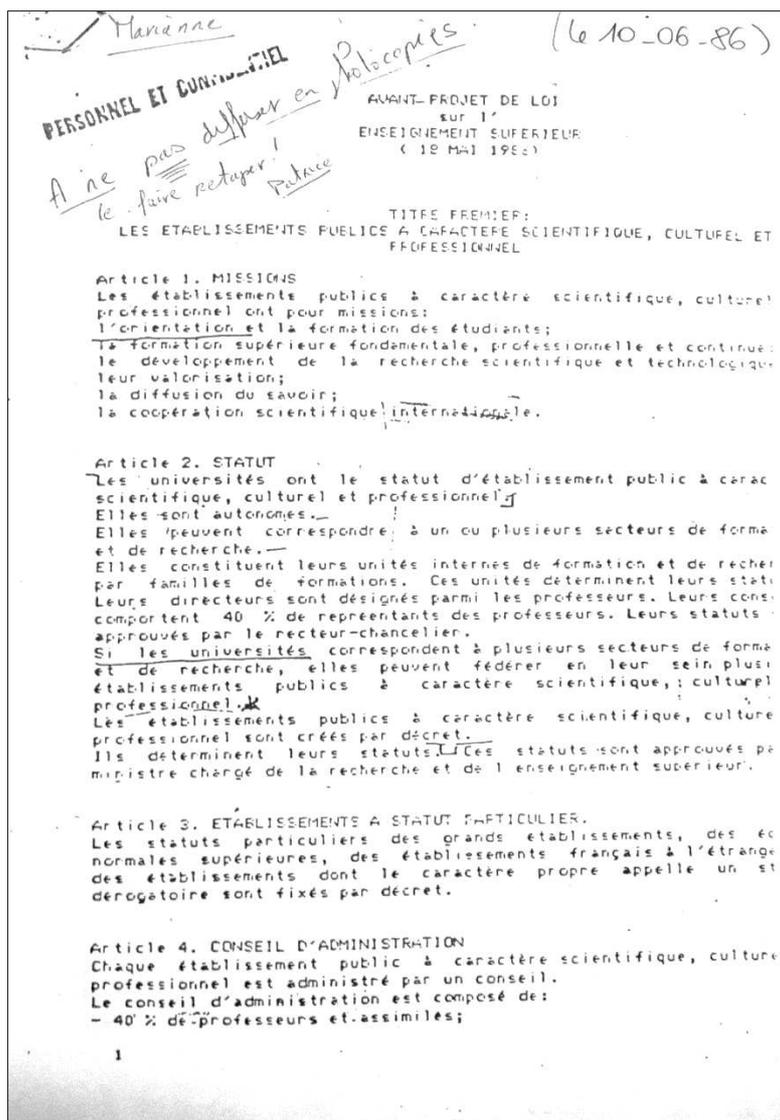
¹ *Le Monde* du 15 mai 1986.

² *L'Humanité* du 21 mai 1986.

³ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de M. Alain Devaquet du 14 janvier 1987, p. 39.

Alain Devaquet est un scientifique ainsi qu'un enseignant, il est convaincu que brutaliser l'institution universitaire par le biais d'une réforme radicale, déjà fragilisée par les expériences passées, ne peut qu'engendrer des désordres dont il redoute les conséquences. Face à cela, une approche moins brutale mais plus pragmatique, doit s'imposer :

"Les [universitaires] encourager à prendre le chemin de la guérison, oui, les y précipiter, non. Au grand jeu du GERUF, on meurt guéri"¹.



Photocopie du document original du projet de loi².

C'est la raison pour laquelle il décide d'écrire lui-même un projet de loi qu'il propose de façon officielle le 18 mai 1986. Est-ce une décision unilatérale ? Alain Devaquet, dans ses mémoires,

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 86.

²²² Alain Devaquet, *Avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur. 18 mai 1986*, Fonds UNEF-ID, n° 119. Cité des mémoires étudiantes. Annexe n° 6.

demeure silencieux sur ce sujet et prétend ignorer les intentions du Gouvernement quant à l'abrogation de la loi Savary. Pouvait-il méconnaître cette promesse électorale qui figure dans la plate-forme RPR-UDF signée avant les élections législatives ? Non, il n'ignore pas le projet d'abrogation mais la nuance est d'importance, il note qu'il n'a pas été associé à la décision de l'abrogation. Pourtant, selon Yves Durand devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, il apparaît que la décision de rédiger un nouveau texte de loi ait été prise en commun par le Premier ministre et le ministre délégué¹.

De son propre aveu, Alain Devaquet rédige ce projet en très peu de temps, puisqu'il faut le rappeler la proposition de loi Foyer a été déposée le 11 avril 1986, et qu'il ne veut pas que cette proposition de loi soit examinée par l'Assemblée nationale.

"Là, le ministre me dit : "il faut me faire un projet. Vu comment cela se présente, vous recopiez la loi Savary !", "Mais monsieur le ministre la loi est bavarde." "Vous supprimez les bavardages mais vous vous écarterez que sur les sujets importants"².

Si ce que rapporte Daniel Vitry, le conseiller technique d'Alain Devaquet, peut surprendre, son témoignage nous éclaire sur le point de vue du ministre sur la loi Savary, ainsi que sur l'opportunité d'en changer. L'écriture d'une loi répond à des critères techniques et juridiques précis et, en l'occurrence, c'est le travail des conseillers du ministre. Elle obéit à une volonté politique clairement annoncée par un parti, un programme et un gouvernement. Or, la coalition victorieuse aux législatives n'a pas d'idée précise de ce que sera cette loi³. La sélection et l'autonomie sont dans "l'air du temps" et le débat agite les esprits depuis 1968. Outre la référence à l'abrogation de la loi Savary dans les argumentaires de campagne et dans le discours de politique générale du Premier ministre à l'Assemblée nationale, pas un seul texte détaillé n'a été proposé en soutien à l'élaboration d'une nouvelle loi par le ministre délégué.

"La droite ne savait pas ce qu'elle voulait faire. Il n'y avait pas d'unification de pensée. Alain Devaquet n'a jamais reçu de consigne. "Je te nomme ministre délégué. La loi, voilà ce que je veux que ce soit sur tel ou tel point." Personne n'avait d'idée globale. Chacun voulait résoudre son propre problème. Comprenez bien que les gens des facultés de sciences, les problèmes des littéraires, ils s'en foutaient et essayez de faire parler un littéraire sur l'organisation d'une loi ? La loi c'est une loi d'organisation. Ils sont imparables mais ils ne sont pas doués pour ça ! "⁴

Un souvenir corroboré par le témoignage de Jacques Toubon :

¹ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de M. Yves Durand, p. 119-120.

² Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

³ Un constat fait conjointement par les étudiants et par la droite de la majorité.

⁴ Daniel Vitry, *op.cit.*

"En réalité j'avais participé, moi à l'époque avec Balladur, avec Madelin, avec un certain nombre de responsables politiques de la droite et du centre, j'avais participé à la préparation de notre programme, mais je n'avais pas accordé d'attention à ce sujet"¹.

Le ministre va à l'essentiel, écartant volontairement la question des contenus des enseignements, de la formation des maîtres, des œuvres universitaires et des liens avec la recherche. En cohérence avec ses propos antérieurs et surtout en opposition avec les intentions maximalistes du GERUF et de la "droite de la droite" parlementaire, Alain Devaquet opte pour une refonte de la loi précédente, plutôt que pour une réforme radicale.

Toutefois, il nous livre dans l'ouvrage écrit en 1987, un certain nombre de réflexions qui donne *a posteriori* corps et sens aux articles de son projet de loi.

Dans un premier temps, il tente de définir quels sont les rôles et les missions précis de l'université en 1986. La réponse à cette première interrogation établit que deux axes fondamentaux régissent l'action de l'université : d'une part, transmettre les connaissances et d'autre part, assurer les compétences ; à savoir la fonction très traditionnelle de la transmission de la culture et celle plus moderne de la formation professionnelle. L'importance de ces deux axes a suscité et suscite encore à l'époque un débat profond quant au rôle précis de l'université entre savoir et professionnalisation, entre culture et enseignement. Bien des mandarins regardent avec mépris cet aspect des choses, tant la formation devrait être, à leurs yeux, la fonction des grandes écoles, ou pire, des IUT.

Le rôle de l'université sur son versant éducation, est dans un premier temps de permettre à l'étudiant d'identifier l'information dont il a besoin puis de former cet étudiant afin qu'il puisse continuer à étudier par ses propres moyens et enfin aiguiser son esprit pour que, seul, il s'engage au-delà de la vie étudiante. La formation, second pilier de l'université, est pour sa part une mission plus délicate. En effet, professionnaliser un étudiant, c'est à dire savoir en faire un individu en capacité de trouver sa place dans le processus technologique et économique, n'est pas une chose facile. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le pays a eu besoin de techniciens dans de nombreux domaines et plus précisément dans celui des sciences et technologies innovantes (informatique, robotique, atomique). Des voies professionnelles étaient donc toutes tracées pour ces étudiants diplômés mais peu formés, la formation se faisant encore "sur le tas". L'alignement de ces étudiants aux lois du marché ne constituait pas alors une contrainte, tant il était large et accueillant pour tout le monde. Dorénavant, le marché est myope, pour reprendre la formule d'Alain Devaquet, il est incapable d'assurer au sortir de

¹ Jacques Toubon, entretien du 13 mai 2016.

l'université une vie professionnelle à long terme à un jeune diplômé, contrairement à celle que leurs parents ont pu vivre.

L'université n'est plus déconnectée du monde extérieur. Bien au contraire, elle est au centre d'un vaste réseau d'interconnexions qui la stimule et qu'elle anime en retour. Des partenariats se créent *via* les activités naturelles de l'université, la recherche et l'enseignement, et font qu'elle n'est plus ce vénérable temple du savoir existant au-delà des contingences matérielles, mais bien un acteur dynamique dans la vie scientifique et économique du pays. En retour, les besoins ainsi que les spécificités des partenaires encouragent l'université à se tourner vers de nouvelles pistes et de nouveaux modèles d'enseignement. C'est entre autres les raisons qui ont poussé la création des instituts universitaires de technologie (IUT) en 1965.

II. LES GRANDS AXES DE LA LOI

A. L'AUTONOMIE

Pour réagir aux pressions périphériques, l'université a besoin d'une grande proximité avec le monde extérieur. Des liens locaux s'avèrent indispensables. C'est donc une approche fine et spécifique des problématiques qui est en jeu, et c'est à ce titre qu'Alain Devaquet soulève l'épineux sujet de l'autonomie. Face à un interlocuteur régional ou local, l'établissement universitaire doit pouvoir réagir et décider rapidement. La lourdeur administrative peut être vécue comme une contrainte. Cependant, Alain Devaquet connaît la puissance de ce concept et de l'usage que l'on peut en faire :

"Il recouvre, pour certains, un réel souci d'adaptation aux besoins de la société mais d'autres y voient la légitimation d'un esprit de compétition manifestement destiné à dégager une élite"¹.

Sans cesse évoqué dans toutes les réformes de l'enseignement supérieur, depuis celle d'Edgar Faure en 1968, le principe de l'autonomie n'a jamais été clairement défini. Quelle forme a-t-elle ? À quels degrés est-elle être utilisée ? Est-elle exclusivement économique ou s'ouvre-t-elle au domaine pédagogique ? Est-elle seulement une posture administrative ? En réalité, et en l'absence de contour précis, l'autonomie n'a jamais été vraiment appliquée. Toutefois, les résistances à son éventuelle application subsistent. Décidément hostile aux thèses du GERUF,

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 97.

lequel prône une autonomie totale qu'elle soit pédagogique, gestionnaire et juridique, Alain Devaquet reconnaît que cette autonomie complète aurait l'avantage de soustraire l'université aux rigidités centralisatrices :

"Conséquence évidente : les universités deviennent concurrentes et s'insèrent dans une logique de marché. L'expérience montre que, dans ce cas, les forts se fortifient et les faibles sauf sursaut salvateur, s'affaiblissent"¹.

Il adviendrait alors une concurrence forte entre établissements, ce qui ne manquerait pas de créer des universités richement dotées qui par conséquent seraient plus fréquentées, et des établissements moins performants parce que moins dotés qui ne bénéficieraient pas de la même notoriété. C'est, comme le note le ministre, la réaction de Jacques Pommatau ² au Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) :

"La compétition qui va s'instaurer a fait rêver bien des libéraux. Mais qui en fera les frais ? Ne va-t-on pas vers quelques universités parisiennes puissantes, estimées, avec une ceinture de sous-universités dont les ressources seront faibles"³.

Face à cette solution radicale peu envisageable, le ministre délégué invoque la responsabilité comme synonyme d'autonomie. De fait, les universitaires dirigeant des établissements autonomes se doivent de rendre des comptes et d'être régulièrement évalués par une instance supérieure. Une attitude que partage Marie-Dominique Calça, la représentante de la CFDT, lors de l'examen du projet de loi devant le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER), le 1^{er} juillet 1986 :

"L'autonomie des universités nous apparaît comme étant positive, comme facteur de responsabilité et d'initiative. Mais si, effectivement, elle n'est pas confrontée, en permanence, aux acteurs sociaux sur le terrain de l'emploi et sur le terrain de la modernisation, l'autonomie interne, réservée à l'élite des professeurs, peut devenir sclérosante"⁴.

Enfin, dans ce tour d'horizon des possibles dans la recherche d'une voie probable dans l'élaboration de son projet, Alain Devaquet fait allusion également à la position de certains syndicats de gauche, à l'instar de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) et du SNESup, qui, refusant totalement le principe même de l'autonomie, y opposent celui du service public

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 98.

² Secrétaire général de la FEN.

³ Alain Devaquet, *op.cit.*, p. 98.

⁴ Alain Devaquet, *ibid.*, p. 99.

comme mode de fonctionnement. Or, le principe même de service public est sans cesse remis en question par la ligne politique de la coalition au pouvoir. Même si Alain Devaquet semble, à bien des égards, attaché au service public, il ne peut pas politiquement le considérer comme le seul système de fonctionnement de l'université. La position, toutefois cohérente des syndicats, constitue donc pour Alain Devaquet, avec celle du GERUF, une autre forme de rejet de son projet. Entre ces deux axes opposés, le ministre doit opter pour une voie médiane, voir consensuelle :

"Selon moi, l'autonomie est nécessaire mais elle ne peut être que graduelle et elle nécessite des corrections. Qu'une marge réelle d'autonomie soit confiée aux universitaires trouve sa justification théorique dans les réponses apportées à deux ou trois questions qu'il faut toujours se poser lorsque l'on observe un système complexe et, en particulier, l'université"¹.

L'autonomie serait graduelle. Il justifie cette option en expliquant qu'elle permet de préserver l'institution des chocs de l'extérieur. La souplesse de l'organisation tant au niveau des laboratoires et des unités internes qu'au niveau de l'ensemble du système universitaire doit s'imposer petit à petit. On voit à quel point Alain Devaquet insiste sur la nécessité de transformer l'édifice universitaire en douceur, en progressant peu à peu. Il utilise pour cela la métaphore scientifique :

"Cela signifie que dans les systèmes sociaux, et en particulier l'Université, le changement doit être mis en œuvre, régulier, permanent, progressif, visant à adapter les structures (avec prudence) et les hommes (avec compréhension) aux stimulations externes afin de ne jamais acculer un système, que l'on bloque ou freine, à la discontinuité catastrophique"².

Cette prudence (souvent considérée comme de la pusillanimité à la droite de la coalition) semble être dictée par de multiples éléments. Alain Devaquet n'est pas un homme de conflit. Il l'a souvent répété, son passage au secrétariat du RPR, poste particulièrement exposé aux nombreuses *catharsis*³, ne lui a pas laissé un bon souvenir. Chargé de la réforme de l'enseignement supérieur, il a sans doute pris soin d'étudier les attitudes de ses prédécesseurs en pareil cas. Le passage en force, ou tout du moins une quelconque forme d'autoritarisme en

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 100.

² *Ibid.*, p. 102.

³ Sur son passage au secrétariat du RPR, voir les portraits faits par les journalistes. Daniel Schneidermann, Alain Devaquet, l'homme charnière, *Le Monde* du 4 décembre 1986, et Claude Weil, Le cruel réveil d'Alain Devaquet, *Le Nouvel Observateur* du 28 novembre au 4 décembre 1986.

la matière n'a jamais eu d'autres effets que de porter les facultés à ébullition et d'amener les étudiants dans la rue. Dans cette posture, Alain Devaquet répugne à reproduire les attitudes d'Alice Saunier-Seïté¹.

La tension règne autour de lui, surtout dans son propre camp politique et les attaques sont parfois violentes et frontales, comme celle qu'il subit lors d'une journée parlementaire à Épinal. Alors qu'Alain Devaquet, assis au premier rang, face à la tribune, écoute Pierre Messmer président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, ce dernier se tourne vers lui et déclare : "Quant au projet de loi sur l'enseignement supérieur, Monsieur le Ministre délégué, celui que vous nous proposez est le minimum que nous pouvons accepter"². Or, au moment où il rédige son propre projet de loi, il ne doit pas seulement affronter que l'aile droite du RPR. Les étudiants n'ont, pour le moment, que très peu réagi. Il se doit de prendre soin de ne brusquer personne s'il veut mener à bien son entreprise.

B. ANTICIPER LES INÉGALITÉS ENTRE ÉTABLISSEMENTS

Si la droite de son propre parti fustige son projet, Alain Devaquet sait à quel point la réaction des étudiants, des syndicats et de la gauche peut lui être néfaste. Il connaît les arguments de ces adversaires, sait les entendre et tente d'en tenir compte, d'autant qu'ils reviennent dans les discours à chaque volonté de réforme depuis 1968. Les inégalités sociales au sein de l'université sont dénoncées depuis fort longtemps par les organisations syndicales étudiantes, mais aussi par les sociologues. Insidieusement, il reconnaît que l'autonomie dans son absolu peut engendrer une forme d'inégalité supplémentaire entre les différents pôles universitaires. Le principe de concurrence qui existe entre une université de province ou une parisienne, ou entre un pôle universitaire de haute technologie et un autre moins bien doté, est très ancien. Certains hebdomadaires font chaque année des rubriques sur les meilleurs lycées, les meilleurs hôpitaux et les meilleures universités³. Fidèle à sa ligne de pensée, le ministre revendique la discrétion de l'État dans le fonctionnement des universités autonomes ; toutefois, il indique qu'en s'arrogeant un droit de regard général sur la bonne marche de l'institution, il doit pouvoir intervenir afin de sauvegarder des établissements en situation de faiblesse. Pour ce

¹ Christophe Charle, "Elites politiques et enseignement supérieur, sociologie historique d'un divorce et d'un échec (1968-2012)", *Pouvoirs*, vol.161, n° 2, 2017 p. 31-50.

² Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 119.

³ Créée en 2003, la très polémique "liste de Shanghai" n'existait pas encore.

faire l'État possède plusieurs leviers. Offrir plus de moyens financiers n'est pas l'unique solution, mais proposer à l'établissement universitaire concerné de nouvelles formations à mettre à la disposition des étudiants avec des équipes d'enseignants et des moyens techniques adaptés, peut donner un nouveau souffle à celui-ci. Cette proposition va également dans le sens de l'esprit de la pluridisciplinarité inspiré par Edgar Faure, et en totale opposition avec la volonté du retour au système facultaire revendiqué par le GERUF et la proposition de loi Foyer.

Alain Devaquet définit en l'occurrence l'action de l'État comme un pare-feu au danger possible que représenterait une totale autonomie :

"Le rôle de rééquilibrage de l'État, dès maintenant et, plus encore, face à une autonomie accrue des universités, est vital. Il sauvera des centaines de milliers d'étudiants d'études supérieures au rabais"¹.

Ce point de vue on ne peut plus consensuel est bien en-deçà du dogme libéral dicté par les orientations politiques du RPR et de l'UDF, sans parler bien sûr de celles du GERUF. Relève-t-il d'une stratégie d'anticipation aux attaques probables des étudiants, en offrant à ceux-ci la garantie d'un contrôle que conserverait l'État sur l'université ? Cette phrase est ambiguë tant elle admet, *in fine*, les risques majeurs inhérents à l'autonomie.

C. LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRÉS : UNE CONCESSION FAITE AU GERUF

L'université a connu deux grandes mutations depuis l'après-guerre : le nombre d'étudiants et la multiplication des cursus. En 1985, les universités françaises accueillent près de 896 000² étudiants ; elles sont confrontées chaque année à cet afflux qu'il faut coûte que coûte absorber. Les universités sont donc des "mastodontes" difficiles à diriger, souvent sous-administrés, cependant ce sont des organismes vivants avec leurs crises potentielles, scientifiques, syndicales et politiques. Chaque soubresaut est un argument de plus en faveur de l'indépendance et de l'autonomie et suscite le discours sur le retour du mode facultaire. Or, Alain Devaquet ne semble pas être convaincu, non pas du bien-fondé de la pluridisciplinarité, mais de son application qu'il juge trop lente et donc pas encore efficace.

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 105.

² Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, "Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France", *Le Mouvement social*, 2014/4 n° 233, p. 31-46.

Face à la taille imposante des universités, la tentation serait d'en réduire l'importance comme le suggère le GERUF, dans ce qu'il appelle le remodelage¹ des établissements, permettant ainsi de revenir à la mono-disciplinarité. Il suffit pour cela simplement de créer, selon le Syndicat autonome, entre 400 établissements universitaires et 300 écoles d'ingénieurs ou d'IUT, le tout dans la période transitoire que constitue le temps laissé libre entre l'abrogation de la loi Savary et la promulgation d'une nouvelle loi, c'est-à-dire la période entre les élections législatives et la prochaine campagne des présidentielles comme Alain Devaquet ne manque pas de noter avec humour ! Il est évident que cette solution est irréalisable, voire dangereuse pour le ministre délégué. Il lui faut, tout en conservant en l'état les 74 universités, transformer celles-ci en "instillant" de la souplesse dans leurs modes de fonctionnement.

L'utilisation du mot "instiller" dans ce texte a un sens tout particulier. Alain Devaquet insiste bien en y adjoignant aussitôt l'expression "goutte à goutte." On sent à quel point il reste parfaitement préoccupé par le désir d'éviter de brusquer le monde universitaire et de se démarquer ainsi de son aile droite, laquelle entend imposer son projet bien plus par le bouleversement que par la réforme. Assouplir le fonctionnement, cela consiste à faire qu'une filière d'une université devienne à son tour un établissement public, bénéficiant du principe de personnalité morale et de l'autonomie financière. C'est l'idée des "établissements fédérés" que le GERUF défend dans le fascicule *Renaissance* et que l'on retrouve dans le projet de loi Foyer. À la différence de ce dernier, qui entend procéder à cette application de façon systématique², Alain Devaquet n'envisage cette hypothèse que sous un certain nombre de conditions très strictes. Ces conditions, il les expose devant la Conférence des présidents d'universités, le 12 juin 1986.

"Une demande pourrait être faite soit par le conseil d'administration de l'université soit par un groupe d'unités internes. Cette demande devrait être solidement justifiée par des nécessités de cohérence d'enseignement ou de cohérence de recherche. Elle devrait préciser la répartition des compétences et des moyens entre établissement public interne qui veut se constituer et, dirais-je, la maison, ou université, mère. Cette demande sera examinée par le ministre. Je prendrai en particulier, l'avis de la Commission nationale d'évaluation que dirige Laurent Schwartz. Ces établissements seront créés par décret du ministre et je serai extrêmement rigoureux"³.

¹ *La Renaissance : Enseignement supérieur et recherche*, fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérales de la CFDT, 3 SE 38, p. 6.

² *Proposition de loi relative aux universités, n° 75*, enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 1986, Assemblée nationale, titre premier, Article premier, p. 4.

³ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 109.

Bien que l'ayant également exposée devant le CNESER, le CSEN, le Conseil économique et social, le Sénat et l'Assemblée nationale, Alain Devaquet reconnaît qu'il n'a sans doute pas assez expliqué ce principe inhérent à son projet de loi, même s'il n'a, dans l'immédiat, suscité que très peu de réactions. Sa proximité de départ avec une idée prônée par le GERUF, suffit, si l'on n'y prend pas garde, c'est-à-dire sans prendre en compte les précautions d'emploi préconisées par le ministre, à l'assimiler au texte du GERUF, probablement plus représentatif de l'état d'esprit des membres du RPR et de l'UDF à l'égard de l'université. C'est aussi le même processus qui a présidé à la réaction massive des étudiants et de leurs organisations syndicales dès le mois d'octobre 1986.

D. UNE APPROCHE FINANCIÈRE

Comme dans la loi Savary, l'État demeure le principal financier de l'enseignement supérieur et cela à hauteur de 90 %. Les 10 % restants proviennent des droits d'inscription ainsi que des contrats de recherche et de la formation continue. Pour étayer l'état des lieux économiques de l'enseignement supérieur au moment de l'arrivée d'Alain Devaquet au ministère, l'économiste Jean-Claude Eicher¹, fait paraître dans la revue *Projet* en mai 1987, un article intitulé *Pauvre université française*². Or le constat est médiocre et le débat, selon Jean-Claude Eicher, n'aurait pas dû porter sur l'opportunité d'une réforme de structure mais bien sur l'état financier de nos universités :

"Les universités souffrent principalement d'un mal de langueur et d'inanition. Non seulement elles n'ont plus les moyens de leurs ambitions mais depuis peu, elles sont en danger de ne plus pouvoir fonctionner du tout. Les querelles sur les structures et sur la sélection paraissent aujourd'hui bien secondaires et artificielles devant ce constat de carence financière".

La prise en compte du rôle de l'université dans la dynamique du pays, tout au long des années 1960, est largement ressentie au travers de l'effort financier que l'État a consenti. En effet, il fallait investir et élargir les capacités d'accueil des étudiants dans les facultés, augmenter et étendre les nouvelles filières et les offres de formation. C'est durant cette période que de nouveaux bâtiments sont ouverts à Strasbourg, Montpellier, Rennes et Toulouse (1963), que la

¹ Jean-Claude Eicher est professeur à l'Université de Bourgogne, fondateur de l'Institut de recherche sur l'économie de l'Éducation (IREDU).

² Jean-Claude Eicher, "Pauvre université française," *Projet*, mai juin 1987, n° 205.

faculté de Nanterre voit le jour en 1964, ainsi que les universités de Villetaneuse et Vincennes (1969). C'est ce que montre le tableau suivant :

Année	Budget total (milliards de F.)	Nombre d'étudiants (en milliers)	Enseignement Sup /Budget Éducation nationale (%)	Enseignement Sup / PIB (%)
1960	4,917	202	11,96	0,280
1963	8,515	274	15,75	0,408
1966	11,451	397	14,55	0,466
1968	14,782	483	16,50	0,550
1969	16,467	587	17,38	0,573
1972	17,795	697	15,77	0,522
1974	17,249	760	14,70	0,467
1976	16,158	811	12,58	0,415
1978	16,823	837	10,89	0,405
1979	17,186	855	10,42	0,401
1980	16,970	866,6	10,84	0,393
1981	18,494	885,2	11,49	0,422
1982	18,927	930	11,08	0,427
1984	20,026	970	11,17	0,442
1985	20,144	1 001,2	11,28	0,439

Tableau n° 9. Effort public en faveur de l'enseignement supérieur.¹

Toutefois, de 1969 aux années 1980, c'est-à-dire au cours des mandats respectifs de Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing le financement de l'enseignement supérieur a connu un fort ralentissement. Non pas que l'État se soit détourné des préoccupations de l'université, mais l'investissement nécessaire aux fonctionnements des établissements ne se justifiait plus dans les mêmes proportions que dans les années 1960. Pour autant, cet argument n'est pas pertinent et ce pour deux raisons. La première réside dans le fait que durant la période allant de 1969 à 1980, le nombre d'étudiants ne cesse de croître de façon régulière et que les établissements universitaires n'arrivent toujours pas à les accueillir de façon satisfaisante². La seconde consiste dans l'utilisation de la partie du budget pour la même période, qui n'est plus destinée à des dépenses immobilières. Ainsi économisée, elle aurait pu être consacrée à l'enseignement supérieur, puisque dans le même temps les effectifs de l'enseignement primaire sont en baisse et ceux de l'enseignement secondaire ne progressent que de 16 %. Or, on s'aperçoit que la part allouée à l'enseignement supérieur baisse de 17,38 %³ en 1969 à 10,42 % en 1979, alors que le nombre d'étudiants augmente au même moment de 587 000 à 855 000.

¹ Source Jean Claude Eicher, "Pauvre Université française", *Projet* n° 205, mai juin 1987.

² Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*. Paris, Flammarion, 2000, p. 277.

³ 17,38 % est la proportion du budget de l'Enseignement supérieur dans celui de l'Éducation nationale la plus élevée entre 1960 et 1985.

Il en est de même en ce qui concerne la proportion de l'enseignement supérieur par rapport au PIB. L'année universitaire 1969 est la mieux dotée, mais la courbe ne cesse de baisser pour connaître son plus bas niveau (0,393 %) en 1980. Cependant, l'arrivée de la gauche au pouvoir ne renverse pas la tendance mais semble stabiliser la situation ou à peine l'améliorer comme le montrent les chiffres de 1985.

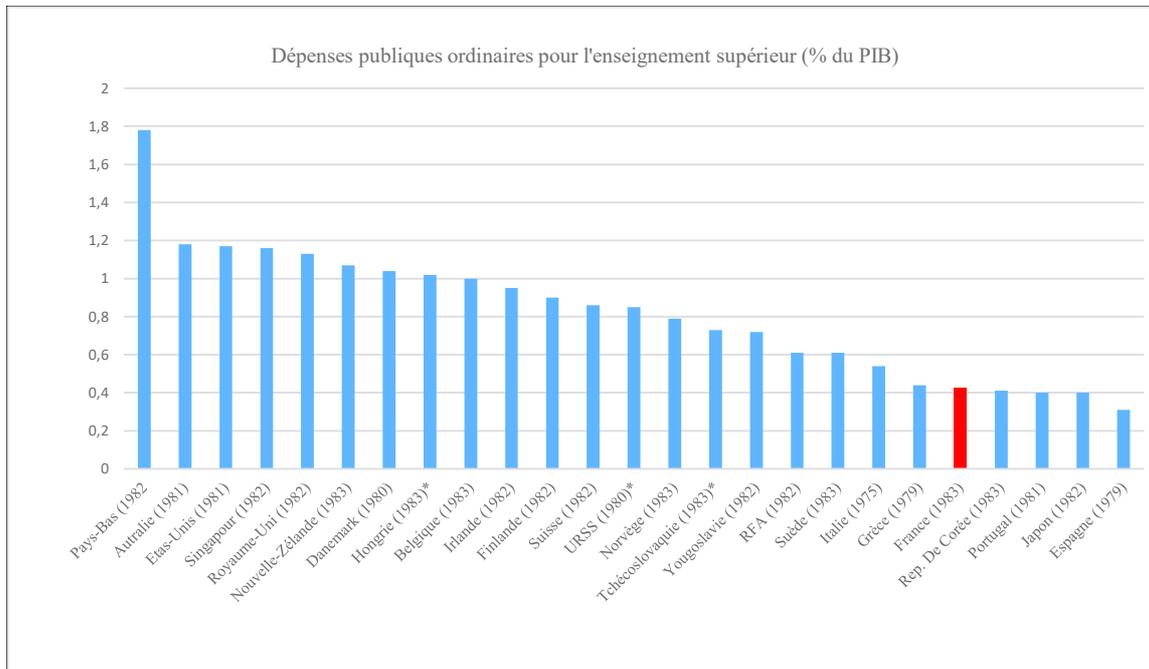


Tableau n° 10. Jean-Claude Eicher, "Pauvre université française", *Projet n°205*, mai juin 1987.
*Pour ces pays, le rapport est calculé sur le Produit matériel net.

Alain Devaquet, reprenant dans son livre les chiffres et les appréciations de Jean-Claude Eicher, fait un constat alarmant de la situation. Les dépenses de fonctionnement courant sont inférieures à la moitié de ce qu'elles étaient en 1972, celles inhérentes à l'action sociale en direction des étudiants représentent moins 20 % du niveau de 1972 et moins 10 % en ce qui concerne l'encadrement du personnel notamment chez les ATOS¹, dont le non renouvellement menace le bon fonctionnement technique et administratif des établissements.

Au regard des autres pays européens, la situation n'est guère enviable. En 1983, le pourcentage du PIB destiné à l'enseignement supérieur est de 0,43 %. Ce qui situe la France derrière la Grèce et juste devant la République de Corée, alors qu'au même moment, la RFA y consacre 0,61 %, le Royaume-Uni 1,13 % et les Pays-Bas 1,75 %.

¹ ATOS : Administratifs, techniciens, ouvriers de service.

En revanche, l'investissement par élève, si l'on compare à la moyenne des autres pays développés, est un peu inférieur dans l'enseignement primaire et un peu supérieur dans le secondaire.

Jean-Claude Eicher ne manque pas dans cet état des lieux d'évoquer l'autonomie économique des établissements universitaires. Cependant sans rentrer dans la polémique politique, il ne fait référence qu'aux institutions privées et en particulier aux écoles de commerce et de gestion. Or, il fait remarquer que ces établissements possèdent de nombreux modes de financement, tels que ceux provenant de la taxe d'apprentissage, des Chambres de commerce ainsi que des Conseils régionaux. De fait, si l'on compare une école d'ingénieurs privée à un établissement universitaire public, le budget par élève pour la première se monte en moyenne à 80 000 F, alors que celui du second ne dépasse pas 13 000 F. Pour bien comprendre la situation, il faut noter que les droits d'inscription annuels dans une grande école de commerce privée peuvent s'élever de 10 000 F à 27 000 F alors qu'un étudiant du public ne débourse que 450 F.

En ce qui concerne les ressources financières de l'université, il faut reconnaître que l'opinion publique, pour l'essentiel, ne va retenir du projet de loi proposé par le ministre délégué que le problème de l'augmentation des droits d'inscription. Pour autant, le financement de l'enseignement supérieur provient d'autres ressources que celles des inscriptions. À cet égard, Alain Devaquet définit les préconisations suivantes. Tout d'abord, l'État, le principal pourvoyeur devrait relever la part du PIB destinée à l'enseignement supérieur de 0,4 % (chiffre de 1986) à 0,6 % ; d'autant que se profile l'horizon de l'an 2000 et que pour remplir les conditions de fonctionnement à l'aube du nouveau millénaire, le montant de la part du PIB pour l'enseignement supérieur devra se situer autour de 0,8%. Au-delà, Alain Devaquet propose de solliciter les collectivités locales, telles que les régions ainsi que les grandes municipalités. Il précise à cette occasion que les régions ne fonctionnent pas toutes de la même manière et que certaines comme par exemple la région Rhône-Alpes, s'avèrent être plus dynamiques que d'autres.

Enfin, Alain Devaquet évoque la possibilité de se tourner de plus en plus vers l'entreprise, soit en percevant des taxes d'apprentissage, soit en passant des contrats de recherche, ou encore en établissant des partenariats avec des fondations à vocation culturelle. Cette proposition, somme toute très cohérente dans l'esprit d'un homme politique libéral, va d'emblée provoquer une réaction de la part de la CGT au CSEN, laquelle déclare que "au nom de l'autonomie, on asservirait en fait les établissements d'enseignement supérieur à des exigences financières

patronales"¹. Il est vrai, toutefois, que rien pour le moment n'est précisé quant à la forme et quant à l'importance de ces échanges avec les entreprises, qui ne sont pas par nature des institutions philanthropiques et qui n'investiront pas dans les universités de façon désintéressée. Il n'en demeure pas moins que dans l'esprit du ministre la place de l'État reste essentielle. Il n'est donc pas question de déléguer totalement aux établissements universitaires la possibilité de prospecter des fonds au-delà d'une "relation véritablement contractuelle".

Il est intéressant de s'arrêter une fois de plus sur la sémantique utilisée par Alain Devaquet dans ce chapitre consacré aux finances et à l'autonomie. En effet, lorsqu'il évoque les différentes pistes imaginées pour assurer de nouvelles ressources à l'université, il explique qu'il n'y met "qu'un espoir mesuré". Est-il convaincu du bien-fondé de ces pratiques ? Il semble qu'il reste, dans son for intérieur, traditionnellement attaché à la prépondérance de l'État dans les tâches fondamentales que sont l'enseignement supérieur et la recherche. Il y a chez lui l'idée que ces fonctions doivent être menées selon un principe quasi régalien, puisqu'il s'empresse dans la même phrase de préciser : "L'État doit garder la maîtrise des domaines d'intérêt national".

Cependant, il ne fait aucun doute que sa volonté d'imposer cette réforme soit entière. Nous venons de voir combien il est convaincu de la nécessité de réaffirmer le rôle de l'université dans la transmission des savoirs et de la professionnalisation, de moderniser l'outil afin d'être plus réactif encore, de l'inscrire dans la dynamique d'une société moderne et en mutation. C'est ainsi qu'il comprend le principe de l'autonomie, et ceci dans un souci d'efficacité et de pédagogie. Mais Alain Devaquet est un républicain et un gaulliste. Républicain, car il ne cesse de répéter que l'autonomie financière provoquera de manière inévitable une atteinte au principe d'égalité, que ce soit par l'intervention de l'entreprise dans l'université, ou par l'augmentation des droits d'inscription. Gaulliste, parce que dit-on qu'il a commencé par "dévorer" avec application les mémoires du général de Gaulle avant de s'engager. Il a sans doute saisi au cours de ses lectures l'imposante place que représente l'État dans la pensée gaullienne. De plus lorsqu'on évoque son adhésion au RPR en 1977, il répond que c'est l'aspect rassembleur et social du parti qui l'a attiré, mais quand le journaliste lui demande si le RPR a maintenu cette tradition, Alain Devaquet refuse de répondre à cette question, probablement de plus en plus mal à l'aise dans le tournant libéral du parti chiraquien.

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 114.

Les conditions dans lesquelles Alain Devaquet entreprend les premiers jours de son ministère sont ainsi pour le moins surprenantes. Il n'ignore pas qu'une partie de la majorité dont il est issu veut bousculer les règles qui régissent l'université. Il connaît Yves Durand et sait qu'il est également le porte-parole du GERUF et de ses volontés réformatrices quelque peu maximalistes. Toutefois, il ne sait rien jusqu'au discours de politique générale du Premier ministre quant au sort de la loi Savary. L'abrogation, bien qu'évoquée dans le texte de la plateforme RPR/UDF, n'a pas été l'objet de débats de fond au RPR. Dès lors qu'elle est annoncée devant les députés, Alain Devaquet est contraint de s'y plier.

Le travail de *lobbying* effectué par les membres du GERUF est efficace puisque tout est prêt dès le lendemain du discours de Jacques Chirac pour déposer la proposition de loi n° 75. Reprenant pratiquement les lignes de la brochure du GERUF, la proposition de loi est aussi un outil politique. La liste prestigieuse des députés qui la déposent est un signe fort envoyé au Gouvernement mais aussi au ministre René Monory comme au ministre délégué Alain Devaquet.

Le dépôt de cette proposition de loi lance immédiatement le débat sur la nécessité ou pas d'abroger la loi Savary, la controverse étant facilitée par le fait qu'en mars 1986, la loi n'est pas totalement appliquée sur l'ensemble des établissements universitaires. Or, la polémique autour du nombre d'universités fonctionnant sur la base de la loi Savary cache la véritable raison qui motive l'abrogation. La nouvelle majorité veut abroger la loi, non pas parce qu'elle est mauvaise en soi mais parce qu'elle est socialiste. La nouvelle loi devient par essence une loi "revancharde".

Alain Devaquet est face à une alternative : soit laisser la majorité suivre la voie du GERUF et la proposition de loi n° 75, soit écrire sa propre loi, mais d'une façon comme une autre ce choix implique de bouleverser à nouveau le fonctionnement de l'université alors que la loi Savary n'est pas encore totalement adoptée. Or Alain Devaquet le sait, l'université est un univers fragile où la moindre étincelle peut être l'origine d'un incendie dévastateur. Les événements suscités par la réforme Saunier-Seïté et ceux plus proches par la loi Savary sont encore présents dans la mémoire des étudiants, des professeurs et des administratifs. Il faut donc procéder avec discernement selon Alain Devaquet. Il lui faut poser les bases d'une nouvelle loi qui rassurerait l'aile droite de la majorité, qui satisferait les universitaires et les étudiants et qui, bien sûr, serait en cohérence avec ses propres convictions.

Convaincu que la loi Savary n'était pas une mauvaise loi mais pressé par l'aile droite de la majorité de changer le cours des choses, le ministre délégué produit *in fine* un texte très consensuel, moins verbeux que ne l'est la loi Savary, comprenant également des concessions

aux tenants d'une ligne dure. En faisant cela, il n'évite pas les critiques du monde universitaire, las de devoir affronter de nouveaux bouleversements administratifs et juridiques alors que la précédente loi n'est pas tout à fait installée. Il n'évite pas non plus les remarques de ceux qu'il nomme les "ultras" et qui considèrent d'emblée que le texte présenté n'est pas assez offensif. Etudiants et enseignants se sont alarmés et ont dénoncé la proposition n° 75, mais en proposant sa propre loi, Alain Devaquet n'a pas réussi totalement à effacer l'empreinte du GERUF laissé dans les esprits. Conscient de cela, Yves Durand et les membres du GERUF pourront aisément faire pression sur le ministre délégué dans les mois à venir.

TROISIEME PARTIE

LA LOI À L'HEURE DES CONSULTATIONS

Alain Devaquet a conscience, du moins l'écrit-il par la suite, que la victoire aux élections législatives n'offre pas à la nouvelle majorité toutes les marges de manœuvre qu'elle espérait. Ignorer cela et s'en tenir à la rigueur idéologique ne ferait que brusquer le pays. Ne rien faire serait tout aussi catastrophique :

"Dans cette alternance du scepticisme, il me semblait que les Français refusaient aussi bien l'idéologie coupante que le compromis émoussé. Ils ne voulaient pas qu'on les entraîne aux extrêmes, ni qu'on les cantonne dans le moyen terme abâtardi"¹.

Au nom de cette réflexion et contraint par le dépôt précipité de la proposition de loi n° 75, Alain Devaquet s'attelle à l'écriture de son propre projet de loi. Puis il consulte. Il a soigneusement pris le temps de rencontrer les organisations syndicales étudiantes (à l'exception de Pour un syndicalisme autogestionnaire (PSA)², pour des raisons de planning), les syndicats enseignants mais aussi les groupes représentatifs de la corporation universitaire : présidents d'universités, de grandes écoles et doyens de facultés de médecine. Enfin, Alain Devaquet s'est également tourné vers des figures importantes de la vie universitaire et de la recherche telles que Laurent Schwartz, Jacques Bompaire ou Jean-Claude Casanova, ainsi que celles du monde politique à l'instar de Valéry Giscard d'Estaing, de Raymond Barre ou de Jean Foyer³.

Avant d'être présenté devant le Conseil des ministres puis discuté devant les deux chambres, un projet de loi doit obligatoirement être défendu devant un certain nombre d'instances. Ces instances, la Commission des Affaires culturelles du Sénat, le CNESER, le CSEN et le Conseil économique et social sont des assemblées administratives et juridiques constituées de membres de la majorité et de l'opposition. Le projet de loi y est présenté, discuté et amendé. Certes, chacun y est aussi le porte-parole de ses soutiens politiques et Alain Devaquet saisit là l'importance du travail effectué avec une grande efficacité depuis des mois par le GERUF et ses relais. Au-delà des députés qui ont déposé la proposition de loi Foyer, c'est directement au conseiller pour l'enseignement supérieur auprès du Premier ministre, Yves

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 84.

² PSA est un syndicat proche de la CFDT.

³ Alain Devaquet, *op.cit.*, p. 87.

Durand, qu'Alain Devaquet doit se confronter. Très rapidement, les thèmes sur lesquels l'aile droite de la majorité va s'opposer au ministre délégué sont les suivants : la représentation des professeurs dans les conseils, les conditions d'accès à l'université, le montant des droits d'inscription et la sélection qui s'avèrent être déjà les thèmes forts de la proposition de loi Foyer. Il est à ce propos intéressant de noter que ces sujets sont aussi des points de divergence dans les premières réactions syndicales étudiantes.

Si la confrontation avec Yves Durand apparaît pénible à Alain Devaquet, l'ensemble de ces consultations, qui demeurent un passage obligé, ne doit pas poser de problème. Toutefois, cette pratique routinière se heurte à la colère de la Conférence des présidents d'universités (CPU) qui, après avoir découvert le projet dans la presse, dénonce l'absence de concertation de la part d'Alain Devaquet. Cette première tension aurait pu rester sans gravité, si elle n'était pas le symbole même de la nature de la crise à venir.

Comme il le raconte, Alain Devaquet a consulté et multiplié les entrevues, mais l'a-t-il fait en profondeur ? Pour exemple, il n'a rencontré les représentants de l'UNEF-ID que trois fois. Les contacts avec Yves Durand n'ont pas excédé le même chiffre. Pour autant, le temps qui lui était imparti était-il suffisant (il ne s'est passé qu'un mois entre le dépôt de la proposition de loi n° 75 et la fin de la rédaction de son propre projet de loi, lequel aurait dû être présenté au Conseil des ministres du 25 juin 1986) ? Les conditions du dialogue ne sont pas réunies, surtout face à des dirigeants d'universités soucieux de voir se mettre en place une nouvelle loi alors que la précédente n'est pas encore tout à fait installée. On voit ici se concrétiser l'isolement dans lequel Alain Devaquet commence à travailler. Cette absence de communication avec des acteurs fondamentaux de la refondation de l'université n'est sans doute pas du mépris clairement affiché de la part du ministre délégué, toutefois, elle est vécue comme telle.

La seconde phase des consultations du 19 au 28 juillet 1986, ne suscite pas d'acrimonie à l'égard du projet de loi. Les débats existent mais ils sont sans commune mesure avec la manifestation de défiance des présidents d'universités. C'est donc dans une relative sérénité que le projet est finalement présenté le 11 juillet devant le Conseil des ministres. Il est adopté, sans une seule remarque du président de la République.

CHAPITRE VI

L'AVANT-PROJET DEVAQUET EN CONSEIL RESTREINT (26, 28, 30 MAI ET 3 JUIN 1986)

Le texte rédigé par Alain Devaquet doit être proposé en Conseil restreint¹. À cette réunion présidée par Yves Durand, sont convoqués les ministres concernés² : Édouard Balladur, René Monory, Alain Devaquet, Philippe Séguin, Michèle Barzach et Lucette Michaux-Chevry ainsi que des hauts fonctionnaires. Elle doit avoir lieu le 3 juin, mais doit être obligatoirement préparée au cours de trois réunions, les 26, 28 et 30 mai, suivies de deux autres, les 5 et 6 juin 1986, au cours desquelles le texte doit être inséré dans les décisions d'ensemble du Conseil restreint. Le 26 mai, la réunion qui se déroule à Matignon ne concerne que l'université ; il a donc été décidé que le CNRS ou l'INSERM feraient l'objet de décrets ou d'un autre projet de loi³. Ces séances de travail sont longues et tendues. Le ministre délégué note que la présence d'Yves Durand ne facilite pas sa tâche⁴ et qu'il doit batailler avec cette opposition. Cependant, si l'on se réfère aux propos tenus par Yves Durand devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, Alain Devaquet n'était pas présent à ces réunions mais représenté, soit par Michèle Legras, soit par Daniel Vitry ou encore par Jacques Béguin. Les sujets de friction sont nombreux, mais c'est surtout sur la composition des conseils des universités, des droits d'inscription et de l'accès à l'université que la discussion s'avère la plus âpre.

I. LA COMPOSITION DES CONSEILS

En ce printemps 1986, un certain nombre d'universités ne peut toujours pas justifier de conseils d'université en conformité avec la loi de 1984. De fait, ces universités fonctionnent sous la réglementation de la loi Faure. Il convient alors de combler ce vide juridique au plus vite. Un premier écueil apparaît alors : le choix quant au nombre de conseils.

¹ Ces Conseils restreints sont aussi appelés réunions interministérielles. Archives Alain Devaquet, compte rendu des réunions ministérielles tenues les 26, 28 et 30 mai 1986 à l'Hôtel Matignon sous la présidence de M. Durand, Conseiller pour l'Éducation et la Recherche au Cabinet du Premier ministre, AN, 19910859/2, 31 mai 1986.

² Voir la composition du Conseil restreint dans l'annexe n° 2.

³ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Yves Durand du 21 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 118.

⁴ Alain Devaquet *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 120.

La loi Faure a opté pour deux instances : le conseil d'administration et le conseil scientifique. La loi Savary en avait créé un de plus : le Conseil des études et de la vie universitaire. Les tâches de chacun sont donc clairement définies : la gestion administrative et financière de l'établissement incombe au conseil d'administration, le conseil scientifique veille au contenu des enseignements et le conseil des études et de la vie étudiante se concentre sur la dimension pédagogique de la transmission des savoirs et des connaissances. Sans revenir au système dual de la loi Faure, Alain Devaquet propose de fusionner le Conseil des études et de la vie universitaire et le conseil scientifique, considérant que leurs finalités sont connexes ; il convient alors de réduire le nombre de ces conseils, particulièrement chronophages dans la vie d'un établissement.

En second lieu, la composition de ces conseils s'annonce problématique. Tous les acteurs de la vie étudiante et universitaire sont en capacité de revendiquer une représentation à la hauteur de leur tâche : le corps enseignant, les personnels ATOS et administratifs tout autant que les étudiants. On se souvient que le GERUF a souligné que la proportion représentative des professeurs ne doit pas être inférieure à 50 %. L'argumentation principale de l'UNI et des Syndicats autonomes porte sur le fait que les professeurs incarnent l'authentique dynamique de la vie d'une université.

En octobre 1980, dans une réunion de délégués nationaux du CELF à Orléans, Alice Saunier-Seïté déclare que si le nombre de sièges de professeurs a augmenté au sein des conseils au détriment de ceux des étudiants, c'est :

"pour permettre aux libéraux de s'exprimer. C'est pour vous que cette loi a été faite [...] contre l'impérialisme idéologique et la domination marxiste"¹.

Une analyse que reprend à son compte *Le Figaro*, lorsqu'il explique que la suppression de ce conseil met un terme "à la colonisation politico-syndicale et au carcan administratif."

"Ce conseil de la vie des études et universitaire, constitué à égalité d'enseignants et d'étudiants, quelques représentants du personnel technique et des personnalités extérieures nommées faisait l'appoint pour assurer, dans tous les cas, la prédominance de la gauche"².

Reste à définir la proportion représentative des professeurs dans ces conseils. En ce qui concerne le conseil d'administration, Alain Devaquet propose que les professeurs soient

¹ Claude Lelièvre, Christian Nique, *L'école des présidents : de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 204.

² *Le Figaro* du 30 mai 1986.

représentés à hauteur de 40 % et que les autres enseignants et chercheurs le soient à 25 %, les étudiants à 20 % et le personnel ATOS à 15 %. Pour le conseil scientifique, la représentation des professeurs reste la même, à savoir 40 %, les autres enseignants sont représentés à proportion de 20 %. Cela étant, il précise que la loi Savary avait réduit la représentation de professeurs de 20 à 25 %. Il lui fallait donc trouver une voie médiane en redonnant aux professeurs la possibilité de s'investir davantage dans l'organisation et le fonctionnement de l'université.

La représentativité des autres composantes de l'université, à savoir les personnalités extérieures, les personnels ATOS et bien sûr les étudiants, est également soumise à proposition. Les personnalités extérieures, incarnant des expériences professionnelles, culturelles ou intellectuelles et n'ayant pas de lien direct avec le monde de l'enseignement, s'avèrent aux yeux du ministre délégué plus pertinentes au sein du conseil scientifique que dans la gestion administrative d'un établissement universitaire. C'est pourquoi, Alain Devaquet n'envisage pas que ces dernières apparaissent dans le conseil d'administration mais qu'elles soient dûment représentées au conseil scientifique à hauteur de 30 %. Quant aux personnels ATOS, assez peu concernés par les orientations scientifiques d'un établissement universitaire, ils ne sont plus représentés¹. En revanche, c'est par des étudiants du troisième cycle que le corps étudiant est représenté à hauteur de 10 %.

Le mode d'élection vient parfaire la nouvelle conception de ces conseils. La loi Savary préconisait le scrutin proportionnel de liste pour toutes les catégories ; le ministre quant à lui évoque la possibilité du vote uninominal, à l'exception des étudiants. Ce changement de mode électoral a bien évidemment plusieurs lectures. Le ministre délégué précise que les listes proposées par des organisations syndicales ne sont pas, par essence, "scientifiques". Il justifie ainsi sa décision en expliquant que le caractère "scientifiquement" pertinent d'un enseignant est un critère de représentativité qu'on ne retrouve pas au travers de la couleur syndicale d'une liste. La seconde lecture, politique, justifie tout autant que la première l'orientation de cet article de projet de loi. En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, les professeurs sont largement représentés par les Syndicats autonomes. Faire que leurs listes ne rentrent pas en concurrence avec d'autres listes représentant des enseignants, des personnels ATOS et des étudiants évite alors des situations politiques que la loi Savary favorisait.

¹ La loi Savary recommandait que le conseil scientifique soit constitué de 60 à 80 % de représentants du personnel, soit la moitié de professeurs et autres personnes habilitées à diriger des recherches, pour un sixième de docteurs n'appartenant pas à la catégorie précédente, et pour un douzième au moins d'autres personnels parmi lesquels la moitié au moins d'ingénieurs et de techniciens.

II. LES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits sont fixés chaque année par le ministre. Ils sont en l'occurrence de 450 F¹ pour l'année 1985-1986, quels que soient le cycle et la discipline. Les conseils d'administration de chaque établissement autorisent ces derniers à "moduler" le montant de ces droits. Alain Devaquet cautionne cette modulation à condition qu'elle soit modique (de 50 à 100 F), justifiée et facultative. Toutefois, la réalité est autre. En effet, plusieurs universités (Nice, Poitiers, Paris II, Paris V), pour la première fois enfreignent la loi². Arguant du fait que leurs frais ne sont pas couverts par les droits d'inscription, elles anticipent cet écueil en augmentant le tarif des inscriptions. À Nice, l'université est passée outre les recommandations du ministère et annonce qu'elle fixera elle-même les montants, en fonction des cycles, soit de 400 F (pour les étudiants en lettres du 1^{er} cycle) à 800 F (pour le troisième cycle). D'autres universités n'ont pas cette audace et procèdent comme l'UFR de sciences exactes de Poitiers, qui surfacture les droits d'inscription de "frais spécifiques" allant jusqu'à 600 F pour un premier cycle, 750 F pour un second cycle et ainsi de suite³. Des chiffres plus alarmants encore, mais sans doute surestimés, sont évoqués par le secrétaire général de l'UNEF-SE qui parle de 2 000 F à Bordeaux et jusqu'à 2 700 F à Aix-Marseille⁴.

Particulièrement reconnaissant de l'effort que l'Éducation nationale lui a offert en lui donnant la possibilité d'intégrer l'École normale dès l'âge de quatorze ans, grâce au système des bourses, Alain Devaquet s'oppose pas à l'augmentation des droits par principe, si en contrepartie des exonérations ou des bourses viennent aider les plus modestes. Cela ne rencontre pas l'assentiment des responsables universitaires. Un directeur d'UFR de Poitiers exprime sa colère :

"la participation de l'État aux frais pédagogiques des universités diminue chaque année, [...] Il faut bien qu'on finisse par admettre qu'un étudiant en grec ne coûte pas le même prix qu'un étudiant en biologie moléculaire"⁵.

Beaucoup voudraient que ces droits augmentent, d'autres plus extrémistes envisagent même une totale liberté des montants.

¹ Le SMIC horaire de l'époque s'élevait pour le mois de juin 1986 à 26,57 F soit 4 490,33 F mensuels.

² *Libération* du 15 septembre 1986.

³ *Libération* du 10 septembre 1986.

⁴ *L'Humanité* du 21 mai 1986.

⁵ *Libération, op.cit.*

III. L'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

Pas plus que le texte du GERUF, la proposition de loi Foyer n'est précise quant à l'accès du bachelier à l'université. Seul l'article 5 stipule que les conditions d'accès à l'université, le régime des études, les grades ainsi que les titres universitaires sont déterminés par les universités et leurs établissements. Or, la mise en place d'une sélection plus sévère pour l'accès à l'université est la question récurrente dans les milieux libéraux ainsi que chez beaucoup d'enseignants. C'est ce que déclare en substance, Jacques Bompaire, professeur et président de la Sorbonne Paris IV, dans une tribune du *Figaro* intitulée : *l'Université : le malaise*.

"La conception de l'université "parking" – aujourd'hui dernière halte avant le chômage – accueillant pêle-mêle tous les arrivants sans sélection, sans répartition entre les disciplines en fonction des grandes lois du marché, est insoutenable"¹.

et encore, dans la même tribune, Henri Tezenas du Montcel, professeur à Dauphine, s'exprime de façon plus précise :

"Chaque université doit recruter les étudiants de son choix, définir et promouvoir ses diplômes, conquérir sa place auprès des jeunes et de leurs futurs employeurs".

Cependant aucun de ces zéloteurs de la sélection ne donne une définition précise de celle-ci, pas plus que des éventuelles modalités nécessaires à son application. En réalité, le principe même de la sélection n'est jamais bien perçu. Le mot fait peur d'autant qu'il heurte à bien des égards l'un des mythes fondateurs de la République : l'Égalité. Sans tomber dans des clichés plus qu'usés, l'égalité des chances demeure un des puissants moteurs de l'École républicaine de Jules Ferry, du moins dans sa forme idéale puisque nous savons, depuis les travaux critiques de Pierre Bourdieu sur l'institution scolaire, que l'école revendiquée par "les hussards noirs de la République" n'a jamais abouti.

Le principe même de la sélection à l'entrée à l'université suscite deux problèmes : d'un côté la masse de plus en plus importante de bacheliers prétendant à des études supérieures et, de l'autre, une évolution préoccupante du chômage et de l'absence de débouchés depuis le début des années 1970. Il est intéressant de noter qu'à l'encontre des idées et des slogans lancés par les manifestants durant l'hiver 1986, Alain Devaquet se tient sur des positions très larges quant à l'accès des jeunes à l'université. À ce titre, dans son ouvrage, la première phrase du chapitre consacrée à l'entrée des titulaires du baccalauréat à l'université est sans ambiguïté : il faut

¹ *Le Figaro* du 13 janvier 1986.

l'ouvrir à tous les bacheliers qui souhaitent y entrer (c'est du moins, ce qui est écrit dans le texte initial du 18 mai 1986)¹. Rien ne doit barrer la route d'un étudiant qui aspire à un enseignement de qualité, tant sur le plan culturel que professionnel, d'autant que sur la masse d'élèves, bon nombre provient de classes sociales modestes, pour qui l'accès aux études supérieures est la seule voie possible vers la profession, les grandes écoles ayant pour leur part une pratique très ancienne d'une sélection drastique ; soit le jeune bachelier parvient au niveau supérieur et sa voie est tracée, soit il échoue. Dans ce cas de figure, le temps passé sur les bancs des amphithéâtres est-il totalement perdu ? Pour Alain Devaquet, cette période même brève constitue une expérience dans la construction de l'individu et un échec est de ce fait éminemment moins frustrant et moins douloureux que de se voir d'emblée refuser l'accès à l'université.

Cette conception, somme toute très libérale au sens philosophique du terme, est également celle de Valéry Giscard d'Estaing qui s'opposait à la détermination d'Alice Saunier-Seïté de vouloir imposer la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur :

"Quand je soulignais l'ampleur de la sélection par l'échec, la pire de toutes, il répondait qu'un passage à l'université, même non couronné par un diplôme, est tout de même un bain de culture et de sciences"².

Le point de vue d'Alain Devaquet n'est pas partagé par l'ensemble de la majorité. Le ministre délégué le reconnaît. Il déplore que certains ne prennent pas suffisamment en compte le fait que les enfants de milieux modestes n'atteignent toujours pas les centres de décision, malgré les progrès obtenus grâce au taux de scolarisation plus long et à l'amélioration des conditions d'enseignement. Il évoque alors des "héritages invisibles" persistants dans l'université, empêchant une véritable démocratisation de celle-ci. En termes plus directs, il confie à un journaliste :

"Quand on parle du bac avec certains députés de droite, on est atterré par leur réflexe de classe. Ils ne peuvent pas comprendre ce que le mot signifie pour une famille dont un enfant décroche le bac pour la première fois"³.

¹ On peut constater que sur ce document le mot "tous" est barré. Est-ce de la main du ministre ? Alain Devaquet, *Avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur. 18 mai 1986*, Fonds UNEF-ID, n° 119. Cité des mémoires étudiantes. Annexe n° 6.

² Alice Saunier-Seïté, *En première ligne. De la communale aux universités*, Paris, Plon, 1992, p. 183.

³ *Le Monde* du 4 décembre 1986.

IV. SÉLECTION vs ORIENTATION

Pourquoi nier l'évidence, la sélection existe déjà. C'est en substance ce que pense le ministre délégué quand il aborde le sujet dans son livre de souvenirs. Pour autant, si celle-ci n'est pas institutionnalisée, elle peut en effet prendre plusieurs formes.

L'échec constitue la première forme de sélection. En effet, au début des années 1980, sur l'ensemble des filières, 65 % des étudiants abandonnent l'université à l'issue du premier cycle¹, encore qu'il faille prendre en compte un certain nombre de paramètres très précis sur lesquels nous reviendrons. La seconde forme de sélection n'est pas officielle. C'est celle qui est instaurée par les universités en exigeant des bacheliers qu'ils aient obtenu une certaine moyenne et qu'ils soient issus de certaines séries.

D'autres facteurs peuvent mettre un frein à l'accès à une université : son image de marque, mais aussi son ancienneté ainsi que sa situation géographique participent à sa renommée. Par exemple, à sa création, la faculté de Nanterre faisait partie administrativement de la Sorbonne ; il n'en demeure pas moins qu'au moment des inscriptions, les étudiants se précipitaient plus volontiers place de la Sorbonne qu'à la station SNCF "la Folie" au milieu des terrains vagues et à proximité des bidonvilles ! Or, les universités comme les lycées de grand renom ne peuvent accueillir plus d'étudiants qu'il n'y a d'espace nécessaire.

La sélection ne doit pas se confondre avec l'orientation. Tâtonnante dans les années 1970, l'orientation des élèves dans les collèges et les lycées a provoqué des drames chez beaucoup d'élèves comme chez leurs parents. De fait, elle est ressentie comme une entrave à la volonté et aux projets d'études des jeunes, donc comme une sélection. Or, la prépondérance de l'excellence en mathématiques étant *quasi* incontournable pour se diriger vers des études supérieures, les enseignants omettent souvent de mettre en avant les autres ressources des élèves qui, ainsi valorisés, auraient pu envisager d'autres possibilités par choix plutôt que par défaut. Si cette sélection est le fait des enseignants, elle est souvent partagée et acceptée par les enfants et leurs parents, tant ceux-ci ignorent l'existence d'autres solutions ou maîtrisent mal les instruments pour juger des potentialités des enfants. Le principe du conseil et de l'information dans l'orientation s'impose donc.

Afin de préciser sa pensée, dans "*L'amibe et l'étudiant*", Alain Devaquet propose six "théorèmes" sur ce qu'il entend par l'orientation-sélection :

¹ Alain Charlot, "À propos des rendements académiques des premiers cycles universitaires", *Formation Emploi* n° 18, avril-juin 1987.

1 : L'information. Les lycéens doivent être correctement informés quant aux différentes filières et enseignements, sur les conditions requises ainsi que sur les débouchés. Une information qui doit être diffusée dans les lycées et reprises aux cours d'entretiens menés entre étudiants et universitaires.

2 : La diversité. Le système ultra-sélectif des grandes écoles offre à l'étudiant qui s'engage dans cette voie, de pouvoir choisir telle ou telle école dès lors qu'il est capable de passer le premier barrage. Dans un système non sélectif, l'échec au DEUG le renvoie à son point de départ. La diversification des filières demeure une solution à l'échec. À ce propos, il cite une réflexion de Laurent Schwartz sur la nécessité de créer deux premiers cycles. L'un comprenant une formation courte, générale, non professionnalisée mais interdisciplinaire de façon à aider les indécis aux choix d'une entrée dans la vie active, ainsi que l'autre préparant les étudiants à des études longues.

3 : La sélection. Elle semble indispensable pour des cursus de longue haleine comme ceux de médecine. Elle prémunit l'étudiant d'un échec en cours ou en fin d'études. Toutefois, Alain Devaquet précise que cette sélection pourrait se faire, non pas par le biais d'un concours, mais par la constitution d'un dossier et un entretien personnalisé.

4 : La mobilité. L'université n'offrant pas la possibilité de proposer les mêmes enseignements sur l'ensemble du territoire, c'est donc à l'étudiant de se déplacer vers l'enseignement de son choix. Si l'éloignement géographique peut être un facteur de sélection (les transports et les logements sont onéreux), il faut alors améliorer l'aide et l'accueil de ces étudiants.

5 : L'interconnexion. L'engagement d'un étudiant dans une seule et même voie semble représenter un danger majeur en cas d'échec. Pouvoir alors changer de filière et de discipline sans encombre semble être une solution.

6 : L'homogénéité. Afin de favoriser une meilleure dynamique, les étudiants devraient être rassemblés par formation et aptitude. Ce qui ne veut pas dire que les meilleurs enseignants auraient la charge des étudiants les plus performants. Leurs rôles étant de mener tous les étudiants à la réussite.

La mise en application de ces théorèmes devrait permettre, aux yeux d'Alain Devaquet, de bien définir les limites d'une sélection jugée trop souvent rigide, en lui substituant une orientation, doublée d'une meilleure information. C'est pourquoi dans la première mouture de son texte du 18 mai, il évoque certains critères dans l'article intitulé : "Orientation" qui est en fait l'article relatif aux conditions d'accès à l'université :

"Les conditions d'accès aux différentes formations sont déterminées par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, sur la base de critères tenant compte des spécificités des formations, des aptitudes des étudiants et des capacités d'accueil des établissements"¹.

De fait, dans son esprit les conditions d'accès sont bien déterminées par des "critères d'orientation". C'est ce qu'il explique devant les députés de la Commission d'enquête :

"J'avais prévu dans ma première rédaction que les universités peuvent "définir des critères d'orientation". Après force discussions, en particulier à Matignon, les mots "critères d'orientation" ont été remplacés par les mots "conditions d'admission"².

Or, à ce propos, une polémique est née entre Yves Durand et Alain Devaquet. Le premier semble attacher une grande importance à cette dénomination :

"Je voulais [...] qu'on appelle un chat un chat [...] Les termes de "conditions d'accès", termes neutres, me semblaient préférables à d'autres plus anodins, mais plus hypocrites"³.

Yves Durand attribue la paternité de ces termes à Alain Devaquet qui, selon lui, figuraient aussi dans le texte initial présenté le 18 mai 1986. La raison de la polémique réside sans doute dans le fait que cette subtilité sémantique est à l'origine de l'inquiétude ressentie par les étudiants quand ils découvrent le texte après l'adoption de celui-ci devant le Conseil des ministres du 11 juillet 1986, et qu'à ce titre la responsabilité d'Yves Durand est éminemment plus grande que celle du ministre délégué. Enfin, conscient que des excès peuvent se produire, comme nous l'avons vu précédemment au sujet du montant des droits d'inscription, Alain Devaquet suggère l'utilisation de "garde-fous" en demandant qu'une publicité soit faite à partir du 31 janvier de chaque année sur toutes les informations relatives aux formations ainsi qu'aux conditions d'accès à ces dernières. Dans le cas où un bachelier ne trouve pas de place dans l'université de son choix, le recteur chancelier doit s'engager à pouvoir l'inscrire dans une autre université, dans la filière souhaitée ou dans une filière voisine.

C'est donc ainsi que le ministre délégué pose les grandes lignes de sa réforme. Nous constatons l'extrême prudence de ses propositions et surtout l'utilisation des termes les

¹ Alain Devaquet, *Avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur, 18 mai 1986*, Fond UNEF-ID, n° 199. Cité des mémoires étudiantes.

² Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Alain Devaquet du 14 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 37.

³ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Yves Durand du 1987, Annexe, tome II, p. 33.

définissant. Était-ce véritablement l'état d'esprit qui présidait à ses réflexions du moment, c'est-à-dire une période encore sereine que rien ne laissait imaginer qu'elle puisse dégénérer ? Il est bien difficile de faire la part des choses, d'autant que les arguments développés ici sont ceux relatés dans son livre, publié en février 1988, soit quatorze mois après la fin prématurée de sa fonction. Et bien qu'il s'en défende dans l'introduction de son récit, ces arguments peuvent apparaître alors comme une justification *a posteriori*, tant la blessure narcissique que cet homme a vécu peut être profonde. Cependant, on retrouve sans cesse le même esprit de ce projet loi défini ici par Alain Devaquet, dans les pages de *L'amibe et l'étudiant*, que dans les propos qu'il tient dans la presse ou dans les interventions devant l'Assemblée nationale, devant le Sénat ainsi qu'au cours des auditions effectuées devant différentes commissions dans les mois à venir.

V. LE CONSEIL RESTREINT (3 JUIN 1986)

Dans la perspective de la réunion du Conseil restreint du 3 juin, le conseiller du Premier ministre, Yves Durand manifeste le désir que deux propositions du ministre délégué soient révisées.

La première porte sur la composition du conseil d'administration. Comme nous l'avons vu, Alain Devaquet préconise pour sa part 40 % de professeurs, alors qu'Yves Durand, sur la ligne du GERUF, en réclame 50 %. Il en est de même pour les sièges des personnalités extérieures que le ministre délégué n'envisageait qu'au sein du conseil scientifique. Le Conseil restreint insiste pour qu'elles soient présentes également au conseil d'administration. Mais Alain Devaquet doit se heurter une nouvelle fois aux attentes du conseiller qui demande que les articles relatifs à l'accès à l'université soient "réétudiés". En réalité, Yves Durand souhaite supprimer la première phrase de l'article 31¹ qui précise que "le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat" ; ainsi que les troisièmes et cinquièmes alinéas faisant référence au rôle du recteur dans l'appréciation des capacités d'accueil et son obligation de proposer une nouvelle possibilité d'inscription, au cas où un étudiant n'aurait pas trouvé place. Cette suppression ne laisse apparaître alors que le second alinéa, lequel ne fait référence qu'aux conditions d'accès à l'université déterminées par les seuls établissements. Ceci revient alors à les remplacer par l'article 5 de la proposition de loi Foyer ou du texte du GERUF, lequel précise

¹ Il faut tenir compte du fait que dans le document original, l'article relatif à "l'orientation" est l'article 14. Le chiffre 31 correspond au projet de loi n° 452. De fait, il existe probablement d'autres moutures du texte de loi écrites entre le 18 mai et le 3 juin, date du Conseil restreint.

que "les conditions d'accès à l'université [...] sont déterminé(es) par les universités et leurs établissements". Dans ce cas de figure, le texte de loi ne peut être compris que comme étant l'expression pure et simple de la sélection et non plus, comme le souhaite Alain Devaquet, celle de l'orientation.

Pour comprendre à la fois comment fonctionnent ces Conseils restreints et la position dominante d'Yves Durand sur ces derniers, Marc Fossier¹ explique :

"Yves Durand, c'est pas difficile, il a présidé toutes les réunions interministérielles qui sur tous ces sujets-là ont préparé la loi, géré la loi, géré le calendrier de passage de la loi. Et quand vous êtes conseiller du Premier ministre, que vous commencez, que vous avez le pouvoir de convoquer, de fixer l'ordre du jour, demander des contributions, c'est comme ça que fonctionne le travail ministériel. Et vous avez l'arme suprême qui est le bleu interministériel qui décide ce que le Gouvernement a accepté, et vous le savez certainement que le fonctionnement interministériel fait que le conseiller du Premier ministre a le pouvoir d'écrire les bleus, et il est supposé, pour se faire, obtenir l'accord du directeur du cabinet du Premier ministre, voire du Premier ministre. Et que face à un bleu en train de se faire, le seul pouvoir d'un ministre c'est de dire : "Non, je souhaite que ceci ne soit pas traité entre tous les cabinets, je souhaite en parler personnellement au Premier ministre"².

Considérant qu'à ce stade, c'est-à-dire avant les réunions du Conseil restreint, son travail de rédaction est achevé, Alain Devaquet sollicite une entrevue avec le Premier ministre³. Là, il lui expose son point de vue sur l'état de l'enseignement supérieur et les propositions qu'il suggère. Cet état des lieux ne se déroule pas aisément, tant Alain Devaquet connaît le poids et les capacités de conviction d'Yves Durand auprès de Jacques Chirac. Cependant, il parvient à obtenir l'accord du Premier ministre sur le pourcentage de professeurs dans les Conseils d'administration et scientifiques, sur le premier alinéa de son projet concernant l'accès à l'université, sur le montant des droits d'inscription et sur le maintien des diplômes nationaux.

Fort de cet accord de principe, Alain Devaquet présente son texte au Conseil restreint du 3 juin 1986. Le Premier ministre entérine la décision concernant la proportion de 40 % de professeurs aux Conseils d'administration et scientifique. En revanche, certains ministres maintiennent leur désir de voir les personnalités extérieures siéger au conseil d'administration. Malgré les arguments du ministre délégué, Jacques Chirac opte pour 15 %, entraînant, de fait, la réduction de la représentation étudiante de 20 % à 15 % et celle des ATOS de 15 % à 5 %.

¹ Ancien élève de l'Ecole des Mines, Marc Fossier entre au ministère de l'Industrie comme chargé de mission. En 1986, il devient un des conseillers techniques au cabinet de René Monory.

² Marc Fossier, entretien INRP/SHE du 30 mai 2003.

³ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 136.

Selon l'accord donné par le Premier ministre, le principe de l'absence de barrage à l'accès à l'université est maintenu. Toutefois, les participants de ce Conseil restreint réfutent l'idée que le recteur puisse proposer une seconde inscription : il doit se limiter à informer l'étudiant de la possibilité d'une autre inscription. Alain Devaquet confie alors à ses collaborateurs, Michèle Legras, son directeur de cabinet, ainsi que Daniel Vitry, son conseiller technique, le soin de réinvestir le débat au cours de la prochaine session interministérielle des 5 et 6 juin sur le même sujet. Ils réussissent alors à imposer en partie le texte d'Alain Devaquet. Le texte final précise enfin que "l'appréciation des capacités d'accueil est soumise à l'arbitrage du recteur" et "qu'en cas de nécessité, le recteur propose aux candidats des possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires". Cette dernière proposition inclut, par rapport à la locution "formations universitaires", une vision élargie aux enseignements techniques supérieurs.

Alain Devaquet note que réussir à imposer ces deux articles est une première victoire, face à ses adversaires tenaces et influents :

"Tout compte fait, sur deux dispositions qui étaient particulièrement brutales dans la proposition Foyer-GERUF, et qui revenaient sans cesse dans la campagne d'intimidation menée par l'UNI et certains extrémistes du syndicat autonome, je pouvais m'estimer satisfait"¹.

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 139.

CHAPITRE VII LES CONSULTATIONS

C'est dans un état d'esprit déjà tendu que le ministre délégué commence une très longue série de consultations avec les différentes instances. Les instances parlementaires, tout d'abord, avec une première séance de la Commission des Affaires culturelles du Sénat le 3 juin 1986, puis universitaires, lors de la rencontre organisée à la Conférence des présidents d'universités (CPU) le 12 juin 1986. Puis le ministre présente son projet devant la presse, doit s'entretenir avec les syndicats enseignants et étudiants, avant de se présenter devant le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 1^{er} juillet 1986 et le Conseil supérieur de l'Éducation nationale le 4 juillet 1986. Enfin, le 11 juillet 1986, le projet de loi est à l'ordre du jour du Conseil des ministres.

I. LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU SÉNAT (3 JUIN 1986)

Le 3 juin 1986, commencent au Sénat les auditions de la Commission des Affaires culturelles¹. La première de ces auditions concerne le ministre de l'Éducation nationale, René Monory, Alain Devaquet, Michèle Alliot-Marie et Nicole Catala. Elle est présidée par Léon Eeckhoutte (PS).

Le ministre René Monory prend la parole et présente les membres de son ministère. Son allocution est courte. Il annonce "des changements mais pas de révolution" et évoque devant les sénateurs ses projets quant aux écoles maternelles et primaires ainsi que ceux concernant le secondaire. Il conclut ce propos par une petite phrase qui se veut rassurante :

"La rentrée scolaire ne se présente pas trop mal. Il n'y a aucune raison pour que les recteurs et les syndicats soient moins optimistes qu'avant mon arrivée"².

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le ministre préfère laisser la parole à son ministre délégué qui se limite à une très courte intervention :

¹ Cette commission est constituée alors de 50 membres : 12 membres du PS, 4 membres du PCF, 10 membres du RPR, 24 centristes (UC, UDF, CDS, RI, Radical) et un sénateur sans groupe.

² Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du mardi 3 juin 1986.

"En ce qui concerne l'enseignement supérieur, mon état d'esprit est de prévoir une plus grande autonomie, une plus grande concurrence et une plus grande simplicité dans les conseils. Je vais essayer d'augmenter le nombre des paramètres de financement, en permettant à tout partenaire économique d'aider les universités sous bénéfice fiscal. Le ministre du budget s'inquiète un peu des conséquences financières de cette mesure".

Le premier discours d'Alain Devaquet devant des parlementaires donne les dimensions d'un projet "mesuré" qui repose plus sur le contenant, c'est-à-dire sur les structures de l'université, que sur le contenu pédagogique de celle-ci. Pour cela, il propose d'offrir à l'institution une certaine autonomie, suscitant ainsi chez les acteurs de la vie universitaire une prise de responsabilité, "et tout particulièrement chez les enseignants". Alain Devaquet ne donne pas, au cours de cet exposé, de données précises de ce qu'il entend faire, mais l'autonomie reste le maître-mot de son intervention :

"Partant de l'autonomie, il est bon de préciser qu'il y aura autant d'autonomies que de domaines de la vie universitaire ou, du moins, que l'autonomie s'exprime différemment suivant les domaines auxquels elle s'applique. Souvent l'autonomie peut permettre de réconcilier des approches opposées. Par exemple, les diplômes nationaux qui subsistent peuvent coexister avec des formations originales qui naissent et grandissent. Ces formations spécifiques à l'université qui les imagine, peuvent, à leur tour, recevoir l'accréditation nationale".

Au sujet de l'accueil des étudiants dans les établissements, Alain Devaquet explique que "l'autonomie ne fait que moduler un droit essentiel" :

"Ainsi l'autonomie des universités, quant à l'accueil des étudiants, doit être suffisamment régulée pour que le droit de chaque bachelier à entrer à l'université et la nécessité pour la nation qu'un maximum de bacheliers puisse être accueilli à l'université ne soient en aucune façon, ébréchés".

Il revient enfin sur les montants des droits d'inscription, lesquels devant demeurer modestes à moins qu'un système de bourses ou d'exonérations ne vienne en contrepartie de droits plus élevés et à l'intérieur d'une "fourchette de faible amplitude". Toutefois, et malgré l'utilisation d'une sémantique peu affirmée, il clôt son propos en estimant que son projet s'avère "ferme et mesuré".

Les interventions de Michèle Alliot-Marie et de Nicole Catala sont brèves. La première évoque la décentralisation et la déconcentration de l'administration scolaire, quant à la seconde, elle intervient sur la valorisation des filières technologiques et professionnelles.

Les questions des sénateurs sont peu nombreuses, tant il est vrai que la réunion est très courte (1 heure 45). C'est Paul Séramy (UC) qui prend le premier la parole en s'interrogeant

sur la date à laquelle la nouvelle loi doit être votée : soit avant l'été, soit à la session d'automne, ce qui dans ce dernier cas, c'est-à-dire en pleine rentrée universitaire, rend politiquement les choses plus délicates. C'est ensuite au tour de la sénatrice communiste Danièle Bidard-Reydet, de noter la contradiction qui existe entre le droit d'accès à l'université, revendiqué par le ministre, et le fait qu'il soit limité en fonction des places disponibles, au nom de l'autonomie des universités. Elle intervient ensuite sur la volonté du ministre de créer un concours pour le passage en second cycle. Elle s'interroge enfin sur la disparition du CNESER, des personnalités extérieures dans les conseils d'universités ainsi que du Conseil des études et de la vie étudiante.

Comme dans son texte introductif, les réponses d'Alain Devaquet restent très peu catégoriques. Au sujet des diplômes et de la sélection, il situe son projet à la mi-temps de deux "attitudes extrêmes" : maintenir les diplômes nationaux et créer des diplômes spécifiques accrédités par une commission similaire à celle des diplômes d'ingénieurs. La sélection, mot qu'il prétend répugner à utiliser, est appréhendée avec la même méthode : soit tout le monde accède à l'université, soit l'université décide librement de l'accès des étudiants.

Si Alain Devaquet prend tant de précautions à demeurer dans une attitude consensuelle face aux membres de cette commission, c'est probablement qu'il n'ignore pas que quatre d'entre eux sont à l'origine d'une proposition de loi sur l'enseignement supérieur déposée le 31 octobre 1985 afin de faire une contre-proposition à la loi Savary. Il s'agit de Paul Séramy (UC), d'Adrien Gouteyron (RPR), de Michel Durafour (GD) et de Michel Miroudot (RI)¹. Or, à bien des égards, la proposition de loi de ces quatre sénateurs n'est pas si éloignée de celle de leurs homologues députés inspirée par les travaux du GERUF. On y retrouve les mêmes arguments sur le besoin d'élargir le mode sélectif des grandes écoles à l'université, de renforcer l'autonomie pédagogique afin de permettre une "plus grande personnalisation des universités". Il est à noter un argument peu développé, bien que demeurant sous-entendu dans la proposition de loi Foyer, celui de la garantie du pluralisme scolaire dans l'enseignement supérieur, mot d'ordre de l'opposition de 1984 au moment de la crise scolaire. Sans que le mot ne soit jamais prononcé, la privatisation de l'université y est ici envisagée.

¹ Proposition de loi sur l'Enseignement supérieur n° 62 présentée par MM. Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Durafour et Michel Miroudot, Annexe au procès-verbal du 31 octobre 1985.

II. LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS : LE PREMIER ACCROC

Tablant sur le fait que son texte, passées les remarques du Conseil restreint, ne subirait plus de transformation, Alain Devaquet entame une série de rencontres et de confrontations avec les acteurs du monde universitaire.

L'institution universitaire est un mastodonte. Elle l'est tant dans sa forme que par sa longue histoire. Outre les étudiants, qui constituent une part importante du monde universitaire et dont le nombre ne cesse de croître depuis l'après-guerre, il y a les enseignants répartis en plusieurs catégories : lecteurs, moniteurs (actuellement ATER), professeurs agrégés, maîtres de conférences et enfin professeurs d'université. Ensemble, ils représentent la deuxième partie du public de l'université. Pour avoir un aperçu du nombre d'enseignants au sein des universités, Antoine Prost et Jean-Richard Cytermann proposent cette évolution des chiffres des effectifs d'enseignants sur la période 1980 -1990 :

	1980-1981	1990-1991
Professeurs	10 430	14 522
Maîtres assistants > Maîtres de conférences	14 839	21 326
Assistants	13 155	6 494
Autres **	3 732	10 768
TOTAL	42 504	53 110

Tableau n° 11. ** Inclus les chefs de cliniques, AHU et PHU

Les maîtres de conférences actuels sont les anciens maîtres-assistants, la catégorie des assistants a disparu¹.

et enfin des personnels non enseignants qui rassemblent les bibliothécaires, les ingénieurs et agents techniques, les ouvriers et les agents de santé ainsi que tout le secteur administratif, qui font que cette énorme "machine" fonctionne :

	1980-1981	1990-1991
ITRF + ATSS	27 491	25 561

Tableau n°12.

L'établissement d'une série détaillée est impossible en raison des changements du cadre de saisie.

On distinguait titulaires et contractuels, alors qu'on sépare aujourd'hui selon les secteurs d'activité ITARF (ingénieurs, techniciens et administratifs de la recherche et de la formation), et ATSS (administratifs, techniques, de santé et sociaux)².

¹ Antoine Prost, Jean-Richard Cytermann, "Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France", La Découverte, *Le Mouvement social*, 2010/4 n° 233, p. 31 à 46.

² *Ibid.*

Une université composée de l'ensemble de ces personnels et étudiants, est dirigée à son plus haut sommet par un président élu à différents degrés par les agents, les enseignants chercheurs et par les étudiants. Si la fonction présidentielle recouvre une dimension éminemment pédagogique et scientifique, il ne faut pas ignorer son aspect réellement politique. Les candidats à cette élection font une campagne similaire à leurs homologues politiques. De fait, la sensibilité politique de tel futur président peut être prépondérante dans la campagne effectuée, d'autant que certains ne cachent pas leur engagement partisan. Toutefois, la direction d'une institution aussi imposante qu'une université s'avère un travail complexe, tant le nombre de problèmes à résoudre quotidiennement est important. Mais c'est également un exercice solitaire. En effet, le président d'université est très souvent au centre de pressions qui s'exercent, d'un côté par les missions d'enseignement et de recherche qui incombent à l'université, mais aussi par le poids d'une gestion humaine et financière d'importance, et de l'autre côté par les directives multiples imposées par le ministère et le pouvoir politique.

Pour tenter de rompre cet isolement, les présidents d'universités décident de mutualiser leurs expériences, de manière informelle dans un premier temps. Puis, à l'initiative de Louis Lareng de l'université de Toulouse III et de Michel Devèze de Reims, les présidents d'universités se rassemblent au sein d'une association : la Conférence des présidents d'universités (CPU)¹. Créée par décret n° 71-147 du 24 février 1971², la CPU est une association de type loi de 1901 "qui rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public"³. Dès lors la Conférence est constituée d'une commission permanente, de commissions spécialisées et d'un directeur général. Une fois par an, elle organise un colloque. Depuis l'article 66 de la loi Savary de 1984, la CPU est intégrée de façon officielle au dispositif de consultation.

"La conférence plénière est présidée par le ministre de l'Éducation nationale. Elle élit en son sein un vice-président et un bureau pour une durée de deux ans. Elle étudie toutes les questions intéressant les établissements qu'elle représente. Elle peut formuler des vœux à l'intention du ministre de l'Éducation nationale. Celui-ci soumet les problèmes pour lesquels il requiert son avis motivé"⁴.

¹ Patrick Fridenson, "La politique universitaire depuis 1968", *Le Mouvement social*, 2010/4, n° 233, p. 47-67.

² Pierre Bousquet, Roland Drago, Paul Gerbod, Claude Goyard, Jean Imbert, Stéphane Rials, Guy Thuillier et Jean Tulard, *Histoire de l'administration de l'enseignement supérieur en France 1789-1981*, Librairie Droz, Paris, 1983, p. 142.

³ Site de la CPU, <http://www.cpu.fr>, consulté le 15 janvier 2017.

⁴ Article 66 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984.

Or, au-delà des réunions plénières convoquées et présidées par le ministre, la CPU peut également se réunir de façon informelle sous la tutelle du premier vice-président. Ces réunions sont appelées alors des "réunions privées".

Le 17 avril 1986, soit quelques jours après la nomination d'Alain Devaquet, la CPU organise une réunion privée à laquelle le ministre assiste à titre personnel¹. À l'issue de cette réunion, qui selon certains témoignages² s'est déroulée de façon cordiale, le ministre fait parvenir à l'ensemble des présidents d'universités une lettre les informant et sollicitant leur point de vue au sujet des conditions de l'application de la loi Savary, plus précisément, sur ce qui peut fonctionner dans cette loi et par conséquent ce que l'on peut en conserver³. Seuls 23 ou 24 présidents sur les 74 universités ont répondu, bien que focalisant l'essentiel de leurs propos sur les difficultés que rencontre leur propre établissement. Le lendemain de cette réunion, Hubert Coudane ainsi que le bureau de la CPU sont reçus par le ministre délégué afin de faire le point sur les problèmes inhérents à l'université.

Le 12 juin 1986, le planning du ministre délégué est particulièrement chargé. Il doit se rendre devant la CPU à 14h30, avant d'effectuer une conférence de presse à 17h00 au cours de laquelle, il prévoit de révéler l'ensemble de son projet de loi. Un certain nombre de fuites s'étant produites, la presse va faire découvrir le projet avant même qu'Alain Devaquet n'en dévoile lui-même le contenu. Ainsi, il décide de précipiter quelque peu son programme, en provoquant au plus vite cette conférence avec les journalistes.

Il faut préciser que le décret de 1971 n'oblige en aucun cas le ministre de consulter la CPU. À midi, Daniel Vitry fait savoir à Alain Devaquet qu'à peu près deux tiers des présidents d'universités ont décidé de quitter la séance dès que le ministre aura présenté son projet afin de marquer leur mécontentement. Il semble que les présidents d'universités ont peu goûté le silence du ministre depuis leur dernière entrevue d'avril et cela en dépit des efforts d'Hubert Coudane, vice-président de la CPU et président de Paris XI-Orsay⁴, lequel regrette également de ne pas avoir été associé au travail d'élaboration de cette loi. De surcroît, les présidents d'universités présents à cette séance n'ont pas encore le texte en main ; aucune copie du texte ne leur a été distribuée⁵ alors que la plupart d'entre eux en a sans doute découvert la teneur dans l'article de *Libération*⁶ paru quinze jours plus tôt. En effet, Alain Devaquet n'a pas apporté avec

¹ Dans son livre, Alain Devaquet situe cette réunion au 1^{er} avril 1986.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 66.

³ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Alain Devaquet du 14 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 33.

⁴ *Libération* du 13 juin 1986.

⁵ *Le Figaro* du 18 juin 1986.

⁶ *Libération* du 29 mai 1986.

lui la copie du texte qu'il aurait pu faire distribuer aux présidents présents. Ce texte ne leur a été envoyé qu'une semaine ou deux après cette réunion¹. De plus, il semble que les présidents d'universités aient appris la date et l'heure de la conférence par la presse, c'est-à-dire qu'en aucun cas, le ministre ne les a prévenus de la charge de son planning. Or il convient de rappeler que cette réunion est la première conférence plénière des présidents d'universités depuis la nomination du ministre délégué.

Alain Devaquet présente donc son projet, laisse quelques participants poser des questions puis, après un léger flottement, voit les premiers des quarante-sept présidents sur soixante-cinq participants se lever et sortir. Il annonce alors qu'avant de partir, il laisse la parole à Hubert Coudane afin que celui-ci expose le point de vue de membres de la Conférence. À cet instant un deuxième malaise s'installe. Comme le rapporte le compte rendu de la réunion, alors qu'il pensait qu'Hubert Coudane allait s'exprimer spontanément, Alain Devaquet découvre que ce dernier s'apprête à lire une déclaration² :

Hubert Coudane : "Monsieur le Ministre, je suis mandaté pour vous exprimer l'état d'esprit de la Conférence".

Alain Devaquet : "Pardonnez-moi. Vous me voyez sourire parce que je vois que vous disposez d'un texte parfaitement bien préparé, ce qui signifie que les réactions spontanées de la Conférence...".

Hubert Coudane : "Monsieur le Ministre, soyez certain que le caractère spontané des appréciations est très souvent le résultat d'une expérience longue et motivée. Vous venez de présenter aux présidents d'universités les grandes lignes du projet de loi sur l'enseignement supérieur. En tout premier lieu, je voudrais vous traduire la très vive satisfaction des présidents qui ressentent comme une marque d'attention, d'avoir la primeur d'une information officielle sur un projet attendu avec un intérêt à la mesure de notre mission"³.

Pressé par son emploi du temps, Alain Devaquet se lève à son tour et quitte la salle à peine une heure après son arrivée, en laissant à Jacques Béguin, le Directeur général de l'Enseignement supérieur, le soin de continuer la réunion. Il crée alors un troisième malaise, puisque la tradition veut que la présidence de la séance soit assurée après le départ du ministre

¹ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Hubert Coudane du 21 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 169.

² Voir annexe n° 3.

³ Extrait du compte rendu de la réunion plénière de la Conférence des présidents d'universités, le 12 juin 1986. Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Alain Devaquet du 14 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 56.

par le vice-président, en l'occurrence par Hubert Coudane¹. Jacques Béguin prend à son tour la parole avec l'intention de poursuivre les travaux. Mais Hubert Coudane s'interpose en lui rétorquant que la grande majorité de la Conférence souhaite clore ici la séance. Après une interruption de séance, Jacques Béguin finit par reprendre le cours de l'ordre du jour de la réunion avec les présidents restant dans la salle².

Ce premier accroc revêt une importance symbolique, puisqu'il apparaît comme le point de départ de la crise que suscite l'élaboration de ce projet de loi. Il suffit pour s'en convaincre de découvrir à quel point la question du déroulement de cette réunion plénière mobilise la curiosité des députés. En effet, une grande partie des dépositions du ministre Alain Devaquet, du vice-président de la CPU Hubert Coudane, et du Directeur général de l'Enseignement supérieur, Jacques Béguin, lors des auditions de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale de 1987, est consacrée à ce sujet. La fronde qui se manifeste ce jour-là relève-t-elle d'un acte politique de présidents classés à gauche contre le ministre délégué, ou est-ce là l'expression d'une grogne à l'égard du projet plus que de son rédacteur ? *Libération* fait remarquer que si l'ensemble des présidents mécontents est plutôt de gauche, un des leurs est connu pour son militantisme au RPR. Certes, le manque de concertation apparaît comme le mobile principal de ce geste alors que le ministre déclare que l'ensemble des protagonistes du monde universitaire a été consulté³. Il s'avère que, si beaucoup de présidents d'universités ne sont pas favorables à la loi Savary, ils connaissent néanmoins la difficulté de sa mise en application. Une remise en chantier de nouvelles structures risquerait de bloquer le fonctionnement de bien des établissements. C'est ce que confirme Hubert Coudane quand Emmanuel Aubert (RPR), le président de la Commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, lui demande s'il a répondu à la lettre du ministre délégué :

"J'ai en effet répondu à cette lettre. Ma réponse rejoignait en gros la position de la Conférence des présidents : nous étions unanimes à estimer que nous avions autre chose à faire que de mettre en place de nouvelles structures et d'appliquer une nouvelle loi"⁴.

¹ Hubert Coudane, ancien élève de l'ENS Cachan, il devient professeur d'université. En 1966, il crée le premier IUT de Chimie. Il est élu président de l'université Paris Sud (Paris XI) en 1983. Membre du PCF de 1945 à 1950 il est aussi militant de la FEN-CGT. Source www.IRHESS.SNES.EDU consulté le 2 février 2018.

² Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jacques Béguin du jeudi 5 février 1987, Annexe, tome II, p. 147.

³ À l'exception de l'organisation syndicale PSA (Pour un syndicalisme autogestionnaire) qu'il n'a pas pu rencontrer pour des raisons de plannings incompatibles.

⁴ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Hubert Coudane du 21 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 167.

Évidemment, du côté du cabinet du ministre la tonalité est fort différente, politique et très critique à l'égard d'Hubert Coudane :

"Vous ne pouvez pas dire à la fois, il faut se concerter et donner le texte final. Ce qu'aurait souhaité Alain Devaquet, c'est que lors de cette réunion de concertation, les présidents d'universités expriment un certain nombre de souhaits clairement formulés sur un certain nombre de sujets. "Monsieur le ministre, sur tel et tel sujet voilà ce qu'on voudrait et pourquoi on le voudrait." Mais ce n'était pas du tout l'idée de Coudane, il n'a qu'une idée : c'est tirer sur le ministre. Coudane n'a jamais eu l'ambition de permettre à Devaquet d'améliorer son texte de loi. Ce n'était pas son problème. Son problème c'était descendre le ministre"¹.

Une stigmatisation que réfute Hubert Coudane lorsque le Rapporteur de la Commission d'enquête le questionne sur son rôle dans cette crise :

"La Conférence des présidents d'universités réunit 72 universitaires, et aussi 3 directeurs d'instituts nationaux polytechniques et 3 directeurs de grands établissements : il n'est pas rare que, sur chaque point précis, on puisse entendre 78 opinions différentes. Supposer donc qu'une seule personne pourrait arracher, par simple discours, une telle décision à un si grand nombre de personnes, c'est mal connaître les universitaires. Mais il est vrai que j'ai été au regret de dire à mes collègues que la concertation, qu'une précédente entrevue avec M. Devaquet m'avait permis d'espérer, n'avait pas eu lieu et que j'étais dans l'incapacité d'accomplir mon travail de vice-président"².

III. LA CONFÉRENCE DE PRESSE D'ALAIN DEVAQUET (12 JUIN 1986)

C'est dans l'amphithéâtre Poincaré de l'ancienne École polytechnique, rue Descartes, où Alain Devaquet a enseigné, qu'il réunit la presse pour présenter son projet, en présence de René Monory³.

"La loi traite du squelette, elle ne traite pas du contenu", annonce Alain Devaquet dès le début de la conférence de presse, après que René Monory a précisé préalablement qu'il s'agissait avec ce texte, d'opérer une "déconcentration" qui selon le quotidien communiste *L'Humanité*⁴ est synonyme de transfert de pouvoir aux présidents d'universités ainsi qu'aux recteurs.

¹ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

² Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Hubert Coudane du 21 janvier 1987, Annexe, tome II, p. 168.

³ Annonce de la conférence de presse du 12 juin 1986, Archives Alain Devaquet, Archives nationales, 199108590/2. 9 juin 1986.

⁴ *L'Humanité* du 13 juin 1986.

D'emblée, le discours d'Alain Devaquet est perçu comme un parcours d'équilibriste progressant prudemment sur un fil ténu tendu entre les différentes conceptions de ce que devrait être l'université : revisitée au travers d'une grille de lecture libérale ou bien respectueuse du principe de l'engagement de l'État. Progression d'autant plus délicate que le ministre délégué doit faire face à une opposition farouche au sein de son propre parti. "L'exercice était particulièrement difficile" souligne *Le Figaro*. C'est aussi l'impression qui ressort du reportage de Frédéric Gaussen du *Monde*, au titre évocateur : *Université, une autonomie bien tempérée*¹. Le journaliste note que le principe d'autonomie évoqué par le ministre délégué ne sera en aucun cas une révolution dans le monde universitaire, mais bien un long apprentissage, lent et progressif :

"Le projet vise à donner de façon concrète une certaine quantité d'autonomie aux universités".

La notion de sélection, autre point fort de ce projet, retient l'attention de Frédéric Gaussen du *Monde* qui fait remarquer qu'à aucun moment le ministre délégué n'utilise le mot². Elle sera "interdite" note sèchement *Le Figaro*. "Le ministre a horreur qu'on prononce devant lui le mot sélection", ajoutent Catherine Bedarida et Nicole Gauthier pour *Libération*³. En réalité, Alain Devaquet réaffirme le libre accès des bacheliers à l'université, ce qui le place dans la lignée des précédents ministres de l'Enseignement supérieur. De fait, rien ne garantit que tous les bacheliers trouvent une place, d'autant qu'aucun élément ne nous renseigne sur les modalités d'évaluations des aptitudes requises.

Ensuite *Libération*⁴, qui possède l'avant-projet d'Alain Devaquet⁵, souligne que le texte précédent offrait aux étudiants malchanceux la possibilité d'être inscrits par le recteur "dans l'académie d'origine ou à défaut dans la région", ce que ne garantit pas le texte présenté ici, qui se limite à proposer une inscription dans une formation post-secondaire. Le ministre annonce que le caractère national des diplômes est maintenu tout en autorisant les universités à "créer leurs propres peaux d'âne, mais à leurs frais", ce que certaines universités proposent déjà.

Le volet financier est abordé par le biais du montant des inscriptions que le ministre se refuse d'augmenter de façon plus importante, tant que les aides aux boursiers n'évolueront pas

¹ *Le Monde* du 14 juin 1986.

² *Ibid.*

³ *Libération* du 17 juin 1986.

⁴ *Ibid.*

⁵ Il semble que le quotidien se soit procuré le texte à la faveur d'une fuite, en dépit des précautions que prenaient les membres du cabinet d'Alain Devaquet qui remettaient chaque soir les disquettes sur lesquelles était enregistré le projet de loi dans un coffre dans le bureau de Daniel Vitry. Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

dans les mêmes proportions. Le ministre souligne au passage que la "fourchette" allant de 450 F à 800 F avait déjà été prévue par Jean-Pierre Chevènement¹. L'autonomie financière des établissements pourrait dépendre des ressources supplémentaires *via* le mécénat. Une idée lancée par René Monory, sans que celui-ci n'en définisse jusqu'ici la moindre modalité. Toutefois, dans le cadre de cette autonomie financière, le ministre s'abstient de communiquer sur le statut des personnels ainsi que sur les recrutements, comme le fait remarquer Jean-Paul Monferran de *L'Humanité*². Mais d'aucune façon, note Jacques Malherbe du *Figaro* qui reprend la phrase du ministre, l'autonomie financière ne peut se résumer à la formule : "Donnez-nous de l'argent et des postes et laissez-nous faire"³.

Enfin, dans ce même état d'esprit, Alain Devaquet, très probablement en réponse au projet lancé par Alain Touraine et Michel Crozier, indique qu'il ne s'oppose en aucun cas à la création d'universités privées, dès lors que celles-ci fonctionnent sans subside public. Le seul point politique relevé par le quotidien *Le Monde* réside dans la décision de transformer les conseils d'universités en supprimant le conseil de la vie universitaire, mais surtout en augmentant la proportion de représentants des professeurs dans les autres conseils. "Une remontée d'influence des mandarins dans toutes les instances de décisions" fait remarquer *Libération*. Une option sur laquelle les universitaires et syndicalistes de droite avaient fondé beaucoup d'espoir, même si le nombre de leurs représentants aux seins des conseils se voient augmentés sans atteindre le pourcentage espéré par le GERUF, mais permet ainsi d'éviter "d'assurer la dictature des organisations syndicales et des partis de gauche" relève *Le Figaro*. C'est donc un projet bien modéré que présente le ministre délégué à la presse :

"Prudence, modestie, progressivité...Tels sont les maîtres-mots du ministre des universités tranchant ainsi avec les "radicalismes" préconisés par nombre de ses amis politiques, apôtres, dans le domaine universitaire comme dans d'autres, d'un libéralisme offensif"⁴.

Le Monde conclut en anticipant sur les vicissitudes que va vivre l'université dans les mois à venir dans l'application et la mise en place de cette nouvelle loi. La réécriture de nouveaux statuts, l'élection de nouveaux conseils constitutifs, scientifiques et administratifs sont des procédures fastidieuses et lourdes de tensions. C'est à quoi doivent s'attendre les établissements universitaires pour l'année qui vient :

¹ *Libération* du 13 juin 1986.

² *L'Humanité* du 13 juin 1986.

³ *Le Figaro* du 13 juin 1986.

⁴ *Le Monde* du 14 juin 1986.

"Beaucoup pensent que c'est cher payer la satisfaction d'avoir mis à bas la loi Savary. Et qu'il n'était peut-être pas nécessaire de faire tant d'efforts pour changer si peu de choses"¹.

Le calendrier relatif à l'application de cette loi reste flou. Le texte doit être examiné au Conseil des ministres du 25 juin 1986, et doit passer ensuite devant le Conseil d'État. Aucune date précise n'est évoquée quant au débat parlementaire, bien que comme le précise *Libération*, Matignon assure qu'il se déroulera en juillet, évitant de ce fait des manifestations d'étudiants. Jusque-là silencieux, René Monory conclut la conférence de presse en déclarant :

"Je laisse tout le mérite [de ce travail] à Alain Devaquet".

"Tout le mérite", note avec malice Catherine Bedarida de *Libération*, "mais avec les ennuis que le projet ne manquera pas de susciter dans les mois à venir". Cette petite phrase a également une autre signification. Comme nous l'avons vu, Jacques Chirac a demandé à René Monory de laisser Alain Devaquet travailler, mais il n'imagine sûrement pas que cette autonomie se traduise par une absence de collaboration :

"Il [René Monory] a été extrêmement déçu par M. Devaquet qui a travaillé tout seul dans un coin, dans son bureau et qui un beau jour, a fait émerger un texte dont personne ne connaissait la teneur avant. Tout en l'ayant sollicité. Je me souviens de multiples coups de téléphone au cabinet de M. Devaquet en lui demandant : "Où est-ce que vous en êtes, il faudrait qu'on se voit", et où la réponse était toujours : "On n'a pas fini, on réfléchit, vous verrez quand se sera prêt". Il n'y a pas eu de collaboration, du tout"².

Les réactions aux annonces faites au cours de cette conférence de presse ne tardent pas à venir. Des réactions mitigées pour *Le Figaro*, face à une réforme sans enthousiasme pour les universitaires. En effet, le choix libéral promis dans la plate-forme RPR/UDF et proposé par les projets GERUF/Foyer n'est pas au rendez-vous. C'est un projet qui "va dans le sens de l'autonomie avec beaucoup de modération" pour l'historien Emmanuel Leroy-Ladurie. Bien évidemment, cette appréciation ne satisfait pas les "ultras" du RPR. Pour Gérard Milhaud, le projet manque d'ambition :

¹ *Le Monde* du 14 juin 1986.

² Catherine Maus, entretien INRP/SHE du 12 décembre 2001.

"Déplorables atermoiements dans une situation où tout est possible à condition d'aller droit au but. [...] Il faut l'amender pour le rendre conforme à la plate-forme RPR-UDF et à la déclaration du Premier ministre"¹.

Les Cercles universitaires, par la voix de Michel Prigent², tout en faisant remarquer que le ministre n'a pas distribué le texte imprimé avant la conférence de presse, dénoncent un projet "timide", "ambigu", "mi-libéral mi-jacobin" et "manquant de souffle" et engagent les universitaires qui avaient combattu la loi Savary à se mobiliser et à faire pression sur le ministre, les parlementaires et le Gouvernement afin que le texte soit revisité et transformé. Le message est clairement transmis par Michel Prigent :

"Nous ne prendrons pas la responsabilité de rompre avec la majorité ni avec le Gouvernement de M. Chirac sur ce dossier. Mais ce sera la rupture avec le ministre des universités"³.

Pour autant, la Fédération des syndicats autonomes ainsi que l'UNI réagissent de façon plus retenue et attendent de connaître les détails du projet dans sa globalité avant de se prononcer. Une réaction plutôt réservée quand on connaît la virulence habituelle de leurs propos. Plus surprenante encore est la réponse de Jacques Bompaire qui estime que :

"Ce texte est le meilleur possible dans la situation actuelle. Les universités qui ont le goût de l'initiative et du risque pourront faire produire toutes les virtualités de la loi".⁴

Une réaction curieusement dynamique à l'égard du projet, très probablement motivée par le fait que Jacques Bompaire est aussi président de Paris IV.

Au centre, on ne marque pas plus d'enthousiasme à la découverte du projet. Les Jeunes giscardiens pointent du doigt ce projet "mi-chèvre mi-chou" alors qu'ils s'attendaient à un texte plus conforme à ce qui avait été promis avant le 16 mars 1986. "Il me semble qu'il s'agit d'un texte beaucoup plus réglementaire qu'un texte qui traite du fond du problème" déclare l'ancien ministre de l'Éducation Edgar Faure, dans le *Quotidien de Paris*, et propose une autre loi d'autonomie, considérant celle-ci comme transitoire. Il s'exprime ainsi sur l'attitude d'Alain Devaquet :

¹ *Le Figaro* du 14-15 juin 1986.

² *Le Figaro* du 21-22 juin 1986.

³ *Le Monde* du 12 juin 1986.

⁴ *Le Figaro. op.cit.*

"Il a eu l'expérience de la loi Savary, inutile et trop compliquée. Alain Devaquet a agi avec une certaine timidité et une réserve bien compréhensible. Mais au moins avec le dispositif qu'il met en place on pourra vivoter"¹.

L'opposition, jusqu'alors très discrète, n'a pas de mot assez dur contre le projet du ministre délégué. "Dangereux", "inutile" et "hypocrite" commente Luc Soubré, secrétaire national à l'Éducation du Parti socialiste. Dans sa version actuelle, ce texte ne prévoit :

"... rien de concret sur les trois axes essentiels d'une véritable politique universitaire : la démocratisation, la professionnalisation des formations, l'ouverture des établissements"².

Francis Chouat, responsable aux questions de l'école et de la formation auprès du comité central du Parti communiste français, dénonce dans une déclaration la volonté du Gouvernement d'engager un processus de démantèlement du service public pour l'enseignement supérieur et son asservissement aux choix "destructeurs du patronat". Pour le PCF, le projet du ministre entérine la création d'universités à deux vitesses : l'une pour les élites sociales et l'autre pour les étudiants défavorisés. Quant aux diplômés "maison" autorisés par le texte et déjà favorisés par l'ancienne loi, ils risqueraient de nuire à la qualité scientifique des établissements :

"Le renforcement de l'autoritarisme et du pouvoir discrétionnaire de quelques-uns menacerait de mort toute garantie démocratique"³.

Au lendemain de cette première journée que l'on peut qualifier de houleuse, Alain Devaquet présente son projet de loi devant la Conférence des directeurs de grandes écoles. Il est reçu par M. Moiroux et s'exprime devant une soixantaine de directeurs. Bien que les directeurs de grandes écoles soient moins directement concernés par le projet de loi, Alain Devaquet fait remarquer, tant dans son livre que devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, que l'ambiance de cette réunion était éminemment plus cordiale qu'à la CPU, malgré le peu de temps qu'il lui a consacré puisqu'attendu au Sénat.

Comme on le comprend à la lecture de ces critiques, le projet de loi Devaquet n'est pas chaleureusement accueilli : d'où la volonté du ministre de procéder à une guerre éclair pour faire passer au plus vite le projet devant le Parlement. Un certain nombre d'obstacles se dressent

¹ *Le Quotidien de Paris* du 17 juin 1986.

² *Le Monde* du 19 juin 1986.

³ *L'Humanité* du 16 juin 1986.

contre lui et son texte. L'opposition de la majorité, tout d'abord, qui trouve ce texte dangereux et à bien des égards inutile, tant il reprend l'esprit de nombreux articles de la loi Savary qui elle-même avait été sévèrement contrée en son temps par le dépôt de 2 023 amendements. Le monde universitaire, et surtout les présidents d'universités qui, échaudés par leur rencontre avec le ministre et contrariés par l'application compliquée de la loi Savary, n'envisagent pas une nouvelle réorganisation de leurs établissements.

De même, quand il se tourne vers sa propre majorité, Alain Devaquet n'y trouve pas que des amis, car si l'on fait abstraction de la déclaration de Jacques Bompaire et du silence prudent de l'UNI et des Syndicats autonomes, les plus virulents, à savoir les Cercles universitaires, ont bien décidé de faire du ministre délégué leur principale cible.

Enfin, la position même d'Alain Devaquet n'apporte-t-elle pas sa part de confusion, quand il déclare depuis les élections qu'une nouvelle loi n'est pas totalement indispensable tant la précédente peut être amendée ? Une telle absence de cohérence politique avec le discours du Gouvernement est alors considérée comme une faute de communication grave. Au-delà de ces contingences, le calendrier ne va pas favoriser la mise en place de la loi. En effet avant d'être présenté au Conseil des ministres prévu le 25 juin 1986, le projet doit être examiné par le Conseil d'État. Or on apprend par la presse¹ que le Conseil d'État interrompt ses travaux et demande que le projet soit préalablement soumis au plus vite au CSEN², ce qui pourrait avoir lieu le 4 juillet. De fait, le projet de loi ne sera présenté devant le Conseil des ministres que le 11 juillet 1986.

¹ *Le Monde* du 24 juin 1986.

² *Le Monde* du 3 juillet 1986.

CHAPITRE VIII

LES CONSULTATIONS : DEUXIÈME PHASE (19 JUIN - 28 JUILLET 1986)

Dans un premier temps, le texte est déposé au Conseil d'État. Se saisissant du texte, un premier Rapporteur du Conseil d'État effectue un travail de réécriture du texte. Cette procédure est réitérée par la section de l'Intérieur et à nouveau par l'assemblée générale du Conseil d'État. À l'issue de ces consultations et de ces différentes réécritures, le Gouvernement est face à l'alternative suivante : soit accepter les modifications proposées par le Conseil d'État, dans la totalité ou bien partiellement, soit passer outre.

Or, le 19 juin l'assemblée générale du Conseil d'État se réunit afin de se prononcer sur le texte, mais arguant du fait que le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) n'a pas été préalablement consulté, comme le stipule la loi, le Conseil d'État refuse d'avaliser la conformité du texte.

I. LE CNESER (1^{er} JUILLET 1986)

Le Conseil d'État arrête donc ses travaux afin que le texte soit soumis à l'appréciation du CSEN. Probablement agacé par l'attitude du Conseil d'État, le ministre délégué prend la décision de présenter son texte également devant le CNESER. Instance consultative spécifique du monde universitaire, le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER) est institué par la loi Faure le 12 novembre 1968. Présidé par le ministre en charge du domaine, il assure la représentation des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Les représentants des personnels et des étudiants qui y siègent sont élus au scrutin secret et par collèges distincts. Le CNESER veille également aux grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux, dont les représentants sont nommés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur¹. Au départ sans existence autre que formelle, la loi Savary lui offre un statut légal (article 64). Toutefois, il semble que le ministre délégué ait peu d'estime pour cette assemblée :

¹ Site du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, *enseignementsup-recherche.gouv.fr*, consulté le 18 février 2018.

"Cette instance donne son avis sur tout ce que fait le ministre, à l'exception des éternuements, et encore"¹.

Encore que son appréciation soit moins radicale que celle de son conseiller technique :

"Oui, mais le CNESER, ça sert à rien ! C'est une perte de temps ! "².

En réalité, le ministre ne souhaite pas consulter le CNESER, d'autant que comme le rapporte Daniel Vitry, le Secrétariat général du Gouvernement explique au ministre et à sa directrice de cabinet, Michèle Legras, que la consultation est une obligation mais sans sanction. De fait, en l'absence de consultation, le Conseil d'État peut remettre le texte en l'état, et le ministre décide alors de ce qu'il fait de son texte³.

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 1986, le CNESER examine le projet. Après l'avoir lu, le SNESup par la voix de son représentant, Guy Odent, déclare qu'il est en désaccord avec la "logique élitiste et ségrégative" du projet, imposant "des règles de gestion épousant les critères de rentabilité privée"⁴. Les positions de la CFDT sont moins radicales. Marie-Dominique Calça aborde le projet sous l'angle de la formation professionnelle :

"Il nous semble fondamental que l'université, au-delà de sa fonction d'apprentissage et de culture générale, accède à la professionnalisation"⁵.

Puis c'est au tour de la CFTC de se prononcer. Pour la centrale syndicale chrétienne, la sélection est inévitable parce qu'inhérente à l'existence, comme le précise madame Boisard :

"La sélection se fait de toute façon et elle se fait par la vie si elle ne se fait pas par les structures. Plus elle se fait tard, plus elle est injuste et plus elle risque d'opérer sur des critères qui ne sont pas forcément équitables. Donc il nous paraît normal que des critères d'aptitude et de valeur plutôt que le hasard président à la sélection des candidats".

Mais elle ajoute aussitôt que les problèmes inhérents à l'enseignement secondaire sont la source de ceux rencontrés à l'université :

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 145.

² Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

³ *Ibid.*

⁴ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 158.

⁵ Madame Boisard, citée par Alain Devaquet, *ibid.*.

"La sélection pour l'entrée dans l'enseignement supérieur ne peut être envisagée indépendamment d'une réflexion touchant à l'évaluation de l'enseignement secondaire"¹.

Le SNESup demande à ce que le projet soit rejeté sans qu'il soit détaillé article par article. Cette motion est portée par 27 voix contre 24 et 2 abstentions. Jacques Pommatau, le secrétaire général de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), est quant à lui sur une position pour le moins ambiguë car s'il est hostile au projet, il ne l'est pas à l'égard de son auteur. C'est dans ce sens qu'il déclare à Alain Devaquet, au cours de la réunion du CNESER :

"Si vous me demandez de voter sur le projet, je voterai globalement contre. Mais si vous me demandez de voter sur les réponses que vous avez apportées, je voterai pour"².

L'essentiel des arguments émanant des différentes composantes du CNESER hostiles au projet repose en fait sur le manque de concertation entre celles-ci et le ministre dans la phase préparatoire du projet de loi. Cette absence de concertation est d'autant plus sensible que les syndicats, ainsi que les autres membres du CNESER, n'ont dans les mains que très peu d'éléments pour discuter. C'est ce qu'explique Jean-Yves Cerfontaine :

"Nous discussions à partir des trois documents qui étaient en notre possession : la plate-forme RPR-UDF "Pour gouverner ensemble", le projet du GERUF qui avait acquis une certaine crédibilité, puisque certains membres de ce groupe étaient entrés au Gouvernement, enfin la proposition de loi sur l'enseignement supérieur déposée par plusieurs députés. C'est sur ces bases que nous avons essayé d'expliquer au ministre délégué les graves difficultés qui ne manqueraient pas de résulter de l'adoption de son projet. [...] Nous lui avons solennellement demandé d'ouvrir une véritable concertation, car nous pensions que la réalisation d'un consensus était ce qui pouvait arriver de mieux à l'enseignement supérieur et nous souhaitions qu'un universitaire aussi brillant que M. Devaquet se consacre à cet exercice"³.

Sans doute contrarié par l'attitude des présidents d'universités et par celle du Conseil d'État, Alain Devaquet décide alors que toutes les instances possibles seront désormais consultées.

¹ *Ibid.*

² Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jacques Pommatau du 5 février 1987, Annexe, tome II, p. 273.

³ Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Yves Cerfontaine du 26 février 1987, Annexe, tome II, p. 287.

II. LE CSEN (4 JUILLET 1986)

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, est une structure comparable au CNESER mais d'une forme plus resserrée dans la mesure où il se compose que d'enseignants, qui vont du primaire, du secondaire, jusqu'au supérieur. De fait, ses préoccupations ne sont pas spécifiquement universitaires. Le vote qui suit la consultation est sans doute représentatif de la composition professionnelle du CSEN, puisque le texte est soutenu par 36 voix contre 28 et 4 abstentions¹. Il faut ajouter à cela que le vote effectué le 4 juillet 1986 porte sur le texte lui-même, contrairement à celui du CNESER qui repose sur une question préalable. Dans ce cas comme dans l'autre, le résultat de la consultation du CSEN ne déclenche, ni un refus massif, ni une adhésion totale. À l'issue du vote du CSEN, le Conseil d'État s'est à nouveau réuni et s'est enfin prononcé sur le texte, le 8 juillet 1986².

Pendant que se déroulent ces consultations multiples, les présidents d'universités réunis en séance privée de la Commission permanente de la Conférence des présidents d'universités³ (CP2U) le 26 juin, réagissent au projet d'Alain Devaquet que Jacques Béguin leur a fait parvenir par le biais des recteurs. La réaction est vive et très critique. À cette occasion, Jean-Jacques Fol, le président de Paris VII, propose un texte qu'il entend soumettre à la signature des présidents en exercice ainsi qu'aux anciens présidents.

Ce texte dénonce les "pouvoirs croissants" que ce projet offre à l'administration centrale ainsi qu'aux recteurs qui ne sauraient être compatibles avec l'autonomie des établissements quant à leurs statuts. Il met également en valeur le danger de "balkanisation" des universités tout en ramenant ces dernières à l'ancien système facultaire dans le principe "d'un curieux emboîtement d'établissements publics qui condamne une politique régionale coordonnée". Enfin, c'est la réduction "à la portion congrue de la participation de certaines catégories de personnels" qui est incriminée. Ce texte, diffusé en septembre, se conclut ainsi :

"Rien n'est aujourd'hui possible sans l'engagement de tous les universitaires de tous grades. La démocratisation des structures constitue non seulement un devoir de justice, mais aussi une garantie de réussite. Toute attitude qui tendrait à faire renaître des pratiques anciennes prendrait trop l'aspect d'une revanche et risquerait d'entraîner le désengagement de trop nombreux collègues"⁴.

¹ Communiqué de presse du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche du 4 juillet 1986. Archives Alain Devaquet. AN, 19910859/2.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 73.

³ La Commission permanente de la Conférence des présidents d'université est constituée de 16 membres : Les 1^{er}, 2^e et 3^e vice-présidents, les 6 présidents de commission et 7 présidents élus.

⁴ *Le Monde* du 27 septembre 1986.

Ce texte est signé par une quarantaine de présidents en fonction et d'une vingtaine d'anciens présidents.

III. LE CONSEIL DES MINISTRES (11 JUILLET 1986)

Le retard pris pour la présentation du projet de loi devant le Conseil des ministres est préoccupant. Préalablement prévu le 25 juin, son examen devant le Gouvernement quinze jours plus tard ne devrait pas l'empêcher malgré tout d'être discuté par le Parlement durant cet été. Ce qui rassure *Le Figaro* qui préconise avec une certaine clairvoyance qu'une discussion au cours de la session extraordinaire durant l'été aurait au moins un avantage :

"[il] couperait l'herbe sous le pied des minorités agissantes de gauche qui rêvent de soulever une vague de contestation chez les étudiants"¹.

Le danger d'une éventuelle agitation étudiante hante également la droite du RPR. Par la voix du député RPR de Maine et Loire, Jean Foyer, dépositaire de la proposition de loi éponyme, elle exprime la crainte que ce retard ne s'aggrave jusqu'à l'automne, précisément au moment de la rentrée universitaire. Il trouve ainsi une occasion de revenir sur la scène et demande donc d'inscrire au plus vite sa propre proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale².

Il est vrai que ce retard offre aux oppositionnels au projet, le temps de s'organiser. C'est le cas entre autres du SNESup dont le congrès national se déroule du 23 au 25 juin 1986 à Dijon. Il est clair que pour ce syndicat, ce délai que lui "offre" le ministre délégué va lui permettre d'affiner une riposte et de préparer une "rentrée de lutte", en élargissant le front aux organisations étudiantes et ouvrières ainsi qu'à l'opinion publique, en dénonçant "la convergence profonde des divers projets de la droite" sur la sélection, la ségrégation sociale, l'ouverture des universités au marché concurrentiel ainsi que sur le danger de dysfonctionnement démocratique des établissements³. Ce congrès est aussi l'objet d'un différend entre le SNESup et la FEN. En réalité le SNESup fait partie, avec 47 autres organisations syndicales, de la puissante Fédération de l'Éducation nationale, laquelle est dirigée par Jacques Pommatau. En 1986, Jacques Pommatau tente de restructurer la FEN en y

¹ *Le Figaro* du 21/22 juin 1986.

² *Le Monde* du 27 juin 1986.

³ *Ibid.*

associant entre autres des syndicats exerçant hors du champ de l'éducation. Or, c'est par la presse que les militants du SNESup découvrent l'objet des desseins de Jacques Pommatau.

"La FEN y perdrait son identité et les fondements mêmes de son unité... En obéissant à des arrière-pensées politiciennes, elle prendrait la responsabilité d'un risque d'éclatement du mouvement syndical enseignant"¹.

Au-delà de ce point de désaccord, le SNESup, dont la tendance majoritaire est plutôt proche du Parti communiste, y voit une manœuvre du Parti socialiste qui entretient traditionnellement une grande proximité avec la FEN². Ce débat qui oppose ces deux composantes explique alors la divergence de position lors du vote au sein du CNESER.

Le retard que le projet de loi accumule est-il imputable au seul Conseil d'État ? Faire abstraction des consultations du CNESER et du CSEN aurait très probablement accéléré la procédure et le projet de loi du ministre délégué aurait sûrement été à l'ordre du jour du Conseil des ministres du 25 juin plutôt qu'à celui du 11 juillet. Si l'on en croit Daniel Vitry, certains au Gouvernement avaient tout intérêt à retarder au possible la mise en place de la loi :

"Mais dans l'administration, il y a des gens qui ont joué un rôle considérable. Le texte est prêt, et il y a l'interministériel. L'interministériel, ça se termine avec la réunion avec les ministres. Mais avant le texte passe entre les mains de Bercy en particulier. Et là à Bercy, vous avez eu des gens qui ont joué un rôle de retardement. Quand vous n'êtes pas d'accord, il y a deux façons : soit vous pouvez démolir le texte, soit le retarder. Je vais vous donner un deuxième exemple de retardement très important. Du premier jour, il fallait qu'on aille vite, car on voulait passer la loi sur la session ordinaire, éventuellement extraordinaire, mais ce n'était pas évident qu'il y en ait une, et au dernier moment on n'est pas passé, parce que le Gouvernement a pris la décision de faire passer en juin la loi Méhaignerie sur les baux ruraux. Bon, même si vous n'êtes pas agriculteur, vous vous doutez bien qu'une loi sur les baux ruraux, de juin ou d'octobre ça ne change pas la destination de l'agriculture pour ça"³.

Malgré les embûches et les obstacles qui se sont dressés depuis la rédaction du premier texte, Alain Devaquet présente le vendredi 11 juillet 1986 son projet de loi sur les universités devant le Conseil des ministres dans une relative sérénité. À l'issue de son exposé, pas un seul ministre ne prend la parole, pas plus que le Premier ministre. François Mitterrand, pour sa part, ne fait aucun commentaire. Le texte est donc adopté.

¹ *Le Monde* du 27 juin 1986.

² Ismail Ferhat, "Le syndical et le politique. Le cas du Parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990", *Histoire@Politique* 2011/1 (n° 13), p. 125-145.

³ Daniel Vitry, entretien du 13 mai 2015.

Alain Juppé, porte-parole du Gouvernement, annonce le contenu de ce projet de loi. Il précise tout d'abord que ce projet abroge et remplace les lois du 12 novembre 1968 (loi Faure) et du 26 janvier 1984 (loi Savary) sur l'enseignement supérieur.

C'est donc, comme le souligne le porte-parole, un projet qui permet de désenclaver les établissements d'enseignement supérieur "d'une réglementation uniforme". Il offre une plus grande souplesse dans la gestion, en permettant la création d'établissements publics fédérés au sein de l'université, une autonomie plus directement destinée aux facultés de médecine, de pharmacie, au IUT et aux écoles d'ingénieurs. C'est aussi une autonomie élargie donnant la possibilité aux établissements de fixer et de voter eux-mêmes leurs propres statuts, adaptés à leurs diversités et à leurs orientations propres, par le biais d'un cadre statutaire minimal.

Les établissements d'enseignement supérieur ont la liberté désormais de définir les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent, lesquels peuvent être accrédités par l'État. Quant aux diplômes nationaux, leur existence n'est pas remise en question, toutefois ils portent le nom de l'établissement dans lequel ils sont délivrés.

L'autonomie financière s'effectue par le biais de deux canaux : la dotation globale allouée par l'État dont les établissements peuvent disposer et les financements extérieurs. Quant aux droits d'inscription, la référence au montant n'apparaît plus dans le texte alors qu'il était jusque-là défini par le ministre en début d'année (450 F pour l'année 1986).

Le projet prévoit également une modification des structures de décision. Le conseil d'administration et le conseil scientifique, limités à 40 membres chacun, éliront ensemble le président. La place occupée par les enseignants et les professeurs sera plus importante : 40 % du total des sièges. Les présidents, pour leur part élus par les deux conseils, devront être obligatoirement des professeurs.

L'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur est confirmé, toutefois ce sont les établissements qui définissent leurs conditions d'accès et cela dans l'esprit d'une "orientation positive" dès le premier cycle. En cas de nécessité, le recteur doit proposer aux bacheliers qui auraient des difficultés à s'inscrire, une inscription dans les formations post-secondaires. Enfin, dès que cette loi sera promulguée, des conseils constitutifs seront mis en place dans les établissements universitaires afin que soient élaborés les nouveaux statuts de ces derniers.

La déclaration d'Alain Juppé provoque, bien sûr, une multitude de commentaires que la presse va s'empresse d'analyser. *Le Monde* pointe du doigt la nécessité pour Alain Devaquet de satisfaire les appétits des libéraux de son propre camp, tout en essayant de se prémunir d'une réaction de l'opposition :

"Bref, abattre la loi Savary sans démolir brutalement un fragile équilibre, favoriser "la diversité", "l'autonomie" et "l'ouverture" des universités, tout en les maintenant dans un cadre national contrôlé par l'État"¹.

Le texte adopté reste, pour l'essentiel, cohérent avec celui présenté au Conseil d'État. Pour autant, fait remarquer Gérard Courtois dans *Le Monde*, Alain Devaquet a dû céder du terrain aux libéraux. C'est ainsi qu'une dérogation, concernant auparavant les IUT et les écoles d'ingénieurs, offre désormais la possibilité à certaines unités internes de demander le statut d'établissement public, c'est-à-dire revenir aux anciennes facultés. Il note aussi que la recomposition des conseils d'administration et scientifique se font en faveur des enseignants et surtout des professeurs. Il observe également la suppression du doctorat unique, lequel avait été institué par la loi Savary et sera remplacé par l'ancien système : à savoir un doctorat de troisième cycle et un doctorat d'État.

Ensuite, en ce qui concerne les droits d'inscription, la notion de fourchette évoquée par le ministre disparaît du texte à la faveur d'une formule pour le moins évasive, "elliptique" insiste *Libération*, puisque le montant "restera dans les limites permettant le libre accès à l'enseignement supérieur". Enfin, contrairement à l'engagement du ministre délégué devant le CNESER, le statut des non-bacheliers au sein de l'université n'est plus mentionné dans le texte. C'en est donc fini de l'ESEU (Examen spécial d'entrée à l'université) et de la capacité en droit, regrette *Libération*².

Nicole Gauthier de *Libération* rend tout de même hommage au ministre d'avoir maintenu sa position quant à l'évaluation des universités, principe présent dans la précédente loi Savary avec la création du Comité d'évaluation de Laurent Schwartz en 1984. Toutefois, il semble que ce comité soit supprimé à la faveur d'un modèle proche de celui de la Haute autorité de l'audio-visuel et constitué de personnalités indépendantes³.

Bien que la tonalité de l'article du *Monde* ne soit pas sévère, Nicole Gauthier pointe du doigt des difficultés à venir suscitées par un calendrier peu favorable. En effet, comme il est probable que le texte du ministre ne soit pas discuté au Parlement avant octobre, c'est-à-dire en pleine rentrée universitaire, à ce moment les soutiens politiques naturels mais peu motivés manqueront au ministre, face à une opposition déterminée et organisée⁴. *Libération* analyse la présentation du projet devant le Conseil des ministres avec le même constat : "un texte qui

¹ *Le Monde* du 13/14 juin 1986.

² *Libération* du 12/13 juillet 1986.

³ *Ibid.*

⁴ *Le Monde* du 13/14 juin 1986.

hésite entre libéralisme et tutelle d'État"¹. Si là encore, on remarque que le texte adopté ne diffère guère des précédentes moutures, *Libération* note que les universités sont invitées à créer leurs propres diplômes et que les diplômes nationaux toujours valides, porteront dès lors le nom de l'établissement qui le délivre. De fait, cette nouvelle pratique met fin à la notion d'égalité des titres universitaires sur l'ensemble du territoire. Autre rupture avec le passé, les établissements universitaires pourront déterminer les conditions d'accès des étudiants, soit sur la base d'une note, soit sur celle d'une mention. Nicole Gauthier rapporte qu'Alain Juppé s'est "longuement félicité" de la possibilité de financements extérieurs, ce qui figurait pourtant dans les lois précédentes. Mais l'analyse de la journaliste de *Libération* va plus loin dans la critique que celle de son homologue du *Monde*. Elle constate que ce texte renvoie la situation des universités à celle des années antérieures à 1968, c'est-à-dire avant le travail en profondeur de la loi Faure. Elle fait référence à la pluridisciplinarité disparue, puisque "juridiquement chaque discipline pourra s'isoler des autres en créant à son tour un établissement public", à la place retrouvée des "mandarins", et également à la disparition de la professionnalisation des études, chère à la loi Savary. C'est le retour à la législation de 1883, note avec ironie Alain Touraine :

"Ce projet de loi n'incarne ni le modèle libéral, ni l'ouverture sur l'entreprise et le monde économique. Il a peu de fervents défenseurs et beaucoup de critiques, à droite comme dans l'opposition. Nombreux, d'ailleurs étaient ceux qui auraient souhaité le voir voté pendant l'été, quand les facs sont vides, et les étudiants peu préoccupés par l'idée de manifester dans la rue..."².

Les organisations syndicales du monde universitaire ne réagissent pas toutes à l'unisson. Dans le sillage de la majorité, si le silence règne dans l'immédiat après conseil, les réactions ne se font entendre qu'après deux semaines de calme. Une critique émane du CELF qui considère que l'importance de la place des professeurs et de la tutelle du ministère sur les universités est contraire au discours libéral.³ L'UNI qui pour sa part avait observé un silence prudent, monte au créneau, depuis le Conseil des ministres du 11 juillet, de façon assez particulière, en pratiquant l'usage d'un double discours. Dans un premier temps, le propos est mesuré. Pour son président, Jacques Rougeot, le projet Devaquet indique "une orientation générale satisfaisante, "accompagnée de dispositions salutaires". Fort de ce constat, il déclare :

"Nous ne voulons plus nous crisper sur des thèmes à propos desquels se sont naguère rompues bien des lances".

¹ *Libération*, op.cit.

² *Libération* du 12/13 juillet 1986.

³ *Libération* du 15 juillet 1986.

Faisant fi des sujets suscitant l'hostilité à l'égard du ministre, il se reprend toutefois dans un deuxième temps en critiquant un projet qui comporte "des restrictions qui ne manqueront pas d'en limiter la portée" :

"Sa portée véritable dépendra de la formulation précise qui sera retenue et pourra donc être sensiblement modifiée par quelques amendements"¹.

Cependant l'UNI cible "deux verrous" qu'elle entend faire sauter : l'impossibilité qu'ont les universités à fixer librement le montant des droits d'inscription ainsi que la possibilité offerte aux recteurs de pouvoir placer les étudiants malchanceux. Au-delà, l'organisation universitaire menace et avertit :

"Le ministre jouera un rôle important dans la mise en place de la réforme et il aura intérêt à pouvoir compter aux postes de responsabilité sur des hommes décidés à appliquer sa politique et non la saboter"².

Ce double langage offre à l'UNI une formidable occasion de se défaire de cette image d'agitateur minoritaire pour apparaître comme une organisation responsable et capable de propositions ; mais il rappelle à Alain Devaquet qu'Yves Durand est précisément l'homme que le ministre de l'Enseignement supérieur se doit de ne pas provoquer s'il veut que sa réforme aboutisse dans de bonnes conditions.

Les autonomes, autre composante du GERUF, font un bilan sévère des quatre mois écoulés et déplorent le temps perdu. En effet, Jean Bastié explique que la loi ne sera probablement promulguée qu'au mois de janvier suivant. La publication des décrets d'application, la réunion des conseils constitutifs amenés à voter les futurs statuts, ainsi que la création des unités internes ne pourront être effectifs qu'à la rentrée 1987. Si ce temps perdu apparaît comme une catastrophe pour le syndicat autonome, c'est surtout parce qu'il offre à la loi Savary une longévité exceptionnelle.

Le ministre est donc informé des limites que lui imposent les organisations syndicales de droite qui, comme se plaît à le rappeler Gérard Courtois dans *Le Monde*, ne manquent pas de relais chez les députés et en tout premier lieu, Jean Foyer et Bernard Debré, probables rapporteurs du projet de loi. Déjà, ces derniers annoncent qu'ils s'appuieront sur deux points essentiels à leurs yeux : la sélection à l'entrée à l'université et la liberté d'établir les montants

¹ *Le Monde* du 2 août 1986.

² *Ibid.*

d'inscription pour chaque établissement. Pour eux, la liberté laissée aux recteurs de pouvoir placer des étudiants est en parfaite contradiction avec le principe de sélection des établissements. Et la fixation du montant des droits d'inscription par décret est incompatible avec le principe d'autonomie, principe pourtant réaffirmé par un communiqué du ministre délégué du 26 juillet¹ mettant fin à toute tentative de négociation sur ce sujet.

"En marquant ainsi sa dernière position de repli face à une offensive soutenue par bon nombre de ses "amis" politiques, fixe-t-il du même coup la limite au-delà de laquelle il s'estimerait désavoué ?"².

Le propos est bien évidemment différent dans les rangs des organisations syndicales proches de l'opposition. "Le texte est dangereux" pour le SGEN-CFDT, qui s'inquiète d'un baccalauréat qui ne serait plus l'unique garant de l'accès à l'université, et qui à l'instar du CELF, remarque que les postes à responsabilité sont désormais réservés à une petite minorité de professeurs. Le retour au système facultaire sous l'appellation "d'établissements fédérés" alerte également le syndicat enseignant. La FEN juge le projet "dramatique" et "d'une extrême gravité", et pour le SNESup, il préfigure "le démantèlement du service public d'enseignement supérieur." :

"Il institue des universités concurrentielles et accentue les inégalités sociales en libérant les droits d'inscription et en instaurant à tous les niveaux des procédures de sélection"³.

Pour le syndicat étudiant UNEF-ID, l'idée d'introduire une quelconque forme de sélection à l'accès à l'enseignement supérieur s'avère inadmissible. Et il menace d'en "faire retirer les mesures contraires aux intérêts des étudiants"⁴.

Force est de reconnaître que les réactions syndicales demeurent dans un registre pour ainsi dire habituel. Pas de menace de grèves, pas plus que de manifestations. Les états-majors politiques restent très discrets et seules des personnalités s'expriment en leur nom. C'est le cas pour Jean Foyer qui n'a pas de mots assez durs à l'encontre d'Alain Devaquet.

"Hélas, M. Devaquet a été aussitôt saisi par l'ambition de faire une loi Devaquet... qu'il n'a pas été capable d'envoyer à l'Assemblée avant la fin du mois de juin"⁵.

¹ *Le Monde* du 2 août 1986.

² *Ibid.*

³ *Libération* du 15 juillet 1986.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Le Quotidien de Paris* du 12 juillet 1986.

Pour sa part, Roger-Gérard Schwartzberg (PRG)¹, l'ancien secrétaire d'État chargé des universités, revient sur l'absence de réflexion sur ce que devraient être les fondamentaux de l'enseignement supérieur ainsi que sur le danger des "effets malthusiens" d'une sélection inadaptée au niveau du premier cycle. Bien que figure de l'ancienne équipe gouvernementale, Roger-Gérard Schwartzberg ne revendique pas moins la privatisation de plusieurs filières, afin d'assurer un meilleur avenir aux étudiants. Enfin, il redoute le morcellement des universités au travers de la pratique et l'usage des établissements fédérés :

"Ce texte risque d'être un facteur de division de la communauté universitaire au lieu de la rassembler sur de grands objectifs mobilisateurs"².

Les présidents d'universités ayant obtenu officieusement, par l'entremise de Jean-Jacques Fol, le document du projet proposé et adopté en Conseil des ministres, vont pouvoir lire un document complet sur cette loi. Toutefois, ils maintiennent les critiques déjà évoquées lors de leur dernière réunion privée³.

IV. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (28 JUILLET 1986)

Prévenu par un courrier daté du 28 juillet 1986, le Conseil économique et social (CES) est sollicité par le Premier ministre pour un avis. C'est donc les 23 et 24 septembre que l'avis du Conseil est présenté devant le Sénat⁴, par le Rapporteur, Jean-Louis Mandinaud⁵.

Afin de parfaire son analyse, le Conseil a préalablement auditionné le professeur Laurent Schwartz, président du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractères scientifiques, culturels et professionnels, le professeur François Bonnet de Paillerets, secrétaire de la Conférence des doyens de médecine ainsi que le professeur Paul Malvy⁶, président de l'université de Nantes. Le Conseil économique et social ne donne pas un avis sur la finalité du

¹ Après le 16 mars 1986, il siège à l'Assemblée nationale sous l'étiquette groupe socialiste et apparentés.

² *Le Monde* du 13/14 juillet 1986.

³ Henri Noguères (dir.), *Rapport de la Commission constituée à l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme en vue de rechercher la vérité sur les violences commises à l'occasion des manifestations d'étudiants et de lycéens provoquées par le projet de loi Devaquet*, Paris, La Découverte, 1987, p. 18.

⁴ *JORF*. Avis et rapports du Conseil économique et social, session de 1986, séances des 23 et 24 septembre 1986, projet de loi sur l'enseignement supérieur. Rapport présenté au nom du Conseil économique et social par M. Jean-Louis Mandinaud, Année 1986, n° 17.

⁵ Né en 1928, Jean-Louis Mandinaud travaille durant une trentaine d'années dans l'industrie pétrolière (*British Petroleum*). Il s'engage également à la CGC.

⁶ Il est à cette époque administrateur provisoire de l'université de Nantes.

projet mais plutôt sur les aspects sociaux et économiques que celui-ci recouvre. Le Conseil est pour cela constitué de syndicats (CGT, CGT-FO, FEN, CFDT, CGE-CGC), d'organisations liées au monde de l'entreprise (groupes des entreprises publiques, privées, de l'artisanat, des professions libérales), et d'autres représentatifs de l'agriculture, de la mutualité, des associations et de la famille. On y retrouve également des représentants des DOM-TOM, des Français de l'étranger et de la coopération et des personnalités qualifiées pour leur expérience dans le domaine économique. À l'issue de l'examen du projet par le CES, ce dernier a procédé au vote. Sur les 193 votants, 168 se sont prononcés pour, 13 s'y sont opposés et 12 se sont abstenus.

Si le vote du Conseil économique et social offre une large adhésion au projet et conforte le ministre délégué dans son engagement, il n'en demeure pas moins qu'il émet un certain nombre de réserves. Il note en introduction que ce nouveau projet intervient "moins de trois ans après la réforme précédente". Il pointe également les faiblesses du projet quant à la mission de service public de l'université, dans le domaine économique et social, tant au niveau des régions que sur l'ensemble du pays. Enfin, il se félicite de "la diversité des établissements et des formations dispensées" laquelle "peut constituer un facteur dynamisant de l'enseignement supérieur". Cependant, il insiste sur son attachement au principe d'autonomie si toutefois celui-ci s'inscrit dans "la cohérence d'ensemble de l'enseignement supérieur, dont le maintien demeure une mission essentielle de l'État".

L'analyse du résultat du scrutin apporte quelques éclairages. Si la CGT s'oppose totalement au texte (le treizième vote contre, est celui de Philippe Herzog, membre du groupe des personnalités qualifiées), ce qui reste cohérent, on peut être surpris par l'attitude de la FEN qui se réfugie dans une abstention prudente qui contraste avec ses déclarations d'après Conseil des ministres, alors que les critiques émises par ce syndicat sont similaires à celles évoquées par la CGT. Elle affirme que l'application de la loi de 1984 est bien plus avancée qu'on ne le prétend, évoquant à ce propos la pétition signée par une quarantaine de présidents d'universités ainsi que la réunion houleuse de la CPU du 18 septembre.

La dernière réaction avant le calme relatif des grandes vacances provient de la Conférence des grandes écoles. Alors que le ministre s'était félicité de l'attention que la Conférence lui avait accordée lors de leur dernière entrevue, celle-ci fait savoir qu'elle s'oppose au rétablissement prévu des doctorats de troisième cycle et des doctorats d'État, élément du projet de réforme qui doit remplacer le doctorat unique¹.

¹ *Libération* du 25 juillet 1986.

Cette seconde phase de consultation confronte le ministre délégué aux instances professionnelles du monde universitaire. La consultation de celles-ci ne lui semble pas indispensable, mais Alain Devaquet ne veut prêter le flanc à aucune critique. L'adoption du projet de loi par le Conseil des ministres et le silence du président de la République sont pour lui des signes encourageants. Toutefois, la presse comme les syndicats étudiants et enseignants réagissent avec vigueur, en mettant en avant, soit la rigueur du projet de loi, soit son manque d'audace. Au-delà de ces critiques somme toute habituelles, rien ne laisse présager encore une mobilisation forte des enseignants comme des étudiants.

Les premières confrontations politiques apparaissent lors du Conseil restreint du 3 juin 1986. Yves Durand est non seulement l'homme du GERUF, mais il est aussi le conseiller de Jacques Chirac. Alain Devaquet a eu l'occasion avant le discours de politique générale de voir à quel point Yves Durand est influent. Malgré les interventions préalables de René Monory auprès du Premier ministre, c'est Yves Durand qui a fini de convaincre Jacques Chirac du bien-fondé de l'abrogation de la loi Savary. Mais au-delà de l'inimitié entre les deux hommes, le symbole est fort quant au poids que représente Yves Durand dans le parcours de la future loi. On comprend donc l'importance du travail effectué par les universitaires du GERUF et de l'efficacité que leur confère la position d'Yves Durand dans l'organigramme du pouvoir. Si l'influence qu'exerce Yves Durand sur Jacques Chirac s'avère problématique pour Alain Devaquet, ce dernier sait pour sa part user de la confiance du Premier ministre pour conforter sa position.

Lors de la réunion du Conseil restreint du 3 juin 1986, Alain Devaquet doit défendre ses points de vue. C'est ainsi qu'il justifie la suppression du Conseil des études et de la vie universitaire. De façon plus délicate, il doit aussi se battre sur des articles qu'il considère comme des concessions faites aux "ultras" telles que le pourcentage de professeurs dans les Conseils ou l'accès à l'université. Yves Durand ne désarme pas, d'autant qu'il sait que le projet doit être adopté le 11 juillet au Conseil des ministres et qu'après il sera trop tard.

En réalité le champ d'intervention directe d'Yves Durand est conséquent mais il se limite au Conseil restreint. Certes, il sait que les relais du GERUF dans les autres assemblées sont nombreux et réactifs mais ils n'ont pas la même efficacité. Au Sénat, des interventions sont encore possibles parce que les droites y sont très présentes. À l'Assemblée nationale, le travail est plus compliqué dans la mesure où l'opposition y est mieux représentée. L'autre raison qui pousse Yves Durand à la combativité réside dans le fait qu'au sein du Conseil restreint les discussions se passent entre membres de la majorité. Mais hors de ce Conseil et passé le Conseil des ministres, attaquer le projet de loi Devaquet, c'est prendre le risque de fragiliser la majorité en faisant le jeu de l'opposition.

À l'issue de ce Conseil restreint, Alain Devaquet peut s'imaginer serein. Les consultations à venir s'avèrent plus formelles et moins politiques. Les craintes qu'il éprouve à l'égard des troubles occasionnés par une nouvelle loi ne sont pas feintes. Les présidents d'universités sont inquiets. À peine ont-ils installé les conseils d'administration, qu'il leur faut recommencer. Si pour l'ensemble des membres présents à la réunion de la CPU, la loi Savary ne paraît pas être une bonne loi, l'absence de concertation préalable à tout changement est vivement perçue comme méprisante de la part du ministre délégué, d'autant que la Conférence des présidents

d'universités est le premier contact d'Alain Devaquet avec des représentants de l'université. Ce que le ministre délégué pensait être une formalité a constitué le deuxième obstacle rencontré par Alain Devaquet. On peut donc considérer que les tensions avec Yves Durand sont les prolégomènes d'une crise politique et que la polémique avec la CPU représente le début de la crise universitaire.

Le Conseil des ministres arrive tardivement, et bien qu'aucun commentaire n'ait empêché l'adoption du texte, le retard accumulé dans l'élaboration de la réforme est un nouveau handicap pour la suite du parcours de la loi en construction.

QUATRIÈME PARTIE LES DÉBATS PARLEMENTAIRES

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur n° 452, adopté par le Conseil des ministres, est désormais posé sur le bureau du Sénat. Sans doute frustrés de ne pas avoir obtenu la "revanche de la loi Savary" qu'ils espéraient sous la forme de la proposition de loi n° 75, les sénateurs de droite accueillent le projet de loi d'Alain Devaquet sans passion.

L'opposition socialiste ne marque pas non plus un intérêt particulier à ce projet. Il est vrai que depuis la loi Savary, les controverses sur la nécessité ou pas de la sélection à l'entrée de l'université divise le PS. Le débat alors porté par Jean-Pierre Chevènement, pour qui le flux des étudiants doit être régulé en fonction des besoins économiques du pays, s'oppose à celui d'une régulation acceptée mais de façon contractuelle entre l'État et les universités, revendiqué par les rocardiens. Face au projet de loi du RPR et de l'UDF, les socialistes préfèrent éviter le conflit interne pour se mobiliser, sans grande énergie, contre celui-ci.

Après quelques auditions les 15 et 16 octobre 1986, au cours desquelles les acteurs du monde universitaire (GERUF, SNESup, Alain Touraine et la CPU) sont entendus, c'est au tour de René Monory et d'Alain Devaquet d'être reçus par la Commission des Affaires culturelles du Sénat. Les 22 et 23 octobre 1986, la Commission se réunit à nouveau pour débattre du projet de loi, avant qu'il soit présenté devant l'ensemble des sénateurs en séance publique.

Ces débats arrivent très tard, la rentrée des lycéens est amorcée et celle des étudiants est proche. On se souvient que le projet aurait dû être présenté au Conseil des ministres le 25 juin 1986, puis immédiatement déposé devant l'Assemblée nationale. Le texte aurait pu être à l'ordre du jour de la session extraordinaire du mois de juillet. Les parlementaires ne craignent qu'une chose : que les étudiants se mobilisent, même s'ils demeurent rassurés par le relatif calme des campus. Mais déjà le 21 octobre 1986 une journée d'information sur le projet de loi dans les universités est lancée par l'UNEF-ID. Le long laps de temps entre les dernières consultations juridiques (fin juillet) et le début de ces réunions au Sénat (mi-octobre) aurait pu être mis à profit pour à nouveau nouer un dialogue avec les syndicats étudiants et enseignants.

Le texte qu'Alain Devaquet présente devant les sénateurs a été remanié, et s'il a pu maintenir deux articles, c'est parce qu'il a bénéficié du soutien de Jacques Chirac malgré les interventions d'Yves Durand en Conseil restreint. Il sait aussi qu'il peut être confronté à l'opiniâtreté des membres du GERUF qui possèdent l'oreille de l'aile droite sénatoriale, encore

que ceux-ci ont adouci leurs propos par rapport au contenu de leur proposition de loi. Il demeure encore des points de désaccord entre le Rapporteur Paul Séramy (UC) et le ministre délégué. Ainsi, la liberté laissée aux universités de moduler les montants d'inscription, puisque la pratique de la "fourchette" est désormais possible et le principe de la thèse unique, pourtant instauré par Alain Savary contre celui de la thèse d'État réactivé par Alain Devaquet sont maintenus.

Le 23 octobre 1986, Alain Devaquet est pour la première fois confronté à une assemblée d'élus. Que ce premier débat public se déroule au Sénat le préserve sûrement du tumulte qu'il ne manquera pas de connaître à l'Assemblée nationale. Le Parti communiste, cohérent depuis le début des débats de la Commission, se maintient sur une ligne d'opposition au projet. Quant aux socialistes, pressentant et sans doute alertés de ce qui se prépare dans les universités, ils semblent vouloir se défendre avec un peu plus de hargne. Après vingt heures de débats, la majorité se rangeant derrière tous les amendements proposés par le Rapporteur Paul Séramy (sauf à deux occasions), le projet est adopté.

Le texte ainsi amendé arrive devant les députés de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale le 13 novembre 1986. Le ministre délégué ne rencontre pas la même atonie qu'au Sénat, d'autant que la tension monte dans les universités. Fort du résultat du vote du Sénat, les députés de la majorité qui dénonçaient le manque de vigueur d'Alain Devaquet et avec à leur tête René Couanau (UDF) le Rapporteur du projet de loi, tentent avec succès de durcir leurs positions sur deux articles hautement symboliques : l'élargissement de "la fourchette" ainsi que la limitation des prérogatives du recteur face à un étudiant à qui on a refusé l'accès à un établissement universitaire. Cette situation fragilise encore plus Alain Devaquet :

"J'avais l'impression de recommencer sans cesse un même combat face à des tentacules qui repoussaient sans cesse"¹.

L'opposition, plus présente qu'au Sénat use de tous les moyens parlementaires pour s'élever, mais à l'instar des leurs collègues sénateurs, ses membres attendent les débats dans l'hémicycle pour donner toutes leurs voix. Le 26 novembre 1986, les ministres assistent à la séance réservée aux questions au Gouvernement. Le mouvement de grève est amorcé depuis les États généraux des étudiants en lutte réunis le 22 novembre à la Sorbonne et gagne

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1987, p. 227.

l'ensemble du pays. Dans l'hémicycle, les députés de l'opposition se déchaînent. Le débat est constamment interrompu.

Le ministre délégué est désormais face à un antagonisme au sein de sa propre majorité, à une opposition politique redynamisée et une contestation dans les universités.

CHAPITRE IX LE SÉNAT

I. PREMIÈRES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU SÉNAT (15 ET 16 OCTOBRE 1986)

Cette réunion s'ouvre à 10 heures, elle est présidée par Maurice Schumann, ancienne figure de la France libre et de la V^e République, membre du MRP, puis régulièrement élu des partis gaullistes de 1967 jusqu'à sa mort en 1998. La Commission auditionne lors, de cette première journée, les membres du GERUF¹ ainsi que les représentants du SNESup, Alain Touraine et la CPU. Puis le lendemain, à nouveau Alain Devaquet et René Monory.

Par la voix de Jean Bastié, le GERUF regrette que le texte s'éloigne de ses préconisations :

"Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui sur l'enseignement supérieur marque un énorme progrès par rapport à la loi Savary. Nous avons cependant des remarques à formuler : nous aurions aimé que ce texte entreprenne la fusion entre l'enseignement supérieur et la recherche, que celle-ci soit fondamentale ou appliquée. Le but de l'enseignement supérieur nous semble être d'intégrer au plus vite la recherche"².

De fait pour Jean Bastié, "ce texte va beaucoup moins loin que la plate-forme électorale élaborée par la majorité". Dans cette perspective, Pierre Canlorbe déplore également l'insuffisance de la représentation des professeurs dans les conseils :

"Il nous semble en effet très important, sur le plan des principes, que les professeurs détiennent la moitié des sièges des conseils. Cela va dans le sens de la philosophie libérale prônée par le Gouvernement"³.

On comprend à cet égard que la représentation majoritaire des professeurs dans les conseils relève plus de la question de principe et du choix politique que d'une éventuelle efficacité. Devant cette assemblée, le GERUF n'est pas tout à fait en terrain ennemi et il est rejoint par le sénateur Paul Séramy. Seule la sénatrice communiste Danièle Bidard-Reydet relève que, s'il

¹ La délégation du GERUF est composée de Jean Bastié, Pierre Canlorbe, Gérard Daury, Jacques Rougeot et du recteur Meunière.

² Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du 15 octobre 1986.

³ *Ibid.*

n'est pas clairement exprimé par le GERUF, le principe de privatisation de l'université n'est pas écarté¹.

L'audition du SNESup n'a pas la même tonalité. Les porte-parole Guy Odent et Jacques Duveau² pointent l'absence de cohérence du projet en termes de service public :

"Le projet de loi remet en cause le service public. La notion même de service public n'apparaît pas dans le projet. On ne fixe pas d'objectif pour le service public mais simplement pour des établissements pris isolément. Le projet ne recherche aucune cohésion. La preuve en est la suppression des organismes consultatifs tels que le CNESER"³.

Ils craignent également le retour du système facultaire par la multiplication des créations d'établissements fédérés :

"De plus la notion d'établissements publics fédérés fait référence à des secteurs de formation, ce qui entraînera un abandon de la pluridisciplinarité alors que toutes les découvertes se font aux confins des disciplines".

La mise en place de diplômes universitaires ayant une valeur similaire aux diplômes nationaux, ainsi que la possibilité pour chaque établissement de déterminer les conditions de passage d'un cycle à l'autre, posent aussi problème pour le syndicat enseignant. Enfin, les conditions d'accès des bacheliers déterminées par les établissements risquent de générer un véritable "gâchis social". La question de la gestion démocratique est posée par les représentants du syndicat :

"Le projet de loi tourne le dos également au fonctionnement démocratique des établissements. [...] Ainsi la représentation des différentes catégories devrait être équilibrée. Or le projet de loi sur-représente une catégorie : celle des professeurs. Nous ne nions pas le rôle particulier que doivent avoir les professeurs dans la direction des recherches, mais cela ne leur donne pas compétence exclusive pour administrer les universités"⁴.

Les interrogations des sénateurs sont alors moins fournies. Paul Séramy évoque les questions financières relatives à l'autonomie, ce à quoi Jacques Duveau répond que si on peut envisager de diverses sources de financement, encore qu'il ne faille pas "confondre émulation et concurrence", elles ne peuvent exister qu'en complément d'un "financement public stable".

¹ Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du 15 octobre 1986.

² Jacques Duveau est alors secrétaire général du SNESup et Guy Odent secrétaire général adjoint.

³ Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du 15 octobre 1986.

⁴ *ibid.*

Paul Séramy revient et affronte les représentants du SNESup, en affirmant que ce projet de loi permet l'accueil de tous les bacheliers. Guy Odent persiste et explique que ça n'est pas à l'université d'accueillir tous les bacheliers, mais qu'il est absolument nécessaire de permettre l'accès de tous les bacheliers à des formations post-secondaires publiques, dans le domaine de leur choix et dans leur propre académie. La présidentialisation du système universitaire demeure une autre préoccupation du syndicat enseignant.

Ces auditions sont suivies par celle, quelque peu particulière, d'Alain Touraine qui est entendu au titre de dirigeant de l'Association pour la fondation universitaire de Paris. En effet, elle débute par la lecture *in extenso* des noms et qualités des huit membres du conseil d'administration de l'Association¹, puis des trente et un conseillers scientifiques et enfin des vingt-deux membres du Comité de soutien. Pour autant que ces noms soient prestigieux, il est surprenant qu'une liste de soixante et un noms soit déclinée au cours d'une séance qui ne va durer qu'une heure trente, et au cours de laquelle doivent être entendus Alain Touraine, ainsi que les représentants de la délégation de la Conférence des présidents d'universités également invités !

Cette séance est marquée par une autre particularité : Alain Touraine présente son projet d'université privée devant des sénateurs, dont l'un, Pierre Laffitte (PR), est également membre du conseil scientifique de l'association. Enfin, la séance réserve une dernière surprise : la réponse d'Alain Touraine lorsque le sénateur François Autin (PS) le questionne sur le projet Devaquet :

"Le but de ma visite n'était pas d'avoir une opinion sur ce projet de loi. J'étais juste là pour présenter ma proposition d'amendement"².

À l'issue de cet épisode pour le moins étrange, Hubert Coudanne de la CPU est entendu. Dès le début de l'audition on perçoit que le traumatisme de la réunion ratée du 18 septembre est encore très sensible. Mais la question de la définition précise de l'autonomie semble être la principale préoccupation des présidents d'universités :

"Nous aimerions avoir des éclaircissements sur la notion d'autonomie : on en parle souvent mais on voit rarement quelque chose de concret. L'autonomie des universités est, à l'heure actuelle, largement limitée par la Chancellerie. Or, il nous

¹ Voir les très longs articles dans *Le Figaro* du 27 et 28 mars 1985.

² "Des universités nouvelles à vocation expérimentale peuvent être créées et recevoir le statut de Fondation par décret en Conseil d'État qui détermine la composition du conseil d'administration et les compétences respectives du conseil et du Président. Ces universités, régies par le droit privé, concluent avec l'État des conventions de durée limitée et renouvelables relatives à leurs objectifs et aux moyens qui leur sont attribués".

semble qu'il faudrait régler avant tout ce problème si l'on veut que chaque université évolue librement selon sa taille"¹.

Si les établissements fédérés sont tour à tour évoqués avec les diplômés d'université comme des sujets sensibles pour la CPU, le principe de la sélection est ici dénoncé par Hubert Coudanne comme étant justifié par le seul manque de moyens attribués aux universités :

"La sélection est un faux problème. La notion de sélection n'est pas la bonne notion. Tous les étudiants doivent être accueillis. Nous avons une certaine responsabilité vis-à-vis d'une classe d'âge. L'université n'accueille que 19 % d'une classe d'âge alors qu'au Japon le pourcentage est de 50 %. Le véritable problème est celui des moyens en infrastructures et en personnels. Il n'y a sélection que parce que les moyens donnés aux universités sont insuffisants"².

Enfin, Hubert Coudanne aborde la composition des conseils. Pour lui, la place prépondérante des professeurs ne risque-t-elle pas d'alourdir les charges de ce corps universitaire ? Or, l'autonomie définie en 1968 repose sur une répartition des tâches sur l'ensemble des composantes de l'université. La réduction de la part des étudiants et des enseignants non professeurs menacerait cet équilibre, d'autant plus que disparaît le conseil de la vie étudiante, au sein duquel les étudiants étaient bien représentés.

Le 16 octobre 1986, c'est au tour de René Monory et d'Alain Devaquet d'être à nouveau entendus par la Commission. Après une très brève introduction de René Monory, Alain Devaquet prend la parole, et contrairement à la première audition, le ministre délégué peut s'exprimer sur un projet de loi écrit. Il le fait avec d'autant plus de conviction que son texte a déjà franchi un certain nombre de barrages et a déjà obtenu un avis favorable. Cependant, il a entendu les critiques qui lui permettent d'intervenir devant les sénateurs, sur les thèmes présentant quelques aspérités. Avant de développer sur quatre points qui lui paraissent importants, Alain Devaquet veut d'abord insister sur un élément fondamental, l'autonomie :

"Je voudrais d'autre part revenir sur le mot d'autonomie que l'on entend prononcer par tous. Il ne faut pas confondre autonomie et liberté. L'université n'est pas libre, elle appartient à la Nation. Son autonomie ne peut passer que par une prise de responsabilité de tous les acteurs universitaires"³.

Il revient ensuite sur les droits d'inscription et la sélection. Il n'envisage l'augmentation des droits qu'à condition qu'un "vaste système de bourses et d'exonération" soit instauré :

¹ Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du 15 octobre 1986.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

"Ce n'est pas le cas. Cela exclut donc une augmentation des droits d'inscription ou une possibilité laissée à chaque université de fixer librement ses droits. Pratiquement, cela veut dire que le ministre fixera chaque année les droits d'inscription en laissant toutefois une marge de manœuvre, une fourchette, aux universités"¹.

Le ministre délégué pose ensuite le principe de la sélection. Cette question se décline en deux parties : l'accès de tous les bacheliers à l'université et les critères d'accueil laissés au soin des universités. Alain Devaquet se refuse de prendre part à un "débat manichéen" :

"Est-il sage que tous les bacheliers entrent à l'université ? Je réponds sans hésiter : oui. Deux raisons à cela : c'est un droit essentiel pour chaque jeune d'aller aussi loin que ses capacités le lui permettent. D'autre part, il est essentiel que la France compte le plus possible d'étudiants dans tous les domaines"².

Si tous les bacheliers doivent avoir accès à l'université, faut-il des critères d'accueil ? Alain Devaquet explique :

"Là encore, je réponds sans hésiter : ceci pour deux raisons : d'une part, il faut prendre en compte les places disponibles : les capacités physiques d'accueil des universités ne sont pas extensibles. D'autre part, les universités doivent réaliser une bonne adéquation entre le bac obtenu par l'étudiant et la formation que celui-ci souhaite suivre dans le supérieur. J'insiste sur ce point : il doit y avoir continuité – et non pas rupture – entre les formations suivies avant et après le bac".

Le deuxième thème de son intervention fait référence à la plus grande place des professeurs dans les conseils d'administration et scientifiques, qu'il justifie par le besoin de réengager les professeurs dans la vie, y compris administrative, de l'université. Pour les inciter Alain Devaquet préconise la démarche suivante :

"... en leur faisant une place plus importante dans les conseils d'administration et des conseils scientifiques. En modifiant le système électoral : au scrutin de liste, je préfère nettement le scrutin uninominal qui demande un engagement personnel des intéressés"³.

Le gigantisme des établissements universitaires, dont certains dépassent les 40 000 étudiants, constitue le troisième point abordé. Afin de lutter contre ce problème, Alain Devaquet évoque la création d'établissement fédérés au sein des universités.

¹ Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du 16 octobre 1986.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Enfin, le quatrième point du projet traite des diplômes. Si Alain Devaquet est favorable au maintien des diplômes nationaux, il milite pour la mise en place de diplômes particuliers justifiée par des "spécificités régionales, économiques qui doivent marquer certains diplômes délivrés par les universités".

Les sénateurs ne manifestent pas de réaction particulière à la présentation du projet. Le Rapporteur Paul Séramy salue un "texte raisonnable et assez équilibré". Il remarque que l'application de la réforme devrait se faire rapidement. À une question relative à "la fourchette", Alain Devaquet répond plus précisément en estimant prudent que celle-ci s'élargisse dans une proportion de un à deux. Répondant également à une question sur les thèses, le ministre, bien que favorable aux deux thèses, accepte de "rétablir le doctorat d'État tout en gardant le doctorat de droit commun de la loi Savary", et donc de ne pas rétablir la thèse de troisième cycle. Les sénateurs Jean Delaneau (PR) et Danièle Bidard-Reydet (PCF) interpellent le ministre sur les établissements fédérés, tant sur leur indépendance que sur le danger du retour aux facultés. Questions auxquels il ne répond pas, mais il calme l'inquiétude d'Hélène Luc (PCF) quant à la suppression de la CPU dans le projet de loi. En effet, le Conseil d'État a demandé à ce que la CPU ainsi que le CNESER soient supprimés "estimant qu'ils relevaient du domaine réglementaire" ; ils seront maintenus.

C'est à l'issue de ces auditions que la Commission des Affaires culturelles du Sénat doit apporter ses amendements au projet de loi n° 452, le 22 octobre 1986. La date est importante dans la mesure où le texte arrive très tardivement entre les mains des sénateurs, alors que la rentrée s'est effectuée dans les universités et que l'UNEF-ID a déjà appelé à une journée de grève d'avertissement pour le 21 octobre¹. Ce retard inquiète les rangs de la majorité et des syndicats universitaires proches de celle-ci qui déplorent que cette nouvelle loi universitaire ne "pourra être appliquée au mieux qu'à la rentrée de 1987"². De plus, pressentant de nouveaux bouleversements dans le fonctionnement des universités avec cette nouvelle loi, quarante présidents d'universités et une cinquantaine d'anciens présidents ont signé un appel contre le projet d'Alain Devaquet. Des signatures ont sans doute interpellé le ministre délégué : celle du sociologue Robert Escarpit mais surtout celles de René Rémond l'historien, et de Michel Alliot, professeur de droit et ex-mari de l'actuel secrétaire d'État à l'Enseignement.

¹ *Libération* du 8 octobre 1986.

² *Le Monde* du 4 octobre 1986.

II. DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU SÉNAT ET 1^{ère} SÉANCE PUBLIQUE AU SÉNAT (22 ET 23 OCTOBRE 1986)

Paul Séramy instille un ton très idéologique dès l'ouverture de réunion, en donnant les grandes lignes de son sentiment à l'égard du projet de loi. Pour lui, la loi Savary n'est pas aménageable parce que, refusant la "sélection-orientation", elle ne conduit qu'à la politisation et à l'inefficacité :

"Le pouvoir dans chaque université est distribué entre trois conseils, ce qui est trop ; la place des professeurs dans les conseils est beaucoup trop restreinte.[...] Cette sous représentation correspond, chacun le sait, à une volonté de donner le pouvoir au sein des universités à certaines tendances syndicales particulièrement bien implantées chez les personnels autres que les professeurs"¹.

Pour autant, Paul Séramy n'est pas convaincu par le texte d'Alain Devaquet. Celui-ci n'est pas "enthousiasmant" dit-il, mais "il ne suscite pas d'opposition farouche". Toutefois, le sénateur rapporteur se réjouit de la présence de 40% de professeurs dans les conseils et se satisfait d'une plus grande autonomie dans au moins deux domaines : l'accréditation par l'État des diplômes nationaux et des diplômes délivrés par des universités publiques et par des établissements privés. L'avis des sénateurs présents (socialistes compris) ne diffère guère de celui du rapporteur, si ce n'est la position du PCF qui, opposé au projet, refuse le rapport de Paul Séramy.

Le reste de la réunion est consacré à l'étude, article par article du projet de loi. Les amendements sont adoptés sans réaction de la part de l'opposition, y compris sur les articles sensibles qui vont poser problème aux étudiants, comme par exemple l'article 17 portant sur l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur, ou l'article 31, relatif aux droits d'inscription (fourchette de 1 à 3).

Cette séance contraste avec les débats qui vont se dérouler dans l'hémicycle du Sénat. En effet, parmi les 16 sénateurs présents sur les 34 composant cette commission, l'opposition parlementaire n'est représentée que par une seule sénatrice communiste, Danièle Bidard-Reydet, et par deux sénateurs socialistes, Léon Eeckhoutte et Robert Guillaume, lesquels ne réagissent que très modérément. Or, il semble que la stratégie de l'opposition de gauche soit de réserver ses interventions aux débats au cœur de l'hémicycle, où, mieux

¹ Sénat, *Commission des Affaires culturelles*, séance du 22 octobre 1986.

représentés, ils auront une marge de manœuvre plus grande pour tenter de faire adopter plus d'amendements au projet de loi.

Le lendemain, 23 octobre 1986, les débats débutent au Sénat sous la présidence d'Alain Poher. Traditionnellement un projet de loi passe devant les députés avant d'être examiné par les sénateurs, mais l'Assemblée nationale en ce mois d'octobre est mobilisée sur d'autres textes, et cela jusqu'à la mi-novembre. "C'est un projet calme, sans aspérité qui constituera une étape vers l'autonomie véritable des universités"¹ annonce Paul Séramy. C'est donc apparemment sans passion que les sénateurs s'apprentent à étudier le texte. Cette absence d'engouement pour ce débat se manifeste *urbi et orbi*. En effet, la discussion à l'Assemblée ou au Sénat d'une loi portant sur l'enseignement supérieur est traditionnellement accompagnée de manifestations étudiantes. Pour l'heure, le Sénat est préventivement protégé par un dispositif policier imposant. Il demeure ainsi durant les trois journées de débats, sans que le moindre cortège vienne troubler la quiétude du Palais du Luxembourg.²

Les débats s'ouvrent par les auditions de René Monory, d'Alain Devaquet suivi par Jean-Louis Mandinaud, Rapporteur de la section des Affaires sociales du Conseil économique et social. Le ministre de l'Éducation nationale présente le travail réalisé comme une véritable collaboration entre lui et son ministre délégué :

"Je prends la parole pour rappeler d'emblée que nous avons travaillé la main dans la main, M. le ministre délégué Alain Devaquet et moi-même. C'est lui qui a particulièrement travaillé sur ce projet de loi, tâche difficile car il s'agissait de reprendre intégralement une législation et d'élaborer un texte qui soit le plus simple et le plus efficace possible. Ce travail important a été remarquablement mené par M. le ministre délégué. Ma présence à ses côtés signifie que je suis totalement solidaire de lui pour défendre ce projet de loi et qu'ensemble nous soutiendrons les objectifs du Gouvernement dans ce domaine"³.

Un peu plus loin dans sa déclaration, il parle même d'Alain Devaquet comme de son "ami" ! Son intervention est également politique et à ce titre il n'hésite pas à pointer du doigt "les partenaires politiques qui souhaitent plus d'autonomie, tout en réclamant le soutien financier de l'État", une petite pique lancée en direction des sénateurs proches des signataires de la proposition de loi Foyer. Enfin, il propose une ouverture de l'université aux entreprises en octroyant à celles-ci des facilités fiscales en échange de financement de cursus universitaires.

Pour sa part et en propos liminaires, Alain Devaquet évoque son statut :

¹ *Le Monde* du 24 octobre 1986.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête n° 270*, p. 15.

³ *JORF*, Sénat, séance du 23 octobre 1986, p. 3 999.

"Monsieur le Président, mesdames, messieurs les sénateurs j'ai devant vous aujourd'hui un double devoir. Le premier est celui de la sincérité. [...] Mon deuxième devoir est la disponibilité intellectuelle qui va de pair avec une double humilité pour moi : celle du scientifique devant le fait expérimental et celle du jeune homme politique devant l'expérience et la sagesse de votre assemblée"¹.

Son intervention devant les sénateurs est alors un réel baptême du feu parlementaire. Elle s'articule en cinq parties dont deux concernent les étudiants et trois les enseignants.

Au sujet de la sélection ou l'orientation et anticipant les réactions de l'opposition, Alain Devaquet précise qu'il ne s'oppose en aucun cas à l'accès de tous les bacheliers à l'université et entend éviter les positions manichéennes à ce propos. Il indique alors que les universités sont en mesure de définir certaines conditions d'accueil des bacheliers, sur la base de deux critères : l'objectif de continuité des formations et l'homogénéité des étudiants :

"En règle générale, il faut s'assurer que la formation que les étudiants ont reçue avant le baccalauréat est en osmose, en bonne adéquation avec la formation qu'ils désirent suivre après le baccalauréat². [...] Il faut, dans l'université, tenter de rassembler les étudiants de niveaux comparables de façon que les enseignants puissent "cibler" leur enseignement"³.

Il aborde ensuite les droits d'inscription et considère que l'augmentation de leurs montants ne peut s'envisager que si les systèmes des bourses, qu'ils soient locaux, départementaux, régionaux ou nationaux, sont considérablement élargis afin de permettre aux plus modestes d'accéder à l'université. De fait, l'augmentation ne se fera que de façon mesurée, mais les universités n'auront pas de liberté totale pour la fixer. Elles ne pourront l'effectuer qu'"à l'intérieur d'une fourchette étroite"⁴. Alain Devaquet n'ignore pas qu'il doit affronter au sein de cette assemblée des parlementaires y compris de son propre parti sur ce sujet sensible. C'est sans doute la raison pour laquelle il aborde ce sujet en premier lieu, en concédant un peu plus de terrain sur la représentation des professeurs dans les conseils.

À l'égard des enseignants, le ministre délégué prône leur retour "dans les instances de gestion et de direction des universités". Pour cela, il transforme le mode de scrutin en établissant un scrutin uninominal éloignant ainsi le processus "politique et syndical" du scrutin de liste. Son propos se concentre ensuite sur la création des établissements fédérés, en précisant qu'ils

¹JORF, Sénat, séance du 23 octobre 1986, p. 4 001.

²Ibid.

³Ibid.

⁴Ibid., p. 4002.

ne pourront être créés que par le biais d'un décret du ministre. Il insiste sur le fait que cette création ne doit s'opérer que sur des "projets pédagogiques ou scientifiques sérieux".

Enfin, il clôt son intervention sur les diplômes. Les diplômes nationaux sont maintenus, mais on autorise les établissements à créer leurs propres diplômes qui, après avis d'une instance de contrôle, obtiendraient une accréditation nationale.

À l'issue de la présentation d'Alain Devaquet, Jean-Louis Mandinaud s'exprime au nom du Conseil économique et social. Il rappelle que le Conseil ne se prononce pas sur le bien-fondé du projet de loi, que son but est "d'essayer d'introduire dans ce texte tout ce qui pouvait concerner les aspects sociaux, culturels et économiques". Il fait part ensuite du résultat du vote qui s'est déroulé le 24 septembre 1986. L'avis a donc été adopté : sur 193 votants, 168 pour, 13 contre et 12 abstentions.

La parole est ensuite donnée aux sénateurs pour un premier débat en séance. Paul Séramy, en tant que rapporteur de la Commission des Affaires culturelles prend la parole. Il aborde son propos par une critique sévère de la loi Savary, "sorte d'ectoplasme législatif" :

"En réalité, la loi Savary ressemble au cadavre encombrant décrit par Ionesco dans *Amédée ou comment s'en débarrasser*. Lorsque, dans quelques jours, nous enlèveront aux universités ce fardeau inutile, nous n'abrogerons pas une loi : nous lui ferons plutôt un constat de décès".

Il évoque ensuite les points positifs du nouveau projet de loi en saluant la recombinaison des conseils puis la création des établissements fédérés, tout en mettant en garde le ministre contre le risque de "balkanisation" en cas d'utilisation abusive. Dans un esprit positif, il accueille favorablement l'accréditation par l'État des diplômes spécifiques :

"La principale nouveauté est que l'accréditation pourra être accordée non seulement pour délivrer les diplômes nationaux traditionnels, mais aussi pour délivrer des diplômes spécifiques, définis par les établissements eux-mêmes, qu'ils soient publics ou privés"¹.

Il insiste ensuite sur les marges de manœuvre qu'une plus grande autonomie offre aux établissements qui pourront "fixer librement les conditions de passage d'un cycle à l'autre", ainsi que la mise en place de critères d'accès au 1^{er} cycle :

"L'autonomie ainsi accordée n'entraînera pas la mise en place d'un "barrage" à l'entrée de l'enseignement supérieur : en effet, les capacités d'accueil des établissements seront soumises à l'arbitrage du recteur, et celui-ci veillera à l'accueil de tout bachelier

¹ JORF, Sénat, séance du 23 octobre 1986, p. 4 007.

au sein d'une formation post-secondaire. Il n'y aura donc pas de *numerus clausus*, mais seulement une orientation sélective des étudiants vers les formations qui correspondent à leurs souhaits et à leurs aptitudes".¹

Toutefois, la Commission semble vouloir peser sur trois points. Le premier est relatif à l'élaboration des statuts :

- les universités éliraient des conseils chargés d'élaborer de nouveaux statuts ;
- des élections auraient ensuite lieu conformément aux nouveaux statuts.

Mais devant le manque de temps politique, la Commission demande à ce que les choses se déroulent différemment :

- dans le cas de la création d'une nouvelle université, les conseils constitutifs seraient alors conservés ;
- dans le cas d'une transformation des universités en établissements publics d'enseignement supérieur, il serait nécessaire de procéder directement à l'élection des nouveaux conseils.

La crainte de voir le processus s'éterniser jusqu'aux prochaines élections présidentielles de 1988 saisit les sénateurs de la majorité. Cette solution proposée rendrait alors la loi effective dès la rentrée de 1987.

Le deuxième point fait référence au doctorat. La loi Savary avait réduit les trois doctorats, le doctorat d'État, le doctorat de troisième cycle et le doctorat d'ingénieur, à un seul. Le projet de loi Devaquet propose de les rétablir. La Commission offre une autre solution en rétablissant le doctorat d'État et celui d'ingénieur.

Le troisième point, éminemment plus politique, est celui des droits d'inscription puisqu'ils sont évoqués dans l'affirmation d'une plus grande autonomie financière des établissements. Le Rapporteur Séramy suggère à l'assemblée sénatoriale que les établissements puissent "fixer eux-mêmes le montant des droits d'inscription dans la limite de trois fois un montant minimal fixé par un arrêté ministériel".

Avant même que le débat n'ait lieu, le Parti communiste français dépose une motion tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité, suivie d'une seconde tendant à s'opposer à la question préalable ; elles sont rejetées par le vote. Sans surprise, les sénateurs de la majorité accueillent le texte avec bienveillance. C'est essentiellement la dimension structurelle que ceux-ci saluent. Les thèmes des nouveaux statuts, plaçant les professeurs dans une situation

¹ *JORF*, Sénat, séance du 23 octobre 1986, p. 4 007.

prépondérante, sont particulièrement appréciés, ainsi que les modalités de choix des personnalités extérieures. C'est ce que précise le sénateur Jean Delaneau (UDF-PR) :

"Il ne s'agit pas tellement de l'autonomie qui est affirmée par le texte lui-même, qui peut n'être que formelle. Il s'agit de celle qui résulte du mode d'élection de ces instances et qui leur permet d'échapper aux groupes de pression syndicaux ou politiques [...] aux montages subtils où les forces en présence se paralysent mutuellement, aux compromis et compromissions qui dénaturent le pouvoir de décision ou le noient dans d'interminables palabres"¹.

La gauche socialiste réagit avec des critiques plus ou moins acerbes. Les nouveaux sénateurs socialistes Guy Penne et Jean-Luc Mélenchon s'expriment pour la première fois dans l'hémicycle de la Haute Assemblée et dénoncent cette nouvelle loi dont l'opportunité ne semble pas indispensable, mais qui s'impose comme un geste politique. C'est ce que dit Guy Penne :

"Votre projet de loi semble donc bien dépourvu de toute originalité. Mais derrière les mots se cache une volonté passéiste et revancharde – qui n'est certainement pas la vôtre, monsieur le ministre – où nous discernons l'influence partisane d'un groupuscule de professeurs que je connais qui sont très minoritaires d'ailleurs"².

La dimension libérale du projet n'échappe pas non plus aux critiques du sénateur Jean-Luc Mélenchon qui dénonce "le rôle joué par les porteurs de barres de fer idéologiques ultra-libéraux dans l'élaboration de cette loi".

Pour la Gauche démocratique, par la voix de son représentant, Gérard Delfau, la création des établissements fédérés menace l'enseignement supérieur de "balkanisation" et de "libanisation." On peut s'étonner de la relative inertie des sénateurs de l'opposition en général et des socialistes en particulier. Outre les effets d'éloquence des sénateurs Guy Penne et Jean-Luc Mélenchon, le Parti socialiste est-il en capacité de monter au créneau sur le thème de l'université, ou plus précisément est-il univoque sur celui-ci ? Or, il semble que le débat ouvert lors de l'élaboration de la loi Savary a montré que deux grandes lignes se sont dessinées. L'une rejetant purement et simplement le principe de la sélection et l'autre incarnée par Jean-Pierre Chevènement qui suggère de soumettre l'accès des étudiants à l'université aux besoins de l'économie française, et par Michel Rocard qui, d'accord avec la sélection, demande à ce que cela se fasse de "manière contractuelle entre l'État et l'université"³. Quant à la majorité,

¹ *JORF*, Sénat, séance du 23 octobre 1986, p. 4 019.

² *Ibid.*, p. 4 028.

³ *Le Monde* du 24 octobre 1986.

les amendements proposés, entre autres sur la fourchette, semblent calmer les appétits des plus avides, sans que cela ne déstructure profondément le texte d'Alain Devaquet.

III. DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE AU SÉNAT (28 OCTOBRE 1986)

La discussion se poursuit le 28 octobre, suivie des dépôts d'amendements. Le débat s'ouvre sur le titre 1^{er} du projet de loi et le dépôt de deux amendements du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste, portant sur la notion de service public d'enseignement supérieur, remplacée ici par celle de mission des établissements publics d'enseignement supérieur. Selon eux, cette subtilité sémantique ouvre la voie à une future et probable privatisation. La réponse de la Commission rapporte qu'en l'espèce, dans le projet de loi, les établissements d'enseignement supérieur remplissent bien une mission de service public, au même titre que d'autres établissements publics, tels que ceux qui ne dépendent pas de l'Éducation nationale ou des établissements privés. Mais le reste de l'argumentation est plus politique. Paul Séramy donne sa définition :

"Dans un certain discours politique et syndical, le service public est aussi un type d'organisation. Les établissements doivent être organisés de façon uniforme et cohérente. Ils doivent être soumis à une planification définie par une autorité centrale : c'est le "service public unifié" prévu par la loi Savary"¹.

L'opposition dépose onze amendements autour de cette question de service public. Le débat oppose alors les députés sur l'esprit même de la loi Savary qui, selon les députés de la majorité, sous bien des aspects ressemble plus à "un exposé des motifs et non point à un texte d'action"². C'est donc l'argument de l'efficacité et de la bonne compréhension par tous qui préside au rejet des différents amendements par la majorité. Il est vrai qu'à bien des égards la loi Savary (et surtout l'article premier) apparaissait comme une loi philosophique, faite de principes de laïcité, d'indépendance idéologique et d'objectivité du savoir. Les articles sont ensuite discutés les uns après les autres et certains font débat.

L'article 2 porte sur les établissements fédérés. L'opposition réagit face à ce qu'elle considère comme une réelle menace de morcellement et de retour à la situation facultaire d'avant 1968. C'est pourtant un risque qu'Alain Devaquet considère comme probable, puisqu'il finit par le reconnaître dans son discours liminaire :

¹ *JORF*, Sénat, séance du 28 octobre 1986, p. 4 073.

² *Ibid.*, p. 4 075.

"Il est vrai que, dans certains cas, il sera nécessaire de rétablir d'anciennes facultés"¹.

L'article 4 aborde la composition des Conseils. Les sénateurs communistes revendiquent une répartition différente dans la composition des Conseils, au sein desquels les enseignants chercheurs ne figureraient qu'à hauteur des deux tiers des 40 % de représentants, le reste des membres de l'université seraient représentés pour leur part à hauteur d'un tiers. Les étudiants seraient représentés à hauteur de 20 %.

À leur tour, les sénateurs socialistes évoquent la possibilité d'une fourchette de 40 à 60 membres répartis entre 40 à 45 % d'enseignants et de chercheurs, 20 à 30 % de personnalités extérieures, 20 à 25 % d'étudiants et 10 à 15 % de personnels administratifs et techniques. *In fine*, les sénateurs de la majorité adoptent l'amendement de Paul Séramy, qui conserve la même proportion en pourcentage de professeurs, étudiants, personnalités extérieures et agents administratifs et techniques², mais en augmentant le nombre de membres des conseils à 60.

En revanche, l'article 17 relatif aux droits d'inscription donne lieu à de nombreux échanges entre l'opposition, le Rapporteur et le ministre. Le texte dit très simplement que les établissements d'enseignement supérieur "perçoivent des droits d'inscription" sans autres formes d'explication. Les communistes, particulièrement sensibles à la question du financement de l'université, déposent l'amendement n° 210, qui entend rappeler que "l'État a la responsabilité première du financement des établissements publics de l'enseignement supérieur". Cette responsabilité est d'autant plus importante que comme le remarque Jacqueline Fraysse-Cazalis :

"Depuis plusieurs années, ce financement a progressé dans des proportions inférieures à celles du coût de la vie. Les dépenses d'enseignement par étudiant des universités et IUT, calculées en Francs constants, indiquent une baisse régulière depuis 1968, sauf pendant la courte période de 1976 à 1980. [...] Pourtant, l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants dans la perspective de son doublement en l'an 2000, la lutte contre la ségrégation et l'échec demanderaient un effort national budgétaire qui devrait croître de l'ordre de 7,5 % par an en moyenne. Nous sommes loin du compte"³!

Concernant les droits d'inscription, la sénatrice Jacqueline Fraysse-Cazalis note que le montant des droits est passé de 150 à 450 Francs sans toutefois en préciser les dates, et qu'il faut ajouter

¹ *Ibid.*, p. 4 032.

² À savoir 40 % de professeurs, 25 % de maîtres de conférences et autres personnels d'enseignement et de recherche, 15 % d'étudiants, 5 % de personnels administratifs, techniques, ouvriers ou de service et 15 % de personnalités extérieures.

³ *JORF*, Sénat, séance du 28 octobre 1986, p. 4 121.

à cela les frais de bibliothèque, de photocopiés, de sécurité sociale, de logement et de restauration.

Un deuxième amendement, n° 114, est déposé par les socialistes qui tiennent à ce que ces droits d'inscription soient "fixés annuellement par décret"¹. Mais aussitôt, le président Jean Chérioux (RPR)² annonce l'amendement n° 19 présenté par Paul Séramy, lequel stipule que les établissements "fixent le montant [des droits] dans la limite de trois fois le minimum fixé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur"³. Cet amendement n° 114 pose à l'évidence deux problèmes : la multiplication par trois des tarifs des droits d'inscription et la possibilité offerte au ministre d'en décider l'importance. Cette opportunité ouvre la question du maintien ou pas de la tarification des droits à la faveur d'un changement de ministre de l'Enseignement supérieur au cours du septennat. Dans un premier temps, les sénateurs socialistes ne réagissent pas puisque Jean-Luc Mélenchon rappelle qu'Alain Devaquet a préalablement annoncé qu'il irait dans ce sens⁴. C'est donc sur l'élargissement de la "fourchette" que les débats s'intensifient. Il interpelle ensuite la représentation nationale sur le danger de dérive comme l'a révélé la presse⁵. En effet, il cite une note de l'UNEF-ID relative à une bataille menée devant le tribunal administratif sur des problèmes de montants de droits d'inscription trop élevés dans certaines universités. Connaissant la position du ministre, lequel s'est déjà souvent exprimé sur le sujet, Paul Séramy développe un argument qui peut surprendre :

"La Commission a proposé de un à trois, le Gouvernement propose de un à deux, en réalité ce n'est pas le coefficient qui est important, c'est le chiffre de base. Comme l'on peut dire que soixante est égal à deux fois trente et trois fois vingt, monsieur le ministre, sur cette affaire nous ne serons pas totalement intransigeants"⁶.

Ce à quoi le ministre délégué répond aussitôt :

"Ce qui me préoccupe dans la fourchette de un à trois, c'est non pas tellement que 600 puisse être obtenu par deux fois 300 ou trois fois 200, mais que la marge supérieure croisse assez rapidement ; trois fois 200 égalent 600, trois fois 300 égalent 900, et l'on monte très rapidement à 1 200 ou 1 500"⁷.

¹ *JORF*, Sénat, séance du 28 octobre 1986, p. 4 121.

² Jean Chérioux est également le vice-président du Sénat.

³ *JORF*, *op.cit.*, p. 4 120.

⁴ Dans la hiérarchie des normes, le décret se situe au-dessus de l'arrêté. Le décret est pris par le président de la République ou le Premier ministre. L'arrêté émane d'un ou plusieurs ministres, ou d'autres autorités (préfectorales, municipales, etc.).

⁵ Le quotidien *Libération* rapporte qu'Alain Devaquet a pointé du doigt les universités de Nice, Poitiers, Paris II et Paris V qui ont pris l'initiative d'augmenter les droits d'inscription. À Poitiers, les étudiants ont payé 600 F pour le premier cycle et 750 F pour le second. *Libération* du 15 septembre 1986.

⁶ *JORF*, Sénat, séance du 28 octobre 1986, p. 4 122.

⁷ *Ibid.*

De fait, Alain Devaquet demande à ce que la Commission rectifie son amendement et ramène la limite à une fourchette de un à deux. Mais contrairement à sa déclaration préalable, il ne dit rien sur sa volonté de maintenir la fixation des droits par décret. Avant que le président ne mette l'amendement aux voix, le sénateur Franck Sérusclat (PS) met en garde ses collègues contre l'absence de garde-fou : si l'on fait confiance au ministre sur le maintien de droits modiques, on n'oublie pas qu' "une loi reste mais [que] les ministres se succèdent" :

"Or, le libéralisme, c'est vrai, a choisi comme critère de référence l'argent : ce serait le seul moyen pour valoriser les compétences, pour valoriser les cursus et pour déterminer ceux qui seront les meilleurs dans une société. Il s'agit non pas d'un risque de dérive, mais du choix d'une option. Les successeurs de monsieur le ministre pourront très bien partir d'une base de 600, 700 ou 800, voire plus"¹.

L'article 17 est adopté.

Les articles contenus dans le titre IV : "Les études et formations" donnent lieu à de nouveaux débats vifs mais sans excès. La discussion porte sur le problème du monopole de la collation des grades et des titres universitaires par l'État. En effet, la formule disparaît du texte du projet de loi. Le groupe socialiste et apparentés demande, dans l'amendement n° 124, à ce qu'elle soit rétablie. C'est ainsi que le sénateur Gérard Delfau note que la notion de monopole d'État de collation des grades va de pair avec celle du diplôme national. Elle est donc incompatible avec le principe de "liberté" qu'auraient alors les établissements pour déterminer les formations qu'ils dispensent et les diplômes qu'ils délivrent. Cela induit le risque que ces établissements décident de ne pas demander l'habilitation au ministre, à laquelle ils ne sont pas contraints, pour la délivrance de ces diplômes. Or, les diplômes nationaux sont un gage d'égalité territoriale. De plus, le sénateur demande à ce qu'il y ait une hiérarchie entre les diplômes nationaux et locaux. À cet égard, Jean-Luc Mélenchon intervient à nouveau en invoquant la loi Savary qui s'avère plus claire à ce propos. En effet, cette dernière stipule qu'"un diplôme national confère les mêmes droits à tous les titulaires quel que soit l'établissement qui l'a délivré". Une notion qui disparaît totalement du nouveau texte puisqu'il affirme que "chaque diplôme porte le nom de l'établissement dans lequel il a été délivré".

Deux thématiques essentielles, reprises par la suite par le mouvement étudiant, sont évoquées dans l'article 30 : le passage d'un cycle à l'autre et le régime des thèses. La liberté laissée à chaque établissement de fixer les conditions de passage d'un cycle à l'autre fait réagir

¹ *JORF*, Sénat, séance du 28 octobre 1986, p. 4 122.

l'opposition, et c'est au nom de cette même égalité territoriale que Danièle Bidard-Reydet (PCF) dépose un amendement. En effet, que devient un étudiant qui est amené à changer d'établissement en cours de cursus et qui se voit refuser l'accès au cycle supérieur parce que les modalités de passage ne sont pas les mêmes que celles de son précédent établissement. Afin d'éviter ce type d'écueil, la sénatrice communiste propose une harmonisation des modalités au niveau national.

Jean-Luc Mélenchon pose à son tour la même question à laquelle le Rapporteur ne semble pas vouloir répondre. Le sénateur socialiste donne alors sa vision des choses :

"Je vois ainsi se dessiner petit à petit un paysage cruel ; une horde échevelée de doyens de faculté "Danone" ou "Singer", gesticulant pour obtenir des sponsors et créer des diplômes reconnus dans une vallée et trois bourgades au détriment de l'intérêt national et de l'intérêt des étudiants"¹.

Le remplacement du doctorat unique, ou "doctorat Savary", par un doctorat d'État et la thèse de troisième cycle, ne suscite pas vraiment de remous au sein de l'hémicycle. En réalité, la position d'une majeure partie des sénateurs se résume dans l'intervention de Louis de Catuelan (UC) qui pense que le système des multiples doctorats ne répond pas aux attentes scientifiques et technologiques :

"L'écrasante majorité des doctorats scientifiques mondiaux a désormais pour référence principale les doctorats délivrés par les bonnes universités américaines, le PHD"².

Enfin les sénateurs abordent l'article 31 qui vise à définir les conditions d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur. Une des premières subtilités de cet article réside dans la disparition d'un mot par rapport à la loi Savary. En effet, celle-ci stipulait que "le premier cycle est ouvert à *tous* les titulaires du baccalauréat", alors que le texte présenté par le ministre délégué propose : "le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat". La disparition de l'adjectif indéfini alerte les sénateurs de l'opposition. Les groupes socialistes et communistes déposent chacun un amendement rétablissant cet adjectif³. Mais le texte du projet de loi précise que les conditions d'accès seront déterminées par les établissements en fonction des capacités d'accueil et sur des critères précis. Un principe qui pose d'emblée toute la problématique de la sélection à l'entrée de l'université mais également sur les conditions du passage d'un cycle à

¹ *JORF*, Sénat, séance du 29 octobre 1986, p. 4 184.

² *Ibid.*, p. 4 181.

³ Amendement n° 195 pour le groupe communiste et l'amendement n° 134 pour le groupe socialiste. *ibid.*, p. 4 185.

l'autre. Il est étonnant de constater que les élus du Palais du Luxembourg, et en particulier ceux de l'opposition, ne manifestent pas plus de critiques à l'égard d'un article qui constitue le principal reproche des étudiants à l'encontre du projet de loi.

La seconde préoccupation de l'opposition, mais également du Rapporteur Séramy, porte sur la disparition de la possibilité pour les non-bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur. En effet, le système d'équivalence ou de dispense en vigueur dans la loi Savary, disparaît du projet de loi. La proposition de la Commission qui consiste à reconduire cette possibilité est adoptée, bien que le ministre ne se soit pas prononcé sur ce sujet. Il est vrai qu'en réintroduisant le principe des équivalences et des dispenses pour les non-bacheliers, l'article reprend les contours de celui de la loi Savary.

En conclusion, et avant le vote des sénateurs, Alain Devaquet exprime sa reconnaissance devant l'hémicycle. À nouveau, il réitère ses propos sur sa situation de "scientifique devant le fait expérimental et du jeune homme politique devant l'expérience des membres de la Haute Assemblée". Il salue ensuite l'élue communiste Danièle Bidard-Reydet pour la rigueur de sa pensée.

Le travail et les interventions des élus de l'opposition peuvent paraître sans grande opiniâtreté. Outre leur situation très minoritaire, il faut ne pas ignorer le poids de la tradition de cette institution. Pour autant, comme nous l'avons vu, deux nouveaux sénateurs fraîchement élus détonnent dans cet univers de sérénité. Guy Penne est l'un d'eux. À soixante et un ans, il est élu des Français hors de France au sein du groupe socialiste. Son expérience universitaire fait qu'il défend avec passion les amendements du groupe socialiste. Président de l'UNEF de 1953 à 1954, alors qu'il est étudiant en odontologie, il est nommé doyen de l'université Paris VII Diderot de 1974 à 1982, puis vice-président jusqu'en 1993. Mais c'est aussi et surtout un proche de François Mitterrand, qu'il côtoie depuis la fondation de la Convention des institutions républicaines en 1964.

Un second sénateur se fait remarquer durant ces débats : Jean-Luc Mélenchon. À trente cinq ans, il est élu en même temps que son collègue Guy Penne. Étudiant, il adhère à l'UNEF en 1969, alors qu'il entre à l'université de Besançon. Militant à l'OCI sous le pseudonyme de "Santerre", il en est, à Besançon, le dirigeant local de 1972 à 1976, date à laquelle il est radié de l'organisation trotskiste et rejoint le Parti socialiste. Claude Germon, maire de Massy et proche de François Mitterrand, le croise dans une réunion publique au cours de laquelle Jean-Luc Mélenchon prend la parole. Ses talents d'orateur séduisent Claude Germon qui décide d'en faire son directeur de cabinet en 1978.

La mise en avant de ces deux sénateurs par le groupe socialiste n'est sans doute pas un hasard. La bonne connaissance des dossiers universitaires par le premier et les qualités de tribun du second, possédant l'un et l'autre l'oreille de la présidence, sont, sans toutefois parvenir à imposer les points de vue des socialistes, une sorte d'avant-garde et vont ensemble préparer le terrain des parlementaires de l'Assemblée nationale.

Le Sénat procède au vote. Sur 316 votants, 306 sénateurs se sont exprimés par ce suffrage : 227 ont voté pour l'adoption du projet contre 79.

CHAPITRE X L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À l'instar du Sénat, c'est au tour de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale d'auditionner le ministre de l'Éducation nationale et le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

I. LES TRAVAUX S'OUVRENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (13 NOVEMBRE 1986)

La composition de cette commission est importante. Les documents relatifs à cette séance ne donnent pas la liste *in extenso* de ses membres. Seuls, apparaissent les noms de ceux qui se sont exprimés lors des débats : 9 sont membres du Parti socialiste, 2 du Parti communiste français, 2 du Front national, 6 sont au RPR, et 6 font partie de l'UDF. Sur ces 25 députés, 80 % exercent une profession scientifique (médecin, dentiste, *etc...*) ou liée à l'enseignement secondaire ou universitaire. C'est donc devant une assemblée très bien informée et sensibilisée aux questions de l'université que les ministres se présentent.

La séance débute sous la présidence du député CDS de la Haute-Loire, Jacques Barrot¹. Après une très brève intervention, sur la cohérence du projet avec les objectifs politiques du ministère, René Monory laisse la parole à Alain Devaquet, qui présente son projet avec les mêmes arguments qu'au Sénat, en prenant soin de mettre en avant les sujets qui y ont fait débat, comme s'il anticipait les critiques des députés présents.

René Couanau², ancien conseiller municipal de Saint-Malo avant d'être député UDF de l'Ille-et-Villaine en avril 1986, est rapporteur du projet de loi n° 430. À ce titre, il interroge le ministre délégué sur les thèmes sensibles qui interpellent la majorité. Ainsi, il évoque tour à tour le risque de "balkanisation" des unités de recherche, l'autonomie financière "totale" pour la fixation des droits d'inscription, la délivrance des thèses par les seules universités, l'évaluation

¹ Jacques Barrot est avocat. Cette figure de la démocratie chrétienne possède une très longue carrière politique. Conseiller général en 1967, il est tour à tour président du Conseil général de la Haute-Loire (1976-2004), puis député de la Haute-Loire (1967-2004), secrétaire d'État au logement (1974-1978), ministre du Commerce et de l'Artisanat (1978-1979), ministre de la Santé (1979-1981) et président de la Commission des Affaires culturelles familiales et sociales de l'Assemblée nationale en avril 1986. Sources *assemblée.nationale.fr*, consulté le 18 juillet 2016.

² René Couanau, est né le 10 juillet 1936. C'est un ancien inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale. Sources *assemblée.nationale.fr*, consulté le 18 juillet 2016.

des universités et enfin le calendrier d'application de cette loi, question éminemment sensible pour la majorité, tant le retard accumulé est important. Alain Devaquet ne répond pas à toutes les questions et encore moins à la dernière.

L'opposition socialiste revient sur la nature du projet. Ainsi, le député PS Jean-Claude Cassaing¹ le juge "inutile et dangereux" parce que s'éloignant du principe de service public. Il s'inquiète également du sort des personnels ATOS dont la représentation au sein des conseils diminue considérablement. Jean-Pierre Sueur², député PS du Loiret, interpelle le ministre délégué sur un problème de droit : celui de la compatibilité "d'élaborer les critères d'accueil restrictifs pour l'entrée en premier cycle et le principe d'un droit d'accès à l'enseignement supérieur égal pour tous"³ ; principe de droit pourtant fondamental et qui avait été préalablement évoqué et jugé incontournable par Edgar Faure dans sa nouvelle loi⁴. À nouveau, Alain Devaquet ne répond pas à la remarque du député. Cependant, il a très certainement retenu la façon dont son texte a été discuté par les sénateurs. De fait, il adapte d'emblée ses propos à un auditoire qui pourrait lui être hostile. Ainsi, il évoque la création des établissements fédérés comme un "retour à une ancienne faculté". Plus loin, il revendique un nouveau texte plutôt que des modifications de la loi Savary, dont les dispositions mélaient "discours politique et mesures juridiques difficilement amendables" : une position nouvelle et peu cohérente avec son point de vue sur l'abrogation de la loi Savary de mars 1986.

II. AUDITION DE LA CPU ET EXAMEN DU PROJET DE LOI (18 - 19 NOVEMBRE 1986)

Cette deuxième séance de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales se réunit sous la vice-présidence du député RPR Etienne Pinte⁵. La Commission procède à l'audition d'une délégation de la CPU conduite par Hubert Coudanne accompagné par Guy Pouzard et Bernard Maitrot. L'esprit de cette audition est celui ressenti par beaucoup de présidents d'universités, qui expriment la crainte qu'une nouvelle réforme ne soit une réforme de trop. En effet, Hubert Coudanne estime qu'aménager la loi Savary eut été amplement

¹ Jean-Claude Cassaing, député PS de la Corrèze. Agrégé de lettres, il est maître assistant à la faculté de sciences humaines de Limoges et chercheur au CNRS. Sources *Who's who*.

² Jean-Pierre Sueur a été maître de conférences en linguistique à l'université d'Orléans. Il est également secrétaire national à l'Éducation nationale au Parti socialiste. Sources *jpsueur.blog*, consulté le 18 juillet 2016.

³ Assemblée nationale, *Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales*, séance du 13 novembre 1986.

⁴ Edgar Faure, discours du 24 juillet 1968, *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du mercredi 24 juillet 1968, Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration, p. 2 524-2 545.

⁵ Etienne Pinte, né en 1939. Il est député des Yvelines depuis 1973. Sources *assemblée.nationale.fr* consulté le 22 juillet 2016.

suffisant. Il condamne ensuite la création des établissements fédérés et le danger d'un retour au mode facultaire, il critique la composition des conseils, le double régime des thèses et défend le retour au doctorat unique. C'est donc une critique de l'ensemble du projet qui, selon lui, ne va pas dans le sens d'une véritable autonomie.

L'avis des représentants des présidents d'universités intéresse l'auditoire. Ainsi René Couanau veut connaître le sentiment de ceux-ci sur le régime des thèses, sur une plus grande autonomie financière si la liberté était totale sur les droits d'inscription, sur l'autorité conséquente des présidents d'universités ou d'établissements fédérés, en réalité sur tout ce que cette loi semblerait apporter comme confort et prestige aux présidents. Mais les réponses de la délégation ne vont pas dans ce sens. "L'autorité et la crédibilité des présidents d'universités dépend [ait] plus des hommes que des titres", lui rétorque Guy Pouzard. Pour sa part, Hubert Coudanne s'élève contre la libération totale des droits d'inscription, dans la mesure où elle ne ferait qu'accentuer la sélection sociale et serait en contradiction avec la notion de service public d'État. Puis, il rappelle que la CPU s'est prononcée à l'unanimité pour que les maîtres-assistants et les maîtres de conférences puissent accéder également à la présidence d'une université. Un peu plus loin, Hubert Coudanne revient sur le principe fondamental : l'accès de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur. Concernant les droits d'inscription, il dénonce "le système de "la fourchette" proposé par le Sénat, tant que celui-ci n'est pas compensé par un système de bourses".

Le lendemain de l'audition de la CPU, les députés entament l'examen du projet de loi n° 430. L'opposition utilise alors tous les moyens habituels d'encombrement au travail parlementaire. Donc, en préalable, Jean-Pierre Sueur défend l'exception d'irrecevabilité déposée par Pierre Joxe¹. Il use pour cela de cinq arguments :

- il dénonce la remise en question du principe de gratuité de l'enseignement public inscrit dans la Constitution de 1946 par le principe d'une "fourchette" pour les droits d'inscription ;
- il affirme que la création d'établissements publics d'enseignement supérieur fédérés est contraire à la Constitution, laquelle garantit l'indépendance de l'université dans la mesure où cette création dépend d'un décret ;
- il remet en question le bien fondé et la constitutionnalité de l'article 9 qui entérine le fait que les présidents d'universités ne peuvent être élus que parmi les professeurs ;
- considérant qu'en ne mentionnant que le seul Comité national d'évaluation, parmi les organes de l'enseignement supérieur nationaux, il heurte les règles

¹ Pierre Joxe est président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale du 27 mars 1986 au 14 mai 1988.

constitutionnelles en négligeant la CPU et le CNESER dont les prérogatives sont inscrites dans la loi ;

- enfin, il pointe du doigt la contradiction entre le droit à chaque bachelier d'accéder à l'université et la possibilité pour cette dernière de sélectionner les étudiants au nom du fait que le recteur puisse les réinscrire d'office. Le principe d'égalité des étudiants est ainsi bafoué en raison de la possibilité ou non de sa réinscription.

À l'issue de l'exposé, le Rapporteur considère que l'exception d'irrecevabilité n'est pas fondée. La Commission le suit et la rejette.

L'opposition tente à nouveau de restreindre la suite du débat avec une question préalable, présentée par Pierre Joxe et défendue par Jean-Claude Cassaing. Avec cette question, le député regrette l'absence de concertation qui aurait dû entourer ce projet. Le CNESER ainsi que les organisations représentatives n'ont pas été sollicitées, les auditions ont été insuffisantes. Il dénonce la proximité du texte avec les thèses du GERUF. C'est "un texte inutile, hypocrite et dangereux" bien plus lourd qu'un simple aménagement de la loi Savary.

Les mêmes thèmes sont à nouveau repris : le danger d'un retour au système facultaire, l'éloignement des étudiants au fonctionnement de l'université, la disparition des instances nationales d'évaluation, le recul de la notion de "service public" et enfin l'institutionnalisation de la sélection et du malthusianisme. La Commission rejette également cette question préalable et procède ensuite à l'examen du projet de loi. Sur 55 articles et sous-articles, 236 amendements ont été déposés, 57 ont été adoptés dont 10 pour l'opposition. La Commission a donc adopté l'ensemble du projet de loi n° 430 ainsi modifié.

Cependant, une troisième réunion de la Commission doit se tenir le 27 novembre 1986, afin d'examiner les amendements, sous la présidence de Jacques Barrot. Mais ce jour-là les députés de la majorité ne sont pas assez nombreux pour que la réunion puisse se tenir. Après 45 minutes d'attente, les députés de l'opposition doivent encore patienter tandis que le président Jacques Barrot fait rechercher les commissaires RPR et UDF manquants dans tout le Palais-Bourbon. En désespoir de cause la réunion est annulée et reportée au lendemain à 18h00, c'est-à-dire après le début de la discussion du projet de loi dans l'hémicycle !

Si pour l'essentiel, la Commission de l'Assemblée n'a pas bouleversé l'ordonnancement du texte venant du Sénat, elle a réussi toutefois à adopter deux amendements significatifs d'un durcissement du texte. En effet, sur proposition du Rapporteur, le député René Couanau, le principe de la fourchette de un à trois a été adopté, ainsi que l'article limitant la possibilité pour un recteur de trouver une place aux étudiants qui n'auraient pas été admis dans un établissement, arguant du fait que l'inscription d'office serait en contradiction avec l'esprit de l'autonomie des

universités. L'adoption de ces articles par la Commission de l'Assemblée met de fait Alain Devaquet dans une situation politique délicate, qui semblerait donner acte aux membres les plus radicaux de la majorité, alors qu'au même moment la grève s'étend à Paris et en province.

III. LES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (26 NOVEMBRE 1986)

À quinze heures, ce mercredi 26 novembre, commencent au Palais-Bourbon les questions au Gouvernement¹. Pascal Arrighi², élu du Front national, s'exprime le premier. Il fait le constat suivant : le désordre s'installe dans les lycées et les universités, le manque d'information gouvernementale, couplé au mensonge médiatique, risque d'entraîner le Gouvernement vers une situation critique telle que le pays l'a connue en 1968. Aussi, le Front national demande à ce que le ministre fasse un point sur les grèves en cours, qu'il s'exprime sur ses intentions et enfin demande si le Conseil des ministres envisage d'utiliser le 49,3 pour le texte du projet.

Sans vraiment répondre à Pascal Arrighi, Alain Devaquet se saisit de l'occasion pour réagir aux critiques qui lui sont faites depuis le début du mouvement. Il évoque alors l'inquiétude des étudiants qui suscite les grèves et manifestations. Elle est double à ses yeux : "une inquiétude injustifiée et une anxiété vraie". Pour la première, le ministre délégué fait référence aux tracts mensongers affirmant que les montants d'inscription iraient de 4 000 jusqu'à 8 000 Francs. Il confirme ensuite que tous les bacheliers auront accès à l'université. Enfin, il garantit qu'aucuns diplômes nationaux ne seront supprimés. Mais la partie la plus importante de son propos fait référence à l'anxiété des jeunes face à leur avenir professionnel, qui n'est pas automatiquement assuré.

Il aborde ensuite la nature même du mouvement ; celui-ci est la voix des lycéens et des étudiants, il le faut respecter. De plus et sans présumer du reste, Alain Devaquet met en garde contre le danger à mépriser ce mouvement, tant il est "modeste par le nombre [mais] son instabilité en fait un détonateur très puissant". Avec la même attention, il salue la méfiance des lycéens à l'encontre de toute politisation et du danger de récupération politique : une

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 1^{re} séance du 26 novembre 1986, p. 8 781.

² Agrégé de droit public, résistant, Pascal Arrighi né en 1921, a été conseiller d'État, député gaulliste à Ajaccio en 1958. Il rejoint ensuite les comités Tixier-Vignancour où il côtoie Jean-Marie Le Pen. Il préside l'université de Corte à sa création de 1975 à 1981. Il est élu vice-président de l'Assemblée corse en 1984 sous l'étiquette RPR. Il adhère au Front national en août 1984. Brigitte Slee, *Le Front national et le jeu parlementaire*, Thèse de doctorat en science politique, Loughborough, université de Loughborough, 1994.

indépendance farouche qui fait qu'aucun parti politique ne peut avoir à lui tout seul le privilège de rassembler et de représenter l'ensemble de la jeunesse.

À nouveau, Alain Devaquet insiste sur la quintessence du mouvement, c'est-à-dire le malaise de ces jeunes face à la complexité du monde. Anticipant sur la manifestation à venir, il met en garde : le mouvement peut s'arrêter, mais sans que cela résolve le problème à sa source. Or, ne pas résoudre ce malaise c'est prendre le risque de le voir revenir à un autre moment ; ce qu'aucun gouvernement ne peut éviter¹.

La réponse d'Alain Devaquet tranche ici avec les discours "va-t-en-guerre" de ses collègues, plus prompts à stigmatiser les élèves et les étudiants comme analphabètes (ils n'ont pas lu le projet) inconscients (ils sont manipulés par le PS ou l'extrême gauche).

Alain Devaquet cesse de s'exprimer ici sur le registre politique pourtant utilisé par l'opposition mais aussi par les députés de la majorité. C'est un propos tout autant modéré que pédagogique. Son statut d'enseignant rend le ministre délégué sans doute plus sensible à la réalité du monde universitaire et étudiant, et donc plus apte à saisir le sens de leurs revendications.

Jean-Claude Cassaing, pour le groupe socialiste², rappelle que dans un premier temps les étudiants et les lycéens ne sont pas les seuls à rejeter le projet de loi. La CPU, le CNESER et le CES en ont déjà refusé certains aspects. Il cite également Jean-Pierre Soisson qui pense que c'est une loi de trop. Sur le fond, il dénonce la sélection non pas comme un système de contrôle des connaissances, mais comme un outil offrant la liberté aux universités de déterminer les critères et les conditions d'accès des étudiants. Quant aux droits d'inscription, il rappelle non sans malice que Jacques Béguin, directeur général des services du ministre délégué, condamnait dans un livre la gratuité de l'enseignement supérieur et proposait comme "norme régulière un montant des droits d'inscription de 5 000 Francs"³. Jean-Claude Cassaing continue avec la même stratégie à citer des noms ou des communautés prestigieuses hostiles au projet : René Rémond, des prix Nobel ou des académiciens. "Ouvrez sérieusement la concertation. C'est l'intérêt de la communauté universitaire et celui du pays". demande-t-il au ministre délégué.

Ces débats se déroulent dans un chahut permanent. Les orateurs et les ministres sont perpétuellement interpellés et interrompus par des remarques, des moqueries et surtout par le slogan martelé par l'opposition : "Retirez le texte !".

¹Il est intéressant de noter les similitudes qui existent entre ce discours d'Alain Devaquet et celui d'Edgar Faure en Mai 1968. *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du mardi 14 mai 1968, p. 1 772.

² *Ibid.*, p. 8 782.

³ Pierre Campus, *Reconstruire l'université*, Paris, Albatros, 1986. *passim*. Pierre Campus est un pseudonyme. Ce livre est écrit en collaboration avec Jacques Béguin, Claude Le Brun et Christian Philip.

Au cours de cette séance, des questions sont également posées à René Monory. Le député RPR Lucien Guichon¹ pose la première et interpelle le ministre sur sa façon de lutter contre la désinformation et donc sur le rétablissement de la vérité. Le ministre répond qu'il a envoyé une lettre d'explication aux chefs d'établissements puis, il revient sur les trois points qui font débat. Alors qu'il évoque le montant des droits et la fourchette qui doit se situer entre 400 et 800 Francs, le député socialiste Jean-Hugues Colonna intervient en s'écriant : "Vous ne pouvez pas le garantir !" Ce à quoi le ministre de l'Éducation nationale ne répond pas. Pourtant, le député socialiste pose là le problème de fond des revendications des étudiants à ce propos. Au-delà des droits inévitablement augmentés à la faveur de la fourchette, rien n'est écrit dans la loi quant au prix, puisque ces tarifs sont fixés par décret ministériel. Or, si Alain Devaquet pour les raisons que l'on sait refuse des montants excessifs, rien ne garantit effectivement que ses successeurs s'en tiennent à la même rigueur. En laissant aux universités le choix de multiplier par deux voire par trois le montant de base, les étudiants sont en droit de dénoncer une réelle augmentation des tarifs et rien dans cette loi ne garantit que les montants décrétés par le ministre demeurent modestes. Le Parti communiste français pose ensuite la question de la concurrence inévitable entre les universités qui bénéficieront de financements privés et celles qui pour diverses raisons seront peu ou pas dotées, donc par conséquent moins attractives. Alain Devaquet rappelle, sans véritablement répondre, que le financement de l'État est uniforme et qu'il veillera à ce que les difficultés économiques de certaines régions soient compensées par l'implantation d'IUT.

Le jeudi 27 novembre, le débat sur la loi sur l'enseignement supérieur est inscrit à l'ordre du jour de la séance à l'Assemblée nationale, alors que les étudiants et les lycéens décident d'une grande journée de mobilisation. La séance, présidée par André Billardon (PS), commence par une intervention de Jean Giard pour le Parti communiste français. Il rappelle que des travailleurs doivent défiler dans la journée pour la défense de la Sécurité sociale et que des étudiants et des lycéens protestent également contre le projet de loi de réforme de l'enseignement supérieur. Aussi, afin que des députés puissent se rendre à ces manifestations ou recevoir des délégations d'étudiants, ce député demande que la séance prévue soit suspendue jusqu'à seize heures.

Pierre Joxe pour le Parti socialiste intervient à son tour, et ne demande pas de suspension de séance. Alléguant le fait que la discussion sur le projet de loi sur l'enseignement n'est pas urgente : "Ce que nous souhaitons, c'est que ce texte soit retiré" :

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 26 novembre 1986, p. 8 787.

"À cet égard, le Gouvernement a d'ailleurs, me semble-t-il fait quelques pas dans le sens que nous souhaitons. Si j'ai bien compris, le projet de loi sur l'enseignement supérieur ne sera pas examiné cet après-midi et, quand je vois la façon dont nos travaux s'engagent, je pense même qu'il ne sera pas examiné ce soir. Il y a deux choses totalement différentes : d'une part, la manifestation de jeunes étudiants, qui ont leur mot à dire sur leur avenir et, d'autre part, la responsabilité des parlementaires dont vous, mon cher Collègue. Le moment venu, si le Gouvernement persiste à maintenir ce mauvais projet de loi sur les universités, les parlementaires auront, en effet, à prendre leurs responsabilités"¹.

Toutefois, les députés ont à débattre préalablement du projet de loi relatif aux départements d'outre-mer. À 19h25, le débat n'est toujours pas achevé et la deuxième séance doit alors lui être consacrée. Le président de séance annonce que le débat sur l'enseignement supérieur est repoussé au lendemain après-midi. La longue période de consultation des parlementaires n'est pas achevée. Les débats à l'Assemblée doivent se poursuivre avant de retourner au Sénat. Il est important de souligner un brusque changement dans l'attitude des parlementaires de l'opposition de gauche tant au Sénat qu'au Palais-Bourbon. En effet, c'est dans une ambiance très sereine et sans acrimonie que se sont ouverts les travaux au Sénat. C'est un projet sans passion titre *Le Monde*, ce que confirme Paul Séramy qui estime que le projet : "ne déchaîne ni enthousiasme ni une opposition farouche"².

Les discussions au sein de la Commission des affaires culturelles se sont déroulées dans la "même tonalité". Celle-ci change quelque peu à partir du 23 octobre, date à laquelle commence le débat en séance publique. Certes, l'ambiance demeure courtoise, la sérénité des lieux l'impose. Pour autant les arguments se font plus abruptes et les orateurs de l'opposition, il est vrai peu nombreux dans cette assemblée, plus incisifs. Le même phénomène se produit à l'Assemblée nationale. Dès l'ouverture des débats le 13 novembre 1986 au sein de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, les échanges sont plus tendus mais sans agressivité. Il faut alors tenir compte du fait que les universités commencent à se mobiliser sans toutefois annoncer une mobilisation d'ampleur.

Mais la tension s'amplifie dans l'hémicycle du Palais-Bourbon lors des questions au gouvernement. La situation a considérablement évolué : après les États généraux du 22 novembre 1986, le mouvement de grève se généralise dans tout le pays et la grande manifestation organisée le 23 novembre 1986, par les syndicats du monde enseignant, les associations et par les partis de gauche a été un grand succès. De plus, le chef de l'État demeuré silencieux, soutient cette initiative et évoque sa sympathie à l'égard de la mobilisation étudiante.

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 27 novembre 1986, p. 6 840.

² *Le Monde* du 24 octobre 1986

Le Gouvernement doit faire face à une réaction très vive chez les parlementaires. Il semble que jusque-là le ministre délégué se soit plus préoccupé de ne pas se laisser déborder par sa droite que par l'opposition de gauche. Il lui a fallu batailler avec des sénateurs porte-parole des syndicats universitaires proches du GERUF et du recteur Yves Durand et pour cela négocier sur les établissements fédérés, le nombre de professeurs dans les conseils d'administration et scientifiques et surtout la "fourchette" des droits d'inscription.

Alors que quasiment atone pendant plusieurs semaines, l'opposition saisit rapidement combien un mouvement de cette sorte peut nuire à une majorité (le souvenir de la guerre scolaire de 1984 est encore très présent chez les socialistes). Elle s'arme des moyens parlementaires (pas moins de cinq cents amendements sont prêts) et attend patiemment le débat désormais repoussé au 28 novembre 1986.

Concentré sur l'élaboration des textes de loi, Alain Devaquet n'a pas réellement pris en considération ce qui se passe dans les universités. Le ministre délégué a laissé passer un temps considérable sans prendre le soin de communiquer et lancer des passerelles en direction des étudiants. Alain Devaquet se défend et prétend dans son livre qu'il a consulté tout le monde. Était-ce suffisant ? Il est vrai qu'il a été conforté dans ce sens par un gouvernement qui, soucieux de ne pas entraver sa course aux présidentielles de 1988, a considéré le silence des universités d'avril à octobre comme un encouragement. Le projet de loi avait pris du retard, d'autres projets "sensibles" devaient être soumis aux députés, il fallait aller vite. Le regard fixé sur cette échéance, le Gouvernement n'a pas su considérer ni anticiper ce qui se passe dans les universités. À l'aube des grandes manifestations était-il encore temps pour lui de réagir ?

CINQUIÈME PARTIE

LA MOBILISATION CONTRE LE PROJET DEVAQUET

Il semble que parfois le temps possède une certaine plasticité. En effet, bien que le calendrier soit universel, nous observons que les temporalités ne sont pas identiques. Pour Alain Devaquet comme pour le Premier ministre et son Gouvernement, du moins en ce qui concerne le projet de loi sur les universités, le *tempo* de l'élaboration de celui-ci se fixe sur un temps dicté par le rythme politique mais aussi par les procédures administratives et parlementaires. Les étudiants vivent dans une autre temporalité. Leur calendrier est celui des cours et des universités. Il est même raccourci par rapport à l'année civile, puisqu'en moyenne, une année universitaire va d'octobre à juin. Or, si l'on compare le calendrier du ministre délégué et celui des étudiants, on constate que les élections et la nomination d'Alain Devaquet ont lieu en mars, que son projet est écrit en mai et qu'il est présenté au Conseil des ministres en juillet, c'est-à-dire deux mois après que les étudiants ont quitté les campus. De fait, les étudiants ne retrouvent leurs amphithéâtres qu'au moment où le projet de loi est discuté au Sénat.

Si les étudiants ont quelque peu réagi au mois de mai, surtout à l'initiative de l'UNEF-SE et essentiellement autour de la question de la Sécurité sociale étudiante mais très peu sur le projet de loi en général, le monde étudiant a été relativement atone jusqu'en septembre/octobre au point que les sénateurs et députés de la majorité ont pu se féliciter du peu de mobilisation et du relatif désintérêt des étudiants pour ce débat politique. Cet asynchronisme entre le monde étudiant et le monde politique a desservi de manière considérable une communication qui se serait avérée indispensable dans la conduite du projet d'Alain Devaquet. Au lieu de cela, ces deux mondes se sont ignorés de mars à décembre.

L'univers étudiant a une sociologie complexe et ne peut pas être compris comme une catégorie homogène. Il est compartimenté par des pratiques et des traditions différentes. Il y a les "sciences dures", que l'on oppose souvent aux Lettres, mais ces dernières sont également partagées entre le droit, les sciences humaines et la littérature. Il y aussi cette dichotomie très ancienne entre les universités parisiennes et celles de province. L'histoire de certaines facultés a un poids considérable et l'on a tendance à cataloguer sans discernement les étudiants de telle ou telle université en fonction de son passé. Ainsi on parle des "Enragés" de Nanterre, des gauchistes de Vincennes ou d'Assas comme le repaire de l'extrême droite. Toutefois si ces

réputations persistent, le principe de pluridisciplinarité des enseignements voulu par la loi d'Edgar Faure les a considérablement atténuées.

Enfin, la société étudiante est encore partagée en deux autres catégories : les étudiants non-syndiqués et ceux qui le sont. C'est sur cette seconde catégorie que nous portons principalement notre attention tant son histoire est riche. De nombreux historiens se sont penchés sur l'engagement syndical étudiant (Alain Monchablon, Didier Fischer, Robi Morder ou Antoine Prost). Au cours des événements d'Algérie, les membres des différentes "corpo" se sont politisés. En écho à la vie partisane française, les étudiants syndiqués se positionnent sur le même spectre politique. Par le biais de différentes organisations politiques de jeunesse telles que l'UJP créée en 1965 par le mouvement gaulliste, l'ESU pour le PSU ou l'UEC plus ancienne pour le Parti communiste français, les étudiants investissent l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) créée en 1907 et s'organisent en son sein en tendances. Toutefois, face à la prépondérance du Parti communiste dans l'UNEF au début des années 1960, puis du mouvement lambertiste à partir des années 1970, des tentatives d'autonomie syndicale se manifestent. À gauche émergent le Mouvement d'action et de recherche critique (MARC) en 1970 autogestionnaire et soutenu par la CFDT, le Comité d'organisation des étudiants de France (COSEF) en 1974, miterrandien, le Comité national d'initiative et de liaison (CNIL) en 1975 proche des réseaux PSU, des JEC et de la CFDT et enfin le Mouvement d'action syndicale (MAS) en 1976, d'inspiration rocardienne jusqu'au changement de majorité en 1977 où la LCR prend la tête du syndicat. Ou encore l'organisation Pour un syndicalisme autogestionnaire (PSA, proche de la CFDT) et fondée en 1982.

À droite le même principe d'indépendance motive les étudiants. Ainsi ils créent le Comité d'action universitaire (CAU) en 1956, le Mouvement des étudiants de France (MEF) en 1957, le Comité de liaison et d'information des étudiants de France (CLIEF) en 1960, la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF) en 1961. Les giscardiens créent le Comité de liaison des étudiants pour la rénovation universitaire (CLERU) en 1971 et les libéraux non giscardiens, le Collectif des étudiants libéraux de France (CELF) en 1975. Quant à la droite de la droite, la Fédération des étudiants nationaliste (FEN) se constitue en marge de l'UNEF en 1960.

Si la mise en place de ces nombreuses organisations syndicales est le produit de scissions avec la matrice originelle qu'est l'UNEF, on ne doit pas se laisser abuser par cette apparente multitude. Le syndicalisme étudiant a connu une période d'adhésion massive au sortir de la guerre d'Algérie. Près d'un étudiant sur deux possédait sa carte de l'UNEF¹, soit près de 100

¹ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000. p. 238.

000 étudiants. Cette situation que l'on peut considérer comme l'âge d'or de la "grande UNEF" ne dure pas. En 1968, 40 000 étudiants sont encartés sur les 499 000 inscrits dans les universités. La situation ne cesse de se dégrader. En 1971, au moment de la scission, le congrès de Dijon revendique 21 000 adhérents pour l'UNEF-Unité syndicale alors que le congrès de Paris dénombre 16 000 encartés pour l'UNEF-Renouveau¹. Au début des années 1980 seuls 7 % des 775 000 étudiants sont affiliés à une organisation syndicale². À la rentrée de septembre/octobre 1986, le paysage syndical français est essentiellement représenté par l'UNEF-ID et par sa concurrente, l'UNEF-SE. Au regard des chiffres, on peut raisonnablement considérer que l'engagement syndical est le fait d'une petite minorité d'étudiants. Comme le rappelle Julien Dray dans son livre, les membres actifs de l'UNEF-ID à Villetaneuse sont moins de dix personnes. Dès lors, la question de l'adéquation d'un faible investissement des étudiants par rapport à une mobilisation d'ampleur se pose.

À l'évidence, la réponse n'est pas dans le nombre mais bien dans la maîtrise de la pratique politique et syndicale. Pour mieux comprendre, il faut se pencher dans un premier temps sur l'histoire récente de l'UNEF. En 1971, une scission s'opère au sein de l'UNEF entre l'UNEF-US, soutenue par la CFDT, l'OCI et Force ouvrière, et l'UNEF-Renouveau supportée par la CGT, le SNESup et le PCF. Si l'UNEF-Renouveau, puis plus tard l'UNEF-SE, conserve une structure "monolithique", c'est-à-dire sans tendance interne au syndicat, l'UNEF-US puis l'UNEF-ID après 1980 est constituée pour sa part de différentes tendances soutenues par des courants politiques divers. Au début de l'année universitaire 1985/1986, la majorité de l'UNEF-ID rassemble des trotskistes de l'OCI, des socialistes et des rocardiens (tendance Pour l'union syndicale-PLUS), et la minorité est composée de militants trotskistes de la Ligue communiste révolutionnaire (tendance Luttes étudiantes action syndicale-LEAS). De fait, les dirigeants du syndicat, à savoir les représentants du bureau national, mais aussi les présidents et membres des bureaux des Assemblées générales des étudiants (AGE), sont pour l'essentiel des militants actifs d'organisations politiques et représentants de celles-ci au sein du syndicat.

Le parcours de ces dirigeants et cadres syndicaux ne commence pas aux portes des universités. Pour certains, cela débute par les organisations de jeunesse. Avant Mai 1968, bon nombre de lycéens sont actifs dans les comités d'action lycéens, qui préfigurent les coordinations étudiantes de 1976 et de 1986. Ce premier geste syndical est le premier pas vers un engagement politique au sein des Jeunesses communistes révolutionnaires (JCR) trotskistes, des Jeunesses communistes du PCF ou de l'Alliance des jeunes pour le socialisme (AJS), l'autre

¹ Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder, *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, 2007, p. 101.

² Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris Flammarion, 2000. p. 469.

organisation trotskiste française. Le processus est similaire dans les courants de pensée sociaux-démocrates, bien que dans une moindre proportion. Pour le Parti socialiste, la dynamique "jeunisme" n'a jamais été une priorité par rapport aux autres partis de gauche. Malgré cela, les exemples d'Alain Bauer, de Joël Carreiras ou d'Isabelle Thomas sont emblématiques, puisqu'ils appartiennent d'abord au Mouvement des Jeunesses Socialistes avant d'être syndiqués.

Fort de cette expérience, ces jeunes étudiants apportent avec eux la maîtrise du travail collectif, de la prise de parole, de l'expertise et l'analyse politique d'un conflit ainsi que tous les outils de mobilisation. Savoir écrire un tract, diriger une assemblée générale ou organiser une manifestation s'acquiert au sein d'une organisation politique. Ce patrimoine est ainsi réinvesti dans la pratique syndicale. En 1986, ceux qu'il est convenu d'appeler les *leaders* qui émergent dans les universités dès le début du mouvement, qu'ils soient des cadres de l'UNEF-ID ou pas, possèdent tous le même parcours : l'extrême gauche pour Philippe Darriulat (OCI), pour Daniel Cabieu (LCR) ou pour David Assouline (LOR) ; la gauche plus institutionnelle pour Alain Bauer (PS, rocardien) et pour Isabelle Thomas (PS). Un détail toutefois a été relevé pendant le mouvement et qui a une grande importance : l'âge de ces *leaders*. En 1986, Daniel Cabieu a 33 ans, Philippe Darriulat 28 ans, David Assouline 27 ans et Isabelle Thomas 25 ans. Ce qui donne une information supplémentaire sur l'importance du parcours et du bagage politique.

L'importance et le poids de cet *habitus* militant est flagrant au sein des instances de l'UNEF-ID, mais il l'est moins dans les rangs de la coordination nationale qui rassemble syndiqués et non-syndiqués. C'est ce qui fait dire à la presse que l'extrême gauche a tenté une "OPA" sur la deuxième coordination. Or, si cette "OPA" n'est ni formelle ni anticipée, on ne peut pas ignorer qu'une très grande majorité de militants politiques est présente chez les représentants des non-syndiqués parce qu'ils ont su se faire élire par les assemblées générales de leurs universités respectives. Pour l'immense majorité des étudiants non-syndiqués, le langage politique et les pratiques militantes relèvent du discours initiatique. Connaître la coloration politique de telle ou telle université s'avère impossible et de toute façon sans intérêt. Seuls peut-être, les résultats des élections universitaires peuvent fournir une indication, encore que très partielle, tant les taux de participation sont faibles.

Tel est le paysage étudiant français au cours de cette année 1985/1986. Loin des images d'universités en ébullition permanente lors des années 1970, les étudiants sont, pour beaucoup de chroniqueurs, des enfants de la "Bof génération", loin des préoccupations politiciennes et peu revendicatifs. Pourtant, au début du mois d'octobre, ils vont s'organiser, et en quelques semaines dans chaque université, se fédérer au sein d'une coordination nationale, faire défiler

des centaines de milliers de lycéens et étudiants dans les rues de la capitale et dans tout le reste de la France, sans que le Gouvernement ne les invite à se mettre autour d'une table.

CHAPITRE XI LES ORGANISATIONS ÉTUDIANTES

Au printemps 1986, l'année universitaire est dans sa seconde phase. Au mois de mai les cours sont quasiment terminés et les campus désertés. Pour autant, les étudiants les plus motivés demeurent vigilants et suivent avec attention les fluctuations de la vie politique depuis le 16 mars. La petite phrase relative à l'abrogation de la loi Savary dans le discours d'investiture de Jacques Chirac les alerte. Dès lors, les organisations syndicales sont en éveil et restent vigilantes.

Une organisation syndicale étudiante est une institution avec son fonctionnement administratif, un exécutif et des militants. Mais dans le cas de l'UNEF-ID, les militants sont répartis en tendances, lesquelles sont les représentants plus ou moins officiels d'organisations politiques. Comprendre le fonctionnement de ce syndicat étudiant, suppose de maîtriser l'historique du syndicat mais aussi celui des différentes tendances qui ont animé la vie politique de cette institution.

I. RETOUR SUR L'UNEF : UNE *CATHARSIS* PERMANENTE

Au cours des événements d'Algérie, bon nombre d'étudiants, prenant conscience du drame qui est en train de se jouer outre-Méditerranée, s'engagent dans le combat politique. Le syndicat, tentant de se tenir hors de tout débat politique depuis sa création en 1907, devient le lieu et l'objet de cet engagement¹. Ce processus s'opère sous la lente influence, en partie, de la Jeunesse ouvrière chrétienne et de socialistes en rupture de ban de la SFIO molletiste. La journée du 13 mai 1958 frappe les esprits et le danger, qu'ils analysent comme celui d'une "fascisation" de la société française, hante les étudiants. Mais ces jeunes gens se mobilisent surtout par crainte de voir supprimer les sursis militaires².

Le conflit algérien, de plus en plus prégnant dans le quotidien des Français de métropole, incite ces étudiants "conscientisés" à s'engager dans un militantisme moins routinier³. Les plus

¹ Il faut toutefois relativiser ce phénomène de politisation. Comme le note Alain Monchablon, les étudiants cumulant le militantisme politique et syndical ne représentent qu'une petite minorité des adhérents de l'UNEF. Il parle "d'effectifs limités" à gauche et "d'organisations squelettiques" à droite.

² Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 231.

³ Marc Kravetz, "Naissance d'un syndicalisme étudiant", *Les Temps modernes*, n° 213, février 1964.

activistes vont aller rejoindre les rangs du Front universitaire antifasciste (FUA), considéré depuis comme un véritable "laboratoire du gauchisme"¹. Le but du Front est d'organiser la lutte contre un "fascisme" qui se développe dans les universités, mais également dans le reste de la société. Pour cela ils proposent :

"... d'informer la masse des étudiants par tracts et publications du danger fasciste et de la riposte à envisager, d'effectuer des enquêtes – dont un certain nombre sont déjà en cours - pour localiser les activistes, leurs organisations et de les dénoncer publiquement"².

A. L'ÉMERGENCE DU "GAUCHISME"³

Au printemps 1965, l'Union des étudiants communistes (UEC) traverse une grave crise. Au travers des articles paraissant dans les colonnes de leur revue *Clarté*, les jeunes militants communistes s'interrogent sur les suites du rapport Khrouchtchev, sur la montée en puissance des thèses polycentristes du Parti communiste italien (d'où le nom d'"Italiens" donné aux militants représentant cette tendance au sein de l'UEC), ou sur la gestion de la lutte contre la guerre d'Algérie, sur laquelle la direction du PCF impose son point de vue.

La reprise en main de l'UEC par les cadres du parti et l'exclusion des membres du secteur Lettres de la Sorbonne en 1965 grossit les rangs de l'organisation pro-chinoise, l'Union des jeunes communistes marxistes léninistes (UJCml)⁴, et ceux des trotskistes de la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR)⁵. Les étudiants se retrouvent au sein de ces nouveaux mouvements, ainsi que dans celui de l'autre branche "lambertiste"⁶ de l'arborescence trotskiste présente dans les amphithéâtres : l'Organisation communiste internationaliste (OCI), fruit d'une scission en 1952 de la IV^e Internationale, laquelle possède déjà sa filière étudiante, le Comité de liaison des étudiants révolutionnaires (CLER)⁷.

¹ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 252.

² Marc-André Schwartz, Henri Vacquin, "Le front antifasciste de la faculté des sciences", *Tribune étudiante*, n° 5-6, Janvier, février 1962.

³ Pour visualiser toutes les filiations de ces groupuscules, partis et organisations gauchistes, voir annexe n° 5.

⁴ Christophe Bourseiller, *Les maoïstes. La folle histoire des gardes rouges français*, Paris, Plon, 1996, p. 63.

⁵ Frédéric Charpier, *Histoire de l'extrême gauche trotskiste, de 1929 à nos jours*, Paris, Éditions 1, 2002, p. 228

⁶ En 1953, une fraction importante de militants, dirigée par Pierre Bousset *alias* Pierre Lambert est exclue du Parti communiste internationaliste et fondent le Comité international de la Quatrième internationale. En 1965, les lambertistes (ou lamberto) créent l'Organisation communiste internationaliste.

⁷ Geneviève Dreyfus-Armand, "D'un mouvement étudiant à l'autre, la Sorbonne à la veille du 3 mai 1968", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 11-13, Mai- 68 : les mouvements étudiants en France et dans le monde, p. 136-147.

B. APRÈS-MAI 1968

Ces organisations vont avoir des destins divers. Mai 1968 est un moment fort pour l'expression de ces différents courants de pensée révolutionnaire et les universités sont pour une part importante¹ le lieu de politisation des jeunes.

La gauche traditionnelle résiste plus ou moins bien à cette montée en puissance des mouvements révolutionnaires. La gauche chrétienne étudiante est sans doute celle qui subit le plus de dommages et ses rangs se réduisent après mai et juin 1968. Pour beaucoup, ses militants rejoignent le PSU et son organisation étudiante : les Étudiants socialistes unifiés (ESU). Le PCF perd une partie de ses jeunes étudiants à l'issue du IX^e congrès de l'UEC en avril 1966 à Nanterre. Toutefois, l'UEC prend une place tout à fait importante au sein de l'UNEF à partir de 1969, lors de la mise en place de la réforme initiée par Edgar Faure. Cette nouvelle tendance intitulée "UNEF pour son renouveau" opte pour la participation des étudiants aux nouveaux conseils d'administration institués par le ministre, alors que la majorité des organisations révolutionnaires en dénoncent le principe et l'existence. Cette intrusion des communistes au sein de l'UNEF provoque alors une scission en 1971.

L'après 1968 est difficile pour l'organisation étudiante. À la veille des événements, le syndicat est dans un état de déliquescence grave. Les adhésions chutent et les moyens techniques comme financiers manquent cruellement². Alors que les premières manifestations agitent Paris, l'UNEF n'est plus dirigée que par son vice-président Jacques Sauvageot. Au lendemain des troubles, au cours du congrès de Marseille en décembre 1968, le syndicat est devenu le lieu de joutes politiques entre groupuscules révolutionnaires, remplaçant la réflexion et le travail syndical par des luttes de pouvoir. La base militante socialiste unifiée fait alliance avec les maoïstes de *L'Humanité rouge*, branche pro-chinoise résultant d'une scission au sein du Parti communiste marxiste-léniniste de France (PCMLF). Ces étudiants maoïstes prônent l'abandon du syndicalisme étudiant à la faveur d'une "organisation politique de masse"³. Deux autres tendances animent ce qui reste du syndicat. Une première tendance, Unité syndicale, est conduite par l'Alliance des jeunes pour le socialisme (AJS) affiliée à l'Organisation communiste internationaliste (OCI), trotskiste lambertiste. Cette nouvelle organisation est l'héritière de la Fédération des étudiants révolutionnaire (FER) qui n'est autre que l'enfant du

¹ Exception faite de l'Union communiste, plus connue sous le nom de Lutte ouvrière depuis 1968, qui a toujours privilégié les jeunes ouvriers, les futurs ouvriers dans les collèges d'enseignement technique, au détriment des étudiants au sein des facultés.

² Alain Monchablon, *L'histoire de l'UNEF*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 187.

³ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 437.

Comité de liaison des étudiants révolutionnaires (CLER)¹. Une seconde tendance est cette fois dominée par l'UEC, sous l'appellation UNEF-Renouveau, à laquelle participent des membres de la Convention des institutions républicaines (CIR, mitterrandiens) et des catholiques. L'AJS et l'UEC, ainsi que le Bureau ESU² de l'UNEF se regroupent alors autour d'une motion défendant le principe d'une "organisation syndicale de masse"³.

Cette situation complexe perdure jusqu'au 10 janvier 1971, date du collectif national de l'organisation. Depuis l'avant-Mai 1968, les étudiants du PSU "tenaient" tant bien que mal la direction de l'UNEF. À l'issue du collectif national, les étudiants de l'ESU, sont mis en minorité. Accompagnés par les maoïstes et les membres de la Ligue communiste, ils quittent l'UNEF. Face à l'état de dégradation du syndicat, des étudiants membres de la SFIO créent leur propre courant : Unité, indépendance et démocratie. Un sigle qui va prendre, plus tard, une signification toute particulière.

N'étant pas parvenue à concilier les deux tendances, l'UEC crée l'UNEF-Renouveau, lors de son congrès fondateur à Paris, soutenue par la CGT et le SNESup. L'OCI et l'AJS constituent l'UNEF-Unité syndicale, au congrès de Dijon, épaulées dans cette tâche par le syndicat Force ouvrière et la FEN. L'essentiel de ce qui fait l'antagonisme entre ces deux organisations étudiantes réside dans la participation aux conseils d'universités, désormais facilitée par la loi Faure. Pour l'UNEF-US, ces élections s'avèrent être une tentative de récupération du syndicat étudiant dans la gestion bourgeoise de l'université. Pour l'UNEF-Renouveau, c'est au contraire un levier indispensable à la dynamique syndicale au sein des établissements⁴.

Bien que majoritaire dans le paysage syndical universitaire, l'UNEF-Renouveau perd peu à peu de son influence. Elle se marginalise au sein de la coordination étudiante lors du conflit de 1976, alors que les étudiants socialistes du Mouvement d'action syndicale⁵ (MAS) se rapprochent peu à peu des militants trotskistes de l'AJS/OCI. C'est les 3, 4 et 5 mai 1980 que se concrétise ce rapprochement à Nanterre⁶, par la fondation de l'UNEF-Indépendante et démocratique (UNEF-ID).

¹ Cette organisation trotskiste n'aura de cesse de changer d'appellation. Elle s'appellera successivement Organisation communiste internationale (OCI), Parti communiste internationaliste (PCI), Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT), Parti des travailleurs (PT) et enfin Parti ouvrier indépendant (POI). Ses organisations de jeunes se sont appelées CLER, FER, AJS.

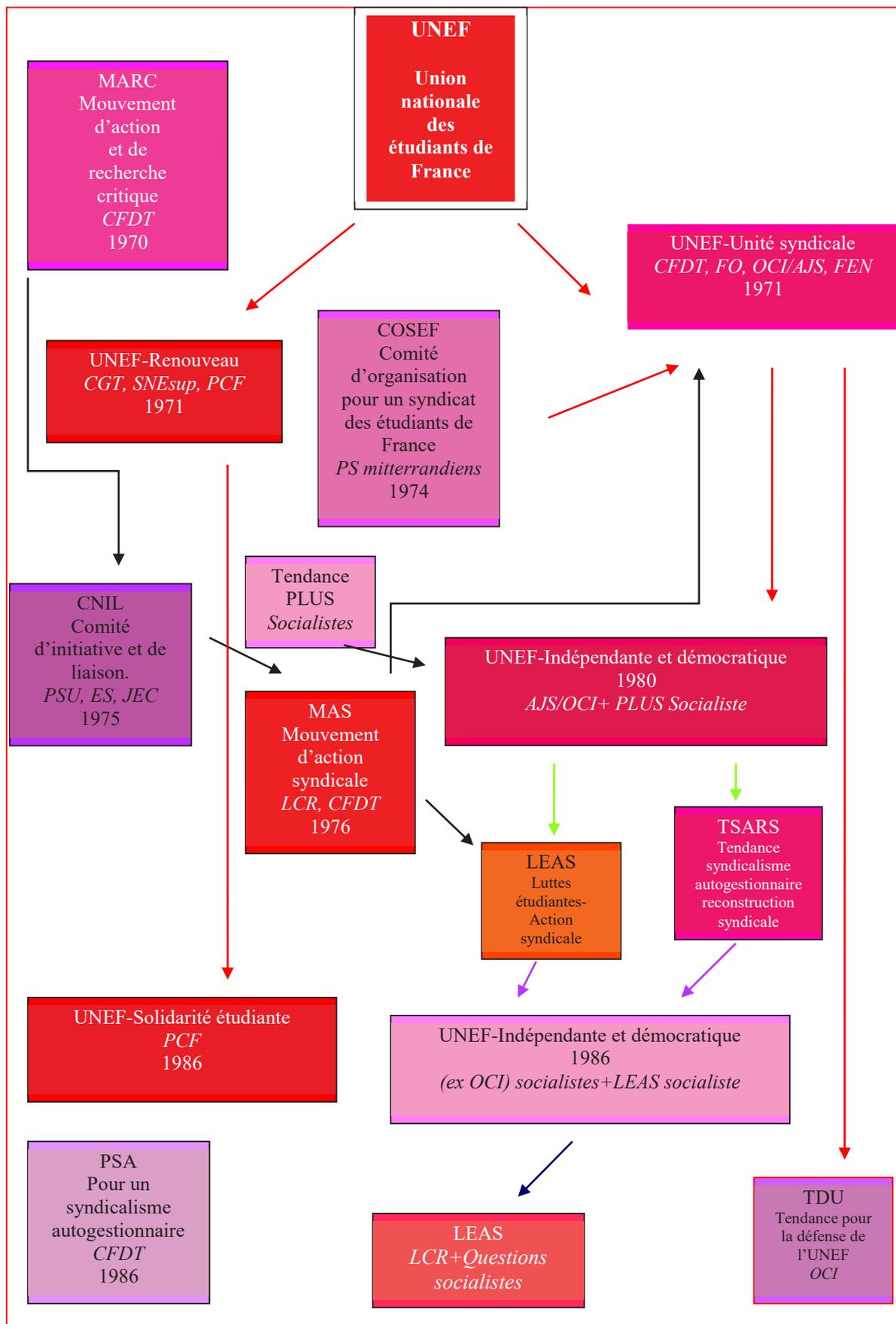
² On comprend à cet égard qu'il y a une opposition entre les militants de base ESU et le bureau de cette tendance.

³ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 437.

⁴ *Ibid.*, p. 440.

⁵ Le MAS créé en 1976 est l'héritier du Mouvement d'action et de recherche critique (MARC), qui voit le jour après 1968. Il regroupe des étudiants socialistes et membres du PSU. Il est également proche de la CFDT.

⁶ Ce congrès dit de "réunification" est aussi appelé Congrès de Paris.



Tableaux n° 13. Composantes du syndicalisme étudiant de gauche

La composition politique de ce nouveau syndicat est surtout représentative d'une volonté de rassembler en un seul pôle des étudiants de gauche non communistes. Les militants de l'OCI se trouvent majoritaires à la direction, les étudiants socialistes regroupés au sein de la tendance Pour l'union syndicale (PLUS) y obtiennent un quart des sièges, la Ligue communiste révolutionnaire rassemble ses militants dans la tendance Lutttes étudiantes-Action syndicale (LEAS) et gagne 15 % des mandats, alors que la mouvance autogestionnaire incarnée par les militants du TSAR (Tendance syndicaliste autogestionnaire-reconstruction syndicale) est plus que minoritaire. En 1982, l'UNEF-ID abandonne ce qui l'opposait à l'UNEF-Renouveau et accepte désormais de participer aux élections universitaires. Préalablement, en janvier de cette année, Julien Dray¹ membre de la LCR et animateur de la LEAS décide de rompre avec l'organisation trotskiste pour rejoindre le Parti socialiste avec Harlem Désir et Laurence Rossignol². En cohérence avec ce choix politique, il rejoint la tendance PLUS. Ainsi renforcés, les socialistes acceptent de former une majorité avec les membres trotskistes de l'OCI³. C'est dans cette conformation que l'UNEF-ID aborde l'année universitaire 1985/1986.

II. ORGANISATIONS POLITIQUES ET SYNDICALES ÉTUDIANTES DE DROITE

Si les organisations gauchistes sont bien implantées dans les universités françaises, il ne faut pas négliger les structures politiques de droite et d'extrême-droite qui, bien que moins représentatives de l'ensemble des étudiants français, n'en sont pas moins actives syndicalement comme politiquement.

L'implication de l'UNEF dans le débat sur la crise algérienne engendre une politisation d'une partie des étudiants, et cela principalement à gauche. Ce processus va de fait susciter par réaction un engagement d'étudiants à droite. La politisation des étudiants ne date pas de cette période. Un certain nombre de "corpos" à l'instar de la "corpo de droit" sont de longue date des fiefs très actifs de l'extrême droite. Toutefois, l'histoire de l'UNEF nous montre que les antagonismes se vivent au sein même des AGE, sans menacer l'intégrité du syndicat étudiant. Au début des années 1960, la logique des tendances entre minoritaires (*minos*) et majoritaires (*majos*) voulait que les *minos* soient de gauche et les *majos* de droite. Cette dichotomie s'avère trop simpliste. En effet, à y regarder de plus près, on peut affirmer que les minoritaires s'arc-

¹ Gérard Filoche, *68-86, une histoire sans fin*, Paris, Flammarion, 1998, p. 269.

² Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

³ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 469.

boutent sur la question algérienne et sur un projet social dans lequel l'étudiant est le sujet central. Cependant, si les avis divergent souvent entre les différentes factions jécistes, socialistes ou communistes autour de ces sujets, la tonalité dominante demeure à gauche. Dans le camp majoritaire, les positions sont moins marquées. Si, en effet, les *majos* se retrouvent surtout autour d'une ligne tracée par la charte de Grenoble, laquelle soumet les étudiants syndicalistes à un refus rigoureux d'un quelconque soutien à un parti politique, cet apolitisme de façade ne résiste pas à la question du positionnement du syndicat face à la crise algérienne. Et, les tensions entre différentes AGE sur le conflit d'outre-Méditerranée sont telles qu'elles ont raison de l'unité de l'UNEF : en 1957, dix-sept AGE *majos* quittent le congrès et menacent d'opérer une scission. Huit d'entre elles vont jusqu'au bout de leur menace et créent le Mouvement des étudiants de France (MEF)¹ puis tentent, sans y parvenir, de se faire reconnaître par les autorités². Cet épisode scissionniste est le premier et a peu d'incidence sur l'assise de l'UNEF dans le monde étudiant. Pour autant, il est le prélude d'autres crises à venir.

En juin 1960, six étudiants sont arrêtés et accusés d'apporter leur aide au FLN. Quatre de ces six étudiants sont des responsables d'AGE. L'ensemble des étudiants demeure solidaire, *majos* et *minos* confondus. La direction de l'UNEF entend dégager sa responsabilité considérant que ce sont là "des actes désespérés"³. Pourtant, le 7 juin, neuf AGE *majos*⁴ se désolidarisent du bureau et se regroupent au sein du Comité de liaison et d'information des étudiants de France (CLIEF). Mais on ne parle pas encore de scission.

Les relations entre le pouvoir et l'UNEF se détériorent à partir de l'été 1961. Les subventions de fonctionnement attendues sont suspendues et le ministre de l'Éducation nationale menace de supprimer le Centre national des œuvres universitaires. L'UNEF ainsi déstabilisée est de plus soumise à une tentative de prise de contrôle par le CLIEF au congrès de Caen de juin 1960, mais la révélation de contacts réguliers du comité avec des membres de l'UNR ruine les rêves d'hégémonie de ce petit groupe d'AGE. Mais c'est toujours la question algérienne et l'apolitisme qui divisent l'UNEF et provoquent le 29 juin 1961 une nouvelle scission. Elle est initiée par l'Office des étudiants en médecine, qui déclare désormais son indépendance par rapport à l'UNEF, et annonce la constitution de la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF) lors du Congrès de l'Union nationale des étudiants en médecine de France⁵.

¹ Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 83, 84.

² Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 242.

³ Alain Monchablon, *op.cit.*, p. 112.

⁴ Le total des AGE en France était de 54.

⁵ Alain Monchablon, *op.cit.*, p.126,127.

Si créer de nouvelles unions syndicales à l'ombre de la "grande UNEF" s'avère difficile, dès 1962 les nouveaux dirigeants syndicaux affichent un optimisme encourageant. Reconnus par des pouvoirs publics bienveillants, ils perçoivent jusqu'à 50 000 Francs de subventions¹.

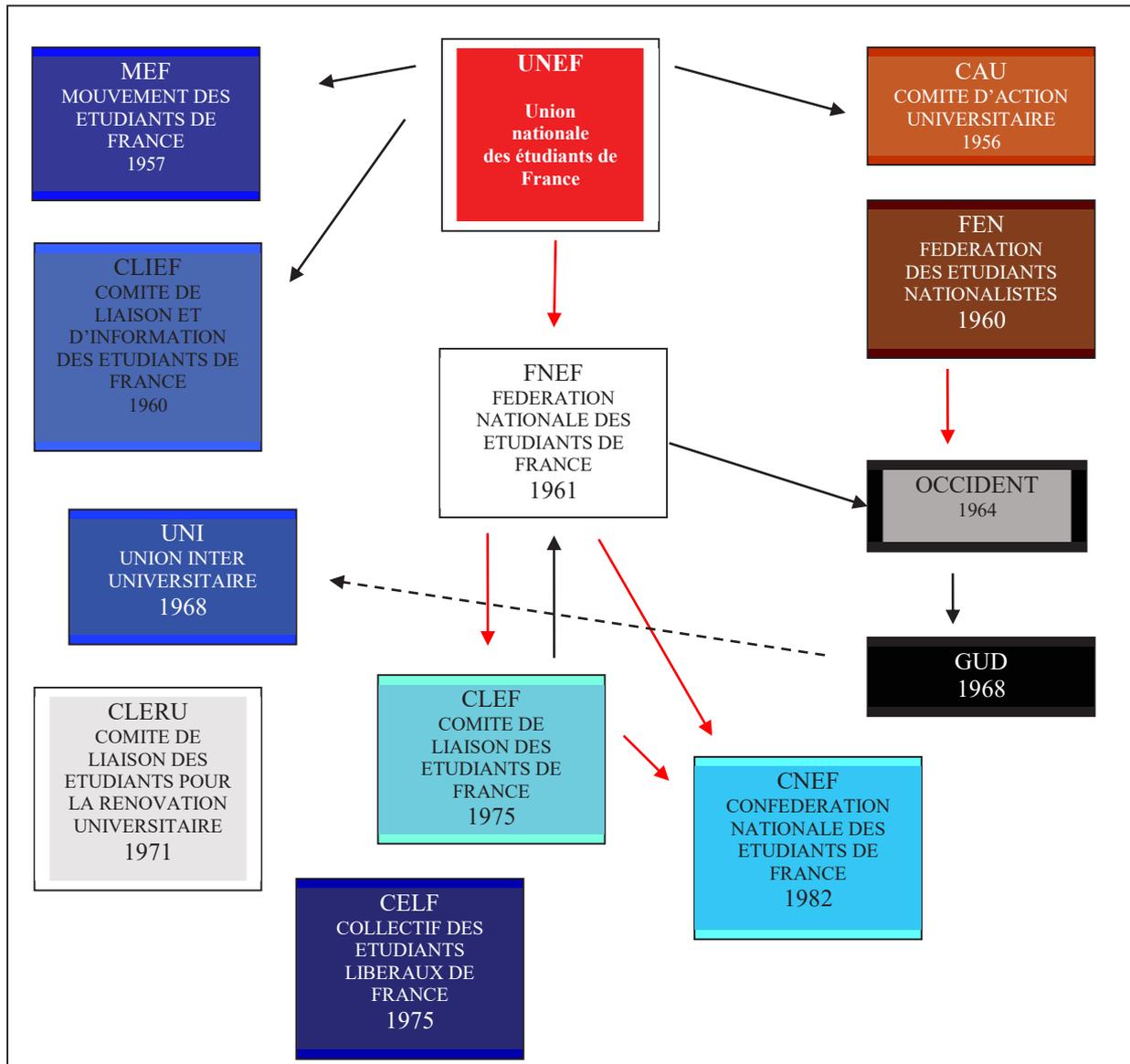


Tableau n° 14. Composantes du syndicalisme étudiant de droite. Dissidences, scissions et accointances

Légendes : Scission →
Dissidences →
Accointances - - - - ->

Mais la FNEF n'échappe pas aux tiraillements politiques provoqués par le conflit algérien de plus en plus présent dans l'esprit des étudiants y compris à droite. En effet, là encore

¹ *Le Monde* du 29/30 avril 1962.

le débat sur l'apolitisme fait rage. Or bon nombre d'unions "apolitiques" abritent des soutiens de l'Algérie française. Ils font face à des étudiants moins rigoureux sur cette clause, conscients de l'inertie qu'engendre la neutralité politique. C'est ainsi que Georges Monins-Ysal, le président de la FNEF s'exprime lors du deuxième congrès de la fédération à Nice en avril 1962 :

"L'apolitisme dont nous nous réclamions lorsque nous étions encore à l'Union nationale des étudiants de France traduisait une attitude naturelle de réaction devant l'utilisation du mouvement étudiant à des fins partisans. Mais aujourd'hui, il nous faut bâtir un nouveau mouvement dynamique et efficace et nous ne pouvons le faire sur quelque chose de restrictif"¹.

Le tumultueux débat sur l'apolitisme n'en finit pas d'agiter la fédération et le congrès de Nice se termine sur une opposition entre corporatistes et modérés².

Comme nous pouvons le découvrir sur le schéma, la FNEF va connaître l'émergence d'une organisation rivale en 1975, le Comité de liaison des étudiants de France (CLEF). Plutôt proche du RPR, ce comité finit par fusionner avec la FNEF en 1982. Cette fusion donne alors la naissance à un nouveau syndicat sous le nom de Confédération nationale des étudiants de France (CNEF). Les centristes tentent de trouver une voix au sein des étudiants. C'est le but que se donne le Comité de liaison étudiant pour la rénovation universitaire (CLERU). Il gagne deux sièges au CNESER en 1971 avant de disparaître totalement. Les giscardiens font la même expérience en 1978 au travers du Collectif des étudiants libéraux de France (CELFL) avec l'ambition de concurrencer le RPR et par conséquent le CLEF sur le champ syndical³.

Cependant, si les modérés tentent d'imposer l'image d'un syndicalisme apolitique, mais conscients de la place de l'étudiant dans la réalité sociale, économique, culturelle et politique de la France, ils dénoncent avec autant d'énergie la mainmise "marxiste" qui pèse sur l'UNEF. Ces arguments sont alors repris par une frange bien plus radicale d'étudiants de la FNEF.

A. LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS NATIONALISTES (FEN)

Le 16 septembre 1959, le général de Gaulle annonce sa volonté de laisser les Algériens "décider de leur destin, une fois pour toute, librement, en connaissance de cause". Le choix de

¹ *Le Monde* du 2 mai 1962.

² *Ibid.*

³ Sur la trajectoire de ces différentes organisations syndicales étudiantes voir : Nassera Mohraz, *L'UNI (Union nationale interuniversitaire) : l'opposition de droite la plus virulente à la loi Faure*, cité dans Bruno Poucet, David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 117, 118.

l'autodétermination plonge les Français d'Algérie dans une grande inquiétude, que les partisans de l'Algérie française ne manquent pas d'exploiter. En métropole, l'Assemblée nationale approuve le principe de l'autodétermination par 441 voix contre 23¹.

À Paris, la colère saisit les jeunes étudiants nationalistes. Dépossédés de l'organisation Jeune nation, vitrine légale mais dissoute puis reformée sous le patronyme de Parti nationaliste, ils n'envisagent pas d'entrer dans la lutte armée clandestine et décident de créer le 12 avril 1960 la Fédération des étudiants nationalistes (FEN). Autour de François d'Orcival, un ancien de Jeune nation dans le Sud-Ouest, et de Fabrice Laroche², plus connu par la suite sous son vrai nom d'Alain de Benoist, des étudiants, réunis au deuxième étage des Sociétés savantes de la rue Serpente dans le 6^e arrondissement de Paris³, vont discuter les grandes lignes du mouvement qu'ils veulent lancer. Les options prises par la nouvelle organisation sont recueillies dans un manifeste intitulé : *Manifeste de la classe 60*, qui recouvre le champ politique : l'Algérie française, la lutte contre le marxisme, les institutions françaises, *etc.* Curieusement, comme le fait remarquer Didier Fischer, bien que se présentant comme une organisation étudiante, le syndicalisme étudiant n'apparaît pas comme une priorité de la Fédération⁴. Pour autant, la FEN se construit d'une part sur une opposition aux actions de l'UNEF et principalement sur la motion de soutien au FLN, que celle-ci prend lors de son 49^e congrès du 8 au 13 avril 1960, et d'autre part sur la nécessité d'une sélection à l'université, de la défense d'une formation intellectuelle morale et civique, et d'un système de bourses efficace en lieu et place du projet d'allocation d'études défendu par l'UNEF⁵.

À l'instar de l'UNEF pour la gauche, la FEN devient un véritable vivier pour les futurs cadres des diverses organisations d'extrême droite ou de droite. Leur organe de presse, les *Cahiers universitaires*, réunit les signatures de Georges Schmelz (alias Pierre Marcenet), d'Alain de Benoist, futur animateur du GRECE⁶ et de *La Nouvelle école*, ainsi que de Jean-Claude Bardet, cofondateur du GRECE, du Club de l'Horloge, qui deviendra plus tard le responsable du service des études électorales du RPR. Mais les activités de la FEN ne se limitent pas à la rédaction d'articles dans sa revue. L'activisme est de mise dans cette organisation où

¹ Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005, p. 50.

² Frédéric Charpier, *Génération Occident*, Paris, Seuil, 2005, p. 44.

³ Actuellement, Maison de la Recherche de Sorbonne Université, Lettres.

⁴ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en Fra de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 247.

⁵ *Ibid.*

⁶ Groupe de recherches et d'études sur la civilisation européenne.

l'esprit militaire est omniprésent¹ et les combats sont réguliers contre les militants "antifascistes" et ceux de l'UNEF ou du PCF².

B. OCCIDENT

La fin de la guerre d'Algérie marque un tournant idéologique pour les nationalistes français. S'orientant dans une nouvelle stratégie d'enracinement durable dans la vie politique, la FEN semble vouloir s'éloigner des pratiques violentes. Une nouvelle revue *Europe Action* est créée sous la tutelle de Dominique Venner, l'ancien idéologue de Jeune nation. Pour lui, le combat nationaliste doit s'élargir à une dimension européenne. C'est donc au travers de références nietzschéennes, antichrétiennes et hellénistes, qui se veulent plus intellectuelles qu'activistes, qu'il tente d'entraîner les militants de la FEN. Mais de nombreux jeunes nationalistes parisiens refusent cette nouvelle image de marque en voulant maintenir une *hexis* guerrière et une pratique de la violence.

En 1964, une crise oppose le tenant d'un nationalisme traditionnel incarné par Pierre Sidos et une nouvelle vision européenne que revendique Dominique Venner. Cette crise aboutit à une scission et à la création du groupe Occident, au sein duquel vont militer Alain Madelin, Gérard Longuet, Patrick Devedjian et François Duprat pour les plus connus. La violence est un des modes d'expression favoris d'Occident. Lors de la campagne des présidentielles de 1965, Occident rejoint le service d'ordre du candidat Jean-Louis Tixier-Vignancour dirigé par Roger Holleindre, un ancien combattant d'Indochine. En septembre 1968, rentrant dans une spirale d'actions violentes, des membres d'Occident mettent le feu à la librairie maoïste de la rue Gît-le-Cœur à Paris, en représailles au saccage à l'incendie du Relais de l'Odéon, lieu de rendez-vous traditionnel des militants nationalistes. Occident est dissous à la suite de cet attentat le 31 octobre 1968, par décision du ministre Raymond Marcellin³. Plus grave : le 2 mai 1969, un commando d'ex-militants d'Occident dirigé par Roger Holleindre, accompagné entre autres par Jean-Gilles Malliarakis, investissent militairement la cantine du Lycée Louis-le-Grand. Les lycéens présents réagissent avec vigueur, ce qui surprend le commando d'extrême droite. Afin de protéger leur repli, un des assaillants lance une grenade artisanale. Un lycéen, Gabriel

¹ Comme le raconte Frédéric Charprier, François d'Orcival, le *leader* des étudiants nationalistes, est le neveu d'un officier de la deuxième DB et également celui d'un résistant ayant combattu dans le maquis des Glières. Frédéric Charprier, *Génération Occident*, Paris, Seuil, 2005, p. 47.

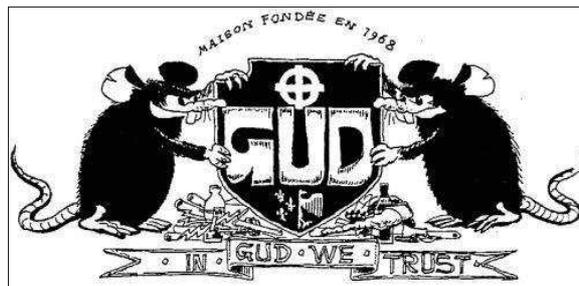
² Marc Kravetz, "Naissance d'un syndicalisme étudiant," *Les Temps modernes*, n° 213, février 1964.

³ Frédéric Charprier, *op.cit.*, p. 172.

Rebourcet, tente de ramasser l'engin afin de le lancer sur les attaquants, mais la grenade explose et lui arrache la main¹.

C. LE GROUPE UNION-DEFENSE (GUD)

Le champ universitaire est déserté par l'extrême droite. Il n'est pas question pour les jeunes militants de laisser les organisations d'extrême gauche tenir le haut du pavé. Pas plus, que de laisser s'imposer dans le combat politique étudiant l'UNI, l'organisation de droite, portée sur les fonts baptismaux par le Service d'action civique (SAC) gaulliste. C'est la raison pour laquelle Alain Robert réunit autour de lui quelques fidèles et lance le Groupe union-droit (GUD)², un nouveau mouvement essentiellement basé à Assas, la nouvelle faculté de droit parisienne.



La toute récente loi Faure permet aux étudiants de présenter des candidats dans les différents conseils de l'université. À Assas, le GUD se présente aux élections. Pour cela, il opte pour une allure respectable de jeunes étudiants, semblables à ceux qui fréquentent cet établissement, soucieux de s'intégrer aux rouages administratifs de l'université. "On a arnaqué tout le monde en se faisant passer pour de gentils étudiants", fait remarquer un militant au lendemain des élections du 25 février 1969, qui voient le GUD remporter 15 % des voix³. Mais cette respectabilité n'est qu'une apparence et la vraie figure du GUD est celle d'un groupuscule d'activistes, dont l'anti-communisme radical est le moteur d'une redoutable efficacité chez ces jeunes gens.

Pour combattre cet ennemi au sein des facultés, ils n'hésitent pas à s'unir avec d'autres militants de la sphère nationaliste. Ainsi, le 15 décembre 1980, une cinquantaine de membres

¹ Christophe Bourseiller, *Les maoïstes, la folle histoire des gardes rouges français*, Paris, Plon, 1996, p. 111.

² Dès lors qu'il s'implante dans d'autres filières que le droit, les initiales de celui-ci signifieront Groupe union défense. Frédéric Charpier, *Génération Occident*, Paris, Seuil, 2005, p. 214.

³ *Ibid.*, p. 216.

du GUD accompagnés des militants nationalistes révolutionnaires de Jean-Gilles Malliarakis déferlent sur le campus de l'université de Nanterre, pénètrent dans les salles de cours et frappent les étudiants. Mais la riposte les surprend et ils sont forcés d'abandonner la place en se réfugiant dans une rame de métro de la gare du RER Nanterre-Université. C'est la police qui va les délivrer quelques minutes après. Ce commando a fait 23 blessés dont deux très grièvement¹.

Le GUD s'auto-dissout en 1980, mais renaît de ses cendres à l'automne 1981. La crise scolaire de 1984, ainsi que le projet de réforme universitaire du ministre Savary, offrent l'occasion au GUD de faire à nouveau parler de lui. En 1986, nous verrons comment ces militants interviennent dans la crise de la réforme Devaquet.

D. L'UNION NATIONALE INTER-UNIVERSITAIRE (UNI)

Ce syndicat étudiant possède une longue histoire politique dont l'origine se fonde dans les premiers jours des événements de Mai 1968.

Face à la montée en puissance de l'agitation dans les facultés, la droite, très minoritaire, tant au sein des étudiants que des enseignants, n'a alors que très peu d'audience. La Fédération des syndicats autonomes, alors dirigée par le doyen Georges Vedel, ne semble pas vouloir engager ses adhérents plus en avant. C'est donc Frédéric Deloffre, membre du Syndicat autonome de Lettres de Nanterre, qui prend officieusement l'initiative de la riposte, avec un de ses jeunes étudiants, Jacques Rougeot. Un jeune physicien de l'École centrale, Gérard Daury, les rejoint. Ce dernier, membre du Service d'action civique (SAC), le service d'ordre gaulliste, assure la liaison de ces nouveaux militants de la contre-offensive avec l'organisation gaulliste. Chez les étudiants, une jeune femme, Suzanne Marton, formée au sein de l'Association des étudiants gaullistes (AEG) et de l'Union des jeunes pour le progrès (UJP), décide de réagir face à l'inaction des organisations étudiantes de droite, il est vrai, prises de court par la brutale montée en puissance de la contestation. Avec quelques amis, elle rencontre le secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches et dirigeant du SAC, Jacques Foccart. Par l'entremise de Charles Pasqua, qui met à leur disposition les moyens du SAC (protection des personnalités de l'UNI, distributions de tracts et collages d'affiches, promotion des livres et des revues éditées par l'UNI)². Cette poignée de jeunes étudiants collaborent à la préparation de la grande manifestation du 30 mai 1968, à laquelle ils participent avec ferveur. Toutefois, après le

¹ *Soir* 3, le 15 décembre 1980. *ina.fr*, consulté le 4 septembre 2016.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête sur les activités du Service d'action civique*, Paris, Alain Moreau, 1982, p. 221.

retour au calme, sans doute déçus que l'ordre gaulliste ne règne pas totalement au sein de l'université française, Frédéric Deloffre, Suzanne Marton et Jacques Rougeot s'investissent dans la création du Mouvement universitaire pour la réforme (MUR) qui, malgré le nombre important d'adhérents (environ 30 000 officiellement), ne parvient pas à s'imposer comme interlocuteur dans une dynamique de réforme. À la suite d'un nouvel entretien avec Jacques Foccart, Jacques Rougeot, Suzanne Marton, Gérard Daury et Frédéric Deloffre posent les bases d'un syndicat étudiant : l'Union nationale inter universitaire (UNI) dont la première mission est de lutter contre la loi Faure alors en préparation¹. La porosité entre le syndicat étudiant et le SAC n'est plus à démontrer. Le rapport de la Commission d'enquête parlementaire de 1982 sur les activités du SAC rappelle à cette occasion qu'en 1972 par exemple, lors des élections universitaires se déroulant en Sorbonne, une trentaine de militants du SAC contrôlent et surveillent les bureaux de vote, alors qu'une dizaine de militants assurent la protection du bureau de Frédéric Deloffre, situé dans la galerie Gerson.

En réalité, l'UNI s'avère être un satellite du SAC dont la mission consiste à informer les dirigeants du service d'ordre gaulliste du poids et des intentions des étudiants et enseignants contestataires au sein de l'institution universitaire. L'action de l'UNI n'a que très peu d'influence dans les facultés², ses activités se limitant généralement à des distributions de tracts la veille d'élections universitaires et à des collages d'affiches, dont le contenu très radical et peu nuancé n'a que peu évolué depuis sa création. Toutefois, l'UNI est systématiquement associé à toutes les campagnes de la droite et soutient sans faille tous les ministres de l'enseignement supérieur, dès lors que ceux-ci agitent le spectre de la subversion gauchiste, à l'instar d'Alice Saunier-Seïté qui considérait que la loi Faure "avait permis toutes les licences et faisait le jeu des marxistes"³.

En 1986, dirigée par Philippe Evanno, l'UNI est très présente dans la contre-offensive au mouvement de contestation du projet "Devaquet". Si l'on en croit Eric Aeschmann de *Libération*, c'est un proche de Gérard Daury dont il revendique le parrainage et du recteur Yves Durand⁴. Pour autant, on peut s'interroger sur la pérennité de ce petit syndicat depuis les

¹ Pour toutes ces informations sur l'UNI, voir François Audigier, *Histoire du SAC. La part d'ombre du gaullisme*, Paris, Stock, 2003, p. 147-149.

² En février 1986, lors des élections des conseils d'administration, les scores de l'UNI ne dépassent pas 7,06 % alors que pour sa part l'UNEF-ID totalise 37,38 % des suffrages et l'UNEF-SE se situe à 21,33 %. Voir annexe n° 32.

³ Alice Saunier-Seïté, *En première ligne, de la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982, p. 130.

⁴ Yves Durand est le directeur de la thèse de Philippe Evanno soutenue en 2002 et consacrée à la terreur en Maine et Loire. *Libération* du 7 janvier 2005.

années 1970. Il est vrai qu'il bénéficie du soutien indéfectible de l'ensemble des partis de droite et d'extrême droite depuis sa création. Jacques Rougeot, son président, précise à ce sujet :

"Aujourd'hui, elle cherche à se construire comme pôle d'attraction unitaire pour l'ensemble de la jeunesse de droite. Dans les facs, elle a laminé tous ses concurrents et surtout s'élargit bien au-delà"¹.

¹ *Libération* du 27 novembre 1985.

CHAPITRE XII DES ÉTUDIANTS EN ALERTE

La rentrée universitaire est un processus lent qui ne démarre alors réellement qu'en octobre. Pour autant les campus se remplissent doucement, et ce sont en premier les étudiants syndiqués qui sont présents dans les couloirs des universités, derrière leurs stands respectifs, dès les premiers jours des inscriptions, pour tenter de convaincre les nouveaux étudiants de rejoindre leurs organisations syndicales.

I. VILLETANEUSE À L'AVANT-GARDE

L'idée d'implanter un établissement universitaire en banlieue nord de Paris remonte à l'année 1959. Revisitée à de nombreuses reprises, un concours est lancé en 1966 pour l'aménagement d'une "ville universitaire" d'un millier d'hectares sur les quatre communes de Villetaneuse, Deuil-la-Barre, Groslay et Montmagny, et les deux départements du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis¹. Après la loi Faure, Villetaneuse est intégrée à un campus regroupant Saint-Denis, Argenteuil, la Plaine Saint-Denis et Bobigny et prend le nom de Paris XIII. Au cours des années 1968-1969, le principe d'ouverture d'une université de technologie à Villetaneuse est envisagé. Ce projet ne voit pas le jour : la majorité de l'époque lassée de l'agitation universitaire récurrente décide l'implantation de cette université à Compiègne. En 1970, Villetaneuse est considérée comme "une université de papier"² puisqu'elle doit partager sa présidence avec Créteil Paris XII. Comme la plupart des universités bâties en banlieue, Villetaneuse n'a pas bonne réputation. C'est ce qu'explique Julien Dray :

"Villetaneuse est une fac de banlieue, construite en 1970. [...] De Paris on s'y rend par le train, à un quart d'heure de la gare du Nord, on descend à Epinay-Villetaneuse. Et de là un quart d'heure à pied ou le bus, toutes les demi-heures. La fac est constituée de blocs entourés de tours HLM, de terrains vagues ... de pelouses, pardon. Les blocs de béton gris n'ont jamais été peints. À chaque grève, nous revendiquons l'achèvement des travaux. [...] Vue de l'extérieur, une fac triste"³.

¹ Boris Lebeau, Loïc Vadelorge, "Les scénarii contradictoires du retour en ville : le cas de l'université Paris XIII. *Espace et société*, 2014/4 n° 59, p. 95-110

² Jacques Girault, Jean-Claude Lescure, Loïc Vadelorge, *Paris XIII, histoire d'une université en banlieue*, Paris, Berg international éditeurs, 2012, p. 264.

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 36.

Villetaneuse possède une spécificité politique puisqu'elle dirigée de 1973 à 1982 par deux présidents : Marcel Josefowicz¹ et Maurice Nisard², membres du Parti communiste français. Très sensibilisé sur le besoin de faire de cette université un exemple d'une bonne gestion, le Parti pèse de tout son poids dans la création des diplômes locaux en passant des accords avec des entreprises locales comme *KODAK* afin de créer des emplois dans les municipalités alentour, dans la perspective de financement de l'université par ces entreprises³. Si cette initiative est bien perçue par les étudiants scientifiques, elle l'est bien moins par les autres. Or Villetaneuse est réellement pluridisciplinaire, c'est ce que rappelle Isabelle Thomas :

"L'université de Villetaneuse, il y a de tout sur cette fac. On a trois IUT, on a l'école des assistantes sociales, on a maths, physique, sciences de la vie. On a éco, droit, les lettres, sciences humaines. Donc, les premiers qui rentrent c'est les IUT, première semaine de septembre, ensuite il y a l'école d'assistantes sociales, ensuite vers le 16 septembre, on a les maths, les scientifiques, le 1er octobre, on doit avoir les économistes. Les juristes, c'est vers le 15 octobre"⁴.

A. PORTRAIT D'ISABELLE THOMAS

À l'université Paris XIII de Villetaneuse, une jeune étudiante tient le stand de son organisation syndicale : c'est Isabelle Thomas.

Elle naît le 26 novembre 1961 à Garges-Lès-Gonesse où elle fait toute sa scolarité primaire et secondaire. Elle est tentée par la sociologie, mais ses parents refusent de l'aider financièrement si elle s'engage dans cette filière, alors elle s'inscrit en droit, à Villetaneuse en 1981. Bien qu'elle ne soit pas issue d'un milieu militant, elle se mobilise assez tôt dans son lycée⁵, où elle est à l'initiative de plusieurs mouvements de grève :

"La première grève qu'on a organisée, c'est parce que les pompiers avaient refusé de signer le document de sécurité du bâtiment du bahut, c'était un bahut construit sur le mode "Pailleron" et personne ne voulait prendre de responsabilité. On a eu une grève un peu plus dure au moment de la mort de Lucien Mellion, qui était un lycéen antillais et qui avait été tué par deux fachos dans un concert. [...] Et puis il y avait eu

¹ Marcel Josefowicz devient conseiller municipal de Villetaneuse en 1971 et président de Paris XIII de 1973 à 1977. Site *maitron-en-ligne.univ-1.fr*

² Maurice Nisard est président de Paris XIII de 1977 à 1982. Site *maitron-en-ligne.univ-1.fr*

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 37.

⁴ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

⁵ Lycée d'État mixte de Gonesse

une autre grève anti-raciste, on était assez structuré par ça, parce qu'au lycée, en terminale, il y a eu des tags antisémites"¹.



Isabelle Thomas en 1986².

Lorsqu'elle arrive à l'université, l'offre syndicale se limite à deux organisations : l'UNEF-SE et l'UNEF-ID :

"En arrivant en fac, il y a deux syndicats, à Villetaneuse, c'est une fac rouge. À l'époque ceux qui dominent c'est l'UNEF-SE qui est tenue par le PC. Je connais bien, moi je suis de Garges-lès-Gonesse, donc il n'y a que ça comme parti. Par exemple, si on veut aller aux *booms* des JC, faut prendre sa carte. Quand je suis arrivée à la fac, il y avait deux syndicats, le mot UNEF indépendante et démocratique m'a séduite parce qu'effectivement je n'avais pas envie d'un truc de stals, où c'était tout le monde au carré, c'est pas mon truc non plus. C'est d'ailleurs pour ça que j'ai choisi *in fine* la social-démocratie"³.

Cet établissement n'échappe pas au folklore habituel de la vie de beaucoup de campus. De nombreuses organisations révolutionnaires y sont présentes. Isabelle Thomas est vite perçue comme une nouvelle recrue potentielle :

"Il y a des mecs qui voient bien que je suis une bonne militante. Les mecs de l'OCI qui viennent me chercher à la sortie des amphis pour me parler de la révolution russe, j'en peux plus de la révolution russe. Il y a les pablistes de la LCR qui viennent discuter avec moi pour me parler de ce qui se passe dans un village du Nicaragua, j'en peux plus du Nicaragua. C'est pas que ça m'intéresse pas, mais moi je suis avec mes étudiants étrangers, je suis toute seule, il y en a pas un qui vient me filer un coup de

¹ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

² <https://images.app.goo.gl/Myb1onx5h366dLZD9> consulté le 3 mai 2016.

³ Isabelle Thomas, *op.cit.*

main, pour taper un dossier un peu compliqué. Et ça me gonfle, les mecs qui phosphorent sur l'ailleurs ou le passé, mais qui dans le présent ne mouillent pas la chemise"¹.

L'extrême gauche ne semble pas répondre à ses attentes immédiates. Isabelle Thomas veut être utile et efficace. En 1983, parmi les militants qui tentent de l'approcher, un étudiant en économie lui explique qu'avec des camarades il est en train de créer un courant de gauche au sein du Parti socialiste. Séduite par cette nouvelle perspective, elle adhère au PS. Elle y rencontre Julien Dray et Harlem Désir, Arnold Stassinot et Laurence Rossignol, des étudiants de l'AGE de Villetaneuse et de l'AGE de Créteil. Pour eux, rentrer au PS constitue une évolution de leur propre parcours politique, pensant que "c'était là qu'allait se jouer la bataille politique essentielle pour la gauche"².

En 1982, Julien Dray a quitté la Ligue pour rejoindre le Parti socialiste. Son capital militant recouvre jusque-là deux champs : l'engagement politique à l'extrême gauche au sein de la LCR et l'engagement syndical étudiant à l'UNEF-ID et plus précisément dans les rangs de la tendance LEAS. En quittant la LCR, Julien Dray ne veut pas rompre avec ses attaches syndicales, ni perdre la notoriété acquise quand il dirigeait le secteur étudiant de la LCR. Il rejoint alors la tendance PLUS³ dans laquelle militent déjà les syndicalistes socialistes. Avec lui, ces étudiants animent un groupe intitulé "Questions socialistes" et éditent un bulletin éponyme. L'accueil au Parti socialiste n'est pourtant pas des plus chaleureux. Très vite, ces anciens trotskistes sont soupçonnés d'entrisme, d'autant que Julien Dray a décidé qu'ils s'inscrivent tous dans la même section. Leur déception est d'autant plus grande qu'ils ne retrouvent pas l'équivalent au sein du PS de leurs anciennes positions au sein de l'organisation trotskiste, ou du moins la possibilité d'obtenir des postes à responsabilité⁴.

"Alors après notre entrée au PS, il y a eu de vraies années de galère, oui il y a des vraies années de galère parce que nous, on est persuadé qu'on est des aigles : on était au comité central de la Ligue, on est super formés politiquement Donc on pense qu'on va nous dérouler le tapis rouge partout. En fait, le PS s'était passé de nous jusqu'en 1982, ils pouvaient encore bien se passer de nous, et puis il avait déjà le CERES au Parti socialiste"⁵.

¹ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

² Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

³ Sylvain Bourmeau, Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurton, "La gloire, c'est la galère", *Politix*, vol.1, n° 1, Hiver 1988, p. 55-71.

⁴ Philippe Juhem, "Entreprendre en politique. De l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS Racisme". *Revue française de science politique*, 51^e année, n° 1-2, 2001, p. 131-153.

⁵ Laurence Rossignol, entretien du 25 février 1998 cité par Philippe Juhem, *ibid.*

B. LES ÉTUDIANTS DE VILLETANEUSE DÉCOUVRENT LES PROJETS DU RPR ET DE L'UDF

Isabelle Thomas s'investit dans le militantisme d'une manière *quasi* boulimique. Elle assume, tour à tour, la vice-présidence de son université¹, celle des MJS, celle de SOS Racisme et enfin la vice-présidence de l'UNEF-ID !² Au printemps 1986, elle est donc un pilier incontournable sur le campus de Villetaneuse. Ce travail à plein temps a permis à l'UNEF-ID de devenir majoritaire dans cette faculté, tenue historiquement par l'UNEF-SE et le Parti communiste.

Les étudiants militants ont suivi les élections législatives avec une très grande attention. Isabelle Thomas raconte qu'un de ses camarades, Hugues Donato, président de l'AGE de Créteil, s'est procuré le texte du GERUF³. Particulièrement effrayés par la teneur maximaliste du texte, ils comprennent en écoutant le discours de politique générale du Premier ministre que le danger est réel. Dès l'annonce de l'abrogation de la loi Savary et du dépôt de la proposition de loi Foyer, le lendemain du discours, certains de ces étudiants auraient compris aussi qu'il existe un malaise, voire une totale impréparation au sein de la nouvelle majorité, y compris autour de la question de l'enseignement supérieur. D'autres étudiants perçoivent également le problème à l'instar d'Alain Bauer :

"D'abord, ils étaient incapables d'avoir une ligne, donc, ils ne défendaient pas la position du Gouvernement. En fait il n'y avait pas de position du Gouvernement puisque, en plus, il y avait l'Élysée, et il y avait Léotard. Donc tout ce petit monde était dans des joyeuses guerres de positions où personne ne discutait vraiment le fond de la réforme. Alors les seuls qui voulaient vraiment discuter, paradoxe absolu, c'étaient nous et on n'avait pas d'interlocuteur. Et paradoxalement, les syndicats, le SNESup, la CGT, *etc.*, étaient sur une ligne d'opposition franche et directe et curieusement ne négociaient rien"⁴.

L'annonce du dépôt du projet de loi n°75, le 11 avril, prend de court l'ensemble des étudiants. En effet, la temporalité étudiante n'est pas la même que celle des politiques. Le temps que les syndicats s'emparent du projet de loi, l'analysent et diffusent leurs réactions, l'année universitaire est presque terminée et les amphis se vident. Toutefois, l'UNEF-ID émet immédiatement une critique de principe et rappelle "son attachement au maintien du caractère national des diplômes, à l'égalité des droits d'inscription pour tous et à une politique permettant

¹ *Libération* du 24 novembre 1986.

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

³ *Ibid.*

⁴ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre".¹ En même temps, elle publie dans le bulletin du syndicat *l'Etudiant de France*, le texte du GERUF ainsi qu'une analyse précise des articles qui lui semblent dangereux :

- suppression du caractère national des diplômes ;
- possibilité pour chaque université de définir ses propres critères de sélection ;
- marginalisation des étudiants au sein des conseils d'universités ;
- différenciation des droits d'inscription.

"En reprenant de telles mesures que les étudiants combattent depuis des années. En détruisant le cadre national de l'Enseignement, seul à même d'assurer l'égalité de tous devant le droit des études.

En remettant en cause ce que les étudiants avaient obtenu dans la loi "Savary".

On peut créer une situation de tension dans les universités. Ce, d'autant plus que si, comme cela a été proposé le projet devait s'appliquer dès la rentrée prochaine, on interdirait toute concertation aussi bien vis-à-vis des instances universitaires que des organisations représentatives des étudiants, des enseignants et des personnels.

C'est pourquoi le bureau national de l'UNEF-ID s'adresse solennellement au Gouvernement et à toutes les autorités pour qu'une nouvelle loi de l'enseignement supérieur ne soit pas imposée "à la hussarde"².

Cependant, des manifestations s'organisent, pour l'essentiel en province. Si elles sont le fait, pour Alain Bauer, d'AGE de l'UNEF-ID tenues par la Ligue communiste révolutionnaire, c'est surtout à l'initiative de l'UNEF-SE que les militants se mobilisent en ajoutant le thème de la proposition de loi Foyer à celui de la question de la protection sociale étudiante.

II. DES ÉTUDIANTS QUITTENT L'OCI

La volonté d'exister pour ces militants étudiants de la LEAS répond à un besoin de peser également dans l'appareil syndical. En effet, il n'existe pour eux aucune perspective probable de prendre la direction du syndicat qui est tenu fermement par l'OCI³ et Jean-Christophe

¹ *Le Monde* du 13/14 avril 1986.

² *Etudiants de France*. "L'UNEF-ID publie la proposition de loi sur l'enseignement supérieur déposée à l'Assemblée nationale. Le commentaire de l'UNEF-ID". Avril 1986. Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

³ Sur l'histoire de l'OCI, voir Philippe Campinchi, *Les lambertistes, un courant trotskiste français*, Paris, Balland, 2000.

Cambadélis depuis le Congrès dit de "réunification" de Nanterre en 1980, date à laquelle, grâce au soutien de Force ouvrière et avec l'apport des voix du COSEF et d'une partie des rocardiens du MAS, les trotskistes lambertistes de l'ex UNEF-US prennent la tête du syndicat¹. Mais un événement majeur bouscule l'ordre des choses. Le 18 avril 1986, *Libération* titre : "La jeunesse du PCI fout le camp". En effet, le 14 mars à 18h00, Jean-Christophe Cambadélis fait parvenir au siège de l'OCI, une lettre cosignée par Marc Rozenblat, Philippe Darriulat, Michel Yvernat, Benjamin Stora et Jean Grosset annonçant leur démission du parti². Le quotidien précise que 400 membres, plus 7 des 40 qui constituent la direction de l'OCI, quittent le parti. Si l'évènement est d'importance surtout dans le petit monde du trotskisme français, le quotidien note que la totalité de ces dissidents sont aussi des responsables du secteur étudiant et membres de l'UNEF-ID. Ce dernier élément a une importance toute particulière dans la démarche politique, mais aussi personnelle, de ces militants révolutionnaires. En 1974, 1978 et 1981, l'OCI appelle à voter dès le 1^{er} tour pour le candidat du Parti socialiste. Bien que les analyses politiques, économiques et historiques marxistes de l'organisation trotskiste soient opposées aux fondamentaux sociaux-démocrates du PS, c'est surtout sur la base du rejet du stalinisme incarné par le PCF que se justifie ce cheminement commun.

"C'est un rapport d'homologie dynamique qui se noue entre l'OCI et le PS dans l'opposition au PCF"³.

Mais ce compagnonnage entre l'OCI et le PS se rompt le lendemain des législatives de 1986. Le comité central du parti, devenu entre-temps le Mouvement pour un parti des travailleurs (MPPT), très critique à l'égard du président cohabitationniste, s'engage sur une ligne très radicale, schématisée par le slogan : "Mitterrand = Chirac = Bonaparte"⁴. Ce repli inquiète Philippe Darriulat, militant de l'OCI à cette époque :

"On avait la conviction, que rien n'a démenti depuis, que l'on était dans une impasse, que l'activité qu'on avait au sein de cette organisation n'aboutissait absolument à rien, sauf à nous isoler, alors qu'on avait le sentiment très fort par l'UNEF justement, qu'on n'était pas isolés"⁵.

¹ Didier Fischer, *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 465.

² Benjamin Stora, *La dernière génération d'octobre*, Paris, Stock, 2003, p. 251.

³ Lucie Barjel, Karel Yon, "Entre AJS, UNEF et MJS, la socialisation militante à travers les réseaux politico-syndicaux. Carrières militantes et trajectoires professionnelles : l'engagement dans les mouvements étudiants comme lien de socialisation politique". Triangle ENS-LSH, Lyon 2, IEP de Lyon, 2006, Lyon, France. <halshs-00870069>

⁴ *Le Monde* du 18 mars 1986.

⁵ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017. On notera la similitude d'analyse avec celle de Julien Dray, quelques années auparavant.

Le départ de ces militants est une aubaine pour le Parti socialiste. Alors que le militantisme à l'UNEF est depuis l'après-1968 teinté d'une forte coloration gauchiste, cet évènement marque la fin de l'hégémonie trotskiste sur l'UNEF-ID. S'extraire de l'OCI n'est pas chose facile, tant le fonctionnement de celle-ci est sectaire. Le moindre mouvement au sein de l'OCI est scruté par les autres organisations trotskistes. Robi Morder est aussi attentif :

"Il doit se passer quelque chose parce que je me suis dit : changement de statuts, surtout changement de président hors congrès. C'est bizarre. Alors je n'avais pas compris que c'était de cette ampleur-là. Quand j'ai vu qu'ils sortaient à 200 ou 300, ça c'est pas une opération lambertiste, ça c'est une vraie scission, parce que Lambert peut voir partir trois ou quatre gars pour une opération d'entrisme, mais perdre un secteur comme ça c'est trop gros. Politiquement, c'est pas possible. Ça explique aussi globalement dans l'UNEF-ID le côté ouverture, respiration. C'est-à-dire tout à coup c'est plus le mur lambertiste qu'on a en face de nous mais des gens qui veulent discuter. C'est même qu'ils se sentent libérés, il y a quelque chose qui libère aussi de notre côté"¹.

C'est donc dans le plus grand secret que Jean-Christophe Cambadélis amène peu à peu ses camarades dans cette voie nouvelle. Pour autant, il n'est pas question de leur proposer une transition brutale. Pour cela, Pierre Dardot et Jean-Christophe Cambadélis vont doter leur entreprise d'un outil idéologique : *Convergence(s) socialiste(s)* qui devient le nom du groupe et le titre de leur bulletin. Si *Convergence(s) socialiste(s)* donne un sens politique à la démarche des 400 ex-membres de l'OCI, du moins entre le 7 juin 1986, date de leur première convention à Clichy, et le 14 septembre 1986, celle de leur arrivée effective au Parti socialiste, la véritable finalité de l'opération apparaît alors de façon très claire : offrir une consistance politique à Jean-Christophe Cambadélis comme le souligne cruellement Karel Yon, ce que confirme Laurent Mauduit².

Si ce transfert interpelle quelque peu la presse, *Le Figaro* remarque que bien que spectaculaire, l'initiative n'est pas nouvelle, mais cette fois-ci l'entrisme qui est une seconde nature de l'extrême gauche, est particulièrement facilité par le Parti socialiste³. L'évènement ne bouscule que très peu le fonctionnement de l'UNEF-ID. Les "socialistes historiques" du syndicat réagissent plutôt bien à ce changement de paradigme. L'antériorité de l'OCI au sein de l'UNEF fait qu'il y avait des habitudes de travail très anciennes et que la coexistence

¹ Robi Morder, entretien du 31 janvier 2019.

² Laurent Mauduit, *À tous ceux qui ne se résignent pas à la débâcle qui vient*, Paris, Don Quichotte, 2014, p. 279.

³ *Le Figaro* du 11 juillet 1986.

fonctionnait entre eux et les socialistes. Il n'existe donc pas de méfiance à l'égard des "nouveaux socialistes". C'est ce qu'affirme Alain Bauer :

"Non, c'était des pragmatiques. Il n'y a jamais eu de problèmes de ce point de vue-là. Ça aurait été la Ligue, ça aurait été plus compliqué. Mais même ceux qui sont restés à l'OCI, Alexis Mourre, qui est un copain, on était à Tolbiac, c'était un ultra pragmatique"¹.

Une tonalité légèrement différente pour Philippe Darriulat qui pense que c'est un soulagement pour la tendance PLUS :

"Notre départ et l'affaiblissement de l'OCI, c'était une petite revanche pour eux, quand même ! Même s'ils n'en bénéficiaient pas ! Du coup, ils n'étaient plus maltraités, en plus, alors qu'ils avaient toujours été maltraités"².

Philippe Darriulat fait partie de ces militants "transfuges." Il s'engage dans le combat politique à l'âge de quinze ans (il est né le 31 janvier 1958), à l'occasion des mobilisations contre la loi Debré (suppression des sursis militaires) et des réformes de l'enseignement secondaire dites "réformes Haby et Fontanet". Il fréquente à cette occasion l'Union des cercles lycéens, une organisation liée à l'Organisation communiste internationale, et adhère l'année suivante à l'Alliance des jeunes pour le socialisme (AJS).



Philippe Darriulat en 1986³.

¹ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

² Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

³ <https://images.app.goo.gl/PG1B7bXszpoYqP6r9> consulté le 15 mars 2017

"j'y suis rentré, j'étais très jeune, j'avais 16 ans. C'était en seconde. C'était des organisations où il y avait très peu de militants, donc on devenait très vite responsables, et j'ai appréhendé les problèmes d'éducation à partir d'une vision politique et pas du tout le contraire"¹.

Inscrit en histoire à l'université de Nanterre, il se syndicalise, en toute logique politique, à l'UNEF-US contrôlée par les membres de l'AJS. En 1980, il est, avec Jean Christophe Cambadélis, l'artisan du congrès de "réunification" qui donne naissance à l'UNEF-ID. Le nouveau profil du syndicat étudiant fait qu'il s'implante de plus en plus dans les universités, explique Philippe Darriulat :

"À partir de 81, on s'est inventé un prétexte pour rentrer dans les conseils d'universités. On était hégémonique du point de vue étudiant, même si les participations restaient faibles, mais pas tant que ça. On faisait 4 000 voix sur 20 000 étudiants. Tous ceux qui connaissent l'université savent qu'on est toujours très loin des 20 000 étudiants, donc, c'est une vraie force et moi j'ai vécu cette période comme une période d'enthousiasme, de conquête. On avait 18 ans et on était les chefs de l'université. Illusion certes, mais illusion qui fait vivre. Dans beaucoup d'universités, l'UNEF-ID était en position de force. C'était un indispensable appoint, une minorité qui fait la majorité"².

En 1986, au moment où Philippe Darriulat est élu à la tête du syndicat, l'UNEF-ID recueille 36 % des suffrages aux élections et revendique 30 000 adhérents. Prenant conscience "de la réalité du tissu social"³ et pour "réinsérer le syndicalisme étudiant dans la société civile"⁴, il quitte l'OCI avec ses camarades étudiants pour rejoindre le Parti socialiste. Alors que le mouvement démarre, Philippe Darriulat travaille sur sa thèse intitulée : "Albert Laponeray, journaliste socialiste du dix-neuvième siècle"⁵.

Pour beaucoup de militants, adhérer au Parti socialiste n'est pas la véritable raison qui les a poussés à quitter l'OCI. L'idée ne les séduit que très peu. Pour autant, l'abandon d'une structure forte comme cette organisation trotskiste favorise une émancipation politique salubre, comme en témoigne Sylvie Scherrer de Dijon.

"On était un certain nombre de cadres militants qui avons été formatés d'une manière extrêmement forte, qui nous retrouvons finalement à la recherche de notre émancipation. [...] Ça peut paraître curieux, mais on a une forme de liberté en tant que

¹ Philippe Darriulat, entretien INRP/SHE du 20 mars 2002.

² *Ibid.*

³ *Libération* du 25 novembre 1986.

⁴ *Le Monde* du 18 décembre 1986.

⁵ Laquelle sera soutenue en 1989 sous la direction de Philippe Vigier à l'université Paris X-Nanterre.

militant, on n'est pas cadré, on n'a pas "d'objectifs/résultats" à rendre. [...] Ce que nous faisons, à ce moment-là, c'était de nous construire une identité politique"¹.

III. LA PREMIÈRE RENCONTRE D'ALAIN DEVAQUET ET DE L'UNEF-ID (22 MAI 1986)

Comme cela se fait traditionnellement, l'UNEF-ID rencontre le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, le 22 mai 1986. Alertée par la lecture du texte Foyer, la délégation constituée des membres du bureau national (Philippe Darriulat, Isabelle Martin² et Frédéric Augendre³), interpelle le ministre délégué sur plusieurs thèmes, à commencer par la question du maintien du caractère national des diplômes. Ce à quoi Alain Devaquet répond que les diplômes nationaux ne seront pas supprimés, mais qu'il envisage de transformer certains diplômes d'université en diplômes nationaux. À la question relative aux droits d'inscription, Alain Devaquet fait référence au principe d'une "fourchette" allant de 400 à 800 Francs, mais en précisant toutefois que "sa religion n'est pas faite à ce sujet". Le libre accès de tous les bacheliers est ensuite évoqué. Le ministre maintient le principe du baccalauréat comme premier grade universitaire, mais il insiste sur "l'orientation des étudiants et le déroulement des cursus universitaires". Enfin, les étudiants tentent de connaître le calendrier de la réforme, ce à quoi Alain Devaquet répond qu'il entend présenter son texte au Gouvernement dans les trois semaines⁴.

Dans le compte rendu de cette entrevue, l'UNEF-ID opte pour un ton apaisé, tant le ministre semble s'éloigner des positions de la proposition Foyer. C'est ce que confirme la dépêche de l'*AFP* :

"L'UNEF-ID reçue jeudi par Alain Devaquet, ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se déclare "rassurée par la modération" du ministre et se félicite des intentions qu'il aurait formulées : "Faire une réforme cohérente mais modérée et ne pas bouleverser la communauté universitaire"⁵.

¹ Sylvie Scherrer est en 1986 ancienne membre de l'OCI. Elle est présidente de l'AGED à Dijon. Débat organisé par AAUNEF, la Cité des mémoires étudiantes et le GERME, "Devaquet, si tu savais", le 3 décembre 2016, Paris.

² Etudiante à Paris I, Isabelle Martin est au bureau national de l'UNEF-ID. Elle est membre de la majorité.

³ Frédéric Augendre est au bureau national de l'UNEF-ID. C'est un ancien membre de l'OCI.

⁴ *Etudiants de France*, Compte rendu de la délégation de l'UNEF-ID auprès de M. Devaquet, ministre des universités. Supplément à *Etudiants de France*, n° 69 mai 1986. Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

⁵ *AFP*, dépêche du 22 mai 1986.

Au cours de ce même mois de mai, la tendance oppositionnelle à la majorité syndicale de l'UNEF-ID, LEAS fait paraître son bulletin dont la tonalité du titre, *Université : état d'urgence*, contraste avec les propos très consensuels de la majorité. Dans une quinzaine de pages, les animateurs de la tendance reprennent la proposition de loi n°75, article par article, en y apposant leurs commentaires et leurs critiques. Le ton de LEAS se distingue des communiqués du bureau national en appelant les militants à une "riposte énergique", précisant que "la simple négociation ou pression institutionnelle ne suffira pas". Puis, plus loin, faisant référence à la mobilisation de Montpellier fin avril, et de Caen le 15 mai, où 800 étudiants sont descendus dans la rue à l'appel de l'UNEF-ID, de l'UNEF-SE, du SNES et du SGEN-CFDT, les rédacteurs posent le principe d'une attitude plus tranchée :

"Dès maintenant, nos gouvernants doivent savoir que s'ils osent faire discuter ce projet en vue de son adoption, l'ensemble de la communauté universitaire, en premier lieu les étudiants, sont prêts à s'engager dans la lutte, dans la grève et dans la rue. C'est ce "préavis" que nous posons dès maintenant dans les assemblées, réunions, pétitions"¹.

Une seconde tendance de l'UNEF-ID, la tendance PLUS, une composante (socialiste historique) de la majorité, s'exprime à son tour dans son bulletin et fait un état des lieux de l'université. Dans l'éditorial signé par Joël Carreiras², la tendance PLUS rappelle la position du syndicat face à la nouvelle majorité parlementaire et note l'opposition entre l'UNI, le GERUF et Alain Devaquet :

"Le GERUF et l'UNI ont une longueur d'avance et Devaquet semble isolé. Mais ne nous leurrons pas ; c'est une seule et même déréglementation qui les anime tous"³.

Toutefois, Joël Carreiras ne semble pas vouloir bousculer l'ordre établi par la majorité du syndicat. S'il reste convaincu de la nécessité d'un combat, le choix de la riposte ne doit pas être celui d'une confrontation brutale avec le ministère :

"Le Gouvernement est conscient du rapport de force existant à l'université et il va nous falloir le mettre en mouvement avec toute la prudence et l'opportunité que réclame la situation"⁴.

¹ "LEAS, Université : Etat d'urgence, Bulletin de la minorité de l'UNEF (Indépendante et démocratique). Mai 1986". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

² Joël Carreiras est étudiant à Nanterre et membre du bureau national de L'UNEF-ID. Dirigeant de la Tendance PLUS, il est aussi membre du PS.

³ "Bulletin de la tendance PLUS, (pas de couverture, non intitulé) 5 juin 1986". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

⁴ *Ibid.*

Contrairement à la tendance minoritaire LEAS, la tendance PLUS n'entend pas compromettre l'ensemble du syndicat par une attitude trop agressive.

"Certains essaient d'ailleurs de nous pousser à l'affrontement immédiat et sans réserve contre le Gouvernement, faute de ne pouvoir peut-être le faire elles-mêmes. Nous devons crédibiliser l'UNEF et faire sortir les aspirations étudiantes du "microcosme" universitaire"¹.

Cette position consensuelle est le produit d'une stratégie d'approche avec la nouvelle direction du syndicat. En effet, comme le rappelle Joël Carreiras dans le bulletin de la tendance, un évènement a considérablement changé les rapports au sein de la majorité depuis leur dernier collectif national du 22 février 1986. Les militants trotskistes de l'OCI rejoignent le camp socialiste. Il n'existe donc plus d'antagonisme politique entre eux et la tendance PLUS ; ils représentent ensemble de fait 90 % du syndicat². C'est la fin du magistère gauchiste sur le syndicalisme étudiant. De plus, l'UNEF-ID, dans la dynamique du congrès de 1982, abandonne la dimension de contestation et de revendication d'un syndicalisme de combat et opte pour un syndicalisme de négociation et de service. Ce qu'Alain Bauer appelle le syndicalisme "gomme/crayon"³. Joël Carreiras le rappelle dans les lignes du bulletin :

"La perspective de combat ne doit pas diminuer la fonction de négociation que nous avons réhabilitée et l'image de responsabilité que l'UNEF a conquise".

Ces deux lignes de texte résument bien l'attitude de la majorité de l'UNEF-ID dans le début de la crise universitaire, tout du moins jusqu'au mois de novembre et plus précisément jusqu'aux États généraux de l'UNEF-ID. L'arrivée des membres de l'OCI au PS suppose qu'ils abandonnent, autant que faire se peut, leur *hexis* de militants révolutionnaires. La concomitance de ce transfert politique et du début d'un mouvement de contestation à l'égard de la proposition de loi n° 75, puis quelques semaines après, du projet Devaquet, pose le problème, pour ces militants syndicaux, de leur image de marque. La majorité du syndicat doit aborder la maîtrise de cette contestation en apparaissant comme de fins négociateurs, et il est hors de question de se laisser déborder par une base aventuriste, ce que raconte Philippe Darriulat :

¹ "Bulletin de la tendance PLUS, (pas de couverture, non intitulé) 5 juin 1986". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

² Didier Fischer, *Histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 469.

³ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

"On venait de passer au PS, alors évidemment les gauchistes trotskistes ! Et on ne voulait pas, on avait peur de se retrouver avec un mouvement minoritaire qui finisse avec des bagarres de rue. On était très prudent"¹.

Ce principe de modération est très probablement dicté par deux volontés connexes : celle de Jean-Christophe Cambadélis et celle de François Mitterrand. Pour l'un comme pour l'autre, au lendemain des législatives, l'heure n'est pas à la confrontation brutale avec le nouveau Gouvernement. Par nature, François Mitterrand n'est pas un gauchiste, et Jean-Christophe Cambadélis ne l'est plus. C'est l'analyse qu'en fait Pierre-François Grond, du bureau national de l'UNEF-ID, membre de LEAS et militant aux Jeunesses communistes révolutionnaires :

"Il ne faut pas négliger qu'à cette époque, Cambadélis, il cherche à démontrer son utilité auprès de François Mitterrand. Il a l'UNEF-ID comme principale arme et il veut montrer qu'il est raisonnable, qu'il n'est pas un dangereux gauchiste et qu'il est aussi capable de négocier. Je pense qu'il y a l'idée que maintenant, on est au Parti socialiste, alors on est raisonnable, on est ouvert à la négociation.[...] Je ne sais pas si l'Élysée s'intéresse dès le début de l'été à la loi Devaquet, mais si c'est le cas, je suis sûr que c'est des consignes de modération qui viennent, soit de la rue de Solferino, de Jospin, soit de l'Élysée ou d'une combinaison des deux. Au début de l'été, l'UNEF-ID et les jeunes socialistes, qu'ils soient ex-OCI ou pas, ne sont pas du tout dans une logique de confrontation avec la droite dans la rue. C'est très clair et dans les réunions de l'UNEF-ID, on le sent bien, et là c'est des engueulades extrêmement fortes"².

À la veille des vacances, alors que le projet de loi est entré dans le processus de consultation face aux instances représentatives, les syndicats étudiants sont-ils en ordre de marche pour affronter la rentrée ? L'UNEF-SE qui s'est engagée dans une mobilisation à long terme sur la protection sociale des étudiants y a certes associé le rejet de la proposition de loi Foyer, mais elle ne semble pas vouloir mobiliser ses troupes davantage avant la rentrée. Son attitude est d'autant plus surprenante qu'elle avait su initier au mois de mai un mouvement de contestation, certes provincial, mais parfois avec un réel succès collégial.

En ce qui concerne l'UNEF-ID, les choses sont plus subtiles. En apparence, les deux composantes de la majorité semblent être sur la même ligne politique : assumer la critique du projet sans provoquer de remous. Toutefois, la lecture du bulletin de la tendance PLUS laisse entrevoir une volonté de réaction de celle-ci :

"Parce que nous n'avons pas été le syndicat des gouvernements précédents, mais celui de l'université de masse, nous ne serons pas celui de la nouvelle majorité et nous

¹ Philippe Darriulat, entretien INRP/SHE du 20 mars 2002.

² Pierre-François Grond est né en 1966. Il est étudiant en histoire à Paris I Tolbiac. Membre des JCR il est syndiqué à l'UNEF-ID. Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

resterons celui de l'opposition à l'université libérale. Oui, pour nous l'université de masse reste une perspective de combat"¹.

¹ Joël Carreiras, "*Bulletin de la tendance PLUS*, (pas de couverture, non intitulé) 5 juin 1986". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes

CHAPITRE XIII

LES BASES D'UN MOUVEMENT DE CONTESTATION (SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1986)

Il est toujours compliqué de définir précisément le point de départ d'un mouvement social. Dans le cas présent, faut-il prendre en compte les premiers tracts syndicaux appelant les étudiants à se mobiliser, ou doit-on considérer les premières manifestations comme le bon marqueur ? En l'espèce, nous choisissons de prendre en considération les assemblées des différents groupes politiques et syndicaux qui s'appêtent à donner corps à ce mouvement de contestation. Au cours de ces premières assemblées, les débats qui les animent structurent peu à peu ce futur mouvement au travers des décisions prises.

C'est le cas au début du mois de septembre, quand le comité national des Jeunes communistes révolutionnaires se réunit et trace les grandes lignes politiques de la rentrée prochaine. C'est aussi le travail qu'effectue le bureau national de l'UNEF-ID au cours de ce même mois de septembre. Toutefois, alors que ces organisations réunissent leurs instances, d'autres, qu'elles soient corporatives ou parlementaires, travaillent aussi autour du projet de loi. Il faut comprendre que des temporalités différentes se chevauchent et, alors que les organisations politiques et syndicales s'organisent, le cheminement parlementaire de la loi se poursuit.

I. LA RENTRÉE DES ORGANISATIONS POLITIQUES ET SYNDICALES ÉTUDIANTES

Pour la plupart des étudiants, la rentrée ne se fait qu'au début du mois d'octobre. Pour d'autres, la rentrée politique commence quelques semaines avant. C'est le cas pour Pierre-François Grond :

"Oui, on avait lu ce projet. J'ai même un souvenir extrêmement précis, parce qu'on faisait un stage, ce qu'on appelait un camp d'été annuel de la Quatrième Internationale, et cette année-là il était en France et je me rappelle très bien qu'on avait fait un point, on est fin juillet 1986, un point extrêmement détaillé sur où en était la loi de la droite en se profilant sur l'idée qu'il allait se passer quelque chose à l'automne"¹.

¹ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 1986.

A. LE CONSEIL NATIONAL DES JCR (6 ET 7 SEPTEMBRE 1986)

Les 6 et 7 septembre 1986, les Jeunesses communistes révolutionnaires tiennent leur conseil national. Les militants débattent des axes politiques de cette rentrée 1986. L'objectif est clair : "Préparer une rentrée chaude contre le Gouvernement, pousser à des luttes, développer l'organisation des jeunes, tendre à unifier ces luttes"¹. Si le mot d'ordre paraît un peu routinier, les sujets ne manquent pas : la prise de conscience autour de la question de l'antiracisme, le projet de loi Devaquet et les conditions d'études dans les lycées. Cependant, le principe d'une mobilisation autour du projet de loi universitaire ne fait pas l'unanimité au sein des JCR. En effet, pour beaucoup de militants plus chevronnés, la longue mobilisation autour de la loi Saunier-Seïté² ou les difficultés rencontrées lors de la loi Savary ne sont pas de bons souvenirs. D'autres ont encore à l'esprit que la réunification de l'UNEF s'est faite sur la défaite du MAS, antenne syndicale de la Ligue communiste révolutionnaire et des JCR : "Va falloir encore aller s'emmerder à aller bousculer la majorité de l'UNEF-ID, on perd notre temps là-dedans, on ferait mieux de faire autre chose !", raconte Pierre-François Grond.³ Autre chose, c'est surtout l'antiracisme, qui par le biais des mobilisations des "beurs" depuis le début des années 1980, et l'émergence de SOS Racisme, semble un mot d'ordre très porteur dans la jeunesse. Mais après un vote majoritaire, les jeunes militants trotskistes décident de s'engager massivement contre le projet de loi Devaquet. Les JCR vont alors s'investir dans deux secteurs au sein desquels elles sont déjà correctement implantées : les lycées et les universités. Elles pressentent ainsi que la jonction lycéens/étudiants ne peut qu'être que plus efficace.

B. BUREAU NATIONAL DE L'UNEF-ID (13 ET 14 SEPTEMBRE 1986)

Le bureau national (BN) de l'UNEF-ID se réunit les 13 et 14 septembre au siège du syndicat, rue Albert Thomas à Paris. Le débat est déjà vif entre la majorité du bureau et la tendance LEAS. Déjà en juin, au cours de la dernière réunion du BN, la LEAS est convaincue, à la lecture de la proposition de loi Foyer, qu'une importante mobilisation est probable à l'automne. La majorité pour sa part pense que le milieu étudiant est trop amorphe pour se

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête n° 270*, p. 116.

² Didier Lapeyronnie, Jean-Louis Marie, *Campus blues, les étudiants face à leurs études*, Paris, Seuil, 1992, p. 236.

³ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

mobiliser¹. Une analyse qui la conforte dans le choix d'une réaction à la réforme *via* les canaux habituels de négociation. La LEAS, essentiellement composée de militants des JCR, propose trois amendements, qui sont le produit de réflexions menées au cours de leur comité national : mettre en place des comités de syndiqués et de non-syndiqués, appeler à une manifestation à Paris jusqu'au ministère de l'Éducation nationale et bien sûr se prononcer sur le retrait du projet de loi².

II. LE COLLECTIF NATIONAL DE RENTRÉE DE L'UNEF-ID (4 ET 5 OCTOBRE 1986)

Le collectif national de l'UNEF-ID est un regroupement bien plus large qu'une réunion de bureau national. Il se réunit trois à quatre fois par an. Les membres du bureau national sont présents ainsi que les 51 membres de la commission administrative. Toutes les associations générales des étudiants (AGE) y sont rassemblées, représentées par leur président ; toutes les tendances au niveau national, et toutes les AGE, sont également présentes. Un collectif national (CN) regroupe entre 100 et 150 participants. Il se réunit à Paris I Panthéon. La majorité du bureau national propose deux résolutions : la première sur la présentation devant le Parlement d'une nouvelle loi d'orientation pour l'enseignement supérieur, et la seconde relative à l'élaboration du budget pour 1987 qui réduit de 3,8 % le montant des crédits accordés aux œuvres universitaires à la veille d'élections universitaires.

Au sujet de la nouvelle réforme, la majorité du CN "considère que de telles mesures sont inadmissibles et décide de tout mettre en œuvre pour qu'elles ne deviennent pas la loi à l'université"³. Mais elle ne dit rien de très précis sur les modalités d'une action pour rejeter cette loi. Seul le bilan des combats menés contre les droits hors normes demandés dans certaines universités doit être considéré comme exemplaire, puisqu'ils ont contraint le ministre à casser les décisions de ces établissements⁴. En réalité, la seule décision concrète se limite à l'appel à une grève d'avertissement pour le 21 octobre 1986. La stratégie du BN est celle d'un combat de longue haleine supposant une mobilisation massive des universités pesant sur une pratique de négociation traditionnelle. Bien évidemment, tel n'est pas le point de vue de la LEAS :

¹ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête n° 270*.

³ "Projet de résolution pour le collectif national de l'UNEF-ID des 4 et 5 octobre". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

⁴ En effet les universités de Paris V, Poitiers et Nice avait largement surfacturé les montants des droits d'inscription, alors que ceux-ci sont fixés à 450 Francs. *Le Monde* du 10 et des 14/15 septembre 1986.

"Ben, c'est normal, la majorité elle est là pour négocier avec l'État. Elle n'est pas dans une logique oppositionnelle "lutte des classes." Il y a une grande différence avec la Ligue. La Ligue n'ayant jamais contrôlé aucune organisation politico-syndicale, qui doit négocier quelque chose, elle est toujours sur la ligne : on ne négocie rien, c'est tout ou rien"¹.

L'appréciation d'Alain Bauer est partagée par Philippe Darriulat qui explique la différence d'analyse avec les "mouvementistes" de l'UNEF-ID de la façon suivante :

"La question, c'était : il va y avoir la grève, il faut appeler à la grève générale. Donc l'UNEF lance un truc : grève générale des universités. Et moi, je me disais, si je lance un tract à 100 000 exemplaires "grève générale des universités" et que je me retrouve avec 3 clampins, j'ai l'air d'un couillon et je perds ma force de négociation. Et c'est normal que je pense ça, parce que je suis dans une position institutionnelle, et eux, c'est normal, justement parce qu'ils ne sont pas dans une position institutionnelle et qu'ils ont tout à gagner au mouvement social, ils me poussent à faire ça"².

La LEAS est venue avec un certain nombre d'amendements à la résolution du BN³. Si les deux premiers reposent essentiellement sur la nature du texte présenté par la majorité, c'est à partir du troisième intitulé : "Préparons la riposte des étudiants" que les propositions de la LEAS se font plus déterminées et en cohérence avec ce qu'elle a déjà exprimé lors du CN dernier, à savoir l'organisation d'une manifestation unitaire parisienne au ministère. En accord avec la majorité, elle accepte le principe d'une grève d'avertissement, qui doit être le moment de jeter les bases d'une mobilisation plus importante. Pour que celle-ci soit massive, la LEAS rappelle l'esprit de la Charte de réunification qui dit en son article 9 :

"Quand vient l'heure de l'action, il est du devoir du syndicat de créer les meilleures conditions démocratiques au mouvement qui implique la participation à d'autres formes d'organisation des étudiants. En ce sens, elle œuvrera au développement des formes d'auto-organisation et d'auto-détermination des étudiants".

Et la LEAS va plus loin. La journée du 21 octobre doit être dynamisée par le syndicat, mais elle doit être aussi l'occasion d'organiser des comités constitués de syndiqués et de non-syndiqués, lesquels devront préparer les mobilisations à venir "pour faire en sorte que la journée du 21 ne soit pas sans lendemain." Pour cela, la LEAS s'appuie à nouveau sur la Charte de réunification pour revendiquer :

¹ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

² Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

³ "Amendements présentés par la LEAS au collectif national de l'UNEF-ID des 4 et 5 octobre". Fonds UNEF-ID. n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

"La mise en place de comités d'information et de mobilisation regroupant syndiqués et non-syndiqués ayant pour but de continuer l'information sur la réforme et de préparer des mobilisation locales"¹.

Le mot de grève générale n'est pas prononcé. Mais le principe d'une journée d'information est retenu. L'UNEF-ID est à cet instant confrontée pour la première fois au débat sur l'auto-organisation, depuis le Congrès de réunification de 1980, et sur la façon de diriger un mouvement. La tendance LEAS appuie cette proposition qui est en cohérence avec le principe du syndicat assimilé à un "mouvement politique de masse" développé par la Ligue communiste révolutionnaire. Le syndicat doit donc se positionner en avant-garde, comme le vecteur d'une mobilisation plus large en regroupant syndiqués et non-syndiqués, puis opérer un retrait afin de laisser l'espace aux structures auto-organisées.

La majorité est très mal à l'aise. Pour elle, le syndicat ne peut en aucun cas se substituer à d'autres structures, d'autant qu'il se revendique comme étant le syndicat de tous les étudiants. Elle entend lui conserver, à ce titre, une place centrale :

"En jouant tout le rôle d'information et de sensibilisation sur le projet de loi, en appelant à la grève nationale d'avertissement du 21 octobre, et en convoquant la première réunion de centralisation : les états généraux du 22 novembre, l'UNEF-ID a été au centre de la préparation de ce mouvement de grève. Ni reflet passif, ni substitutif, l'UNEF-ID s'y est toujours exprimée et a été, tout au long de la grève, un point de référence"².

Un détail, qui pourtant possède une très grande importance, apparaît à la lecture du document préparé par la LEAS pour ce collectif national : le mot "retrait" n'est pas présent dans le texte dactylographié³, mais ajouté à la main. Il semble donc que, même pour cette tendance, au moment de la rédaction des amendements en vue du collectif, le principe du retrait du projet ne se soit pas encore imposé. C'est Robi Morder, membre de la LCR et étudiant à Nanterre, qui l'ajoute à la main *in extremis* sur le document final⁴.

¹ *Étudiants de France*, Position sur le rapport d'activité (tendance LEAS), textes préparatoires au 70ème congrès de l'UNEF-ID, avril 1987, n° 84. Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

² *Étudiants de France*, "Projet de motion d'orientation (majorité). Textes préparatoires au 70° congrès de l'UNEF-ID, avril 1987, n° 84". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

³ "Amendements présentés par la LEAS au collectif national de l'UNEF-ID des 4 et 5 octobre". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

⁴ Robi Morder est né en 1954. Il a été militant à la Ligue communiste puis aux Comités communistes pour l'autogestion (CCA) de 1977 à 1982. Il adhère à nouveau à la LCR en 1982. Il est étudiant à Paris X Nanterre où il prépare un DEA de droit social. Il est membre d'honneur au bureau national de l'UNEF-ID en 1986. Robi Morder, entretien du 31 janvier 2019.

In fine, et comme l'explique Alexis Mourre, membre de l'OCI et membre de la Tendance pour la défense de l'UNEF (TDU)¹, le mot "retrait" est consigné dans la résolution finale du CN. Pourtant le lendemain, le 6 octobre, une dépêche *AFP* rapporte que l'UNEF-ID appelle à la grève le 21 octobre et précise que "les étudiants de l'UNEF-ID ont déjà à plusieurs reprises montré leur opposition au projet Devaquet sur plusieurs points²." Là encore, le mot "retrait" disparaît. Est-ce un oubli ou une volonté de la majorité du CN ? Alain Bauer se justifie ainsi :

"Sous toutes réserves de ma mémoire ! La question du retrait est acceptée comme un principe du mouvement mais pas comme un mot d'ordre. C'est-à-dire ce qui est adopté, c'est que de toute façon à la fin, il faut le retrait du texte. Mais est-ce que c'est un préalable ou est-ce que c'est un aboutissement. Sujet permanent du débat syndical. Si c'est un préalable, on ne peut rien discuter, si c'est un aboutissement, ça permet de continuer d'avoir le grain à moudre"³.

Et Philippe Darriulat, président de l'UNEF-ID, minimise aussi l'incident :

"Non. Le retrait du projet Devaquet, tout le monde le votait ! Le retrait du projet Devaquet, tout le monde était d'accord. Je ne sais pas ce qui s'est passé, en effet il y a un truc qui a sauté une fois et on y a vu un complot. Mais le débat n'était pas retrait ou pas du projet Devaquet. Même si on avait une autre idée, on n'aurait jamais pu dire, on veut pas de ce projet. Donc le retrait du projet Devaquet c'était une évidence. La question c'était : grève générale ou pas"⁴.

À l'issue du collectif national, trois décisions sont prises : organisation d'une journée d'information le 16 octobre autour du projet Devaquet, participation à la journée de revendication du 21 octobre et organisation d'États généraux de l'UNEF-ID.

¹ Au sein de l'UNEF-ID, la TDU est composée de membres restés fidèles à l'OCI après le départ des 400 militants vers le PS.

² Daniel Gluckstein, *Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes*. 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique, Paris, Selio, 1987, p. 72.

³ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

⁴ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

CHAPITRE XIV

UNE MOBILISATION QUI PREND CORPS (16-24 OCTOBRE 1986)

La contestation prend petit à petit, mais la province semble réagir plus promptement à ce début de mouvement. Toutefois l'UNEF-ID ne veut pas se précipiter et s'engage dans une démarche de communication en direction de ses adhérents et d'avertissement vers le Gouvernement, alors que les sénateurs se penchent sur le projet de loi et en débattent à l'automne 1986.

I. JOURNÉE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE LOI DANS LES UNIVERSITÉS LE 16 OCTOBRE ET GRÈVE D'AVERTISSEMENT (21 OCTOBRE 1986)

De l'avis général, la journée consacrée à l'explication n'est pas un franc succès. Sauf peut-être à Amiens où plusieurs centaines d'étudiants réunis en assemblée générale débattent du projet. À Villetaneuse, 400 étudiants discutent sur le fond, y compris avec des étudiants de droit qui "osent" venir défendre le projet¹. Un premier comité de mobilisation se met en place dans cette université. Il décide d'organiser des rendez-vous avec les députés locaux :

"Il se trouve qu'il y a beaucoup de socialistes. On va les rencontrer et là c'est très intéressant, parce qu'ils ne sont pas bien remontés contre la loi ! Je me rappelle, il y a M. Richard, il y a M. Bartolone, pas des moindres, et ils tombent des nues comme s'ils n'avaient rien vu, ils ne lisent pas la loi, c'est hallucinant, HALLUCINANT ! On connaît mieux la loi qu'eux. On n'est pas des législateurs"².

Le collectif national décide de diffuser à 60 000 exemplaires le texte du projet de loi tel qu'il a été adopté par le Conseil des ministres, ainsi que les quatre points de crispation de l'UNEF-ID comportant une analyse des articles 28, 29 et 30 qui incarnent "les inégalités des étudiants dans le déroulement des études et la délivrance des diplômes." Puis, ce sont les articles 31 relatif à l'accès à l'université et 4, 5 et 6 sur la composition des conseils qui sont à leur tour

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 18. Il est vrai que des étudiants en désaccord avec un mouvement ne s'aventurent que très rarement dans une assemblée générale, même si rien ne les en empêche. C'est la raison pour laquelle Julien Dray remarque cette présence comme exceptionnelle.

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

présentés. Enfin l'article 17 portant sur les droits d'inscription est exposé¹. Ces analyses accompagnées d'un *fac-similé* des articles du projet constituent un excellent outil de synthèse pour les militants qui se proposent d'expliquer les raisons de ce mouvement de contestation. Nous verrons qu'il a été souvent reproché aux étudiants de n'avoir pas lu le texte de loi. La diffusion de ce document prouve le contraire.

Annoncée dès le 8 octobre, la grève "d'avertissement" doit se dérouler conjointement avec une journée d'action de la Fonction publique, le 21 octobre. Cette mobilisation, lancée quelques jours après la rentrée universitaire, est-elle correctement suivie ? Pour l'UNEF-ID, c'est un succès si l'on en croit le bilan dressé dans son communiqué de presse :

"Sur la région parisienne, 75 % des étudiants ont répondu à l'appel de l'UNEF-ID. [...] En province 60 % des universités, la grève est totale ; dans 20 %, elle est partielle ; dans 20 %, les cours ont normalement eu lieu, notamment là où la rentrée s'était déroulée dans la journée du 20 octobre et où l'information n'avait pu circuler normalement"².

Julien Dray, pour sa part, reconnaît que Paris XIII est complètement vide, mais c'est aussi parce que cette faculté de banlieue n'est desservie que par les lignes SNCF également en grève³ !

L'autre but de cette journée de grève est de faire le lien avec d'autres organisations syndicales, en particulier avec la CGT-FO et la FEN⁴. L'initiative de l'UNEF-ID se veut graduée. La veille, un appel est lancé dans *Le Monde Campus* dans lequel les étudiants élus dans les conseils alertent l'opinion publique et signifient au Gouvernement (sans le nommer) qu'ils "mettront tout en œuvre pour que de telles dispositions ne deviennent pas la loi à l'université"⁵. Rien n'est effectivement explicite quant aux modalités envisagées pour la suite. Un tract est également diffusé, mais là encore il n'évoque à aucun moment une éventuelle revendication comportant le retrait de la loi. Cependant, la journée semble décisive pour la suite du mouvement, dans une optique qui n'est peut-être pas celle souhaitée par la majorité du syndicat étudiant.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête n° 850, audition de Philippe Darriulat*. Annexes, tome II, p. 298.

² "Communiqué de presse, mardi 21 octobre : 75 % d'étudiants en grève à l'appel de l'UNEF-ID". Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 19.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête n° 850. op.cit.* Les liens traditionnels entre la FEN, FO et l'OCI existent encore avec l'UNEF-ID, et cela malgré le transfert d'un grand nombre de militants trotskistes vers le PS.

⁵ *Le Monde Campus* du 20 novembre 1986

En effet, un certain nombre d'événements ont ponctué cette journée. À Poitiers, des étudiants¹ réunis en assemblée générale mettent en place "un comité d'unité des étudiants et des organisations pour le retrait du projet Devaquet et le réengagement financier de l'État", et lancent un appel à l'unité :

"Si Devaquet, qui aggrave une politique déjà engagée par les précédents gouvernements, n'a que faire de notre refus unanime de l'arbitraire, c'est-à-dire de l'autonomie qui détruit le cadre national des diplômés en réduisant l'accès au marché de l'emploi par le désengagement financier de l'État, alors nous ferons plus fort, nous irons jusqu'au bout"².

Mais de façon plus originale, ils s'adressent aussi aux bureaux nationaux de l'UNEF-ID et de l'UNEF-SE pour relayer l'appel de Poitiers. Celui-ci n'est bien sûr pas repris par les deux syndicats, mais il l'est, *in fine* et dans une bien moins grande mesure, par les militants de la Fédération des étudiants révolutionnaires (FER)³.

À Dijon, Sylvie Scherrer fait partie de ces trois présidents d'AGE provinciaux (Grenoble, Lyon et Dijon) qui ont intégré le BN de l'UNEF-ID au printemps. Mobilisés depuis la parution du texte du GERUF, Sylvie Scherrer et ses camarades font le tour des salles de cours et des amphithéâtres et font débrayer les étudiants, notamment les DEUG de droit et de sciences humaines. Le résultat est probant et anticipe sur ce que ce mouvement de contestation pourrait devenir : ils font voter "le principe de la grève générale"⁴.

À Caen, les étudiants organisent une manifestation ainsi qu'une assemblée générale. Celle-ci rassemble près de 400 participants. Ensemble, ils rédigent un appel cosigné par l'UNEF-ID de Caen et de Lille, l'UNEF-SE de Caen et l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM). Cet appel est lancé à tous les étudiants de France, afin qu'ils se mobilisent dans chaque université, qu'ils élisent des comités regroupant syndiqués et non-syndiqués pour s'opposer au projet de loi et "qu'ils se prononcent pour la tenue d'une manifestation nationale unitaire des étudiants au ministère".

Un homme est à la manœuvre derrière cet appel : Daniel Cabieu⁵, militant de la LCR. Il est aussi membre de la commission de contrôle de l'UNEF-ID. Sur le campus de Caen, il est

¹ 700 selon le tract du comité.

² "L'appel de Poitiers", cité par Daniel Gluckstein, *Qui nous dirige ?... Personne on s'en charge nous-mêmes*, 1986: *de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique.*, Paris, Sélino, 1987, p. 76.

³ La FER est la branche étudiante de l'OCI. Créée le 10 mai 1986, elle remplace la Fédérale étudiante, dont l'essentiel des membres sont passés au Parti socialiste.

⁴ Sylvie Scherrer, débat organisé par AAUNEF, la Cité des mémoires étudiantes et le GERME, "Devaquet, si tu savais", le 3 décembre 2016, Paris.

⁵ Daniel Cabieu est né en 1953. Il milite à la LCR à Caen de 1973 à 1989. À l'université, il est l'animateur du MAS et de l'UNEF-ID.

le représentant de ce syndicat et de la LEAS. Avec cet appel, la JCR/LCR incarne le fer de lance de la stratégie de sa tendance au sein de la LEAS, comme le commente Pierre-François Grond :

Appel national des étudiants de Caen

Quatre cents étudiants de Caen réunis le 21 octobre à l'appel de l'UNEF-ID, ont pris connaissance du projet de loi de monsieur Devaquet. Ce projet qui veut supprimer le cadre national de l'enseignement supérieur envisage :

- a. de remettre en cause l'inscription des bacheliers dans l'UER de leur choix,
- b. de laisser aux universités la liberté de fixer leurs droits d'inscription,
- c. d'organiser une sélection à l'entrée en licence,
- d. de remettre en cause le caractère national des diplômes.

De plus ce projet n'aborde pas la question de l'aide sociale alors que les subventions de l'Etat en faveur des œuvres universitaires diminuent, ce qui renforcera la sélection par l'argent à l'université.

Pas un seul aspect du projet n'est acceptable par les étudiants. Pour cela l'assemblée générale de Caen demande le retrait pur et simple du projet de loi.

Aujourd'hui, pour empêcher que le projet de loi ne soit voté à l'Assemblée nationale, il faut construire un rapport de forces qui soit à la hauteur des attaques contenues dans le projet Devaquet.

En conséquence, nous lançons un appel à tous les étudiants de France à se réunir en assemblée générale, à élire leurs comités regroupant tous ceux et celles, syndiqués et non syndiqués, qui veulent agir contre la déréglementation de l'université prévue par le projet de loi. Un million d'étudiants, cela représente une force considérable dans le pays. Il n'est pas possible que le projet Devaquet soit voté sans que s'exprime notre volonté. C'est pourquoi les étudiants appellent tous les usagers de l'enseignement supérieur à se prononcer :

- Pour l'égalité de tous devant le droit aux études.
- Pour l'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix.
- Pour la libre inscription en licence de tous les titulaires du DEUG.
- Pour le maintien des diplômes nationaux.
- Pour des droits d'inscription non prohibitifs, fixés nationalement.

Conscients que ce n'est pas en luttant fac par fac que nous pourrions imposer la satisfaction de nos revendications et dire non au projet Devaquet, les signataires de l'appel se prononcent pour la tenue d'une manifestation nationale unitaire des étudiants au ministère.

A Marseille, Lille, Brest, Strasbourg ou Limoges, dans toutes les facs de France, il est possible de monter tous ensemble à Paris pour refuser la sélection et se prononcer résolument pour une université de masse. Tel est l'objectif des étudiants de Caen qui appellent l'ensemble des usagers inscrits dans toutes les facultés de France à contre-signer leur appel.

Cet appel est dès maintenant soutenu par l'UNEF-ID de Caen, Lille, l'UNEF-SE de Caen, l'UNEM de Caen.

Appel national des étudiants de Caen¹.

"Il y a une grosse AG à Caen, on fait adopter un appel national (et qu'on avait bossé !), on le fait signer après sous forme de pétition sur l'ensemble du campus où on est présent, mais notre but, c'est de dire : "On ne peut pas contourner l'UNEF-ID." Donc, il faut contraindre l'UNEF-ID à basculer dans le camp de la mobilisation. Et donc, l'objectif, c'est qu'il y ait des facs en grève au moment des États généraux de l'UNEF-ID. Parce que, si on arrive avec des délégations de facs en grève, ça va changer le climat de ces états généraux. On les suspecte de vouloir faire un truc mi-chèvre mi-chou, à ce moment-là, et on se dit, si on arrive avec deux trois facs qui sont déjà en grève, ça va changer la nature des États généraux. On a réussi notre coup d'ailleurs !"².

Isabelle Thomas pour Questions socialistes, bien que refusant de cosigner l'Appel de Caen parce qu'hostile à l'auto-organisation, opte pour une stratégie similaire en direction de Dijon. La majorité de l'AGE de Dijon est proche de celle du bureau national, mais Isabelle Thomas est en contact avec des membres qui se sentent en accord avec son combat. L'idée d'une grève dans cette université prend forme³.

¹ "Appel national des étudiants de Caen", 1986, Fonds UNEF-ID, n° 119. Cité des mémoires étudiantes.

² Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

³ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

"Je me souviens des discussions que nous avons avec Philippe (Darriculat) où il me disait : "Fais très attention, tu es en train de suivre Cabieu de Caen. Attention, c'est très dangereux ce que vous êtes en train de faire"¹.

On voit alors se dessiner trois lignes politiques différentes : celle de la majorité du BN de l'UNEF-ID qui, bien que consciente du rôle du syndicat dans le conflit, redoute l'aventurisme d'un mouvement mal assuré. Elle est incarnée par Philippe Darriculat et Alain Bauer. Celle d'Isabelle Thomas à Villetaneuse et Sylvie Scherrer à Dijon qui veulent que le syndicat déclenche et organise la grève générale au plus vite. Et enfin, celle de la minorité de la LEAS qui par les voix de Pierre-François Grond, Daniel Cabieu et Sylvia Zappi demande à ce que soit appliquée la Charte de Paris sur l'auto-organisation dans le mouvement de grève. Rapidement, le groupe d'Isabelle Thomas s'aligne sur la position de la tendance JCR de la LEAS². C'est ce qu'explique Pascal Troadec :

"Cette petite bataille entre guillemets sémantique de qui a démarré le premier, ça c'est aussi la traduction dans le mouvement étudiant de petites batailles interne à SOS entre la Ligue et nous. C'est clair que là, c'est les deux AGE, et nous on avait besoin d'un point d'appui autre que Villetaneuse, et c'est effectivement en contradiction avec le bureau national qui nous demandait expressément d'attendre"³.

Un débat existe au sein de l'UNEF-ID quant à la paternité de la première grève : Villetaneuse, Caen ou Dijon. Mais la véritable question est de savoir pourquoi ces universités qui ne sont pas de "grandes universités" connues et reconnues ont été les premières à réagir et à déclencher le mouvement de contestation et la grève. Historiquement, les mouvements se développent dans les universités parisiennes. L'exemple de Nanterre est l'exception à cette règle, encore qu'il faille se souvenir qu'à sa création Nanterre est une extension de la Sorbonne. Jamais une faculté de province n'a été le fer de lance d'un mouvement de grève généralisée. Quant à Villetaneuse, son statut d'université de banlieue n'est pas surfait. Les *leaders* de chaque établissement ne sont pas des étudiants charismatiques et ne peuvent pas revendiquer une quelconque position dominante dans le syndicat. La raison réside plutôt dans l'efficacité militante des diverses organisations au sein du syndicat et présentes sur les campus. La LCR

¹ Sylvie Scherrer, débat organisé par AAUNEF, la Cité des mémoires étudiantes et le GERME, "Devaquet, si tu savais", le 3 décembre 2016, Paris.

² Didier Leschi, "La coordination étudiante dans la grève générale étudiante de 1986", *Les cahiers du GERME*, spécial n° 4 mars 2003, p. 69-79.

³ Pascal Troadec est étudiant à Villetaneuse. Ancien membre de l'OCI, il adhère au PS en 1986. Proche d'Isabelle Thomas, il est aussi membre de SOS Racisme et est syndiqué à l'UNEF-ID. Son surnom vient du verlan Pascal/Scalpal mais surtout parce qu'aux dires de ses camarades, ses interventions étaient tranchantes. Pascal Troadec *alias* Scalpel, entretien du 29 août 2017.

derrière Daniel Cabieu possède une très forte implantation à Caen, Isabelle Thomas active ses réseaux socialistes ainsi que ceux de SOS Racisme à Villetaneuse et enfin les ex-militants de l'OCI et Sylvie Scherrer sont également très présents à Dijon¹. Incontestablement les appareils jouent un rôle tout à fait prépondérant, tout du moins dans le démarrage du mouvement. Cette efficacité repose sur le nombre de militants mobilisés, mais surtout sur l'utilisation qu'ils font de leurs ressources militantes.

Les étudiants ne sont pas les seuls à s'inquiéter. Dans l'incapacité de rencontrer le ministre délégué, et cela malgré leurs demandes réitérées, la Conférence des présidents d'universités adresse alors dans l'urgence un texte accompagné de la liste des signataires à Alain Devaquet et René Monory, aux présidents de groupes parlementaires et des commissions compétentes du Sénat et de l'Assemblée nationale, ainsi qu'au président de la République².

II. UN BUREAU NATIONAL HOULEUX DE L'UNEF-ID (24 OCTOBRE 1986)

L'ambiance est particulièrement tendue lors de ce bureau national. En réalité, le "coup" organisé par Daniel Cabieu sur le campus de Caen ne laisse personne indifférent d'autant que son appel a recueilli près de 10 000 signatures³. Pour sa part, la majorité du BN temporise et semble ignorer ce qui est en train de se passer dans les autres universités et le danger que certains établissements universitaires se mettent en grève sans le soutien du syndicat. Paradoxalement, la LEAS, pourtant forte de l'Appel de Caen, cherche à minimiser l'effet que celui-ci pourrait avoir sur les autres facultés, et alors que le ton monte, Isabelle Thomas interpelle Sylvia Zappi sur sa modération :

"Vous ne voyez pas ce qui se prépare. Ça va barder. Au comité de mobilisation [de Villetaneuse], il y a maintenant presque une centaine de participants. La pétition est signée partout, on ne parle que de ça....

Pas chez moi rétorque la représentante de l'université de Censier, Sylvia Zappi"⁴.

¹ Philippe Campinchi, *Les lambertistes, un courant trotskiste français*, Paris, Balland, 2000, p. 230.

² Henri Noguères, *Rapport de la Commission d'enquête constituée à l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme, en vue de rechercher la vérité sur les violences commises à l'occasion des manifestations d'étudiants et de lycéens provoquées par le projet Devaquet*, Paris, La Découverte, 1987, p. 18.

³ "Bilan de l'Appel de Caen", 10 novembre 1986, archives de l'AGEC. Daniel Cabieu parle de 15 000 signatures au cours de son audition devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale. Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Daniel Cabieu, Annexes, tome II, p. 463.

⁴ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 20.

Les tensions entre les diverses tendances ne sont jamais exemptes de considérations politiques. Les organisations politiques derrière ces tendances sont en perpétuelle concurrence. Pour Sylvia Zappi, trotskiste de la LCR, bien que syndicaliste comme elle, Isabelle Thomas demeure une militante socialiste. Elle ne perçoit pas très clairement les raisons d'une controverse avec un autre socialiste, Philippe Darriulat.

"Et nous, on fait une réunion à Caen des facs en lutte. Je m'en rappelle bien, et on s'engueule pendant le voyage avec Sylvia Zappi, parce qu'elle n'a pas repris la motion d'Isabelle Thomas appelant à ce que l'UNEF-ID appelle à la grève générale contre la loi Devaquet. Il y a un BN de l'UNEF-ID où il y a une discussion chaude contre Darriulat, et Sylvia, elle ne sent pas le truc d'Isabelle Thomas/Darriulat, elle prend ça pour un truc inter socialiste, elle se met en retrait. Ce qui permettra à Julien Dray de dire pendant dix ans que la LCR n'a pas appelé à la grève générale"¹.

On perçoit au travers de cet échange houleux à quel point les *habitus* politiques sont prégnants et clivants et qu'il ne suffit pas à ces étudiants militants d'avoir une proximité de point de vue sur la ligne de la grève générale pour ne pas maintenir une relative défiance politique entre eux.

¹Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

CHAPITRE XV

QUELQUES UNIVERSITÉS À L'AVANT GARDE (6-23 NOVEMBRE 1986)

L'Appel de Caen porte ses fruits. Signé par près de 10 000 personnes, il a reçu le soutien de l'UNEF-ID de Lille, Reims, Rouen, Le Mans, Saint-Etienne et Paris I, ainsi que de l'UNEF-SE du Mans.

Le jeudi 6 novembre, Daniel Cabieu réunit en assemblée générale les premières universités en lutte. Le but de cette réunion est bien sûr d'évaluer l'état des forces mais aussi d'élargir le mouvement. Le comité de mobilisation de Caen décide de convoquer une coordination nationale pour le 15 novembre prochain à laquelle sont invités les bureaux nationaux de l'UNEF-ID et de l'UNEF-SE¹.

I. LES SUITES DE L'APPEL DE CAEN ET LA RÉACTION DE VILLETANEUSE

Ce jeudi 13 novembre au matin, les militants de l'UNEF-ID de Paris XIII, regroupés autour d'Isabelle Thomas, tentent à l'instar de Caen de lancer un mouvement local, éxaspérés par l'inertie du Bureau national et après avoir, à de nombreuses reprises, menacé "d'y aller tout seuls"². Isabelle Thomas n'est pas isolée, du moins politiquement : Paris XIII est son fief et elle y a ses habitudes. De plus, elle possède un capital symbolique conséquent. Il faut rappeler qu'elle est vice-présidente de l'UNEF-ID, mais qu'elle possède aussi l'écoute des MJS dont elle est la vice-présidente, ainsi que celle de SOS Racisme, particulièrement bien implanté dans cette partie de la Seine-Saint-Denis, et du groupe Questions socialistes fondé au sein même de cette université. Autre élément important, la présence d'Isabelle Thomas dans le sillage de Julien Dray. Ancien militant de la LCR, Julien Dray quitte cette organisation pour rejoindre les rangs du Parti socialiste en 1981. Devenant étudiant en 1975, Julien Dray milite au Mouvement de l'action syndicale (MAS) à l'issue du mouvement de contestation du projet d'Alice Saunier-Seïté. Il abandonne ses fonctions syndicales à l'UNEF-ID en 1983 en même temps que ses études³. Membre fondateur, avec Harlem Désir de SOS Racisme, il est à ce titre

¹ Bilan de l'Appel de Caen, 10 novembre 1986, archives de l'AGEC.

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 190-199

un vecteur efficace entre le syndicat étudiant et l'Élysée. Julien Dray représente déjà un certain "poids" politique.

Entourée de ses camarades, Isabelle Thomas convoque une assemblée générale à 13 heures, à l'amphithéâtre I. Devant à peu près 600 étudiants, les orateurs expliquent les dangers du projet de loi, mais n'évoquent à aucun moment les modalités d'une probable grève. À la tribune, Thaïma Samman¹ pose la question de la suite à donner à cette assemblée générale. Alors qu'un étudiant prend la parole et dit : "soit le Gouvernement retire son projet, soit Devaquet démissionne"², Isabelle Thomas met sa menace à exécution. Elle fait passer un message à sa camarade Thaïma Samman : il faut faire voter la grève. Le pari est risqué, sur les 10 000 étudiants inscrits, seuls 600 participent au vote. Mais le vote est très largement positif (seules 10 voix contre) : le principe de la grève est voté et le débrayage des cours commencera le lundi suivant.

Sans être garantie de la réussite, Isabelle Thomas tente son "coup", convaincue qu'il faut non seulement contourner le BN, mais en plus lancer un mouvement dont l'issue envisagée n'est autre que le retrait du projet de loi. C'est donc la grève générale qui est entrevue sans que le mot ne soit encore prononcé.

A. NOUVELLE RÉUNION DU BUREAU NATIONAL DE L'UNEF-ID (14 NOVEMBRE 1986)

La majorité du BN est désormais face à deux fronts : celui de la LEAS et du bilan plutôt positif de son appel et celui du groupe Villetaneuse qui, pour contraindre le BN, a lancé la grève la veille. Mais la majorité qui peut apparaître comme frileuse aux yeux de certains, "le fruit n'est pas mûr"³ dit-elle, se refuse à cautionner l'auto-organisation. Face à la LEAS, le BN affirme que :

"L'UNEF-ID est aujourd'hui reconnue comme le syndicat de tous les étudiants, elle a pris une place hégémonique, et ce n'est pas à elle de susciter des regroupements plus larges"⁴.

Philippe Darriulat revient plus précisément sur ce point :

¹ Les députés qui participent à la Commission d'enquête s'obstineront à croire que Thaïma Samman est un garçon !

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 12.

³ *Ibid.*, p.26.

⁴ Entretien avec Pierre-François Grond du 3 avril 1987, cité dans Didier Leschi, "La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986", *Les Cahiers du GERME*, n° 4 mars 1983, p. 69-79.

"Et nous qui disons, tant qu'il n'y a pas la grève générale, tant qu'il n'y a pas un vrai mouvement social, c'est l'UNEF qui dirige. C'est un jeu interne. Encore une fois, je suis surpris que certains pensent ça trente ans après. On n'avait pas peur du tout de la grève, et on savait bien que quand il y avait une grève, ça dépassait les organisations syndicales. C'est ce que je vous ai dit d'une organisation syndicale, c'est à la fois une arme redoutable mais à la fois quelque chose de très circonscrit dans le milieu"¹.

Toutefois, Alain Bauer a une approche un peu différente et moins catégorique quant au rôle du syndicat en tant que fer de lance du mouvement :

"Le syndicat ne devait pas apparaître comme étant le lieu unique d'une opposition au projet Devaquet. Sa vocation était d'informer et de distribuer la loi et de voir ce qui devait arriver, et non pas d'organiser les étudiants, ni de les diriger"².

Pour sortir de cette situation complexe, la LEAS comme Villetaneuse, comprenant à cette date qu'ils ne sont pas en capacité de provoquer un mouvement aux contours plus larges que ceux du syndicat, proposent de transformer les États généraux de l'UNEF-ID, qui doivent se dérouler dans une semaine, en États généraux des étudiants en lutte. Cette solution possède l'avantage de contenter tout le monde sans qu'aucun ne perde la face. La majorité du BN ne cède pas et bien que n'étant pas totalement hostile à la grève générale mais prudente, elle laisse les États généraux lancer l'appel. Le syndicat est ainsi déchargé officiellement de la responsabilité des modalités engagées durant le mouvement.

Pour la LEAS, c'est grâce à cette transformation des États généraux que l'auto-organisation peut se mettre en place par l'instauration d'une coordination nationale, sur le modèle de Caen. Enfin, pour le groupe d'Isabelle Thomas, ce changement de modalité des États généraux justifie son combat de l'appel national à la grève³.

Il reste donc huit jours avant les États généraux pour que Philippe Darriulat apprécie la situation et l'état des universités et s'engage, ou non, dans cette voie.

¹ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

² Alain Bauer, entretien cité dans Cécile Chambraud, "L'UNEF-ID dans le mouvement", *Politix*, vol 1, n° 1, Hiver 1988, p. 44-54.

³ Didier Leschi, "La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986", *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 4, mars 2003.

B. COORDINATION NATIONALE DE CAEN (15 NOVEMBRE 1986)

Ce premier rassemblement (que certains appellent "coordination", et que d'autres ont appelé *a posteriori* "réunion de centralisation"¹, pour éviter toutes sortes de confusion avec les autres coordinations nationales à venir) accueille des étudiants de Limoges, Rouen, Le Mans, Amiens, Lille, Paris I (Tolbiac), Paris XIII (Villetaneuse) et de Paris III (Censier). Ensemble, ils lancent un nouvel "appel à la grève dans toutes les universités de France"².

Pascal Troadec dit Scalpel est présent au nom de l'AGE de Paris XIII. La présence du représentant de Villetaneuse à cette coordination pourrait paraître paradoxale, tant la tonalité du discours du groupe d'Isabelle Thomas est de s'opposer au principe de l'auto-organisation. Mais dès lors que Villetaneuse a décrété la grève, celle-ci se doit de fonctionner dans une démarche collective avec les universités déjà en lutte. Le message est passé entre Scalpel et Daniel Cabieu et celui-ci offre à Paris XIII "l'engagement de tout mettre en œuvre pour que le 22 novembre, date des États généraux, leurs délégations soient celles des facs en grève"³.

C. LE DÉBAT GAGNE LES MJS ET SOS RACISME (16 NOVEMBRE 1986)

Cette journée du 16 novembre est riche en événements puisque conjointement se déroulent à Paris la journée nationale du Mouvement des jeunes socialistes et un colloque organisé par SOS Racisme et la revue *Globe*⁴.

Isabelle Thomas et Thaïma Samman sont présentes ; aucune tribune ne leur est étrangère pour dénoncer le projet de loi Devaquet. Au sein du MJS les débats sont vifs. Le Mouvement est lié structurellement et politiquement au Parti socialiste et dirigé par un secrétaire national à la jeunesse du parti. C'est à ce titre que Philippe Barret⁵, ancien membre de l'UNEF, et surtout proche de Jean-Pierre Chevènement dont il rejoint le cabinet en 1982, prend la parole. Jean-Pierre Chevènement ne laisse pas un excellent souvenir dans les esprits des membres de l'UNEF-ID. En 1985, il prépare un décret autorisant la sélection entre le DEUG et la licence.

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 53.

² *Ibid.*

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 28.

⁴ *Globe* est un magazine créé en 1985 par Georges-Marc Benamou et aidé financièrement par Pierre Bergé. Ce magazine se veut de gauche, pro-mitterrandien et anti-raciste. Raphaëlle Bacqué, Georges-Marc Benamou, "L'ombre des puissants", *Le Monde* du 22 novembre 2007.

⁵ Ancien normalien, Philippe Barret a été membre de la Gauche prolétarienne. Il écrivait les discours de Jean-Pierre Chevènement lorsque celui-ci était ministre de l'Éducation nationale. Sources *Liberation.fr*, consulté le 8 mars 2018.

L'UNEF-ID réagit et le spectre de l'échec de la loi Savary sur l'école privée fait reculer le nouveau ministre de l'Éducation nationale. À nouveau en février 1986, Jean-Pierre Chevènement provoque la colère des étudiants en travaillant sur un projet proposant aux établissements universitaires une libre fixation des droits d'inscription. Le résultat des élections législatives de mars 1986 bloque alors ce projet de décret.

Philippe Barret et François Kalfon, "jeune chevènementiste émérite"¹, expliquent alors devant les étudiants du MJS que si cette loi n'est pas parfaite, elle pose la question de la sélection, mal nécessaire à la santé des universités. La situation se tend et les membres de l'UNEF-ID présents répliquent avec fureur. Joël Carreiras et Daniel Dhombres, étudiants à Paris X Nanterre interpellent Philippe Barret : "Entre ton discours et celui de Devaquet, il n'y a pas de différence"²!

Rue Saint-Dominique à Paris se déroule un colloque sur le thème de "l'ordre moral". Les étudiants militants de SOS Racisme et syndiqués à l'UNEF-ID y sont nombreux. Le Gouvernement a lancé son projet de réforme du code de nationalité et le 18 octobre le ministère de l'Intérieur fait expulser 101 Maliens vers leur pays d'origine. Déterminé, Harlem Désir annonce que s'il le faut "on invitera les gens à descendre dans la rue"³. L'entreprise est audacieuse car le projet du Gouvernement ne heurte pas tous les Français. Jacques Chirac, pour l'heure, se rallie à la ligne de Charles Pasqua⁴. Mais Harlem Désir, qui possède de nombreux relais au sein du syndicat étudiant, sait que la mobilisation autour du projet de code de la nationalité peut aussi avoir un écho d'importance auprès des jeunes qui tentent d'infléchir le projet du ministre délégué à l'Enseignement supérieur.

Nous avons vu les raisons qui ont présidé à la création de SOS Racisme. Si ces jeunes gens ne se sont pas inscrits dans une logique d'opposition droite/gauche dans le combat anti-raciste, c'est parce que le principe humaniste leur apparaissait bien plus pertinent. Politiquement, le retour de la droite aux affaires ne les inquiète pas outre mesure, si ce n'est que les projets proposés par celle-ci les heurtent. Cette jeunesse est attentive et perçoit fort mal l'arrivée de députés du Front national à l'Assemblée nationale. Les propos sur l'immigration et les reconduites massives d'étrangers aux frontières⁵, les bavures policières qui émaillent l'actualité depuis le mois de mars, sont jugées avec gravité, d'autant que le ministre de l'Intérieur

¹ Daniel Dhombres, débat organisé par AAUNEF, la Cité des mémoires étudiantes et le GERME, "Devaquet si tu savais", le 3 décembre 2016, Paris.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 29.

³ *Ibid.*, p.30.

⁴ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

⁵ Loi n° 18-1025 du 9 septembre 1986 dite Pasqua relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. *JORF* du 12 septembre 1986, p. 1 038.

Charles Pasqua semble "couvrir"¹ ces actes choquants. Le projet du Gouvernement sur la privatisation des prisons va plus loin pour les jeunes qu'une simple délégation de pouvoir de l'État vers le privé. Ce déni de démocratie est justifié par Albin Chalandon lui-même :

"Je mets en œuvre une politique réactionnaire et répressive. Réactionnaire parce qu'elle rompt avec la mentalité dominante depuis 20 ans. Répressive parce que la prévention, les soins, la réinsertion n'ont de chance de succès que si la sanction pénale est effective, si la règle du jeu est clairement définie. Ce qu'elle n'est plus"².

Un autre projet du Garde des Sceaux choque la jeunesse. Le 23 septembre lors d'une conférence de presse, Albin Chalandon annonce le projet d'une loi réprimant les toxicomanes refusant de se faire soigner³. La criminalisation de la toxicomanie est considérée, par les éducateurs comme par les médecins, comme la ruine de toutes les tentatives de prévention. Et pour les jeunes, si un toxicomane est un malade, il n'est pas pour autant un délinquant.

Une jeunesse militante se presse à ces journées organisées par le MJS et SOS Racisme, mais elle représente aussi une jeunesse excessivement vigilante qui demeure encore silencieuse dans le pays. C'est entre autres, l'avis de ce jeune étudiant en sciences économiques :

"Tout le monde est surpris, mais il faut bien se dire qu'il y a une nouvelle génération d'étudiants qui arrive. Celle qui a animé SOS Racisme dans les lycées. Elle n'a pas voté en 1981 et n'a donc pas connu la désillusion de la gauche. Mais elle est révoltée contre les projets Pasqua, contre la sélection en fac, et elle cherche ses formes d'expression et de contestation"⁴.

II. LA GRÈVE COMMENCE À VILLETANEUSE (17 NOVEMBRE 1986)

Après avoir voté la grève, il est nécessaire qu'elle soit désormais effective. les étudiants de Paris XIII s'y efforcent et font consciencieusement débrayer chaque amphi :

"On fait voter la grève au sens où on va aller débrayer les amphis. Quand vous faites voter une grève, ça suffit pas de le décréter dans une AG, donc nous, on la vote en AG, mais après faut que ça passe à la réalité. On la vote en AG, je me rappelle c'est un jeudi, et on prépare tout pour faire débrayer un lundi, et le lundi, on fait amphi par amphi. [...] Donc on fait débrayer, débrayer un par un. Et c'est comme ça qu'on arrive à la grève générale. Parce que si on est 150 ou 250 à voter la grève dans un amphi et que personne

¹ C'est ce que rappelle Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police le soir du 6 décembre 1986 au journal télévisé d'*Antenne 2*. *ina.fr*, consulté le 17 novembre 2016.

² Philippe-Michel Thibault, *Prisons privées : le défi*, Paris, Albin Michel, 1995. *passim*

³ Pierre Favier, Michel Martin Rolland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 583.

⁴ *Libération* du 28 novembre 1986.

n'est au courant dans les cours, ça n'a aucun sens. On vote le jeudi et on le fait le lundi. Et on va passer le week-end à dire : "de 9h00 à 10h00, tel amphi, de 10h00 à 11h00, tel amphi, de 11h00 *etc., etc...*"¹.

À 13h30, une première AG rassemble près de 500 étudiants. Isabelle Thomas n'est toutefois pas rassurée. Si le succès de la grève à Paris XIII lui tient à cœur, c'est surtout réussir à imposer son point de vue devant le bureau national qui revêt pour elle une importance primordiale. Julien Dray rapporte dans son livre une intervention d'une étudiante en psychologie qui pose la question primordiale de la survie du mouvement : "Allons-nous rester seuls en grève contre Devaquet ?". Isabelle Thomas doit alors se battre sur trois fronts : convaincre à Villetaneuse pour convaincre au niveau national du bien-fondé de la grève, convaincre d'autres universités avant les États généraux et convaincre en interne contre l'inertie.

Pour le premier point, elle fait intervenir Pascal Troadec qui revient de Caen et qui parle devant l'assemblée de la grève de cette université, de la coordination qui s'est instituée et qui prouve que Villetaneuse n'est pas isolée. Il évoque l'accord passé avec Caen et annonce que les États généraux doivent se tenir le samedi suivant et qu'à cette occasion : "ils doivent devenir la première coordination des étudiants en lutte"². Quant à l'inertie, elle est incarnée par l'UNEF-SE qui voit d'un très mauvais œil un mouvement se structurer sans qu'elle puisse intervenir. Si la mise en place d'un mouvement basé sur des comités de grève, constitués de syndiqués et non-syndiqués, est mal acceptée par la majorité de l'UNEF-ID, elle est tout à fait hors de propos chez les militants de l'UNEF-SE :

"Parce qu'à Villetaneuse, il y a l'UNEF-SE justement. Et que nous, le dépassement de l'appareil syndical, il est de manière à ne pas rentrer dans une confrontation *soc. dém* contre staliniens. En fait, si on était rentrés dans une logique : le syndicat dirige le mouvement, c'est quel syndicat ? On est dans la fac où l'UNEF-SE est probablement la plus forte. On avait toutes les chances de passer à la trappe. Donc, en passant par une assemblée générale de mouvement, par la création d'une coordination locale et d'un comité de grève on évite la cartellisation. En fait, on a cette stratégie-là de les prendre par la masse, entre guillemets, ça correspond aussi à notre conscience politique du moment, parce que SOS est aussi un mouvement, et qu'on est aussi dans la logique du rôle du syndicat qui vient en appui de la grève et non pas en direction de la grève. Et puis on a face à nous un syndicat communiste qui comprend pas du tout comment ça marche. On aurait dit que les mecs, on leur a mis des roues carrées"³.

¹ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 34.

³ Pascal Troadec, entretien du 20 août 2017.

Comme le rappelle Pascal Troadec, à Paris XIII l'UNEF-SE tente de saper le moral des grévistes. Sabino Patrino, un étudiant membre de ce syndicat que les membres de l'UNEF-ID surnomment *Stalino*, prend la parole et explique :

"On n'arrive pas à décoller, on est toujours les mêmes dix facs en grève, faut peut-être repenser nos actions"¹.

L'Humanité demeure discrète sur cet évènement. Si elle l'évoque dans son édition du 21 novembre, elle insiste sur le combat mené par l'UNEF-SE depuis la rentrée contre les décisions de Jean-Pierre Chevènement concernant l'augmentation des droits de 32 % justifiée "au nom de la vérité des prix", la suppression de la subvention de l'État à la Sécurité sociale étudiante et la création "pour l'élite" de magistères richement dotés. Des sujets de mobilisation, note Jean-Paul Monferran, qui ne semblent pas alerter l'UNEF-ID :

"Autant de réalités qu'une organisation affiliée au PS – l'UNEF-ID – s'emploie à occulter, alors qu'elles constituent les bases mêmes de la possibilité de construire une action efficace susceptible de mettre en échec la politique de la droite"².

Pour le reste de la presse, la grève à Villetaneuse semble surprendre, tant il est vrai que cette réforme est placée sous le signe de l'atonie. Toutefois, c'est une analyse prudente que font les journalistes :

"Les mouvements étudiants sont souvent trompeurs : il se peut qu'ils partent très vite, pour s'effondrer aussi rapidement. Il arrive aussi que par leur ampleur, ils surprennent tout le monde, y compris les plus aguerris"³.

note Nicole Gauthier dans *Libération*. *Le Monde* fait un constat identique, dans son article intitulé : "La mayonnaise de Villetaneuse". En évoquant le début de la grève un étudiant circonspect explique :

"Ça doit être comme la mayonnaise, ça prend, et puis un coup de chaud ou un coup de froid et ça peut retomber"⁴.

Très rapidement les étudiants s'organisent, une commission média est installée. Les grands quotidiens sont contactés, mais aussi les télévisions.

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 34.

² *L'Humanité* du 21 novembre 1986.

³ *Libération* du 18 novembre 1986.

⁴ *Le Monde* du 19 novembre 1986.

A. L'ENTREVUE "FANTÔME" ENTRE ALAIN DEVAQUET, ALAIN BAUER ET PHILIPPE DARRIULAT (17 NOVEMBRE 1986)

Alain Devaquet croise par hasard Alain Bauer le 12 novembre à l'ambassade d'URSS à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution d'Octobre. Ensemble, ils formulent le vœu de se revoir bientôt. Alors que la grève débute à Villetaneuse, Alain Devaquet consulte les syndicats. Il reçoit alors les responsables de l'UNEF-ID. Cette réunion, qui ne revêt aucune singularité puisque c'est dans les attributions d'un responsable syndical de rencontrer un ministre, est pourtant nimbée d'un épais mystère. Alain Devaquet prétend avoir reçu à 10h45 trois représentants de l'UNEF-ID dont Philippe Darriculat et Alain Bauer¹ "qui sitôt l'entrevue terminée, jurent sur les plus saintes écritures trotskystes qu'ils ne m'ont jamais rencontré"². Alain Bauer dit qu'il n'y était pas³, quant à Philippe Darriculat, il aurait oublié :

"Que je l'ai rencontré et que je n'aurais préféré pas y être, c'est fort possible. Je ne réfute pas, je dis, je ne m'en souviens plus ! "⁴.

Pourtant, Alain Devaquet reconnaît qu'il s'aligne, au cours de la discussion, sur les positions de Philippe Darriculat relatives au passage du premier cycle au second. Le texte de loi autorise alors les universités à définir leurs propres règles. Philippe Darriculat propose au ministre d'instaurer des règles entre la licence et la maîtrise plutôt qu'entre le premier et le deuxième cycle. Le ministre délégué accepte et annonce aux représentants de l'UNEF-ID qu'il présentera un amendement dans ce sens à l'Assemblée nationale. Le fait d'évoquer ce changement de paradigme dans la presse, sur ce point du projet de loi, mais surtout en expliquant que l'idée vient des représentants syndicaux, constitue le premier faux pas politique d'Alain Devaquet⁵.

Si Philippe Darriculat et Alain Bauer nient la réalité d'une entrevue avec le ministre, Philippe Darriculat concède devant les députés de la Commission d'enquête qu'un contact a bien été pris ce jour-là avec le ministre, mais qu'en plus, un autre contact officieux avec le directeur général des Enseignements supérieurs et de la Recherche, Jacques Béguin, a été établi vers le 14 ou 15 novembre. Au cours de l'entretien, Philippe Darriculat fait part de ses inquiétudes face à un mouvement qui prend forme, et demande à ce que la discussion du projet de loi soit retardée et qu'on entame "un processus de concertation" :

¹ On ignore l'identité du troisième. Le Rapporteur de la Commission d'enquête du Sénat parle de quatre membres dont Philippe Darriculat le président de l'UNEF-ID et d'Alain Bauer.

² Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 228.

³ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

⁴ Philippe Darriculat, entretien du 3 mars 2017.

⁵ *Libération* du 25 novembre 1986.

"On m'a répondu que c'était trop tard et que ce n'était pas possible, et personne ne croyait vraiment à ce que je disais"¹.

B. VILLETANEUSE S'ORGANISE (18 NOVEMBRE 1986)

À Villetaneuse, les étudiants se retrouvent à nouveau dans un amphithéâtre. Il faut donner corps à ce mouvement. À l'instar de la commission média préalablement constituée, d'autres commissions voient le jour : commission finances, commission juridique, commission lycéenne, propagande, service d'ordre. Pour cette dernière, Pascal Troadec prend les choses en main. Cet ancien militant de l'OCI, qu'il quitte en 1983 pour rejoindre le Parti socialiste, était déjà membre du service d'ordre de l'organisation trotskiste :

"J'ai rejoint assez vite le SO du PCI, donc j'ai milité avec les frères Malapa, avec des gens qui n'étaient pas des gens qui avaient envie d'aller faire des pique-niques champêtres sur l'herbe, encore moins de la fumer². C'était quand même relativement "parti de l'avant-garde éclairée"³.

Scalpel structure un service d'ordre, mais il est aussi chargé de la logistique et des contacts avec les quartiers populaires autour de la faculté. Les étudiants décident également de rencontrer des élus du PS, du PCF (le RPR n'a pas désiré recevoir les étudiants)⁴ des circonscriptions proches de l'université. Ce mardi, c'est au tour d'un élu du CDS du 93 de recevoir une délégation, mais le ton condescendant du parlementaire agace les étudiants :

"Je comprends que vous à Villetaneuse vous soyez inquiets, rien que de très normal, Villetaneuse n'est pas une bonne fac. La concurrence ne peut que vous faire du bien"⁵.

Afin de désenclaver Villetaneuse, une commission est chargée de faire débrayer les autres établissements universitaires. Pascal Troadec est à la manœuvre :

"On est allé faire débrayer les autres AGE avec les méthodes lamberto ! En fait, comme on était un peu isolés, on avait des camarades dans différentes AGE de la région

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Philippe Darriulat, Annexes, tome II, p. 303.

² L'usage de stupéfiant est totalement banni au sein de l'OCI. Philippe Campinchi, *Les lambertistes, un courant trotskiste français*, Paris, Balland, 2000, p. 66

³ Pascal Troadec, entretien du 29 août 2017.

⁴ Jean-Philippe Legois, Robi Morder, "Deux séquences des mouvements étudiants à Paris XIII : 1970-1971, 1986", cité dans Jacques Girault et al. (dir), *Paris XIII, Histoire d'une université en banlieue (1970-2010)*, Paris, Berg International, 2012

⁵ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 42.

parisienne, mais qui tenaient pas les AGE. Donc on avait obtenu qu'il y ait des assemblées générales pour expliquer et dénoncer le projet. Donc ces assemblées générales n'avaient pas pour objet de mettre les facultés en grève. C'était de l'information. Donc, on avait organisé une sorte de brigade mobile d'étudiants de Villetaneuse parmi les plus poètes, on va dire, et en fait, quand l'assemblée générale se déroulait, à un moment donné les camarades qui nous étaient proches intervenaient à la tribune, expliquaient leur position et annonçaient : "Et d'ailleurs nous avons le plaisir d'avoir une délégation des camarades de Villetaneuse qui est arrivée parmi nous !" Alors on descendait l'amphi de haut en bas, sous les applaudissements, à une dizaine comme ça et moi je prenais le micro et je disais : "Camarades, à Villetaneuse, la grève a été votée, et nous vous proposons, maintenant et tout de suite de voter la grève !" Et les mecs pouvaient rien faire, Et ça votait ! Et on se barrait et on faisait une autre fac !¹ "

Ils vont ainsi rencontrer les étudiants de Paris VIII, de Censier et de Nanterre qui ne sont pas encore en grève. À Censier, à grand renfort de tournées dans les TD et les amphis, les étudiants parviennent à provoquer une assemblée générale et la grève est votée dans la foulée. À Nanterre, les choses semblent plus compliquées. Le bureau de l'UNEF-ID est timoré. L'université ne se mobilise pas autour du projet de loi et seuls 300 étudiants se rassemblent dans un amphi. Le discours des étudiants de Villetaneuse est sans ambiguïté : ils ont besoin de soutien et tout de suite, il en va de la survie du mouvement. Ils suggèrent un vote que le bureau nanterrien refuse. Mais les étudiants de Paris XIII imposent le principe du vote et la grève est votée. "Nous venons de voter une grève minoritaire", confie inquiet un adhérent de l'UNEF-ID². À la fin de la journée, Villetaneuse, Censier, Tolbiac, Nanterre, Saint-Denis sont en grève mais aussi Dijon, Amiens et Caen.

C. COMMISSION LYCÉENNE DE SOS RACISME (18 NOVEMBRE 1986)

Les lycéens ne sont pas en reste, d'autant que beaucoup d'étudiants de Villetaneuse de première année sont retournés voir leurs copains de leur ancien lycée. Si les lycéens montrent leur impatience à se mobiliser, ils manquent d'une structure pour les encadrer. Nous avons vu que les comités Stop Racisme (particulièrement bien implantés autour de Villetaneuse) font partie des organisations présentes dans les lycées, mais ils ne sont pas les seuls. Lutte ouvrière et sa concurrentes la JCR, le sont aussi. Mais en aucun cas les comité Stop Racisme ne peuvent se substituer à une organisation syndicale ou politique. Pour l'organisation anti-raciste, l'émergence d'un mouvement chez les jeunes est une opportunité. Les sujets de mobilisation

¹ Pascal Troadec, entretien du 29 août 2017.

² *Le Monde* du 20 novembre 1986.

sont nombreux et touchent particulièrement les jeunes. La possibilité d'entreprendre le mouvement contre le projet de loi Devaquet comme point de départ à une contestation plus large est tentante :

"C'est vrai que traditionnellement, on vient, du fait de la filiation avec l'ancienne direction étudiante de la LCR, plus d'une tradition mouvementiste qui a tendance à penser que ce qu'il y a de plus important dans le mouvement syndicaliste étudiant, c'est quand il y a une mobilisation large. Et qu'à ce moment-là, effectivement, la jeunesse est en capacité de créer des rapports de force sur des avancées, des mots d'ordre progressistes pour le monde étudiant, par exemple à la fin des années 70, déjà, pour la défense des étudiants étrangers, contre la circulaire Bonnet, des choses comme ça. [...] Et nous, on a tendance à penser que ce mouvement peut aussi être, c'est vrai, s'il y a une mobilisation de la jeunesse à l'université contre la sélection, sur un mot d'ordre égalitaire, peut aussi être un moment qui contribue à un rapport de force politique face à un pouvoir sur lequel on est en confrontation sur un autre terrain qui est celui du code de la nationalité et potentiellement qui est celui de la question de l'immigration"¹.

Julien Dray explique alors que, dans la mesure où le projet de loi menace l'égalité des jeunes, l'association se doit de ne pas "faillir." Son rôle se limite alors à conseiller et informer les jeunes lycéens². Les lycées du Val d'Oise se mettent donc en grève. La composante lycéenne va prendre alors une proportion tout à fait impressionnante dans le mouvement.

Malgré le nombre de plus en plus important d'universités en grève, l'UNEF-SE se sent peu à son aise dans un mouvement qui lui échappe et auquel elle ne croit probablement pas. Elle tente de faire diversion à de multiples reprises. Déjà, dans la journée du 19 novembre à Saint-Denis (Paris VIII), alors qu'une assemblée générale convoquée par un comité de grève au sein duquel siègent des membres du PCF et des étudiants de l'UNEF-ID, ces derniers proposent d'assister en masse aux États généraux du 22 novembre³, alors que les étudiants communistes insistent plutôt pour participer à la manifestation de la FEN prévue le 23 novembre. Il est vrai qu'à cette date, les États généraux sont encore ceux de l'UNEF-ID.

Le 20 novembre, lors d'une autre assemblée générale, les militants de l'UNEF-SE annoncent qu'une manifestation doit se dérouler le jour même, de Censier au ministère de l'Enseignement supérieur⁴. À Censier, le même scénario se répète. Au cours de l'assemblée générale arrive une délégation de lycéens provenant de Saint-Denis⁵, accompagnée par des militants des Jeunesses communistes. Un lycéen prend la parole et appelle à cette

¹ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 49.

³ Daniel Gluckstein, *Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes". 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique*, Paris, Selio, 1987, p. 59.

⁴ *Ibid.*

⁵ Julien Dray évoque Saint-Denis, alors que Daniel Gluckstein parle d'Aubervilliers.

manifestation : "C'est aujourd'hui que se vote le projet Devaquet, il faut manifester tout de suite au ministère !" Un étudiant lui explique que la loi ne sera votée que le 27. Dépité, le lycéen prétend que c'est une décision votée par le comité de grève de Villetaneuse. Après vérification, Villetaneuse dément : "On nous a menti, on s'est fait avoir." La manifestation a bien lieu¹ mais elle ne rassemble pas plus de 250 personnes².

III. DEUXIEME COORDINATION DE "L'APPEL DES ETUDIANTS" (21 NOEMBRE 1986)

À Caen, ce vendredi 21 novembre, la grève paralyse l'université et une manifestation rassemble 3 000 étudiants dans la rue. Mais Daniel Cabieu ne participe pas à cette manifestation, il est à Paris où il doit animer la deuxième coordination des comités de grève qui se déroule à Jussieu. Alors que les participants arrivent peu à peu à cette coordination, de son côté, l'assemblée générale de Jussieu vote la grève. Les travaux de la coordination s'ouvrent sur la question de la capacité à réunir 50 000 personnes à une manifestation nationale le 27 novembre. 50 000 cela semble être le chiffre que l'UNEF-ID estime suffisant pour enclencher le mouvement³. Les débats portent sur la nécessité d'une manifestation nationale parisienne ou d'une manifestation à caractère national sur l'ensemble du pays. Isabelle Martin, membre du BN de l'UNEF-ID, prône une démarche qui s'inscrit dans la durée : des manifestations dans chaque académie en direction des rectorats le 27 et une grande manifestation le 3 ou le 4 à Paris⁴. L'appel à la grève générale immédiate est le second point important soulevé par la coordination. Aussitôt une motion est proposée :

"La coordination des facultés en grève invite les États généraux à lancer un appel à tous les étudiants de France pour la grève générale de toutes les universités de France, pour exiger le retrait du projet Devaquet. Dans tous les campus de France, dès le lundi 24 novembre, la coordination appelle les étudiants à se mettre en état de légitime défense et à organiser la grève générale"⁵.

La motion est votée à l'unanimité.

¹ *L'Humanité* du 21 novembre 1986.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 53.

³ David Assouline, entretien du 5 octobre 2016.

⁴ Daniel Gluckstein, *"Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes". 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique*, Paris, Sélis, 1987, p. 84.

⁵ *Ibid.*

Cette coordination à Jussieu est l'occasion de voir apparaître un personnage incontournable dans les jours à venir : David Assouline. Arzam David Assouline est né le 16 juin 1959 à Sefrou (Maroc). Sa famille n'est naturalisée française qu'en 1976¹. Élève au lycée de Creil (Oise), il s'engage à l'OCI et prend part au mouvement de contestation de la loi Haby en 1975. En 1976, au cours de la longue grève étudiante contre le projet de réforme d'Alice Saunier-Seïté, David Assouline participe à la coordination lycéenne.



David Assouline en 1986².

Exclu de son lycée pour fait de grève, il passe le baccalauréat en candidat libre, puis s'inscrit à Paris VII en 1979/1980. Il obtient une maîtrise d'histoire contemporaine sur l'histoire de l'immigration entre les deux guerres. Lorsqu'il entre à l'université, il se syndique au MAS, puis tente d'adhérer à l'UNEF-ID, laquelle refuse de lui donner une carte. David Assouline prétend alors que les dirigeants de l'UNEF-ID, très hostiles au mouvement auquel il appartient, c'est-à-dire la Ligue ouvrière révolutionnaire (LOR)³, avancent des arguties jamais vraiment étayées⁴ et bloquent son adhésion. Pourtant devant la Commission d'enquête du Sénat⁵, David Assouline soutient qu'il est adhérent à l'UNEF-ID depuis mai/juin 1986 et qu'il participe aux réunions préparatoires au mouvement de novembre.

¹ *Le Monde* du 18 décembre 1986.

² <https://images.app.goo.gl/372cxb5NyG6SpjYAA>, consulté le 18 novembre 2016.

³ La LOR est une dissidence de l'OCI qui s'opère en 1972 à la suite de l'exclusion de Michel Varga, originaire de Hongrie, accusé d'être au service de la CIA et aussi du Guépéou. Les frères Assouline ont été exclus en même temps. On comprend mieux pourquoi les dirigeants de l'UNEF-ID encore membres de l'OCI aient tenté d'écarter David Assouline du syndicat. Jean-Paul Salles, *La ligue communiste révolutionnaire (1968-1981). Instrument du grand soir ou lieu d'apprentissage*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005, p. 243.

⁴ David Assouline, entretien du 5 octobre 2016.

⁵ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 350-353.

Très investi dans diverses luttes pour l'égalité des droits, il anime une coordination de des différents comités qui a un rôle prépondérant dans l'organisation de la Marche des beurs de 1983. Durant l'année 1986/1987, il occupe un poste de maître-auxiliaire dans l'Oise et participe à de nombreuses réunions d'information et de mobilisation sur le projet Devaquet au sein de son université. Au cours des premières assemblées générales, il se positionne comme *leader* reconnu à Paris VII. David Assouline possède un statut particulier dans ce paysage universitaire, puisqu'il n'est plus étudiant (il a 27 ans en 1986), il n'est pas syndiqué et contrairement à ce qu'il affirme, il n'est pas présent à cette assemblée générale qui décide la grève à Jussieu. En effet, si l'on en croit les propos de Pierre-François Grond, David Assouline n'est pas à Jussieu ce jour-là :

"Il n'a pas fait tout septembre/octobre, ça j'en suis certain. Parce qu'on se disait : "Tiens il y a un mouvement étudiant qui se prépare et il n'y a pas Assouline" qui était d'habitude de tous les trucs, toutes les mobilisations petites ou grandes. Mon souvenir, c'est qu'il est élu par une commission, il loupe l'AG de Jussieu de déclenchement de la grève et il est élu par une assemblée de salariés et d'étudiants salariés que lui-même met en place et hop, il revient comme ça par la fenêtre. Mais la force d'Assouline, ça va être que, une fois que la coordination étudiante va être mise en place, il n'est ni à *Convergence(s) socialiste(s)*, le groupe de Darriulat, ni à la LCR qui vont être les deux principaux groupes dans la coordination. Et c'est vrai que le porte-parole, forcément il ne peut pas être dans l'un ou l'autre. Il fallait qu'on trouve quelqu'un qui soit un peu neutre. Il n'était pas à la Ligue à ce moment-là, ils ont un petit groupe : la LOR c'est la famille Assouline"¹!

Bien que peu représentatif, puisque non-syndiqué (ou depuis peu et en tout cas pas dans des instances du syndicat) et chef de file d'une organisation pourtant ultra-minoritaire et n'existant pas comme tendance syndicale, le statut de *leader* de David Assouline sur le campus de Paris VII lui offre une extraordinaire opportunité d'apparaître à l'avant-scène du mouvement.

Face à la montée en puissance du mouvement et de la généralisation de la grève sur l'ensemble des facultés, Philippe Darriulat réunit ce vendredi soir un secrétariat restreint de l'UNEF-ID de sept ou huit membres. Le principe évoqué lors du BN du 14 novembre, à savoir la transformation des États généraux de l'UNEF-ID en États généraux du mouvement étudiant, est alors entériné. Il apparaît ici que Philippe Darriulat cède à la pression exercée par les membres des autres tendances du syndicat. Est-ce la seule ? Lors de la journée organisée par les Anciens de l'UNEF (AAUNEF), Philippe Darriulat évoque entre autres ce souvenir :

"On freinait pour protéger l'UNEF. L'Élysée, en l'occurrence, nous poussait à la grève. Vous n'imaginez pas que l'Elysée nous disait : "N'y allez pas ! Il faut être sage,

¹ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

faut être gentil !" Il disait : "Foutez le bordel à Chirac, on prépare 88 !" Et nous on se disait : "Ils sont gentils, mais si on y va et qu'on se retrouve isolé, ils diront : "On ne les connaît pas". Donc les choses sont toujours plus complexes que ça. Quand je dis l'Élysée, il faut être clair, c'est Jean-Louis Bianco"¹!

¹ Philippe Darriulat, débat organisé par AAUNEF, la Cité des mémoires étudiantes et le GERME, "Devaquet, si tu savais", le 3 décembre 2016, Paris.

CHAPITRE XVI

L'ACCELÉRATION DU PROCESSUS DE MOBILISATION (22 ET 23 NOVEMBRE 1986)

Trois événements, qui pourtant ne sont pas liés les uns aux autres, vont se télescoper durant ce week-end des 22 et 23 novembre et donner une tonalité toute particulière au mouvement en train de naître. En effet, si le voyage présidentiel à Auxerre est prévu dans le planning de François Mitterrand depuis le début de l'année, les États généraux de l'UNEF-ID n'ont pas été décidés en se basant sur la date du déplacement du chef de l'État dans la ville natale de Paul Bert ; pas plus que la FEN n'a organisé sa manifestation ce dimanche, spéculant sur un quelconque effet de projecteur conjointement provoqué par l'anniversaire de la mort de Paul Bert et les discussions internes à l'UNEF-ID. Toutefois, l'enseignement est bien le thème de ces trois manifestations du week-end.

I. VISITE DE FRANÇOIS MITTERRAND À AUXERRE. (22 NOVEMBRE 1986)

Le président de la République, jusque-là plutôt discret quant au projet de loi¹, est invité par le député-maire UDF d'Auxerre, Jean-Pierre Soisson, à venir célébrer Paul Bert, l'enfant du pays. L'anniversaire du centenaire de la mort de cet ancien ministre de l'Instruction publique offre à François Mitterrand l'occasion de montrer une certaine distance avec le ministre de l'Éducation nationale et le ministre délégué à l'Enseignement supérieur. Le jour est particulièrement bien choisi puisqu'au même moment les étudiants se réunissent en États généraux à la Sorbonne et à la veille d'une grande manifestation appelée par la FEN dans les rues de la capitale.

Le discours du chef de l'État n'est pas improvisé. Jacques Attali le lui a écrit, mais le considérant trop convenu², il le réécrit sur la base d'une note d'actualité que lui confie Jean-François Colin, son conseiller technique pour l'Éducation nationale³. Dans la mairie d'Auxerre, il cite Paul Bert :

¹ On se souvient qu'il n'avait fait aucune observation lors de la présentation du projet devant le Conseil des ministres.

² Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 207.

³ Pierre Favier, Michel Martin-Rolland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 599.

"Nous voyons dans l'école le lieu où se cimente l'unité nationale. Voilà ce que disait Paul Bert. Interrogeons-nous, en 1986, en dépit des efforts multiples et incessants de ceux qui en ont la charge, peut-on dire que tout enfant, jusqu'au fond du dernier hameau peut jouir de l'égalité des droits aux yeux de la Nation. Vous savez bien que nous n'y sommes pas encore parvenus"¹.

À Jean-Luc Mano², qui lui demande au journal télévisé d'*Antenne 2* s'il se sent en phase avec les représentants du corps enseignant qui vont descendre dans la rue le lendemain et les étudiants qui commencent à s'organiser, François Mitterrand pensant sans doute que le discours ne lui paraît pas suffisamment explicite répond :

"Nul n'ignore mes choix personnels. Comment voulez-vous que je me sente déphasé par rapport à ce que souhaitent exprimer les gens qui manifestent demain ou les gens qui sont dans les universités"³.

Cette petite phrase a un retentissement considérable chez les étudiants, dont certains se revendiquent comme apolitiques mais comprennent le gain possible que cette contradiction au sein de l'appareil d'État pourrait leur offrir.

II. ÉTATS GÉNÉRAUX : LE POINT DE DÉPART (22 NOVEMBRE 1986)

Les États généraux des étudiants en lutte vont être le lieu et le moment où tout s'articule. C'est donc, comme le remarque Philippe Massoni, un tournant pour le mouvement⁴. L'idée de réunir des États généraux est bien antérieur au début du mouvement.

"Bon, on a changé de gouvernement et de parlementaires. Les États généraux, c'est pas la première fois qu'il y a un machin qui s'appelle des États généraux. Ça pouvait être une opération interne, on mobilise des États généraux pour l'UNEF-ID, sur l'université. On se saisit du débat. Ce n'était pas conçu au départ comme un instrument de mobilisation C'est vraiment une opération à la limite routinière⁵."

Cette grande assemblée se réunit à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne, lieu mythique où depuis Mai 1968 tous les soubresauts de la contestation estudiantine s'expriment. D'une

¹ *Antenne 2*, journal télévisé du 22 novembre 1986. *ina.fr*, consulté le 21 novembre 2016.

² Jean-Luc Mano est journaliste à *TF1* et ancien secrétaire général de l'UNEF entre 1976 et 1979.

³ *Antenne 2*, *op.cit.*

⁴ Philippe Massoni est le directeur central des renseignements généraux. Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*.

⁵ Robi Morder, entretien du 31 janvier 2019.

capacité en temps normal de 600 places, l'amphithéâtre est déjà rempli dès neuf heures du matin. En attendant les prises de parole et l'arrivée de toutes les délégations venues de province, les étudiants présents se font la voix en scandant des slogans : "Grève générale de l'université !", "Retrait, retrait du projet Devaquet !" ou encore "Non, non, non à la sélection, oui, oui, oui à la démission !" Les délégations sont tenues d'envoyer 5 à 10 représentants¹. Toutefois, la presse parle de près de 1 500 à 2 000 étudiants² venus d'une quarantaine d'universités. À Paris, tous les établissements universitaires ont débrayé, excepté Dauphine et Assas. L'ambiance tient à la fois du monôme d'étudiants et du concert de rock :

"Ah, l'ambiance ! Très chaude, très enthousiaste, beaucoup de ferveur et surtout l'idée d'un comité national de grève, d'appeler à la grève générale, c'est ça qui remportait... on a tout de suite senti que ce n'était pas un symposium de représentants syndicaux, mais que c'était le premier embryon du premier comité national de grève, de cette coordination nationale, finalement qui ensuite s'installera officiellement"³.

Cet enthousiasme n'est pas partagé par tous. Pascal Troadec assure le service d'ordre :

"Oui, je me souviens ... amphi Richelieu de la Sorbonne, je me souviens ... beuuuuh... grande messe à la con, sans aucun intérêt ! Pour moi en tout cas. [...] Pour moi, c'est une journée d'effet de manche, dans les couloirs ça se tape pour savoir qui est le porte-parole, qui est l'émetteur, qui est médiatisé, et c'est là où ça se passe vraiment, et c'est puant, franchement c'est pas agréable [...] Je me souviens que je m'occupe déjà du service d'ordre, déjà à l'époque. Et pour moi, c'est effectivement la grand-messe et le conseil municipal des décisions qui ont déjà été prises. Mais c'est un moment important pour le mouvement. Absolument"⁴.

Ce sentiment d'assister à un vaste champ de manœuvre où les plus aguerris tentent par tous les moyens d'occuper l'espace médiatique et politique, est également celui d'Alain Bauer :

"C'était un gigantesque bordel, parce que personne ne savait si les non-syndiqués étaient des non-syndiqués, des sous-marins, et on passait notre temps à avoir des gens qui se précipitaient à la tribune, il y avait des manœuvres et des sous-manœuvres pour arriver à tenir le comité national de grève. Et arrive évidemment notre ami Assouline, appartenant à une sous-secte trotskiste encore plus invisible que les autres, qui arrive d'ailleurs, c'est pas donné à tout le monde, à empapaouter la Ligue, parce que dans cette affaire, c'est quand même lui qui empapaoute tout le monde"⁵.

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 68.

² *Le Matin de Paris* du 24 novembre 1986.

³ David Assouline, entretien du 5 octobre 2016.

⁴ Pascal Troadec, entretien du 29 août 2017.

⁵ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

Le service d'ordre est confronté à un afflux de plus en plus important au point que l'ouverture de l'amphithéâtre Turgot s'avère indispensable. À onze heures du matin, Philippe Darriulat prend la parole. Il fait un exposé détaillé sur le projet de loi, en le reprenant article par article, et en mettant en valeur chaque point posant un problème à l'UNEF-ID :

"Je préside, je prends la parole, je fais un long discours. Les idées : à la fois j'affirme la présence de l'UNEF, et je me retire et je donne la présidence à Isabelle Thomas du comité en grève et je dis, "c'est le mouvement vers la grève générale qui est parti" et je finis par le mot de grève générale. Voilà, à partir de ce moment-là, c'est parti, c'est complètement parti"¹.

En effet, en accord avec ce qui a été décidé lors du secrétariat restreint, Philippe Darriulat annonce que ces États généraux sont ceux du mouvement étudiant. C'est-à-dire qu'il retire au nom du syndicat son rôle habituel de moteur et de guide de la contestation pour laisser la place au mouvement. Le "coup" de Philippe Darriulat est magistral. Il offre à la foule des étudiants présents, syndiqués comme non-syndiqués, une formidable impression d'autonomie du mouvement étudiant. C'est dans une ferveur extraordinaire que se succèdent à la tribune, présidée par Patrice Lavaud de Villetaneuse, les différentes délégations venues de la France entière². La première à intervenir est celle de Villetaneuse par la voix d'Isabelle Thomas :

"En fait, tous les gens qui montaient à la tribune, montaient pour dire que cette loi était rejetée par les étudiants, qu'elle était contraire à la logique de démocratisation et qu'elle avait un fort relent libéral qui ne correspondait pas aux aspirations des étudiants. Par conséquent ce serait très facile de faire grève, de mobiliser. C'était ça l'ambiance. Tout le monde montait en disant : "moi dans mon AGE", "moi à Dijon", "moi à Pau", "à Brest, à Rennes", c'était assez unanime finalement"³.

Les principales universités en grève ont envoyé leurs représentants : Paris XIII-Villetaneuse, Paris-III Censier, Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis, Paris I-Tolbiac, Paris X-Nanterre, Paris XII-Créteil, mais aussi Caen, Amiens et Dijon. Jean-Jacques Fol, président de Paris VII et Jacqueline Genet, présidente de Caen, sont aussi présents. Pour Hubert Coudanne, vice-président de la CPU et président de Paris XI-Orsay, ce texte de loi est "une loi de trop"⁴:

"Je constate avec plaisir votre dynamisme et vos convictions. Je me félicite que nous partagions un sentiment commun contre ce projet rétrograde et dangereux. Nous

¹ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

² Sur 74 universités, 12 sont bloquées par la grève.

³ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

⁴ *Libération* du 24 novembre 1986.

sommes avec vous dans votre combat résolu dans une bataille dont dépendent l'avenir des universités et le sort même de la formation supérieure dans le pays"¹.

Jean-Jacques Fol dénonce le morcellement des universités qui ramène ces dernières au système facultaire d'avant 1968, ce qu'il considère comme une véritable provocation. Puis, il lit devant les étudiants, la lettre des 42 présidents d'universités en exercice et 50 anciens présidents, destinée à Alain Devaquet. D'autres professeurs, des représentants syndicaux, tels que Jean-Yves Cerfontaine de la FEN², sont également présents :

"Je me rappelle dans la salle, c'était jouissif, il y avait tous les pontes de l'administration, les présidents d'universités, les profs, ils étaient dans la salle, et nous on dirigeait la fac. Et Jaisson³, il demande la parole et il dit : "Je voulais vous soutenir, et je voulais vous dire que tous les services de l'administration étaient à votre discrétion, et la reprographie, vous tirez les tracts que vous voulez". Il s'est fait acclamer. C'était le bonheur. C'était dans l'amphi Richelieu, c'était très sombre, il y avait une ambiance du Serment du Jeu de paume"⁴.

Après que la ferveur des nombreux participants s'est exprimée à grands renforts du slogan "unité, unité", qui demeurera un *leitmotiv* au cours de toutes les assemblées générales à venir, la question de la suite du mouvement est abordée. Trois principes s'imposent : la grève générale et son déclenchement, l'appel à une grande manifestation et l'organisation du mouvement. La plupart s'alignent sur les décisions prises la veille à la coordination de Jussieu, à savoir le lancement de la grève générale dès le lundi 24. La deuxième question se pose : appeler à une grande manifestation. Sera-t-elle nationale ou à caractère national ? Isabelle Thomas rassemble ses camarades de Villetaneuse et de Caen. Les avis divergent : contrairement au point de vue des étudiants de Caen, pour qui faire une grande manifestation à Paris semble absolument nécessaire, Isabelle Thomas pense que cette manifestation ne doit pas être une fin en soi et demande quels seront les autres moyens disponibles s'il s'avère nécessaire de continuer le combat après cette manifestation ? Une synthèse s'opère entre Villetaneuse, Caen et Nanterre et le principe d'une manifestation à caractère national et décentralisée est retenu par l'assemblée générale des États généraux. Elle se déroulera le 27 novembre. Le principe d'une seconde manifestation, parisienne cette fois-ci, est envisagé si le Gouvernement ne retire pas son texte d'ici-là. L'assemblée générale propose ensuite la tenue d'une coordination

¹ *Le Quotidien de Paris* du 24 novembre 1986.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Yves Cerfontaine, Annexes, tome II, p. 286. Jean-Yves Cerfontaine est secrétaire général de la FEN.

³ Pierre Jaisson. Président de Paris XIII de 1982 à 1987. Il est éthologue.

⁴ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

nationale, le 27 novembre après la manifestation. En fin d'après-midi, une synthèse est présentée aux journalistes et aux caméras de télévision présentes à la Sorbonne. Le retentissement va être immédiat dans tout le pays. Un étudiant de Toulouse explique :

"C'était un amphi surchauffé où on sentait une mobilisation... à la télé c'est encore plus impressionnant que dans l'amphi. Darriulat avait dit "passer à la télé à vingt heures, ça vaut plus qu'un million de tracts ; c'est vraiment ça qui a déclenché"¹.

Après cet intermède médiatique, les étudiants se retrouvent par délégation pour réfléchir sur un appel. Dans la soirée, l'appel aux étudiants de France est voté et proclamé². Cet appel invite tous les étudiants de France "à se mettre en grève pour le retrait du projet". Puis, est annoncé la mise en place d'une coordination nationale constituée de 5 délégués par université et les étudiants sont appelés à "se mettre en état de légitime défense en organisant dès lundi 24 novembre la grève générale des universités". L'appel annonce qu'une "MANIFESTATION à caractère NATIONAL"³ est organisée le jeudi 27 novembre devant l'Assemblée nationale pour "exiger le retrait pur et simple du projet Devaquet" et pour "être reçu par MM. Devaquet et Couanau, afin de faire part des revendications des étudiants".

L'essentiel des éléments du mouvement qui s'engage est résumé dans ces quelques lignes. On y retrouve aussi les composantes revendiquées par les différentes tendances de l'UNEF-ID : la grève générale, la constitution d'une coordination nationale auto-organisée et enfin le retrait du projet. On constate également que le niveau d'exigence est élevé dans la revendication du retrait, mais aussi dans la sollicitation faite au député Rapporteur et au ministre délégué où le mot négociation est totalement inexistant.

Il faut s'arrêter un instant sur ce qui fait la spécificité de ces États généraux : le discours de Philippe Darriulat. Pour les étudiants présents⁴ comme pour l'ensemble de la presse, Philippe Darriulat est à l'initiative de cette volte-face qui fait que ces États généraux de l'UNEF-ID deviennent ceux des étudiants en lutte. Au reste, c'est ce qu'il explique lui-même au sujet du 22 novembre : "Les États généraux du mouvement étudiant étaient en train de naître"⁵. Pourtant, il faut rappeler que c'est au cours d'un secrétariat restreint que Philippe Darriulat concède cette mutation des États généraux, et si l'on en croit Alain Bauer, le texte du discours de Philippe Darriulat est prêt depuis longtemps. Mais il ajoute une information importante :

¹ Gérard Namer, *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*. Paris, L'Harmattan 1990, p. 48.

² Voir annexe n° 7.

³ En majuscule dans le texte.

⁴ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 55.

⁵ *L'Express* du 28 novembre au 4 décembre 1986.

"On y est, mais on accompagne, on n'est pas hors du mouvement. On suit le flux"¹.

Cette disposition permet alors à Philippe Darriulat et à l'UNEF-ID de participer au mouvement sans apparaître comme le moteur de celui-ci.

"C'est une décision qu'on avait prise, à partir du moment où il y avait la grève. À partir du moment où ça part, y compris avec deux éléments : un, on se protège, en se mettant un peu derrière, deux, ça part, ça part ! "².

Face à la grève générale, Philippe Darriulat a compris alors que l'UNEF-ID ne peut plus la contrôler en tant que telle. Il lui faut se décharger de la responsabilité des mots d'ordre et des prises de décisions de la suite du mouvement³. Mais le syndicat peut malgré tout peser sur le mouvement par le biais de ses militants, si toutefois ceux-ci l'investissent discrètement. Le mot d'ordre est alors de se faire élire massivement, mais individuellement, dans les bureaux des assemblées générales, dans les comités de grève et dans les commissions :

"Et moi j'avais passé la consigne à tous les cadres de l'UNEF, à chaque moment, on a un seul mot d'ordre. C'est-à-dire on se fiche de tout, il n'y a pas de majorité on se base sur rien. On n'identifie l'UNEF à aucun combat. Le premier combat c'est les États généraux, manifestation nationale. Deuxième combat, manifestation nationale centrale. Troisième combat c'est appel à la grève générale du pays. Ça aurait été, mais ça n'a pas eu lieu puisque Malik Oussekin est mort. Donc, l'étape suivante qu'on avait prévue, c'était que les étudiants appelaient toute la population française à la grève générale. Je ne sais pas ce que ça aurait donné. Là, on commençait à prendre des vrais risques ! "⁴.

Dès lors, la représentativité de l'UNEF-ID ne se limite plus qu'à Philippe Darriulat, puisque ce dernier s'interdit de se présenter à une quelconque structure électorale. Seul et en dehors de la direction du mouvement, il peut alors la critiquer s'il doit se trouver en contradiction avec celui-ci. Ce "coup symbolique" qu'effectue Philippe Darriulat est en réponse à ceux qu'Isabelle Thomas et les militants de la LEAS ont tenté de leurs côtés. En effet, on se souvient que sans réponse à ses alertes, Isabelle Thomas force la main de la majorité du BN en déclenchant la grève à Villetaneuse et à Dijon. Pour sa part, la LEAS et Daniel Cabieu organisent le premier appel à la fondation d'une coordination à Caen contre l'avis du BN également. Mais il est important de noter qu'aucun ne tente quoi que ce soit hors du syndicat.

¹ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

² Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

³ Didier Leschi, "La coordination nationale étudiante dans la grève générale étudiante de 1986", *Les cahiers du GERME*, spécial n° 4, mars 2003.

⁴ Philippe Darriulat, *op.cit.*

On se trouve ici dans une pratique politique où des agents d'un même groupe, en l'occurrence le syndicat étudiant, utilisent leurs ressources spécifiques (la LEAS pour la LCR, SOS Racisme et le groupe Questions socialistes pour Isabelle Thomas et l'héritage de l'OCI pour la majorité du BN) et leur notoriété (capital symbolique) pour imposer au syndicat dans son ensemble une autre marche à suivre. Toutefois, on peut remarquer que le groupe d'Isabelle Thomas et la LEAS, seuls, ne peuvent faire aboutir leur coup. C'est donc en faisant alliance sur le seul principe de la grève qu'ils s'opposent au BN.

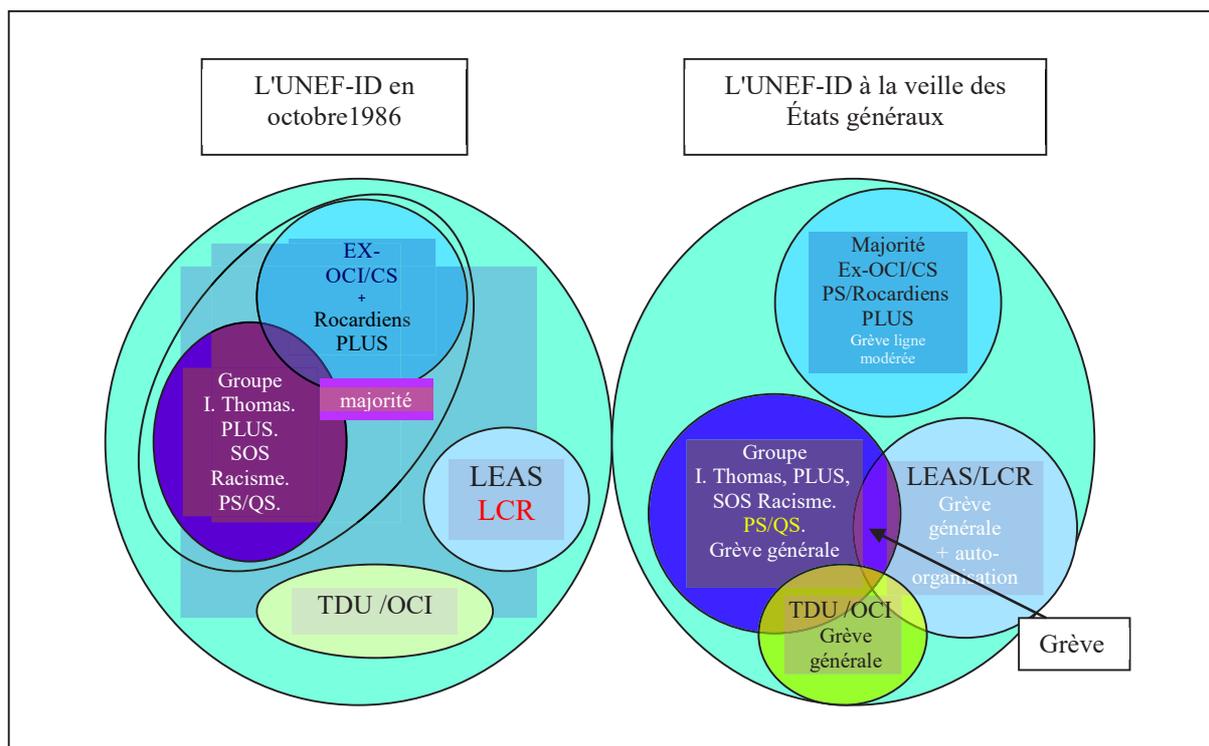


Tableau n° 15. Alliances au sein de l'UNEF-ID avant et après les États généraux

La mobilisation des étudiants opposés au projet de loi d'Alain Devaquet est largement relayée par les médias durant ce week-end. De fait, une information passe totalement inaperçue. Le 22 novembre, les militants du Collectif des étudiants libéraux de France (CELF) réunis en conseil national ont invité Alain Devaquet à participer à celui-ci. Mais le ministre décline l'invitation, conscient qu'il ne peut pas se rendre à ce conseil sans provoquer immédiatement une réaction chez les étudiants de l'UNEF-ID. Toutefois, si les étudiants libéraux ne sont hostiles ni au ministre délégué, ni à son projet de loi, ils demeurent critiques quant à l'augmentation des droits d'inscription et à la trop faible représentation des étudiants dans les conseils¹.

¹Le *Quotidien de Paris* du 24 novembre 1986.

III. LA MANIFESTATION DE LA FEN (23 NOVEMBRE 1986)

Après avoir laissé au nouveau Gouvernement le temps de trouver ses marques après le 16 mars, la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) s'attend à rencontrer le ministre de l'Éducation nationale ainsi que le ministre délégué Alain Devaquet. Ce n'est qu'au mois de juin que le contact est établi avec ce dernier et encore il ne dure qu'une demi-heure¹; il lui faudra attendre le mois de septembre pour obtenir un rendez-vous avec René Monory. Ce manque d'attention est mal perçu par le monde de l'éducation. Une grève est annoncée pour le 15 septembre et une manifestation un mois plus tard si un dialogue n'est pas installé².

Le 23 novembre 1986, la Fédération de l'Éducation nationale et 17 autres associations³ liées aux problématiques de l'école publique se rassemblent dans les rues de Paris. C'est donc toute la "laïque" qui défile derrière une large banderole rappelant le thème de cette manifestation : "Solidaires pour l'avenir de l'enfance et de la jeunesse". La manifestation est incontestablement un succès. Les chiffres vont de 100 000 à 300 000 participants⁴. Cependant, ce coup de force de la FEN déborde largement les limites de la corporation. *Libération* titre : "École. La gauche fait sa rentrée"⁵. En effet, si le Parti communiste, bien que présent avec Guy Hermier et Jack Ralite, s'est rallié tardivement, le Parti socialiste s'est particulièrement investi dans l'organisation de cette manifestation. Près d'un million de tracts ont été diffusés par les militants socialistes⁶. L'ensemble des responsables du parti sont présents : le 1^{er} secrétaire Lionel Jospin, Michel Rocard, Jack Lang, Louis Poperen, l'ancien ministre de l'Éducation nationale Jean-Pierre Chevènement, Pierre Mauroy, Jean Mermaz et Paul Quilès. Cette initiative est un véritable levier pour remobiliser les troupes et l'électorat du PS depuis l'échec des législatives. Véritable revanche sur la manifestation de l'école privée, elle redonne de la voix aux socialistes : "Tonton, tiens bon, nous revenons !" clame une banderole. On ne peut être plus précis. Au-delà de la préoccupation relative au mot d'ordre de cette manifestation, Laurent Fabius, également présent, reconnaît :

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Yves Cerfontaine. Annexes, tome II, p. 286.

² *Ibid.*

³ Assistants à cette manifestation : la FCPE, SOS Racisme, le Grand Orient de France, l'UNEF-SE, les Éclaireuses et éclaireurs de France, la Ligue de l'enseignement, la Ligue des droits de l'homme, la Fédération des œuvres laïques, le MRAP, l'Union rationaliste, mais aussi les organisations syndicales professionnelles SNES, SNI, SNI PEGC, SGEN-CFDT, SNAEN, SNEsup, ainsi que la FASP, le SNUI, la FGAF, le Syndicat de la magistrature et les avocats du SAF. Si l'UNEF-ID participe à la manifestation, elle n'appelle pourtant pas à celle-ci.

⁴ 45 000 selon la préfecture mais 200 000 selon les policiers sur place.

⁵ *Libération* du 24 novembre 1986.

⁶ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, op.cit.*

"Au départ, c'est une mobilisation de la FEN, mais je crois qu'il faut le dire honnêtement, derrière il y a aussi toute une série de gens qui veulent marquer un coup d'arrêt au Gouvernement"¹.

Ce message est bien entendu par le Gouvernement. C'est la raison pour laquelle il n'a rien négligé pour compliquer la tâche des organisateurs :

"En plus on se heurte à de grosses difficultés avec les pouvoirs publics qui refusent de nous donner un parcours long de manifestation. On est donc obligé de faire trois morceaux de manifestation qui convergent avec un seul tronçon autorisé commun République/Bastille², c'est tout. Donc, des choses énormes très, très compliquées à organiser. On a loué tous les trains possibles, il n'y avait plus un train possible. On avait réservé 50 kilomètres de stationnement d'autobus dans Paris"³.

Le discours de Jacques Pommatau est très virulent et polémique. À l'évidence il est plus politique que corporatiste :

"Nous sommes exposés au travail de sape d'un ministre revanchard, nous sommes méprisés et insultés comme rarement nous l'avons été. Il faut remonter aux heures noires de Vichy pour retrouver une telle haine pour tout ce qui touche à l'enseignement public"⁴.

L'importance politique de la manifestation n'a pas échappé aux étudiants. Ils sont près de 10 000⁵ à défiler au sein du cortège. Si des heurts éclatent entre membres de la tendance PLUS (socialistes) et d'autres militants de l'UNEF-ID, l'imposant service d'ordre (près de 15 000 selon Jean-Yves Cerfontaine) les évacue, mais leur donne la parole à la fin de la manifestation. Thaïma Samman de Villeteuse, prend la parole et lit, sur le podium dressé Place de la Bastille, l'appel aux étudiants de France⁶ rédigé la veille à la Sorbonne.

Ce week-end de novembre voit donc se combiner trois événements qui annoncent une crise dont le Gouvernement ne perçoit peut-être pas tous les contours. "C'est leur terrain et leur relais privilégié", minimise Denis Baudouin, le porte-parole du Gouvernement, évoquant le combat à gauche pour l'enseignement. Les États généraux des étudiants et la mise en orbite d'un mouvement, certes encore frêle, prennent un second souffle dès le lendemain en obtenant la reconnaissance du monde syndical de l'Éducation nationale et le soutien de l'ensemble de la

¹ *Antenne 2*, journal télévisé, le 23 novembre 1986. *ina.fr*, consulté le 25 janvier 2017.

² Trois autres départs étaient fixés : Châtelet, Opéra et gare du Nord.

³ Entretien de Jean-Yves Cerfontaine. INRP/SHE du 23 juin 2005.

⁴ *Antenne 2*, *op.cit.*

⁵ Michel Lacarrière, directeur des Renseignements généraux à la préfecture de Paris, parle volontiers de 1 500 à 2 000 étudiants présents dans la manifestation de la FEN. Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, p. 554.

⁶ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 130.

gauche. La manifestation de la FEN, qui semble depuis la crise de 1984 en perte de vitesse, réussit un pari difficile : mettre l'ensemble de la communauté syndicale de l'instruction publique dans la rue, remobiliser du "peuple de gauche" presque atone depuis le 16 mars 1986. "La contestation réussit sa rentrée" note *Libération*.

La majorité ne manque pas au lendemain de la manifestation de mettre en parallèle la crise estudiantine et la présence massive du Parti socialiste dans le cortège. Pour *La lettre de la Nation*¹, la chose est entendue : derrière les étudiants, le Parti socialiste, et par conséquent le président de la République, est à la manœuvre pour déstabiliser le Gouvernement. Pourtant *Le Matin de Paris* rectifie le propos et probablement la réalité :

"Les socialistes ont été un temps divisés sur la stratégie à suivre vis-à-vis du projet de loi Devaquet. Voici un mois à la "Commission nationale d'enseignement" du parti, certaines personnalités, dont Jean-Pierre Chevènement, ont hésité sur la fermeté qu'il fallait montrer dans la condamnation de cette réforme. Certains ont même reconnu qu'une certaine sélection des étudiants ne pouvait être évitée. Ceux-là furent mis en minorité, mais le débat dut remonter jusqu'au bureau exécutif du PS le 15 octobre dernier"².

¹ *La Lettre de la Nation* du 27 novembre 1986.

² *Le Matin de Paris* du 24 novembre 1986.

CHAPITRE XVII

ENTRÉE EN SCÈNE DES LYCÉENS ET PREMIERS DOUTES DANS LA MAJORITÉ (24-26 NOVEMBRE 1986)

De l'avis de nombreux témoins étudiants à l'époque, l'émergence des lycéens dans le mouvement est une surprise.

"C'est ça qu'on n'avait pas prévu. On n'avait pas du tout vu venir. Parce qu'on n'avait personne dans les lycées. On est totalement surpris par l'ampleur lycéenne. [...] On n'est pas surpris par l'ampleur étudiante, mais on est surpris que si vite les lycées partent en grève"¹.

Un malaise est pourtant perceptible dans les lycées depuis quelques années. À ce propos, le sociologue Alain Borredon rend un rapport au recteur de l'académie de Nancy/Metz en 1982² dans lequel il évoque un besoin de reconnaissance sociale chez les lycéens. Ce malaise s'exprime de la manière suivante :

- dans la relation qu'ils ont avec les enseignants : les lycéens dénoncent l'autorité et revendiquent une place plus active dans la façon d'apprendre ;
- les lycéens ont le sentiment de n'être que des exécutants alors que la demande de responsabilisation se fait plus forte ;
- dans le rapport qu'ils ont à la politique : soit ils sont peu impliqués, mais tout de même intéressés par la politique, soit l'absence d'idéal politique ne leur permet pas de se construire une identité. La fracture est encore plus sensible entre les CAP et PEP désintéressés de la politique et les autres filières plus valorisées et plus impliquées dans le débat.

Entre 1982, date de ce rapport, et 1986, il semble que la situation ne se soit pas améliorée. Il n'est donc pas étonnant de voir ces adolescents s'emparer d'une cause qui, somme toute, les concerne plus directement que les étudiants déjà installés dans la vie universitaire. Au travers de diverses données chiffrées, on cerne mieux le profil de ces jeunes gens qui, aux yeux des étudiants tout autant que ceux des journalistes, s'invitent par surprise dans ce mouvement.

¹ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

² Alain Borredon, *Une jeunesse dans la crise, les nouveaux acteurs lycéens*, Paris, l'Harmattan, 1995, p. 7.

I. L'AUTRE COMPOSANTE DU MOUVEMENT : LES LYCÉENS

À l'instar de celles des étudiants, les conditions d'étude des lycéens ne sont pas satisfaisantes. Malgré les efforts consentis par l'État depuis 1981 à 1984, la situation demeure précaire dans beaucoup d'établissements.

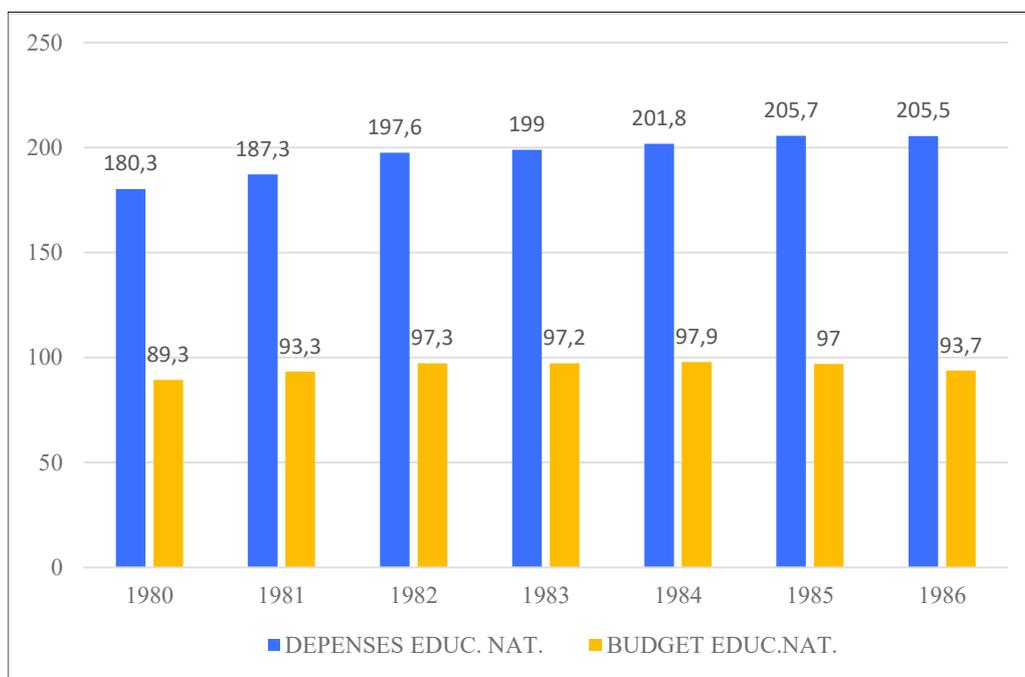


Tableau n°16. Dépenses et budget de l'Éducation nationale. 1980-1986 (milliard de Francs)¹

Les effectifs augmentent puisque depuis 1965, on est passé de 96 924 bacheliers admis aux bac général et bac professionnel confondus, à 204 485 élèves en 1975 et à 253 050 diplômés en 1985². La volonté du ministre de l'Éducation nationale socialiste Jean-Pierre Chevènement d'amener 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat se traduit dans un premier temps par une augmentation conséquente de classes surchargées. Là encore, les chiffres sont éloquentes dans la mesure où, là où il n'y avait que 9,4 % de classes de plus de 35 élèves en 1982-1983 (dans le second cycle des lycées), il y en a désormais 26,4 % en 1985-1986³.

De fait, l'engagement des lycéens dans le mouvement se produit assez rapidement. On s'aperçoit que c'est une adhésion massive qui s'opère dans les lycées. En effet, ils sont 71,6 % à se mobiliser contre le projet de loi au début du mouvement pour être 76,5 % à s'engager en fin

¹ Le Compte de l'Éducation, résultats 1974 à 1988 et résultats 1985 à 1990, MEN, DEP, *Les dossiers de l'Éducation et Formations*, n° 8 (oct.1990) et n° 13 (oct. 1991).

² Rétrospectives du baccalauréat : 1960 - 2006, juin 2007, [www. Education.gouv.fr](http://www.Education.gouv.fr), consulté le 11 avril 2018.

³ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*. Paris, Seuil, 1997, p. 214.

de mouvement¹. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de défection malgré les menaces sur les élèves grévistes et la peur de la violence après la manifestation du 4 décembre. Mais les lycéens ne se mobilisent pas de façon homogène. Alain Borredon remarque que si les enfants défavorisés se sont investis plus volontiers dans la critique du projet de loi, ils le sont plus encore dans les actions menées contre le projet. Cet investissement se maintient du début à la fin du mouvement, alors que l'on constate un léger recul de la mobilisation des enfants de classe moyenne dans les actions contre le projet. Ces chiffres sont d'autant plus étonnants dès lors qu'on les compare au faible pourcentage de l'accès d'enfants d'ouvriers à l'université, lequel ne dépassent pas 12 % en 1985².

Mais quelle approche ont les lycéens de ce projet de loi ? Contrairement à ce qui a été beaucoup dit à l'égard des étudiants, les lycéens en ont lu le texte. Certes ils ne sont peut-être que 7 à 8 % à l'avoir lu entièrement. En revanche 59 % des élèves reconnaissent avoir eu la presse audio-visuelle comme principale source d'information. Les autres façons d'aborder le texte sont alors les tracts, les discussions et les assemblées générales³.

Ont-ils une approche politique de ce mouvement ? Avant d'aborder cet aspect, il faut noter que pour la très grande majorité des lycéens, ce mouvement est une première, de même pour les grèves et les manifestations : ils ne sont que 8 % à avoir déjà participé à un mouvement de grève et 9 % à avoir déjà manifesté⁴. Si peu sont encartés dans une organisation politique, ils ne sont pourtant que 16,7 % à se revendiquer comme apolitiques. Là encore, il faut noter que leur apolitisme réside surtout dans le refus de se voir "manipulé" par un parti politique. Toutefois et en contradiction avec la *doxa* journalistique, les jeunes lycéens savent faire la part des choses entre la droite et la gauche.

	Droite/gauche a un sens	Droite/gauche n'a pas de sens
Lycéens	46,3 %	25,6 %
Lycéennes	43,3 %	22,6 %

Tableau n° 17. Positionnement politique par sexe⁵

¹ Test de connaissance représentatif des informations contenues dans le projet de loi, Alain Borredon, *Une jeunesse dans la crise. Les nouveaux acteurs lycéens*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 33.

² Alain Borredon, *ibid.* Sandra Zilloniz évoque le chiffre de 13,6 %. Sandra Zilloniz, *L'évolution du monde étudiant en chiffres depuis 1960*, cité dans Louis Gruel, Olivier Galland, Guillaume Houzel, (dir) *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 186.

³ Alain Borredon, *op.cit.*, p. 28.

⁴ Dont 3 % dans autre cadre que celui du scolaire. Alain Borredon, *ibid.*, p. 34.

⁵ *Ibid.*

Si la dimension politique de leur participation au mouvement ne se traduit pas par un engagement dans un parti ou une organisation, les lycéens comprennent que les actions entreprises peuvent largement aller au-delà du but primordial du mouvement. En effet, si la majorité des lycéens savent que l'objectif des manifestations est bien le retrait du projet de loi, 40 % disent défiler contre la politique générale du Gouvernement et plus de 30 % contre le fonctionnement actuel de l'école. Enfin, il faut rappeler que le chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 22,8 % pour les garçons et de 27,5 % pour les filles¹.

II. LES LYCÉENS DANS L'ACTION

Les États généraux du 22 novembre et la manifestation de la FEN du lendemain sont particulièrement bien relayés par la presse audio-visuelle. La déclaration de Philippe Darriulat à la Sorbonne a été entendue sur tout le territoire et la réaction des étudiants et des lycéens de province est immédiate.

La grève démarre dès le 24 novembre dans les lycées de banlieue parisienne et de province : Dunkerque, Caen, Marseille, Clermont-Ferrand, Amiens. Les lycéens procèdent de la même manière que les étudiants : ils votent la grève au cours d'une assemblée générale et s'en vont, en cortège, faire débrayer le lycée voisin ; Exception faite au Mans où les lycéens ont aidé la faculté à débrayer !²

En banlieue, les lycées proches d'une université sont les premiers à se mobiliser. Le phénomène est particulièrement sensible en Seine-Saint-Denis, comme le raconte Isabelle Thomas :

"Par exemple, à Villetaneuse, tous les matins à partir de la deuxième semaine, après le 22, deuxième semaine de grève, tous les matins, on a des petites délégations du lycée de Montmorency, du lycée de Sarcelles, du lycée de Creil, ceux de la ligne de train, en fait, à l'AG. Alors on les fait parler, et c'est comme ça d'ailleurs que je donnerai la parole à François Delapierre, qui a été le bras droit de Mélenchon"³.

À Paris, si le processus est encore timide les premiers jours, il prend de l'ampleur les jours suivants. Les "grands lycées" se mobilisent mais pas de façon homogène. Le clivage entre

¹ INSEE, Tableau de l'économie française, 1988, p. 69.

² *Libération* du 25 novembre 1986.

³ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

les matières littéraires et scientifiques se fait sentir, et un élève du lycée Fénelon se plaint de l'inertie des scientifiques : "C'est biologique chez eux, la sélection et C, c'est synonyme !"¹. Très peu structuré, le mouvement ne demande qu'à s'exprimer. En effet sur les 963 321 lycéens parisiens², très peu défilent dans les rues de Paris au cours de manifestations spontanées. Selon les Renseignements généraux, elles ne comptent que 3 000 lycéens le 24, 5 000 le 25 et plus de 3 000 le 26³. Mais pour les forces de l'ordre le problème est épineux. Des centaines de lycéens défilent chaque jour dans les rues de la capitale sans but, sans encadrement, au milieu de la circulation :

"Moi j'étais dans mon bureau à la Sorbonne : "T'es au courant, il y a une manif ?". Je descendais, il y avait 5 000 lycéens, boulevard Saint-Germain. Alors j'allais les voir, je dis : "bonjour, je suis le vice-président de Paris I". "Ah super, alors où on va ?". Alors là, pas d'organisation, pas de *leader*, pas de syndicat, c'était du *spontex*, mais vraiment *spontex*⁴. Et alors ça, on a eu tous les jours des groupes, dizaines, centaines, milliers de gus qui débarquaient, sans aucun mot d'ordre, qui ont décidé de se rendre à la Sorbonne parce que c'est sympa !"⁵.

Les lycées jouent alors un rôle tout à fait prépondérant dans la crise qui est en train de se développer. Si le projet de loi concerne le monde universitaire, il concerne également les lycéens qui, par définition, sont des étudiants en devenir. Pour beaucoup d'organisations politiques, le monde des lycées est l'objet de nombreuses attentions, d'autant qu'en 1986, aucun syndicat lycéen n'existe. Comme nous l'avons vu, les JCR portent un regard particulier aux conditions de vie dans les lycées mais le manque de militants nuit à l'efficacité du travail politique. En effet, lors du III^e Congrès de la Ligue communiste, en décembre 1972, seuls 11 lycéens sont présents parmi les délégués. Si pendant longtemps les cellules de lycées, désormais appelées "cercles rouges lycéens", sont plus constituées de non lycéens (pions, jeunes professeurs) que de lycéens, elles s'étoffent d'année en année jusqu'à ce que des rencontres nationales puissent être organisées⁶. À partir de 1973, la Ligue se tourne vers l'enseignement technique (lycées techniques et IUT) en diffusant le bulletin *Technique rouge*.

¹ *Libération*, *op.cit.*

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, p. 73.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Michel Lacarrière, directeur des Renseignements généraux à la préfecture de Police, Annexes, tome III, p. 547.

⁴ *Spontex* est ici synonyme de spontané. Ce néologisme existe depuis les années 1970 et était généralement attribué aux militants maoïstes de la Gauche prolétarienne qu'on appelait alors les "maos-spontex."

⁵ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

⁶ Jean-Paul Salles, *La ligue communiste révolutionnaire (1968-1981) Instrument du grand soir ou lieu d'apprentissage*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 187.

À l'instar de l'organisation de jeunes trotskistes, le Parti communiste tente également d'approcher le milieu lycéen durant l'automne 1986. Pour cela, l'UNCAL (Union nationale des comités d'actions lycéens), après avoir quasiment disparue du champ militant lycéen, est réactivée mais sans grande efficacité¹.

Enfin, historiquement présente dans les lycées l'organisation trotskiste Lutte ouvrière se mobilise aussi. En effet, à la fin des années 1970, Lutte ouvrière décide de s'implanter en particulier au sein des établissements techniques en créant "Ceux du technique"² en 1976³. Bien que sa sphère d'influence ait quelque peu diminué dans les années 1980, Lutte ouvrière demeure (très) présente dans le secondaire. À l'initiative de la grève dans de nombreux lycées parisiens, son projet politique se distingue de celui de la coordination étudiante. Lutte ouvrière entend marquer son champ d'action résolument révolutionnaire par rapport aux autres organisations politiques en lice.

"La ligne LO consiste à susciter des manifestations spontanées tous les jours dans Paris, à créer un climat jusqu'au-boutiste avec des mots d'ordre comme "encercllement de l'Assemblée nationale"⁴.

Au-delà de ces organisations politiques traditionnellement engagées dans la vie lycéenne, SOS Racisme va se positionner dès les premiers jours du mouvement comme un formidable levier d'action dans le milieu scolaire. Face à la prise de conscience de l'opinion de la situation des immigrés et à la montée en puissance du Front national dans les résultats électoraux en 1984, puis alertés par la démarche de jeunes beurs lors de la première Marche pour l'égalité et contre le racisme⁵ en 1983 et de la seconde marche organisée par Convergence 84, des militants de gauche, Julien Dray et Harlem Désir, fondent SOS Racisme. Soutenu par de nombreux artistes (Coluche, Simone Signoret, Patrick Bruel), des intellectuels (Marek Halter, Bernard-Henri Lévy) et par des hommes politiques (Jean-Louis Bianco, Jacques Pilhan) proches du Parti socialiste et de François Mitterrand, et s'inspirant du mouvement anglais *Rock against the*

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 116.

² Didier Leschi, "Les coordinations, filles des années 1968", *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, 3/1996.

³ *Lutte de classe* n° 29. Juin 1975.

⁴ Gérard Namer, *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*, Paris, l'Harmattan, 1990, p. 20.

⁵ Au cours d'affrontements dans le quartier des Minguettes dans la banlieue lyonnaise, durant l'été 1983, un jeune beur Toumi Djaïdja est blessé par la police. À la suite de ces incidents un prêtre, Christian Delorme, et un pasteur, Jean Costil, membre de la CIMADE, proposent à un petit nombre de jeunes une marche inspirée par les actions de Martin Luther King. Partie le 15 octobre de Marseille, elle arrive le 3 décembre à Paris rejointe par près de 100 000 manifestants.

racism¹, SOS Racisme s'installe avec succès dans un champ plus large que celui de la politique².

Anciens militants de la Ligue communiste révolutionnaire, les membres fondateurs de SOS Racisme (Julien Dray, Harlem Désir, Laurence Rossignol) ont rejoint le Parti socialiste à partir de 1982. Également militants à l'UNEF, ils animent la tendance PLUS. Mais les perspectives d'initiatives politiques sont faibles, tant leurs situations respectives au sein du syndicat et du parti sont minoritaires :

"On a beau être jeunes, pleins de talent et diriger la PLUS, on n'arrive pas, on ne passe pas... On a la certitude qu'on n'arrivera pas à s'imposer et à exister dans le Parti socialiste uniquement par l'intérieur, donc qu'il faut passer par un rapport de force qui est créé sur l'extérieur... et donc oui qu'il faut créer son appareil"³.

De fait, avec "Touche pas à mon pote" le slogan de SOS Racisme, le badge de la petite main et un nouveau mode de communication (les concerts comme celui de la Concorde en juin 1985), l'association anti-raciste va directement cibler les lycéens :

"À côté de la mise en place du badge, c'est le travail dans les lycées qui est prioritaire. [...] Tout notre pari est là. Les enfants de la crise, ces admirateurs de Tapie, on les voit subitement touchés lorsque quelque chose peut cristalliser leur attention : la marche des beurs, par exemple. Seulement, ils sont sensibles au fond et à la forme. Quand le message n'est pas clair, il ne se passe rien, de même si l'on parle la langue de bois. Il faut donc aller voir où ils en sont et eux vont répondre de manière fantastique"⁴.

Cependant, dès sa création et sans doute consciente du rejet de la chose politique par les adolescents, l'association n'entend pas intervenir dans le champ politique. Cette posture convient au plus grand nombre à la création du mouvement, et fidèle à cet engagement, SOS Racisme se refuse à commenter les résultats des élections législatives de mars 1986. Son statut d'association reconnue fait que ses dirigeants sont reçus par le ministre des Affaires sociales, Philippe Séguin, et par le secrétaire d'État aux Actions humanitaires, Claude Malhuret, lesquels maintiennent les aides et subventions. Jacques Chirac reçoit même Harlem Désir pour un entretien au cours duquel ils évoquent le code de la nationalité⁵. Après les élections, François

¹ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

² Sur SOS Racisme voir Philippe Juhem, *SOS Racisme, histoire d'une mobilisation "apolitique". Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*. Thèse de science politique soutenue à l'université de Paris X Nanterre en décembre 1988 sous la direction du professeur Bernard Lacroix.

³ Entretien de Laurence Rossignol cité par Philippe Juhem, "Entreprendre en politique. De l'extrême gauche au PS : La professionnalisation politique des fondateurs de SOS Racisme", *Revue française de sciences politiques*, vol. 51, no. 1, 2001, p. 131-153.

⁴ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987. p. 206.

⁵ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

Mitterrand s'entretient avec Harlem Désir et Julien Dray au mois d'avril 1986. Le président s'avère chagriné ¹:

"Il nous fait une petite remarque sur le fait qu'on passe entre les gouttes de pluie en ne prenant pas position, que, quand même, ce nouveau Gouvernement, avec ses propositions sur l'immigration, avec les positions de Charles Pasqua, c'est quand même un Gouvernement très dur sur les questions qui nous concernent"².

Soucieux de son image d'indépendance, le mouvement se maintient en dehors des polémiques. Toutefois, il doit faire le constat que les rapports se tendent entre la jeunesse et les institutions policières. En effet, dès son arrivée place Beauvau, le nouveau ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, appelle les forces de l'ordre à plus de fermeté : est-il mal ou trop bien compris ? Le 4 juillet 1986, le CRS Gilles Burgos, en faction rue de Mogador à Paris, tire dans le dos d'un automobiliste, Loïc Lefevre, qui tente d'échapper à un contrôle de police, ce dernier n'ayant pas de permis de conduire. Le 31 juillet 1986, une affaire similaire se déroule à Fontenay-sous-Bois. Le policier Éric Laignel tire lui aussi dans le dos d'un fuyard empruntant un sens interdit.

La relation entre la jeunesse et le pouvoir, et par conséquent entre SOS Racisme et le Gouvernement, s'aggrave un peu plus quand le ministre de l'Intérieur propose une nouvelle loi sur l'accueil et le séjour des immigrés³. Les comités Stop Racisme s'installent dans les lycées et sont rejoints par des jeunes de mieux en mieux informés et de plus en plus sensibilisés. À cette rentrée 1986, l'enjeu devient important pour l'organisation anti-raciste dans la mesure où le Gouvernement s'apprête à déposer en novembre le projet de loi n°444 sur le Code de nationalité.

Cette réforme est évoquée dans la plate-forme de Gouvernement RPR/UDF. Dans son discours de politique générale, Jacques Chirac annonce que le Parlement doit débattre sur le projet soumettant l'acquisition de la nationalité française à un acte de volonté préalable. Or, le sujet mobilise également le Front national, son électorat et bien sûr ses députés. Le 22 avril 1986, ils déposent la proposition de loi n°82, laquelle annonce la suppression automatique de l'accession à la nationalité française, l'abrogation de l'attribution par double *jus soli* de l'article 23, et l'abrogation de l'acquisition de plein droit à raison de la résidence, de l'article 44 du Code de nationalité française. Un second article prévoit que soient supprimées toutes les déclarations acquisitives de nationalité. Ces procédures devaient se substituer à la naturalisation tout en renforçant le pouvoir discrétionnaire du Gouvernement. Enfin, les conditions requises pour la

¹ Le mot est d'Harlem Désir.

² Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

³ *JORF*, loi 86-1025 du 9 septembre 1986, 12 septembre 1986, p. 1 035.

naturalisation sont soumises à un examen rigoureux de l'appréciation de l'assimilation à la communauté française : connaissance de l'histoire du pays, de la culture française et du respect des coutumes et des lois françaises¹.

Le 4 juin 1986, Pierre Mazeaud et cent cinquante-sept députés du RPR déposent à leur tour la proposition de loi n°183 sur le Code de la nationalité. Or, cette proposition reprend, tout comme le Front national, le principe de la suppression des articles 23 et 44 du Code de nationalité française. Bien évidemment, cette proximité de point de vue avec le parti d'extrême droite sur un sujet extrêmement sensible, inquiète les animateurs de SOS Racisme, d'autant que le projet de loi doit être discuté en novembre à la Chambre. Leur principale préoccupation est de jauger la capacité de mobilisation de ses comités.

"C'est vrai qu'on voit venir très vite et qu'on sent que derrière la question de la loi Devaquet et de la sélection, il y a un climat général dans la jeunesse qui est propice à une mobilisation"².

Dès son ébauche, le mouvement lycéen se cherche une identité et comme nous venons de le voir, un certain nombre d'associations et d'organisations politiques veillent sur lui. SOS Racisme et Lutte ouvrière sont les plus actives, mais la Ligue communiste révolutionnaire et les Jeunesses communistes tentent également d'obtenir le contrôle des lycéens. Cette lutte d'influence se manifeste différemment. Les Jeunesses communistes du PCF, peu implantées il est vrai, essayent à plusieurs reprises de lancer de fausses informations, ou de détourner les lycéens des actions montées par l'UNEF-ID, voire de retarder la grève dans certains établissements³.

La Ligue communiste révolutionnaire se retrouve dans certains lycées en concurrence directe avec Lutte ouvrière. Si l'une comme l'autre sont tentées d'utiliser leurs propres réseaux, leurs propres répertoires d'actions (la Ligue diffuse son propre journal pendant le mouvement : *Autre chose*⁴), les militants de la Ligue sont parfois trop impliqués dans SOS Racisme pour être entièrement indépendants. Totalement réfractaire à quelque alliance, Lutte ouvrière adopte une ligne politique singulière, bâtie sur une perspective (réellement) révolutionnaire. Cette thématique très "lutte des classes" se traduit par des manifestations sauvages, des provocations de la police, jusqu'à instaurer un climat *quasi* insurrectionnel, espérant ainsi une jonction avec

¹ Gérard-François Dumont, Loïc Darras, "L'imbroglie du Code de nationalité", *IRIS, Institut de recherche immigration et société*, n° 1, 1987 p. 5-23.

² Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

³ Daniel Gluckstein, "*Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes*". 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique, Paris, Sélis, 1987, p. 92.

⁴ Voir annexe n° 15.

la classe ouvrière. Le spontanéisme lié à cette ligne révolutionnaire fait que Lutte ouvrière répugne à organiser les élèves sur le mode des coordinations mises en place par les étudiants et l'UNEF-ID. Malgré tout, l'organisation trotskiste se plie à cette pratique mais n'entend pas participer à celles des étudiants. Elle tente alors d'organiser ses propres coordinations lycéennes, ce qui n'est pas sans semer le trouble chez les élèves. Le 25 novembre, des lycéens lancent le mot d'ordre d'une manifestation sauvage. Les manifestants marchent dans le Quartier latin pendant plusieurs heures avant d'arriver à Jussieu où doit se tenir une coordination.

"À Jussieu dans l'amphi c'était la folie, il fallait ramper par terre pour rentrer, chacun voulait expliquer ce qui se passait dans son lycée, tout le monde disait la même chose, mon lycée est en grève, on est content... il y avait la fameuse "JJ", elle se donnait un rôle de leader. Elle était manipulée par Lutte ouvrière, elle avait un service d'ordre autour d'elle"¹.

Cette coordination n'aboutit pas. Une seconde est organisée au Panthéon le 27, mais curieusement se déroule sur deux étages différents. En bas, celle de Lutte ouvrière, en haut celle de SOS Racisme. Des émissaires de la coordination de Lutte ouvrière tentent de débaucher les lycéens de l'étage supérieur. Si, d'après les témoignages, la coordination du bas est plus fournie, la tribune est malgré tout "tenue" par les militants de Lutte ouvrière et protégée par son propre service d'ordre². Ces coordinations sont des échecs, et si Lutte ouvrière en est la principale responsable, elle maintient pour sa part l'illusion que celles-ci existent. En effet, les réunions de la coordination lycéenne font encore l'objet de comptes-rendus jusqu'à la fin du mouvement³ dans les colonnes de *Lutte des classes*, l'organe de Lutte ouvrière. L'absence chez les lycéens d'une structure syndicale pérenne similaire à l'UNEF-ID, au sein de laquelle les différentes tendances politiques peuvent s'exprimer, provoque chez ces dernières une guerre de positions sans limite.

Les diverses tentatives d'encadrement et parfois de mainmise des organisations sur les lycéens engendrent un rejet de celles-ci. Non seulement, les lycéens ne veulent pas de la tutelle des étudiants, mais ils considèrent ceux-ci comme trop politisés. La présence "d'adultes" dans les réunions est mal vécue, et dans ce mouvement les lycéens entendent conserver leur autonomie. Dès lors, elle se manifeste par un apolitisme rigoureux, un mouvement de repli sur

¹ Dans son ouvrage, Gérard Namer a remplacé tous les noms des témoins du mouvement par des initiales. Gérard Namer, *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*, Paris, l'Harmattan, 1990, p. 23, 24. "JJ" ou "Gigi" est une figure du mouvement de novembre-décembre 1986. Sorte de Gavroche féminin, elle apparaît dans la presse à plusieurs reprises comme étant l'égérie du mouvement, présente dans les amphes et devant les manifestations, prête parfois à porter secours aux victimes. *Actuel* numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

² Gérard Namer, *ibid.* p. 24.

³ *Lutte de classe* n° 967, 13 décembre 1986.

les établissements (d'autant que les sanctions et les menaces d'exclusion pèsent chaque jour un peu plus). Les lycéens développent leurs propres modalités d'action. Ils pratiquent la grève "japonaise", c'est-à-dire que bien que grévistes, ils suivent les cours avec un brassard, des AG sont maintenues et les élèves continuent d'être informés sur la suite des événements.

Enfin, au-delà du projet Devaquet, les lycéens vont s'emparer de la circulaire Monory qui les concerne plus directement. En effet, le 22 octobre 1986, René Monory présente devant la presse le projet qu'il entend proposer afin "d'adapter les lycées à l'évolution de la société" pour la rentrée prochaine. Ce projet s'articule sur deux grands principes : réduction des horaires hebdomadaires et rapprochement des baccalauréats technologiques (F, G, H) de ceux de l'enseignement général. Le nombre des heures de cours alors de 32 à 37 par semaine, passe à 26 en seconde et 30 en première et en terminale. Cette réduction se fait au détriment des matières optionnelles (latin, grec, musique, arts, langues vivantes, technologie et économie) qui de plus permettaient aux élèves d'obtenir des points en plus au baccalauréat. Dans les filières technologiques, les heures d'ateliers sont supprimées au profit de matières de culture générale. Les dix-huit séries technologiques sont réduites à huit. Les bacs eux-mêmes vont changer de nom. Désormais les nouvelles séries lettres-sciences, lettres-langues, lettres-arts et lettres-économie sont regroupées sous la dénomination de baccalauréat ès-lettres. *Idem* pour les séries mathématiques : mathématiques-physique, mathématiques-biologie, mathématiques-économie et mathématiques-technologie s'appellent baccalauréat ès-sciences¹.

Conscients de la nécessité de laisser aux lycéens une relative autonomie afin que s'exprime la spécificité de leur combat, les étudiants opèrent un repli discret tout en conservant un lien avec eux. En réalité, l'enjeu pour les étudiants est d'importance pour les jours à venir, et principalement pour le 27 novembre prochain, date de la grande manifestation prévue tant à Paris qu'en province. Le 25 novembre, 25 des 67 lycées parisiens sont en grève, l'académie de Versailles compte une vingtaine de lycées mobilisés et celle de Créteil totalise 20 lycées perturbés. La province n'est pas en reste : à Grenoble, 6 lycées sont en grève, Lyon en dénombre 7, Toulouse, 2. Caen, Troyes, Rennes, Orléans, Lille, Saint-Nazaire, Rouen et Clermont-Ferrand ne sont pas épargnées².

¹ *Le Monde* du 24 octobre 1986.

² *Libération* du 26 novembre 1986.

III. LE CALME AVANT LA TEMPÊTE (23 - 27 NOVEMBRE)

Les quelques jours qui précèdent la première grande manifestation offrent à tous les protagonistes de la crise une sorte de pause qui permet de faire le bilan de la situation.

Lors des États généraux, la grève ne touche qu'une minorité d'universités. En effet après Villetaneuse (Paris XIII), Jussieu (Paris VI et VII), Censier (Paris III), Vincennes-Saint-Denis (Paris VIII), Paris XII, Tolbiac (Paris I), Nanterre (Paris X) rejoignent le mouvement. Seules La Sorbonne (Paris IV), Assas (Paris II) et Dauphine (Paris IX) ne bougent pas.

Le lundi 24 novembre, après Caen, Dijon et Amiens, les universités provinciales débrayent également :

Saint-Etienne	Rouen	Metz
Grenoble II	Grenoble III	Rennes II
Nancy	Toulouse II	Reims
Strasbourg	Aix-Marseille	

Le mardi 25, la grève mobilise encore un peu plus :

Grenoble I (Sciences et médecine)	Tours (sauf Droit)
Toulouse I (Lettres)	Rennes I (Sciences sauf 2 nd cycle)
Toulouse II (Sciences)	Brest (Lettres)
Toulouse III (Sciences sociales)	Le Mans (Lettres, Sciences)
Nantes (Lettres, Droit, Sciences éco, Sciences)	Dijon (sauf Med. et Pharm.)
Bordeaux (Lettres, Droit, Sciences)	Pau (Lettres, Droit, Sciences)
Limoges (Lettres)	Lille
Nice (Lettres, Sciences, Droit, Dentaire)	Montpellier ¹

Le mouvement s'étend et s'installe. Il touche plus volontiers les premiers cycles singulièrement concernés par le projet de loi. Les universités de lettres sont également plus sensibles au mot d'ordre de grève, au même titre que celles de sciences humaines. Toutefois, la très scientifique université d'Orsay (Paris XI) débraye aussi le 25 novembre. L'UNEF-ID, prépondérante dans la mise en place du mouvement, est encore à la manœuvre jusqu'à ce que s'organise la coordination nationale prévue le 27 au soir. L'UNEF-SE, par la voix de son président Patrice Leclerc dans *L'Humanité*², annonce que le 27 doit être une réussite. La position de Patrice Leclerc n'est pas aisée. Comme il l'a raconté lors d'une journée d'étude sur le "mouvement Devaquet"³, son syndicat a mis du temps à se lancer dans le mouvement,

¹ *Le Matin de Paris* du 24 novembre 1986.

² *L'Humanité* du 24 novembre 1986.

³ Débat organisé par AAUNEF, la Cité des mémoires étudiantes et le GERME, "Devaquet si tu savais", le 3 décembre 2016, Paris.

d'autant que Patrice Leclerc n'est pas sur la même ligne que ses camarades qui n'ont de cesse de vouloir saborder le mouvement naissant, en particulier à Villetaneuse. Si Patrice Leclerc parvient à convaincre les membres du syndicat, celui-ci veut faire cavalier seul en programmant les assises nationales de lutte les 29 et 30 novembre 1986.

Nul ne peut ignorer ce mouvement et en envisager les conséquences. Toutefois, il semble que tous les politiques n'aient pas pris toute la mesure de l'ampleur du phénomène. Dans son numéro spécial, *Actuel* interroge Laurence Méhaignerie, la fille du ministre CDS de l'Équipement. Elève alors en hypokhâgne, elle s'engage dans le mouvement de grève de son établissement. Le soir du 25 novembre, les cadres CDS, Adrien Zeller, Georges Chavanne, Jean Arthuis, Bernard Bosson et Jacques Barrot, dînent comme tous les mardis chez Pierre Méhaignerie.

"Ils en sont arrivés à parler de la loi Devaquet. Ils n'avaient pas l'air très au courant. Papa s'interrogeait : qu'est-ce qu'on va dire ? "¹.

Dans l'entretien, Laurence Méhaignerie précise que leur seule préoccupation du moment s'avère être le nombre de personnes présentes à la manifestation du 27. En deçà de 35 000 personnes, le mouvement ne leur paraît pas significatif. Décidé à évoquer le problème avec René Monory, Pierre Méhaignerie suggère au ministre de l'Éducation nationale, le lendemain avant le Conseil des ministres, de retirer le projet².

Charles Pasqua lui aussi est sceptique. Au lendemain de la manifestation de la FEN, il convoque Robert Pandraud et Philippe Massoni³ : les Renseignements généraux avaient pronostiqué plus ou moins 10 000 participants, et selon le ministre de l'Intérieur, ils étaient 200 000⁴. Il demande alors au responsable des Renseignements généraux d'enquêter sur les universités, ayant fait constater par ses propres services que les étudiants mobilisés sont particulièrement jeunes et apolitiques, ce qui le trouble . Le lendemain, il tente de convaincre Jacques Chirac de retirer le projet de loi :

"Mon analyse tombe à plat ; elle provoque même quelques sourires apitoyés chez mes jeunes collègues du Gouvernement. [...] La position unanime exprimée est la suivante : il ne faut pas retirer le texte sous la pression de la rue. Je suis le seul hélas"⁵.

¹ *Actuel*, numéro spécial n° 87, janvier 1987.

² Henri Noguères, *Rapport de la Commission d'enquête de la Ligue des droits de l'homme*, p. 27.

³ Philippe Massoni est directeur central des Renseignements généraux au ministère de l'Intérieur.

⁴ Devant les députés de la Commission d'enquête, Philippe Massoni concède 40 000 manifestants. Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Philippe Massoni, p. 521.

⁵ Charles Pasqua, *Ce que je sais... I. Les Atrides 1974-1988*, Paris, Seuil, 2007, p. 196.

L'analyse ne convainc pas plus René Monory que Jacques Chirac, d'autant que pour ce dernier, contredire son ministre de l'Éducation nationale lui ferait prendre le risque de perdre un soutien UDF de poids lors des prochaines présidentielles¹.

Le Parti socialiste est-il plus convaincu de la pérennité du mouvement et de son attitude à son égard ? Rien n'est moins sûr. Le soir des États généraux, Thaïma Samman rencontre Lionel Jospin dans une fête organisée par le PS du Val-d'Oise. Il lui confie qu'il est surpris par le mouvement et même enthousiaste, mais "réservé quant aux prises de positions que peut adopter publiquement le parti"². L'heure est à l'hésitation entre soutien et peur de la récupération.

Plus surprenante est sans doute l'attitude de Raymond Barre qui, bien que tout à fait silencieux face aux événements, occupe l'esprit de certains chroniqueurs. En effet, la crise universitaire peut créer un vide, un espace dans lequel l'ancien Premier ministre trouverait bien sa place, d'autant qu'un sondage de l'IFOP lui donne 53 % d'opinions favorables. Or, Raymond Barre a beaucoup théorisé sur le danger de la cohabitation. Celle-ci n'a toutefois pas donné, en apparence, de signes de faiblesse tant à l'Élysée qu'à Matignon. Depuis huit mois, le climat est même plutôt favorable à Jacques Chirac. Par exemple, face au terrorisme, qu'il soit d'origine moyen-orientale (Fractions armées révolutionnaires libanaises) ou nationale (Action directe) les membres du Gouvernement, tout comme l'Élysée, serrent les rangs³. Depuis le début de la cohabitation, François Mitterrand observe le silence. Mais cette période de calme (peut-on parler d'état de grâce pour Jacques Chirac ?) c'est-à-dire ce laps de temps post-législatives, laisse bientôt la place au temps pré-présidentielles. Dès lors, le président de la République sort discrètement de sa réserve. La petite phrase d'Auxerre en est une preuve.

Un second écueil mine le déroulement serein de la cohabitation : le parti du Premier ministre. L'omniprésence du RPR porte ombrage aux membres UDF de la coalition. La défiance envers le RPR se manifeste même chez les proches soutiens libéraux. En août 1986, au cours d'un dîner avec Jacques Chirac, François Léotard se plaint amèrement :

"Cela commence à bien faire. On a gagné ensemble mais vous n'arrivez pas à vivre l'alliance. Vous autres RPR, vous vous comportez comme les Soviétiques qui aiment dire : Tout ce qui est à vous est à nous, et tout de ce qui est à nous est négociable"⁴.

¹ "De tous les chefs de file du CDS, c'est le seul qui ne roule pas pour Barre", Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987, p. 496.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 18.

³ Jean-Jacques Becker, *Crises et alternances 1974-2000*, Paris, Seuil, 2002, p. 407.

⁴ Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987, p. 498.

Ce sentiment d'amertume s'accroît lors des débats sur le redécoupage électoral. Si l'ensemble du travail de "chiracutage"¹ de Charles Pasqua semble épargner les caciques de l'UDF dans leurs fiefs respectifs, il favorise largement le RPR en nombre de voix : "on voit bien qui tient les ciseaux du découpage", remarque Jean Lecanuet². L'UDF est alors dans une posture de plus en plus malaisée, sa survie ne s'envisage qu'au travers d'une victoire aux présidentielles, c'est-à-dire derrière Raymond Barre.

Si le cortège de la FEN a sans doute redonné un peu de vigueur à la gauche, dans ce qu'elle considère comme une petite revanche sur 1984, elle n'est pas encore en mesure de donner des gages suffisamment forts pour réconcilier son électorat, affaibli par une position dominante de la droite et de l'extrême droite dans le pays. Quant à François Mitterrand, rien ne dit à la veille du mois de décembre 1986 qu'il sorte indemne de la cohabitation et qu'il soit capable de se présenter et de gagner les élections. Sans pouvoir présager de ce qui va se passer dans les jours à venir, Raymond Barre voit se profiler un espace politique possible.

Dès le 22 novembre, Alain Devaquet et René Monory décident d'investir les médias. Le 24 au matin sur la radio périphérique *RMC*, Alain Devaquet s'entretient avec Yves Mourousi. Le lendemain, un duplex est organisé sur les ondes de *RTL*, entre Alain Devaquet et Isabelle Thomas. Enfin, le même jour, chez *Europe 1*, Jean-Pierre Elkabbach invite et confronte dans son émission *Découverte* Isabelle Thomas, Philippe Darriulat et des non-grévistes. Pour sa part René Monory est interrogé sur *Antenne 2* le 24 à 20h00 et plus tard dans la soirée sur *FR3* et *RTL*.

Ces gestes médiatiques font partie de la communication politique des responsables, des élus et des ministres. Il n'est donc pas surprenant de les voir investir les écrans de télévision, les ondes radio ou les pages des quotidiens. Pour autant, la multiplication de ces interventions donne à penser qu'ils sont face à une situation d'urgence. Au cœur de ces interventions, le ministre de l'Éducation nationale comme le ministre délégué reviennent inlassablement depuis le 22 novembre sur les trois points qui font débat chez les étudiants. Sur *Antenne 2*, Alain Devaquet reprend ces trois thèmes : les droits d'inscription sont modestes et certaines universités pourront les doubler à leur convenance ; les diplômes nationaux seront préservés, mais des enseignements spécifiques pourront être dispensés dans certaines universités ; et enfin, il n'y a pas de sélection à l'entrée des universités qui demeurent ouvertes à tous les bacheliers, mais sur la base de critères d'accueil déterminés par les universités en fonction de la logique

¹ Ce néologisme est de Laurent Fabius. Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 567.

² *Ibid.*

des études secondaires avec les études universitaires envisagées. L'intervention du ministre délégué est sobre, la séquence a été enregistrée la veille et ne dure qu'1 minute 13. Le 24 novembre, sur la même chaîne et à la même heure, le ministre de l'Éducation nationale s'adresse en direct aux spectateurs. Interrogé cette fois par Paul Amar et Bernard Rapp, l'intervention est plus longue (6 minutes 15). Moins synthétique, René Monory débute par la volonté de rétablir la vérité, puis il revient sur les trois points sensibles du débat. Paul Amar reprend alors les arguments des étudiants et lui demande si les universités pourront choisir leurs étudiants. Sans répondre directement, il précise que 30% des étudiants sortent de l'université après les trois premiers mois. Puis, il revient sur la nécessaire orientation. Sur les diplômes nationaux, René Monory affirme que cette disposition existait dans la loi Savary : "Il n'y a absolument rien de changé."

Une fois de plus le journaliste se fait candide : "Êtes-vous prêt à revoir votre copie ?". Le ministre devient plus souple et reconnaît qu'elle est déjà revue, mais qu'il est aussi prêt à l'amender à nouveau. Un travail qu'il peut partager avec l'Assemblée nationale qui examine la loi dans trois jours. Enfin, à l'évocation d'un nouveau Mai 1968, René Monory cherche à apaiser la situation et se fait pédagogue sur un ton très paternaliste :

"Qu'ils écoutent [les étudiants] ce qu'on leur dit et peut-être que l'information qui vient de chez nous est peut-être plus juste que celle qui vient d'ailleurs".

Alain Devaquet et René Monory tentent par le biais des médias d'anticiper sur ce qui est en train de grandir dans les universités, mais ils ne possèdent pas la totale maîtrise des éléments de compréhension de ce mouvement. Celui-ci n'a pas encore montré ses réelles capacités de mobilisation et a surgi dans la vie politique française avec ce caractère imprévisible qui a surpris tout autant les journalistes que les hommes politiques ou les parents. Or, il semble que ces hommes politiques n'aient pas eu toutes les informations nécessaires. Il apparaît que personne, y compris les antennes de l'État que sont les services d'informations et de renseignements, n'ait pris au sérieux ce qui s'organise dans les universités. Charles Pasqua se plaint que les estimations relatives à la manifestation de la FEN soient erronées : pourtant, le ministre de l'Intérieur, comme le Premier ministre et le président de la République, est informé par la direction centrale des Renseignements généraux, en l'occurrence Philippe Massoni et par le Préfet de police Jean Paolini¹. Michel Lacarrière, directeur des Renseignements généraux à la

¹ Jean Paolini est nommé une première fois Préfet de police de Paris, en 1973. En 1986, après la démission du Préfet de police Guy Fougier, Jacques Chirac avance le nom de Jean Paolini, mais l'Élysée refuse. Devant la réaction violente de Jacques Chirac, François Mitterrand cède et Jean Paolini occupe le poste jusqu'en 1988.

préfecture de Police, explique le cheminement de ses notes qu'il remet à Philippe Massoni et Jean Paolini¹:

"Je ne rédige pas de note à l'attention du ministre en particulier mais à l'attention de ma hiérarchie qui, ensuite, en fait l'usage qu'elle juge bon"².

Pour sa part, Alain Devaquet reconnaît qu'il n'a reçu les notes des Renseignements généraux qu'à partir des 23, 24 et 25 novembre³. Mais il est important de comprendre dans quel état d'esprit Alain Devaquet vit ces quelques jours avant les grandes manifestations. Il explique qu'affronter la réaction étudiante fait partie de la pratique politique de tout ministre de l'Enseignement supérieur. Or, celle-ci, depuis le printemps, n'a pas été excessives :

"La partie étudiante des manifestations qui ont eu lieu le 27 et le 4 est bien inférieure à celle qui a été dans toutes les manifestations qui ont eu lieu depuis trente ans. En ce qui concerne les universitaires, les professeurs, il n'y a pas eu de grande mobilisation, sinon quelques présidents d'universités ; en tout cas, pas un grand mouvement"⁴.

Concentré sur son domaine et sur ses préoccupations, le ministre délégué ne voit pas monter l'agitation lycéenne qu'il estime *a posteriori* à près de 70 % de la mobilisation :

"Ce n'est que quelques jours après, vers le 24, 25 et en particulier le 27, que j'ai pris conscience – et semble-t-il, personne n'en n'avait pris conscience, ni les RG, ni les recteurs – du rôle du mouvement lycéen. Personne ne l'avait prévu. Moi non plus⁵."

À l'instar d'Alain Devaquet, Charles Pasqua reconnaît : "Tout le monde a été pris au dépourvu, y compris les organisateurs."⁶

¹ "La direction des Renseignements généraux de la préfecture de Police [...] est rattachée hiérarchiquement au Préfet de police et, en tant que telle, contribue, comme les autres directions, à la prévention de l'ordre public dans la capitale ; d'autre part, elle constitue l'une des directions régionales de la direction centrale des Renseignements généraux. Elle est donc soumise à une double hiérarchie." Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Michel Lacarrière. Annexes, tome III, p. 547.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, *ibid.*, p. 566.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Alain Devaquet. Annexes, tome II, p. 63.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850. *ibid.*, p. 65.

⁵ *Ibid.*

⁶ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Charles Pasqua. Annexes, tome II, p. 81

CHAPITRE XVIII

LES GRANDES MANŒUVRES DES LYCÉENS ET DES ÉTUDIANTS. (26 ET 27 NOVEMBRE 1986)

I. LA MANIFESTATION DU JEUDI 27 NOVEMBRE : LE POINT CULMINANT¹ OU LE POINT DE BASCULE ?

"Il faut qu'on soit au moins 50 000" : c'est le mot d'ordre de Philippe Darriulat². Or, l'organisation à Paris d'une manifestation de cette ampleur nécessite une infrastructure très particulière. Deux jeunes hommes vont apparaître à cette occasion : Philippe Campinchi et Alain Bauer.

Philippe Campinchi fête ses 23 ans le lendemain de cette première manifestation. Né à Mâcon (Saône-et-Loire), il déménage ensuite en 1969 à Melun (Seine-et-Marne) où il poursuit sa scolarité secondaire. À l'âge de 15 ans, il s'engage dans les rangs de l'OCI par le biais de sa professeure de français en classe de seconde. Il est élu en 1981 à la Fédération nationale des délégués de classe, ébauche d'une structure syndicale lycéenne chapeautée par l'UNEF et l'OCI.



Philippe Campinchi en 1986³.

¹ Dans son ouvrage, Alain Devaquet utilise cette métaphore en allemand : "Höhepunkt". Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Odile Jacob, Paris, 1987, p. 240.

² *Libération* du 22/23 novembre 1986. C'est aussi ce qu'affirme David Assouline. David Assouline, entretien du 5 octobre 2016.

³ <https://images.app.goo.gl/sGpApRBZnT73MPe9A>, consulté le 29 septembre 2017.

Une fois son baccalauréat obtenu, il tente de préparer un diplôme d'éducateur. Pendant deux ans, entre 1983 et 1985, il dirige la Commission jeunes des lambertistes. À ce titre, il côtoie les membres de l'UNEF. Il abandonne son diplôme d'éducateur et s'inscrit en histoire à Paris I (Tolbiac), mais de son propre aveu, il ne fait rien ! Deux choses le mobilisent au-delà de ses études : ses tâches de syndicaliste et son service militaire, qu'il doit faire avant de se faire "réformer pour épilepsie"¹. De plus, la scission qui se profile au sein de l'OCI occupe une grande partie de son temps. Il accompagne alors Philippe Darriulat et Jean-Christophe Cambadélis ainsi que de nombreux membres de la Fédérale étudiante de l'organisation trotskiste au Parti socialiste :

"Année universitaire 86/87, il faut y aller ! Je fais le début des trois trimestres. Novembre 86, grand mouvement étudiant. Et dans ce mouvement, quand il y a les États généraux de l'UNEF le 22 novembre 86, je m'occupe d'accueillir, parce qu'en réalité, tout de suite il y a des milliers de lycéens qui viennent, et je suis en concurrence avec des gens de la LCR pour avoir un contrôle sur ça"².

Cette journée du 22 novembre le propulse de fait comme "ministre de l'Intérieur"³ du mouvement. Cette appellation est inventée par les journalistes d'*Actuel*, qui lui reconnaissent son caractère lucide, son sang-froid et son "étonnante capacité de manœuvre" ; une réputation qu'il s'est forgée lors du grand concert de SOS Racisme à la Bastille du 14 juin 1986 et par la participation au SO de la fête annuelle de Force ouvrière⁴. C'est pourquoi, Philippe Darriulat lui confie la tâche de négocier et de déposer l'autorisation de manifestation à la préfecture de Police.

L'autre personnage est Alain Bauer. Il est né à Paris le 8 mai 1962. Ses parents sont gérants d'une petite société de textile. Élève au lycée Louis Arago, puis au lycée Simone Weil à Paris, il s'engage en 1977 au Parti socialiste et rejoint les réseaux des jeunes rocardiens. Il obtient son baccalauréat en 1980

"On était déjà très sociaux-démocrates, pas très refaiseurs de monde. L'autogestion, on n'y croyait pas nous-mêmes. Notre référence, c'était Mendès France, pas Lénine ou Trotski"⁵.

¹ Philippe Campinchi, entretien INRP/SHE du 29 mars 2004.

² *Ibid.*

³ *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Philippe Campinchi. Annexes, tome II, p. 412.

⁵ Ariane Chemin, "Valls, Bauer, Fouks, le pacte de Tolbiac", *Le Monde.fr* du 26 novembre 2012, consulté le 2 octobre 2017.

Outre son engagement politique, Alain Bauer entre au Grand Orient de France l'année de son bac, ce qui en fait un très jeune initié. Sa démarche spirituelle est mal perçue par ses camarades syndicalistes. Isabelle Thomas en parle ainsi :

“Je parle des rocardiens présentés par Bauer qui croit toujours que l’entregent, la discussion entre gens raisonnables, les Francs-macs, les machins, les trucs et les bidules, ça va faire qu’on va s’arranger”¹.



Alain Bauer en 1986².

Il s'inscrit en droit à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne et prépare un DESS de politique publique et gestion des organisations. Arrivé à l'université, il prend sa carte à l'UNEF-ID au moment du congrès de réunification et se range aux côtés de la tendance PLUS, qui rallie la majorité trotskiste. Membre de la Commission administrative nationale, il rejoint ensuite le bureau national³.

"Nous étions idéologiquement des rocardiens et politiquement des miterrandistes", confirme Fouks. Prêts à tout, y compris à accepter de devenir les paravents de ces lambertistes sulfureux"⁴.

Diversement apprécié, souvent perçu comme un manipulateur, Alain Bauer obtient le statut de responsable de la Commission de contrôle de l'UNEF-ID, poste éminemment politique.

¹ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

² Image extraite du film "Devaquet , si tu savais..."

³ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

⁴ Ariane Chemin, "Valls, Bauer, Fouks, le pacte de Tolbiac", *Le Monde.fr* du 26 novembre 2012, consulté le 2 octobre 2017.

Toutefois, il est reconnu pour ses qualités de négociateur mais aussi pour l'importance de son entretient. À l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, il est élu vice-président étudiant chargé des affaires générales, administratives et financières de 1982 à 1989 et membre du Conseil de la Chancellerie des universités de Paris de 1983 à 1989¹.

"Celui que ses amis surnomment le plus beau cumulard de l'UNEF, est un rocardien convaincu, spécialiste des contacts officieux, il connaît parfaitement bien le dossier universitaire. Il est vice-président de l'université Paris I, donc un interlocuteur certain"².

Une première coordination parisienne se réunit le 24 novembre 1986 à 18h00 à Paris I Panthéon, afin de fixer les modalités techniques de la manifestation du 27. Selon la décision des États généraux concernant cette réunion, chaque université parisienne doit envoyer 5 ou 6 délégués. Ceux-ci sont accueillis par Alain Bauer, qui prend la parole en tant que vice-président de Paris I, puis ils s'expriment les uns après les autres, en fonction du numéro de leur université (Paris I, Paris II, Paris III, *etc.*). Philippe Campinchi lit la résolution qu'il a rédigée sur l'organisation³. Il est ainsi désigné (et non pas élu) comme le responsable du service d'ordre qui à cette occasion prend la dénomination de "service technique"⁴.

La banderole de tête doit être la plus simple et la plus percutante : par souci d'indépendance, et se voulant rassembleur, le message en est le suivant :

"UNITE ÉTUDIANTS-LYCÉENS. RETRAIT DU PROJET DEVAQUET"

Aucun sigle n'apparaît sur celle-ci, pas plus qu'il n'y a de badges ni de voiture son. Respectant cette décision, l'UNEF-ID décide qu'aucun autocollant ne fleurira sur les poitrines de militants, mais l'UNEF-SE s'oppose à ce principe. Ils obtiennent l'autorisation d'arborer leurs couleurs, mais sans cortège spécifique, ni banderole⁵.

L'ordre de la manifestation est le suivant : les universités doivent se positionner selon leur numéro, puis les lycéens et enfin les associations qui soutiennent le mouvement. Chaque université est invitée à constituer son propre service d'ordre, lesquels doivent se réunir le 26 afin de se regrouper en SO central. Ce SO est composé de groupes de garçons dont certains sont membres d'un club de rugby, mais aussi de filles. Leurs noms retiendront l'attention des

¹ Site de *La République des lettres*, consulté le 3 octobre 2017.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 24.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Philippe Campinchi. Annexes, tome II, p. 412.

⁴ Julien Dray *op.cit.*, p. 67.

⁵ Julien Dray *op.cit.*, p. 68.

journalistes : les Bozos de Tolbiac, les Schtroumpfs de Jussieu, les Gargamels, les Jihads¹ et les Bisounours de Créteil². Les SO ont une double fonction : protéger l'université pendant les AG, et plus tard au cours de l'occupation des locaux et assurer la protection des cortèges des étudiants de leur université pendant les manifestations. Enfin, cinq délégués, dont Philippe Campinchi sont mandatés pour se rendre à la préfecture le 25 novembre à 15h00, pour y déposer la demande d'autorisation de manifester.

A. L'ORGANISATION CONJOINTE DE LA MANIFESTATION AVEC LA PRÉFECTURE DE POLICE

Le 25 novembre 1986, les délégués se rendent à la préfecture de Police. Là, ils rencontrent Jacques Spinosi. Il est le sous-directeur des services de la voie publique à la direction de la Sécurité publique de la préfecture de Police. À ce titre il coordonne les sous-directeurs chefs de district, les commissaires des vingt arrondissements de la capitale, en mettant en place les quadrillages des points sensibles : anti-délinquance, anti-attentats. Il a également la charge des manifestations de voie publique³. Ensemble, ils étudient le déroulement de la manifestation. Jacques Spinosi insiste sur le fait qu'ils doivent être maîtres du cortège et que les forces de l'ordre ne sont pas là pour mettre une entrave à la manifestation. Le départ du cortège est prévu place de la Sorbonne, il doit emprunter ensuite le boulevard Saint-Michel, le boulevard du Montparnasse, le boulevard des Invalides et se disloquer sur l'Esplanade des Invalides, derrière l'Assemblée nationale. Le fait que le parcours se résume à "de la Sorbonne à l'Assemblée nationale" va être la source d'une énorme méprise. Sur ce lieu précis de dispersion, les avis divergent. Selon Philippe Campinchi, la taille de l'esplanade les angoisse : "son ampleur rend l'espace incontrôlable"⁴. Jacques Spinosi a une autre approche :

"C'est moi qui ai étudié avec eux le déroulement de ces manifestations bien qu'à ce sujet mes initiatives aient été très minces et pratiquement nulles. En effet, pour chaque manifestation, ils m'ont imposé le point de rassemblement, le point de dispersion et même l'itinéraire, me mettant au pied du mur. Or, j'aurais préféré un autre lieu de dispersion"⁵.

¹ *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

² Julien Dray, *op.cit.*, p. 80.

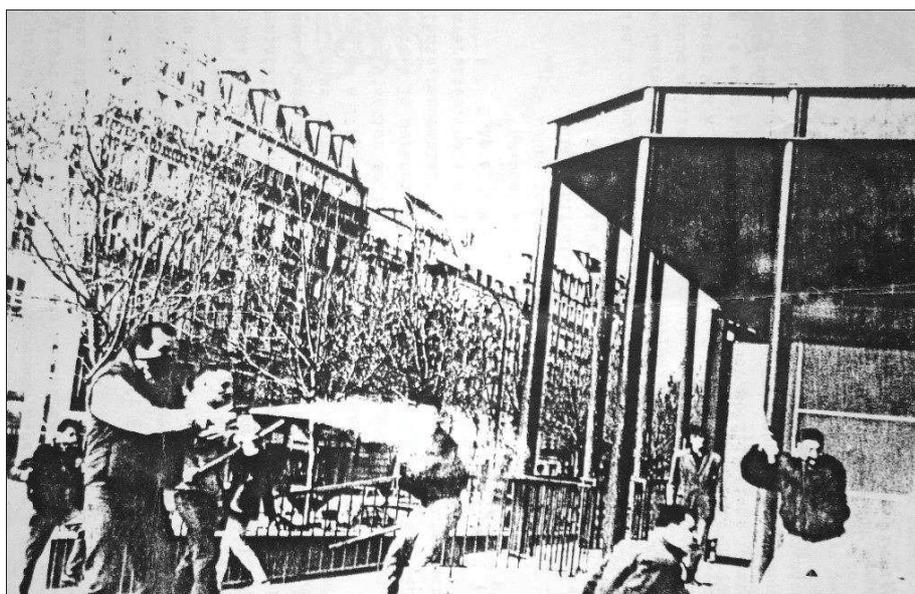
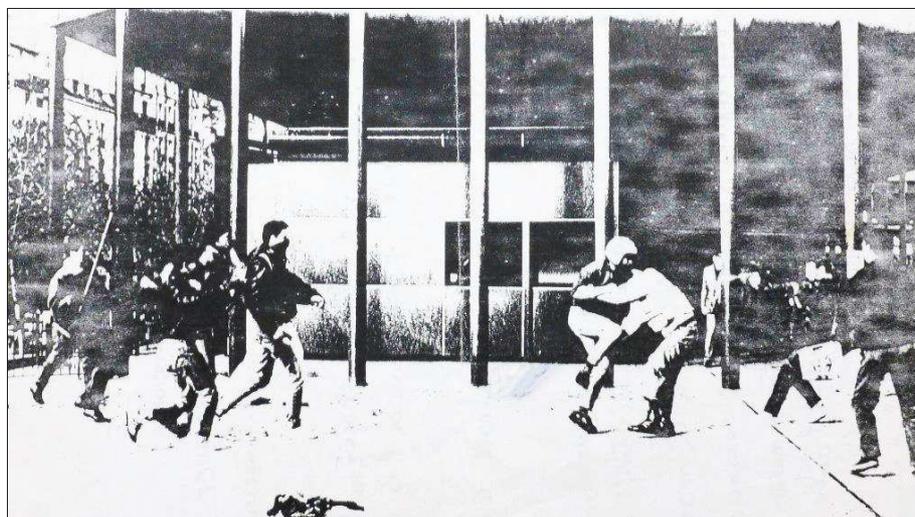
³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jacques Spinosi. Annexes, tome III, p. 619.

⁴ Henri Noguères, *Rapport de la Commission d'enquête de la Ligue des droits de l'homme*, p. 137.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, *op.cit.*, p. 620.

Sur le parcours, chaque détail compte. Une équipe d'étudiants a préalablement étudié l'itinéraire et a repéré les dangers potentiels : les chantiers dans lesquels des provocateurs pourraient trouver des pierres, des briques ou des outils. Une autre crainte est présente : les groupuscules violents d'extrême droite implantés à Assas car la manifestation doit passer aux alentours de la faculté de droit, fief du GUD et d'autres organisations d'extrême droite. La crainte d'une agression est permanente chez les étudiants comme chez les militants. Et c'est précisément ce qui arrive la veille de la manifestation.

En fin de matinée, alors que la coordination étudiante de Jussieu est réunie dans l'amphithéâtre 34B en AG, un commando d'une trentaine d'hommes pénètre sur le campus, armés de battes de base-ball, casqués et le visage camouflé par un foulard¹.



Attaque de militants du GUD à Jussieu, le 26 décembre 1986 à 12 h 05².

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 74.

² Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité de la mémoire étudiante.

Agissant par petits groupes de cinq ou six, les assaillants reconnus comme militants du GUD frappent çà et là les étudiants qui circulent sur le campus et qui n'ont pas le temps de réagir. S'approchant de l'amphithéâtre 34B, ils commencent par casser les vitres de la salle. Des étudiants grévistes sortent de l'amphithéâtre et tentent de riposter. Quelque peu désarçonnés, les militants d'extrême droite lancent leurs bombes lacrymogènes, sans pouvoir allumer les cocktails Molotov qu'ils avaient prévu d'utiliser. Moins d'un quart d'heure après le début de cette opération, les assaillants lancent des tracts et s'enfuient en utilisant une camionnette garée rue Monge. Les tracts laissés derrière eux sont sans ambiguïté :

"L'extrême droite a prouvé qu'elle n'était pas un simple rassemblement d'histrions et de crânes rasés comme voudraient le montrer les médias. [...] Nous nous devons de lutter avec encore plus de vigueur et d'efficacité contre la vermine marxiste qui gangrène nos universités, en commençant par chasser de nos facultés l'UNEF et toute sa bande de lascars qui pourrissent l'esprit des étudiants"¹.

Seul un étudiant a été commotionné par un coup de batte de base-ball porté au visage et transporté à l'Hôtel-Dieu. Les autres étudiants ont été incommodés par les gaz lacrymogènes. Les dégâts matériels sont limités : quelques vitres cassées².

Après cette agression, Philippe Campinchi est inquiet. Il faut être extrêmement vigilant. La tête de la manifestation est contrôlée par le SO central, mais la protection d'une manifestation de cette ampleur doit aussi se faire latéralement. Deux groupes s'en chargent : les Bozos et les Schtroumpfs épaulés par des patrouilles en vélomoteur³. Les points de rendez-vous sont déterminés pour tous les lycées parisiens et les établissements de banlieue ainsi que pour toutes les universités. Ces points de rassemblement sont répartis dans les 5^e, 6^e et 13^e arrondissements. Toutes ces négociations se déroulent dans la salle de contrôle et de commandement de la préfecture de Police. Jacques Spinosi et Philippe Campinchi discutent devant les écrans de télévision qui diffusent les images d'une manifestation spontanée de lycéens :

"On voit à chaque fois avec les forces de l'ordre comment on pourrait essayer d'organiser les trucs. C'était avec M. Spinosi qui était le responsable à la préfecture, et quand j'allais négocier avec lui, il y avait des télévisions derrière, parce qu'il y avait des manifestations officielles, mais il y avait tout le temps du mouvement, des manifestations sporadiques, et M. Spinosi me disait : "M. Campinchi, qu'est-ce que voulez qu'on fasse, vous contrôlez rien !". Et c'est vrai qu'on contrôlait rien du tout, en plus c'était incontrôlable"⁴.

¹ Henri Noguères, *Rapport de la Commission d'enquête de la Ligue des droits de l'homme*. Annexe n° 21, p. 158.

² *Ibid.*, p. 50-52.

³ *Ibid.*, p. 138.

⁴ Philippe Campinchi, entretien INRP/SHE du 29 mars 2004.

Sur le terrain, les tâches sont partagées. Alain Bauer précède la tête de la manifestation, et Philippe Campinchi passe de groupe en groupe tout au long du parcours.

Quelle sera le nombre de manifestants ? Cette question a du sens pour tout le monde : pour les étudiants qui jouent toute leur crédibilité sur la réussite et le suivi du mouvement ; pour le Gouvernement aussi, qui mal informé, n'a pas pris toute la mesure des mobilisations dans les universités et les lycées, pas plus que de l'ampleur de la manifestation de la FEN. Pour Philippe Massoni, le chiffre de fréquentation qu'il fait remonter au ministère est évalué, le 26 novembre, entre 20 000 à 25 000 participants. Mais ces chiffres sont réévalués le 27 novembre au matin à hauteur de 40 000 à 50 000 par les services de Jean Paolini et corroborés par ceux de Michel Lacarrière.

B. LA MANIFESTATION (27 NOVEMBRE 1986)

C'est une incroyable pagaille ! L'ordre préétabli par le service technique de Philippe Campinchi ne résiste pas à la fougue juvénile qui envahit le Quartier latin. Le carré de tête rangé derrière la banderole qui barre le boulevard Saint-Michel est vite noyé dans une marée humaine. Les lycéens et les étudiants ont redoublé d'imagination pour la confection des panneaux et banderoles¹. C'est vraiment une joie "bon enfant" qui prédomine dans cette manifestation. Un flot incessant défile pendant plus de six heures durant², sans le moindre dégât, ni la moindre altercation. Les forces de police en faction le long du parcours sont régulièrement interpellées : "CRS avec nous, tes enfants sont dans la rue !". Pourtant habitué des manifestations, David Assouline est surpris :

"C'est-à-dire que toute de suite, c'est assez particulier, ça ne ressemblait à rien de ce qu'on avait vu avant. Ce n'était pas une radicalité politique comme dans les années soixante-dix, assez gauchiste. [...] Dans cette manif, il y a cette joie, très positive, beaucoup de joie, un débordement déjà avec beaucoup de lycéens, qui sont très présents"³.

¹ Voir annexe n° 8.

² *Le Monde* du 29 novembre 1986.

³ David Assouline, entretien du 5 octobre 2016.

Tout au long du parcours, les journalistes interrogent les étudiants et les lycéens. Les thèmes les plus souvent abordés relèvent d'une sourde angoisse de l'avenir. Cette loi leur apparaît comme un barrage supplémentaire :

"L'avenir n'est déjà pas rose, et on nous met des bâtons dans les roues. Nous sommes les enfants de la crise, on nous avait dit de faire des études pour avoir un bon métier et maintenant on rajoute des obstacles"¹.

La crainte de la récupération politique est également omniprésente. En réponse aux accusations à peine voilées de René Monory d'une manipulation venant des socialistes, et encore moins voilées de certains membres de la majorité, la foule des jeunes manifestants répond que le mouvement est étudiant, mais pas politique. "Nous, on se manipule tout seuls" peut-on lire sur une pancarte². Soucieux d'éviter tout amalgame, un double cordon "sanitaire" isole les syndicats du reste de la manifestation, lesquels sont passablement sifflés. Les étudiants les considèrent comme dangereux, accusation mal vécue par les militants du SNES présents :

"Mais ça fait six mois qu'on se bat contre Devaquet, on peut aider. Depuis quand les syndicats discréditent-ils les mouvements populaires ?"³.

L'apolitisme est franchement revendiqué : "On est contre Devaquet, mais on n'est pas contre Chirac", dit une étudiante de 20 ans qui explique qu'elle était déjà dans la rue contre la loi Savary. Plus loin, un autre raconte qu'il était à Versailles en 1984 pour protester avec ses parents, et qu'aujourd'hui, il défile parce qu'il est "pour la liberté et le droit de choisir son école ou sa fac"⁴.



Antenne 2, journal télévisé de 20h00 du 27 novembre 1986.

¹ *Libération* du 28 novembre 1986.

² *Le Monde* du 29 novembre 1986.

³ *Libération*, *op.cit.*

⁴ *Ibid.*

Si la crainte de la récupération est visible depuis le début du mouvement, l'amalgame avec Mai 1968 l'est tout autant, alors qu'un panneau photographié et filmé par tous les journalistes présents, annonce : "68 c'est vieux, 86, c'est encore mieux." Au-delà du slogan, le sujet est souvent au cœur du débat. Rien ne ressemble à Mai 1968, les étudiants sont mêmes très rétifs à l'idée qu'on puisse associer leur combat à ceux de leurs aînés :

"Pour moi, 1968, ce sont mes tantes qui m'ont tamponné d'histoires d'anciens combattants toute ma jeunesse"¹.

Mais c'est aussi l'échec de la bouffée révolutionnaire dont se moquent les étudiants. De toute façon, pour eux, les modalités du combat engagé ne sont pas comparables :

"Quand on voit ce que les soixante-huitards sont devenus ! Ils sont rentrés dans le système pire que les autres ! On ne veut pas tout casser. On veut simplement améliorer la société actuelle"².

Ironie de l'histoire, Daniel Cohn-Bendit regarde passer la manifestation sans être reconnu par les plus jeunes. En effet, à la demande de la revue *Actuel*, l'ancien leader de Mai 1968 est allé discuter la veille à Nanterre. Alors qu'il arrive sur le campus, les réactions sont mitigées à l'égard de "papy Dany" et une grande partie des étudiants présents dans l'amphithéâtre n'apprécie ni ne goûte l'initiative de sa visite.

Toutefois, au-delà de cette présence, la référence à Mai 1968 reste prégnante ; Philippe Darriulat lui-même ne peut pas s'empêcher de comparer :

"Vous avez sous les yeux la plus grande manifestation de la jeunesse depuis Mai 1968 ! C'est un démenti extrêmement fort à tous ceux qui parlaient de manipulation"³.

Daniel Cohn-Bendit n'est pas le seul observateur de cette manifestation. Harlem Désir est également présent sur le trottoir devant les jardins du Luxembourg et affirme, satisfait :

"Votre mouvement est formidable, vous avez parfaitement raison, nous sommes évidemment avec vous"⁴.

¹ *Libération* du 28 novembre 1986.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

À 15h10, la tête de la manifestation arrive à hauteur du carrefour de Port-Royal, non loin de la rue d'Assas. À ce moment-là, les Bozos et les Schtroumpfs, prévenus des intentions du GUD, rentrent en contact avec près de 300 éléments de l'organisation d'extrême droite¹ fortement armés, postés là afin de "protéger" l'accès à l'université de droit. À plusieurs reprises, les éléments du GUD chargent le SO étudiant. Rue Bara, plusieurs cocktails Molotov sont lancés sur eux, sans grande efficacité (un cocktail explose sur le balcon du premier étage d'un immeuble, un deuxième se vide sur son lanceur et le brûle). Pendant près de 20 minutes, le SO étudiant repousse les charges et évite le corps à corps. Les CRS arrivent et chargent² les militants du GUD qui se replient dans l'université. "Après la manif, les communistes vont attaquer"³, prétendent-ils. Selon le témoignage de Philippe Campinchi, les forces de l'ordre ne seraient intervenues qu'une heure après le début de l'altercation⁴.

Alors que les premiers rangs de manifestants arrivent sur l'Esplanade des Invalides, d'autres piétinent encore place de la Sorbonne. Or, il faut se souvenir qu'en fin de matinée, les évaluations quant au nombre possible de participants se situent aux alentours de 40 000 à 50 000. Ce sont 92 000 à 100 000 jeunes gens qui ont défilé⁵.

Le public manifestant est très jeune, puisqu'il est constitué à 70 % de lycéens. Pour l'essentiel d'entre eux cette manifestation est une première : ils ne sont que 9 % à avoir déjà manifesté⁶. Lassés d'attendre et peu rompus à la pratique de la manifestation, ils décident de prendre des chemins de traverse pour atteindre ce qui est dans leur esprit le but final du parcours : l'Assemblée nationale.

"Cet éclatement s'est produit parce que le service d'ordre étudiant n'était pas assez expérimenté. Ils attendaient 50 000 personnes, mais pas 100 000. Ils ont traîné avant de partir, alors que je leur avais recommandé le contraire. Un défilé, c'est comme un ruisseau : si cela coule bien, il n'y a pas de problème ; mais vous placez un obstacle, cela déborde et il y a une inondation. Il fallait absolument que cela ne s'arrête pas. D'ailleurs, je communiquais avec l'officier en tête et je m'époumonais en leur disant d'avancer"⁷.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Robert Bonnet. Annexes, tome III, p. 687.

² Il y a deux compagnies de CRS en faction près d'Assas. Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Robert Bonnet. Annexes, tome III, p. 683.

³ *Libération* du 28 novembre 1986.

⁴ Henri Noguères, *Rapport de la Commission d'enquête de la Ligue des droits de l'homme*, p. 139.

⁵ Ces chiffres sont ceux avancés par la police. Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*. *op.cit.*, p. 535.

⁶ Alain Borderon, *Une jeunesse dans la crise, les nouveaux acteurs lycéens*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 34.

⁷ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jacques Spinosi. Annexes, tome III, p. 623.

Du Quartier latin, les étudiants et les lycéens se sont dirigés vers l'Assemblée nationale en utilisant les quais de la rive droite comme de la rive gauche, ils ont emprunté les berges de la Seine, les rues Saint-Dominique, de Lille et de l'Université. Certains ont pris le métro et tout naturellement sont sortis à la station "Assemblée nationale."

Sur le quai Malaquais, des manifestants sont redirigés, pendant plus d'une heure¹ vers la rue des Saints-Pères par les hommes de Robert Bonnet². Mais arrivés sur le boulevard Saint-Germain, ils rejoignent la foule ceux qui l'ont emprunté. Compte tenu de sa masse, les policiers, qui n'ont pas les forces nécessaires pour la stopper, sont obligés de la laisser passer. Le commissaire Michel Arzel³, en faction à l'Hôtel de ville, est appelé en renfort à 14h30 parce qu'une partie des manifestants débordent de l'itinéraire prévu (à 14h30 la tête de la manifestation vient de démarrer). Il se dirige vers le square Boucicaut, mais pour cela, il doit à deux reprises faire traverser le corps du cortège par une CRS (trois véhicules lourds, deux légers et une voiture). Puis il doit se rendre aux Invalides, en traversant le boulevard des Invalides.

"Arrivé à deux cents mètres de celui-ci, j'ai constaté qu'il était impossible de traverser le flot des manifestants : c'était courir aux incidents ; je l'ai fait savoir, et je suis resté là après une manœuvre délicate de demi-tours dans des petites rues. On m'a demandé ensuite à 16h34 de venir en renfort devant l'Assemblée nationale. La progression n'était pas facile et nous sommes arrivés à l'Assemblée à pied. Nous y sommes restés jusqu'à 20 heures"⁴.

Mais lorsque le commissaire Arzel arrive devant l'Assemblée nationale, il constate que la place est déjà envahie de manifestants. La situation est donc complexe mais pas inédite. Près de 90 000 manifestants arrivent sur l'esplanade et s'arrêtent devant le barrage installé sur le quai d'Orsay. De l'autre côté, face au pont de la Concorde, plusieurs milliers d'étudiants et de lycéens ont organisé un *sit-in* devant les grilles de l'Assemblée. Or, les militants rompus à la pratique de la manifestation parisienne savent qu'il est totalement exclu de stationner sur cette place depuis les événements tragiques du 6 février 1934 ; cependant les étudiants mobilisés contre la loi Savary en 1983 avaient déjà organisé un *sit-in* sur cette même place. Débordées de toutes parts, les forces de l'ordre donnent l'ordre de lever le barrage quai d'Orsay.

"Il y avait là en effet un escadron pré-positionné de 75 hommes. J'ai dû le retirer lorsque se sont produites d'importantes infiltrations à partir du boulevard

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Robert Bonnet. Annexes, tome III, p. 687.

² Robert Bonnet est commissaire divisionnaire, chef du 5^e district.

³ Michel Arzel est commissaire du V^e arrondissement.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Michel Arzel. Annexes, tome III, p. 696.

Saint-Germain, du Quartier latin et de la rive droite. [...] Les manifestants, d'ailleurs tout à fait paisibles, étaient nombreux autour du métro "Chambre des députés" et l'escadron était complètement encerclé. En accord avec l'État-major, j'ai décidé de le ramener, ainsi qu'une compagnie de CRS, tout contre la grille de l'Assemblée nationale pour protéger celle-ci au plus près"¹.

Mandatées par les États généraux, des délégations constituées d'étudiants parisiens et provinciaux doivent rencontrer les quatre groupes parlementaires du Parti communiste français, du Parti socialiste, de l'UDF et du RPR, les étudiants n'ayant pas souhaité discuter avec des élus du Front national. La distribution des rôles n'est pas anodine. Tout d'abord, il semble que les délégations aient été constituées durant la manifestation². Ensuite, en l'absence d'une authentique coordination, c'est encore l'UNEF-ID qui pilote l'opération et la répartition se fait en fonction des courants représentatifs du syndicat : Philippe Campinchi au nom de *Convergence(s) socialiste(s)*, rencontre le Parti socialiste, Daniel Cabieu le Parti communiste français en tant que représentant de la LEAS, Isabelle Thomas pour le compte de Questions socialistes, l'UDF, et David Assouline pour la LOR, et surtout parce qu'il est le porte-parole d'une des plus grosses universités parisiennes, s'entretient avec le RPR³.

Les socialistes Pierre Joxe, Louis Mexandeau, Jean-Claude Cassaing et Jean-Pierre Sueur reçoivent la délégation et Philippe Campinchi dans l'amphithéâtre Colbert de l'Assemblée nationale. Pierre Joxe y fait un cours de droit parlementaire sur la façon dont les élus vont s'opposer au projet qu'ils ne considèrent "pas acceptable ni amendable"⁴. Daniel Cabieu et les autres étudiants rejoignent, au 7^e bureau de l'Assemblée, les députés Guy Hermier, François Assenti, Jackie Hoffmann, Vincent Porelli et Gérard Bordu accompagnés de la sénatrice Jacqueline Fraysse-Cazalis pour le Parti communiste français⁵. Méfiants et soucieux de leur indépendance, les étudiants déclarent :

"Nous sommes d'accord pour être soutenus mais on ne veut pas jouer le jeu d'une organisation. [...] L'un des élus communistes rappellera un peu plus tard : "Nous n'avons pas attendu qu'il y ait une manifestation pour voter contre ce projet"⁶.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Patrick Bardey. Annexes, tome III, p. 671. Patrick Bardey est commissaire divisionnaire, chef du 6^e district.

² Didier Leschi, *Les stratégies syndicales étudiantes : l'UNEF-ID dans la crise de novembre-décembre 1986*, DEA d'Histoire contemporaine, Paris X Nanterre, 1986/1987, sous la direction de Jean-Jacques Becker.

³ Pour la majorité de l'UNEF-ID, la présence de la LOR est perçue comme pouvant être une concurrence possible à la LCR au sein du syndicat. Cécile Chambraud, "L'UNEF-ID dans le mouvement", *Politix* vol.1, n° 1 hiver 1988, p. 44-54.

⁴ *Le Matin de Paris* du 28 novembre 1986.

⁵ *L'Humanité* du 28 novembre 1986.

⁶ *Ibid.*

L'échange avec les élus du PCF s'avère sympathique et comme le note non sans malice *Le Matin de Paris*, un étudiant sans y prendre garde, pousse les limites politiques des députés communistes en leur demandant naïvement "d'agir conjointement avec les socialistes lors du débat de la loi à l'Assemblée nationale !"¹.

La rencontre avec les élus de l'UDF est plus tendue. Après une heure d'attente, la délégation est enfin reçue par deux "seconds couteaux" du parti. Le débat est stérile et l'un d'eux finit par avouer : "Vous savez que ce projet n'est pas le nôtre !"². David Assouline rencontre Bruno Bourg-Broc, Gérard Kuster et Eric Raoult. Le contact avec le RPR n'est pas plus aisé :

"Il y avait Bourg-Broc, enfin, qui avait balbutié quelques mots. Celui qui était un peu plus allant, c'était Raoult qui était jeune, mais qui faisait déjà un peu vieux. [...] il pensait avoir en face de lui des espèces de novices. Il me disait : "Ce que vous devez dire, c'est que si on fait ça c'est contre le chômage, c'est pour que vous ayez un emploi, ce n'est pas contre vous...etc."³.

En attendant le retour des délégations, les étudiants patientent devant les grilles du Palais-Bourbon. Attirés par la rumeur, plusieurs députés sortent en haut des marches. Inquiet, Bernard Pons proteste et s'en prend au préfet de Police qui a laissé les étudiants s'approcher si près de l'Assemblée⁴. Yvette Roudy descend les marches, s'aventure près des grilles où s'agrippent les manifestants, les CRS ayant abandonné le *no man's land* entre celles-ci et les jeunes gens. Elle entame un débat avec les étudiants. Elle est suivie de Georgina Dufoix qui interpelle un étudiant qui escalade les grilles : "Descend de là, tu vas te blesser !"⁵. Puis l'ambiance se tend brusquement. Jean-Marie Le Pen vient de faire son apparition en haut des marches. Il salue les étudiants des deux mains, mais aussitôt une forêt de majeurs se dresse vers le ciel, des cris et des noms d'oiseaux fusent, le *leader* du Front national répond par un bras d'honneur. Ulcérée, Paulette Nevoux, une députée socialiste, le traite de provocateur⁶, ce à quoi il répond qu'il n'a été hué et insulté que par les Maghrébins du premier rang, au sein duquel il a reconnu les provocateurs de SOS Racisme.

Seule ombre au tableau de cette manifestation reconnue comme étant bon enfant et pacifique : une petite centaine d'individus armés de manches en bois et de bouteilles tentent de provoquer des incidents.

¹ *Le Matin de Paris* du 28 novembre 1986.

² Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 85.

³ David Assouline, entretien du 5 octobre 2016.

⁴ *Le Matin de Paris*, *op.cit.*

⁵ *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

⁶ *Le Quotidien de Paris* du 28 novembre 1986.

"Le pare-brise de ma voiture a été brisé, éclaté par une pierre lancée avec une fronde. Mais c'est le service d'ordre de la manifestation qui est intervenu pour maîtriser ces excités, leur retirer leur armement et les faire passer derrière le barriérage"¹.

Si ce qui se passe devant l'Assemblée nationale retient l'attention des journaux télévisés, des défilés importants se sont aussi déroulés dans le reste du pays. Les chiffres rapportés par la presse sont éloquentes : 30 000 manifestants à Grenoble, 25 000 à Lyon, 15 000 à Bordeaux pour *Le Monde*, 10 000 à Nice, 30 000 à Lille, 15 000 à Rennes, 13 000 à Clermont-Ferrand, 10 000 à Dijon pour *Libération*, 12 000 à Strasbourg, 20 000 à Toulouse, 7 000 à Marseille pour *Le Quotidien de Paris*. Avec près de 300 000 manifestants², la province s'est donc mobilisée autant que la capitale. Ce qui fait dire à Isabelle Thomas, interrogée pendant la manifestation :

"Il y a un seul mot d'ordre : c'est Monsieur Devaquet vous ne pouvez plus dire aujourd'hui que nous sommes quelques excités ou quelques marginaux. Nous sommes probablement plus de 100 000 aujourd'hui, vous devez donc nous écouter. Vous retirez votre projet ou alors c'est une provocation et nous reviendrons de toute la France, plus nombreux encore"³.

Pendant la manifestation, dans l'enceinte du Palais-Bourbon, les députés sont réunis en séance à partir de 15h00. Dès l'ouverture des travaux, le député communiste Jean Giard demande une suspension de séance afin que le groupe puisse accueillir les délégations d'étudiants. Elle est rejetée. Le groupe socialiste demande au contraire que soit maintenue la discussion sur le développement des DOM-TOM. La séance reprend à 21h30 avec la lecture d'une lettre émanant du ministre chargé des Relations avec le Parlement reportant au lundi 1^{er} décembre 1986 la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Dehors, les étudiants toujours regroupés devant les grilles apprennent par des journalistes que le débat est repoussé. Un signe que beaucoup d'étudiants analysent comme le début d'un recul.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Norbert Rouibi, Annexes, tome III. p. 718.

² *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 27 novembre, 1986, *ina.fr*, consulté le 3 janvier 2017.

³ *Ibid.*

C. LA PREMIÈRE COORDINATION NATIONALE AU PANTHÉON (PARIS I). (27 NOVEMBRE 1986)

Au soir de cette première manifestation, des étudiants se retrouvent au Panthéon (Paris I) pour la première réunion de la coordination nationale. Cette coordination débute dans un incroyable désordre. En l'absence d'un service d'ordre efficace, les étudiants entrent sans aucun contrôle et s'installent dans l'amphithéâtre. Il n'y a pas de forme structurée de coordination, il n'y a pas de bureau, ni de président élu. Personne n'est capable de déterminer qui est légitimement délégué par son université. Il faut attendre plusieurs heures pour que les débats puissent commencer. Au moment des votes des différentes motions, nul n'est contrôlé sur sa qualité de votant ou sur le nombre de votants par universités.

La réunion s'ouvre par les comptes-rendus des rencontres des délégations avec les députés, puis une par une, les 63 universités représentées par leurs délégués font le point de leurs situations et de leurs projets. Pour une grande majorité, les délégués se prononcent pour une poursuite de la grève jusqu'au retrait. David Assouline fait voter ce principe. Le débat s'ouvre alors sur la date et les modalités d'une prochaine mobilisation. L'idée du dimanche est proposée, pour faciliter la participation des enseignants les incitant ainsi à la grève générale de l'Éducation nationale. Une motion de synthèse est proposée par Daniel Cabieu et est adoptée à 368 voix et 7 abstentions¹. Elle se prononce pour la poursuite de la grève générale jusqu'au retrait du projet de loi, elle appelle les enseignants et leurs organisations à la grève générale de l'Éducation nationale, propose la date du jeudi 4 décembre pour une manifestation nationale à Paris. Enfin, Daniel Cabieu demande à ce que Jussieu organise la deuxième coordination nationale dans ses murs².

II. LE GOUVERNEMENT CHERCHE À GAGNER DU TEMPS ET LE MOUVEMENT, UNE STRATÉGIE (28 NOVEMBRE 1986)

Le succès de la manifestation est diversement analysé. Jacques Chirac, par la voix de son porte-parole, Denis Baudouin, tente de minimiser le phénomène en considérant que "le mouvement touche le haut de la crête d'une vague qui devrait rapidement revenir à une situation normale"³. Mais l'auto-persuasion est-elle suffisante ? Matignon a conscience que l'opposition

¹ Annexe n° 9.

² Didier Leschi, "La coordination nationale étudiante dans la grève étudiante de 1986", *Les cahiers du GERME*, spécial n° 4, mars 2003.

³ *Le Monde* du 29 novembre 1986.

se reconstitue sur cette question de l'enseignement supérieur, et que d'autres sujets de société sont à venir. Le même Denis Baudouin réagit alors sur un registre très politique et dénonce l'instrumentalisation du malaise des étudiants et des lycéens :

"On est entré dans une autre phase de notre vie politique qu'il faut lier à la perspective de l'élection présidentielle"¹.

Pour sa part, René Monory se fait paternaliste : ces jeunes sont venus pour prendre le soleil. Mais au-delà de la déclaration aux médias, plus pragmatique et pressentant probablement que le mouvement ne va pas s'arrêter au soir du 27, il se rend à la Commission des Affaires culturelles pour voir dans quelle mesure il serait possible de réécrire les articles concernant les conditions d'accès et le montant des inscriptions. Si le texte prête à confusion, "alors nous l'écrirons autrement", déclare-t-il sur *Europe 1*. Affirmant qu'il ne retirerait pas le texte, il cherche des solutions à ce mouvement de contestation :

"Ils [les étudiants] ont besoin d'une soupape. Après on va essayer de trouver des sorties honorables pour les uns et les autres. C'est toujours comme ça que ça se termine"².

Mais en *off*, les conseillers constatent que c'est la rupture avec la jeunesse qui pose problème : "Il faut communiquer avec les jeunes... C'est ce qu'on n'a pas encore trouvé"³. Jacques Chirac doit donc communiquer en répartissant les rôles : aux ministres et aux élus le discours offensif, à lui la concertation. L'émission de *TF1* "Questions à domicile", prévue depuis longtemps pour le dimanche 30 novembre, lui donne l'occasion et le temps de s'expliquer.

Le dialogue avec la jeunesse est en train de se rompre. Les droites au pouvoir en font l'amère expérience. Jusque-là la jeunesse qui défile dans les rues semble comme inerte et sans dimension politique, aux yeux du pouvoir. Cette société du "moi je", dont on s'imagine que l'horizon se résume à découvrir chaque semaine les résultats du *Top 50*, apparaît à bien des égards comme étant seulement capable de se mobiliser pour défendre leur radio préférée⁴. La majorité a devant elle une jeunesse qui n'a connu que la gauche au pouvoir et ne s'exprime plus comme avant : elle ne tient plus le discours très politiquement réactif et idéologique des gauchistes d'avant 1981. Pour les hommes politiques de droite, les jeunes ne s'intéressent plus

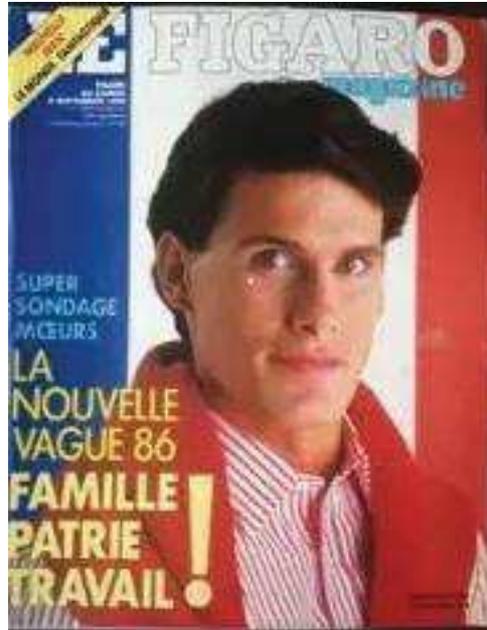
¹ *Libération* du 28 novembre 1986.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *NRJ* est une radio "libre" qui est condamnée à être suspendue pendant 30 jours en décembre 1984, parce qu'elle utilise un émetteur surpuissant. Menacée, un mouvement de soutien s'organise et appelle à un rassemblement auquel participent près de 100 000 jeunes auditeurs. Laurent Joffrin, *Un coup de jeune, portrait d'une génération morale*. Paris Arléa, 1987, p. 44.

à la politique, et convaincu de cette certitude, *Le Figaro magazine*, qui n'est sûrement pas l'hebdomadaire le plus représentatif de la jeunesse, affiche que les nouvelles valeurs juvéniles en 1986 sont : la famille, la patrie et le travail !¹.



Le Figaro magazine du 6 septembre 1986.

Or, si ces jeunes ne défilent plus au nom d'une idéologie politique, ont-ils perdu toute capacité à réagir ? En 1984, des jeunes montent SOS Racisme. Le badge de la petite main jaune et le slogan "Touche pas à mon pote" a très probablement aidé à populariser le mouvement. Pour autant, il fallait autre chose pour que des centaines de milliers de jeunes diffusent le message dans les lycées. Si ces jeunes gens ne se sont pas inscrits dans une logique d'opposition droite/gauche dans le combat anti-raciste, c'est que ce modèle ne leur apparaît plus comme pertinent. Au contraire de leurs aînés, ils se défendent d'être engagés sans être partisans. En 1985, un concert organisé par l'association anti-raciste rassemble à la Concorde entre 250 000 et 500 000 personnes selon les sources². L'affiche est exceptionnelle et tout le *Top 50* participe. Mais ce qui relie ces centaines de milliers de spectateurs au-delà du rock et de la chanson française, c'est bien l'idée d'incarner le discours de SOS Racisme au-delà de la grille de lecture partisane, dimension qui fait aussi l'engagement dans les Restos du cœur de Coluche ou l'achat en masse du disque pour l'Éthiopie produit par Chanteurs sans frontière en mars 1985³.

¹ *Le Figaro magazine* du 6 septembre 1986

² Philippe Juhem, "Entreprendre en politique. De l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS Racisme". *Revue française de science politique*, 51^e année, n° 1-2, 2001, p. 131-153.

³ 10 000 000 de disques ont été vendus. Chanteurs sans frontière, *Éthiopie*, EMI Pathé Marconi. 1985.

Le retour des droites aux affaires ne les inquiète pas outre mesure, pas plus que la montée en puissance du libéralisme, tant celui-ci a trouvé une audience particulièrement attentive sous la présidence de François Mitterrand. On se souvient de l'émission *Vive la crise* présentée par un Yves Montand ayant sans doute oublié son compagnonnage avec les communistes. On se souvient également d'un Bernard Tapie fringuant en adepte de l'aérobic¹ dans l'émission *Gym Tonic*. Les médias font donc la part belle aux héros de la finance et du monde des affaires. Mais la loi du marché n'a pas totalement étouffé la morale dans les esprits juvéniles et les projets proposés par les droites heurtent leurs principes.

Intuitivement la majorité sent bien que le conflit qui se focalise autour du projet de loi Devaquet risque de s'étendre aux autres projets de société. C'est, en substance, le contenu de l'éditorial de Serge July intitulé "Libéralisme : le signal d'alarme." :

"L'avertissement est sérieux. Il signifie que le Gouvernement n'a pas licence pour imposer, même de manière symbolique, son programme libéral. "Ici on n'est pas en Amérique" scandaient de nombreux manifestants. On ne saurait mieux exprimer l'enjeu de ce mouvement qui, à rebours de toute la politologie ambiante, défend des valeurs d'égalité"².

Pour le Gouvernement l'heure n'est pas à la négociation mais à la nécessité d'une réaction immédiate. Le succès de la manifestation a frappé les membres du Gouvernement tout autant que l'opposition qui, ravivée par l'ampleur du mouvement, s'apprête à déposer près de 1 000 amendements à l'Assemblée nationale, rendant l'examen du projet dans les délais prévus presque impossible.

La veille, Charles Pasqua réussit à convaincre Édouard Balladur et décide de se rendre à Matignon pour discuter avec le Premier ministre qui "ne veut rien entendre"³. Jacques Chirac doit consulter ses troupes. Il réunit à 11 heures à Matignon un Conseil restreint, auquel sont conviés Charles Pasqua, Robert Pandraud, Édouard Balladur, René Monory et Alain Devaquet, ainsi que Maurice Ulrich. Alors que Jacques Chirac tente de joindre par téléphone les *leaders* des différentes branches du Gouvernement, les autres ministres échangent sur le sujet de crise. Charles Pasqua et Robert Pandraud en techniciens du maintien de l'ordre considèrent que le retrait serait la meilleure des solutions. Le nombre mais surtout la jeunesse des manifestants les inquiètent et les rapports des Renseignements généraux parlent d'une grande instabilité, surtout

¹ L'aérobic est une pratique sportive individuelle popularisée par *Gym tonic*, une émission diffusée chaque dimanche matin sur *Antenne 2*. Elle était animée par Véronique de Villèle et Davida Delor. Bernard Tapie a été invité à participer à cette émission.

² *Libération* du 28 novembre 1986.

³ Charles Pasqua, *Ce que je sais... I, Les Atrides, 1974-1988*, Paris, Seuil, 2007, p. 198.

chez les lycéens¹. Plusieurs *scenarii* sont alors proposés : Alain Devaquet évoque soit la possibilité de retirer le projet et de démissionner, soit de retirer du projet les articles qui font débat. Il n'est pas question de céder ni sur le retrait du projet, ni sur l'abandon d'un ou plusieurs articles. Avec Édouard Balladur, René Monory réagit avec fermeté :

"Devant la rue, le Gouvernement ne recule pas, devant la foule, moi je ne cède pas"².

Jacques Chirac, qui n'est pas non plus partisan du retrait, propose avec Maurice Ulrich le *scenario* suivant : Alain Devaquet doit présenter à quinze heures son projet de loi devant l'Assemblée. À l'issue de son discours, Jacques Barrot président de la Commission des Affaires culturelles demande le renvoi du texte à la Commission. Justifiant cette décision par l'avalanche d'amendements de l'opposition, il faut du temps à la Commission pour qu'elle puisse réexaminer le texte. À la demande de Jacques Barrot, René Monory accepte le renvoi au nom du Gouvernement. Le Premier ministre contacte par téléphone Jacques Barrot et René Couanau et leur demande s'ils sont d'accord pour "amender le texte ou l'amputer de telle ou telle disposition." Ce à quoi les deux parlementaires répondent que le texte doit repasser en commission³.

Cette reprise en main est d'autant plus nécessaire que la cohésion gouvernementale menace déjà de se fendiller. Le jeune chiraquien Gérard Kuster, interpellé par un journaliste du *Matin de Paris* dans la Salle des colonnes de l'Assemblée, se dit dubitatif au lendemain de la manifestation et exprime même de la sympathie pour les étudiants :

"On ne peut pas éviter de réfléchir et de se poser un certain nombre de questions. Ces jeunes sont très sympas et on les a rencontrés. [...] Et le RPR a bien dit qu'il n'était pas question d'augmenter au-delà de un à deux les droits d'inscription et de maintenir le droit d'inscription d'office pour les recteurs"⁴.

À quinze heures, les députés entrent en séance. D'emblée, Pierre Joxe prend la parole pour rappeler que la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales n'a pas pu se réunir faute de participants de la majorité, et qu'elle doit se réunir aujourd'hui à 19h30. Il

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 248.

² *Ibid.*

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de René Monory. Annexes, tome II, p. 19.

⁴ *Le Matin de Paris* du 29-30 novembre 1986.

demande alors comment un texte de loi peut être discuté à l'Assemblée alors qu'il n'a pas été examiné totalement par la commission compétente ?

Le Rapporteur René Couanau prend la parole à son tour devant un hémicycle houleux et vindicatif. Ignorant les cris et les remarques de ses collègues, il annonce tranquillement, non sans une pointe de provocation :

"À vrai dire, tout se passe comme si les dispositions de ce projet donnaient en fait peu de prise à la contestation"¹.

Il poursuit en reconnaissant que les possibilités offertes aux universités de déterminer leurs conditions d'accès sont des "mesures de bon sens." Toutefois, il émet des réserves quant au droit octroyé au recteur d'inscrire d'office des étudiants refoulés. Le Rapporteur estime que le recteur ne peut pas se substituer à un président d'une université autonome. Puis il aborde le problème du montant des droits d'inscription. Toujours au nom de l'autonomie, il se félicite de la liberté donnée aux établissements de décider du montant des droits fixés par le ministre. L'augmentation des ressources de l'université reste une priorité et à ce titre il justifie l'élargissement de 1 à 3 de la "fourchette" du montant des droits. Mais aussitôt, assouplissant son propos, le Rapporteur UDF s'adresse au ministre :

"Là aussi, Monsieur le ministre, vous nous dites : laissons à l'autonomie un temps d'apprentissage. Soit, et la Commission est prête à revenir à la rédaction initiale ou à moduler son application (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)"².

Mesurant le temps passé et l'évolution de la situation, et contrairement à la sérénité du Palais du Luxembourg, Alain Devaquet monte à la tribune devant 20 députés de la majorité, trois ministres RPR, deux rapporteurs UDF³. L'épreuve s'annonce difficile pour le ministre délégué tant la centaine de députés de l'opposition présents ne se sont pas privés d'invectiver et d'interrompre le Rapporteur René Couanau. Plus respectueux, ils écoutent Alain Devaquet :

"J'ai plaisir à monter à la tribune, à présenter les lignes directrices de mon projet [...] Les socialistes et les communistes m'écoutent en silence. Silence sans hostilité aucune, ni compassion, avec peut-être l'ébauche du respect. Je vois Roland Dumas poser la main sur l'épaule de son voisin qui s'apprêtait à m'interrompre, pour l'arrêter"⁴.

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 2^e séance du 28 novembre 1986, p. 6 960.

² *Ibid.*, p. 6 962.

³ *Le Monde* du 30 novembre 1986.

⁴ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 250.

La réponse du ministre est sans surprise et son discours est similaire à celui présenté devant le Sénat. Toutefois, il fait une concession en acceptant une réécriture de l'article 31 sur les conditions d'accès à l'université, mais se montre hostile à ce qu'on refuse aux recteurs la possibilité d'inscriptions d'office d'étudiants refoulés. À son retour au banc des ministres, les images du journal télévisé montrent un homme terrassé, livide, ne comprenant pas ce qui arrive. La faible représentation des élus sur les bancs de la majorité permet à Jean-Pierre Sueur de soulever une exception d'irrecevabilité dans un calme relatif, contrastant avec l'intervention de Pascal Arrighi du Front national qui s'est déroulée dans la plus grande des confusions. Comme il a été préalablement établi, c'est aux alentours de 20h00¹ que le président de la Commission Jacques Barrot prend la parole pour demander un délai au Gouvernement :

"Jacques Barrot : Je le dis au Gouvernement : nous pouvons sans doute, avec un débat plus approfondi et plus serein, dissiper un certain nombre de malentendus.

Louis Mexandeau : Lisez l'acte de capitulation !

Jacques Barrot : L'ordre du jour, Messieurs les ministres, est certes l'affaire du Gouvernement...

Joseph Franceschi : Les jeunes vous ont fait reculer !

Jacques Barrot : ...mais je me fais l'écho du souhait d'une majorité de commissaires (*Non ! Non ! et protestations sur les bancs du groupe socialiste*) en demandant que soit laissé au Parlement un temps supplémentaire. (*Hou ! Hou ! sur les bancs du groupe socialiste*).

François Loncle : Le Gouvernement est un lâche !

Jacques Barrot : Cela nous permettrait d'achever le travail accru que nous impose l'avalanche de nouveaux amendements. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste*)".

Ce à quoi René Monory consent, non sans avoir précisé qu'en aucun cas le texte serait retiré. En disant cela, le ministre de l'Éducation nationale ne fixe pas de délai : "le Gouvernement adaptera le calendrier aux exigences de la Commission". Cependant il est difficilement concevable d'imaginer que cette même commission, qui a porté les amendements les plus "extrémistes", puisse les vider de leurs sens afin de les rendre acceptables par les étudiants.

Le Gouvernement se ménage ainsi un peu de répit afin de tenter de désamorcer la crise et d'éviter que la situation ne se crispe, voire se radicalise. Gagner du temps, c'est aussi attendre le mercredi, date du prochain Conseil des ministres, au cours duquel, comme le note *Libération*², Jacques Chirac peut donner à la majorité l'arme du 49.3. Il peut également mettre à profit son passage à l'émission de *TF1* "Questions à domicile" pour expliquer encore le sens

¹ Toutefois, les députés socialistes Paulette Nevoux et Louis Mexandeau déclarent dans l'hémicycle, pendant l'allocation de Pascal Arrighi, que la radio annonçait que le projet allait être retiré.

² *Libération* du 29 et 30 novembre 1986.

du projet ou espérer que la mobilisation faiblisse chez les lycéens, menacés dans certains établissements de sanctions. En effet, dans la région parisienne certains lycées tels que Sèvres, et Lavoisier reprennent en cours. À Boulogne, Balzac ou Jules Ferry, on cherche de nouvelles formes de mobilisation. Pour autant, ils sont encore près de 10 000 lycéens à vouloir se diriger vers l'Assemblée nationale particulièrement protégée par des CRS.

Le samedi 29 novembre, nouvelle réunion autour de Jacques Chirac. Alain Devaquet, René Monory, Édouard Balladur, Charles Pasqua et Robert Pandraud se concertent à nouveau. Jacques Chirac et Édouard Balladur ont connu les heures difficiles de Mai 1968. Pour eux, le mouvement de 1986 n'est ni politisé, ni violent comme en 1968 et demeure bon enfant. Charles Pasqua pense que les choses peuvent basculer et réitère ses craintes de la veille. René Monory accepte une remise à plat du texte qui, rappelle-t-il, n'est pas de lui¹.

Paradoxalement, le succès de la manifestation du 27 novembre ne semble pas contenter les étudiants qui découvrent, amères, que le nombre n'est pas une garantie de la victoire. Il leur faut donc inventer de nouvelles pratiques afin de conserver la mobilisation intacte jusqu'au jeudi 4 décembre prochain. Certaines universités, parfois sous la pression de l'administration, ont organisé des votes à bulletin secret. À Nanterre, la grève n'a pas l'assentiment de tous les étudiants : hormis chez les littéraires, la grève n'est majoritaire ni en droit, ni en sciences économiques, même si 90 % des 3 800 étudiants qui se sont pliés au suffrage, se sont prononcés contre le projet de loi². Cependant, ils ont voté l'occupation des locaux à partir du 1^{er} décembre, tout comme Tolbiac, Grenoble, Lille, suivant ainsi l'appel de la première coordination du 27 novembre. D'autres préfèrent occuper leurs bâtiments aux heures d'ouverture. À Orsay ou au Panthéon, les étudiants de 2^e et 3^e cycles s'opposent aux occupations qui les empêcheraient de travailler³. Peut-on parler d'essoufflement ? Les étudiants seront-ils capables de mettre plus de 100 000 personnes dans les rues jeudi prochain ? "On ne va quand même pas passer notre temps à faire la même manifestation", dit un étudiant au journaliste du *Matin de Paris*. Ce moment est mis à contribution pour donner au mouvement un nouveau souffle et dépasser le stade de "l'anti-Devaquet" comme le préconise un étudiant de la Sorbonne.

La coordination du 27 novembre s'est exprimée ; elle constate qu'Alain Devaquet "maintient son projet et refuse d'entendre la voix de ceux et celles qui se prononcent contre la sélection"⁴. En revanche, pour l'UNEF-ID, ce vendredi 28 "le Gouvernement a changé

¹ *Le Nouvel Observateur* du 5 au 11 décembre 1986.

² *Le Monde* du 30 novembre 1986.

³ *Le Monde* du 30 novembre 1986.

⁴ Appel de la coordination nationale du 27 novembre 1986. Fonds UNEF-ID, n° 119, Cité des mémoires étudiantes.

de ton", ce qui aux yeux de Philippe Darriulat constitue une forme d'ouverture vers de possibles négociations.

Le samedi 29 novembre, Philippe Darriulat convoque, à huit clos, une réunion restreinte du bureau du syndicat au Panthéon. Le brusque changement de ton du Gouvernement est pris en compte par une majorité des membres présents. Mais Isabelle Thomas considère que le maintien de l'initiative du 4 décembre demeure nécessaire. Redoute-elle que des engagements de modération soient pris par ailleurs¹? Pour elle, ainsi que pour ses camarades d'Orsay et de Créteil, l'UNEF-ID doit conserver son rôle d'encadrement (discret) du mouvement dans les universités. Cette posture permet au syndicat de mobiliser ses membres en fonction de l'évolution du mouvement². À ce titre, Philippe Darriulat envoie le 1^{er} décembre deux communiqués de l'UNEF-ID dans lesquels il rappelle que "la balle est toujours dans le camp du Gouvernement"³ et que "les étudiants doivent être reçus, et les revendications doivent être entendues"⁴.

Si certains doutent, d'autres ont perçu les signes d'une reculade du Gouvernement dans le renvoi du texte de loi en commission. Il ne faut donc pas baisser la garde. Dans les AG, on redouble d'effort et d'efficacité pour que les universités s'organisent. Les comités de grève se forment et les tâches se répartissent. Mais comme le précise Philippe Darriulat, tout va se jouer lundi, peut-être après l'allocution du Premier ministre sur *TFI*.

III. *TFI* : "QUESTIONS À DOMICILE" (30 NOVEMBRE 1986)

Accueillis dans les salons de Matignon, et non pas au domicile de Jacques Chirac comme à l'accoutumée pour cette émission, Anne Sinclair et Jean-Luc Sérillon interrogent le Premier ministre sur cette période mouvementée. Une période qui, comme le fait remarquer la journaliste, se transforme jour après jour en une pré-campagne électorale présidentielle. Ce à quoi Jacques Chirac réplique qu'il se sent "toujours dans une période post-législative". Jacques Chirac aborde le sujet de l'enseignement supérieur avec une fausse décontraction. Evoquant les problèmes de l'université et malgré un possible déficit de communication, il insiste sur le fait

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 96.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 161.

³ UNEF-ID, Communiqué : la position de l'UNEF-ID du 1^{er} décembre 1986, Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité des mémoires étudiantes.

⁴ UNEF-ID, Communiqué de Philippe Darriulat président de l'UNEF-ID du 1^{er} décembre 1986, Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité des mémoires étudiantes.

que le projet de loi répond aux exigences du rôle de l'université. Toutefois, il admet que le message ne passe pas :

"Je reconnais bien volontiers qu'un certain nombre de malentendus, peut-être de la maladresse du Gouvernement, et donc de la maladresse dont je prends l'entière responsabilité, ont fait qu'il y a contestation"¹.

Il reconnaît alors que le conflit existe entre les étudiants et le Gouvernement, et qu'il lui faut donc le résoudre :

"Il y a contestation, alors discutons [...] Nous sommes dans une démocratie, vous savez la concertation est un moyen essentiel pour rétablir, dans une démocratie, les équilibres rendus nécessaires au développement de la technocratie. Alors, je suis tout à fait favorable à cette concertation".

Mais le Premier ministre n'entend pas pour autant abandonner le projet. Pour lui, "la sélection est un faux problème" et aucun bachelier ne sera empêché d'accéder à l'université puisque "le système est là depuis toujours". Il affirme que le montant des droits se limitera à la fourchette de 1 pour 2, admettant malgré tout que "cela puisse choquer les étudiants et les parents car elle peut apparaître contraire à l'idée d'égalité pour tous". Enfin, en ce qui concerne les diplômes nationaux, Jacques Chirac est catégorique : "Fichtre, bien sûr, il ne faut pas y toucher !". Faisant l'analyse qu'en fait, peu de choses éloignent les sujets de contestation des étudiants de la réalité du texte du projet, le problème doit être facilement et rapidement réglé :

"Qu'on prenne les 8 ou 15 jours nécessaires pour s'expliquer si le texte que j'ai retenu et que j'ai présenté au Conseil des ministres n'est pas clair sur tel ou tel point, contrairement à ce que j'avais pensé. Et bien il faut naturellement le modifier, sur ces différents points, il n'y a pas de divergence de vues sur le fond".

Si le message du Premier ministre se veut apaisant et attentif à l'égard des critiques des étudiants, c'est surtout pour donner des gages de bonne volonté auprès de l'opinion publique et tenter à cette occasion de prouver qu'il n'y a plus lieu de contester ce projet de loi, qu'il entend bien conserver, évitant ainsi une crise politique grave avec les éléments les plus durs au sein de sa propre majorité. En évoquant de façon anodine les 8 ou 15 jours nécessaires, il essaye de gagner du temps, espérant par là-même que le mouvement s'essouffle, se fatigue et se délite. Mais il fixe aussi, très précisément, la date du retour du projet devant l'Assemblée nationale, c'est-à-dire au moment où les lycéens et les étudiants seront en vacances pour les fêtes de Noël.

¹ *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 29 novembre 1986, *ina.fr*, consulté le 13 janvier 2017.

Le lendemain, les réactions des étudiants mobilisés sont sans ambiguïté. Le Premier ministre ne les a pas convaincus. Isabelle Thomas réagit :

"M. Chirac prend les étudiants pour des imbéciles. [...] Un malentendu ? Besoin d'explication ? Les étudiants savent lire et étudier un projet. [...] J'espère que demain en assemblée générale, les étudiants vont voter massivement la grève et que la manifestation nationale de jeudi prochain sera un immense succès pour obtenir le retrait du projet de loi. Point à la ligne"¹.

Les étudiants sont très critiques à l'égard de la prestation du Premier ministre à la télévision. Mieux, ils s'amuse des arguments utilisés et de la démagogie du propos : "Il ne dit plus qu'on est manipulés, il dit qu'on est représentatifs !". Même appréciation quant à la concertation et la démocratie qui s'instaurent dès lors qu'il y a 500 000 personnes dans la rue. Mais cette émission a une vertu, c'est d'avoir remobilisé des étudiants et des lycéens qui doutaient de leur capacité à maintenir le mouvement. Ainsi la coordination nationale annonce qu'elle maintient le projet de manifestation pour le jeudi 4 décembre. Toutefois les voix des étudiants ne sont pas univoques. Philippe Darriulat n'apprécie pas la réponse cinglante d'Isabelle Thomas faite à Jacques Chirac. Il parvient à joindre Isabelle Thomas au téléphone et, très en colère, lui fait remarquer qu'elle adopte des positions maximalistes sans en avoir collectivement discuté. "J'exprime la position de Villetaneuse", lui aurait-elle répondu². Pour sa part, Philippe Darriulat tente de contrecarrer le point de vue d'Isabelle Thomas et nuance son propos au sujet d'une véritable concertation en laissant malgré tout une porte ouverte :

"S'il s'agit de répondre positivement au mouvement des étudiants, nous serons satisfaits. S'il s'agit de gagner du temps pour diviser étudiants et lycéens, alors le Gouvernement prendrait l'immense responsabilité du durcissement de la grève et de son expression à toute l'Éducation nationale"³.

Les nuances sont également présentes dans les réactions des membres de la majorité. C'est un moment de sincérité, affirme le secrétaire général du RPR, Jacques Toubon :

"Les Français ont reçu les explications claires que le Gouvernement leur devait. En répondant aux questions qu'ils se posaient, en éclairant la route, Jacques Chirac a pleinement rempli son rôle de chef du Gouvernement de la France"⁴.

¹ *AFP*, 30 novembre 1986, 22h24.

² *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

³ *Libération* du 1^{er} décembre 1986.

⁴ *Ibid.*

L'avis est plus mitigé chez Pierre Méhaignerie du CDS : "Il aurait fallu prendre le temps d'écouter", dit-il. Bien qu'il pense que le projet de loi soit "globalement bon", il considère :

"[Qu'] il aurait mieux valu rédiger deux ou trois articles plutôt que de faire une loi. [...] Moins on légifère, mieux on se porte. Plus on réglemente dans ce pays, plus on se complique la vie"¹.

IV. LA RENCONTRE SECRÈTE ENTRE PHILIPPE DARRIULAT ET RENÉ MONORY (1^{er} DECEMBRE 1986)

La dernière déclaration de Philippe Darriulat est certes destinée à l'opinion publique comme aux étudiants, mais le message est aussi en direction du Gouvernement. Philippe Darriulat a bien lu la déclaration de la coordination nationale du 27 et a entendu le discours "d'ouverture" de Jacques Chirac du dimanche soir. Son statut de président de l'UNEF-ID lui commande d'opter pour la voie de la négociation, même s'il sait qu'il est déjà trop tard pour qu'il s'engage officiellement, au nom du syndicat, dans une négociation avec le Gouvernement. Pour autant, une sortie de crise correctement façonnée offrirait au président du syndicat une extraordinaire valorisation de son statut, fournirait au Gouvernement une occasion de sortie honorable et permettrait de renouer un lien qui s'est avéré distendu avec la jeunesse. Rentrer en contact directement avec le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale n'est toutefois pas aisé. Philippe Darriulat connaît André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière. Les liens entre ce syndicat et l'OCI sont fort anciens et toujours efficaces. André Bergeron appuie la demande de contact auprès de René Monory².

Philippe Darriulat veut rencontrer le ministre seul, mais René Monory n'y tient pas. Il préfère être accompagné de son directeur de cabinet et d'un membre du cabinet du Premier ministre. Jacques Chirac lui donne son accord. C'est donc en compagnie de Bertrand Saint-Sernin et d'Yves Durand que René Monory accueille Philippe Darriulat au ministère. Ce qui suit, c'est-à-dire la nature des échanges entre le ministre et le président de l'UNEF-ID, n'est rapporté que par René Monory, au cours de divers entretiens, et par Yves Durand. Philippe Darriulat ne s'est jamais prononcé clairement sur cette histoire et ses propos sont depuis quelques années fluctuants. En effet lors des auditions devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale, alors qu'il dépose sous serment, Philippe Darriulat nie farouchement

¹ *Le Quotidien de Paris* du 2 décembre 1986.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de René Monory. Annexes, tome II, p. 20.

avoir participé à cette réunion. En mars 2002, lorsque Pierre Mignaval le rencontre pour l'interroger dans le cadre de ses entretiens avec les acteurs de l'Éducation, Philippe Darriulat reconnaît avoir été en contact avec le ministre :

"Alors j'ai effectivement vu ces gens, ils nous reçoivent à l'appel de l'initiative de je ne sais qui d'ailleurs.... Disons qu'ils veulent nous parler, mais n'ayant rien à nous dire"¹.

Quand nous rencontrons Philippe Darriulat, son message n'est guère plus clair. Il laisse entendre que la rencontre a eu lieu mais qu'il n'y a pas eu négociation :

"Alors, c'est compliqué ça. Je suis obligé d'être sibyllin parce que ça engage des gens. Il y a des contacts qui avaient été pris. Il n'y a aucun engagement qui avait jamais été pris".²

René Monory raconte que dans son bureau à 11h00, Philippe Darriulat ouvre la discussion :

"Nous souhaitons en sortir. La manifestation a pris plus d'ampleur que nous ne le pensions nous-mêmes ; nous souhaitons en sortir ; acceptez-vous de dialoguer avec nous, et éventuellement de retirer les points litigieux"³.

Ce à quoi René Monory répond :

"De la même façon que vous faites la démarche, puisque c'est vous qui avez demandé à être reçu, le Gouvernement est ouvert au dialogue et prêt à envisager le retrait des articles qui font problème"⁴.

Philippe Darriulat reprend la parole :

"Voyez maintenant les jeunes n'ont pas voulu ça ; ça risque de se politiser davantage ; si l'on peut trouver un accord, nous sommes prêts, dans ces conditions, à faire un accord"⁵.

Le ministre de l'Éducation nationale pose ensuite la question de la manifestation du jeudi suivant. Elle sera maintenue, répond Philippe Darriulat, il est trop tard pour la décommander,

¹ Philippe Darriulat, entretien INRP/SHE du 20 mars 2002.

² Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de René Monory. Annexes, tome II, p. 20.

⁴ *Ibid.*

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de René Monory. Annexes, tome II, p. 20.

il faut donc la considérer comme "un baroud d'honneur". Puis le président de l'UNEF-ID précise qu'il demandera par voie de presse qu'une délégation soit reçue après la manifestation. Il propose à ce que le ministre la conserve dans son bureau suffisamment de temps pour que personne n'ait l'impression que les choses ont été décidées d'avance. Fort du retrait des points litigieux, Philippe Darriulat s'engage à organiser un référendum¹ auprès des étudiants afin d'entériner la démarche du ministre².

Cette réunion soulève plusieurs interrogations, mais la plus importante est : comment a-t-elle pu se dérouler sans la présence du ministre délégué à l'Enseignement supérieur ? Dans son livre, Alain Devaquet explique : René Monory affirme qu'il ne lui aurait parlé de cette entrevue que le lendemain. Faux, précise Alain Devaquet, il n'a pas plus été convié à l'entrevue qu'il n'en a été informé le lendemain. La réponse à la question vient de la voix d'Yves Durand. Lors de son audition de la Commission d'enquête, Yves Durand très gêné, répond au Rapporteur qui lui demande s'il ne s'est pas étonné de l'absence d'Alain Devaquet :

"Non, parce que si Alain Devaquet n'était pas dépossédé de son pouvoir de négociateur, il était quand même très affaibli"³.

Un peu plus loin, dans son audition, Yves Durand se fait plus précis. Le député FN Georges-Paul Wagner lui demande s'il n'y avait pas déjà à cette époque une volonté de reprise en main de René Monory et du Gouvernement :

"Bien sûr. J'ai eu l'impression que René Monory remplaçait et prenait à ce moment-là la place d'Alain Devaquet, tout en l'informant, mais qu'effectivement, Alain Devaquet était privé d'une partie de ses pouvoirs de négociation, mais tout en étant informé. Voilà l'idée que j'ai eue, par le fait que le ministre à part entière prenait l'intégralité des fonctions qui étaient déléguées en temps ordinaire à Alain Devaquet"⁴.

L'autre question est relative aux réelles motivations de Philippe Darriulat. Nous avons déjà évoqué sa récente conversion à la social-démocratie et son besoin de se défaire de ses

¹ La thèse du référendum est évoquée par Michel Lacarrière, directeur des Renseignements généraux de la préfecture de Police, devant la commission d'enquête de l'Assemblée : "Le schéma que nous connaissions étant celui de la tendance majoritaire, consistait en des assemblées générales le 5 [décembre], la proposition d'un référendum pour le 6 [décembre] au cours duquel les étudiants donneraient leur point de vue sur l'état des négociations, et l'arrêt du mouvement pour le 8 [décembre]." Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Michel Lacarrière. Annexes, tome III, p. 570.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de René Monory. Annexes, tome II, p. 20.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Yves Durand. Annexes, tome II, p. 134.

⁴ *Idib.*

oripeaux gauchistes aux yeux des cadres du Parti socialiste. Mais est-ce suffisant ? A-t-il compris qu'au lendemain de la première coordination nationale, la direction du mouvement lui échappe et que la seule fenêtre de tir pour tenter une opération se situe précisément ce lundi, entre l'allocution du Premier ministre et la deuxième coordination nationale du 2 décembre ? En 1987, dans le film : *Devaquet, si tu savais...*, Philippe Darriulat reconnaît implicitement la rencontre et explique "qu'il fallait préserver toutes les possibilités", "de la négociation à l'absence de toute négociation" et "toujours permettre d'avoir suffisamment de cartes dans les mains pour pouvoir jouer la bonne, au bon moment"¹.

Enfin, ce qui paraît le plus plausible réside dans une opération bien plus politique au sein de laquelle Philippe Darriulat n'est qu'un porte-parole. Il faut se référer pour cela à son entretien avec Pierre Mignaval. Son témoignage n'est pas très explicite et l'on sent le malaise, parce qu'en dire trop c'est admettre avoir été présent à cette réunion et surtout de ne pas en avoir eu la maîtrise :

"Pourquoi j'y allais². C'est parce qu'il y avait une pression de l'Élysée. Forte. Parce qu'il voulait qu'on y aille. Pour montrer parce que Mitterrand... il y avait un truc à Londres, et Mitterrand avait dit à Chirac : "Vous voyez ce que c'est de m'embêter". Globalement. Et l'autre, Chirac, lui avait dit, enfin j'y étais pas, mais je le tiens de Bianco, Chirac avait dit : "C'est pas vrai, vous contrôlez plus rien" et Bianco m'avait téléphoné. Et on avait dit à Bianco, parce que Chirac disait "il va y avoir des morts, ça va être la catastrophe", et on lui avait dit que le Président peut dire au ministre que dans la résolution, il va y avoir une phrase sur laquelle on se met d'accord. On s'était mis d'accord sur une phrase qui dit que le mouvement réaffirme qu'il est pacifiste, et hop ! On l'avait fait voter et on l'avait mis dans la résolution. C'était un signe au Premier ministre pour lui dire vous voyez qu'on n'est pas rien. S'il nous avait demandé beaucoup plus, ça n'aurait pas été possible ! Alors là c'était des négociations et c'était moi qui étais au premier plan.

Donc l'Élysée nous poussait au contact, non pas d'ailleurs pour négocier, mais pour pas couper et pour montrer parce que c'était la cohabitation. Parce qu'au moment où l'Élysée disait : "On est derrière ça", il ne pouvait pas refuser le contact, dans une période de cohabitation"³.

L'aspect abscond et le manque total de clarté des propos de Philippe Darriulat peut être mis sur le compte du malaise, d'autant qu'il fait référence à Londres, c'est-à-dire au sommet européen auquel le président de la République et le Premier ministre assistent et qui se déroule du 5 au 7 décembre, soit quatre jours après sa rencontre avec le ministre. Au-delà de cette erreur chronologique, on peut comprendre la nature du message qu'aurait envoyé François Mitterrand

¹ Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet, si tu savais...*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

² La retranscription de l'entretien est bien entendu *in extenso*.

³ Philippe Darriulat, entretien INRP/SHE du 20 mars 2002.

à Jacques Chirac. Nous sommes dans une période de cohabitation mais surtout une période de pré-campagne présidentielle, à un an et demi des échéances, où les deux têtes de l'exécutif vont très probablement se confronter, où il est nécessaire de marquer son territoire. François Mitterrand tient alors à montrer à Jacques Chirac qu'il est capable de contrôler le mouvement d'une façon ou d'une autre, de provoquer ou pas le chaos. En l'occurrence, François Mitterrand choisit la voie de la négociation car jouer la politique du pire lui serait aussi imputable. Ce sentiment de prudence est aussi dicté par l'expérience : lui aussi, confronté à la colère de la rue lors de la guerre scolaire de 1984, a préféré abandonner son projet de loi.

Les étudiants et les lycéens ne désarment pas et la rue leur appartient désormais. Ce lundi 1^{er} décembre, à Paris, ils ont tenté d'approcher cette fois le musée d'Orsay, inauguré par le président de la République, en compagnie de Valéry Giscard d'Estaing, de Claude Pompidou et de Jacques Chirac. À sa sortie du musée, François Mitterrand est chaleureusement applaudi, tandis que son Premier ministre fait les frais de quolibets multiples et variés. Avant que le convoi présidentiel ne parte, François Mitterrand se retourne vers Jacques Chirac et lui dit :

"François Mitterrand : Il me semble que je suis sifflé, monsieur le Premier ministre...

Jacques Chirac: Non, monsieur le président, c'est moi qu'ils conspuent !

François Mitterrand : Ah, je me disais bien : pourquoi est-ce qu'ils m'en voudraient ? "¹.

¹ Jacques Attali, *Verbatim II*. 1986-1988, Paris, Fayard, p. 211.

Le mouvement de contestation du projet de loi d'Alain Devaquet n'aurait peut-être pas dû exister. C'est du moins la question que l'on peut se poser rétrospectivement au regard du temps nécessaire à la mobilisation des étudiants entre la présentation du texte de la proposition de loi Foyer le 11 avril 1986, et l'organisation des États généraux des étudiants en lutte le 22 novembre 1986. S'il est vrai qu'un mouvement de cette ampleur ne s'improvise pas, on comprend mieux pourquoi les sénateurs se sont réjoui de l'inertie des étudiants lors qu'ils ont ouvert les débats à l'automne 1986. L'UNEF-SE, absorbée par le problème de la Sécurité sociale étudiante ne semble pas se mobiliser sur un futur projet de loi, malgré quelques manifestations provinciales. Nous avons vu également que l'UNEF-ID n'est pas dans une cohérence totale, y compris au sein de sa propre majorité quant à l'attitude à avoir face aux annonces du Gouvernement. De plus l'ex-majorité lambertiste du syndicat doit adapter son attitude à l'égard des deux têtes de l'exécutif, par rapport à sa nouvelle identité politique. Se montrer alors trop revendicatif risquerait de froisser la susceptibilité du chef de l'État et du Parti socialiste.

Le futur du mouvement va donc se jouer sur une série de "coups" de la part des représentants des différentes tendances du syndicat par le biais de jeux d'alliance (une partie de la majorité et la LEAS) et en utilisant ressources et capitaux internes et externes au syndicat (*Convergence(s) socialiste(s)*, Questions socialistes, SOS Racisme).

Pour donner corps à ce mouvement, il faut toutefois d'autres vecteurs. Le week-end du 22 et 23 novembre 1986 voit la conjonction de trois événements : la visite de François Mitterrand à Auxerre et sa petite phrase, les États généraux à la Sorbonne et la manifestation de la FEN sont des éléments à prendre en compte dans la dynamique du mouvement. Enfin, en dernier lieu, le succès de la manifestation du 27 novembre 1986, dû en partie à la masse des lycéens présents, marque le premier rapport de force entre les étudiants et le Gouvernement.

Pour autant, pour comprendre l'ampleur du mouvement, il faut bien retenir que la mobilisation des jeunes étudiants se construit sur une méprise et sur une confusion. En avril, 1986, certains étudiants, parce qu'ils sont syndiqués et militants politiques, restent en alerte depuis les élections législatives de mars. Or, ils recueillent deux informations importantes : le discours de Jacques Chirac à l'Assemblée nationale et l'annonce de l'abrogation de la loi Savary, et quelques jours après, le dépôt de la proposition de loi n° 75 au bureau de l'Assemblée nationale.

Si ces deux nouvelles leur semblent importantes et dangereuses pour l'environnement universitaire, ils n'ont guère le temps d'organiser une riposte à la hauteur de leur indignation,

simplement parce que l'année universitaire est presque terminée. De fait, seule l'information sur la proposition de loi Foyer circule dans les travées des amphithéâtres.

Certes, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur ne manque pas de rencontrer les représentants des organisations syndicales dès lors qu'il a décidé de passer outre la proposition de loi et d'écrire son propre texte. Mais d'avril à juin, c'est-à-dire à la date de la présentation du futur projet de loi devant la presse, seuls les étudiants réellement engagés savent que la proposition de loi n° 75 n'aboutit pas et qu'Alain Devaquet doit écrire une nouvelle loi.

À la rentrée de septembre/octobre, les syndicats étudiants et les organisations politiques préparent leur année. Mais pour beaucoup d'étudiants l'amalgame entre le texte Foyer et celui d'Alain Devaquet s'installe dans les esprits. Dès lors, la loi proposée par Alain Devaquet, bien qu'ayant été lue, analysée et commentée, a été comprise au travers du prisme du maximalisme des articles de la proposition de loi n° 75.

SIXIEME PARTIE

LA CRISTALLISATION

28 NOVEMBRE - 4 DECEMBRE 1986

En l'espace de quelques semaines, alors que le texte d'Alain Devaquet arrive devant l'Assemblée nationale, le mouvement étudiant a lancé une grève très structurée et a réussi sa première démonstration de force en faisant descendre plusieurs centaines de milliers d'étudiants et de lycéens dans les rues, sans le moindre problème, dans une ambiance très gaie et très festive. Se voulant autonomes et "apolitiques", les slogans des manifestants se concentrent de façon exclusive sur Alain Devaquet et son projet de loi. De plus, contrastant avec les manifestations particulièrement violentes de 1976 contre la réforme d'Alice Saunier-Seïté, le caractère très pacifique des cortèges pose un cadre qui va beaucoup compter dans la suite des événements.

Pour autant, cette mobilisation ne provoque pas de réaction forte de la part du Gouvernement. Ni le ministre délégué, ni le ministre de l'Éducation nationale n'invitent les lycéens et les étudiants à se réunir autour d'une table de discussion, voire de négociations, de façon large et officielle. Ce qui pourrait être une chose facile dans la mesure où, dès le 27 novembre 1986, les étudiants se sont constitués en coordination nationale, laquelle représente l'ensemble des universités en grève, sur la base de représentants syndiqués et non-syndiqués. Or, que s'est-il passé entre les étudiants et le pouvoir depuis le début de l'élaboration du projet de loi ? Peu de choses. Alain Devaquet a reçu Philippe Darriulat de manière officielle, en tant que secrétaire général de l'UNEF-ID, le 22 mai 1986. Ils se revoient plus "discrètement" le 17 novembre 1986, et de son côté René Monory rencontre Philippe Darriulat clandestinement le 1^{er} décembre 1986. D'autres contacts sont établis sur des plateaux de télévision ou des studios de radio. Il est vrai que si le Gouvernement n'offre pas l'opportunité d'un "Grenelle" de l'université, les étudiants n'ont pas manifesté pour leur part une réelle volonté de négociation. La communication se fait alors par médias interposés. Jacques Chirac en appelle à la raison et au calme dans une émission de grande écoute sur *TF1*, mais sans aucun résultat.

Le processus de cristallisation s'enclenche ainsi. La coordination va durcir sa position et figer son discours sur le seul retrait du projet de loi, ce que bien évidemment refuse le Gouvernement qui cherche d'autres stratégies pour débloquer la situation. Chez les étudiants, un double sentiment apparaît : la crainte de perdre une année d'études précieuse appelle une

résolution rapide du conflit ; mais en retour cette angoisse stimule leur besoin d'augmenter la pression sur un Gouvernement qui semble ne pas entendre les revendications.

Dès lors, la manifestation nationale à Paris du 4 décembre 1986 s'avère un pari risqué pour les étudiants : sont-ils capables de faire défiler autant de manifestants que le 27 novembre et que leur reste-t-il comme moyens de pression après cette manifestation ? Désormais, ils n'ont qu'un seul mot d'ordre : retrait total du projet de loi. Ils entendent l'imposer au ministre de l'Éducation nationale et au ministre délégué le jour même de la manifestation. C'est un échec et la violence est la seule réponse qu'ils obtiennent. Sur l'Esplanade des Invalides, dès l'instant où les forces de l'ordre chargent les manifestants, pour l'essentiel pacifistes et désarmés, occasionnant des dommages irréparables pour quelques-uns, le doute n'est plus permis dans l'esprit des étudiants : la solution est désormais politique et si les arrières-pensées politiciennes étaient jusqu'ici étrangères à une large majorité d'étudiants, l'acrimonie à l'égard d'Alain Devaquet laisse la place à un rejet viscéral de Jacques Chirac et de Charles Pasqua, le ministre de l'Intérieur. Au-delà des étudiants, c'est l'opinion publique qui s'émeut alors des violences perpétrées sur l'Esplanade des Invalides et dans les rues de Paris dans la soirée du 4 décembre 1986. Des étudiants sont mutilés très gravement par l'effet de tirs tendus de grenades lacrymogènes, pratique pourtant totalement interdite.

À l'instar du phénomène chimique qui fait qu'un produit liquide est isolé afin de lui donner une forme solide, ce mouvement qui se veut fluide, divers et apolitique et qui ne revendique rien d'autre que le retrait de ce projet de loi, s'est brusquement figé, durci, cristallisé et focalisé sur le Gouvernement. Certains vont jusqu'à dire qu'il se radicalise. Bien que ce vocable ait pris une toute autre signification de nos jours, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement tente de stigmatiser le mouvement en usant de cette qualification. En réalité, le mouvement entre dans une phase politique.

Les événements violents de cette soirée ont réactivé des souvenirs de Mai 1968 dans la mémoire des commentateurs, qui cherchent bien sûr la comparaison. Bien que celle-ci soit inopérante et réfutée par les étudiants, il existe au moins deux liens possibles. Le premier réside dans ce phénomène de cristallisation que l'on peut constater dès la première manifestation du 3 mai 1968. Les 500 étudiants venus soutenir Daniel Cohn-Bendit à la Sorbonne n'envisageaient sûrement pas ce jour-là de renverser le pouvoir et de chasser Charles de Gaulle. La police appelée en renfort pour évacuer la Sorbonne charge les étudiants et, en l'espace de quelques heures, le mouvement de contestation est enclenché et se généralise sur tout le territoire pendant deux mois. Le second lien, c'est Jacques Chirac. En effet, nommé en avril 1967 secrétaire d'État aux Problèmes de l'emploi, il prend part, en tant que tel, les 25 et 26 mai 1968, aux négociations

entre les représentants des syndicats et les membres des organisations patronales, de ce qui depuis est communément appelé "les accords de Grenelle". Parvenu au poste de Premier ministre, Jacques Chirac a-t-il conservé un mauvais souvenir de ces deux jours de pourparlers ? Il est vrai que ces "accords de Grenelle" ont été appliqués sans qu'il n'y ait jamais eu d'accord officiellement signé. Accepté de reculer sur le projet Devaquet reviendrait, pour Jacques Chirac, à céder sur une réforme importante, ce qui aurait pour effet de fragiliser les autres projets de réformes à venir et cela à moins de dix-huit mois des élections présidentielles de 1988. Ce trop court laps de temps ne lui offre aucune possibilité de recul.

CHAPITRE XIX

LA CHARPENTE DU MOUVEMENT DE CONTESTATION

La manifestation du jeudi 4 décembre s'avère l'étape importante aux yeux de tous. Les étudiants rassemblent leurs forces et s'organisent et les politiques demeurent, à ce sujet, dans un silence prudent. Toutefois, ils ne manquent pas pour la majorité d'évoquer avec insistance la cohésion et la détermination du Gouvernement. "Le Gouvernement est uni pour faire appliquer les lois de la République", décrète René Monory au Sénat. Dans *Le Figaro*, Alain Peyrefitte déclare :

"Il faut prendre les choses en douceur, faire du temps son allié. Mais sans dévier du véritable objectif. [...] Le Premier ministre s'appuie sur un roc que personne ne cherche plus à ébranler : la Constitution. C'est le Gouvernement qui doit gouverner. Non la rue"¹.

C'est une évidence pour Charles Pasqua qui martèle sur *France Inter* :

"Il n'est pas raisonnable d'imaginer une seule minute que le Gouvernement puisse retirer son texte. [...] Le Gouvernement ne va pas délibérer sous la pression ou sous la menace. C'est le Parlement qui vote les lois, ce n'est pas la rue"².

Mais une fausse note se glisse dans cette unanimité. Alain Devaquet est interrogé le matin, à 8h30, sur *Europe 1* par Catherine Nay, sur les décisions qu'il entend prendre au sujet du texte de loi. Naïvement, le ministre délégué répond : "Tout dépend de l'ampleur du succès de la manifestation du 4 décembre".

I. ATTENDRE ET VOIR (2 DÉCEMBRE 1986)

Le retentissement de cette petite phrase est immédiat. On parle aussitôt de candeur, d'erreur de jeunesse et même de faute politique. Jean-Claude Gaudin réagit avec cruauté : "Monsieur Devaquet a le mérite de sa sincérité"³. Pour autant, comme le fait remarquer plus tard Alain Devaquet : "sur le coup, je ne faisais qu'exprimer une vérité pensée par tout le monde,

¹ *Le Figaro* du 1^{er} décembre 1986.

² *France Inter*, le 2 décembre 1986.

³ *Libération* du 3 décembre 1986.

de tous côtés"¹. Pour les lycéens et les étudiants le message est limpide et le destin du projet est conditionné par la réussite de la manifestation.

Stupéfait par la petite phrase du ministre délégué, Jacques Chirac réunit les dirigeants de la majorité à Matignon. Il lui faut ressouder à tout prix sa majorité. Les membres du Parti républicain semblent se détacher doucement de la dynamique de cohésion². Mais la difficulté peut venir de son propre camp. La veille, alors qu'Édouard Balladur disait tout le bien qu'il pensait de la cohabitation, le numéro trois du Gouvernement, le Garde des Sceaux Albin Chalandon, fustigeait cette dernière dans un discours à Tourcoing dans le cadre du dixième anniversaire du RPR³.

"Attendre et voir", titre *Le Monde*, mais il faut trouver une solution et Jacques Chirac doit progresser avec doigté. Il propose donc une réécriture du texte sur les articles portant sur la représentation des professeurs dans les conseils, ce qui calmerait certes l'aile "dure" de sa majorité, mais pas les étudiants⁴. Pour sa part, le CDS soutient René Monory pour ne pas abandonner le texte, tout en admettant se plier aux exigences des étudiants sur les trois thèmes principaux, endossant ainsi la posture de modéré dans un Gouvernement très "droitiste"⁵.

Puis, le Premier ministre se fixe l'objectif de faire revenir le texte devant les députés avant le 20 décembre, mais Pierre Messmer considère qu'il n'est pas convenable, vis-à-vis des étudiants, de débattre pendant les vacances d'hiver, pas plus que d'utiliser le 49.3⁶. Le lendemain, René Monory déclare devant l'Assemblée nationale :

"Naturellement, après la manifestation, je serai tout à fait disponible, avec Alain Devaquet, pour recevoir les étudiants et dialoguer avec eux. Je pense que c'est un élément qui doit faciliter le bon déroulement de la manifestation. Il faut tenir compte de toutes les opinions"⁷.

Le ministre est-il alors convaincu que l'accord passé avec Philippe Darriulat doit fonctionner ?

En vertu de l'appel de la coordination du 2 décembre, les étudiants s'organisent et se préparent. L'occupation des locaux universitaires en fait partie. Si l'établissement de Paris IV situé à la porte de Clignancourt et l'université de Saint-Denis (Paris VIII) ont commencé leurs occupations dès vendredi 28 novembre au soir, c'est au tour de Tolbiac (Paris I), Nanterre (Paris

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Alain Devaquet, Annexes, tome II, p. 69.

² *Le Nouvel Observateur* du 5 au 11 décembre.

³ *Libération* du 1^{er} décembre 1986.

⁴ *Le Monde* du 4 décembre 1986.

⁵ Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 602.

⁶ *Le Monde*, *op.cit.*

⁷ *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 3 décembre 1986, p. 7 044.

X), Panthéon (Paris I) et Jussieu (Paris VII) d'organiser les leurs. Censier n'occupe que les locaux administratifs. Les universités de province ne sont pas épargnées : Nice, Caen, Le Mans, Reims, Avignon, Rennes II¹, Lyon II, Pau, Aix-Marseille en sciences économiques, Montpellier en lettres, Lille III, Clermont-Ferrand en lettres, en LEA, à l'UREPS et à l'IUT². À La Sorbonne, le poids des non-grévistes est conséquent. Un vote à bulletin secret est organisé dans tout le bâtiment. À 17h00, le dépouillement donne 880 voix pour la grève et 441 contre. Toutefois, les étudiants optent pour un blocage des locaux seulement de jour³.

Attentifs à ce qui se dit dans les médias, les étudiants analysent les articles du projet de loi. À un journaliste du *Parisien* qui lui reproche de ne pas connaître le texte de loi, un lycéen vexé répond⁴ : "Tu parles, là-dessus, tout y est. Nous l'avons photocopié nous-mêmes sur les machines du lycée". À Jussieu, le texte est vendu 3 Francs sur le campus et c'est un *best-seller* ! "Plus on le lit, plus on le trouve maladroit", affirme une étudiante⁵.

La vie dans une université occupée requiert des compétences particulières. Les étudiants sont imaginatifs et s'avèrent très organisés. Les services d'ordre déjà composés pour la manifestation du 27 novembre demeurent actifs dans les locaux universitaires. L'agression subie à Jussieu reste vive dans les mémoires. Ainsi, à la Sorbonne, un commando d'extrême droite (ou supposé tel) se mêle à des étudiants non-grévistes devant les portes closes. Un professeur d'histoire, Pierre Chaunu, connu pour ses positions conservatrices, demande avec insistance aux vigiles présents d'ouvrir les portes de l'université. Les vigiles s'exécutent en laissant pénétrer dans la cour le commando. L'affrontement est bref et sans grande conséquence⁶.

Dans les établissements fermés, la vie s'organise. Les commissions "ravitaillement" proposent de quoi se restaurer. Des groupes de rock viennent animer la soirée dans les amphithéâtres :

"De gigantesques boums se déroulent : on danse, on rit, les premiers couples de grévistes apparaissent. C'est tard au petit matin que les dernières notes de musique s'égrènent"⁷.

¹ *Libération* du 1^{er} décembre 1986.

² *Libération* du 2 décembre 1986.

³ *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987. L'évaluation de cette information est très délicate. La Sorbonne en tant que bâtiment abrite plusieurs universités : Paris I, Paris IV, Sorbonne nouvelle. Mais ces universités possèdent d'autres sites dans Paris et la périphérie. Dans ce cas, il est impossible de savoir qui vote au cours de ce scrutin.

⁴ *Le Parisien* du 28 novembre 1986.

⁵ *Libération* du 2 décembre 1986.

⁶ *Actuel*, *op.cit.*

⁷ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 103.

Mais les préparatifs pour la manifestation du 4 occupent l'essentiel du temps des étudiants grévistes. Au-delà de la fabrication des traditionnelles banderoles et la répétition des nombreux slogans, les étudiants et les lycéens sont tenus de trouver des solutions pour accueillir le plus de monde possible à cette manifestation, et en premier lieu de transporter les manifestants provinciaux. Chaque université parisienne doit prendre en charge une université provinciale. Il faut donc trouver les fonds nécessaires. Les mairies de gauche sont sollicitées, à l'instar de Villeneuve d'Asq (7 000 F) et d'Allonnes (2 000 F). Les fédérations du PS sont aussi généreuses, 7 000 Francs pour celle du Nord et 4 000 Francs pour celle de la Sarthe¹. Les organisations syndicales financent également les voyages. La FEN offre, *via* ses sections départementales, 15 000 Francs pour le Nord, 20 à 30 000 Francs dans la Vienne, 5 000 Francs dans la Somme². La coordination, pour sa part, négocie avec la SNCF pour obtenir des réductions sur les billets :

"On a téléphoné à la SNCF toutes les heures pour les prévenir qu'il allait y avoir beaucoup de monde et leur suggérer, pour éviter que les trains ne soient "squattés", d'attribuer des trains pour les gens de province. C'est ce qui a été fait pour Marseille. Le ticket de train a été négocié"³.

Des concerts sont organisés dans les universités bloquées, des groupes connus (du moins suffisamment pour habituellement jouer contre rémunération !) offrent le montant de leurs cachets pour l'organisation des transports⁴. Mais le blocage de péage demeure le moyen le plus rémunérateur. Les étudiants récupèrent 70 000 Francs à Montpellier et 440 000 Francs en deux opérations à Saint-André de Cubzac⁵.

II. LES COORDINATIONS

À bien des égards, la deuxième coordination nationale fait l'objet de toutes les attentions. Cependant, il est nécessaire de comprendre la nature d'une coordination ainsi que ses modes de fonctionnement. Au cours de ce mouvement, la coordination devient un sujet de curiosité des

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 157.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jean-Yves Cerfontaine. Annexes, tome II, p. 288.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Philippe Campinchi. Annexes, tome II, p. 417.

⁴ *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

⁵ Sénat, *op.cit.*, p. 157.

journalistes. On découvre dans les pages des quotidiens ce nouveau mode d'action collective, lequel contraste avec une pratique routinière des syndicats lors d'un mouvement social qui va de la grève à la négociation. Mais lorsque les étudiants choisissent ce mode d'auto-organisation, ils ne font que reprendre une pratique déjà ancienne, dont les premières expériences sont antérieures à 1968.

A. LES COMITÉS D'ACTION LYCÉENS (CAL) : LA FORME ORIGINELLE DES COORDINATIONS

Au cours de l'année 1966/1967, un certain nombre d'événements ont suscité de multiples mobilisations dans les lycées¹. Les lycéens s'organisent et fondent le 15 décembre 1967, les Comités d'action lycéens (CAL). Rapidement, une cinquantaine de comités voient le jour sur l'ensemble du territoire, dont une trentaine en province.

Bien que moins médiatisés que les étudiants lors des journées de manifestations de Mai 1968², les comités d'action lycéens ont une activité très intense dès les premiers jours de mai. Après le 3 mai, des assemblées générales se réunissent et appellent le 5 mai à la mobilisation générale des lycéens.



Alain Geismar (SNESup), Jacques Sauvageot (UNEF), Daniel Cohn-Bendit (22 mars) et Michel Récanati (CAL)³.

¹ Il semblerait que l'élément déclencheur de la création des CAL soit l'exclusion de Romain Goupil de son lycée pour activités politiques. Voir Romain Goupil, *Mourir à trente ans*, MK2, Les films du Losange. 1982.

² Cette absence de médiatisation est sans doute due à la personnalité même de Michel Récanati, leader des CAL et membre des JCR. Comme le raconte son ami Romain Goupil, Michel Récanati, plutôt introverti et timide, refusait de se mettre en avant lors des contacts avec la presse. Seule, peut-être, une photo témoigne de l'importance de son rôle lors des journées de mai, où on le découvre aux côtés de Daniel Cohn-Bendit, Alain Geismar et Jacques Sauvageot lors d'une conférence de presse le 10 mai 1968.

³ <https://images.app.goo.gl/x5SiAARXzrjpWy516>, consulté le 5 avril 2017.

Moins bien structurés qu'un syndicat, dont ils ne revendiquent en aucun cas l'identité, les CAL possèdent un profil particulier. En effet, l'appellation "CAL" peut tout aussi bien être utilisée pour une assemblée générale que pour un comité de grève. Toutefois, les CAL possèdent en commun des structures telles que des commissions d'information, un service d'ordre ainsi que des contacts avec d'autres mouvements :

"Ce n'est ni un syndicat, ni un groupuscule ou organisation de jeunesse d'un parti ; les CAL reflètent, dans leur organisation comme dans leurs mots d'ordre, la recherche tâtonnante d'une nouvelle pratique politique, en rupture totale avec ce qui avait été jusque-là le domaine réservé à la politique. On rompt avec la vieille problématique organisation de masse/organisation d'avant-garde héritée d'une tradition léniniste (cf. les débats à l'intérieur de la JC et de l'UEC.) et on fait sauter la division artificielle des différents domaines : le syndicalisme, le culturel, le politique"¹.

C'est à l'occasion de l'affaire Guiot qu'émerge la première forme de coordination. Gilles Guiot est arrêté le 9 février 1971 par la police au cours d'une manifestation interdite du Secours rouge. Jugé devant le tribunal des flagrants délits, il est condamné à six mois de prison dont trois avec sursis. Mais Gilles Guiot est connu par ses camarades et par l'administration de son lycée comme n'ayant aucune pratique politique. Les lycéens se mobilisent pour sa libération au cours d'une assemblée générale qui se transforme immédiatement en coordination nationale.

Cette nouvelle organisation d'action politique au sein d'un conflit possède tous les critères de ce nouveau mode de mobilisation et de représentation. La coordination fonctionne hors des organisations que nous trouvons habituellement en pareil cas (en l'occurrence politiques, puisqu'il n'existe pas à cette époque de syndicat lycéen). Les organisations gauchistes, plus proches du combat lycéen que les partis institutionnels, auraient dû prendre la tête du mouvement de soutien. Au contraire, elles se fondent dans la coordination. Certaines, telles que l'OCI/AJS (trotskiste-lambertiste) et le MJCF (communiste), en sont simplement écartées². La coordination possède la vertu de rassembler autour d'une cause commune, des obédiences politiques antagonistes : on connaît les divergences idéologiques entre les trotskistes et les maoïstes. Enfin, cette coordination a sa propre temporalité et disparaît dès lors que Gilles Guiot est libéré.

Des tentatives afin de pérenniser des coordinations au-delà d'une mobilisation spécifique ont existé. C'est les cas entre autres de la CGT. Attentive à l'évolution des coordinations lycéennes, y compris au sein des collèges d'enseignement technique (CET) et

¹ Ginette Le Maître, Claude Zaidman, "Contestation et lycéens", *L'Homme et la société*, n° 16, 1970. Sociologie et contestation, p. 161-172.

² Vincent Gérard, *Le peuple lycéen*, Paris, Seuil, 1974. *passim*

soucieuse de la nécessité du renouvellement de ses membres, elle installe en 1974 une "Coordination permanente des CET" qui se veut en réalité une organisation syndicale conservant les aspects extérieurs d'une coordination¹. En 1980, la CGT dissout cette organisation. Dans le même esprit, l'organisation trotskiste Lutte ouvrière (LO) transforme la coordination des collègues d'enseignement technique en "Ceux du technique", le 27 avril 1975, lors d'une conférence nationale à Paris². Enfin, en 1979, se crée la Coordination permanente lycéenne (CPL). D'obédience anti-capitaliste et autogestionnaire, elle est soutenue par le SGEN et la CFDT, mais disparaît en 1980.

Ces expériences lycéennes ont la primauté dans l'histoire des coordinations. On va les retrouver ensuite chez les étudiants, mais aussi au cœur des luttes des salariés, dont elles se distinguent par le simple fait qu'il n'existe pas de structures syndicales chez les lycéens jusqu'au début des années 1990 ; ce qui n'est pas le cas pour les universités et le monde du travail où les coordinations vont émerger parfois avec ou à l'encontre des syndicats présents.

B. QU'EST-CE QU'UNE COORDINATION ?

Afin de bien comprendre ce qu'est une coordination, il est nécessaire de prendre en compte que son principe est lié à l'idée de l'auto-organisation.

On retrouve ce type d'organisation dans les prémices du syndicalisme et chez les adeptes de l'action directe. L'auto-organisation peut être alors considérée comme une nouvelle forme de lutte s'inscrivant au sein d'un conflit social, en se positionnant entre les deux protagonistes habituels. Cette position singulière est illustrée par l'analogie que fait Daniel Mothé dans son livre *Un militant chez Renault*³. L'auteur explique que l'on peut comparer une lutte sociale à la guerre. Elle oppose traditionnellement le patronat au syndicat comme un pays s'opposerait à un autre. L'auto-organisation intervient alors comme une guérilla au sein du conflit. Elle ne respecte ni les lois de la guerre, ni la légitimité d'un ou des protagonistes. Elle peut peser contre l'ennemi en se coalisant avec l'agressé et s'arrête lorsque le conflit prend fin. Le travailleur se réapproprie alors les outils de lutte dans un conflit qu'il a pour la plupart du temps initialisé, mais qui lui échappe dans la pratique routinière de la gestion des conflits entre patronat et syndicat. La négociation revient en majeure partie aux syndicats, La conduite du mouvement

¹ Robi Morder, "1968, les comités d'action lycéens", *Les cahiers du GERME*, n° 22, 23, 24 - 2^e, 3^e, et 4^e trimestre, 2002.

² *Lutte des classes*, n° 29, juin 1975.

³ Daniel Mothé, *Un militant chez Renault*, Paris, Seuil, 1965, p. 21-30.

dans toute sa durée ainsi que la circulation des informations sont alors du ressort de l'auto-organisation.

En partant de l'analogie guerrière de Daniel Mothé, on peut déjà pointer les critères nécessaires à la constitution d'une auto-organisation, critères pertinents tant pour le monde ouvrier que pour celui des étudiants :

- des agents *lambda* peuvent être à l'origine d'un mouvement sans être obligatoirement syndiqués ou être membres d'une organisation politique ;
- l'organisation d'une coordination est limitée dans le temps. Elle disparaît dès lors que le conflit n'a plus lieu d'être ;
- la coordination intervient au sein d'une entreprise, d'un groupe social ou d'un secteur d'activités très précis (une entreprise, un secteur d'administration ou une université) ;
- la coordination est l'outil d'une lutte spécifique et entend obtenir satisfaction de cette revendication, quels que soient les moyens autres que la forme de pratiques routinières des syndicats ;
- les coordinations sont le fait d'une catégorie d'agents plus jeunes.

Sur la base de ces cinq critères, nous pouvons voir plus en détails comment est constituée une coordination.

Contrairement à un syndicat ou à une organisation politique, où la hiérarchie et la bureaucratie ne permettent pas à un militant de base de se propulser à la tête d'un mouvement (le système de délégation n'autorise ni ne favorise ce type d'initiative), la coordination est le lieu de toutes les émergences. Elle offre à un individu la possibilité de s'investir dans une lutte, sans que celui-ci se sente engagé dans le long terme et que cet investissement ne prenne l'allure d'un engagement partisan ou syndical.

L'auto-organisation qui va de l'expérience des Comités d'action lycéens à la coordination nationale dirigeant les grèves dans les universités contre le projet Saunier-Seïté en 1976, véhicule un savoir-faire spécifique qui réapparaît au moment de la "crise Devaquet". Le fait de posséder cet *habitus* militant permet alors à ces acteurs de revendiquer une légitimité qui jusque-là ne leur semblait appartenir qu'aux centrales syndicales. Il est évident, comme le

montrent Didier Leschi¹ ou bien Daniel Bensaïd², que la présence fréquente de militants d'extrême gauche, et plus particulièrement ceux de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) dans les rangs des coordinations, n'est pas anodine tant ces derniers ont une formation politique conséquente. Cependant, la tranche la plus jeune (+ ou - 20 ans en 1986) n'a connu ni les luttes lycéennes, ni les coordinations étudiantes de 1976. Sa socialisation et sa "conscientisation" se situent au moment de l'arrivée de la gauche au pouvoir ainsi qu'au cours de son *self destroying process* idéologique. Comme le fait remarquer Patrick Hassenteufel³, cette situation a provoqué chez nombre de ces jeunes un désir de retrait face aux formes traditionnelles de représentation qu'ils considèrent comme inefficaces et obsolètes, phénomène que l'on retrouve de façon analogique dans la pratique électorale :

"L'expérience de sous-engagement, suite logique des institutions démocratiques modernes, porte une part des responsabilités dans le développement des groupes d'intérêts à but unique"⁴.

C. LE CONSTAT DU MANQUE DE DÉMOCRATIE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Or, nous savons également que ce mode d'auto-organisation s'est fait aussi en réaction aux appareils politiques ou syndicaux. Deux problèmes se posent alors aux yeux de cette génération : l'instrumentalisation et l'efficacité syndicales. Le rejet de politique partisane ou plutôt "l'apolitisme" des jeunes manifestants lors des défilés de novembre et décembre 1986 est manifeste. Toutefois, il faut se garder d'une quelconque naïveté vis-à-vis du rejet de la politisation au sein de l'auto-organisation. Si la crainte de la manipulation est permanente chez les auto-organisés, il n'en demeure pas moins que les grévistes ne rejettent pas, par principe, l'engagement politique de tel ou tel délégué, dès lors que celui-ci ne cache pas son étiquette et respecte d'abord le fonctionnement démocratique de la coordination :

"Ces militant(e)s ont souvent même été élus porte-parole de ces mouvements, dès lors qu'ils défendaient à ce titre les mandats sur lesquels ils avaient été élus et non

¹ Didier Leschi, "Les coordinations, filles des années 1968", *Clio, Histoire, femmes et sociétés* [en ligne] 3/1996.

² Christophe Aguiton, Daniel Bensaïd, *Le retour de la question sociale, le renouveau des mouvements sociaux en France*, Lausanne, Page deux, 1997, p. 73.

³ Patrick Hassenteufel, "Pratiques représentatives et construction identitaire, une approche des coordinations", *Revue française de science politique*, Année 1991, volume 41, n° 1, p. 5-27.

⁴ Albert O. Hirschman, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983, p. 191. Cette nouvelle forme d'engagement à but unique met à mal toute la *doxa* sur le désengagement des jeunes et de la *Bof* génération. Si l'engagement politique ou syndical n'est plus la norme, l'individualisme et l'égoïsme forcené ne sont pas non plus le caractère dominant chez ces jeunes travailleurs.

leur opinion personnelle. La démocratie implique en effet un pluralisme vivant et non un apolitisme monocoloré"¹.

Les membres des coordinations identifient l'objet de leur mécontentement, se l'approprient et organisent la lutte autour de cet objet. Au-delà de cette lutte, leur engagement ne leur paraît pas indispensable. Il n'est pas question pour eux de l'inscrire dans une démarche d'analyse sur le long terme comme pourrait le faire un syndicat. Ils échappent ainsi à une très ancienne pratique de compromis social. Si le travail syndical recouvre celui de la lutte, il n'en demeure pas moins que celui de la négociation et de la recherche du consensus sont, depuis la dernière guerre, une des préoccupations principales. Anticiper un conflit suppose bien souvent un "compromis négocié"² qui ne correspond pas toujours aux attentes singulières des auto-organisés. Cette distance qui se crée alors entre le non-syndiqué et le représentant syndical s'accroît d'autant plus qu'une lourde bureaucratie s'est installée dans les modes de fonctionnement administratif et les pratiques des syndicats. Les différents étages qui s'empilent sont multiples et séparent à chaque fois un tout petit peu plus le syndicaliste de base, œuvrant dans son AGE, du collectif national, du bureau national et de la tête du syndicat. À chacun de ces étages, des militants défendent leurs positions au travers de nombreuses stratégies de pouvoir. Le fait que les décisions n'émanent que du sommet de l'organisation vers la base entraîne systématiquement l'organisation vers une dérive oligarchique :

"L'organisation est la source d'où naît la domination des élus sur les électeurs, des mandataires sur les mandants, des délégués sur ceux qui les délèguent. Qui dit organisation dit oligarchie"³.

Si les luttes de pouvoir au sein des organisations syndicales sont une des principales raisons de la défiance à leur égard, il en est de même de la concurrence et de la division syndicale. Cette division est largement perçue non pas comme un positionnement différent de chaque syndicat face à une problématique spécifique, lequel s'explique par leurs propres histoires et leurs propres cultures, mais bien comme une course à la reconnaissance et comme une volonté d'apparaître comme étant la seule organisation capable de négocier. Cela, en s'éloignant bien sûr des aspirations des étudiants ou des salariés dans les entreprises.

"Je pense que chaque action d'un quelconque syndicat n'a pour but que la publicité pour ce syndicat. Le syndicat se bat pour pouvoir dire : voyez "ça", c'est nous

¹ Christophe Aguiton, Daniel Bensaïd, *Le retour de la question sociale, le renouveau des mouvements sociaux en France*, Lausanne, Page deux, 1997, p. 77.

² Jean-Michel Denis, *Les coordinations, recherche désespérée d'une citoyenneté*, Paris, Syllepse, 1996, p. 30.

³ Robert Michels, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971, p. 296.

qui l'avons obtenu et c'est tout". Les employés ne sont pour eux que des pions pour agrandir leur image de marque"¹.

Enfin, bien que considéré comme indispensable à la résolution d'un conflit, le syndicat est largement perçu comme étant inexistant dans l'action. L'apparition d'un responsable syndical de haut rang à la manifestation du 1^{er} mai n'apparaît plus suffisante aux yeux d'un syndiqué pour répondre au questionnement de celui-ci sur l'aptitude de son organisation à régler le conflit. Cela pose en réalité toute une série de questions sur la responsabilité du syndicat, sur sa capacité d'écoute de sa base, sur la circulation de l'information. *In fine*, c'est la question de la démocratie qui se pose de fait à une centrale syndicale, quand celle-ci est remise en question au travers d'une coordination par sa base naturelle et par les gens qu'elle est censée défendre.

Nous comprenons au travers de ces différents exemples que l'auto-organisation, nouveau paradigme de lutte, et apparaissant parfois particulièrement déterminé, ne se fait ni contre, ni hors le syndicat. La sémantique a un sens et les termes "syndiqué/non-syndiqué" sont partout utilisés quand on évoque les coordinations. Mais alors, il semble que le besoin d'agir à côté du syndicat soit le moteur de ces coordinations. Le cadre traditionnel proposé depuis des années par les organisations syndicales n'y répond, ni dans la forme, ni dans le résultat escompté par les nouveaux acteurs auto-organisés. Soit c'est le poids de la coordination qui pèse sur le syndicat, et va se fondre dans le mouvement global, soit c'est le syndicat qui, de son propre chef, initialise la coordination dont il a besoin pour élargir son champ d'action, comme nous l'avons vu le 22 novembre 1986 aux États généraux. Le rôle du syndicat ne peut de toute façon être totalement écarté du mouvement par le simple fait de sa reconnaissance officielle par les protagonistes dans les pratiques routinières de la négociation. En effet, l'interlocuteur, que ce soit l'État ou le patronat, est parfois dérouté de devoir négocier avec des représentants de coordinations n'ayant aucun caractère officiel. La réaction de René Monory avec les étudiants est à cet égard sans ambiguïté.

III. LES COORDINATIONS ÉTUDIANTES : QUEL MODE D'ORGANISATION ?

Nous avons vu qu'il faut un certain nombre de critères nécessaires à l'émergence d'une coordination dans une entreprise ou une institution. Nous avons également vu que leurs raisons

¹Infirmière du bureau de la coordination infirmière Provence Côte-d'Azur durant la grève de 1988, cité dans Patrick Hassenteufel, "Pratiques représentatives et construction identitaire, une approche des coordinations", *Revue française de science politique*, Année 1991, Volume 41, n° 1, p. 5-27.

d'être reposent sur un désir d'efficacité, de transparence et de démocratie dans la conduite du mouvement, principe que les salariés ne retrouvent pas systématiquement dans l'attitude des syndicats.

L'assemblée générale est le socle commun à toutes les coordinations. Elle est le lieu où circule la parole entre agents auto-organisés. Cette liberté de parole se fait de façon horizontale, sans prendre en compte la situation de chacun dans l'organigramme de la mobilisation, à savoir syndiqué/non-syndiqué, délégué syndical ou délégué élu.

"Dans une AG, les gens ont la possibilité de prendre la parole... dans un syndicat ils ont peur de ne pas pouvoir parler ... c'est peut-être la peur de s'engager quelque part. Le fait de rester non-syndiqué, c'est rester libre et pouvoir dire ce qu'ils ont envie de dire... dans la tête des gens, il y a uniquement les mandatés qui ont un droit à la parole dans un syndicat. Les adhérents sont là pour décorer"¹.

Refusant le rapport hiérarchisé par la bureaucratie syndicale, l'assemblée générale est bien le lieu d'une démocratie directe². Les assemblées générales sont aussi un lieu où l'information circule. Leur fréquence, quasiment quotidienne dans certaines mobilisations, offre une information diffusée au plus près du mouvement. Elle permet dans ce cas d'échapper aux agents reconnus et médiatisés qui s'expriment traditionnellement hors du contrôle de l'ensemble des grévistes. Elle se substitue aussi aux médias qui, pour des raisons "multiples et variées", ne restituent jamais les événements objectivement. C'est le centre névralgique d'un mouvement. C'est au sein de ces assemblées que l'ensemble des décisions sur la poursuite du mouvement se prend de façon démocratique et unitaire.

L'assemblée générale a vocation à se doter de structures plus larges pour conduire un mouvement. Cela peut être un comité de grève s'il s'agit d'un mouvement localisé (une université ou un site universitaire) ou d'une coordination (régionale ou départementale) si le mouvement est d'une plus grande ampleur. Ces comités de grève ou coordinations procèdent, à leur tour, à l'élection de délégués qui les représentent au niveau des coordinations nationales. La coordination nationale est l'ultime échelon du processus. Elle entérine les options choisies quant au fonctionnement et au but du mouvement dans sa globalité. Dans ces instances représentatives (comité de grève, coordination locale, bureau de la coordination nationale) les délégués élus sont tous en possession d'un mandat et ne peuvent que l'appliquer de façon exclusive.

¹ Membres du comité de grève de la *SNECMA-Villaroche* cités dans Patrick Hassenteufel, "Pratiques représentatives et construction identitaire, une approche des coordinations". *Revue française de science politique*, Année 1991, Volume 41, n° 1, p. 5-27.

² *Ibid.*

L'assemblée générale est aussi le lieu où sont choisis les acteurs qui vont la représenter. Contrairement au syndicat où le délégué syndical ne s'exprime qu'au nom du syndicat et de ses syndiqués, le délégué d'un comité de grève envoyé à la coordination ne l'est que par la volonté de l'assemblée générale. Rien n'empêche alors un acteur *lambda* du mouvement de devenir le représentant d'une assemblée générale : le choix du représentant ne se fait pas en fonction d'une étiquette politique ou syndicale, mais plus sur l'aptitude à représenter au mieux les intérêts de l'assemblée générale. Ce choix permet alors un contrôle permanent de l'assemblée sur la délégation.

Chaque mandataire est révocable à tout moment. Dans certaines coordinations, les représentants élus remettent leur mandat en question à chaque assemblée générale. Un manquement entraîne immédiatement une destitution du mandataire. Lors de la phase de négociation, les délégués élus n'ont pour mandat que de s'exprimer sur les seules options prises par les coordinations. En retour, ils doivent soumettre aux assemblées générales les propos recueillis lors de ces négociations.

L'équilibre est l'objet d'une attention particulière. Il doit être respecté entre syndiqués et non-syndiqués et, pour les coordinations de dimension nationale, entre délégués parisiens et provinciaux. C'est sous la tutelle et le contrôle de la coordination que s'organise techniquement le travail militant. Pour cela les coordinations disposent d'un certain nombre de commissions. Les tâches du bureau d'une coordination nationale sont plurielles. Au-delà de la préparation des ordres du jour, il lui faut vérifier les mandats des délégués à chaque réunion de la coordination nationale, moduler et modérer les débats, s'assurer que chaque délégué dispose du même temps de parole, organiser, contrôler et décompter les votes et enfin assurer le porte-parolat de la coordination. À l'instar de tous les autres délégués, les membres du bureau sont collectivement ou individuellement révocables.

Chaque université fait dès lors fonctionner son comité de grève sur une base commune. Les étudiants, réunis en assemblée générale, structurent leur comité de grève en respectant les paramètres précédemment analysés. Dans son livre, David Assouline résume bien la situation :

"Si la première AG votant la grève renvoie au lendemain l'organisation de la structuration, afin d'œuvrer à l'extension des débrayages, nous nous rendons compte que ce vide de structure de décision des étudiants favorise la prépondérance des syndicats. Ils bénéficient en effet de l'avance dans la réflexion sur la masse des étudiants, et leurs habitudes militantes leur donnent un rôle moteur. Ce mérite leur est reconnu, mais les étudiants soucieux de l'indépendance de leur action vont s'auto-organiser. Nous ne voulions pas procéder à une délégation de pouvoir et laisser le soin

aux syndicats étudiants d'organiser la grève. Une grève active signifiait une participation de tous à tous les niveaux"¹.

L'assemblée générale se réunit quotidiennement. Là sont discutées toutes les directions que doit prendre le comité de grève. Un certain nombre de commissions voient le jour. Elles doivent rendre compte de leur activité à l'assemblée générale. Afin d'éviter les écueils du dilettantisme, chacun des membres du comité de grève doit être investi dans une commission. Ce principe permet également de se prémunir d'une distinction probable entre le travail politique réservé à une élite possédant la pratique du discours et la partie plus technique laissée aux "petites mains" du mouvement. "On évite ainsi d'avoir des tribuns ne venant qu'aux AG", précise, non sans humour, David Assouline.

Ce schéma de fonctionnement est un schéma type dans la mesure où il faut, bien sûr, prendre en compte l'importance numérique de l'université. Ainsi à Jussieu par exemple : l'université regroupe Paris VI et Paris VII, soit soixante-dix mille étudiants. C'est donc sur la base des UER (Unité d'études et de recherche) que vont s'organiser les comités de grève. En l'occurrence comme le montre le schéma suivant, l'université de Jussieu comprend 9 UER, lesquelles élisent 5 délégués chacune, soit 45 étudiants au comité de grève. Ces membres du comité de grève vont à leur tour voter paritairement pour Paris VI et Paris VII pour désigner 10 délégués. Ces élections doivent, autant que faire se peut, respecter la parité syndiqués /non-syndiqués².

Les assemblées d'UER doivent rendre compte à l'ensemble de l'université. C'est le cas entre autres dans les universités de province où les sites sont souvent dispersés. Dans ce cas, un comité central des UER en grève est constitué avec les délégués de ces derniers et se réunissent en assemblée générale de la ville. Elles offrent alors un lieu de communication très important pour la circulation de l'information. Cette libre circulation est un des éléments clés du succès des coordinations :

"L'information est en elle-même un outil de contrôle. Les assemblées générales jouent le rôle d'un réseau d'information sur le déroulement des conflits, l'état de la mobilisation, l'activité des représentants, mais aussi par exemple sur la situation de la profession"³.

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 54.

² Rien n'est dit dans le livre de David Assouline sur la façon d'organiser la parité syndiqués/non-syndiqués sur la base d'un nombre impair !

³ Patrick Hassenteufel, "Pratiques représentatives et construction identitaire, une approche des coordinations". *Revue française de science politique*, Année 1991, Volume 41, n° 1, p. 5-27.

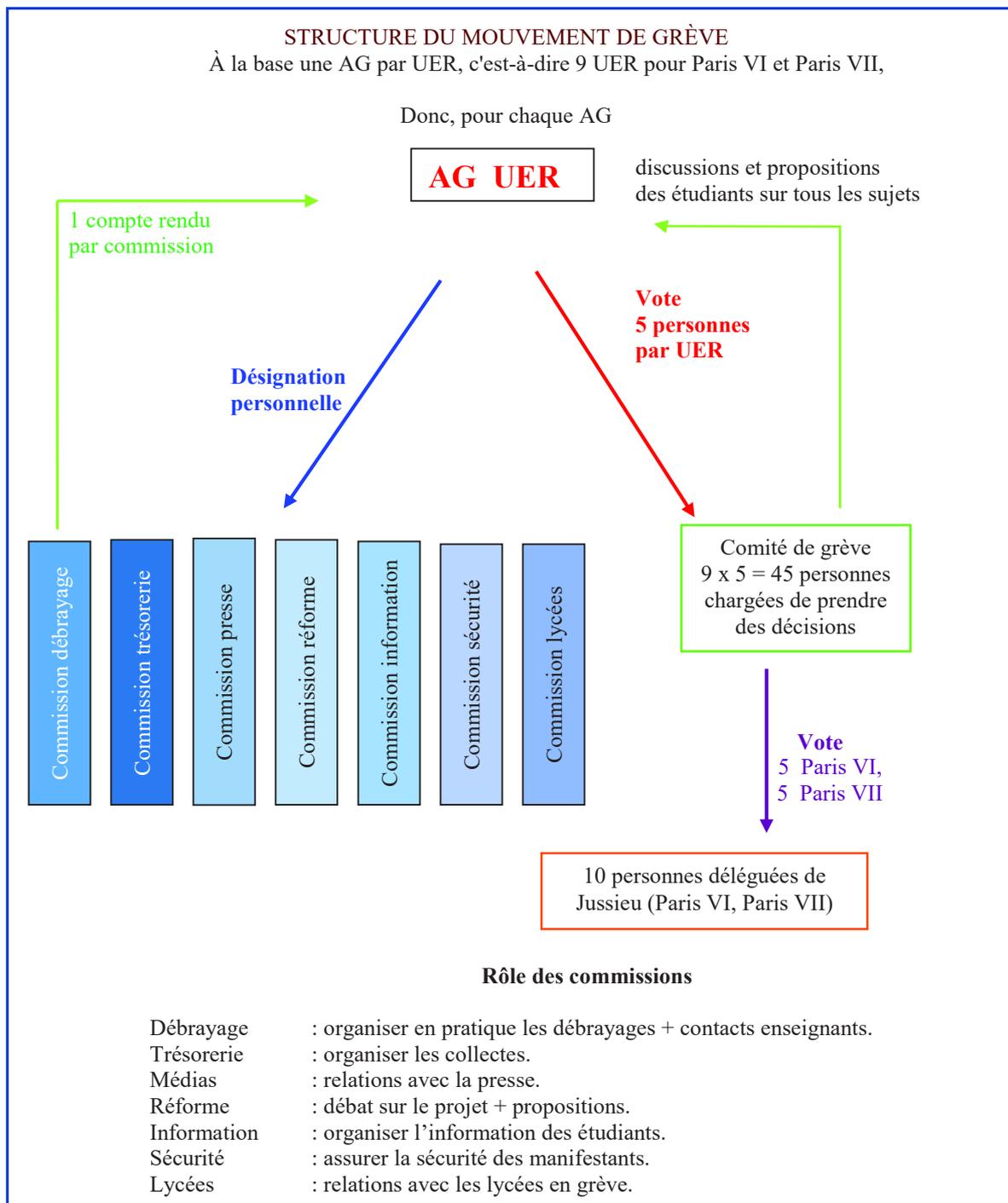


Tableau n°18. Organisation de la grève à Jussieu. (Document distribué à Jussieu)¹.

Très vite, les étudiants ont posé la question de la représentation et de la délégation. Le représentant syndical fait partie du *decorum* du quotidien universitaire. Le militant politique n'est jamais bien loin et sa trace est tout aussi visible. Cependant, comme nous l'avons rappelé,

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 55.

la syndicalisation en 1986 est très faible et les débats sans fin sur ce qui peut différencier l'UNEF-ID de l'UNEF-SE ne passionnent que peu d'étudiants. Il en est de même à l'égard des militants politiques, qui plus est à l'extrême gauche où les chapelles sont fort nombreuses. De fait, les syndicats souffrent conjointement d'une faible représentation et d'une certaine défiance quant à leur efficacité. C'est la raison pour laquelle, alors que le nombre d'étudiants conscients du problème posé par le projet de réforme ne cesse d'augmenter chaque jour, les étudiants méfiants à l'égard de la fiabilité des syndicats à gérer la situation préfèrent observer une vigilance *quasi* permanente sur leurs représentants.

Pour cela, les comités de lutte possèdent deux outils : la révocabilité et le contrôle de la délégation. Le mandat confié au délégué élu est remis en question à chaque réunion plénière de l'assemblée générale, il peut lui être retiré à chaque instant. On évite ainsi l'appropriation du mandat par le mandaté :

"Laisser faire des individus ou des associations, c'était courir le risque qu'ils cèdent partiellement, qu'ils trahissent. Un exemple : chaque mandat à Censier débutait par le refus des concessions et une exigence, le retrait du projet, rappelant ainsi aux délégués leur ligne directrice dans toutes les situations : montrer la force et la détermination du mouvement"¹.

Elire un délégué dans le cas présent, ce n'est pas lui confier une délégation de pouvoir, à l'instar d'un représentant syndical ou d'un député. Le mandat confié au délégué élu n'a qu'un but : transmettre la parole de l'assemblée et du comité de grève à la coordination nationale et inversement. En réalité le délégué n'a aucune latitude pour négocier, il doit se soumettre au mandat impératif. Le mandat impératif, en l'occurrence le retrait du projet de réforme, a été un sujet d'analyse et d'interrogation chez les journalistes et chez les politiques. En réalité, le respect des décisions des assemblées générales n'a de sens que si ces dernières ont la certitude que leurs messages et leurs revendications sont correctement transmis par la délégation. C'est donc pour la base le seul moyen de contrôle, tant le processus de délégation entre l'assemblée générale d'une université et le ministre peut être multiple. En 1976, lors du conflit entre les étudiants et la secrétaire d'État Alice Saunier-Seïté, alors que la coordination nationale demeurait active, une partie de celle-ci, à savoir le SNESup et l'UNEF ex-Renouveau avait discrètement négocié une sortie de crise avec la secrétaire d'État.

Malgré la vigilance des étudiants, le refus de la délégation de pouvoir et le respect du mandat impératif ne sont pas toujours une garantie. Nous verrons que des éléments de la

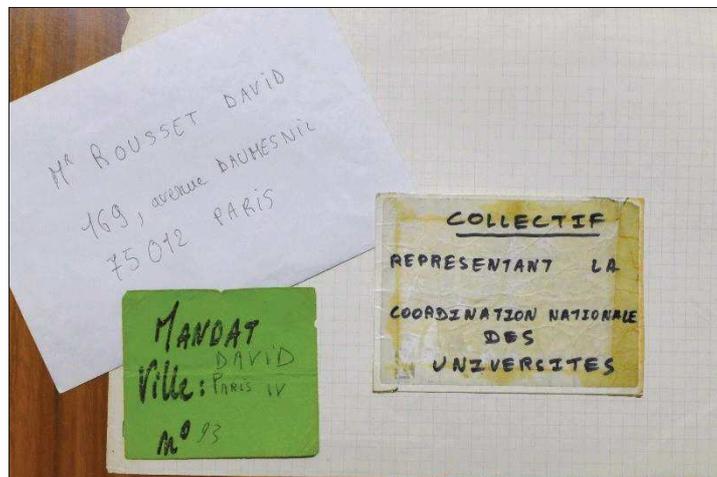
¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 57.

coordination ont parfois tenté de s'exprimer hors du contrôle de cette dernière. La position maximaliste à l'égard de la représentation et de la délégation a parfois été moquée par la presse :

"Ils sont nombreux les journalistes attendris à avoir disserté sur les spécificités du mouvement étudiant et lycéen : spontanéité, démocratie, solidarité. Chaque jour nous pouvions lire dans leurs colonnes des commentaires élogieux sur notre organisation, notre indépendance. Que signifiait pour nous cette démocratie, réhabilitation du terme débarrassé de ses connotations politiciennes ? "¹.

IV. LA DEUXIÈME COORDINATION NATIONALE (2 DECEMBRE 1986)

La deuxième coordination nationale est organisée à Jussieu, dans l'amphi 34B. Les étudiants mettent à profit le retour sur expérience et contrairement à la précédente coordination du 27 novembre, celle-ci est préparée avec soin et tout est mis en œuvre pour éviter qu'elle ne se déroule dans le même chahut. Les premiers délégués arrivent, leurs identités, leurs facultés d'origine, leurs qualités d'élus sont soigneusement vérifiées. On leur donne alors un mandat imprimé qu'ils utilisent pour voter à main levée.



Mandat de David Rousset, membre de la coordination nationale².

Les visiteurs, c'est-à-dire des étudiants non élus, comme Philippe Darriulat, ou encore des journalistes ou des représentants syndicaux professionnels, sont autorisés à rentrer. Il est important de souligner qu'à cette occasion les fonctionnaires des Renseignements généraux

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 57.

² Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité de la mémoire étudiante.

n'ont pas pu pénétrer dans l'amphithéâtre 34B. Les autorités n'auront donc aucune information sur ce qui va s'y dérouler¹.

Dans un article, Didier Leschi remarque la difficulté à laquelle sont confrontés les membres du SO voués à contrôler l'accès de l'amphithéâtre. En effet, un délégué doit-il absolument représenter un établissement en grève, mais qui est ou n'est pas un établissement universitaire ? Ainsi, les écoles d'infirmière ou de commerce, les écoles normales d'instituteurs ou bien Sciences Po. Il en est de même pour les établissements rattachés à une université tels que les IUT, les ENS ou les centres universitaires dispersés dans Paris comme Paris IV (Clignancourt, Grand Palais, Sorbonne). Didier Leschi note qu'*in fine*, les membres du SO se fient alors à "la réputation politico-syndicale" de la délégation².

À 17h30, les débats peuvent commencer. Cette coordination n'ayant pas de bureau élu, David Assouline propose de constituer un bureau de 10 personnes représentatives des universités parisiennes et provinciales : deux représentants pour Jussieu (Paris VI et VII) et un pour Villetaneuse, Nanterre et Tolbiac. Pour la province, un représentant pour Caen, Lille, Lyon, Grenoble et Marseille. Puis chaque délégué doit écrire un rapport sur sa situation locale. David Assouline prend soin de tout faire voter. De fait, l'ordre du jour et les propositions d'organisation des débats sont mis aux voix et adoptés. Jussieu ouvre les débats par une motion qui porte sur l'intervention de Jacques Chirac à la télévision, puis sur l'organisation de la manifestation du 4 décembre. La création d'un service télématique est aussi abordée.

David Assouline dépose un projet de motion sur le bureau de la coordination soumis aux délégués : des dizaines d'amendements sont proposés et deviennent le texte de la résolution adoptée par la coordination nationale des étudiants en grève du 2 décembre 1986³. Reprenant les termes de la précédente résolution du 27 novembre, la motion réaffirme vouloir le retrait du projet de loi mais insiste sur le fait que la réécriture des articles litigieux ne saurait satisfaire les étudiants en grève. Elle maintient la manifestation du 4 décembre en demandant qu'à l'issue de celle-ci, le ministre délégué vienne en personne donner sa réponse.

Trois décisions nouvelles donnent un ton plus péremptoire à ce texte : créer un collectif de dix membres, révocables à tout moment par la coordination, comme unique porte-parole ; proposer et élire une délégation de 20 personnes dont le mandat exclusif est d'exiger le retrait du projet en vue de la rencontre avec René Monory et Alain Devaquet ; condamner toute

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 177.

² Didier Leschi, "La coordination étudiante dans la grève générale étudiante de 1986", *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 4, mars 2003.

³ Voir annexe n° 10.

association ou faculté qui rencontrerait le Gouvernement en dehors du mouvement. Cette motion est majoritairement adoptée à 331 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions.

Puis David Assouline invite la coordination nationale à la mise en place du "bureau ou collectif de coordination". La forme et la vocation de ce bureau deviennent l'objet de toutes les suspicions des journalistes et des hommes politiques de la majorité. Le contrôle par les étudiants du fonctionnement du mouvement se fait ressentir pour des raisons pratiques tout autant que par défiance à l'égard des appareils syndicaux. David Assouline justifie ainsi cette nécessité :

"Les étudiants avaient une forte aspiration à prendre leur mobilisation en main. La grève devait être contrôlée par les AG, base du mouvement, de la base au sommet et cela du début à la fin. [...] Aucune carte blanche n'était donnée aux délégués du mouvement, révocables au moindre faux pas. [...] Laisser faire des individus ou des associations, c'était courir le risque qu'ils cèdent partiellement, qu'ils trahissent"¹.

David Assouline a-t-il à ce moment-là des informations précises au sujet de la rencontre entre René Monory et Philippe Darrulat ? Rien ne permet de le dire. Cependant, ce besoin d'absolu intervient précisément au lendemain de cette entrevue. De fait, si David Assouline possède des détails sur la rencontre, il sait que celle-ci porte sur la suppression des trois points litigieux. Pour neutraliser Philippe Darrulat, il faut alors amener la coordination nationale à s'arc-bouter sur le retrait définitif de l'intégralité du projet de loi. Il est nécessaire de neutraliser également Isabelle Thomas, dont la notoriété depuis le début du mouvement n'a pas cessé de grandir au point qu'on l'a surnommée "Isabelle la cathodique".

Contrairement au projet initial², il est décidé que ce bureau comporte quatorze membres, soit sept membres parisiens et sept provinciaux. Pour la province, seuls sept candidats se présentent. Un délégué demande à ce que l'appartenance politique du candidat soit annoncée. La proposition est rejetée.

Apparemment, David Assouline tient particulièrement à ce que les appartenances politiques ou syndicales n'apparaissent pas au grand jour, ce qui irait à l'encontre de sa stratégie :

"Mais Assouline, il excelle à représenter les inorganisés et à jouer là-dessus, pendant tout le mouvement. Lui, il va jouer cette carte-là avec un certain talent. Son talent aussi, avec Cabieu, c'est d'être capable de calmer le problème. Or, c'était important au départ de faire qu'en gros l'assemblée fonctionne, que les gens se parlent, qu'il y ait des règles, y compris de prise de parole. Il y avait des gens pour qui c'est la

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 57

² Le nombre précis de candidats parisiens n'est pas établi. En effet, Isabelle Thomas parle de 15 ou 20, David Assouline de 11 et Daniel Cabieu et Xavier Aknine évoquent seulement un nombre supérieur à 7.

première réunion politique. Donc, eux, ils avaient des capacités à calmer les choses, à pas du tout être anxiogènes, donner la parole à tout le monde, donner des gages à la salle. Savoir-faire"¹.

Un propos quelque peu nuancé par Florence Bourgne, étudiante de l'ENS qui siège avec un de ses camarades à la coordination nationale. Elle raconte cette anecdote :

"Assouline n'arrêtait pas de nous faire chier en nous disant qu'au bureau il n'y avait que des gens apolitiques, et en fait un gars du PCI s'est pointé et nous a donné le nom de tous les mecs qui étaient au bureau avec leur appartenance. Ça nous a énervés, on a pris du papier, on a écrit, on a recopié ce truc-là, et on l'a fait passer dans tout l'amphi, au bout d'un moment les gens le recopiaient. [...] Je vais aux toilettes et Assouline arrive aux toilettes avec deux gars bien baraqués et m'a menacé de me foutre dans la Seine. Il m'a dit : " je sais qui tu es, parce que je n'aime pas trop ce que vous faites, ces petits mots de délation". C'est vrai que c'était pas très subtil, mais bon. "Et tu sais, il arrive des accidents aux gens, on n'est pas loin de la Seine !". J'ai eu un peu peur !"².

Quoi qu'il en soit, le nombre requis de candidats étant égal au nombre de postes nécessaires, le vote se fait. Sont élus :

Jean-Philippe Arruebo	(Bordeaux I)	UNEF-ID	
Daniel Cabieu	(Caen)	UNEF-ID	LCR
Luis Ferrari	(Toulouse)	UNEF-SE	
Jean-Pierre Gaigne	(Aix-Marseille)		
Vincent Guicharnaud	(Limoges)	UNEF-SE	JCR
Sylvie Scherrer	(Dijon)	UNEF-ID	
Jérôme Valluy	(Lyon II)		

Pour la région parisienne, onze candidats se présentent pour sept places. Il est donc décidé de réunir tous les candidats afin de voir qui pourrait retirer sa candidature. En vain, les onze candidats se maintiennent³. Le résultat du vote se détermine alors au nombre de voix exprimées sur les sept premiers :

David Assouline	(Jussieu) 156 voix		LOR
Sylvia Zappi	(Censier) 138 voix	UNEF-ID	LCR
Christian Rodriguez	(Saint-Denis) 138 voix	UNEF-ID	LCR
Christine Tchepiega	(Tolbiac) 120 voix	UNEF-ID	PS
David Rousset	(Sorbonne) 116 voix	UNEF-ID	PS
Jérôme ?	(Kremlin-Bicêtre) 112 voix	UNEF-SE	

¹ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

² Florence Bourgne, entretien du 4 septembre 2017.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Xavier Aknine. Annexes, tome II, p. 393.

Philippe Ducat	(ENS) 100 voix	UNEF-ID	PS
Isabelle Thomas	(Villetaneuse) 95 voix	UNEF-ID	PS
Hugues ?	(Paris XII) 81 voix		
Luc ?	(Paris XI) 69 voix		
Xavier Aknine	(Salpêtrière) 25 voix	UNEF-SE ¹	PCF ²

Chaque délégué vote onze fois, et les votes se font à main levée. Le choix de cette modalité de vote est une pratique qui peut paraître aux yeux de certains comme anti-démocratique. Il relève d'une longue tradition du vote en assemblée générale qui offre, il est vrai, la possibilité aux organisateurs du vote d'influencer par la masse le choix des votants. De plus il est techniquement plus long à mettre en place. L'utilisation de cette procédure s'oppose aussi au vote à bulletin secret généralement utilisé par l'administration d'une université pour "délégitimer" un mouvement de grève, comme on le voit en Sorbonne.

Nous n'avons pas d'élément quant à l'ordre dans lequel les candidats se sont soumis au suffrage, mais dès lors que le score d'Isabelle Thomas est connu, il est facile de voter en masse pour d'autres candidats. De fait on peut comprendre pourquoi le Kremlin-Bicêtre, qui n'est qu'un centre hospitalier universitaire dépendant de Paris XI, obtient plus de voix que Villetaneuse. C'est la pratique du "vote polonais" ou du "vote à la polonaise".

Cette manipulation est particulièrement stigmatisée par la presse. *Libération* titre "Les radicaux tentent une OPA sur le mouvement", et *Le Monde* le copie en annonçant "L'extrême gauche tente une OPA sur le mouvement". La théorie du vote polonais n'est pertinente que si l'on considère qu'une alliance objective de l'extrême gauche s'est organisée afin d'éloigner Isabelle Thomas. Ainsi, comme le suppose *Le Monde*, la LCR, la LOR et Lutte ouvrière se seraient coalisées pour faire barrage à Isabelle Thomas jusqu'à faire élire un candidat communiste. Or, selon nos pointages, Christian Rodriguez et Sylvia Zappi sont membres de la LCR, David Assouline est le représentant de la LOR, quant à Christine Tchepiega, Philippe Ducat et David Rousset, ils sont des ex-OCI ralliés au PS, et Jérôme (dont personne ne se souvient du nom) est syndiqué à l'UNEF-SE et est probablement au PCF à l'instar de Xavier Aknine. Or, sur l'ensemble des étudiants en grève sur la totalité du territoire national, que représente l'extrême gauche réunie et quelle est sa capacité de diriger à elle seule les étudiants vers telle ou telle option ? Nous ne pouvons pas connaître précisément l'état des

¹ Notre pointage n'est pas exhaustif mais il correspond à celui proposé par Michel Lacarrière, directeur des Renseignements généraux de la préfecture de Police, dont les fonctionnaires étaient pourtant interdits d'entrée dans l'amphithéâtre !

² On peut remarquer qu'il n'y a que 2 femmes pour 12 hommes. Le souci de préserver la parité ne s'applique que pour les étiquettes politiques. La parité homme/femme n'est pas encore une revendication en 1986 chez les étudiants.

effectifs des organisations d'extrême gauche, tant il n'est pas dans leur tradition de communiquer sur le sujet. Pour la Ligue communiste révolutionnaire, les militants n'ont pas de carte en 1986. En ce qui concerne Lutte ouvrière, le secret le plus opaque est gardé à ce propos, d'autant qu'il faut faire pour LO la différence entre les militants cotisants et les membres confirmés ayant le droit de vote aux congrès. En 1998, François Koch de *L'Express* avance les chiffres suivants : sur 7 000 cotisants, seuls 800 sont membres à part entière¹. En ce qui concerne la LCR, Stéphanie Rizet² évoque 2 500 membres dans les périodes les plus fastes. Quant à la LOR, Pierre-François Grond note sans humour que la LOR, c'est la famille Assouline ! On constate donc que ce sont des effectifs extrêmement réduits, cultivant l'antagonisme idéologique, fort jaloux de leur territoire et peu prompts à se coaliser. La presse (essentiellement *Libération*) force le trait sur une surreprésentation d'une extrême gauche manipulatrice au sein même du bureau de la coordination nationale. Certes, les militants présents dans le bureau sont des militants particulièrement formés. Toutefois, ils ne sont pas seuls. Ne faut-il pas prendre aussi en compte que la grande majorité des étudiants ne sont pas des militants et se revendiquent depuis le début de ce mouvement comme apolitiques et "a-syndicaux" ? De fait, les nombreuses attaches politiques, associatives et syndicales revendiquées par Isabelle Thomas ont été mal perçues par ces étudiants, ce qui a sûrement participé au rejet de cette dernière.

Isabelle Thomas reconnaît que ces critiques ne sont pas erronées. Mais elle ajoute une autre analyse :

"Tous les délégués qui étaient aussi localement des leaders du mouvement, considéraient sans doute que, par mes nombreuses apparitions sur les médias, je leur volais quelque chose, ce qui est tout à fait légitime. Il n'y a pas eu remise en cause de l'unité du mouvement, même si certains ont commis la grave erreur de considérer cet épiphénomène comme un événement central du mouvement"³.

Face aux multiples réactions de colère au sein de la coordination nationale au moment de son "éviction", Isabelle Thomas monte à la tribune et appelle à l'unité du mouvement afin de calmer les esprits.

Julien Dray propose quant à lui une autre analyse de l'éviction d'Isabelle Thomas. En l'occurrence, le coup ne viendrait pas seulement de l'extrême gauche, mais aussi de la majorité

¹ *L'Express* du 27 août 1998.

² Stéphanie Rizet, "Qu'est-ce qui fait courir les militants de la LCR", *Sociologies pratiques*, 2007/2 n° 15, p. 69 à 81.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Isabelle Thomas. Annexes, tome II, p. 343.

de l'UNEF-ID ayant peu apprécié la liberté de ton lors de la dernière réunion et la façon dont elle a, seule, pris l'initiative de répondre à Jacques Chirac le soir du 30 novembre. Lors de l'assemblée de la coordination, des bras auraient "oublié" de se lever pour le vote¹. On peut également s'interroger sur le fait que David Assouline, représentant d'un groupuscule et militant plus ou moins fantôme de l'UNEF-ID, ait pu être élu à la tête du bureau de la coordination nationale. Pour la direction de l'UNEF-ID, David Assouline est le plus petit dénominateur commun qui permet de s'opposer à l'influence de la JCR dans le bureau. Pour cette minorité trotskiste de la LEAS, la LOR ne représente pas un danger et de fait, est préférée à un socialiste et par conséquent à Isabelle Thomas².

Le second volet de cette réunion porte aussi sur la constitution des délégations en vue de rencontrer René Monory et Alain Devaquet pour l'une et la Commission des Affaires culturelles pour l'autre, à l'issue de la manifestation. Ces délégations sont composées à partir des membres du nouveau bureau élu ainsi que des délégués non élus de la coordination. On retrouve dans cette délégation Isabelle Thomas, Isabelle Martin et Joël Carreiras, qui sont membres du bureau national et vice-présidents de l'UNEF-ID. Après avoir entériné le statut de Philippe Campinchi comme conseiller technique pour le service d'ordre, la deuxième coordination nationale clôt ses travaux à minuit et demi.

Ce qui se passe lors de cette réunion du 2 décembre peut être considéré comme l'éclatement de ce qui est mis en place au sein de l'UNEF-ID à la veille des États généraux. En effet, l'UNEF-ID aurait dû demeurer l'espace commun au mouvement. Sans apparaître au grand jour, le syndicat devait devenir un cheval de Troie dans la coordination. Bien qu'antagonistes la majorité de Philippe Darriulat, la tendance d'Isabelle Thomas et la LEAS, œuvreraient en cohérence et de façon unitaire pour le syndicat. C'est ce que Philippe Darriulat précise :

"Je prends la décision de dire : "l'UNEF, ce n'est plus que deux personnes en France, moi et mon attaché de presse". Tous les autres, vous vous faites élire dans les assemblées générales, vous vous fondez dans les assemblées générales, vous disparaissent, vous n'êtes plus l'UNEF et vous vous faites passer à la coordination. Et l'UNEF, ce n'est plus qu'une voix, celle de son président"³.

À partir du 21 novembre, le bureau national ne se réunit plus au complet, minorité comprise. Le 29 novembre, lors de la réunion à Paris I Panthéon, la fracture entre Philippe Darriulat et Isabelle Thomas s'accroît et la méfiance s'installe.

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 108.

² Didier Leschi, "les stratégies syndicales étudiantes : l'UNEF-ID dans la crise de novembre-décembre 1986", DEA Histoire contemporaine Paris X 1986/1987 sous la direction de Jean-Jacques Becker.

³ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

"La cassure fera qu'aucune instance réunissant tous les courants de l'UNEF-ID ne se réunira plus"¹.

De fait, l'UNEF-ID en tant que telle, ne fonctionne plus et ne contraint plus ses militants à une discipline syndicale. Dès lors, seule la coloration idéologique s'exprime dans les différents courants du syndicat.

"La "dissolution" de l'UNEF-ID incite également les militants qui n'ont pas su trouver leur place dans la coordination à entreprendre d'autres démarches pour leur propre compte, comme nous l'avons vu pour Isabelle Thomas"².

Toutefois, les oppositions entre les courants relèvent plus de la concurrence que du réel *casus belli* ; le danger de valoriser par ce biais les autres organisations syndicales et surtout l'UNEF-SE freine les élans guerriers. Ainsi, lorsque le Gouvernement tente de diviser le mouvement entre radicaux et modérés, les courants font preuve de réactivité et sont en capacité de montrer leur unité. Le témoignage de Pierre-François Grond est à ce titre assez éloquent :

"On a une place surdimensionnée par rapport à ce qu'on est. Je pense qu'il y a un militant des JCR sur deux qui se fait élire dans la coord'. On est très, très présents mais c'est instrumentalisé par *Le Monde* et *Libé*, sur renseignements policiers, par ailleurs, mais ça ne veut pas dire qu'on a comme objectif de faire adopter un programme ultra radical ou révolutionnaire à la coord'. Le principe : on veut que l'UNEF-ID reste dans le mouvement, mais on ne veut pas qu'il négocie"³.

Au lendemain de cette coordination nationale et à la veille de la grande manifestation, une question taraude certains dirigeants syndicaux étudiants : que va-t-il se passer si la mobilisation ne fait pas plier le Gouvernement ?

La coordination se pose dès lors comme l'unique interlocuteur mais son mandat lui interdit toute forme de négociation en dehors du retrait du projet de loi. Or, toutes les éventualités de négocier sont-elles totalement impossibles du côté de la coordination ? Lors de son audition, Philippe Darriulat fait référence aux sept points de désaccord qui pour la coordination justifient le retrait du projet dans le texte de la résolution. À l'instar de la presse, il comprend ces sept points comme un message envoyé au Gouvernement, comme une possible ouverture⁴. À l'issue de la coordination du 2 décembre et après son échec à son élection au

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 96.

² Cécile Chambraud, "L'UNEF-ID dans le mouvement", *Politix*, vol. 1 Hiver 1988, p. 44-45.

³ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Philippe Darriulat. Annexes, tome II, p. 314.

bureau, Isabelle Thomas change totalement d'attitude. Alors qu'elle milite depuis le début du mouvement pour une position affirmée, l'exigence de la coordination, tant sur la forme que le fond, lui apparaît inacceptable.

"Ou alors tu enfermais le mouvement dans une radicalisation en refusant la négociation, tu donnais le mouvement à des mecs qui en faisaient n'importe quoi [...] ou alors tu le menais vers une issue victorieuse, ce à quoi le Gouvernement a aussi intérêt"¹.

Elle se retrouve alors privée d'un certain nombre de ressources ; elle ne peut plus s'exprimer ni au nom de l'UNEF-ID, ni au nom de la coordination. Toutefois, elle conserve deux vecteurs : Questions socialistes et SOS Racisme. Elle est aidée dans ce sens par Julien Dray et Harlem Désir (et de fait par François Mitterrand), lesquels voient dans cette opportunité d'imposer une négociation au Gouvernement (et donc une sortie de crise victorieuse pour les deux parties) et de marquer leur opposition au futur projet de Code de la nationalité. Isabelle Thomas est alors approchée par plusieurs personnes provenant de divers bords :

"Je rencontre des gens, je rencontre un mec de chez Madelin, alors lui un peu fou fou parce que sa fille est dans les manifs, alors il est contre la loi. Un mec de chez Madelin qui est mon chargé de TD en droit administratif, qui m'est envoyé pour tester. Mais moi, je dis toujours la même chose : "Vous avez quatre articles à retirer, c'est pas compliqué. La sélection à l'entrée, la sélection en deuxième cycle, les droits d'inscription et le diplôme national. Vous retirez ça, c'est bon"².

Elle est en contact également dès le 2 décembre au soir, avec Éric Raoult, député de Seine-Saint-Denis, délégué à la jeunesse au RPR, qui reconnaît que des points d'accord sont possibles³. Enfin, elle rencontre Jacques Toubon au siège de la fédération de Paris du RPR :

"On a vu Toubon, la veille au soir, parce qu'on pensait que c'était le meilleur moyen pour négocier, en disant la chose suivante : "Il faut enlever les points litigieux, donc il faut enlever les 4 points qui ont été les points de notre bataille". Là-dessus, on a eu un "oui" quasiment de Toubon, nous disant : "Devaquet aura les amendements en poche, lors de l'entrevue", et moi j'ai demandé à ce moment-là : "Est-ce que c'est Monory ou Devaquet qui nous reçoit ?". Toubon m'a certifié, parce que ça changeait tout au problème, Toubon m'a dit : "Ne vous inquiétez pas, Devaquet sera là"⁴.

¹ Entretien d'Isabelle Thomas cité dans Sylvain Bourmeau, Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, "La gloire c'est la galère", *Politix*, vol.1, hiver 1988, p. 55-71.

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 178.

⁴ Entretien d'Isabelle Thomas dans Sylvain Bourmeau, Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, *op.cit.*

Des processus de négociations secrètes ou discrètes se mettent alors en place. Trois pôles de contacts s'activent avant la date butoir du 4 décembre 1986 : Philippe Darriulat, dès le 1^{er} décembre avec René Monory, Alain Bauer¹ avec Charles Pasqua et Alain Devaquet, et enfin Isabelle Thomas, ce 3 décembre avec Jacques Toubon.

Ces agents négociateurs, pourtant membres du même syndicat, agissent sans aucune concertation les uns avec les autres. C'est le résultat de l'éclatement de l'UNEF-ID expliqué plus haut. Le seul principe commun qui les conduit à la négociation se résume dans la vision durable qu'ils ont de leur syndicat, si toutefois celui-ci ne pouvait assurer une sortie de crise honorable. C'est ainsi que Philippe Darriulat le justifie :

"Donc la question est de toujours, et c'était ça la vraie tactique, de préserver toutes les possibilités. De ne fermer aucune porte et de ne fermer aucune possibilité. De la négociation à l'absence de toute négociation, de tout ce qui est possible, parce qu'on ne sait pas ce que va devenir la situation, toujours permettre d'avoir suffisamment de cartes dans les mains, pour pouvoir jouer la bonne au bon moment. C'est ça la vérité"².

Pourquoi ces agents sont-ils tentés de négocier ? La réponse réside sans doute dans leurs parcours personnels. Point commun entre eux : la proximité qu'ils entretiennent tous avec les lieux et les hommes de pouvoir, ce que ne maîtrise pas totalement David Assouline. Philippe Darriulat en tant que président de l'UNEF-ID est amené en permanence à un débat avec les politiques. On connaît l'efficacité de l'entregent d'Alain Bauer et son goût particulier pour des relations discrètes, ou les contacts officiels qui existent entre SOS Racisme et les différents partis politiques ; enfin les contacts existants de Julien Dray et Isabelle Thomas *via* Questions socialistes avec le président de la République. Les multiples options politiques, associatives et syndicales représentent un capital conséquent pour la négociation.

Mais s'agit-il de négociations au sens littéral du terme ? *A posteriori*, Julien Dray tente de justifier son seul rôle de "vecteur" et explique que la rencontre, entre autres, entre Jacques Toubon et Isabelle Thomas n'est pas une tentative de négociation. Effectivement, si Julien Dray use de sa proximité avec des personnalités politiques grâce à sa position au sein de SOS Racisme, il souligne que la rencontre ne se fait pas avec le Gouvernement, mais plutôt avec des représentants du "parti politique majoritaire qui s'appelle le RPR, son secrétaire général qui s'appelle Jacques Toubon" ; le but se limitant à organiser une négociation (d'où la présence des amendements proposés par Isabelle Thomas) lors de la rencontre prévue le 4 au soir :

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 176.

² Philippe Darriulat dans Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet, si tu savais...*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

"Nous, on a créé les conditions pour que la négociation ait lieu. C'est tout"¹.

Si les étudiants agissent en ordre dispersé au cours de ces entrevues secrètes, il en est de même pour les membres du Gouvernement et de la majorité. Alain Devaquet est informé par Jacques Toubon et Éric Raoult au nom du RPR, et René Monory rencontre Philippe Darrivat au nom du CDS, sans en référer à son ministre délégué RPR. Alain Bauer laisse entendre qu'il rencontre secrètement un émissaire de Charles Pasqua dans une église du Quartier latin². Insidieusement les uns et les autres pressentent la montée en puissance d'une crise politique qu'ils ne sont peut-être pas en mesure d'affronter.

"C'est le début de la crise politique, tout le monde va le sentir, et on sent bien que s'ils ne cèdent pas, on va passer à autre chose.

Et là, il y a un pas de deux entre le PS, les ex-lambertistes et sans doute leurs contacts avec le Gouvernement et cette fameuse rencontre qui a le lieu je crois dans l'Eglise de la Montagne Sainte-Geneviève avec Bauer, parce que Bauer il utilise un moment comme intermédiaire Massoni. Ils sentent bien que ... et les autres leur font comprendre que s'ils ne cèdent pas, eux même ne tiendront plus. Quand je dis eux c'est Darrivat, *etc.* Donc, il faut absolument qu'ils cèdent. Voilà et ils arrivent à les convaincre. Et c'est vrai que dans les manifestations, on sent la politisation, justement, on sent que c'est en train de basculer vers autre chose"³.

Dès lors, et à l'issue de toutes ces rencontres et ces contacts, on peut percevoir un énorme paradoxe. Si tout le monde est d'accord pour retirer les articles litigieux du texte, les deux parties vont donc s'affronter pour "une coquille vide." La coordination nationale revendique le retrait total du projet alors que le Gouvernement annonce retirer les articles qui posent problème et en réalité vident de son sens l'ensemble du projet de loi du ministre délégué Alain Devaquet.

Le soir du mercredi 3 décembre, Isabelle Thomas doit se rendre à *RMC* pour participer à une émission animée par Yves Mourousi. Ce dernier, en bon chroniqueur, a dépouillé la presse à paraître au lendemain. Dans cette revue de presse, Yves Mourousi découvre *Paris Match* et les photographies d'Isabelle Thomas, installée devant un piano à queue, en robe noire de cocktail, une coupe de champagne à la main. "Tu t'es fait avoir", lui dit Yves Mourousi :

"D'abord, je m'en doutais, je ne voulais pas y aller. J'étais sûr qu'il y avait un piège, j'étais sûr à 150%. Mais Julien me dit : "Ecoute c'est con, parce que là, *Paris Match*, tu touches tous les papys, les mamies". Mais je suis sûr qu'ils vont me piéger.

¹ Julien Dray dans Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet, si tu savais...*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

² Erich Inciyan, "Alain Bauer, agent sécuritaire de Nicolas Sarkozy", *Médiapart* du 18 mars 2008, consulté le 12 avril 2019.

³ Didier Leschi, entretien du 25 février 2019.

C'est ce qu'ils ont fait. J'ai refusé qu'ils viennent chez moi, j'ai refusé de me faire photographier devant l'Assemblée nationale. Puis à un moment donné, ils me disent : "Bon on va faire ça dans un hangar", et on va dans ce hangar, bon et on fait l'interview. Et ils font des photos, des photos tout à fait sobres, où je suis debout devant un mur. Et à un moment on fait une pause. Pour moi, je suis en pause et ils me servent un verre de champagne et ils prennent une photo. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse. Et d'ailleurs la lumière n'est pas du tout celle-là. C'est des filtres, c'est des machins. C'est un coup monté et bien monté"¹.

¹ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

CHAPITRE XX

LA MANIFESTATION DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1986

La seconde démonstration d'ampleur des étudiants a lieu ce jeudi 4 décembre 1986. Le pari est audacieux, car la logique politique du nombre implique de dépasser celui des participants à la précédente manifestation du 27 novembre. Contrairement à cette dernière, celle-ci est une manifestation nationale, et si bon nombre de défilés ont lieu malgré tout dans les villes universitaires de province, l'essentiel des étudiants convergent à Paris dès les premières heures du jour.

Cette longue journée peut être analysée en quatre temps. 1- Le déroulement de la manifestation de la Bastille à l'Esplanade des Invalides. 2- Les délégations qui doivent se rendre respectivement à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Éducation nationale. 3- Les affrontements très violents sur l'esplanade ainsi que dans les rues de la capitale jusqu'à tard dans la nuit. 4- Le débat qui se poursuit parallèlement à l'Assemblée nationale.

I. DE LA BASTILLE AUX INVALIDES

La veille, une réunion plénière est organisée sous la présidence de Georges Le Corre, directeur de la Sécurité publique à la préfecture de Police. Elle se déroule en présence de tous les commissaires de la sécurité publique. Les consignes sont simples : tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas d'incidents. Il est clair que la jeunesse de la plupart des manifestants inquiète ces officiers. Toutefois, Georges Le Corre est clairvoyant : "il n'y a pas de solution policière à un problème politique"¹.

Prévu à 14H00, le cortège doit démarrer de la Bastille pour se diriger vers l'Esplanade des Invalides. De là, deux délégations vont s'acheminer, l'une vers l'Assemblée nationale, l'autre vers le ministère de l'Éducation nationale, en vue de rencontrer René Monory et Alain Devaquet. L'ampleur de la participation à cette manifestation est particulièrement observée par les autorités. Les "cafouillages" précédents concernant les manifestations de la FEN et du 27 novembre ne doivent plus se répéter. La veille du défilé Michel Lacarrière, le directeur des

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 657.

Renseignements généraux de la préfecture de Police avance le chiffre de 150 000 participants. Il affine son estimation de 170 000 à 180 000 le matin du 4 décembre¹. Mais au-delà des chiffres, Michel Lacarrière insiste sur "l'état d'esprit de la manifestation" :

"Ce qui est beaucoup plus important que le chiffre et ce qui engage beaucoup plus la responsabilité de mon service – c'est l'état d'esprit de la manifestation. Si je me trompe sur l'état d'esprit, même si je ne me suis pas trompé sur le chiffre, c'est là que des problèmes peuvent se poser. Nous préférons tous une manifestation de 100 000 personnes dont on sait qu'elle sera bien encadrée ou pacifique par essence, qu'une manifestation de 5 000 personnes dont on se demande ce qu'elles ont derrière la tête"².

Cependant, Georges Le Corre évoque devant la commission d'enquête du Sénat, une évaluation à 100 000 participants. On peut s'étonner d'une telle disparité avec les chiffres des Renseignements généraux, d'autant que Georges Le Corre explique que les dispositifs policiers sont cohérents et adaptés à cette évaluation, à savoir :

18 compagnies de CRS	soit 1 440 hommes,
15 escadrons de gendarmerie	soit 1 125 hommes,
4 compagnies et demie de sécurité	soit 270 hommes ³ ,

soit 2 835 hommes sur le terrain. Pour le préfet de police, Jean Paolini, le ratio manifestants/policiers s'établit le 4 décembre à 1 policier pour 60 manifestants. Sans rien ajouter de plus, il explique devant la Commission d'enquête que traditionnellement le ratio est de 1 pour 10⁴, et précise qu'en aucun cas Georges Le Corre n'aurait pu changer quoi que ce soit dans cette organisation⁵.

Lors de la dernière coordination nationale du 2 décembre, Philippe Campinchi est à nouveau investi par ses camarades pour assurer l'organisation technique de la manifestation. À ce titre, il rencontre une seconde fois Jacques Spinosi. Comme précédemment, Philippe Campinchi dépose une déclaration de manifestation et propose le parcours de celle-ci. Le départ du cortège est prévu à la Bastille. Il passe le pont d'Austerlitz, remonte le boulevard de L'Hôpital, tourne sur sa droite au boulevard Saint-Marcel, jusqu'aux Gobelins. Il s'engage

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Michel Lacarrière. Annexes, tome III, p. 576.

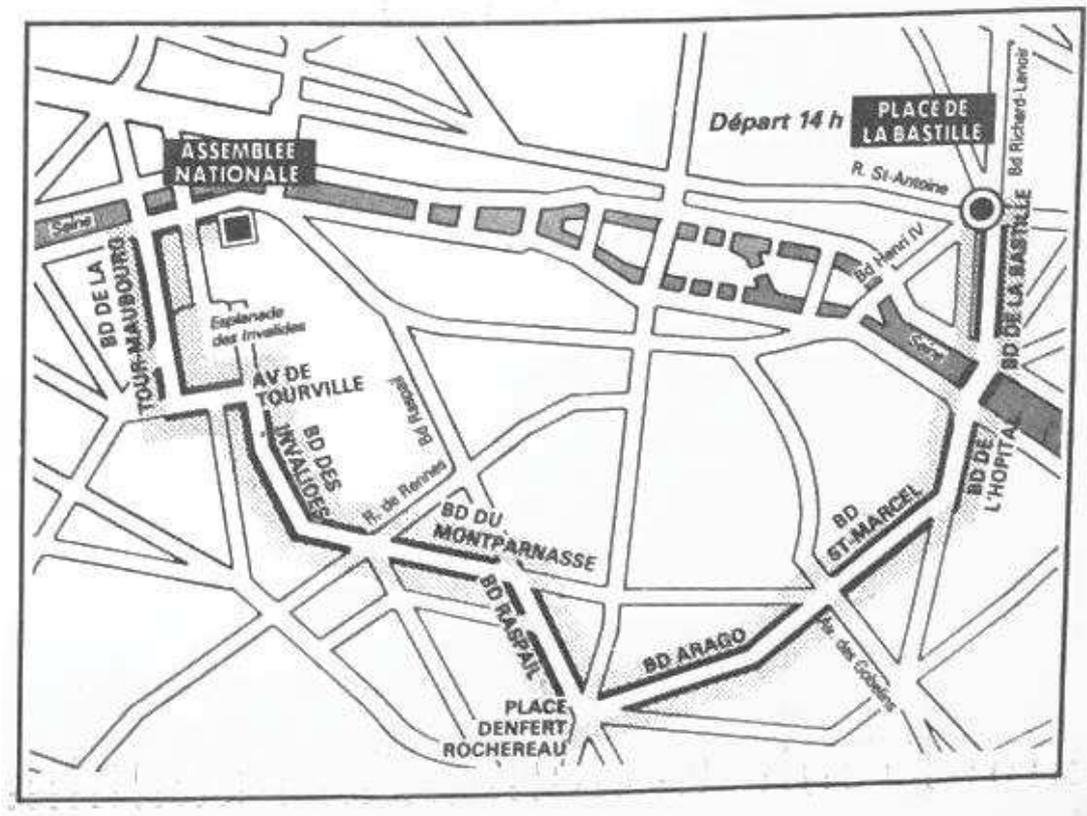
² *Ibid.*, p. 562.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 270*, p. 216.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean Paolini. Annexes, tome III, p. 538.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Georges Le Corre. Annexes, tome III, p. 588.

ensuite sur le boulevard Arago jusqu'à la place Denfert-Rochereau et prend le boulevard Raspail puis le boulevard du Montparnasse au carrefour Vavin. Au carrefour Duroc, il s'engage sur le



Plan du parcours de la manifestation du 4 décembre 1986, *Autre chose* n°5. 4 décembre 1986.

boulevard des Invalides en direction de l'Esplanade des Invalides. Le parcours est long de neuf kilomètres, soit deux kilomètres de plus que celui du 27 novembre.

Pour aider les étudiants au maintien de l'ordre dans le défilé et d'un commun accord avec les responsables, Jacques Spinosi propose que Jean-Marc Berlioz (TI 70), commissaire principal à la sous-direction des Services généraux de la direction de la Sécurité publique de la préfecture de Police, aide Philippe Campinchi et Alain Bauer¹. Jean-Marc Berlioz est lui-même accompagné d'un commandant (TK 70) et de deux officiers (TK 70A et TI 070²). Jean-Marc Berlioz reste en tête de la manifestation avec Alain Bauer et un officier, chacun étant en voiture,

¹ Cette pratique de codirection d'une manifestation a été mise en place la première fois lors de la grande manifestation des sidérurgistes du 23 mars 1979. Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 232.

² TK 70, TK 70A et TI 070 sont des indicatifs de télécommunication radio. Chaque officier possède un indicatif qu'il soit policier, gendarme ou CRS. Voir annexe n° 11.

alors que le commandant demeure en queue, avec en intermédiaire sur le parcours un officier de Paix principal¹.



Philippe Campinchi, Alain Bauer et le commissaire Jean-Marc Berlioz. 4 décembre 1986².

Pour leur part, les étudiants ont constitué un service d'ordre important. Lors de la dernière réunion qui s'est tenue au restaurant universitaire de Censier le 1^{er} décembre, Philippe Campinchi a demandé à ce que chaque université fournisse 20 membres pour former le service d'ordre central. Un autre service d'ordre, mobile celui-là, comprend 200 étudiants parisiens répartis en trois groupes (les Bozos, les Schtroumpfs et les Gargamels). Il doit être identifiable, visible et impressionnant. Pour cela, les étudiants ont acheté des tee-shirts blancs chez *Tati*, que chaque membre doit enfiler le jour de la manifestation³. Ils sont casqués, armés de bâtons ou de battes de base-ball ou encore d'extincteurs. On peut être surpris par le type de matériel défensif utilisé, mais il faut se souvenir que les étudiants ont été confrontés à deux reprises à des attaques de commandos d'extrême droite. Au sein du SO, beaucoup d'étudiants militants ont encore en mémoire la manifestation de 1976, attaquée au pont d'Austerlitz par un groupe d'extrême droite⁴. Pour le reste du cortège, la sécurité doit être organisée par le SO propre à chaque université et à chaque lycée. Celui-ci, moins offensif, se limite à canaliser les manifestants.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz, Annexes, tome III, p. 635.

² Image extraite du film "*Devaquet, si tu savais...*".

³ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 172.

⁴ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 270*, p. 219.

Mais les étudiants sont prévoyants. Associé à ce SO, un service de santé est créé. Il doit intervenir en cas de confrontations violentes, soit avec les éléments d'extrême-droite, soit avec la police¹. Au cours de la réunion avec Jacques Spinosi, ce dernier recommande à Philippe Campinchi de poster deux carrés de service d'ordre : l'un à la tête, l'autre en queue de manifestation. En effet dans les années 1970, les troubles intervenaient le plus souvent en fin de cortège. La façon dont les manifestants doivent converger vers le centre de la capitale pose également problème. À chaque gare est associé un point de ralliement. La veille, les organisateurs ont téléphoné aux universités de province pour leur demander que les cars ne pénètrent pas dans Paris, évitant ainsi des embouteillages monstres. Enfin, les syndicats professionnels et les associations sont appelés à se regrouper place de la République.

Dûment mandaté par la coordination nationale, David Assouline tente d'établir depuis son QG un contact avec le ministère de l'Éducation nationale, le matin du 4 décembre. Il finit par avoir Madame Dreyfus, la secrétaire de René Monory, qui l'informe que le ministre n'est pas disponible pour le moment. Mais interloquée, elle interroge David Assouline :

"Mais Monsieur, je crois que c'est M. Darriulat qu'attend ce soir le ministre"².

Cette question conforte David Assouline dans le soupçon d'un probable arrangement entre Philippe Darriulat et le ministre de l'Éducation nationale.

Sur l'Esplanade des Invalides, lieu d'arrivée de la manifestation, les forces de l'ordre se mettent en place. Claude Debove (TI 26), commissaire de police attaché au 6^e district, est rejoint par Jean-Pierre Authier (TI 80), lieutenant de gendarmerie, pour y installer le barrage au carrefour Esnault-Pelterie-quai d'Orsay. Les ordres sont très précis : interdire à tout manifestant de passer. Ils adoptent pour cela un dispositif en épi sur chaque trottoir, avec une double rangée de 18 barrières équipées de jambes de force, afin d'éviter tout contact avec les manifestants³. La forme de ce barriérage a un sens très particulier. En effet, il maintient un espace infranchissable par les manifestants, mais aussi à l'inverse par les forces de l'ordre, ce qui montre son caractère exclusivement défensif de celui-ci.

Un peu plus tard, Claude Debove et Jean-Pierre Authier s'aperçoivent qu'un chantier a été ouvert à hauteur de l'aérogare des Invalides. Ils avertissent le commissariat du VII^e arrondissement afin que l'entreprise vienne emporter matériaux et outils divers. À la même

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 172.

² *Ibid.*, p. 14

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Claude Debove. Annexes, tome III, p. 735.

heure, le commissaire du XVI^e arrondissement Roger Dray (TI 16) prend son service au pont Alexandre III avec une compagnie de CRS dirigée par le commandant Yves Lejeune. Dans le même temps, Norbert Rouibi (TI 07), commissaire du VII^e arrondissement, installe le camion sono prêté par une station de radio sur la pelouse, au coin de la rue de l'Université et de l'avenue Gallieni, à gauche en regardant le pont Alexandre III¹. Plus tard, Roger Dray réceptionne quatre barre-ponts qui sont des barrages mobiles et les fait installer devant le pont Alexandre III.

Dès 13h00, plusieurs dizaines de milliers d'étudiants et de lycéens se rassemblent place de la République et autour de la colonne de la Bastille. Si beaucoup d'étudiants de province sont venus par les 21 trains spéciaux affrétés par la SNCF, d'autres sont venus en cars, et 40 étudiants sont venus à pied, en course relais de Grenoble² ! La foule est considérable, le cortège peine à se former. On demande donc à la tête d'avancer afin de faciliter la mise en place. Une centaine d'étudiants du SO casqués et armés prennent position sur le pont d'Austerlitz, face au Jardin des plantes. La présence d'un pont sur le parcours d'une manifestation pose toujours un problème. En effet, celui-ci peut être très facilement "fermé" et bloquer le cortège.

À 14h00, la manifestation s'élanche. À l'instar de la manifestation du 27 novembre, elle est massive, joyeuse, colorée et bruyante. David Assouline tente à nouveau de joindre René Monory :

"La manif vient de commencer à Bastille, c'est compliqué d'aller dans une cabine téléphonique, Darriulat me colle, il est attentif et inquiet de ce coup de fil, parce qu'effectivement, on a eu vent que c'était lui et que c'était pas lui ! "³.

La conversation téléphonique porte ensuite sur l'organisation de la rencontre. La délégation est constituée de 30 étudiants et lycéens. La réunion est prévue à 17h30 et David Assouline demande à ce qu'elle ne dure que 45 minutes. Le ministre accepte mais dit que faute de place il ne peut recevoir que quinze personnes⁴.

La progression du cortège est trop lente, parce constamment retardée par des groupes de manifestants statiques qui stationnent le long des rues en attendant de pouvoir intégrer le défilé. Le SO est alors obligé de frayer un passage pour le cortège en multipliant des mini-charges⁵.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Norbert Rouibi, Annexes, tome III, p. 723.

² Daniel Gluckstein, *"Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes"*. 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique, Paris, Sélino, 1987, p. 125.

³ Sous-entendu que c'était lui qui était attendu, et que ce n'était pas lui qui serait reçu. David Assouline, entretien du 17 janvier 2017.

⁴ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p.14.

⁵ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 219.

Boulevard Arago, le cortège s'arrête. Un phénomène inconnu jusqu'alors se produit : près de 1 500 à 2 000 personnes précèdent la manifestation et l'empêchent d'avancer :

"L'apparition d'un truc qu'on n'avait jamais connu, c'est la nébuleuse, c'est-à-dire le truc qui est devant le premier rang. Ça, c'est un truc qui n'existait pas. Que des gamins, des petits jeunes qu'on n'arrive pas à faire rentrer dans le rang. On fait courir la première ligne, on ramène tout le monde, ils repassent devant, c'est un bordel !!! Assez rare en matière de manif. En 83, 84, ça n'existait pas, 1986, tout à coup, ça apparaît. Alors c'est joyeux, et n'importe quoi, mais enfin c'est bordélique"¹.

Dès lors, le travail du service d'ordre devient très complexe, il doit sans cesse refouler cette "nébuleuse" pour tenter de maintenir une cohésion au défilé. Pour cela, il sépare d'au moins 300 mètres la nébuleuse du cortège. Ce phénomène contraint la hiérarchie policière à prendre une décision. Jean-Marc Berlioz propose à Alain Bauer de changer l'itinéraire de la manifestation. Le cortège doit arriver à l'Esplanade des Invalides *via* le boulevard des Invalides. Il explique alors son plan : laisser avancer la nébuleuse, puis détourner le cortège à gauche par la rue de Tourville vers l'avenue de Villars et l'engager dans l'avenue de La Tour-Maubourg en arrivant sur l'Esplanade des Invalides par la place de Santiago du Chili. Cette manœuvre présente trois avantages : éviter de faire passer le cortège au ras des barrages de police postés dans les rues adjacentes, laisser la nébuleuse s'engager seule dans le boulevard des Invalides, et éventuellement pouvoir délester la manifestation vers le Champs de Mars, si l'Esplanade des Invalides s'avère trop petite pour accueillir tous les participants².

Tout au long du parcours, des policiers observent des petits groupes d'individus "suspects", parfois casqués et armés de bâtons, mais selon Philippe Campinchi, ce sont des membres du SO. Peu avant 16h00, alors que la manifestation s'approche de la place Denfert-Rochereau, la police annonce le chiffre de 30 000 participants³. Un chiffre trop faible pour être crédible. C'est ce que confirme Alain Bauer :

"En fin d'après-midi j'ai mes interlocuteurs à Matignon qui m'ont dit : "Vous êtes moins de 100 000, c'est un échec." Je dois dire que ça ne m'a pas réjoui follement. [...] D'un côté, on avait la police de la manifestation qui disait : "vous êtes trop nombreux pour la place des Invalides, allez sur le Champ de Mars, vous verrez il y a plus de place", et de l'autre côté, il y a Matignon qui disait : "La police vient de nous dire que vous êtes très peu" ⁴.

¹ Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850, audition de Jean-Marc Berlioz*. Annexes, tome III, p. 660.

³ Daniel Gluckstein, " *Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes*". 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique, Paris, Sélio, 1987, p. 126.

⁴ Alain Bauer dans le film : " *Devaquet... si tu savais*." Francis Kandel, Franck Schneider, " *Devaquet, si tu savais...* ", Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit, 54 mn, 1988.

Les étudiants, particulièrement sourcilleux sur le danger d'une possible récupération, ont repoussé les banderoles syndicales en queue de cortège. À la hauteur du métro Duroc, un étudiant interpelle très violemment Philippe Darriulat qui se trouve dans le carré de tête de la manifestation :

" Un grand type châtain, blouson marine et écharpe grise, sort de la foule. Il est membre du collectif élu mardi soir par la coordination nationale réunie à Jussieu. Étudiant non-syndiqué. Il s'approche de Philippe Darriulat, président de l'UNEF-ID, présent au premier rang bien que non mandaté par cette même coordination. Dialogue très sec.

L'étudiant : "Casse-toi, je ne veux pas te voir. Casse-toi !"

Philippe Darriulat : Tu veux que je bouge, toi ?"

L'étudiant : Ouais, tu te casses, je veux plus te voir au premier rang"¹.

Philippe Darriulat s'exécute et se range au deuxième rang.

Sur l'Esplanade des Invalides, Jean-Pierre Authier est inquiet. Depuis le début de l'après-midi, les policiers en faction au niveau du carrefour Esnault-Pelterie-Orsay ont remarqué quelques centaines de jeunes dispersés sur l'esplanade. Ce sont des manifestants qui ont choisi de devancer le cortège en prenant un autre parcours ou en prenant le métro. Comme le note Claude Debove, leur attitude est pacifique et plutôt sympathique à l'égard des policiers présents. Mais les manifestants qu'il voit maintenant arriver de plus en plus nombreux paraissent bien plus vieux que ceux déjà présents² depuis le début de l'après-midi et leurs slogans sont de plus en plus offensifs³. À l'approche de l'Esplanade des Invalides, la déviation de la manifestation préparée par Jean-Marc Berlioz et Alain Bauer est mise en place avec l'aide du SO étudiant :

"C'est le car sono qui a tourné dans le boulevard de La Tour-Maubourg, entraînant derrière lui la manifestation. [...] Le service d'ordre étudiant a établi un barrage en sifflet à l'angle de l'avenue de Villars et de la rue de Babylone ainsi qu'un autre place Vauban, pour éviter que les gens ne reprennent à droite pour se remettre dans la nébuleuse. [...] Cela ne s'est pas trop mal passé, même s'il a pu y avoir quelques infiltrations"⁴.

¹ *Le Matin de Paris* du 5 décembre 1986.

² Quelques centaines d'étudiants et de lycéens n'ayant pas voulu faire le trajet avec la manifestation se sont directement rendus sur l'Esplanade des Invalides.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p. 747.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 661.

À partir de 17h00, les premiers incidents commencent. Jean-Pierre Authier décide de mobiliser la totalité de son unité sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Des projectiles sont lancés sur ses hommes et les barriérages commencent à être éprouvés. Un quart d'heure plus tard, la tête de la manifestation entre sur l'esplanade par l'angle sud-ouest.

II. LES DÉLÉGATIONS D'ÉTUDIANTS À L'ASSEMBLÉE ET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dès que la tête de la manifestation arrive sur l'Esplanade des Invalides, les membres de la coordination se dirigent vers le barrage Université-Constantine afin de se rendre à l'Assemblée nationale pour une partie et au ministère de l'Éducation nationale, pour une autre. Ce barrage est contrôlé par les hommes de Norbert Rouibi, commissaire du VII^e arrondissement. Norbert Rouibi n'a pas été prévenu de l'arrivée d'une probable délégation et n'a pas de consigne particulière, mais il reconnaît David Assouline.

"Je connaissais David Assouline de vue. J'ai remarqué qu'il était en train de constituer une délégation avec d'autres membres de la coordination à partir de 17h30. Je savais donc qu'à un moment donné, il viendrait me voir pour me demander s'il pouvait être reçu au ministère ou à l'Assemblée"¹.

David Assouline confirme dans son ouvrage qu'il se présente bien au barrage à 17h30 mais alors qu'il est attendu chez le ministre, les CRS bloquent le passage jusqu'à 18h30, en lui affirmant à plusieurs reprises qu'ils n'ont pas d'ordre². Si l'on en croit le témoignage de Norbert Rouibi, la constitution des délégations ne se fait pas simplement. Il y a beaucoup de monde autour de David Assouline. Il est entouré du service d'ordre de la coordination, des membres de celle-ci ainsi que de beaucoup de lycéens. Or, tous ne sont pas d'accord. Certains refusent toute forme de délégation, s'opposent au moindre contact avec le ministre et veulent "se rendre de gré ou de force devant l'Assemblée nationale". D'autres au contraire veulent faire partie de la délégation ; "ceux-là étaient au moins cinquante", note le commissaire mais se pose alors la question de la représentativité et les membres de la coordination s'opposent à ce que les non-membres soient intégrés à la délégation. La discussion est vive et il y a des bousculades³.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Norbert Rouibi. Annexes, tome III, p. 719.

² David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 14.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, op.cit.*, p. 721.

"On réfléchit à qui. Pour moi il doit y avoir ce qui représente un petit peu la coordination, indépendamment qu'ils aient été élus ou pas. De toute façon, il y avait un mandat. Les lycéens voulaient être à moitié, donc je ne sais plus très bien combien on en a fait rentrer, mais il y en avait quelques-uns et dans la délégation, il n'y avait pas que des élus du bureau de la coordination. J'ai vu qui était là, je voulais qu'il y ait un peu de province quand même en plus"¹.

À 18h00, un membre de la coordination se détache du groupe et se présente au barrage : il veut être acheminé à l'Assemblée nationale. À 18h10, il est accompagné par un fonctionnaire en civil jusqu'au Palais-Bourbon afin de finaliser la rencontre avec les députés. Après cinq minutes, il revient annonçant que les parlementaires acceptent de les recevoir par groupe de cinq personnes. Avec encore quelques difficultés, la délégation est composée et se dirige derrière Philippe Campinchi vers l'Assemblée nationale. Aussitôt, un étudiant demande à ce qu'une autre délégation soit reçue par le ministre de l'Éducation nationale. Norbert Rouibi raconte :

"Jusqu'alors, on ne m'en avait jamais parlé. Je me suis donc renseigné par radio auprès de fonctionnaires de la Sécurité publique que j'avais implantés à Bellechasse-Grenelle, en protection du ministère, pour savoir si la délégation y serait reçue. Cinq minutes après on m'a répondu que le ministre acceptait de recevoir une délégation de quinze personnes"².

Norbert Rouibi ouvre donc le barrage pour laisser passer la délégation qui doit se rendre au ministère. Le témoignage de Georges Le Corre confirme cette version : la délégation a pu franchir le dispositif à 18h30. Cette version des faits contredit non seulement celle de David Assouline³, mais met aussi en valeur l'impréparation de la rencontre et surtout les tensions qui règnent autour de la coordination. Le fonctionnaire de police n'a aucun intérêt à retarder l'arrivée de la délégation au ministère, d'autant qu'il est constamment informé des incidents qui se déroulent au carrefour Esnault-Pelterie-Orsay et qu'il veut éviter qu'ils "ne s'étendent à son barrage"⁴. David Assouline se présente donc devant le ministère accompagné de seize personnes. Le ministre avait autorisé une délégation de quinze membres, mais au

¹ David Assouline, entretien du 14 février 2017.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Norbert Rouibi, Annexes, tome III, p. 719.

³ Devant les députés de la Commission d'enquête, David Assouline affirme que tout s'est très bien passé : "J'étais moi-même étonné qu'il n'y ait pas eu de problème de désistement, parce que si j'étais candidat et qu'il fallait d'un coup que je laisse ma place ..." Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de David Assouline, Annexes, tome II, p. 362.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, *op.cit.*, p. 721.

moment du comptage, un CRS en faction s'est trompé ! Cette délégation comprend douze étudiants :

Jean-Philippe Arruebo,	David Assouline,	Christophe Borgel,
Daniel Cabieu,	Joël Carreiras,	Luis Ferrari,
Jean-Pierre Gaigne,	Isabelle Martin,	Christian Rodriguez,
Sylvie Scherrer,	Christine Tchepiega,	Isabelle Thomas.

et quatre lycéens, dont La Floche, responsable lycéen d'Aubervilliers et membre de SOS Racisme¹.

Alain Devaquet arrive à 18h00 au ministère accompagné de sa cheffe de cabinet Michèle Legras, et de Daniel Vitry. En réalité, il ne sait rien de la façon dont doit se dérouler cette entrevue. La seule chose que lui ait dit le ministre est : "Venez à telle heure". Lorsque le ministre délégué arrive au ministère, René Monory est encore en réunion avec des étudiants non-grévistes du CELF. À l'issue de cette rencontre Alain Devaquet et René Monory attendent la délégation d'étudiants et de lycéens. À deux reprises, Alain Devaquet tente de connaître les intentions de René Monory, sans succès :

"À aucun moment, il ne m'a été possible, malgré mes questions, de savoir la stratégie que M. Monory souhaitait adopter, suivant les cas de figure, c'est-à-dire que M. Monory avait peut-être des stratégies préparées mais en ce cas, il ne m'en a pas fait part. Plus sûrement, il s'en remettait à son "sens politique" pour apprécier la conduite à suivre au moment où l'événement se déroulerait devant lui"².

En fait, le silence ne cesse de s'alourdir depuis quelques jours. Alain Devaquet n'a plus de contact ni avec Matignon, ni avec la Rue de Grenelle depuis le 1^{er} décembre. Seul, Charles Pasqua le tient au courant des mobilisations et des manifestations qui se déroulent dans le pays³. Il ne sait donc pas qui constitue la délégation qu'ils doivent recevoir, ni s'il peut prendre la parole et présenter le texte qu'il a réécrit dans la journée à partir des suggestions que lui a fait parvenir Isabelle Thomas *via* Jacques Toubon.

L'ambiance est très particulière : le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et le ministre de l'Éducation nationale attendent une heure et quart dans un bureau

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 118. Julien Dray ne donne pas le prénom de ce lycéen.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Alain Devaquet, Annexes, tome II, p. 69.

³ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 255.

une délégation¹ qui doit patienter au pied de l'immeuble², alors que les manifestants continuent de converger vers l'Esplanade des Invalides où des incidents violents se sont déclenchés, comme le rapporte directement à deux reprises, au téléphone, le ministre de l'Intérieur au ministre de l'Éducation nationale.

L'entrevue se déroule dans une bibliothèque au premier étage du ministère. Les délégués sont introduits et se retrouvent face à René Monory, Bertrand Saint-Sernin, le directeur général des enseignements supérieurs Jacques Béguin, Yves Durand, Alain Devaquet, Michèle Legras et Daniel Vitry. Bien qu'au courant depuis le début de l'après-midi que David Assouline conduirait la délégation, René Monory semble surpris de ne pas voir Philippe Darriulat.

Dans son ouvrage, David Assouline retranscrit le *verbatim*³ de la réunion, lequel n'a pas été contesté par les participants. L'entrevue se décline en plusieurs phases. Dans un premier temps, René Monory tente de minimiser l'importance de la participation de la manifestation : "un million, c'est vous qui le dites". Puis, il utilise l'argument de circonstance : la rue ne fait pas la loi, ce à quoi David Assouline lui fait remarquer qu'il était sûrement de ceux qui pensaient l'inverse en 1984, au moment du débat sur l'école privée ! Enfin, il annonce calmement et de façon provocante qu'il vient de recevoir une délégation non-gréviste du CELF en la mettant au même niveau que celle des grévistes. Il ajoute que ces étudiants trouvent la loi très bonne, ce qui l'incite à ne pas retirer le projet.

David Assouline rappelle les raisons de leur présence : il y a les points de divergence sur lesquels les étudiants ont manifesté leurs refus, mais c'est le retrait de l'ensemble du projet qu'ils revendiquent, parce qu'ils sont opposés à l'esprit de celui-ci : l'université ne peut être régie par les lois du marché. Cette précision fait réagir Alain Devaquet. Pour lui, il est hors de question de considérer l'université comme une entreprise. Il revient aussitôt sur les quatre points. Il faut discuter. René Monory reprend la main et se tourne vers Isabelle Thomas. Comprenant que la discussion est déjà dans l'impasse, elle se lance dans une dernière tentative. Les étudiants de la coordination n'ont de mandat pour le retrait que jusqu'au soir du 4, elle informe donc le ministre que ce qu'il dit aujourd'hui sera discuté le lendemain dans les assemblées générales :

"Bon, c'était une façon de tendre la perche, elle n'était pas sortie du mandat, puisqu'elle posait une question, et à ce moment-là, j'ai vu Devaquet qui voulait sortir

¹ René Monory affirme que le ministre de l'Intérieur, ses services et les Renseignements généraux étaient prévenus qu'une délégation devait arriver à 18h00.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Isabelle Thomas. Annexes, tome II, p. 345.

³ Voir annexe n° 13.

quelque chose de son cartable, Monory l'a bloqué et là, il a repris la parole d'une façon un peu ferme pour que l'on ne rentre pas sur les points précis. Il voulait conclure"¹.

Alain Devaquet prend effectivement sa serviette et en sort une chemise jaune dans laquelle il y a le nouveau texte. Il ne va pas plus loin et range ses documents sans rien dire. Il sent qu'il est déjà trop tard. Au reste, revenir avec un nouveau texte n'aurait pas de sens pour la délégation qui n'a un mandat : le retrait. Ensuite, le ministre délégué se dit qu'insister risque de perturber une stratégie qu'il ignore, mais dont il ne doute pas que René Monory a la totale maîtrise et que celle-ci a dû être élaborée en collaboration avec Matignon. La discipline gouvernementale est la plus forte². Avant de conclure, un lycéen prend la parole et évoque la "Réforme Monory." Agacé, le ministre lui répond sèchement que ce n'est pas une réforme.

Enfin, Jean-Philippe Arruebo lit au ministre la motion de la coordination nationale du 2 décembre dans laquelle il est fait référence à la révocabilité des mandatés. Visiblement, René Monory ne comprend pas cette subtilité :

"À écouter ce texte, je constate que vous êtes fermés au dialogue. Révocable, révocable, qu'est-ce que cela veut dire ?"³.



La délégation étudiante à la sortie du ministère de l'Éducation nationale⁴.

¹ David Assouline, entretien du 14 février 2017. Il semble que, d'après les témoignages d'Alain Devaquet et de René Monory, ce soit David Assouline qui ait coupé la parole d'Isabelle Thomas.

² Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 258.

³ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 97.

⁴ <https://images.app.goo.gl/Rk16eMyY4m3Ud6G77>, consulté le 3 juillet 2017.

La rencontre s'achève ainsi. David Assouline et ses camarades sortent du ministère et s'adressent aux journalistes :

"Monsieur Monory a affirmé qu'il était hors de question de retirer ce projet, qu'il était prêt à discuter sur certains points, les mêmes cités par Monsieur Chirac, dimanche. Donc des centaines de milliers d'étudiants qui sont montés de toute la France n'ont rien obtenu de plus. Donc des centaines de milliers d'étudiants qui ont payé, parfois cher leur voyage comme ceux de Marseille, n'ont pas été écoutés"¹.

Aussitôt après la diffusion de cette intervention lors du journal télévisé de 20h00 sur la 2^e chaîne publique, la conférence de presse de René Monory et Alain Devaquet est retransmise. Diffusé en direct, le propos de René Monory est malheureusement tronqué :

" [Nous avons] pris en note et en compte tout à fait ce que les manifestants ont tenté de demander et ce soir au cours de cette rencontre, nous avons proposé un dialogue pour modifier un certain nombre d'articles du texte. Malheureusement, nos interlocuteurs qui étaient conduits par M. Assouline, qui est étudiant, étaient complètement fermés au dialogue. Seulement cette manifestation de 150 à 200 000 personnes est relativement importante et les étudiants voulaient le retrait pur et simple du texte, ce qui n'était pas prévu par le Gouvernement. Donc, nous n'avons pas retiré le texte, nous ne le retirerons pas et naturellement nous apporterons au cours des prochains jours, en accord avec l'Assemblée nationale et le Sénat, les modifications tout à fait importantes dont nous avons parlé et qui correspondent, semble-t-il, aux différents points qui ont été évoqués par les étudiants eux-mêmes"².

Cette entrevue n'a donc servi à rien, c'est du moins ce qu'en disent les commentateurs le soir même dans les journaux télévisés. Pour autant, aurait-elle pu avoir une issue positive ?

Le premier constat est que les deux protagonistes au Gouvernement, à savoir René Monory et Alain Devaquet, n'ont pas abordé cette réunion de la même façon. René Monory est convaincu de retrouver Philippe Darriulat dans la délégation, avec lequel il a passé un accord de sortie de crise. Toutefois, il est étonnant que René Monory n'ait pas été mis au courant du changement intervenu au sein de la coordination nationale à laquelle, de toute façon, Philippe Darriulat n'a jamais pris part. De plus, il reçoit le matin un appel téléphonique, réceptionné par Madame Dreyfus, d'un certain Assouline, alors qu'il attend Philippe Darriulat. L'après-midi, vers 15h00, David Assouline rappelle le ministre et lui annonce les modalités de la rencontre qu'il accepte, alors qu'il prétend devant les députés de la Commission d'enquête ne pas le connaître et ignorer les changements intervenus dans la coordination dans la soirée du 2

¹ Antenne 2, journal télévisé de 20h00, le 4 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 2 février 2017.

² *Ibid.*

décembre¹. Ensuite, bien que René Monory s'en défende avec énergie², Alain Devaquet ignore que Philippe Darriulat a rencontré le ministre de l'Éducation nationale. De son côté, il n'a eu aucun contact direct avec l'UNEF-ID ou l'un de ses représentants³. Les seuls liens qui existent entre les étudiants et Alain Devaquet sont sûrement les notes que Jacques Toubon lui a fait parvenir le matin même⁴ sans qu'il sache qu'elles proviennent d'Isabelle Thomas⁵. Enfin, étant "convoqué" au ministère, Alain Devaquet s'y rend sans avoir la moindre idée de la façon dont va se dérouler la réunion. Le ministre accueille son ministre délégué sans lui dévoiler le moindre élément de sa stratégie pendant une heure et quart. Lorsque Alain Devaquet informe le ministre de l'Éducation nationale qu'il a dans son sac un projet réécrit sans les articles qui posent problème, René Monory semble lui dire : "C'est bien que vous ayez votre texte" et "Ce n'est pas mon problème"⁶. Quelle est la raison de cette attitude ? Alain Devaquet donne son appréciation quelques temps après dans son livre :

"Cette entrevue du 1^{er} décembre explique la totale impréparation de la réunion du 4. René Monory tenait son succès. Pourquoi en partager les lauriers avec moi ? Il lui était inutile de répondre à mes questions. Il était inutile de passer en revue les diverses possibilités puisque pour lui, l'une d'entre elles était une certitude. Hélas, quand la délégation s'assied en face de nous, Darriulat n'existe plus, l'accord est mort-né, vive Assouline"⁷.

L'échec de cette rencontre est en réalité un succès pour René Monory. C'est là sans doute la première phase de son plan : éloigner Alain Devaquet, donc éloigner le RPR, apparaître comme l'unique décisionnaire au sein de son ministère tout en restant cohérent avec le reste du Gouvernement sur la gestion de cette crise.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de René Monory. Annexes, tome II, p. 26.

² René Monory affirme à cinq reprises avoir informé Alain Devaquet de sa rencontre avec Philippe Darriulat lors de son audition devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, audition d'Alain Devaquet. Annexes, tome II, p. 69.

⁴ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant, université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1988, p. 262.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, *op.cit.*, p. 70.

⁶ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, *op.cit.*, p. 75.

⁷ Alain Devaquet, *op.cit.*, p. 264.

III. LES INCIDENTS VIOLENTS SE POURSUIVENT SUR L'ESPLANADE DES INVALIDES

Alors que les membres des délégations se présentent à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Éducation nationale, la manifestation envahit peu à peu l'immense espace de l'Esplanade des Invalides. Cette grande place située devant les Invalides et qui descend en pente très douce jusqu'à la Seine fait très exactement 13,3925 ha (soit 487 m par 275 m).



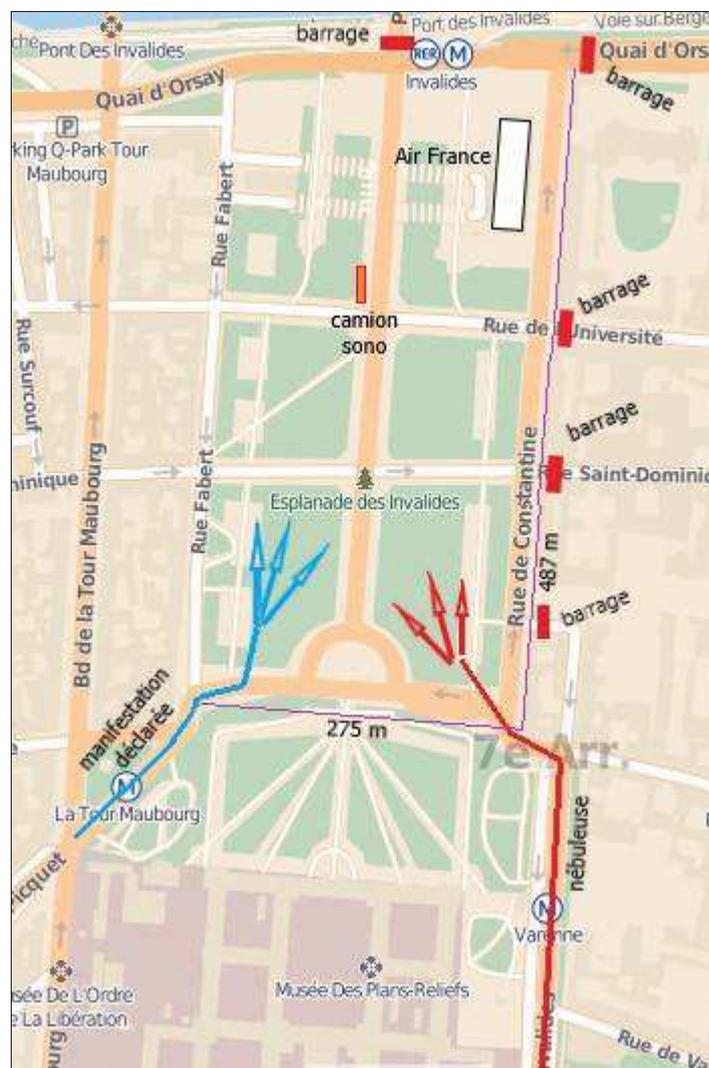
Vue de l'Esplanade des Invalides à partir de l'angle sud-ouest¹.

Les manifestants arrivent pour la plupart par le sud-ouest de la place, soit à la gauche des Invalides. Les autres, c'est-à-dire la "nébuleuse" isolée par la manœuvre d'Alain Bauer et de Jean-Marc Berlioz, arrivent au sud-est des Invalides à savoir du côté droit. La taille exceptionnelle de l'esplanade fait qu'en arrivant sur celle-ci les manifestants ne peuvent pas comprendre ce qui se passe à l'entrée du pont Alexandre III, pas plus que sur le quai d'Orsay, parce que le terminal Air France occulte le carrefour Esnault-Pelterie-Orsay. Il faut aussi prendre en compte qu'à cette période de l'année le jour décline très tôt.

¹Photographie de l'auteur.

Or, l'ensemble des étudiants présents se dirige volontiers vers le camion sono implanté au carrefour de la rue de l'Université et de l'avenue du Maréchal Gallieni, sur lequel des orateurs vont prendre la parole.

Lorsque la nébuleuse pénètre l'esplanade, beaucoup d'étudiants, mais surtout des lycéens, se dirigent vers le quai d'Orsay, dans l'espoir de rejoindre l'Assemblée nationale comme cela s'était déroulé le 27 novembre. Puis un groupe de 300 à 400 individus se masse devant le barrage. Contrairement à la moyenne, ceux-ci apparaissent bien plus vieux : 20, 25, 30 ans. Leur attitude est délibérément agressive et les slogans ont un contenu anti-gouvernemental et anti-forces de l'ordre.



Plan Esplanade des Invalides, parcours de la **nébuleuse** et de la **manifestation déclarée**.

À partir de 17h00, ces manifestants attaquent le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Georges Le Corre prévient le commissaire Jean-Marc Berlioz, Alain Bauer et

Philippe Campinchi. Arrivé sur place, Jean-Marc Berlioz constate les agressions. Le barriérage est sérieusement éprouvé. Les étudiants parviennent à le décrocher et à le projeter contre les policiers¹. Alain Bauer décide de mettre en place une ligne de service d'ordre pour protéger le barrage de gendarmerie². Dans son esprit, faire intervenir le SO étudiant a un sens : les étudiants violents n'oseront pas s'attaquer à d'autres étudiants et éviteront alors une confrontation brutale avec les forces de l'ordre. La tension se fait brusquement plus forte, mais les forces de l'ordre conservent le contrôle de la situation :

"Nous avons devant nous des gens casqués, armés, avec des bâtons, des barres de fer, des frondes ; tout cela a surgi en 15, 20 minutes, c'est-à-dire que nous n'avons plus les mêmes gens que nous avons depuis 14h30 devant nous"³.

Afin d'éviter que la situation s'installe et que les émeutiers s'approchent trop près des policiers, Jean-Pierre Authier fait entrer en action des équipes légères d'intervention, par petits groupes de 10 hommes, pour récupérer le barriérage et tenter de reconstituer le barrage. En accord avec les policiers, une vingtaine de membres du SO étudiant repousse les agresseurs avec de grandes difficultés⁴ mais la manœuvre est peu efficace. Alors Jean-Marc Berlioz propose une nouvelle stratégie à Alain Bauer. Elle consiste à faire usage des canons à eau, combiné avec une nouvelle charge du SO étudiant sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay.



Les canons à eau en action au carrefour Esnault-Pelterie-Orsay⁵

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p. 748.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 638.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p. 748.

⁴ *op.cit.*

⁵ <https://images.ap.goo.gl/386cxb7MYG6SpjYAA>, consulté le 26 mai 2017.

L'usage du canon à eau peut se faire de trois manières. Soit on "arrose" la foule, comme on le fait parfois pour rafraîchir les spectateurs d'un concert de rock en été, soit on projette l'eau à un mètre des manifestants pour les faire reculer, mais il faut avoir l'angle nécessaire ; soit enfin, on oriente les jets directement sur les personnes, mais cette option comporte un risque. Le jet est très puissant, il peut occasionner la chute d'un manifestant sur le sol ou contre un trottoir. Compte tenu du manque de recul (les canons à eau sont derrière les barrages), les forces de l'ordre optent pour l'arrosage. Contrairement à certains témoignages, les policiers cessent l'utilisation des canons à eau non pas par manque d'eau, mais parce que, bien que nous soyons en décembre, il ne fait pas assez froid¹.

De 17h30 à 20h30, les forces de l'ordre utilisent alors la technique du bond en avant, qui consiste en une petite charge de 10 à 15 mètres pour refouler les manifestants, puis de revenir au niveau du barrage. Les agresseurs sont particulièrement bien entraînés. Ils utilisent toutes sortes d'objets comme projectiles : des pierres, des pavés, des billes d'aciers, des boulons et même des piles de 1,5 volts propulsées à l'aide de frondes équipées de jambes de force reposant sur l'avant-bras, ce qui permet de consolider le poignet et d'utiliser un élastique plus résistant. Mais ils utilisent également de la peinture dans des sacs, des bouteilles à essence et des cocktails Molotov, des fusées d'artifice et encore des solvants qui font fondre les visières en *plexiglass* des casques².

Jean-Marc Berlioz constate qu'à 18h40, 100 à 150 irréductibles sont toujours présents devant le barrage et que, malgré une seconde utilisation des canons à eau, la pression est toujours extrêmement forte. On peut s'étonner de l'absence de réaction des forces de l'ordre à la hauteur de l'agression qu'elles subissent déjà depuis plus d'une heure. À cette question, de nombreux acteurs du maintien de l'ordre ont répondu devant la Commission d'enquête. Il semble que la doctrine en la matière, ainsi que les consignes données avant la manifestation, soient de nature à éviter, autant que faire se peut, l'utilisation de la violence. Au-delà des consignes, il apparaît que les différents officiers présents sur les barrages, relayés par les observateurs et les guetteurs postés sur le toit du bâtiment des Affaires étrangères, les informent en permanence de l'imposante présence de jeunes et parfois très jeunes gens sur l'esplanade. Une charge déclenchée du barrage Esnault-Pelterie-Orsay ou à partir du pont Alexandre III aurait eu des conséquences graves :

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 642.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p. 750.

"Imaginez que j'aie demandé aux forces de police de passer à l'offensive et que j'aie déclenché un mouvement de panique dans la masse statique de 100 000 personnes, dont 80% étaient des jeunes de moins de 18 ans. Qu'auriez-vous dit le lendemain ?"¹.

Alors que le barrage Esnault-Pelterie-Orsay continue d'être un point de fixation, les manifestants continuent d'arriver sur l'esplanade. La plupart s'assoient sur les pelouses autour de feux de camp improvisés, attendant que la délégation sorte du ministère de l'Éducation nationale. D'autres se rapprochent du camion sonoro pour y recueillir des informations. C'est alors que des gens plus ou moins autorisés montent sur le podium². L'un d'entre eux lance le mot d'ordre "Tous à l'Assemblée". Immédiatement des centaines de manifestants refluent vers le barrage sur le quai d'Orsay. Aussitôt un autre orateur hurle dans le micro :

"N'allez pas à l'Assemblée, ce ne sont pas dix provocateurs qui vont couler notre mouvement. Si vous y allez, nous sommes perdus"³.

De ce fait, la pression s'accroît sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Les manifestants violents utilisent désormais leurs frondes en tir tendu et à bout portant. Outre les billes d'acier, des cubes de métal de 4 cm de côté ou des pavés de bois avec des clous sans tête sont projetés avec force. Des cocktails Molotov et des lacrymogènes sont également lancés⁴. Ils se placent à deux ou trois rangs derrière des manifestants pacifiques et profitent ainsi de cette "protection" pour lancer tous ces projectiles.

"Donc, j'arrive, ça crie de rester, rester, mais en fait d'abord il y a quand même des étudiants qui projettent des objets vers les CRS. Des étudiants qui se lèvent parmi nous et en projetant, je sais qu'on les engueule parce que suivant la précision du tir on se dit qu'on va se les prendre sur la tête. Donc on leur dit stop et il y a des pavés qui commencent. Donc, ça commence à déchausser. Il y a des choses très lourdes qui commencent à voler, et déjà là, ça commence à reculer parce qu'on se dit leurs tirs sont trop courts et on va se les prendre sur la tête, ça tire de trop loin derrière nous. Donc, pas tant que ça mais ils s'en prennent. Là on les voit parce qu'ils se lèvent, on est tous assis, pour viser"⁵.

Le nombre de blessés dans les rangs des forces de l'ordre est de plus en plus important. Le rapport du Sénat fait état de 254 blessés : 138 CRS, 99 gendarmes et 17 membres des

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean Paolini. Annexes, tome III, p. 541.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 270*, p. 195.

³ *Libération*, numéro spécial "La nouvelle vague".

⁴ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, op.cit.*, p. 195.

⁵ Christelle François, entretien du 2 février 2017. Christelle François est étudiante en 2^e année de DEUG en Lettres modernes à Nanterre, Paris X. Elle n'est ni militante, ni syndiquée.

compagnies d'intervention de la sécurité publique. Plus précisément, sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay, on dénombre 85 blessés.

"Quand on a dégagé le barrage par la suite, on a trouvé 60 cm de pavés contre les cars. Il y avait énormément de dégâts".

À partir de 19h00, Patrice Bardey demande à l'état-major l'autorisation de faire usage de grenades lacrymogènes. L'utilisation des grenades est régie par des règles très précises. Le tir de la grenade par un fusil lance-grenades se fait à deux. Le tireur est assisté d'un gradé, lequel place sa matraque sous le canon du fusil pour le relever et éviter qu'il ne soit abaissé involontairement ou intentionnellement. L'article 46 du règlement des CRS est très précis :

"Les grenades sont lancées dans les mêmes conditions que ci-dessus (à la main), selon un angle de projection invariable pour chaque type d'engins (30° pour les grenades persistantes - 45° pour les grenades fugaces). Cependant lorsque les dimensions de l'objectif et la différence de site sont telles que le lancement précis par trajectoire courbe se révélerait impossible et seulement dans les cas où il est nécessaire de faire cesser une résistance dangereuse opposée à partir d'un réduit, le chef d'unité pourra décider de faire procéder au lancement en trajectoire tendue par dérogation exceptionnelle. Celle-ci cessera d'avoir effet à partir du moment où une grenade aura pénétré dans le réduit. Il est interdit de viser directement les individus faisant acte de résistance"¹.

Un dialogue s'établit entre TI 60, c'est-à-dire Georges Le Corre dans la salle de commandement, et TI 70, Jean-Marc Berlioz sur le terrain. Les 200 à 300 personnes très violentes sur le barrage se mêlent aux 3 000 à 4 000 manifestants qui le deviennent par entraînement². La situation devient intenable pour les forces de l'ordre. TI 60 demande à ce que TI 70 prenne contact avec les responsables du SO étudiant pour qu'ils appellent à la dispersion, mais ceux-ci ne souhaitent pas le faire tant que la délégation n'est pas sortie du ministère.

Malgré les blessés et le manque de moyens, le SO étudiant tente une nouvelle charge et parvient à faire reculer les manifestants de 5 ou 6 mètres devant le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Mais le répit est de très courte durée. Les charges des agresseurs recommencent. Le service d'ordre étudiant demande aux policiers qu'ils leur prêtent un mégaphone pour faire reculer les étudiants pacifiques. Mais au lieu de s'éloigner, et voulant se différencier des manifestants violents, les étudiants organisent un *sit-in*.

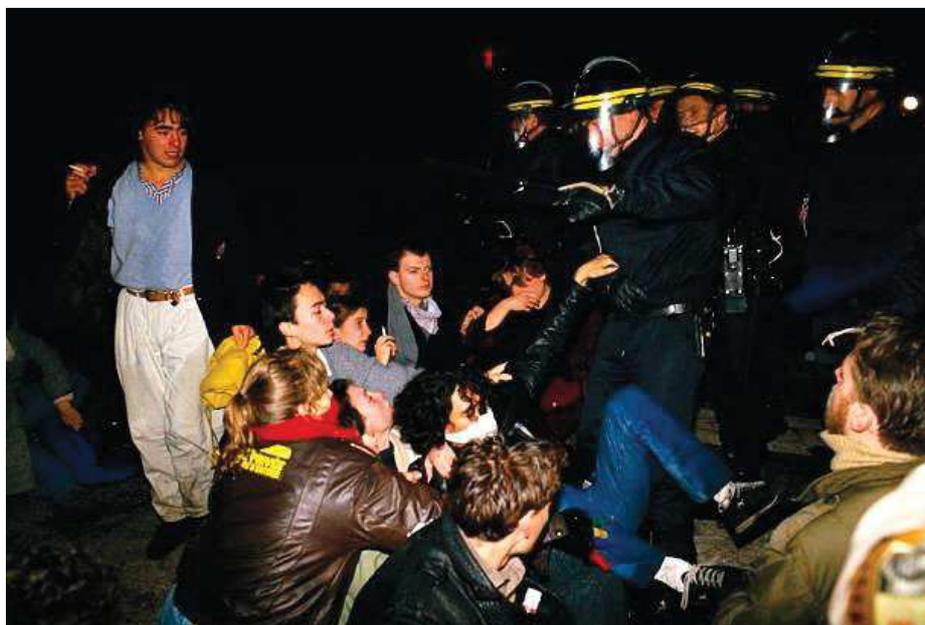
¹ Règlement des Compagnies républicaines de sécurité, article 46, Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 236.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Georges Le Corre. Annexes, tome III, p. 591.

À 19h30, Georges Le Corre obtient du préfet de police l'autorisation d'intervenir pour soulager le barrage Esnault-Pelterie-Orsay.

"Il s'agissait de faire intervenir des CRS du pont Alexandre III, de les faire s'infiltrer vers notre position le long du quai, de faire que la CRS 42 qui était derrière nous passe devant nous, et que d'un seul coup soient dégagée toute la rue Esnault-Pelterie, tout le devant de l'aérogare et le devant du pont Alexandre III"¹.

À partir de ce moment, Roger Dray ouvre le barrage du pont Alexandre III² afin de laisser sortir le commandant de CRS Yves Lejeune et TI 04 Éric Le Douaron, lesquels conduisent la CRS 20 et la CRS 4. Mais la masse des gens qui stationnent devant le pont, ainsi que ceux qui sont assis par terre, gêne considérablement leur progression. Ils se replient presque aussitôt³.



Sit-in devant les forces de l'ordre au carrefour Esnault-Pelterie-Orsay⁴.

Le repli est difficile d'autant que des manifestants jettent des projectiles depuis les terrasses qui surplombent le quai d'Orsay au nord du terminal d'*Air France*.

À 20h00, le camion sono retransmet en direct le flash d'informations d'*Europe 1*. Les étudiants apprennent le refus du ministre René Monory de retirer le projet de loi. Dix minutes

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p. 732.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 765.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Yves Lejeune. Annexes, tome III, p. 777.

⁴ <https://images.ap.goo.gl/386cxb7MYG8SpjYAA>, consulté le 26 mai 2017.

plus tard, les délégations repassent le barrage de la rue de l'Université et constatent que la situation est particulièrement tendue en se rapprochant du camion sono. En arrivant sur l'Esplanade des Invalides, les manifestants sont encore dans l'esprit de la fête qui a dominé toute la journée. On parle même d'un concert de rock prévu le soir avec des artistes prestigieux tels que Jacques Higelin, Renaud ou Bernard Lavilliers. Le mythe du concert de rock a été particulièrement entretenu par la presse, avant et après la manifestation, mais en aucun cas les organisateurs n'avaient prévu ce concert. Quelques groupes sont venus chanter, comme on peut le voir sur les images d'actualité, mais rien d'organisé.

"Il y avait eu un débat, SOS Racisme était parti sur, une connerie de SOS Racisme, de faire un concert sur la place des Invalides. Il n'y a qu'eux qui connaissaient des chanteurs"¹.

Ceux qui parviennent sur l'esplanade à partir de 20h00 voient au loin des "feux d'artifice" :

"Derrière nous se trouve l'Hôtel des Invalides, devant la Seine et sur le côté la tour Eiffel. Les réminiscences historiques mêmes si elles sont vagues, procurent un sentiment de joie et de victoire. C'était le premier malentendu. Le second malentendu sera aussi important quant à notre interprétation de la situation. Les bombes lacrymogènes, grenades ou fusées éclairantes qui striaient l'opacité de la nuit étaient interprétées par les manifestants comme un tir de feu d'artifice. L'initiative en était attribuée aux organisateurs parisiens"².

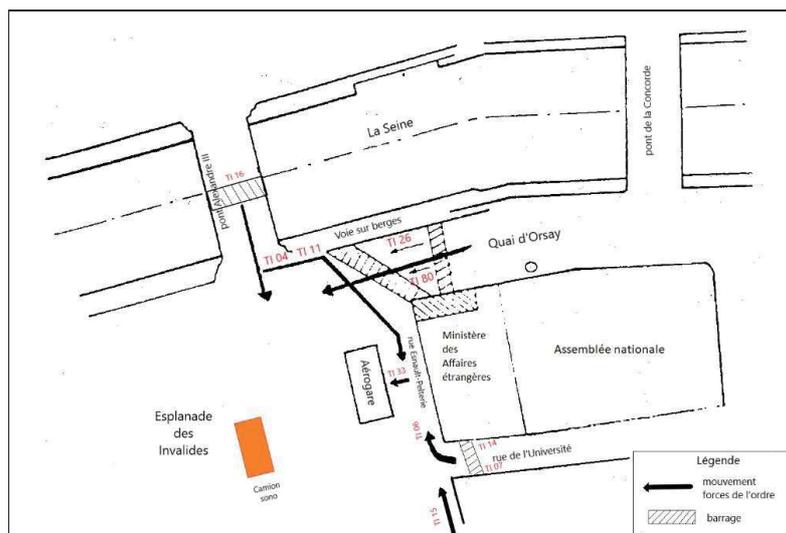
Il devient de plus en plus urgent de désenclaver le barrage du quai d'Orsay. Pour cela, des CRS en faction sur le pont Alexandre III longent le quai et viennent en renfort aux forces de l'ordre du barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Les premiers tirs d'appui de lacrymogènes sont effectués à partir de 20h10.

L'action conjointe de ce tir de grenades de la CRS 42 et de l'opération de TI 04 et de TI 11 du pont vers le barrage permet de créer un *no man's land* devant le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Pour maintenir ce nouveau barrage en place, la CRS 20 et l'escadron de gendarmes n'utilisent pas moins de 400 grenades³. Basé sur le pont Alexandre III, TI 16 se sert de toute sa dotation de grenades pour dégager l'espace devant le pont qui était épargné jusqu'alors.

¹ Philippe Darriulat entretien du 3 mars 2017.

² Sébastien Ramé. "Journal d'un manifestant", *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol.73, juin 1988. Penser la politique - 2, p. 41-51.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Éric Le Douaron. Annexes, tome III, p. 788.



Plan des positions des forces de l'ordre à l'Esplanade des Invalides.
Sénat, Rapport de la commission d'enquête¹.

Si cette opération permet au barrage de reprendre du souffle, elle a l'inconvénient de refouler l'ensemble des manifestants violents vers le barrage du pont Alexandre III. David Assouline parvient à rejoindre le camion sono, il monte sur la plate-forme et commence à faire le compte rendu de la rencontre avec les ministres :

"J'ai fait un discours qui racontait l'entrevue et qui essayait d'appeler au calme. Très vite, j'ai été obligé d'appeler à ne pas céder à la panique, de faire des chaînes. Justement dans ma tête, c'était pas offensif, c'est un vieux réflexe pour ceux qui connaissent les manifs, c'est comme ça qu'on empêche les mouvements de foule et les gens qui s'écrasent. Et il y avait beaucoup de monde et des jeunes qui n'avaient pas l'habitude des manifs, notamment beaucoup de lycéens, et qu'il était important qu'il n'y ait pas ça"².

À ce moment précis, le ressentiment est profond. La colère prend le pas sur la fête. Conjointement, le grenadage devient intense et le gaz incommode de plus en plus de personnes. Alain Bauer rejoint Jean-Marc Berlioz et, très inquiet, lui dit :

"C'est une catastrophe, je ne sais pas ce qu'il va se passer, ils sont mécontents, tout est négatif. C'est de la folie"³.

¹ Ce plan apparaît dans le rapport du Sénat. Toutefois, il faut prendre en considération que les proportions ne sont pas respectées. En réalité la distance entre le pont Alexandre III et le carrefour Esnault-Pelterie-Orsay est bien plus importante.

² David Assouline, entretien du 14 février 2017.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 647.

À cette heure, c'est la fin officielle de la manifestation. La collaboration entre Alain Bauer et Jean-Marc Berlioz prend fin également. "Maintenant nous choisissons nos camps", dit-il à Alain Bauer¹. Alain Bauer considère alors que sa mission est aussi achevée. Il prend sa voiture, se rend au Quartier latin, puis rentre chez lui :

"Et là, je suis rentré chez moi, il était 22h30, et ma mère qui était morte de trouille m'attendait et je suis rentré. Moi je n'avais rien mais j'étais couvert de peinture rouge, pas de sang, elle pensait que c'était du sang. J'avais un imper bleu foncé, moi je n'ai rien vu de tout ça, mais quand je suis rentré chez moi, à la lumière, j'ai cru qu'elle allait tomber !!!"².

Dès 21h00, le pont Alexandre III est désormais attaqué avec la même violence. La CRS 36, la CRS 4 et la CRS 20 sont en position et doivent riposter avec des grenades à main et à fusil. Pour cela, ils doivent tirer par-dessus les barre-ponts, lesquels mesurent près de deux mètres. Les barre-ponts sont munis de meurtrières de 25 cm² situées à 1,60 mètre du sol. Elles servent essentiellement pour les canons à eau mais aussi pour tirer des grenades. Mais les manifestants s'approchent tellement du barrage qu'il n'est pas possible d'utiliser les meurtrières³. Par ailleurs, les manifestants profitent alors de ces ouvertures pour tirer des billes d'acier sur les policiers. De plus, comme l'explique Roger Dray, les barre-ponts laissent un espace de 20 centimètres entre eux et le sol. Il est donc facile de propulser des projectiles par en-dessous. De fait, beaucoup d'hommes sont blessés au tibia.

"Nous ne pouvions pas sortir du barre-pont. Nous étions comme des animaux derrière une cage ! Notre mission était de tenir et l'objet du barre-pont était d'empêcher le franchissement du pont et, en même temps, de protéger les forces de police"⁴.

À quelques dizaines de mètres du pont, le terminal *Air France* est la cible d'une nouvelle attaque. Après avoir dépavé la rue de Constantine, les émeutiers s'en prennent au bâtiment. Toutes les vitres de celui-ci sont systématiquement détruites. Autour du camion sono, et après qu'un certain nombre de mots d'ordre contradictoires sont lancés, les dirigeants étudiants se concertent et décident de reformer une manifestation afin d'évacuer au plus vite l'esplanade :

"Il y avait Jean-Baptiste Eyraud, qui était à l'époque chef du service d'ordre de la LCR, et je dis il n'y a qu'une solution, on appelle, si on reste ici ça va très mal finir,

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 664.

² Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 767.

⁴ *Ibid.*

il faut qu'on sorte de ça, donc on dit : "On continue la manif' !". Et à ce moment-là, j'appelle à partir et je me trouve en tête avec David, je crois, et tout ce qui reste de la manif', c'est une petite partie de la manif' mais enfin c'est quand même 30 ou 40 000 personnes, ah, oui, c'était pas 300 personnes !" ¹.

Ils décident d'abandonner le camion sono, alors que celui-ci est visiblement la cible de tirs de grenades. La situation est indescriptible, les étudiants tentent de quitter l'esplanade dans un nuage très dense de lacrymogènes. À 21h52, le trafic radio fait état d'un blessé sérieux devant le pont Alexandre III :

"Il y a un SAMU et une personne sur l'Esplanade des Invalides, à cinquante mètres du pont. Son état a l'air très grave. Il est probablement *Delta Charlie Delta* [décédé]".

Quelques instants après, l'officier de police annonce :

"Le manifestant a pris une grenade à bout portant. Il a un traumatisme crânien très grave ... Je vous dis pas l'état de la figure"².

Il s'agit de François Rigal, étudiant à Brest de 21 ans, membre de Temps nouveaux, groupe libertaire proche de la Fédération anarchiste. Frappé par une grenade tirée à tir tendu, il perd l'œil gauche et subit un traumatisme facial. François Rigal n'est pas le seul blessé grave de la soirée. Un autre étudiant de Brest, Éric Guellec, voyant faire ses camarades, essaye de détruire une grenade en l'écrasant du pied. Malheureusement, celle-ci explose à ce moment-là lui arrachant sa chaussure et lui déchiquetant le gros orteil³. Patrick Berthet 28 ans, postier à Drancy, venu parce qu'il a entendu parler d'un concert avec Renaud, se retrouve en première ligne avec le SO étudiant. Une grenade tombe à ses pieds et voulant la relancer vers les policiers, il se penche pour la ramasser. La grenade explose et lui arrache la main⁴.

Sur le pont Alexandre III, les barre-ponts sont enfoncés et les manifestants mettent le feu aux véhicules avec des banderoles enflammées⁵. Ils réussissent à s'avancer de 10 mètres sur le pont, mais les CRS présents parviennent à se dégager en tirant des grenades, aidés quelques

¹ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

² *Libération* du 5 décembre 1986.

³ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*. Annexe n° 25, témoignage d'Éric Guellec, étudiant, p. 164.

⁴ *Libération*, numéro spécial "La nouvelle vague", p. 67.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Yves Lejeune. Annexes, tome III, p. 778.

instants après par Éric Le Douaron et une CRS¹. Ayant repoussé les assaillants, les forces de l'ordre s'établissent en ligne à la sortie du pont. Le commissaire Éric Le Douaron et la CRS 36, le commissaire du VIII^e arrondissement Camus TI 08A et la CRS 41, plus un escadron de gendarmes s'avancent au petit pas de charge afin de disperser les manifestants vers le sud de l'esplanade².

David Assouline, Philippe Campinchi et Philippe Darriulat parviennent à recréer une dynamique et poussent les manifestants vers l'angle sud-est de l'esplanade, aidés en cela par deux groupes latéraux, constitués de ce qui reste du SO étudiant d'une part, du SO de la Ligue et aussi de quelques éléments de celui de la CGT, d'autre part. Pierre-François Grond est sur une moto pour relier les deux groupes de SO :

"Et donc, on évacue. [...] On prend la camionnette, on dit à tout le monde de faire des chaînes. Cabieu perd sa voix en criant : "Faites des chaînes, faites des chaînes. [...] On y arrive très difficilement, mais très difficilement, parce que les gens ne comprennent pas ce qu'il se passe. "Pourquoi repartir, c'est bien", il y a des lycéens qui font des pique-niques, au bout d'un moment il y a des nuages de lacrymogènes qui arrivent, donc ça nous aide. Bon la plupart s'évapore dans tous les sens, et il y a une partie, une partie substantielle qui vont manifester avec nous, et qu'on va faire errer dans les rues de Paris jusqu'à deux heures du matin, puisqu'on va terminer à Denfert-Rochereau"³.

La manifestation s'engage vers Montparnasse puis dans la rue de Rennes avec l'intention de rejoindre le Quartier latin, mais un barrage de policiers les empêche d'aller plus loin. Ce sont des pelotons de voltigeurs motorisés (PVM). Constatant que les PVM sont mobilisés, Philippe Darriulat et David Assouline forcent les manifestants à s'asseoir par terre et vont parlementer avec l'officier présent :

"Et je me souviens très bien du dialogue que j'ai avec le responsable policier du dispositif, d'ailleurs, il y avait un micro d'*Europe 1* qui se mettait au milieu pendant que je discutais avec le gars et je dis : "Ecoutez, on est pacifique, on veut se disperser tranquillement !" et le gars répond : "Dispersion ou on charge !" Donc je lui dis mais : "Il y a 15 000 personnes encore, entre 15 et 30 000 ", c'est une masse, on les fait asseoir, il y avait les motos qui vrombissaient, "Vous allez charger tout ce monde assis ? ", et il m'a dit : "Affirmatif !" Je me souviens du terme, déterminé. Il n'était pas vieux, entre 30 et 40 ans"⁴.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 769.

² *Ibid.*, p. 770.

³ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2017.

⁴ David Assouline, entretien du 14 février 2017.

Les manifestants acceptent de se relever et de s'engager dans le boulevard du Montparnasse puis vers la place Denfert-Rochereau où la manifestation finit par se disperser vers minuit. Alors que le cortège stationne encore rue de Rennes, une partie de la manifestation s'infiltré rue de Sèvres et se dirige vers le boulevard Saint-Germain où de nouveaux incidents ont lieu. En réalité, de nombreux groupes de manifestants errent dans les rues de Paris sans véritable but et surtout sans service d'ordre.

"Il y a une partie qui part sur Saint-Germain et qui se fait défoncer par les voltigeurs, donc ils reviennent. Ensuite ça se divise, il y en a qui montent par le Raspail, d'autres qui descendent par Saint-Germain. Il y en a qui reviennent sur les Invalides avec des blessés à cause des voltigeurs. Nous on descend vers le Quartier latin, on protège les groupes autant que faire se peut, on se refait charger quelques dizaines de fois. C'est un tel bordel. Ça part dans tous les sens. Ça se bastonne dans cette zone-là, des Invalides jusqu'à Jussieu. On voit ressortir des lycéens à Panthéon, rue Saint-Jacques, les CRS étaient fous, ils chargent les lycéens qui étaient paumés dans cette histoire-là, donc, ils nous chargent, on protège, on se fait défoncer encore une fois, et on se finit à Jussieu, où il y a la coord' qui tente de s'organiser"¹.

Les différentes temporalités de la vie du mouvement étudiant et celle des députés fait que ces derniers entrent en séance alors que la manifestation a commencé. Dans l'enceinte close du Palais-Bourbon, ils ignorent l'importance du cortège et ne sont pas informés des incidents qui opposent forces de l'ordre et manifestants.

IV. SÉANCE CONFUSE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (4 DÉCEMBRE 1986)

Alors que des dizaines de milliers d'étudiants et de lycéens défilent dans la rue, les députés se réunissent à partir de 15h00 afin de débattre du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1987. Cette séance se déroule dans une ambiance tout à fait particulière puisque l'ensemble du Palais-Bourbon est barricadé, les issues sont fermées et les fenêtres sont occultées par des volets. De mémoire d'huissier : "même au temps de l'OAS, c'était pas comme ça"². Les débats sont constamment interrompus par des suspensions de séance.

Dès l'ouverture de la séance à 15h00, Pierre Joxe demande au président André Billardon (PS) la parole pour un rappel au règlement. Le rappel au règlement est une procédure qui offre la possibilité d'interrompre les débats en cours et de s'exprimer sur un autre sujet. Pierre Joxe demande alors à ce que le président de la Commission des Affaires culturelles, qui s'apprête à

¹ Pascal Troadec, entretien du 29 août 2017.

² *Libération*, numéro spécial, "La nouvelle vague", p. 49.

recevoir une délégation d'étudiants, réunisse préalablement la Commission. Puis apprenant qu'une autre délégation serait reçue par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre délégué à l'Enseignement supérieur, il suggère que le Gouvernement vienne rendre compte de l'entrevue. Une demande que réitère le Parti communiste français. Le président de la Commission des lois, Jacques Toubon, précise alors que si Jacques Barrot reçoit une délégation de la coordination nationale, c'est au titre de représentant du groupe UDF et non en tant que président de la Commission des Affaires culturelles. La séance est suspendue.

À la reprise de la séance, Muguette Jacquaint (PCF) demande que la délégation de la coordination étudiante soit reçue par les membres de la Commission des Affaires culturelles. Pour cela, elle réclame une interruption de séance d'un quart d'heure afin que Jacques Barrot et le Gouvernement répondent à sa requête. Pour sa part, Pierre Joxe rappelle que les commissions sont maîtresses de leurs travaux. Il note alors que le RPR s'oppose à ce que les membres de la Commission rencontrent les étudiants :

"Il est bon que M. Barrot sache qu'il y a au sein de cette commission une majorité pour s'opposer aux ukases de M. Toubon, et reconnaître qu'il y a lieu de recevoir une délégation d'étudiants"¹.

Gabriel Kaspereit (RPR), très agacé, fait remarquer que cette séance n'a toujours pas entamé le sujet pour lequel elle s'est réunie. Sur ces entrefaites, Jacques Barrot arrive dans l'hémicycle et annonce que le bureau de la Commission recevra les étudiants. Or, comme le note Pierre Joxe, le bureau de cette commission, contrairement à la loi, n'est constitué que de membres de la majorité. Il n'est donc pas représentatif. Il réclame alors que Jacques Barrot compose une délégation pluraliste qui rencontrera les étudiants. Mais le président de la Commission évoque la jurisprudence qui fait que seul le président, accompagné du bureau, est susceptible de recevoir une délégation. Cette évocation de la jurisprudence provoque aussitôt une réplique de Guy Ducoloné, vieux parlementaire communiste :

"Monsieur Barrot, certes, vous invoquez la jurisprudence, mais avez-vous déjà vu des centaines de milliers de jeunes étudiants dans la rue ? "².

À son tour, Pierre Joxe ne manque pas de rappeler à Jacques Barrot l'épisode au cours duquel l'absence des députés de la majorité a provoqué l'annulation de la réunion de la Commission des Affaires sociales !

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 4 décembre 1968, p. 7 094.

² *Ibid.*, p. 7 096.

Alors que Gabriel Kaspereit rappelle à l'ordre ses collègues, Pierre Joxe lit devant l'assemblée une dépêche de l'*AFP* annonçant que M. Jacques Barrot recevra une délégation d'étudiants "avec les membres du bureau qui le souhaiteront". Les députés socialistes et communistes décident au nom de leurs groupes respectifs de rencontrer la délégation de la coordination nationale et demandent à ce titre une nouvelle suspension de séance.

Dix minutes plus tard, les débats sur le projet de loi relatif aux baux commerciaux reprennent, mais considérant que "ce débat est vraiment trop surréaliste", Philippe Bassinet demande au nom du groupe socialiste une suspension de séance. À 18h15, au moment où les travaux reprennent, Pierre Joxe demande à ce que Jacques Barrot puisse rendre compte "au tiers de l'Assemblée [...] de l'audience qu'il vient de tenir". Il demande également que le ministre présent, Alain Lamassoure, transmette la même requête au ministre de l'Éducation nationale lorsque celui-ci aura clos son entrevue avec les étudiants, puisqu'"il a annoncé publiquement que ce serait à l'issue de la journée d'aujourd'hui qu'il prendrait sa décision"¹. Une nouvelle suspension de séance est réclamée à 18h20. À la reprise de celle-ci, Pierre Joxe procède à un nouveau rappel au règlement pour qu'il puisse assister avec son groupe à la rencontre avec les étudiants. De guerre lasse, le président préfère lever la séance.

À 20h30, Claude Evin (PS), vice-président de l'Assemblée nationale, ouvre la 2^e séance du 4 décembre 1986. Aussitôt, Roland Dumas demande la parole pour un rappel au règlement. En effet, les députés sont informés de ce qui se déroule à quelques dizaines de mètres du Palais-Bourbon. Aussi, Roland Dumas souhaite que René Monory et Alain Devaquet se rendent "dans un délai raisonnable" dans l'hémicycle. Il n'existe dans le règlement de l'Assemblée "aucune disposition qui prévoit l'obligation d'un membre du Gouvernement d'obtempérer à une injonction d'une partie de l'Assemblée", lui répond Philippe Séguin. La séance est à nouveau levée jusqu'à 22h20, le temps pour Pierre Joxe de solliciter une nouvelle suspension de séance d'une heure "pour examiner les moyens propres pour que M. Monory ou M. Devaquet viennent devant l'Assemblée tirer les conclusions et annoncer les décisions qu'il a prises en ce qui concerne la loi Devaquet, dont nous voulons et espérons obtenir le retrait"².

À 23h00 François Bachelot (groupe du Rassemblement national) manifeste son impatience quant à la tenue de ces séances, tandis que Jean Jarosz (PCF) alerte ses collègues sur les violences perpétuées sur l'Esplanade ainsi que sur les blessés graves parmi les étudiants. L'atmosphère au sein de l'hémicycle est de plus en plus électrique. Jean-Pierre Sueur (PS) réclame à nouveau la présence du ministre de l'Éducation nationale. Pierre Joxe annonce qu'il

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 1^{ère} séance du 4 décembre 1968, p. 7 096.

² *JORF*, Assemblée nationale, 2^e séance du 4 décembre 1968, p. 7 106

a lui-même téléphoné aux deux ministères et qu'aucun des ministres n'est présent. Alors, il se tourne vers Philippe Séguin et lui demande de bien vouloir solliciter le Premier ministre. Il réclame à ce titre une suspension de séance pour que son groupe puisse préparer cette entrevue. Philippe Séguin répond sèchement à cette requête :

"J'imagine qu'après la prochaine suspension de séance, on me demandera peut-être d'aller réveiller le président de la République"¹.

La séance est une fois de plus suspendue. À l'ultime reprise de la séance, vers 22h50, les débats n'ont plus aucune tenue, les députés s'interpellent, le président n'intervient plus et clôt définitivement la séance à 00h05.

Le bilan de cette journée de manifestation est contrasté. Peut-on parler de succès ou d'échec ? Au regard de la participation, c'est incontestablement un succès pour les étudiants. Les chiffres les plus fantaisistes ont été avancés. On parle d'un million de manifestants ce qui est hautement improbable et relève de la symbolique plus que de la raison. *Le Monde* évoque également le chiffre rond de 500 000². Quant à la police elle annonce plus modestement 192 000 participants³, ce qui en fait de toute façon la plus importante manifestation lycéenne et étudiante depuis 1968. La différence de chiffres fait partie du folklore des manifestations depuis fort longtemps. Toutefois, l'annonce des résultats des comptages est un argument qui entre dans les enjeux d'un combat politique. René Monory utilise aussi ce stratagème pour tenter de déstabiliser David Assouline et les membres de la délégation lors de la rencontre au ministère.

Au-delà de l'enthousiasme face au nombre, les étudiants ne sont pas parvenus à faire fléchir le ministre de l'Éducation nationale et n'ont pas obtenu le retrait du projet de loi. Est-ce pour autant un succès pour le Gouvernement ? Le CDS René Monory a réussi à écarter le RPR Alain Devaquet et de fait redevient un ministre de l'Éducation nationale à part entière. Au-delà de cette "victoire", la violence a projeté le mouvement dans une phase éminemment plus politique et les images d'étudiants gravement blessés provoquent une grande émotion dans la population.

C'est un *statu quo* pour le Gouvernement comme pour les étudiants. Le premier n'entend pas céder à la rue et cherche des compromis, les seconds sont partagés. La peur d'incidents graves et violents démobilise certains étudiants, tandis que d'autres veulent poursuivre le combat avec obstination. En ont-ils les moyens ?

¹ *JORF*, Assemblée nationale, 2^e séance du 4 décembre 1968, p. 7 114.

² *Le Monde* du 6 décembre 1986.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 262.

CHAPITRE XXI

QUE S'EST-IL PASSÉ LE SOIR DU 4 DÉCEMBRE 1986 ?

Le déferlement de violence sur l'Esplanade des Invalides suscite un certain nombre de questions que les manifestants, les journalistes mais aussi les députés et les sénateurs membres des deux commissions d'enquête se sont posés. Ces questions recouvrent bien évidemment la responsabilité des violences commises tant par les manifestants que par les forces de l'ordre, mais aussi la personnalité des groupes d'agresseurs des barrages Esnault-Pelterie-Orsay et du pont Alexandre III. Il faut aussi évoquer l'organisation même de cette manifestation et de son encadrement par le service d'ordre étudiant.

I. COMPRENDRE CETTE MANIFESTATION

Pour comprendre cette manifestation, il faut l'appréhender en deux parties : une première qui va du départ de la manifestation, laquelle ressemble à la précédente, c'est-à-dire gaie, bouillonnante, désordonnée, plus imposante mais toutefois pacifique, la seconde qui commence avec l'annonce du refus du retrait par René Monory et s'achève très violemment par l'évacuation brutale de l'Esplanade des Invalides.

A. 92 000 JEUNES DANS LES RUES DE PARIS

Le cortège devait-il se dissoudre à l'Esplanade des Invalides ou devant l'Assemblée nationale ? À l'instar du 27 novembre, le cortège doit s'arrêter sur l'Esplanade des Invalides. Philippe Campinchi le précise devant la Commission de l'Assemblée :

"C'est moi-même qui ai demandé, pour le 27 novembre, que l'on soit bloqué parce que je ne voulais pas aller devant l'Assemblée nationale. De même pour le 4 décembre"¹.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Philippe Campinchi. Annexes, tome II, p. 420.

Toujours devant cette Commission, il explique qu'au départ il n'est pas favorable à ce que la manifestation se disperse aux Invalides : "C'est M. Spinosi qui nous a dit qu'il n'y aurait pas de problème"¹, ce que contredit Jacques Spinosi : "Ils m'ont imposé le point de rassemblement, le point de dispersion et même l'itinéraire.[...] or j'aurais préféré un autre lieu"². Toutefois, à de nombreuses reprises, le mot d'ordre "tous à l'Assemblée" a été lancé³. Était-il légitime ? Pour beaucoup de manifestants, le parcours doit bien se terminer à l'Assemblée nationale. C'est ce que met en valeur le mensuel *Lutte des classes* de Lutte ouvrière dans son numéro 6 de janvier 1987 :

"La coordination nationale confirma [...] l'appel à manifester le jeudi 4 décembre à l'Assemblée nationale. C'est ce qui fut voté sous forme d'une motion adoptée à la quasi-unanimité (331 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions) "⁴.

Conformément à cette résolution, dans l'esprit de ces étudiants, la façon dont s'est déroulée la fin de la manifestation du 27 novembre implique que celle du 4 décembre se fasse de la même manière et spontanément des centaines d'étudiants vont se précipiter vers le quai d'Orsay.

Le service d'ordre étudiant est-il réellement en mesure de protéger les manifestants ? Il s'avère que si les étudiants volontaires se sont comportés avec beaucoup de courage comme l'ont salué plusieurs membres des forces de l'ordre⁵, il est clair qu'ils n'étaient pas à la hauteur de leur mission. Philippe Campinchi est mandaté pour remplir la tâche de responsable du SO. De son propre aveu, il explique devant la Commission n'avoir participé qu'au service d'ordre du concert de SOS Racisme en 1985 et au SO de la fête de Force ouvrière. Bien qu'ancien membre de l'OCI et formé au sein du service d'ordre de cette organisation, l'expérience en la matière de Philippe Campinchi demeure très pauvre. Quant aux éléments du SO étudiant, la qualité de ceux-ci et surtout le nombre ne suffisaient pas pour assurer la sécurité de plusieurs centaines de milliers de manifestants. Certains membres du SO ont été recrutés parmi les étudiants parce qu'ils pratiquent des sports de combat. Mais ce savoir-faire n'est pas la seule qualité requise pour assurer le maintien de l'ordre d'une manifestation d'autant que pour l'essentiel de ces étudiants, celle-ci est leur première expérience. Le service d'ordre

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Philippe Campinchi. Annexes, tome II, p. 419.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jacques Spinosi. Annexes, tome III, p. 620.

³ Ce mot d'ordre est très distinctement perçu dans les images d'archives du film "Devaquet... si tu savais." Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet, si tu savais...*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

⁴ *Lutte des classes* n° 6 de janvier 1987. C'est effectivement le point n° 2 du texte de la résolution du 2 décembre 1986 de la coordination nationale des étudiants en grève. Voir annexe n° 10.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, Annexes, tome I, p. 161.

d'organisations telles que la Ligue communiste révolutionnaire ou la CGT, est mieux rompu à cette tâche. Les étudiants, soucieux de garantir une manifestation pacifique, n'avaient qu'une seule crainte, une attaque du GUD comme lors du cortège du 27 novembre. L'ayant alors repoussée, ils se sentaient capables de réitérer leur fait d'arme. En aucun cas ils n'ont imaginé devoir lutter contre des éléments de leur propre manifestation.

"Le service d'ordre était composé de personnes très jeunes, inexpérimentées, naïves et très optimistes ; elles n'imaginaient pas que des perturbateurs se mêleraient à leur manifestation"¹.

En effet, les deux à trois cents individus repérés par les forces de l'ordre dès 17h00 se sont avérés particulièrement violents, très entraînés et surtout très organisés, tant dans leur mode d'action que dans l'utilisation de leurs armes. Evidemment, de nombreuses questions se posent sur l'identité de ces manifestants violents. Il faut avant tout noter qu'une petite quantité d'agitateurs particulièrement organisés et volontaires ont une grande capacité, sur le terrain, à drainer dans leur sillage d'autres manifestants originellement pacifiques. Le phénomène s'amplifie dès lors que la police réplique à coups de matraques ou de grenades lacrymogènes.

Qui sont ces individus ? Plusieurs hypothèses ont été émises. Nous verrons à quel point dans les jours qui suivent la manifestation du 4 décembre, la thèse du complot trotskiste a été réactivée par la presse et par les porte-parole du Gouvernement. Cependant la nébuleuse trotskiste est plurielle en France. Les militants de la Ligue communiste révolutionnaire, trop impliqués dans le mouvement, soit par le biais de l'UNEF-ID, soit dans les rangs de SOS Racisme, ne peuvent pas s'engager dans cette voie. L'OCI, pour sa part, a toujours impressionné par l'efficacité et la violence de son service d'ordre, longtemps dirigé par les frères Malapa . :

"La place de la violence dans les pratiques militantes lambertistes est particulière : elle est à la fois valorisée et stigmatisée, grandie intellectuellement comme expression d'une revanche historique sur le stalinisme et utilisée dans son aspect ludique pour attacher des jeunes à l'institution. Elle est connue et acceptée par tous, hommes et femmes, mais elle reste un attribut exclusivement masculin"².

Toutefois, l'essentiel de l'activité du SO de l'OCI était tourné vers les combats contre les "stals" du PCF, de l'UEC et de la CGT, et plus politiquement "en interne" contre les dissidents de leur

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jacques Spinosi. Annexes, tome III, p. 620.

² Karel Yon, *"Des révolutionnaires professionnels aux professionnels de la politique. Etude du courant Convergence(s) socialiste(s)"*, Mémoire de DEA de science politique de Paris I, préparé sous la direction de Jacques Lagroye, 2001, p. 90.

propre organisation. De plus, il faut rappeler qu'une grande partie de la Fédérale étudiante de l'OCI passe au Parti socialiste en avril 1986. De fait, l'implication de l'organisation dans le mouvement de novembre et décembre 1986 demeure très faible. Lutte ouvrière est particulièrement stigmatisée dans de nombreuses analyses. C'est, entre autres, celle du préfet de Police ou de Philippe Campinchi, lequel s'exprime ainsi dans un entretien :

"Sortant d'on ne sait où, des "sponts" (spontanéistes), des autonomes, des mecs de Lutte ouvrière et d'autres que je connais fort bien, sont venus ici pour régler des comptes avec l'UNEF-ID ou pour se castagner avec les flics. Ils se sont subitement mêlés à notre service d'ordre"¹.

En effet, le discours développé depuis le début du mouvement laisse à penser que LO favorise une certaine forme spontanée des actions, principalement dans la façon d'inciter les lycéens à descendre dans la rue et de défiler en "manif sauvage"² ou dans la manière de désorganiser les tentatives de coordinations lycéennes. Les militants de Lutte ouvrière rappellent dans l'article de *Lutte des classes* que le but véritable de la manifestation du 4 décembre est bien l'Assemblée nationale :

"Dès que le cortège arriva sur l'esplanade [...] plusieurs milliers de manifestants se retrouvèrent spontanément du côté de l'accès vers l'Assemblée nationale. Ceux qui se massèrent-là étaient ceux qui avaient compris les manœuvres. Ils étaient plus nombreux qu'on aurait pu croire. Ceux qui étaient là n'étaient pas des "casseurs" mais ils n'avaient pas envie de partir comme ça"³.

Plus surprenante est l'évocation, tant dans le rapport de la Commission d'enquête du Sénat que dans *Paris Match*, d'un mystérieux Mouvement internationaliste révolutionnaire (MIR). Les sénateurs placent ce mouvement dans la mouvance d'une V^e Internationale se réclamant du maoïsme, alors que *Paris Match* explique que le MIR est trotskiste ! Dans la même tonalité, le rapport du Sénat parle de membres de la Fédération anarchiste "qui seront clairement identifiés lors de l'attaque du pont Alexandre III [parce qu'] ils portent un badge témoin de leur appartenance"⁴.

Dernière probabilité à l'extrême gauche : les autonomes. La mouvance autonomiste existe en France depuis le milieu des années 1970. Elle rassemble des ex-maoïstes de la Gauche prolétarienne auto-dissoute en 1973, des libertaires proches des anti-franquistes espagnols et du

¹ *Paris match*, n° 1961 du 26 décembre 1986.

² Stephen Goldberg, entretien du 14 mars 2018.

³ *Lutte des classes*, n° 6 de janvier 1987.

⁴ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 240.

mouvement des Mal-logés spécialisé dans l'occupation illégale de bâtiments, plus communément appelés des *squats*. Les autonomes se distinguent également par la très grande maîtrise de la violence dans leurs actions en fin de manifestations¹.

"Il y a enfin ce qu'on aurait pu appeler des autonomes, il y a un phénomène à la fois de jeunes des banlieues qui commencent, qui agressent et puis un peu de groupes autonomes, et qui ne sont pas nécessairement étudiants. Il y a des vieux autonomes qui arrivent, des reliquats de l'ORA. Ces gens ils ont le même âge que nous, ces autonomes. Donc ils ont moins de trente ans, et il y a des autonomes lycéens. Du reste, dans les coordinations lycéennes et étudiantes on a des reliquats d'autonomes qui sont là. Des gens que j'avais connus"².

Les provocations et les agressions sur les barrages sont-elles le fait de membres d'organisations d'extrême droite ? Des militants du GUD ou du Front national se sont sûrement mêlés aux autres manifestants, soit pour se battre contre la police, soit pour semer le désordre et faire que la manifestation dégénère. Cette dernière probabilité n'est pas totalement hypothétique à la lecture d'un compte rendu³ d'échange entre le commissaire principal de police Chauvel, chef de la 5^e DPJ, et le substitut, chef de la 8^e section du Tribunal de grande instance de Paris, Laurent Davenas, dans lequel le commissaire fait part de l'interpellation à 14h15 de Pascal Maia, 22 ans, membre du GUD et du Front national et en possession d'une batte de baseball. À 15h20, six autres individus, porteurs de barres de fer et de fusées éclairantes sont arrêtés par la Sécurité publique à la faculté d'Assas (encore que rien ne prouve à cet égard qu'ils soient membres d'une organisation d'extrême droite). Le rapport de Sénat évoque l'arrestation de quatre militants d'extrême droite rue Oudinot vers 16h30⁴.

La provocation policière est une hypothèse retenue principalement par les étudiants. Le mythe des policiers provocateurs infiltrés dans les manifestations existe depuis fort longtemps. Le 23 mars 1979, au cours d'une très imposante manifestation de sidérurgistes à Paris, le SO de la CGT parvient à maîtriser un homme se livrant au bris et au saccage de vitrines de magasins. Interpellé par les syndicalistes, l'homme est fouillé et l'on retrouve sur lui sa carte de policier ainsi que son arme de service⁵. Pour autant, l'utilisation de provocateurs par la police se limite traditionnellement à des dégradations sur des magasins ou sur du mobilier urbain, en queue de

¹ Jean-Baptiste Cazanova, "Les autonomes. Le mouvement autonome parisien de la fin des années 1970", *Dissidences* [en ligne], 2/2011.

² Didier Leschi, entretien du 25 février 2019.

³ Voir annexe n° 14.

⁴ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 240.

⁵ Jean-Claude Monet, *Maintien de l'ordre ou création du désordre, les conclusions de l'enquête administrative sur la manifestation du 23 mars 1979*, cité dans Pierre Favre (Dir.) *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 224.

manifestation, précisément là où les autonomes interviennent. Mais il est difficile d'imaginer des fonctionnaires de la police tirer pratiquement à bout portant des billes d'acier sur leurs collègues. À ce propos Philippe Campinchi infirme l'hypothèse de la provocation policière :

"Sincèrement, je ne crois absolument pas à la théorie des "flics-casseurs", provocateurs. Le Gouvernement n'avait aucun intérêt à ce jeu-là"¹.

Cependant, Alain Bauer nous raconte qu'il remarque un groupe de policiers en civils, rue de l'Université. Il s'approche et leur dit : "Messieurs cela ne va pas bien se passer, se terminer cette affaire-là", et un des policiers le prend à part et lui glisse : "Il faut que vous compreniez qu'il y a deux polices"². Alain Bauer n'en dira pas plus. Or, comme le note Jean-Claude Monet, si la police ne se livre pas à des provocations, elle peut, par son inaction, laisser se déliter une situation. C'est un constat similaire qui a été fait au lendemain de la manifestation du 21 juin 1973. Ce jour-là, la Ligue communiste, mais aussi l'organisation maoïste Ligne rouge tentent de perturber la tenue d'un meeting de l'organisation d'extrême droite Ordre nouveau à la Mutualité. Si la Mutualité est parfaitement protégée, le reste du quartier demeure vide de toute force de police. Les gauchistes en profitent pour propager la manifestation dans le reste de la capitale, se livrent à de multiples dégradations aux cours d'affrontements d'une extrême violence avec les forces de l'ordre.

Le lendemain, Gérard Monate, le secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, documents des Renseignements généraux à l'appui, prouve que le nombre de manifestants a été sous-évalué, que le matériel livré était totalement inadapté et n'était pas celui demandé. Accusé d'avoir volontairement laissé la violence gagner toute la ville, Raymond Marcellin, le ministre de l'Intérieur, répond offusqué, qu'il n'est en rien responsable de ces dysfonctionnements mais profite de la situation pour interdire *illico* la Ligue communiste et Ordre nouveau³.

Certains se risquent à penser à une manœuvre similaire au lendemain du 4 décembre 1986. C'est du moins ce qu'écrit Jean-Pierre Maljean, secrétaire général du Syndicat national indépendant et professionnel de CRS, au ministre délégué Robert Pandraud. Jean-Pierre Maljean est présent sur l'Esplanade des Invalides mais pas en service. Tout d'abord, il raconte qu'il a constaté qu'à l'angle de l'avenue de Tourville et du boulevard de la Tour-Maubourg "une cinquantaine de jeunes portaient des sacs remplis de battes de base-ball,

¹ *Paris match*, n° 1961 du 26 décembre 1986.

² Alain Bauer, entretien du 7 mars 2017.

³ Hervé Hamon, Patrick Rotman, *Génération, II, Les années de poudre*, Paris, Seuil, 1988, p. 493-508.

de barres de fer, de manches de pioches, *etc.*". Plus loin il explique qu'il a vu "un groupe d'individus qui n'avaient absolument rien à voir avec les jeunes manifestants pénétrer les rangs de ceux-ci". Se faisant plus précis dans sa missive, Jean-Pierre Maljean interroge le ministre :

"Alors, Monsieur le ministre, je me demande si tout a vraiment été fait pour que cette manifestation se déroule de bout en bout pacifiquement et, à cet effet, j'ose espérer que les bruits circulant dans certains couloirs ne sont pas fondés (laisser faire à la fin de la manifestation afin de reprendre l'initiative) " ¹.

En effet, Jean-Pierre Maljean dit, au cours d'un entretien avec les commissaires de la Ligue des Droits de l'Homme, avoir recueilli, deux jours avant la manifestation, le témoignage (cependant très fragile et relevant de la fantasmagorie politique) d'un journaliste qui lui aurait rapporté avoir entendu dans les couloirs de Matignon un conseiller dire : "On va leur faire le coup de mai 68"².

En réalité, rien n'a été établi quant à l'identité des individus, par plus que leur appartenance politique. Peu d'interpellations ont eu lieu ce soir-là, 94 selon le rapport du Sénat. Toujours selon les sénateurs, 7 de ces manifestants sont âgés de plus de 25 ans, 54 sont étudiants ou lycéens, et 6 seulement sont connus des services de police pour leurs activités politiques dont 4 à l'extrême droite et 2 à l'extrême gauche³.

Les policiers auraient-ils pu intervenir plus rapidement au cours de la soirée ? Avant d'aller plus en avant dans l'analyse de l'attitude des policiers, il faut comprendre que pour une grande majorité de la presse, les événements violents de cette soirée commencent au moment où les manifestants apprennent le refus de retirer le texte de René Monory, c'est-à-dire au retour de la délégation juste après 20h00. En effet, les reportages en direct des chaînes de télévision *Antenne 2* et *TF1* évoquent, au cours des journaux de 20h00, le refus de René Monory et précisent que les étudiants attendent le compte rendu des délégations avant le début d'un concert de rock. Seule *TF1* fait référence à quelques désordres :

¹ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*. Lettre de Jean-Pierre Maljean, Annexe n° 7, p. 129.

² Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*. Entretien avec Jean-Pierre Maljean, Annexe n° 21, p. 160. La stratégie du pourrissement a sûrement été envisagée par le Gouvernement. Sophie Coignard du *Point* raconte l'anecdote suivante : "Par un mystère qui demeure inexpliqué, [Philippe Darriulat] reçoit chaque jour, sous pli anonyme, des notes internes provenant de Matignon. L'une d'elles relate les conversations tenues au cours du conseil du Gouvernement du 5 décembre 1986 [...] Tous les ministres qui prennent la parole s'accordent pour refuser de céder, laisser le mouvement se développer jusqu'à ce que l'opinion publique, apeurée, se retourne contre les jeunes. Sophie Coignard, *Le Point* du 14 décembre 1987.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 240. Rien ne nous dit dans le rapport si ces interpellés faisaient partie des groupes d'agresseurs sur les barrages.

"L'ambiance est aux merguez, Coca-Cola, une sorte de kermesse, et si quelques provocateurs essaient actuellement de déborder la manifestation, les organisateurs semblent bien tenir les choses en main"¹.

Sur les ondes de radio, les reportages sont un peu plus précis sans être alarmistes. *RTL* annonce à 18h00 un "bref affrontement avec jets de pierres et de bouteilles" à 17h30 entre des gendarmes mobiles et des manifestants voulant se diriger vers l'Assemblée nationale. "Les forces de l'ordre ont répliqué avec des canons à eau"². À 19h00, le reporter sur place, indique : "quelques légères bousculades" et des jets de pierres sur les forces de l'ordre. Et ce n'est qu'à 20h00 que le journal de la radio périphérique (luxembourgeoise) relate enfin les affrontements violents. Il est étonnant de constater que les médias audio-visuels, capables d'apporter une information en direct, soient encore moins précis que d'autres vecteurs d'information. *L'Agence France presse (AFP)* évoque des incidents dans une dépêche de 19h23 ainsi que la réplique des forces de l'ordre à l'aide de canons à eau ; elle annonce que "quelques personnes, dont des gardes mobiles, ont été blessées par des jets de projectiles divers lancés par les manifestants", à 19h37, mais ne considère toutefois pas ces incidents comme "sérieux" dans sa dépêche de 20h53.

Très rapidement, les policiers en faction sur les barrages ont compris que l'agression qu'ils subissent n'est pas le fait de quelques étudiants ou lycéens excités par l'ambiance de la manifestation, mais bien de gens déterminés et très entraînés. On peut s'étonner de leur passivité. Les raisons de celle-ci sont d'ordre humain mais aussi technique. En effet, il n'a pas échappé aux membres des forces de l'ordre, tout autant qu'aux organisateurs, que la manifestation du 27 novembre était constituée majoritairement de lycéens. Cette dimension est alors intégrée dans l'organisation du dispositif policier pour le 4 décembre.

"En 1986, les manifestants étaient pour certains extrêmement jeunes, ce qui nous a conduit à avoir essentiellement une attitude de non-intervention"³.

Malgré la violence des agressions, les policiers ne réagissent qu'à la suite de l'ordre que leur donne le commissaire qui les commande. Ce commissaire répond quant à lui aux ordres donnés par le centre névralgique de la préfecture. En aucun cas, ils ne peuvent intervenir : "L'attente nous était imposée par le préfet", déclare Jacques Spinosi⁴. Pour susciter une intervention, le

¹ *TF1*, journal de 20h00, le 4 décembre 1986, *ina.fr*, consulté le 27 janvier 2017.

² *RTL*, journal de 18h00, le 4 décembre 1986.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Robert Bonnet. Annexes, tome III, p. 683.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jacques Spinosi. Annexes, tome III, p. 629.

niveau de violence doit être également interprété par la préfecture selon les informations que lui font remonter les commissaires. Or, comme le fait remarquer Jean-Marc Berlioz, "le niveau des violences n'était pas suffisant." :

"Je ne voudrais pas que mes paroles soient mal interprétées. Mais c'est un peu notre rôle de forces de l'ordre de prendre des coups. Je ne dis pas que c'est obligatoire, mais c'est notre métier. Lorsqu'il s'agit de violences légères ou supportables, il faut les endurer"¹.

Le risque d'accidents graves au sein de la foule de manifestants très jeunes et pacifiques semble être la motivation principale de l'absence de réaction, du moins de 17h30 jusqu'à 20h00. C'est ce que le préfet Jean Paolini résume :

"Imaginez que j'ai demandé aux forces de police de passer à l'offensive et que j'ai déclenché un mouvement de panique dans une masse statique de 100 000 personnes, dont 80% étaient des jeunes de moins de 18 ans. Qu'auriez-vous dit le lendemain ? "².

La deuxième raison de la non-intervention de la police est technique. Le maintien de l'ordre dans le cortège résulte d'une collaboration entre le SO étudiant et la police. Mais compte tenu de l'importance de la manifestation, il est clair que les membres du SO étudiant sont insuffisants. " Et, il y avait trop de filles", ajoute Norbert Rouibi³. Comme le reconnaît Georges Le Corre : "Je ne connais pas d'organisation qui ait les moyens de contrôler une telle manifestation"⁴.

Dans la première phase critique, Alain Bauer préconise de mettre un rang d'étudiants devant les barrages policiers pour tenter de s'opposer aux casseurs. Cette opération n'a aucun effet sur les agresseurs et, qui plus est, aurait gêné les policiers s'ils avaient eu à intervenir, d'autant qu'il leur est très difficile de discerner ce que beaucoup de policiers nomment ici "le bon grain de l'ivraie". Ensuite, lorsque T1 04 et T1 11 se positionnent devant le barrage Esnault-Pelterie-Orsay, la proximité de la foule assise gêne considérablement leur progression. Aucune intervention n'est envisageable. La crainte de la panique revient également dans les réponses des policiers. Le drame du Heysel ou bien celui de Charonne⁵ est évoqué par Georges Le Corre :

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Marc Berlioz, Annexes, tome III, p. 642.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean Paolini, Annexes, tome III, p. 541.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Norbert Rouibi, Annexes, tome III, p. 732.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Georges Le Corre, Annexes, tome III, p. 592.

⁵ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 270*, p. 245.

"Vous ne chargez pas au milieu de dizaines de milliers de personnes. Il faut bien vous mettre dans la tête que l'esplanade est pleine de gens qui ne font rien. [...] Vous créez une panique terrible. Vous risquez l'accident [...]. Chacun pousse, chacun court. Vous allez à l'incident grave sans pouvoir en mesurer les limites et les conséquences"¹.

Cette crainte de la panique semble expliquer aussi pourquoi il faut attendre 20h00 pour faire usage des grenades. "C'est toujours délicat de grenader, techniquement parce que ça ajoute au climat insurrectionnel", prévient Jean-Marc Berlioz. En effet, il faut tenir compte du fait que des manifestants continuent d'arriver sur l'esplanade sans même voir et encore moins comprendre ce qui se passe au pont Alexandre III ou sur le quai d'Orsay. De plus, seuls les étudiants proches géographiquement du podium ont entendu le mot d'ordre de dispersion.

L'attitude des forces de l'ordre, si toutefois l'on se réfère aux nombreux témoignages devant les commissions d'enquête parlementaires, semble tout à fait conforme à la mission de maintien de l'ordre que l'on peut attendre d'une police républicaine. Cependant, force est de constater que si les discours des fonctionnaires demeurent cohérents avec ce que rapporte la presse et les propos des étudiants pour la période qui va de 17h00 à 20h00, ils deviennent singulièrement discordants pour la seconde période après 20h00.

B. UNE DISPERSION TRÈS BRUTALE

Alors que l'utilisation des grenades semble sujette à de grandes réticences, le député André Billardon (PS) affirme que plus de mille grenades ont été lancées². Norbert Rouibi raconte qu'il progresse sur l'esplanade dans un nuage de gaz si dense qu'on ne voit pas à 20 mètres³. Toujours selon les dépositions des policiers, l'évacuation de l'esplanade se fait très rapidement et sans accroc. Il n'y a pas de charge "à la façon de la Légion" précise Patrick Bardey, mais Roger Dray explique qu'avec sa CRS 36 et son collègue Éric Le Douaron et deux CRS, Camus et la CRS 41, ils se sont avancés sur l'esplanade, en ligne, pour repousser les manifestants.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Georges Le Corre, Annexes, tome III, p. 598.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, p. 665.

³ Un témoignage corroboré par les images d'archives du film "Devaquet... si tu savais" où l'on voit que les policiers peinent à progresser dans un brouillard très dense de gaz lacrymogènes. Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet, si tu savais...*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.



1986. Charge de CRS dans le brouillard des lacrymogènes¹.

"Cela s'est passé à 22h30, heure à laquelle il ne reste presque plus personne, 3 à 400 manifestants au plus..."².

Les points de vue divergent à ce propos puisque Norbert Rouibi et Roger Dray parlent de 300 à 400 manifestants sur l'esplanade, alors que Éric Le Douaron évoque 1 500 à 2 000 personnes. Au cours de cette évacuation, Roger Dray dit que son collègue Camus a relevé deux blessés. Norbert Rouibi reconnaît avoir vu des CRS blessés mais pas de manifestant, ce que confirme Éric Le Douaron.

"Mais c'est vrai que ça charge d'un peu partout et puis le temps passant la nuit tombe et là par contre, c'est la catastrophe parce que là je perds tout le monde, je me prends un tir, pas un tir tendu mais dans le dos. Je suis aidée par des gens, par des étudiants que je ne connais pas du tout parce que j'ai les cheveux qui commencent à...là, on commence tous à flipper quand même, mais on est encore très nombreux, mais ça tire tellement de partout, et c'est vrai que c'est très impressionnant dans la nuit, moi j'ai perdu tous mes potes et puis voilà ! [...] C'est la guerre ! Et puis comme ça fait un bruit incroyable, il y a les autres qui chargent, on sent que ça charge de partout. Ça fait très, très peur"³.

Yves Lejeune donne une autre version de la dernière séquence de l'évacuation, alors qu'il avance avec la CRS 41 sur l'esplanade :

¹ *Antenne 2*, journal de 20h00, le 4 décembre 1986, *ina.fr*, consulté le 28 janvier 2017.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 770.

³ Christelle François, entretien du 2 février 2017.

"De 21h00 à 22h30, [nous avons lancé] sans discontinuer. D'abord à la main, ensuite au fusil. 236 au total, dont 188 au fusil"¹.

Il est évident que la question des tirs tendus est évoquée au cours des audiences de la Commission d'enquête. En effet, bien que rigoureusement interdit, des tirs tendus ont été très probablement effectués au cours de la soirée du 4 décembre. Aucune preuve de l'existence de ces tirs n'est apportée aux députés. Pourtant, *Libération* rapporte cet épisode :

"Les CRS commencent manifestement à perdre leur sang-froid. Témoin ce dialogue saisi au vol : "J'y vais au tir tendu", lâche un homme de troupe. "T'es fou ou quoi", l'interrompt son chef. "Ta gueule", rétorque l'autre"².

Dans le film "Devaquet...si tu savais", Roger Cans, journaliste du *Monde*, rapporte ce témoignage :

"Ils ont dit entre eux, je ne sais pas si c'était un de leurs supérieurs, mais j'ai entendu les gars : "Devant tir tendu". Et on voyait aussitôt la rangée de lance-patates qui s'est mise presque à l'horizontale pour balancer les grenades au ras des têtes"³.

Pourtant, Éric Le Douaron précise qu'il n'a "rencontré ni obstacle, ni blessé, ni quoi que ce soit devant nous, jusqu'au fossé des Invalides". Cette version est en totale contradiction avec les témoignages des étudiants. En effet, dans le rapport établi par la Ligue des Droits de l'Homme, l'étudiant Gilles Cosnier raconte :

"Pour éparpiller les manifestants, les forces de l'ordre se livrèrent à plusieurs reprises à des tirs tendus de grenades lacrymogènes et de grenades offensives qui, lorsqu'elles éclatent, font un bruit assourdissant. C'est ainsi qu'en différentes occasions, lors du mouvement de reflux en ordre dispersé consécutif aux premières séries d'explosions, plusieurs manifestants – filles et garçons – reçurent des projectiles à la hauteur des jambes, dans le dos ainsi qu'au niveau de la tête. Ceci se produisit à cinq ou six reprises, les tirs tendus n'étant pas isolés mais arrivant en rafales, jusqu'à ce que les CRS, chargeant, fassent évacuer l'esplanade, repoussant les manifestants vers le boulevard de la Tour-Maubourg"⁴.

Pour sa part, Sébastien Ramé est encore plus précis :

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Yves Lejeune. Annexes, tome III, p. 780.

² *Libération* du 5 décembre 1986.

³ Francis Kandel, Franck Schneider, *"Devaquet, si tu savais..."*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

⁴ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 24, témoignage de M. Gilles Cosnier, étudiant, p. 165.

"Il s'agissait d'anticiper les tirs. Pour cela, nous plongeons dès la vision de l'ouverture des rangées de CRS. La première rangée de CRS bardés de boucliers reculait très rapidement pour laisser place à une ligne de CRS sans instrument de protection mais avec des fusils, posant un genou à terre, épaulant et tirant à hauteur d'homme"¹.

Aucun des policiers ou gendarmes interrogés ne reconnaît cette entorse au règlement. Toutefois, la nature des blessures constatées au niveau du visage sur plusieurs étudiants ne laisse aucun doute quant à leur origine. Certaines de ces victimes ont témoigné devant la commission d'enquête de la Ligue des Droits de l'Homme. C'est le cas de Jérôme Duval, 18 ans, élève du lycée Maurice Ravel à Paris 20^e. Il comprend qu'il se passe quelque chose en voyant les gens courir dans tous les sens sur l'esplanade. Subitement, il se retrouve avec ses camarades face aux forces de l'ordre qui ratissent l'espace. Soudain un choc très violent le projette deux mètres en arrière. Son copain Antoine raconte :

"Il est tombé puis s'est relevé en hurlant : "Au secours, au secours, je vais mourir." Il avait la tête en sang, du sang plein les yeux, il est retombé en arrière. Alors on l'a traîné vers l'ambulance"².

Il a la boîte crânienne enfoncée, les os du nez cassés et le maxillaire supérieur fracturé. François Rigal, étudiant de 21 ans, comme nous l'avons déjà évoqué, perd son œil gauche et doit subir quatre opérations neuro-chirurgicales. En avril 1987, François Rigal est encore à l'hôpital psychiatrique pour une dépression sévère. Véronique Desclos, 21 ans, a la clavicule cassée. Stéphane Lorre a, quant à lui, une fracture de la mâchoire. Éric d'Heuckeville, 24 ans, blessé au thorax³, Magali Pitton, 22 ans :

"Tout à coup, j'ai vu arriver une boule de feu qui m'a brûlé la joue gauche. Le choc m'a projeté à terre"⁴.

Les blessures auxquelles nous faisons référence ici sont toutes localisées sur la partie haute du corps. Or il est impossible qu'une grenade tirée "en cloche", c'est-à-dire avec un fusil pointé à 45° vers le ciel, comme le règlement l'oblige, occasionne de telles blessures. Pourtant les policiers nient les faits ou tentent d'en minimiser la portée. "Je n'ai pas la certitude que ce sont les grenades qui ont occasionné ces blessures"⁵, déclare Jean-Marc Berlioz. "Aucune

¹ Sébastien Ramé. "Journal d'un manifestant". *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol.73, juin 1988. Penser la politique - 2, p. 41-51.

² *Libération*, numéro spécial : "La nouvelle vague", p. 67.

³ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, p. 64.

⁴ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 35, témoignage de Magali Piton, étudiante, p. 180.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jean-Marc Berlioz. Annexes, tome III, p. 652.

constatation officielle d'un service juridique ne permet d'affirmer ou d'infirmar ces faits"¹, se défend Georges Le Corre. Quant à Éric Le Douaron, il répond qu'il n'est pas du tout au courant qu'un étudiant a perdu un œil².

Tard dans la nuit, les violences se poursuivent au Quartier latin. Les forces de l'ordre chargent sans sommation les groupes d'étudiants, utilisant massivement des grenades lacrymogènes à nouveau en tirs tendus³. Des manifestants sont matraqués à terre. Les policiers frappent sans discernement des badauds, des personnes qui sortent des restaurants ou des salles de cinéma⁴. Les voltigeurs motorisés interviennent également au cours de cette soirée. Rue Médicis, dans un secteur pourtant calme, le PVM arrive et frappe sans raison Paul Guimbard qui tentait de rejoindre son véhicule en sortant du restaurant "Le tire-bouchon"⁵.

Selon Robert Pandraud, une enquête hiérarchique est ouverte pour identifier les auteurs des tirs tendus. C'est donc qu'on reconnaît qu'il y a bien eu des tirs tendus. Mais au lieu de condamner fermement ce manquement au règlement de la police, Robert Pandraud donne son explication qui ressemble à une justification :

"Cependant, il faut se souvenir que les forces de l'ordre ont attendu très longtemps, dans des conditions difficiles : vous savez, attendre longtemps avec les engins lance-grenades en position... Il peut arriver – et c'est arrivé dans toutes les manifestations – qu'il y ait des tirs tendus. Se pose ici le problème de formation et de recyclage. Mais l'enquête est en cours"⁶.

Le soir de la manifestation une réunion de la coordination doit se tenir à Tolbiac, mais le bureau, qui pour l'essentiel reste auprès des manifestants pendant une partie de la nuit jusqu'à ce que celle-ci se disloque, n'est pas présent à la réunion. D'autres représentants provinciaux sont repartis. Seules 39 universités sont représentées. Hagards et encore sous le coup de cette soirée de violence, les délégués présents réagissent avec virulence :

"Vous nous avez trahis, manipulés. Cette coordination n'a plus de légitimité"⁷.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Georges Le Corre. Annexes, tome III, p. 601.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition d'Éric Le Douaron. Annexes, tome III, p. 790.

³ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 27, témoignage d'Albert Giraud, étudiant, p. 168.

⁴ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 32, témoignage d'Alain Borel, p.177.

⁵ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 33, témoignage de Paul Guimbard, p.177.

⁶ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Robert Pandraud. Annexes, tome II, p. 111.

⁷ *Libération* numéro spécial "La nouvelle vague", p. 50.

Un autre étudiant de Saint-Denis apostrophe les membres du bureau :

"Samedi, je demanderai la révocation des quatorze membres élus mardi dernier. Ils avaient la responsabilité des mots d'ordre de la manif, et cette responsabilité, ils ne l'ont pas prise"¹.

Qui parle ainsi ? Des membres de l'OCI, de LO qui voient le moment propice à une déstabilisation de la coordination ? La volonté d'éviter l'éclatement est cependant la plus forte. Une étudiante fait la proposition suivante : face au refus catégorique de René Monory et d'Alain Devaquet d'entendre les étudiants, ces derniers doivent lancer un appel à la population et à toutes les organisations pour peser contre le ministre et le ministre délégué. Quoi qu'il en soit, les membres du bureau présents décident de tenir une conférence de presse le lendemain à Censier à 16h00, et de réunir la coordination nationale au Panthéon le samedi 6 décembre.

Il y a désormais un avant et un après 4 décembre au sein du mouvement. Incontestablement, bon nombre d'étudiants et de lycéens n'étaient pas prêts à vivre un tel déchaînement de violence. L'esprit de fête préside non seulement à ces deux journées de manifestations mais aussi au quotidien du mouvement depuis le 22 novembre. Un formidable sentiment de gâchis domine. Mêlé aussi à de la peur. Quand un étudiant propose une nouvelle manifestation nationale, on lui rétorque que les étudiants et surtout les lycéens n'iront pas parce que la peur qu'ils ont éprouvée, en voyant leurs copains matraqués, les en empêchera.

II. UN MOUVEMENT APOLITIQUE : UN MYTHE SAVAMMENT ENTRETENU PAR LE QUOTIDIEN *LIBÉRATION*

Les chroniqueurs, en évoquant la rencontre des étudiants avec la violence policière, parlent alors d'un basculement d'un mouvement corporatiste vers une revendication politique nationale. Certes, dans le cortège, il n'est pas question de rapport de force politique avec le Gouvernement, encore moins avec le Premier ministre Jacques Chirac. Mais un étudiant prophétise devant un journaliste du *Monde* :

"En 1988, tous ces jeunes voteront : Chirac ne peut pas les provoquer. S'il ne cède pas, ça va dégénérer".

¹ *Le Monde* du 6 décembre 1986.

En effet, si les slogans en début de manifestation stigmatisent les ministres René Monory et Alain Devaquet sur un ton très souvent humoristique, celui-ci change radicalement dès les premières grenades. "Pasqua, Monory, on n'est pas au Chili", ou "Chirac, salaud, le peuple aura ta peau". Dans son éditorial, Laurent Joffrin de *Libération* note : "Le geste de Matignon restera pour ce qu'il est, de ceux qui fabriquent les révoltes"¹. C'est aussi le point de vue de Philippe Tesson dans *Le Quotidien de Paris* :

"Le mouvement de jeunes est entré hier dans une phase politique. C'était inévitable. La fête est finie. Commence la guerre. Le texte Devaquet a catalysé une ré-idéologisation de la jeunesse"².

Philippe Tesson pose les bases du principe selon lequel les étudiants entrent dans une phase politique, et induit de fait que le mouvement qui existe jusqu'alors, ne l'est pas. Ces chroniqueurs parlent donc d'une jeunesse qui aurait perdu une pratique de la politique qu'elle redécouvrirait à la faveur de ce matraquage. Si cette analyse s'avère probable pour les très jeunes manifestants que sont les lycéens (le mouvement touche les élèves dès la classe de troisième), le reste de la jeunesse scolarisée qui manifeste serait donc comme Monsieur Jourdain et ferait de la politique sans le savoir et n'aurait compris qu'au cours de cette soirée que le rapport de force, y compris physique, est l'essence même de la politique. C'est du moins ce que tentent de nous faire comprendre plusieurs journalistes, et singulièrement ceux de *Libération* dès les premiers jours du mouvement. Pour cela, le rejet du politique dans sa forme organisée (partis et syndicats) dans la mise en place du mouvement, auquel se substituerait uniquement des valeurs morales, leur paraît être le substrat de cette "dépolitisation". C'est en substance ce que dit Jean-François Rouge dans un article de *Libération* du 25 novembre 1986. Traçant le profil des étudiants engagés, il prend soin de les comparer à ceux de 1968. Pour lui, les étudiants comme les dirigeants du mouvement répondent à un modèle :

"La génération Tapie et du Minitel, en quelque sorte... Un mélange inédit de réalisme et de principes moraux intangibles, complètement inconnus tant des héros vieillissants de 68 que de la génération recentrée, individualiste, hyperbosseuse et ouvertement cynique des années 80".

Toutefois, il concède que ces étudiants ne sont pas dénués d'idéaux :

¹ *Libération* du 5 décembre 1986.

² *Le Quotidien de Paris* du 5 décembre 1986.

"Versant idéaliste, la ligne Coluche triomphe : on se réclame des Restos du cœur, de SOS Racisme, de la démocratie et de la fraternité, tout autant que du refus viscéral des grandes organisations traditionnelles"¹.

Oubliant au passage que si Coluche, clown libertaire, fustigeait avec un humour corrosif les hommes politiques, son discours ressemblait plus à celui d'un militant de gauche qu'à celui d'un adhérent gaulliste, et que pour l'essentiel, les membres fondateurs de SOS Racisme sont issus de l'extrême gauche².

Laurent Joffrin propose une formule quelques jours après pour qualifier cette jeunesse engagée : "la génération morale"³. Cette qualification devient alors pour *Libération* l'unique grille de lecture des événements et Laurent Joffrin en fait un manifeste, un an après, lors de la publication de son livre intitulé : *Un coup de jeune. Portrait d'une génération morale*. Dans cet ouvrage, le journaliste de *Libération* propose une analyse historique et sociologique d'une génération qui a rompu avec les idéaux révolutionnaires portés par Mai 1968 pour suivre ceux proposés par la bande dessinée, le rock et l'anti-racisme. Ce bouleversement paradigmatique est élevé par Laurent Joffrin au rang d'un "mouvement de masse de la société post-moderne", laquelle serait plus encline à croire "à la morale et non à l'idéologie"⁴. Comme toutes les générations, celle-ci possède son propre panthéon de figures symboliques dans lequel on retrouve E.T, l'extra-terrestre, en métaphore de l'étranger absolu sympathique, les chanteurs bienveillants de la cause humanitaire de Bob Geldof (Band Aid en faveur de l'Ethiopie) à Renaud, Jacques Higelin, Téléphone, Jean-Jacques Goldman (SOS Ethiopie, en faveur de Médecins sans frontières) et bien sûr Coluche et ses Restos du cœur. Enfin, dynamisé par de nombreuses initiatives depuis 1983, l'anti-racisme symbolisé par la petite main jaune de SOS Racisme fait également son entrée dans ce panthéon. Ce besoin d'enterrer la "génération 68" au profit d'une "génération morale" se règle sur un slogan : la fin des idéologies devient alors un argument très pratique pour clore le sujet. C'est ce que Pierre Bourdieu explique dans un article de *Libération* :

¹ *Libération* du 25 novembre 1986.

² Julien Dray comme Harlem Désir ou Laurence Rossignol ont été membre de la Ligue Communiste révolutionnaire. Philippe Juhem, "Entreprendre en politique de l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS Racisme", *Revue française de science politique*, vol.51, n° 1-2, février-avril 2001, p. 131-153.

³ L'utilisation du terme "génération" pose toujours le problème d'une dénomination sociologique inappropriée et surtout peu précise. Ce terme répond ici plus à une mode qu'à un outil d'analyse. En effet, il faut se souvenir que dans la même période les chroniqueurs Hervé Hammon et Patrick Rotmann publient les deux tomes de *Génération*, relatant l'histoire du gauchisme, Julien Dray intitule son ouvrage *Génération SOS* un an après les événements et François Mitterrand utilise ce même concept, *Génération Mitterrand*, pour sa campagne présidentielle de 1988.

⁴ Laurent Joffrin, *Un coup de jeune. Portrait d'une génération morale*, Paris, Arléa, 1987, p. 14.

"Dans les années soixante, un certain nombre de gens, des sociologues en France et aux USA, annonçaient la "fin des idéologies". [...] En 86, les mêmes ou leurs descendants, constataient la fin des "idées de 68" : "la grande lessive..." Et voilà que surgissent des mouvements vifs, intelligents, drôles et profondément sérieux, qui bousculent l'idéologie de la fin des idéologies. Ceux qui appellent de leurs vœux la fin des idéologies, c'est-à-dire en gros le retour au réalisme, aux réalités de l'entreprise, de la productivité de la balance du commerce extérieur, des impératifs de la politique internationale de la France (je pense aux ventes d'armes ou à *Greenpeace*) et la répudiation des espérances illusoires, égalité, fraternité, solidarité, parlent comme les pères bourgeois parlaient à leurs fils, bref, comme des vieux. La fin des idéologies, c'est le vieillissement à l'échelle collective, la résignation à l'ordre des choses, cette "sagesse" qui consiste à faire de nécessité vertu"¹.

Dès lors, la question se pose, non pas tant sur la qualification de cette "génération morale" mais bien sur la raison de son existence, car tant que cette génération n'existait que par le biais médiatique et culturel, elle n'apparaissait que dans sa dimension de fait de société. Mais dès les premiers jours d'octobre, cette génération se mobilise et descend dans la rue, donc se politise. Or la qualification d'une action sociale n'est jamais neutre. La première grande mobilisation du 27 novembre se distingue par ses slogans et par la volonté farouche pour les manifestants de ne pas apparaître manipulés par des organisations politiques ou syndicales. Il n'en faut pas moins, pour les journalistes présents, pour insister sur le caractère apolitique des étudiants. De surcroît, la présence de Daniel Cohn-Bendit aux abords du cortège et la façon dont les étudiants l'abordent, confortent les journalistes dans le rejet des soixante-huitards. Mais si le sens de l'apolitisme des jeunes manifestants passe par le rejet de Mai 1968, ce qu'ils refusent n'est pas tant "la génération 68" et son corpus idéologique, en l'occurrence le gauchisme comme le subodore *Libération*, que les figures mythiques et médiatisées de Mai 1968 qui leur apparaissent comme "des repentis", des "gens qui ont rompu avec leur jeunesse"².

"On ne peut pas faire comme en 68 même si on ne renie pas 68, on veut gagner quelque chose, on ne veut pas se battre et puis après se retrouver à poil... On veut gagner, ça devient le leitmotiv... à n'importe quel prix. On ne partira pas tant qu'on n'aura pas gagné quelque chose"³.

Ce refus farouche de reconnaître un quelconque engagement politique dans l'attitude des manifestants de novembre et décembre 1986, fait dire au philosophe Gilles Lipovetsky que ces étudiants "ne protestaient pas contre la société Tapie. Au contraire, ils voulaient s'y intégrer.

¹ *Libération* du 4 décembre 1986.

² Michel Dobry, Sylvain Bourmeau, Jean-Philippe Heurtin, "La fragilité d'un mouvement auto-limité, entretien avec Michel Dobry", *Politix* vol°1, n° 1, 1988, p. 34-40.

³ Isabelle Thomas, citée dans Gérard Namer, *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant*, Paris, L'Harmattan 1990, p. 83.

Il n'y a pas eu un seul slogan contre la société du marché, du business, de l'argent"¹. Ce que contredisent les slogans chantés tout au long de la manifestation² et ce qu'explique une étudiante au lendemain du retrait du projet de loi :

"Au-delà du problème de l'enseignement supérieur, nous avons voulu dire non à l'ultra-libéralisme. Et désormais, il faut se pencher sur la question de la gestion de notre force"³.

La presse hebdomadaire (*Le Nouvel Observateur*) ou magazine (*Actuel*) dans le sillage de *Libération*, se font l'écho d'un argument simpliste : la jeunesse est désengagée parce qu'elle est morale, et se tourne vers "le consumérisme des libertés individuelles"⁴, rompant ainsi avec la posture militante et révolutionnaire des années 1970⁵. Si cette posture apparaissait comme valorisante dans l'après-Mai 1968, cette référence, largement détériorée par la crise économique, le délitement du mouvement ouvrier et les nouvelles orientations libérales des droites, fait que celle-ci est moins pertinente aux yeux des jeunes lycéens et étudiants de 1986. Pour autant, se détourner de la lutte anti-impérialiste ou contre l'exploitation de la classe ouvrière pour se tourner vers le combat contre le racisme et l'extrême droite n'est pas une simple posture "morale". C'est un engagement politique authentique qui suppose, selon l'analyse de la revue critique de la LCR, que l'on soit :

"... à la pointe d'un combat contre un des aspects les plus barbares de cette société. Avec les initiatives de SOS Racisme et des associations de jeunes issus de l'immigration, c'est toute une génération qui fait sa première expérience de l'action collective"⁶.

Pour bien comprendre l'attitude de Laurent Joffrin et de la rédaction de *Libération*, il faut revenir sur la personnalité de ce journal. D'avril 1973, date de sa création, à février 1981, *Libération* occupe dans le champ éditorial français la position d'une presse radicale de gauche en cohérence avec la ligne idéologique de ses initiateurs (Jean-Paul Sartre, Serge July, Philippe Gavi, Bernard Lallement et Jean-Claude Vernier) et de ses rédacteur issus de *La Cause du peuple*, organe de presse maoïste de la Gauche prolétarienne. Au lendemain de la victoire des gauches aux élections présidentielles en mai 1981, *Libération* ouvre ses colonnes au monde de

¹ *Libération*, numéro spécial "La nouvelle vague", p. 109.

² Les slogans sont à ce titre sans ambiguïté. Voir annexe n° 8.

³ *Libération* du 9 décembre 1986.

⁴ *Libération*, numéro spécial "La nouvelle vague". La formule est de Serge July.

⁵ Hugo Melchior, "De jeunes militants révolutionnaires à l'épreuve d'un mouvement étudiant et lycéen "apolitique." Rennes, 1986", *Vingtième siècle*. Revue d'histoire 2017/2 n° 134, p. 115-130.

⁶ *Critique communiste*, revue mensuelle de la Ligue communiste révolutionnaire, n° 58 de décembre 1986.

l'économie et de l'entreprise. Pour autant, *Libération* se veut toujours de gauche ; non par fidélité à ses origines, qui n'existent plus, et encore moins à la gauche au pouvoir d'avant le tournant libéral de 1982. *Libération* se veut désormais le porte-drapeau de la deuxième gauche. Il faut tenir compte du lectorat qui ne peut pas totalement se reconnaître dans cette gauche de syndicalistes réformistes et de patrons de grandes entreprises. *Libération* utilise alors une redéfinition d'une gauche, qui regroupe autour de valeurs très consensuelles, en excluant toute forme d'anti-capitalisme. Il parvient à conserver son lectorat en se faisant porteur de tous les mouvements sociétaux que Mai 1968 a mis en valeur, tant sur la drogue, la sexualité (on se souvient des pages "Chéries" du samedi), les prisons, les soirées branchées du *Palace*, la mode ou l'underground¹. En résumé, le contenu éditorial du quotidien passe du *social* au *sociétal*. De fait, le renoncement aux origines ne peut être total. Pour cela, il faut une formule. Serge July l'a trouvée :

"Si tu veux, l'ex-Gauche prolétarienne était "libertaire-totalitaire", *Libération* est "libéral-libertaire"²."

Libération ne peut alors que s'enthousiasmer à l'égard de ces jeunes prêts à se mobiliser pour l'Éthiopie, les Restos du Cœurs, la petite main jaune et les concerts de SOS Racisme.

Cette notion de "génération morale" communiant dans les mêmes valeurs, ne résiste pourtant pas à une analyse sociologique plus fine. Dans un premier temps, en quoi la génération 86 serait plus "morale" que celle de 68 ? Se mobiliser pour la paix au Viêt-Nam, contre les dictatures sud-américaines et pour la défense de la dignité de la classe ouvrière est-il moins moral que de soutenir SOS Racisme ou des concerts pour l'Éthiopie ? Le terme de génération, qui relève plus du confort sémantique que d'une classification sociologique, ne peut pas être utilisée à ce titre. Quant aux valeurs, Michel Dobry est encore plus sévère :

"En ce qui concerne les valeurs, on a entendu beaucoup de sottises. Il s'agit de mettre en cause "l'individualisme" de la société française. C'est une donnée observable sur plusieurs siècles : ce type d'explication relève dès lors du canular [...] Solliciter les valeurs, de la façon dont cela a été fait par des journalistes ou des philosophes, c'est surtout oublier que des classes d'âge entières ne sauraient partager un seul et même système de valeurs : les valeurs auxquelles adhèrent ou croient adhérer les jeunes qui vont se mobiliser en 1986 sont hétérogènes. C'est surtout oublier que dans la

¹ "Il faut bien se garder d'oublier que la plupart des journalistes qui ont vécu Mai 1968 ont par rapport à 1968 un certain nombre de "comptes personnels à régler". [...] C'est là que nous avons peut-être la gamme très large des réactions – parfois très étranges – que l'on a pu observer parmi ces anciens de 1968". Michel Dobry, Sylvain Bourmeau, Jean-Philippe Heurtin, "La fragilité d'un mouvement auto-limité, entretien avec Michel Dobry", *Politix* vol°1, n° 1, 1988, p. 34-40.

² Pierre Rimbart, *Libération de Sartre à Rothschild*, Paris, Raison d'agir, 2005, p. 109.

mobilisation elle-même, les valeurs auxquelles les individus croient sont bousculées et se transforment. Ce qu'il s'agit de comprendre, c'est que les individus se mobilisent beaucoup plus en fonction des chances de succès qu'ils croient percevoir qu'en fonction de valeurs"¹.

Le mouvement de novembre 1986 pourtant déclenché par un syndicat classé à gauche, ne trouve grâce aux yeux du quotidien que parce que l'UNEF-ID est supplantée par des coordinations, dont les délégués sont peu prompts à revendiquer leurs appartenances syndicales ou politiques. Et pour montrer à quel point les choses ont changé pour cette nouvelle génération, Gérard Dupuy de *Libération*, ne manque pas de faire remarquer que la FEN qui défile le 23 novembre est bien l'incarnation "étonnamment maintenue de la gauche traditionnelle", alors que les étudiants réunis à la Sorbonne " lorgnent plutôt du côté des structures légères, genre SOS-Racisme, et vers l'air du temps"².

Les événements semblent vouloir donner raison à *Libération*, jusqu'à la veille de la grande manifestation du 4 décembre et à l'élection du nouveau bureau de la coordination. En effet, Isabelle Thomas n'est pas élue au bureau de la coordination. *Libération* s'émeut de la situation dans un article de Nicolas Beau et Alain Leauthier, mais est bien obligé de reconnaître que cet épisode est dû plus à la sur-médiatisation de la *leader* de Villeteuse qu'à la reprise en main de la coordination par les "gauchistes". Il insiste encore une fois sur la défiance des étudiants à l'égard de la politique, et en tire la conclusion que ceux-ci sont "profondément apolitiques". Or, la définition du dictionnaire est sans ambiguïté : être apolitique, c'est se tenir en dehors de la lutte politique. Alors, que font ces étudiants depuis le début du mouvement si ce n'est de la politique ?

Certes, les militants des Jeunesses communistes comme ceux des JCR ou de LO ont sagement respecté cette distance entre les étudiants et leurs organisations, évitant ainsi l'accusation de la récupération politicienne. Il en est de même pour l'UNEF-ID, le PS et SOS Racisme. Mais leur présence dans le mouvement ont charpenté celui-ci, car il n'y a pas d'émergence *ex nihilo* de mouvement revendicatif sans l'apport pratique d'un *habitus* militant. Leur savoir-faire réapparaît au moment où le mouvement s'apprête à entrer dans une phase plus tendue avec le Gouvernement, sans qu'il y ait de prise en main brutale, contrairement à ce que prétend *Libération*, en reprenant à ce titre une sémantique très particulière tendant à stigmatiser

¹ Michel Dobry, Sylvain Bourmeau, Jean-Philippe Heurtin, "La fragilité d'un mouvement auto-limité, entretien avec Michel Dobry", *Politix* vol°1, n° 1, 1988, p. 34-40.

² *Libération* du 24 novembre 1986.

les militants politiques comme des "radicaux"¹ lesquels tenteraient une "OPA", terme à consonnance très "financière"² : "Ce n'est pas une OPA. On a été élus !", insiste Pierre-François Grond³.

Car enfin, c'est bien les étudiants au sein des coordinations et des assemblées, et pas uniquement les éléments les plus politisés, qui ont voulu que le mouvement s'auto-régente, après qu'ont circulé des rumeurs de négociations secrètes.

" Ce sont en somme, des traces directes de l'utopie conseilliste des trotskistes et des anarchistes : comme vous pouvez le constater, le prétendu "retour au droit" a parfois de bien étranges cheminements et on a pu voir dans les assemblées des étudiants nullement influencés par les idéologies de l'extrême gauche, faire de la surenchère sur les exigences de démocratie directe, et cela à l'encontre des idées et valeurs auxquelles ils étaient eux-mêmes attachés"⁴.

Au lendemain de la manifestation du 4 décembre, les étudiants et les lycéens effrayés par la réplique policière très violente, vont accentuer la prise de conscience de la nature politique de la suite du mouvement, explique un étudiant :

"Notre originalité, c'était notre force tranquille. Maintenant on va perdre notre cohésion. Il nous faut les ouvriers, les syndicats. C'est devenu politique"⁵.

¹ *Le Monde*, qui reprend le même titre parle, lui de "l'extrême gauche", moins stigmatisant que les "radicaux." *Le Monde* du 5 décembre 1986.

² *Libération* du 4 décembre 1986.

³ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

⁴ Michel Dobry, Sylvain Bourmeau, Jean-Philippe Heurtin, "La fragilité d'un mouvement auto-limité, entretien avec Michel Dobry", *Politix* vol°1, n° 1, 1988, p. 34-40.

⁵ *Le Monde* du 6 décembre 1986.

La gestion du maintien de l'ordre au cours des deux manifestations d'ampleur est paradoxale. Le soin qu'apporte les fonctionnaires de la préfecture de Police à la préparation de la première manifestation du 27 novembre 1986 est couronné de succès. Pas un seul incident violent¹ entre les forces de l'ordre et les manifestants n'est venu troubler le déroulement festif et bon enfant du cortège. L'enjeu était pourtant important, d'autant que le public manifestant est jeune et peu habitué des défilés. Toutefois, on constate que les forces de police en place se laissent déborder par des manifestants ne respectant pas le tracé du parcours et qui parviennent à envahir l'espace face à l'Assemblée nationale.

Le déroulement de la manifestation du 4 décembre 1986 est plus complexe. Plusieurs vecteurs participent à cette complexité. La participation est bien plus importante que le 27 novembre. Face au nombre, le service d'ordre étudiant éprouve de grandes difficultés à maintenir la cohésion du cortège. Toutefois, l'immense majorité des manifestants ne ressent pas les tensions qui perturbent la tête de la manifestation.

Très vite, les forces de police stationnées sur l'Esplanade des Invalides sont l'objet d'attaques très virulentes. Le premier paradoxe réside dans le caractère statique des CRS et des gendarmes. De 17h00 à 20h00, les policiers ne réagissent pas aux assauts des manifestants violents. L'encadrement justifie cette passivité *a posteriori* à cause de l'âge moyen des lycéens et des étudiants, et du danger de panique qu'un grenadage intempestif aurait engendré. Après 20h00 et dès que l'ordre de dispersion est tombé, le calme très relatif sur l'esplanade fait place à un déchaînement de violence de la part des forces de l'ordre. Les policiers affirment que les principaux points de fixation des affrontements se situent sur le pont Alexandre III et au carrefour Orsay-Esnault-Pelleterie. Pour le reste, ils expliquent avoir dégagé l'esplanade sans difficulté en "ratissant" l'espace et en repoussant les quelques étudiants qui demeurent encore sur place. Ces affirmations contredisent les témoignages des étudiants de gazages intempestifs et de tirs tendus, lesquels sont de toute façon confirmés par la nature même des blessures de plusieurs manifestants. Le brusque changement d'attitude des policiers sur place est sans doute le résultat d'une très mauvaise appréciation du commandement à la préfecture de Police, mais c'est surtout une erreur politique grave, imputée au ministre de l'Intérieur Charles Pasqua dans un premier temps et *in fine* au Premier ministre Jacques Chirac. Cela provoque de la même façon une rupture totale de confiance des étudiants à l'égard du Gouvernement, laquelle s'additionne au sentiment de mépris à l'issue de la rencontre de la délégation avec René Monory et Alain Devaquet.

¹ Excepté la confrontation entre des membres d'extrême-droite et le service d'ordre étudiant.

La situation politique devient très compliquée pour le Premier ministre. Son Gouvernement apparaît de plus en plus rigide aux yeux de la population. Charles Pasqua, déjà moqué pour ses rodomontades contre les terroristes qu'il entend terroriser, fustigé alors que les policiers impliqués dans deux "bavures" sont soupçonnés d'être "couverts", est désormais jugé responsable des blessés de l'Esplanade des Invalides. Alain Devaquet et René Monory se ferment totalement à toutes négociations.

La feinte parlementaire du 27 novembre n'a pas calmé les esprits des étudiants. Le dénigrement de la coordination du 2 décembre a été tout aussi inefficace et les rencontres discrètes de Philippe Darriulat et d'Isabelle Thomas n'ont pas donné les résultats escomptés. Cependant, il reste au Gouvernement une opportunité car les étudiants ont épuisé leurs ressources. Ont-ils les moyens de faire redescendre plusieurs centaines de milliers de manifestants dans les rues ? La coordination a-t-elle la possibilité de maintenir la grève dans les universités ? L'épuisement fait-il le jeu de Jacques Chirac ?

SEPTIEME PARTIE LA CRISE POLITIQUE ET LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

Le constat est sans équivoque au lendemain de la nuit de violence sur l'Esplanade des Invalides et dans les rues de la capitale. Si les forces de l'ordre ont géré avec discernement une situation tendue de 17h00 à 20h00, la brutalité de la dispersion de la manifestation est dénoncée avec vigueur par les étudiants, l'opposition et une grande part de l'opinion publique. La pratique illégale de tirs tendus de lacrymogènes ayant défiguré et mutilé de jeunes manifestants, a un effet dévastateur chez les parents. Le Gouvernement doit affronter une authentique crise politique face à une opposition de gauche qui se renforce, mais aussi face à sa majorité dont la cohésion est fragilisée.

La question du retrait se pose et certains évoquent cette opportunité dans les rangs de la majorité à l'instar de François Léotard, Dominique Bussereau, Michel d'Ornano ou de Pierre Méhaignerie. Si c'est le cas, le retrait du projet aurait la vertu de faire rentrer les étudiants dans les facultés, les lycéens dans les lycées et de ramener la sérénité dans le pays. Au contraire, retirer le texte dans sa totalité apparaît pour d'autres comme un signe de faiblesse à l'issue duquel plus aucune réforme ne serait envisageable. L'enjeu est de taille pour la majorité comme pour le RPR et pour les différentes composantes de l'UDF. Résoudre la crise, c'est maintenir la cohésion de la majorité jusqu'aux élections de 1988. Échouer, c'est prendre le risque d'ouvrir le débat sur la responsabilité de l'échec. Pour l'UDF, le rejet de la responsabilité de cet échec sur le RPR serait une opportunité. En effet, en cas de divorce au sein de la majorité, les centristes auront toujours la possibilité de se rallier en 1988 à Raymond Barre, qui tire les enseignements d'une situation qui conforte sa position anti-cohabitationniste. Pour Jacques Chirac la situation serait alors éminemment délicate : perdre l'appui de l'UDF, c'est s'assurer de la défaite en 1988.

René Monory est un pragmatique. Il faut que les universités retrouvent leur vie normale. Le choix de reprendre le dossier en main est une manière de calmer les esprits en proposant le retrait des articles litigieux dans un premier temps, et dans un deuxième temps d'écarter Alain Devaquet et donc le RPR qui empiètent sur ses prérogatives de ministre de l'Éducation nationale. La manœuvre suffirait-elle à faire cesser le mouvement de grève et de contestation universitaire ?

La mort brutale de Malik Oussekiné, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, plonge le pays dans un état de sidération et renverse subitement la situation politique. L'utilisation de voltigeurs motorisés, destinés à réprimer violemment les manifestations gauchistes des années 1970, apparaît alors disproportionnée. Charles Pasqua est particulièrement stigmatisé et son nom réactive la mémoire de Raymond Marcellin. L'opinion publique réagit avec vigueur : le Gouvernement n'a pas d'autres moyens que d'opposer la violence aux étudiants. Les voltigeurs motorisés ont un impact très fort dans la population, leur manque de discernement et de maîtrise dans le maintien de l'ordre choque considérablement. Après le gazage des étudiants dans les manifestations, on poursuit les citoyens à moto et on frappe à tort et à travers les passants dans les rues de la capitale. La violence de la répression est d'autant plus mal perçue que les étudiants comme les commentateurs dénoncent des pratiques qui outrepassent le droit. Les tirs tendus sont strictement interdits, pourtant des étudiants ont été blessés au visage. Les voltigeurs n'ont pas d'existence formelle, pourtant leur action a largement dépassé les limites de leur mission en frappant des passants à la sortie des restaurants ou des cinémas. Pour l'opinion publique, l'état de droit est bafoué.

Le décès de Malik Oussekiné plonge le ministre de l'Intérieur et le Gouvernement dans un embarras profond. Il lui faut faire des gestes. Au-delà du drame humain, la mort de Malik Oussekiné est une catastrophe politique pour le Gouvernement. Le drame soude les étudiants à l'opposition des gauches et aux syndicats. De plus, le hasard du calendrier fait que le Premier ministre et le président de la République sont à Londres pour un sommet européen et que le RPR doit fêter ses 10 ans durant le week-end des 6 et 7 décembre 1986. De fait, aucune décision ne peut être prise avant le lundi 8 décembre. Pendant ces trois jours, la crainte de voir le pays entrer dans une zone de turbulences prend de l'ampleur. Malgré l'incohérence de la comparaison, l'ombre de Mai 1968 plane et occupe tous les esprits. Les syndicats FO et CFDT, soucieux de préserver leur représentativité, alertent Jacques Chirac de l'imminence de plusieurs mouvements sociaux qui, en cas de jonction avec les étudiants, prendraient un sens politique qui ne serait pas sans rappeler le 13 mai 1968. Le Parti socialiste pour sa part rappelle aux étudiants le danger de se retrouver dans une situation conflictuelle qui pourrait se retourner contre lui au moment des élections comme en juin 1968.

Au sein d'une majorité au bord de la dislocation, chacun cède à la tentation du "sauve qui peut", la tension est palpable et des menaces sont proférées dans les réunions de crise. Considéré comme improbable deux jours auparavant, l'opportunité du retrait du texte s'avère maintenant indispensable bien que les réticences soient encore nombreuses dans la majorité. Jacques Chirac l'annonce finalement le lundi 8 décembre 1986, à 13h00.

CHAPITRE XXII

UNE SITUATION QUI SE DRAMATISE (5 ET 6 DÉCEMBRE 1986)

Au lendemain de la manifestation du 4 décembre et craignant peut-être une escalade dramatique au vu de l'ampleur du cortège, les membres de la majorité s'inquiètent et tentent de réagir. La communication de Matignon se joue sur deux axes : minorer le nombre de manifestants et dénoncer la reprise en main du mouvement par l'extrême gauche. Une stratégie de "l'intox" somme toute très traditionnelle. René Monory accueille les étudiants dans son bureau en leur annonçant que leur manifestation n'est pas un succès. Le chiffre officiel diffusé par les services du Premier ministre est de 150 000 à 200 000 manifestants. Alors que la queue de manifestation à 17h30, n'a toujours pas quitté la Bastille, un conseiller du Premier ministre annonce dans les couloirs de l'Assemblée nationale : "Ils sont perdus. Le mouvement, manifestement s'est complètement essoufflé". Un argument qui ne semble pas convaincre un membre de l'UDF qui confie à *Libération* : "Quand je vois un cortège de 8 kilomètres et que j'entends que ça fait 150 000 personnes, ça me fait rire. Je suis sûr qu'on n'aura jamais les vrais chiffres"¹. Ensuite, l'extrême gauche serait la meilleure alliée du Gouvernement. Fort de ce principe, les attaques contre le bureau de la coordination ne cessent pas : "Ceux-là sont des apparatchiks, ils ont été mandatés pour dire qu'il faut retirer le projet"². Dès le lendemain, la presse se fait l'écho de cette "manipulation de l'extrême gauche". Jacques Malherbe dans *Le Figaro* dénonce l'intransigeance de David Assouline, "homme de 36 ans (*sic*) autrefois chargé de cours à Paris VII-Jussieu et militant trotskiste". Pour sa part, Jacques Toubon stigmatise la Ligue communiste et les Jeunesses communistes révolutionnaires.

I. VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1986 : "LE PUTSCH" DE RENÉ MONORY

Le vendredi 5 décembre à 10h00, Jacques Chirac réunit un conseil interministériel élargi à Matignon. Y participent les membres du Gouvernement :

René Monory,	Alain Devaquet,	Charles Pasqua,	Édouard Balladur,
Pierre Méhaignerie,	Robert Pandraud,	Nicole Catala,	François Léotard.

¹ *Libération* du 5 décembre 1986.

² *ibid.*

les dirigeants du RPR :

Jacques Toubon, Pierre Messmer, Roger Romani.

et les dirigeants de l'UDF :

Jacques Barrot, Michel d'Ornano,

Jean Lecanuet étant resté à Rouen, marquant ainsi sa réserve à l'égard des brutalités policières¹.

Comme le rapportent plusieurs participants, l'ambiance est très étrange. "Les gens étaient emmerdés" commente l'un d'entre eux². L'incompréhension de ce mouvement crée des clivages dans la majorité, mais aussi dans les diverses composantes de celle-ci. L'absence totale de maîtrise sur les tenants et les aboutissants du mouvement trouble les membres de la majorité, et laisse libre cours à toutes les supputations : le PS piloterait le mouvement étudiant, le succès de la manifestation de la FEN en est la preuve ; et avant de se perdre en conjecture sur l'autonomie du mouvement, la majorité trouve à l'extrême gauche un nouvel argument en en faisant un bouc émissaire.

Chez les gaullistes, la voix de la fermeté parle. Pierre Messmer déclare : "Si on retire le texte, je vous préviens qu'il n'y aura plus de Gouvernement dans quinze jours"³. René Monory, ne veut pas du retrait, mais il est pressé par les membres de son parti. François Léotard, à l'instar de ce que Dominique Bussereau a déclaré le matin du 4 décembre dans la presse, est partisan du retrait définitif du texte, une position que rejoignent Michel d'Ornano et Pierre Méhaignerie⁴. Pour sa part, Jacques Barrot estime que René Monory doit avoir la totale maîtrise du dossier. Face à Jacques Chirac, René Monory joue la carte du chantage à la démission : "Si je démissionne, je ne me tairai pas. Comme je suis le plus gros fusible, tout craque"⁵.

Jacques Chirac est pressé. Il doit se rendre à Londres pour assister avec le président de la République à un sommet européen. Alors que sa place devrait être auprès de sa majorité, Jacques Chirac décide d'accompagner François Mitterrand afin de le "marquer" sur la scène internationale⁶. Il confie donc le dossier à Édouard Balladur, numéro deux du Gouvernement, et décide que le ministre de l'Éducation nationale doit s'exprimer dans un premier temps devant les députés, puis devant la population *via* la télévision à 20h00⁷. Cette décision est une cote mal taillée. En effet, le RPR apprécie fort peu le camouflet infligé à Alain Devaquet qui à cette

¹ *Libération* du 6-7 décembre 1986.

² *Le Nouvel Observateur* du 12-18 décembre 1986.

³ Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987, p. 499.

⁴ *Libération*, *op.cit.*

⁵ *Libération*, numéro spécial : "La nouvelle vague", p. 89.

⁶ Il reconnaîtra que ce fut une erreur. *Le Nouvel Observateur*, *op.cit.*

⁷ Déclaration de M. Baudouin à l'issue de la réunion des responsables de la majorité sur le projet Devaquet, 5 décembre 1986. Archives Alain Devaquet, 19910859/2, Archives nationales.

occasion disparaît de plus en plus du champ politique. Pour sa part, René Monory sent qu'on lui force la main en l'obligeant à se soumettre aux députés. Une seconde réunion de représentants de la majorité est prévue pour 17h00. Denis Baudouin annonce l'allocution de René Monory à la presse en ajoutant que :

"... la réunion qui a permis à chacun de s'exprimer très librement et qui s'est terminée par un accord unanime du Gouvernement"¹.

Ce laps de temps offre à René Monory le temps d'établir une stratégie, ce que Matignon appelle le "putsch Monory"². Pour cela, il réunit dans le bureau du président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, Jean-Claude Gaudin, Jacques Barrot et Michel d'Ornano. Puis il déjeune avec Jean-Claude Gaudin et rencontre Alain Madelin et François Léotard. Son analyse est sans ambiguïté :

"Je suis en train de prendre cette responsabilité alors qu'on m'a interdit l'accès au dossier depuis neuf mois. Ou je m'en vais, ou je prends les choses en main"³.

Au-delà de l'amertume, René Monory comprend l'opportunité qui se présente à lui. En prenant les cartes en main, il ne contredit pas les choix du Gouvernement, mais il écarte le RPR et Alain Devaquet de façon durable de son ministère. Convaincues de la pertinence de son projet, l'ensemble des composantes de l'UDF suivent désormais René Monory. L'idée de se venger du RPR, lequel vient de placer ses hommes aux postes clefs de l'audiovisuel, stimule l'UDF et surtout les léotardiens⁴.

À 15h00, alors que le ministre de l'Éducation nationale est attendu au Palais-Bourbon pour s'exprimer devant la représentation nationale, on apprend que celui-ci ne viendra pas. Alain Devaquet, encore solidaire du ministre, est présent dans les salons mais refuse de remplacer René Monory, lequel précise :

"Alors moi, j'ai dit là bon, à partir de là je fais ce que je veux. Ils m'avaient convoqué pour me passer l'éponge dans le dos, pour que je puisse être plus conciliant. Je suis allé chez le coiffeur, à ce moment-là"⁵.

¹ Déclaration de M. Baudouin à l'issue de la réunion des responsables de la majorité sur le projet Devaquet, le 5 décembre 1986. Archives Alain Devaquet, 19910859/2, Archives nationales.

² *Le Nouvel Observateur* du 12-18 décembre 1986. La formule est rapportée par un conseiller de Jacques Chirac.

³ *Le Nouvel Observateur*, *op.cit.*

⁴ Le 4 décembre 1986, la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) remplace les présidents de l'audio-visuel public. On parle de "promotion RPR". Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 529.

⁵ René Monory, entretien INRP/SHE du 29 janvier 2003.

À 17h00, les membres de la majorité se réunissent à nouveau à Matignon, sans Alain Devaquet. René Monory arrive en retard et lit à Édouard Balladur le brouillon du texte écrit en collaboration avec Alain Lancelot et Pierre Weil¹. En substance, le texte évoque l'abandon des deux articles relatifs aux droits d'inscription et aux diplômes nationaux et annonce que celui ayant trait à l'"orientation sélective" doit être réécrit². À ce propos, le mot de "retrait" à propos des trois points litigieux n'intervient pas dans le texte de la déclaration. René Monory s'y oppose farouchement : "Je ne pourrai pas le prononcer, ce serait me déjuger"³. Édouard Balladur tente tout de même de lui imposer de rendre hommage au ministre délégué à l'Enseignement supérieur, ce qu'il accepte en évoquant "le travail important d'Alain Devaquet".

À 19h00, René Monory doit enregistrer l'allocution et Édouard Balladur n'a plus le temps, ni les moyens de s'opposer au ministre de l'Éducation nationale. Au cours de sa déclaration, René Monory apparaît en homme fort et seul maître du dossier : "J'ai l'intention de faire à ma manière et à mon rythme". Puis il fait trois propositions : ouvrir le dialogue avec toutes les composantes de l'Enseignement supérieur ; faire adopter un statut qui permette à toutes les universités qui n'ont pas opté pour la réforme Savary de retrouver une situation pérenne ; et enfin recruter du personnel et augmenter les capacités d'accueil. Amer, Alain Devaquet note dans son livre qu'un an après, ces propositions "n'ont pas reçu une traduction pratique qui soit à la mesure de leur nécessité"⁴.

Pour Alain Devaquet la démission s'impose. Pour deux raisons : les violences commises la veille sont incompatibles avec son éthique humaniste, et la façon dont René Monory s'est approprié le dossier de l'Enseignement supérieur ne correspond pas à l'image qu'il se fait de "la dignité de la fonction ministérielle"⁵. Avant la diffusion de l'allocution de René Monory, Alain Devaquet rencontre Édouard Balladur pendant quarante minutes. Il présente sa démission au ministre d'État, lequel la refuse. Ce serait un geste mal interprété par l'UDF et surtout par les étudiants⁶.

¹ Alain Lancelot est directeur de l'Institut d'études politiques. Il est membre de l'UDF. Pierre Weil est PDG de la SOFRES. René Monory, entretien INRP/SHE du 29 janvier 2003, et *Libération*, numéro spécial : "La nouvelle vague", p. 89.

² *Le Monde* du 7-8 décembre 1986.

³ *Le Nouvel Observateur* du 12-18 décembre 1986.

⁴ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1987, p. 271.

⁵ Alain Devaquet, *ibid.*, p. 272.

⁶ *Libération* du 6-7 décembre 1986.

Pour les étudiants et les lycéens, la journée du 5 décembre est étrange. Elle est faite de rancœur, de tristesse et de doutes. Et comme le fait remarquer le journaliste du *Monde*, Gérard Courtois, beaucoup sont des témoins et des victimes des violences policières :

"On voulait qu'on nous comprenne et ils nous ont tapé dessus. Ils se sont foutus de nous. Depuis quinze jours, nous sommes restés calmes, sérieux, mais eux ils n'ont pas été loyaux avec nous"¹.

En début d'après-midi le bureau de la coordination se réunit à Jussieu. Il s'agit de réagir aux violences policières de la veille et surtout de répondre aux allégations de la presse et de la majorité à l'encontre de David Assouline². Dès 14h30, une manifestation spontanée s'organise autour de la Sorbonne. Près de 20 000 personnes vont alors défiler dans les rues de Paris sans but précis, mais avec le besoin de se retrouver et de témoigner à la population leur dégoût et leur colère. Le cortège s'engage vers le boulevard Sébastopol, l'Opéra, le Palais-Royal puis revient vers le Quartier latin. Il n'est plus question de stigmatiser le projet de loi, les slogans pointent du doigt le Gouvernement : "Chirac, on s'en souviendra en 1988". De retour à la Sorbonne, vers 18h50, les portes de la Cour d'honneur sont enfoncées.

Au cours de cette même soirée, Alain Devaquet rédige sa lettre de démission qu'il fera parvenir dès le lendemain matin au Premier ministre. De fait, au moment où Malik Oussekinne trouve la mort, Alain Devaquet n'est plus ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la mission dans laquelle il s'est engagé se clôt définitivement.

En attendant une nouvelle réunion de la coordination nationale prévue pour le samedi 6 décembre, une partie du bureau convoque une conférence de presse à 16h00 à Censier au cours de laquelle est annoncé le communiqué rédigé quelques heures auparavant :

"1 – Le bureau de la coordination constate que le Gouvernement a pris la responsabilité de se heurter violemment au mouvement étudiant. Après la répression, voici la dénonciation.

2 – Nous tenons à rappeler que David Assouline a été mandaté par la coordination nationale du 2 décembre à Jussieu, comme membre du bureau de la coordination. De plus, il a été mandaté par la délégation reçue par M. Monory pour le compte rendu de la délégation. Il a respecté son mandat.

3 – Pour nous, il n'y a pas "d'étoile jaune" entre les étudiants. Chacun a ses idées et elles sont personnelles.

4 – Nous nous élevons contre la manœuvre du Gouvernement visant à diviser le mouvement étudiant en s'attaquant à certains des représentants élus"³.

¹ *Le Monde* du 7-8 décembre 1986.

² David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*. Paris, La Découverte, 1987, p. 101.

³ *Ibid.*

Sur les huit membres présents, on reconnaît David Assouline, Sylvia Zappi et surtout Isabelle Thomas. En effet, outre la nécessité de communiquer sur la détermination de la coordination, cette conférence se doit d'envoyer un message clair quant à sa cohésion, d'où la présence d'Isabelle Thomas. En effet, nombreuses ont été les critiques des étudiants à l'égard de la coordination depuis la soirée de la veille. Le clivage, amplifié par la communication du Gouvernement et de sa majorité entre les "radicaux" et les "modérés", est une plaie béante pour le mouvement étudiant. Entre ces attaques, la peur d'une nouvelle "bavure" de la police et l'absence de perspective face au refus du Gouvernement d'abandonner le projet, la crainte de l'essoufflement se font sentir. D'autant que la tentation pour certains d'accepter le compromis de René Monory du retrait des trois points litigieux est toujours présente¹. Peu à peu, l'idée d'un appel à la population prend corps, en sollicitant préalablement les organisations syndicales et politiques. La proposition fait son chemin dans de nombreuses AG, relayée par l'UNEF-ID, SOS Racisme et de nombreux artistes et intellectuels². À la Sorbonne, rassemblés dans l'amphithéâtre Richelieu, les étudiants écoutent l'intervention de René Monory. Il n'a convaincu personne. "Je vous parle avec mon cœur", dit le ministre, "Nous a-t-il parlé avec son cœur lorsqu'il nous a envoyé les CRS hier ?", réplique un étudiant³.

Alors que Robert Bonnet reçoit l'instruction du directeur de la Sécurité publique de préparer un dispositif d'évacuation de la Sorbonne, un feu est allumé à 20h16 en travers du boulevard Saint-Michel à hauteur de la place de la Sorbonne par 350 individus. À 21h12, des groupes armés de cocktails Molotov sont repérés autour de la Sorbonne⁴. La situation se tend à 0h07, un véhicule flambe au carrefour Vaugirard-Monsieur le Prince. Selon une information recueillie par les policiers, près de 80 individus soupçonnés d'être des membres du GUD dépaient la chaussée. À 0h15, les flammes commencent à monter le long de la façade de l'immeuble. Il faut que les pompiers puissent intervenir. Pour ce faire les forces de l'ordre doivent dégager l'accès mais le poste de commandement demande instamment de ne pas faire usage d'engins lacrymogènes et informe Robert Bonnet (TI 85) que le PVM est en alerte.

¹ C'est ce que le rapport du Sénat subodore, en évoquant une proposition de l'UNEF-ID par la voix de Philippe Darriulat de nommer un médiateur. Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 296.

² *Libération* du 6-7 décembre 1986. En effet, quelques jours après, *Libération* publie la liste suivante : Maurice Blanchot, Daniel Buren, Pierre Bourdieu, Michel Butor, Alain Cuny, Jean Chesnaux, Gilles Deleuze, Jacques Derrida, Jacques Demy, Marguerite Duras, Felix Guattari, François Jacob, Pierre Klossowski, Lesli Kaplan, Michel Leiris, Jérôme Lindon, Jean-François Lyotard, Dyonis Mascolo, Jeanne Moreau, Edgar Morin, Jean-Claude Pecker, Bertrand Tavernier, André Téchiné, Agnès Varda et Jean-Pierre Vernant. *Libération* du 9 décembre 1986.

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 134.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Robert Bonnet. Annexes, tome III, p. 688-690.

Autour de la Sorbonne, l'évacuation se prépare. À 0h47, la réquisition est délivrée par la rectrice Hélène Ahrweiler. À 1h08, les policiers pénètrent dans l'université. L'évacuation se fait dans le calme et sans violence et à 1h28, il n'y a plus d'étudiants dans les bâtiments. À 1h33, le PVM est sollicité dans les alentours de la rue Gay-Lussac. Un peu plus tard, la bande radio des forces de l'ordre fait état d'une vitrine fracturée rue Monsieur le Prince ainsi que d'un véhicule incendié. La salle de commandement demande alors "l'arrestation de tout ce qui met le feu et de tout ce qui traîne"¹.

L'ordre est exécuté avec application. De nombreux témoignages font état de violences gratuites perpétrées sur des passants sortant de cinémas ou de restaurants encore ouverts à cette heure, à l'instar d'Olivier Baudry Barbet de Vaux. Rue Condé, il voit des voltigeurs sur la chaussée et sur les trottoirs. Arrivés à sa hauteur, il reçoit un premier coup de matraque, puis est frappé par un voltigeur descendu de sa moto :

"Prise de judo, fauchage latéral, l'envoient à terre, une quinzaine de voltigeurs l'entourent. Les voltigeurs se poussent pour taper sur Olivier Baudry. Il y avait des passants dans la rue qui ont été aussi agressés. Sous les coups, en "position d'œuf", il entend quelqu'un dire : "on peut l'achever". Reçoit un coup d'une petite matraque et perd connaissance quelques instants. Il n'a pas l'impression que quelqu'un dirige les voltigeurs. Se relève d'un coup, bras en l'air et hurle : "Arrêtez vos conneries, je suis militant du RPR qui vient à Paris pour la fête du RPR". C'est à ce moment qu'intervient un chef qui, se mettant en travers, les mains tendues, intime l'ordre d'arrêter et crie : "Calmez-vous, c'est peut-être un des nôtres !"².

II. LA MORT DE MALIK OUSSEKINE

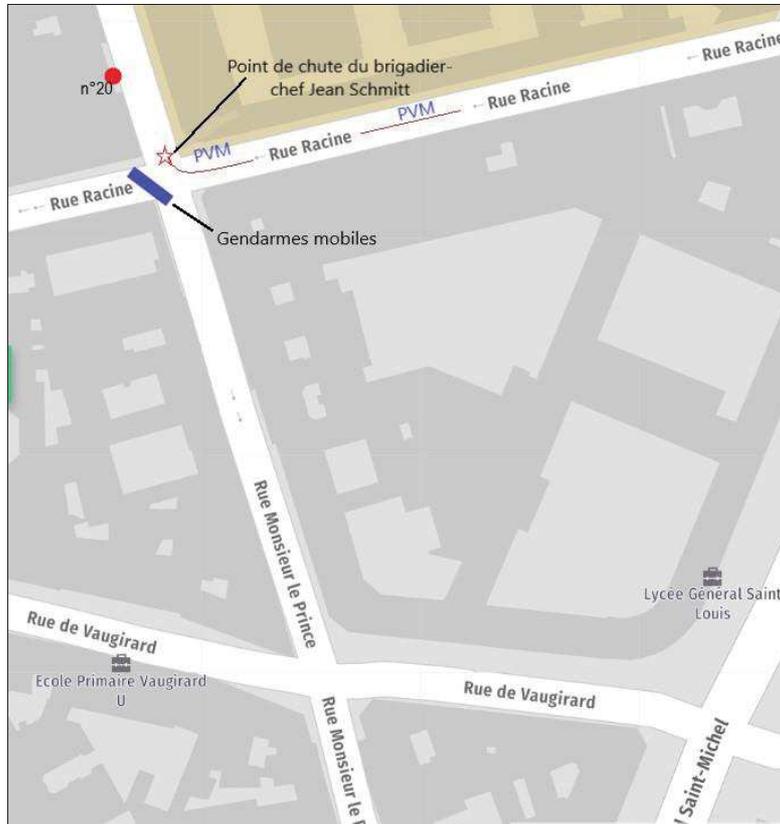
Rien n'est évoqué, à propos de la mort de Malik Oussekine, dans les auditions des membres des forces de l'ordre par les commissions d'enquête puisque l'instruction concernant la mort du jeune étudiant est toujours ouverte au moment où se déroulent les sessions des commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale. Les commissaires ne peuvent donc interroger personne à ce sujet. Toutefois, nous pouvons, grâce aux autres témoignages, reconstituer les minutes du drame.

Henri Salomone est journaliste indépendant. Il tourne dans le quartier, accompagné d'un ami photographe Bruno Piot. Venant du carrefour de l'Odéon par la rue Monsieur le Prince, il s'arrête au carrefour de la rue Monsieur le Prince et de la rue Racine lequel est bloqué par une

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 314.

² Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 50, audition par la commission, en séance plénière de M. Olivier Baudry Barbet de Vaux, p. 199.

vingtaine de gendarmes mobiles. Il voit alors une quinzaine de jeunes gens remonter en marchant la rue Racine, quand une trentaine de motos surgissent dans le bas de la rue Racine. Pris de peur, les jeunes se mettent à courir.



Arrivée au carrefour, la moto de tête du brigadier-chef Jean Schmitt négocie mal son virage à droite et chute. Le groupe de motards s'immobilise, Jean Schmitt se relève et avec deux autres policiers, Christian Giorgi, le pilote et Christophe Garcia son coéquipier¹, ils se précipitent à pied² sur deux jeunes gens qui s'engouffrent dans le hall d'un immeuble au n°20 de la rue Monsieur le Prince³ en criant : "C'est eux, c'est eux, il faut les avoir !" ⁴.

L'un d'eux est Paul Bayzelon, 27 ans, fonctionnaire au service des assurances du ministère des Finances. Il habite l'immeuble. Il compose à la hâte son code et voit arriver Malik Oussekine qui le supplie de le laisser entrer. Mais avant de pouvoir refermer la porte, un des voltigeurs

¹ Nathalie Prévost, *La mort indigne de Malik Oussekine*, Paris, Barrault, 1989, p. 20.

² Le fait d'avoir posé pied à terre et continué à pied constitue une première faute grave. "Ce n'est plus un PVM s'ils ne sont plus à moto. [...] D'autres formations sont prévues pour interpellier. Des fonctionnaires en civil suivent le PVM dans ce but. Robert Pandraud, entretien du 17 décembre 1987 cité dans Nathalie Prévost, *La mort indigne de Malik Oussekine*, Paris, Barrault, 1989, p. 147.

³ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁴ Témoignage d'Henri Salomone au cours de l'émission *Taxi, FR3*, le 12 décembre 1986, *ina.fr*, consulté le 15 mars 2017.

glisse sa matraque dans l'ouverture. Dans le hall, les policiers frappent les deux hommes à coups de pieds, de poings et de matraque. L'intervention n'a pas duré plus d'une minute trente. Tranquillement, les policiers remontent vers le groupe de motards, et demeurent encore plusieurs minutes sur place. Visiblement, ils cherchent quelque chose qui serait tombé à terre ou sous les voitures en stationnement.

Paul Bayzelon, blessé, voit Malik Oussekiné gisant à terre : "Je croyais qu'il se reposait". Puis, il trouve ce que les policiers cherchent : l'arme de service d'un des trois voltigeurs. Il la met dans sa poche, pensant la restituer le lendemain, mais la porte s'ouvre à nouveau et les policiers demandent à Paul Bayzelon s'il n'a pas l'arme perdue. Sans même qu'il ait le temps de répondre, les policiers le fouillent, récupèrent l'arme et recommencent à le frapper. Les voltigeurs le tirent dehors alors qu'il ne cesse de dire qu'il habite là, tout en tentant de montrer ses papiers d'identité¹. De son côté, Henri Salomone, passant par le café mitoyen, parvient à pénétrer dans le hall de l'immeuble par une porte palière. Il y découvre Malik Oussekiné face contre terre. Il prend son pouls au poignet et au cou. Son cœur ne bat plus. "Je n'ai même pas reconnu que c'était un jeune maghrébin, et on lui donnait déjà 40 ans, donc à quel point il avait pris des coups"². Lorsqu'une ambulance du SMUR de la Salpêtrière, alertée par des passants, arrive sur place à 1h40³, le médecin-réanimateur Patrick Ecollan⁴ constate "un état de mort apparente, traumatisme de la face, hémorragie nasale et plaie frontale. Un vrai massacre"⁵. Il tente un massage cardiaque sans succès. À l'arrivée du car de police-secours, le brigadier Emmanuel Mylne saisit rapidement la gravité de la situation et prend l'initiative, malgré l'absence d'un officier de police judiciaire, de faire transférer le corps à l'hôpital Cochin afin d'éviter que l'annonce de la mort de ce jeune étudiant n'envenime la situation⁶.

Qui est Malik Oussekiné ? À 22 ans, Malik Oussekiné est un jeune étudiant de l'École supérieure des professions immobilières, un établissement privé du XV^e arrondissement de Paris. Il est né le 18 octobre 1964 à Versailles et vit à Meudon-la-Forêt dans une cité HLM où sa famille s'est installée depuis 1962⁷.

¹ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, annexe n° 51, entretien avec Paul Bayzelon, p. 200.

² Témoignage d'Henri Salomone au cours de l'émission *Taxi, FR 3*, le 12 décembre 1986, *ina.fr*, consulté le 15 mars 2017

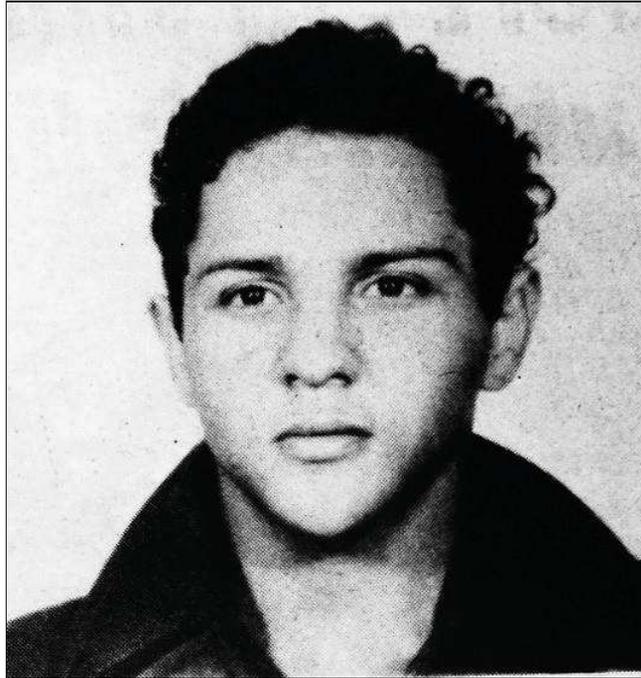
³ *Le Figaro* du 8 décembre 1986.

⁴ Nathalie Prévost, *La mort indigne de Malik Oussekiné*, Paris, Barrault, 1989, p. 24.

⁵ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁶ Nathalie Prévost, *op.cit.*, p. 28, 29.

⁷ Nathalie Prévost, *op.cit.*, p. 35



Malik Oussekine¹

Dernier de huit enfants d'une famille d'origine algérienne, il est d'une santé fragile. Il souffre d'une insuffisance rénale congénitale et est hémodialysé depuis un an. Mais ce handicap ne l'empêche pas d'avoir une vie normale et de pratiquer de nombreux sports (escrime, tennis, basket, course à pied et natation). À cet égard, il est membre d'un club à l'université Dauphine, ce qui conduit la presse à en faire, par erreur, un étudiant de cette université. Non bachelier, il commence une capacité en droit à Paris I (Panthéon-Sorbonne) puis s'inscrit à l'ESPI en février 1986. On découvre lors de l'enquête que Malik Oussekine, le soir de son décès a sur lui un Nouveau testament. En effet, ce jeune étudiant se vouait à la prêtrise, information confirmée par le Père Baudin, du Centre national des vocations². Enfin soucieux d'être totalement inséré dans la société en envisageant un engagement politique, Malik Oussekine fréquente les réunions des jeunes RPR de Boulogne-Billancourt pendant quelques mois³. Des informations qui mettent à mal tous les soupçons policiers de probables liens de Malik Oussekine avec le terrorisme libanais⁴.

Un nombre important d'erreurs ont été dites au sujet de son état de santé. Contrairement à ce que déclare *Le Monde*⁵, Malik Oussekine n'a pas d'anus artificiel, pas plus que de vessie raccordée à l'intestin comme le prétend *Le Journal du dimanche*⁶, et ne souffre pas de problème

¹ <https://images.app.goo.gl/XQ5qUWF9Mg6Feegv6>, consulté le 13 juillet 2017.

² Nathalie Prévost, *La mort indigne de Malik Oussekine*, Paris, Barrault, 1989, p. 67.

³ Nathalie Prévost, *ibid.*, p. 66.

⁴ PV du commissaire de l'IGS Jean-Jacques Thiéfine. Nathalie Prévost, *ibid.*, p. 51.

⁵ *Le Monde* du 7-8 décembre 1986.

⁶ *Le Journal du dimanche* du 7 décembre 1986.

cardiaque, comme le subodore le procureur de la République Michel Jéol¹ dans une déclaration dans l'après-midi du 6 décembre suite aux conclusions du Docteur Dominique Leconte :

"Suivant les premières constatations de l'expert commis par le juge d'instruction pour procéder à l'autopsie, il n'existerait aucun hématome crânien, aucune lésion cérébrale et aucune fracture. Les traces de violence constatées (ecchymoses au visage, à la main, à la jambe gauche) ne seraient pas susceptibles d'avoir entraîné la mort. Le décès serait dû à une décompensation cardiaque créée par l'état pathologique rénal antérieur du patient"².

Le docteur Jérôme Fortin, de l'Institut médico-légal, ne soutient pas cette thèse et explique ce qu'il a pu constater quand le corps est arrivé à l'Institut :

"Un hématome péri-auriculaire gauche, un hématome sus-orbitaire, une abrasion du nez avec probable fracture de la cloison nasale et une abrasion de la joue droite. Il s'agissait donc apparemment de plaies vitales consécutives soit à des lésions de violence, soit à des lésions qui se seraient produites en tombant"³.

Quelles que soient les raisons médicales, et bien évidemment les polémiques qui s'en suivent Maître Georges Kiejman, avocat de la partie civile, résume parfaitement la situation :

"On veut nous faire croire que, sans la maladie rénale, Malik ne serait pas mort. Nous disons que, sans les coups portés, il serait encore vivant".

Avant de comprendre les raisons de la mort de ce jeune étudiant et ses conséquences par rapport au mouvement de grève, il faut revenir sur la nature même des voltigeurs motorisés.

Comme nous l'avons dit, le peloton de voltigeurs motorisés (PVM) est créé par Raymond Marcellin en avril 1969. Sa mission est soit de poursuivre en fin de manifestation des petits groupes de manifestants très mobiles, soit d'intervenir sur des actions commando ciblées perpétrées par des militants révolutionnaires (bris de vitrines ou de mobiliers urbains, incendies de voitures, *etc.*). Le PVM n'est pas un corps de police constitué. On assemble le binôme conducteur/passager au dernier moment, en associant un élément des compagnies motocyclistes et un moniteur de l'École nationale de police de Paris. Le choix de ce binôme est basé uniquement sur la nécessité d'harmoniser les gabarits des deux éléments. Les deux membres du PVM ne se connaissent pas, ne sont pas volontaires et ne bénéficient d'aucun entraînement conjoint. Il existe deux PVM :

¹ *Le Monde* du 9 décembre 1986.

² *Ibid.*

³ *Le Monde* du 9 décembre 1986.

Le grand PVM constitué de :

1 officier	et	1 officier
8 gradés		4 gradés
35 moniteurs		42 motocyclistes

le petit PVM :

1 officier	et	1 officier
4 gradés		2 gradés
17 moniteurs		25 motocyclistes



Peloton de voltigeurs motorisés¹.

Les motards PVM sont dotés de motos *Honda trial* de 350 cc, mieux adaptées à leurs missions dans des petites rues ou au milieu du trafic urbain. Le voltigeur possède une longue matraque en bois, appelée aussi "bidule" ou "bâton de défense" qui lui permet de frapper les manifestants dans les jambes afin de les faire tomber². Le PVM possède une sinistre réputation. Son utilisation (208 fois depuis sa création) a toujours suscité des critiques, tant ces policiers font preuve d'une violence sans discernement. Leurs victimes sont tout autant des manifestants que des badauds.

" [c'est] la mise en œuvre d'unités incompétentes et, par là même, dangereuses, par défaut de formation et/ou d'encadrement. Le cas typique étant celui du fameux PVM (peloton de voltigeurs motorisés) de la préfecture de Police de Paris qui avait précisément la propriété de ne pas exister en dehors des moments où il était ponctuellement constitué par couplage aléatoire de moniteurs de sport et de motocyclistes distraits de leurs missions permanentes. Exemple parfait de non spécialisation qui produit des effets désastreux"³.

¹ *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 5 décembre 1986, consulté le 2 mars 2017.

² *Libération* du 8 décembre 1986.

³ Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1990, p. 261.

La violence de ces policiers impressionne et ils sont terriblement redoutés depuis leur création, y compris par les autres corps de la police ou de la gendarmerie. Le lendemain de la manifestation du 4 décembre, la journaliste Catherine Erhel de *Libération* raconte :

"Des fous. Un moment nous avons même été protégés par les CRS. Ils nous ont poussés dans le renforcement d'un café et ont fait barrage devant nous en nous disant : "Attention, vous allez en prendre plein la tête". Ils sont deux par moto, le premier donne un coup dans les mollets du manifestant qui court, le deuxième tape à la matraque. Puis ils se cabrent sur leur moto pour faire demi-tour comme pour un numéro, et ils reviennent pour l'achever. L'ambulance passe derrière"¹.

Un étudiant tué par la police lors d'une manifestation est le pire des *scenarii* envisagés par le Gouvernement, surtout au lendemain d'une manifestation très brutalement réprimée. Aussi, celui-ci se lance dans une course folle à l'improvisation pour tenter de masquer sa responsabilité.

Comme nous l'avons vu, le procureur de la République déclare que Malik Oussekiné est mort d'une "décompensation cardiaque". À aucun moment, il n'est fait référence aux coups portés et aux conséquences de ceux-ci. Or, selon le rapport de la Ligue des droits de l'Homme, le formulaire de la police accompagnant le corps du jeune homme à la morgue porte la mention "coups et blessures volontaires". Cependant, le procureur de la République ouvre une information pour "rechercher les causes de la mort" et non "pour coups et blessures volontaires"². Georges Kiejman décide alors de se constituer partie civile. Pour cela, il se présente au Palais de justice, le samedi 6 décembre à 18h00. Mais le juge d'instruction de permanence lui signifie que sa démarche est impossible, dès lors qu'une information est ouverte pour rechercher les causes de la mort. Maître Kiejman ne désarme pas. Il annonce alors qu'il va porter plainte avec constitution de partie civile pour coups et blessures. On lui répond qu'il n'y a pas de personnel pour recevoir sa plainte le samedi et le dimanche. La plainte est enfin enregistrée le lundi 8 décembre, et il faut attendre une semaine pour que le juge d'instruction Philippe Jeannin soit désigné³. Pour Maître Georges Kiejman, cette attitude du parquet ressemble à une manœuvre :

"Gagner du temps et, surtout, créer de la confusion. La seule vraie question à se poser est : Malik serait-il mort si on ne l'avait pas frappé ? Le parquet lui inverse le problème en demandant : Malik serait-il mort s'il n'avait pas été malade ? Et le pire, c'est que ça marche : il réussit à semer le trouble dans l'opinion"⁴.

¹ *Libération* du 6-7 décembre 1986.

² Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, p. 91.

³ *Ibid.*, p. 92.

⁴ *Libération* du 8 décembre 1986.

La "police des polices" tarde à réagir. Selon le *Nouvel Observateur*, l'Inspection générale des services (IGS) n'a entendu les protagonistes de l'affaire que le mercredi suivant, soit cinq jours après les faits¹. Le 27 janvier 1987, le gardien de la Paix Christophe Garcia reconnaît avoir frappé Malik Oussekine. Mais le brigadier-chef Jean Schmitt, qui était en tête de l'aile droite du PVM, prétend, que touché par un pavé, il a chuté avec sa moto. Ayant perdu connaissance, il n'a pas pu frapper Malik Oussekine dans le hall de l'immeuble. Seulement, il est incapable d'expliquer ce que faisait son arme de service dans les mains de Paul Bayzelon. L'enquête apporte peu à peu un éclairage différent. Les gendarmes postés au carrefour Racine-Monsieur le Prince précisent que rien ne justifiait une intervention du PVM, que l'endroit était calme au point qu'ils s'apprêtaient à "décrocher" au moment où les motards sont arrivés. Ils ont bien vu le brigadier-chef Jean Schmitt tomber sans que celui-ci ait reçu un quelconque projectile et ont déclaré "qu'il ne paraissait pas blessé et s'est relevé aussitôt"². Par ailleurs, d'autres membres du PVM ont déclaré qu'ils ne s'expliquaient pas le désir de leur chef d'intervenir rue Monsieur le Prince, en dépit de l'absence de danger. Pour sa part, Jacques Duruisseau commandant de la compagnie de motocyclistes, révèle au juge d'instruction que lorsqu'il a entendu le 9 décembre le rapport de Jean Schmitt, celui-ci ne lui a pas signalé la perte de son arme. Enfin, en ce début de décembre 1986, à aucun moment, il n'est fait état de l'identité du troisième policier présent avec Jean Schmitt et Christophe Garcia dans le hall du 20 rue Monsieur le Prince³.



Plaque commémorative du décès de Malik Oussekine, devant l'immeuble n° 20 de la rue Monsieur le Prince⁴.

¹ *Le Nouvel Observateur* du 12-18 décembre 1986.

² Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête*, p. 92.

³ *Ibid.*, p. 93.

⁴ Cette plaque devait originellement être placée sur le mur du n° 20 de la rue Monsieur le Prince, mais à l'époque, l'administration de l'immeuble s'y est opposée. C'est la raison pour laquelle la plaque se trouve à même le sol devant l'immeuble. Toutefois, elle ne fait pas référence à la responsabilité de la police dans la mort de Malik

III. UN RÉVEIL DOULOUREUX (6 DÉCEMBRE 1986)

Le Gouvernement est dans une impasse. Le problème, jusque-là, se limitait au sort de l'enseignement supérieur et de son ministre. Voulant éteindre un incendie, René Monory reprend le dossier en main. La manœuvre lui paraît cohérente : retrait des points litigieux et éloignement d'Alain Devaquet comme étant le responsable RPR de la rédaction d'un projet qui pose problème. Une attitude qui aurait permis de faire taire la minorité agissante chez les étudiants et de relancer la discussion rompue le soir du 4 décembre. Mais cette stratégie aurait eu du sens si René Monory avait reconnu la coordination nationale comme instance dirigeante du mouvement de contestation.

Non seulement l'incendie n'est pas éteint, mais il se propage dès lors à tout le Gouvernement. La polémique enfle désormais sur la responsabilité du ministre de l'Intérieur. Qui a pris la décision d'envoyer le PVM demande le *Nouvel Observateur* ? Jean Paolini est en relation avec Georges Le Corre, mais a-t-il décidé seul ? Impossible : Jean Paolini, préfet de Police "discipliné" est à l'écoute de Charles Pasqua, lequel en parle dans l'émission : *L'heure de vérité* :

"Le préfet de Police, il dépend du Gouvernement, et généralement il fait ce que le Gouvernement lui dit de faire. Autrement, il est remplacé dans les vingt-quatre heures"¹.

Pour les étudiants et les lycéens, il ne fait aucun doute désormais que ce Gouvernement les ignore, les méprise, ne dialogue pas et choisit la force. Et comme s'il était nécessaire de les convaincre tous, les jeunes découvrent le lendemain de la mort de Malik Oussekiné, l'éditorial du *Figaro magazine* rédigé par Louis Pauwels². Dans un texte haineux et méprisant, l'éditorialiste évoque la jeunesse française comme étant avachie, refusant tout ce qui ressemble à l'ordre et surtout atteinte d'un "SIDA mental" provoqué par cinq ans de socialisme.

Les différents membres du Gouvernement sont réveillés en pleine nuit et apprennent la mort de Malik Oussekiné. À Londres, Michèle Gendreaux-Massaloux, prévenue par Jean-Louis Bianco, ne souhaite pas réveiller le président de la République. Édouard Balladur

Oussekiné. À cette question, le Sénateur David Assouline qui est à l'origine de cette initiative répond très gêné : "De toute façon, il n'y a rien de faux sur cette plaque, quand on mettait la répression [alors qu'il n'est pas fait état de répression dans le texte], la répression, c'est les autorités, c'est forcément l'État, c'est forcément la police. Ça peut pas être une bande qui est venue tuer. On n'appelle pas ça la répression. Donc, on c'était dit qu'il n'y avait rien de faux. Voilà, c'était le compromis. Voilà, c'est comme ça qu'avance l'histoire". David Assouline, entretien du 14 février 2017. Photographie de l'auteur, 2019.

¹ *Le Nouvel Observateur* du 12-18 décembre 1986.

² Louis Pauwels, "Le monôme des zombies", *Le Figaro magazine* du 6 décembre 1986. Voir annexe n° 16.

fait de même et attend le petit matin pour téléphoner à Jacques Chirac. À Paris, le matin du 6 décembre, les couteaux sont tirés entre le RPR et l'UDF. À l'Hôtel de ville, Roger Romani, président du groupe RPR au Sénat, se fait menaçant devant un conseiller de René Monory : "Tu sais, Chirac peut parfaitement faire un remaniement"¹. À l'UDF, l'analyse de la situation paraît moins tendue, la gestion de la crise provoquée par les policiers de Charles Pasqua est désormais entre les mains du Premier ministre. C'est une affaire de la famille RPR.

"Dès lors, ce fut le Gouvernement lui-même qui se mit à flotter dangereusement, les ministres se réunissant par petits groupes, se téléphonant les uns les autres. [...] À partir de là, le Gouvernement ne pouvait plus rien maîtriser s'il ne faisait pas au mouvement de contestation une concession spectaculaire"².

Sans perdre une minute, René Monory convoque à son ministère Jacques Barrot et René Couanau pour étudier ensemble la nouvelle mouture du projet de loi. Douze articles sur les quarante-quatre proposés sont conservés et la représentation étudiante dans les conseils d'universités est revue à la hausse³. Chacun a bien compris que la crise étudiante et la mort d'un jeune homme pèse déjà très lourd dans les perspectives de la présidentielle de 1988 pour Jacques Chirac. François Mitterrand, bien que conscient de cette situation, se garde de tout enthousiasme. Dans l'avion qui le ramène à Paris, il réfléchit avec ses collaborateurs à la stratégie à suivre. Doit-il intervenir dans le débat, ou se limiter à visiter les blessés, étudiants et policiers, ou encore demander le retrait pur et simple du projet ? Souffler sur les braises lui paraît la pire des solutions. Le souvenir des législatives de juin 1968 le fait réfléchir.

"Les Français n'aiment pas l'agitation. Le réflexe sécuritaire profite toujours à la droite. Je n'oublie pas qu'après mai 68, il y a juin 68"⁴.

À six heures du matin, Isabelle Thomas est réveillée par un coup de téléphone. Philippe Darriulat lui donne rendez-vous à six heures et demie au BN de l'UNEF-ID. Là, elle y retrouve Jean-Christophe Cambadélis et Julien Dray⁵. Philippe Darriulat fait une proposition : réunir toutes les organisations de gauche et les syndicats. Il joint Lionel Jospin au téléphone qui ne semble pas très volontaire pour cette initiative :

¹ *Libération* du 8 décembre 1986.

² Édouard Balladur, entretien du 9 février 1989, Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 606.

³ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁴ Jacques Attali, *Verbatim II 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 217.

⁵ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

"On va faire une manif, parce qu'on sent que Chirac va céder. Jospin nous dit : "S'ils cèdent, tant mieux, mais attention au choc en retour en cas d'incidents, à la grande peur, de type juin 1968"¹.

La tonalité est la même en ce qui concerne Force ouvrière et la FEN. L'idée est abandonnée. Philippe Darriulat sent qu'arrive peut-être le moment pour l'UNEF-ID de reprendre la main. La situation est tendue et très fragile. Il considère alors nécessaire "que les plus expérimentés remontent au créneau". Avec Harlem Désir et Emmanuel Faux, représentant de l'UNEF-ID de Dauphine, ils décident de rencontrer Robert Pandraud ²:

"L'idée, c'est qu'on y va pour demander une enquête, pour demander que toute la lumière soit faite. Pour essayer de recréer un cadre institutionnel, qu'il y ait un canal de discussion entre le mouvement et le Gouvernement sur les suites de la mort de Malik Oussekiné³.

Place Beauvau à 13h00, la délégation rencontre Robert Pandraud. Il s'engage à ce que les forces de police ne soient pas visibles dans le Quartier latin et aux abords de la manifestation de l'après-midi. Puis il évoque la mort de Malik Oussekiné, ce que rapporte Philippe Darriulat :

" J'ai moi-même un enfant, c'est dramatique. On ne dit rien mais on sent quand même que le Gouvernement est tétanisé. Tétanisé, vraiment. C'est vraiment l'effet que ça faisait. Donc, on dit : C'est simple, on manifeste aujourd'hui, on ne veut pas voir un policier. Il me l'a promis et ça a eu lieu"⁴.

La réunion de la Coordination nationale prévue à 14h00 est repoussée à 18h00 afin que les étudiants puissent défiler à l'appel de la faculté de Dauphine. La manifestation part de la Sorbonne. Il y a bien sûr les étudiants et les lycéens mais aussi des professeurs et des parents inquiets et solidaires. Des personnalités sont aussi présentes : Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, Francis Lalanne, Miou-Miou, André Glucksmann, Bernard Langlois, Alain Geismar, Roland Castro, Bernard Kouchner, Jack Lang, Harlem Désir et même Alain Touraine. La présence de ces personnalités n'est pas anodine. Il n'est pas étonnant que des artistes ou des intellectuels manifestent à la suite de ce type d'événements. Toutefois, ils n'interviennent curieusement qu'au moment où la crise prend une tournure politique et que le Gouvernement de droite est en position critique. N'est-ce pas là les prémices d'un courant de soutien au président de la République, plus couramment appelé la "Tontonmania" ?

¹ "L'engagement et sa mémoire. Retour sur décembre 1986", *Cadres-CFDT*, n° 409. Avril 2004.

² Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

³ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

⁴ Philippe Darriulat, entretien INRP/SHE du 20 mars 2002.

La manifestation remonte le boulevard Saint-Michel et se dirige à partir de Port-Royal vers l'hôpital Cochin où a été transporté Malik Oussekine, où le cortège doit officiellement s'arrêter. Certains manifestants arborent une cible de tir forain sur leur veste. Un autre a collé dans son dos une affichette sur laquelle est inscrite : "Universités : un mort. La sélection a commencé."



Un manifestant, le 6 décembre 1986 à Paris¹.

Un *sit-in* est organisé à la hâte mais la foule est trop importante². La coordination nationale, faute de temps, ne maîtrise rien. Où aller ? Le cinquième arrondissement risque d'être à nouveau un théâtre d'affrontements. Pour les membres de la coordination, le choix de Tolbiac paraît judicieux. Le défilé s'engage dans l'avenue des Gobelins mais à la hauteur de la rue Coypel, des CRS sont déployés pour protéger la mairie du XIII^e. Harlem Désir est furieux, contrairement à ce que Robert Pandraud lui avait promis, des forces de l'ordre sont visibles et à la portée des manifestants³. Aussitôt, des manifestants se précipitent sur les policiers. Le service d'ordre de la coordination réagit et s'interpose pour éviter l'affrontement. Réussissant à ramener le calme, la manifestation se dirige vers Tolbiac mais le milieu du cortège, qui arrive place d'Italie, voit les CRS. Déchaînés, les étudiants agressent très violemment les forces de l'ordre. Quand la tête de la manifestation revient sur ses pas place d'Italie, le combat est déjà engagé. Le SO, avec beaucoup de sang-froid, parvient malgré tout à établir des chaînes autour de la mairie et, à 17h30, il appelle les manifestants à se diriger à Denfert-Rochereau, à la Sorbonne ou à Jussieu, le but étant de désenclaver la mairie et de libérer la place d'Italie⁴.

¹ <https://images.app.goo.gl/auix3rAwA4HMNQB88>, consulté le 18 novembre 2018.

² *Le Monde* du 9 décembre 1986.

³ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Robert Pandraud, Annexe, tome I. p. 132.

Au cours de ces affrontements le SO isole un homme portant un sac en bandoulière et le visage masqué par une écharpe jaune, jetant des projectiles sur la police. Bien que se revendiquant étudiant, il est alors exfiltré par les membres du SO. Quelques minutes après un autre homme, brandi ostensiblement deux pavés qu'il lance sur les forces de l'ordre. Enfin un troisième lanceur de projectiles est filmé. Ces deux derniers sont également porteurs d'une écharpe jaune. Le port d'une écharpe jaune est-il un signe de reconnaissance entre provocateurs policiers ?



L'homme à l'écharpe jaune devant le commissariat de police du XIIIe arrondissement de Paris, Place d'Italie, le 6 décembre 1986, en fin d'après-midi.



Deux autres hommes à l'écharpe jaune au même endroit¹.

¹ Images extraites du film *Les lascars du LEP électronique*. Ces images sont de très mauvaise qualité. Ce sont des captures d'écran faites à partir des images d'archives produites dans le film *Les lascars du LEP électronique*. Pour visualiser les images dans de meilleures conditions, elles sont disponibles sur *Internet* à partir de la 27^e minute du film. *Les lascars du LEP électronique*. Anonyme, 52 mn, 1986.

La question est posée par les membres de la commission sénatoriale¹. En effet, comme nous venons de le voir, trois hommes particulièrement virulents sont repérés et filmés au même endroit et à la même heure, au milieu d'un groupe de moins de cinquante hommes, à moins de 20 mètres des forces de l'ordre sans qu'ils ne redoutent le SO étudiant et sans être inquiétés par les policiers. Alors que les étudiants marchent dans les rues de la capitale, Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP)², donne à 15h00 une conférence de presse au cours de laquelle il rappelle le sens de la mission des gardiens de la Paix : préserver l'ordre républicain. Il insiste également sur les dérives violentes rappelant que le tir tendu de grenades lacrymogènes est interdit et qu'il est prohibé de frapper un homme à terre. Quant aux responsabilités, Bernard Deleplace se fait plus précis :

"Certains ont joué avec la police ; quand on est responsable on ne dit pas : "Allez-y foncez, je vous couvre. [...]. Notre métier est suffisamment difficile, dangereux, pour que les hommes politiques n'y rajoutent pas des petites phrases démagogiques. On ne gouverne pas la police comme une campagne électorale"³.

La mise en cause de la police et la responsabilité de Charles Pasqua et de Robert Pandraud n'est pas le seul fait des syndicats de police. La Conférence des présidents d'universités (CPU), en désespoir de cause, se tourne vers le président de la République en l'implorant *via* un télégramme : "Vous êtes aujourd'hui, Monsieur le Président, notre recours". Choquée par "les brutalités qui ont conduit à la mort d'un jeune", la CPU demande que la répression cesse et que l'on retire enfin ce "projet de loi inutile et néfaste"⁴.

A. LE RETOUR DE JACQUES CHIRAC À PARIS

Le samedi 6 décembre, à 16h50, René Monory rejoint Édouard Balladur dans son bureau, suivi de Charles Pasqua et Jacques Barrot. Il faut, quoiqu'il arrive, tenter de calmer la situation. À 17h30, Charles Pasqua demande à Robert Pandraud de s'exprimer devant la presse, ce qu'il fait en faisant l'éloge des pelotons voltigeurs motorisés et en ajoutant cette phrase malheureuse :

"Si j'avais un enfant malade et sous dialyse, je ne le laisserais pas sortir la nuit"⁵.

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 250.

² En 1986, la FASP est plutôt classée à gauche.

³ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁴ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁵ "[une phrase] indécente et qui résonne comme une insulte", cité dans Charles Pasqua, *Ce que je sais... Les Atrides 1974-1988*, Paris, Seuil, p.201. Toutefois, au mois de mars 1987, Robert Pandraud, dans un article du *Monde*, se

De retour à Paris, Jacques Chirac prend acte de la démission d'Alain Devaquet mais ne l'accepte pas¹. Puis il rencontre René Monory qui l'informe qu'un texte "considérablement allégé"² est en mesure d'être présenté. Avant de se diriger vers le quartier de la Défense où doit se dérouler la célébration du dixième anniversaire du RPR, Jacques Chirac avertit qu'il réunira ses ministres dès lundi. Après avoir découpé le gâteau devant les militants du Rassemblement sous la coupole du CNIT, il rentre à Maignon pour dîner et s'entretenir avec Jacques Toubon, Édouard Balladur, Charles Pasqua et Jacques Friedman. Édouard Balladur lui confie qu'il a eu André Bergeron au téléphone dans l'après-midi et que ce dernier est très favorable au retrait du texte³.

L'argument n'est pas suffisant : Jacques Chirac a trop besoin de sa base militante et électorale. Charles Pasqua ne cesse de le lui rappeler. Un nouveau recul face à la rue ne ferait que conforter le Front national dans sa critique d'un gouvernement qui ne gouverne plus alors que d'autres projets de loi sensibles doivent venir devant le Parlement comme celui de la réforme du Code de nationalité. Une autre hypothèse est envisageable, mais c'est une carte à jouer risquée : mobiliser son électorat en mettant en relation l'entrée en scène des syndicats et des organisations de gauche et les dégradations des casseurs. Une théorisation et une organisation du chaos qui avaient été favorables aux gaullistes en juin 1968. Peut-être, est-ce la raison pour laquelle la police postée au carrefour Saint-Michel laisse pendant plusieurs heures et sans la moindre réaction, des individus piller et détruire cette partie du Quartier latin durant toute la soirée du 6 décembre.

À 19h15, André Bergeron, le secrétaire général de Force ouvrière est accueilli dans le bureau de Jacques Chirac. À sa demande, le syndicaliste rencontre le Premier ministre pour plaider le retrait du projet et lui proposer l'analyse suivante :

"Il est vidé de son contenu et le moment n'est pas venu de faire preuve de susceptibilité, dans la mesure où les problèmes sociaux s'exacerbent, où le terrain social devient fertile, quelque chose qui s'allume peut tout embraser"⁴.

fait plus précis et déclare à nouveau : "Si j'avais un fils sous dialyse, je l'aurais empêché d'aller faire le con dans les manifestations", *Le Monde* du 10 mars 1987.

¹ Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 217.

² *Le Nouvel Observateur* du 12-18 décembre 1986.

³ *Libération* du 9 décembre 1986.

⁴ *Ibid.*

En effet, André Bergeron sait qu'un conflit de cheminots va prendre corps dans les jours à venir. Il alerte Jacques Chirac du risque possible de la jonction entre les étudiants et les syndicats de salariés.

François Mitterrand reçoit le Premier ministre à l'Élysée à 21h30. Jacques Attali raconte que Jacques Chirac passe d'abord dans son bureau avec le sourire. Pour lui, le mouvement va s'essouffler de lui-même, il lance une petite pique à l'attention du Président : "Voilà ce qui arrive quand on récupère un mouvement !" ¹. Puis il entre dans le bureau présidentiel. Que se sont-ils dits ? Les récits divergent. François Mitterrand affirme qu'il a demandé que Jacques Chirac retire le texte, ce que Jacques Chirac contredit ². Jean Glavany, chef de cabinet de François Mitterrand, le confirme :

"J'ai dit à Chirac: "Vous avez retiré les trois principaux points du projet de loi, mais le reste, l'organisation de l'université, est là comme une tour au milieu des débris et focalise les assauts. Vous devriez maintenant tout retirer. Chirac m'a répondu qu'il ne pouvait pas à cause des intégristes de sa majorité comme Jean Foyer ou Jean-Louis Debré qui n'accepteraient pas" ³.

Selon Jacques Attali, François Mitterrand lui aurait seulement demandé de retirer les points litigieux. "Mais je ne peux pas retirer tout, à cause de ma majorité..." lui aurait répondu Jacques Chirac. Ce à quoi François Mitterrand lui rappelle de l'épisode de la loi Savary:

"Il n'y aurait pas de honte à cela. Moi-même, en 1984, j'ai dû m'y résoudre face à la pression de la rue, au plus fort de la guerre scolaire" ⁴.

Après le départ de Jacques Chirac et prévoyant que la stratégie du Premier ministre et de sa majorité entraîne le pays dans une crise profonde, Jean-Louis Bianco et François Mitterrand rédigent un communiqué qui place le président de la République au-dessus de la mêlée et le positionne comme le seul garant de la paix sociale :

"La cohésion nationale doit passer avant toute chose. Je donnerai tort, et le pays avec moi, à quiconque usera de la violence" ⁵.

¹ Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 218.

² C'est du moins ce qu'il raconte à Pierre Favier et Michel Martin-Roland. Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand. Tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 607.

³ Jacques Attali, *Op.cit.*

⁴ Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 219.

⁵ *Ibid.*

À 23h00, le président reçoit Pierre Joxe. Dans le même esprit, il explique au président du groupe socialiste que le combat à l'Assemblée doit se pacifier : "Il ne faut pas donner le sentiment de jouer la politique du pire"¹.

B. À JUSSIEU : LA COORDINATION DE TOUS LES DANGERS

À Jussieu, dans la soirée du 6 décembre, au retour de la manifestation, la coordination nationale doit se tenir. La tension est à son comble, beaucoup d'étudiants venant de la manifestation se pressent devant les grilles de la faculté. La colère domine. Certains en veulent aux membres du bureau. Le service d'ordre est obligé d'être extrêmement vigilant. C'est une réunion "marathon" qui se prépare ce soir-là. À l'intérieur de l'amphithéâtre 34B, les délégués s'installent ainsi que de très nombreux invités. Des journalistes sont présents, mais aussi des représentants d'organisations syndicales : la CGT, le SNES, le SNESup, le SGEN, la FEN et la FCPE. La réunion s'ouvre sur les interventions du père de Jérôme Duval et du père de François Rigal. Ce dernier a exhorté les étudiants à "ne pas affronter la bête" et à "ne pas venger François, qui avait un beau visage"². Ses interventions sont suivies d'une minute de silence.

Cette coordination doit prendre position sur l'avenir du mouvement. Est-elle encore partagée sur la négociation ou le retrait total du projet ? "Comme le dit si bien Charles Pasqua, on ne négocie pas avec les terroristes"³ s'écrit un délégué. La question ne se pose définitivement plus : ce sera le retrait pur et simple. Mais comment faire repartir le mouvement après la manifestation d'ampleur du 4 décembre, les violences policières et la mort de Malik Oussekiné ? La réponse a déjà été évoquée dans les différentes assemblées générales de facultés : l'appel à la population. Sous quelle forme ? Le bureau propose l'ordre du jour suivant ⁴:

- analyse des derniers événements, la situation dans chaque université et nos décisions (appels, motions) ;
- le compte rendu du bureau sortant ;
- l'élection d'un nouveau bureau.

Un délégué de Lyon propose une manifestation nationale de toute la population le 10 décembre, qu'il suppose être le jour des obsèques de Malik Oussekiné⁵. Sylvia Zappi demande qu'un appel

¹ Jacques Attali, *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995, p. 219.

² *Le Monde* du 9 décembre 1986.

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 146.

⁴ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 107.

⁵ En réalité, celles-ci se dérouleront le 20 décembre 1986, au Père Lachaise.

soit lancé à toutes les organisations syndicales et politiques. Enfin David Assouline propose une grève générale de tout le pays le jour de la manifestation sur le thème du retrait du projet de loi, désormais appelé "Devaquet-Monory", et contre la répression policière. Il demande également que, dès lundi 8 décembre, des manifestations en hommage à Malik Oussekiné s'organisent dans toutes les villes¹. Aux alentours de 4 heures du matin, l'appel rédigé et la motion sont adoptés par 350 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions.

Au cours des débats de la coordination, une délégation est envoyée au Quartier latin où de violents événements se déroulent. En effet, une partie de la manifestation de l'après-midi s'est regroupée devant l'Hôtel de Ville pour demander la démission du Premier ministre. Face au parvis bouclé par les CRS, les manifestants les plus déterminés tentent de renverser un autobus et mettent le feu à un immeuble en travaux. Apprenant que Jacques Chirac doit être reçu à l'Élysée à 21h30, ils décident de traverser la Seine et s'orientent vers Jussieu. Face au bouclage très efficace du service d'ordre étudiant devant la faculté, beaucoup s'en vont rejoindre le Quartier latin. À 22h38, les premiers projectiles sont lancés sur les forces de l'ordre barrant le pont Saint-Michel. L'affrontement est très sévère². Une barricade est dressée place Saint-Michel, puis une autre au carrefour Saint-Michel/Saint-Germain. Les émeutiers se livrent au bris systématique des vitrines, des abribus et des pare-brises des voitures, et au pillage des magasins.



L'homme à l'écharpe jaune³.

¹ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 108.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Rober Bonnet, Annexes, tome III, p. 693.

³ Photographie, *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

Ceux-ci ne sont pas tous étudiants, certains y reconnaissent des autonomes, des militants du GUD et la presse signale tout au long de l'après-midi et de la soirée la présence de cet homme, à l'écharpe jaune, très actif dans le lancer de pavés mais aussi dans la construction de barricades¹. Dans l'après-midi, le SO étudiant le repère et tente de le neutraliser, mais il réapparaît constamment. Le soir, Claude-Marie Vadrot du *Matin* le voit même s'exprimer avec un talkie-walkie alors qu'il est en train de piller un magasin². La présence de cet homme qui agit impunément renforce les suspicions sur les provocateurs policiers depuis la nuit du 4 décembre.

Plus tard dans la soirée, le même journaliste reconnaît un autre individu qu'il avait vu traverser les cordons de CRS devant la mairie du XIII^e. Alors qu'il s'éloigne après avoir jeté des projectiles sur les forces de l'ordre, Claude-Marie Vadrot le suit. Aussitôt trois hommes s'interposent : "Casse-toi le journaliste, on t'a assez vu !" Tous les trois ont un ruban jaune à la boutonnière³.

La police n'intervient réellement qu'à 2h30 pour dégager totalement la chaussée. De retour à Jussieu, la délégation fait son compte rendu et le bureau décide de publier un communiqué dénonçant les violences et les dégradations commises par des gens qui ne sont pas étudiants :

"Communiqué adopté par la coordination nationale dans la nuit du 6 au 7 décembre :

La coordination nationale réunie ce soir à Jussieu vient d'apprendre par la radio et par des journalistes que des groupes n'ayant rien à voir avec le mouvement étudiant agissent dans le Quartier latin. Pillage des magasins, incendies, actes de vandalisme. Ces agissements n'ont rien à voir avec le mouvement pacifique, qui pendant quinze jours a prouvé son calme, sa sérénité face quelquefois à des événements d'une extrême gravité. À cette heure, les forces de l'ordre ne semblent pas être intervenues. Nous n'accepterons pas que quelques heures après la mort de Malik, notre mouvement soit entaché par ces agissements. Nous appelons chacun à garder son calme et condamnons tous les pillages et les actes de vandalisme.

Le 7 décembre, 1 h".

La coordination reprend les débats. D'autres propositions sont faites au cours de la nuit. Un délégué du Panthéon propose que les étudiants écrivent au Premier ministre, qu'ils téléphonent à la même heure à Matignon afin de bloquer le standard téléphonique, qu'ils

¹ Les nombreuses images de "l'homme à l'écharpe jaune" captées par *TF1* seront saisies par la justice. *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

² Francis Kandel, Franck Schneider, *Devaquet, si tu savais...*, Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

³ *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

envoient des paquets vides à Matignon, qu'ils retirent momentanément l'argent de leurs comptes bancaires. Il suggère de faire un appel pour que les jeunes de 18 à 25 ans s'inscrivent en masse sur les listes électorales.

Les journalistes présents notent que les différentes tendances politiques qui se sont manifestées lors de la dernière coordination ont fait le choix de l'unité à l'occasion de cette nouvelle réunion. D'autant que le bureau présent cette nuit-là à Jussieu est celui qui a été élu le soir du 2 décembre, lequel a été particulièrement attaqué dans les assemblées générales sur l'organisation de la manifestation du 4 et "l'absence de mot d'ordre clair au moment où la police a décidé de faire évacuer l'Esplanade des Invalides"¹. Cette unité a failli pourtant ne pas résister à l'élection du nouveau bureau. Dans ce souci de cohésion, le bureau désire réintégrer Isabelle Thomas, ce qui est rendu possible par la "disparition" de Jérôme du Kremlin-Bicêtre².

"Je fais une intervention d'une demi-heure pour plaider le fait de voter pour Isabelle. Je prends un risque. Les gens sont un peu chauffés à blanc, le mouvement s'est radicalisé, je suis un peu incontournable, incontesté, le mieux élu mais je suis en train de dire qu'il faut l'élire. Et les démagos, les radicaux du PC et d'autres essayent de rentrer dans cette brèche pour dire qu'il y a presque trahison. [...] Il y en a certains qui essayent d'instruire un procès, faut vider les sortants parce que la manif du 4 a dégénéré et qu'on n'a pas su la maîtriser. L'attaque n'a pas marché parce que ce n'était pas de notre faute, certains essayent de cibler Campinchi, *etc.*"³.

Mais la médiatisation d'Isabelle Thomas ne passe toujours pas pour de nombreux délégués. L'un d'eux explique en colère :

"Nous ne sommes pas des businessmen, nous n'avons pas besoin d'un leader et je demande à Isabelle Thomas d'arrêter ses conneries dans les journaux"⁴.

Isabelle Thomas se porte candidate ainsi qu'un étudiant de Dauphine, apolitique et non-syndiqué. Emmanuel Faux est finalement élu : les étudiants sont persuadés que Malik Oussekinine est issu de la faculté de Dauphine, ce symbole fait la différence.

À 5 heures du matin, le bureau peut présenter à la presse la motion votée par la coordination nationale⁵. En substance, elle appelle la population pour qu'elle "manifeste à travers tout le pays son indignation face à la répression et sa volonté de voir retirer

¹ *Le Monde* du 9 décembre 1986.

² Ce Jérôme, membre du bureau de la coordination n'a plus donné signe de vie après la coordination du 2 décembre 1986.

³ David Assouline, entretien du 14 février 2017.

⁴ *Libération* du 8 décembre 1986.

⁵ Voir annexe n° 17.

définitivement le projet Devaquet-Monory dans son entier". Elle sollicite ensuite les organisations syndicales, les associations et les organisations démocrates pour soutenir le mouvement étudiant et appeler à une grève générale le mercredi 10 décembre 1986¹.

¹ Voir annexe n° 18.

CHAPITRE XXIII UNE CRISE AU SEIN DU GOUVERNEMENT. (7 ET 8 DÉCEMBRE 1986)

La situation se résume à une question très simple : Jacques Chirac doit-il ou non retirer le projet de loi Devaquet ? L'opinion lui est hostile, l'opposition de gauche, vent debout, est remobilisée, son opposition de droite clame haut et fort l'incapacité du Gouvernement à résoudre une simple crise et sa majorité est en train de se morceler. L'option à prendre en ce mois de décembre risque fortement de conditionner les élections de mai 1988. Retirer le projet, c'est ouvrir la voie à une victoire de François Mitterrand, mais c'est aussi donner des arguments de taille à Raymond Barre. Le conserver, c'est assurément plonger le pays dans une crise politique grave qui risque de se doubler d'une crise sociale importante dans les jours à venir.

I. APRÈS LES CONSULTATIONS : CAPITULATION OU SAGESSE POLITIQUE ?

Le dimanche 7 décembre au matin, Jacques Chirac se rend à nouveau au CNIT, à la Défense, pour les dix ans du RPR. Mais comme le remarquent les journalistes, l'ambiance n'est pas à la fête. Jacques Toubon, "bouleversé, attristé et stupéfait", le reconnaît :

"On ne peut être en même temps ici et avoir l'esprit ailleurs : notamment auprès de ceux qui sont au Quartier latin"¹.

Avant le discours de clôture de Jacques Chirac, Charles Pasqua prend la parole. Au-delà de sa posture de cadre du Rassemblement, c'est surtout le ministre de l'Intérieur qui s'exprime à la tribune. Incarnant la ligne "dure" du RPR, Charles Pasqua évoque les 170 membres des forces de l'ordre blessés dans la nuit du 4 décembre, puis, bien que faisant référence à la mort d'un étudiant sans jamais le nommer, il revient sur les 58 fonctionnaires de police blessés lors des affrontements de la veille dont quatre CRS dans un état grave. En fin connaisseur de son auditoire, Charles Pasqua, grandiloquent, n'hésite pas à forcer le trait et à réactiver à l'occasion le message du 30 mai 1968, invitant les Français à sauver la République française :

"Il nous appartient de maintenir l'ordre. Nous le ferons avec calme et détermination. Mais aujourd'hui, les mesures de maintien de l'ordre ne suffiront pas. Ce que je vois se mettre en place derrière les lycéens et étudiants inquiets et généreux,

¹*Le Monde* du 9 décembre 1986.

abusés et débordés, ce sont les professionnels de la déstabilisation, gauchistes et anarchistes de tous poils et de toutes nationalités. [...] Face à ces agissements, comptez sur Robert Pandraud, comptez sur moi-même, comptez sur le Gouvernement et comptez sur Jacques Chirac. Oui, nous tiendrons, mais en ce qui vous concerne, militants du Rassemblement, tenez-vous prêts, si les événements le nécessitent, à appeler les Français à défendre la démocratie et la République"¹.

Cette simple évocation de la fin des événements de Mai 1968 confirme que les cadres du RPR optent pour la stratégie de la tension et la perspective d'un réflexe sécuritaire dans la population.

Quant à Jacques Chirac, dont on ne sait pour l'instant s'il a pris une décision, il se veut plus conciliant dans son propos. En effet, rappelant les événements, les "provocations délibérées, les déprédations qui ont été faites, l'agression contre les forces de l'ordre et contre les citoyens les plus fragiles", sans parler du fond du problème, à savoir la crise de l'université et le projet de loi contesté, le Premier ministre contrebalance les propos de son ministre de l'Intérieur en lançant "un appel du cœur et de la raison, un appel au calme, à la raison et à la responsabilité de chacun"². Tout en fustigeant les violences, et en dissociant les casseurs des étudiants, il laisse ainsi une porte de sortie ouverte à un dialogue avec les étudiants.

De retour à l'Hôtel de Ville, Jacques Chirac reçoit un coup de téléphone de Pierre Méhaignerie qui lui dit tout le mal qu'il pense du discours de Charles Pasqua qu'il vient d'entendre. C'est "dangereux" surtout après la mort d'un étudiant et les soupçons chaque jour plus précis qui pèsent sur les dérives policières. À 17h00, Alain Madelin et François Léotard pénètrent dans le bureau du Premier ministre. Alain Madelin est le plus véhément : il faut retirer le projet. Jacques Chirac écoute et, très en colère, rétorque :

"Vous n'avez pas assez d'expérience. Moi, j'ai connu Mai 68, moi. Tous ceux qui cèdent sont balayés par la vague"³.

Une fois dehors, les deux représentants du PR sont certains que Jacques Chirac veut conserver la loi. Convaincu du bien-fondé de son analyse, François Léotard appelle René Monory durant la nuit à Loudun, son fief, et tente de le convaincre d'abandonner le projet et d'en informer Jacques Chirac. En appui à cette démarche, il incite Alain Madelin à s'exprimer dans *Le Matin*, expliquant que : "Ce projet et le mouvement qui l'entoure ne valent pas la mort d'un homme"⁴. En fin d'après-midi, Alain Devaquet rencontre Jacques Chirac. Il vient lui

¹ *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 7 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 2 mars 2017.

² *Ibid.*

³ Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris Seuil, 1987, p. 501.

⁴ *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

demander d'accepter sa démission. Celle-ci est acceptée par le Premier ministre mais n'est rendue publique que le lendemain¹.

Après une nuit de conciliabules, chacun de son côté essaye encore de convaincre l'autre. Dès 8 heures du matin, Alain Juppé se rend dans le bureau d'Édouard Balladur et le conjure de "retirer tout et tout de suite". Édouard Balladur, embarrassé répond que René Monory ne le veut pas. Alain Juppé suggère alors qu'Édouard Balladur rencontre René Monory afin de le convaincre définitivement². À 9h30, lorsque le ministre de l'Éducation nationale franchit le seuil du bureau d'Édouard Balladur, sa religion est à moitié faite. L'appel de François Léotard a été efficace et ses rencontres avec ses administrés de Loudun l'ont conforté dans le sens du retrait. Ce lundi matin, Jacques Chirac consulte encore et toujours. Il reçoit Edmond Maire à Matignon à 9h30. Le secrétaire général de la CFDT s'est déjà entretenu avec Édouard Balladur et réitère donc son propos au Premier ministre. Convaincu que la manifestation ouvrière du mercredi suivant va être le résultat d'une grande mobilisation et qu'elle s'annonce mal pour le Premier ministre, il lui explique que s'il existe des différences entre les étudiants et le monde du travail :

"... il y a des problèmes communs [...] La réaction des jeunes s'explique aussi par la perspective d'une société enfermée dans sa médiocrité"³.

À l'issue de l'entretien avec Edmond Maire, le Premier ministre accueille le ministre de l'Éducation nationale. Il est accompagné d'Édouard Balladur et de Charles Pasqua. Tous attendent la position prise par René Monory. De guerre lasse, René Monory accepte que l'on retire le projet de loi. Jacques Chirac et Édouard Balladur sont soulagés. Pour eux cette décision est la voie de la sagesse. Ce qui vaut sûrement aussi pour René Monory. Seul Charles Pasqua semble vouloir se battre pour le maintien du projet de loi. Cette reculade n'est pas une manœuvre, selon lui c'est une capitulation :

"Il y a quelques jours, retirer le projet, c'était comme retirer sa cravate. Maintenant, c'est retirer son pantalon. Et je n'ai jamais aimé me déculotter en public"⁴.

¹ *Le Monde* du 9 décembre 1986.

² Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris Seuil, 1987, p. 502.

³ *Libération* du 9 décembre 1986.

⁴ Franz-Olivier Giesbert, *op.cit.*, p. 503.

Fort de la prise de décision de son ministre de l'Éducation nationale, Jacques Chirac réunit à 11h00 onze de ses ministres et son ministre délégué à la Sécurité, Robert Pandraud¹. Il leur annonce qu'il a décidé de retirer le projet de loi. Y a-t-il eu une discussion ? Franz-Olivier Giesbert prétend que Jacques Chirac a aussitôt précisé "qu'il n'y aura pas de débat"². Édouard Balladur et René Monory demeurent dans le bureau du Premier ministre après la réunion, avant d'être rejoints par Charles Pasqua, Robert Pandraud et le président du groupe RPR à l'Assemblée, Pierre Messmer. Ensemble, ils s'attellent à la rédaction de la déclaration de Jacques Chirac à la télévision³.

"Aucune adaptation, si nécessaire soit-elle de l'université ne peut être menée à bien sans une large adhésion de toutes les parties concernées, et notamment des étudiants et des enseignants. Elle ne peut se faire, cela va de soi, que dans le calme. [...] C'est pourquoi j'ai décidé de retirer l'actuel projet de loi. J'ai demandé au ministre de l'Éducation nationale d'engager immédiatement une large concertation sur le plan national et sur le plan régional pour élaborer les mesures permettant d'adapter les universités françaises à l'évolution du monde moderne, aux aspirations légitimes de la jeunesse, tant dans le domaine culturel que dans le domaine de l'emploi, et aux ambitions de notre pays"⁴.

II. LES RAISONS DU RETRAIT

Avant d'analyser les différentes réactions, il nous paraît pertinent de comprendre les raisons qui ont décidé le Premier ministre à annoncer le retrait du projet de loi.

La temporalité des événements a sans doute joué dans sa décision. En aucun cas, Jacques Chirac n'aurait pu opérer ce retrait avant la fête du RPR : c'eût été du plus mauvais effet devant les militants. Comme le note Valéry Giscard d'Estaing sur *RMC*⁵, si une initiative doit être prise, elle doit l'être ce lundi. En effet, le soir même, François Mitterrand doit intervenir dans l'émission de Jean-Pierre Elkabbach, programmée de longue date. Le lundi matin, une note d'un conseiller engage le président à intervenir :

"Pasqua joue son va-tout. Il parie sur le désordre. Si vous ne mettez pas un coup d'arrêt à cette manipulation, il gagnera, et votre image sera profondément atteinte. Vous êtes le recours, le rempart contre les excès. La nation attend que vous aidiez étudiants et

¹ Bernard Pons était en Nouvelle Calédonie et François Guillaume à Bruxelles. *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

² Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987, p. 503.

³ *Le Quotidien de Paris* du 9 décembre 1986.

⁴ *Antenne 2*, Journal télévisé de 13h00, le 8 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 16 juin 2017.

⁵ *Le Quotidien de Paris* du 9 décembre 1986.

gouvernement à en sortir sans perdre la face. Vous pouvez le faire aujourd'hui. Les circonstances méritent la forme d'une intervention solennelle"¹.

Le Président n'est intervenu qu'une fois lors de son voyage à Auxerre et a observé une réserve prudente. Jacques Chirac redoute une déclaration présidentielle imminente, il lui faut donc réagir avant lui. Le risque institutionnel est réel. Laisser le président de la République s'immiscer dans le débat provoquerait la mise en valeur d'une faiblesse dans la coexistence entre les deux têtes de l'exécutif et ne ferait qu'alimenter les arguments anti-cohabitationnistes. Une autre raison, qui a sans doute échappé à l'ensemble des Français, pousse Jacques Chirac à reprendre la main : l'attaque que subit le franc depuis quelques semaines et que la situation politique a amplifiée. Le différentiel d'inflation avec la monnaie allemande et un mauvais état de la balance commerciale française font que les observateurs économiques étrangers redoutent une nouvelle dévaluation du franc².

Un événement supplémentaire compte aussi. Quelques heures avant que Malik Oussekiné décède sous les coups des voltigeurs, un jeune français d'origine algérienne de 19 ans, Abdel Benyahia, tente de séparer deux personnes qui se bagarrent dans un café de Pantin, en Seine-Saint-Denis. Un policier ivre, le commissaire Patrick Savrey, qui n'est pas en service, pointe son arme et tire presque à bout portant sur le jeune homme. Selon *Le Monde*, les policiers chargés de l'enquête ont reçu des consignes afin que l'événement ne soit pas ébruité. En effet, ce n'est que quarante-huit heures après que les faits ont été connus. Le télescopage de l'annonce du décès de ce jeune homme avec celui de Malik Oussekiné ajoute le racisme aux soupçons qui pèsent sur une police déjà discréditée par la mort brutale de deux citoyens depuis mars 1986.

Jacques Chirac n'oublie pas à cet instant qu'il dirige aussi une coalition et le problème politique qu'il rencontre au travers de cette crise se trouve être incarné par "la Bande à Léo", c'est-à-dire par les jeunes *quadras* du Parti républicain qui n'ont pas manqué depuis quelques jours de marquer leur différence, en clamant haut et fort leur volonté de voir le projet de loi retiré. Certains choix des ministres RPR du Gouvernement ont été mal ressentis par les libéraux. L'expulsion de 101 Maliens en *charter* par la volonté de Charles Pasqua n'a pas été appréciée par le secrétaire d'État aux Droits de l'Homme, Claude Malhuret³. Les récentes nominations des présidents de chaînes publiques de télévision et de radio par la Commission nationale de la

¹ Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand. Tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 609.

² *L'Express* du 12 au 18 décembre 1986.

³ *Le Monde* du 12 décembre 1986.

communication et des libertés (CNCL) ont été dénoncées par François Léotard comme un empiétement sur ses prérogatives par "l'État RPR". La crise universitaire offre donc aux libéraux une occasion de rappeler leur spécificité, ce que fait Alain Madelin dans son article au *Matin*, qui constitue aux yeux de Jacques Chirac un coup de canif dans le contrat gouvernemental. L'attitude de la "Bande à Léo" est toutefois mal perçue dans les rangs de l'UDF. Pascal Clément, pourtant membre du PR, réagit :

"C'est un précédent fâcheux, sans équivalent dans la V^e République. [...] Je crains que ce soit une des conséquences de la cohabitation"¹.

Une réaction qui rejoint les thèses de Raymond Barre. Si l'attitude des libéraux met à mal momentanément l'image de cohésion de la majorité, ont-ils toutefois les moyens de nuire plus en avant au Premier ministre ? Les libéraux en tant que composante de l'UDF, sont alors de fait solidaires de celle-ci et force est de reconnaître qu'au sein de l'Union, aucun de ses membres n'a manifesté le désir de rompre avec le RPR comme le déclare Charles Millon au *Grand Jury/RTL/Le Monde* : "Faisant partie de la majorité gouvernementale, je soutiens loyalement le Gouvernement"². Au reste, le parti de Jacques Chirac a les moyens de rappeler que la plate-forme RPR/UDF évoquait la suppression de la loi Savary et que même Raymond Barre, alors en retrait de la dynamique majoritaire, était cosignataire de la proposition de loi n°75, avec deux présidents de groupes, Pierre Messmer et Jean-Claude Gaudin et les anciens ministres Olivier Guichard, Alain Peyrefitte et Jean Foyer³.

Si la tentation de se désolidariser totalement du dossier a effleuré l'esprit de la "Bande à Léo", les barristes ont eu tôt fait d'empêcher cette rupture qui n'aurait profité qu'au président de la République. En retour, les libéraux ne peuvent pas prendre le risque de donner raison aux anti-cohabitationnistes, en risquant une rupture avec le RPR qui ruinerait toute leur stratégie d'alliance. Se maintenir au pouvoir est une nécessité pour eux comme pour Jacques Chirac jusqu'aux élections de 1988. C'est le mot d'ordre qui émane du bureau politique du Parti républicain du mardi 9 décembre 1986⁴.

Le Premier ministre voit les syndicats de salariés se mobiliser à leur tour à l'appel des étudiants. Une collusion active entre ces deux mondes revendicatifs est de mauvais augure pour Jacques Chirac qui a vécu mai et juin 1968 au cœur de la tourmente. Or, la CFDT et FO,

¹ *Le Matin de Paris* du 10 décembre 1986.

² *Grand Jury/RTL/Le Monde* du 7 décembre 1986.

³ *Le Monde* du 9 décembre 1986.

⁴ *Le Monde* du 12 décembre 1986.

préoccupées de sauvegarder leur représentativité¹, alertent Jacques Chirac : s'il ne retire pas le projet, ces deux centrales ne pourront pas empêcher leurs bases de rejoindre les rangs de la CGT le mercredi suivant.

La perspective du conflit des cheminots qui se profile a très largement contribué à sa prise de décision. La réécriture d'un nouveau texte et le dépôt de celui-ci devant l'Assemblée auraient pu être une solution. Mais cela aurait impliqué un passage au Conseil d'État, puis un autre devant le Conseil des ministres, c'est-à-dire une procédure incompatible avec la date de la clôture de la session parlementaire du 20 décembre 1986. De plus, cette disposition aurait dû obtenir l'aval du président de la République qui peut, le cas échéant, s'opposer à l'inscription d'un texte à l'ordre du jour du Conseil des ministres. Une autre solution aurait pu se présenter : soit par le dépôt d'une nouvelle proposition de loi au Parlement, soit par le biais d'une réécriture du texte par voie d'amendement, mais qui aurait supposé que le projet de loi Devaquet serve de base aux amendements, ce qui aurait été politiquement fort délicat². Enfin, une rupture totale entre le pouvoir et la jeunesse ne peut être envisagée dans la perspective d'une élection majeure en mai 1988.

III. LA MOBILISATION DES SYNDICATS APRÈS CELLE DES ÉTUDIANTS

Dans la soirée du dimanche 7 décembre, les étudiants font le constat de la situation : un étudiant est mort et le Quartier latin a été laissé aux mains des pillards pendant plusieurs heures, sous le contrôle passif des forces de police. La manœuvre du Gouvernement est claire : laisser faire, attendre que la crise se politise et que l'opposition s'organise, stigmatiser alors les extrêmes en laissant des manifestants casser des vitrines et piller des magasins, puis actionner le ressort de la peur.

Il leur faut mettre alors tout leur poids dans l'organisation de la manifestation en hommage à Malik Oussekiné et convaincre les organisations syndicales de lancer la grève générale.

La CGT réunit un bureau confédéral dans l'après-midi. Bien que soutenant les différentes initiatives, décréter une grève générale comporte des risques, surtout si le mouvement n'a pas l'ampleur nécessaire. Un second bureau confédéral a lieu à 20h00. Les

¹ *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

² *Le Monde* du 9 décembre 1986

informations qui sont remontées de province confirment que le soutien sera bien effectif. Dans son communiqué, la CGT appelle :

" [...] tous les salariés à un arrêt de travail d'une heure le lundi 8 décembre. Dès la prise de travail, ils se rassembleront pour débattre de la situation et déterminer les modalités de cet arrêt de travail. La CGT appelle tous les salariés à une puissante journée de grève le mercredi 10 décembre et à participer en masse aux manifestations"¹.

Tous les syndicats ne sont pas unanimes. Face aux appels lancés par les étudiants pour une journée de deuil le lundi 8 décembre avec une journée de manifestation, et une grève générale le mercredi 10, c'est l'embarras qui domine dans les centrales syndicales. Comme nous venons de le voir, hormis la CGT et la FEN qui ont promptement répondu aux étudiants, les autres organisations syndicales hésitent entre la nécessaire condamnation de la mort d'un étudiant, et l'amorce d'un mouvement qu'elles ne pourraient contenir longtemps. Les réponses sont donc différentes. La CGT, la CFTC, FO, la FEN et la CFDT décident de participer au cortège du lundi 8 décembre. La CGT et FO appellent à un arrêt de travail à 11h00 ce lundi et à "une suspension de l'activité normale"² pour la FEN. La CFDT opte, pour sa part, pour une minute de silence et des prises de parole à partir de 11h00. Les cadres faisant une analyse catastrophiste de la situation, refusent de s'associer à l'appel à la grève et aux manifestations :

"Un mort et des blessés graves, une nuit de pillage : ça suffit. [...] La CGC considère que l'élargissement du mouvement de protestation des jeunes étudiants à d'autres catégories sociales conduira à une crise politique majeure et au basculement de notre société dans le chaos"³.

Le principe de la grève générale pour le mercredi 10 décembre divise encore plus le monde syndical. FO, la CFTC et la CGC refusent, et la CFDT demeure dans "l'attentisme prudent"⁴, bien que l'Union régionale CFDT/Ile-de-France accepte de se mobiliser ce mercredi⁵. Toutefois avant de donner une réponse définitive, le secrétaire de la centrale cégétiste, Edmond Maire, demande que la manifestation de mercredi se termine avant 16h00 afin d'éviter le cycle provocation-répression, en référence à ce qui a pu se passer en 1968. Il souhaite également que les partis politiques ne participent pas aux cortèges ; une concession peut-être déjà faite au Gouvernement.

¹ *L'Humanité* du 8 décembre 1986.

² *Le Monde* du 9 décembre 1986.

³ *L'Humanité*, *op.cit.*

⁴ *Le Monde* *op.cit.*

⁵ *L'Humanité*, *op.cit.*

Les différentes centrales syndicales n'ont pas répondu à l'appel des étudiants pour les mêmes raisons. La CGT voit dans cette réponse aux étudiants l'opportunité d'élargir son action à ses propres revendications relatives au pouvoir d'achat, aux libertés et à l'emploi. Une attitude antagoniste à celle de la FEN qui, elle, refuse de s'engager sur des thèmes qui ne seraient pas ceux du soutien exclusif aux étudiants. FO quant à elle ne veut pas se laisser entraîner dans "un amalgame politico-syndical qui a pour inconvénient grave de dénaturer le mouvement étudiant", une position partagée par la CFTC et la CGC. Enfin, le mot d'ordre de grève d'une heure le lundi ainsi que celui de grève générale le mercredi 10 est relayé par le SNESup, le SNES et le SNEPS. Pour sa part la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) répond à l'appel de la coordination nationale, appelle à une journée de grève scolaire le 10 décembre et demande à ce que les parents participent à la journée de deuil du lundi 8 décembre. La presse fait état des décisions des porte-parole syndicaux. Cependant, au-delà des mots d'ordre des états-majors des centrales, la base s'exprime également et des messages de sympathie arrivent sur le bureau de David Assouline :

"Et ce qui se passe dans le week-end, c'est qu'on sent un basculement, c'est-à-dire, on sent que dans le monde du travail, et dans la population, chez les adultes, ben, ça devient leur affaire. On reçoit beaucoup, à l'époque c'était les fax et le *Minitel*, et on sent que ça prend dans toute la France. Que la grève générale est là, et indépendamment des consignes des syndicats, qui sont tous venus à la coordination, tous les chefs, les représentations des grandes centrales, FEN, CFDT, CGT, *etc.*"¹.

Des messages de soutien arrivent aussi jusqu'à Isabelle Thomas :

"Et le lundi matin, d'abord tout le week-end, j'ai eu des messages des syndicats. D'abord c'est eux qui font tourner Chirac, Bergeron de FO et CFDT, c'est Attali qui me l'a raconté et... le vieux de FO... Blondel ou Bergeron. Il raconte clairement qu'eux, comme moi tout le week-end, ils recevaient des fax, des coups de téléphone de partout pour dire, des entreprises, des comités d'entreprises : "Lundi on débraye, lundi, on débraye". Et le lundi matin dans mon AG de Villetaneuse, je recevais de partout, des petits mots, des fax, des gens qui venaient pour dire : "Je viens lire une lettre de l'atelier de ... ". Voilà tout le lundi matin, c'était ça. On parlait sur la grève générale ouvrière. On parlait et c'est ce qu'ont dit Bergeron et CFDT qui disent à Chirac : "Si vous stoppez pas, nous on tient plus rien". Et nous, on l'a vu le lundi matin, je l'ai vu tout le week-end, tout le dimanche, parce que là, la mort du gamin c'était trop, c'était impossible de continuer"².

¹ David Assouline, entretien du 14 février 2017.

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

IV. LES ÉTUDIANTS : ENTRE VICTOIRE ET DEUIL

Loin de la crainte d'un essoufflement, en ce matin du 8 décembre, les assemblées générales sont pleines et la grève est totale. En dehors des universités, les débrayages démarrent à 11h00 :

"Sirènes qui se mettent à hurler, minutes de silence, arrêts de travail, assemblées générales d'information, rassemblements devant des lieux symboliques. Les syndicats n'ont guère eu à intervenir. L'indignation est générale. La mort de Malik ne passe pas inaperçue"¹.

Alors que le comité de grève de Jussieu est réuni pour l'organisation des initiatives et des manifestations à venir, l'annonce du retrait du projet de loi se diffuse dans l'amphithéâtre. L'explosion de joie n'est pas immédiate. Un très court instant d'incrédulité la précède. À Orsay, la réaction des étudiants est similaire :

"L'annonce est accueillie par un léger murmure, une interrogation incrédule courant sur les travées. "Nous attendons la confirmation officielle" rétorque une blonde de ce qui est plus une délégation qu'une présidence. Applaudissements approbateurs"².

Les étudiants comme les *leaders* sont méfiants, tant l'information leur paraît improbable. Philippe Darriulat apprend la nouvelle par les journalistes qui veulent l'interroger. Mais il fait le tour de ses contacts avant de réagir :

"Il m'est annoncé par la presse. Au début, ils me demandent, je leur dis : "je suis désolé de ne pas réagir, je suis pas sûr, c'est vous qui me l'apprenez, pour moi le projet n'est pas retiré". Bon, dès qu'on me dit ça, je fais tous mes réseaux, Il l'a retiré. [...] Il faut faire un communiqué : "On a gagné, c'est la victoire et tout !" et je me souviens de leur dire "On peut pas dire ça, la mort d'Oussekinine est trop forte, le choc qui a eu lieu est trop fort !" Il faut qu'on dise qu'on a gagné mais en même temps, et c'est là, je ne sais plus qui a inventé la fameuse formule, qui a fait la une de *Libé* ensuite et que j'avais sorti à toutes les chaînes de télévision aux journaux de 13h00 : "la victoire des étudiants a un goût d'amertume après la mort de Malik Oussekinine"³.

Au-delà de la joie, "l'amertume" demeure effectivement chez les étudiants. Interrogé par un journaliste d'*Antenne 2*, un étudiant visiblement très ému explique :

¹ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 154.

² *L'Humanité* du 9 décembre 1986.

³ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

"Dorénavant, le Gouvernement devra discuter avec nous. Et c'est pour cela que c'est une victoire. Néanmoins, ça a coûté très cher, je pense, trop cher. La vie d'un homme, c'est beaucoup trop pour un projet de loi, pour un peu d'encre et un peu de papier, je pense"¹.

Isabelle Thomas décrit le même sentiment chez les étudiants de Villetaneuse :

"Et donc à la fois, ce qui est intéressant dans ce moment, c'est qu'on est super heureux et super amers. Il y a une double sensation qui est très difficile à vivre. Super amers parce que il y a un type qui est mort pour rien, qui aurait pu vivre. Ils ont été odieux, ils ont fait n'importe quoi, c'est vraiment des salauds et ils s'en sortent à bon compte. Et ça, c'est l'amertume. Et de l'autre côté, il y a une énorme victoire, première victoire depuis très longtemps, dans le mouvement étudiant et peut être une victoire éminemment politique, parce que on a gagné contre le libéralisme, c'est ça la victoire, c'est ça le fond du sujet"².

David Assouline est également prévenu par la presse qui veut recueillir sa réaction. Il alerte les autres membres du bureau de la coordination afin qu'ils se réunissent à 14h00 à Jussieu. Cette réunion n'étant pas prévue à l'avance, seuls onze membres s'y retrouvent. Tandis qu'ils commentent l'annonce de Jacques Chirac, Philippe Campinchi arrive. Redoutant que la situation s'emballe, il prône la modération : faut-il maintenir la mobilisation pour la grève et la manifestation du mercredi 10 ? Ne pourrait-on pas remplacer la manifestation qui reste un événement à haut risque par un immense *sit-in* ? Sylvia Zappi n'est pas d'accord. Les étudiants veulent un acte fort pour dénoncer la répression en général et la mort de Malik Oussekin en particulier. Elle est rejointe sur cette ligne par Christian Rodriguez (UNEF-ID/LCR), Luis Ferrari (UNEF-SE), Christine Tchepiega (UNEF-ID/PS) et par David Assouline (LOR).

Au cours de la réunion, ce dernier rédige le communiqué du bureau de la coordination. Il annonce qu'il prend connaissance de la décision du Premier ministre, sans manquer de dénoncer l'attitude de René Monory le soir du 4 décembre. Prenant acte également de la démission d'Alain Devaquet, le communiqué s'adresse exclusivement à René Monory sans faire fait référence au ministre délégué. Suite aux violences du 4 décembre et à la mort de Malik Oussekin, les étudiants réclament une commission d'enquête indépendante pour que les responsables soient "trouvés et punis." Enfin, et en dépit de la question soulevée par Philippe Campinchi, l'appel à la grève générale est maintenu pour le 10 décembre. Toutefois, David Assouline ne précise rien quant aux modalités de la manifestation du mercredi. Adopté à l'unanimité, le communiqué est lu devant les journalistes à 15h00.

¹ *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 8 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 17 juillet 2017.

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

L'attitude de Philippe Campinchi peut surprendre. Il y a là plusieurs raisons. En tant qu'organisateur des manifestations et responsable du service d'ordre, Philippe Campinchi a été sérieusement mis en cause au lendemain de la manifestation du 4 décembre. Mais il est aussi très proche de Philippe Darriulat et membre fondateur avec ce dernier de *Convergence(s) socialiste(s)*. Représentant de cette tendance au sein de la coordination, il est la voix de Philippe Darriulat, lequel redoute un embrasement de la situation et qui mettrait l'UNEF-ID en difficulté :

"On se retrouve avec Cambadélis et [Benjamin] Stora dans un café et on dit : "Qu'est-ce qu'on fait ? " Tout le monde dit qu'il faut arrêter la grève, parce que si ça continue après le retrait de la réforme, on se retrouve dans un truc où on est mort ! " ¹.

Si le communiqué est bien accueilli dans l'ensemble des comités de grève, l'annonce du retrait par Jacques Chirac a quelque peu fait bouger les lignes syndicales. En effet, comme nous l'avons vu, la CGT, le SNESup, la FCPE maintiennent leur participation à la grève générale, la FEN et la CFDT se voient plus réservées que la veille sur l'opportunité de cette journée du mercredi. À la télévision, Edmond Maire tente de se justifier :

"Nous considérons que l'essentiel étant atteint, la manifestation de mercredi n'a plus d'objet, d'autant plus qu'aujourd'hui dans les entreprises, de façon calme et grave, de très nombreux salariés ont manifesté leur réprobation des violences policières" ².

La perspective d'une nouvelle manifestation d'importance semble donc inquiéter le secrétaire de la CFDT. Mais il n'est pas le seul. André Bergeron fait aussi une déclaration en ce sens :

"Maintenant que la décision est prise, j'espère que nous irons à l'apaisement. Il est des moments où ceux qui détiennent des responsabilités politiques doivent se conduire avec un grand sens des responsabilités. Dans les circonstances actuelles, nous estimons qu'il ne faut pas en rajouter [...] Ce qui était à l'origine de l'agitation des dernières semaines n'existe plus" ³.

L'attitude de ces deux centrales syndicales est très probablement motivée par la crainte de passer sous les fourches caudines du PCF et de la CGT, devenus les *leaders* des soutiens aux étudiants. Les communications d'Edmond Maire et d'André Bergeron n'ont pas été entendues par tous leurs adhérents et il semble que leurs bases rechignent à appliquer à la lettre les consignes de ces deux centrales. En effet, les unions régionales de la CFDT d'Ile-de-France, de

¹ Philippe Darriulat, entretien du 3 mars 2017.

² *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 8 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 19 juillet 2017.

³ *Libération* du 9 décembre 1986.

Basse-Normandie et des Pays de la Loire, les unions départementales des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de Loire-Atlantique, les syndicats Hacuitex (habillement, cuir et textile), EDF-GDF et Finances répondent à l'appel du mercredi. Chez FO, le syndicat national des employés et cadres de la presse, de l'édition et de la publicité ainsi que la région Ile-de-France des PTT seront dans le cortège¹. Enfin, la FEN qui avait donné son accord aux étudiants, décide *in fine* :

"d'appeler tous les personnels disponibles à participer dans le silence et la dignité aux diverses manifestations prévues sur l'ensemble du pays"².

Et pour la manifestation parisienne, la FEN demande à ce que ses adhérents défilent sans banderoles ni pancartes mais avec le seul badge du syndicat et celui "Plus jamais ça".

La réunion du bureau de la coordination se poursuit. Le recul de la CFDT et le danger de provocations au cours de la manifestation confortent Philippe Campinchi dans sa volonté de retirer l'appel à la grève générale et de faire une manifestation silencieuse. Le débat est tendu. David Assouline pense qu'en maintenant l'appel à la grève les centrales syndicales seront contraintes de suivre au risque de se faire désavouer par leurs bases. Sylvia Zappi, sur la même ligne, revendique le respect du mandat de la coordination du 6 décembre, un sentiment que ne partagent pas tous les membres présents. La situation est complexe. Le bureau est incomplet, les 350 délégués de la coordination nationale sont absents. Un large débat ne peut avoir lieu. Selon David Assouline, certains membres du bureau subissent individuellement des pressions de "certains partis politiques et organisations syndicales, décidés à ne plus gêner la cohabitation"³. Sylvia Zappi propose de joindre par téléphone les trois membres du bureau manquants. La proposition est passée au vote : cinq voix contre, quatre pour et deux abstentions. Une autre proposition de vote est faite : la manifestation sera silencieuse ou pas. Cinq membres refusent de participer à ce vote, arguant du fait que le bureau n'est pas au complet et que l'on doit respecter le mandat de la coordination nationale du 6 décembre. Or, celle-ci ne s'était pas prononcée en faveur d'une manifestation silencieuse. Six membres se prononcent pour le caractère silencieux et les cinq autres se plient au principe de l'unité.

Des centaines de jeunes se regroupent spontanément sur la place de la Sorbonne, puis peu à peu, débordent sur le boulevard Saint-Michel. Bien que personne n'ait appelé de façon officielle à cette manifestation, près de 20 000 à 30 000 personnes se dirigent vers l'hôpital Cochin puis vers la Bastille dans un silence total. Les mêmes scènes se déroulent dans la France

¹ *L'Humanité* du 9 décembre 1986.

² *Le Matin de Paris* du 9 décembre 1986.

³ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 129.

entière : 30 000 étudiants et lycéens se rassemblent à Toulouse, 10 000 manifestants défilent à Lille, à Rennes et à Montpellier¹. Ce sont aussi des scènes d'émotion rue Monsieur le Prince où des dizaines de bouquets de fleurs et des messages sont déposés devant l'immeuble où Malik Oussekiné a trouvé la mort. À la fin du cortège, un lycéen rompt le silence en criant : "Devaquet on t'a eu, Monory on t'aura !".

Dans l'après-midi, le président de la République, accompagné du prix Nobel de la Paix, Élie Wiesel et de Jean-Louis Bianco, se rendent à Meudon-la-Forêt, au domicile de la famille Oussekiné. À l'issue de cette visite, le chef de l'État s'exprime sobrement devant la presse :

"Je vous dirais simplement ces quelques mots. J'ai voulu apporter à cette famille en deuil le témoignage de la nation et lui dire personnellement ma peine devant ce grand malheur"².

À sa sortie, Amar Oussekiné, le grand frère de Malik déclare qu'"il avait vu un vrai président de la République". Au-delà de cette visite, François Mitterrand fait parvenir une lettre aux trois étudiants blessés lors de la soirée du 4 décembre, et le directeur de cabinet du chef de l'État, Jean-Claude Colliard se rend au chevet des policiers blessés aux cours des derniers jours.

Le "coup" médiatique et politique de la visite de François Mitterrand à la famille Oussekiné contraint le ministre de l'Intérieur. Il ne se déplace que pour rencontrer les policiers blessés, ce qu'on lui a beaucoup reproché. Toutefois, comme il le note dans ses Mémoires, Charles Pasqua ne pouvait pas politiquement et humainement présenter ses condoléances à la famille Oussekiné : "Je ne peux pas faire cette démarche, quoi que je ressente"³.

¹ *L'Humanité* du 9 décembre 1986.

² *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 8 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 19 juillet 2017.

³ Charles Pasqua, *Ce que je sais... I, Les Atrides 1974-1988*, Paris, Seuil, 2007, p. 201.

CHAPITRE XXIV

LES CONSÉQUENCES DU RETRAIT DU PROJET DEVAQUET

Le discours de Jacques Chirac du 8 décembre 1986 est un "coup" politique important, mais le retrait du projet ne peut suffire. Il faut que le ministre de l'Éducation nationale communique au plus vite en direction du monde étudiant et lycéen avant que se déroule la manifestation du mercredi et que le retrait du texte enrayer la dynamique politique et sociale qui se met en place dans le pays. En effet, les arrêts de travail le 8 décembre ont été particulièrement bien suivis dans les entreprises à Paris mais aussi en province et dans les amphithéâtres, les appels à poursuivre le mouvement sont nombreux.

I. LES FLOTTEMENTS DANS LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE (9 DÉCEMBRE 1986)

René Monory s'exprime au cours d'une conférence de presse dont la mise en scène s'avère cohérente avec les propos tenus. Il apparaît seul sans son ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche¹ évidemment, mais également sans ses deux secrétaires d'État : Nicole Catala et Michèle Alliot-Marie. Il est désormais l'unique maître du dossier. Non seulement il en revendique la maîtrise, mais il se démarque de tout ce qui a pu être fait depuis le printemps, ce qui lui offre l'avantage politique d'en reporter la responsabilité sur le RPR :

"En mars 1986, dix minutes après avoir pris mes fonctions, j'ai annoncé que je n'avais pas l'intention de réformer la loi Savary. Je dis la même chose ce soir"².

Ayant désormais les cartes en main, René Monory annonce un vaste programme de concertation qui couvre tout l'enseignement secondaire et supérieur. Il n'y a pas de nouvelle réforme, le mot est sagement évité, et cette consultation à laquelle sont associés tous les acteurs du monde de l'enseignement est prévue dans le cadre d'un "comité national" dont le travail n'est pas soumis à une échéance. Le statut des universités est donc conservé en l'état et la prochaine rentrée des lycées doit se faire dans les mêmes conditions que la précédente. La loi Savary était-elle tant rejetée puisqu'elle était appliquée dans une majorité d'établissements ?

¹ Le poste de secrétaire d'État à la Recherche sera occupé par Jacques Valade à partir du 20 janvier 1987.

² *Libération* du 9 décembre 1986.

A. JACQUES CHIRAC DÉCRÊTE LA PAUSE

Dans l'après-midi de ce mardi, Jacques Chirac se rend dans les sous-sols de l'Assemblée pour y rencontrer les groupes RPR et UDF. Il explique aux députés présents la nécessité d'opérer une pause. De fait, la session extraordinaire qui devait traiter en janvier du projet de loi de programmation militaire, des prisons privées, de la réforme des hôpitaux et surtout de la réforme relative au code de la nationalité, est supprimée. "On ne va pas remobiliser les gosses", argumente Jean-Claude Gaudin¹. Si la décision apparaît comme une preuve de prudence et de sagesse, elle ne semble pas faire l'unanimité au sein du RPR qui vit cela comme une nouvelle pression de l'UDF. Les commentaires sont sans équivoque : "Que le retrait du projet Devaquet serve de leçon pour les autres réformes, la société française est inquiète", proclame Bernard Stasi (CDS). Son collègue René Couanau (UDF) déclare : "Il faut une pause, il faut arrêter la frénésie réformatrice". Pédagogue, Jacques Barrot (CDS) analyse la situation :

" [La crise] nous aura permis de comprendre qu'il faut gérer la société telle qu'est l'est et non pas à partir de doctrines et de visions idéologiques"².

Il en est de même pour les membres du Parti républicain, bien qu'aucun ministre n'ait été présent à la réunion de groupe³. Ils estiment que l'opportunité de débattre sur un thème particulièrement sensible aux yeux de la jeunesse n'est pas d'actualité. Cette volonté de ne pas envenimer une situation déjà précaire avec un nouveau projet de loi polémique peut surprendre de la part des libéraux et ressemble fort à un repli stratégique. Mais leur attitude les jours passés a été très mal perçue par le Premier ministre. "Je veillerai à ce que cela ne se reproduise plus " aurait décrété Jacques Chirac au cours du déjeuner hebdomadaire des *leaders* de la majorité. Réuni en bureau politique le Parti républicain choisit de faire profil bas, comme le souligne Philippe Vasseur son porte-parole, en mettant en avant :

"la volonté de son parti de ressouder la cohésion majoritaire et de resserrer les rangs, non seulement dans l'UDF mais avec le RPR"⁴.

Le temps qui reste avant les échéances présidentielles leur paraît peut-être trop long et un possible ralliement à Raymond Barre encore précoce.

¹ *Libération* du 10 décembre 1986.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Dans le groupe RPR de l'Assemblée on ne décolère pas et le ressenti à l'égard des libéraux est sans ambiguïté. Ainsi s'exprime un élu RPR devant les journalistes de *Libération* :

"Ces libéraux qui nous ont poussé à réformer la terre entière et qui maintenant font machine arrière"¹.

Pour le Front national, cet abandon, même momentané, est une nouvelle reculade du Gouvernement. Bruno Mégret dénonce l'annulation de la session extraordinaire de janvier :

"[Cela] montre que le Premier ministre ne maîtrise plus le Gouvernement de la France. Sous la pression de la gauche, M. Chirac renonce à faire voter les grands projets pour lesquels 55 % des Français se sont prononcés le 16 mars dernier et abandonne de fait l'indispensable réforme du code de nationalité"².

Cette pause s'avère d'autant plus utile pour le Gouvernement que les députés socialistes s'appêtent à faire un cheval de bataille des projets suspendus, alors qu'ils se sont bien gardés de toute intervention incendiaire depuis le retrait du projet Devaquet. "On ne rebondit pas, on engrange", explique le député du Rhône Gérard Collomb³.

Après avoir décrété la pause, la priorité pour le Premier ministre est de protéger la cohésion de sa majorité. Il est aidé en cela par Pierre Messmer et Jean-Claude Gaudin qui déclarent que "la majorité demeure unie et solidaire, tout simplement parce que nous ne pouvons réussir qu'ensemble"⁴.

B. FRANCOIS MITTERRAND : "JUGE ARBITRE"⁵

Depuis son intervention lors de son voyage à Auxerre, François Mitterrand a conservé un silence prudent. Il saisit l'opportunité de s'exprimer sur la crise que le pays vient de connaître au cours de l'émission "Découvertes" de Jean-Pierre Elkabbach sur *Europe 1*, le mardi 9 à 18h00. Ce faisant, il prend la responsabilité d'intervenir dans le champ des prérogatives du Premier ministre en se posant en "juge arbitre" qui décide de la fin d'une partie. Il apparaît ainsi comme étant le seul *in fine* à être en capacité de pacifier la situation.

¹ *Libération* du 10 décembre 1986.

² *Ibid.*

³ *Le Monde* du 10 décembre 1986.

⁴ *La Lettre de la Nation* du 10 décembre 1986.

⁵ La formule est de François Mitterrand. *Europe 1*, émission *Découvertes*, le mardi 9 décembre 1986.

"J'ai pendant tous ces jours observé avec une grande patience, pour saisir le moment, dans l'intérêt du pays, où il me faudrait dire ce qu'il convenait de faire pour tirer le pays de l'ornière où il se trouvait"¹.

Le premier message qu'il délivre est en direction des étudiants, avec lesquels il s'est toujours senti "bien en phase ", même s'il se défend d'être intervenu en leur faveur :

"Si, bien entendu, ils savaient pouvoir compter sur la compréhension du président de la République. Pourquoi les aurais-je privés de ce qui n'était pas un renfort mais l'affirmation d'une présence".

En évoquant cette "présence", François Mitterrand coupe court ainsi à toute critique d'une éventuelle ingérence dans le mouvement de contestation, et il s'oppose ainsi à l'idée qu'il puisse être le *deus ex machina* de la mobilisation dès les premiers soubresauts. Il rend ensuite hommage à "l'étonnante maturité" des étudiants face à une violence qu'il attribue aux casseurs, "éternels agents du trouble, de la violence, de la brutalité". S'il ne fustige pas les policiers, il remarque toutefois que ceux-ci n'ont pas fait suffisamment bien la distinction entre jeunes étudiants et casseurs le samedi soir où Malik Oussekiné a été tué. Puis, de façon perfide, il s'étonne d'avoir été le seul représentant des pouvoirs publics à avoir rencontré la famille Oussekiné, sachant que le ministre de l'Intérieur ne pouvait ni humainement, ni politiquement, le faire. Il ajoute alors que :

"M. Pasqua remplit son rôle en allant visiter le personnel atteint dans l'exercice de ses fonctions".

Il développe ensuite son analyse de la fin de la crise universitaire qu'il salue mais qui arrive "un peu tard, mais à temps", dans la mesure où il avait déjà fait connaître son point de vue au Premier ministre à Londres lors du Sommet européen :

"Comment n'aurais-je pas rappelé que dans une situation de ce type – encore qu'il n'y a eu en 1984 ni mort ni blessé ni provocation ni casseurs – j'avais jugé sage de retirer un projet de loi qui rencontrait une vaste opposition".

Pourquoi François Mitterrand intervient-il à ce moment ? Dans cette émission, il revient sur son rôle et sur ses compétences. Le président de la République ne peut intervenir, dit-il, dans l'élaboration d'une loi, c'est le travail de relation entre le Gouvernement et le Parlement.

¹ *Libération* du 10 décembre 1986.

Dans ce domaine de politique intérieure, le chef de l'État se limite à faire connaître son jugement et :

"À mettre en garde l'opinion contre ce qu'il penserait être dangereux pour ce que j'ai appelé la cohésion nationale. [...] C'est un arbitre, dans de nombreux domaines. C'est un peu un juge arbitre, c'est-à-dire qu'il lui appartient de temps à autre de siffler quand ce ne serait que la fin de la partie"¹.

L'intervention du chef de l'État n'est pas exempte d'intentions politiques et François Mitterrand ne manque pas d'évoquer bien sûr avec une certaine cruauté son Premier ministre :

"Le premier ministre a beaucoup de qualités. Je souhaiterais que ces qualités fussent appliquées exactement au bon endroit et au bon moment".

II. L'HOMMAGE À MALIK OUSSEKINE : "PLUS JAMAIS ÇA"

Le matin du 9 décembre, le bureau de la coordination nationale se réunit. L'organisation de la manifestation à la mémoire de Malik Oussekine a été l'objet d'après discussions. Le fond du débat porte sur le sens que les étudiants veulent lui donner : se veut-elle être seulement un hommage à Malik Oussekine, ce que revendiquent les membres de l'UNEF-ID présents au bureau, ou doit-elle marquer son hostilité au Gouvernement comme semblent souhaiter la LCR ou les communistes ? Dernière tentative d'une volonté d'autonomie du mouvement par rapport au syndicat ?

Comme le bureau de la coordination l'a annoncé dans son communiqué, la manifestation en hommage à Malik Oussekine doit partir ce mercredi 10 décembre à 14h00 de la place Denfert-Rochereau, à quelques pas de l'hôpital Cochin, pour se disperser place de la Nation. Un immense bandeau noir barre le boulevard Arago. Il est tenu par les familles des blessés du 4 décembre et par les membres de la coordination nationale. Un peu plus loin, les parents et les amis du jeune Abdel Benyahia, victime lui aussi de violences policières, suivent silencieusement le défilé. Ils sont entre 126 000 et 600 000² à suivre le carré de tête avec comme seul signe de reconnaissance un brassard noir ou un badge sur lequel est inscrit "Plus jamais ça". Bien que le plus gros cortège soit à Paris, la province s'est aussi mobilisée : 35 000 à Toulouse, 20 000 à Grenoble³, 10 000 à Clermont-Ferrand, Nantes et Marseille, *etc.*

¹ *Le Monde* du 10 décembre 1986.

² Entre 126 000, selon les sources policières, et 600 000 selon les organisateurs, *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00 le 10 décembre 1986. *ina.fr*, consulté le 19 juillet 2017.

³ *Le Monde* du 12 décembre 1986.

Derrière la tête du cortège, une jeune fille est juchée sur une camionnette elle est tout de noir vêtue le visage recouvert d'un masque blanc¹ et porte un panneau autour du cou sur lequel on peut lire "Silence, on tue". D'autres manifestants ont décidé de se coller un morceau d'adhésif sur la bouche.



Manifestation du 10 décembre 1986².

Beaucoup ont agrafé sur leur veste une cible de tir forain. Des étudiants étrangers défilent également aux côtés des jeunes Français : des Espagnols, des Allemands, des Néerlandais et des Italiens. Le Syndicat étudiant de Manchester a envoyé une délégation de 12 personnes³. En Suisse, 500 étudiants ont défilé dans les rues de Genève⁴. Défilés à Hambourg, à Munich, mais aussi à Rome et à Athènes⁵. En amont du cortège, des étudiants des Arts déco peignent à même le sol des silhouettes à l'instar de celles dessinées sur les scènes de crime par la police.

Les consignes du bureau sont respectées : pas de banderoles syndicales ou politiques. On reconnaît dans le cortège des personnalités du monde syndical (Henri Krasucki, Edmond Maire, Jacques Pommatau) et du monde politique (Georgina Dufoix, Georges Marchais, Jean-Pierre Chevènement). La présence des syndicats est très importante. La CGT qui s'était engagée à soutenir l'initiative des étudiants a répondu massivement à leur appel. Les journaux parlent de

¹ *Libération* du 11 décembre 1986.

² *Antenne 2*, journal télévisé de 20h00, le 10 décembre 1986, consulté le 19 juillet 2017.

³ *Actuel*, numéro spécial, n° 87, p. 112.

⁴ *Libération*, *op.cit.*

⁵ *Le Monde* du 12 décembre 1986.

15 000 militants présents, un chiffre conséquent pour un thème de mobilisation qui n'est pas spécifiquement lié à une problématique de salariés. Alors que la direction de la centrale cédétiste était peu encline à manifester, craignant entre autres des débordements, on ne dénombre pas moins de 4 000 militants dans le cortège, ce qui étonne Patrice Lorson, secrétaire général des Yvelines :

"On a rarement eu un aussi gros cortège [...] Autant que pour la Pologne en 1981"¹.

La présence même d'Edmond Maire parmi les manifestants suscite quelques moqueries², et laisse un sentiment de malaise chez ses militants quelques peu déboussolés. Bien que le mot d'ordre de cette manifestation soit le silence, les étudiants de Jussieu et de Tolbiac ne résistent pas au désir de crier leur colère, principalement en direction du ministre de l'Intérieur.

Le second mot d'ordre est impératif : ce défilé doit absolument se dérouler dans le calme. Philippe Campinchi est encore à la manœuvre. La veille il a réuni à Jussieu son SO et les membres des autres organisations syndicales et politiques. Sa principale préoccupation est d'empêcher les provocateurs, d'où qu'ils viennent, d'intervenir dans le cortège. Afin de mieux les repérer, il est décidé que le SO ne sera pas casqué pour être plus discret. Le SO étudiant est constitué de 300 membres, aidés par 150 cégétistes, 50 cédétistes de l'Union régionale, 150 militants de la LCR et 70 socialistes³. Ayant été témoins des brutalités policières du jeudi 4 décembre, et effrayés par le décès de Malik Oussekin, le magistrat et historien Yves Lemoine, l'avocat Jean-Pierre Mignard et le médecin Jacques Lebas rallient rapidement à leur projet l'avocat Francis Teigen, le conseiller référendaire à la Cour des comptes François Hollande ainsi que Bernard Kouchner, fondateur de Médecins sans frontières, dans le but de constituer un groupe de surveillance des manifestations afin d'anticiper ou d'empêcher les dérives policières. Ils sont près de 150 à les rejoindre et sont reconnaissables le long du cortège à leur casque blanc. La manifestation se déroule sans le moindre incident, ce que relève David Assouline lors de son discours à la Nation.

"Nous avons marqué un nouveau point et eux continuent à faire des choses pas belles. Il n'y aura demain dans les journaux aucune photo de magasins pillés"⁴.

¹ *Libération* du 11 décembre 1986.

² Il avait demandé à ce que la manifestation se termine avant 16h00 pour éviter tous nouveaux débordements.

³ *Libération*, numéro spécial, "La nouvelle vague".

⁴ *Le Monde* du 12 décembre 1986.

Cette manifestation s'achève sur plusieurs prises de parole. Une jeune fille lit un message des parents de Malik Oussekiné invitant les manifestants à se rendre aux obsèques de leur fils. Le père de Jérôme Duval, défiguré lors de la soirée du 4 décembre appelle les familles des victimes à témoigner et à se joindre au comité d'assistance aux victimes des violences policières. Enfin, c'est au tour du frère d'Abdel Benyahia de crier sa colère : "Malik est mort, Abdel aussi. Pour tous les deux, cette affaire ne fait qu'un"¹. En queue de cortège, alors que celui-ci arrive à la Nation, quelques petits groupes décident qu'il ne faut pas s'arrêter là. Canalisée par le SO et les casques blancs, seule une petite centaine de manifestants se dirige vers l'Hôtel de Ville en scandant : "Chirac devine qui vient dîner ! "

Au-delà de l'hommage à Malik Oussekiné, cette manifestation sans drapeau ni banderole, où se mélangent étudiants, syndicalistes, parents, militants politiques, lycéens, immigrés et enseignants, est aussi l'occasion pour "le peuple de gauche" de se remobiliser, cela il faut le noter, sans que le mouvement ait été réellement soutenu de façon active par les appareils des partis parlementaires. Ce peuple de gauche manifeste pour dénoncer les violences policières. Il manifeste également contre le Gouvernement qui est resté trop longtemps sourd aux revendications des étudiants. Mais il manifeste surtout pour saluer le coup d'arrêt à la politique libérale qui présidait à la mise en place de plusieurs réformes à venir. Jacques Chirac a non seulement fragilisé sa majorité mais il est désormais condamné à l'immobilité. Le peuple de gauche le lui rappelle tout au long du cortège par le slogan : "Nous n'oublierons jamais, Chirac, on s'en souviendra en 88 !"

III. CHARLES PASQUA RÉPOND AUX QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, la tension est à son comble ce mercredi après-midi. Le président Jacques Chaban-Delmas prévient que "personne ne passera les bornes". La séance commence par une intervention très offensive de Lionel Jospin. Il fait le bilan de cette dernière quinzaine et de l'évolution du Gouvernement face à la situation de crise :

"Elle s'est ouverte avec un Gouvernement sûr de soi, catégorique, imbu de ses références idéologiques, sourd à l'opinion des autres et que sa majorité encourageait par ses amendements. Elle se clôt sur un Gouvernement qui prône la sagesse et même l'humilité, qui ne sait plus où il en est de ses projets de société et dont la majorité est entrée dans une lutte de positionnement"².

¹ *Libération*, numéro spécial "La nouvelle vague".

² *JORF*, Assemblée nationale, séance du mercredi 10 décembre 1986, p. 7 449.

Mais son analyse se fait plus précise encore quant au rapport des différentes composantes de la majorité dans la gestion de cette crise :

"Dimanche, il fallait paraît-il défendre la République contre les loubards. Aujourd'hui mercredi, le Gouvernement ne parvient même pas à défendre son ordre du jour. On aime mieux cela ! Ce qui surprend pourtant, c'est que pendant que le RPR se tait, ce que l'on comprend, l'UDF parle beaucoup et fait l'assaut d'amabilités à l'égard du mouvement étudiant. M. Madelin doit oublier ses articles sur le libéralisme à l'université, M. Monory doit oublier qu'il a refusé toute concession le jeudi 4 décembre et M. Barre que le 11 avril 1986, il cosignait une proposition de loi RPR-UDF relative aux universités plus dure que le projet Devaquet".

Puis Lionel Jospin pose une question relative aux instructions qu'auraient reçues les policiers lors des manifestations et aux sanctions que le ministre de l'Intérieur entend prendre à l'encontre des policiers violents.

Charles Pasqua fait une réponse très administrative au président de groupe socialiste : une enquête est en cours et dès qu'il sera en possession des résultats des investigations, il les communiquera "au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et à l'opinion". Profitant de ce qu'il a la parole, le ministre de l'Intérieur annonce l'interpellation, le matin même, de deux individus membres de SOS Racisme qui collaient des affiches boulevard Arago :

"Ils utilisaient une camionnette dans laquelle il a été trouvé des billes de verre, une matraque télescopique, cinq manches de pioches neufs, une visière de casque de CRS et l'on a trouvé dans la poche de l'un des manifestants, un couteau à cran d'arrêt".

Il s'agit de Pascal Troadec et d'Akim Addad, tous deux militants de SOS Racisme qui "balisaient" le parcours de la manifestation de l'après-midi avec des affiches exigeant le retrait du projet de code de nationalité :

"Et notre problème, c'est que dans la voiture, dans laquelle ils avaient des affiches et du matériel de collage, il y en a un qui a laissé suspendu au support du rétroviseur, une visière de casque de CRS. Donc, il dira qu'il l'a ramassée par terre, Mais évidemment, les policiers disent : On a la preuve que ce sont des casseurs" parce qu'ils ont un élément d'un casque de CRS, donc ça veut dire que dans les manif précédentes, ils ont participé à de la casse. Et Pasqua en parle à l'Assemblée"¹.

En réalité, ces deux militants ne faisaient réellement que coller des affiches. Le matériel trouvé dans la camionnette est le matériel défensif de l'association anti-raciste, nécessaire pour se

¹ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

protéger dans le climat violent du moment, explique Harlem Désir. Quant à la visière, elle a été ramassée par terre lors d'une manifestation et accrochée au rétroviseur comme une sorte de souvenir !

Dans la manifestation, Harlem Désir est informé de l'annonce de Charles Pasqua. Accompagné de Bernard Kouchner, il cherche un téléphone afin de joindre le ministère de l'Intérieur. Le président de Médecins sans frontières menace très en colère :

"Écoutez, je suis avec Harlem Désir, il a fait des déclarations fermes mais qui reste pondérées, mais très franchement, là on vient de sortir de la manifestation, si vous maintenez ces militants de SOS Racisme en prison, en plus du fait que la question du projet de loi n'est toujours pas réglée ou si vous les maintenez alors qu'on règle le problème du projet de loi, alors ça ne sert à rien et on en finit plus. Ça va dégénérer"¹.

Remis en liberté par le parquet de Paris le soir même, ils sont convoqués la semaine suivante pour établir un procès-verbal d'infraction pour transport d'arme par destination.²

À l'Assemblée nationale, les questions au Gouvernement continuent. Pierre Mauroy prend la parole et interpelle le ministre de l'Intérieur sur la mort de Malik Oussekiné. Pierre Mauroy réclame des réponses moins formelles que celle que Charles Pasqua vient de donner, puis il évoque les valeurs fondamentales qui président au fonctionnement de l'école républicaine. Enfin, rappelant le rôle et la déontologie de la police, il questionne le ministre :

"Or, vendredi soir, on a vu la police frapper. Un homme est mort. Samedi soir, on a vu des policiers, manifestation sans ordre, laisser faire les casseurs pendant plusieurs heures. Pourquoi monsieur le ministre de l'Intérieur ? [...] Plus généralement, plutôt que ce rapport de police que vous nous avez présenté tout à l'heure, à cette jeunesse de France qui défile, à ceux que ne défilent pas mais qui sont en accord avec ceux qui défilent qui vous lancent : Plus jamais ça ! Qu'avez-vous à dire monsieur le ministre ?"³.

Sous les applaudissements du groupe socialiste et les réactions des groupes RPR et UDF, Charles Pasqua répond calmement en utilisant une formule cruelle pour les socialistes et qui avait fait mouche en son temps :

"Ce que j'ai à dire, c'est que votre discours fait vraiment récupération politicienne. Il est vrai que la mort de ce jeune étudiant nous a tous touchés. Vous n'avez ni le monopole du cœur, ni celui de la générosité, ni celui de l'intelligence"⁴.

¹ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

² *Libération* du 11 décembre 1986.

³ *JORF*, Assemblée nationale, séance du mercredi 10 décembre 1986, p. 7 452.

⁴ *Ibid.*

Puis le ministre de l'Intérieur va longuement détailler le travail des forces de l'ordre depuis le 4 décembre, sans jamais bien sûr évoquer la mort de Malik Oussekinge, pas plus que la responsabilité des voltigeurs motorisés. Laissant les députés socialistes sans réelle réponse et alors qu'ils s'apprêtent à revenir à la charge, le président de séance, ayant prévenu ses collègues de sa détermination, s'écrie :

"Trente-trois des trente-cinq minutes imparties au groupe socialiste s'étant écoulées, je ne peux pas appeler la question suivante"¹.

En effet Jacques Chaban-Delmas jugeant qu'il ne restait que deux minutes de temps de parole au groupe socialiste, et que ce temps était insuffisant pour poser une question, il refuse de donner la parole à Laurent Fabius². Furieux, les socialistes quittent l'hémicycle. Réunis salle Colbert, ils tiennent à poser leurs questions et Laurent Fabius "interpelle" le ministre de l'Intérieur en lui demandant s'il est "admissible de frapper un homme à terre" ou de laisser des provocateurs, pourtant identifiables, se conduire en casseurs ?³.

IV. LA COORDINATION NATIONALE S'AUTO-DISSOUT (11 DÉCEMBRE 1986)

L'ultime assemblée générale de la coordination nationale doit se tenir le jeudi 11 décembre à 15h00 à Jussieu. Alors que les premiers délégués arrivent sur le campus, l'annonce d'une alerte à la bombe oblige les organisateurs à retarder d'une heure le début des travaux.

Le bureau constitué des quatorze membres élus le 2 décembre siège à la chair de l'amphithéâtre 34B. Après une courte introduction de Sylvia Zappi, la parole est donnée aux délégations étrangères venues de toute l'Europe⁴.

La préoccupation principale des délégués est bien sûr l'avenir de la dynamique que cette coordination a lancé depuis le 22 novembre. Faut-il maintenir la coordination qui s'est construite autour de la lutte contre le projet de loi Devaquet alors que précisément ce projet de loi n'existe plus ? La conserver serait entretenir une structure sans contrôle de la majorité des étudiants, informelle et sans véritable fondement. Pour autant, cette coordination a su contre

¹ *JORF*, Assemblée nationale, séance du mercredi 10 décembre 1986, p. 7 453.

² En effet, le règlement veut que le temps utilisé par un ministre pour répondre à une question est décompté du temps de parole du groupe qui l'interroge.

³ *Le Monde* du 12 décembre 1986.

⁴ Sont représentés des étudiants anglais, belges, néerlandais, autrichiens, suisses, grecs, italiens et espagnols. David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 131.

vents et marées maintenir le cap. Elle a su affronter le Gouvernement, contenir le sentiment de vengeance de bien des étudiants au lendemain de la manifestation du 4 décembre et surtout, après la mort de Malik Oussekiné, dynamiser les troupes menacées par la peur, le découragement et les dangers de dissension dans ses propres rangs. Enfin, la coordination est parvenue à faire céder le pouvoir non seulement sur le projet de loi mais aussi, d'une façon plus large, sur sa politique libérale engagée depuis le 16 mars par la coalition RPR/UDF. Pour beaucoup d'étudiants et pour toutes ces raisons, la coordination doit survivre au mouvement. Deux grandes tendances se dessinent alors. Celle des JCR, de Lutte ouvrière, de l'OCI et dans une moindre mesure du PCF qui préserveraient volontiers cette coordination afin de garantir une certaine autonomie du mouvement par rapport au Parti socialiste et à l'UNEF-ID tout en élargissant considérablement leur audience auprès des étudiants. À l'opposé, celle de la majorité l'UNEF-ID, proche du Parti socialiste, qui n'envisage pas que cette structure, qui pourtant a été validée lors des États généraux par Philippe Darriulat, perdure de façon parallèle et concurrente¹ face au syndicat étudiant. Pour Pierre-François Grond, la situation est moins clivée :

"Ok, on dissout la coordination justement on fait la démonstration que c'est pas une opération, une structure gauchiste, et surtout par rapport à l'UNEF, on fait la démonstration pédagogique que pour nous l'auto-organisation, c'est quand il y a un mouvement, c'est pas contre les organisations syndicales. Le mouvement est terminé, retour aux organisations syndicales"².

Et pour David Assouline, si la majorité du syndicat refuse de conserver la coordination nationale au-delà du mouvement de grève, elle n'est pas pour autant hostile au maintien d'une mobilisation unitaire et vigilante afin de lancer un appel à la tenue de nouveaux états généraux³ :

"Il reste des franges politisées plus larges qu'avant, mais quand même les appareils reprennent le dessus et leurs manœuvres et tout ça, pour essayer de récupérer et casser, combattre l'autre tendance. Mais justement je m'étais dit la seule chose positive qui peut sortir de ça, c'est la réunification, mais qui ne soit pas une réunification d'appareils. Que les forces vives du mouvement qui n'étaient pas syndiquées, créent une organisation qui fusionne en même temps les deux autres, pas à côté, ça en aurait fait une troisième, et on partait avec un mouvement organisé étudiant en prise avec ce qui c'était passé, nouvelle génération"⁴.

¹ *Le Monde* du 13 décembre 1986.

² Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

³ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 132.

⁴ David Assouline, entretien du 14 février 2017.

Les délégués de Nanterre, Jussieu, Censier, Caen et Villetaneuse proposent une motion en cohérence avec ce principe. Les militants communistes déposent de multiples amendements et tentent par-là d'empêcher la dissolution de la coordination. Un amendement est voté, qui précise que dans l'attente de la mise en place des futurs États généraux, aucune concertation ne peut être entamée entre le Gouvernement et le mouvement étudiant. Des étudiants de Caen font une intervention "visionnaire", celle d'une réunification des deux UNEF et des auto-organisés :

"On a fait un appel pour des États généraux et pour la réunification de l'UNEF. C'est nous qui faisons passer ça, par Cabieu, toujours. En fait il y a un deal, donc on fait passer ça, Darrilat et l'UNEF-ID avalent la réunification dont ils ne veulent pas et qu'ils saborderont huit mois plus tard, et l'UNEF-SE accepte aussi ça, du bout des lèvres, nous on le fait passer dans une coordination qui s'est politisée et qui comprend que ça déstabilise les deux appareils syndicaux, donc qui nous suit. On aurait fait ça trois semaines avant, on nous aurait dit : "la réunification de l'UNEF, on s'en fout", mais on le fait aussi dans le cadre des États généraux, on va reprendre un processus un peu auto-organisé, avec les deux UNEF pour aboutir à la réunification"¹.

À 1 heure du matin, la motion générale est adoptée². Dans l'amphithéâtre 34B, les délégués saluent la fin du mouvement et l'auto-dissolution de la coordination nationale par le slogan qui les accompagne depuis les États généraux du 22 novembre : "UNITÉ, UNITÉ !"

¹ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

² Voir annexe n° 24.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Deux décennies après Mai 1968, le mouvement contre le projet de loi "Devaquet" s'inscrit dans la lignée des mouvements de contestation d'un projet de loi ou de réforme à l'instar du mouvement contre la loi Debré en 1973, contre la réforme d'Alice Saunier-Seïté en 1976 ou de la loi Savary en 1984. Si le répertoire d'actions collectives est similaire à tous ces mouvements (tracts, assemblées générales, grève des cours, occupations des bâtiments, manifestations), celui qui mobilise les lycéens et les étudiants à l'automne 1986, bien qu'utilisant les mêmes modalités de mobilisation, s'avère spécifique.

En effet, il existe une constante dans le déroulement de tous les mouvements de contestation étudiants : le rôle de l'UNEF comme moteur de la mobilisation. Le *leadership* de tous les mouvements depuis 1968 se fait effectivement à l'initiative de l'organisation syndicale étudiante. L'UNEF est constituée de différentes tendances possédant des colorations politiques différentes. Ces tendances, par l'espace politique qu'elles occupent, sont soit majoritaires, soit minoritaires. Toutefois, c'est au nom du syndicat et du syndicat seulement que les mobilisations s'organisent. Cependant, l'affaiblissement de l'audience des organisations syndicales auprès de la population universitaire favorise l'émergence de nouvelles modalités, pour mobiliser plus amplement et au-delà des zones d'influence du syndicat : les coordinations.

En 1976, lorsqu'Alice Saunier-Seïté présente son projet de réforme, la réplique étudiante s'exprime par le biais des syndicats présents sur les campus, mais aussi par la voix d'organisations politiques ayant des représentants au sein des syndicats. Mal organisée, et surtout incapable de maîtriser les luttes de territoire des différentes organisations politiques, la coordination nationale n'a pas su créer une dynamique suffisamment forte pour rester maîtresse du mouvement. Deux syndicats, l'UNEF-Renouveau et le SNESup, négocient une sortie de crise avec la secrétaire d'État sans l'aval de la coordination.

En 1986, une question se pose : à lui seul un syndicat peut-il lever en masse les étudiants contre un projet de loi ? Depuis de nombreuses années, le taux de syndicalisation décroît et l'UNEF-ID ainsi que l'UNEF-SE sont de moins en moins représentatives de l'ensemble des étudiants. Le recours à la constitution d'une coordination est toutefois inscrit dans le règlement de l'UNEF-ID, le syndicat majoritaire. C'est ce choix que fait le bureau national le 22 novembre 1986, sous la pression d'une tendance minoritaire (LEAS) et d'une fraction de la majorité (Questions socialistes ou groupe Isabelle Thomas) en s'effaçant derrière la coordination nationale dont la première réunion se tient le 27 novembre 1986 à Panthéon-Sorbonne.

Contrairement au mouvement de 1976, la coordination est présente jusqu'à la fin de la mobilisation et s'auto-dissout après le retrait du projet de loi. Cela étant, l'originalité de ce mouvement ne réside pas seulement dans le fait d'échapper à la forme routinière d'une mobilisation syndicale. Plusieurs autres éléments le différencient d'un mouvement traditionnel : son autonomie et sa relation à la politique, son aptitude à la communication, son attitude à l'égard des syndicats, sur le rôle des femmes et son rapport à la violence.

LES SPÉCIFICITÉS DU MOUVEMENT DE 1986

Pour comprendre la nature de ce mouvement, il est très important de dissocier le mouvement de contestation du syndicat, car si ce dernier est bien à l'origine du mouvement, le premier acquiert très vite sa propre autonomie.



Dessin de Wolinski.
Le Nouvel Observateur du 12-18 décembre 1986

Très rapidement, on pressent que la grande majorité des étudiants¹ ont la volonté d'échapper à la rigueur militante des (ex) trotskistes lambertistes ou de la LCR. On y retrouve le désir pour ces lycéens ou étudiants de ne pas marcher dans les pas de leurs parents, fussent-ils d'anciens étudiants syndicalistes révolutionnaires de Mai 1968 et des années qui suivent. "La France prend un coup de jeune" explique *Actuel* :

"Le fantasme de 68. 86 a en même temps exorcisé le souvenir de la joie de 68 – l'explosion de la parole, l'esprit critique, présent partout en 86 – et ses démons : la défaite, l'impossible révolution. Décidément 86, c'est mieux que 68²."

Refuser l'assignation à l'héritage de Mai 1968, pour reprendre la formule de Ludivine Bantigny³, c'est aussi éviter la stigmatisation du mouvement par la comparaison avec la "farce"⁴ de Mai 1968. Mais c'est aussi s'autonomiser par rapport à d'autres formes politiques. Les étudiants qui descendent dans la rue n'ont pas eu d'autres expériences que celle de la gauche au pouvoir ainsi que son virage de 1982. L'"apolitisme" devient donc le mot d'ordre de ce mouvement. Perçu par la presse comme étant un rejet de la politique, alors qu'il se limite au refus de toute forme de récupération partisane ("Nous, on se manipule tous seuls", dit une banderole), il est revendiqué parfois avec véhémence : des syndicalistes de l'enseignement et leur banderole sont chassés *manu militari* des manifestations du 27 novembre et du 4 décembre. La presse s'est faite l'écho de cet "apolitisme" avec autant d'énergie qu'elle a commenté la "politisation" du mouvement après le 4 décembre et la mort de Malik Oussebine. Mais l'interprétation de ces deux attitudes s'avère trop simpliste. Si le mouvement se veut autonome par rapport aux manœuvres partisans il acquiert toutefois et très rapidement un véritable sens de la politique. Cet apprentissage politique présente un réel danger pour les droites et le Gouvernement mais il l'est tout autant pour le Parti socialiste, c'est l'analyse de Didier Leschi :

"On est apolitique" est un moyen de mettre à distance la gauche institutionnelle aussi. [...] Après, à la fin du mouvement, on sent qu'il y a en réalité, il y a une politisation accélérée, et tout l'enjeu pour l'UNEF-ID et le Parti socialiste cela va être de casser cette politisation"⁵.

¹ Nous faisons ici référence aux étudiants investis dans le mouvement sans l'être syndicalement, ni politiquement.

² *Actuel* numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

³ Ludivine Bantigny, *Assignés à hériter. Quelques mouvements étudiants en miroir (1986-2006)* cité dans Arnaud Baubérot, Ludivine Bantigny (dir), *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne-France-Italie XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, PUF, 2011, p. 287-300.

⁴ Karl Marx, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Editions sociales, 1852, p. 15.

⁵ Didier Leschi, entretien du 25 février 2019.

UN SENS AIGU DE LA COMMUNICATION

Contrairement à leurs aînés qui n'accordent aucun crédit à la presse et encore moins à la télévision d'État (il n'y a que deux chaînes en 1968 et elles sont sous le contrôle du ministre de l'Information), les étudiants de 1986 doivent absolument affirmer leur autonomie en transformant leurs modes de communication. Aux habituels communiqués des syndicats envoyés aux rédactions des quotidiens, les étudiants ont vite compris l'intérêt d'ajouter de la communication audio-visuelle, et de s'en approprier les codes. Ils comprennent vite le sens du mot "communication".

Depuis mai 1981, c'est l'explosion des radios "libres". En 1986, au-delà des trois chaînes publiques de télévisions, *TFI*, *Antenne 2* et *FR3*, le paysage audio-visuel français s'élargit considérablement avec *Canal+*¹, première chaîne cryptée possédant une personnalité très "branchée", la *Cinq*, chaîne généraliste², *TV6*³, chaîne essentiellement musicale destinée à un public adolescent. Il existe alors un panel d'outils de communication conséquent que les étudiants vont s'approprier. Chaque université en lutte possède sa commission média. Au démarrage, la presse ne s'intéresse pas particulièrement au mouvement. C'est donc aux étudiants d'attirer les journalistes sur les campus. Mais là des difficultés se dressent entre les étudiants et les organes de presse ; se déplacer à la Sorbonne pour *Le Monde* ou *Le Matin de Paris* est plus aisé que d'aller à Villetaneuse, ou "pire", en province.

À Paris, où le nombre d'universités est important, et voulant éviter une dispersion des informations, les étudiants créent le 28 novembre 1986, une "Commission parisienne de presse inter-facs". Chaque jour, des conférences de presse sont organisées. En retour les médias ne restent pas inactifs. *Libération* met à la disposition de la coordination nationale son système télématique⁴ dès le 2 décembre 1986⁵. Chaque comité de grève reçoit les codes secrets nécessaires à la connexion au système. Le lendemain, le service "coordination nationale des étudiants" est accessible en tapant le "3615 code *LIBE*" puis en composant le mot "FAC". Ainsi chaque étudiant français peut soit informer de la situation de son établissement, soit obtenir des informations concernant la mobilisation ou une manifestation en consultant son *Minitel*.

On peut ainsi suivre la manifestation du 4 décembre et lire, dès 20h00, la déclaration de David Assouline à la sortie du ministère. Les débats des coordinations des 6 et 7 décembre sont

¹ *Canal+* émet en novembre 1984.

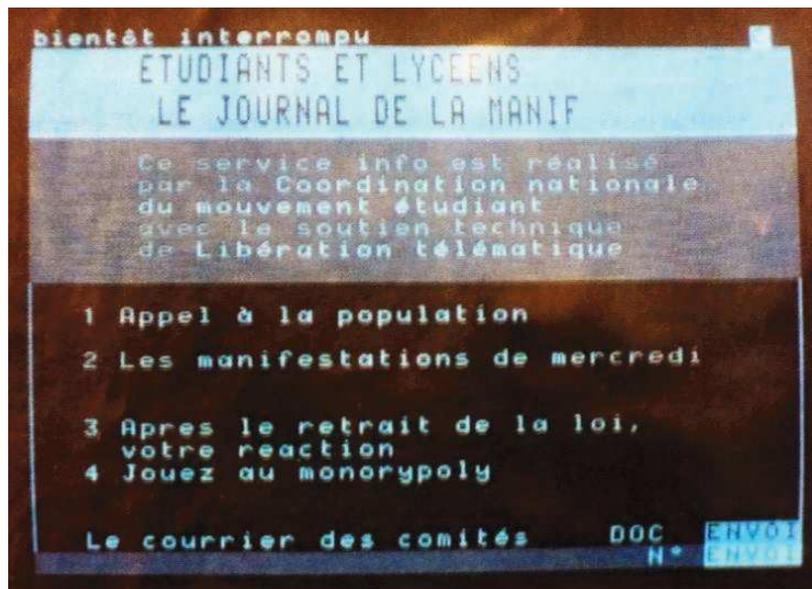
² La *Cinq* voit le jour en février 1986.

³ *TV6* est créée en mars 1986.

⁴ *Libération* est le premier quotidien à utiliser ce nouveau mode de communication.

⁵ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 208.

retransmis en direct. Le 10 décembre, des informations sont diffusées heure par heure sur le déroulement de la grande manifestation en hommage à Malik Oussekinge. À chaque instant de la journée, les étudiants peuvent avoir accès à toutes les informations relatives au mouvement. Le service *Minitel* ferme le vendredi 12 décembre. Entre le 3 décembre et le 12 décembre, c'est presque trois mille messages qui sont enregistrés sur le site de la coordination. La consultation des pages équivaut à près de mille six cent heures.



Page du service télématique de *Libération* pour la coordination nationale du 9 décembre 1986¹.

Prélude à ce que sont les réseaux sociaux et de leurs poids dans la circulation de l'information en temps réel au cœur d'un conflit social (les Gilets jaunes en sont un exemple), le mouvement de novembre et décembre 1986 est le premier mouvement social technologique interactif.

Les cortèges sont très gais et très colorés. Le mouvement ayant désormais la maîtrise de la communication, toutes ses "actions", sortes de *happening*, telles que le plongeon dans la Seine ou le détournement de panneaux publicitaires dans les rues ou dans le métro, sont faites en direction des médias. Voulant se démarquer de l'aspect traditionnel des cortèges politiques ou syndicaux, les étudiants utilisent des thématiques originales et inscrites dans leur quotidien. Le choix des slogans figurant sur les banderoles est très souvent issus de publicités détournées : "Un vaquet ça va, Devaquet, bonjour les dégâts" est une parodie d'un message sur le danger de l'alcoolisme diffusé à la télévision², ou encore "450 F, il faudrait être fou pour dépenser plus !" est un slogan publicitaire pour la marque de chaussures *Eram*.

¹ *Actuel* numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

² "Un verre, ça va, deux verres, bonjour les dégâts."

L'AUTONOMIE FACE AU SYNDICAT

Le mouvement échappe-t-il totalement de la tutelle de l'UNEF-ID ? Dès les États généraux du 22 novembre, le mouvement semble acquérir une totale autonomie par rapport aux organisations syndicales étudiantes et en particulier par rapport à l'UNEF-ID. Cette autonomie est-elle réelle dès que Philippe Darriulat l'annonce devant les délégués de la France entière ? En réalité, le syndicat n'a pas totalement disparu, son rôle est simplement plus diffus qu'auparavant : il influence plus qu'il ne dirige¹.

Dans leur grande majorité les comités de grève dans les universités ont respecté la parité syndiqués/non-syndiqués. Toutefois, le militant syndical qui avance "masqué" ne peut pas empêcher son *habitus* de s'exprimer. Sa capacité militante à comprendre des situations politiques parfois complexes, son aisance à prendre la parole et à convaincre une assemblée, font que, même dans une position minoritaire au sein d'un comité de grève, il emporte souvent l'adhésion des non-syndiqués lors d'une décision à prendre ou lors d'un vote. Ainsi les militants de l'UNEF-ID, et quelles que soient leurs tendances, sont très présents et actifs dans ces comités :

"L'UNEF-ID est "présente" en permanence dans le fonctionnement des coordinations. Pour autant, on ne saurait dire qu'elle "la" dirige par l'intermédiaire de ses militants ; elle exerce bien plutôt une influence marquée sur une assemblée où se côtoient "inorganisés", membres de l'UNEF-SE, de l'UNEF-ID ou de groupes politiques non-syndiqués. Dans plusieurs domaines, elle a contribué à l'institutionnalisation de la coordination"².

Si les propos de Didier Leschi sont pertinents, il faut se souvenir que les consignes de Philippe Darriulat sont plus précises : si le syndicat n'apparaît plus en tant que tel, ses militants doivent se faire élire partout. Mais en l'absence d'une coordination décisionnaire, ce sont en l'occurrence les représentants des différentes tendances de l'UNEF-ID qui ont mené les délégations au Palais-Bourbon³ dans l'après-midi du 27 novembre 1986. Seul David Assouline participe au nom de sa propre organisation politique mais surtout parce qu'il représente la plus grosse université parisienne.

¹ Didier Leschi, *Les stratégies syndicales étudiantes : l'UNEF-ID dans la crise de novembre-décembre 1986*. DEA d'Histoire contemporaine, Paris X Nanterre 1986/1987, sous la direction de Jean-Jacques Becker.

² Didier Leschi, "La coordination nationale dans la grève générale étudiante de 1986", *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 4, mars 2003.

³ Il faut se souvenir que les délégations ont été constituées durant la manifestation. C'est sans doute l'urgence qui a aussi dicté le choix des participants.

Lors de l'élection du bureau de la coordination nationale du 2 décembre, la stratégie de l'UNEF-ID apparaît quelque peu différente. Ce qui semble aisé au niveau de la délégation d'une université, l'est beaucoup moins à la tête de la coordination nationale. On observe que les représentants de la majorité de l'UNEF-ID ne siègent pas au sein du bureau de la coordination. Le syndicat est seulement représenté par Sylvia Zappi et Daniel Cabieu, membres de la minorité trotskiste de la LEAS. Seule représentante de la majorité, mais un peu à part, Isabelle Thomas bravant les recommandations de Philippe Darriulat, présente sa candidature. Son élection lui aurait sans nul doute offert une nouvelle légitimité, une ressource supplémentaire pour négocier le lendemain¹ avec Jacques Toubon.

Des négociations discrètes voire secrètes s'organisent. Mais Isabelle Thomas ne peut se revendiquer ni de son syndicat ni de la coordination dont elle n'est plus membre du bureau. De fait, libre de ses mouvements, elle peut intervenir en utilisant les ressources de son propre capital c'est-à-dire comme membre du PS ou de SOS Racisme.

Il est intéressant de constater que bien qu'agissant au nom de leurs propres tendances, les militants de l'UNEF-ID se gardent de rentrer dans une guerre de courants, conscients que celle-ci ne servirait que les organisations adverses et d'abord l'UNEF-SE, ou bloquerait l'action de la coordination. Tentant de diviser le mouvement entre modérés et radicaux, le Gouvernement suscite alors au sein de la coordination des réactions virulentes de ses membres syndiqués qui resserrent immédiatement les rangs comme lors de la constitution des délégations du 4 décembre ou de la conférence de presse du 6 décembre.

Enfin et en dernier lieu, le syndicat est encore présent dans la mise en place et l'organisation du service d'ordre. Dans un premier temps, celui-ci est en charge de l'encadrement de la manifestation du 27 novembre, puis du filtrage de l'accès à la première coordination nationale, ce qu'il effectue avec plus ou moins de succès. Son rôle n'est pas exempt d'intentions politiques. Toutes les organisations syndicales et politiques ont mobilisé le leur pour cette première réunion. Il faut donc protéger la tribune de toute tentative de mainmise en attendant qu'une instance nationale soit élue. La mise en place du service d'ordre est révélatrice de l'espace qu'occupent le syndicat et les tendances politiques dans le mouvement. La question du SO s'impose dans la constitution des commissions de façon naturelle dès les premiers jours de l'auto-organisation. Toutefois, il ne s'improvise pas, et seuls les militants confirmés sont à même de l'organiser.

¹ Robi Morder "*Revendications-négociations : débat et pratiques dans le mouvement syndical étudiant en France 1976-1988*", DEA de science politique, sous la direction de Michel Dobry. Paris X Nanterre. 1989. Rien ne dit si elle avait envisagé de rencontrer Jacques Toubon le lendemain. Toutefois, on peut estimer qu'une telle rencontre se prépare et ne se décide pas au dernier moment.

Depuis 1971, des militants lambertistes sont au sein de la majorité de l'UNEF. Or le SO de l'OCI possède déjà une sérieuse réputation. Dans son livre sur les lambertistes, Philippe Campinchi rapporte une anecdote qui en dit long sur la discipline et la motivation de ses membres :

"Une autre fois, rue du Cherche-Midi, lors d'une manifestation, les autonomes lancent des slogans hostiles à l'UNEF-ID qui vient de naître. Ces militants, qui balancent des projectiles, s'appêtent à charger casqués et avec des barres à mine [...] Les autonomes ne sont plus qu'à dix mètres quand Cambadélis crie : "Les casques !" Et tous les militants accomplissent le geste renouant avec les heaumes de chevalerie. On coiffe donc les casques, sans bruit ! Comme un seul homme. Plus que cinq mètres. Cambadélis crie : "Les barres !" Tout le monde prend les barres...Et les autonomes déguerpissent !"¹.

Mais en 1986, les étudiants présents ne sont pas passés par les formations particulières des frères Malapa, responsables historiques du SO lambertiste, et le mouvement se veut pacifiste. Les souvenirs des affrontements violents *quasi* quotidiens avec les forces de l'ordre lors du mouvement de contestation du projet de réforme d'Alice Saunier-Seïté ne sont plus d'actualité. Le rapport à la violence politique n'est plus le même qu'en 1976. Les années post-1968 posent la question de cette violence comme un des vecteurs de la révolution. Poussé à son paroxysme, le discours de la violence révolutionnaire justifie les actions meurtrières des organisations terroristes allemandes (Rote Armee Fraktion), italiennes (Brigate rosse, Prima linea, Sinistra proletaria) et françaises (Action directe). Née en 1979, Action directe est toujours active en 1986. Le 17 novembre 1986, au moment où l'université de Villetaneuse déclare la grève, des membres de l'organisation d'ultra gauche abattent Georges Besse, patron de la régie Renault. Aucun étudiant, soit-t-il militant d'extrême gauche, ne salue ce geste comme une grande victoire révolutionnaire.

Malgré le refus de toute forme offensive dans la constitution des SO, c'est le savoir-faire des membres du SO de l'UNEF-ID qui s'illustre lors de l'attaque du GUD à Jussieu la veille de la manifestation du 27 novembre et sur le parcours de celle-ci le lendemain. Enfin, dernier détail important dans le rôle du syndicat dans le mouvement : Philippe Campinchi a toujours été mandaté responsable du SO, mais n'a jamais été élu par la coordination.

¹ Philippe Campinchi, *Les lambertistes, un courant trotskiste français*, Paris, Balland, 2000, p. 183.

LA FÉMINISATION

Un autre fait important a sûrement et fortement contribué à la dynamique du mouvement : sa féminisation.

À la différence des précédents mouvements étudiants, la conduite de celui de novembre et décembre 1986 n'est pas spécifiquement masculine. Bien que dominant dans toutes les éruptions contestataires étudiantes depuis 1968, le gauchisme n'est pas exempt de machisme. Le militantisme ouvrier traditionnel, référence culturelle du gauchisme post-Mai 1968, évolue dans un environnement viril, et à part de rares exceptions, la fraternité est exclusivement masculine. Les images d'actualités de Mai 1968 montrent certes des foules mixtes mais si les femmes sont présentes dans les défilés, l'ambiance se masculinise de façon considérable sur les barricades et dans les combats avec les forces de l'ordre.

Après 1968, les femmes prennent une place grandissante dans les organisations révolutionnaires, encore qu'elles n'apparaissent que très peu dans les organigrammes des exécutifs. Comme les hommes, elles s'investissent et se conforment aux directives. Par exemple, lorsque les maoïstes lancent la "ligne d'établissement", nombreuses sont les étudiantes qui abandonnent leurs études pour "s'établir" en usine. Cependant, chez les maoïstes comme chez les trotskistes, les branches militarisées ou les services d'ordre sont tenus uniquement par des hommes, les femmes étant reléguées aux rôles d'agents de liaison, d'infirmières ou d'intendantes. Cette situation qui existe au début de la lutte des droits des femmes ne semble plus convenir aux militantes.

En 1986, la proportion de jeunes filles entrant à l'université est de 52,2 %. Elles sont 50,6 % en droit, 62 % en pharmacie, 69,2 % en lettres¹. Fortes de cette position majoritaire, les étudiantes ont aussi investi les AGE. De fait, leur représentation augmente au sein du bureau national de l'UNEF-ID. On y retrouve Isabelle Martin, Sylvia Zappi, Sylvie Scherrer ou Isabelle Thomas. Ce statut offre à certaines d'entre elles l'occasion de devenir *leader* au sein de leur propre université dès le début du mouvement.

Après les États généraux du 22 novembre à l'issue desquels s'institue l'auto-organisation dans les universités en lutte, la question de la mise en place de services d'ordre se pose. Les assemblées générales doivent élire les membres du SO. Des jeunes femmes se proposent de tenir ce rôle sous l'œil quelque peu amusé des garçons présents :

"Dans le service d'ordre par exemple, quand les filles sont arrivées dans la salle de réunion, on a eu droit à des réflexions du style : " Qu'est-ce que vous venez faire dans

¹ Toutefois, elles ne sont que 33,3 % en sciences et 45,1 % en médecine. Antoine Prost, Jean-Jacques Cytermann, "Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France", *Le Mouvement social*, 2010/4 n° 233. p. 31-46

le service d'ordre, ce n'est pas votre place les nanas !" En fait on s'est rendu compte à la fin qu'il y avait presque plus de filles au SO et qu'elles avaient plus le sens des responsabilités par rapport aux autres étudiants¹."

Si le SO central est très majoritairement constitué d'étudiants entraînés à cette pratique, les étudiantes n'hésitent pas à s'investir dans les commissions "service d'ordre" de leurs universités respectives.

Les lycéennes ne sont pas en reste. Au lycée Montaigne de Bordeaux, ce ne sont que des filles qui animent le comité de grève². À Paris, une jeune fille va retenir l'attention de la presse. On ne connaît rien de son identité, si ce n'est son surnom : "Gigi". Gigi est au lycée Balzac à Paris³. Elle apparaît la première fois dans la coordination lycéenne qui se réunit au Panthéon. Gigi, ou "la fille à la casquette", est une sorte de Gavroche féminin, constamment accompagnée d'un ou deux membres des Bozos. Gigi est partout, au cours de la manifestation du 27, elle est derrière les membres du SO qui affrontent les militants d'extrême droite rue Bara.

"Quand j'ai appris que le SO mobile n'avait pas de secours, je me suis pointée avec ma trousse. C'est toujours eux qui ont les plus gros bobos"⁴.

Gigi s'improvise infirmière, sans limiter ses compétences à cet exercice. Elle peut aussi discuter avec les forces de l'ordre. Elle connaît les numéros de téléphone des personnalités de la préfecture de Police. Dans sa chambre d'étudiante, le téléphone ne cesse de sonner. Elle est en contact avec la France entière et centralise toutes les informations concernant les lycées en lutte. "À elle toute seule, une sorte de Rosny-sous-Bois du spontanéisme", précise Daniel Schneidermann du *Monde*⁵.

L'importance et la position des femmes dans ce mouvement sont le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs. Certes, les femmes sont de plus en plus présentes sur les bancs des universités. Pour les jeunes femmes engagées syndicalement ou politiquement (et souvent les deux), il est évident que le discours féministe, présent depuis une vingtaine d'années, marque leur *habitus* militant. Les prises de parole dans les assemblées générales par des femmes *leader* ou la place d'Isabelle Thomas dans les médias constituent un moteur suffisant pour déclencher un engagement plus fort chez beaucoup d'étudiantes. Chez les lycéens

¹ Claire, étudiante de Paris VIII pour *les Cahiers du féminisme*, cités dans David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 217.

² *Libération* du 28 novembre 1986.

³ Julien Dray, *SOS génération*, Paris Ramsay, 1987, p. 93.

⁴ *Actuel* numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

⁵ *Le Monde* du 1^{er} décembre 1986.

où l'engagement syndical est inexistant, le rôle très porteur de SOS Racisme, au sein duquel la réflexion sur la mixité est fondamentale, a très probablement eu une influence décisive chez les lycéennes. Comme le notent à juste titre Sylvia Zappi et David Assouline, les journalistes mais aussi les sociologues ont remarqué la place importante que les filles ont prise dans le mouvement. Peut-on estimer que la force de ce mouvement est due également au nombre considérable d'étudiantes investies ? Cela serait sans doute une explication un peu hâtive. Il est certain que pour obtenir cette place dans la contestation, les étudiantes doivent se battre sur des fronts plus nombreux : être reconnues comme des citoyennes responsables face aux institutions universitaires, politiques et gouvernementales, être perçues comme des interlocutrices valables auprès des médias et surtout pouvoir s'imposer comme des actrices aussi efficaces et légitimes dans les assemblées générales que leurs homologues masculins dans les instances syndicales étudiantes. On peut donc considérer que les étudiantes et les lycéennes de novembre et décembre 1986 ont ainsi apporté un complément de maturité à ce mouvement.

LES ÉTUDIANTS COMME OUTIL MITTERRANDIEN CONTRE LA COHABITATION

Le mouvement de contestation émerge dans une situation politique inédite : la première cohabitation. Plusieurs questions se posent alors : le mouvement a-t-il participé en tant que tel au malaise induit par cette nouvelle conformation politique ? A-t-il bénéficié de cette situation ? Répondre à ces questions, c'est tenter de comprendre quand et comment François Mitterrand va utiliser ce mouvement pour nuire à son Premier ministre.

À partir du 16 mars 1986, Jacques Chirac n'a qu'une seule obsession : aller vite. Pour lui, la victoire des législatives n'est qu'une étape qui doit le conduire à la magistrature suprême aux prochaines présidentielles de mai 1988. Pour cela, il lui faut être efficace et faire que les éléments programmatiques de la plate-forme RPR/UDF soient réalisés au plus vite. Le projet de loi sur l'enseignement supérieur fait partie de ce train de réformes essentielles aux yeux de la coalition. Le 12 juillet 1986, date de la présentation du projet devant le Conseil des ministres, François Mitterrand demeure silencieux. Le temps de la réaction n'est pas encore arrivé.

Les déclarations publiques du président de la République à l'égard du mouvement de contestation sont rares. Pourtant, elles nous offrent des indications quant au calendrier et à son degré d'intervention dans le débat. De la validation du Conseil des ministres à la rentrée universitaire, il semble qu'il n'y ait pas de communication entre l'Élysée et l'UNEF-ID. Les attermoissements de Philippe Darriulat face aux injonctions de la LEAS et de Questions socialistes

tendent à prouver qu'aucun "ordre" n'émane de la Présidence et que ni le Président, ni Philippe Darriulat ne croient à l'efficacité d'un mouvement. L'insistance et les arguments des opposants de Philippe Darriulat pendant la période qui va du collectif national du 4 et 5 octobre au bureau national de l'UNEF-ID du 24 octobre 1986, puis la grève de Caen font changer l'attitude du Président face au mouvement de grève :

"Oui, parce qu'il y avait un intérêt bien compris, parce que Mitterrand a eu l'intuition de comprendre que ces jeunes militants qui cherchaient leur espace politique, qui voulaient se mobiliser sur ce thème, il pouvait probablement en faire un bon usage. De même que nous, on a compris du bon usage qu'on pouvait faire de la complicité et du soutien du président de la République, parce qu'on avait envie de participer à une bataille qu'on pressentait être celle de l'élection présidentielle de 88, et qu'on pensait que cela se jouerait en partie sur ce terrain-là. De ce point de vue 86 a été évidemment très important parce que c'est en grande partie là que se joue le basculement de la jeunesse contre le pouvoir, Chirac Pasqua et évidemment avec cette idée : ben on s'en souviendra en 88 ! qui est d'ailleurs un des mots d'ordre de la fin du mouvement"¹.

La sémantique utilisée ici par Harlem Désir évoque le bon usage, le soutien ou la complicité. Mais il est évident que les échanges entre le président et le responsable de SOS Racisme, comme ceux avec Jean-Christophe Cambadélis ou Julien Dray ont été éminemment plus clairs et directifs. En effet, les contacts entre le syndicat étudiant et le président de la République s'institutionnalisent. Harlem Désir reconnaît qu'à cet égard, les rencontres avec SOS Racisme et Jean-Louis Bianco qui préexistaient à la crise universitaire de façon mensuelle, deviennent hebdomadaires à partir de cette époque.

Le 22 novembre 1986, le président présent à Auxerre pour le bicentenaire de Paul Bert lance son premier message, lequel est tout autant destiné aux étudiants qu'à son Premier ministre. La première salve de l'offensive présidentielle est lancée. François Mitterrand adoube les étudiants qui déclarent le début de la lutte aux États généraux à la Sorbonne. Conjointement, "le peuple de gauche" accompagné par toutes les figures du Parti socialiste défile dans les rues de Paris lors de la manifestation organisée par la FEN, le 23 novembre 1986. Toutes les forces mitterrandiennes sont désormais en ordre de bataille.

Obnubilés par la nécessité d'aller vite, Jacques Chirac et son Gouvernement ne perçoivent pas le piège dans lequel le président de la République essaye de les enfermer. Confortés par le calme et l'apathie étudiante depuis l'annonce de la réforme, les membres du Gouvernement ne semblent pas s'alarmer des manifestations de rue qui s'organisent et des campus qui débrayent. Il suffit de rester ferme comme l'avait fait en son temps Alice Saunier-

¹ Harlem Désir, entretien du 6 janvier 2017.

Seïté, et tout rentrera dans l'ordre, pronostiquent certains ministres. Sans que celle-ci soit une référence pour eux, tous les ministres n'ont pas ce point de vue. Nous l'avons noté, Pierre Méhaignerie est sceptique, ainsi que Charles Pasqua, pour qui des centaines de milliers de lycéens dans les rues restent un danger potentiel. Après la manifestation du 27 novembre, alors que le projet vient d'arriver à l'Assemblée nationale, pas moins de 1 000 amendements doivent être déposés contre le texte. Cela force le Gouvernement à reculer en organisant le renvoi du texte en commission. Après la rue, c'est donc aux députés de se mobiliser contre le projet de loi. C'est la deuxième salve de François Mitterrand. Mais après le 27 novembre, Jacques Chirac peut encore échapper au piège. C'est ce qu'il pense en tentant de minimiser le poids des manifestations et parle d'un "malentendu" et de "maladresse" de la part du Gouvernement lors de l'émission de télévision du 30 novembre¹. Un problème qui, pour lui, peut être résolu dans les quinze jours. C'est sans comprendre la détermination des étudiants et de ceux qui dirigent le mouvement.

Le but du président de la République est bien sûr de briser son adversaire sans que le cadre constitutionnel, à savoir la cohabitation, n'en souffre. François Mitterrand pousse-t-il les étudiants, en l'occurrence Philippe Darriulat le 1^{er} décembre et Isabelle Thomas le 3 décembre, à négocier de façon à ce que le Gouvernement retire son projet sans que la crise universitaire ne débouche sur une crise politique qui se résoudrait dans les urnes de façon anticipée ; ce que ne souhaitent ni le président de la République ni son Premier ministre. La fermeté de René Monory et les violences du 4 décembre donnent un peu plus raison à François Mitterrand. La mort de Malik Oussekinne ôte toute marge de manœuvre à Jacques Chirac. Les passerelles entre l'Élysée et les étudiants fonctionnent alors pour éviter que la crise ne s'étende. Alors que les partis de gauche, les syndicats et l'opinion publique s'élèvent contre le Gouvernement, le président de la République met en garde les étudiants contre tout danger de récupération du désordre par le Gouvernement et évoque les législatives de juin 1968. Le piège de François Mitterrand se referme petit à petit sur son Premier ministre. En évoquant devant lui sa propre "reculade" de 1984, le président de la République pousse Jacques Chirac au retrait du projet. C'est du moins ce que rapporte *Le Nouvel Observateur* :

"Vous devriez retirer votre projet. Vous n'avez déjà que trop tardé. Je ne vous cite pas mon exemple, en 1984, lorsque j'ai décidé le retrait de la loi Savary sur l'enseignement privé, mais celui, auquel vous serez plus sensible, du général de Gaulle, cédant en 1963 face à la grève des mineurs"².

¹ *TF1*, Questions à domicile, 30 novembre 1986.

² *Le Nouvel Observateur* du 19 au 25 décembre 1986.

François Mitterrand a refermé le piège, et Jacques Chirac est contraint de retirer le projet de "loi Devaquet". Son image est considérablement abîmée. Il apparaît comme étant le chef d'un gouvernement violent et réactionnaire au sens littéral du terme. Au sein de son propre parti, le retrait du projet d'Alain Devaquet est vécu symboliquement par les membres du RPR comme une fuite devant le danger. À cet égard, Jacques Chirac perd le "charisme du chef", principe essentiel et particulièrement sensible chez les militants gaullistes¹. Mais il perd également le statut de *leader* de l'opposition, ce qui provoque de graves tensions avec les libéraux de la "Bande à Léo", piliers de la stratégie de conquête du pouvoir par Jacques Chirac. L'avenir politique du Premier ministre s'est assombri. L'extrême droite clame que le Gouvernement a cédé à la rue, la gauche est redynamisée et les arguments anti-cohabitationnistes de Raymond Barre s'en trouvent renforcés.

Peut-on affirmer que le mouvement de contestation universitaire a été l'objet des manœuvres mitterrandiennes ? Ce serait surdimensionner le pouvoir du président de la République sur la jeunesse et mépriser l'autonomie du plus grand mouvement étudiant français. Il faut se rappeler qu'au début, François Mitterrand comme le Parti socialiste ne sont pas du tout hostiles au principe de la réforme. S'il ne peut intervenir de façon autoritaire dans la conduite du pays, François Mitterrand ne manque pas de faire des commentaires, mais il ne peut pas s'opposer au texte d'Alain Devaquet au mois d'octobre alors qu'il ne s'est pas manifesté lors de sa présentation au Conseil des ministres. La conjoncture le fait évoluer.

L'émergence du mouvement étudiant a joué sur l'antagonisme de la cohabitation et a été aidé par la discrète intervention de l'Élysée. Mais ce n'est pas le seul facteur. Le changement de coloration politique au sein de la majorité de l'UNEF-ID, le poids de l'association anti-raciste SOS Racisme dans la jeunesse et ses liens historiques avec la présidence de la République ainsi que les nombreuses dissensions au sein même de la majorité ont été des vecteurs importants qu'on ne peut pas négliger.

LES RÉPLIQUES SOCIALES DE JANVIER

Les conséquences politiques du retrait sont nombreuses et dépassent largement les limites du conflit universitaire. Le code de nationalité, les prisons privées et d'autres projets et

¹ Annie Collovald, "Jacques Chirac : un leader sans ressources", *Revue française de science politique*, 40^e année, n° 6, 1990, p. 800-901.

réformes sont abandonnés à la suite de l'annulation de la session parlementaire annoncée le 9 décembre 1986. Après l'auto-dissolution de la coordination nationale et le retour des étudiants dans les universités, François Mitterrand n'entend pas lâcher prise. À peine les étudiants sont-ils rentrés dans leurs universités que les conflits sociaux annoncés à Jacques Chirac par les dirigeants des centrales syndicales FO et CFDT font leur apparition. Cette situation est extrêmement embarrassante pour le Gouvernement. Terriblement affaibli par la crise suscitée par le projet Devaquet, face à une situation économique qui ne s'est pas améliorée malgré les réformes engagées depuis le 16 mars dernier, et un chômage qui touche 2 574 000 personnes, soit près de 10,7 % de la population active à la fin de cette année¹, la marge de manœuvre de Jacques Chirac est de plus en plus réduite.

"La défaite politique que constituait le retrait du projet Devaquet interdisait toute concession majeure, car le Gouvernement avait perdu son crédit. Il fallait donc tenir une ligne ferme"².

Pour la seconde fois, François Mitterrand refuse de signer une ordonnance. Celle-ci concerne l'aménagement du temps de travail. "Il ne peut y avoir de cohésion nationale sans cohésion sociale" dit-il le lendemain, en déplacement à Bourg-en-Bresse³. Ce jour-là, EDF se met en grève contre la politique salariale du Gouvernement. Le lendemain, c'est au tour de la SNCF de déclencher un mouvement. La spécificité du conflit qui s'amorce tient dans le fait qu'il n'est pas l'initiative d'un syndicat mais de deux coordinations : celle des agents de conduite (CNAC) et celle, inter-catégorielle, des cheminots (CNIC). En dépit d'une empreinte syndicale forte et historique au sein de la SNCF, une division s'opère entre les syndiqués et leurs organisations. Le malaise existe depuis plusieurs années face à une pratique syndicale routinière, faite de débrayages d'une journée et sans réelle cohésion entre centrales syndicales. Les jeunes cheminots n'ayant pas cette culture syndicale d'entreprise, ne se sentent pas entendus. Ils se tournent alors plus volontiers vers les coordinations. Incontestablement, l'exemple étudiant fait école⁴ et, en quelques jours, la grève gagne l'ensemble des dépôts. Traditionnellement, la CFDT ne marque pas d'hostilité à l'émergence d'une coordination ; une tolérance qui n'est pas de mise à la CGT, qui ne réagit pas immédiatement les premiers jours du conflit. Mais le 25 décembre *L'Humanité* publie un long article dénonçant "les grossières

¹ Olivier Marchand, Elisabeth Martin-LeGoff, "Stabilité de l'emploi mais reprise du chômage en 1986", *Economie et statistiques* année 1987, n° 198, p. 3-13.

² Pierre Favier, Michel Martin Rolland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 613.

³ *Antenne 2*, Journal télévisé de 20h00, le 18 décembre 1986, *ina.fr*, consulté le 2 août 2017.

⁴ *Le Nouvel Observateur* du 26 décembre 1986 au 1^{er} janvier 1987.

tentatives de manipulation pour déposséder les cheminots de leur mouvement"¹. L'attaque du quotidien se fait sur deux fronts : le *leader* de la coordination, Daniel Vitry², est non seulement membre de la CFDT mais également militant trotskiste à Lutte ouvrière. La CGT³ tente de reprendre le contrôle de la grève. Jacques Douffiagues, lui aussi peu habitué à la négociation avec une coordination, explique ses difficultés :

"Avec l'apparition des coordinations, nous avons affaire à un conflit nouveau, totalement non maîtrisable. On changeait tous les jours d'interlocuteurs et de revendications. Je ne savais pas avec qui discuter, et ma tâche était doublement compliquée par les désaccords entre le président et le directeur général de la SNCF et les négociations parallèles menées par mon ministre de tutelle Pierre Méhaignerie, et autres "mouches du coche", tandis que je m'efforçais d'appliquer les consignes de fermeté de Matignon"⁴.

Mais la crise sociale s'étend à d'autres secteurs pendant tout le mois de décembre. *Air Inter*, le métro et le RER sont perturbés. EDF, se lance également dans un mouvement sans concession dès le 6 janvier. L'épreuve est cruelle pour le Gouvernement, d'autant qu'il n'a eu aucun répit entre la fin du mouvement étudiant et les débuts du mouvement social. En effet, alors que la crise sociale bloque les gares en plein dans les départs en vacances de Noël et qu'EDF menace de coupures alors que le thermomètre ne cesse de descendre⁵, la cote des syndicats remonte selon un sondage de la *SOFRES*⁶.

Le 1^{er} janvier 1987, la grève de la SNCF en est à son treizième jour. Cent cinquante cheminots grévistes de la CFDT et de la CGT se présentent devant les portes du fort de Brégançon, la résidence présidentielle dans laquelle François Mitterrand a décidé de passer les fêtes de Noël. Portant dans leurs bras un bouquet de fleurs sur lequel est inscrit : "Cheminots en grève demandent faire intervenir négociations rapidement", les cheminots demandent à être reçus par le Président, ce qu'il accepte de faire. Le lendemain, il confie aux journalistes présents : "Je n'ai pas le pouvoir constitutionnel d'intervenir directement dans le conflit". Et il ajoute : "Je ne pouvais pas leur refuser d'entrer. Ils avaient des fleurs...". Une façon élégante de renvoyer le problème entre les mains du Premier ministre et du Gouvernement.

Ce dernier piège s'est à nouveau refermé sur Jacques Chirac. Dans ses carnets Michèle Cotta note :

¹ *L'Humanité* du 25 décembre 1986.

² Daniel Vitry est l'homonyme du directeur technique d'Alain Devaquet

³ *L'Humanité* du 30 décembre 1986.

⁴ Jacques Douffiagues, entretien du 7 février 1989, cité dans Pierre Favier, Michel Martin Rolland, *La décennie Mitterrand, tome II. Les épreuves*, Paris, Seuil, 1991, p. 614.

⁵ Il a fait jusqu'à -12° à Paris en janvier 1987.

⁶ *Le Nouvel Observateur* du 26 décembre au 1er janvier 1987.

"Les choses se sont très vite dégradées pour Jacques Chirac : en huit mois, il a affronté bien ou mal, tant de crises graves qu'il ne pouvait qu'en perdre des plumes. La cohabitation tournera-t-elle à partir de maintenant en faveur de François Mitterrand ? Lorsque je vois les visages au PS s'illuminer, lorsque même Lionel Jospin esquisse un sourire, je me dis que c'est ce que pensent en tout cas les partisans du Président"¹.

QUELLE POSTÉRITÉ POUR LE MOUVEMENT "DEVAQUET" ET POUR LES ÉTUDIANTS ?

Plus de trente ans après la crise de novembre et décembre 1986, qu'a-t-on retenu de celle-ci ? L'essentiel de ce qui demeure dans l'opinion publique reste incontestablement la mort de Malik Oussekiné.

Si le décès de ce jeune étudiant a plongé le ministre de l'Intérieur et le Gouvernement dans un embarras profond, il a eu au moins la vertu de transformer en profondeur la doctrine qui préside au maintien de l'ordre en France. Le peloton de voltigeurs motorisés est dissous en 1988 et désormais, chaque manifestation d'étudiants est encadrée par les forces de l'ordre avec plus de souplesse et à distance raisonnable. Le syndrome "Malik Oussekiné" est désormais l'obsession de tous les ministres de l'Intérieur et de tous les préfets de Police depuis 1986. Cette nouvelle doctrine qui prône le maintien à distance des manifestants afin d'éviter le contact violent est permanente jusqu'en 2006 mais change brutalement le 1^{er} mai 2019. En effet, depuis l'automne 2018, le Gouvernement est confronté à un mouvement social de très grande ampleur dit des "Gilets jaunes". Chaque samedi depuis le mois de novembre 2018 se déroulent des manifestations "sauvages"² très violentes à Paris comme en province, et le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner (LREM) décide de faire évoluer la doctrine. Gendarmes et CRS, mais également des membres de la BAC³ et de la BRI⁴ peu rompues au maintien de l'ordre, ont eu l'ordre de grenader et de charger dans la foule des manifestants, frontalement et latéralement tout au long du cortège de la Fête du travail, provoquant des scènes de panique, des bousculades et des chutes de personnes parfaitement pacifiques. Détail inquiétant, des binômes à moto refont également leur apparition ce même 1^{er} mai. Ce sont des membres des brigades de répression

¹ Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la Ve République tome III 1986-1997*, Paris Fayard, 2009, p. 56.

² C'est-à-dire non autorisées par la préfecture de Police.

³ Brigades anti-criminalité. Créées en 1994, elles sont vouées à la lutte contre la délinquance urbaine. Elles dépendent de la Direction centrale de la sécurité publique.

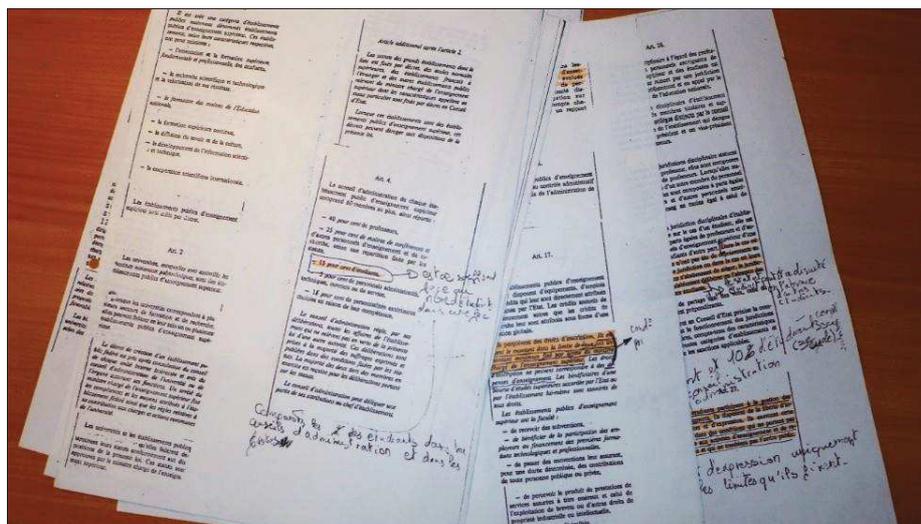
⁴ Brigades de recherche et d'intervention. Appelées également anti-gang, elles sont destinées à la lutte contre la grande criminalité et le terrorisme. Elles voient le jour en 1964 et sont sous l'autorité de la Direction centrale de la police judiciaire.

d'action violente (BRAV), lesquels dépendent de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC). Les conditions sont donc réunies pour la probabilité d'un nouveau drame.

Au-delà de cet aspect des choses, il reste un bilan à faire de cette crise. Peut-il être analysé de façon dichotomique : d'un côté les étudiants comme vainqueurs et de l'autre le Gouvernement comme vaincu ? L'analyse serait simpliste, d'autant que l'échec comme le succès n'est pas perçu par tous de la même façon.

Comment cette loi a-t-elle suscité tant de réactions ainsi qu'une mobilisation sans égal ? La question est lourde de sens et pas seulement si l'on tient compte de la gravité des événements qui l'ont ponctués. Pour donner une échelle de mesure, il faut rappeler que lors du 4 décembre 1986, près d'un étudiant et lycéen sur deux était présent dans une des manifestations en France. Ce score tout à fait impressionnant nécessite une analyse fine. Si le rejet du projet de loi Devaquet demeure le dénominateur commun des manifestants, tous n'étaient pas obligatoirement grévistes, pas plus qu'ils n'étaient de gauche, ce qui éloigne d'emblée la théorie du complot dont le locataire de l'Élysée serait à lui seul le grand ordonnateur.

Un certain nombre d'hypothèses sont immédiatement avancées. La plus fréquente, trop souvent utilisée par les députés et sénateurs de droite, se résume à l'argument suivant : les étudiants n'ont pas compris la loi parce qu'ils ne l'ont pas lue. Or, jamais une loi n'a été autant étudiée par ses détracteurs. Les grévistes l'ont fait imprimer puis l'ont vendue (trois Francs) aux étudiants désireux de s'informer : "Plus on le lit, plus on le trouve maladroit", dit une étudiante en mathématiques de Jussieu¹. De plus, au sein de chaque université ou UER en grève, chaque comité de grève possède une "commission loi" qui travaille sur le texte.



Texte de loi annoté par des étudiants. Archives de l'auteur.

¹Libération du 2 décembre 1986

Un autre argument consiste à faire des étudiants les victimes de "manipulateurs professionnels" qui useraient de mensonges pour les pousser dans la rue.

Après que la majorité du syndicat quitte l'OCI pour rejoindre les rangs du Parti socialiste le 14 septembre, il ne reste au sein de l'organisation syndicale étudiante que quelques militants de la LCR et une toute petite fraction de l'OCI restée fidèle à l'organisation lambertiste. Donc, l'idée que des militants révolutionnaires dirigent le syndicat étudiant alimente chez les journalistes et les hommes politiques de droite tous les phantasmes d'une reprise en main du mouvement par les trotskistes, sans que jamais la question de leur nombre se pose¹. "L'extrême gauche tente une OPA sur le mouvement" titre *Le Monde* dans son édition du 5 décembre, alors que *Libération* suppose le même jour que : "Les radicaux tentent une OPA sur le mouvement", ce qui serait une approche plus réaliste de la situation. Cette proximité éditoriale n'est pas anodine et offre aux journalistes une analyse soutenue par le principe suivant : si le mouvement se radicalise, c'est que l'extrême gauche n'est pas bien loin ! Pourtant le mouvement n'a pas besoin de l'extrême gauche pour se radicaliser. C'est précisément ce que dit Isabelle Thomas :

"Un mouvement, c'est comme ça. Un mouvement jour après jour, la radicalisation s'accroît, c'est normal. Parce que la conscience s'accroît"².

Un point de vue que relativise Pierre-François Grond :

"... peut-être que dans les coord', les responsables un peu politiques échangeaient quelques mots, sur la motion pour que ça débouche, mais moi, j'ai plus l'impression d'avoir discuté avec la direction de l'UNEF-ID, pendant tout le mouvement. C'est avec eux qu'on a discuté, c'est avec eux qu'on a géré le mouvement. On a géré le début du mouvement avec le groupe Dray³ et on a géré le mouvement avec le groupe Cambadélis⁴. Moi, c'est comme ça que je le reconstitue. Le reste c'est annexe"⁵.

Les propos de Pierre-François Grond nous éclairent sur le rôle des appareils. On comprend que le mouvement reste encadré par l'UNEF-ID, et si les tendances, en l'occurrence la LEAS et plus politiquement la LCR, tentent de marquer leurs territoires, les discussions se font toujours

¹ Dans son édition du 11 décembre 1986, Olivier Biffaud du *Monde* précise : "Les organisations d'extrême gauche présentes en milieu étudiant n'avaient une force suffisante ni pour impulser un mouvement ni même pour le récupérer. Mais comme toujours quand il est dépassé, le pouvoir explique par la manipulation ce qu'il est incapable de maîtriser."

² Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

³ À savoir la tendance Questions socialistes ou groupe Isabelle Thomas.

⁴ Pierre-François Grond fait référence à la majorité de l'UNEF-ID.

⁵ Pierre-François Grond, entretien du 6 octobre 2016.

dans le cadre de l'UNEF-ID, laquelle demeure l'interlocuteur privilégié de l'Élysée. Mais le principe d'une "armée de l'ombre, au service de la subversion" perdure au-delà du mouvement. Un an après celui-ci, Bernard Pivot programme dans son émission *Apostrophes* une soirée consacrée au mouvement de 1986, à l'occasion de la sortie de l'ouvrage d'Alain Devaquet. En présence de ce dernier et de David Assouline, Jean Foyer, également invité, accuse :

"... les manipulateurs, [qui] ont jeté dans la rue des centaines de milliers de lycéens et d'étudiants en racontant des purs mensonges sur le contenu de la loi".

Au-delà de l'hypothèse d'une manipulation de l'extrême gauche ou d'une incitation de l'Élysée, il existe également une autre raison à l'ampleur de la mobilisation.

Le cheminement d'un projet de loi sur l'enseignement connaît régulièrement des incidents. Un élément a perturbé le déroulement de celui-ci : la proposition de loi Foyer, alors que la durée de vie de celle-ci n'excède pas quelques semaines. Annoncée et déposée deux jours après le discours de politique générale du Premier ministre, elle est rejetée par le ministre délégué qui présente son projet de loi le 18 mai. Toutefois, ce texte proposé par les membres du GERUF et repris presque mot à mot par les députés de la proposition de loi n° 75, demeure gravé dans les esprits des étudiants et retenu par ceux-ci comme étant la matrice du projet de loi Devaquet.

En effet, si durant les quelques semaines de crise, le projet de loi d'Alain Devaquet apparaît bien comme l'objet principal de la colère des étudiants, ce n'est pas tant celui-ci qui occupe leurs esprits que ce qui est dit dans les articles de la proposition de loi Foyer. Celle-ci apparaît comme une vision particulièrement rétrograde de l'organisation démocratique de l'université (qui ramènerait celle-ci à une situation antérieure à 1968, ce dont les étudiants et les universitaires ne veulent plus), mais ce que les étudiants ont surtout senti au travers de la proposition n° 75, et aussi en filigrane du projet de loi Devaquet, c'est qu'elle incarne le point de départ d'une nouvelle gestion de l'université dans d'une logique libérale. Certes, la loi Devaquet n'autorise pas encore le financement de cursus par des entreprises, mais les étudiants ont bien conscience que stopper ici la mise en place de cette nouvelle loi, c'est entraver la probabilité d'une marchandisation de l'enseignement supérieur dans les années à venir. Les slogans et les banderoles sont sans ambiguïté à ce propos : "*Coca, IBM, Tapie, non merci ! La fac n'est pas à vendre*", ou encore "*Devaquet expliqué aux enfants : diplôme égale dollar*".

Le modèle américain comme référence, souvent employé par les défenseurs de l'autonomie des universités, ne fait plus rêver : "*L'université américaine, c'est la loi Devaquet*".

puissance dix. Rien ne me fascine en Amérique" explique un étudiant à un journaliste de *Libération*¹. Toujours dans le même quotidien, le sociologue Pierre Bourdieu analyse comment se caractérise cette logique libérale :

"La politique en matière d'éducation est comme un test projectif dans lequel un groupe dirigeant projette ses aspirations concernant l'avenir de la société. Or, qu'est-ce que nous avons vu se dessiner ? On n'a vu apparaître ni Marx, ni Jésus comme disait l'autre, ni Baudelaire, ni Manet, ni même Pasteur ou Marie Curie mais Berlusconi et Bernard Tapie, À quand le lycée Bernard Tapie au lieu de Claude Bernard ou Marie Curie ? L'exaltation de l'entreprise qui gagne - pensez à toutes les émissions de télé ou de radio sur ce thème - a conduit à faire du patron d'avant-garde, parfois du patron de combat, l'idéal humain proposé à la jeunesse"².

Pour les étudiants français, l'introduction d'une logique libérale dans le système universitaire, enclenchée par Jean-Pierre Chevènement, concrétisée par la proposition de loi n°75, est institutionnalisée (bien qu'Alain Devaquet s'en défende) par son projet de loi.

Arc-bouté sur l'élaboration de son propre texte, Alain Devaquet semble, aux yeux des étudiants, n'entendre ni comprendre cette mise en perspective de ce qu'ils estiment être le danger néo-libéral. Celui-ci défend son projet, dont il faut reconnaître la modération comme le notent certains enseignants ou présidents d'universités impatientes, alors que les étudiants dénoncent l'ampleur grandissante d'un autre danger. Perturbé par le texte du GERUF et la proposition de loi Foyer, le débat est donc faussé dès le début. L'absence d'un discours plus affirmé du ministre délégué, ajouté à la gestion catastrophique du maintien de l'ordre lors de la manifestation du 4 décembre et de la nuit du 5 décembre, ainsi que la reprise en main très politique de René Monory, font qu'à cette date le dialogue avec la jeunesse, pourtant réclamé par des membres de la majorité, n'est définitivement plus possible. La mort violente de Malik Oussekin accentue de façon dramatique la fracture entre la jeunesse et le pouvoir.

"Le projet Devaquet a cristallisé quelque chose mais qui déborde et le milieu étudiant, et la réforme de l'Université"³.

Ce "quelque chose" évoqué par Gérard Courtois, Isabelle Thomas le résume parfaitement lors de notre rencontre. Pour elle, il n'y a aucun doute sur le véritable objet du combat des étudiants : c'est le libéralisme.

¹ *Libération* du 4 décembre 1986.

² *Ibid.*

³ Gérard Courtois du *Monde*, dans Francis Kandel, Franck Schneider, "*Devaquet, si tu savais...*", Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.

"C'est une belle victoire politique et personne n'est dupe. Quand on disait c'est pas un mouvement politique, moi je me rappelle les discussions sur les facs Coca-Cola, les facs américaines, sur le fait que les entreprises allaient acheter les facs, sur le fait que les pauvres des banlieues seraient les victimes de ce machin, que ce serait encore des facs de riches. Tout ce libéralisme qui serait intrinsèque à la logique de la loi, qui est le corps de cette loi, après on peut rajouter des plafonds, des planchers et des je-ne-sais-quoi, ça ne sert à rien. La logique de la loi c'est : un, c'est fait pour les riches et les classes supérieures. Les universités, c'est pas fait pour les pauvres gens. Deux : et c'est pour ça qu'on instaure de la sélection par l'argent par ça et par tout ce qu'on peut. Et trois : on casse le cadre national parce que c'est la hiérarchie et non pas l'égalité qui domine. La hiérarchie des grandes, belles, et puissantes facs contre les pauvres facs de banlieue. Nous, on est Villetaneuse, on sait de quoi on parle.

Donc, c'est vraiment tous les trucs du libéralisme qui sont rejetés, tous, toute la logique libérale qui a été celle de la campagne de Chirac en 1986. On sait une autre chose, et c'est pour ça qu'au final dans ma tête je me dis : "Quelle que soit ton amertume, ferme ta gueule et tu le vends comme une victoire." Et c'est comme ça que je le vendrai, même si les étudiants ont dû bien percevoir un peu de difficulté dans ma voix, parce qu'on sait aussi que derrière leurs prisons privées, leur réforme du code de nationalité, toutes leurs conneries libérales, [...], ils ne les passeront pas et ils n'en passent aucune. AUCUNE RÉFORME NE PASSERA ! Après ça, ils ont planté leur mandat, de Gouvernement, ils l'ont planté complètement. Voilà, grâce à la résistance étudiante"¹.

Le propos d'Isabelle Thomas synthétise parfaitement bien ce qui demeure le fond de ce mouvement de contestation. Le projet de loi n'est pas intrinsèquement l'objet de la mobilisation étudiante et lycéenne. Leur vision est bien plus large et éminemment plus politique. On croyait à une jeunesse désabusée, immature et consommatrice, ayant rompu définitivement avec l'idéalisme révolutionnaire des "soixante-huitards", individualiste mais "morale", préoccupée par son parcours professionnel et social, son confort moral et son bien-être physique. Une jeunesse en fait parfaitement en phase avec une société "chic et choc", avec les années "fluo" de la *gim tonic* et du *Top 50*, bref, les années du libéralisme triomphant.

Au lieu de cela, les politiques confiants dans leur démarche se sont confrontés à des jeunes lycéens et étudiants conscients de leurs responsabilités, ayant le sens du collectif et surtout capables d'appréhender l'avenir bien au-delà de leur propre passage dans l'institution universitaire. Ils étaient apolitiques, c'est-à-dire non militants, mais leur action était, elle, très politique. C'est ce que précise Cornélius Castoriadis² dans un entretien à *Libération* :

"En quinze jours, les étudiants et les lycéens ont rompu avec la passivité qui caractérisait la société française et même occidentale depuis des années. Et l'auto-organisation dont ils ont fait preuve est absolument exemplaire. Non seulement ils ont réinventé la délégation mais aussi la révocabilité des délégués en assemblée générale.

¹ Isabelle Thomas, entretien du 22 avril 2016.

² Membre fondateur du groupe "Socialisme et barbarie" en 1946 avec Claude Lefort, Cornélius Castoriadis est un intellectuel et philosophe français.

Plus que méfiants à l'égard du monde politique et des groupuscules, ils ont fait preuve tout à la fois d'une grande sagesse et d'une fantastique créativité. Créativité qu'on peut opposer de manière tout à fait symétrique à la stérilité du pouvoir"¹.

Ils ont abordé cette crise avec sérieux et maturité. "Ils ont mûri de dix ans" dit une mère dans la manifestation du 10 décembre. "Ils ont découvert l'organisation, l'action, la démocratie. Ils ont appris – et c'est plus triste – à se méfier des autres" explique une autre².

La question de la suite du mouvement se pose. Au lendemain de l'auto-dissolution de la coordination, quel rôle doit tenir l'UNEF-ID ? La coordination nationale qui n'existe et ne justifie son existence qu'au travers du seul mouvement ne peut pas lui survivre. Les étudiants de l'UEC et de l'UNEF-SE auraient volontiers maintenu la coordination pour que ses représentants négocient avec Monory³. Et beaucoup d'étudiants portés par l'émulation de ces quelques semaines n'entendent pas s'arrêter aussitôt. Pour Sylvia Zappi et David Assouline, il n'est toutefois pas possible de maintenir une structure considérable telle que la coordination nationale hors du mouvement. Dans les dernières assemblées générales un contre-projet pour l'université est suggéré. C'est, entre autres, une des propositions de la Sorbonne-Panthéon, lors de la coordination du 2 décembre⁴, ou ce qui est dit dans la déclaration de la coordination nationale du 6 décembre 1986 :

"La coordination nationale appelle les étudiants qui ont tous des idées sur le fonctionnement et les missions de l'université, à élaborer des propositions en vue d'une synthèse future pour étudier des perspectives pour l'université de demain"⁵.

À Saint-Denis, une réflexion similaire amène les étudiants et les chercheurs à lancer des propositions pour un débat, non seulement sur l'avenir de l'université mais aussi sur celui du lycée, lesquelles reposent sur trois idées :

- examiner de quel type d'exigences le mouvement est porteur à propos de l'université de demain ;
- dégager un niveau local d'initiatives (celui de chaque université) à délimiter ;
- envisager un niveau de proposition et de décision dont l'objectif serait d'élaborer non pas une réforme globale mais les mesures générales nécessaires.

¹ *Libération* du 11 décembre 1986.

² *Le Monde* du 12 décembre 1986.

³ *Libération* du 12 décembre 1986.

⁴ David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987, p. 208.

⁵ Voir annexe n° 17.

Dans la même ligne, l'association "Matière grise" se constitue officiellement le 11 décembre 1986. Rassemblant des membres de l'UNEF-ID, de l'UNEF-SE, de PSA et de la JEC, Matière grise entend poser les bases de l'organisation de nouveaux États généraux en 1987. Sa préoccupation est d'éviter au mouvement de 1986 d'avoir le même destin que celui de l'après 1968. Forte du contenu de ses réflexions et de ses propositions, Matière grise est convaincue qu'elle établira le dialogue avec René Monory¹.

La grande majorité des étudiants n'entendent pas laisser l'héritage du mouvement aux mains des syndicats ou d'une association. Dès lors se profile le projet de nouveaux États généraux des étudiants. Ils s'ouvrent le 27 mars 1987, à l'université Paris VIII de Saint-Denis. Pour les étudiants, il est hors de question que l'UNEF-ID soit le seul moteur de ces États généraux. Cependant l'unification des étudiants en dehors des structures syndicales ne peut pas encore se réaliser. Maintenir un semblant de coordination nationale permanente serait l'objet de combats sans fin. Beaucoup de militants au sein de l'UNEF-ID en sont conscients.

Les étudiants avaient-ils tort de se dresser contre le projet Devaquet ? Toutefois, leur vision d'une université de plus en plus dépendante du marché n'était pas aberrante. Depuis 1986, la tentation des divers gouvernements d'assujettir l'école aux lois du marché (le CIP d'Edouard Balladur, le CPE de Dominique de Villepin ou la LRU de Valérie Pécresse²), de réactualiser le principe de la sélection à l'entrée de l'université, ainsi que d'augmenter les montants des droits d'inscription est permanente. Le meilleur exemple étant la multiplication par dix des droits des étudiants non communautaires par l'actuel ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Est-ce un combat d'arrière-garde dans une économie désormais globalisée ou bien une conception éminemment républicaine de ce que devrait être le fonctionnement et le rôle de l'Enseignement supérieur dans une démocratie ? À chaque fois, les étudiants syndiqués et non-syndiqués réunis en coordination nationale se sont braqués contre ces projets.

QUEL BILAN POUR ALAIN DEVAQUET ?

Alain Devaquet n'a jamais bénéficié durant ces huit mois et demi du moindre répit. Car, contrairement à ce que l'opinion publique a retenu, la crise ne s'est pas limitée pour lui aux deux mois d'agitation dans les universités. Elle débute dès le lendemain du discours de politique

¹ *Libération* du 12 décembre 1986.

² CIP : Contrat d'insertion professionnel, CPE : Contrat premier emploi, LRU : Liberté et responsabilité des universités.

générale du Premier ministre au Palais-Bourbon et continue jusqu'aux premières grèves, c'est-à-dire près de sept mois et demi au cours desquels le jeune ministre délégué se bat contre les institutions, les corps intermédiaires et son propre camp. Durant cette période, il s'oppose en effet aux présidents d'universités et aux syndicats d'enseignants de droite comme de gauche. Quoique sereine les premiers mois, Alain Devaquet connaît une cohabitation avec René Monory politiquement mal aisée, qui se tend au fil des jours et des événements. Les sénateurs puis les députés de son propre camp lui signifient à de nombreuses reprises que son projet n'est pas à la hauteur de leurs espérances. Enfin, au cœur même du Gouvernement, le recteur Yves Durand, conseiller de Jacques Chirac, organise une contre-offensive systématique. C'est donc un homme isolé qui affronte la phase étudiante de la crise fin octobre 1986. C'est le premier échec d'Alain Devaquet.

La crise étudiante est la deuxième phase de son combat. Pourtant, cette nouvelle confrontation ne l'effraie pas. Alain Devaquet est enseignant avant d'être un homme politique. Il l'a souvent rappelé. Être opposé à des étudiants est une situation somme toute normale lorsqu'on est un ministre de l'Enseignement supérieur qui tente d'imposer une nouvelle loi. Alain Devaquet se sent proche des étudiants, il est à leur écoute.

"Ce sont pour beaucoup mes étudiants. Je vis avec eux depuis vingt ans. Je ne suis pas insensible à ce qu'ils disent dans les manifestations"¹.

Toutefois, cette connivence ne se concrétise qu'au cours de parenthèses extrêmement fugaces et discrètes, comme lors de la rencontre niée par Philippe Darriulat ou lorsqu'il reconnaît être d'accord avec Isabelle Thomas, le temps d'une coupure publicitaire pendant une émission de radio chez *Europe 1*. Au-delà de ces moments, la stature officielle de ministre reprend le dessus sur celle de l'enseignant. L'absence de débat avec les étudiants : c'est le deuxième échec d'Alain Devaquet.

Ce qui constitue le troisième échec d'Alain Devaquet, ne peut paradoxalement en aucun cas lui être imputé. Dans la nuit du 5 au 6 décembre, Malik Oussekiné meurt à la suite de l'intervention très brutale du peloton de voltigeurs motorisés. Or, le 5, Alain Devaquet écrit sa lettre de démission qu'il envoie le 6 au matin au Premier ministre. Donc, contrairement à tout ce qui a pu être dit ou écrit depuis, le ministre délégué n'assume plus ses fonctions à l'heure où Malik Oussekiné décède rue Monsieur le Prince. Malgré cette chronologie, le nom de Malik

¹ Alain Devaquet lors de l'émission *Apostrophes* de Bernard Pivot. *Antenne 2* le 19 février 1987, consulté le 10 décembre 2018

Oussekine est depuis systématiquement associé à celui d'Alain Devaquet. Dans son ouvrage, il évoque le drame de la mort de ce jeune en quelques lignes :

"J'apprends la mort de Malik Oussekine. Je n'en dirai rien ici. Les mots, quelle que soit la sincérité dont on veut les charger, ne peuvent, en cette circonstance, apparaître que maladroitement au mieux, artificiels au pire. Aussi je ne garde en moi qu'une image : celle d'un jeune homme comme un autre que la mort frappe, là dans un couloir sombre. Au triste milieu d'une nuit qui, pour nous tous, s'éclairera quelques heures après et, pour lui, sera éternelle"¹.

Ces quelques lignes ne sont pas une justification *a posteriori*, mais bien l'expression extrêmement pudique d'une blessure narcissique très profonde. Il ne revient qu'une seule fois sur cet épisode, au cours de l'émission *Apostrophes* de Bernard Pivot² pour répondre à David Assouline, qui lui reproche très maladroitement son manque de réaction et surtout son compagnonnage avec le RPR, Jacques Chirac et Charles Pasqua depuis le drame. Très mal à l'aise, Alain Devaquet répond :

"J'ai été très touché par cette mort et aussi, beaucoup par les trois blessés graves de la manifestation, dont l'un était en classe avec mon fils. C'est parce que quelle que soit la sincérité que je voudrais mettre dans mes phrases, se sera convenu, ça paraîtra maladroit. Donc j'ai fait deux phrases sur Malik Oussekine, dont l'une, je crois, est belle et c'est le seul hommage que je lui rends. Ne croyez pas que la blessure soit cicatrisée, par ce livre, par cette phrase. Mais je n'en parlerai pas plus."

Alain Devaquet a tenu sa promesse et a refusé de s'exprimer sur la mort de Malik Oussekine, ainsi que sur son passage au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et cela jusqu'à son décès.

QUEL BILAN POUR LE GOUVERNEMENT ET JACQUES CHIRAC ?

Les reculades du Gouvernement après la crise universitaire et sociale ne sont pas sans laisser de traces pour celui et pour Jacques Chirac.

Le contexte social et politique du début de l'année 1987 conduit Jacques Chirac à opérer un changement de cap vers une politique moins libérale. Cette manœuvre, destinée à renouer le dialogue avec les syndicats et avec l'opinion publique, ne rencontre pas l'assentiment des libéraux, dans la mesure où elle sonne la fin de la parenthèse libérale initiée par leurs soins

¹ Alain Devaquet, *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche. L'état d'urgence*, Paris, Odile Jacob, 1987, p. 275

² *Apostrophes*, le 19 février 1987.

depuis 1984/1985. Si ce n'est pas déjà une véritable rupture (laquelle viendra plus tard), c'est une grave dissension qui s'opère au sein de la coalition majoritaire et suscite de fait le démarrage anticipé de la campagne des présidentielles de 1988¹.

Ce nouveau choix a-t-il compté dans l'échec de Jacques Chirac aux présidentielles ? Sans nul doute. Ce désaccord dans la coalition RPR/UDF pèse pour 29 % dans la décision des électeurs, nous dit un sondage de sortie d'urnes². Mais si ce chiffre est significatif, il semble que le vote des jeunes Français le soit davantage. L'institut de sondages *IPSOS* offre une série d'enquête portant sur l'avis de cette tranche d'âge avant les présidentielles. En février 1988, 28 % des jeunes de 15 à 20 ans se situent à gauche, 13 % à droite, 14 % au centre mais 29 % pensent que pour eux cela ne veut rien dire³.

Il semble qu'à la même date les jeunes de 15 à 20 ans aient un souvenir encore précis de la crise de novembre et décembre 1986. À la question : quelles personnalités leur semblent proches de leurs préoccupations, ils sont 35 % à répondre Jacques Chirac, 28 % François Léotard, et 22 %, Raymond Barre, alors que François Mitterrand recueille 57 % d'opinions favorables⁴. De fait la question universitaire est très présente dans ces élections, et en 1988, les avis sont toujours très tranchés, surtout sur les modes d'accès à l'université. Les jeunes de 18 ans et plus sont 63 % pour un accès libre dans une université de leur choix, contre 31 % qui considèrent qu'une sélection préalable est nécessaire⁵.

Dans le même sondage, la population de 18 ans et plus doit choisir la personnalité qui paraît proposer la meilleure politique pour l'éducation (1) et la formation (2). Le chef de l'État recueille 21 % pour la première occurrence et 10 % pour la seconde, Raymond Barre totalise 19 % et 11 %, et Jacques Chirac 13% pour les deux⁶. Les jeunes électeurs ont tout à fait conscience, à la veille de ces élections, de leur poids électoral. Le mot d'ordre "On s'en souviendra en 88" crié dans les manifestations est encore dans les esprits. Ainsi lorsqu'on leur demande : "À votre avis, quel poids auront les jeunes électeurs comme vous dans la décision lors de la présidentielle à venir"⁷, ils répondent :

¹ Jérôme Perrier, "La parenthèse libérale de la droite française des années 1980. Le phénomène politique de la "Bande à Léo" ou l'échec de la promotion d'un libéralisme contre l'Etat", *Histoire@Politique*, n° 25 janvier-avril 2015.

² Sondage "sortie d'urnes" réalisé le 24 avril 1988. *www.ipsos.com*. Annexe n° 25.

³ Sondage réalisé du 4 au 9 février 1988 sur une population de 15 à 20 ans. *www.ipsos.com*. Annexe n° 26.

⁴ *Ibid.*

⁵ Sondage réalisé du 7 au 12 mars 1988 sur une population de 18 ans et plus. *www.ipsos.com*. Annexe n° 27.

⁶ *Ibid.*

⁷ Sondage réalisé du 8 au 15 mars 1988 sur une population de 18 à 25 ans inscrite sur les listes électorales, *www.ipsos.com*. Annexe n° 28.

Très important	23 %
Assez important	54 %
Peu important	18 %
Pas important du tout	4 %
NSP	1 %

Enfin, en 1988 le choix des lycéens et des étudiants investis dans le mouvement de contestation du projet d'Alain Devaquet est conforme aux injonctions scandées dans les cortèges. Les intentions de vote aux présidentielles sont également sans ambiguïté : François Mitterrand recueillerait 40 % des suffrages de la catégorie des jeunes de 18 à 25 ans inscrits sur les listes électorales dès le premier tour contre 12 % pour Raymond Barre et 23 % pour Jacques Chirac. Et le score du chef de l'État au second tour atteindrait 60 % s'il se retrouve face à Raymond Barre, et 59 % s'il fait face à Jacques Chirac¹.

À l'issue de la crise universitaire et sociale, à qui peut-on décerner la victoire ? D'un point de vue purement constitutionnel, le principe de la cohabitation n'a favorisé ni le chef de l'État, ni le Premier ministre. L'article 20 a parfaitement fonctionné, et il est intéressant de noter, comme le fait Serge Berstein que cet article s'applique alors dans toute sa mesure dans une situation de cohabitation. Certes, à plusieurs reprises le chef de l'État est intervenu pour dire son désaccord sur les privatisations, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, sur le découpage électoral ou l'aménagement du temps de travail. Il a également communiqué sur son soutien aux étudiants et aux cheminots en grève. Mais au-delà de ces interventions, les textes adoptés par l'Assemblée nationale ont été promulgués par François Mitterrand. Le travail de Jacques Chirac n'a donc jamais été entravé. Mais tout en respectant la Constitution à la lettre, François Mitterrand ne s'interdit pas d'user de son magistère sur l'opinion publique et de fait "ce qu'il perd en pouvoir effectif, transféré au Premier ministre, le Président, désormais à l'abri de l'usure du pouvoir, le gagne en autorité morale"². Incontestablement, ce gain lui est profitable en 1988.

¹ Sondage réalisé du 8 au 15 mars 1988 sur une population de 18 à 25 ans inscrite sur les listes électorales, *www.ipsos.com*. Annexe n° 26.

² Serge Berstein cité dans Sylvie Guillaume (dir), *Le centrisme en France aux XIX^e et XX^e siècles : un échec ?* Pessac, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2005, p. 174.

INDEX

A

Addad Hakim 543
Ahrweiler Hélène 499
Aknine Xavier 427
Alliot Michel 50, 246
Alliot Michèle 138
Alliot-Marie Michèle 16, 88, 123, 124, 125, 149, 150, 166, 205, 206, 535
Alphandéry Edmond 151, 152, 153
Amar Paul 98, 366
Antoine Gérard 49
Arrighi Pascal 265, 390
Arruebo Jean-Philippe 426, 445, 447
Arthuis Jean 363
Arzel Michel 380, 642
Assenti François 381
Assouline David 10, 17, 336, 337, 341, 381, 382, 384, 419, 420, 424, 425, 426, 427, 429, 432, 439, 440, 443, 444, 445, 446, 448, 449, 458, 461, 493, 497, 498, 516, 529, 531, 533, 541, 546, 552, 554, 559, 568, 571, 574, 642, 643, 649
Attali Jacques 120, 339, 514
Aubert Emmanuel 14, 212
Aubert François d' 104
Audigier François 46
Augendre Frédéric 303
Aurillac Michel 116
Authier Jean-Pierre 439, 443, 452, 642, 643, 644, 645

B

Bachelot François 464
Balkany Patrick 139, 140
Balladur Edouard 16, 96, 102, 103, 107, 114, 117, 119, 126, 177, 387, 388, 391, 408, 493, 494, 496, 507, 512, 513, 523, 524
Barate Claude 151
Bardet Jean-Claude 286
Bardey Patrick 455, 476, 646
Barnier Michel 138
Barre Raymond 101, 102, 103, 104, 107, 117, 118, 123, 136, 151, 152, 153, 159, 160, 161, 191, 293, 364, 365, 491, 521, 526, 536, 543, 562, 575, 576, 697, 698, 704, 708
Barret Philippe 326, 327
Barrot Jacques 122, 261, 264, 363, 388, 390, 463, 464, 494, 495, 508
Bartolone Claude 315
Barzach Michèle 171
Bassinat Philippe 464
Bastie Jean 85, 87, 88, 89, 90, 230, 241
Baudelaire Charles 569
Baudoin Denis 348, 384, 385, 495
Baudoin Jean 136

Baudry Barbet de Vaux Olivier 499
Bauer Alain 17, 298, 301, 305, 312, 314, 319, 325, 331, 341, 344, 369, 370, 371, 372, 376, 432, 437, 441, 442, 450, 451, 452, 458, 459, 475, 642, 643, 645
Bayzelon Paul 500, 501, 506
Becker Jean-Jacques 7, 8
Bedarida Catherine 161, 216
Béguin Jacques 193, 224, 266, 446
Benoist Alain de 286
Bensaid Daniel 415
Benyahia Abdel 525, 539, 542
Bergelin Christian 138
Bergeron André 395, 513, 514, 529, 532
Berlioz Jean-Marc 437, 441, 442, 450, 451, 452, 453, 455, 458, 459, 475, 476, 642, 643, 645, 646
Berlusconi Silvio 569
Bernard Claude 569
Bernard Michel 151
Bernasconi René 109
Berstein Serge 7
Bert Paul 339, 340
Berthelot Jacques 139
Berthoin Jean 23
Besse Georges 556
Beullac Christian 84
Bianco Jean-Louis 114, 117, 338, 356, 398, 507, 514, 534, 560
Bidard-Reydet Danièle 207, 241, 246, 247, 257
Bienvenu Jean-Jacques 87
Billardon André 462, 476
Blanquer Jean-Michel 572
Boiteux Marcel 84
Bolloch Serge 74
Bompaire Jacques 86, 87, 191, 197, 217, 219
Bonnet de Paillerets François 232
Bonnet Robert 232, 334, 380, 498, 643, 644
Bord André 130
Bordu Gérard 381
Borgel Christophe 445
Borredon Alain 351, 353
Bossou Bernard 363
Bourdieu Pierre 77, 81, 197, 483, 569
Bourg-Broc Bruno 139, 151, 153, 382
Bourgne Florence 17, 426
Bredin Jean-Denis 50
Bruehl Patrick 356
Burgos Gilles 358
Burin des Rosiers Etienne 25
Bussereau Dominique 491, 494

C

Cabal Christian 151, 152
Cabieu Daniel 317, 319, 320, 323, 326, 335, 345, 381, 384, 425, 426, 445, 555
Cain Julien 47
Calça Marie-Dominique 179, 222

Cambadélis Jean-Christophe .72, 299, 300, 306, 370, 508, 532, 556, 560, 567
 Campinchi Philippe.....369, 372, 373, 375, 376, 379, 381, 429, 436, 437, 438, 439, 444, 452, 461, 467, 468, 470, 472, 518, 531, 532, 533, 541, 556, 642, 643, 649
 Candar Gilles..... 7
 Canlorbe Pierre..... 87, 156, 241
 Cannac Yves..... 83
 Capelle Jean 24, 25, 42
 Capitant René..... 22, 101
 Carboni Nicolas..... 8
 Carignon Alain 138, 139
 Carreiras Joël..... 304, 305, 327, 429, 445
 Casanova Jean-Claude..... 191
 Cassaing Jean-Claude.....70, 71, 262, 264, 266, 381
 Castaner Christophe 565
 Castoriadis Cornelius 570
 Castro Roland..... 509
 Catala Nicole.....123, 124, 205, 206, 493, 535
 Catuelan Louis de..... 257
 Cerfontaine Jean-Yves 343, 348
 Césaire Aimé..... 55
 Chaban-Delmas Jacques.....105, 114, 115, 133, 140, 542, 545
 Chalandon Albin 328, 408
 Chalendar Jacques de 49, 50
 Chapstal Jacques 100
 Charié Jean Paul..... 139
 Chastagnol Alain..... 151, 153
 Chaunu Pierre..... 409
 Chavanne Georges..... 363
 Chevènement Jean-Pierre 33, 93, 215, 237, 252, 326, 327, 347, 349, 352, 540, 569
 Chirac Jacques..... 5, 11, 18, 20, 59, 63, 77, 88, 89, 95, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 129, 130, 132, 134, 135, 137, 140, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 161, 163, 164, 166, 169, 170, 189, 193, 203, 216, 217, 235, 237, 277, 299, 327, 338, 357, 358, 363, 364, 366, 377, 384, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 398, 399, 400, 403, 404, 405, 408, 424, 429, 448, 481, 482, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 497, 508, 509, 513, 514, 516, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 529, 531, 532, 535, 536, 537, 542, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 570, 573, 574, 575, 576, 585, 591, 597, 603, 606, 639, 650, 687, 688, 692, 693, 697, 698, 704, 708
 Chouat Francis 218
 Choussat Jean..... 84
 Clément Pascal 526
 Closets François de..... 93
 Cohn-Bendit Daniel..... 378, 411, 484
 Colin Jean-François..... 339
 Collard Jean-Claude 534
 Collomb Gérard..... 537
 Colonna Jean-Huges..... 267
 Coluche 356, 386, 483
 Cosnier Gilles..... 478
 Cotta Michèle..... 95, 564
 Couanau René 261, 263, 264, 344, 388, 389, 508
 Courtois Gérard..... 228, 230
 Couve de Murville Maurice..... 47, 49
 Crémieux-Brilhac Jean-Louis..... 36, 39

Crozier Michel80, 81, 82, 83, 215
 Curie Marie..... 569

D

Dalle François 83
 Damamme Dominique 41
 Daniel Jean..... 83
 Darriulat Philippe.. 17, 303, 312, 314, 319, 321, 324, 325, 331, 337, 342, 344, 345, 354, 365, 369, 370, 378, 392, 394, 395, 396, 397, 398, 408, 423, 425, 429, 430, 432, 433, 439, 440, 442, 446, 448, 449, 461, 508, 509, 530, 532, 546, 547, 554, 555, 559, 560, 561, 573, 644, 649
 Dauré Gérard88, 289, 290
 Davenas Laurent 471
 Debove Claude..... 439, 442, 642, 643, 644, 645
 Debré Bernard..... 151, 152, 230
 Debré Jean-Louis 514
 Debré Michel 7, 137
 Dechartre Philippe 137
 Delaneau Jean 246, 251
 Delapierre François..... 354
 Deleplace Bernard..... 512
 Delfau Gérard 252, 256
 Deloffre Frédéric 289, 290
 Delouvrier Paul..... 83
 Derville Jacques 141
 Desclos Véronique..... 479
 Désir Harlem..... 9, 17, 282, 296, 323, 327, 356, 357, 358, 378, 431, 509, 510, 544, 560, 697
 Devaquet Alain ..7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 29, 56, 88, 93, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 140, 148, 149, 150, 153, 161, 162, 163, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 223, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 234, 241, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 258, 261, 262, 265, 266, 267, 269, 289, 303, 304, 305, 306, 310, 314, 317, 320, 321, 324, 325, 326, 327, 329, 331, 334, 335, 337, 341, 343, 344, 346, 347, 349, 359, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 377, 383, 387, 388, 389, 391, 397, 407, 408, 424, 429, 431, 432, 433, 435, 445, 446, 447, 448, 449, 464, 481, 482, 491, 493, 494, 495, 496, 497, 507, 513, 516, 519, 521, 522, 527, 531, 534, 536, 537, 543, 545, 549, 562, 563, 566, 568, 569, 572, 573, 574, 576, 642, 650, 651, 682, 683, 688, 689, 690, 691
 Devaquet René..... 482
 Deveau Jacques..... 162
 Devedjian Patrick..... 287
 Devèze Michel 209
 Dobry Michel..... 486
 Dole Jean Louis 139
 Donato Hugues 297
 Donnez Georges..... 114
 Douffiagues Jacques 104, 564
 Doumenge François 86
 Drago Roland..... 87
 Dray Julien 9, 16, 282, 296, 316, 321, 323, 324, 329, 334, 356, 357, 358, 428, 431, 508, 560, 567
 Dray Roger..... 439, 456, 459, 476, 477, 642, 645, 647

Dreyfus.....	439, 448
Dubernard Jean-Michel.....	151, 152
Ducat Philippe.....	427
Ducoloné Guy.....	463
Dufoix Georgina.....	382, 540
Duhamel Jacques.....	50
Duhamel Olivier.....	116
Dumas Roland.....	389, 464
Duprat François.....	287
Dupuy Gérard.....	487
Durafour Michel.....	35, 207
Durand Yves.....	14, 88, 120, 124, 151, 159, 161, 163, 164, 165, 166, 176, 189, 190, 192, 193, 201, 202, 203, 230, 235, 236, 237, 269, 290, 395, 397, 446, 573, 607, 608
Duruissseau Jacques.....	506
Duval Jérôme.....	479, 515, 542
Duveau Jacques.....	242

E

E.T.....	483
Ecollan Patrick.....	501
Eeckhoutte Léon.....	205, 247
Eicher Jean-Claude.....	184
Elkabbach Jean-Pierre.....	365, 524, 537
Erhel Catherine.....	505
Escarpit Robert.....	246
Evin Claude.....	464
Eyraud Jean-Baptiste.....	459

F

Fabius Laurent.....	99, 347, 545
Faure Edgar.....	23, 40, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 60, 61, 65, 67, 70, 87, 154, 155, 162, 178, 193, 194, 217, 221, 227, 229, 262, 279, 280, 288, 290
Faure Félix.....	21, 61
Faure Maurice.....	95
Faux Emmanuel.....	397, 509, 518
Ferrari Luis.....	426, 445, 531
Ferry Jules.....	197
Fillon François.....	138
Fischer Didier.....	8, 41
Foccart Jacques.....	289, 290
Fol Jean-Jacques.....	224, 232, 342, 343
Fontes Georges.....	118
Fortin Jérôme.....	503
Fossier Marc.....	124, 125
Fouchet Christian.....	25, 26, 40, 41, 55
Foyer Jean.....	88, 151, 152, 154, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 172, 173, 174, 176, 183, 197, 202, 204, 216, 225, 230, 231, 310, 514, 526, 568
Franceschi Joseph.....	390
François Christelle.....	17
Fraysse-Cazalis Jacqueline.....	254, 381
Frédéric-Dupont Edouard.....	47
Fremontier Jacques.....	138
Fridmann Milton.....	106
Frys Joseph.....	55
Furet François.....	50

G

Gadille Rolande.....	86
Gaigne Jean-Pierre.....	426, 445
Gaillard Yann.....	50
Galland Olivier.....	8
Gantier Gilbert.....	73
Garaud Marie-France.....	129, 130, 131, 132
Garcia Christophe.....	500, 506
Gattaz Yvon.....	109
Gaudin Jean-Claude.....	73, 113, 114, 151, 152, 153, 159, 161, 407, 495, 526, 536, 537
Gaulle Charles de.....	22, 23, 25, 26, 42, 48, 49, 54, 68, 97, 100, 103, 128, 140, 141, 144, 155, 188, 285, 561
Gaussen Frédéric.....	123, 159, 214
Gauthier Nicole.....	132, 214, 228, 229
Gavi Philippe.....	485
Geismar Alain.....	42, 411, 509
Geldof Bob.....	483
Genet Jacqueline.....	342
Giard Jean.....	383
Giesbert Franz-Olivier.....	524
Gigi.....	558
Giorgi Christian.....	500
Giraud André.....	117, 119
Girod Paul.....	114
Giroud Françoise.....	84
Giscard d'Estaing Valéry.....	28, 57, 89, 95, 98, 100, 101, 102, 113, 115, 116, 134, 135, 136, 185, 198, 399, 524
Glavany Jean.....	16, 95, 514
Glucksmann André.....	509
Gluckstein Daniel.....	9
Godefrain Jacques.....	138
Goldberg Stephen.....	17
Goldman Jean-Jacques.....	483
Gouteyron Adrien.....	35, 207
Grégoire Roger.....	84
Grillault Rémy.....	39
Grond Pierre-François.....	17, 306, 309, 310, 319, 337, 430, 461, 488, 546, 567
Gruel Louis.....	8
Guelec Eric.....	460, 649
Guellec Ambroise.....	460
Guéna Yves.....	131, 132
Guichard Olivier.....	151, 152, 526
Guicharnaud Vincent.....	426
Guichon Lucien.....	267
Guillaume François.....	117, 171
Guillaume Robert.....	247
Guillemard Anne Marie.....	83
Guillemard Philippe.....	83
Guimbard Paul.....	480
Guiol Patrick.....	137
Guiot Gilles.....	412

H

Halter Marek.....	356, 509
Hannoun Michel.....	151, 152
Hayek Friedrich.....	106
Heilbronn Hubert.....	83
Hermier Guy.....	347, 381
Heuckeville Eric d'.....	479

Higelin Jacques 457, 483
 Hochart Charles..... 139
 Hoffmann Jackie 381
 Hollande François 541
 Holleindre Roger..... 287
 Houzel Guillaume 8

J

Jacquaint Mugette 463
 Jacquinet Louis 47
 Jaisson Pierre..... 343
 Jantet Claude 72
 Jarosz Jean..... 464
 Jeannin Philippe 505
 Jéol Michel..... 503
 Jésus 569
 Joffrin Laurent..... 482, 483, 485
 Jospin Lionel 112, 306, 347, 364, 508, 509, 542, 543, 565
 Joxe Pierre. 74, 98, 99, 113, 263, 264, 381, 388, 462, 463, 464, 515
 Juillet Pierre 129, 130, 131, 132
 Julia Didier..... 151, 153
 July Serge..... 387, 485, 486
 Juppé Alain..... 138, 139, 140, 227, 229, 523

K

Kaspereit Gabriel..... 463, 464
 Kiejman Georges..... 503, 505
 Knapp Andrew 7, 130
 Kouchner Bernard 509, 541, 544
 Krasucki Henri 540
 Kuster Gérard..... 382, 388

L

La Floche..... 445
 Labbé Claude 114
 Lacarrière Michel 366, 376, 435, 436
 Laffitte Pierre 243
 Laignel Eric..... 358
 Lajoinie André 113
 Lalanne Francis 509
 Lallement Bernard..... 485
 Lamassoure Alain..... 464
 Lancelot Alain..... 496
 Lang Jack 347, 509
 Langevin Paul..... 22
 Langlois..... 509
 Lapeyronnie Didier 29
 Lareng Louis 209
 Laroche Fabrice..... 286
 Lattes Robert 83
 Lavilliers Bernard..... 457
 Le Corre Georges 435, 436, 444, 451, 455, 456, 475, 480, 507, 646, 647
 Le Douaron Eric.. 456, 461, 476, 477, 478, 480, 647, 648, 649
 Le Dréau Guenhaële..... 165
 Le Pen Jean-Marie..... 113, 382
 Leauthier Alain..... 487
 Lebas Pierre..... 541

Lecanuet Jean..... 99, 108, 114, 116, 365, 494
 Leclerc Patrice 174, 362, 363
 Leconte Dominique..... 503
 Lefebvre Alain 105
 Lefevre Loïc..... 358
 Legendre Jacques 151, 153
 Legois Jean-Philippe..... 8, 15
 Legras Michèle 15, 16, 125, 193, 204, 222, 445, 446
 Lejeune Yves 440, 456, 642, 647
 Lemoine Yves 541
 Léonard Gérard 151, 152
 Léotard François . 104, 105, 106, 113, 114, 117, 118, 170, 297, 364, 491, 493, 494, 495, 522, 523, 526, 575, 603, 606
 Leroy-Ladurie Emmanuel 216
 Leschi Didier..... 8, 17, 415, 424, 551, 554
 Lévy Bernard-Henri 356, 509
 Lhombres Daniel..... 327
 Lichnérowicz André..... 37, 39, 40, 83
 Longuet Gérard..... 16, 104, 105, 106, 107, 118, 170, 287
 Lorre Stéphane..... 479
 Lorson Patrice 541
 Luc Hélène..... 246

M

Madelin Alain 16, 104, 105, 106, 107, 118, 169, 170, 171, 177, 287, 431, 495, 522
 Magnin Pierre 86
 Maia Pascal 471
 Maire Edmond 523, 528, 532, 540, 541
 Maitrot Bernard..... 262
 Malherbe Jacques..... 162, 215, 493
 Malhuret Claude 104, 357, 525
 Maljean Jean-Pierre 472, 473
 Malliarakis Jean-Gilles 287, 289
 Malraux André..... 137
 Malvy Paul..... 232
 Mandinaud Jean-Louis..... 232, 248
 Mano Jean-Luc 340
 Marcellin Raymond 287, 472, 492, 503
 Marcenet Pierre..... 286
 Marchais Georges 540
 Marette Jacques..... 55
 Marie Jean-Louis 29
 Martin Isabelle 303, 335, 429, 557
 Marton Suzanne 289, 290
 Marx Karl..... 569
 Masson Jean Louis..... 139
 Masson Paul..... 14
 Massoni Philippe..... 340, 363, 366, 367, 376
 Mauduit Laurent 300
 Maurice René..... 62
 Mauroy Pierre 347, 544
 Maus Catherine..... 151
 Mazeau Pierre 359
 Méhaignerie Laurence 363
 Méhaignerie Pierre 16, 114, 116, 118, 122, 226, 363, 395, 491, 493, 494, 495, 522, 561, 564, 594, 603, 606
 Mélenchon Jean-Luc..... 16, 252, 256, 257, 258, 354
 Mellion Lucien..... 294
 Mendès France Pierre .. 23, 35, 36, 37, 38, 39, 47, 74, 370
 Mermaz Jean 347

Messmer Pierre.....	113, 151, 152, 159, 181, 408, 494, 524, 526, 537
Mestre Philippe	104
Mexandeau Louis	381, 390
Meyer Lucie	47
Mignard Pierre	541
Mignaval Pierre.....	17
Mignon Jean Claude.....	139
Milhaud Gérard	86, 216
Millon Charles.....	104, 526, 607
Miou-Miou	509
Miroudot Michel	35, 207
Missoffe François.....	138
Mitterrand François .65, 74, 79, 95, 96, 98, 101, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 134, 226, 258, 299, 306, 339, 340, 356, 358, 364, 365, 387, 398, 399, 494, 508, 514, 521, 524, 534, 538, 539, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 575, 576, 692, 704	
Moiroux.....	218
Monate Gérard	472
Monchablon Alain.....	8
Monet Jean-Claude.....	472
Monferran Jean-Paul	215
Monins-Ysal Georges.....	285
Monod Jérôme.....	129, 130, 132
Monory René.....	118, 121, 122, 123, 124, 125, 149, 150, 151, 159, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 205, 213, 215, 216, 241, 244, 248, 261, 267, 320, 361, 363, 364, 365, 366, 377, 385, 387, 388, 390, 391, 395, 396, 397, 407, 408, 417, 424, 425, 429, 431, 432, 433, 435, 445, 446, 447, 448, 449, 464, 473, 481, 482, 491, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 507, 508, 512, 513, 516, 519, 522, 523, 524, 531, 534, 535, 543, 561, 569, 571, 572, 573, 643, 647, 650, 651, 682, 683, 687, 688, 689, 690
Montand Yves	387
Morder Robi	8, 17, 313
Mothé Daniel.....	413, 414
Mourousi Yves	365, 433
Mourre Alexis	301, 314
Mylne Emmanuel	501

N

Namer Gérard.....	8
Napoléon Bonaparte.....	42
Narbonne Jacques.....	42
Nay Catherine.....	407
Neveu Eric.....	137
Nevoux Paulette	382
Noir Michel	138
Nora Simon	84

O

Odent Guy	222, 242, 243
Orcival François d'	286
Ormesson Jean d'.....	84
Ornano Michel d'.....	491, 494, 495
Oussekin Amar	534
Oussekin Malik.....	7, 10, 11, 13, 14, 345, 492, 497, 499, 500, 501, 502, 505, 506, 507, 509, 510, 515, 516, 518, 525, 527, 530, 531, 534, 538, 539, 541, 542, 544, 545, 546, 551, 553, 561, 565, 569, 573, 574

P

Pallez Gabriel.....	83
Panafieu de Françoise	138
Pandraud Robert . 363, 387, 391, 472, 480, 493, 509, 510, 512, 522, 524	
Paolini Jean	366, 367, 376, 436, 475, 507
Pascalon Pierre.....	151, 152
Pasqua Charles	114, 116, 130, 131, 132, 289, 327, 328, 358, 363, 365, 366, 367, 387, 391, 407, 432, 445, 482, 492, 493, 507, 508, 512, 513, 515, 521, 522, 523, 524, 525, 534, 538, 543, 544, 560, 561, 574, 688
Passeron Jean-Claude.....	37, 49
Patrino Sabino	330
Payan Jean-Jacques	150
Pécresse Valérie.....	572
Penne Guy.....	252, 258
Perben Dominique	138, 139
Peyrefitte Alain 26, 40, 42, 43, 60, 61, 114, 151, 152, 154, 407, 526	
Pilhan Jacques.....	356
Pinet Marcel.....	48
Piot Bruno.....	499
Piquemal Régis	174
Pitton Magali.....	479
Pivot Bernard.....	9, 126, 568, 574
Poignand Raymond.....	84
Polac Michel	93
Pommatau Jacques.....	179, 223, 225, 226, 348, 540
Pompidou Claude.....	399
Pompidou Georges.....	25, 26, 48, 100, 185
Poncet Jean François.....	138
Pons Bernard.....	131, 133, 382
Poperen Jean	347
Porelli Vincent	381
Pouzard Guy	262, 263
Prigent Michel.....	86, 93, 217
Prost Antoine	8, 33, 43, 46
Proust Odile	140

Q

Quermonne Jean-Louis	58, 63
Quilès Paul.....	347

R

Raimond Jean-Bernard.....	116, 117
Ralite Jack.....	347
Ramé Sébastien.....	478
Raoult Eric	382, 431, 433
Rapp Bernard	366
Reagan Ronald.....	106, 135
Rebourcet Gabriel	288
Récanati Michel	411
Rémond René.....	246, 266
Renaud	457, 460, 483
Richard Alain.....	315
Richard Gilles	7
Ricoeur Paul.....	41
Rigal François.....	460, 479, 515, 648
Rigaud Jacques	84
Robert Alain.....	288

Rocard Michel..... 81, 99, 347
 Rodriguez Christian..... 426, 427, 445, 531
 Romani Roger 494, 508
 Rossignol Laurence..... 282, 296, 357
 Rossinot André..... 114, 118
 Roudy Yvette 382
 Rouge Jean-François 482
 Rougeot Jacques..... 88, 289, 290, 291
 Rouibi Norbert 440, 443, 444, 475, 476, 477, 642, 646
 Rousset David 426, 427

S

Sagnes Jean 42, 55
 Saint-Sernin Bertrand..... 150, 165, 395, 446
 Salomone Henri..... 499, 501
 Samman Thaïma..... 324, 326, 348, 364
 Sanguinetti Alexandre 55, 101
 Sarkozy Nicolas 140
 Sartre Jean Paul..... 485
 Saunier-Seïté Alice... 7, 10, 35, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65,
 66, 75, 181, 194, 198, 290, 414, 422, 549, 556, 561
 Sauvageot Jacques..... 411
 Savary Alain.. 7, 29, 35, 57, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74,
 75, 76, 77, 79, 84, 86, 87, 89, 90, 93, 147, 148, 149,
 150, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163,
 166, 167, 172, 173, 176, 181, 183, 184, 194, 195, 207,
 209, 210, 212, 216, 217, 218, 219, 221, 227, 228, 229,
 230, 237, 238, 241, 246, 247, 250, 251, 252, 253, 256,
 257, 258, 262, 264, 310, 327, 366, 377, 380, 496, 514,
 526, 535, 561
 Savrey Patrick 525
 Scherrer Sylvie 302, 317, 319, 320, 426, 445, 557
 Schiélé Pierre 114
 Schmelz Georges..... 286
 Schmitt Jean 500, 506
 Schneidermann Daniel 558
 Schumann Maurice..... 241
 Schwartz Laurent..... 39, 79, 82, 183, 191, 200, 228, 232
 Schwarzenberg Roger-Gérard 232
 Seguéla Jean-Paul..... 151, 152
 Séguin Philippe 107, 122, 138, 139, 193, 357, 464, 465
 Séramy Paul..... 35, 75, 161, 206, 207, 238, 241, 242, 243,
 246, 247, 248, 250, 251, 253, 254, 255, 268
 Sérillon Jean-Luc..... 392
 Sérusclat Franck 256
 Sidos Pierre 287
 Signoret Simone 356
 Sinclair Anne..... 392
 Sirinelli Jean-François..... 7
 Soisson Jean-Pierre 57, 58, 59, 339
 Soubré Luc 218
 Sourdille Jacques..... 151, 152
 Spinosi Jacques 373, 375, 436, 437, 439, 468
 Stassiné Arnold 296
 Sueur Jean-Pierre..... 262, 263, 381, 390, 464

T

Tapie Bernard..... 357, 387, 568, 569
 Tchepiega Christine..... 426, 427, 445, 531
 Teigen Francis..... 541
 Téléphone..... 483

Tesson Philippe..... 482
 Tezenas du Montcel Henri 197
 Thatcher Margaret..... 135
 Thomas Isabelle 9, 17, 294, 295, 297, 310, 318, 319, 320,
 321, 323, 324, 325, 326, 329, 342, 343, 345, 346, 365,
 371, 381, 383, 392, 394, 425, 427, 428, 429, 430, 431,
 432, 433, 445, 446, 449, 487, 498, 508, 518, 529, 531,
 549, 555, 557, 558, 561, 567, 569, 573, 651
 Tixier-Vignancour Jean-Louis 287
 Toga Maurice..... 151, 152
 Toubon Jacques..... 16, 114, 119, 128, 133, 136, 138, 139,
 176, 394, 431, 432, 433, 445, 449, 463, 493, 494, 513,
 521, 555
 Touraine Alain 80, 81, 82, 83, 215, 229, 243, 509
 Tranquard Aymond..... 87
 Triboulet Raymond 55
 Troadec Pascal 17, 326, 329, 330, 332, 341, 543
 Turcat André..... 129

U

Ulrich Maurice..... 150, 387

V

Vadrot Claude-Marie 517
 Valluy Jérôme 426
 Vedel Georges..... 289
 Veil Simone 113, 115
 Venner Dominique..... 287
 Vernier Jacques..... 139
 Vernier Jean-Claude..... 485
 Vial Charles 74
 Villepin Dominique de..... 572
 Vitry Daniel 16, 93, 176, 193, 204, 210, 222, 226, 445,
 446
 Vivien Robert-André 73

W

Wallon Henri..... 22
 Weil Louis 39
 Weil Pierre 370, 496
 Westphal Alfred 55
 Wiesel Elie..... 534
 Wieviorka Michel 83
 Wiltzer Pierre-André..... 104
 Worms Gérard..... 83

Y

Yon Karel..... 300

Z

Zamansky Marc 40
 Zappi Sylvia.. 10, 319, 320, 321, 426, 427, 498, 515, 531,
 533, 545, 555, 557, 559, 571
 Zay Jean 22
 Zeller Adrien..... 363

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

- Archives confédérales de la CFDT Fonds PSA 3 SE 38
- Archives nationale. Papier Alain Devaquet, AN, 19910859/2.
- Assemblée nationale Aubert Emmanuel, *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête relative aux événements de novembre et décembre 1986*. Assemblée Nationale. n° 850.
- Assemblée nationale *Proposition de loi relative aux universités*, n° 75, Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 1986. Annexe du procès-verbal de la séance du 23 avril 1986.
- Assemblée nationale *Projet de loi adopté par le Sénat sur l'enseignement supérieur transmis par le Premier ministre à M. le Président de l'Assemblée nationale*, n° 430, Assemblée nationale, Annexe du procès-verbal de la séance du 30 octobre 1986.
- Assemblée nationale *Rapport de la Commission d'enquête sur les activités du Service d'action civique*, Paris, Alain Moreau, 1982.
- BDIC Fond Devaquet F Δ 1959.
- Cité des mémoires étudiantes Fonds UNEF-ID, n° 119.
- Sénat *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 17 décembre 1986, chargée de recueillir des éléments d'information sur la préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986*. Sénat, n° 270, Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juin 1987.
- Sénat *Projet de loi sur l'Enseignement supérieur présenté au nom de M. Jacques Chirac, Premier ministre par René Monory, ministre de l'Education nationale et par Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la Recherche et de l'enseignement supérieur*, Sénat, n° 452, Annexe au procès-verbal de la séance du 11 juillet 1986.

Sénat *Rapport fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur le projet de loi sur l'enseignement supérieur par Paul Séramy, n° 22, Sénat, Annexe au procès-verbal de la séance du 23 octobre 1986.*

Sénat *Proposition de loi sur l'Enseignement supérieur n° 62 présentée par MM. Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Durafour et Michel Miroudot, Annexe au procès-verbal du 31 octobre 1985.*

SOURCES IMPRIMÉES : OUVRAGES

Assouline David
Zappi Sylvia *Notre printemps en hiver. Le mouvement étudiant de novembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987.

Attali Jacques *Verbatim II. 1986-1988*, Paris, Fayard, 1995

Bianco Jean Louis *Mes années Mitterrand*, Paris, Fayard, 2015.

Borredon Alain *Une jeunesse dans la crise, les nouveaux acteurs lycéens*. Paris, L'Harmattan, logiques sociales, 1995.

Campinchi Philippe *Les lambertistes, un courant trotskiste français*, Paris, Balland, 2000.

Devaquet Alain *L'amibe et l'étudiant. Université et recherche : l'état d'urgence*. Paris, Odile Jacob, 1988.

Dray Julien *SOS génération, Histoire intérieure du mouvement des jeunes de novembre décembre 1986*. Paris, Ramsay, 1987.

Faure Edgar *Philosophie d'une réforme*, Paris, Plon, 1969

Filoche Gérard *68 – 86, une histoire sans fin*, Paris, Flammarion, 1998.

Gluckstein Daniel *"Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes". 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique*, Paris, Sélio, 1987.

Prévost Nathalie *La mort indigne de Malik Oussekiné*, Paris, Barrault, 1989.

Hamon Hervé,
Rotman Patrick *Génération, II, Les années de poudre*, Paris, Seuil, 1988.

- Maurice René *L'UNEF ou le pari étudiant*, Paris, Éditions sociales, 1977.
- Namer Gérard *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*. Paris, L'Harmattan, 1990.
- Noguères Henri *Rapport de la commission constituée à l'initiative de la ligue des Droits de l'Homme en vue de rechercher la vérité sur les violences à l'occasion des manifestations d'étudiants et de lycéens provoqué par le projet de loi Devaquet*, Paris, La Découverte, 1987.
- Paye-Jeanneney Laurence
Payant Jean-Jacques *Le chantier universitaire, "Bâtir l'avenir"*, Paris, Beauchesne, 1988.
- Saunier-Seïté Alice *En première ligne, de la communale aux universités*, Paris, Plon, 1982.
- Stora Benjamin *La dernière génération d'octobre*, Paris, Stock, 2003.
- Touraine Alain *Lutte étudiante*, Paris, Seuil, 1978.
- Joffrin Laurent *Un coup de jeune, portrait d'une génération morale*, Paris, Arléa, 1987.

SOURCES IMPRIMÉES : ARTICLES

RPR ET UDF

- Baudoin Jean "Le moment néo-libéral : essai d'interprétation", *Revue de science politique*, n° 40, décembre 1990, p. 830-844.
- Baudoin Jean "Gaullisme" et "chiraquisme" : réflexions autour d'un adultère, *Pouvoirs*, n° 28, 1984, p. 60.
- Bréchon Pierre
Derville Jacques
Lecomte Patrick "L'univers idéologique des cadres du RPR, Entre l'héritage gaulliste et la dérive droite." *Revue française de science politique*, 37^e année, n° 5, 1987. p. 675-695.
- Brookes Kevin "Le rôle des clubs et des réseaux d'intellectuels libéraux dans la diffusion du néo libéralisme en France. Le cas d'ALEPS et du groupe des nouveaux économistes." *Congrès de AFSP*. Paris 2013.
- Charlot Jean "Tactique et stratégie du RPR dans l'opposition", *Pouvoirs* n° 28, 1983.

- Debré Michel "La constitution de 1958 : sa raison d'être son évolution." *Revue française de science politique*, 28^e année, n° 5, 1978. p. 817-839.
- Derville Jacques "les discours des partis gaullistes", *Regard sur l'actualité*, novembre 1990.
- Frémontier Jacques "Les jeunes élus du RPR, des héritiers ou des parricides ? ", *Pouvoirs*, n° 28, 1984, p. 17-29.
- Guiol Patrick
Neveu Erik "Sociologie des adhérents gaullistes", *Pouvoirs* n° 28, janvier 1984. p. 91-106.
- Haegel Florence "Mémoire, héritage, filiation. Dire le gaullisme et se dire gaulliste au RPR", *Revue française de science politique*, 40^e année, n°6, 1990. p. 64-879.
- Schonfeld William R. "RPR et UDF à l'épreuve de l'opposition." *Revue française de science politique*, 36^e année, n°1, 1986. pp. 14-29.
- Perrier Jérôme "La parenthèse libérale de la droite française des années 1980. Le phénomène politique de la "Bande à Léo" ou l'échec de la promotion du libéralisme contre l'Etat", *Histoire@Politique*, n° 25, janvier avril 2015.
- Sigoda Pascal "Les cercles extérieurs du RPR", *Pouvoirs*, n° 28, janvier 1984, p. 143-157.
- Ysmal Colette "L'univers politique des militants RPR", *Pouvoirs*, n° 28, 1984. p.77-90.

DROITE ET EXTREME DROITE

- Taguieff Pierre-André "Origines et métamorphoses de la nouvelle droite." *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 40 octobre novembre 1993. p. 3-22.
- Monica Charlot, "L'émergence du Front national", *Revue française de science politique*, 36^e année, n°1, 1986. p. 30-45.
- Duranton-Cabrol A-M "La nouvelle droite entre printemps et automne, 1968-1986", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 17, janvier-mars 1988. p. 39-50.

UNIVERSITE

- Bougarel Fabrice

- Boumard Patrick
Conein Bernard
Coq Guy
Darmau Frédéric
Elias Caroline
Galifret Yves
Lapassade Georges
Loureau René
Mate Pierre-Yves,
Quéré Louis "Pour changer l'université", *Raison présente*, n° 82, 1987.
- Boudon Raymond "La crise universitaire française, essai de diagnostic sociologique", *Les Annales*, n° 3, mai-juin 1969.
- Bourmeau Sylvain
Cardon Dominique
Heurtin Jean-Philippe "La gloire c'est la galère." *Politix*, vol.1 1988. p. 55-71.
- Chambraud Cécile "L'UNEF-ID dans le mouvement", *Politix*, vol 1. p. 44-54.
- Charle Christophe "Elites politiques et enseignement supérieur, sociologie historique d'un divorce et d'un échec (1968-2012)", *Pouvoir*, vol.161, n° 2, 2017 p. 31-50.
- Charlot Alain "À propos des rendements académiques des premiers cycles universitaires", *Formation Emploi* n° 18 avril-juin 1987.
- Crozier Michel "Autonomie des universités ? " *Esprit* n° 5-6, 1964.
- Dreyfus-Armand Geneviève "D'un mouvement étudiant à l'autre : la Sorbonne à la veille du 3 mai 1968." *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. 1988, n°11-13. Mai 68 : Les mouvements étudiants en France et dans le monde. p. 136-147.
- Dobry Michel
Bourmeau Sylvain
Heurtin Jean-Philippe "La fragilité d'un mouvement auto-limité, entretien avec Michel Dobry", *Politix* vol° 1, n° 1, 1988. p. 34-40.
- Eicher Jean Claude "Pauvre université française", *Projet*, mai juin 1987, n° 205.
- Ferhat Ismail "Le syndical et le politique. Le cas du parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990", *Histoire@Politique*2011/1 (n° 13), p. 125-145.
- Fridenson Patrick "La politique universitaire depuis 1968." *Le Mouvement social*, n° 233, 2010/4, p. 47-67.

- GERUF "La Renaissance. Enseignement supérieur et recherche", fascicule GERUF, FNSAESR, UNI et Cercles universitaires, Fonds PSA, archives confédérale de la CFDT, 3 SE 38. 1986.
- Le Maître Ginette,
Zaidman Claude "Contestation et lycéens", *L'Homme et la société*, n° 16, 1970. Sociologie et contestation, p. 161-172.
- Martres-Sicard Brigitte. "Les collèges d'enseignement technique et les belles-lettres" cité dans *Littérature*, n° 19, 1975. Enseigner le français, p. 41-48.
- Melchior Hugo "De jeunes militants révolutionnaires à l'épreuve d'un mouvement étudiant et lycéen « apolitique »." Rennes, 1986, *Vingtième siècle*. Revue d'histoire 2017/2 n° 134, p. 115 à 130.
- Mérindol Jean-Yves "Les universitaires et leurs statuts depuis 1968." *Le mouvement social*, n° 233,1010/4. p. 69-91.
- Merindol Jean Yves "Les universitaires et les élections professionnels", *Actes de la recherche en sciences sociales*, année 1991, vol. 86, n° 1, p. 85-91.
- Ozouf Mona "Une école pour les élèves", *Le Débat*, n° 32, nov. 1984. p. 1-26.
- Prost Antoine,
CytermannJean-Richard "Une histoire en chiffre de l'enseignement supérieur en France," *Le Mouvement social*, 2014/4 n° 233, p. 31-46.
- Ramé Sébastien. "Journal d'un manifestant." *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 73, juin 1988. Penser la politique - 2. p. 41-51.

RECHERCHE

- Crémieux-Brilhac J-L "Le mouvement pour l'expansion de la recherche scientifique, 1954-1968". Reprint des *Cahiers pour l'histoire de la recherche*, CNRS, 1995.
- Guthleben Denis "Faut-il brûler le CNRS ?», *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 9, 2003.
- Lichnérowicz André "l'Université face à sa réforme, Pour des universités", *Revue de l'enseignement supérieur* N° 4, 1966 p. 60-69
- Picard Jean-François "La création du CNRS", *La revue pour l'histoire du CNRS*, n°1, 1999.
- Picard Jean-François

Pradoura Elisabeth "La longue marche du CNRS", *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, n°1, 1988.

"L'Université face à sa réforme. II - L'avenir et la réforme des structures." Le Colloque de Caen. *Revue de l'Enseignement supérieur*. 4/1966, p. 199-208.

COORDINATIONS

Hassenteufel Patrick "Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations, *Revue française de science politique*, Année 1991, volume 41, n° 1, p. 5-27.

Leschi Didier "L'après-Mai 68 dans les lycées, *Les années 68 : événements, cultures politiques et modes de vie. Lettre d'information* n° 29. 1998.

Leschi Didier "Ordre et désordre dans la grève : analyse comparée des mobilisations des cheminots (1986-1995)", *Laboratoire d'analyse des systèmes politiques, Université de Paris X-Nanterre*.

Leschi Didier "La coordination étudiante dans la grève générale étudiante de 1986", *Les Cahiers du GERME*, spécial n° 4, mars 2003.

SCIENCE POLITIQUE

Barjel Lucie, Yon Karel "Entre AJS, UNEF et MJS, la socialisation militante à travers les réseaux politico syndicaux. Carrières militantes et trajectoires professionnelles : l'engagement dans les mouvements étudiants comme lien de socialisation politiques." *Triangle ENS-LSH*, Lyon 2, IEP de Lyon, 2006, Lyon, France. <halshs-00870069>

Cazanova Jean-Baptiste "Les autonomes. Le mouvement autonome parisien de la fin des années 1970", *Dissidences* [en ligne], 2/2011.

Collovald Annie "Jacques Chirac : un leader sans ressources", *Revue française de science politique*, 40^e année, n° 6, 1990. p. 800-901.

Duhamel Olivier "De l'alternance à la cohabitation ou l'énigme résolue de la Constitution", *Revue française de science politique*, 3^e année, n° 4-5, 1984. p. 1102-1117.

Duhamel Olivier
Parodi Jean-Luc "Profil de l'année politique (septembre 1983-Août 1984)", *Pouvoirs* n° 31, 1984.

Dumont Gérard-François

Darras Loïc	"L'imbroglia du Code de nationalité", <i>IRIS, Institut de recherche immigration et société</i> , n° 1, 1987 p. 5-23.
Hochet Agnès	"L'immigration dans le débat politique français de 1981 à 1986", <i>Pouvoirs</i> n° 47, 1988.
Jaffré Jérôme	"Les élections législatives du 16 mars 1986. La défaite de la gauche et les progrès du Parti socialiste", <i>Pouvoirs</i> n° 38. 1986.
Juhem Philippe	"Entreprendre en politique. De l'extrême gauche au PS : la professionnalisation politique des fondateurs de SOS Racisme". <i>Revue française de science politique</i> , 51 ^e année, n° 1-2, 2001. p.131-153.
Olivier Marchand Martin-Le Goff Elisabeth	"Stabilité de l'emploi mais reprise du chômage en 1986", <i>Economie et statistique</i> , n° 198, Avril 1987.
Parodi Jean Luc	"Profil de l'année politique (septembre 1984 – août 1985)", <i>Pouvoirs</i> n° 35, 1985.
Georges Ribell	"L'hiver de grève des cheminots", <i>Vingtième siècle, revue d'histoire</i> , n° 16, octobre-décembre 1987. p. 21-30.
Rizet Stéphanie	"Qu'est-ce qui fait courir les militants de la LCR", <i>Sociologies pratiques</i> , 2007/2 n° 15, p. 69 à 81.

SOURCES IMPRIMEES : PRESSE

Pour la période allant de janvier 1985 à janvier 1987.

Presse quotidienne

Le Figaro	L'Humanité	Libération
Le Matin de Paris	Le Monde	Le Parisien
Le Quotidien de Paris	Notre République	Le journal des Républicains

Presse hebdomadaire

L'Express	Le Nouvel Observateur	Le Point Le Figaro magazine
-----------	-----------------------	-----------------------------

Presse magazine

Actuel	Paris Match
--------	-------------

Presse militante

Autre chose	La Lettre de la Nation	Critique communiste
L'Étudiant	Lutte des classes	La Gazette de Nanterre en colère

SOURCES ORALES
ENTRETIENS

Nom	Qualité	Date de l'entretien	Durée	Lieu de l'entretien
David Assouline	<i>Étudiant, militant LOR</i>	5 octobre 2016	42 : 08	Au Sénat
David Assouline		17 janvier 2017	28 : 35	Au Sénat
David Assouline		14 février 2017	1:06:20	Au Sénat
Alain Bauer	<i>Étudiant, UNEF-ID, V.P Paris I</i>	7 mars 2017	1:51:03	À l'Hôtel Meurice
Florence Bourgne	<i>Étudiante ENS</i>	4 sept 2017	1:18:39	À la Maison de Recherche. Paris IV
Philippe Darriulat	<i>Président UNEF-ID</i>	3 mars 2017	1:43:02	Dans un café
Harlem Désir	<i>Président SOS Racisme</i>	6 janvier 2017		Au ministère des Affaires étrangères
Christelle François	<i>Étudiante Nanterre</i>	2 février 2017		Mairie de Nanterre
Stéphen Goldberg	<i>Étudiant, militant LO</i>	14 mars 2018	1:47:32	À son domicile
Pierre-François Grond	<i>Étudiant UNEF-ID, militant LCR</i>	6 octobre 2016	1:43:24	À son domicile
Robi Morder	<i>Étudiant UNEF-ID, militant LCR</i>	31 janvier 2019	2:19:57	À son domicile
Didier Leschi	<i>Étudiant UNEF-ID</i>	25 février 209	1:23:02	À l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration
Isabelle Thomas	<i>Étudiante, vice-Présidente UNEF-ID</i>	22 avril 2016	2:25:42	À sa permanence de député européenne
Jacques Toubon	<i>Secrétaire général RPR</i>	13 mai 2017	1:10:54	Siège du Défenseur des droits
Pascal Troadec	<i>Étudiant UNEF-ID</i>	29 août 2017		
Daniel Vitry	<i>Conseiller technique d'Alain Devaquet</i>	13 mai 2015	1:29:05	Dans un café
Daniel Vitry	<i>Conseiller technique d'Alain Devaquet</i>	4 oct 2016	1:41:04	À la Maison de Recherche. Paris IV

Édouard Balladur,
Alain Devaquet,
Jean Glavany,
Michèle Legras,
Gérard Longuet et
Pierre Méhaignerie ont refusé de nous rencontrer.

Michèle Alliot-Marie,
Julien Dray,
Alain Madelin et
Jean-Luc Mélenchon n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien.

ENTRETIENS INRP/SHE

Conduit par Marie Thérèse Frank, Françoise Lepagnol-Lec et Pierre Mignaval.

Michèle Alliot Marie	<i>Secrétaire d'État à l'Enseignement</i>	6 janvier 2005
Louis Baladier	<i>Conseiller technique de René Monory</i>	14 février 2002
Philippe Campinchi	<i>Étudiant, militant UNEF-ID</i>	14 février 2002
Jean-Yves Cerfontaine	<i>Secrétaire national de la FEN</i>	14 février 2002
Philippe Darriulat	<i>Étudiant, secrétaire général de l'UNEF-ID</i>	14 février 2002
Marc Fossier	<i>Conseiller technique de René Monory</i>	30 mai 2003
Guenhaëlle Le Dréau	<i>Conseillère technique de René Monory</i>	3 mars 2003
Edmond Legouthière	<i>Conseiller technique de René Monory</i>	20 novembre 2002
Catherine Maus	<i>Cheffe de cabinet de René Monory</i>	12 décembre 2001
René Monory	<i>Ministre de l'Éducation nationale</i>	29 janvier 2003
Michel Roger	<i>Conseiller technique de René Monory</i>	1 juillet 1999
Bertrand Saint Sernin	<i>Directeur de cabinet de René Monory</i>	22, 31 janvier 2002

SOURCES AUDIO-VISUELLES

FILMS

Kandel Francis, Schneider Franck	<i>Devaquet, si tu savais...</i> , Production les Films du Village, l'Agence IM'Média, la Huit. 54 mn. 1988.
Rouaud Christian	<i>Les LIP, l'imagination au pouvoir</i> , Les Film du Paradoxe, 2007.
Romain Goupil	<i>Mourir à trente ans</i> , MK2, Les films du Losange. 1982.
Anonyme	<i>Les lascars du LEP électronique</i> . 52 mn. 1986.

EMISSIONS DE TELEVISION

Journaux télévisés d'Antenne 2, FR 3 et de TFI ;

Apostrophes

Taxi

Questions à domicile

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU GAULLISME

Andrieux Claire

Braud Philippe

Piketty Guillaume (dir) *Dictionnaire de Gaulle*, Paris, Laffont, 2006.

Audigier François

Histoire du SAC, La part d'ombre du gaullisme, Paris, Stock, 2003.

Berstein Serge

Histoire du gaullisme, Paris, Perrin, 2002.

Bréchon Pierre

Derville Jacques

Lecomte Patrick

Les cadres du RPR, Paris, Economica, 1987.

Charlot Jean

Le Gaullisme d'opposition 1946-1958, Paris, Fayard, 1983.

Colard Daniel

Edgar Faure ou l'intelligence politique, 1945-1975, Paris, Jean Dullis éd., 1975.

Knapp Andrew

le gaullisme après de Gaulle, Paris, Seuil, 1996.

Narbonne Jacques

De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée, Paris, Delanoël, 1994.

Peyrefitte Alain

C'était de Gaulle, Paris, Fayard, 1994.

Sagnès Jean (dir)

Edgar Faure homme politique et homme d'État (1908-1988). Actes du colloque tenu au Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry–Montpellier III) le 3 octobre 1998. Béziers, Presse universitaire de Perpignan, 1999.

Séguin Philippe

La force de convaincre : entretiens avec Pierre Servent, Paris, Payot, 1989.

HISTOIRE DE L'UDF

Massart Alexis *Union pour la démocratie française*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Guillaume Sylvie
Richard Gilles
Sirinelli Jean-François *Histoire de l'UDF, l'Union pour la démocratie française, 1978-2007*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'UNIVERSITE

Baudelot Christian
Establet Roger *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspéro, 1970.

Bousquet Pierre
Drago Roland
Gerbod Paul
Goyard Claude
Imbert Jean
Rials Stéphane
Thuillier Guy
Tulard Jean *Histoire de l'administration de l'enseignement supérieur en France 1789-1981*, Librairie Droz, Paris, 1983

Capelle Jean *L'école de demain reste à faire*, Paris, PUF, 1966.

Fischer Didier *L'histoire des étudiants en France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

Gérard Vincent *Le peuple lycéen*, Paris Seuil, 1974.

Girault Gérard (dir), *Paris XIII, Histoire d'une université en banlieue (1970-2010)*, Paris, Berg international, 2012

Gruel Louis
Olivier Galland
Guillaume Houzel *Les étudiants en France, Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Lapeyronnie Didier,
Marie Jean-Louis
1992. *Campus Blues. Les étudiants face à leurs études*, Paris, Seuil,

Lelièvre Claude
Nique Christian *L'école des présidents, de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995.

Minoz Jacques *Histoire des universités françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 1991.

- Monchablon Alain *L'histoire de l'UNEF*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.
- Narbonne Jacques *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994.
- Prost Antoine *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Plon –Tempus, 2004.
- Prost Antoine *Du changement dans l'école, les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013.
- Robert André D *L'école en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.
- Savard Aimé *Vivre notre histoire. Aimé Savard interroge René Raimond*, Paris, Le Centurion, 1976.
- Verger Jacques *Histoire des universités en France*, Privat, Toulouse, 1988.
- Visse Jean Paul *La question scolaire, 1975-1984 : évolution et permanence*, Paris, Presses universitaire Septentrion, 1995.

HISTOIRE POLITIQUE

- Baubérot Arnaud,
Ludivine Bantigny *Hériter en politique. Filiations, générations et transmissions politiques (Allemagne-France-Italie XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, PUF, 2011
- Becker Jean-Jacques *Crises et alternances (1974 – 1995)*, Paris, Seuil, 1998.
- Boggio P. Rollat A *Ce terrible M. Pasqua*, Paris, Olivier Orban, 1988.
- Bourseiller Christophe *Les maoïstes. La folle histoire des gardes rouges français*, Paris, Plon, 1996.
- Bothorel J. *Le pharaon : histoire du septennat giscardien*, Paris, Grasset, 1983.
- Charpier Frédéric *Génération Occident*, Paris, Seuil, 2005.
- Chapstal Jacques *La vie politique sous la Ve République, 1974 - 1987, tome 2*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.
- Chirac Jacques *Chaque pas doit être un but. Mémoires*. Paris, Nil, 2009.

- Cotta Michèle *Cahiers secrets de la Ve République tome III 1986-1997*, Paris Fayard, 2009.
- Giesbert Franz-Olivier *Jacques Chirac*, Paris, Seuil, 1987.
- Giscard d'Estaing Valéry *Deux français sur trois*. Paris, Compagnie 12, 1984.
- Hurtig Serge (dir), *Alain Savary : politique et honneur*, Paris, Presse de Sciences Po, 2002.
- Kergoat Jacques *Le parti socialiste. De la commune à nos jours*. Paris, le Sycomore, 1983.
- Salles Jean-Paul *La ligue communiste révolutionnaire (1968-1981). Instrument du grand soir ou lieu d'apprentissage*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2005.
- Richard Gilles *Histoire des droites en France de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017.
- Christophe Aguiton
Daniel Bensaïd *Le retour de la question sociale, le renouveau des mouvements sociaux en France*, Lausanne, Page deux, 1997.
- Brechon Pierre *La France aux urnes, cinquante ans d'histoire électorale*. Paris, La Documentation française, 1993.
- Closets François de *Tous ensemble pour en finir avec la syndicratie*, Paris, Le Seuil, 1985.
- Dard Olivier *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005.
- Dard Olivier
Richard Gilles (Dir.) *Les droites et l'économie en France au XXe siècle*, Paris, Riveneuve, 2011.
- Favre Pierre (Dir.) *La manifestation*, Paris, Presse de la Fondation nationale des science politique, 1990.
- Gervereau Laurent *La propagande par l'affiche*, Paris, Syros-Alternatives, 1991.
- Gérard Vincent *Le peuple lycéen*, Paris, Seuil, 1974.
- Lipset Seymour Martin *l'homme et la politique*, Paris, Seuil, 1963.
- Martin-Roland Michel
Favier Pierre *La décennie Mitterrand, tome II, Les épreuves (1984-1988)*, Paris, Seuil, 1991.

- Mauduit Laurent *A tous ceux qui ne se résignent pas à la débâcle qui vient*, Paris, Don Quichotte, 2014.
- Monjardet Dominique *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1990.
- Mothé Daniel *Un militant chez Renault*, Paris, Seuil, 1965.
- Pasqua Charles *Ce que je sais... I, Les Atrides 1974-1988*, Paris, Seuil, 2007.
- Dominique Damamme
Boris Golille
Frédérique Matonti
Bernard Pudal (dir.) *Mai Juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008.
- Rimbert Pierre *Libération de Sartre à Rothschild*, Paris, Raison d'agir, 2005.
- SOFRES *Opinion publique : enquêtes et commentaires*, publication annuelle, (dir) O. Duhamel, E. Dupoirier et J. Jaffré, Paris, Gallimard.
- Yvert Benoît *Premiers ministre et présidents du Conseil depuis 1815*, Paris, Perrin, 2002.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES NON PUBLIÉS

- Carboni Nicolas *L'agitation étudiante et lycéenne de l'après-Mai 1968 à 1986. Du cadre national à l'exemple clermontois*, thèse de doctorat sous la direction de Mathias Bernard, Histoire, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II, 2012.
- Leschi Didier *Les stratégies syndicales étudiantes : l'UNEF-ID dans la crise de novembre-décembre 1986*, DEA Histoire contemporaine sous la direction de Jean-Jacques Becker. Paris X Nanterre, 1986/1987
- Morder Robi *Revendication-négociations : débat et pratiques débat et pratiques dans le mouvement syndical étudiant en France 1976-1988*, DEA de science politique, sous la direction de Michel Dobry. Paris X Nanterre. 1989.
- Yon Karel *Des révolutionnaires professionnels aux professionnels de la politique. Etude du courant Convergence(s) socialiste(s)*, Mémoire de DEA de science politique de Paris I, préparé sous la direction de Jacques Lagroye, 2001.

ABREVIATIONS

AEERS	Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAU	Comité d'action universitaire
CEG	Collège d'enseignement général
CELF	Collectif des étudiants libéraux de France
CEREQ	Centre d'étude et de recherche sur les qualifications
CERES	Centre d'études de recherches et d'éducation socialistes
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGT	Confédération générale du travail
CGPME	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
CLEF	Comité de liaison des étudiants de France
CLIEF	Comité de liaison et d'information des étudiants de France
CLER	Comité de liaison et d'information des étudiants révolutionnaires
CLERU	Comité de liaison des étudiants pour la rénovation universitaire
CNAL	Comité national d'action laïque
CNIL	Comité d'initiative et de liaison
CNEF	Confédération nationale des étudiants de France
CNESER	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNPF	Centre national du patronat français
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CPU	Conférence des présidents d'universités
COSEF	Comité d'organisation pour un syndicat des étudiants de France
CRESER	Conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche
DATAR	Délégation de l'aménagement du territoire et de l'attractivité régionale
DEUG	Diplôme d'étude universitaire général
ENA	École nationale d'administration
ENS	École normale supérieure
EPSC	Établissement public à caractère scientifique et culturel
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FEN	Fédération de l'Éducation nationale
FEN	Fédération des étudiants nationalistes
FER	Fédération des étudiants révolutionnaires
FN	Front national
FNEF	Fédération nationale des étudiants de France
FGDS	Fédération de la gauche démocratique et socialiste
FUA	Front universitaire antifasciste
GD	Gauche démocratique
GERUF	Groupe d'étude pour la rénovation de l'université française
GET	Groupe d'études techniques
GP	Gauche prolétarienne
GUD	Groupe union-défense ou Groupe union-Droit
IUT	Instituts universitaires de technologie
JCR	Jeunesse communiste révolutionnaire
LC	Ligue communiste
LCR	Ligue communiste révolutionnaire

LEAS	Luttes étudiantes-Action syndicale
LREM	La République en marche
MARC	Mouvement d'action et de recherche critique
MAS	Mouvement d'action syndicale
MEF	Mouvement des étudiants de France
MPPT	Mouvement pour un parti des travailleurs
MRP	Mouvement de rassemblement populaire
OAS	Organisation armée secrète
OCI	Organisation communiste internationaliste
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCF	Parti communiste français
PCI	Parti communiste internationaliste
PDM	Progrès et démocratie moderne
PLUS	Pour l'union syndicale
PME	Petite et moyenne entreprise
PR	Parti républicain
PSA	Pour un syndicalisme auto-gestionnaire
PSU	Parti socialiste unifié
PS	Parti socialiste
RI	Républicains indépendants
RPF	Rassemblement pour la France
RPR	Rassemblement pour la République
SAC	Service d'action civique
SFIO	Section française de l'Internationale socialiste
SGEN	Syndicat national de l'Éducation nationale
SNESup	Syndicat national de l'enseignement supérieur
SNI	Syndicat national des instituteurs
TDU	Tendance pour la défense de l'UNEF
TSAR	Tendance syndicalisme autogestionnaire-reconstruction syndicale
UC	Union centriste
UDF	Union pour la démocratie française
UDR	Union des démocrates pour la République
UEC	Union des étudiants communistes
UER	Unités d'enseignements et de recherches
UFR	Unités de formation et de recherche
UJCml	Union des jeunesses communistes marxistes léninistes
UNEF	Union des étudiants de France
UNEF-ID	Union des étudiants de France-Indépendante et démocratique
UNEF-Renouveau	Union des étudiants de France-Renouveau
UNEF-SE	Union des étudiants de France-Solidarité étudiante
UNEF-US	Union des étudiants de France-Unité syndicale
UNI	Union national inter université

ANNEXES

Annexe n° 1

GOVERNEMENT CHIRAC (20 MARS 1986-10 MAI 1988)

Jacques Chirac : Premier ministre. (RPR)

MINISTRE D'ÉTAT

Édouard Balladur : Ministre d'État, ministre de l'Économie, des finances et de la privatisation. (RPR)

MINISTRES

Albin Chalandon : Garde des sceaux, ministre de la Justice. (RPR)

André Giraud : Ministre de la Défense.

François Léotard : Ministre de la Culture et de la Communication. (UDF-PR)

Jean-Bernard Raimond : Ministre des Affaires étrangères.

Charles Pasqua : Ministre de l'Intérieur. (RPR)

Pierre Méhaignerie : Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports. (UDF-CDS)

Bernard Pons : Ministre des Départements et Territoires d'outre-mer. (RPR)

René Monory : Ministre de l'Éducation nationale. (UDF-CDS)

Philippe Séguin : Ministre des Affaires sociales et de l'emploi. (RPR)

Alain Madelin : Ministre de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme (UDF-PR)

François Guillaume : Ministre de l'Agriculture.

Michel Aurillac : Ministre de la Coopération. (RPR)

André Rossinot : Ministre chargé des Relations avec le Parlement. (UDF-Radical)

MINISTRES DÉLÉGUÉS

- Hervé de Charrette : Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Fonction publique et du Plan. (UDF-PR)
- Alain Juppé : Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation, chargé du Budget, porte-parole du Gouvernement (RPR)
- Michel Noir : Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, chargé du Commerce extérieur. (RPR)
- Camille Cabana : Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, chargé de la privatisation (jusqu'au 19 août 1986), puis Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme administrative (à partir du 19 août 1986). (RPR)
- Georges Chavanes : Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, chargé du Commerce, de l'Artisanat et des Services (à partir du 25 mars 1986). (UDF.CDS)
- Robert Pandraud : Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité. (RPR)
- Jacques Douffiagues : Ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, chargé des Transports. (UDF-PR)
- Alain Carignon : Ministre délégué auprès du ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, chargé de l'Environnement. (RPR)
- Alain Devaquet : Ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (jusqu'au 8 décembre 1986). (RPR)
- Jacques Valade : Ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (à partir du 20 janvier 1987). (RPR)
- Michèle Barzach : Ministre délégué auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, chargé de la Santé et de la Famille (à partir du 25 mars 1986) (RPR)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

- Yves Galland : Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des Collectivités locales (à partir du 19 août 1986). (app-RPR)
- Lucette Michaux-Chevry : Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Francophonie. (RPR)
- Claude Malhuret : Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des Droits de l'Homme.
- Christian Bergelin : Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports. (RPR)
- Jacques Boyon : Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense (à partir du 19 août 1986). (RPR)
- Philippe de Villiers : Secrétaire d'État auprès du ministre de la Culture et de la Communication (jusqu'au 25 juin 1987). (UDF-PR)
- Didier Bariani : Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères. (UDF-Parti radical)
- Bernard Bosson : Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des Collectivités locales (jusqu'au 19 août 1986), puis Ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes (à partir du 19 août 1986). (UDF-CDS)
- Gaston Flosse : Secrétaire d'État auprès du ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique sud (RPR)
- Michèle Alliot-Marie : Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de l'Enseignement (RPR)
- Nicole Catala : Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Formation professionnelle. (RPR)
- Adrien Zeller : Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, chargé de la Sécurité sociale. (UDF-CDS)
- Jean Arthuis : Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi (jusqu'au 20 janvier 1987), puis Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de l'économie, des Finances et de la Privatisation, chargé de la Consommation et de la Concurrence (à partir du 20 janvier 1987). (UDF-CDS)
- Gérard Longuet : Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme, chargé des P. et T. (UDF-PR)

Jean-Jacques Descamps : Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme, chargé du Tourisme (à partir du 25 mars 1986). (UDF.PR)

SECRÉTAIRES D'ÉTAT AUTONOMES

Georges Fontes : Secrétaire d'État aux Anciens combattants (RPR)

André Santini : Secrétaire d'État aux Rapatriés (jusqu'au 28 septembre 1987), puis Ministre délégué auprès du ministre de la Culture et de la Communication, chargé de la Communication (à partir du 28 septembre 1987). (UDF-PSD)

Ambroise Guellec : Secrétaire d'État à la Mer. (UDF.CDS)

Jacques Chirac intègre dans son Gouvernement tous les chefs de partis de la coalition :

François Léotard pour le Parti républicain

André Rossinot pour le Parti radical

Pierre Méhaignerie pour le Centre des démocrates sociaux.

Afin de respecter les équilibres entre chaque composante de la coalition, Jacques Chirac accorde 20 portefeuilles au RPR et 17 à l'UDF. Cependant les gaullistes obtiennent les postes essentiels (Charles Pasqua à l'Intérieur, Alain Juppé au Budget, Albin Chalandon à la Justice, Philippe Séguin au Affaires sociales et enfin Édouard Balladur, ministre d'Etat à l'Economie, aux Finances et à la privatisation.

Annexe n° 2

COMPOSITION DU CONSEIL RESTREINT DU 26, 28 ET 30 MAI 1986

Sous la présidence d'Yves Durand, conseiller auprès du Premier ministre

Premier ministre

Secrétaire général du Gouvernement

M. Millon chargé de mission

Ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Fonction et du Plan

M. Cazala	Cabinet
M. Dellacasagrande	Direction générale de l'administration et de la Fonction publique
M. Garnier	Direction générale de l'administration et de la Fonction publique
Mme Mariotte	Direction générale de l'administration et de la Fonction publique

Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Francophonie

M. de Canchy Cabinet

Ministère de l'Education nationale

M. Saint Sernin	Directeur de cabinet
M. Fossier	Cabinet

Ministère d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur

Mme Legras	Directeur de cabinet
M. Vitry	Cabinet

Ministère d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de la formation professionnelle

M. Boursin Conseiller technique

Ministère des Affaires sociales et de l'emploi

TEXTE DE L'INTERVENTION D'HUBERT COUDANNE DEVANT LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS. LE 12 JUIN 1986¹

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS
DU JEUDI 12 JUIN 1986
Salle des Conférences - SÉANLE PLENIÈRE - Rue Dutot -
Président : Alain DEBROUËT - Ministre de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur -

- 2 -

Monsieur le Ministre,

Vous venez de présenter aux Présidents d'Universités les grandes lignes du Projet de Loi sur l'Enseignement Supérieur. En tout premier lieu, je voudrais vous traduire la très vive satisfaction des Présidents qui ressentent comme une marque d'attention d'avoir la primauté d'une information officielle sur un projet attendu avec un intérêt bien au-dessus de la mesure de notre mission.

Et pourtant, Monsieur le Ministre, je ne saurais passer sous silence un certain dépit, né au cours des semaines passées, au vu de bruits d'informations dans une presse plus ou moins explicite ; ou des bruits de couloir, plus ou moins innocents, tenement lieu de cette concertation que la Conférence aurait saisie en marque de confiance. Que des efforts pour ne plus apparaître comme une chambre d'enregistrement au cours des années passées ; la circulation a double flux avec les autorités de tutelle comme avec l'administration etait devenue active - et il arrivait même que l'on tint compte des avis de la Conférence ! Je ne suis pas certain que ces deux longs mois de silence, entrecoups de rumeurs, ne soient ressentis avec quelque amertume, sinon avec une pointe de déception par la Conférence dont le pouvoir de proposition n'a de sens que dans le cadre d'une politique de concertation mise en oeuvre loyalement, pour atteindre notre objectif commun qui reste de bien servir les Universités.

Vous avez bien voulu demander aux Présidents de vous présenter quel était leur sentiment, dicté par leur expérience, sur le fonctionnement des Universités. Je vous ai adressé un bref aperçu des principales idées qui se sont dégagées des réflexions de notre Commission Permanente. C'est, en tout premier lieu, la notion d'autonomie qui doit être définie en fonction de son objet : finances, gestion, diplômes, etc. et dans le cadre d'une politique contractuelle évaluée a posteriori. Cette autonomie doit s'exercer dans le cadre d'un Service Public de l'Enseignement Supérieur ; d'un Service Public dont les personnels sont des agents de la Fonction publique au service de l'État ; une autonomie qui doit conforter le caractère national des diplômes et permettre l'harmonisation des droits d'inscription entre les Établissements.

Nous estimons aussi qu'il est nécessaire de prévoir une participation équilibrée de toutes les catégories de personnels, des étudiants et des personnalités extérieures, à la gestion des Universités - et si des Assemblées constituantes sont envisagées, cette participation équilibrée est hautement souhaitable.

Mais nous voilà, Monsieur le Ministre, nous Présidents d'Universités au pied d'un mur qu'il faut envisager de franchir, avec sérénité, mais aussi avec la conviction que nous sommes responsables de la formation de jeunes qui nous font confiance - et qu'il s'agit là de notre mission fondamentale.

Nous voici donc confrontés aux problèmes d'une rentrée difficile qui ne manquera pas de mobiliser et nos efforts et notre attention. Une Loi qui doit modifier nos structures pour la rentrée d'octobre risque surtout de réveiller notre lassitude à mobiliser une fois encore une communauté qui n'est pas toujours disposée à comprendre qu'elle doit faire autre chose que de l'Enseignement et de la Recherche ; notre lassitude à rechercher encore des arguments pour être convaincante auprès de nos Collègues, confrontés aux difficultés toujours multipliées de leur mission surtout en pleine mise en route de l'année universitaire. Et peut-être est-il inutile d'ajouter que les mois de juillet et d'août, choisis pour prendre des décisions qui engagent l'avenir de la formation supérieure de notre Pays, risquent de réveiller des souvenirs pénibles sinon des jugements de valeur définitifs.

Mais, Monsieur le Ministre, la Conférence a bien noté vos informations - et souhaite les méditer. Il nous est apparu, à la majorité d'entre nous, que notre devoir de Président, tout à la fois responsable et réaliste, était de donner immédiatement suite aux précieuses informations que vous venez de nous communiquer. Certes le sujet est trop important et mérite tout autre chose qu'une conversation à bâtons rompus. Vos obligations ne vous permettent pas, et nous le comprenons fort bien, de rester parmi nous pour participer à un commencement de discussion, pour répondre peut-être à quelques-unes de nos interrogations. J'espère, je suis certain, que vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que la Conférence arrête après votre départ son ordre du jour pour conduire à chaud quelques réflexions sur votre intervention.

Je présente à Monsieur le Directeur général des Enseignements Supérieurs, à Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale, pour cette prise de position qui ne saurait en aucun cas être saisie en termes critiques à leur égard, tous mes regrets.

Et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, que les Présidents d'Universités ne sont animés que par un souci constant de bien servir leur établissement, les étudiants qui leur sont confiés - qu'ils veulent tout mettre en oeuvre pour répondre aux vœux de la Nation avec dévouement et compétence - guidés en cela par leur conviction sincère, profonde, de représenter la véritable conscience des Universités.

Hubert COUDANNE
Premier Vice-Président
de la Conférence

¹ Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité de la mémoire étudiante.

N° 75

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

HUITIÈME LÉGISLATURE

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 avril 1986
Annexe au procès-verbal de la séance du 23 avril 1986.

PROPOSITION DE LOI

relative aux universités.

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. PIERRE MESSMER, JEAN-CLAUDE GAUDIN, RAYMOND BARRE, JEAN FOYER, OLIVIER GUICHARD, ALAIN PEYREFITTE, EDMOND ALPHANDÉRY, CLAUDE BARATE, MICHEL BERNARD, BRUNO BOURG-BROC, CHRISTIAN CABAL, ALAIN CHASTAGNOL, BERNARD DEBRÉ, JEAN-MICHEL DUBERNARD, YVES FRÉVILLE, MICHEL HANNOUN, DIDIER JULIA, JACQUES LEGENDRE, GÉRARD LÉONARD, PIERRE PASCALLON, JEAN-CLAUDE SEGUÉLA, JACQUES SOURDILLE et MAURICE TOGA,

Députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Au début du troisième millénaire, l'université française doit être dominée par des objectifs de qualité dans la formation et dans la recherche qui ne peuvent trouver leurs moyens d'expression que dans l'autonomie. La communauté universitaire plus qu'aucune autre est capable de déterminer elle-même son propre destin et l'avenir de l'enseignement supérieur et de la science française. Elle doit être débarrassée d'un carcan administratif et bureaucratique qui l'étouffe. Chaque établissement doit déterminer lui-même ses propres structures, son propre régime d'études et son propre statut dans le cadre de principes commandés par l'intérêt national et la place de la science française dans le monde. Conformément au rôle qui leur est reconnu par la Constitution, les professeurs devront occuper dans les conseils une place correspondant à leur nombre et à leurs responsabilités particulières.

Depuis 1968, l'université française vit dans le provisoire. Certes, des réalisations importantes ont pu être entreprises, mais la loi du 12 novembre 1968 visait essentiellement à remédier à une situation conjoncturelle. Quant à la loi du 26 janvier 1984 — dans la mesure où elle est entrée en vigueur — elle accentuait les défauts de celle de 1968 sans permettre aucun essor du système universitaire français.

La présente loi n'institue pas, après tant d'autres textes, une nouvelle réforme de l'université. Elle détermine les bases de l'autonomie universitaire afin que l'émulation, l'esprit d'initiative et la responsabilité deviennent désormais les maîtres-mots d'un système d'enseignement supérieur entièrement nouveau.

Fruit de travaux poursuivis par un groupe d'universitaires depuis plus de deux ans, la proposition qui suit est la première d'un ensemble. Déposée en premier lieu à raison de son urgence, elle sera

suivie dans les prochains jours, de plusieurs propositions et notamment de textes sur la recherche, sur l'enseignement supérieur médical, sur les écoles d'ingénieurs de l'enseignement supérieur, les instituts universitaires de technologie, le statut particulier du corps des professeurs d'universités.

C'est pourquoi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

TITRE PREMIER RÈGLES GÉNÉRALES

Article premier.

Les universités ont le statut d'établissement public. Elles peuvent correspondre à une ou plusieurs disciplines. Si elles recouvrent plusieurs disciplines, elles peuvent être composées de plusieurs établissements publics.

Elles sont créées par décret.
Elles sont autonomes.
Elles déterminent leurs statuts.

Art. 2.

Chaque établissement est administré par un conseil comportant au moins une moitié de professeurs, l'autre partie étant composée de représentants des autres personnels enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et des personnalités extérieures choisies notamment dans les professions auxquelles conduisent les études poursuivies et parmi les anciens étudiants.

Les élections ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Toutefois, en ce qui concerne les étudiants, le scrutin de liste proportionnel selon la règle du plus fort reste pourra être institué.

Art. 3.

Le président de l'établissement est élu parmi les professeurs.

Art. 4.

Les personnels des universités sont soit des agents publics de l'Etat, soit des personnes que celles-ci recrutent par contrat.

Les personnels enseignants qui sont des agents publics de l'Etat, sont régis par un statut distinct de celui de la fonction publique. Ils ont vocation à exercer des fonctions d'enseignement, de recherche et de pratique professionnelle. Leur libre expression et leur indépendance sont garanties par la Constitution et par leurs statuts.

Les personnels administratifs sont placés sous l'autorité du président.

Art. 5.

Les conditions d'accès à l'université, le régime des études, les grades et les titres universitaires sont déterminés par les universités et leurs établissements.

Pour les universités qui en font la demande, des commissions nationales, composées d'universitaires et d'autres personnalités qualifiées, constituées à la diligence du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, attribuent la reconnaissance de l'Etat aux grades ou titres.

Ces commissions nationales sont également compétentes à l'égard des grands établissements et des établissements d'enseignement supérieur libres régis par la loi du 12 juillet 1875.

Art. 6.

Les établissements ont la capacité de recevoir les ressources de toutes personnes publiques ou privées.

Ils peuvent accepter des dons et legs ou subventions.

Ils peuvent conclure des conventions avec des personnes publiques ou privées stipulant de ces personnes le versement de contributions pour une durée déterminée. Ils ne sont pas soumis aux règles de la comptabilité publique et déterminent eux-mêmes leurs règles financières et comptables. Ils ne sont soumis qu'au contrôle a posteriori de la Cour des comptes.

Les personnels ayant la qualité d'agents publics de l'Etat sont rémunérés directement par celui-ci.

TITRE II

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 7

Les conseils d'université, existant à la date de la publication de la présente loi, sont dissous.

Des conseils seront élus dans chaque université sur la base d'un statut type provisoire prévu par le titre 3 de la présente loi. Les élections devront avoir lieu avant le 30 juin 1986.

A compter de cette date, les universités disposeront d'un délai de six mois pour élaborer leur statut définitif conformément aux dispositions des articles 1 à 6 ci-dessus.

Si les statuts ne sont pas établis à la date du 31 décembre 1986, les universités continueront à être régies par les statuts types.

Les présidents d'université, en exercice au moment de la publication de la présente loi, restent en fonction jusqu'au 30 juin 1986. En cas de carence dans l'exercice de leurs fonctions, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche peut, après mise en demeure, leur substituer un chargé de mission.

Art. 8.

Les personnels enseignants qui le souhaitent pourront présenter dans la période de deux ans suivant la publication de la présente ordonnance, auprès d'un autre établissement de l'académie, une demande de transfert comportant transfert d'emploi. Cette demande sera soumise à l'agrément des instances de l'établissement d'accueil.

Art. 9.

Les lois n° 68.978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur sont abrogées à compter du 30 juin 1986 ainsi que les textes pris pour leur application.

TITRE III

STATUTS TYPES

Art. 10.

Les statuts types figurant ci-après s'appliqueront pendant la période transitoire prévue à l'article 7, alinéa 2 ci-dessus.

Ils s'appliqueront également au cas où, dans les conditions prévues à l'article 7, alinéa 3, le conseil d'université n'a pu établir le statut de l'université.

Art. 11.

Les universités sont administrées par un conseil de quarante membres constitué dans les conditions suivantes :

- 20 professeurs,
- 6 maîtres de conférences ou maîtres-assistants,
- 1 assistant,
- 5 étudiants,
- 2 membres du personnel non enseignant,
- 6 personnalités extérieures.

Dans les universités où le nombre de professeurs est inférieur ou égal à vingt, ils siègent tous au conseil et le nombre des autres membres est déterminé à partir des proportions résultant des nombres établis ci-dessus.

Art. 12.

Dans les universités ou les établissements, les membres du conseil, autres que les étudiants et les personnalités extérieures, sont élus pour trois ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par l'ensemble des membres de chaque catégorie.

Les étudiants sont élus pour un an au scrutin de liste proportionnel selon la règle du plus fort reste.

Les personnalités extérieures sont désignées par les membres du conseil parmi les personnes prévues à l'article 2 ci-dessus.

Art. 13.

Les séances du conseil ne sont pas publiques.
Les votes ont lieu à la majorité des suffrages exprimés.

Art. 14.

Le conseil se réunit au moins quatre fois par an. Il peut en outre être réuni sur décision du président ou à la demande de la majorité des membres.

Art. 15.

Le président de l'université est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par l'ensemble des membres du conseil dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus.

Il assure la direction de l'établissement et le représente à l'égard des tiers. Il assure l'exécution des décisions du conseil.

Il est ordonnateur des dépenses et des recettes.

Il désigne les jurys des examens.

Il assure le maintien de l'ordre dans l'université.

Il a autorité sur l'ensemble du personnel sous réserve, pour les personnels enseignants, des garanties résultant de leur statut.

Dans les mêmes conditions, le conseil peut élire deux vice-présidents.

Art. 16.

Le conseil scientifique propose au conseil d'université les orientations sur la politique scientifique de l'université et la répartition des crédits de recherche entre les diverses formations de recherche. Il est consulté sur la conclusion des contrats de recherche.

Il est élu par tous les professeurs, tous les maîtres de conférences, maître-assistants et assistants et chercheurs docteurs d'Etat, et les personnalités extérieures du conseil d'université, selon les modalités déterminées par le conseil de l'établissement.

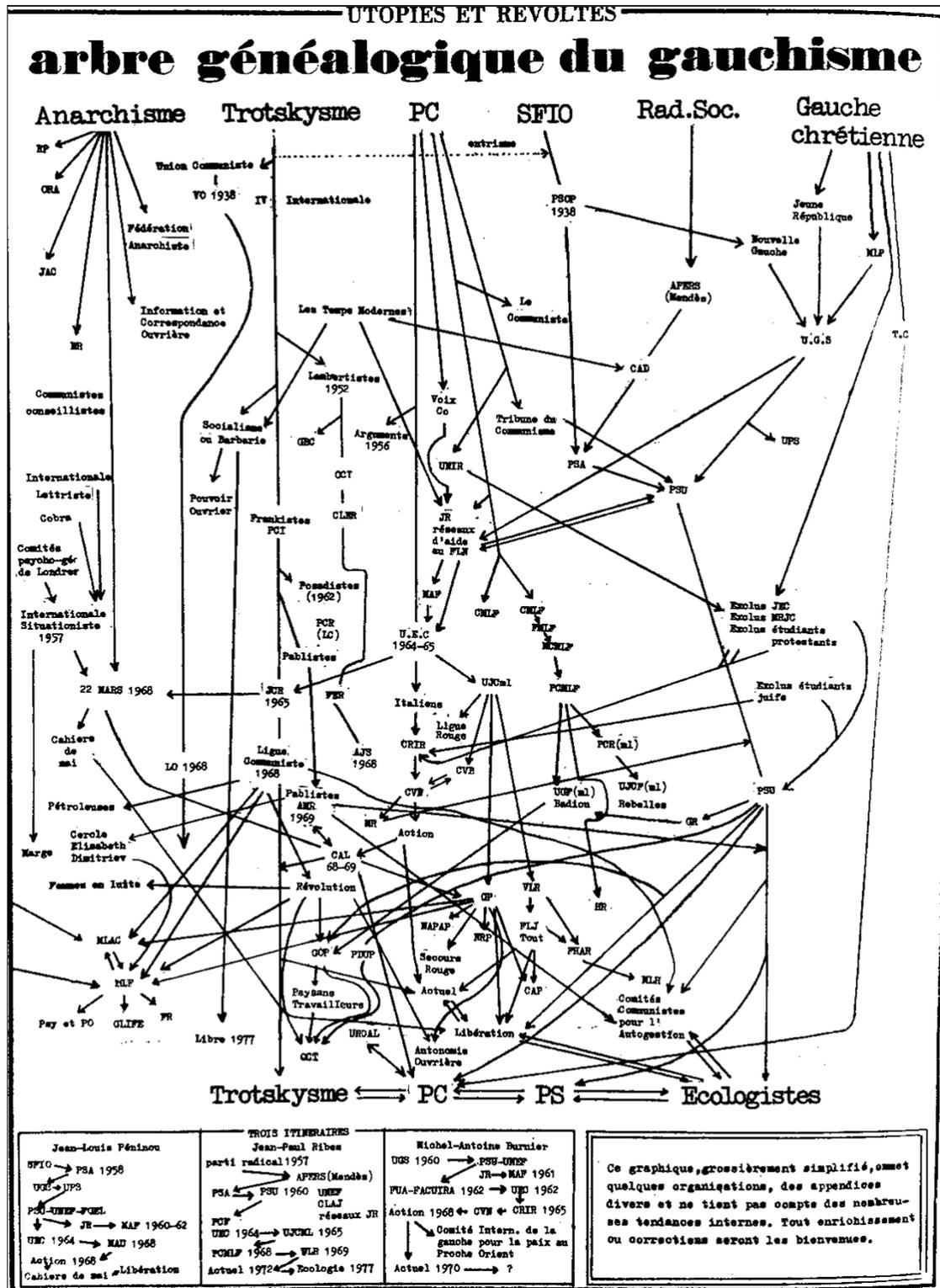
Il est subdivisé en sections correspondant aux commissions nationales prévues à l'article 5, ci-dessus.

Les séances ne sont pas publiques.

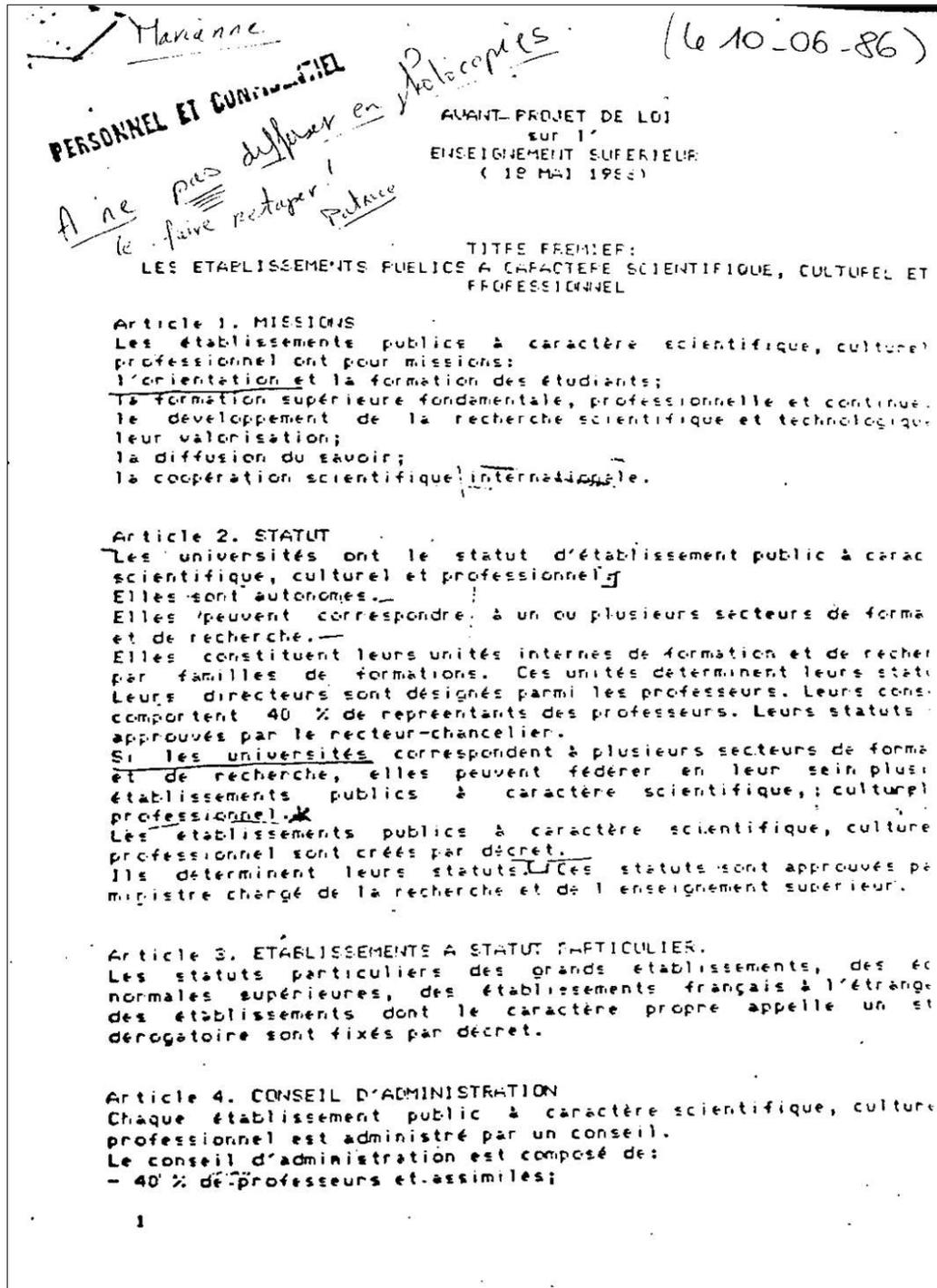
Art. 17.

En cas de carence du conseil d'université ou du président, le ministre chargé des universités peut, après mise en demeure, se substituer aux autorités défailtantes ou leur substituer un chargé de mission.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DU GAUCHISME¹



¹ Jean-François Bizot, *Underground, l'histoire*, Paris, Actuel Denoël, 2001, p. 194.



¹ Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité de la mémoire étudiante.

- 25 % de représentants des autres membres des personnel d'enseignement et de recherche agents publics selon une répartition fixée par les statuts;
 - 20 % d'étudiants;
 - 15 % de personnels administratifs, techniciens ouvriers et de service.
- Le nombre des membres du conseil d'administration ne peut dépasser soixante.

Article 5. CONSEIL SCIENTIFIQUE

Tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel comporte un conseil scientifique.

Le conseil scientifique propose au conseil d'administration les orientations de la politique scientifique de l'établissement et la répartition des crédits de recherche.

Il est tenu informé des contrats de recherche.

Il propose au conseil scientifique l'organisation pédagogique et les formations.

Le conseil scientifique est composé de :

- 40 % de professeurs et assimilés;
- 20 % de représentants des autres membres des personnel d'enseignement et de recherche agents publics docteurs d'Etat, selon une répartition fixée par les statuts;
- 10 % d'étudiants de troisième cycle;
- 30 % de personnalités extérieures choisies en raison de leur compétence.

Le nombre des membres du conseil scientifique ne peut dépasser quarante.

Article 6. MODE DE SCRUTIN

Toutes élections ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Toutefois, en ce qui concerne les étudiants, le scrutin de liste proportionnel selon la règle du plus fort reste peut être institué.

Dans tout conseil, les représentants des diverses catégories sont désignés par collèges distincts.

Lorsque l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inclut des établissements publics fédérés ou des unités de formation et de recherche, les représentants des diverses catégories sont désignés soit par établissement fédéré, soit par unité de formation et de recherche.

En ce cas, les statuts déterminent si les élections ont lieu, soit au scrutin direct ou selon un scrutin à deux degrés.

Pour tout conseil, lorsque le nombre des votants est inférieur à 5 % du nombre des inscrits, qu'il s'agisse d'une élection à deux degrés ou d'une élection au scrutin direct, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre selon des modalités déterminées par les statuts.

Article 7. PRESIDENT

Chaque université est dirigée par un président.

TITRE DEUXIEME:
ORGANES NATIONAUX

Article 9. COMITE NATIONAL D'EVALUATION

Un comité national d'évaluation composé de professeurs ou assimilés et de personnalités qualifiées procède à l'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Il dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place.

Il publie un rapport annuel d'activité.

Un décret fixe sa composition et les modalités de nomination de ses membres. Ces derniers sont désignés par le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, après consultation de l'Institut de France.

Article 10. CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE

La conférence des présidents d'universités réunit les présidents d'université ainsi que les chefs d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel indépendants de l'enseignement supérieur et relevant du ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Elle est convoquée par le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur qui fixe son ordre du jour.

Elle est présidée par le ministre ou par son représentant.

Article 11. ASSEMBLEE DES RESPONSABLES D'ETABLISSEMENTS ET ECOLES PUBLIQUES DELIVRANT LE DIPLOME D'INGENIEUR

L'assemblée des responsables d'établissements et écoles publiques délivrant le diplôme d'ingénieur réunit les responsables d'établissements et écoles publiques délivrant le diplôme d'ingénieur relevant du ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Elle est convoquée par le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur qui fixe son ordre du jour.

Elle est présidée par le ministre ou son représentant.

Article 12. CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend:

- des représentants élus des universités;
- des représentants élus des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel indépendants des universités relevant du ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur;
- pour un tiers, de personnalités extérieures représentant les grands intérêts nationaux; Les professeurs, les autres personnels d'enseignement et de recherche, les personnels administratifs, techniciens, ouvriers de service, et les étudiants représentant les universités et

établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel indépendants des universités sont élus par les membres des conseils d'université ou d'établissement.
Un décret fixe la composition du conseil national, ainsi que les conditions de désignation de ses membres.
Le conseil national est convoqué par le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur qui fixe son ordre du jour. Son règlement intérieur est arrêté par le ministre. Il est présidé par le ministre ou son représentant.

TITRE TROISIEME: LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

Article 13. BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE
Le baccalauréat de l'enseignement du second degré est un grade universitaire.
Le premier cycle est ouvert ~~à tous les~~ titulaires du baccalauréat.

Article 14. ORIENTATION
Les conditions d'accès aux différentes formations sont déterminées par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, sur la base de critères tenant compte des spécificités des formations, des aptitudes requises des étudiants et des capacités d'accueil des établissements. Les établissements communiquent, avant le 31 Janvier de chaque année, au recteur-chancelier toutes les informations sur les formations et leur conditions d'accès.
Ils aménagent l'accueil et l'orientation des étudiants admis au premier cycle selon des modalités appropriées à chaque type de formation.
En cas de nécessité, le recteur-chancelier propose, à tout titulaire du baccalauréat, au moins une inscription dans l'académie d'origine ou à défaut dans la région.

Article 15. CYCLES DE FORMATION
Les formations universitaires sont organisées en trois cycles distincts dont la durée et l'aménagement peuvent varier selon le secteur de formation.
Le premier cycle a pour objet l'orientation et la formation universitaire fondamentale appropriée au secteur considéré.
Le deuxième cycle a pour objet les divers types de formations universitaires supérieures appropriés au secteur considéré.
Le troisième cycle a pour objet de dispenser soit la formation par recherche et à la recherche propre au secteur considéré, soit des types de formations universitaires supérieures spécialisées, conduit soit au grade de docteur-ingénieur, soit au grade de docteur de troisième cycle, soit au grade de docteur d'Etat.
Le grade de docteur d'Etat est délivré par les universités.
Chaque établissement public à caractère scientifique, culturel

professionnel fixe les conditions de passage d'un cycle à l'autre.

Article 16. LIBERTE PEDAGOGIQUE

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel déterminent les formations qu'ils proposent à leur étudiants.

Ils sont libres de créer des formations nouvelles et des diplômes spécifiques.

Ils publient les règlements d'examen au plus tard au début de l'année universitaire. Lorsque le premier mois de l'année universitaire est écoulé, ces règlements ne peuvent plus être modifiés.

Tout diplôme, délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel inclut le nom de l'établissement.

Article 17. ACCREDITATION NATIONALE FACULTATIVE

Si un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel souhaite recevoir pour un diplôme l'accréditation nationale de l'Etat, il peut la demander lorsque la formation correspondante répond à un besoin, a été expérimentée pendant 5 ans au moins et que son financement est assuré.

L'accréditation est accordée, ou retirée, sur avis de commissions nationales constituées par secteurs de formation par arrêté du ministre chargé de la recherche et l'enseignement supérieur. Les commissions nationales sont composées à la fois de professeurs assimilés et de personnalités qualifiées. Ces commissions sectorielles nationales ont pour mission, d'une part d'évaluer les formations de façon continue, et, d'autre part, d'adapter les programmes à l'évolution de leur secteur. Elles accomplissent leur mission en liaison avec le comité national d'évaluation.

L'accréditation peut être accordée soit aux diplômes figurant sur la liste des diplômes nationaux fixée par décret, soit à des diplômes spécifiques sanctionnant des formations originales mises en place par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Les commissions nationales sectorielles sont, d'autre part, compétentes à l'égard des établissements supérieurs libres régis par la loi du 12 Juillet 1975, dans le cadre de l'application de cette loi.

Article 18. REGIME TRANSITOIRE

Le régime d'habilitation applicable à la date de publication de la présente loi est maintenu dans chaque secteur de formation jusqu'à la date d'installation de la commission sectorielle compétente. Les diplômes nationaux habilités dans ce secteur de formation à la date de cette installation, sont présumés bénéficier de la première accréditation.

Article 19. CARTE DES FORMATIONS

Le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur

est responsable de la répartition géographique nationale des formations d'enseignement supérieur et des centres de recherche. En liaison avec les autorités de chaque région, il établit, adapte et fait connaître les orientations de la politique d'implantation géographique de ces formations et des centres. La répartition entre les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel des ressources provenant du budget de l'Etat tient compte à la fois de ces orientations et des résultats obtenus.

TITRE QUATRIEME: PERSONNELS ET ETUDIANTS

Article 20. PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel enseignant des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel a vocation à exercer des fonctions d'enseignement et de recherche. Il est composé :

- de professeurs et autres personnels enseignants, agents publics de l'Etat;
- de professeurs et autres personnels enseignants associés;
- d'enseignants vacataires.

Article 21. PROFESSEURS

Les professeurs ont, notamment, la responsabilité principale de la direction des centres de recherche, de la préparation de programmes, de l'enseignement, des examens, de l'orientation des étudiants, de la coordination des équipes pédagogiques et des jurys

Article 22. PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS ET DE SERVICE

Les personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont des agents publics.

Article 23. COMMISSIONS DE SPECIALITE

Pour les recrutements qui ne s'opèrent pas au plan national par le concours d'agrégation de l'enseignement supérieur, ou assimilé, le choix des professeurs et autres personnels enseignants employés affectés à l'établissement relève de commissions correspondant aux sections ou sous-sections de l'organe national consultatif compétent.

Un décret fixe la composition de ces commissions. Elles comportent une majorité de professeurs. Les autres membres doivent être d'un rang au moins égal à celui du poste à pourvoir.

Dans les écoles d'ingénieurs et dans les instituts universitaires de technologie, aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur émet un avis défavorable motivé.

Article 24. ETUDIANTS

Les étudiants disposent de la liberté d'information et d'expression. Ils exercent cette liberté dans des conditions qui ne portent atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public. Ils participent à la gestion des établissements et des organismes responsables des œuvres universitaires.

Article 25. SECRETAIRE GENERAL ET AGENT COMPTABLE

Lorsqu'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel fédère en son sein d'autres établissements publics d'enseignement supérieur, le secrétaire général et l'agent comptable peuvent être communs.

Le secrétaire général d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel est nommé par le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur sur proposition du chef d'établissement principalement concerné.

L'agent comptable d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel est nommé conjointement par le ministre chargé du budget et le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur sur proposition du chef d'établissement. Il est choisi sur une liste d'aptitude établie conjointement par les ministres compétents. Il a la qualité d'agent public.

Article 26. REGIME DISCIPLINAIRE

Le pouvoir disciplinaire à l'égard des professeurs et autres personnels enseignants est exercé en première instance par la juridiction disciplinaire d'établissement composée de professeurs d'enseignants de rang au moins égal à celui de l'intéressé.

Le pouvoir disciplinaire à l'égard des étudiants est exercé en première instance par une juridiction disciplinaire d'établissement composée à part égale de professeurs et d'autres enseignants et d'étudiants.

Les membres titulaires ou suppléants des juridictions disciplinaires d'établissement sont élus, dans chaque catégorie, par le conseil d'administration de l'établissement selon des dispositions fixées par les statuts.

Le pouvoir disciplinaire est exercé en appel par le conseil supérieur de l'éducation nationale. La composition de ce conseil et la procédure applicable, lorsqu'il statue en matière d'enseignement supérieur, sont fixés par décret.

TITRE CINQUIEME: REGIME FINANCIER

Article 27. RESSOURCES PROPRES

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent recevoir des ressources de toutes personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Ils peuvent accepter des dons, legs et subventions.

Il disposent des ressources provenant des droits d'insertion de
ils déterminent le montant dans des limites fixées par arrêté.
Ils peuvent conclure des conventions avec des personnes publiques
privées stipulant de ces personnes le versement de contribution
pour une durée déterminée.
Ils peuvent, par voie de contrats:
- assurer des prestations de service à titre onéreux; ---
- déposer ou exploiter des brevets ou d'autres droits de propriété
industrielle ou intellectuelle; ---
- commercialiser les produits de ces activités;
et, dans les limites des ressources disponibles dégagées par ces
activités, prendre des participations ou créer des filiales dans les
conditions précisées par décret.

Article 28. RESSOURCES ALLOUEES PAR L'ETAT

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et
professionnel disposent, pour accomplir leur mission, d'équipement
des personnels et de crédits qui leur sont affectés par l'Etat.
Les crédits annuels de fonctionnement alloués aux établissements
publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui
sont pas inclus dans le budget civil de la recherche sont attribués
sous forme d'une dotation globale.

Article 29. BUDGETS

Le conseil d'administration de chaque établissement public à
caractère scientifique, culturel et professionnel vote son budget
annuel. Il doit être en équilibre réel et faire l'objet d'une
publicité appropriée. Le président de l'établissement est
ordonnateur des recettes et des dépenses.

Chaque unité de formation et de recherche et chaque service com-
dispose d'un budget propre intégré au budget de l'établissement et
il fait partie.

Ce budget est approuvé par le conseil d'administration de
l'établissement qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas voté en
équilibre réel par le conseil de l'unité.

Tout budget qui n'est pas voté en équilibre réel est arrêté par le
recteur chancelier.

Article 30. ETABLISSEMENTS PUBLICS FEDERES.

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et
professionnel fédérés au sein d'une université disposent de l'
autonomie financière. Ils adoptent leur budget dans les mêmes
conditions que celles définies à l'article 26 de la présente loi.
Les chefs de ces établissements sont ordonnateurs des recettes et
des dépenses.

Les ministres compétents affectent directement à ces établissements
les crédits correspondant à leurs missions ainsi que les emplois
leur sont attribués.

Article 31. ETABLISSEMENTS PUBLICS FEDERES DE MEDECINE D'ODONTOLOGIE ET DE PHARMACIE.

Les unités de formation et de recherche de médecine, d'odontologie et de pharmacie peuvent constituer un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel fédérés au sein de leur université de rattachement.

Les établissements publics fédérés de médecine et d'odontologie concluent avec les centres hospitaliers et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 58 1373 du 30 Décembre 1958 portant réforme de l'enseignement médical, les conventions qui ont pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement du centre hospitalier et universitaire.

Le chef de l'établissement public fédéré de médecine ou d'odontologie a qualité pour signer ces conventions au nom de l'université.

Les conventions sont soumises à l'approbation du président de l'université.

Le chef de l'établissement public fédéré de médecine ou d'odontologie est compétent pour prendre toutes les décisions découlant de l'application de ces conventions.

Il est ordonnateur des recettes et des dépenses.

Les ministres compétents affectent directement aux établissements publics fédérés de médecine ou d'odontologie les emplois hospitalo-universitaires attribués à l'université.

Article 32. CONTROLES

Sous réserve de l'article 27 de la présente loi et des dispositions ci-dessous, les délibérations et les décisions des organes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont immédiatement exécutoires. Toutefois, celles qui présentent un caractère réglementaire n'entrent en vigueur qu'après transmission au recteur-chancelier.

Le recteur-chancelier peut saisir le tribunal administratif d'une demande tendant à l'annulation des délibérations ou décisions lui paraissant entachées d'illégalité. Le tribunal statue d'urgence.

Au cas où l'exécution de la mesure attaquée serait de nature à porter gravement atteinte au fonctionnement de l'établissement, le recteur-chancelier peut en suspendre l'application pour un délai de trois mois.

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sont soumis au contrôle administratif de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale.

Le contrôle financier s'exerce a posteriori.

Les comptes des établissements sont soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances et au contrôle juridictionnel de la cour des comptes.

TITRE SIXIEME: LES ECOLES D'INGENIEURS

Article 33. STATUT

Le diplôme d'ingénieur peut être délivré soit par des écoles ou instituts publics ou privés, soit par des universités.

Les écoles ou instituts publics délivrant le diplôme d'ingénieur

peuvent avoir, sous réserve des dispositions particulières concernant :

- le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel créé par décret;
- le statut d'établissement public à caractère administratif rattaché à une université et créé par décret;
- le statut d'unité de formation et de recherche dérogatoire.

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel délivrant le diplôme d'ingénieur peuvent être soit fédérés au sein d'une université, soit extérieurs aux universités.

Article 34. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans les écoles d'ingénieurs et instituts assimilés, le conseil d'administration comprend de 30 à 60 % de personnalités extérieures et des représentants élus des professeurs et assimilés, des autres personnels enseignants, des personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service, et des ~~élevés~~ ^{élèves}. Les personnalités extérieures sont choisies dans les professions auxquelles conduisent les études poursuivies et, éventuellement, parmi les anciens diplômés. Les enseignants et assimilés doivent être en nombre au moins égal à l'ensemble des autres personnels et des étudiants.

Article 35. PRESIDENT

Le conseil d'administration élit parmi les personnalités extérieures celui de ses membres qui sera appelé à le présider.

Article 36. DIRECTEUR

Chaque école d'ingénieur ou institut assimilé est dirigé par un directeur nommé pour cinq ans par le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration.

Article 37. CONSEIL SCIENTIFIQUE

Toute école ou institut peut comporter un conseil scientifique. Le conseil scientifique comprend de 30 à 60 % de personnalités extérieures, choisies en raison de leur compétence dans les secteurs de recherche concernés. Il est présidé par le directeur.

Article 38. RECRUTEMENT DES ELEVES

Le recrutement des élèves se fait par voie de concours, sur épreuve ou sur titres.

Article 39. TITRE D'INGENIEUR

Le titre d'ingénieur est reconnu dans les conditions prévues par la loi du 10 Juillet 1934.

TITRE SEPTIEME: LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

Article 40. MISSIONS

L'enseignement technologique supérieur court est organisé sur années. Il est notamment assuré par les instituts universitaires de technologie.

Article 41. STATUT

Les instituts universitaires de technologie ont le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel fédéré au sein des universités, sous réserve des dispositions particulières les concernant.

Article 42. COMMISSIONS NATIONALES

L'accréditation de l'Etat aux diplômes universitaires de technologie est accordée, ou retirée, sur avis de commissions nationales composées d'enseignants et de personnalités qualifiées choisies dans les professions auxquelles conduisent les études poursuivies et constituées par le ministre chargé de la recherche de l'enseignement supérieur. Ces commissions ont pour mission, d'une part, d'évaluer les formations dispensées par les instituts universitaires de technologie et d'autre part, d'adapter les programmes à l'évolution technologique.

TITRE HUITIEME: DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 43. PRESIDENTS D'UNIVERSITE

Les présidents d'université ou administrateurs provisoires exercice à la date de la publication de la présente loi restent en fonction jusqu'au 30 Octobre 1984.

En cas de carence dans l'exercice de leurs fonctions, le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur peut, à mise en demeure, leur substituer un chef de mission.

Article 44. DENOMINATION DES UNITES.

Pour l'application des dispositions transitoires de la présente loi, les unités internes des universités ayant conservé à la date de publication la dénomination d'unité d'enseignement et de recherche sont assimilées à des unités de formation et de recherche.

Article 45. ORGANES TRANSITOIRES

Les conseils d'université existant à la date de publication de la présente loi seront dissous au 30 Octobre 1984.

Les universités disposeront d'un délai de quatre mois, à compter de cette date pour élaborer leurs statuts en conformité avec la présente loi.

Dans chaque université le conseil constitutif sera composé et désigné selon les règles fixées à l'article de la présente loi pour la composition et la désignation du conseil d'administration prévu par les statuts types.

Le conseil constitutif élira un président.

L'université sera administrée par le conseil constitutif et dirigée par le président élu par ce dernier jusqu'à mise en place des organes définitifs.

Les conseils scientifiques existant à la date de publication de la présente loi seront prorogés pendant la période transitoire.

Si les statuts de l'université ne sont pas établis dans le délai légal, l'université sera d'être régie par les statuts types.

En ce cas, le conseil constitutif deviendra à cette date le conseil d'administration de l'université et le président qu'il aura élu deviendra le président de l'université.

Article 46. DUREE DES MANDATS TRANSITOIRES

Si les statuts de l'université sont établis conformément à la présente loi, le conseil constitutif sera dissous au jour de l'entrée en vigueur des statuts.

Le mandat de son président expirera au jour de l'élection du nouveau président de l'université.

Article 47. MAJORITES STATUTAIRES

Les conseils constitutifs adoptent les statuts à la majorité des membres présents ou représentés.

Les conseils d'administration adoptent les modifications statutaires à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 48. CREATION DES ETABLISSEMENTS FEDERES

Les demandes de création d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel fédérés seront soumises au ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur et par une université, soit par le ou les directeurs d'unités de formation et de recherche par le projet.

Ces projets devront proposer l'intégration d'un ensemble cohérent de formations et de centres de recherche. Ils comporteront un état d'affectations d'emplois et de personnels sollicités.

Les unités, écoles ou instituts bénéficiant de plein droit du statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel fédéré, en vertu des dispositions de la présente loi, disposeront d'un délai de quatre mois à compter de la publication de celle-ci pour élaborer leurs statuts.

Le conseil ayant, à la date de la publication de la présente loi, mission de les administrer exercera la fonction de conseil constitutif.

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel fédérés nouvellement créés disposeront, pour élaborer leurs statuts, d'un délai de quatre mois à compter de la date de leur création.

Ils procéderont selon les dispositions prévues par ce décret.

Le décret de création d'un établissement public fédéré précise la répartition des compétences entre l'université et l'établissement fédéré.

Tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel fédéré n'ayant pas établi son statut dans le délai légal pourra se voir imposer un statut fixé par décret.

Article 49. ABEROGATIONS

Les lois n° 68-978 du 12 novembre 1968 et n° 84-50 du 26 janvier 1984 sont abrogées à compter de la publication de la présente loi.

TITRE NEUVIEME: STATUTS TYPES

Article 50. DOMAINE D'APPLICATION

Les statuts types figurant ci-après s'appliqueront aux universités pendant la période transitoire prévue à l'article de la présente loi.

Ils s'appliqueront également au cas où, dans les conditions prévues à l'article de la présente loi, l'université n'aura pu établir ses statuts.

Article 51. CONSEIL

L'établissement est administré par un conseil de soixante membres. Ces membres sont:

1. Les directeurs de chaque unité de formation et de recherche;
2. Un professeur élu par le collège des professeurs dans chaque unité de formation et de recherche;
3. Le nombre complémentaire de professeurs pour que, compte tenu des deux premières catégories, celle des professeurs atteigne la

du nombre des membres du conseil.

4. Le nombre complémentaire de maîtres de conférence ou de maîtres assistants pour que, compte tenu des deux premières catégories, celle des maîtres de conférence ou maîtres assistants atteigne le nombre total de dix.

5. Trois assistants.

6. Deux membres des personnels administratifs, techniciens, couriers et de service.

7. Huit étudiants élus au scrutin de liste proportionnel selon règle du plus fort reste.

8. Huit personnalités extérieures désignées par les membres conseil d'administration et choisies dans les professions auxquelles conduisent les formations organisées par l'université et parmi les anciens étudiants.

Les membres des catégories 3,4,5 et 6 sont élus par collège distincts, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours sur l'ensemble des membres de chaque catégorie.

A titre exceptionnel, en cas de nécessité, un arrêté du ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur peut diminuer ou augmenter le nombre de soixante membres. Cet arrêté détermine alors le nombre des membres de chaque catégorie à partir des proportions résultant des nombres fixés ci-dessus.

Article 52. CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil scientifique est élu par tous les personnels d'enseignement et de recherche docteurs d'Etat.

Les modalités d'élection du conseil scientifique sont déterminées par le conseil d'administration.

Article 53. DUREE DES MANDATS

Les mandats des membres des conseils sont de trois ans.

Toutefois, le mandat des représentants étudiants au conseil d'administration est de un an.

Article 54. SEANCES DES CONSEILS

Le conseil d'administration et le conseil scientifique sont réunis au moins quatre fois par an.

Ils sont convoqués par le président d'université.

La convocation est de droit sur demande du tiers des membres.

Les votes ont lieu à la majorité des suffrages exprimés, par les membres présents ou représentés.

Les séances ne sont pas publiques.

Les conseils déterminent leur règlement intérieur.

Article 55. PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT

Le président de l'université est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres du conseil d'administration présents ou représentés.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels, sous réserve, pour les professeurs et autres personnels enseignants, des garanties résultant de leurs statuts.

Il assure le maintien de l'ordre dans l'université.

Le conseil d'administration élit deux vice-présidents
proposition du président.

APPEL A TOUS LES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Unité des étudiants contre Devaquet !

Grève générale des universités !

Dans toute la France, les étudiants se mobilisent. Villetaneuse, Caen, Saint-Denis, Censier, Tolbiac, Nanterre, Créteil, Amiens, Dijon, Jussieu et la Sorbonne sont aujourd'hui en grève pour dire non à la sélection.

En se mettant en grève pour le retrait du projet Devaquet, les étudiants aspirent à prendre leurs affaires en main. Ils mettent en place des comités de grève qui regroupent sans exclusive tous ceux et toutes celles qui refusent la déréglementation généralisée de l'université programmée par Devaquet.

En conséquence, les états généraux du mouvement étudiant réunis le 22 novembre à la Sorbonne et regroupant des délégués de toutes les facultés de France :

- 1) décident de mettre en place une coordination nationale des étudiants en grève et en lutte à raison de cinq délégués par faculté,
- 2) appellent tous les étudiants de France à se mettre en état de légitime défense en organisant dès lundi 24 novembre la grève générale des universités,
- 3) décident d'organiser une MANIFESTATION à caractère NATIONAL le jeudi 27 novembre pour exiger devant l'Assemblée nationale le retrait pur et simple du projet Devaquet.

A cette occasion, la coordination demande à être reçue par MM. Devaquet et Couanaud afin de leur faire part des revendications des étudiants.

Dans leurs AG, les étudiants discuteront des moyens à mettre en œuvre pour descendre dans la rue à Paris et dans toute la France le 27 novembre.

Dans toute la France les étudiants devront faire entendre d'une seule voix : « Retrait du projet Devaquet. » Dans toute la France, les étudiants avec les lycéens diront :

- égalité de tous devant le droit aux études,
- inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix, libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT, maintien sans équivoque des diplômes nationaux,
- droits d'inscription non prohibitifs fixés nationalement et sans fourchette, égalité des étudiants français et étrangers,
- réengagement financier de l'État dans les CROUS et à l'université, remise en cause des applications anticipées du projet de Loi Devaquet, maintien du statut des non-bacheliers et des étudiants salariés.

La coordination des étudiants en grève et en lutte se réunira le 27 novembre au soir après la manifestation. Si le projet Devaquet n'est pas retiré, la coordination décrètera l'état d'urgence à l'université pour amplifier le mouvement jusqu'à l'annulation définitive du projet Devaquet.

Le 27 novembre, les étudiants mandatés par les AG discuteront de la date d'une manifestation centrale de la communauté universitaire à Paris.

Paris 22 novembre 1986

Annexe n° 8
SLOGANS

Slogans relevés çà et là dans les manifestations, soit sur des banderoles, soit sur des badges ou affiché sur un papier.

Non !
T'as pas cents sacs pour ma fac. ?
Monory passe ton bac, on verra après !
Monory au garage !
Touche pas à ma fac. !
Expulsez Devaquet, pas les immigrés !
Devaquet, Monory, un charter pour le Mali !
Echange une place à Paris I contre une action St Cobain.
Choisi pour ne pas être choisi.
Devacaca.
Devaquet c'est le Pasqua de l'université.
Hier veaux aux hormones, demain étudiants sans neurones.
Devaquet, t'as pas cent balles ?
Devaquet sans toi ni loi.
Errare Devacum est.
Devaquet, tu travailles du bonnet.
Fac off !
Non aux école top gun.
On se manipules tout seuls.
Devaquet-quette.
Plus de loi, plus de projet, on veut bosser en paix !
Espace, frontière de l'infini dans lequel voyage ma fac.
Pour des études gratuites et inutiles.
Coca, IBM, Tapie, non merci ! La fac n'est pas à vendre.
Devaquet expliqué aux enfants : diplôme égal dollar.
Lycée Calvin contre la réforme.
Lycée Descartes : j'y pense donc j'y suis.
Coluche, Le Luron... Devaquet va-t-il disparaître ?
Projet Devaquet : no future !
Monory, arrête le beaujolais

Certains slogans sont des publicités détournées :

Mamivaquet, les étudiants ne te disent pas merci (yaourts)
T'as le ticket fric, t'as le ticket fac (RATP)
1968, 1986, les grèves qui font aimer la grève. (bière)
Devaquet c'est flou (eau pétillante)
Un Vaquet ça va, Devaquet bonjour les dégâts. (message anti alcoolique)
La vache qui monorit (fromage)

Annexe n° 9

COORDINATION NATIONALE (27 NOVEMBRE 1986)

APPEL DE LA COORDINATION NATIONALE DU 27 NOVEMBRE 1986

Depuis le lundi 24 novembre, dans toute la France, les étudiants se sont mis en grève pour le retrait du projet Devaquet. Le jeudi 27 novembre, en province et à Paris, un million d'étudiants et de lycéens sont descendus dans la rue. La coordination nationale des étudiants constate que Devaquet maintient son projet et refuse d'entendre la voix de ceux et celles qui se prononcent contre la sélection.

En conséquence, la coordination nationale des étudiants :

- 1) se prononce pour la poursuite de la grève générale des universités jusqu'au retrait du projet Devaquet,
- 2) appelle toutes les assemblées générales d'étudiants à discuter de l'organisation dès le lundi 1^{er} décembre de l'occupation de toutes les universités de France,
- 3) lance un appel solennel à tous les enseignants de France et à leurs organisations pour que, avec les lycéens et les étudiants, la grève générale de l'Education nationale soit organisée,
- 4) organisera une manifestation centrale à Paris, le jeudi 4 décembre.

Cette motion a été adoptée par 308 voix pour et 7 abstentions.

COORDINATION NATIONALE (2 DÉCEMBRE 1986)

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LA COORDINATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN GRÈVE LE 2 DÉCEMBRE 1986

La coordination nationale des universités en grève prend acte de la décision du Gouvernement et de la déclaration de Jacques Chirac, qui maintient le projet de réforme Devaquet tout en le remettant, pour une « réécriture », à la commission des Affaires culturelles du Parlement.

La coordination déclare que ceci ne répond en aucun cas à l'exigence scandée par des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens dans toute la France : « Retrait total du projet Devaquet ». La coordination nationale affirme que nous ne saurions nous satisfaire d'amendements sur ce projet et que nous nous opposons à l'esprit global plus qu'à des points précis : l'université n'est pas une entreprise, elle ne peut pas être régie par les lois du marché. De plus, la coordination affirme qu'il s'agit d'une manœuvre du Gouvernement pour diviser notre mouvement.

En conséquence, nous réaffirmons :

- 1) grève générale, avec occupation des locaux partout où cela est possible jusqu'au retrait total du projet Devaquet-Monory ;
- 2) manifestation nationale le 4 décembre à Paris, de la Bastille à l'Assemblée, de toute l'Éducation nationale, au terme de laquelle nous appelons l'ensemble des manifestants à attendre que M. Devaquet en personne vienne donner sa réponse sur place aux étudiants.

En conséquence, nous décidons :

- 1) de mandater et d'élire un collectif d'au moins dix membres, révocable à tout moment par la coordination nationale, comme unique porte-parole du mouvement ;
- 2) de mandater et d'élire une délégation de vingt personnes (dix de Paris, dix de province) qui, accompagnée par la manifestation nationale, aura pour mandat exclusif d'exiger le retrait du projet Devaquet, d'écouter la commission des Affaires culturelles et M. Devaquet pour en rendre compte aux étudiants.
- 3) Nous condamnons toute association ou faculté qui rencontrerait le Gouvernement en dehors du mouvement.
- 4) La coordination appelle à expliquer notre mouvement à tous les enseignants, mais aussi à tous les lycéens, à leurs parents, ainsi qu'à tous ceux qui se sentent concernés par notre combat, car il est celui de l'égalité et du droit aux études pour tous. Pas une force ne doit manquer dans la rue le 4 décembre.
- 5) Dans toute la France, les étudiants avec les lycéens diront :
– égalité de tous devant le droit aux études, inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix, libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT, maintien sans équivoque des diplômes nationaux.

- droits d’inscription non prohibitifs fixés nationalement et sans fourchette,
- égalité des étudiants français et étrangers,
- réengagement financier de l’État dans les CROUS et à l’université, notamment par la réunion du collectif budgétaire,
- remise en cause des applications anticipées du projet de loi Devaquet,
- maintien du statut des étudiants salariés et non bacheliers.

6) Une coordination nationale des universités en grève se réunira jeudi 4 décembre, après la manifestation, pour faire le point.

Samedi 6 décembre, une nouvelle réunion de la coordination nationale décidera de la suite du mouvement.

Ce texte a été adopté par 331 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions par la coordination nationale réunie le 2 décembre 1986 à la faculté de Jussieu.

CODE DE TÉLÉCOMMUNICATION DES OFFICIERS SUR LE TERRAIN

TI 70 :	Jean-Marc Berlioz, commissaire principal à la sous-direction des Services généraux de la direction de la Sécurité publique de la préfecture de Police.
TK 70 :	Commandant.
TK 70A :	Officier.
TI 070 :	Officier.
TI 04 :	Eric Le Douaron. Commissaire du IV ^e arrondissement.
TI 05 :	Michel Arzel. Commissaire du V ^e arrondissement.
TI 06 :	Alain Belveau. Commissaire du VI ^e arrondissement.
TI 07 :	Norbert Rouibi. Commissaire du VII ^e arrondissement.
TI 08A :	M. Camus. Commissaire du VIII ^e arrondissement.
TI 09 :	M. Clément
TI 11 :	M. Bosca. Commissaire du XI ^e arrondissement.
TI 15 :	M. Raynaud. Commissaire du IX ^e arrondissement.
TI 16 :	Roger Dray Commissaire du XVI ^e arrondissement.
TI 17 :	M. Mathieu. Commissaire du XVII ^e arrondissement.
TI 26 :	Claude Debove. Commissaire de police attaché au 6 ^e district.
TI 60 :	Georges Le Corre. Directeur de la Sécurité publique à la préfecture de Police.
TI 62 :	Jacques Spinosi. Sous-directeur des services de la vie publique à la direction de la Sécurité publique de la préfecture de Police.
TI 80 :	Jean Pierre Authier. Lieutenant de gendarmerie.
TI 84 :	Contrôleur général
TI 85 :	Robert Bonnet commissaire divisionnaire, chef du 5 ^e district.
TI 86 :	Patrick Bardey, Chef du 6 ^e district.
TI 1000 :	Jean Paolini, Préfet de police.
TNZI :	Indicatif radio de l'État-major
TK 88 :	Groupe de moniteur

DÉROULÉ DE LA MANIFESTATION DU 4 DÉCEMBRE 1986

7h00 : Claude Debove, (TI 26) Commissaire de police attaché au 6^e district, arrive au carrefour Esnault-Pelterie-quai d'Orsay, sur l'esplanade des Invalides, avec une demi-CRS. Là, il attend jusqu'à 11h00 pour être relevé par l'escadron 7/1¹.

10h30 : Les 300 membres du SO se rassemblent petit à petit à la Bastille.

11h00 : David Assouline tente d'établir depuis son QG un contact avec le ministère de l'Éducation nationale.

Claude Debove est rejoint par Jean-Pierre Authier, lieutenant de gendarmerie (TI 80), pour y installer le barrage. Un peu plus tard, Claude Debove et Jean-Pierre Authier s'aperçoivent qu'un chantier a été ouvert à hauteur de l'aérogare des Invalides. Ils avertissent le commissariat du VII^e arrondissement afin que l'entreprise vienne emporter matériaux et outils divers. À la même heure, le commissaire du XVI^e arrondissement Roger Dray (TI 16) prend son service au pont Alexandre III avec une compagnie de CRS dirigée par le commandant Yves Lejeune. Norbert Rouibi, commissaire du VII^e arrondissement installe le camion sono prêté par une radio sur la pelouse, au coin de la rue de l'Université et de l'avenue Gallieni, à gauche en regardant le pont Alexandre III².

11h39 : Le commissaire principal Jean-Marc Berlioz rejoint Philippe Campinchi et Alain Bauer à la Bastille.

12h00 : Roger Dray réceptionne quatre barre-ponts qui sont des barrages mobiles. Il les fait installer devant le pont Alexandre III. Mais à cette heure, il ne bloque pas totalement l'accès au pont³.

Une douzaine d'étudiants de l'université d'Orsay, membre de la section sous-marine de l'association sportive, plongent dans la Seine du haut du pont d'Austerlitz voulant signifier à Alain Devaquet que "ta loi nous coulerait."⁴ Michel Arzel (TI O5), commissaire du V^e arrondissement est implanté à l'angle du quai des Orfèvres et du boulevard du Palais. Un procès sensible doit s'y dérouler.

13h00 : Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants et de lycéens se rassemblent place de la République et autour de la colonne de la Bastille.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Claude Debove. Annexes, tome III, p. 735.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Norbert Rouibi. Annexes, tome III. p. 723.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III. p. 763.

⁴ Julien Dray, *SOS génération*, Paris, Ramsay, 1987, p. 115, et *Actuel*, numéro spécial, n° 87, janvier 1987.

Une centaine d'étudiants du SO casqués et armés prennent position sur le pont d'Austerlitz, face au Jardin des plantes.

13h30 : La foule s'agglutine place de la République et place de la Bastille et le cortège ne peut pas se former. On demande donc à la tête d'avancer afin de faciliter la mise en place.

14h07 : Départ officiel de la manifestation. David Assouline tente de joindre une seconde fois René Monory. De 14h00 à 17h30, Jean-Pierre Authier fait installer le barriérage au carrefour Esnault-Pelterie-Orsay. Dès 14h30, il voit arriver les premiers manifestants qui sont pour la plupart des lycéens pacifiques¹ qui lancent des slogans plutôt ironiques à l'encontre des policiers présents. À 16h00, la circulation automobile est totalement interdite.

14h15 : la tête du cortège arrive désormais sur le boulevard de l'Hôpital. Sa progression est très difficile. En effet, tout le long du boulevard, des groupes de manifestants stationnent en attendant de pouvoir intégrer le cortège. Le SO est alors obligé de frayer un passage pour le cortège en avançant par le biais de mini-charges².

14h30 : Le commissaire divisionnaire, chef du 5^e district, Robert Bonnet (TI 85), remarque aux abords de la prison de la Santé un groupe d'une quarantaine de gens "incontrôlés."

14h52 : Boulevard Arago, le défilé est à l'arrêt. Près de 1500 à 2000 manifestants précèdent la tête de la manifestation. Le phénomène de "nébuleuse" est en train de se former. Dès lors, le travail du service d'ordre devient très complexe et doit sans cesse refouler cette nébuleuse pour tenter de maintenir une cohérence au défilé. Pour cela, il sépare d'au moins 300 mètres la nébuleuse du cortège.

15h00 : Face à l'importance de la foule dans cette nébuleuse, Jean-Marc Berlioz, sollicité par sa hiérarchie, propose à Alain Bauer de changer l'itinéraire de la manifestation. Le cortège doit arriver à l'esplanade des Invalides *via* le boulevard des Invalides.

15h17 : Jean-Marc Berlioz signale des individus suspects. Selon Philippe Campinchi, se sont des membres du SO, mais le doute subsiste.

15h20 : Claude Debove voit un groupe de 300 à 400 personnes se diriger vers son barrage³.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p.747.

² Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 270*, p.219.

³ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Claude Debove. Annexes, tome III, p.736.

15h48 : La tête de la manifestation arrive à la place Denfert-Rochereau. Mais là encore la masse imposante de manifestants retarde la progression de la manifestation¹. La police annonce 30 000 personnes².

15h49 : Boulevard Raspail, des milliers de manifestants gênent de plus en plus l'avance du cortège. Le service d'ordre spécial des organisateurs tente de disperser la foule en les repoussant sur les trottoirs³. Le même processus se reproduit jusqu'à la place du 18 Juin 1940, au pied de la tour Montparnasse où l'espace s'élargit considérablement.

16h00 : À la hauteur du métro Duroc, un étudiant interpelle très violemment Philippe Darriulat qui se trouve dans le carré de tête de la manifestation :

16h10 : Claude Debove ferme hermétiquement son barrage. Pour sa part, Jean-Pierre Authier note à partir de ce moment la présence de manifestants beaucoup plus vieux que ceux présents depuis 14h30, qui eux sont des étudiants de 20 à 25 ans. Par ailleurs leurs slogans deviennent plus offensifs et plus anti-gouvernementaux⁴.

16h11 : Deux individus sont interpellés au carrefour Observatoire/Montparnasse, c'est-à-dire loin du parcours officiel, mais très près de la faculté de Droit d'Assas. Ils sont porteurs de grenades lacrymogènes et de matraques.

16h15 : Robert Bonnet signale un groupe de dix personnes armées et casquées s'engageant dans la rue de Rennes. L'un d'entre eux est armé d'un pistolet à grenaille. Après vérification il s'agit de membres du SO étudiants.

16h25 : Robert Bonnet informe de la présence autour de la place du 18 juin 1940 de petits groupes de 4 ou 5 individus armés de barres de fer, probablement du "camp adverse", et difficiles à appréhender⁵.

16h28 : Robert Bonnet alerte qu'une centaine d'individus armés se dirige rue de Sèvres en direction du square Boucicaut. TNZ 1⁶ répond qu'il s'agit sûrement encore de membres du SO étudiants, ce qu'il confirme quelques instants plus tard.

16h40 : Près de l'université de Droit, rue d'Assas, 6 personnes "équipées" sont interpellées et mises à la disposition de la police. La présence de membres du GUD ou d'autres groupuscules d'extrême droite hante le service d'ordre étudiant.

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p.220.

² Daniel Gluckstein, " *Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes*". 1986 : de la grève générale étudiante et lycéenne à la crise politique, Paris, Selio, 1987, p.126.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p.220.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p.747.

⁵ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 221.

⁶ TNZ1 est l'indicatif de la salle de commandement en l'occurrence Jacques Spinosi.

16h46 : La déviation de la manifestation préparée par Jean-Marc Berlioz et Alain Bauer est mise en place avec l'aide du SO étudiant :

16h52 : Jean-Marc Berlioz fait un compte rendu à TNZ 1 de cette dernière opération, mais s'inquiète de la nature du SO "particulier" et attire l'attention des autres effectifs sur ces gens-là : "Jusque-là tout s'est bien passé, mais ils sont assez curieux¹".

17h00 : Jean-Pierre Authier décide de mobiliser la totalité de son unité sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Des projectiles sont lancés sur ses hommes et les barrières commencent à être éprouvés.

17h13 : Roger Dray constate que 80 à 100 personnes se sont engagées par la rive droite sur le pont Alexandre III. Il demande à ce que l'on ferme totalement le pont. La demie compagnie de CRS du commissaire Camus ferme le pont sur l'autre rive à 17h46.

17h15 : La tête de la manifestation est arrivée à l'esplanade des Invalides alors que la queue du cortège vient de partir de la Bastille.

À la même heure, Claude Debove avertit TI 86 qu'ils subissent une agression. Puis il explique qu'il a vu arriver près d'un millier de personnes qui lui semblent ne pas être des étudiants, alors que la tête de la manifestation doit se trouver à l'angle de la rue de Grenelle et du boulevard des Invalides. Ce qui corrobore les propos de Jean-Marc Berlioz lorsqu'il sépare la nébuleuse de la manifestation. Ce que Claude Debove voit arriver sur le barrage est bien la nébuleuse.

17h25 : Une ambulance se présente devant le barrage. Elle est vide et veut se diriger vers l'Assemblée. Claude Debove en avertit ses supérieurs mais il lui semble trop dangereux de démanteler le barrage tant la tension est forte.

17h40 : Jean-Pierre Authier fait entrer en action des équipes légères d'intervention, par petits groupes de 10 hommes afin de récupérer le barriérage et tenter de reconstituer le barrage. Une vingtaine de membres du SO étudiant repousse les agresseurs avec de grandes difficultés².

17h45 : Jean-Marc Berlioz propose une nouvelle manœuvre à Alain Bauer. Elle consiste à faire usage des canons à eau et de le combiner avec une charge du SO étudiant sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay.

18h07 : Des manifestants parviennent à grimper sur le toit du terminal *Air France*. Ils sont délogés par des moniteurs de l'École nationale de police³.

18h30 : Jean-Pierre Authier constate qu'un membre du SO est très violemment pris à partie par les agresseurs des policiers. Il est secouru par des policiers puis exfiltré au-delà des

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 222.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Jean-Pierre Authier. Annexes, tome III, p. 749.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 224.

barrières et soigné. La tension sur le barrage est désormais permanente. De 17h30 à 20h30, les forces de l'ordre utilisent alors la technique du bond en avant, qui consiste en une petite charge de 10 à 15 mètres pour refouler les manifestants, puis de revenir au niveau du barrage. Les agresseurs sont particulièrement bien entraînés.

18h40 : Jean-Marc Berlioz constate que 100 à 150 irréductibles sont toujours présents devant le barrage, et que malgré une seconde utilisation des canons à eau, la pression est toujours extrêmement forte.

18h48 : Des gens plus ou moins autorisés montent sur le podium¹. L'un d'entre eux lance le mot d'ordre de "Tous à l'Assemblée." Immédiatement des centaines de manifestants refluent vers le barrage sur le quai d'Orsay.

18h55 : Le dépavage de la rue Esnault-Pelterie près de l'aérogare *Air France* commence. Les manifestants utilisent pour cela des outils oubliés dans le chantier voisin, malgré le contrôle exercé par le commissaire du VII^e arrondissement, Norbert Rouibi².

19h00 : La pression s'accroît sur le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Les manifestants utilisent désormais leurs frondes en tir tendu et à bout portant. Outre les billes d'acier, ce sont des cubes de métal de 4 cm de côté ou des pavés de bois avec des clous sans tête. Des cocktails Molotov et des lacrymogènes sont également lancés³.

19h10 : Patrick Bardey reçoit l'ordre d'engager le commissaire du VI^e pour dégager *Air France*, puis d'engager à son tour le commissaire du XV^e et son adjoint et de les placer rue Saint-Dominique et rue de Varenne⁴. Patrice Bardey demande alors à l'état-major l'autorisation de faire usage de grenades lacrymogènes.

19h15 : Un dialogue s'établit entre TI 60, c'est-à-dire Georges Le Corre dans la salle de commandement, et TI 70, Jean-Marc Berlioz sur le terrain. La manifestation envahit de plus en plus l'esplanade et les 200 à 300 personnes très violentes sur le barrage se mêlent aux 3 000 à 4 000 manifestants qui le deviennent par entraînement⁵. La situation devient intenable pour les forces de l'ordre. TI 60 demande à ce que TI 70 prenne contact avec les responsables du SO étudiant pour qu'ils appellent à la dispersion.

¹ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p. 195.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Patrick Bardey, Annexes, tome III, p. 675.

³ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 270, p.195.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Patrick Bardey. Annexes, tome III, p. 677.

⁵ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête*, n° 850, audition de Georges Le Corre. Annexes, tome III, p. 591.

19h19 : Réponse de TI 70 : les responsables du SO ne souhaitent pas appeler à la dispersion tant que la délégation n'est pas sortie de chez le ministre.

19h30 : Malgré les blessés et le manque de moyens, le SO étudiant tente une nouvelle charge et parvient à faire reculer les manifestants de 5 ou 6 mètres devant le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Mais le répit est de très courte durée. Les charges des agresseurs recommencent. Le service d'ordre étudiant demande aux policiers qu'ils leurs prêtent un mégaphone pour faire reculer les étudiants pacifiques. Mais au lieu de s'éloigner, et voulant se différencier des manifestants violents, les étudiants organisent un *sit-in*.

Georges Le Corre obtient du préfet de police l'autorisation d'intervenir pour soulager le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. À partir de ce moment, Roger Dray ouvre le barrage du pont Alexandre III¹ afin de laisser sortir le commandant de CRS Yves Lejeune et TI 04 Eric Le Douaron, lesquels conduisent la CRS 20 et la CRS 4. Mais la masse des gens qui stationnent devant le pont, ainsi que ceux qui sont assis par terre, gênent considérablement leur progression. Ils se replient presque aussitôt².

20h00 : Le camion sono retransmet le flash d'information d'*Europe 1* de 20h00, annonçant la réponse négative de René Monory³.

20h08 : Les gendarmes présents sur le barrage demandent à se dégager de celui-ci par des jets de lacrymogènes.

20h10 : TI 60, c'est-à-dire Georges Le Corre, confirme : "Vous demandez à TI 11 de monter avec son escadron pont Alexandre III, même manœuvre que pour TI 04, et TI 11 vient appuyer l'action de TI 04⁴."

20h10 : Les délégations repassent le barrage de la rue de l'Université et constatent que la situation est particulièrement tendue en se rapprochant du camion sono. À l'instar de la première tentative, une deuxième sortie est préparée. Il s'agit alors de faire intervenir la CRS 20, plus un escadron de gendarmes le long du quai pour venir se présenter devant le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Pendant ce temps, des préparations de tirs d'appui de lacrymogènes sont effectuées derrière le barrage par la CRS 42 de 20h10 à 20h30.

20h30 : La CRS passe devant la ligne de la CRS 20 et des gendarmes, pour établir un nouveau barrage dans le prolongement du bâtiment d'*Air France*. Ainsi positionné, Eric Le

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 765.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Yves Lejeune. Annexes, tome III, p. 777.

³ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission*, annexe n° 35, témoignage de Magali Piton, étudiante.

⁴ Sénat, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 270*, p. 228.

Douaron, TI 04, a pu charger des manifestants très agressifs dans la rue de Constantine, jusqu'à la rue de l'Université¹. Pour sa part TI 11 se place sur les marches des terrasses d'*Air France*. L'action conjointe du lancer de grenades de la CRS 42 et de l'opération de TI 04 et de TI II permet de créer un *no man's land* devant le barrage Esnault-Pelterie-Orsay. Pour maintenir ce nouveau barrage en place, la CRS 20 et l'escadron de gendarmes n'utilisent pas moins de 400 grenades². Basé sur le pont Alexandre III, TI 16 utilise toute sa dotation de grenades pour dégager l'espace devant le pont qui est épargné jusqu'alors.

20h35 : À ce moment précis, le ressentiment est profond. La colère prend le pas sur la fête. Conjointement, le grenadage devient intense et les gazes incommodes de plus en plus de personnes.

20h45 : Une seconde charge part du barrage Esnault-Pelterie-Orsay. "Cette charge est un déplacement massif groupé, serré, accompagné d'une pluie de lacrymogènes." Un nouveau barrage est donc établi au niveau des feux, plus proche de la droite du pont Alexandre III³. Cette nouvelle charge ne décourage pas les manifestants de plus en plus nombreux devant le pont.

21h00 : Le pont est désormais attaqué avec la même violence. La CRS 36, la CRS 4 et la CRS 20 sont en position sur le pont et doivent riposter avec des grenades à main et à fusil.

21h30 : Après qu'un certain nombre de mots d'ordre contradictoires soient lancés, les dirigeants étudiants se concertent et décident de reformer une manifestation afin d'évacuer au plus vite l'esplanade.

Ils décident d'abandonner le camion sonoro qui quitte l'esplanade, alors que celui-ci est visiblement la cible de tirs de grenades.

21h52 : Le trafic radio fait état d'un blessé sérieux devant le pont Alexandre III : Il s'agit de François Rigal, étudiant à Brest de 21 ans. Frappé par une grenade tirée à tir tendu, il perd l'œil gauche et subit un traumatisme facial.

22h00 : Les barre-ponts sont enfoncés et les manifestants mettent le feu aux véhicules avec des banderoles enflammées⁴. Les manifestants réussissent à s'avancer sur 10 mètres sur le pont, mais les CRS présents parviennent à se dégager en tirant des grenades, aidés quelques

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Éric Le Douaron. Annexes, tome III, p.788.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Éric Le Douaron. Annexes, tome III, p.788.

³ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission*, annexe n° 34, témoignage de Catherine Verrecchia et de Baptiste Dumas, étudiants.

⁴ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition d'Yves Lejeune. Annexes, tome III, p. 778.

instants après par Éric Le Douaron et une CRS¹. Ayant repoussé les assaillants, les forces de l'ordre s'établissent en ligne à la sortie du pont. Le commissaire Éric Le Douaron et la CRS 36, le commissaire du VIII^e arrondissement, TI 08A Camus et la CRS 41, plus un escadron, s'avancent au petit pas de charge afin de disperser les manifestants vers le sud de l'esplanade². Un autre étudiant de Brest, Éric Guellec essaye de détruire une grenade en l'écrasant du pied. Celle-ci explose à ce moment-là lui arrachant sa chaussure et lui déchiquetant le gros orteil³.

22h15 : Patrick Berthet 28 ans, postier à Drancy, se retrouve en première ligne avec le SO étudiant. Une grenade tombe à ses pieds et voulant la relancer vers les policiers, il se penche pour la ramasser. La grenade explose et lui arrache la main⁴.

David Assouline, Philippe Campinchi et Philippe Darriulat parviennent à recréer une dynamique et poussent les manifestants vers l'angle sud-est de l'esplanade, aidé en cela par deux groupes latéraux, constitués de ce qui reste du SO étudiant d'une part, et du SO de la Ligue et aussi de quelques éléments de celui de la CGT.

La manifestation s'engage vers Montparnasse puis dans la rue de Rennes avec l'intention de rejoindre le Quartier latin, mais un barrage de policiers les empêche d'aller plus loin. Ce sont des pelotons de voltigeurs motorisés (PVM). Les manifestants acceptent de s'engager dans le boulevard du Montparnasse puis vers la place Denfert-Rochereau où la manifestation finie par se disperser vers minuit.

Alors que le cortège est encore rue de Rennes, une partie de la manifestation s'infiltré rue de Sèvres et se dirige vers le boulevard Saint-Germain où de nouveaux incidents ont lieu.

¹ Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 769.

² Assemblée nationale, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*, audition de Roger Dray. Annexes, tome III, p. 770.

³ Ligue des Droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête, n° 850*. Annexe n° 25, témoignage d'Éric Guellec, étudiant, p. 164.

⁴ *Libération*, n° spécial "La nouvelle vague." p. 67.

VERBATIM DE LA RENCONTRE ENTRE LA DÉLÉGATION D'ÉTUDIANTS ET RENÉ MONORY (4 DECEMBRE 1986)¹

M. Monory, *bon papa* : Nous sommes là pour vous écouter et prendre le temps de discuter.

David Assouline : Nous sommes venus vous demander ce qu'un million de jeunes ont crié tout l'après-midi à Paris : « Retrait du projet Devaquet », et nous voulons entendre pour le leur rapporter ce que vous avez à dire. C'est notre mandat.

M. Monory *suffisant* : Vous n'y croyez pas ! Il est hors de question de retirer ce projet. Un million, c'est vous qui le dites. Nous sommes prêts à discuter de quelques points qui vous posent problème.

David Assouline : Je vous assure, et ce n'est pas de la démagogie, qu'on y croit et qu'on y croyait. Nous nous sommes dit qu'il faut être irresponsable pour ne pas répondre à l'exigence d'une manifestation d'un million de personnes. Là, vous nous dites rien de plus que ce que M. Chirac nous a dit dimanche soir. Pourquoi avons-nous donc maintenu l'appel à manifestation malgré ses déclarations ?

M. Monory : Vous n'avez certainement pas voulu décommander un appel déjà fait, cela vous aurait posé beaucoup de problème d'organisation. Je vous répète, un million se sont vos chiffres. Et ce n'est pas la rue qui fait la loi.

David Assouline : Vous n'avez pas toujours dit cela ; en 1984, vous étiez certainement avec ceux qui manifestaient aussi pour le retrait d'une loi.

M. Monory : De toute façon, certains la trouvent bonne, cette loi. Nous avons reçu avant vous une délégation de non-grévistes et ils nous ont demandé de ne pas la retirer.

David Assouline : C'est une provocation. Tout le monde jugera ce que vous dites comme ça. Surtout ceux qui sont dans la rue. Vous mettez donc sur le même plan une délégation accompagnée par un million de jeunes avec une poignée de non-grévistes qui ont dû emprunter les sous-sols de votre ministère pour y entrer !

Christine Tchipega : Vous avez annoncé publiquement que vous receviez une délégation de non-grévistes avant nous ?

M. Monory, *ennuyé et anxieux* : Oui, pourquoi ? Ce que je veux dire c'est que je reçois tout le monde. Depuis une semaine, je discute avec tout le monde. Des professeurs, des étudiants. On ne va pas retirer la loi. Mais discutons des points qui posent problèmes.

David Assouline : Vous connaissez les points particuliers que nous posons depuis le début. Mais ce que nous voulons c'est le retrait total du projet, car c'est son esprit d'ensemble qui est mauvais. La motion de la coordination nationale du 2 décembre, qui constitue notre mandat, dit : « Nous ne saurions nous satisfaire d'amendements sur ce projet et nous nous opposons à l'esprit global plus qu'à des points précis : l'université n'est pas une entreprise, elle ne peut pas être régie par les lois du marché.

M. Devaquet, *très mal dans sa peau, l'œil dans le vide* : Il y a méprise. J'ai fait il y a quelques jours une communication à une conférence où j'explique justement qu'il est hors de question de considérer l'université comme une entreprise. Ce qui ne m'a pas fait que des amis. (*Puis il cite de nombreux chiffres et références*) Mais il faut discuter, nous voulons absolument discuter. On ne peut pas retirer la loi : personne ne doit perdre la face. Sur ces quatre points, on peut réfléchir : les droits d'inscription, les diplômes nationaux, le passage du premier au deuxième cycle et l'entrée à l'université. Que restera-t-il de la loi ? La partie sur les structures. Vous n'avez pas contesté cela ; (*Pendant toute l'intervention de M. Devaquet, M. Monory s'impatiente...*)

¹David Assouline, Sylvia Zappi, *Notre printemps en hiver, le mouvement étudiant de novembre décembre 1986*, Paris, La Découverte, 1987. pp.97-100.

M. Monory, *interrompant M. Devaquet* : il faut une loi, des structures, aujourd'hui plusieurs universités ne peuvent fonctionner parce qu'il n'y a pas de loi.

Jean-Philippe Arruebo : mais nous contestons aussi la partie des structures. Elles sont mauvaises : la sous-représentation des étudiants dans les conseils et la sur-représentation des professeurs de rang A, la place des personnalités extérieures...

M. Monory : attendez. Elle lève la main depuis un moment. Vous voulez dire quelque chose, Mademoiselle ?

Isabelle Thomas : Comprenez, Monsieur, que nous avons un mandat pour le retrait jusqu'à ce soir. Demain, les assemblées générales vont discuter de ce que vous nous avez dit, et...

M. Monory, *bon papa* : Je vous ai compris mademoiselle. Vous voulez aussi dire quelque chose ?

Un lycéen : Oui. Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit David, mais nous, lycéens, contestons aussi la réforme Monory.

M. Monory, *qui l'interrompt* : De quoi vous parlez ? il n'existe pas de réforme Monory. Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

Un lycéen : Mais si j'ai la circulaire dans mon sac, je la sors...

David Assouline : Vous savez bien de quoi il parle la réforme des lycées. Le journal *Le Monde* a publié largement son contenu il n'y a pas si longtemps.

Isabelle martin A quelle date la commission des affaires culturelles va-t-elle se saisir de la loi ?

M. Monory : C'est l'affaire du Parlement, pas du Gouvernement.

David Assouline : il faut aller à une conclusion. Les manifestants nous attendent. Il ne serait responsable de les laisser longtemps comme ça. Nous vous laissons notre motion... On vous la lit ?

Jean-Philippe Arruebo : *Il lit toute la motion de la coordination nationale du 2 décembre.*

M. Monory, agacé : A écouter ce texte, je constate que vous êtes fermés au dialogue révoicable, révoicable, qu'est-ce que cela veut dire ?

David Assouline : Nous vous avons fait part de notre mandat. Nous allons rapporter vos propos aux manifestants, et demain les AG discuteront de la suite à donner à leur mouvement.

RELEVÉ DE COMMUNICATION ENTRE LE COMMISSAIRE PRINCIPAL CHAUVEL
ET LE SUBSTITUT DAVENAS.¹

FRFR Gr N° 1 - Mr PONTIER - Le jeudi 4 Décembre 1983 - PAGE N° 1
 FRA0176 4 6 0309 FRA /AFP-NB19
 EDUCATION-UNIVERSITÉS FLT2-DER
 LA MANIFESTATION ETUDIANTE...

PARIS - C'EST A 14 HEURES QUE COMMENCE LA MANIFESTATION, AVEC UN RASSEMBLEMENT A LA BASTILLE DES ETUDIANTS ET LYCÉENS ET L'AGENCEMENT DU DÉFILÉ DERRIÈRE LA BANDEROLE DE TÊTE PROCLAMANT: "RETRAIT DU PROJET DEVAQUET - UNITÉ ETUDIANTS-LYCÉENS". D'ABORD LA COORDINATION PUIS LES UNIVERSITÉS PARISIENNES RANGÉES DE PARIS UN (SORBONNE) A PARIS TREIZE (VILLETANEUSE) ET LA PROVINCE RANGÉE PAR VILLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE. LES ADULTES ET LES ORGANISATIONS QUI ONT RÉPONDU A L'APPEL DES JEUNES A LES REJOINDRE SONT PRIÉS DE SE REGROUPER A LA RÉPUBLIQUE ET DE DÉFILER A L'ARRIÈRE.

C'EST LE SOIR QUE TOUT SE DÉCANTE. LES MANIFESTANTS ONT RÉCLAMÉ - ET OBTENU - D'ÊTRE RECUS PAR LE GOUVERNEMENT, ILS NE SE DISPERSERONT PAS AVANT, ILS L'ONT ANNONCÉ. A L'ISSUE DONC DU DÉFILÉ, PENDANT LE CONCERT, LA COORDINATION SERA RECUE PAR MM. RENÉ MONORY QUI S'EST DÉCLARÉ LA VEILLE "TOUT A FAIT DISPONIBLE" POUR LES VOIR ET ALAIN DEVAQUET.

QU'ILS OBTIENNENT LE RETRAIT DU TEXTE "HONNI" PUREMENT ET SIMPLEMENT, C'EST IMPROBABLE. CEPENDANT, JACQUES CHIRAC A ENCORE, PAS PLUS TARD QUE JEUDI MATIN, DONNÉ LE TON. "IL FAUT REVOIR LE TEXTE", DIT-IL DANS UNE INTERVIEW PUBLIÉE PAR "LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ", AJOUTANT "UNE OU DEUX SEMAINES SUFFIRONT A L'ÉLABORATION DES AMENDEMENTS NÉCESSAIRES".

JEUDI, DANS LA SOIRÉE OU DANS LA NUIT PEUT-ÊTRE, LA COORDINATION SE RÉUNIT DE NOUVEAU POUR UN "BILAN-PERSPECTIVES". ON SAURA ALORS CE QU'IL ADVIENDRA DU MOUVEMENT DE JEUNES LE PLUS IMPORTANT DE LOIN DEPUIS MAI 68, MOUVEMENT QUI A SURPRIS PAR SON AMPLÉUR, PAR SON EXTENSION FOUROYANTE MAIS QUI A AUSSI SÉDUIT: 62% DES FRANÇAIS NE S'EN DÉCLARENT-ILS PAS SOLIDAIRES? ET CE SENTIMENT EST MEME MAJORITAIRE - 48% CONTRE 45% - POUR CEUX QUI SE SITUENT EUX-MÊMES A DROITE, SELON UN SONDAGE IPSOS PUBLIÉ JEUDI PAR "LE MATIN".

MPL/NL
 AFP 041136 DEC 86

*Copie: (me - Bc - BAS - BRI - BPM
 maison.*

14h15 Mr CHAUVEL CPP, chef de la 5ème D PJ communique :

A été interpellé ce jour par des fonctionnaires de la Sécurité Publique, à 10 h45 à la faculté d'ASSAS, le nommé : MAIA Pascal né le 7 Avril 1964 à Abidjan(Côte d'Ivoire trouvé en possession d'une batte de base ball . Il est membre du GUD et adhérent au Fron National .

Mr DAVENAS, Substitut, chef de la 8ème section du TGI de PARIS, décide que cet individu soit placé sous le régime de la garde à vue .

15h20 Mr CHAUVEL CPP fait savoir :

Six autres individus ont été interpellés par la Sécurité Publique à la faculté d'ASSAS et deux autres sur la voie publique (à l'angle formé par le boulevard Saint-Marc et le boulevard de l' Hopital) . Tous ces individus ont été trouvés porteurs de barres de fer et de fusées éclairantes .

Sur instructions de Mr DAVENAS, ils sont placés en garde à vue .

Mr TRIOLET CP, sous-chef EM PJ signale que quinze individus ont été interpellés par la Sécurité Publique sur le ressort du 5ème District . L'un d'eux est porteur d'un scanner permettant l'écoute du trafic radio de la police .

Mr T O U R A I N E, Directeur , demande que ces individus soient conduits au siège de la 5ème D PJ et gardés . Mr CHAUVEL CPP avisé .

Mr CHAUVEL CPP avisé de ce qui précède .

15h45 Mr CHAUVEL CPP précise que l'individu soit-disant porteur d'un scanner est le sieur ARNOULT Yves, Pierre, né le 6 Janvier 1963 à Paris(9°), coursier à l'agence REUTER

¹ Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité de la mémoire étudiante.

porteur d'un brassard de presse et d'un talkie-walkie (et non pas d'un scanner) .
Après les vérifications d'usage, il a été laissé libre .
Mr TOURAINÉ, DIRECTEUR, avisé
Mr CHAUVEL CPP et Mr CAVIN CPP sont informés de garder tous les individus mis
à la disposition de leur service réciproque .

16h15 Sur appel, l'EM SP estime le nombre de manifestants à 130 000 .
Mr TRIOLET CP informé

16h40 L'IPP THIBAUT du ciat Spécial d'Austerlitz fait savoir :
Vient d'être interpellé dans l'enceinte de la gare le nommé PROUST Christian né
le 21 Mars 1967 à Paris(17°), domicilié chez ses parents 116 rue d'Epina y à Argenteuil
(Val d'Oise) . Il revenait de la manifestation et était porteur d'un poing américain
M. CHAUVEL CPP informé par IPP THIBAUT .

16h50 M. CHAUVEE CPP fait connaître :
Une femme agée et handicapée, domiciliée 48 rue Vavin à Paris(6°) a signalé que vers
16h15 un homme est descendu d'une voiture immatriculée 2410 JL 93 porteur d'une bouteille
le gaz, de tuyaux, de fils électriques et de boulons . Cet individu s'est infiltré
dans le cortège de la manifestation . Présentement, il n'est pas possible d'identifier
le propriétaire de la dite voiture .
OPJ du ciat Odéon sur place .
Mr TRIOLET CP informé

16h55 Mr CHAUVEL CPP précise : le propriétaire de la voiture a été identifié . En
fait l'individu aperçu est un marchand de marrons qui installait son commerce .
D'autre part, huit autres individus porteurs, également de barres de fer et de
batons ont été interpellés . Ils sont conduits au central(6°) .
OPJ du ciat Odéon informé
Mr TRIOLET CP avisé

17h30 Mr DAVENAS, Substitut, chef de la 8ème section du TGI de PARIS, sollicite des
informations sur le déroulement de la manifestation .
Mr DAVENAS informé de ce qui précède .

17h50 Sur appel, l'EM SP fait savoir que présentement 24 individus ont été interpellés
et que de légers incidents (jets de pierre) se produisent .

18h00 Il est demandé à la 5ème D PJ (Mr FÉVAL CP) et à la 6ème D PJ (Mr BLOCH CPP)
d'indiquer à l'EM PJ vers 18h30, le nombre d'individus mis à leur disposition .

18h20 L'ID DELAY de la 5ème D PJ fait savoir que 24 individus sont mis à la disposi-
tion de la 5ème DIVISION de POLICE JUDICIAIRE .

18h30 L'ID HOEBEKE de la 5ème D PJ précise sur les 24 individus mis à disposition,
six ont été interpellés rue Oudinot sur le 7ème arrondissement . Les cars de police
ne pouvant pas franchir le cortège des manifestants, ces individus ont été conduits
au Central(5) .

18h35 Mr CAVIN CPP, chef de la 6ème D PJ signale qu'il n'y a pas de mise à disposition

16h45

Le permanent du cabinet de Mr Le PRÉSIDENT de POLICE désire savoir si parmi les interpellés figurent les nommés Marc AURAND, Philippe LANGLAIS et Eric IORIO .

Ces individus seraient membres du Front National .

Sur appel, l'ID HOEBLKE précise que ces trois individus sont bien à la disposition de la 5ème D PJ (ils ont été interpellés sur le 7ème arrondissement) .

CABINET avisé

16h50

M. CAVIN CP: précise :

Vient d'être mis à la disposition de la 6ème D PJ, le nommé : PLNOT Alain, né le 1 Avril 1962 à Saint-Denis, domicilié 10 avenue de Suresnes à Saint-Denis (Seine Saint-Denis) . Il a été interpellé à 17h45, devant l'Assemblée Nationale alors qu'il tentait d'escalader les grilles . Lors de l'interpellation, il s'est rebellé . Il ne fait aucune déclaration .

19h00

Griv-Loir

19h45

L'E.M.S.P signale que deux individus viennent d'être interpellés au METRO ODJOC porteur de matraques en bois et de poings américains.

Ils seront conduits à la 5eme D.P.J qui est avisée

M TCHIVIDJIAN C.P.P et M BOULOUQUE C.P de Direction informé.

20h10

L'E.M.S.P fait connaître que le nombre des manifestants a été estimé à environ 450.000 personnes. La queue du cortège se trouve à la hauteur de la rue de Varennes. Des incidents éclatent rue Robert Esnault Felterie où des individus tentent de dépaver la rue. Des heurts avec la Sécurité Publique sont également signalés Place Vauban.

20h41

Sur appel l'E.M.S.P fait connaître que la dispersion de la manifestation est en cours.

21h00

L'E.M.S.P fait connaître qu'un groupe de manifestants a commis des déprédations dans l'enceinte de l'aérogare des Invalides et dans le parking souterrain

M TRIOLET C.P de l'Etat-Major Informé.

M CAVIN Chef de la 6eme Division informé.

21h20

L'E.M.S.P fait connaître que selon les estimations les manifestants seraient au nombre de 30.000 sur l'esplanade des invalides.

Par ailleurs CINQ individus ont été interpellés dans le secteur de l'Aérogare. Il est demandé qu'ils soient conduits au siège de la 5eme D.P.J.

5eme Division de P47 avisée

21h35

L'E.M.S.P signale que l'ordre de dispersion a été donné par les responsables de la manifestation. des groupes importants quittent la manifestation. Par contre il est signalé qu'un groupe de manifestants tente de s'introduire sur un chantier rue FANER pour s'emparer de matériel pouvant être utilisé contre les forces de l'ordre. Un mot d'ordre invitant les manifestants à se rendre au Quartier LATIN a été lancé.

21H35 L'E.M.S.P signale que le camion de sonorisation qui animait le point de regroupement de la manifestation quitte l'esplanade des Invalides. Bon nombre de manifestants quittent les lieux.
Il est évident que si la majorité des manifestants obéit à l'ordre de dispersion des petits groupes de manifestants plus durs harcèlent les forces de l'ordre sur divers barrages, notamment Pont Alexandre III et rue du Maréchal GALIENI.

22H00 L'E.M.S.P fait connaître qu'un véhicule a été incendié à proximité du Pont Alexandre III. Par ailleurs un manifestant aurait été assez sérieusement touché à la face.
M. TRIQUET et M. POULOUQUE informés
Les manifestants qui harcèlent les forces de l'ordre à la hauteur du Pont Alexandre III sont estimés à plus d'une centaine.
Sept individus ont été interpellés à la hauteur du Pont des Invalides

22H10 Un mot d'ordre invitant les manifestants à se rendre à la SORBONNE circule.
Scene D.P.J avisée des Sept nouvelles interpellations

22H25 L'E.M.S.P signale que deux fonctionnaires de police ont été blessés. Il s'agit de deux commissaires de police, qui dirigeaient des formations de maintien de l'ordre
Sur interrogation l'E.M.S.P fait connaître que les groupes de manifestants qui harcelaient les forces de l'ordre Pont Alexandre III ont été dispersés.
Les manifestants qui tentaient de s'introduire dans le chantier de la rue FABER ont pu en être chassés.
2 à 3000 manifestants se dirigent en cortège vers la SORBONNE, ils se trouvent actuellement à l'angle du Boulevard Montparnasse et de la rue Vaugirard. Ces manifestants ne manifestent pas d'intentions belliqueuses.

22H45 Monsieur le Directeur P.J fait connaître que huit individus ont été interpellés sur la rive droite. Sur les instructions de M le Directeur il est demandé à l'état major de la S.P de les conduire au siège de la 1ère Division.
Monsieur V&N&RE informé.

23H00 Sur appel la Scene D.P.J fait connaître que pour l'instant 27 personnes ont été mises à sa disposition, pour des motifs divers.

23H10 L'E.M.S.P fait connaître qu'un individu a été interpellé en flagrant délit d'incendie de véhicule rue de l'Université à Paris VIème.
Il va être conduit au siège de la VIème D.P.J

23H30 L'E.M.S.P fait connaître qu'un cortège de 1500 à 2000 personnes se trouve à la hauteur du carrefour ODEON. Des petits groupes continuent d'harcèler les forces de l'ordre en différents endroits du Quartier Latin.

23H35 L'E.M.S.P signale QUINZE nouvelles interpellations sans pouvoir préciser ni les lieux ni les motifs.

04H25 L'E.M.S.P fait connaître que le cortège qui s'effiloche se trouve Place "enfert-

PAGE 11 0111

Rochereau. Par ailleurs de petits groupes continuent d'harcéler les forces de l'ordre dans le secteur du Quartier LATIN. Il n'y a pas d'incidents sérieux.

0845

L'E.M.S.P fait connaître que le calme règne maintenant sur le quartier LATIN et que les manifestants qui se tenaient Place enfert Rochereau se sont dispersés. Les petits groupes se manifestent sporadiquement auprès des forces de l'ordre.

Sur demande ni l'E.M.S.P ni la Vème D.P.J, ni la VIème D.P.J ne sont présentement en mesure de fournir un état des interpellés.

La 1ère Division de F.J fait connaître qu'aucun interpellé n'a été conduit à sa disposition.

2H10

L'E.M.S.P signale que les petits groupes dont il a déjà été fait état se manifestent toujours sur le quartier latin, disparaissant dès l'arrivée des fonctionnaires de police.

5H00

M CHAVEL fait connaître que 64 personnes ont été mises à la disposition de la Vème D.P.J et font actuellement l'objet d'une mesure de garde à vue pour des motifs divers.

5H20

M CAVIN, Chef de la Vème D.P.J fait connaître que 29 personnes ont été mises à disposition de la Vème D.P.J et font actuellement l'objet d'une mesure de garde à vue. Deux manifestants sont hospitalisés à COCHIN.

Sur appel la 1ère D.P.J fait connaître qu'un individu interpellé au cours de la manifestation n'a été mis à sa disposition.

Par ailleurs on ne retrouve pas trace de l'individu qui aurait été interpellé rue de l'Université à Paris VIIème en train de mettre le feu à un véhicule.

L'E.M.S.P précise enfin que deux manifestants auraient été hospitalisés tandis que les forces de l'ordre déplorent 121 blessés dont 20 hospitalisés.

Pour l'heure l'E.M.S.P ne peut fournir un bilan des dégradations commises au cours de cette manifestation.

Aucun incident n'est maintenant signalé.

5H40

M DAVENAS, 1er Substitut de permanence informé, demande que les Chefs de D.P.J concernées lui fasse le point ce matin.

Vème et VIème D.P.J SAISIES

N.B: Le Concours de l'I.J a été sollicité pour ce matin 8heures à l'Aérogare des Invalides.

COPIES: M.C-CABINET PREFET
B.C-Liaison-PARQUET

Quotidien **AUTRE CHOSE** de lutte

1Fr

Vendredi 28 Novembre 1986

N°1

Jeunesses Communistes Révolutionnaires

ET MAINTENANT...

DECIDONS DEVAQUET A NOS OCCUPATIONS

DE FACS ET DE LYCEES !

Voici le texte adopté par la coordination nationale étudiante réunie le Jeudi 27 Novembre à Jussieu.
Unanimité moins 7 abstentions
Motion présentée par les délégués de Caen

"Depuis le lundi 24 novembre, dans toute la France, les étudiants se sont mis en grève générale pour le retrait du projet de loi Devaquet.

Le jeudi 27 novembre, en province et à Paris, un million d'étudiants et de lycéens sont descendus dans la rue. La coordination nationale des étudiants constate que Devaquet maintient son projet et refuse d'entendre la voix de ceux et celles qui se prononcent contre la sélection.

En conséquence la coordination

1. se prononce pour la poursuite de la grève générale de l'Université, pour le retrait du projet Devaquet;

2. appelle toutes les A.G. d'étudiants à discuter de l'organisation le lundi 1^{er} décembre de l'occupation de toutes les universités de France;

3. lance l'appel solennel à tous les enseignants de France et à toutes les organisations pour qu'avec les lycéens, les étudiants et les personnels de l'Education nationale la grève générale de l'Education nationale soit organisée;

4. à organiser une manifestation centrale le jeudi 4 décembre."



AUTRE-CHOSE se met en deux pages tous les jours pour informer, faire le point sur le mouvement et commenter.
Aucun étudiant ou lycéen ne peut se satisfaire de la Télé ou de la presse Hersant aux ordres de Chirac et Devaquet ou d'une presse de gauche qui voudrait bien voir le PS faire main basse sur une jeunesse reprenant la rue avec insolence et enthousiasme, cette même presse qui cherche à exorciser le fantôme d'un "Mai 68 trop vieux" !

De partout...

...et d'ailleurs

GRENOBLE

30.000 lycéens et étudiants à la manif qui a duré 4 heures.

Partie du campus, elle est descendue vers la gare pour finir sa (longue) course devant la mairie, histoire de demander des comptes à Carignon. Un comité central de grève existe. Aujourd'hui, les AG auront lieu dans tous les lycées et facs, les délégués à la coordination nationale devant arriver vers 7 heures.

TOULOUSE

40.000 jeunes ont défilé dans la Ville rose, venus des lycées des facs et des LEP. une délégation a porté une motion au rectorat, exigeant le retrait du projet Devaquet.

TOURS

15.000 personnes. Plus de lycéens que d'étudiants. Il y a un comité de grève étudiant et des comités de grève lycéens associés aux étudiants. Un cercueil a été accroché aux portes de la préfecture symbolisant hautement le sort qu'envisagent réserver les jeunes à la loi Devaquet !

LYON

30.000 avec cette fois plus de lycéens que d'étudiants, na ! Super dynamique et sympa nous a-t-on dit. Une jolie scène : les étudiants étrangers ont préparé une pluie de confettis et la manif de scander : Etudiants français, étrangers même combat.

MARSEILLE

25.000 sous un soleil magnifique ! Là encore surtout des lycéens. Sympa, joyeux, coloré et pour finir, un sit-in sur le Vieux port peuchère. Aujourd'hui : coordination de tous les bahuts à la Fac de Saint-Charles. Coordination de rattrapage pour ceux qui auraient loupé, le samedi après midi.

BORDEAUX

20.000 pour faire la nique à Chaban. Et encore une fois, plus de lycéens que d'étudiants ! Une mention spéciale pour le lycée agricole de Blanquefort qui a fait cinquante kilomètres pour venir manifester. Autre mention d'honneur au lycée de Langon : plus de cent kilomètres.

¹ RADAR, Rassembler, diffuser les archives révolutionnaires, Site radar.org, consulté le 2 décembre 2017.

RENNES

20.000 des lycées, facs et LEP et 4.000 en plus à Saint Eriec ! Combattif et sérieux nous dit le correspondant local. Aujourd'hui un appel à l'AC de toutes les facs est prévu.

STRASBOURG

18.000 le matin. Tous les lycées de la région étaient présents. A noter : un trac du GUD (beuk !) qui disait se solidariser avec le mouvement et nier tout rapports avec les individus qui ont sévi à Jussieu !

LE MANS

5.000 avant hier 26 novembre, ils avaient carrément une journée d'avance ! Et ils en ont profité pour faire

une boum à la fac. A marquer d'une pierre blanche : les bahuts privés étaient là. Bravo le privé !

BESANCON

10.000 étudiants z'et lycéens. Les syndicats de profs, SNES et SGEN ont appelé à la grève.

ET ENCORE

BELFORT : 3.000.
AMIENS : 10.000.
LA ROCHELLE : 3.000.
SAINT ETIENNE : 6.000.
LE PUY : 3.000.
ROANNE : 2.000.
MONTBELIARD : 4.000.
ORLEANS : 8.000.
LILLE : 20.000.
MONTPELLIER : 25.000.
BEAUVAIS : 2.500

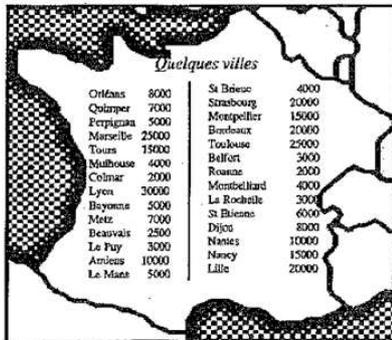
ET PARIS ?

"On n'avait pas vu ça depuis 73", "la plus grosse manif depuis 68", voilà ce qu'on entendait au passage des cortèges jeudi 27 novembre. Alors que la tête de la manif était déjà devant l'Assemblée nationale, on en était encore à Montparnasse pour les groupes de queue. Toutes les facs parisiennes étaient présentes, massives, avec même une délégation d'Assas venue démontrer que dans cette fac également, il existe des étudiants contre la sélection. Les lycéens étaient venus nombreux, de toute la région parisienne, avec des délégations de province.

Rien à voir avec une "manif traîne-savate". Cette "explosion de la jeunesse", pour reprendre la formule de Monory lui-même, improvisée et créée dans les slogans, les banderoles. On montre du doigt les autres attaques gouvernementales, et comme le disait cette banderole étudiante :

"IMMIGRES-DROGUES -ETU-DIANTS ; A QUI LE TOUR ?" Deux incidents ont fait apparaître à quel point l'extrême-droite se trouve misérabilisée et rejetée dans cette grève, à l'inverse des mobilisations de 1983. Une escarmouche à coups de cocktails avec le GUD près d'Assas et un bras d'honneur de Le Pen à l'Assemblée à l'adresse des étudiants accompagné de cette phrase : "une centaine de provocateurs qui sont les mêmes que ceux de SOS Racisme". Merci Le Pen, tu fais de tout gréviste un anti-fasciste convaincu.

Cette manif et ce mouvement n'ont pas dit leur dernier mot ; c'est un véritable électrochoc pour tous ceux qui étaient trop pressés d'enterrer tout ce qui rappelle de près ou de loin certains événements qui ont fait voler des pavés... il y a une vingtaine d'années...



☆ Supplément à Rouge n° 1234.
☆ Hebdomadaire édité par la société Presse-Edition-Communication SARL au capital de 70 000 F (dirige : 60 ans), 9, rue de Toulon, 75011 Paris.
☆ Gérant : Léon Cabanèux.
☆ Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christian Lamotte.
☆ Tirage : 10 000 exemplaires.
☆ Rédaction administrative : 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
☆ Composition, impression : Rotographe, Montreuil.
☆ Commission paritaire 63823.



NOTRE FORCE ? LA DEMOCRATIE !

"Attention au danger de récupération politique !" De tous côtés, l'attention se porte sur ce point. Devaquet et les ministres de Chirac passent leur temps à mépriser le mouvement, "récupéré", voire suscité artificiellement par tel parti selon eux. En général, ils visent le P.S. L'extrême droite, du GUD à Le Pen, hurlent à la gangrène marxiste, à la bande d'agitateurs anti-racistes qui manipulent le mouvement. Mais de quoi ont-ils peur, tous ceux qui insistent tant là-dessus ?

"Récupération" ? "Manipulation" ?

Mais tout le mouvement, qu'il soit lycéen ou étudiant, s'est quasi-immédiatement muni de l'antidote à toute récupération. Les assemblées générales, la mise en place des comités de grève, leur coordination sont autant de garanties démocratiques dans les mains de chaque lycéen, de chaque étudiant pour contrôler dans le détail l'engagement réel de tous en général et de chacun en particulier. Tous ceux qui ont intérêt à la réussite du mouvement ne peuvent qu'encourager, dans la mesure de leurs moyens, cette constitution de comités de grève élus, et la saine pratique du contrôle collectif. C'est en soi une sacrée garantie, que nous avons là. Manipulation, récupération, cela signifie que s'insère de manière artificielle dans le mouvement une formation qui y défend des intérêts distincts des lycéens et des étudiants, c'est-à-dire ses intérêts propres. Ce genre de choses, ça se voit. La possession exclusive du mouvement par celles et ceux qui le font tous les jours exprime une idée simple :

tout gréviste, organisé ou non, n'a de compte à rendre qu'au mouvement lui-même.

"Politique" ?

S'il s'agit de préciser la cible, tel parti ou tel syndicat qui manipule, pourquoi pas. Autre chose serait de ne pas voir une réalité énorme : l'injustice, l'inégalité et la sélection élitiste que rejette le mouvement sont la base d'une politique, libérale, qui déferle sur le pays et sa jeunesse depuis le 16 mars 1986. Qui prône la discrimination entre français et immigrés ? Qui, si ce n'est un gouvernement dont Devaquet n'est qu'une des têtes multiples ?

Et puis, comment éviter cette autre élémentaire vérité : le mouvement se bâtit contre le totalitarisme, contre le pouvoir absolu des mandarins, d'un ministre qui disposerait de la sélection pour faire le tri parmi nous. Nous lui opposons notre grève, nos comités, nos manifestations, notre détermination. Mais le débat, qui le refuse parmi nous ? Personne, au contraire. Et dans les assemblées générales, qui penserait une seconde refuser la parole à quelque gréviste que ce soit, quelle que soit son idée syndicale ou politique ? Cela, c'est notre conception du pluralisme dans le mouvement. Chacun s'exprime comme il le veut, pour peu qu'il construise avec tous le mouvement et sa démocratie active. Le débat d'idées fait partie intégrante de la démocratie et de l'unité dans le mouvement. Il représente même une garantie de sa vie. Au fond, la politique que nous voulons ressemble à notre mouvement : agissons ensemble avec nos différences.

PENDANT LA GREVE, LES RACISTES CONTINUENT...

Les expulsions se multiplient depuis septembre, les mesures de filage sont renforcées et maintenant, Chalandon s'en prend au Code de la nationalité.

Après le projet Devaquet, c'est cette réforme qui sera discutée au Parlement en décembre. Le 3 décembre à 20h30 à la Mutualité (métro Maubert Mutualité), des personnalités de Radio-Beur, SOS-Racisme, du MRAP, du journal La Baraka et d'autres militants anti-racistes appellent à un grand meeting.

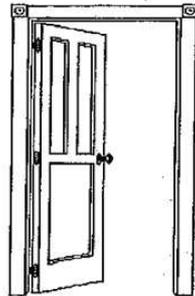
Une occasion de donner un premier avertissement à ce gouvernement raciste !

APRES LES JEUNES, LES FEMMES ?

Racisme, mesures anti-drogue, loi Devaquet et maintenant l'avortement ! L'Assemblée doit aussi discuter de la suppression du remboursement de l'avortement la semaine prochaine. Soixante dix sept députés du Front national, du RPR et de l'UDF viennent de s'associer pour tenter une nouvelle fois de supprimer le remboursement de l'avortement. Signalons que le prix d'une IVG est de 1.300 francs, une paille pour ces messieurs-dames qui ont du fric, pour les autres, la sélection par l'argent... là aussi. Une manif unitaire est prévue le 4 décembre, il y a urgence car les faîtes-das-enfants-pour-la-France veulent faire passer leur projet en douce !

ELEVE DEVAQUET: PREMIER AVERTISSEMENT. AU PROCHAIN...

LA PORTE!



Leur recul : notre première victoire !

Rarement on a vu des ministres d'un gouvernement de droite reculer sur un projet de réforme universitaire sous la pression d'un mouvement étudiant et lycéen. Ce recul est sans précédent, c'est la première concession majeure de la part de ce gouvernement depuis le 16 mars. Première épreuve de force, première victoire donc, mais comment l'estimer ?

Devaquet s'est engagé à revoir sa copie et Chirac, hier soir à TF1 a confirmé la philosophie du projet: les droits d'inscriptions seront réexaminés, mais ils tiennent bon sur la sélection.

Comment croire à l'honnêteté de ces gens-là ? La commission qui va se charger de réviser le texte est la même que celle qui avait présenté des amendements allant dans le sens de l'aggravation du projet initial.

Tant que l'idée force du texte présenté reste, nous n'avons aucune raison d'avoir confiance. L'autonomie universitaire, idée à laquelle ce gouvernement est très attaché, ouvre en permanence la possibilité d'appliquer les mesures les plus dangereuses inscrites dans le projet de loi. Le seul amendement au projet Devaquet c'est donc son retrait pur et simple. Alors, Devaquet, Chirac, Monory, vous savez ce qui vous reste à faire : retirez ce texte et qu'on en parle plus !

Ne répondons pas à l'appel de Chirac qui recherche des partenaires pour négocier. Le projet une fois retiré, des négociations pourront être envisagées sur la base des revendications exprimées majoritairement dans les assemblées générales, entre les délégués élus de la coordination nationale et les ministres. Mais toutes les entoureloupes institutionnelles sont permises pour tenter de désamorcer et diviser les étudiants entre eux.

Tant que le projet n'est pas retiré, il n'existe pas trente-six solutions possibles. Etudiants et lycéens n'ont pas fait grève pour des queues de cerises. Ils veulent le retrait du projet Devaquet. Et si celui-ci refuse d'entendre raison, alors il faut passer la vitesse supérieure. Ainsi en ont déjà décidé plusieurs facs, en votant l'occupation jour et nuit comme à Lille III, une partie des facs de Caen, Tolbiac, etc. C'est la seule manière, la plus efficace pour préparer dans les meilleures conditions une démonstration de force inégalée dans les rues de Paris jeudi prochain : un million d'étudiants et de lycéens venus de toute la France pour dire NON à l'université que veut nous imposer ce gouvernement. Enfin, il faut plus que tout un mouvement uni et soudé s'il veut gagner. Unité et indépendance du mouvement sont les deux conceptions qui ont fait jusqu'à présent la force de cette lutte.

Rendez-vous le 4 Décembre à Paris.



Vos infos tous les jours :
(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00

AUTRE-CHOSE se met en deux pages tous les jours pour informer, faire le point sur le mouvement et commenter. Aucun étudiant ou lycéen ne peut se satisfaire de la Télé ou de la presse Hersant aux ordres de Chirac et Devaquet ou d'une presse de gauche qui voudrait bien voir le PS faire main basse sur une jeunesse reprenant la rue avec insolence et enthousiasme, cette même presse qui cherche à exorciser le fantôme d'un "Mai 68 trop vieux" ! Tous les jours vous aurez Autre Chose.

DE PARTOUT...



...ET D'AILLEURS

STRASBOURG

La répression pointe son nez ! Les lycéens de Strasbourg ont reçu une lettre de l'administration menaçant de sanction les grévistes, sanctions dans la ligne de la loi Devaquet et de sa sélection par le fric, jugez plutôt : Menace de suppression des bourses scolaires, des allocations familiales et lettre de réinscription individuelle. Réaction des lycéens, 3000 manifestants dans le centre de la ville où ils ont bloqué la circulation, plus un sit-in devant le rectorat. Enfin, on nous prie d'annoncer un concert Anti-Le Pen le 6 décembre à 20H à la salle de la Bourse.

CLERMONT-FERRAND

Grève depuis lundi, pratiquement totale en lettres et bien suivi à MUT et FUREPS. Les propositions de la coordination nationale ont été votées par les AG lycéennes et étudiantes. Création de commissions chargées de l'organisation de la grève et la suite des opérations.

POITIERS

Grève depuis lundi. Vendredi soir, le comité de grève a voté l'occupation. Une commission agitation s'est mise en place. Monory est venu dans la ville samedi 29, les lycéens l'ont accueilli comme il le fallait.

JAMIENS

Lundi dernier, manifestation de 6000 personnes. Mardi, constitution des comités de grève et coordination. Après midi, réunion le mercredi par les lycéens de la région. Perspective : la grève générale de l'Education nationale pour jeudi. Aujourd'hui, les profs se réunissent en AG.

MONTPELLIER

15.000 personnes ont manifesté jeudi, les facs et les lycéens étaient en grève. Aucune délégation de la manif n'a accepté de discuter avec le recteur Boursin, membre du GERUF et elle s'est adressé directement au préfet, laissant Boursin seul devant le rectorat à attendre la manif. A deux reprises, les péages d'autoroute ont été bloqués. En échange d'un tract, du fric était demandé pour organiser la montée à Paris. La grève se poursuit.

LYON

La fac de Lyon II (Bron) a voté vendredi l'occupation de la fac à une très large majorité. A Lyon II comme à Lyon III, l'extrême droite provoque et harcèle sans cesse les étudiants : descentes dans les amphis, raougnade dans la fac. Lyon III est largement infiltrée par l'extrême droite et les pressions sont constantes pour tenter d'effrayer les étudiants grévistes. Malgré des difficultés à organiser leur grève, les lycéens de 5 à 6 établissements participent au mouvement.

Voici le texte adopté par la coordination nationale étudiante réunie le jeudi 27 novembre à Jussieu.
Motion présentée par les délégués de Caen
Unanimité moins 7 abstentions

"Depuis le lundi 24 novembre, dans toute la France, les étudiants se sont mis en grève générale pour le retrait du projet de loi Devaquet.

Le jeudi 27 novembre, en province et à Paris, un million d'étudiants et de lycéens sont descendus dans la rue. La coordination nationale des étudiants constate que Devaquet maintient son projet et refuse d'entendre la voix de ceux et celles qui se prononcent contre la sélection.

En conséquence la coordination

1. se prononce pour la poursuite de la grève générale de l'Université, pour le retrait du projet Devaquet ;
2. appelle toutes les A.G. d'étudiants à discuter de l'organisation le lundi 1er décembre de l'occupation de toutes les universités de France ;
3. lance l'appel solennel à tous les enseignants de France et à toutes les organisations pour qu'avec les lycéens, les étudiants et les personnels de l'Education nationale la grève générale de l'Education nationale soit organisée ;
4. appelle à organiser une manifestation coréale le jeudi 4 décembre."



RENNES

Après la plus grosse manif qu'ait jamais connue la ville, l'occupation de la fac de lettres a été votée vendredi. L'après-midi une assemblée générale centrale s'est tenue dans le centre ville. Elle a rassemblé 6000 personnes. Pour mardi ou mercredi, la tenue d'un grand concert "Rock contre Devaquet" est envisagée pour financer la montée sur Paris. Les négociations sont ouvertes avec la mairie pour avoir une salle.

BESANCON

Après la manif de 10.000 personnes jeudi dernier, des piquets de grève se sont mis en place vendredi devant les lycées. Comités de grèves dans la plupart des facs et des bahuts.

MARSEILLE

Les lycées comme les LEP sont en grève depuis la semaine dernière. Même chose à la fac, dès lundi on prépare les manifs de jeudi : certains vont monter à Paris, les autres manifesteront à Marseille. Une grande fête doit être organisée mardi soir pour récupérer du fric pour monter à Paris.

TOLBIAC

Près de 2000 en AG vendredi dernier à Tolbiac pour décider de la poursuite du mouvement. Deux amphithéâtres, ont voté à la quasi-unanimité la reconduction de la grève et très largement, l'occupation jour jour et nuit. Tolbiac n'est pas la seule fac à avoir voté l'occupation. Beaucoup sentent que continuer la grève exactement dans les mêmes termes qu'auparavant ne serait pas suffisant pour faire reculer Devaquet. Un mouvement plus dur est nécessaire. Et le stade supérieur de la lutte, c'est l'occupation des campus. Approfondir le mouvement va permettre de débattre de tous les aspects de la réforme, de l'université que nous voulons etc. Des commissions se sont mises en place pour mener dans les meilleures conditions cette étape de la mobilisation : commission occupation, popularisation du mouvement, liaison avec les lycées, sécurité. La structuration et l'organisation de ce mouvement est le meilleur atout pour qu'il soit démocratiquement contrôlé par les étudiants.

Supplément à Rouge n° 1234.
 Hebdomadaire édité par la société Presse-Édition-Communication SARL, au capital de 70 000 F (dirigeants : 60 ans), 9, rue de Turin, 75011 Paris.
 Gérant : Léon Crémieux
 Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christian Lamotte.
 Tirage : 10 000 exemplaires.
 Rédaction administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
 Composition, impression : Rotographie, Montreuil.
 Commission paritaire 61922.

Les LEP : rendez-vous le 4 décembre

Dans les LEP, ça va mal. Monory, qui est à Pasqua ce que Devaquet est à Pandraud, supprime les crédits et les élèves en font les frais. 150 000 jeunes n'ont pas pu s'inscrire en LEP à la rentrée par manque de place.

Les machines sont vétustes et de moins en moins adaptées aux débouchés. En même temps, les horaires-machines des enseignants diminuent. Résultat, à Saint-Denis un élève s'est fait couper les deux mains par une machine dans un atelier qui n'était pas encadré par un prof.

Monory veut supprimer les bacs techniques F et G, bloquant ainsi les possibilités de poursuivre des études après le BEP pour ceux qui le veulent... et le peuvent.

Dans les LEP, il y a toutes les raisons de se révolter, de faire grève, et de préparer la manif du 4 décembre sur ses propres revendications.

Centres de formation d'apprentis = casernes !

Dans les CFA, comme dans les casernes, le droit de grève est réprimé. Après un début de lutte du CFA Jean Moulin à Vincennes, l'administration frappe : avertissements, mises à pied, renvoi pur et simple du représentant des apprentis de deuxième année. Pour que l'ordre règne, la direction a du faire appel à des vigiles armés. C'est quoi d'être apprenti ? C'est bosser soixante heures par semaine pour une paye minable. C'est subir l'humiliation des chefs et des patrons. C'est faire les boulots les plus dégueulasses, les plus dangereux. C'est surtout apprendre à se taire, sous peine de répression sauvage. En 1986, les apprentis en sortant n'ont même pas l'espoir d'avoir un travail.

Vous, étudiants et lycéens qui vous battez contre Devaquet, venez soutenir les apprentis. Prenez contact avec le CFA Jean Moulin, 8, rue du Docteur Label, 94 Vincennes, 43 28 56 41 ou 43 28 44 42.



GUD, UNI, FN, leur "nouveau" look : la barre de fer



L'extrême droite n'a pas sa place dans ce mouvement. Elle le sait. Elle ne peut pas faire comme en 1983, lors des luttes contre la loi Savary, c'est à dire récupérer et noyauter le mouvement dans un certain nombre de facs. Alors, elle renonce à se doter d'un "look démocratique". La tenue BCBG a laissé la place à la barre à mine et au casque intégral. L'UNI laisse la place au GUD et ça donne les incidents de mercredi à Jussieu par exemple. Ils sont quelques dizaines, les étudiants et les lycéens sont quelques dizaines de milliers. Donc, aucune raison de se laisser impressionner par un ramassis de nazillons excités et légitimés par les discours de Le Pen et compagnie. Alors vigilance contre les fachos et les provos de tout poil et dénonciation de toute tentative de récupération ou d'intimidation !

Il est vrai que certains membres du gouvernement, il n'y a pas si longtemps, ont fait leurs premières armes dans ces eaux marécageuses et puantes qui ont pour noms : GUD, Occident, etc... N'oublions jamais une chose aussi. La première mouture du projet de loi universitaire allait beaucoup plus loin mais a donné le ton et l'esprit que nous retrouvons dans l'actuel projet de loi Devaquet.

Cette première version avait été établie par un organisme, le GERUF, regroupant des "universitaires". Parmi ces personnalités, des dirigeants de l'UNI figuraient en bonne place. Mais à part ça, il paraît que ce sont les étudiants aujourd'hui en lutte qui sont manipulés et qui soi-disant politisent tout.



DOUCE FRANCE, CHER PAYS DE MON ENFANCE...

Vous n'aviez pas oublié que le 3 décembre il y a une mobilisation anti-raciste ?

Non bien sûr, on vous fait confiance. Maintenant, si vous étiez un peu fatigués avec toute cette folle agitation dans les lycées et dans les facs et que vous pensiez quand même aller dormir tôt ce soir là, on va vous donner une dernière raison d'aller à la Mutu.

Avez-vous vu les déclarations de Le Pen à "grand quotidien du soir" comme on dit ? Non content d'avoir vu des "provocateurs de SOS-racisme" dans la manif du 27 novembre, il dénonce derrière le dernier trituration électoral de Chirac la main de qui ? Je vous le donne en mille : les juifs et les arabes, ou dit plus pudiquement

"les lobbies du CRIF et de SOS-Racisme". Et il embraye sur les Maliens le bougre, il doit être super content de l'expulsion, pensez-vous naïfs que vous êtes ! Pas du tout : avec "plus de six millions d'étrangers en France, ce n'est pas le fait d'expulser cent un Maliens qui va changer les choses". Sachant que d'après Le Pen il resterait 5.999.899 individus mal blanchis sur notre territoire, le lobby des compagnies aériennes peuvent se frotter les mains ! Tout ça pour vous motiver (s'il en était besoin !) et aller à la Mutualité (métro Maubert Mutualité on se tue à vous le répéter !), le mercredi 3 décembre 1986 à 20H30. Il y aura des tas d'antiracistes, plus vous bien sûr ...

Au tour de l'IVG ?

Après la loi Devaquet, le Code de la nationalité, les mesures anti-drogue, ils veulent s'attaquer aux femmes en supprimant le remboursement de l'avortement ! Là encore, ce serait celles qui peuvent payer qui seraient épargnées. Car le coût d'un avortement est d'environ 1 300 francs. Les femmes avaient conquis, par leur lutte, ce remboursement de l'IVG en 1982. Les députés de droite et du Front national se regroupent pour le supprimer par un simple amendement concernant le budget qui lui est alloué. Et ce dès les 4 et 5 décembre. C'est de la provocation. Un grand nombre d'organisations féministes, syndicales et politiques appellent à manifester le 3 décembre. Les jeunes aussi sont touchés par cette menace. Formons nos cortèges. Toutes et tous le 3 décembre à 18 heures à Montparnasse !



Les LEP entrent dans la danse...

le quatre décembre, dernier tango pour Devaquet



MALENTENDU ?
Aucu... Aucu...
Aucune hésitation!

Les élèves de LEP n'ont pas dû comprendre le message de Chirac dimanche soir. Hier, ils sont nombreux à s'être mobilisés à leur tour. Des manif et des grèves ont donc encore animé cette journée. Tout comme les lycéens ou les étudiants, les collégiens ont trouvé de quoi revendiquer : austérité, sélection accrue, loi Devaquet, projet Monory pour les lycées, avenir assuré à l'ANPE, tous les jeunes sont visés par Chirac qui attaque le droit aux études d'abord et le droit au travail ensuite. Ça, les lycéens et les étudiants l'ont compris à la grande surprise du gouvernement qui s'étonne de l'ampleur de la mobilisation.

Après une semaine de grève et de manifestations, Chirac a opéré un premier repli en demandant à Devaquet de revoir sa copie. C'est la preuve que ce gouvernement n'est pas invincible. En même temps, Chirac tente la manœuvre politicienne pour semer le doute parmi les étudiants et les lycéens qui veulent le retrait pur et simple de la loi et non une copie vaguement corrigée par une commission réactionnaire. Il lance des appels à la concertation, il dénonce le malentendu, mais déclare maintenir l'esprit de la loi.

Hier, dans toute la France, l'agitation a bel et bien continué. Dans les facs, dans les lycées et les LEP, tous se sont fixé le même objectif : maintenir la force du mouvement exprimé la semaine dernière, ne pas l'essouffler ni l'effriter, mais le construire pour se donner les moyens de déjouer les coups bas de Chirac. En grève ou en assemblée générale, en manifestant ou en occupant, les lycéens et les étudiants se sont fixé un objectif commun : préparer la manifestation centrale à Paris jeudi prochain pour donner un deuxième avertissement à Chirac afin de transformer l'essai.

VOS INFOS TOUS LES JOURS



(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00



DE PARTOUT... ...ET D'AILLEURS

SAINT-BRIEUC

Les quatre lycées, deux classiques et deux techniques sont en grève massivement. Il y a mot d'ordre de grève lancé par les profs pour jeudi.

TOULOUSE

Huit LEP sont en grève, qui ne l'étaient pas la semaine dernière. Manif cet après-midi : la place du Capitole, nous a-t-on dit, était noire de monde. La grève est très massive, des manif sont prévues tous les jours jusqu'à jeudi.

DIJON

Manif des LEP cet après-midi. Une coordination lycéens et LEP est prévue pour aujourd'hui. Les facs sont en grève. Des collectes seront organisées aujourd'hui et demain pour ramasser du frot afin d'assurer la montée nationale sur Paris pour jeudi. A signaler : les enseignants sont partis en grève lundi 1er décembre parce que de nombreuses

suppressions de postes sont prévues, austérité, austérité !

PAU

Les trois facs sont en grève comme d'ailleurs toutes les terminales de la région. 700 à 800 étudiants prévoient de monter à Paris pour jeudi, et une manif locale sera organisée pour les malchanceux qui ne pourraient pas aller dans la ville-lumière.

STRASBOURG

Une coordination lycéens-étudiants est en place. Les lycéens font la grève "à la japonaise", c'est-à-dire vont en cours avec un brassard qui dit "je suis en grève", marrant non ? La montée en masse se prépare pour jeudi : deux trains et plusieurs bus sont prévus.

ROUEN

La grève a été votée super massivement dans toutes les facs, et on pratique l'occupation de jour. L'intersyndicale des profs, cher-

cheurs, et personnels d'université s'est réunie vendredi. Elle a décidé la grève pour jeudi et lancé un appel à tous les personnels de fac pour qu'ils en fassent autant. Bravo, l'intersyndicale ! Hier, manif des lycéens à la préfecture.

ALENCON

La grève a repris. On prépare jeudi !

CARMAUX

Demain, jeudi, et vendredi dernier les lycéens manifestent tous les jours. Tantôt tout seuls, tantôt avec ceux d'Albi. Hier personne n'avait repris les cours et les lycéens arrêtaient les voitures pour faire signer une pétition contre la loi (beurk) Devaquet. Le 4 décembre, les lycéens de Carmaux resteront dans la ville et ne monteront pas à Paris. Savez-vous pourquoi ? Le 4, c'est la Sainte-Barbe, la patronne des mineurs (de fond, pas des moins de dix huit ans,

ignorants). Beaucoup de parents des grévistes sont mineurs (ou chômeurs, merci les restructurations) et veulent que leurs enfants aient les mêmes possibilités d'étude que les fils de riches. Devaquet, lui, trouve que la mine c'est très bien pour les enfants de mineurs...

MONTBELIARD
Un comité de lutte qui regroupe les délégués des différents lycées s'est constitué ce matin pour préparer jeudi et doter la mouvement d'une organisation plus solide, nous dit-on.

CRETEIL
Les parents s'y mettent au lycée Léon Blum: samedi les lycéens ont eu une réunion avec les parents. Puis ces derniers se sont réunis et ont décidé de faire une pétition appuyant les grévistes. Les parents défilèrent jeudi 4 avec les lycéens. Allez les vieux!

LE PUY
Attention répression: les directeurs des écoles "libres" ont envoyé des lettres aux parents des grévistes afin de les avertir que leurs chérubins n'allaient plus en cours pour fait de grève, ce qui était intolérable et qu'il fallait que cela cesse, sinon les dits chérubins devraient se trouver une autre école. Ah liberté! Que de saloperies comment certains en ton nom!

BESANCON
La grève a été revotée, on prépare les mobilisations de jeudi, avec une question qui commence à se poser: que faire après jeudi si Devaquet a pas cané? Comment organiser un mouvement de longue haleine?

ANGERS
Grève super-massive dans les fachos. Deux manif sont prévues: l'une, mercredi sur la ville, l'autre, jeudi, au niveau départemental histoire que ceux qui n'auraient pu monter à Paris marquent le coup dignement. Les fachos de l'UNI tentent d'emmerder le monde, mais pour l'instant pas trop de problèmes.

MONTPELLIER
Vote massif de la grève à bulletin secret hier matin. Le GUD, voulant prouver une fois de plus son attachement à la démocratie, a essayé en vain de piquer les urnes et menacé les piquets de grève qui devaient se mettre en place aujourd'hui.

NICE
Lettres et sciences sont en grève et occupées. Par contre, la fac de droit est fermée jusqu'à mercredi à cause d'incidents avec les fachos. Les lycées de la ville sont en grève, idem à Menton, Antibes et Cannes.

PARIS XIII
Les deux LEP de Corvisart et le lycée Rodin se sont mis en grève hier.

LE PROJET MONORY POUR LES LYCEES



On parle beaucoup du projet Devaquet, mais on oublie un peu trop le projet Monory de réorganisation des lycées. Pourtant, la cohérence entre les deux est très forte.



L'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat serait atteint par la mise en place de trois catégories de bacs: les bacs professionnels; les bacs technologiques; les bacs d'enseignement général. Les

premiers ne permettront aucun accès à l'enseignement supérieur, les seconds seulement aux sections BTS et IUT, et seuls les derniers permettront l'accès au supérieur.

1. Le bac professionnel et le bac technologique ne seraient pas vraiment des bacs. L'objectif des 80% serait donc atteint grâce à un "jeu de mots".
2. Il est possible que certains CAP disparaissent au profit de ces nouvelles formations sans garantir que ceux qui ont aujourd'hui un CAP auraient ce bac.
3. Les bacs technologiques seront restructurés avec la suppression de certaines filières F.

Pour la réorganisation des filières dans les lycées, le projet est triple: éclater la section B en deux séries (lettres-économie/maths-économie) rattachées respectivement aux deux pôles (scientifique et littéraire), laisser la possibilité aux établissements de se spécialiser dans certaines filières plus que d'autres, réduire les horaires de cours au profit du travail à la maison avec la suppression de nombreuses options.

On éclate la section B sans préciser la nature des nouvelles formations et en laissant même planer un doute sur le maintien des professeurs chargés de ces enseignements (règlements de compte contre les sciences "sociales" ??) La spécialisation des établissements risque fort de remettre en cause la possibilité de s'inscrire dans la section de son choix.

La réduction des horaires n'étant pas liée à une réduction des programmes se traduira inévitablement par un bonus au profit des élèves disposant de conditions de travail favorables une fois rentrés chez eux.

Monory n'a pas besoin de codifier le nonaccès à l'enseignement supérieur pour certains bacs puisque les facultés s'en chargeront grâce à l'article 31 Devaquet.



JCR. POURQUOI FAIRE ?

Les JCR, qu'est-ce que c'est au juste? Une organisation qui se bat sur tous les terrains où la jeunesse subit une oppression: racisme, sexualité, chômage, droits scolaires et universitaires, armée, etc. Ces attaques sont le fruit d'une politique qui consiste à faire des jeunes les premières victimes de la crise.

Il est possible de faire d'autres choix, une autre politique. L'avenir n'appartient pas aux "Tapie" de tout poil, aux "héros" du libéralisme qui prêchent l'individualisme et la compétition à tous crins.

Notre combat se situe à l'échelle de la société dans son ensemble. Ainsi, dès que nous nous interrogeons

sérieusement sur quelle université et quelle école nous voulons, nous nous posons un problème de société. Peut-on réellement avoir une école et une université qui satisfassent les intérêts de l'ensemble de la jeunesse sans changer profondément la logique de fond de cette société?

Etre révolutionnaire pour nous, c'est se battre contre l'apartheid en Afrique du Sud, aux côtés des jeunes et des travailleurs polonais, contre l'escalade des USA en Amérique centrale, contre les attaques de plus en plus nombreuses que l'on connaît dans toute l'Europe (chômage, etc.) et sur bien d'autres choses encore.

Avec tout ça, la révolution n'a rien d'un mythe...

3 décembre:

"le droit à l'avortement menacé". En défense de l'IVG, manifestation à 18 h, mercredi 3 décembre, métro Montparnasse (place du 18 juin, angle de la rue de Rennes).

3 décembre:

"Pour l'arrêt immédiat des expulsions", "pour le retrait du projet de réforme du Code de la nationalité", meeting à 20 h 30, grande salle de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 75005. M^e Maubert-Mutualité.

4 décembre:

Devinez...
La grande manif du siècle contre la loi Devaquet!

Autre-Chose. On vous l'a déjà dit, **Autre-Chose** se plie en deux pour devenir un quotidien durant cette lutte. Nos analyses, ainsi qu'une série d'informations, vous sont donc données dans cette feuille. Que le mouvement se dote de son propre journal serait un atout de plus pour son développement et son efficacité dans la lutte contre le projet Devaquet. **Autre-chose** quotidien, n'est pas ce journal, c'est un petit canard pour aider le mouvement et pour exprimer nos idées, sans ambiguïté.

Supplément à Ruegg n° 1234.
Hébergement édité par la société Presse-Edition-Communication SARL, au capital de 70 000 F (durée: 50 ans), 9, rue de Tunis, 75011 Paris.
Gérant: Léon Créteux.
Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Christian Lamotte.
Tirage: 10 000 exemplaires.
Rédaction administration: 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
Composition, impression: Rotographe, Montreuil.
Commission paritaire 63921.

LE 4, PARIS QU'ON GAGNE !

TOUT EST POSSIBLE !

C'est un véritable appel à la mobilisation que Devaquet a lancé mardi matin sur Europe 1. A la question : "Que ferez-vous s'il y a un million de manifestants jeudi ?", Devaquet répond : "Tout est possible." Tout est effectivement possible, tout et surtout le retrait de ce projet de loi. Si le gouvernement fait bloc jusqu'à présent derrière l'actuel projet, il apparaît de plus en plus évident qu'il a peur.

Premier bilan d'échec pour Chirac : sa manœuvre n'a pas marché ou, en tout cas, pour bien peu de monde. Après un lundi un petit peu hésitant, le mouvement a repris mardi dans l'ensemble des facs : reconduction de la grève générale, occupation jour et nuit pour une partie d'entre elles, et actions pour alerter l'opinion publique.

Tout doit être fait pour que la manifestation de jeudi soit gigantesque, donc plus importante que celle de jeudi dernier. D'autre part, et les échos nationaux le confirment de jour en jour, le mouvement s'élargit. Les LEP entrent nombreux dans la danse. Certains lycéens s'étaient donné quelques jours de répit avant le 4, mais ils reprennent déjà la lutte afin de préparer la manifestation.

Plus on sera nombreux jeudi, plus on sera convaincant, au cas où Devaquet aurait encore quelque espoir de maintenir, en entier ou par bribes, son projet.

Une question se pose évidemment : après jeudi ? Tout va se jouer jeudi, au nombre de participants. Nous ne ferons pas le cadeau à Chirac et Devaquet d'être moins nombreux que le 27 novembre !

Toute négociation ne peut se faire que sur la base d'une seule et unique chose : l'abandon pur et simple de ce texte qui constitue un véritable nuage radioactif sur toute l'école et l'université.



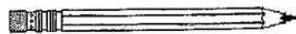
BIENAYME : PLUS LOIN QUE DEVAQUET

Un professeur de l'université de Dauphine, Alain Bienaymé, confiait dans le Figaro d'hier pourquoi la loi Devaquet était un premier pas vers le système universitaire de ses rêves :

- Il faut multiplier les barrières sélectives à l'entrée des universités pour orienter la masse des jeunes vers de vagues "instinctives", des "écoles professionnelles de niveaux et de spécialités variés", et il faut réserver à une élite "le progrès de la connaissance et le progrès des citoyens par la connaissance".

- Considérant que le "mythe de l'égalité est une fiction dont personne n'est dupe", il propose que les universités cessent de recevoir "tous les fonds de l'Etat". Bienaymé se fait peu d'illusions sur le financement par les entreprises. Comme elles, il préfère que les étudiants paient. Combien ? 5 000 francs, propose-t-il ! Bienaymé chez Devaquet, mal aimé chez les jeunes. Il a choisi son camp.

DE PARTOUT...



...ET D'AILLEURS

AGEN

Répression dans les LEP qui parlaient en grève. Des pensionnaires ont été renvoyés chez eux. Les parents et les enseignants, solidaires des grévistes ont organisé la riposte. Il semblerait que la répression pointe également son nez sur les lycées. Jeudi, au programme : la grève générale de l'éducation nationale.

BORDEAUX

Lundi, les lycéens et les étudiants ont manifesté, 6000 personnes en tout. De nouveaux bahuts sont partis. Mise sur pied d'une coordination lycéenne de Bordeaux et de la banlieue. La grève continue sur les facs avec de nouvelles UER qui ont rejoint le mouvement. On prépare activement le 4. Tout le monde dit que se sera plus gros que le 27. On espère bien ! La "louchette" pour la montée nationale : entre 3 et 6000 personnes !

AUBERVILLIERS

10 lycées classiques et techniques et LEP en grève, après un flottement lundi matin. Des comités de grève sont en place qui préparent activement la manif de jeudi.

LE PUY

La coordination lycéenne fonctionne bien. Une AG de tous les lycées est prévue jeudi matin. A noter : une pétition des profs du privé solidaires des lycéens.

LILLE

Alors, voilà la situation : Lille I et Lille III sont en grève avec occupation. Lille II et les IUT de l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais sont en grève. Le mouvement est très fort dans la région des mines. A croire que les lycéens ne veulent pas être chômeurs comme l'est leur papa ! C'est étonnant Monsieur Devaquet, n'est-ce pas ? Il y a une coordination qui rassemble 20 lycées et LEP. Une manif

est prévue aujourd'hui. Objectif du 4 : 10.000 à Paris.

GRENOBLE

La grève a été reconduite sur les facs. On discute sec sur les occupations. Les lycées sont restés en grève le lundi. On s'organise, on s'organise ! On montera massivement à Paris jeudi, à 6000 nous a-t-on dit, avec en rab une petite manif locale !

TOURS

L'occupation de la fac se tasse paraît-il. Eh bien on faiblit ? Toujours est-il qu'on prépare le 4 comme partout : on prévoit 2000 tourangeaux à Paris. A signaler la répression dans les LEP qui étaient super-partis en lutte.

BREST

La fac de lettre est en grève, celle de sciences débraye. Le SNES-UP et le SGEN-CFDT appellent à la grève. On fait des collectes pour

VOS INFOS TOUS LES JOURS



(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00



jeudi et on montera nombreux, tonnerre de Brest!

NIMES

4 lycées partiellement en grève. On prépare 3 manifestations pour jeudi : une sur la ville, une sur Montpellier et l'autre à Paris bien sûr. Les étudiants ont fait des collectes aux péages d'autoroutes.

AMIENS

La grève marche très fort sur les lycées à Amiens même et dans la région : Abbville, St-Quentin etc, quoique, la répression pointe son nez comme un peu partout. Qu'ils sachent (les réprimeurs) qu'ils ne nous arrêteront pas. D'ailleurs, une collecte est prévue aujourd'hui à la porte des boîtes pour financer la tournée. On prévoit 2000 personnes habilement réparties entre des bus et un train spécial.

ANGERS

C'est désordonné paraît-il mais ça continue. C'est ce qui compte. Les joyeux lurons prévoient un bal aujourd'hui pour collecter des fonds, car 20 cars sont prévus. Aujourd'hui et demain on manifeste, histoire de se mettre en jambes pour jeudi.

LIMOGES

La grève a été reconduite dans les facs. On ne montera pas à Paris (alors, les Limousins, vous allez nous manquer quoi) mais on prévoit une grosse manifestation locale avec le soutien du SNES, SNEP et SGEN.

ROUEN

La grève continue ! Hier manifestation super-dynamique avec les Béaux-Arts, l'artère, peinture etc. Dans les lycées les inter-syndicaux appellent à la grève pour jeudi. Les profs font des photocopies des cours pour les grévistes. Les fachos ont pointé leur nez à E7 ils se sont faits jeter en beauté.

DUNKERQUE

Les bahuts sont en grève depuis la semaine dernière et manifestent tous les jours (quelle énergie). Enfin, les LEP se mettent en grève un à un. A noter deux bahuts privés sont aussi en grève : un lycée et un LEP.

ST-DENIS

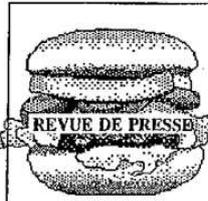
Le mouvement s'est massivement mobilisé pour éviter l'expulsion à un étudiant étranger. C'est chose faite maintenant quoique la question des papiers ne soit toujours pas réglée. A part ça, on prépare le 4.

QUIMPER

La plupart des bahuts ont continué la grève et on prépare un train pour jeudi, on finance par des badges, des collectes du matériel divers fait par les lycéens.

TOLBIAC

Eh voilà, on s'inscrit en fac et on y passe les nuits. Tout ça à cause de Devaquet. L'occupation a commencé lundi soir et une ambiance de fête, je vous



Fabrice conclut : "D'autres, comme ma copine juive, ne vont plus en amph, écaurés, honteux de notre fac." Autrefois, quand elle était jeune, madame Kriegel traitait avec moins de mépris ceux qui luttent contre l'antisémitisme, les ouvriers exigeant le droit à l'emploi, enfin tous les partisans de l'égalité. C'est son histoire personnelle qu'elle rena et qui la rend bien utile au Figaro.

Commandos d'Assas : le Figaro en rit encore...

Pourquoi le Figaro a-t-il confié à Annie Kriegel le soin de rédiger un commentaire sur le mouvement étudiant ? Annie Kriegel prévoit "un mouvement au souffle court" qui "s'apparente aux mouvements d'arrière-garde, pathétiques et vains". Elle s'étonne du "système de valeurs" que révèle la grève, comme cette aspiration à l'égalité qui reflète l'ambition "d'une médiocrité généralisée dans une société bureaucratique". Mais elle s'alarme tout de même : "Le gouvernement manquerait à ses devoirs si, multipliant fuses, esquives et délais, il tenait un discours aussi médiocre que la cause."

Madame Kriegel préfère le climat qui règne à Assas, très bien rapporté dans une lettre de lecteur (Fabrice), publiée par Libération d'hier : "Des militants du cercle royaliste ont des cannes en bois." D'autres sont armés de "bottes de base-ball". "Un climat tendu, une ambiance de violence, d'intolérance, de fanatisme parfois" règne.

dis pas ! Avec un orchestre pour les amateurs de musique, les autres s'adonnant paraît-il à des jeux qu'on nous dit intellectuels ! Tu parles, la nuit ne fut pas longue et le réveil brutal, car certains pensaient aller en cours ce matin, quelle idée, aussi !

RENNES

La situation est différenciée quoique combattive. On la répression dans certains lycées. On prévoit pas moins de 40 cars pour jeudi.

CRETEIL

Après les parents (voir Autre chose d'hier) les postiers ! Alors voilà : Hier matin, les lycéens de Léon Blum ont été au centre de tri demander le soutien des postiers. OK ont dit ces derniers qui ont fait une pétition où ils manifestaient leur soutien total à la grève, appelaient à la manif de jeudi. 12h30 hier, rencontre postiers et lycéens sur le thème : que faire ensemble, suivie d'une prise de parole d'un postier au bahut, il a proposé de l'aide pour le tirage d'un tract des lycéens. Les contacts continuent !

NICE

Les facs sont en grève, certains lycées ont repris, d'autres pas. L'objectif pour jeudi, grève totale et grosse manifestation locale.

MONTPELLIER

Les facs sont en grève avec plusieurs s'il vous plaît. Journée porte ouverte aux lycéens hier, en Lettres pour préparer en commun une grande manifestation régionale de ceux qui n'auront pas le bonheur de monter à Paris le 4 décembre.

CAEN

Opération portes ouvertes sur la fac. Les travailleurs de MOULINEX et de RENAULT sont venus discuter de leur lutte avec des étudiants et leur apporter leur soutien. Grève générale de l'Education Nationale jeudi à l'appel de l'intersyndicale.



COORDINATION ETUDIANTE

Mardi soir, la fac de Jussieu reçoit la coordination nationale des étudiants. Marseille, Nice, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Lille, Strasbourg Grenoble, Brest, etc. Toutes les facs de France sont là. Chaque délégation doit montrer patte blanche pour entrer. L'ambiance est chaleureuse, dédoublée.

La présidence annonce que la coordination est "submergée de soutien". Et à chaque annonce, un concert d'applaudissements couvre sa voix. Tous les syndicats d'enseignants (SNES, SNI-PECG, SNE-Sup), la FEN, FO appellent au 4. La CGT et la CFDT ont aussi apporté leur soutien.

"Cette coordination est importante puisqu'elle vient après les déclarations de Chirac. Il faut qu'elle se prononce sur l'attitude à adopter", explique le président qui propose à la discussion la motion de l'assemblée générale de Jussieu.

Elle précise que "la coordination prend acte des déclarations de Chirac", mais que celles-ci "ne répondent pas à la demande des étudiants de retrait pur et simple du projet de loi". C'est donc une "manœuvre". Elle confirme l'importance de la manifestation nationale le jeudi 4 de toute l'Education nationale. Et enfin, elle propose d'être dix porte-parole du mouvement qui ne doivent en aucun cas négocier.

Après, à la tribune, toutes les délégations se succèdent. "Aucune négociation", "le retrait d'abord, la discussion ensuite", "la pression dans la rue", "durcir le mouvement", "un million dans la rue", etc. Le mot d'ordre est : réussir la manifestation de jeudi et surtout ne pas céder devant les manœuvres de Chirac. Obtenir le retrait pur et simple de la loi ! A l'heure où nous imprimons les délégués continuent la discussion.

UNI : quand les fils à papa jouent à Rambo.

"Les étudiants contre la grève", tel est le nouvel autocollant que nous avons vu apparaître sur plusieurs bloustons ce matin. Certains ne sont pas signés, d'autres sont signés UNI. Ils n'ont pas encore osé sortir un badge du genre "Les étudiants avec Devaquet" ou bien "Devaquet, encore plus !". Ceux-là même qui ont contribué à élaborer la première version du projet de loi (le GERUP) interviennent aujourd'hui sur les parvis, encadrés par le Front national, ou reprennent des amphs de force. Mais à part ça, ils se disent indépendants...

L'UNI clame sur les toits (où elle peut avoir accès) que le mouvement est récupéré par des militants politiques. Mais que fait l'UNI ? N'est-ce pas un bel exemple de manipulation ? Sortir des autocollants portés par des étudiants qui, pour une partie d'entre eux, ne connaissent même pas l'UNI ? Il faut savoir que cette organisation se tape totalement des intérêts des étudiants et des lycéens, grévistes ou non. Militants du RPR ou du FN s'y côtoient et ont beaucoup trop d'argent pour qu'on croie sérieusement à leur... indépendance.

AVEC NOUS, D'ACCORD...

Force ouvrière, la FEN, la CGT, le CNAL appellent à se joindre à la manifestation des étudiants et des lycéens jeudi prochain.

Le droit aux études, à une formation de qualité et à l'emploi concernent les étudiants et les lycéens mais aussi les profs, les parents, les salariés et leurs organisations syndicales. Ils décident d'apporter aujourd'hui leur soutien à notre mouvement qui fait la "une" depuis une quinzaine de jours. Tant mieux. Les lycéens et les étudiants ont besoin de trouver le maximum d'alliés, d'acquiescer le

soutien et la sympathie les plus larges. C'est aussi cela qui renforcera la lutte pour gagner contre Devaquet. Mais ce soutien ne doit pas durer le temps de la manifestation. Si Devaquet ne cède pas, dès le vendredi matin, la solidarité doit s'élargir. Des sections syndicales ont proposé une aide pratique (tirage de tracts, aide financière, etc.), des militants syndicaux sont venus dans les assemblées générales apporter leur soutien. Nous avons organisé notre lutte de façon à la contrôler sous tous ses aspects : à nous de décider également des formes que prendre ce soutien.



n vous l'a déjà dit, Autre Chose se plie en deux pour devenir un quotidien durant cette lutte. Nos analyses, ainsi qu'une série d'informations, vous sont donc données dans cette feuille. Que le mouvement se dote de son propre journal serait un atout de plus pour son développement et pour son efficacité dans la lutte contre le projet Devaquet. Autre Chose quotidien n'est pas ce journal, c'est un petit canard pour aider le mouvement et pour exprimer nos idées, sans ambiguïté.

★ Supplément à Rouge n° 1234.
★ Hebdomadaire créé par la société Presse-Edition-Communication SARL au capital de 70 000 F (dirige : 60 ans), 9, rue de Turis, 75011 Paris.
★ Gérant : Léon Crénelaux.
★ Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christian Lamotte.
★ Tirage : 10 000 exemplaires.
★ Rédaction administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
★ Composition, Impression : Rotographe, Montreuil.
★ Commission paritaire 63922.



VAL-DE-MARNE

Après avoir massivement manifesté le 27, le LEP Pierre-Brossolette prépare le 4. Un comité représentatif de l'ensemble des élèves a été mis sur pied afin d'organiser un départ collectif de tous les LEP du Val-de-Marne.

GRENOBLE

6 TGV sont réservés, soit 6000 personnes. Par contre, à signaler tout de même, une quarantaine d'étudiants en éducation physique sont partis mardi matin à... pieds, ça fait quand même 6000 bornes !

STRASBOURG

Ils continent "à la japonaise" dans les lycées, les étudiants, eux, occupent "à la bien d'chez nous". Manif de LEP, mardi. 60 cars étaient prévus pour ce matin. (A propos, combien de personnes y'a dans un car ?)

PAU

9 cars sont prévus et un sit-in local (au ris).

TOURS

On bat la générale et on monte qui en train qui en car vers Paris (bambelle).

LE HAVRE

"On n'a pas vu ça depuis dix ans", paraît-il qu'on dit au Havre (de paix).

MARSEILLE

Plusieurs centaines de marseillais (et marseillaises) devraient monter. Les autres manifesteront sur le Vieux-Port.

MONTBELIARD

Manifs prévues des lycées et des LEP: une à Montbéliard et une à Belfort (de café).

DIJON

1500 dijonnais à Paris: voilà l'objectif. Pour faire du fric, les étudiants ont été aux péages d'autoroute avec un tract. Les flics se sont pointés... pour protéger les guichets. Pour le reste, la moutarde monte au nez des collégiens de Dijon. Ils manifesteront, les chenapans, jeudi contre Monory (bonne).

CHAUDES

LES CROISSANTS! UNE INITIATIVE SYMPA

"Trois francs le croissant", "Contre Devaquet, soutenez la grève des lycéens". C'est ce que pouvaient entendre les gens qui se rendaient au boulot hier matin, à la place Clichy à Paris.

Supplément à Rouge n° 1735.
Hédonimédia édité par la société Presse-Edition-Communication S.A.R.L. au capital de 70 000 F (dirigeant: 60 ans), 9, rue de Turenne, 75011 Paris.
Gérant: Léon Crémieux.
Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Christian Lamotte.
Tirage: 50 000 exemplaires.
Redaction administration: 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
(1) 48 59 00 80 (liens groupés).
Composition, impression: Rotaprint, Montreuil.
(1) 48 59 00 31.
Commission paritaire 63922.

LYCEES, LEP : UNE, DEUX, TROIS COORDINATIONS ?

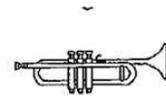
Dans tous les lycées et les LEP, on se bat autour des mêmes objectifs : le retrait de la loi Devaquet et des projets de Monory. Souvent, les lycéens se sont dotés de leurs propres structures : comités de grève, assemblées générales, commissions... Des coordinations locales à Paris ou dans la région parisienne, des coordinations régionales commencent à se construire en province : Amiens, Caen, Rouen. Centraliser l'expérience des différents lycées, décider ensemble d'initiatives à prendre en fonction de l'état général de la mobilisation, c'est important pour le mouvement lycéen qui réapparaît aujourd'hui, après pas mal d'années d'absence. Encore faut-il que cela se fasse dans de bonnes conditions. A Paris, deux coordinations se tiennent. Trois dans le 93... Est-ce cela la construction d'un mouvement par et pour les lycéens ? Certainement pas. Dans ces conditions-là, ce ne sont pas les lycéens qui décident, ils subissent. Pourtant c'est à eux, et à eux seuls que doit revenir l'organisation de leur lutte. Dans chaque ville ou région, il ne peut y avoir deux ou trois coordinations parallèles. Une seule suffit. Cela implique que seuls les lycéens participent activement aux réunions de coordination, que chaque lycée est représenté par deux ou trois délégués élus en assemblée générale qui puissent rendre des comptes devant tous les lycéens, que le bureau de chaque coordination est élu, lui aussi en début de séance, et ne s'improvise pas. C'est le seul fonctionnement possible, démocratique, qui garantisse aux lycéens la maîtrise de leur propre lutte.



Les non-grévistes s'organisent. Une certaine presse les met en avant (*Figaro*, *Quotidien de Paris*) comme s'ils étaient majoritaires. Il existe même une "coordination pour la liberté des cours". Ces étudiants qui se disent agressés par les grévistes vont même, dans certains cas, jusqu'à s'enfermer à clé dans les salles de TD. Le projet Devaquet ne les concerne pas, c'est en général parce que leur portefeuille va bien. Derrière cette coordination ? Toujours les mêmes. Le GELF, l'UNI, toutes organisations qui ont bonne presse, dans la presse Hersart...

A PARTIR DU 3, ON CASSE LE CODE !

Dans une salle bondée, la première initiative contre Chalandon tenue à Paris, hier soir à la Mutualité, a été un gros succès. Les orateurs se sont succédés, vedettes, personnalités antiracistes, politiques pour faire l'unanimité avec la salle contre les expulsions et contre le Code de la nationalité. Alors que les mesures et bavures racistes se succèdent, il est grand temps de réagir. Les expulsions vont bon train et les flics, eux, ne chôment pas. Fario O., 21 ans, est mort au commissariat de La Rochelle mardi soir, après avoir été interpellé en état d'ivresse. Le MRAP s'est constitué partie civile. Le meeting parisien doit être la première étape d'une grande mobilisation contre les mesures racistes, pour faire reculer Chalandon et Pasqua.



La RPR a dix ans, ça vaut bien une fête, on commence à le savoir. Mais que va-t-il être ? L'écroulement des mythes, du genre Tapie "chacun pour soi", et j'en passe dans la jeunesse ? Face à cette nausée ambiante qui a pour nom concurrence, profit, individualisme... nous voulons et nous nous battons pour autre chose. Tordre le cou à toutes ces valeurs qu'on veut nous imposer à coups de lois toutes plus agressives les unes que les autres. Quand une société engendre chômage, sélection, racisme, sexisme, ordre moral digne du début du siècle, alors il faut en changer. On peut faire autre chose, sur d'autres bases que celles de la concurrence et du profit.

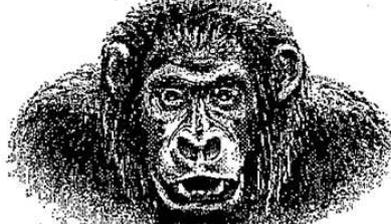
VIVEMENT AUTRE-CHOSE

Chirac, la jeunesse fout le camp, et ta fête tu la feras tout seul ! Le ras-le-bol, ce n'est pas seulement par rapport à Devaquet. Cette société sent trop "la poussière" et un bon coup de balai s'impose. Ce n'est pas d'un changement superficiel dont nous avons besoin, et c'est pourquoi notre combat se situe à l'échelle de toute la société. *Autre Chose* est notre journal, celui des JCR, pour contribuer au développement du mouvement, pour exprimer nos positions et pour dire aussi: vivement demain !

Chaque ville ou région, il ne peut y avoir deux ou trois coordinations parallèles. Une seule suffit. Cela implique que seuls les lycéens participent activement aux réunions de coordination, que chaque lycée est représenté par deux ou trois délégués élus en assemblée générale qui puissent rendre des comptes devant tous les lycéens, que le bureau de chaque coordination est élu, lui aussi en début de séance, et ne s'improvise pas. C'est le seul fonctionnement possible, démocratique, qui garantisse aux lycéens la maîtrise de leur propre lutte.

TEXTE ADOPTE PAR LA COORDINATION ETUDIANTE

LE MARDI 2 DECEMBRE AU SOIR.



Devaquet, surpris par nos photographes, après la coordination

La coordination nationale des étudiants en grève prend acte de la décision du gouvernement et la déclaration de Jacques Chirac qui maintient le projet de réforme Devaquet tout en le remettant, pour une réécriture, à la commission des affaires culturelles du Parlement. La coordination déclare que ceci ne répond en aucun cas à l'exigence scandée par des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens dans toute la France: retrait final du projet Devaquet. La coordination affirme que nous ne saurions nous satisfaire d'amendements sur ce projet et que nous nous opposons à l'aspect global plus qu'à des points précis: l'université n'est pas une entreprise, elle ne peut être régie par les lois du marché. La coordination affirme qu'il s'agit d'une manœuvre du gouvernement pour diviser notre mouvement. En conséquence, nous affirmons: 1) Grève générale avec occupation partout où c'est possible, jusqu'au retrait total du projet Devaquet-Monory.

celui de l'égalité et du droit aux études pour tous. Pas une force ne doit manquer dans la rue le 4 décembre. 5) Dans toute la France, les étudiants avec les lycéens diront égalité de tous devant le droit aux études, inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix, libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT, maintien sans équivoque des diplômes nationaux, droit d'inscription non prohibitif fixé nationalement et sans fourchette, égalité des étudiants français et étrangers, réengagement financier de l'Etat dans les CROUS et à l'université, remise en cause des applications anticipées de la loi Devaquet, maintien du statut des non-bacheliers et des étudiants salariés. 6) Une coordination nationale des universités en grève se réunira le jeudi 4 décembre après la manifestation pour faire le point. Samedi 6 décembre, une nouvelle réunion de la coordination nationale décidera de la suite du mouvement. Pour: 331 Contre: 8 Abstentions: 6

- 2) Manifestation nationale le 4 décembre à Paris, de la Bastille à l'Assemblée nationale de toute l'Education nationale, au terme de laquelle nous appelons l'ensemble des manifestants à attendre que monsieur Devaquet en personne vienne donner sa réponse sur place aux manifestants. En conséquence, nous décidons: 3) La coordination condamne toute association ou faculté qui rencontrerait le gouvernement en dehors du mouvement. 4) La coordination appelle à expliquer notre mouvement à tous les enseignants et aussi à tous les lycéens et leurs parents, ainsi qu'à tous ceux qui ne se sentent pas concernés, car notre combat est

Quotidien **AUTRE CHOSE** de lutte

1Fr

Vendredi 5 décembre 1986

N°6

Jeunes Communistes Révolutionnaires

Un million à Paris ...

DEVAQUET, LES CRS NE FERONT PAS TA LOI ... **CONTINUONS JUSQU'AU RETRAIT !**

Avis à la population et à toute la jeunesse :

Vous réclamez le retrait de la loi Devaquet, vous les jeunes. Vous réclamez un emploi, vous les autres.

Ma réponse à moi, Chirac-premier-ministre, et à mes adjoints Pasqua-Monory et Pandraud-Devaquet, c'est le tir tendu au fusil lance-grenade. Rien, dans mon dispositif du jeudi 4 décembre au soir, n'était laissé au hasard. Rien, pas même les gros bobards sur les provocateurs.

J'ai délibérément mis en place un dispositif anti-émeute, prévu à l'avance, les jeunes et de lycéens indisciplinés, Brigades-moto anti-émeutes, CRS et gardes mobiles, voilà mon droit et ma loi.

Moi, Chirac 1er, ministre en chef de la cohabitation, j'administre une leçon aux illusionnés de la première heure : démocrate, moi ? Oui, à ma façon... de quadriller Paris, de tendre une embuscade aux centaines de milliers de jeunes avec les moyens (tourds) de mes milliers de files bottés et casqués. Qui d'entre vous, les jeunes, rêvait d'une police avec vous, débonnaire, vous laissant parvenir aux marches mêmes du Parlement ? Ce rêve s'effondre brutalement.

Que l'ordre règne sur Paris, que le grand ordonnateur en soit Pasqua et que ma loi anti-jeunes connaisse l'efficacité de ma brigade anti-émeute.

Sig Heil !

Fait à Paris, le jeudi 4 décembre, au milieu du doux bruit des explosions de grenades.

VOS INFOS

TOUS LES JOURS

(1) 43 67 87 58

(1) 48 59 23 00

J.C.R.
9, rue de TUNIS
75011 PARIS



LES CRS REVOIENT LA COPIE DE DEVAQUET

Ce 4 décembre, on n'est pas prêts de l'oublier. Jamais, jamais on n'avait vu ça : toutes les facs, tous les lycées et les LEP se sont retrouvés dans la rue, à Paris comme en province, pour exiger le retrait des projets Monory et Devaquet. A Paris, nous étions un million.

Monory, garagiste de son état, flanqué de son effondré d'adjoint paumé, Devaquet, a décidé de changer de ton. Il y a quelques jours, Devaquet disait que les lycéens "étaient chouettes" et hier, ignorant leur volonté, il a décidé avec Chirac de maintenir le projet, et de passer le relais à un autre duo sinistre, Pasqua et Pandraud. Le front-de-bœufs des ministres de l'Education nationale et des Universités est devenu compagnies de CRS, matraques et lacrymogènes, histoire de donner une bonne leçon à cette jeunesse qui reprend la rue, un peu trop sûre d'elle. Les lycéens scandaient l'après-midi : "Pasqua, c'est pas toi, c'est la rue qui fait la loi." Chirac voulait leur démontrer le contraire.

19h45 : Monory et Devaquet disent non à la délégation étudiante. Pendant ce temps, des centaines de milliers de manifestants piétinent le pavé en attendant le résultat de l'entrevue. Contrairement à la semaine dernière, la présence policière est agressive et les abords de l'Assemblée bloqués. Provocateurs, ils arrosent régulièrement la foule avec les canons à eau. Première incompréhension pour tous ceux qui s'étaient massés il y a une semaine et demie devant les grilles mêmes du Parlement.

Vingt minutes plus tard, au signal du refus de Monory, ils chargent violemment : un étudiant a l'œil arraché, l'autre la main. Les CRS disperseront le rassemblement des Invalides à coups de grenades lacrymogènes et de matraques. Les

manifestants seront alors repoussés vers le centre de Paris, où d'autres escadrons frappent durement les petits groupes les plus dispersés et les moins organisés.

Les provocations se succéderont au cours de la soirée. L'intervention policière sera la plus évidente. Mais il y a aussi la rencontre entre Monory et une coordination fantôme de non-grévistes manipulés par l'extrême droite. Comment la comparer à la délégation de la coordination étudiante arrivée à l'Assemblée avec un million de personnes ? Il y a encore les chiffres annoncés par la police pour minimiser la force du mouvement : 150 ou 190 000 selon les moments.

Chirac a fait le choix de la matraque au lieu de satisfaire l'immense majorité des étudiants et des lycéens. Il s'affronte pour la première fois à la jeunesse et à la majorité de l'opinion publique.

Alors que faire ? Relever le défi d'un pouvoir-gorille, d'un tandem front-de-bœuf Monory-Devaquet, et continuer la lutte pour le retrait ? Quand un million de jeunes marchent dans Paris, c'est que la victoire est possible.

Gagner en faisant appel à toutes les forces disponibles, partis, associations et syndicats pour nous aider à faire face à l'agression policière et au refus bovin de Monory-Devaquet.

Continuer, dans les AG, à mieux s'organiser encore pour être forts le jour où le sale projet Devaquet, désormais taché du sang des manifestants du 4 décembre, passera au Parlement.

Tenir, pour gagner, car ce gouvernement des Chirac, Pasqua et Devaquet, ce gouvernement-gorille, est vomi par la jeunesse.



1 million pour gagner

A la Bastille
c'était Monory,
Aux Invalides, c'est Pasqua.

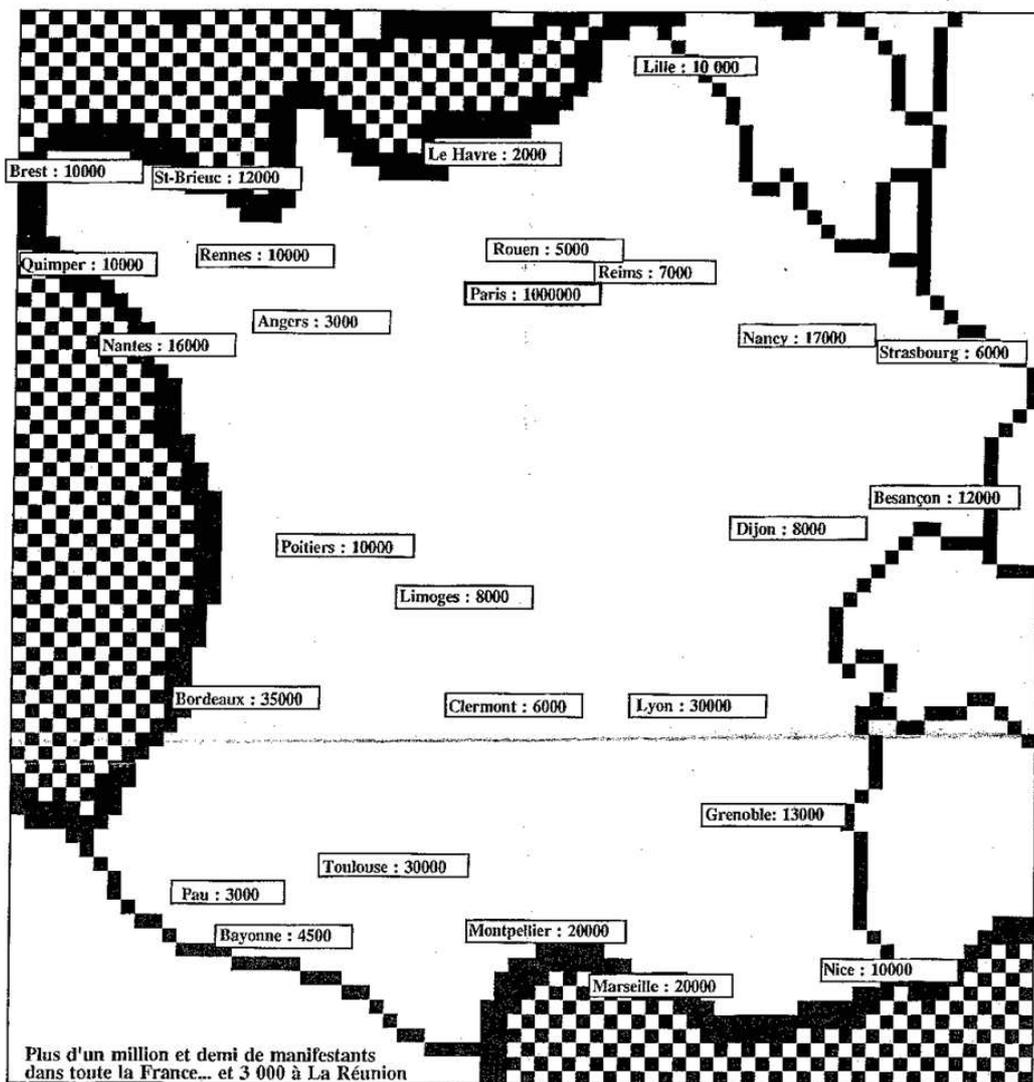


Unis pour le meilleur et pour le retrait



La matraque pour toute réponse.





500 000 le 27 novembre

1 500 000 le 4 décembre . . .

Quelle manif, mais quelle manif ! Avez-vous vu cette éclosion, cette floraison, cette pamoison de mots d'ordre ? 86 mieux que 68, je veux ! L'imagination n'est pas encore au pouvoir (sont trop cons, au pouvoir) mais dans la rue, pas de problèmes. Impossible de citer les meilleurs, y'en avait tellement ! Les littéraires, "Les Raisons de la colère", "Devaquet, Monory, Chirac, crime et châtiment", les historiques "Charlemagne contre Devaquet", "Jean Moulin résiste", "les aristofacs, on les aura !". Et le Tapie, qu'est ce qu'il s'est pris ! "CocaTapie/Hersant, on n'en veut pas", "facs Coca-Cola, au Tapie", dites donc, le

fringuant pédégé l'a pas le ticket (chic choc) avec les jeunes, moi les mecs des agences de pub qui ont fabriqué son look de gagnneur, je les enverrais illico à l'ANPE, c'est loupé. Faut reconnaître qu'on a de la chance, avec le Monory et le Devaquet, le jeu de mot ça y va. Nos correspondants locaux Bastille-Invalides ont relevé le très joli "Monory, arrête de Devaquet", "Devaquet-quête interdite-nos bourses sont vides" (c'est osé !), "Monory, rira pas le dernier". Le libéralisme, s'en est pris plein la tête. "Non au vandalisme du libéralisme", "Le libéralisme, c'est pas la liberté", "Devaquet, nous ne voulons

que la liberté et l'égalité des études", "Liberté, égalité, université"

Les Devaquet, Pasqua, et autres Pandraud qui croyaient que la liberté, c'est celle de virer les immigrés et d'enfermer tous les fumeurs de shit, ils ont dû avoir des surprises. Quant à l'égalité, on savait depuis les marches contre le racisme que le seul mot leur filait de l'urticaire. Eh ben oui, on est pour la liberté, l'égalité, ça vous emmerde Messieurs les ministres ? La manif vous proposait (en toute fraternité) un charter pour le Mali, mais on vous laisse le choix du pays. Vous êtes libres.

*Tapie, usé
avant d'avoir servi...*

Bernard Tapie, PDG des piles Wonder et de bien d'autres choses encore, anime un *show* mensuel à la télévision, "Ambitions", car il est d'abord un homme de communication, un "communicateur" comme disent les professionnels.

Les étudiants se sont payés sa tête sur de nombreuses banderoles, car il représente le symbole du libéralisme, de la droite moderne et jeune, des gagnants et des battants. Il est aujourd'hui l'antivedette, la caricature ridicule de tout ce que les jeunes refusent.

On voulait faire croire que les idées d'égalité, de solidarité et de justice appartenaient au passé et n'intéressaient pas les jeunes. La manifestation d'hier dément ces illusions. Tapie doit en être malade.

Mieux encore, le mouvement étudiant et lycéen provoque un énorme élan de sympathie dans la population. Il montre qu'il ne faut pas se laisser abattre par les attaques du gouvernement. Il montre aussi la vanité de ceux qui croyaient que "profit", "concurrence" et "privatisation" représentaient l'avenir de l'humanité. L'émission de télévision de Bernard Tapie survivra-t-elle longtemps ?

ET AUSSI NOS COPAINS D'ESPAGNE...

Dans l'Etat espagnol aussi, les copains lycéens se sont mobilisés cette semaine contre des mesures de sélection à la Devaquet...

D'abord dans le pays Basque, puis en Catalogne, et ce jeudi toute la journée à Madrid... plus de 30 000 manifestants.

Des assemblées lycéennes se tiennent dans tout le pays et nos copains s'acheminent vers une grève générale!

Les lycéens ne se laissent pas tromper ni ici ni là-bas! De quoi faire réfléchir Devaquet et Monory... et nous encourager, nous!

☆ Supplément à Rouge n° 1233.
☆ Hebdomadaire édité par la société Presse-Edition-Communication SARL, au capital de 70 000 F (carte: 60 ans), 9, rue de Yunis, 75011 Paris.
☆ Gérant: Léon Crémieux.
☆ Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Christian Lamotte.
☆ Tirage: 50 000 exemplaires.
☆ Rédaction administration: 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
☆ (1) 48 59 00 80
☆ Composition, impression: Rotographe, Montreuil.
☆ Commission paritaire 63922.

CHIRAC : la crise commence

Comment le gouvernement a-t-il réagi après la manifestation ? Du côté de Chirac, on disait qu'elle était loin d'avoir rassemblé le nombre d'étudiants et de lycéens prévu. On comptait du côté de la police, aux ordres de Pasqua, en annonçant 200 000 manifestants ! Et Monory ajoutait qu'il ne cédait pas.

Le gouvernement choisit donc de s'opposer frontalement à toute la jeunesse. Il le paiera cher. Depuis plusieurs années, les politiciens de droite (RPR et UDF), conseillés par des publicitaires, choisissaient tous leurs slogans sur le thème de la jeunesse.

Regardez leur dernière affiche, "Le RPR a dix ans", illustrée avec la photo d'un enfant.



Leur idée était simple: "le libéralisme, c'est jeune", jeune comme Devaquet, Lécotard, Longuet, Madelin et autres ministres (qui ont quand même la quarantaine, mais il paraît qu'en politique, c'est jeune!). Tout cela s'effondre aujourd'hui. "L'image de marque" de la droite, construite patiemment pendant des années, vient de voler en éclats après seulement huit mois de gouvernement. Comment pourra-t-il encore se réclamer de la jeunesse ? Le coup est très dur. Le gouvernement choisit la solution de la fermeté, mais il a peur, et c'est pourquoi, comme une autruche, il essaie de ne pas voir le million de manifestants d'hier. Comme le disait Monory, "Si on retire le projet, il n'y a plus de gouvernement." Mais comment va-t-il pouvoir tenir longtemps alors que les étudiants de leur côté ont réussi à convaincre 63 % des Français qu'ils ont raison ?

Pour Chirac, la crise commence. Et elle n'est pas prête de s'arrêter.

C'est déjà toute une histoire...



Lundi 17 novembre: tout démarre. Après la première coordination nationale étudiante qui a réuni une dizaine de villes à Caen le 15, la lutte commence. Un appel lancé par les étudiants de Caen a déjà recueilli plus de 15 000 signatures les jours précédents. Il exige le retrait de la loi et propose une manifestation nationale à Paris. La grève est votée dans les facs de Caen et de Villeneuve. L'objectif est clair: obtenir le retrait de la loi Devaquet.

Mardi 18: Caen et Villeneuve ont donné le ton. Dans les autres facultés parisiennes, l'agitation commence; assemblées générales et interventions dans les amphithéâtres permettent de faire connaître à tous les étudiants le contenu du projet et de populariser la grève de ces deux villes.

Jeudi 20: d'autres universités parisiennes entrent dans la danse. La grève est votée à Tolbiac, Nanterre, Censier... Elle le sera à Jussieu dès le

lendemain. Le mouvement s'organise avec la mise en place des comités de grève élus en AG. Dans toute la France, les Etats généraux, prévus au départ par l'UNEF-ID, se préparent massivement. Ils changeront de tournure.

Samedi 22: les Etats généraux de l'UNEF-ID se transforment en Etats généraux du mouvement, présidés par les représentants des comités de grève. Plus de 2 000 étudiants sont là, dans une Sorbonne des grands jours. Les représentants des facultés en grève et en lutte votent à l'unanimité un appel à la grève générale et à une manifestation à caractère national jeudi 27 pour exiger le retrait du projet Devaquet.

Lundi 24: l'appel est entendu! La plupart des facs de province rejoignent les facs parisiennes. Puis, c'est au tour des lycéens: la loi Devaquet les concerne au premier chef, alors pourquoi laisser les étudiants seuls contre

Devaquet? Le lundi ne sera qu'une suite d'explosions dans les lycées parisiens. Le nombre de lycéens qui débryent augmente d'heure en heure. Deux questions cristallisent la colère: la hausse des coûts d'inscription et l'augmentation de la sélection à l'entrée en fac.

Mardi 25: dans toutes les villes, les lycéens et les étudiants font leurs premiers pas sur les pavés; plusieurs milliers dans les quatre coins de Paris et sa banlieue, 2 000 à Lille, 3 000 à Clermont, 4 000 à Dijon, 2 500 à Marseille. Le soir, une première coordination lycéenne est convoquée à la faculté de Jussieu: plusieurs milliers de lycéens se retrouvent sur le parvis. Les conditions de débat sont alors très difficiles...

Mercredi 26: seules les facultés d'Assas et de Dauphine ne sont pas en grève: belle illustration de l'ampleur du mouvement! En province, la traînée de poudre continue.

Jeudi 27: c'est la première manifestation, le premier succès du mouvement: à Paris, comme en province, d'énormes cortèges rassemblent les lycéens et les étudiants. Le soir, la coordination nationale étudiante appelle à la reconduction de la grève et à l'occupation des facs à partir du lundi suivant. Une nouvelle démonstration de force du mouvement est prévue: on se retrouvera tous à Paris le 4 décembre!

Lundi 1er décembre: "Vous ne m'avez pas compris", a expliqué Chirac à la télévision la veille au soir. Les lycéens et les étudiants ont le sentiment d'être pris pour des imbéciles par Chirac qui annonce changer la forme, mais pas le fond de la réforme. Le mouvement s'étend à toute la jeunesse scolarisée, les LEP rejoignent la lutte très massivement. Nouvelles grèves, nouvelles manifestations. Dans les facs et les lycées, on reprend son souffle pour faire du 4 un grand succès. Il s'agit de démontrer à Devaquet que "tout est possible".

Jeudi 4: pari tenu. Nous sommes un million à Paris. Le gouvernement change de ton, minimise la manifestation. A coups de matraques et de grenades, il fait comprendre qu'il ne veut pas céder.



**Vendredi, ils tuent. Samedi;
ils font la fête.**

**Aujourd'hui en deuil.
Mercredi
en colère.**



**Ils trichent, ils mentent,
ils tuent,**

Malik assassiné. Patrick et François mutilés à vie. Des centaines de blessés. La Sorbonne évacuée. Des charges violentes des brigades motorisées. Des grenadages à tir tendu. Des appels de Pasqua à la mobilisation des militants du RPR pour défendre la République menacée qui ressemblent à des appels à la guerre civile. Ils sont devenus fous ! Mais pourquoi tout cela ?

Parce que Chirac et son gouvernement, au lieu d'écouter les centaines de milliers de jeunes en lutte contre le projet Devaquet, préfèrent leur envoyer ses flics pour les faire taire. Les étudiants et les lycéens pensaient que leur nombre avait valeur de référendum contre ce projet. Chirac, Monory et Pasqua en ont décidé autrement. Ils ont maintenu le cadre de la loi, dont le but est de développer la concurrence entre les universités, même s'ils ont reculé sur certains points. Ils ont donné l'ordre aux flics de charger avec une rare violence.

"Provocateurs", "Gauchistes et anarchistes", "Manipulations". Toubon ou Pasqua tentent de diviser et de discréditer le mouvement des étudiants et des lycéens. Un million de provocateurs, de gauchistes ou de manipulés.

Qui cherchent-ils à tromper ?

Samedi déjà, plus de trente mille personnes ont manifesté en apprenant la mort de Malik à Paris. La CGT, la CFDT, la FEN et FO appellent à une heure de grève de 11 à 12 heures aujourd'hui. A Paris et en province, de nouvelles manifestations silencieuses sont prévues par les lycéens et les étudiants, cet après-midi.

Devaquet est parti, mais sa copie reste soutenue par la violence des brigades motorisées et autres CRS. La force de notre mouvement n'a pas suffi à faire totalement reculer Monory. Maintenant, contre la répression et pour le retrait du projet Devaquet, il doit s'élargir dans les jours qui viennent. Dans tous les lycées et toutes les facultés, nous devons répondre à l'appel lancé par la coordination nationale étudiante (voir ci-contre) pour préparer avec les organisations syndicales une énorme journée de grève et de manifestation dans toute la France, mercredi prochain. C'est la grève générale qui fera le poids face à l'intransigeance de Chirac. Tous les syndicats doivent y appeler, sans aucune condition.

Monory a du sang sur sa copie. Pasqua a fêté les dix ans du RPR en assassinant Malik. Ils doivent démissionner. Chirac doit céder.

VOS INFOS TOUS LES JOURS



(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00

**APPEL A TOUTE LA POPULATION
APPEL AUX PARENTS ET AUX
ENSEIGNANTS**

Soixante-quatorze facultés étaient représentées par 365 délégués à Jussieu, samedi soir. La FEN, le SNES-SUP, la FCFE, le SGEN, la CGT sont intervenus pour apporter leur soutien à la mobilisation. La coordination a décidé de lancer un appel à la population et aux syndicats. Cet appel a été adopté à l'unanimité moins quatre contre et une dizaine d'abstentions. Le bureau de la coordination a rendu compte de son mandat et a été reconduit. Un représentant de la fac de Dauphine a remplacé celui du Kremlin-Bicêtre. La conférence des présidents d'universités a rendu public à la coordination étudiante le message qu'elle a adressé à François Mitterrand pour le retrait du projet Devaquet et de soutien à la lutte des étudiants.

Le jeudi 4 décembre, un million d'étudiants et de lycéens manifestaient dans le calme et la bonne humeur pour exiger le retrait du projet Devaquet. Messieurs Monory et Devaquet ont opposé un refus à la délégation d'étudiants et lycéens représentant la manifestation. Monsieur Monory avait toutes les possibilités pour saisir les aspirations de la jeunesse, il a laissé passer une chance de dialogue. Il n'a répondu que par le mépris et la répression.

Jeudi 4 décembre, des dizaines d'étudiants ont été blessés, dont trois grièvement.

Samedi 6 décembre, entre 0 h 30 et 2 heures, notre copain Malik de Dauphine, est mort. Un million n'a pas suffi. Face à la répression, face l'entêtement du



gouvernement, la coordination nationale des étudiants lance un appel aux parents, aux enseignants, à toute la population. A la violence policière, les étudiants répondent dans le calme en poursuivant la grève générale des universités jusqu'au retrait total du projet Devaquet-Monory. Nous demandons que les coupables de cette violence soient jugés et sanctionnés.

Tout doit être mis en oeuvre pour que la répression cesse, pour que le gouvernement réponde aux aspirations de toute la jeunesse.

Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à nous rejoindre dans l'action en organisant une grève générale dans tout le pays pour dire :

- ◆ Retrait du projet Devaquet-Monory
- ◆ Non à la répression.
- ◆ Défendons tous ensemble la liberté de manifester.
- ◆ Ensemble pour la solidarité et dans l'unité, faisons céder le gouvernement.



AMIENS
Vendredi, manif de 1000 lycéens qui sont partis de la cité scolaire pour protester contre la violence policière à Paris.

BELFORT
Manif de 500 personnes de l'ITUT samedi.

ORLEANS
Réunion des parents et des syndicats de profs. Les lycéens sont en grève. Tout le monde doit se retrouver en manif cet après-midi.

ROUEN
Manif samedi de plus de 1000 personnes, surtout des lycéens. Une nouvelle manif est prévue lundi et un appel est lancé aux syndicats ouvriers.

LONGWY
Blocage d'un train à la gare, samedi par les lycéens.

CLICHY
LEP René Auffray, la grève continuait malgré le proviseur qui allait traquer les grévistes... à coups de parapluie jusque dans les cafés !

DREUX
Concert de SOS-Jeunes samedi soir dans cette charmante ville où le Front national avait fait sa "percée" en 1983. Appel à la grève pour demain, avec des AG prévues.

LES COLONIES AUSSI
Le jeudi 4 décembre a été l'occasion d'une journée d'action dans l'île de la Réunion, 3000 étudiants et lycéens ont défilé. L'occupation du campus universitaire a été décidée, le mouvement qui, se poursuit, touche l'ensemble de l'île et jouit d'un soutien syndical. Une motion de protestation a été adoptée à la suite des violences policières de Paris.

ANGERS
Manif demain à 17H30. Les syndicats FEN et CFDT appellent comme les parents de la FCPE. Manifestation à 14H mercredi.

* Supplément à Rueuse n° 1235.
* Hebdomadaire édité par la société Presse-Édition-Communication SARL au capital de 70 000 F (dirigé par 60 ans), 9, rue de Tunis, 75011 Paris.
* Gérant : Léon Crémieux.
* Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christian Lamotte.
* Tirage : 50 000 exemplaires.
* Rédaction administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
* (1) 48 59 00 80
* Composition, impression : Rotographe, Montreuil.
* Commission paritaire 63922.



DES FLICS S'INTERPELLENT...

Nous publions ici, un extrait d'une déclaration faite par Bernard Deleplace, secrétaire général de la FASP, le plus important syndicat de la police, émise après l'assassinat de Malik. Il y rappelle que le "Tir tendu de grenades lacrymogènes est prohibé" tout comme "frapper un manifestant à terre et sans défense", choses qu'ignoraient sans doute les salauds qui ont sévi jeudi et vendredi soir... Même chez les flics, y a comme un malaise.
" (...) Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi ce drame qui, pour la police vient après d'autres cet été ? Je me refuse à désigner quelques lampistes. A ceux qui nous gouvernent, je dis que la responsabilité est aussi la leur et qu'elle est politique. (...) Certains ont joué avec la police. Quand on est responsable, on ne dit pas allez-y foncez, je vous couvre pour s'étonner ensuite des dégâts, s'étonner que certains collègues aient pris au mot ces encouragements intempestifs. (...)

Que la fête commence...

Le quart d'heure de la haine, c'était hier sur toutes les chaînes de télé avec les déclarations de Pasqua et de Chirac sur les récentes violences. La fête du RPR, déjà bien entachée de sang depuis samedi, avait plus un air de conseil de guerre que de fête. Appel à la mobilisation des membres du RPR et de tous les "bons français" pour défendre la démocratie. Ils ont vite oublié Malik, assassiné dans la nuit de vendredi à samedi, achevé par les fameuses brigades motorisées.

Mais au fait, qui sont ces fameuses brigades ? Composées d'une cinquantaine de motards, appelés les "pelotons voligeurs motocyclistes" (ça laisse rêver...), ce sont tous des volontaires. Aux élections professionnelles, ils votent très majoritairement pour le syndicat proche du Front national, la FPIP. Ils s'appellent entre eux "kamikazes", on devrait les appeler "la mort aux trousses" : leur seule tâche, la violence et depuis peu, le meurtre...

Derrière tout cet arsenal de violences, qui passe par les articles du Figaro comme par les brigades du meurtre, il y a une très grande faiblesse et une peur panique. Le gouvernement a commencé à se fissurer. Devaquet est déjà parti, pourquoi pas les autres ? Chirac veut diviser le mouvement, le casser et semble prêt à continuer l'épreuve de force. Combien lui faudra-t-il de morts ?



L'argument des provocateurs reste faible. Ils ne représentent en rien le mouvement et même plus : ils lui font du mal. Il reste que maintenant, la haine du flic s'est généralisée à tout le mouvement. Comment pourrait-il en être autrement ? Les flics se croient en légitime défense permanente, leurs "bavures" sont couvertes et les consignes viennent de très haut.

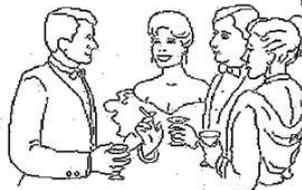
Alors Chirac, fais-toi tout petit, quand tu parles de provocations.

Les syndicats s'y mettent...



Certains syndicats ont déjà répondu à l'appel de la coordination étudiante pour une grève générale le 10 décembre. C'est le cas de la FEN et de la CGT. Mais il en manque à l'appel et il va falloir les seconder. FO, par exemple, n'appelle pas pour "ne pas faire de la politique" mais ils pourraient faire au moins du syndicalisme en nous soutenant. La CFTD veut des garanties avant de se prononcer. Mais ce n'est pas à nous qu'il faut les demander, c'est à Pasqua. Heureusement qu'il y a des syndicats de base qui n'ont pas attendu pour voter des motions de soutien à la lutte de jeunes : par exemple la CGT du Crédit lyonnais de Levallois, la CFTD du CHS de Villejuif, l'UGICT-CGT de la CPAM de Seine-Saint-Denis, la CGT et la CFTD de la FNAC, la CGT de l'imprimerie de la Presse nouvelle, etc. Plus tous ceux qui vont se faire connaître.

LE ZOMBI DU FIG'MAG



Louis Pauwels s'est fendu de l'édition du Figaro Magazine de samedi, intitulé joliment "Le monome des zombis", mais où il parle bien du mouvement étudiant. On vous laisse apprécier ce torchon dans toute sa splendeur, les commentaires sont inutiles :
"Plus ils sont nuls, mieux leur nullité répond à ce qu'on désirait en les mobilisant (...). Le libéralisme, la société et les valeurs auxquelles nous croyons viennent de subir par effet induit, une importante défaite. (...) C'est en lançant de tels zombis qu'on veut faire croire à un mouvement spontané et vivant" (...) Ce sont les enfants du rock débile, les écoliers de la vulgarité pédagogique, les béats de Coluche et de Renaud nourris de soupe infra-idéologique cuite au Show Biz, ahuris par les saunales de "Touche pas mon Poste". (...) Rien ne leur paraît meilleur que de s'être rien pour aller nulle part" (...) Ils sont livrés d'une générosité au degré zéro (...) Ils ont peur de manquer de mineurs avachés. Voilà tout leur sentiment révolutionnaire. C'est une jeunesse atteinte d'un sida mental. (...) N'ayant pas à courtiser les minas, osons dire que c'est là tie avec quoi le socialisme fait son vinaigre".

La colère franchit les Alpes

En Italie aussi, lycéens et étudiants sont en colère. Vendredi, 400 000 ont manifesté pour exiger la démission de leur ministre de l'Éducation, très inspiré par l'ex-tandem Devaquet-Monory. Lui aussi veut généraliser les barrages d'entrée en fac, en mettant en place des quotas d'inscription, qui d'ailleurs, existent déjà à Rome. En plus, l'austérité rend les conditions d'études insupportables. Et pour finir, L'Église veut imposer des heures d'éducation religieuse à l'école et, les lycéens, eux, ne veulent pas. L'Église c'est une chose, l'école en est une autre. Et puis, dans toutes les manif, étudiants et lycéens italiens disent qu'ils sont solidaires de leurs

AIDEZ-NOUS A SORTIR AUTRE CHOSE

Autre Chose tire tous les jours à 50 000 exemplaires, depuis maintenant une semaine. Nous sommes cinq étudiants des JCR à écrire les articles à partir des informations qu'on nous téléphone de toutes les villes de France. Au départ, nous avions un budget pour tenir une semaine. Autre Chose continue pour informer le mouvement des décisions des coordinations et faire le point chaque jour. Il devient de plus en plus indispensable. Aussi aidez-nous financièrement. Envoyez vos chèques, sans attendre, à l'ordre de la PEC.

Notre adresse : JCR, 9 rue de Tunis, 75011 Paris.

**Monory, disparais avec ton projet !
Pasqua, saque-toi !
Chirac-matraque, Chirac la claque !**

MERCREDI POUR MALIK

Chirac, fais-toi tout petit !

Une victoire incontestable ! Chirac et Monory ont reculé sur toute la ligne. Plus de projet de loi ni sur les facs ni sur les lycées ! La baffa : la première depuis le 16 mars. Pourquoi cette décision qui apparaît aujourd'hui comme un coup de théâtre ? Si l'on se souvient de ce qui s'est passé cette dernière semaine, l'attitude du gouvernement relève d'une farce sanglante et ignoble. **Mercredi dernier** : incertitude, Devaquet dit : "On verra jeudi soir". **Jeudi** : refus sec du gouvernement et répression de la manif. **Vendredi soir**, Monory "parle avec son coeur", cède sur trois points du projet, la nuit même, les voltigeurs assassinent Malik. **Dimanche**, à la fête du RPR, Chirac et Pasqua jouent la carte de la fermeté, pire même, celle de l'offensive contre les "agitateurs" prêts à faire descendre leurs adeptes dans la rue, et enfin, **lundi**, Chirac, blême, annonce le retrait. Il ne doit pas faire bon être militant du RPR avec tous ces tournants.

Le gouvernement a eu peur d'une chose surtout, c'est que ce mouvement reçoive l'appui de la population, des syndicats, de tous les travailleurs. Il ne voulait surtout pas que cette lutte exemplaire fasse tâche d'huile et que la grève générale devienne réalité.

Mais cette victoire laisse un souvenir traumatisant, un goût de cendre : Malik a payé la trouille et le délire sécuritaire de Pasqua-Chirac. Comme le dit le communiqué de la coordination : "Il y a du sang entre Monory et les étudiants". D'autant plus que ce délire a frappé encore une fois ce week-end : Abdel, abattu dans un café à Pantin par un inspecteur en civil.

Mercredi, c'est l'enterrement de Malik, et c'est l'occasion de dire "Plus jamais ça !" Il faudra encore une fois plusieurs centaines de milliers de personnes, de tous âges, de toutes professions, pour, en souvenir de Malik, infliger une mise en garde sévère à ceux qui prétendent vouloir faire respecter l'ordre au nom de la démocratie. Enfin, ce mouvement donne une autre leçon : tous ensemble, on peut gagner sur les problèmes universitaires et scolaires, pourquoi pas sur le reste ?

VOS INFOS TOUS LES JOURS



(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00

Déclaration du bureau national de la coordination nationale des étudiants

Le bureau de la coordination prend acte de la déclaration de M. Chirac annonçant le retrait du projet Devaquet. Si jeudi soir, monsieur Monory nous avait annoncé cela, il y aurait eu une immense fête de la jeunesse, place des Invalides. Il a préféré nous traiter d'irresponsables fermés au dialogue. Aujourd'hui, toute la population voit clairement qui ont été les irresponsables.

C'est donc avec joie que nous accueillons cette victoire du mouvement étudiant et lycéen, mais aussi avec amertume, car le sang a coulé, et maintenant entre nous et M. Monory, reste une tache de sang. Les déclarations guerrières et racistes de M. Pasqua dimanche soir ne font que confirmer ce sentiment.

Toute la jeunesse dit ce matin : "Plus jamais ça !" Et elle veut, à cet effet, qu'une commission d'enquête indépendante soit constituée, que toute la lumière soit faite sur les responsables de cette répression, qu'ils soient trouvés et punis. Ceci mérite que toute la population reste mobilisée, c'est pourquoi nous maintenons notre appel à la

population pour la grève générale mercredi et des manifestations ce jour dans toutes les principales villes de France à 14 heures, selon des modalités annoncées dès demain matin, à 10 heures.

Nous restons unis avec les lycéens qui exigent l'abandon du projet Monory concernant l'Education nationale, et restons vigilants par rapport à tout autre projet concernant l'Université.

Les assemblées générales d'université décideront dès demain la réaction globale que les étudiants apporteront à la situation. La coordination nationale des universités est donc maintenue jeudi 15 heures pour synthétiser ce qu'auront décidé l'ensemble des assemblées générales. Le bureau de la coordination dédie cette victoire et la journée de mercredi à Malik et à toutes les victimes de la répression policière : c'était le meilleur hommage qu'on pouvait leur rendre : gagner sur le retrait total du projet Devaquet.

Bureau de la coordination

15h 30. Le 8 décembre 1986.

MEURTRE EN SOURDINE

Ils ont caché sa mort par peur de notre colère. Au moment où Malik était battu à mort, rue Monsieur Le Prince, Abdel était abattu par un inspecteur de police à Pantin.

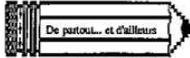
Le flic était en civil, complètement saoul, d'après les résultats de la prise de sang, mais armé tout de même, parce qu'être flic, ça donne tous les droits, y compris celui de tuer, surtout quand les gens ont le teint trop bronzé pour être honnête.

Pendant deux jours, ils ont caché sa mort à tout le monde, même à sa famille, parce qu'ils savaient que la nouvelle de sa mort jointe à celle de Malik mettrait à nu



leur racisme. Qui va enquêter sur la mort d'Abdel et celle de Malik ? Les flics eux-mêmes ? Ils vont encore pouvoir mentir en toute impunité ? Loïc Lefevre cet été, Abdel et Malik

vendredi soir, combien de temps devrions nous tolérer la présence du chef des assassins au gouvernement ? Pasqua, il te faut encore combien de morts pour foutre le camp ?



La fête à Pasqua

Lille : des amphes pleins à craquer dans les facs, notamment à Lille III où deux amphes ont été nécessaires pour contenir tous les étudiants. Un système de sonorisation a été installé pour communiquer de l'un à l'autre. En apprenant en pleine assemblée générale le retrait de la loi, ce fut d'abord la joie puis l'amertume. Dans les lycées, ça a discuté toute la journée. 10 000 lycéens et étudiants ont manifesté cet après-midi.

Paris 19e : Le CES Méliès a décidé de se mettre en grève hier. Pendant que les profs observaient une heure de grève pour Malik, de leur côté, les élèves de quatrième et de troisième se sont réunis en assemblée générale. A plus de 50 %, ils ont appelé à un débrayage pour toute la journée.

Mamy, avec nous : 11 h 45, à la permanence d'Autre-Chose, une grand-mère nous appelle : "Mon petit-fils est lycéen au LEP de Montrouge et je suis de tout coeur avec vous... Je tiens à vous dire que M. Pasqua était chef du SAC. Ce sont des meurs. A tous encore une fois, bon courage, je suis avec vous". Une grand-mère.

Rouen. Paris à 3 000, les lycéens et les étudiants ont fini la manif à 10 000 hier après-midi. L'âge moyen de la manif a considérablement augmenté avec les débrayages dans de nombreuses boîtes qui ont permis aux travailleurs de rejoindre les jeunes.

Le Puy : 1 500 en manif hier.

Montpellier : 15 000 en manif.

Paris : Vingt mille lycéens ont à nouveau battu le pavé. Pas de mots d'ordre, des brassards, des banderoles noires et des gerbes de fleurs pour Malik.

Rennes. Manif de deuil de cinq à six mille personnes. Pas d'euphorie après cette victoire.

Toulouse : 25 000 personnes ont manifesté.

Dijon : 10 000 en manif.

Paris : A l'EDF-GDF, (Paris-Sud) plus de 200 personnes ont discuté en assemblée générale avec des lycéens et des étudiants. De nombreux centres ont été fermés à la suite des débrayages du personnel. La CGT, la CFDT et FO ont appelé ensemble à la grève de mercredi et à la manif.

Bravo !

Le Havre : 3 000 lycéens ont été déposer une gerbe en manifestant. Une rue a été rebaptisée pour Malik. Mercredi, de nouvelles initiatives sont prévues.

Charles Pasqua est une grande gueule. "Si les événements le nécessitent", il faudra "appeler les Français à défendre avec nous la démocratie et la république". Il ajoute : "Ce que je vois se mettre en place derrière les lycéens et les étudiants généreux, ce sont les professionnels de la déstabilisation, gauchistes et anarchistes de tous poils et de toutes nationalités." Pas un mot sur les violences policières et le crime de vendredi.

Il est vrai que Pasqua prononçait ce discours pendant la fête du RPR. Le Figaro d'hier décrit l'atmosphère : "Et les majorettes étaient-elles "mimi" avec leur jupe plus courte que leur culotte ! maniant avec distinction des drapeaux dont le premier était français."

Le journaliste continue : "Et puis, d'autres majorettes,

marchant bien au pas avec les jambes couvertes de résille et des chapeaux ! Avec des plumes, comme ça ! Et des grands poils comme ça ! Et encore un French cancan à faire pâler d'envie la Goulue !"

La haine que le Figaro porte à la jeunesse n'épargne même pas les jeunes du RPR qui distribuaient des "tracts contre la grève des lycéens" : même eux avaient, écrit le plumitif, "ce grand méchant look qui fait d'une génération des demi-clochards".

Dans le même numéro, Annie Kriegel écrit : "Le gouvernement a raison de persévérer." Le contraire serait une catastrophe pour lui, explique-t-elle. C'était quelques heures avant la déclaration de Chirac...

Syndicats, bonjour les dégats !

Vous avez vu le scandale ? Edmond Maire, le secrétaire général de la CFDT doit rentrer à la maison à 4 heures de l'après-midi ! On vous ment pas, c'est lui qui l'a dit avant hier, quand la coordination étudiante en a appelé à la solidarité des organisations syndicales. Il a dit qu'il voulait bien soutenir mais fallait que la manif se termine à 16 heures, et qu'on lui garantisse que tout se passerait bien. C'est plutôt aux flics qu'il fallait demander ça. Bergeron de FO est contre manifester, se mettre en

grève parce que de toute façon c'est "politique" et ça "dénature le mouvement étudiant". Bergeron rime avec con, est-ce un hasard ? Enfin, Chirac les a soulagés, en retirant le projet. Du coup Maire, rentrera encore plus tôt à la maison. Hier il déclarait qu'il n'y avait plus aucune raison de manifester, puisque l'objet du délit (le projet Devaquet) était retiré de la circulation. Et la FEN d'embrayer, en plus compliqué : ils appellent à manifester mais plus à la grève, sauf le SNES-UP. Crabsuki maintient le cap, la CGT

appelle à la grève et à la manifestation. Heureusement pour tout le monde, les syndiqués sont moins tartes que leurs secrétaires généraux.

Localement, beaucoup d'instances syndicales maintiennent leur appel, comme l'URP- CFDT qui représente les syndiqués de toute la région parisienne. Pour eux comme pour nous, exprimer notre colère face à la mort de Malik et la mutilation de nos camarades est une raison suffisante pour manifester.

D'où vient la provoc ?

Pour tenter de faire oublier l'assassinat de Malik et les blessés graves, pour essayer de discréditer le mouvement étudiant, Pasqua et Pandraud sont prêts à tout. Dimanche soir, sur TF1, on a pu voir un exemple des moyens employés : un commando du GUD, casqué et armé de barres de fer, face à un cordon de CRS, barrant la rue d'Assas, pour interdire l'accès à la manif. S'engage le dialogue suivant :

Le flic : "Vous voulez passer de l'autre côté ?"

Le flic : "Oui"

Le flic, se tournant vers ses hommes :

"Laissez-les passer."

"Merci", lancent les fachos, "vous savez, on n'est pas contre vous !". "Je sais, je sais", répond le chef des flics.

En fait, ces provocations viennent rappeler

que, déjà, le 23 mars 1978, les flics avaient été photographiés en train de piller les magasins le long de la manifestation des sidérurgistes. Le directeur de la police de l'époque s'appelait PANDRAUD. Mêmes responsables, mêmes méthodes.

La résolution adoptée par la coordination étudiante demande que la vérité soit faite sur le responsable de la mort de Malik. Ce n'est sûrement pas l'IGS, la "police des polices", comme disent certains, qui pourrait être habilitée à le faire. Quelle confiance peut-on avoir dans une institution qui n'a toujours pas été capable de reconnaître le responsable de la "bavure" criminelle de la rue Mogador ? La vérité ne peut venir que d'une commission d'enquête indépendante de ce gouvernement qui couvre les assassins de la jeunesse.

INCENDIES RACISTES DANS LE XXe

A chaque fois, le même scénario. Des chiffons imbibés d'essence sont enflammés dans la cage d'escalier. C'est la nuit, les immeubles, vétustes s'embrasent comme du carton. Les familles et leurs enfants sont pris au piège. 19 morts en trois mois. A chaque fois les pompiers arrivent trop tard. Les immeubles incendiés, sont majoritairement occupés par des familles immigrées. Le XXe a le triste privilège d'être investi depuis 3 ans par le Front national qui siège au conseil d'arrondissement. C'est dire si les racistes sont légion. Le crime raciste ne fait guère de doute. Une trentaine d'associations démocratiques du quartier appellent à manifester aujourd'hui même à 17 heures place de l'Hotel-de-Ville à Paris.

Réunion publique de la LCR et des JCR
Lundi 15 décembre à 20 heures
Salle de la Mutualité à Paris
Métro Maubert-Mutualité

Vous avez besoin d'Autre-Chose. Autre-Chose a besoin de vous. Depuis une quinzaine de jours, nous tirons à 50 000 exemplaires, diffusés dans toute la France, pour donner des infos et commenter le mouvement. Notre budget était prévu pour une semaine, mais... il y a nécessité de continuer. Chirac a dû reculer mais mercredi, nous serons encore dans la rue pour Malik. Nous serons toujours vigilants contre l'injustice, le racisme et les mesures sécuritaires. Le projet Devaquet part, mais Monory et Pasqua restent. Se battre pour Autre-Chose devient de plus en plus indispensable... Vite, envoyez vos chèques à l'ordre de la PEC. Notre adresse : JCR, 9, rue de Tunis. 75 011. Paris.

Supplément à Rouge n° 1235.
Bimensuel édité par la société Presse-Pédagogie-Communication SAREL au capital de 70 000 F (dette : 60 ans), 9, rue de Tunis, 75011 Paris.
Gérant : Léon Crémieux.
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christian Lanoë.
Tirage : 50 000 exemplaires.
Rédaction administration : 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.
(1) 48 59 00 80
Composition, impression : Rotographe, Montreuil.
Commission paritaire 63922.

Quotidien **AUTRE CHOSE** de lutte

1Fr

Mercredi 10 décembre 1986

N°9

Jeunesses Communistes Révolutionnaires

Plus jamais ça...

TCHAO CHIRAC



Recul sur toute la ligne : Chirac-la-matraque prend claques sur claques. Lundi, blême, il retire la loi Devaquet et remballage le projet Monory. Mardi, verdâtre, il reporte le Code de la nationalité, les prisons privées, la loi de programmation militaire. Le gouvernement est en crise. Chaque concession en appelle une nouvelle. Chaque défaite annonce la suivante. Que se passe-t-il donc chez ces messieurs-dames de la droite qui jouaient les fiers-à-bras dimanche dernier ? Ils paniquent. Ils ont la trouille. La trouille de la jeunesse, de la sympathie qu'elle suscite, de l'exemple qu'elle donne contre un gouvernement et une politique fondés sur le mépris de tout ce qui n'est pas le fric.

Nous sommes des centaines de milliers dans la rue, pour Malik, pour dire : Plus jamais ça ! Pas seulement des étudiants, des lycéens, des collégiens, mais beaucoup de travailleurs et de travailleuses. De toute façon, ils n'auraient pas attendu les consignes des directions syndicales pour rejoindre la colère et l'indignation de la jeunesse. Dans ces conditions, le soutien de la CGT et, dans la dernière ligne droite, de la FEN et de la CFDT, amplifie encore la protestation contre Chirac et Pasqua. Tant mieux, plus on est, moins ils auront la tentation de recommencer.

Mitterrand lui-même s'y est mis. Il approuve la manifestation et enfonce le gouvernement avec lequel, pourtant, il continue à "cohabiter". L'indignation présidentielle - n'importe quand - vaut tard que jamais, mais c'est tard ! - doit maintenant se concrétiser. Une idée : que Mitterrand congédie Pasqua, dont les responsabilités dans les violences policières, la mutilation de François et la mort de Malik ne sont plus à démontrer. Qu'il renvoie Monory dans son garage et Chirac dans sa mairie !

Tous les soutiens sont bienvenus. Mais depuis trois semaines, nous aussi on a appris à regarder les choses en face. S'il n'y avait pas eu un mouvement déterminé, massif, uni comme le nôtre, la jeunesse ferait moins recette dans les discours et la situation serait moins palpitante. Chirac et sa bande de ministres se pavaneraient toujours en nous abreuvant de leur baratin sur la "modernisation", la "sélection" et les "gagneurs". Bref, le "libéralisme" = l'inégalité et la loi de la jungle. Il y a un mois, beaucoup croyaient que cette jungle allait tout envahir et qu'on ne pourrait rien y faire. Aujourd'hui, la force du mouvement le montre : ces gens-là peuvent et doivent être battus. Dans cette force, il y a la solidarité des parents, des travailleurs.

Oui, l'union fait la force ! Aujourd'hui et demain.

Cours mon pote, Tonton est derrière toi.

Quand les jeunes luttent, il se tait. Quand les jeunes gagnent, il parle...

Interviewé sur Europe 1 hier soir, Mitterrand est sorti de son silence. Il a expliqué : "Les étudiants savaient que j'étais sur la même longueur d'onde qu'eux." Il a ajouté "leur cause est juste... ils ont raison". Et il a même parlé de 500 000 manifestants, démentant ainsi les chiffres donnés par la police...

Mais Mitterrand est président de la République et non pas "ministre de la parole". Les étudiants et les lycéens ont gagné parce qu'ils sont passés aux actes en manifestant et en organisant la grève. Si Mitterrand avait parlé plus tôt, peut-être Malik ne serait-il pas mort.

Mais aujourd'hui, Mitterrand, si tu es sur la même longueur d'onde que les étudiants, tu dois révoquer Pasqua. Ce sera ta façon de passer aux actes.

Sinon, ce ne seront encore que des bonnes paroles. Et c'est incroyable le nombre d'hommes politiques qui aujourd'hui clament leur admiration de la lutte étudiante...



GRENOBLE.

Une manif est prévue cet après-midi avec la CGT, la FEN et des sections CFDT. Une pétition a été adressée à la population.

BORDEAUX.

Un rassemblement se tiendra cet après-midi sur la place centrale. L'Union départementale CGT, la FEN, des sections de la CFDT se joignent à l'appel des lycéens et des étudiants qui protesteront contre les violences policières, pour la solidarité avec les lycéens victimes de la répression...

RENNES.

Les étudiants de Rennes II ont voté de nouveau la grève mardi, pour vingt-quatre heures. Les lycéens et les étudiants manifestent aujourd'hui avec la CFDT, la CGT, FO, le SNE-Sup, le SNES, le Syndicat des travailleurs-paysans. Rectificatif : Autre Chose d'hier annonçait 5 à 6000 manifestants lundi à Rennes, ils étaient... 10000 !

Les JCR organisent une réunion publique le jeudi 11, à l'UIHB, 18 heures, salle B217, à Rennes.

MONORY EMU, MONORY FAUX-CUL



Monory parlait "avec son cœur" vendredi soir. Peu de temps après, les flics de Pasqua parlaient à Malik avec leurs matraques. Hier soir, il confiait ses réactions aux événements. Ils ont "changé sa vie", mais pas la façon dont il voit son avenir : "Ma présence au gouvernement n'a jamais été en cause ni par Jacques Chirac, ni par moi-même". On ne doute pas qu'il veuille s'accrocher à son poste. Samedi, Monory apprend la mort de Malik : "J'ai dit à ma femme : c'est dramatique. Faudra sûrement retirer le texte". Chacun pourra apprécier la profondeur de l'émotion qui l'a saisi !

Supplément à Rouge n° 1236.
Hébergement édité par la société Presse Éditions Communication SARL au capital de 70 000 F (éditée 50 ans), 9, rue de Tunis, 93011 Paris.
Gérant : Liane Crémieux.
Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christian Laurotic.
Tirage : 85 000 exemplaires.
Composition, impression : Rotographe, Montreuil.
N° (1) 45 59 00 31.
Commission paritaire 63922.



Chirac recalé au code



Ils commencent à avoir la trouille, Chirac et ses petits copains ! Devaquet démissionne avec sa loi, et maintenant le gouvernement fait le gros dos. Il retire le projet de Code de la nationalité.

Chirac voulait nous faire un code maison où il serait encore plus dur d'avoir la carte d'identité que le permis de conduire. Du genre interdiction de stationner, voie sans issue, sens interdit et feu rouge à tous les carrefours. Ce code, c'est un nouveau truc dégueulasse contre les Beurs. "Être français, ça se mérite", qu'il dit, Chirac !

Malik était français. Abdel Benahya, assassiné par un flic ivrogne, aussi. Leurs assassins resteront français, mais Malik et Abdel sont morts. La dignité et le respect des autres, ces derniers temps, ils étaient plutôt du côté des jeunes que de celui de Chirac et des flics.

Aujourd'hui, ils ont la trouille, alors ils reculent sur tout. Mais ils espèrent bien que dans trois ou quatre mois, on sera rentrés sagement à la maison et qu'ils pourront faire passer leurs lois scélérates. Encore une fois, ils nous prennent pour des imbéciles. Aujourd'hui, nous sommes dans la rue contre la répression et en mémoire de Malik. Mais c'est aussi contre le racisme, pour l'égalité. Si, demain ou après-demain, Chirac veut ressortir son code, on sera encore là pour le recalé... s'il n'a pas été viré avant.

Nous n'oublierons pas que le racisme continue, et que 17 immigrés sont morts assassinés dans les incendies du XXe à Paris. Nous n'oublions pas non plus que chaque semaine des centaines d'immigrés sont chassés en silence. C'est toute cette pourriture qu'il faut balayer et nous en avons les forces.

Le 10, rendez-vous des syndicats

Le mouvement est tellement fort, il recueille tellement de sympathies dans les entreprises que, finalement, le 10 décembre est un rendez-vous obligé. Il y a eu des hésitations, des retards. La CGT a failli appeler seule, ce qui laissait perplexe plus d'un. Et puis, sans doute parce que la température montait chez les salariés, tout le monde se retrouve avec nous aujourd'hui. Bien sûr, tout est parti du projet Monory-Devaquet. Avec son lot d'incertitudes sur l'avenir. Et, apparemment, la population a compris. Compris que l'enjeu, on le retrouvait sur l'emploi, et au fond sur toute une politique.

Alors, pour beaucoup de salariés, la grande journée du 10 sera l'occasion bien sûr d'apporter le soutien aux jeunes, mais aussi de réussir une grande journée contre tout ce qu'on a subi depuis si longtemps. On trouvera alors des banderoles intitulées "Travailleurs de... telle boîte", des banderoles unitaires, des syndicats. Tout est bon à prendre. Certains auront peut-être du retard à l'allumage. D'autres n'apporteront qu'une présence symbolique. Les autres en feront une grande affaire. Mais le rendez-vous du 10 ne pouvait être manqué, pour les syndicats. Et, de toute façon, syndicalistes et adhérents des grandes formations seraient venus. Pour eux, le mouvement leur fait envie. Pour leurs revendications, pour gagner, comme nous l'avons fait contre Devaquet-Monory. Qu'ils viennent tous : il y a de la place pour tout le monde.



Réunion publique de la LCR et des JCR

Lundi 15 décembre 20 heures
salle de la Mutualité à Paris
Métro Maubert-Mutualité

Nous avons un budget pour tenir une semaine et déjà Autre Chose quotidienne a presque quinze jours. Nous avons dû augmenter son tirage. A 50 000 exemplaires, nous diffusons maintenant dans toute la France les infos de la lutte. Nous voulons encore pouvoir faire le point dans les jours et les mois qui viennent sur les mobilisations de la jeunesse contre Chirac-la-super-claque, Mono-rit-jaune, Pasqua-la-matraque et autres Chalandon-tête-de-con. Autre Chose a besoin de vous ! Vite, vite, aidez-nous, en envoyant vos chèques à l'ordre de la FEC. Notre adresse : JCR, 9, rue de Tunis, 75011 Paris.

Lachez les fauves !

La sortie des PVM (pelotons de voltigeurs motocyclistes) est rare mais fracassante. Vendredi dans la nuit, ils battaient Malik à mort. Ils existent pour faire peur, pour faire mal. Sirène hurlante, ils dégagent les trottoirs, l'un conduit, l'autre frappe. Ils fonctionnent par commandes d'une dizaine de motos réparés en deux groupes dirigés par un commissaire. Robert Pandraud, responsable de la sécurité (!), a été formel :

"Le peloton des voltigeurs ne sera pas dissous." Comme d'habitude, on peut compter sur Pasqua pour couvrir ses flics. Parmi eux, il y a les assassins de Malik, toujours prêts à remplir leur mission, obéissant aux ordres

de Pasqua ou Pandraud.

Le nom des trois assassins doit être connu. Il est possible de trouver le peloton en fonction ce soir-là et désigner les trois tueurs vus par les témoins. Ils doivent être mis hors d'état de nuire et être révoqués sans délai. La commission d'enquête mise en place par le bureau de la coordination des étudiants fera tout pour que le crime ne reste pas impuni.



DE PARTOUT

On vous a dit, dans d'autres numéros d'Autre Chose, ce qui se passait en Espagne, en Italie. En Italie, demain, nouvelles manifestations dans les grandes villes et deux cars font route vers la France pour participer à la manifestation de cet après-midi. En Belgique, Martens, le Chirac belge, veut supprimer des cours, augmenter les droits d'inscription, etc. Bref, les ministres européens manquent d'imagination ! La mobilisation démarre. En Suisse, Lausanne, Genève, Berne, Tchernobâle, Zurich avec nous ! Cet après-midi, pendant que nous manifesterons pour Malik, étudiants et lycéens suisses protesteront devant les ambassades et les consulats français. Idem en Allemagne, à Berlin, à Francfort. En Cisjordanie, dans les territoires occupés par Israël, manifestations étudiantes aussi. Le bilan est de quatre morts, dont un enfant de douze ans. Au Mexique, depuis plus d'un mois, les étudiants occupent les universités. (A suivre.)

VOS INFOS TOUS LES JOURS



(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00

On n'oubliera pas

PASQUA, CASSE TOI !

Des centaines de milliers à Paris. D'énormes cortèges en province. Pour la troisième fois, les lycéens et les étudiants ont battu le pavé dans toute la France. Mais hier, la jeunesse n'était pas seule : des postiers, des métallurgistes, des cheminots, des profs ou des parents, syndiqués ou non syndiqués, l'avaient rejointe. La lutte des jeunes a, en effet, donné un sacré coup de pouce pour que chacun puisse enfin exprimer sa colère. Tous étaient là pour Malik, parce que la victoire contre Devaquet ne nous fait pas oublier. Tous étaient là contre Pasqua et Chirac.

Retranché à Matignon, Chirac ne devait pas en mener large. Il a paniqué. Il reballe ses projets et le libéralisme, présenté hier comme l'avenir de la société, a pris un sérieux coup de vieux. Il a dû reculer sur tout. On ne voulait pas du projet Devaquet, il l'a retiré. Avant même une nouvelle lutte, il a repoussé sa réforme raciste du Code de la nationalité à... plus tard.

Il a compris notre force, mais trop tard. Trop tard, parce que nous avons vécu dans nos lycées et nos facs une sacrée expérience collective pendant ces trois semaines de lutte.

Plus rien ne sera comme avant et nous saurons nous servir de ce que nous avons appris pour réagir à la moindre attaque. Nous savons maintenant que nous pouvons le faire céder. Trop tard, parce qu'il y a eu la mort de Malik et les violences policières qui ont mutilé plusieurs de nos copains. Trop tard, parce que la jeunesse a su secourir ceux qui reçoivent les coups bas de Chirac depuis plusieurs semaines sans bouger. En retirant le projet Devaquet lundi, il a tenté de briser le mouvement et d'enlever tout argument à ceux qui voulaient manifester hier.

Mais le recul, trop tardif, n'a pas pu calmer la colère. Dans les lycées, les facs et les entreprises, on n'accepte pas que les flics tiennent pour rien. Nous avons mis une gigantesque claque à Chirac. Nous avons gagné contre Monory. Mais nous avons perdu notre pote Malik. Et ça, nous n'oublierons jamais. Les flics assassins restent impunis et Pasqua déblatère toujours cyniquement à l'Assemblée nationale. Pasqua c'est l'assassin de Loïc Lefèvre, de William Normand, d'Abdel, tué à Pantin vendredi dernier. C'est le ministre du sang. C'est le ministre des expulsions arbitraires par charters entiers. Dans les jours qui viennent, nous serons toujours là, pour infliger une nouvelle défaite à ce gouvernement, en commençant par la démission de Pasqua.

Le JCR de Paris invite tous ceux qui le désirent à un débat sur les luttes de la jeunesse...
Introduit par une vidéo, il débutera à 16 heures au 9, rue de Tunis, 75011 Paris
samedi 13 novembre



Pour Malik, par centaines de milliers

C'était le mouvement, comme d'habitude. Mais plus tout à fait. Dès 12h30, place Denfert-Rochereau, le mélange est exotique. La CGT et son look traditionnel. Les cortèges structurés par bahut et fac. Mais aussi des gens, des parents d'élèves, des enseignants fiers de l'être, encore des gens. Tellement que pendant de longues minutes, la place a rétréci et ressemble plutôt au métro aux heures de pointe.

Et puis s'ébranle un cortège qui, dans l'ensemble, va être silencieux. Ce qui ne veut

pas dire muet. Le cri silencieux, c'est l'envie de hurler contre Pasqua, ses provocos, sa manière de couvrir les policiers assassins. Pasqua, c'est la vedette. Rendez-vous immanquable, ce 10 décembre. La grande communion pour Malik, bien sûr. Mais aussi une façon de dire qu'on est très, très nombreux à refuser de voir venir le temps des assassins de l'ordre policier.

Pas un flic à l'horizon. Et ceux présents doivent appartenir à la FASP. Bref, une manif énorme. A la mesure de la mort de Malik, à la mesure de notre victoire.



DESSIN DE CABU (C.E. du 10/12/86)



AMIENS : 5000 personnes en silence, avec une grosse participation syndicale.

BELFORT : 2500 pour dire "Plus jamais ça".

BORDEAUX : 30000 manifestants, avec les organisations syndicales.

CAEN : 10000, avec la CGT, la CFDT, les parents d'élèves. Slogans contre Pasqua.

CHALONS/Marne : 1000 ont répondu à l'appel de la coordination étudiante avec la CGT et le SNES.

CORSE : Grève des étudiants et des lycéens à Corte.

GRENOBLE : 30000 en silence. Ils étaient plus nombreux que le 27 novembre. Des slogans contre Pasqua sont criés à la fin de la manifestation.

LILLE : Cortège de 17000 personnes. Manif avec les organisations syndicales. Les slogans sont contre Pasqua: "Et hop! Pasqua plus haut que Devaquet".

LIMOGES : 4000 dans la rue.

LYON : Une manif de 30000 qui reprend des slogans contre le gouvernement et "Pasqua démission". Cortèges CGT et CFDT.

MARSEILLE : 18000 manifestants. Un gros cortège CFDT des postiers.

MONTPELLIER : 10000 avec une importante participation syndicale. Les jeunes scandaient: "Pasqua démission".

NANCY : 6000 soutenus par la FEN, la CGT, la CFDT.

NANTES : 20000 personnes dans la rue, silencieuses. La CFDT avait appelé dès lundi.

PERPIGNAN : 9000 aux cris de "Pasqua assassin", "Monory au Mali, Monory au Chili", "Chira-démission".

POITIERS : Manifestation de 5000 personnes silencieuses.

STRASBOURG : 4000 dans le silence.

ROUEN : Une énorme manif de 20000 personnes. Le plus gros cortège depuis dix ans.

TOULOUSE : 40000 très combattifs.

TOURS : Ils étaient 10000

ETUDIANTS ETRANGERS
Sympas les délégations d'étudiants étrangers à la manif. Beaucoup d'Anglais avec des super banderoles très chics. Ce que vous ne savez peut-être pas (mais on est là pour tout vous dire), c'est que les copains italiens dont on vous parlait hier et qui devaient venir à la manif ont été bloqués à la frontière par la bande à Pasqua. Arrêt des cars, contrôle d'identité, etc. Ils les ont laissés partir quand ils étaient bien certains que les copains ne pourraient pas arriver à temps.

☆ Supplément à Rouge n° 1236.
☆ Hebdomadaire édité par la société Presse-Edition-Communication SARL, au capital de 10 000 F (domic. 60 ans), 9, rue de Tunis, 75011 Paris.
☆ Gérant: Louis Crémieux.
☆ Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Christian Lamotte.
☆ Tirage: 85 000 exemplaires.
☆ Composition, impression: Rotaprint, Montreuil.
☆ (1) 48 59 20 21.
☆ Commission paritaire 63922.

PASQUA, LACHE NOS POTES ET CASSE-TOI !

Vous avez regardé les infos hier soir à la télé ? Vous l'avez vu le Pasqua à l'Assemblée ? Hier, on était encore des centaines de milliers dans toute la France, pour Malik,



et lui qu'est-ce-qu'il trouve à dire ? Que ses sbires ont arrêté deux militants de SOS-Racisme qui avaient, parait-il, ô crime, une matraque télescopique, 3 manches de pioches et... une visière de casque de CRS. L'affaire reste à vérifier, les flics ça ment tellement... De toute façon, franchement, comme provoc, c'est plutôt minable. Les types du GUD qui sortaient d'Assas armés jusqu'aux dents jeudi soir, que toutes les télé ont montrés, tu les as pas retrouvés par hasard ? Tu peux demander au flic qui les laissaient passer vers la manif, il a eu le temps de les voir ! Et les assassins de Malik ? Rien non plus de ce côté-là ? Et l'officier qui a donné l'ordre d'envoyer les grenades en tir tendu jeudi soir, lui aussi, impossible de mettre la main dessus ? Ou bien peut-être est-ce lui qui avait perdu sa visière et avec tous ces lacrymos, il a rien vu, rien entendu ? Pasqua-la-matraque, Pasqua-la-bavure, il te faut encore combien de morts ? Tu comprends pas qu'on t'a assez vu ! Casse-toi !

LYCEENS SOLIDAIRES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Assemblées générales, comités de grève, coordinations, manifs et remanifs, l'activité n'a pas manqué dans les lycées ces derniers jours... Et elle a payé ! Vivre ça pendant quinze jours, ça change le décor au lycée. On se découvre, on parle, on construit une expérience collective, on se sent plus fort pour résister à la routine scolaire. Mais chacun aujourd'hui se pose la question: comment maintenir la mobilisation ? Comment faire pour que ces quinze jours ne soient pas seulement une

parenthèse ? Comment maintenir une animation, une agitation permanente dans les lycées ? Monory, lui, attend des moments plus cléments pour repasser à l'offensive et on sait que ce gouvernement a plus d'un tour dans son sac. Nous aussi ! On l'a prouvé. Alors hier comme demain, lycéens, solidaires ! Tirons ensemble le bilan de notre grève dans tous les lycées. Maintenons les coordinations que nous avons construites pendant la lutte. Confectionnons nos journaux pour tou-

cher le maximum de lycéens. Dans les lycées, comme ailleurs, nous devons avoir les moyens de discuter ensemble et de réagir collectivement en permanence. Cela ne peut se faire seulement lycée par lycée, la grève que nous venons de mener dans toutes les villes le prouve. Alors les lycéens, comme les étudiants ou les travailleurs avec leurs organisations syndicales, doivent se donner les moyens de se défendre et de se battre en permanence, tous ensemble.

PROLO-CONNEXION

Le gouvernement se venge-t-il déjà dans les entreprises ? A peine Devaquet démissionné (au fait, qui c'est déjà ?), à peine Monory renoué, voilà le travail de nuit des femmes qui rapplique. Chirac n'est pas encore hors d'état de nuire. Et pourtant, pour le 10, ça partait bien dans les boîtes. Lundi, avant que Chirac ne cède, ça chauffait même. Et puis Chirac recule, avec lui le mouvement décroît. Et pourtant... Le 10, des groupes importants, genre les 5 cars de Saeema Villaroche, les 250 de la FNAC, les 200 de l'INSEE, la centaine des chèques postaux, les 300 de Thomson Vélizy, etc. D'après ce qu'ils nous en ont dit, la ras-la-bolite aigüe de prendre des coups, doublée de la victoire des jeunes, ça a fait descendre du monde dans la rue, le 10. Le mouvement va-t-il rejoindre celui des salariés ? A suivre.



LA BOURSE OU LA VIE

On est fauché ! On vous le dit carrément. Au départ, nous avions un budget pour sortir *Autre Chose* une semaine. Plusieurs d'entre vous ont déjà envoyé de l'argent et cela a permis de boucher quelques trous. Mais il faut encore de l'argent, surtout que le journal *Autre Chose*, on vous le promet, n'est pas prêt de s'arrêter ! Chèques à l'ordre de PEC. Notre adresse : *Autre Chose*, 9, rue de Tunis, 75011 Paris.

REUNION PUBLIQUE de la LCR et des JCR

Lundi 15
20 heures
Salle de la Mutualité
M° Maubert-Mutualité - PARIS.



AUTRE CHOSE : ON CONTINUE

Autre Chose sort son dixième numéro. Dès le début du mouvement, on a réalisé un quotidien de lutte, parce que les étudiants et les lycéens devaient connaître, vite, les décisions adoptées par les coordinations, et savoir ce qui se passait dans toutes les villes. Notre succès a dépassé nos espoirs : vous avez été des milliers à réclamer *Autre Chose* chaque matin, à aider à le distribuer, et plusieurs lecteurs ont envoyé de l'argent pour qu'on continue à le sortir. Nous ne voulons pas arrêter. Nous discutons actuellement d'une nouvelle formule qui pourrait, par exemple, sortir chaque semaine. Mais nous ne voulons pas décider sans vous car ce journal est aussi devenu le vôtre. Vous devez nous aider. Ecrivez-nous pour nous dire ce que vous en pensez, pour être correspondant régulier sur votre lycée, votre lac ou votre LEP, ou votre quartier, et aussi pour le diffuser. Nous voulons regrouper tous les jeunes qui n'oublient pas le sens de la violence du gouvernement, tous ceux qui veulent établir une société plus juste, plus égalitaire, sans racisme, sans guerre, sans oppression. Et qui sont prêts à se battre pour cela.

VOS INFOS TOUS LES JOURS



(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00

Quotidien **AUTRE CHOSE** de lutte

1Fr

Vendredi 12 décembre 1986

N°11

Jeunesses Communistes Révolutionnaires

Plus rien ne sera comme avant



Autre chose pour la vie !

Quinze jours déjà. Notre quotidien vous est arrivé régulièrement pour vous informer des événements de ces derniers jours. Pour ceux qui se sont retrouvés chaque soir (et chaque nuit) pour vous offrir Autre Chose au petit déjeuner, la lutte n'est pas finie... Autre Chose continue.

Depuis longtemps la jeunesse n'avait pas lutté donc n'avait pas gagné. La preuve est aujourd'hui faite que Chirac et son gouvernement qui ont joué pendant des mois les fiers à bras sont faibles, ils ont cédé sur tout, sur tout ce que nous demandions (le retrait du projet Devaquet) et sur ce que nous allions demander (le retrait du Code de la nationalité). Raison de plus pour avoir confiance dans notre force et pour ne pas en rester là. Continuer c'est important pour tous ceux qui ont bougé ces dernières semaines et ces derniers jours. C'est important pour Malik, pour François et Patrick gravement blessés par les flics de Pasqua. C'est important pour nous tous... car Chirac attend que nous baissions les bras pour repasser à l'offensive.

Avec Autre Chose et les JCR, nous voulons regrouper tous ceux qui ne se satisfont pas de cette société inégalitaire, qui crée la guerre, la famine, le chômage et la misère. Nous voulons autre chose que ce monde là. C'est celui de Chirac et Reagan qui méprisent l'avenir de toute une jeunesse. La semaine prochaine, vous aurez toujours Autre Chose. Dès mardi, il se mettra en 4 pages. Nous discutons de le sortir chaque semaine. Vous êtes des milliers à le réclamer, à le distribuer. Son avenir vous appartient donc. Ecrivez-nous, donnez-nous votre avis

Vigilance ! Voilà ce qui doit continuer à nous unir, élèves des LEP, lycéens et étudiants, face à Chirac et sa bande. Vigilance face à Monory ! Derrière son air bonhomme, derrière ses discours "du coeur", il ne cherche qu'une chose, nous endormir pour mieux nous cuisiner. Certaines déclarations, récentes, en témoignent. Le 6 décembre dernier, à la veille de la manif pour Malik, son cabinet ministériel précise ses intentions par rapport à son projet de réforme des lycées. Ainsi déclare-t-il : "la consultation engagée se poursuit. S'il faut en changer les bases, ce sera l'effet de la consultation. Cela ne préjuge en rien des bases sur lesquelles les travaux se poursuivront." Il s'était pourtant catégoriquement engagé "à revenir sur tout projet de réforme". C'est clair. Il continue à se foutre de nous. Comme le jeudi 4 décembre, lorsqu'il recevait pour mieux les ignorer les représentants de la coordination. Il ne veut visiblement toujours pas comprendre les leçons de ces dernières semaines. Nous restons prêts à lui en donner de nouvelles. Vigilance aussi par rapport aux flics et à leurs autorités ! Pasqua contrôle mieux sa police qu'il ne le prétend. Son air vague quant aux voltigeurs et au comportement de ces fameuses brigades du crime ne nous dupe pas. Lui aussi, il se fout de nous. Mais il faut reconnaître une chose à cet individu : il est franc. Il dit tout haut ce que Chirac pense tout bas. Il n'aime pas les antiracistes, donc ça ne lui pose pas de problèmes de dire que SOS-Racisme, ce sont des provocateurs. Il justifie toutes les violences policières ainsi que tous les débordements de ses provocos. Comment ? Tout simplement en disant que "manifeste, c'est prendre un risque". Ça laisse la porte ouverte à beaucoup de choses si ce discours devient politique quotidienne. "On n'est pas au Chili !", scandaient des milliers de manifestants. Mais c'est vrai qu'au Chili, quand on manifeste on prend des risques et qu'il y a des milliers de Malik à Santiago. Attention Pasqua, attention à ce que tu dis ! Nous, nous restons vigilants et prêts à nous mobiliser. Pasqua, Monory, nous ne vieillirons pas ensemble !

PASQUA, CASSE-TOI !

Quand on manifeste on prend un risque, a déclaré Pasqua hier, sous entendu venez pas pleurer après avec votre mort et vos blessés, ils étaient dans la rue, c'est risqué. Avec tous ces flics, y'a un fond de vérité, remarquez. Bien sûr des benêts argumenteront sur le thème, le droit de manifester est garanti par la Constitution, ici c'est pas le Chili et autres fadaïses. Pasqua remet les choses en place : tout manifestant est un mort ou un mutilé en puissance. Tout différent est le cas "d'un paisible passant agressé par les forces de l'ordre, ce que je ne peux imaginer un seul instant", précise-t-il. Monsieur Paul Bayzelon, fonctionnaire au ministère des finances a compris le risque qu'il prenait en habitant au numéro 20 de la rue Monsieur-Le-Prince le vendredi 5. Notez bien, la Courneuve c'est dangereux aussi, la rue Mogador, n'en parlons pas. Résumons. M. Bayzelon rentre du ciné chez lui, il voit quelqu'un (Malik) poursuivi par les flics hystériques, lui ouvre la porte, les flics s'engouffrent et tabassent Malik. "Les policiers sont partis. Je saignais abondamment. C'est alors que j'ai vu, sur le côté droit de Malik, un gros pistolet. (...) J'ai eu peur et je n'ai pas voulu laisser ce pistolet comme ça, je l'ai mis dans ma poche. A ce moment là les policiers sont à nouveau entrés dans l'immeuble. Ils m'ont demandé 'y'a-t-il une arme ici ?' 'Oui, ai-je répondu, elle est dans ma poche' Ils ont alors pris l'arme puis ils m'ont frappé avec une violence inouïe". Alors Pasqua, c'est quoi le mensonge de demain ? Dis-toi bien qu'on ne te lâchera pas tant que toi, tu nous lâcheras pas ! Allez dégage, casse-toi !



VIGILANCE

Ca recommence, mais c'est pas fini



Judi matin avait un air de rentrée dans les lycées. Rentrée d'un genre particulier : après les vacances on reprend contact, là, au contraire on s'est serré les coudes autour d'un objectif commun. Pour Jean de Jules Ferry à Paris, comme pour beaucoup d'autres lycéens "Plus rien ne sera comme avant. L'ambiance est plus sereine, on se sent plus solidaires. Les gens se une nuit. L'administration se fait toute petite après avoir menacé les lycéens d'envoyer les files pour évacuer les lycées la semaine dernière. Ce soir là, face aux menaces des élèves se déclarant prêts à aller la presse, l'administration a reculé. Bilan : la cave (vin et confiture) d'un membre de la direction du lycée pillée : "Dès qu'on veut se réunir. On prend une salle". Mais ici, comme ailleurs, on reste vigilant car "d'ici 6 mois ou à la rentrée prochaine, elle peut tenter de prendre les choses en main."

A Lurçat, "On est content d'avoir gagné, mais la mort de Malik est toujours dans nos têtes". Le slogan hurlé aux manifestations "Pasqua

assassin" résonne encore et "chacun se sent prêt à repartir". Malgré cela, comme nous le dit Joël, "le train-train recommence, même si l'atmosphère a totalement changé".

Le rapport de forces créé a permis de gagner et personne n'est prêt de l'oublier. Même sentiment de force à Juvisy où Manu constate "qu'aux prochaines élections, les lycéens du bahut ne se planteront pas de bulletin de vote". D'ici là, on est aussi "prêt à repartir". Déjà les membres du comité de grève se voient toujours car "on s'est bien éclaté ensemble pendant la grève. On a pris conscience de la force qu'on pouvait constituer", aucune raison donc de s'arrêter en si bon chemin... "En fait les gens ont pris vachement de positions politiques. Ils se sont rendus compte ce qu'étaient Chirac et la droite réactionnaire." La haine de Pasqua n'est pas prête de disparaître des lycées. Les traces de sang restent inscrites dans les mémoires. Face à la vigilance dans les lycées, Une seule solution pour Chirac la prudence... Simon...

LE PEN DE MORT

Voilà bien deux jours que Le Pen n'avait pas sévi, ça ne pouvait durer, hélas ! Alors on livre ses dernières saloperies reportées par le Figaro d'hier matin, saloperies qui, comme d'habitude se passent de commentaires :

"M. Devaquet a enlevé sa veste, M. Monory a ôté son pantalon, les étudiants voulaient voir le gouvernement tout nu, ils l'ont vu, il n'y a plus que M. Chirac à se croire encore tout habillé. (...) Le processus de loi était engagé dans le processus parlementaire et les députés étaient les seuls mandatés pour dire ce que devait être la loi. Ce sont les principes de la république et de la démocratie". Le meilleur est à venir. La visite de Mitterrand à la famille de Malik, c'est "du racisme à l'envers. (...) Serait-il allé chez la victime s'il s'était agi d'un Breton ou d'un Alsacien ?"

Si la connerie tuait autant que les respirateurs, qu'est-ce qu'on respirerait !

MONORY AU GARAGE

Vous savez ce qu'il faisait le garagiste Monory pendant qu'on était dans la rue pour Malik le 10 décembre ? Il faisait dans les petits fours et le champagne en remettant à la Légion d'Honneur à un mandarin de la faculté de droit d'Aix Marseille ! Un mort, trois blessés graves, au moins ça ne t'a pas coupé l'appétit Monory !

12 Supplément à Europe n° 1216.
13 Médiawebsterie éditée par la société Presse-Editions Communication SAHIS au capital de 70 000 F (dir. : 60 ans), 9, rue de Tunis, 75011 Paris.
14 Gerant : Leon Crémieux.
15 Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Christophe Lamouze.
16 Tirage : 85 000 exemplaires.
17 Coproduit, financé et édité par : Média-Websterie.
18 (1) 48 59 00 31.
19 Commission paritaire 9323.

MEME L'ARCEE EST AVEC NOUS...

BARRE... TOI AUSSI

Je sais pas si vous savez, y'a des élections en 1988. Murti soir, le Gros Babarre entré en lice. Fait le comprendre, il va pas laisser les autres présidentiables entonner en solo le chantonnet "Etudiants comme je vous comprends. Alors il y est allé de sa déclaration lui aussi. "Le manifestation est l'expression de l'émotion et de l'inquiétude des étudiants et des lycéens qui pensent à leur avenir. La première attitude que nous devons avoir devant ce mouvement est une attitude de compréhension". Ben voyons ! Nous, on a retrouvé un projet de réforme des universités déposé au parlement en avril 86 et signé par des députés liés à l'UNU et au GERUF et Raymond Barre. La réforme Devaquet à côté, c'était de la petite bière, on vous le garantit ! Circonstance aggravante, Babarre est un vicieux. Quand il était premier ministre, l'idée lui restait déjà dans la tête de "redonner à nos universités, la vigueur et la qualité nécessaire à l'accomplissement de leur mission et de leur avenir." Citation du Monde, le 20 septembre 1980. L'édition du quotidien résumait les propositions de Babarre : "Enfin le gouvernement semble avoir une politique en matière d'enseignement supérieur : liberté pour les universités de trouver des ressources, liberté de créer des formations spécifiques et de garantir elles-mêmes la qualité de leurs diplômés". Mais ça vous rappelle rien ça ? Devaquet copieur, Barre menteur !

MAIS QUE FAIT LE PAPE ?

Nous vous favons déjà dit, en Italie ça bouge aussi. Etudiants et lycéens manifestent dans toutes les villes. A Rome, une manifestation était prévue aujourd'hui, mais le ministre de l'Intérieur a pris la décision de l'interdire. Savez-vous pourquoi ? Parce que, selon lui, "il se passe la même chose qu'en France et la manifestation pourrait dégénérer !"

Concert anti-bavures

Le Comité pour la reconnaissance et l'intégration de la seconde génération (CRIG) s'est rendue, il y a quelques jours à la fac de Créteil en grève pour inviter les étudiants à participer à la soirée dansante le 12 décembre. Le CRIG regroupe une centaine de jeunes de cités populaires de Créteil. Il s'est formé après des "bavures" policières. Le concert de ce soir est d'ailleurs destiné à soutenir un des leurs, agressé par la police, puis condamné à une amende et qui fait appel de ce jugement. Au concert donc !

Les JCR de Paris vous invitent tous et toutes à un débat sur les luttes de la jeunesse. Introduit par un vidéo, il débutera à 16 heures au 9 rue de Tunis 75011 Samedi 13 décembre

QUE FAIRE ?

VILLAIN, PAS BEAU

Le centre de formation d'apprentis CFA du bâtiment à Lille est en grève depuis une quinzaine de jours. Chaque semaine cent vingt apprentis sont au centre avant de repartir sur un chantier. Ils se passent tous les week-ends le relais pour maintenir la mobilisation au CFA. Malgré les pressions du directeur, Monsieur Villain, le mouvement est de plus en plus suivi. Les apprentis soutiennent les enseignants et le personnel administratif contre des licenciements prévus. Ces suppressions d'emplois auraient des conséquences pour les apprentis eux-mêmes : plus de cours de sport, aggravation des conditions d'hygiène et de sécurité, par exemple. Cette lutte est soutenue par la CGT et la CFDT.

Un message d'outre-atlantique

Nous avons reçu un message de nos potes américains "Young Socialist Alliance" à destination de la coordination nationale étudiante et du mouvement en général. On vous transmet (en traduisant) : "Nous vous félicitons de votre victoire dans la bataille pour le droit à l'éducation pour tous contre les tentatives du gouvernement Chirac de s'attaquer à l'enseignement supérieur. Nous joignons notre protestation à la votre dans la condamnation de la violence policière et de l'assassinat de Malik Oussekin. Nous vous assurons de notre soutien et notre solidarité. L'éducation est un droit. Justice pour Malik Oussekin. 9 décembre 1986"

Réunion publique des JCR et de la LCR

Lundi 15 décembre à 20 heures Salle de la Mutualité, Paris M° Maubert-Mutualité

50, 100, 70, 500 francs même, les chèques commencent à tomber, mais... c'est pas assez ! Pour continuer Autre chose, on ne vous cache rien : il nous faut du blé. On ne peut compter que sur vous. Lecteurs, amis d'Autre chose, ou parents d'amis d'Autre chose. Lycéens, étudiants ou chômeurs, on sait que vous êtes fauchés, mais faites quand même un petit effort : 10 ou 20 francs, c'est toujours ça et surtout tapez vos proches (parents, profs...), signalez leur que c'est le temps du 13e mois, alors... Faites quelque chose pour Autre chose. Chèque à l'ordre de "Autre Chose" JCR 9, rue de Tunis. 75011 Paris.

VOS INFOS TOUS LES JOURS

(1) 43 67 87 58
(1) 48 59 23 00

Annexe n° 16

Louis PAUWELS, *Le monôme des zombies*¹. *Le Figaro magazine*

Ce sont les enfants du rock débile, les écoliers de la vulgarité pédagogique, les béats nourris de soupe infra idéologique cuite au show-biz, ahuris par les saturnales de « Touche pas à mon pote ». Ils ont reçu une imprégnation morale qui leur fait prendre le bas pour le haut. Rien ne leur paraît meilleur que n'être rien, mais tous ensemble, pour n'aller nulle part.

Leur rêve est un monde indifférencié où végéter tièdement. Ils sont ivres d'une générosité au degré zéro, qui ressemble à de l'amour mais se retourne contre tout exemple ou projet d'ordre. L'ensemble des mesures que prend la société pour ne pas achever de se dissoudre : sélection, promotion de l'effort personnel et de la responsabilité individuelle, code de la nationalité, lutte contre la drogue, *etc.*, les hérissent.

Ce retour au réel leur est scandale. Ils ont peur de manquer de mœurs avachies. Voilà tout leur sentiment révolutionnaire. C'est une jeunesse atteinte d'un sida mental. Elle a perdu ses immunités naturelles ; tous les virus décomposant l'atteignent. Nous nous demandons ce qui se passe dans leurs têtes. Rien, mais ce rien les dévore.

Il aura suffi de cinq ans pour fabriquer dans le mou une telle génération. Serait-ce toute la jeunesse ? Certainement pas. Osons dire que c'est la lie avec quoi le socialisme fait son vinaigre.

¹ *Le Figaro magazine* du 6 décembre 1986.

COORDINATION NATIONALE (6 DÉCEMBRE 1986)

COORDINATION NATIONALE 6 DÉCEMBRE 1986

Motion unitaire votée le 7 décembre par la coordination nationale

La coordination nationale des universités en grève et en lutte, réunie le samedi 6 décembre 1986 au soir, constate que les manifestations du 4 décembre 1986 ont permis à toute une génération de descendre dans la rue pour demander le retrait total et définitif du projet Devaquet- Monory.

Mais à ces manifestants pacifiques, le Gouvernement a décidé d'opposer la répression policière. Il porte, seul, la responsabilité de tous les incidents qui ont pu s'ensuivre.

Aujourd'hui, la jeunesse est en deuil. Malik, étudiant de vingt-deux ans, a été sauvagement assassiné par les policiers. Plus que jamais, le mouvement étudiant ne doit faire qu'un seul bloc.

Dès lundi 8 décembre 1986, dans toute la France, la jeunesse en deuil manifesterà dans le calme et le recueillement. Pendant une semaine, la jeunesse aura un brassard noir en signe de deuil. La coordination nationale lance un appel solennel à toute la population pour que mercredi 10 décembre 1986 (jour de réunion du Conseil des ministres) elle manifeste à travers tout le pays son indignation face à la répression, et sa volonté de voir retiré définitivement le projet Devaquet Monory dans son entier.

Le bureau issu de la coordination nationale reçoit de celle-ci le mandat pour rencontrer les directions nationales des organisations syndicales, associations et organisations démocratiques afin de les inviter :

- 1) à soutenir formellement le mouvement étudiant contre le projet Devaquet- Monory,
- 2) à appeler à la grève générale et à manifester partout en France, le mercredi 10 décembre 1986, en soutien du mouvement et contre la répression.

La coordination nationale par ailleurs rappelle que beaucoup d'écoles ne sont pas sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Les écoles sont aussi concernées par la loi Devaquet Monory. La coordination nationale soutient ces écoles et mettra tout en œuvre au niveau des autorités concernées afin qu'elles ne soient pas sanctionnées et que leurs revendications soient écoutées.

Le bureau de la coordination nationale demande que lui soit attribué à la télévision un droit de réponse à l'intervention télévisée de M. Monory. La coordination nationale demande la constitution d'une commission d'enquête indépendante, formée d'universitaires, d'avocats [...] sur les événements survenus depuis le jeudi 4 décembre au soir. La coordination nationale appelle à l'organisation d'une collecte dans toute la France afin que les sommes réunies soient versées aux étudiants et lycéens blessés qui pourraient avoir des problèmes avec leur assurance.

La coordination nationale s'adresse à la conférence permanente des présidents d'université pour étudier les modalités de report, d'aménagements du contrôle continu et des examens. Par ailleurs, les assemblées générales d'universités doivent travailler dans ce sens pour que l'ensemble des étudiants ne soit pas pénalisé.

Il y a, plus que jamais, dans notre lutte, la défense des principes des droits démocratiques. Ceci est indispensable dans la poursuite du combat pour l'égalité de tous devant le droit aux études. En conséquence, la coordination nationale réaffirme la nécessité ardente de poursuivre les

actions selon les formes décidées par les AG, pour le retrait total et définitif du projet Devaquet-Monory.

La diversification des types de lutte peut nous amener à envisager des actions nouvelles comme par exemple : que chacun écrive tous les jours à Matignon, qu'on fasse signer par toute la population des pétitions contre la répression et pour le retrait du projet, d'envoyer massivement lettres, télégrammes, colis vides au ministère de l'Éducation nationale – qu'on peut submerger d'appels téléphoniques -, de faire s'inscrire de façon massive les jeunes sur les listes électorales, de demander de retirer l'argent des comptes bancaires, d'échanger sans arrêt des chèques d'un montant dérisoire pour bloquer les banques, de diffuser largement des journaux étudiants, *etc.*

La coordination nationale appelle les étudiants qui ont tous des idées sur le fonctionnement et les missions de l'université à élaborer des propositions en vue d'une synthèse future pour étudier des perspectives pour l'université de demain. De plus, la coordination nationale condamne toute association ou faculté qui rencontrerait le Gouvernement en dehors du mouvement (point 3 de la motion du 2 décembre 1986 de la 1^{ère} coordination nationale). Elle réaffirme le point 5 de la motion du 2 décembre 1986, en ajoutant à son alinéa 7 les mots : « Dans la sécurité sociale étudiante » ; et en ajoutant un alinéa disant : « Maintien de la représentation étudiante dans les conseils d'université. »

Rectificatif du point 5 de la motion du 2 décembre 1986 :

Dans toute la France, les étudiants avec les lycéens diront :

- égalité de tous devant le droit aux études,
- inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix,
- libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT,
- maintien sans équivoque des diplômes nationaux,
- droits d'inscription non prohibitifs fixés nationalement et sans fourchette,
- égalité des étudiants français et étrangers,
- réengagement financier de l'État dans les CROUS, à l'université, et dans la sécurité sociale étudiante, notamment par la réunion d'un collectif budgétaire,
- remise en cause des applications anticipées du projet de loi Devaquet,
- maintien du statut des non-bacheliers et des étudiants salariés,
- maintien de la représentation étudiante dans les conseils d'université.

Nous demeurons pacifiques, c'est là ce qui fait la crédibilité et la force de notre mouvement.

Nous sommes par-dessus tout unis. Notre détermination est intacte.

Nous obtiendrons le retrait total et définitif du projet Devaquet- Monory. De ce projet, en effet, nous ne contestons pas quelques points isolés, mais la logique générale.

Annexe n° 18

**COMMUNIQUÉ ADOPTÉ PAR LA COORDINATION NATIONALE DANS LA NUIT DU
6 AU 7 DÉCEMBRE 1986**

La coordination nationale réunie ce soir à Jussieu vient d'apprendre par la radio et par des journalistes que des groupes n'ayant rien à voir avec le mouvement étudiant agissent dans le Quartier latin. Pillage des magasins, incendies, actes de vandalisme. Ces agissements n'ont rien à voir avec le mouvement pacifique, qui pendant quinze jours a prouvé son calme, sa sérénité face quelquefois à des événements d'une extrême gravité. A cette heure, les forces de l'ordre ne semblent pas être intervenues. Nous n'accepterons pas que quatre heures après la mort de Malik, notre mouvement soit entaché par ces agissements. Nous appelons chacun à garder son calme et condamnons tous les pillages et les actes de vandalisme.

Le 7 décembre, 1 h.

COORDINATION NATIONALE DES UNIVERSITÉS EN CASERIO DE LUTTE.

Motion.

1.- La Coordination Nationale des Universités en grève et en lutte, réunie le Samedi 6 décembre 1986 au soir, constate que les manifestations du 4 décembre ont permis à toute une génération de descendre dans la rue pour demander le retrait total et définitif du projet Monory-Devaquet.

2.- Mais à ces manifestations pacifiques, le gouvernement a décidé d'opposer la répression policière. Il porte, seul, la responsabilité de tous les incidents qui ont pu s'ensuivre.

3.- Aujourd'hui, la jeunesse est en deuil. Malik, étudiant de 22 ans, a été sauvagement assassiné par des policiers. Plus que jamais, le mouvement étudiant ne doit faire qu'un seul bloc.

4.- Dès le Lundi 8 décembre, dans toute la France, la jeunesse en deuil manifesterà, dans le calme et le recueillement. Pendant une semaine, la jeunesse portera un brassard noir en signe de deuil.

La Coordination Nationale lance un appel solennel à toute la population pour que Mercredi 10 décembre (jour de réunion du Conseil des ministres), elle manifeste à travers tout le pays son indignation face à la répression, et sa volonté de voir retiré définitivement le projet Monory-Devaquet dans son entier.

Le Bureau issu de la Coordination Nationale reçoit de celle-ci le mandat de rencontrer les directions nationales des organisations syndicales, associations et organisations démocratiques, afin de les inviter

- 1° à soutenir fermement le mouvement étudiant contre le projet Monory-Devaquet.

- 2° à appeler à la grève générale et à manifester partout en France, le Mercredi 10 décembre, en soutien au mouvement et contre la répression.

La Coordination Nationale rappelle, par ailleurs, que beaucoup d'Écoles ne sont pas placées sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale. Ces Écoles sont aussi concernées par la loi Monory-Devaquet. La Coordination Nationale soutient ces Écoles et retirera tout en œuvre au niveau des autorités concernées afin qu'elles ne soient pas sanctionnées et que leurs revendications soient écoutées.

5.- Le Bureau de la Coordination Nationale demande que lui soit attribué à la télévision un droit de réponse à l'intervention télévisée de M. Monory. La Coordination Nationale demande la constitution d'une commission d'enquête indépendante, formée d'universitaires, d'avocats ... sur les événements survenus depuis le Jeudi 4 décembre 1986 au soir. Elle appelle à l'organisation d'une collecte dans toute la France, afin que les scènes réunies soient versées aux étudiants et lycéens blessés qui pourraient avoir des problèmes avec leurs assurances.

6.- La Coordination Nationale s'adresse à la Conférence Européenne des Présidents d'Universités pour étudier les modalités de travail, d'aménagement du contrôle continu et des examens. Par ailleurs, les Assemblées Générales des Universités doivent travailler dans ce sens pour que l'ensemble des étudiants ne soit pas pénalisé.

7.- Il y va plus que jamais, dans notre lutte, de la défense des principaux droits démocratiques. Ceci est indissociable de la poursuite du combat pour l'égalité de tous devant le droit aux études. En conséquence, la Coordination Nationale réaffirme la nécessité ardente de poursuivre les actions, selon des formes décidées par les Assemblées Générales, pour le retrait total et définitif du projet Monory-Devaquet. La diversification des types de lutte peut nous amener à en-

¹ Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité de la mémoire étudiante.

visager des actions nouvelles, comme par exemple:

- écrire tous les jours à Matignon
- faire signer par toute la population des pétitions contre la répression et pour le retrait du projet Monory-Devaquet
- envoyer massivement lettres, télégrammes, colis vides au Ministère de l'Education Nationale, que l'on peut également submerger d'appels téléphoniques
- faire s'inscrire, de façon massive, les jeunes sur les listes électorales
- menacer de retirer l'argent des comptes bancaires
- échanger sans arrêt des chèques d'un montant dérisoire pour bloquer les banques
- diffuser largement des journaux d'étudiants, etc, etc.

La Coordination Nationale appelle les étudiants qui ont tous des idées sur le fonctionnement et les missions de l'Université à élaborer des propositions en vue d'une synthèse future pour ouvrir des perspectives sur l'Université de demain.

De plus, la Coordination Nationale condamne toute association ou faculté qui rencontreraient le gouvernement en dehors du mouvement. Elle réaffirme le point 5 de la motion du Mardi 2 décembre 1986, en ajoutant à son alinéa 7 les mots : "dans la sécurité sociale étudiante", et en ajoutant un alinéa disant : "maintien de la représentation étudiante dans les Conseils d'Universités".

8.- Nous demeurons pacifiques; c'est là que réside la crédibilité et la force de notre mouvement.

9.- Nous sommes par-dessus tout unis. Notre détermination est intacte.

10.- Nous obtiendrons le retrait total et définitif du projet Monory-Devaquet. De ce projet, en effet, nous ne contestons pas quelques points isolés, mais la logique générale.

Paris, Juscieu,
Le 7 décembre 1986.

Annexe n° 20

**COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE JACQUES CHIRAC (8 DÉCEMBRE 1986)
ANNONÇANT LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LA RECHERCHE**

"Après m'en être entretenu avec Monsieur René Monory, le ministre de l'Education nationale, j'ai réuni les ministres de mon Gouvernement pour leur faire part de mes décisions. Aucune adaptation, si nécessaires soient-elles de l'université ne peut être menée à bien sans une large adhésion de toutes les parties concernées, et notamment des étudiants et des enseignants. Elle ne peut se faire, cela va de soi, que dans le calme.

Il apparaît clairement que tel n'est pas le cas aujourd'hui. Les manifestations en cours, avec tous les risques de violences et les dangers qu'elles comportent pour tous, en sont la preuve.

C'est pourquoi j'ai décidé de retirer l'actuel projet de loi. J'ai demandé au ministre de l'Education nationale d'engager immédiatement une large concertation sur le plan national et sur le plan régional pour élaborer les mesures permettant d'adapter les universités françaises à l'évolution du monde moderne, aux aspirations légitimes de la jeunesse, tant dans le domaine culturel que dans le domaine de l'emploi et aux ambitions de notre pays."

COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE LA COORDINATION (lundi 8 décembre, 15 h 30)

Le bureau de la coordination prend acte de la déclaration de M. Chirac annonçant le retrait du projet Devaquet. Si jeudi soir, M. Monory nous avait annoncé cela, il y aurait eu une immense fête de la jeunesse place des Invalides. Il a préféré nous traiter d'irresponsables fermés au dialogue. Aujourd'hui, toute la population voit clairement qui ont été les irresponsables.

C'est donc avec joie que nous accueillons cette victoire du mouvement étudiant et lycéen, mais aussi avec amertume car le sang a coulé, et maintenant, entre nous et M. Monory, reste une tache de sang. Les déclarations guerrières et racistes de M. Pasqua dimanche soir ne font que confirmer ce sentiment.

Toute la jeunesse dit ce matin : Plus jamais ça ! Elle veut à cet effet qu'une commission d'enquête indépendante soit constituée, que toute la lumière soit faite sur les responsables de cette répression, qu'ils soient trouvés et punis. Ceci mérite que toute la population reste mobilisée, c'est pourquoi nous maintenons notre appel à la population pour la grève générale mercredi et des manifestations ce jour dans toutes les villes de France à 14 h selon les modalités annoncées demain matin à 10 h.

Nous restons unis avec les lycéens qui exigent l'abandon du projet Monory concernant l'Éducation nationale, et restons vigilants par rapport à tout autre projet concernant l'université. Les AG d'université décideront dès demain de la réaction globale que les étudiants apporteront à la situation. La coordination nationale des universités est donc maintenue jeudi à 15 h à Jussieu pour synthétiser ce qu'auront décidé l'ensemble des AG.

Le bureau de la coordination dédie cette victoire et la journée de mercredi à Malik et à toutes les victimes de la répression policière : c'était le meilleur hommage qu'on pouvait leur rendre : gagner sur le retrait total du projet Devaquet.

COMMUNIQUÉ DU BUREAU DE LA COORDINATION (mardi 9 décembre, 10 h du matin)

Le projet Devaquet a été retiré. Il n'y aura pas de projet Monory. Après l'explosion de joie, c'est l'amertume et l'aigreur.

Malik a perdu la vie ... La matraque, les blessés ...

Si le bureau de la coordination nationale a décidé de maintenir la journée de mercredi, c'est pour exprimer dans le plus grand calme l'idée suivante :

PLUS JAMAIS ÇA !

Plus jamais de projet Devaquet ou un projet sauce Devaquet. Plus jamais de répression, morts et blessés, lorsque la jeunesse manifeste dans le calme et la sérénité pour son avenir.

Nous sommes conscients de la responsabilité que nous prenons en appelant à cette manifestation.

Certains, au Gouvernement et ailleurs, désireraient voir dégénérer notre mouvement au moment où nous venons de gagner sur le retrait total et définitif du projet Devaquet. Cette manifestation doit se dérouler dans le calme et le silence.

En tête de manifestation : une banderole noire, des photos de Malik.

Un carré de tête, puis : les familles des victimes, la coordination étudiante, la coordination lycéenne, la communauté universitaire, les personnalités (responsables syndicaux).

Un badge : « Plus jamais ça ! »

Parcours : Denfert (Cochin), boulevard Arago, boulevard Saint-Marcel, boulevard de l'Hôpital, pont d'Austerlitz, boulevard Diderot, Nation. Départ : 14 h.

Fin de manifestation : prise de parole des familles des victimes, commission d'enquête, messages, intervention du bureau de la coordination nationale, dissolution.

En organisant de telles manifestations, nous considérons que l'ensemble des organisations syndicales peuvent appeler à la grève générale, soutenir et participer à la manifestation. Par conséquent, nous leur lançons de nouveaux appels.

La direction de la manifestation est confiée aux quatorze membres du bureau de la coordination nationale. Un conseiller technique les assistera.

MANIFESTATION DU 10 DÉCEMBRE 1986

Discours de David Assouline et Sylvia Zappi en conclusion de la manifestation du 10 décembre, au nom de la coordination nationale.

Cette manifestation gigantesque est le meilleur hommage que l'on pouvait rendre à Malik. Avoir gagné sur notre revendication de retrait total du projet Devaquet est le meilleur hommage que l'on pouvait rendre à Malik.

Pour lui et pour notre avenir nous disons tous : « Plus jamais ça ! »

Plus jamais de répression policière quand la jeunesse manifeste dans le calme et la détermination pour son avenir.

Plus jamais de matraquages, de violences, de jeunes blessés, mutilés, tués, pour la seule raison d'avoir exigé leur juste droit, en utilisant un autre droit fondamental : celui de manifester.

Plus jamais de mépris quand un million de jeunes refusent une loi inégalitaire.

Plus jamais de campagne d'intoxication, de calomnies, de discrédit sur un mouvement de masse de la jeunesse qui a montré son indépendance, son auto-organisation démocratique, sa responsabilité, sa détermination à gagner dans l'unité jusqu'au bout.

Aujourd'hui, c'est donc toute la population qui s'est sentie concernée et pour ne pas oublier, elle dit avec nous : il faut une commission d'enquête indépendante afin de faire la lumière sur les responsabilités dans cette répression, pour trouver et punir les responsables. Elle dit avec nous : « Liberté de manifester et de revendiquer. »

Car enfin, que demandions-nous ? L'accès libre à l'université pour tous les bacheliers dans l'université de leur choix. Le refus de la sélection, et de cette sélection sociale par l'argent et de la soumission de l'université aux lois du marché. En une phrase : nous défendons et défendrons l'égalité de tous devant l'enseignement.

C'est pourquoi nous sommes restés unis jusqu'au bout avec les lycéens contre le projet de réforme Monory. On nous a proposé une « réécriture », comme si un million de jeunes se déplaçaient à l'Assemblée nationale pour un défaut de compréhension d'écritures ;

Alors nous avons dit « Non ! » Nous avons demandé le retrait, tout le retrait, rien que le retrait du projet Devaquet. Le Gouvernement a donc pensé pouvoir pourrir notre mouvement en y introduisant la violence, les blessés, en lâchant sur les jeunes la police : Malik y est resté.

Montrant encore notre responsabilité, nous avons répondu par la poursuite de notre mouvement organisé, revendicatif, sans entrer sur le terrain où on voulait nous entraîner. Nous avons gagné, cela nous ne l'oublierons jamais. Notre génération entière restera marquée par cette victoire et envisage la lutte pour son avenir avec optimisme. Comme sont loin dans nos têtes et proches dans le temps les sondages superficiels, les déclarations sur la « bof génération », sur la génération Tapie, sur la jeunesse individualiste et résignée. Et nous savons que grâce à notre force, bien d'autres projets sensibles pour la jeunesse ont été remis aux calendes grecques. Et les milliers de messages de solidarité reçus nous donnent la certitude que toute la population saura comprendre et tirer les enseignements de ce qui s'est passé.

Motion de l'assemblée générale nationale du 11-12 décembre

Le mouvement de grève générale dans l'université avec les lycéens a atteint le but qu'il s'était fixé, c'est-à-dire le retrait du projet Devaquet. Les cours ont repris, les comités de grève sont dissous de fait, la coordination nationale est dissoute à compter de ce jour en lançant ce dernier appel. Hier encore à plusieurs centaines de milliers de personnes nous disions :

« Plus jamais ça ! » Cela veut dire que les étudiants restent vigilants :

1- par rapport à la répression policière, en soutenant la création d'une commission d'enquête afin de faire la lumière sur les violences policières, et de trouver tous les coupables pour qu'ils soient condamnés,

2- par rapport à toutes tentatives de réforme ou de décret ou de quoi que ce soit allant dans le même sens que ce qui vient d'être retiré,

3- la coordination nationale propose la réunion d'Etats généraux courant mars 1987 préparés localement dans des formes à définir dans chaque université, grandes écoles et écoles ne relevant pas du ministère de l'Éducation nationale.

La base minimale de discussion pour les états généraux est constituée par les dix points votés à la dernière assemblée générale de la coordination nationale. Aucune concertation au nom de tout le mouvement étudiant n'est possible avant les Etats généraux.

Les Etats généraux nationaux se réservent la possibilité de préparer des états généraux européens.

Ce seront des Etats généraux de l'enseignement supérieur.

Il est clair que pour nous tout n'est pas fini, et si ça recommence on ne repartira pas de zéro.

« PLUS RIEN NE SERA COMME AVANT »

SONDAGE SORTIE DES URNES 1988 : CE QUI A COMPTÉ AU MOMENT DU VOTE.

1 mai 1988

- Mitterrand, Chirac : capacités respectives (1) et conceptions sociales (6)
- Le choix du candidat
- Les problèmes ayant compté (2-3-8-9)
- Le moment de la décision (5)
- L'évolution pendant la campagne (10)
- Le rôle des moyens d'information (11 à 13-18)
- Les questions prises en compte (14- 15-17)
- La nature du vote (16)
- Les intentions de vote au 2e tour (4) et à de nouvelles législatives (7)

Question 1 / DE F. MITTERRAND (1) ET DE J. CHIRAC (2), LEQUEL VOUS PARAÎT :

	1	2
Le plus capable de préparer le pays aux problèmes des prochaines années	33	35
Le plus apte à représenter la France à l'étranger	35	31
Le plus proche de vos préoccupations	35	29
Le plus compétent	39	35

Question 2 / Y A-T-IL DES PROBLÈMES QU'ON N'A PAS ASSEZ ABORDÉ DANS LA CAMPAGNE POUR LE 1ER TOUR, ET QU'IL FAUDRAIT TRAITER PLUS À FOND POUR LE 2ND TOUR ?

	Ensemble
Les problèmes économiques	32
L'immigration	27
L'Europe	16
L'éducation, formation des jeunes	41
La violence, l'insécurité	27
La protection sociale (santé, retraite)	39

Question 3 / ON DIT PARFOIS QUE, QUEL QUE SOIT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, IL NE PEUT PAS CHANGER GRAND-CHOSE PAR RAPPORT À LA SITUATION ÉCONOMIQUE. ÊTES-VOUS :

	Ensemble
Plutôt d'accord avec cette idée	38
Plutôt pas d'accord	50

Question 4 / AU 2ND TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, SI LES CANDIDATS SONT J. CHIRAC ET F. MITTERRAND, POUR QUI Y A-T-IL LE PLUS DE CHANCES QUE VOUS VOTIEZ LE 8 MAI ?

	Ensemble
J. Chirac	47
F. Mitterrand	53

Question 5 / POUR FAIRE VOTRE CHOIX ENTRE LES CANDIDATS À CETTE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, À QUEL MOMENT AVEZ-VOUS PRIS VOTRE DECISION ?

	Ensemble
Aujourd'hui même	6
Il y a quelques jours	7
Il y a 2 ou 3 semaines	3
Il y a plus d'un mois	12
J'ai toujours su pour qui je voterais	63

Question 6 / PENSEZ-VOUS QUE LE CHOIX ENTRE MITTERRAND, CHIRAC ET BARRE EST UN CHOIX ENTRE DES CONCEPTIONS :

	Ensemble
Très différentes de la société	45
De la société assez proches	38

Question 7 / S'IL Y AVAIT PROCHAINEMENT DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES, POUR QUEL PARTI Y AURAIT-IL LE PLUS DE CHANCES QUE VOUS VOTIEZ ?

	Ensemble
PSU, extrême gauche	2
PC	6
PS	31
Radicaux de gauche	1
Ecologistes	3
UDF	12
RPR	19
Front National	10
Abstention	2
Blanc ou nul	1
NSP	13

Question 8 / AU MOMENT DE VOTER, QUELS SONT LES PROBLÈMES QUI ONT LE PLUS COMPTÉ POUR VOUS ?

	Ensemble
La violence, l'insécurité	31
Les inégalités sociales	31
La construction de l'Europe	21
Le chômage	45
Les immigrés	22
Le rôle de la France dans le monde	21
(suite)	

Question 9 / AU MOMENT DE VOTER, QUELS SONT LES PROBLÈMES QUI ONT LE PLUS COMPTÉ POUR VOUS ?

	Ensemble
La hausse des prix	15
L'environnement, l'écologie	11
L'éducation, la formation	29
La compétitivité économie française	23
La sécurité sociale	24
Les impôts	20
Les privatisations	8

Question 10 / EST-CE QUE L'OPINION QUE VOUS AVEZ DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS POLITIQUES S'EST MODIFIÉE PENDANT CETTE CAMPAGNE ?

	Ensemble
Oui, elle s'est plutôt améliorée	9
Oui, elle est devenue moins bonne	12
Non, elle est restée la même	65

Question 11 / PARMI CES DIFFÉRENTS MOYENS D'INFORMATION, QUELS SONT CEUX QUI VOUS ONT ÉTÉ LE PLUS UTILES POUR FAIRE VOTRE CHOIX EN FAVEUR D'UN CANDIDAT ?

	Ensemble
Les journaux	26
La radio	17
Le journal télévisé	31
Les émissions politiques à la TV	25
Les sondages	3

(suite)

Question 12 / PARMIS CES DIFFÉRENTS MOYENS D'INFORMATION, QUELS SONT CEUX QUI VOUS ONT ÉTÉ LES PLUS UTILES POUR FAIRE VOTRE CHOIX EN FAVEUR D'UN CANDIDAT ?

	Ensemble
Les affiches	2
Les tracts	2
Les professions de foi des candidats	5
Les discussions avec des amis	25

Question 13 / (SI OUI) EN DECIDANT COMMENT VOUS ALLIEZ FINALEMENT VOTER, AVEZ-VOUS TENU COMTE DE CES RÉSULTATS DE SONDAGES ?

	Ensemble
Oui, beaucoup	3
Oui, un peu	5
Non, pas vraiment	13
Non, pas du tout	60

Question 14 / EN VOTANT AUJOURD'HUI, AVEZ-VOUS PLUTOT TENU COMPTE :

	Ensemble
Du bilan de l'action de chaque candidat lorsqu'il était au pouvoir	38
De leurs propositions pour l'avenir	38

Question 15 / QUAND VOUS AVEZ FAIT VOTRE CHOIX, EST-CE QUE CERTAINS DE CES ÉLÉMENTS ONT COMPTÉ DANS VOTRE DÉCISION ?

	Ensemble
L'âge de Mitterrand	12
La division entre l'UDF et le RPR	29
La montée du Front National	4

Question 16 / DIRIEZ-VOUS QUE LE VOTE QUE VOUS AVEZ FAIT AUJOURD'HUI EST PLUTOT UN VOTE :

	Ensemble
D'attachement à une personne	15
En faveur d'un programme ou d'un parti	40
Pour marquer votre opposition aux autres candidats et à leurs idées	33

Question 17 / EST-CE QUE VOS CROYANCES RELIGIEUSES ONT JOUÉ UN RÔLE DANS VOTRE CHOIX, AU MOMENT DE VOTER ?

	Ensemble
Oui	12
Non	73

Question 18 / AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE RÉSULTATS DE SONDAGES D'OPINION DANS LES DERNIÈRES SEMAINES ?

	Ensemble
Oui	21
Non	62

Fiche technique :

5782 électeurs constituant un échantillon national représentatif ont été interrogés à la sortie des bureaux de vote le 24 avril 1988.

Annexe n° 26

LES JEUNES : CE QU'ILS PENSENT DE LA POLITIQUE.

3 avril 1988

- Le clivage gauche-droite et les jeunes (1-2)
- Les leaders politiques et les jeunes (3)
- Les intentions de vote à la présidentielle (4-5)
- Les mesures prioritaires à prendre par le prochain Président (6-7)
- Voter : vote et droit de vote (8-9-11 12)
- La publicité politique (10)

Question 1 / EN FRANCE, AUJOURD'HUI, CERTAINS SE SITUENT PAR RAPPORT A LA GAUCHE ET A LA DROITE, D'AUTRES REFUSENT CE CLASSEMENT VOUS-MEME, VOUS SITUEZ-VOUS :

	Ensemble
Plutôt à gauche	28
Plutôt à droite	13
Plutôt au centre	14
Pour vous, cela ne veut rien dire	29
NSP	16

Question 2 / SELON VOUS, LE FAIT QUE LE PROCHAIN PRESIDENT SOIT DE GAUCHE OU DE DROITE CHANGERA-T-IL QUELQUE CHOSE ?

	OUI	NON	NSP
Pour vous personnellement	25	69	6
Pour la France	63	29	8

Question 3 / POUR CHACUNE DE CES PERSONNALITES, DITES SI ELLE VOUS SEMBLE PROCHE DES CHOSES QUI VOUS PRÉOCCUPENT ?

	Ensemble
F. Mitterrand	57
J. Lang	43
H. Désir	39
J. Chirac	35
F. Léotard	28
M. Rocard	27
M. Barzach	22
R. Barre	22

J.M. Le Pen	18
A. Lajoinie	13

Question 4 / INTENTIONS DE VOTÉ AU 1ER TOUR.

	Ensemble
SUR 100 EXPRIMES :	
A. Laguiller	0
A. Lajoinie	4
P. Juquin	2
F. Mitterrand	51
A. Waechter	4
R. Barre	16
J. Chirac	16
J.M. Le Pen	6
Non exprimés	22

Question 5 / INTENTIONS DE VOTÉ 2ND TOUR.

	Ensemble
SUR 100 EXPRIMES :	
R. Barre	31
F. Mitterrand	69
Non exprimés	20
J. Chirac	29
F. Mitterrand	71
Non exprimés	18

Question 6 / D'APRES VOUS, QUELS PROBLEMES LE PROCHAIN PRÉSIDENT DEVRAIT-IL TENTER DE RÉSOUDRE EN PRIORITE ?

	Ensemble
Créer des emplois	78
Assurer formation adaptée aux jeunes	49
Lutter contre la faim dans le monde	24
Réduire les inégalités sociales	22
Garantir un revenu minimum à chacun	22

Défendre les droits de l'homme	20
(suite)	

Question 7 / D'APRES VOUS, QUELS PROBLÈMES LE PROCHAIN PRÉSIDENT DEVRAIT-IL TENTER DE RÉSOUDRE EN PRIORITE ?

	Ensemble
Favoriser le désarmement	17
Moderniser l'économie	17
Assurer la sécurité des citoyens	16
Construire l'Europe	15
Protéger l'environnement	12
NSP	0

Question 8 / QUAND UN JEUNE COMME VOUS VA VOTER, EST-CE D'ABORD AVEC LE SENTIMENT :

	Ensemble
D'exercer un droit	28
De participer, faire comme les autres	14
De remplir un devoir	43
D'être adulte, majeur	12
NSP	3

Question 9 / (Question posée uniquement aux 15-17 ans) EST-CE QU'A VOTRE ÂGE, VOUS ESTIMEZ QU'ON DEVRAIT POUVOIR VOTER A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ?

	Ensemble
Oui	32
Non	63
NSP	5

Question 10 / EST-CE QUE VOUS TROUVERIEZ CHOQUANT OU PAS QUE LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE FASSENT DES CLIPS DE PUBLICITÉ TELEVISÉE ?

	Ensemble
Choquant	30
Pas choquant	66

NSP	4
-----	---

Question 11 / (Aux 18-20 ans). POUR LES ÉLECTIONS, CERTAINS FONT LEUR CHOIX LONGTEMPS À L'AVANCE, D'AUTRES AU DERNIER MOMENT. VOUS-MEME, DIRIEZ-VOUS QUE VOUS LE FERIEZ :

	Ensemble
Très longtemps à l'avance	44
Au moment de la campagne électorale à la télévision	21
Quelques jours avant l'élection	11
Au dernier moment, la veille ou le jour même	13
NSP	11

Question 12 / (Aux 18-20 ans). POUR VOUS AIDER À FAIRE VOTRE CHOIX, QU'EST-CE QUI VA COMPTER BEAUCOUP POUR VOUS ?

	Ensemble
L'opinion de vos copains	5
L'opinion de vos parents	23
Ce que dira chaque candidat	70
Les opinions de vos professeurs	5
Les émissions de radio et de TV	52
Les journaux	46

Fiche technique :

506 personnes constituant un échantillon représentatif des personnes âgées de 15 à 20 ans ont été interrogées du 4 au 9 février 1988.

Annexe n° 27

ENSEIGNEMENT : ACCES ET SÉLECTION, PUBLIC ET PRIVÉ, ENSEIGNEMENTS, RYTHME SCOLAIRE.

29 mars 1988

- L'éducation et la formation (1 à 3)
- Les dépenses dans le domaine de l'éducation (4-5)
- Les instituteurs et les professeurs (6 à 8)
- Les cours et les congés (9 à 11) - L'école privée en France (12 à 14)
- L'éducation et l'élection présidentielle (15-16)

Question 1 / AVEZ-VOUS CONFIANCE OU NON DANS LA CAPACITÉ DU SYSTEME FRANCAIS D'ENSEIGNEMENT À REMPLIR SES MISSIONS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION ?

	Ensemble
Tout à fait confiance	10
Plutôt confiance	44
Plutôt pas confiance	29
Pas du tout confiance	12
NSP	5

Question 2 / DE FACON GENERALE, PENSEZ-VOUS OU NON QUE LES JEUNES FRANCAIS, À L'ISSUE DE LEUR SCOLARITÉ :

	OUI.	NON.	NSP.
Ont acquis une bonne culture générale	44	47	9
Sont bien préparés à leur futur métier	19	74	7

Question 3 / POUR L'ACCES À L'UNIVERSITÉ, LAQUELLE DE CES DEUX FORMULES A VOTRE PRÉFÉRENCE ?

	Ensemble
Un accès libre à l'université de son choix	63
Une sélection préalable	31
NSP	6

Question 4 / DES DÉPENSES PUBLIQUES CONSACRÉES EN FRANCE À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION, DIRIEZ-VOUS QU'ELLES SONT...

	Ensemble
Trop élevées	6

Comme il faut	26
Trop faibles	58
NSP	10

Question 5 / SELON VOUS, QUELLE DOIT-ÊTRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS ? ET ENSUITE ? (Cité en 1^{er} : 1, en 2nd : 2)

	1	2
Enseignement maternel et primaire	43	6
Enseignement secondaire	20	26
Enseignement technique/professionnel	18	27
La formation continue	9	18
Enseignement supérieur	6	16
NSP	4	7

Question 6 / DE MANIÈRE GÉNÉRALE, QUELLE OPINION AVEZ-VOUS DES INSTITUTEURS (1), DES PROFESSEURS (2) ET DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS (3) ?

	1	2	3
Bonne opinion	75	65	27
Mauvaise opinion	16	20	37
NSP	9	15	36

Question 7 / PENSEZ-VOUS QUE LES INSTITUTEURS SONT ACTUELLEMENT...

	Ensemble
Trop payés	5
Pas assez payés	48
Juste comme il faut	33
NSP	14

Question 8 / PENSEZ-VOUS QUE LES PROFESSEURS DE COLLEGE OU DE LYCÉE SONT ACTUELLEMENT...

	Ensemble
Trop payés	11
Pas assez payés	33
Juste comme il faut	36
NSP	20

Question 9 / DIRIEZ-VOUS DES CONGÉS SCOLAIRES EN FRANCE QU'ILS SONT...

	Ensemble
Trop longs	34
Trop courts	3
Juste comme il faut	57
NSP	6

Question 10 / SERIEZ-VOUS FAVORABLE OU OPPOSÉ À LA SUPPRESSION DES COURS DU SAMEDI MATIN, ET A LEUR DÉPLACEMENT AU MERCREDI ?

	Ensemble
Favorable	57
Opposé	28
NSP	15

Question 11 / SI LA JOURNEE SCOLAIRE EST REORGANISÉE EN REGROUPANT LES COURS DU MATIN, POUR RESERVER L'APRÈS-MIDI AUX ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES, SERIEZ-VOUS...

	Ensemble
Favorable	70
Opposé	20
NSP	10

Question 12 / ÊTES-VOUS FAVORABLE OU PAS À L'EXISTENCE D'ÉCOLES PRIVÉES, À COTÉ DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT PUBLIC ?

	Ensemble
Très favorable	38
Assez favorable	34
Peu favorable	11
Pas du tout favorable	11
NSP	6

Question 13 / ÊTES-VOUS FAVORABLE OU PAS A CE QUE LES ÉCOLES PRIVÉES RECOIVENT DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT, C'EST- À -DIRE DES FONDS PUBLICS ?

	Ensemble
Très favorable	30
Assez favorable	28
Peu favorable	14

Pas du tout favorable	23
NSP	5

Question 14 / SI UN PRÉSIDENT DE GAUCHE EST ÉLU PRÉSIDENT EN MAI 1988, PENSEZ-VOUS OU NON, QU'IL REMETTRA EN CAUSE L'EXISTENCE DES ÉCOLES PRIVÉES EN FRANCE ?

	Ensemble
Oui	28
Non	53
NSP	19

Question 15 / DIRIEZ-VOUS DES QUESTIONS CONCERNANT L'ÉDUCATION ET LA FORMATION QU'IL S'AGIT D'UN DOSSIER IMPORTANT OU PAS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ?

	Ensemble
Très important	59
Assez important	30
Peu important	6
Pas du tout important	2
NSP	3

Question 16 / DANS LA LISTE SUIVANTE, QUI, VOUS PARAÎT PROPOSER LA MEILLEURE POLITIQUE POUR CE QUI CONCERNE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION ? (Cité en 1^{er} : 1, en 2nd : 2)

	1	2
F. Mitterrand	21	10
R. Barre	19	11
J. Chirac	13	13
M. Rocard	6	15
A. Lajoinie	4	2
JM. Le Pen	4	1
P. Juquin	1	3
A. Laguiller	1	2
A. Waechter	0	1
NSP	31	42

Fiche technique :

1159 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus ont été interrogées du 7 au 12 mars 88.

LES JEUNES ET LA POLITIQUE : CE QU'ILS ATTENDENT DU FUTUR PRÉSIDENT.

24 mars 1988

- Le futur président : ses priorités en faveur des jeunes (1)
- Le candidat le plus favorable aux mesures contre la pauvreté,
- Le racisme... (3 à 5)
- La politique : les événements marquants (2)
- Les jeunes électeurs (6)
- Les intentions de vote (7 et 8)
- La création d'une chaîne musicale (9)

Question 1 / SELON VOUS, PARMIS CES PROPOSITIONS CONCERNANT LES JEUNES, QUELLE DEVRAIT ÊTRE LA PRIORITÉ DU FUTUR PRÉSIDENT : (cité en 1^{er} : 1 ; cité en 2nd : 2)

	1	2
Réduction du chômage des jeunes	59	18
Garantie d'une meilleure formation	14	27
Réduction du service militaire	3	7
Meilleure qualité de l'enseignement	14	21
Allocation chômage minimale	9	25
Autre	0	1
NSP	1	1

Question 2 / PARMIS LES ÉVÈNEMENTS SUIVANTS, QUEL EST CELUI QUI A JOUÉ LE RÔLE LE PLUS IMPORTANT DANS VOTRE FAÇON DE JUGER LA POLITIQUE ? : (NSP = 1%)

	Ensemble
Crise et problème de l'emploi	58
Election présidentielle de 81	6
Montée du Front national	15
Elections législatives de mars 86	5
Mouvement étudiant de l'hiver 86	5
Actuelle campagne présidentielle	6
Aucun de ceux-ci	4

Question 3 / PARMIS LA LISTE SUIVANTE DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE, QUEL EST, CELUI QUI EST LE PLUS FAVORABLE ? (BARRE (RB), CHIRAC (JC), MITTERRAND (FM)).

	R.B.	J.C.	F.M.
Recul de pauvreté	9	13	26
Lutte racisme	4	12	37
Protec. environnement.	4	11	12
Désarm. nucléaire	5	10	24
Protec. sociale	10	15	30
Diminution chômage	10	19	24
Compétitiv. France	14	35	22
Chaîne TV musicale	1	24	17

Question 4 / PARMIS LA LISTE SUIVANTE DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE, QUEL EST, CELUI QUI EST LE PLUS FAVORABLE ? (LAJOINIE (AL), JUQUIN (PJ), LAGUILLER (AL)).

	A.L.	P.J.	A.L.
Recul de pauvreté	9	5	5
Lutte racisme	6	3	3
Protec. environnement.	4	3	5
Désarme. nucléaire	5	3	2
Protec. sociale	9	4	8
Diminution chômage	6	3	3
Compétitiv. France	3	1	1
Chaîne TV musicale	3	3	2

Question 5 / PARMIS LA LISTE SUIVANTE DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE, QUEL EST, CELUI QUI EST LE PLUS FAVORABLE ? LE PEN (JMP), WAECHTER (AW), AUCUN (NSP).

	JM.P	A.W.	NSP
Recul de pauvreté	5	0	14
Lutte racisme	9	2	11
Protec. environnement.	2	34	7
Désarme. nucléaire	1	18	11
Protec. sociale	4	1	6
Diminution chômage	8	1	15
Compétitiv. France	3	0	7
Chaîne TV musicale	1	1	12

Question 6 / A VOTRE AVIS, QUEL POIDS AURONT LES JEUNES ÉLECTEURS COMME VOUS DANS LA DÉCISION LOIRS DE LA PRESIDENTIELLE À VENIR ? CE SERA UN POIDS...

	Ensemble
Très important	23
Asses important	54
Peu important	18
Pas important du tout	4
NSP	1

Question 7 / (Question non spécifiée) ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE. INTENTIONS DE VOTE DES 18-25 ANS PREMIER TOUR.

	Ensemble
A. Laguiller	2
A. Lajoinie	5
P. Juquin	3
F. Mitterrand	40
A. Waechter	3
R. Barre	12
J. Chirac	23
JM. Le Pen	12

Question 8 / (Question non spécifiée) ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE. INTENTIONS DE VOTE DES 18-25 ANS DEUXIEME TOUR. (HYPOTHESE 1 ET 2)

	Ensemble
HYPOTHESE 1	
F. Mitterrand	60
R. Barre	40
HYPOTHESE 2	
F. Mitterrand	59
J. Chirac	41

Question 9 / PENSEZ-VOUS QUE LA CRÉATION D'UNE CHAINE DE TV MUSICALE, ÉMETTANT 24H00 SUR 24, SERAIT UNE BONNE CHOSE ?

	Ensemble
Oui	68
Non	24
NSP	8

Fiche technique :

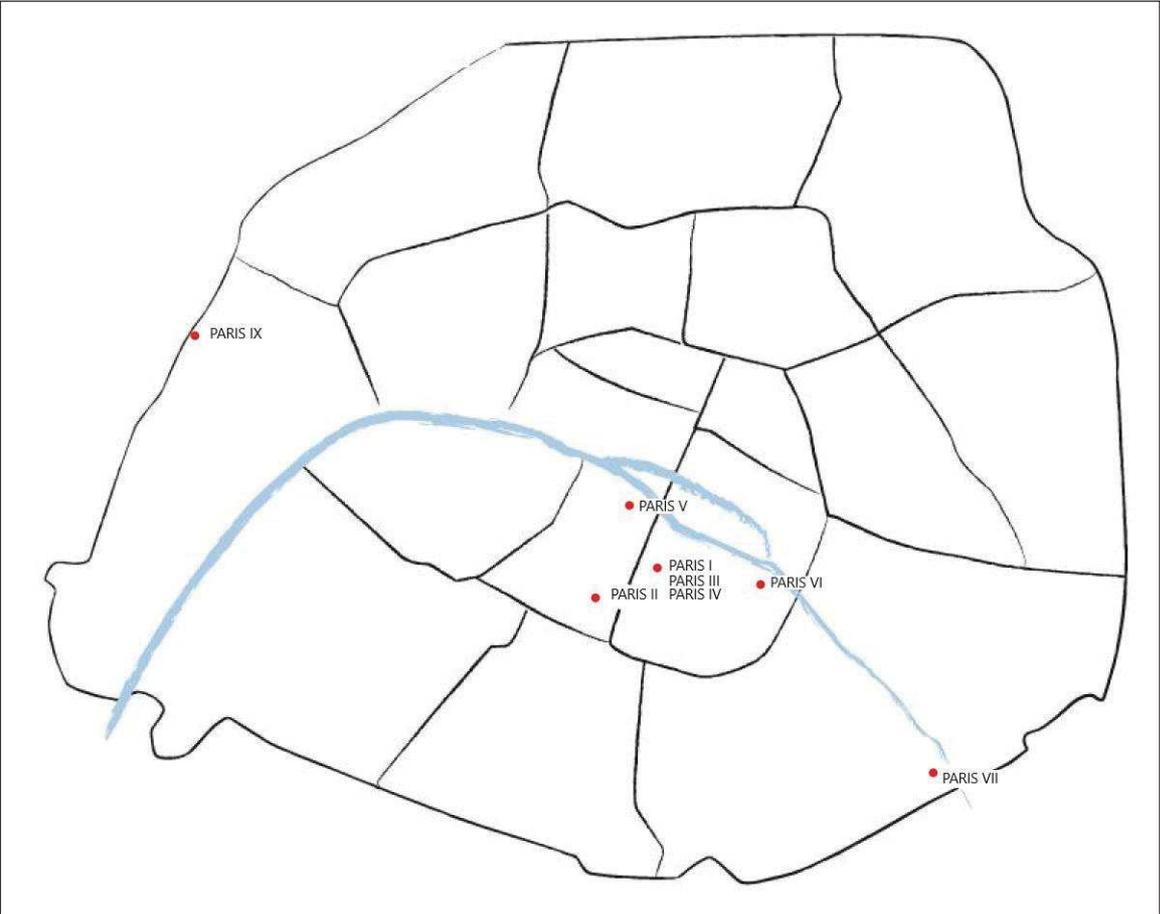
595 personnes constituant un échantillon national représentatif de la population âgée de 18 ans à 25 ans et inscrites sur les listes électorales, ont été interrogées du 8 au 15 mars 1988.

CARTE DE L'IMPLANTATIONS DES UNIVERSITES EN France



Implantation des universités en France (sauf Paris et région parisienne)

CARTE DE L'IMPLANTATIONS DES UNIVERSITES A PARIS



Implantation des universités à Paris *intra muros*



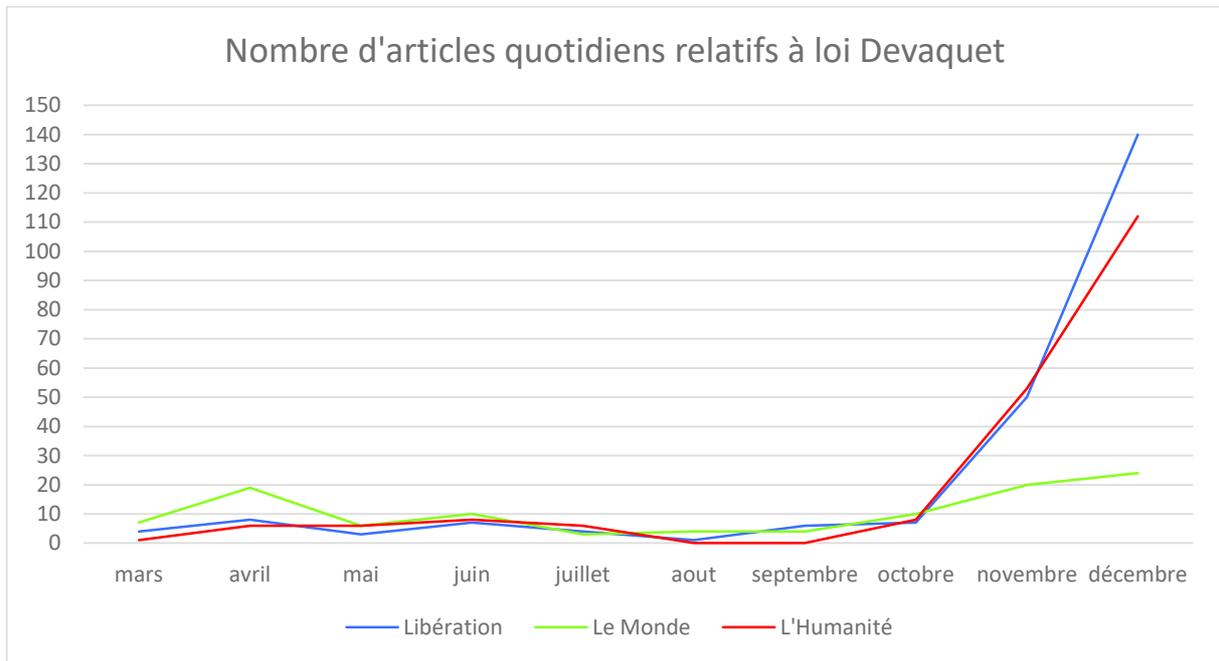
Implantation des universités dans la région parisienne.

RESULTATS ELECTIONS UNIVERSITAIRES CONSEILS D'ADMINISTRATION AU 14/02/86

C.A.	UNEF ID	UNEF SE	UNI	CELF	PSA	INDEP.	CORPOS	DIYERS
PARIS 10	2400	472	722	401	207		1198	
STRASBOURG 2	177						655	
PARIS 8	436	712				315	145	89
PARIS 12	497	686	274			963	363	
PARIS 1	2007	597	402	426	436			1001
LILLE 3	1193				316	363	195	171
TOULOUSE 3	695	977	296			393	764	
BESANCON	231	51	204	106	60	114		
DIJON	1209	217	137			325		199
LYON 2	532	470	68	104	260			242
MONTPELLIER 3	839	200						158
ORLEANS	180	268		49		276	82	161
RENNES 2	1001	628	134					
PARIS 3	449	271				194		23
PARIS 6	849	821	311			705		70
PARIS 7	1307	420						
SAINT-ETIENNE	261	716	56	265			83	198
AIX MARSEILLE 1	550	972	204	88				
REIMS	322	136				404	515	208
CAEN	988	145				245	631	
ANGERS	229		192			280		
PERPIGNAN	25	241				33	178	189
LYON 1	373	604				130	434	182
PARIS 13	597	386	94			334	244	123
LE MANS	293	63				84	142	218
POITIERS	839	164	99			284		
TOULOUSE 2	948	1246						196
PARIS 11	409	193	186	70			197	
GRENOBLE 1	295	230	110	7				39
STRASBOURG 1	355		129				850	
NANCY 2	403	507	77	235			860	271
LILLE 1	667	447				715		125
BREST	344	193	250			303		
TOURS	791		388					
AVIGNON	246	53				114		
TOTAL 14/02	22937	13086	4333	1751	1279	6574	7536	3863
61359								
%	37,38	21,33	7,06	2,85	2,08	10,71	12,28	6,296

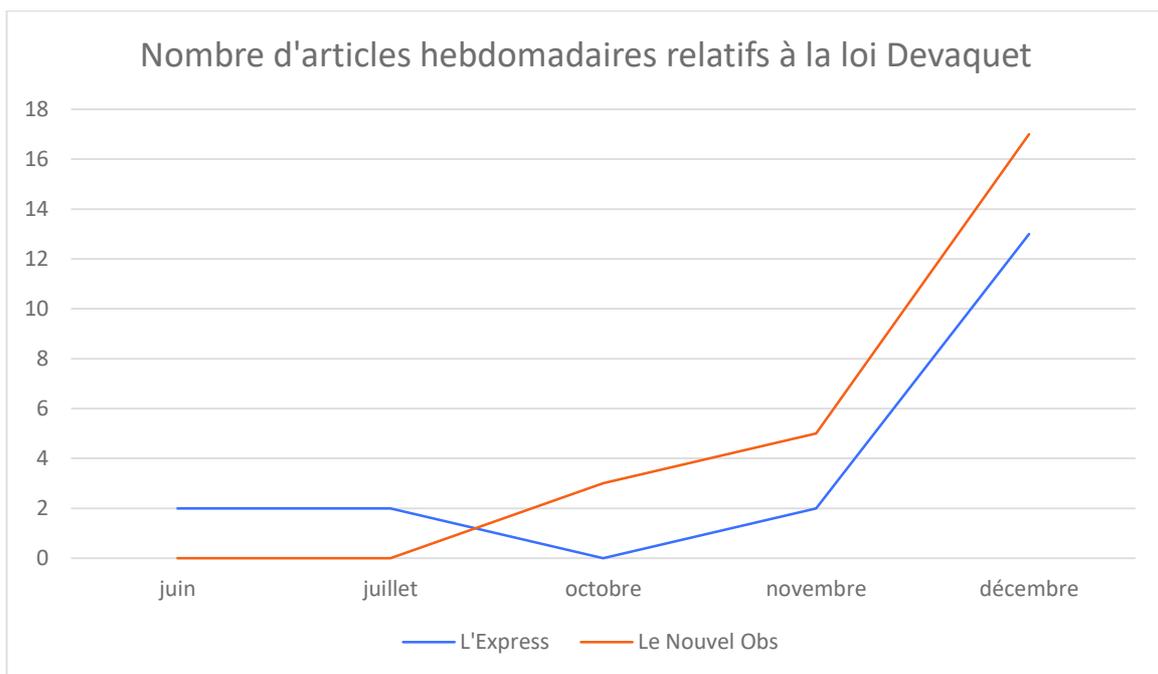
¹Résultats élections universitaires conseils d'administration. 14 février 1986, Fonds UNEF-ID, n° 119, Archives de la Cité des mémoires étudiantes.

Annexe n° 33
PRESSE QUOTIDIENNE



Ce graphique aurait pu s'étendre à d'autres quotidiens, mais les collections de la BDIC ne sont malheureusement pas exhaustives et de plus, très souvent incomplètes.

PRESSE HEBDOMADAIRE



LOI DEVAQUET BDIC

LA GAUCHE MENT !

ILS DISENT
« Les droits d'inscription pourront atteindre 3 000 F, voire 5 000F ».

C'EST FAUX !

ILS DISENT
« Pour entrer à l'Université il faudra en plus du Bac, passer un examen ou un concours, ou avoir une mention ».

C'EST FAUX !

ILS DISENT
« Les diplômes nationaux seront supprimés ».

C'EST FAUX !

LA VÉRITÉ, C'EST :

- « Les droits d'inscriptions fixés chaque année par décret ministériel, resteront modestes, **s'élevant à quelques centaines** de francs ». « La fourchette à l'intérieur de laquelle les universités pourront librement adapter ces droit d'inscription » étant analogue à celle suggérée par J.-P. CHEVÈNEMENT (400 à 800 francs).

LA VÉRITÉ, C'EST :

« Le premier cycle est **ouvert aux titulaires du baccalauréat** et à ceux qui ont obtenu **l'équivalence ou la dispense** ». (Art. 31 du projet de loi). Au cas où des étudiants auraient des difficultés à s'inscrire dans l'université de leur choix, ils seront **pris en charge individuellement** par le recteur et ses services. Celui-ci aura tout pouvoir « pour procéder à l'inscription ». (Art. 31 du projet de loi).

LA VÉRITÉ, C'EST :

Les diplômes nationaux seront maintenus. Ils constituent le socle sur lequel repose l'Enseignement supérieur français. (Art. 29 du projet de loi).

FD 1359

LISEZ LE PROJET DEVAQUET

OUI À LA LOI DEVAQUET

NON À L'AGITATION

Les Facs en grève : c'est du bidon !

La gauche et l'extrême-gauche voudraient trouver dans la rue, ce qu'elles ont perdu par les urnes !

Elle veut faire oublier le gâchis de la loi Savary !

Les étudiants, eux, veulent travailler dans leurs Universités pour obtenir des diplômes de valeur et donc un emploi certain pour demain.

Ils ne veulent pas de grèves imposées par l'extérieur.

OUI À LA LOI DEVAQUET

Avec la loi Devaquet, les Universités veulent retrouver du souffle, accueillir efficacement les étudiants, en leur permettant d'accéder à des diplômes de bonne qualité, reconnus nationalement et internationalement.

Face au nivellement des études, à la manipulation et au désordre qui tentent de vous récupérer.

Pour une nouvelle loi universitaire réaliste, novatrice et adaptée.

AVEC LES JEUNES DU R.P.R., SOUTENEZ LA LOI DEVAQUET !

Pour en savoir plus sur la loi DEVAQUET

Bulletin à découper et à renvoyer aux jeunes du R.P.R. - 123, rue de Lille - 75007 PARIS

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

- Je désire recevoir le texte de loi DEVAQUET
- Je désire rencontrer un responsable
- Je souhaite participer aux activités des jeunes R.P.R.

UNIVERSITÉS



LOI DEVAQUET : UN PROJET DANGEREUX POUR L'AVENIR DES JEUNES...

Les réformes de l'enseignement ont été nombreuses depuis 10 ans. Le projet de loi d'orientation sur les Universités élaboré par le ministre Devaquet, est particulièrement dangereux puisque sa mise en application entraînerait l'impossibilité pour de très nombreux jeunes de milieux populaires d'avoir accès à l'enseignement supérieur, et, pour beaucoup d'autres, une dégradation de leurs conditions de formation.

LE PROJET DEVAQUET, C'EST LA SÉLECTION A L'ENTRÉE DES UNIVERSITÉS

Actuellement, en théorie, le BAC suffit pour s'inscrire en première année d'université. Le projet Devaquet prévoit d'**officialiser la sélection** (pratiquée déjà de façon illégale par certaines Universités) en permettant à chaque établissement de fixer librement les critères d'inscription. Les jeunes bacheliers qui ne correspondront pas au «profil» souhaité en seront quittes pour pointer directement au chômage.

LE PROJET DEVAQUET, C'EST L'UNIVERSITÉ PAYANTE

Les droits d'inscription dans les Universités ont déjà augmenté de 1000% en 10 ans... Devaquet prévoit beaucoup mieux : chaque Université fixera elle-même le montant de ses droits. Les étudiants des milieux socialement défavorisés qui ne pourront payer iront voir ailleurs...

LE PROJET DEVAQUET, C'EST LE DÉVELOPPEMENT DES INÉGALITÉS ENTRE UNIVERSITÉS

Actuellement, les diplômes délivrés par toutes les Universités sont des diplômes nationaux; les diplômes «Devaquet» porteront mention de l'Université d'origine : les conditions de formation et de délivrance des diplômes étant différentes, les diplômes des Universités «mal loties» s'en trouveront dévalorisés sur le marché du travail.

LE PROJET DEVAQUET : UN PROJET REVANCHARD

Tous ces aspects du projet vont dans le même sens : c'est un projet «revanchard» qui vise à liquider toutes les évolutions des Universités depuis Mai 68. Il est prévu que les étudiants soient pratiquement exclus des Conseils d'Administration d'Université, tout le pouvoir aux professeurs les plus conservateurs. Ce projet correspond donc bien à la politique réactionnaire du gouvernement Chirac. Pandraud veut chasser les immigrés de France et Devaquet les étudiants des Facs...

AGIR POUR UN AUTRE SYSTÈME DE FORMATION

— Face à cette politique, le PSU revendique des transformations profondes de l'Université qui aboutissent à un système de formation intégré à la vie quotidienne. Il faut une **UNIVERSITÉ OUVERTE**, ouverte aux salariés, en lien avec la formation permanente, ouverte aux non-bacheliers : chacun doit pouvoir bénéficier dans sa vie d'un «**CRÉDIT-FORMATION**» utilisable à tout moment, en alternance ou parallèlement avec son activité professionnelle, ce qui suppose une réduction massive du temps de travail.

— Une évolution importante dans ce sens serait pour les actuels étudiants, un **STATUT DE JEUNE TRAVAILLEUR EN FORMATION**, leur permettant de bénéficier d'un «**pré-salaire**». L'objectif à long terme, c'est de supprimer la division arbitraire entre monde des étudiants et monde du travail, monde des passifs et monde des productifs, grâce à un système de formation ouvert à tous et à toutes afin que chacun puisse être étudiant et travailleur.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES DÈS MAINTENANT

Sans attendre un changement de société, il est possible dès maintenant de revendiquer et de réaliser des changements pratiques dans la vie universitaire à travers l'exercice d'un **contrôle collectif** des étudiants sur des aspects de la gestion et de la pédagogie des Universités. En effet, la loi Devaquet ne sera qu'un cadre juridique. L'essentiel se déroulera dans chaque établissement : et à ce niveau-là, l'intervention des étudiants peut être efficace.

N'oublions pas que, bien que la loi d'orientation Savary ait été promulguée en janvier 1984, 2 universités sur 3 avaient commencé, deux ans plus tard à l'appliquer. La loi Savary n'a pu en fait passer dans les actes car une grande partie des « professeurs de rang A » attachés à leur privilège (les « mandarins ») a réussi à faire suffisamment pression pour que son application n'ait pas d'effets pratiques.

De même, face à la loi Devaquet rétrograde, les étudiants peuvent peser et **imposer des choix différents**, autour de quelques pistes.

PRIORITÉ A L'ENSEIGNEMENT

Les universités et les universitaires sont là parce qu'il y a des étudiants. Or, trop d'enseignants ne sont guère disponibles aux étudiants en dehors de quelques heures de cours et une grande partie des moyens en matériel, en documentation et en locaux – déjà très insuffisants – des universités sont utilisés à tout autre chose que l'enseignement.

Si les universités ont d'autres missions que l'enseignement (notamment la recherche et la formation continue), c'est en priorité vers l'enseignement que doit être orienté leur potentiel humain et matériel : c'est la condition essentielle du

Toutes ces revendications sont réalisables dans un court terme. L'essentiel, c'est que les étudiants ne soient plus considérés comme des intrus, des « empêcheurs de tourner en rond » dans leur propre université, mais soient eux-mêmes les acteurs des changements nécessaires. C'est cela la démarche autogestionnaire, c'est en avançant des solutions alternatives à tous les niveaux dès maintenant que l'on peut préparer une société fondée sur le socialisme et l'autogestion.

caractère réellement « qualifiant » des formations délivrées par l'université.

D'AUTRES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les étudiants sont de plus sollicités financièrement par l'augmentation des droits d'inscription et des frais de scolarité annexes. Mais si les étudiants payent plus, il faut que le service rendu soit amélioré d'autant... Au près des différents conseils et commissions actuellement existants, à travers les représentants élus des étudiants ou par toute autre voie, nous devons exiger qu'une somme au moins égale au total des droits d'inscription soit affectée aux dépenses directement pédagogiques. Est-il en effet normal que la totalité des crédits à vocation pédagogique d'une université moyenne soit inférieure à ses dépenses de communications téléphoniques ?

UNE ÉVALUATION NON ARBITRAIRE ET MUTUELLE DES ENSEIGNEMENTS DÉLIVRÉS

L'enseignant dispose d'une liberté presque totale d'évaluation des connaissances des étudiants. Pour éviter tout arbitraire, nous devons proposer au début de chaque année universitaire une négociation avec l'enseignant sur le contenu de ses enseignements et les modalités de contrôle de connaissance, qui débouche sur un « véritable contrat pédagogique ». Cela n'a rien d'utopique puisque cette pratique était courante il y a une dizaine d'années dans certaines universités. Par ailleurs, la condition du sérieux des enseignements délivrés ne peut se situer ailleurs que dans l'**évaluation des enseignants par les étudiants** selon des modalités diverses (questionnaires, débats...). Sur ce point aussi les expériences, françaises et étrangères sont nombreuses et concluantes.

Paris, le 27/11/1986

9, rue Borromée - 75015 Paris - Tél. : 45 66 45 37

Secteur Jeunes



UNEF-ID
UNEF INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

ASSOCIATION GENERALE D'ETUDIANTS DE PARIS III

Départ : en juillet
au Conseil des
Ministres

1ère escale: pendant
les vacances, dépôt
au Sénat.

2ème escale: le 30 octobre 86,
adopté en 1ère lecture.



ATTENTION, LA LOI DEVAQUET ARRIVE!

PROCHAINE ESCALE: L'ASSEMBLEE NATIONALE
POUR L'EMPECHER D'ACCOSTER

**ASSEMBLEE GENERALE DES
ETUDIANTS**

- De LAEC: mercredi 12-13H00
Jeudi 13-12H00
- D'Espagnol: mercredi 12-14H00
- D'Anglais: jeudi 13-14H00
- De Lettres Modernes: jeudi 13-12H00

RDV EN AMPHI

CARGAISON :

- remise en cause du bac comme
premier grade universitaire.
- fourchette de droits d'ins-
cription
- remise en cause des diplômes
nationaux
- suppression de toute règle
nationale pour le passage d'
un cycle à l'autre.
- suppression de toute réfé-
rence au Service Public
- ...

Préparons les **ETATS GENERAUX ETUDIANTS** dans toute la France

RENDEZ VOUS A PARIS LE 22 NOVEMBRE

CONTRE LA REFORME DEVAQUET

UNEF-ID

NEF INDEPENDANTE ET DEMOCRATIQUE

DANS QUELQUES SEMAINES ; IL SERA TROP TARD.

L'UNEF-ID DE PARIS XIII INFORME LES ÉTUDIANTS QUE LE PROJET DE LOI DEVAQUET À ÉTÉ VOTÉ AU SÉNAT ET SERA DÉBATTU À L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE. IL EST INDISPENSABLE QUE DÈS MAINTENANT, LES ÉTUDIANTS MESURENT LES CONSÉQUENCES DE CETTE RÉFORME ET PRENNENT DES INITIATIVES POUR EMPÊCHER QU'ELLE DEVIENNE LA LOI À L'UNIVERSITÉ.

A VILLETANEUSE, LE 16 OCTOBRE, UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A RASSEMBLÉ 450 ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCIDÉ D'INFORMER ET DE SENSIBILISER TOUT LE CAMPUS DE PARIS XIII. ELLE A APPELÉ TOUS LES ÉTUDIANTS À RÉAGIR CONTRE CE PROJET QUI "ORGANISE", SOUS COUVERT D'AUTONOMIE, L'INÉGALITÉ DES ÉTUDIANTS DEVANT LE DROIT AUX ÉTUDES.

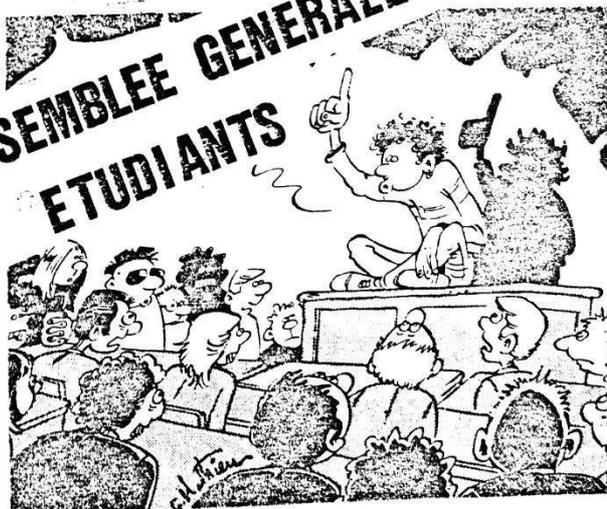
AUJOURD'HUI IL EST NÉCESSAIRE QUE LES ÉTUDIANTS PRENNENT DES MESURES EFFICACES FACE AU DANGER QUE REPRÉSENTE CETTE LOI. C'EST POURQUOI NOUS APPELONS LES ÉTUDIANTS À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR QUE SOIENT DÉCIDÉES DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET IMMÉDIATES AVEC TOUS LES ÉTUDIANTS.

JEUDI

13 NOVEMBRE

AMPHI 1 À 12^h

ASSEMBLEE GENERALE DES
ETUDIANTS



①

LES DESSOUS DE L'AGITATION UNIVERSITAIRE

Depuis quelques semaines, la gauche universitaire s'agite et cherche sans vraiment y parvenir à mobiliser les étudiants contre la loi Devaquet.

Une agitation artificielle

Les arguments sont mensongers : la gauche présente aux étudiants des leurres tels qu'une prétendue disparition des diplômes nationaux ou une augmentation exorbitante des droits d'inscription.

Or, cela ne figure nulle part dans la loi !

art. 30^{et 31} ← **La main du PC**

La légèreté des arguments ne peut masquer l'omniprésence du PC et de la LCR, soit directement, soit par « *idiots utiles* » interposés : groupuscules Trotskystes, Anarchistes, et même certaines fractions de l'UNEF-ID ; le message est relayé chez les enseignants et les personnels ATOS par les courroies de transmission habituelles du PC : SNE Sup et CGT.

Pour qui le piège ?

Pour le PC et ses satellites, la loi Devaquet n'est rien d'autre qu'une occasion d'agitation dans le but de se renforcer et de recruter. Ils sont revenus à une stratégie d'union à la base et n'hésitent plus à frayer ouvertement avec les autres fractions de gauche.

Car il n'est pas sûr du tout que ces autres fractions y trouvent leur compte.

Les groupuscules trotskystes, les anars n'y perdront qu'en apparence car ils sont, en réalité, des francs tireurs manipulés par le PC.

Par contre, l'UNEF - ID et le PS risquent beaucoup plus, en s'engageant trop avant dans le mouvement, d'y laisser des plumes.

ARRETONS LE GACHIS !

S'ils ne réagissent pas, les étudiants feront les frais des grandes manœuvres du PC, et l'Université continuera à s'enfoncer dans les marécages de la politique.

Les étudiants doivent déjouer la manœuvre en refusant l'agitation et en participant à la construction d'universités de qualité réellement autonomes, adaptées aux exigences du IIIème millénaire.

Fondée en 1969, l'UNI regroupe les personnes de tout âge et de toute profession qui entendent défendre, à l'école et dans tous les autres domaines, une société de liberté et de responsabilité
A envoyer à UNI, 8 rue de Musset, 75016 PARIS. Tel : 45 - 25 - 34 - 65
CCP 30.075.33 Y Orléans La Source.

Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Profession : _____

déclare adhérer à l'UNI : 100 F. (lycéens : 20 F. - étudiants : 40 F.) - Membre Bienfaiteur : 500 F.
cotisation de soutien à partir de 1.000 F.
désire m'abonner à l'Action Universitaire : 40 F. Date et Signature

uni UNION NATIONALE INTER-UNIVERSITAIRE
8, RUE DE MUSSET 75016 PARIS 45 25 34 65

Annexe n° 39
CHRONOLOGIE

DATE	ÉVÈNEMENT	ORGANISATIONS ETUDIANTES, SYNDICALES ET POLITIQUES	COMMENTAIRES
dimanche 16 mars 1986	Élections législatives.		
mercredi 19 mars 1986	Devaquet nommé ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.		
mardi 1 avril 1986	Réunion "privée" de la CPU.		
mercredi 9 avril 1986	Déclaration de politique générale de M. Chirac devant l'Assemblée nationale.		
vendredi 11 avril 1986	Dépôt de la proposition de loi Foyer sur la réforme des universités.		
lundi 14 avril 1986	Réunion avec le ministre et la CPU.		
samedi 10 mai 1986		FER	Congrès et constitution de la Fédération des étudiants révolutionnaires (FER).
jeudi 15 mai 1986		UNEF ID	Caen, 800 étudiants descendent dans la rue à l'appel de l'UNEF-ID, l'UNEF-SE le SNES, le SGEN contre la loi Foyer.
dimanche 18 mai 1986	Le projet d'Alain Devaquet est présenté.		
jeudi 22 mai 1986	Rencontre Alain Devaquet/ UNEF-ID.		
26, 28, 30 mai 1986.	Réunion interministérielle et préparation du Conseil restreint.		
vendredi 30 mai 1986	Rendez-vous de Devaquet et Chirac à Matignon.		
mardi 3 juin 1986	Réunion du conseil restreint.		
mardi 3 juin 1986	Audition à la commission des Affaires culturelles du Sénat de Monory, Devaquet Catala et Alliot Marie.		
mardi 3 juin 1986	Alain Devaquet reçoit des représentants de l'UNEF-SE.		
5 et 6 juin 1986	Réunion post conseil restreint qui réinsère dans le texte les décisions du Conseil restreint.		
jeudi 12 juin 1986	Réunion "privée" de la CPU.		
jeudi 12 juin 1986	Conférence de presse du ministre à 17 h 00.		
vendredi 13 juin 1986	Réunion avec les directeurs des grandes écoles. (AGREEPDI).		
vendredi 13 juin 1986		UNEF-ID	Au lendemain de l'annonce de la réforme l'UNEF-ID constate qu'aucun problème de fond concernant l'avenir de l'ESR n'est tranché.
lundi 16 juin 1986	Réunion des Cercles universitaires à Paris.		
jeudi 19 juin 1986	Assemblée générale du Conseil d'État.		
jeudi 26 juin 1986	Réunion "privée" de la CPU.		
vendredi 27 juin 1986	Jean Foyer réclame que son texte soit discuté et inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.		
mardi 1 juillet 1986	Examen du projet de loi par le CNESER. Un premier vote se déroule et rejette le texte à Jean Foyer réclame que son texte soit discuté et inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée voix contre 24, plus 2 abstentions. Mais tous les membres ne sont pas présents.		
vendredi 4 juillet 1986	Un deuxième vote est organisé. Le CNESER adopte le texte à 36 voix contre 26 et 4 abstentions.		
vendredi 4 juillet 1986	Examen du projet de loi par le CSEN.		
mardi 8 juillet 1986	Nouvelle assemblée générale du Conseil d'Etat.		
vendredi 11 juillet 1986	Conseil des ministres.		
vendredi 11 juillet 1986		UNEF-ID	L'UNEF-ID demande des négociations pour aboutir à des modifications du texte de loi.
jeudi 17 juillet 1986	Commission permanente (CP2U). Le président de Paris VII qui a pu disposer du texte discuté en Conseil des ministres du 11/7 le remet aux membres de la Commission permanente.		
mercredi 22 juillet 2015	Discussion d'Alain Devaquet et le groupe RPR.		
samedi 26 juillet 1986	Communiqué de Devaquet concernant les droits d'inscription, lesquels seront comme à l'heure actuelle fixés par un décret.		
samedi 6 septembre 1986		Comité national des JCR	

dimanche 7 septembre 1986		Comité national des JCR	Préparer une rentrée chaude contre le gouvernement, pousser les luttes, développer l'organisation des jeunes, tendre à unifier ces luttes.
samedi 13 septembre 1986		UNEF-ID Bureau national	Réunion du Bureau national. La <i>mino</i> LEAS préconise le retrait du projet, la mise en place de comité syndiqués/non syndiqués et un appel à une manifestation devant le ministère.
Dimanche 14 septembre 1986		UNEF-ID Bureau national	La <i>mino</i> JCR de l'UNEF-ID préconisent la mise place des comités syndiqués/non syndiqués, une manif vers le Ministère de l'Education Nationale et le retrait du projet Devaquet. La <i>majo</i> socialiste envisage une action sur le long terme et espère faire amender le texte de la loi.
jeudi 18 septembre 1986	CPU.		
mercredi 24 septembre 1986	Conseil économique et social .		
mercredi 1 octobre 1986		UNEF-ID	Communiqué de campagne n°1. On parle de droits d'inscription allant de 550 frs à 750 frs + la Sécu et la mutuelle l'UNEF-ID annonce un chiffre de 3 000 frs.
samedi 4 octobre 1986		UNEF-ID Collectif national	Participation à la journée de grève de la fonction publique (21 octobre). Organisation pour 16 octobre d'assemblées générales dans les facultés sur le projet Devaquet. Organisation d'États généraux d'étudiants (22 novembre) Mais la grève n'est pas votée.
samedi 4 octobre 1986	Les syndicats autonomes demandent d'appliquer dès maintenant le projet Devaquet.	Collectif national UNEF-ID	<i>AFP</i> : Projet de loi Devaquet: l'UNEF ID appelle à la grève du 21 octobre, les dirigeants de l'UNEF ID ont déjà à plusieurs reprises montrés leurs oppositions au projet Devaquet sur plusieurs points." On ne parle plus de retrait.
mercredi 15 octobre 1986	Commission des Affaires culturelles du Sénat. Audition du GERUF et du SNEsup. Puis d'Alain Touraine et d'Hubert Coudane.		
jeudi 16 octobre 1986	Audition à la commission des Affaires culturelles du Sénat de Monory et Devaquet.	Villetaneuse	Mise en place d'un comité de mobilisation syndiqués/non-syndiqués. Demande de rendez-vous avec des députés de Villetaneuse.
mardi 21 octobre 1986	Journée nationale d'action Education nationale.	UNEF-ID	Grève d'avertissement de 24 h 00.
mardi 21 octobre 1986		Coordination	Daniel Cabieu et la JCR majoritaires au sein de l'UNEF-ID (400 étudiants) lancent un appel national. Deux décisions : participer au États généraux de l'UNEF-ID, et organiser une manifestation le 27 novembre 1986.
mardi 21 octobre 1986		FER	À Poitiers, à l'initiative de la FER, 700 manifestants rédigent "l'Appel de Poitiers": "Nous pouvons gagner" Pas de réaction de l'UNEF ID et de l'UNEF SE.
mardi 21 octobre 1986	CPU.		
22 et 23 octobre 1986	Senat : examen en séance publique du projet de loi.		
23 octobre 1986 29 octobre 1986	Le Senat adopte le projet de loi par 227 voix contre 79.		
vendredi 24 octobre 1986		BN UNEF-ID	La majorité des membres du bureau ainsi que ceux de la LCR, considèrent que les étudiants ne sont pas encore prêts pour la grève. Le BN pensent pouvoir amorcé un accord avec les modérés du pouvoir.
vendredi 24 octobre 1986		PS, FEN	Appel à manifester le 23 novembre pour l'avenir de la jeunesse.
lundi 27 octobre 1980	Commission des Affaires culturelles du Sénat. Examen des amendements au projet de loi n° 452.		
jeudi 6 novembre 1986			Des étudiants de Caen, Rouen, Nantes, Lille, Le Mans, établissent un contact afin de coordonner leurs actions sur la base de l'appel de Caen du 21 octobre. Les étudiants de Caen convoquent une coordination nationale sur cette base.
lundi 10 novembre 1986			A Caen, Daniel Cabieu convoque pour le 15 novembre une coordination nationale
lundi 10 novembre 1986		université Paris XIII	Paris XIII Villetaneuse vote le principe de la grève sur proposition d'Isabelle Thomas.

jeudi 13 novembre 1986	Assemblée nationale. Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Audition de René Monory et d'Alain Devaquet.		
vendredi 14 novembre 1986		BN UNEF-ID	Réponse du BN à Isabelle Thomas: "Toujours pas mûr!".
samedi 15 novembre 1986		Coordination nationale Caen	Réunion de la coordination convoquée par Caen. Une dizaine de villes y participe. Elle propose la grève générale des facs et veut participer aux États généraux de l'UNEF-ID et convoque une nouvelles coordination pour le 21 novembre 1986.
samedi 15 novembre 1986		MJS	Journée nationale.
dimanche 16 novembre 1986		SOS Racisme	Colloque sur l'ordre moral.
lundi 17 novembre 1986	Début de la grève à Villeteuse.		
lundi 17 novembre 1986	Rencontre de Philippe Darriulat, Alain Bauer, membre de l'UNEF-ID et d'Alain Devaquet.		Vote de la grève à Caen.
mardi 18 novembre 1986	Assemblée nationale. Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Audition de Hubert Coudanne.	SNE-Sup SGEN	Appel à tous les enseignants du supérieur à s'opposer en liaison avec les étudiants et les autres personnels à ce projet.
mercredi 19 novembre 1986	Assemblée nationale. Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Rapport de René Couanau.	SOS Racisme	La commission lycéenne de SOS Racisme appelle à la mobilisation.
jeudi 20 novembre 1986	Assemblée nationale. Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Rapport de René Couanau.	UNEF ID	Appel des élus étudiants signé de Darriulat, Cambadelis, Bauer, Rozenblatt, Dray Plantagenet.
jeudi 20 novembre 1986	Assemblée nationale. Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales. Report de la réunion de la commission par manque de député de la majorité à cette réunion.		L'UNEF SE organise une manifestation de Censier au ministère.
vendredi 21 novembre 1986		Coordination	Deuxième Coordination à Jussieu. Participation aux États généraux de l'UNEF-ID et organisation d'une manifestation le 27 novembre.
samedi 22 novembre 1986	Visite de François Mitterrand à Auxerre, pour le centenaire de Paul Bert.		
samedi 22 novembre 1986	États généraux des étudiants en lutte.	FCPE	La FCPE envoie un message de sympathie aux États généraux étudiants de l'UNEF-ID.
samedi 22 novembre 1986	Appel à tous les étudiants de France.	UNEF-ID	États généraux à la Sorbonne, amphitheâtre Turgot. Décision : mise en place d'une coordination nationale, grève générale des universités dès le 24 novembre, manifestation à caractère national le 27 novembre 1986 et exiger le retrait pur et simple du projet de loi.
samedi 22 novembre 1986	Au cours d'une fête du PS dans le Val d'Oise, Lionel Jospin rencontre Thaïma Samman, et lui confie qu'il est réservé quant aux prises de positions que peut adopter publiquement le parti.		
dimanche 23 novembre 1986		FEN	Manifestation à Paris 200 000 personnes.
dimanche 23 novembre 1986		Coordination nationale	Réunion au Panthéon de la première coordination étudiante.
lundi 24 novembre 1986		première coordination lycéenne	
mardi 25 novembre 1986	Au dîner hebdomadaire du CDS, M. Méhaignerie se dit favorable à un ajournement du projet.		Extension de la grève dans les facs (50 sur 78).
mardi 25 novembre 1986	CSEN Communiqué de presse : demande le retrait du projet.		
mardi 25 novembre 1986	Manifestations lycéennes spontanées à Paris et en province.		
mardi 25 novembre 1986	Devaquet sur Europe 1 avec des étudiants grévistes et non-grévistes.		
mardi 25 novembre 1986	Visite de Daniel Cohn-Bendit à Nanterre.		
mercredi 26 novembre 1986		Coordination nationale étudiante	Appel de la coordination nationale : poursuite de la grève générale des universités, occupation de toutes les universités dès le 1er décembre 1986 organisation d'une manifestation centrale à Paris le 4 décembre. Retrait du projet. Election du bureau de la coordination.
mercredi 26 novembre 1986	Au Conseil des ministres, Méhaignerie s'efforce de convaincre Monory et Pasqua de retirer le projet.		

mercredi 26 novembre 1986	Jussieu. En fin de matinée des étudiants sont attaqués et brutalisés par des membres du GUD bien connus de la police. Les présidents de Paris VI et VII portent plaintes.		
jeudi 27 novembre 1986	Manifestations à Paris et en province. A Paris les manifestants atteignent l'Assemblée nationale.		
jeudi 27 novembre 1986	Conférence de presses du rapporteur du Sénat M. Séramy.		
jeudi 27 novembre 1986	Assemblée nationale. Modification de l'ordre du jour l'Assemblée au moment où devrait être discuter le projet de loi.	Première coordination nationale	Réunion au Panthéon Poursuite de la grève générale des universités jusqu'au retrait du projet de loi, occupation des locaux, appel aux enseignants pour une grève générale et décide d'une grande manifestation le 4 décembre 1986.
vendredi 28 novembre 1986	Assemblée nationale. Renvoi du projet en commission.	Coordination lycéenne	Réunion au Panthéon.
vendredi 28 novembre 1986	Jacques Chirac convoque un conseil restreint à Matignon.		
vendredi 28 novembre 1986	M. Monory annonce le réexamen des points litigieux du projet.		
vendredi 28 novembre 1986		UNEF-ID	Désaccord sur la possibilité ou non de négocier avec le gouvernement.
vendredi 28 novembre 1986	Matignon. Chirac reçoit Monory et Devaquet. Méhaignerie se prononce pour le retrait du projet. Il est approuvé par Ballardur et Pasqua. Monory s'y opposent ils sont soutenus par Seguin et Juppé.		
samedi 29 novembre 1986		Bureau national UNEF-ID	Réunion restreinte à huis clos du BN. Maintien du principe de négociation avec les ministres. Darriulat emporte l'adhésion d'une majorité des membres mais l'opposition d'Isabelle Thomas demeure forte.
samedi 29 novembre 1986	"Droit de réponse" de Michel Polac donne la parole aux étudiants.		
samedi 29 novembre 1986	Europe 1: Isabelle Thomas refuse toute négociation et demande le retrait du projet.		
dimanche 30 novembre 1986	Inauguration du Musée d'Orsay. Manifestations autour du musée.		
dimanche 30 novembre 1986	Chirac à l'émission dominical "Question à domicile" d'Anne Sinclair.		
lundi 1 décembre 1986	Rencontre secrète entre Monory, Durand et Darriulat.		
mardi 2 décembre 1986		Coordination nationale étudiante.	Réunion à Jussieu. Désignation de David Assouline comme porte-parole. Isabelle Thomas n'est pas élue au bureau de la coordination. Une manifestation est prévue le 4 décembre 1986.
mercredi 3 décembre 1986	François Mitterrand avant le Conseil des ministres fait savoir à Jacques Chirac que le retrait du projet est nécessaire.		
mercredi 3 décembre 1986	Jean Lecanuet conseille de retirer carrément un texte " mal expliqué, mal négocié, mal préparé".		
mercredi 3 décembre 1986	Jacques Toubon reçoit discrètement Isabelle Thomas.		
mercredi 3 décembre 1986	Emission sur RMC, Yves Mourousi reçoit Isabelle Thomas.		
jeudi 4 décembre 1986	Parution de Paris Match et des photos d'Isabelle Thomas devant un piano et une flûte de champagne		
jeudi 4 décembre 1986	Une délégation est reçue par le Président de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale.		
jeudi 4 décembre 1986	17h00. M. Monory reçoit une délégation de non-grévistes.		
jeudi 4 décembre 1986	Manifestation à Paris : 400 000 personnes.	Coordination étudiante.	Conférence de presse de la coordination à Censier.
jeudi 4 décembre 1986	19h00. M. Monory reçoit une délégation de grévistes conduite David Assouline.		
jeudi 4 décembre 1986	17h00 - 23h00 Incidents violents sur l'esplanade des Invalides.		
jeudi 4 décembre 1986	20h00. Annonce de l'échec de la rencontre Monory/ grévistes.		
vendredi 5 décembre 1986	10h00. Conseil interministériel à Matignon.		
vendredi 5 décembre 1986	20h00. Déclaration de M. Monory : retrait des points litigieux. Retransmission sur TF1 et A2 des réactions des délégués étudiants et lycéens réunis à Jussieu.	Coordination étudiante	Conférence de presse à Censier (16h00).
vendredi 5 décembre 1986	20 000 manifestants silencieux dans les rues du Quartier latin.		

vendredi 5 décembre 1986	00h00, fermeture de la Sorbonne. Manifestations spontanées au quartier latin. 02h00 les voltigeurs interviennent dans le quartier. Mort de Malik Oussekiné.		
samedi 6 décembre 1986	13h00. Manifestation à la Sorbonne en direction de l'hôpital Cochin. Incidents violents Place d'Italie et au Quartier latin.		
samedi 6 décembre 1986	21h00, Chirac demande à être reçu par Mitterrand.		
samedi 6 décembre 1986	Communiqué de l'Elysée:		
samedi 6 décembre 1986	Parution du Figaro magazine et de l'article de Louis Pauwels sur le "sida mental" des jeunes étudiants.		
samedi 6 décembre 1986		Coordination nationale étudiante	19H00. Jussieu. Appel à manifester le 8 décembre suite à la mort de Malik Oussekiné. Appel à une journée de manifestations dans tout le pays avec les organisations syndicales et les associations.
dimanche 7 décembre 1986	Fête des dix ans du RPR à la Défense. Déclaration de M. Pasqua et de M. Chirac.		
dimanche 7 décembre 1986	17H30. Jacques Chirac reçoit Alain Madelin qui lui conseille de retirer le texte. Pierre Méhaignerie également.		
lundi 8 décembre 1986	François Léotard demande à Chirac de retirer le projet et menace de démissionner. Puis le premier ministre reçoit Edmond Maire qui annonce une grande mobilisation pour le mercredi. Chirac réunit un conseil interministériel. Balladur reconnaît qu'il faut retirer le texte. Le texte est retiré et la démission de Devaquet est acceptée.		
lundi 8 décembre 1986	13h00. Annonce du retrait du projet de loi par M. Chirac. Manifestation spontanées au Quartier latin. Environ 20 000 personnes.		
lundi 8 décembre 1986	Intervention de François Mitterrand à Europe 1.		
lundi 8 décembre 1986	Appel à la manifestation de la CGT, de la FEN, de syndicats d'enseignants et de parents d'élèves. Manifestations à la mémoire de Malik Oussekiné.		
Lundi 8 décembre 1986	François Mitterrand visite la famille de Malik Oussekiné.		
mardi 9 décembre 1986	Robert Pandraud reçoit Harlem Désir et un délégué de la coordination étudiante, pour préparer la manifestation du 10 décembre.		
mercredi 10 décembre 1986	300 000 manifestants à la mémoire de Malik Oussekiné.		
mercredi 10 décembre 1986	Enterrement Malik Oussekiné.		
jeudi 11 décembre 1986		Coordination étudiante	Autodissolution de la coordination nationale.

Scriptori pro pena sua detur pulcra puella.

La loi Devaquet : raisons et sens d'un échec

Résumé

À l'issue de la victoire des droites à l'élection législative de mars 1986, la France se trouve dans une politique situation inédite avec un exécutif dans les deux têtes n'ont pas la même couleurs politique : c'est la première cohabitation. Le gouvernement décide d'abroger la loi sur l'enseignement supérieur en vigueur depuis 1984. Alain Devaquet, le jeune ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche propose un nouveau texte. Mais sa propre majorité ne le considère pas comme suffisamment audacieux et ne s'inscrit pas dans la logique libérale du nouveau gouvernement. Le projet prend du retard et n'est présenté au Sénat qu'en octobre 1986. Peu offensifs depuis le printemps les étudiants et le principal syndicat, l'UNEF-ID dénoncent le texte et déclenchent un mouvement de contestation. Deux très grandes manifestations s'organisent en novembre et décembre. Des heurts violents entre les forces de l'ordre et les étudiants font basculer le mouvement dans une nouvelle dimension politique. Dans la nuit du 5 au 6 décembre, le jeune Malik Oussekin est frappé à mort par des policiers. L'opinion publique prend fait et cause pour les étudiants. Redoutant une crise politique majeure, le gouvernement retire le projet de loi le 10 décembre. On aura retenu de cette crise que la phase la plus aigüe, mais il s'avère que ce projet de loi possédait les germes son propre échec à sa création. Mais au-delà de la crise estudiantine, la situation cohabitationniste tout d'abord, mais surtout les antagonismes persistants entre les deux partis de la coalition de droite, le RPR et l'UDF fragilisé le bon déroulement de l'élaboration et la mise en place du projet de loi Devaquet.

The Devaquet Bill and Why It Never Became Law

Summary

In March 1986, right-wing parties' victory in France's parliamentary elections place the country in an unprecedented situation: the two "chiefs" of the executive, the sitting president and the Prime Minister of the newly elected majority, do not lean the same way politically. This is the first "cohabitation," as it will come to be called. The newly elected government decides to repeal the 1984 law on universities. Alain Devaquet, the junior minister for Universities and Research, introduces a new bill. But his own majority considers that the reform does not go far enough or promote market based reforms aggressively enough. The bill is only introduced into the Senate in October 1986. Although throughout the spring, students and the main student union, the UNEF-ID, had remained very muted, in the fall, massive protests start. Two huge demonstrations are organized, in November and December. Clashes with the police suddenly catapult the movement into a different political dimension, when on the night of December 5, 1986, policemen beat young Malik Oussekin to death. Public opinion sides with the students. Fearing a major political crisis, the government drops the bill on December 10, 1986. Most remember this dramatic context as what cut short the Devaquet reforms, but in reality, the seeds of failure were there all along: beyond the student protests, one must look to the institutional context created by the anomalous "cohabitation," and especially, to the antagonism between France's two right-wing parties (RPR and UDF), which undermined the Devaquet bill at every stage, setting it up to fail.

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

ED II - Histoire moderne et contemporaine

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Histoire moderne et contemporaine